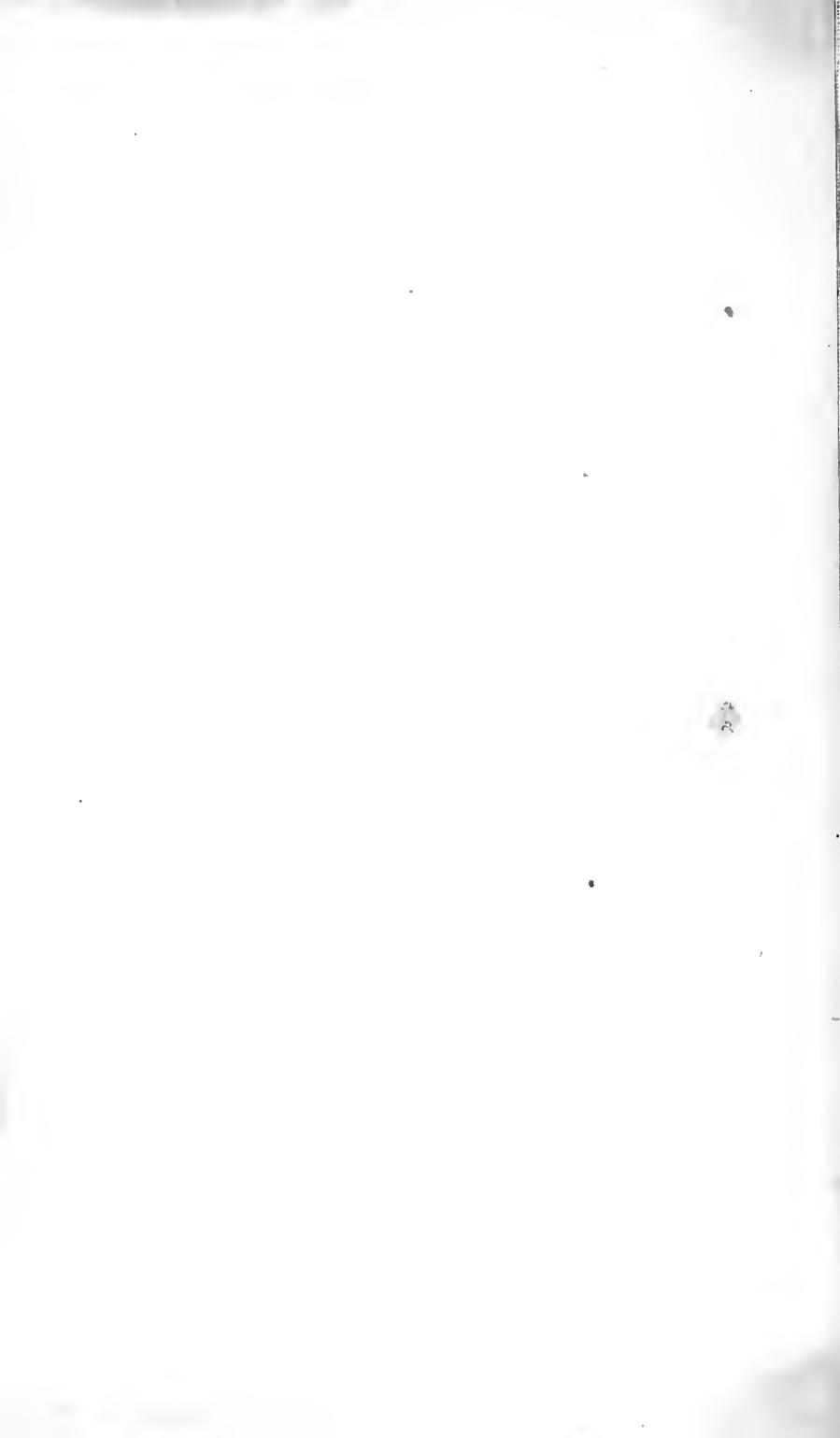
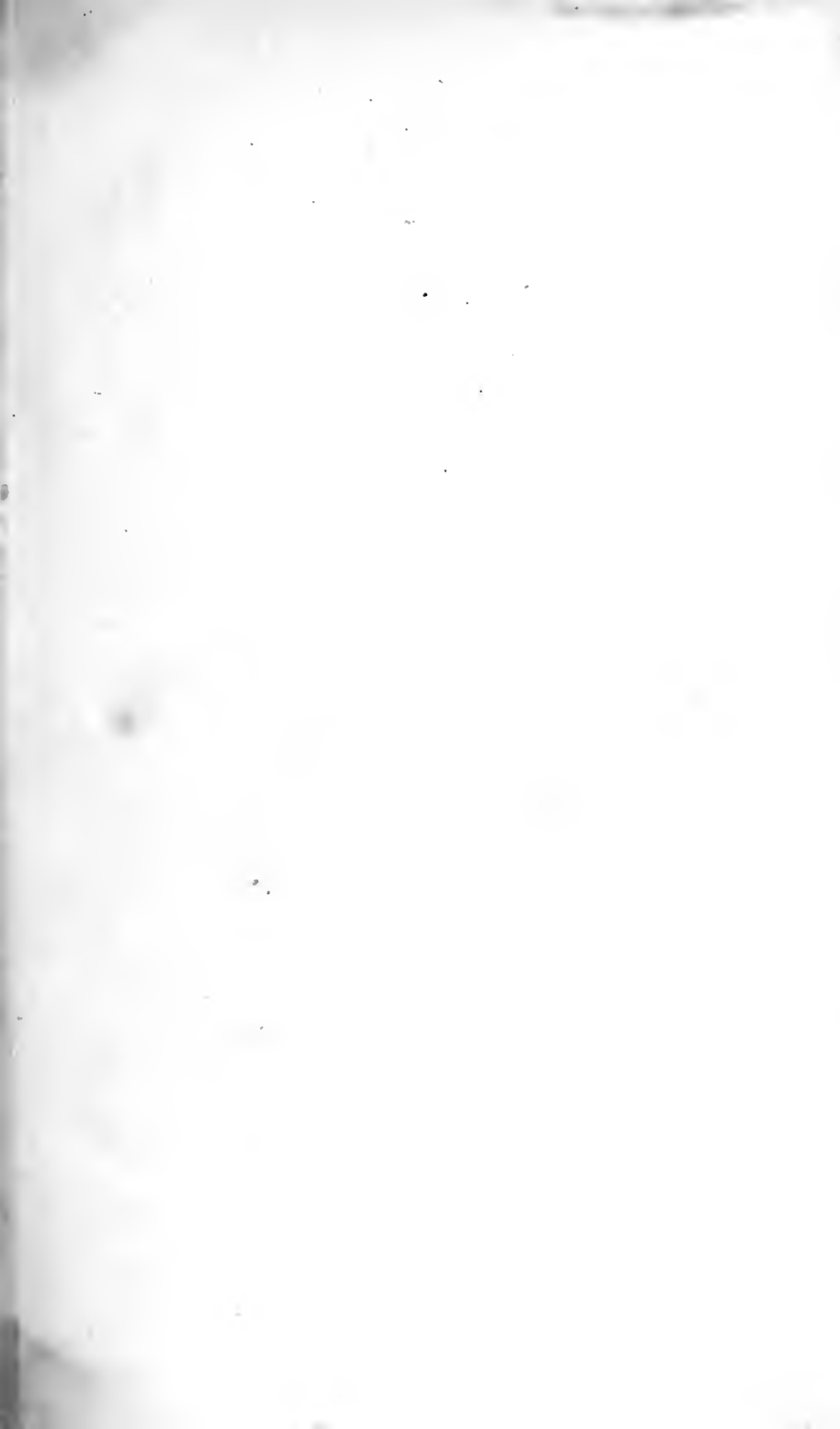


UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY







Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

---

Dix-neuvième Année — Deuxième Série

*(Mars 1911 — Juillet 1911)*

---

# REVUE DES COURS

ET

## CONFÉRENCES

DIRECTEUR : **N. FILOZ**

Officier de l'Instruction publique.

**ABONNEMENT, UN AN** } France . . . . . **20 fr.**  
payables **10 francs** comptant et le  
surplus par **5 francs** les *15 février et*  
*15 mai 1911.*  
Étranger. . . . . **23 fr.**

LE NUMÉRO : **60** centimes

Après *dix-huit années* d'un succès qui n'a fait que s'affirmer en France et à l'étranger, nous allons reprendre la publication de notre très *estimée* **Revue des Cours et Conférences** : *estimée*, disons-nous, et cela se comprend aisément. D'abord, elle est *unique* en son genre : il n'existe point, à notre connaissance, de revue en Europe donnant un ensemble de cours aussi complet et aussi varié que celui que nous offrons, chaque année, à nos lecteurs. C'est avec le plus grand soin que nous choisissons, pour chaque Faculté, *lettres, philosophie, histoire, etc.*, les leçons les plus originales des maîtres éminents de nos Universités et les conférences les plus appréciées de nos orateurs parisiens. Nous allons même jusqu'à recueillir dans les Universités des pays voisins ce qui peut y être dit et enseigné d'intéressant pour le public lettré auquel nous nous adressons.

De plus, la **Revue des Cours et Conférences** est à *bon marché* : il suffira, pour s'en convaincre, de réfléchir à ce que peuvent coûter, chaque semaine, la sténographie, la rédaction et l'impression de *quarante-huit* pages de texte composées avec des caractères aussi serrés que ceux de la *Revue*. Sous ce rapport, comme sous tous les autres, nous ne craignons aucune concurrence : il est impossible de publier une pareille série de cours, *sérieusement rédigés*, à des prix plus réduits. La plupart des professeurs dont nous sténo-graphions la parole nous ont du reste réservé d'une façon exclusive ce privilège ; quelques-uns même, et non des moins éminents, ont poussé l'obligeance à notre égard jusqu'à nous prêter gracieusement leur bienveillant concours ; toute reproduction analogue à la nôtre ne serait donc qu'une vulgaire contrefaçon, désapprouvée d'avance par les maîtres dont on aurait inévitablement travesti la pensée.

Enfin, la **Revue des Cours et Conférences** est *indispensable* : indispensable à tous ceux qui s'occupent de littérature, de philosophie, d'histoire, par goût ou par profession. Elle est indispensable aux élèves des lycées et collèges, des écoles normales, des écoles primaires supérieures et des établissements libres, qui préparent un *examen quelconque*, et qui peuvent ainsi suivre l'enseignement de leurs futurs examinateurs. Elle est indispensable aux élèves des Universités et aux professeurs des collèges qui, licenciés ou agrégés de demain, trouvent dans la *Revue*, avec les cours auxquels, trop souvent, ils ne peuvent assister, une série de sujets et de plans de devoirs et de leçons orales, les mettant au courant de tout ce qui se fait à la Faculté. Elle est indispensable aux professeurs des lycées qui cherchent des documents pour leurs thèses de doctorat ou qui désirent seulement rester en relations intellectuelles avec leurs anciens maîtres. Elle est indispensable enfin à tous les gens du monde, fonctionnaires, magistrats, officiers, artistes, qui trouvent, dans la lecture de la **Revue des Cours et Conférences**, un délassement à la fois sérieux et agréable, qui les distrait de leurs travaux quotidiens, tout en les initiant au mouvement littéraire de leur temps.

Comme par le passé, la **Revue des Cours et Conférences** publiera, cette année, les principales conférences faites au théâtre national de l'Odéon, et la plupart des cours professés au *Collège de France*, à la *Sorbonne*, dans les *Universités de province* et de l'étranger. Chaque semaine, nous donnerons également des sujets de devoirs et de compositions, des plans de dissertations et de leçons pour les candidats aux divers examens, des articles bibliographiques, des comptes rendus des soutenances de thèses, en un mot, tout ce qui sera de nature à intéresser nos lecteurs.

Année scolaire 1910-1911

# REVUE DES COURS ET CONFÉRENCES

LA REVUE PARAÎT TOUS LES JEUDIS

DIRECTEUR : N. FILOZ

## LA REVUE A PUBLIÉ CETTE ANNÉE :

LITTÉRATURE FRANÇAISE. . .	Cours de MM. Abel Lefranc et Augustin Gazier; leçons de MM. G. Allais et J. Vianey.
LITTÉRATURE LATINE. . .	Cours de M. Jules Martha.
LITTÉRATURE ANGLAISE. . .	Cours de M. Emile Legouis.
LITTÉRATURE ALLEMANDE. . .	Cours de M. Henri Lichtenberger; leçons de M. Andler.
LITTÉRATURE HONGROISE. . .	Leçon de M. I. Kont.
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE	Leçons de M. Rodier.
HISTOIRE. . . . .	Cours de MM. Debidour, Pfister, J. Calmette et Desdevises du Dezert; leçon de M. J. Zeiller.
HISTOIRE DE L'ART. . . . .	Conférence de M <sup>lle</sup> E. Schrader.
CONFÉRENCES AU THÉÂTRE. . .	Conférences de MM. N.-M. Bernardin et P. Morillot.
AUTEURS DE L'AGRÉGATION.	Bibliographies de MM. René Basset, H. Bornecque et W. Thomas.
SOUTENANCES DE THÈSES. —	SUJETS DE DEVOIRS, LEÇONS ET COMPOSITIONS.
	PROGRAMMES DES COURS ET DES EXAMENS.
	LISTES D'AUTEURS. — BIBLIOGRAPHIE. — RENSEIGNEMENTS DIVERS.

PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

ANCIENNE LIBRAIRIE LECÈNE, OUDIN ET C<sup>ie</sup>

15, RUE DE CLUNY, 15

1911

Tout droit de reproduction réservé

1223/2  
10 5 12



---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La Catalogne de 1808 à 1812

---

Cours de M. G. DESDEVISES DU DEZERT,

*Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.*

---

Les Français à Barcelone (1)

Le pays si paisible, que nous avons cherché à faire connaître dans nos précédentes leçons, fut brusquement tiré de son calme au commencement de l'année 1808 par un événement inouï.

Le 9 février, le général Duhesme passa la frontière espagnole et, le jour même, M. de Beauharnais, ambassadeur de l'Empire à Madrid, avertissait négligemment le prince de la Paix, premier ministre d'Espagne, d'avoir à donner des ordres pour qu'une division française de 15.000 hommes fût reçue à Barcelone. On était entré en Espagne, sans même prévenir le gouvernement espagnol.

Le 9 février, la brigade de Duhesme arriva devant Figuières, dont le gouverneur fit bon accueil aux soldats et satisfit les officiers par sa bonne volonté.

Le 10, les Français parurent devant Gironne et furent aussi bien reçus qu'à Figuières ; Duhesme galopait le long des colonnes pour veiller au bon ordre.

(1) Cette leçon est le résumé du livre de M. Pierre Conard : *Napoléon et la Catalogne, la Captivité de Barcelone*. Paris, Alcan, 1910, un vol. in-8°.

Le 12, la brigade était à Mataro, à quatre lieues de Barcelone. Le capitaine général de Catalogne, un vieux gentilhomme navarrais de près de quatre-vingts ans, n'osa pas employer la force contre les Français ; Duhesme l'assurait que tout était convenu entre l'Empereur et le roi d'Espagne ; il laissa les Français entrer à Barcelone, le 13 février, en ayant soin, toutefois, de consigner la garnison dans la citadelle, aux Atarazanas et au Montjuich.

Une immense foule attendait les troupes impériales et admira la belle prestance des Français ; mais déjà l'inquiétude était dans les esprits ; on se demandait ce que venaient faire ces étrangers, quels étaient les desseins de l'Empereur, et l'on parlait déjà de résistance possible. L'arrivée des troupes françaises produisit une méfiance si générale que le commerce s'arrêta tout à coup ; les négociants français et italiens établis à Barcelone s'en plaignirent tous les premiers, et la ville se remplit d'ouvriers congédiés, qui accusaient hautement les Français d'être la cause de leur malheur.

Une fois dans la place, Duhesme ne songea plus qu'à s'emparer des forts que le comte d'Espeleta lui avait refusés. Une lettre de Napoléon reçue par lui le 29 février, lui donnait, pour ainsi dire, l'ordre de les occuper : « Je suppose, écrivait l'Empereur, que le général Duhesme est maître des forts et de la citadelle ». Le général Lechi fut désigné pour exécuter le coup de main. Vers onze heures du matin, à l'heure où la plupart des soldats espagnols étaient en ville, Lechi vint manœuvrer sur les glacis de la citadelle avec deux bataillons napolitains, puis annonça l'intention de rendre visite au gouverneur. Il s'arrêta quelques minutes sur le pont-levis, causant avec le capitaine de grenadiers qui commandait le poste. Au moment convenu, ses soldats, qui s'étaient peu à peu rapprochés, se précipitèrent sur le poste espagnol, bousculèrent les sentinelles et arrivèrent au pont-levis. En un instant, tous les points importants furent occupés et le gros des bataillons de Lechi vint s'aligner sur la place d'armes, devant le logis du gouverneur stupéfait. Quelques officiers espagnols rassemblèrent alors leurs hommes et les rangèrent en face des Français. On resta tout le jour à s'observer ; le soir, le capitaine général ordonna aux troupes espagnoles d'évacuer la citadelle.

Restait le Montjuich. Dès le milieu du jour, Duhesme y avait envoyé 800 hommes ; D. Mariano Alvarez, qui commandait le fort, releva le pont-levis et refusa de recevoir les Français. Duhesme envoya des renforts avec des échelles et des cordes et



prépara l'assaut pour la nuit. Le capitaine général céda encore et envoya au gouverneur du Montjuich l'ordre d'évacuer le fort, pour éviter d'agiter le peuple, et parce que la forteresse n'avait ni vivres ni munitions.

Les Français étaient désormais les maîtres de Barcelone ; mais la population continuait à les voir d'assez mauvais œil. La nuit qui suivit l'occupation de Montjuich, les paysans des environs restèrent en observation autour de la ville, guettant s'il ne leur serait pas donné quelque signal d'attaque contre les Français. Le 1<sup>er</sup> mars, plusieurs soldats de Duhesme furent assassinés. Le lendemain, un sapeur italien fut tué, sans aucune provocation, par un militaire espagnol. Duhesme voulait juger le coupable suivant l'expéditive rigueur des lois françaises ; il consentit cependant à le rendre à l'autorité espagnole, mais sur la promesse formelle du capitaine général que le coupable serait fusillé.

Le 2 avril, un nouveau corps français, commandé par le général Chabran, pénétra en Catalogne, et jeta, en passant deux bataillons dans le fort de San Fernando de Figuières.

On avait appris en Catalogne les événements d'Aranjuez, la chute du prince de la Paix, l'abdication de Charles IV, l'avènement de Ferdinand VII. Pendant quelques jours, les esprits furent rassérénés ; on crut que les Français n'étaient venus en Espagne que pour renverser Godoy ; on parla d'une intime alliance entre le roi d'Espagne et l'Empereur, d'un mariage qui ferait entrer Ferdinand VII dans la famille impériale. Le 5 avril, le courrier de Madrid annonça que le grand-duc de Berg, Joachim Murat, beau-frère de l'Empereur, refusait de reconnaître Ferdinand VII, et, tout aussitôt, les inquiétudes se réveillèrent. Il y eut, le 9 avril, une rixe entre des gardes espagnoles et des vélites italiens, le capitaine général, qui voulut s'interposer, fut saisi au collet et rudement secoué par un sous-lieutenant italien. Il fallut l'arrivée d'un piquet français pour rétablir l'ordre. Duhesme fit mettre en prison le sous-lieutenant incorrect.

La nouvelle de la révolte madrilène, le 2 mai, porta au comble l'indignation des Catalans ; cependant le capitaine général accepta sans opposition le rétablissement nominal de Charles IV, et adhéra, ainsi que l'Audience royale, au gouvernement du grand-duc de Berg, nommé par Napoléon lieutenant général du royaume d'Espagne.

A ce moment même, une incroyable étourderie de Murat vint fournir aux Catalans les armes qui leur manquaient encore. Une pragmatique de Philippe V interdisait le port des armes aux habitants de la Catalogne. Murat, trompé par le calme apparent de la

province, permit aux Catalans de s'armer ; le capitaine général s'empessa candidement de leur annoncer la bonne nouvelle, et, dans les jours qui suivirent, les armuriers de Barcelone vendirent plus de 4.000 armes de toute espèce. Napoléon était furieux et appelait de son vrai nom l'acte de Murat, « une sottise ».

Le 24 mai, on afficha sur les murs de Barcelone la renonciation de Charles IV et de sa famille à la couronne d'Espagne, et Duhesme crut que la ville allait se soulever tout entière.

Le 25, l'élection des députés de Barcelone à la junte de Bayonne devait avoir lieu. Plus de 4.000 personnes s'attroupèrent devant la bourse. L'intendant les fit entrer, les harangua, leur déclara « qu'il ne fallait plus s'attendre aux anciens rois et qu'ils allaient en avoir un nouveau ». La foule se dispersa ; mais l'élection des députés à Bayonne fut renvoyée à un autre jour.

Le 27 mai, Barcelone apprit la révolte de Valence et de Saragosse, et l'attitude du peuple fut si menaçante, que Duhesme fit occuper l'arsenal, les poudrières et toutes les batteries de la côte par ses soldats.

Le 29, la révolte gagna la Catalogne elle-même. Lérida se souleva ; le 30, ce fut le tour de Tortose. A Barcelone, dans la matinée du 31 mai, le peuple escorta triomphalement les artilleurs espagnols qui revenaient de la manœuvre. Le soir, pendant la retraite, les soldats français et italiens furent attaqués à coups de pierres, à coups de couteau, à coups de fusil. Les officiers, seuls armés, durent dégainer pour contenir la foule et protéger leurs hommes.

Le 2 juin, les Barcelonais, décidés à la résistance, commencèrent à débaucher les soldats espagnols, qui désertèrent avec un entrain effrayant.

Le 4 juin, trois paysans coupables d'avoir favorisé la désertion des soldats furent fusillés sur l'esplanade, et leurs corps restèrent étendus sur place toute la soirée, avec l'ordre du jour de Duhesme interdisant la désertion attaché sur leur dos. Les désertions continuèrent et gagnèrent jusqu'aux troupes napolitaines.

Du 1<sup>er</sup> au 5 juin, 30.000 personnes quittèrent la ville. Le vide se fit devant l'envahisseur, et, au dehors, la guerre s'alluma.

Les événements extérieurs feront désormais l'objet même de notre cours ; nous poursuivrons aujourd'hui, grâce à l'excellent livre de M. Conard, l'histoire de Barcelone occupée par les Français. Cette histoire est instructive ; elle montre combien la force est impuissante devant la résistance passive, concertée et tenace de tout un peuple : « Que ferais-tu, Philippe, si tout le monde disait non quand tu dis oui ? » demandait le fou du roi à son maître Philippe II. Tout Barcelone disait non à l'Empereur, et ses

lieutenants, surpris et troublés par cette unanime résistance, ne surent pas persuader à la ville d'accepter ce qu'elle refusait, et surent à peine lui imposer le silence respectueux et la soumission apparente au fait accompli. Nos soldats se considéraient alors comme les missionnaires armés de la Révolution ; ils croyaient apporter aux peuples la lumière et la liberté, et ils furent atteints jusque dans leur honneur par la défiance, puis par la haine des Espagnols. Ils les considérèrent comme des ignorants, des fanatiques, des brigands, des sauvages ; mais leur conscience resta troublée, et ils se prirent, pour la première fois, à douter de la légitimité de leur mission et à prendre leur tâche en dégoût. Un officier français logé chez l'habitant écrivait sur les murs de sa chambre : « Oh ! peuples d'Espagne, que vous seriez lâches de ne point résister jusqu'à la mort à une si odieuse tyrannie ! »

Le général Duhesme avait pour premier devoir de veiller à la sûreté et à l'entretien de son armée, et ne pouvait remplir ce devoir qu'en exerçant une contrainte formidable sur les habitants, puisque ceux-ci auraient voulu tous exterminer les Français, ou, à tout le moins, les laisser mourir de faim.

La première difficulté que rencontra Duhesme fut l'organisation d'un gouvernement. La Catalogne, comme l'Espagne entière, n'avait plus de gouvernement.

Les Bourbons étaient en exil, et le nouveau roi, le monarque italien appelé au trône d'Espagne, n'était pas encore arrivé. Il y avait, il est vrai, le lieutenant général Mural, mais il avait peine à se faire obéir, à Madrid même, par le Conseil royal ; à Barcelone, son autorité était nulle. D'ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1808, les communications avec Madrid devinrent très-difficiles ; Duhesme se trouva isolé, et dut agir d'inspiration suivant les circonstances, pour faire face aux besoins du moment.

Duhesme voulut d'abord conserver les autorités espagnoles et supplia le capitaine général Ezpeleta et l'intendant Azanza de demeurer en place et d'exercer au moins l'autorité civile. Les deux fonctionnaires espagnols prirent peur et imaginèrent de s'appuyer sur une commission ou junte, formée de membres de l'Audience royale, de l'ayuntamiento et de représentants du clergé, de la noblesse et du commerce. La junte se montra aussi molle et aussi passive qu'eux mêmes. Le 16 juin, Duhesme vint à l'assemblée et lui intima l'ordre de lui verser immédiatement 300.000 francs. La junte effrayée versa les fonds le 19 juin ; mais Duhesme ne put obtenir qu'elle organisât, comme il le voulait, des versements réguliers ; il se trouva aux prises avec la négligence invétérée des autorités espagnoles, avec le mauvais vouloir latent

de tous les Barcelonais. Il ne put obtenir d'Espeleta ni le désarmement des habitants, ni l'organisation de la police, ni l'organisation des transports militaires, et, quand, il quitta Barcelone, le 15 juillet, pour sa malheureuse expédition de Gironne, il laissa le commandement militaire de la ville au général Lechi avec pleins pouvoirs.

Le choix était très mauvais. Lechi, issu « d'une illustre maison d'Italie, cachait sous des traits et des formes agréables le cœur le plus corrompu et l'âme la plus mercenaire ». Sa situation était terrible. Il avait tout au plus 4.000 hommes pour garder la ville, très peu de vivres, pas de fonds et tout le monde contre lui. Il se montra si rigoureux et si terrible que les Espagnols en vinrent à regretter Duhesme, et que, bien longtemps après ces événements, on faisait peur de son nom aux petits enfants, comme de celui d'un ogre.

Les visites domiciliaires, les réquisitions, les arrestations de moines, les saisies d'otages, se succédèrent et imprimèrent dans l'esprit de tous les Barcelonais l'idée d'un pouvoir fort, qui ne se laisserait arrêter par aucun scrupule.

Lechi avait, d'ailleurs, le despotisme joyeux. Il fit célébrer, le 15 août, avec une pompe extraordinaire. Salves de coups de canon, parades militaires, cortège, *Te Deum*, grand diner, toasts, illuminations, rien n'y manqua. Les principales autorités barcelonaises assistèrent aux fêtes ; mais Lechi oublie, comme le fait remarquer M. Conard, de nous dire quelle mine elles y faisaient.

Le terrorisme avait, en somme, si bien réussi à Lechi que Duhesme, de retour de Gironne et vaincu, continua résolument les errements de l'Italien, déclara, le 23 août, qu'il prenait en main l'autorité suprême et demanda à la junte 416.000 francs, payables immédiatement, des vivres pour quatre mois et une somme mensuelle de 50.000 francs, sans compter les emprunts remboursables sur Perpignan, pour payer l'arriéré de la solde.

Le 13 septembre, la mise en vigueur du nouveau régime fut annoncée à la ville par un long arrêté qui en précisait le caractère fiscal et policier. Barcelone était déclarée en état de siège. Le capitaine général ayant refusé de se soumettre, Duhesme le fit conduire à la citadelle et le remplaça par le marquis Galceran de Vilalba. Capitaine général, intendant, junte, ayuntamiento, étaient réduits au rôle d'agents d'exécution (Conard, p. 135).

La désertion se mit alors parmi les fonctionnaires ; tous ceux qui purent s'échapper quittèrent Barcelone ; les autres firent leur besogne au jour le jour, à l'espagnole, sans entrain. Le gouvernement de Duhesme profita cependant de leur expérience

personnelle et de leur connaissance du milieu. La situation de ces fonctionnaires espagnols, placés sous les ordres du commandant en chef des troupes françaises, était des plus bizarres ; ils exécutaient les ordres français, sans cesser d'être profondément espagnols ; ils gardaient leur poste par nécessité ou par dévouement à leurs concitoyens, pour adoucir, dans une certaine mesure, la dureté des contacts entre leurs compatriotes et l'autorité étrangère. Ils rendaient, en somme, de grands services et pouvaient rester sans déshonneur, puisqu'on ne leur demandait pas de préciser leurs sentiments.

Cependant Napoléon avait, à la fin de 1808, remporté de grands succès sur l'insurrection espagnole, pris Madrid et replacé son frère Joseph sur le trône. Pendant quelques mois on put croire, ou on parut espérer, que l'autorité de Joseph parviendrait à s'affermir. Le général Gouvion Saint-Cyr crut faire un coup de maître en exigeant des fonctionnaires espagnols employés par les Français le serment de fidélité au roi intrus. Le 6 avril 1809, il donna l'ordre à Duhesme de convoquer pour le dimanche 9 avril, au palais de l'Audience, tous les fonctionnaires de la ville pour y prêter serment à Joseph Napoléon. Le capitaine général Vilalba transmit aussitôt la lettre de Duhesme à l'Audience, qui la fit passer à ses procureurs généraux. L'un d'eux, Medinabeytia, était partisan des Français et donna son approbation à la lettre du général ; mais les fonctionnaires, que Duhesme essaya de sonder les uns après les autres, demeurèrent impénétrables.

Le dimanche 9 avril, la foule anxieuse remplissait la place devant le palais de l'Audience ; les fonctionnaires militaires et civils, les membres de l'Ayuntamiento, parurent tous en grand costume. Le marquis de Vilalba manquait seul au rendez-vous : il était malade, mais il envoya par écrit son refus de serment. Duhesme ouvrit la séance par un discours assez habilement nuancé, Medinabeytia traduisit en castillan les paroles du général en chef, puis l'on posa au doyen de l'Audience, Mendieta, le premier, le serment de fidélité au roi intrus, et le vieux magistrat répondit *non* d'une voix ferme. Ce fut alors comme un feu de file, les *non* partaient les uns après les autres, mêlés à peine de quelques *oui*. Les réfractaires furent destitués, mis aux arrêts dans leurs maisons ou internés, les militaires à la citadelle, les civils au Montjuich. Mais le peuple trouva qu'ils avaient donné l'exemple de l'héroïsme, et l'administration de la ville resta désarmée.

Les vides qu'ils avaient laissés dans les différents services furent comblés à l'aide des Français domiciliés à Barcelone, que Duhesme n'avait pas voulu employer jusqu'alors, et, à l'aide des

*afrancesados*, peu nombreux et généralement méprisés. Le général déploya en cette circonstance une énergie incontestable. Dès le 12 avril, l'Audience royale était reconstituée ; l'Ayuntamiento le fut aussi presque immédiatement ; les administrations fiscales furent complétées surtout avec des Français. On eut moins de fonctionnaires, mais ils furent plus actifs et plus dévoués ; le service n'en marcha pas plus mal, seulement le fossé qui séparait les patriotes des *afrancesados* fut encore élargi.

Duhesme avait certainement agi avec toute la modération possible dans la situation où il se trouvait : ce n'était point sa faute si le gouvernement n'avait pas gardé plus d'Espagnols à son service ; il n'avait pas remplacé Vilalba comme capitaine général ; il avait assumé lui-même ces fonctions et gouverna jusqu'à la fin de l'année en représentant du roi Joseph Napoléon ; mais les exigences militaires se faisaient, chaque jour, plus pressantes et les deux grands services que Duhesme avait à assurer restaient les mêmes : il fallait pourvoir au maintien de l'ordre et à la subsistance de l'armée.

Le maintien de l'ordre fut assuré par une police énergique et vigilante, dont le général Lechi fut le créateur et conserva la direction.

La police barcelonaise n'existait, pour ainsi dire, pas sous l'ancien régime. Les habitudes d'ordre que l'éducation religieuse et l'Inquisition avaient données aux esprits rendaient les attentats à la propriété extrêmement rares et la justice ordinaire suffisait à réprimer les crimes contre les personnes. Il n'en fut plus de même, quand la présence d'une armée ennemie vint apporter dans la ville des ferments de haine et de désordre de la plus redoutable puissance. L'armée, il est vrai, avait la force, et pouvait réprimer les mouvements insurrectionnels de la population ; mais elle ne pouvait ni prévenir ni déjouer les complots, et la police embryonnaire des Espagnols ne pouvait et n'eût voulu jouer aucun rôle efficace au profit des Français. Il fallut donc créer de toutes pièces une institution nouvelle pour doter Barcelone d'une police aussi exacte que celle des grandes villes de France.

Le capitaine général Ezpelata institua tout d'abord une junte de police qui ne fit rien. Au commencement de juillet, Duhesme adjoignit à la junte un représentant de l'autorité militaire, et elle devint un peu plus active.

Lechi, investi du commandement de Barcelone pendant l'absence du général en chef, trouva l'homme qu'il fallait employer pour créer à Barcelone une police sérieuse. C'était un avocat barcelonais, nommé Ramon Casanova, devenu homme d'affaires, connaissant

parfaitement le milieu, peu scrupuleux et dévoué depuis longtemps à la cause française. Le personnage ne paraît pas avoir été très recommandable ; quoique âgé d'une cinquantaine d'années et père de plusieurs filles, il avait une favorite et des goûts de luxe qu'il n'avait pu satisfaire jusque-là. Son mépris des clercs et son horreur des moines s'expliquent peut-être par le désordre de sa vie privée, comme son adhésion aux idées françaises par sa cupidité et son ambition. Un traitement de 800 francs par mois dut lui sembler une aubaine extraordinaire, et il se dit sans doute que son nouveau métier lui vaudrait encore plus d'une commodité. Au temps de sa puissance, quand il fut devenu la seconde autorité de Barcelone, il ne se montrait que dans l'équipage le plus fastueux ; les gens les plus distingués faisaient antichambre à sa porte pendant de longues heures. Il fut membre de l'Audience, il maria une de ses filles au régent Medinabeytia. Il eut, en somme, tous les vices de l'arriviste et du parvenu ; mais il dompta la résistance des Barcelonais, et c'était tout ce que Dubesme demandait.

Lechi le nomma commissaire général de police et président de la junte extraordinaire de police (18 août). Le 10 septembre, l'organisation de la police fut complétée par la nomination d'un substitut, d'un secrétaire, de cinq commissaires d'arrondissement et d'une trentaine d'agents. Tout ce monde n'était pas d'une grande distinction ; on s'amusa beaucoup à Barcelone de M. le commissaire Dufour, ancien cocher et ancien marchand de poisson au détail ; mais on cessa bientôt de rire, quand on vit comment les nouveaux magistrats entendaient leurs fonctions. Ils avaient la main lourde, et un incident tragique montra à tous jusqu'à quel point Casanova était dépourvu de scrupules.

Il y avait alors à Barcelone un Milanais, nommé Joseph Canton, employé de finances et prêteur sur gages, auquel on attribuait une grosse fortune. Le 15 décembre 1808, il fut arrêté vers cinq heures du soir et mené à la prison, où il fut écroué après avoir été fouillé. Les commissaires portèrent chez Casanova ce qu'ils avaient trouvé sur Canton : une centaine de quadruples, treize bagues en diamants et une chaîne d'or. Casanova leur donna l'ordre de se rendre chez Canton et de faire dans tout son appartement une exacte perquisition. Ils trouvèrent chez leur victime une vieille servante et se firent ouvrir toutes les portes. Dans la grande salle étaient plusieurs coffres dont les clefs étaient aux serrures ; il y avait, dans ces coffres, beaucoup de pièces d'argenterie, dix-huit à vingt couverts en vermeil pliés dans du taffetas, des chaînes d'or, des montres, des perles, des anneaux en diamants, des boucles et pendants d'oreilles et d'autres bijoux de

grande valeur. Dans un grenier, on trouva encore d'autres pièces d'argenterie. Les policiers vinrent rendre compte de leurs recherches à Casanova, qui dinait ce soir-là chez Lechi. Le chef de la police et le général eurent une conversation assez longue, à la suite de laquelle les coffres furent retirés de la maison Canton par des cavaliers italiens et apportés chez Lechi.

Le butin une fois mis en sûreté, les policiers reçurent l'ordre de se rendre à la prison, d'y prendre Canton, et de le remettre aux mains des soldats, ce qui fut fait en présence du geôlier, de sa femme et de leur domestique, un vieillard nommé Julia. Canton fut ligoté, dépouillé du peu qui lui restait et emmené par les soldats.

Le 16 décembre, la femme de Canton, qui se trouvait à Mataro au moment de l'arrestation de son mari, revint à Barcelone, se présenta en vain à la prison, à la police, chez Lechi, et n'obtint aucun renseignement. Le surlendemain, 18 décembre, sur la montagne de Montjuich, les chiens découvrirent le cadavre d'un homme « mort depuis peu, assassiné de plusieurs coups d'un instrument tranchant », et, d'après la description qui fut donnée du cadavre, tout le monde reconnut Canton.

Comme il restait des témoins gênants, Casanova fit donner quatre écus, à la vieille servante de Canton, supprimer le vieux Julia, domestique du geôlier, et menacer de mort ce dernier, s'il osait révéler l'entrée et la sortie de prison du nommé Canton, l'enlèvement du feuillet d'érou qui en constatait l'entrée et la disparition de Julia.

L'affaire finit par avoir des suites fâcheuses pour les misérables qui y avaient joué un rôle ; nous la citons surtout pour montrer à quels maîtres Barcelone était livrée.

Gouvion Saint-Cyr essaya de rendre quelques garanties aux malheureux habitants : pendant quelque temps, les violences furent moins fréquentes ; mais les pilleries allèrent leur train. Casanova et ses agents spéculèrent sur la terreur de leurs administrés, vendirent leur protection ou leur clémence à tous ceux qui voulurent l'acheter.

Casanova étendit son action sur la police des marchés, sur l'entretien des rues et des fontaines, sur tous les services judiciaires. Il se fit donner la censure des écrits et des journaux. Il prohiba les attroupements de plus de six personnes ; il surveilla les réunions privées, défendit d'ouvrir des cours de danse sans sa permission et fit promener, un jour, sur la Rambla deux pièces de canon avec les mèches allumées.

Barcelone, terrorisée et dépeuplée, conspira cependant contre



ses terribles maîtres. Un ancien chapelain de la citadelle, Joaquin Pou, des moines, des prêtres, des artisans, organisèrent un vaste complot, qui devait éclater dans les premiers jours de mars, avec le secours de la croisière anglaise et des miquelets qui rôdaient aux environs de la ville. L'éloignement des vaisseaux anglais fit ajourner l'insurrection, qui fut fixée à la nuit de l'Ascension, du 11 au 12 mai. La veille même de l'exécution, la police fut mise au courant des projets des conjurés par un officier italien, le capitaine Provana. Les précautions militaires prises par Duhesme empêchèrent les conjurés d'exécuter leurs projets ; les jours suivants les visites domiciliaires amenèrent la saisie d'un grand nombre d'armes : fusils, cartouches et sabres introduits furtivement en ville ; beaucoup de gens furent arrêtés, et, le 17 mai, dix-huit prévenus, dont cinq moines et trois prêtres, comparurent devant la commission militaire chargée de les juger.

Deux prêtres, Joaquin Pou et le P. Juan Gallifa, furent condamnés à la garrotte, trois laïques au gibet, et la sentence exécutée dans les vingt-quatre heures.

Au moment où des forçats tirés du bagne exécutaient les condamnés, le tocsin sonna tout à coup aux clochers de la cathédrale et secoua toute la ville ; quelques groupes armés se montrèrent, mais l'activité des troupes empêcha tout rassemblement considérable. La cathédrale fut cernée et les recherches commencèrent. Pendant deux jours, les policiers furent impuissants à découvrir les coupables. Enfin, le 6 juin, on trouva dans les orgues trois malheureux à demi morts de soif et de faim, à demi étouffés par la poussière, dont la vue émut de pitié les policiers eux-mêmes. C'étaient trois pauvres artisans : Johan Portet, tisseur d'alfa, Ramon Mas, charpentier, et Pedro Lastortras, serrurier, qui n'avaient pu contenir leur indignation patriotique et avaient appelé Barcelone aux armes contre les intrus. Ils furent pendus, le 27 juin, et l'on n'accorda pas même aux prêtres qui les avaient assistés la permission de les faire inhumer ; mais le peuple de Barcelone les considéra comme des martyrs, et fit toucher leur corps à différents objets pour en faire des reliques.

L'échec de ces tentatives mit fin, pour longtemps, aux complots et aux mouvements séditions. Impuissante et captive, Barcelone se tut.

Le grand souci de la police, à partir de ce jour, fut de surveiller les Français établis à Barcelone. La ville était remplie de sujets de S. M. l'Empereur et Roi, venus là en grande partie pour échapper à la conscription. On leur ordonna de s'enrôler dans

une garde nationale, chargée de coopérer avec la troupe à la garde de la cité.

Ceux qui refusèrent furent avertis « qu'ils perdaient tout droit à la protection et à la bienveillance du général commandant ».

Duhesme chercha aussi à combattre le brigandage dans la banlieue de Barcelone, et tenta d'organiser une gendarmerie ; il n'obtint que de médiocres résultats. Les miquelets et les somatènes catalans vinrent parfois saisir les militaires isolés jusque sur les glacis de la citadelle.

C'était beaucoup de faire régner l'ordre à Barcelone ; mais ce n'était qu'un résultat négatif, qui ne suffisait pas à entretenir l'armée. Barcelone dut non seulement s'abstenir de tout acte hostile, mais obéir à toutes les réquisitions des occupants.

Au moment où les Français arrivèrent à Barcelone, les caisses publiques étaient vides, les traitements des fonctionnaires aussi arriérés que dans le reste de l'Espagne, et, si l'intendant put faire vivre les troupes françaises jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, ce fut en recourant aux expédients et en laissant s'accumuler l'arriéré.

Avec le mois de juin, et la révolte générale de la province, Duhesme se trouva réduit à demander à la seule ville de Barcelone les fonds nécessaires à la subsistance du soldat. Duhesme demanda 50.000 pesetas par mois pour les hôpitaux, les dépenses de l'artillerie et du génie et le courrier ; 400.000 pesetas par mois pour la nourriture des troupes, et 300.000 pesetas pour la solde que l'Empereur avait bien promise, mais ne donnait pas. On espérait que le roi d'Espagne rembourserait, un jour, les dépenses des deux premiers chapitres et que l'Empereur rembourserait la solde ; en attendant, Barcelone devait payer.

Au mois de juin 1808, la junta instituée par Duhesme émit un emprunt de 300.000 francs. En juillet, elle rétablit la frappe des monnaies de billon et d'argent à Barcelone. La nouvelle monnaie, conforme au type ancien, portait les armes de la ville et en exerçait les mots : *en Barcelona*. On espérait ainsi lui donner cours dans toute la province ; en fait, jamais les insurgés ne l'acceptèrent ; mais les changeurs de Barcelone l'échangeaient contre les monnaies nationales, et les transactions purent ainsi reprendre en partie entre la ville et le dehors.

La junta songea encore à établir une contribution mensuelle sur les propriétaires les plus aisés ; mais le rendement de ce nouvel impôt, déjà très faible au mois de juillet, devint presque nul au mois d'août, et les besoins de l'armée obligèrent la junta

à recourir à un nouvel emprunt de 300.000 francs, qui eut moins de succès encore que le premier.

Duhesme jugea qu'il n'arriverait à rien, s'il ne s'occupait pas directement de la question financière.

Un Français instruit et capable, Augier, dressa en septembre 1808, le budget de l'occupation ; il était formidable. En comptant au plus juste, Augier demandait 500.000 fr. par mois pour l'entretien des troupes et 100.000 fr. pour les frais d'administration des autorités nationales. Duhesme ne crut pas possible de demander une si grosse somme et fixa à 500.000 fr. seulement le montant de la contribution mensuelle. Jamais les Barcelonais aisés, taxés et surtaxés, payant jusqu'à 3.500 à 4.000 pesetas par mois, ne purent fournir cette somme énorme. Le mois du plus fort rendement atteignit environ 400.000 pesetas ; mais le rendement moyen ne dépassa pas 300.000 et baissa de mois en mois, quoique la perception fût appuyée par la force militaire, que les contribuables en retard vissent leur quote-part doublée, et reçussent des garnisaires.

Pour combler le déficit, Duhesme songea à faire vendre les meubles et effets laissés à Barcelone par les émigrés ; les temps étaient si durs que l'opération rapporta seulement 86.000 pesetas en 1808. On finit par offrir aux émigrés de respecter leurs biens, s'ils consentaient à acquitter leurs contributions pour leurs biens sis à Barcelone ; ils y consentirent en général, et l'on vit ainsi des membres des juntas insurrectionnelles payer l'impôt à Barcelone au gouvernement intrus.

On leva une contribution de 100.000 francs sur les églises, payable en numéraire ou en argent travaillé.

On saisit le palais de l'Inquisition ; mais la richesse du Saint-Office n'était qu'une légende révolutionnaire : on trouva, en somme, très peu de chose.

Les Barcelonais espèrent, un moment, que la venue de Gouvion Saint-Cyr améliorerait leur sort. Le général arrivait certainement avec les meilleures intentions ; mais ses besoins étaient les mêmes que ceux de Duhesme, et ses expéditions au dehors ne lui rapportèrent à peu près rien. Il lui fallut donc continuer à demander à peu près exclusivement à Barcelone les ressources dont il avait besoin.

Il pensa que les exigences françaises seraient peut-être moins odieuses aux habitants, si l'on demandait l'argent aux anciens impôts, qu'on avait à peu près cessé de percevoir, au lieu de les demander à des taxes nouvelles. Il remit en vigueur les octrois, les douanes, les droits sur le tabac ; plus tard, on ressuscita de même l'impôt sur le papier timbré.

Au mois de mars 1809, on voulut supprimer la contribution sur les gens aisés, et la remplacer par l'ancien cadastre, perçu sur l'ensemble de la population barcelonaise ; mais la mesure faillit amener un soulèvement général. Les financiers français avaient eu la main si lourde que les contribuables se déclarèrent tous hors d'état de payer ce qu'on leur demandait. Les réclamations furent si vives, les injures si atroces, qu'un des commissaires français, Raynal, tremblait de frayeur dans son bureau.

Duhesme se hâta de retirer le projet et d'annoncer que l'on continuerait à percevoir la contribution, sur les gens aisés seulement, en mars, avril, mai et juin. Il pourvut au déficit par un nouvel emprunt forcé de 300.000 francs, qui en donna 225 seulement.

Il fit exécuter une recension soigneuse de la propriété bâtie, et la frappa d'un droit bien plus modéré qu'au mois de mars, mais encore équivalent à 35 ou 40 % du revenu, ou dix fois le droit de *catastro* perçu jadis au nom du roi d'Espagne. Il prétendit percevoir en même temps l'ancienne contribution mensuelle sur les gens aisés ; mais Barcelone dépeuplée ne pouvait réellement plus payer ces contributions écrasantes. Les deux impôts réunis ne donnèrent, en septembre 1809, que 157.905 pesetas, et 104.000 en janvier 1810.

L'armée serait morte de faim, si les produits des douanes et surtout des octrois n'avaient fourni quelques ressources appréciables. Les magasins barcelonais étaient remplis de marchandises, que leurs propriétaires ne savaient comment écouler. Duhesme en permit l'extraction moyennant un droit de 5 %, et, de juillet à décembre, ce droit rapporta en moyenne 85.000 pesetas par mois. C'était manger son blé en herbe et compromettre la fortune industrielle de Barcelone ; mais, pour le moment, on ne pouvait rien de mieux.

On s'aida encore de quelques autres moyens extraordinaires. On confisqua les revenus des bénéfices ecclésiastiques, dont les titulaires avaient émigré. On saisit une succession de 160.000 pesetas, dont les héritiers n'habitaient point Barcelone, un dépôt de 18.000 pesetas trouvé à l'hôpital de la Miséricorde.

Des magasins abandonnés renfermaient pour 485.000 pesetas de plomb, de cuivre, de soufre et de papier. Duhesme : abandonna le tout pour 250.000 pesetas au fournisseur des armées Durand, dont il obtint de nouveaux crédits. Des razzias dans les environs procurèrent du blé et du vin ; on ramena, en une seule fois, 50.000 pintes de vin du couvent de Montalègre.

Enfin, on fit l'inventaire des objets d'or ou d'argent appartenant

aux couvents : 17.000 onces d'argent en furent extraites, divisées en sept lots, et envoyées à la monnaie à mesure des besoins.

Grâce à ces moyens énergiques, Duhesme recueillit, pendant l'année 1809, 3.922.000 pesetas, représentant environ le quart de ce que la province de Catalogne tout entière payait au roi en temps normal.

Duhesme avait fait son devoir de soldat en assurant la subsistance de son armée ; mais, comme le dit très justement M. Conard, « les Catalans ne pouvaient naturellement adopter ce point de vue : le régime de la fiscalité militaire leur avait donné de nouveaux motifs de résistance ; il avait suscité de nouvelles colères, de nouvelles plaintes et de nouveaux griefs. » Puisque la ruine était partout, les gens énergiques pensaient tous que mieux valait se ruiner pour la patrie que pour nourrir les troupes de Napoléon.

---

# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Les victimes des Satires.

Nous avons étudié, dans nos dernières leçons, Boileau en le considérant exclusivement comme auteur de satires littéraires. Mais, au lieu de faire une analyse minutieuse et détaillée de chacune des pièces où notre auteur se laisse aller à sa verve *satirique*, nous avons, en quelque sorte, dominé notre matière et raisonné sur le genre, plutôt qu'observé les conditions particulières dans lesquelles Boileau écrit le *Festin ridicule* ou la *Satire sur les Femmes*. Nous avons dit que la satire littéraire devait être essentiellement médisante, malicieuse, méchante même ; nous avons vu qu'elle s'occupe exclusivement de ce qui est risible ou ridicule, et qu'ainsi le génie, le talent, ne peuvent pas être de son domaine, pas plus que la vertu, la sagesse, le vrai mérite, ne peuvent être du domaine de la satire morale. Le satirique n'est pas le critique. Il n'est pas tenu de louer les beautés comme il blâme les défauts. Sur ce qui est digne d'éloge, il garde un silence absolu, et ce silence c'est son hommage. Mais il déclare une guerre acharnée à la platitude, à la sottise, aux ridicules des écrivains. S'il laisse en paix les auteurs excellents, il attaque et combat sans merci les mauvais et même les médiocres, car

Il n'est point de degré du médiocre au pire.

Ce rôle n'est pas celui d'une basse et stérile médisance, car le sentiment public peut être induit en erreur. La foule, volontiers, porte aux nues des ouvrages sans valeur, lorsqu'ils ont un certain éclat, un brillant factice, ce qu'on appelle du clinquant. Aussi est-il bon qu'il y ait un satirique pour s'élever contre les fausses opinions du vulgaire et remettre à leur place véritable les talents et les médiocrités. C'est bien là le rôle que s'est assigné Boileau, lorsqu'il a délibéré d'écrire ses *Satires*. C'est un rôle semblable à celui que remplissaient ces esclaves dont parle

Bossuet, qui étaient attachés à la personne du triomphateur pour lui rappeler la triste condition de l'humanité, au milieu même de l'exaltation du triomphe.

Boileau a voulu frapper fort et il n'y a point manqué. Mais il nous reste, maintenant, à nous occuper de ceux contre qui les coups étaient dirigés. Quelles furent les victimes du satirique ? Méritaient-elles vraiment le traitement qu'il leur fit subir ?

Ses victimes sont assez nombreuses, infiniment moins cependant qu'on serait porté à le croire. Volontiers on se représente Boileau comme l'ennemi de toute la république des lettres, comme un immolateur d'hécatombes. En réalité, les *Satires* sont loin de remplir la totalité de sa carrière littéraire. Son activité satirique ne s'est exercée que de 1660 à 1667 et de 1692 à 1703. Il ne faut pas perdre de vue que les satires littéraires ne lui ont pas pris dix années d'une vie littéraire qui a duré plus d'un demi-siècle. Boileau a abandonné le genre pour entrer à l'Académie. Il était obligé de ménager ceux qui seraient ses électeurs ; quand il y fut admis, en 1683, il lui devint difficile d'attaquer ses confrères et les amis de ses confrères ; car l'Académie est, en somme, un salon. Quelque débraillés qu'aient été, auparavant, ceux qui y sont entrés, La Fontaine par exemple, ils sont astreints comme les autres à la tenue décente qui est de rigueur dans une telle compagnie.

La conséquence, nous l'apercevons tout de suite : c'est que les victimes de Boileau appartiennent toutes à la fin du règne de Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV. Parmi elles, nous ne trouvons aucun écrivain dont l'œuvre soit postérieure à 1668.

La liste de proscription est facile à reconstituer. Pour cela, il n'y a qu'à consulter les Index des éditions de Boileau, et, par exemple, celui de l'édition de Saint-Marc ; j'ai sous la main un exemplaire de cette édition, qui a appartenu à M<sup>me</sup> de Musset et où le jeune Alfred a dû puiser, tout enfant, sa haine du satirique. Si je l'ouvre, je constate qu'il n'y a pas plus de vingt-cinq auteurs malmenés par le satirique. Or il n'y a pas de doute : il faudrait bien multiplier ce nombre par dix pour obtenir celui des méchants auteurs qui s'efforçaient alors de parvenir à la gloire littéraire.

Souvent, dans les *Satires*, les ennemis de Boileau sont nommés simplement ; ou bien le poète leur consacre un hémistiche ; ou encore, c'est un ou deux vers qui leur sont décochés ; rarement ils font l'objet d'un petit groupe venimeux de quatre ou cinq vers, comme Scudéry :

Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume  
 Peut, tous les mois, sans peine, enfanter un volume !  
 Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,  
 Semblent être formés en dépit du bon sens, etc...

Parmi ces ennemis du satirique, nous distinguerons le menu fretin et ceux sur lesquels il a copieusement déversé le ridicule, parce qu'ils étaient plus populaires ou pires encore que les autres. Molière, dans les *Femmes savantes*, par la bouche de Vadius et de Trissotin, nous conseille cette division :

TRISSOTIN.

Ma gloire est établie, en vain tu la déchires.

VADIUS.

Oui, oui, je te renvoie à l'auteur des *Satires*.

TRISSOTIN.

Je t'y renvoie aussi.

VADIUS.

J'ai le contentement  
 Qu'on voit qu'il m'a traité plus honorablement.  
 Il me donne en passant une atteinte légère,  
 Parmi plusieurs auteurs qu'au palais on révère ;  
 Mais jamais, dans ses vers, il ne te laisse en paix.  
 Et l'on t'y voit partout être en butte à ses traits.

TRISSOTIN.

C'est par là que j'y tiens un rang plus honorable.  
 Il te met dans la foule, ainsi qu'un misérable ;  
 Il croit que c'est assez d'un coup pour t'accabler,  
 Et ne t'a jamais fait l'honneur de redoubler ;  
 Mais il m'attaque à part, comme un noble adversaire  
 Sur qui tout son effort lui semble nécessaire ;  
 Et ses coups, contre moi redoublés, en tous lieux  
 Montrent qu'il ne se croit jamais victorieux.

Nous parlerons donc, d'abord, du menu fretin et, ensuite, de ceux à qui Boileau a fait l'honneur que revendique Trissotin.

Mais on éprouve un grand embarras, quand il s'agit de parler de tous ces auteurs de très médiocre importance. Certains noms, qui se trouvaient dans les premières éditions, ont disparu dans les éditions suivantes ou ont été remplacés par d'autres. Racine, dans le dernier acte d'*Andromaque*, avait d'abord introduit une scène très mélodramatique, où l'on voyait la veuve



d'Hector chargée de chaînes et délivrée par Hermione ; au bout de dix ou quinze ans, un goût plus scrupuleux la lui fit supprimer. De même, dans nos éditions modernes de Boileau, qui reproduisent toutes les dernières éditions publiées par l'auteur ou la première édition posthume, nous ne retrouvons pas les *Satires* dans leur état primitif. Par exemple, nous lisons aujourd'hui dans la *Satire VII* :

Faut-il d'un froid rimeur dépeindre la manie ?  
 Mes vers, comme un torrent, coulent sur le papier :  
 Je rencontre à la fois Perrin et Pelletier,  
 Bonnecorse, Pradon, Colletet, Titreville.

En 1665 et jusqu'en 1683, on imprimait au lieu de Bonnecorse et Pradon, les noms de Bardou, Mauroy, Boursault. Mais, dans la suite, Mauroy et Boursault firent la paix avec Boileau, qui a effacé leurs noms ; quant à Bardou, il a bénéficié d'un non-lieu, parce que Bonnecorse exigeait quatre syllabes, tout simplement.

De même, dans la *Satire II*, nous avons aujourd'hui :

Si je veux d'un galant dépeindre la figure,  
 Ma plume pour rimer trouve l'abbé de Pure.

On lisait dans les premières éditions :

Si je pense parler d'un galant de notre âge,  
 Ma plume pour rimer rencontrera Ménage.

Ce n'est point qu'il y ait eu une réconciliation entre Ménage et Boileau ; mais, l'abbé de Pure ayant fait circuler des vers contre Boileau, celui-ci fit cette substitution pour riposter et se venger. Il n'y a donc pas lieu de s'appesantir sur ces auteurs-là, qu'une égale médiocrité rendait dignes de figurer dans les *Satires*, et de se remplacer au pilori. A peine trois ou quatre méritent-ils une mention : on peut, sans remords, laisser la plupart à la poussière des bibliothèques qui sont leurs tombeaux.

Mais certains valent, dans quelque mesure, d'être réhabilités. Ainsi ce Théophile de Viau, dont on ne connaît guère, aujourd'hui, que les deux vers ridicules :

Le voici ce poignard qui, du sang de son maître,  
 S'est souillé lâchement ; il en rougit, le traite !

Cependant sa tragédie de *Pyrame et Thisbé* n'est pas sans valeur, et même ne faut-il point la considérer avec quelque sympathie, si l'on songe que Corneille lui doit beaucoup pour son *Polyeucte* ?

On pourrait encore très bien prendre la défense de Saint-Amant ; celle de Le Pays raillé dans le *Festin ridicule* ; celle de Cassagne, qui fut un prédicateur remarquable, si l'on en juge par certaines pages de son *Oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris*, dans le *Recueil des Harangues académiques*. Il y a contre lui le vers fameux de Boileau, qui dit que, à ses sermons, comme à ceux de Cotin, « on est assis au large ». Mais le fait, s'il est vrai, ne prouve rien du tout. A Meaux, entre 1682 et 1704, lorsque la grosse cloche sonnait pour appeler les fidèles au prône, tout le monde s'écriait dans la ville : « Oh ! ce n'est pas la peine d'y aller : c'est l'évêque qui parle ! » Cet évêque était Bossuet et, à ses sermons, comme à ceux de Cassagne, on était assis très au large.

Réservant Perrault et Pradon, je voudrais parler aujourd'hui de Quinault, de Boursault, de Cotin. Quant à Chapelain, nous l'étudierons rapidement, lorsque je ferai prochainement une étude spéciale et attentive de la *Satire IX*, considérée comme type de la satire littéraire de Boileau.

Philippe Quinault (désigné par le nom de Kainaut dans les éditions des *Satires* parues de son vivant) figure plusieurs fois dans les *Satires* ; on se souvient des vers :

La raison dit Virgile et la rime Quinault...  
Les héros, chez Quinault, parlent bien autrement,  
Et, jusqu'à : « Je vous hais », tout s'y dit tendrement.

Et, dans la *Satire X*, quand Boileau parle :

De tous ces lieux communs de morale lubrique  
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique,

c'est Quinault qu'il vise, Quinault mort depuis quatre ans, en bon chrétien repentant.

Je dois vous avouer que je me sens un faible pour Quinault et que, si je ne suis pas tout à fait de l'avis de Voltaire, lorsqu'il appelle le satirique

Zoïle de Quinault et flatteur de Louis ;

je l'approuve pleinement, lorsqu'il déclare à Boileau, imaginant le moment où il arrivera aux Enfers et y rencontrera les deux ombres de Despréaux et de l'auteur d'Astrate,

J'embrasserai Quinault, en dusses-tu crever !

Et je crois bien que je ferais comme lui. J'ajoute que, si l'on me demandait comme dans le *Festin ridicule* : « Avez-vous lu l'As-

*trate* ? » Je répondrais sans aucun embarras : « Oui, j'ai lu l'*Astrate*, et j'y ai pris plaisir ». L'anneau royal, dont Boileau se moque, est une invention fort belle : Quinault s'est inspiré là de *Don Sanche d'Arâgon* de Corneille, qui est un pur chef-d'œuvre. Certaines critiques sont justifiées cependant : dans la *Mort de Cyrus*, dans l'*Astrate*, il y a bien des fadeurs, bien des soupirs, bien des langueurs et une préciosité parfois insupportable ; mais il y en a tout autant dans l'*Œdipe* de Corneille et dans le *Timocrate* de son frère Thomas, le plus grand succès du théâtre au xvii<sup>e</sup> siècle. En réalité, Quinault est une sorte de bouc émissaire pour Boileau, qui vise surtout les deux Corneille et ces défauts qui correspondaient au goût du jour tourné vers le précieux et le romanesque.

En 1692, dans la satire *sur les Femmes*, c'est l'immoralité des opéras de Quinault qui est attaquée ; mais Quinault, à ce moment, était mort converti, ayant fait pénitence et regretté ses fautes : il méritait donc plus d'indulgence, ou, à défaut, un peu plus de justice.

Quinault avait une facilité extraordinaire. C'est à lui que Boileau aurait dû s'adresser, quand il demandait le secret de bien rimer, et c'est à lui qu'il aurait dû dire :

Enseigne-moi, Quinault, où tu trouves la rime.

On jugera de cet abondant talent poétique par quelques vers de l'*Astrate*, que je vous vais lire. Le poète met en scène Elise, une reine ambitieuse qui s'est élevée au pouvoir par une série de crimes :

ÉLISE.

Crois-tu, pour être fier, qu'un cœur soit insensible ;  
 Et quelque fermeté qu'on ait pu mettre au jour,  
 Qu'après d'un grand mérite, on échappe à l'amour ?  
 Apprends que, dans une âme, avec peine rendue,  
 Rien ne fait mieux aimer que la fierté vaincue ;  
 Qu'un cœur est plus touché, plus il a fait d'effort,  
 Et qu'où l'obstacle est grand, l'amour en est plus fort.  
 Au bonheur d'Agénor, voilà ce qui s'oppose :  
 Du choix d'Astrate, enfin, voilà la seule cause ;  
 Voilà ce que j'ai su trop bien dissimuler ;  
 Et, si j'attends si tard à te le révéler,  
 Ne t'en étonne pas ; avec un soin extrême  
 Je m'en suis fait longtemps un secret à moi-même.  
 Mon cœur d'abord, sans doute, aurait mieux résisté,  
 S'il n'eût été trahi par sa propre fierté :  
 C'est elle qui, du coup dont tu me vis atteinte,  
 M'a causé la surprise, en m'en ôtant la crainte.

Oui, loin de me servir, mon orgueil m'abusant  
 M'a livré à l'amour, en me le déguisant.  
 Je négligeai d'abord une langueur secrète ;  
 Je n'appelai qu'estime une estime inquiète,  
 Et mon cœur, trop superbe et trop crédule aussi,  
 Cru, même en soupirant, qu'on estimait ainsi.  
 L'amour, faible toujours quand il ne fait que naître,  
 Caché sous cette erreur a pris le temps de croître ;  
 Et contre mon orgueil ne s'est pas déclaré,  
 Qu'il n'ait de sa victoire été bien assuré.

CORISBE.

Cet amour me surprend ; et je croyais, Madame,  
 Que l'ambition seule avait touché votre âme.

ÉLISE.

Dès que j'ouvris les yeux, Astrate et la grandeur,  
 Tous deux, d'un charme égal, surent frapper mon cœur :  
 Mon âme également s'en trouva pénétrée ;  
 Mais cette égalité ne fut pas de durée ;  
 Ces deux divers transports prirent un divers cours :  
 J'eus même ambition, mais l'amour crût toujours.  
 Je t'avouai bien plus ; toutes mes injustices,  
 Tout ce que, pour mon rang, j'ai fait de sacrifices,  
 J'ai fait tout pour Astrate ; et, pour rien épargner,  
 Ce héros m'a paru trop digne de régner.  
 J'ai tenté pour donner un trône à ce que j'aime  
 Ce que jamais mon cœur n'eût osé pour moi-même,  
 Et les raisons d'État qu'on m'a vu mettre au jour  
 N'ont servi que de voile à des crimes d'amour.

Il n'y a pas une cheville dans ces beaux vers, à l'inverse des meilleures pièces de Boileau. Vraiment, notre satirique aurait eu besoin de prendre des leçons de ce maître en versification, disons mieux, de ce vrai poète.

Les attaques de Boileau ne donnèrent, d'ailleurs, à Quinault qu'une atteinte légère. Il n'y répondit jamais, tout au succès extraordinaire qui lui conciliait le public, la faveur de Louis XIV et aussi l'estime de Molière, qui s'adressa à lui pour composer *Psyché* dans un bref délai ; tour de force dont Boileau était bien incapable ! Membre de l'Académie quatorze ans avant Boileau, Quinault ne paraît pas du tout lui avoir fait grise mine ni lui avoir gardé rancune de ses attaques.

Boursault naquit en 1635 et mourut en 1701. Il est mêlé à l'histoire de tous les grands écrivains du siècle : à l'histoire de Molière au moment de l'*Impromptu de Versailles*, à celle de Corneille et de Racine au moment de *Britannicus* et de *Bérénice*, à celle de Bossuet, dont les *Maximes sur la Comédie* sont une réponse

à la préface que le P. Caffaro avait mise au *Théâtre* de Boursault. Enfin, à propos de La Fontaine, on ne saurait négliger de dire qu'il refit une vingtaine des fables du grand fabuliste.

Moins innocent que Quinault, il rendit au satirique coup pour coup. Puis, en 1685, tous deux devinrent bons amis. En 1667, Boursault avait été nommé par Boileau dans la *Satire VII*, sans doute à la prière de Molière. En 1669, Boursault riposta par une comédie, la *Satire des Satires*, où Boileau était fort malmené, mais seulement comme poète satirique, et où sa personne même n'était nullement attaquée. Je lis, dans la scène V :

BOURSAULT.

Comment voulez-vous qu'il trouve mes vers beaux ?  
Monsieur est partisan de Monsieur Despréaux,  
Je le connais.

LE MARQUIS.

Ma foi, c'est un charmant génie,  
*Lorsque d'un froid rimeur il dépeint la manie,*  
*Ses vers comme un torrent coulent sur le papier.*  
*Il rencontre à la fois Perrin et Pelletier,*  
*Bardou, Mauroy, Boursault.* Au moins, sans artifice,  
Boursault...

ÉMILIE.

C'est vous, je crois ?

BOURSAULT.

Pour vous rendre service,  
C'est moi-même.

ÉMILIE.

Pour moi, quand je lis Despréaux,  
Je trouve en des endroits quelques vers assez beaux ;  
Mais ce qui me déplaît dans sa veine féconde,  
Elle est trop satirique et nomme trop de monde.  
C'est, pour un galant homme, un peu s'être oublié :  
Plus son nom fait de bruit, plus il est décrié :  
On court à ses écrits, mais chacun les achète,  
Moins pour voir ce qu'il fait, que les gens qu'il maltraite.  
Caressé d'un libraire, à qui va le butin,  
Aux dépens de sa gloire il enrichit Barbin ;  
Et sûr que sans nommer son génie est aride,  
Pour un honneur frivole, il en quitte un solide.  
S'il avait des amis, il devrait le savoir.

## LE MARQUIS.

Avec tout le respect que je crois vous devoir,  
 Ce que vous dites là, Madame, est ridicule ;  
 Parbleu ! Despreaux nomme ! ô le plaisant scrupule !  
 C'est qu'il est franc.

Boileau se fâcha tout rouge et fit intervenir Lamoignon, qui interdit aux « histrions » la représentation de la pièce. Le procédé était odieux. Boursault fit imprimer la pièce avec une préface, où il disait fort dignement son fait à son ennemi :

« Les satires de M. Despreaux ont fait un si grand fracas et tant de personnes capables de juger des belles choses leur ont donné leur approbation, que je serais du moins aussi emporté que leur auteur, si le peu qu'on y remarque de mauvais faisait condamner tout ce qu'il y a de bon... Ceux qui se donneront la peine de lire la pièce que je mets au jour, verront bien que je n'y ai rien mis de diffamatoire contre son honneur, ni contre sa personne, comme il le suppose dans l'arrêt qui fait défense aux comédiens de la représenter. Je ne sais rien de lui qui soit à son désavantage, que ce que toute la France sait aussi ; c'est-à-dire cette liberté qu'il prend d'offenser des gens qui ne lui ont jamais fait de mal ; et je pense qu'il n'y en aurait guère qui lui refusassent leur estime, s'il faisait un meilleur usage de son génie. Ce n'est pas que, dans ce qu'il a fait, il n'y ait à retoucher, comme dans tout ce que font les autres. Le plaisir que l'on a d'entendre médire fait qu'on passe, sans y prendre garde, par-dessus des endroits où l'on s'arrêterait, si une injure qui s'y trouve à point nommé n'attirait toute l'attention de ceux qui parcourent ses ouvrages ; et, si j'étais d'humeur à faire une critique en prose, je lui en citerais plusieurs, sans compter ceux que j'ai déjà repris, où il a oublié de mettre du jugement. Mais je me contente du temps que j'ai perdu à lui répondre, et je lui déclare que de quelque façon qu'il me traite désormais, je ne m'en vengerai que par mon silence. Si je fais de méchants vers, il aura peu de gloire à faire tomber un homme qui tomberait bien sans lui ; et, si j'en fais de bons, ils se soutiendront assez d'eux-mêmes. »

La situation en resta là pendant plusieurs années : chacun des adversaires garda ses positions. Mais, en 1685, il se trouva que Boileau, académicien depuis un an, eut besoin de se rendre aux eaux de Bourbon. Il s'y trouva dans un grand embarras d'argent, à cause de retards dans les envois de ses fonds. Boursault, receveur des tailles à Montluçon, lui proposa un prêt. Boileau accepta, et les deux poètes devinrent bons amis. Ce fut alors que

Boileau effaça de ses satires le nom de Boursault et, en 1700, il écrivait à Brossette : « De tous les auteurs que j'ai critiqués, c'est Boursault qui a le plus de talent. »

A la page 36 de la *Satire des Satires*, nous lisons ceci :

Quand je lis quelquefois ces satires malignes,  
Je rencontre Cotin presque à toutes les lignes,  
Et, mes yeux voltigeant de Cotin en Cotin,  
Sans m'en apercevoir, je me trouve à la fin...

ÉMILIE.

Despréaux hait Cotin, et, ce qui m'a surprise,  
On ne sait s'il le loue ou s'il le satirise,  
N'est-il pas vrai ?

BOURSAULT.

Sans doute, et vous avez bien dit :  
On ne sait s'il critique ou bien s'il applaudit ;  
Je le soutiens.

LE MARQUIS.

Et moi je soutiens le contraire :  
*Moi qui ne compte rien ni le vin ni la chère,*  
*Si l'on n'est plus au large assis en un festin,*  
*Qu'aux sermons de... ou de l'abbé Cotin.*  
Il veut dire par là, j'en fais juge Madame,  
Qu'aux sermons de Cotin, il n'y va pas une âme.  
Voilà ce qu'il veut dire.

LE CHEVALIER.

Oh ! d'accord, en ce cas :  
Il le veut dire, bon, mais il ne le dit pas :  
Au contraire, à l'entendre, on dirait qu'on s'y tue ;  
Que la foule y fatigue et que chacun y sue.  
Vouloir plus être au large assis en ce lieu cy  
Qu'au *Tartuffe* qu'on joue on ne fut vendredi,  
Ce n'est, je crois, pas dire, au rapport de Madame,  
Qu'au *Tartuffe* qu'on joue, il n'y va pas une âme.

Voilà donc Boursault qui nous amène à parler de Cotin ; oh ! celui-là n'est pas sympathique du tout. Cependant, à certains égards, ce fut un homme très remarquable. Il savait le grec, l'hébreu, le syriaque, et son ouvrage de 1662 sur le *Cantique des Cantiques* ne manque pas de mérite. Né en 1602 ou 1604, mort en 1682, il fut un prédicateur assez apprécié, puisqu'il a prêché seize stations dans les paroisses de Paris. L'abbé d'Olivet, dans sa suite à l'*Histoire de l'Académie* de Pelisson, a dressé une liste de quatorze ouvrages de Cotin. Sa prose a de la précision, de la fermeté,

quelquefois même du talent ; mais ce talent, il l'a forcé, quand il a voulu passer pour galant, et, du même coup, il s'est perdu. Rien n'égale l'impression lamentable de sottise prétentieuse qu'on éprouve en lisant ses *Œuvres galantes... contenant divers sujets de civilité, d'entretiens, conversations, petites nouvelles, historiettes, portraits, amourettes et autres galanteries*. C'est là qu'on trouve, à la page 512, le sonnet sur la fièvre quarte de la duchesse de Nemours :

Votre prudence est endormie...

et, à la page 564, le madrigal sur un *Carrosse de couleur amarante*. La lecture de ce petit livre est véritablement écœurante.

Cotin, attaqué par Boileau, prit feu ; il répondit par sa *Critique désintéressée sur les Satires du temps*. La querelle s'envenima. L'abbé eut recours à la délation, à la calomnie ; Boileau fut vengé par Molière. Cotin, devenu Trissotin, ne périra plus, et l'auteur des *Femmes savantes* sera bien autrement cruel que notre satirique. Trissotin est le frère de Tartuffe ; il accepte pour de l'argent de martyriser une jeune fille : c'est un misérable et un pleutre. Boileau s'était contenté de le rendre ridicule. Mais tout cela n'empêcha point Cotin de mourir octogénaire, en 1682. Ce n'est donc pas le chagrin, comme on l'a prétendu, qui l'a mis au tombeau.

Dans notre prochaine leçon, nous étudierons Chapelain, un autre grand ennemi de Boileau.

---



# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Carrière oratoire de Caton (suite).

Je vous ai montré, dans ma dernière leçon, à quelle agitation singulière avait donné lieu la discussion de l'abrogation de la loi Oppia, cette loi qui limitait le luxe des vêtements et des bijoux pour les dames romaines. Cette affaire, au moment du consulat de Caton, c'est-à-dire en l'an 195 avant Jésus-Christ, provoqua des conciliabules publics et, finalement, une espèce d'émeute. Nous avons vu de quel côté Caton avait pris position ; il s'était fait naturellement le champion des anciennes mœurs et opposé au parti du luxe et de la civilisation nouvelle. Malheureusement, le parti de Caton ne fut pas le plus fort ; car la loi Oppia fut abrogée. Les femmes l'emportèrent sur Caton et son parti.

Après cet échec, qui ne dut sans doute pas trop l'indisposer, Caton fut envoyé en Espagne pour pacifier une partie de cette province qui était en guerre avec Rome, et il fut forcé de s'éloigner de Rome pendant un certain temps. Il est clair que les occasions de parler n'étaient pas très abondantes en Espagne. Pendant les six mois que Caton employa à guerroyer, il est certain qu'il ne prononça pas d'autres discours que des harangues militaires.

Un heureux hasard nous a conservé un fragment d'une de ces harangues, fragment curieux par l'esprit, le ton et la pensée : c'est un fragment d'une harangue aux cavaliers, *ad equites*. Dans ce fragment, il n'est question ni d'exciter les troupes ni de les encourager à faire leur devoir contre l'ennemi : c'est une sorte de leçon, de correction publique, adressée par le général en chef à des jeunes gens, braves il est vrai, mais quelque peu indisciplinés. Ces cavaliers étaient des fils de bonne famille, qui formaient autour des généraux romains une espèce d'état-major. Assez riches pour posséder et entretenir un cheval, assez protégés pour ne pas être encadrés dans les escadrons de ligne, ils vivaient autour de la tente du général. Il semble qu'ils aient été constamment une gêne plutôt qu'un agrément pour les généraux romains : en plusieurs circonstances, nous voyons que ceux-ci

ont été obligés de sévir contre ces jeunes gens, qui, en dehors des combats, ne songeaient guère qu'à s'amuser.

Caton était alors avec son armée dans le pays de Numance, une des régions les plus montagneuses de l'Espagne ; les cavaliers conquirent sans doute quelque frasque, quelque accroc à la discipline. Un jour, Caton les réunit, et fit devant eux l'énumération des récompenses décernées aux bons soldats. La phrase suivante est la plus intéressante du discours ; elle semble adressée par le général à ces jeunes étourdis, après qu'il leur a pardonné :

« Réfléchissez, *cogitate cum animis vestris* : si vous accomplissez quelque bonne action qui vous aura coûté de la peine, la peine s'oubliera vite, et ce qui restera éternellement attaché à votre âme, ce sera le souvenir de votre bonne action ; si vous avez, en vue du plaisir, commis une vilaine action, pensez-y bien : le plaisir s'évanouira bien vite, et ce qui restera toujours attaché à votre nom, ce sera le souvenir de votre vilaine action. »

Nous trouvons, là, une maxime philosophique qui n'est pas dans le ton habituel de Caton. Il semble plutôt qu'il aurait dû se mettre en colère contre l'indiscipline des jeunes soldats de son état-major ; au lieu de cela, nous nous trouvons en présence d'un petit sermon, où se montre l'indulgence du général, qui tient à faire rentrer les coupables dans la bonne voie, à les rappeler au sentiment du devoir et au respect de leur rang. Ainsi ce fragment, qui n'a l'air de rien, nous ouvre un jour nouveau sur les relations de Caton avec son état-major, et nous explique les raisons de l'ascendant moral qu'il exerçait sur son armée.

Nous avons dit que, à la fin de sa campagne, Caton obtint le triomphe. Or il était d'usage à Rome que, lorsqu'un général triomphait, il vint au Forum, soit avant, soit après la cérémonie (les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point), et exposât devant le peuple les exploits qu'il avait accomplis. Cet usage remontait à une très lointaine période, et un grand nombre d'exemples nous en sont rapportés par divers auteurs. Caton ne pouvait donc pas se soustraire à cette formalité ; il était d'ailleurs trop attaché aux anciennes coutumes pour vouloir s'y dérober. Une autre raison explique aussi qu'il ait tenu à suivre la tradition : c'est que, d'après les témoignages de Tite-Live et de Plutarque, il avait un petit péché, il était vaniteux. Il aimait qu'on parlât de lui, et, pour être plus sûr de recevoir des éloges, il ne dédaignait pas de se les adresser lui-même. Caton prononça donc un discours sur son triomphe, *de triumpho*. Les grammairiens n'ont gardé de ce discours qu'un barbarisme, un superlatif extraordinaire. Nous devons ainsi nous borner à constater que Caton, conformément à

l'usage établi, a fait un grand discours pour exposer ses hauts faits et les services qu'il avait rendus, en Espagne, à la République.

Voilà tout ce que nous savons de l'activité oratoire de Caton pendant l'année de son consulat. Les années qui suivirent (194, 193, 192) paraissent avoir été beaucoup plus fécondes, parce que Caton fut mêlé à des luttes politiques très ardentes.

Pour bien comprendre ces luttes et le rôle qu'y a joué Caton, il est nécessaire de revenir sur des circonstances déjà indiquées ; il faut se rappeler quels étaient les deux partis qui, à l'époque des guerres puniques, formaient deux fractions dans l'aristocratie romaine :

1° La noblesse, *nobilitas*, composée de gens de sang patricien et aussi de gens d'origine beaucoup plus basse, qui s'étaient élevés peu à peu dans la carrière des honneurs. C'étaient des plébéiens, enrichis grâce aux transformations économiques dues aux victoires de Rome et qui avaient jeté dans la ville une grande quantité de numéraire. Ces chevaliers avaient fait rapidement fortune en exploitant les récentes conquêtes. C'est ainsi que, vers le III<sup>e</sup> siècle, s'était formé un parti puissant, qui comprenait à la fois des membres de l'aristocratie d'argent et de l'aristocratie de naissance. La fusion de ces deux fractions avait constitué, dans l'État romain, une force importante. Ce parti détenait presque toute la propriété foncière et mobilière ; il étendait partout ses ramifications dans le domaine des affaires, et, grâce à des appuis de famille, il s'était installé dans le gouvernement, au Sénat et dans les magistratures. Pendant trente ou quarante ans, c'est un fait exceptionnel que de voir arriver aux honneurs un homme appartenant à un autre parti.

2° En face de cette noblesse récente, noblesse d'argent, subsistait l'ancienne noblesse romaine, la noblesse de vieille roche, celle dont Ennius disait qu'elle fait la force de l'État romain :

*Moribus antiquis stat res romana virisque.*

J'ai déjà dit que ces deux partis opposés étaient représentés par des hommes de caractère bien différent : le parti de la *nobilitas* avait à sa tête Scipion l'Africain et son groupe, par exemple Flamininus, le conquérant de la Grèce. Les vieux Romains se recommandaient de Fabius Cunctator et de Paul Emile, le consul vaincu à Cannes, de Valerius Flaccus, l'ami de Caton, et de Caton lui-même.

Les succès de Caton au consulat et au cours de sa carrière militaire inquiétèrent la noblesse, qui n'ignorait pas que Caton était

tout dévoué au parti des vieux Romains. Grâce à un heureux concours de circonstances, dont nous ne savons pas tout le détail, Caton fut élu consul. Cet événement était un échec pour la noblesse. De plus, Caton réussit en Espagne, et voilà que ce représentant du parti hostile aux innovations revient auréolé d'une gloire militaire éclatante. L'Espagne avait été longtemps soulevée ; le père de Scipion et son oncle y avaient été tués. Scipion l'avait pacifiée pour un temps ; mais elle s'était insurgée à nouveau, et c'était un homme de rien, Caton, un homme du parti opposé à la noblesse, qui réussissait là où la noblesse avait échoué. Les succès politiques et militaires de Caton constituaient donc un échec grave pour le parti des Scipions.

Les griefs du parti des riches étaient d'autant plus violents contre Caton que celui-ci, dans les diverses provinces où il avait commandé, avait toujours eu en horreur les gens d'argent et les trafiquants de toute sorte. Il avait poursuivi sans cesse les usuriers, les publicains, les chevaliers, qui se précipitaient sur les provinces comme sur une proie, pour les exploiter et y faire des affaires. Ceux qu'il désigne sous le nom de voleurs publics, *fures publici*, appartiennent au parti de la noblesse ou tout au moins sont soutenus et commandités par lui. Ces raisons expliquent pourquoi l'aristocratie d'argent a été vexée des succès de Caton et a cherché à lui rendre la vie dure à l'expiration de son consulat.

Malheureusement, nous avons peu de documents précis sur cette époque ; nous pouvons toutefois faire des conjectures. Plutarque rapporte que, au cours des opérations militaires en Espagne, des intrigues furent ourdies contre Caton sous la direction de Scipion l'Africain. Celui-ci accusa Caton et chercha à se faire nommer à sa place. Plutarque dit même qu'il réussit à se faire donner le commandement ; mais c'est sans doute inexact. Il semble non pas que Scipion ait réussi, mais qu'il ait travaillé à nuire au prestige de son ennemi.

En tout cas, il y a un fait certain : dès l'année 194, dès le moment où Caton, à la fin de son consulat, redevint homme privé, et par conséquent fut exposé à la rigueur des lois, une véritable meute d'ennemis se jeta sur lui et le poursuivit de ses accusations. Caton fut obligé de faire tête de toutes parts. Pendant plusieurs années, il fut amené à prononcer nombre de discours pour sa défense, soit au Sénat, soit au Forum, soit devant les tribunaux. Nous ne savons pas le nombre des discours que Caton composa dans cette période ; mais il est certain qu'il eut à soutenir une lutte acharnée. Il se plaint quelque part que ses ennemis se soient coalisés pour répandre contre lui toutes sortes de calom-

nies : *ut falso mihi male dicatur*. Il constate les inventions malveillantes du parti adverse, *multa miracula* ; il ne peut assez s'étonner de l'audace et de l'impudence de ses ennemis, *audaciam atque confidentiam*. « Il y a longtemps, dit Caton, que j'ai constaté et que j'ai compris, *jampridem cognovi atque intellexi*, que s'occuper de la chose publique est, de toutes les entreprises, la plus périlleuse. »

Il est dommage qu'il soit impossible de suivre le duel de ce terrible aboyeur et du parti des Scipion. Caton, à la fin de cette campagne, recueillit ses discours et en fit un livre intitulé *Liber dierum dictarum*, *Livre des assignations*, au sujet de son consulat : c'était un recueil des plaidoyers prononcés par Caton pour justifier sa conduite et montrer que son consulat avait été utile à la République. Nous n'avons pas ces discours de Caton ; mais des grammairiens du IV<sup>e</sup> siècle ont eu la bonne idée d'en conserver certaines phrases, dont quelques-unes peuvent donner lieu à des observations intéressantes.

On sait de quels discours proviennent ces fragments ; on est sûr de leur date et des circonstances. Quand on réunit ces fragments épars, on constate qu'un grand nombre d'entre eux se rapportent à des opérations militaires ; en effet, pour répondre aux critiques formulées par ses ennemis contre sa conduite en Espagne, Caton a été amené à faire des récits de l'expédition. J'examinerai d'abord les morceaux qui se rapportent à des faits de cette nature.

Caton commence par parler de ses préparatifs : « On me couvrirait de louanges, dit-il ; on disait qu'on n'aurait jamais cru qu'un homme, en si peu de temps, eût pu rassembler une telle quantité de navires, une armée aussi importante, une aussi grande masse de provisions... »

L'expédition prit la voie de mer, partit de Livourne, longea les côtes de la Gaule et aborda au cap Creux, au sud des Pyrénées, au commencement de la presqu'île ibérique.

Certains fragments se rapportent à cette partie de l'expédition...

« Quand nous eûmes passé Marseille, une légère brise du Sud-Est poussa toute notre flotte, et l'on eût pu voir sur la mer s'épanouir une floraison de voiles, *mare velis florere videres...* »

Il y a là une très jolie expression, qui montre que le style fruste du vieil orateur admet parfois une grâce poétique et une grande délicatesse de couleur :

« Un vent très doux porte la flotte vers le promontoire du mont Pyrénée ; elle dépasse la pointe angulaire de la Gaule... »

L'armée débarque, et Caton pénètre dans l'intérieur du pays : « Je cours vers Turta pour leur venir en aide... »

Il parle également d'une autre opération : « Pour réussir, j'avais besoin de rassembler des troupes en grande quantité et aussi beaucoup de blé... » Ce passage fait allusion à une marche de pénétration dans l'intérieur des terres.

« Le général prend les auspices et amène l'armée derrière le camp ennemi.

« Déjà les hommes étaient au pied du retranchement.

« Tout le pays était soulevé ; de grandes troupes tenaient la campagne et ne cessaient de nous harceler.

« Je conduisais l'attaque pas à pas. Cependant j'avais soin de me faire livrer du blé par les alliés et de demander des renforts.

« J'ai pris beaucoup de places fortes ; le souvenir de mes victoires demeurera à jamais comme un monument de ma gloire... »

Chacune de ces courtes phrases, en soi, n'est pas très intéressante ; mais ces fragments permettent de juger la tactique des adversaires de Caton. Pourquoi donne-t-il tous ces détails techniques ? C'est, apparemment, qu'on a porté l'attaque sur ce terrain. En effet, les ennemis de Caton ont dirigé une série de critiques sur la manière dont les opérations avaient été menées au cours de cette campagne d'Espagne. Cette marque nous conduit à nous demander quelles étaient les personnes qui se cachaient derrière les accusateurs et tenaient tous les fils de cette conspiration dirigée contre Caton.

L'âme de l'accusation était encore celui que Caton rencontra toujours sur sa route : Scipion l'Africain. En 204, l'Africain avait eu pour questeur Caton l'Ancien et, après des désaccords et des querelles, avait fini par le renvoyer à Rome, ne voulant pas avoir à côté de lui un calculateur aussi méticuleux. A son retour d'Espagne, c'est encore Scipion que Caton trouve sur son chemin, derrière ses accusateurs. Scipion seul, en effet, était capable de connaître à fond l'Espagne et l'état du pays. Cette province, qui avait été longtemps au pouvoir des Carthaginois, n'était aux mains des Romains que depuis une vingtaine d'années. Le père et l'oncle de l'Africain y avaient été tués, et lui-même, alors âgé de 18 ou 19 ans, avait rétabli les affaires de Rome en Espagne et conquis ce nouveau domaine. Il avait frappé les populations soulevées, contenu les révoltes, et, lorsqu'il quitta l'Espagne, en 210, il laissa le pays en bon état. Tous les amis de Rome qui étaient en Espagne, c'était Scipion qui les y avait installés.

Or Caton marcha sur les traces de Scipion, qui avait frayé toutes les pistes et qui était parfaitement au courant des détails techniques. Il fit porter sur ce point les critiques adressées à Caton, et c'est pour cette raison que nous voyons les plaidoyers

de Caton traiter de matières qui ne semblent pas de nature à intéresser le peuple romain.

Parmi les adversaires de Caton, il y en a un sur lequel il s'est tout particulièrement acharné, parce qu'il en avait reçu de furieuses attaques. Cet ennemi de Caton appartenait aussi à la noblesse, à la *nobilitas* : c'était Quintus Minucius Thermus. Celui-ci avait précédé Caton d'un an en Espagne, et il avait laissé la province en assez mauvaise posture, ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir le triomphe, probablement grâce à des intrigues politiques et à l'appui de son parti. C'est ce personnage qui, d'accord avec Scipion, fournit tous les détails techniques capables d'étayer les accusations portées contre Caton. Ils ont, à eux deux, en quelque sorte, préparé les voies aux accusateurs et donné le canevas des critiques auxquelles répondent les fragments que nous avons cités plus haut.

Il ne s'agissait pas uniquement, dans ce procès, d'affaires militaires. Caton avait eu maille à partir avec des financiers. Il les avait chassés de Sardaigne ; il les chassa de Sicile, il les chassa d'Espagne. Caton n'avait pas partagé avec les riches citoyens qui faisaient partie de l'état-major les dépouilles des ennemis et le butin de guerre, selon l'usage des généraux. Les riches ne lui pardonnèrent pas ; ils le poursuivirent avec une haine acharnée. Ils lancèrent contre lui l'accusation habituelle : ils lui reprochèrent d'avoir volé. Les choses allaient ainsi : si on empêchait les chevaliers de prendre à pleines mains dans le trésor de l'Etat, ils vous accusaient d'y puiser pour vous. Chaque fois qu'un sénateur, un gouverneur, un général a voulu dénoncer les abus des financiers, il a été poursuivi pour péculat. Caton fut donc, lui aussi, en butte aux accusations des financiers.

On peut se demander comment il était possible de porter une telle accusation contre un homme aussi intègre que Caton. Le jeu était facile. Quand les Romains prenaient une ville, il y avait du butin en nature (*praeda*) et du butin en argent (*manubiae*). On vend, pour les transformer en espèces, les objets précieux, et le tout était inventorié au profit de l'Etat. Le général devait tenir un registre des sommes encaissées ; mais une partie de cet argent restait à sa disposition pour les dépenses imprévues. Il s'en servait pour récompenser certains dévouements éclatants, donner des gratifications aux soldats d'élite ou aux officiers ; il pouvait puiser dans cette caisse pour solder les frais d'une expédition jugée nécessaire, équiper une colonne de marche. Il n'était pas tenu de rendre compte de cet argent jusqu'au dernier denier ; il rendait des comptes en gros, et ne versait au Trésor que ce qui restait

après avoir payé toutes les petites dépenses accessoires et imprévues. La comptabilité laissait une certaine latitude aux généraux ; ceux-ci en usaient, quelques-uns en abusaient. Comme il n'y avait pas de comptes détaillés, le général pouvait prélever des sommes assez importantes sans grands risques. Inversement, on pouvait toujours accuser un général d'avoir été malhonnête ; comme il n'y avait pas de preuves écrites, on devait recourir à des témoins, et on en trouvait toujours : c'était une question d'argent. Sur une armée de 20.000 ou 30.000 hommes, il y avait bien un millier de mauvais soldats ; on trouvait facilement des gens disposés à témoigner contre leur général. La malignité publique pouvait donc s'exercer à son aise.

Caton fut attaqué sur ce point, et il eut à répondre non seulement à des critiques relatives aux opérations militaires, mais encore à des reproches concernant ses opérations financières ; il fut violemment pris à partie pour ses dépenses. Il nous reste un grand fragment intitulé *De Sumptu suo*, sur ses dépenses, où il répondait aux reproches de ses adversaires. Il s'attache à montrer qu'il n'a pas fait de folles dépenses, qu'il n'a pas frustré l'Etat, mais qu'il a, au contraire, toujours administré ses finances en homme simple et honnête.

Il rapporte que, lorsqu'il quitta Rome, il avait emmené trois esclaves ; puis, en chemin, il trouva que c'était vraiment trop peu, et en fit venir deux autres. Ainsi, c'est avec cinq esclaves seulement que ce général en chef fit la campagne d'Espagne.

Pourquoi aurait-il pris de l'argent ? Ses dépenses étaient des plus modiques. Il n'a pas bu d'autre vin que ses rameurs : *Non aliud bibi vinum quam remiges*. Il montrait encore, nous le savons par Plutarque, qu'il n'avait pas dépensé par mois plus d'une certaine quantité d'orge et de blé pour son cheval et ceux de son état-major, et que cette quantité était minime.

Loin d'avoir pris de l'argent à l'Etat, il en avait économisé en évitant des transports inutiles : c'est ainsi qu'il avait laissé en Espagne son cheval de guerre.

Ces bribes, qui sont très peu de chose, nous font regretter le reste. Je terminerai en citant un passage très précieux, qui nous est parvenu par une fortune étrange : c'est un passage du discours *De Sumptu suo*. Au II<sup>e</sup> siècle, Fronton, qui fut le maître de Marc-Aurèle, s'intéressait beaucoup aux vieux auteurs. Il ne voyait rien au delà de la rhétorique : jamais il n'eut une idée ; c'était un esprit vide et creux. Il n'aimait que les mots et analysait toutes les finesses et les harmonies du langage. Ayant à écrire sur une figure de rhétorique, il a cherché parmi les



auteurs qu'il connaissait, parmi les anciens de préférence, les exemples les plus remarquables. Il s'agit de la prétérition, cette figure par laquelle, en feignant de ne pas vouloir parler de quelque chose, on en parle tout en s'en défendant. Or le plus bel exemple que Fronton ait trouvé de cette figure dans tous les discours de l'antiquité grecque et latine, c'est un discours de Caton qui le fournit. Le rhéteur a jugé cet exemple si remarquable, qu'il n'a pas pu se résoudre à ne pas le citer tout au long. La langue en est un peu rajeunie ; mais le fond est bien de Caton.

Pour comprendre le détail, il est nécessaire de se représenter la scène et de supposer la chose mimée. Caton imagine qu'il est occupé avec son secrétaire, auquel il vient de dicter le brouillon de son discours. Au moment de l'apprendre, il dit au secrétaire : lis-moi le brouillon. Là-dessus l'orateur, en imitant la voix du secrétaire, disait quelques phrases. Puis, reprenant sa voix naturelle, il s'écriait : non, le peuple romain ne veut pas entendre parler de cette affaire :

« Je fis apporter les tablettes, dit Caton, où était écrit le brouillon de mon discours. On me lit d'abord un membre de phrase, où je racontais ce que les autres avaient fait de bien et ce que j'avais fait moi-même. — Jamais, dis-je, dans un intérêt électoral, je n'ai fait distribuer d'argent au peuple. — Non, non, ils ne veulent pas qu'on parle de cela. — Est-ce que jamais, quand j'ai exercé des charges publiques, j'en ai profité pour piller la fortune de l'Etat et dépouiller le Trésor ? — Efface encore. — Je n'ai jamais partagé avec quelques amis le butin conquis sur l'ennemi et frustré les soldats qui l'ont pris. — Efface ; il n'y a rien qui leur soit plus désagréable. — Je n'ai jamais gardé pour moi l'argent de l'Etat, et j'ai distribué les gratifications à ceux qui les avaient méritées, me refusant à m'enrichir aux dépens des finances de la République. — Efface, gratte jusqu'au bois. »

Puis il disait : « Où en est maintenant la République ? Aujourd'hui, je n'ose pas parler de ce que j'ai fait pour son bien. Tant il est vrai qu'il est permis de faire le mal, mais qu'on ne peut faire le bien impunément. »

Il est véritablement difficile de trouver une ironie plus incisive et plus mordante ; et ce passage nous fait regretter de ne posséder que ce seul spécimen du discours de Caton.

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Le Grand Conseil et le Parlement sous les Valois.

Nous avons, dans la précédente leçon, montré, d'une façon générale, l'organisation du Conseil du roi, pendant la période qui s'étend de 1328 à 1515 ; mais, au cours de ces deux siècles, le Conseil a passé par diverses phases que nous devons faire connaître rapidement : tantôt il s'est élargi, tantôt il s'est resserré. Il a compris tantôt un très grand nombre de membres, une soixantaine, ainsi que nous l'avons vu ; tantôt, au contraire, il a été réduit à un petit nombre de personnages.

A la mort de Louis X le Hutin, en 1316, Philippe le Long, frère du roi décédé, fut nommé régent en attendant la délivrance de la reine ; il forma alors un Conseil étroit, *Consilium strictum*, composé seulement de vingt-quatre personnages de haut rang. Ce Conseil fut investi d'une partie des prérogatives royales : il avait le droit d'accorder des lettres de grâce et de rémission, de nommer aux offices royaux et aux bénéfices ecclésiastiques. Quand, après la mort du petit roi Jean I<sup>er</sup>, Philippe le Long fut devenu le roi Philippe V, il garda ce Conseil ; par une ordonnance du 18 juillet 1318, il décida qu'il se réunirait tous les mois : d'où le nom de *Consilium mensis*. Il laissa à ce Conseil d'importantes attributions administratives et même financières, tout en y appelant quelques personnages moins aristocratiques ; mais ce *Consilium mensis* ne dura que jusqu'en novembre 1320, et le Grand Conseil redevint ce qu'il était auparavant, une assemblée de composition variable, réunie à des intervalles inégaux, à laquelle le roi soumettait les affaires sur lesquelles il jugeait utile d'avoir un avis.

Si nous en venons maintenant à la période que nous étudions spécialement cette année, nous constatons que, en 1348, Philippe VI scinda le Conseil en deux sections. Comme la guerre des Anglais le forçait à s'absenter fréquemment de Paris, il emmenait avec lui le plus grand nombre de ses conseillers ; mais il en

laissait quelques-uns à Paris, qui formaient, sous le nom de *Conseil secret*, une section permanente. Ils étaient au moins dix-sept, octroyaient des privilèges, des sauvegardes, des anoblissements, mais ils avaient surtout des attributions financières (ils étaient choisis parmi d'anciens présidents de la Chambre des Comptes ou d'anciens trésoriers de France), et ils étaient principalement chargés des questions monétaires. Ils décidaient si les lettres du roi obtenues par les communautés ou les particuliers devaient donner lieu à l'acquittement des droits de chancellerie ; sinon, ils inséraient à côté de la charte la formule *sine financia, per consilium secretum*. Ce *Conseil secret* disparut à l'avènement de Jean le Bon.

Les Etats généraux, convoqués à Paris en 1356, après l'épouvantable désastre de Poitiers, votèrent des subsides, mais, en échange, voulurent réformer le royaume. Ils désiraient créer deux Conseils : l'un chargé de la guerre, l'autre de l'administration publique ; les membres en auraient été pris dans les trois ordres et auraient gouverné sous le contrôle des Etats. Les Etats auraient eu, tant qu'aurait duré la levée des subsides, le pouvoir législatif, et les Conseils auraient constitué l'exécutif. Mais ces réformes ne furent pas accomplies. En 1357, vingt et un conseillers du roi, dont le Chancelier, furent révoqués à la demande des Etats ; mais l'ancien Conseil ne disparut pas, et ne fut pas du tout remplacé par un Conseil élu, comme on l'a dit souvent à tort. L'ordonnance du 3 mars 1357 se borna à décider que les Etats nommeraient une commission de trente-quatre membres chargés de présenter des remontrances. Un Conseil élu aurait constitué une grande réforme. Michelet a écrit : « Cette grande ordonnance de 1357 changeait d'un coup le gouvernement ; elle mettait l'administration entre les mains des Etats, substituait la république à la monarchie ; elle donnait le gouvernement au peuple. » Michelet, et les manuels d'histoire qui le reproduisent, se sont trompés ; en réalité, le Conseil restait organisé comme par le passé ; on y fit entrer seulement un certain nombre de membres des Etats, six ou sept au plus, parmi lesquels : Jean de Craon, archevêque de Reims, Jean de Picquigny, etc. Ce Conseil devait être consulté dans toutes les affaires d'intérêt général ; aucun don ne pouvait être fait, aucune grâce accordée, sans que l'acte fût contresigné par trois de ses membres. Les Etats entrèrent donc dans le Conseil, mais ne constituèrent pas le Conseil, qui fonctionna comme auparavant ; du reste, après l'échec d'Etienne Marcel, les membres pris dans les Etats disparurent, et l'on continua les anciens errements.

Nous avons vu que Charles V, par les ordonnances de 1374, avait laissé la régence de son fils au duc d'Anjou et la tutelle à la reine mère, qui devait être assistée d'un Conseil de tutelle ; cette décision ne fut pas observée. Le 28 janvier 1382, il fut décidé que le gouvernement serait exercé par un Conseil de douze membres, qui se tiendrait en permanence à Paris, nommerait aux principaux offices, conduirait les négociations diplomatiques, disposerait des finances, etc. Les quatre oncles du roi Charles VI étaient parmi ces membres, et le duc d'Anjou devait en exercer la présidence. Ce Conseil reçut le nom de *Conseil ordonné*. Mais bientôt à ces membres du Conseil, d'autres sont adjoints, et, l'on a de nouveau le Conseil d'autrefois avec des conseillers très nombreux, dont des ordonnances s'efforcent en vain de diminuer le chiffre. Une grande confusion règne aux séances et empêche de prendre des décisions soigneusement préparées.

A la mort de Louis XI, aucune mesure n'avait été prise pour le gouvernement. La régence était confiée à la fille du roi, Anne de Beaujeu, qui gouverna d'abord au nom de son frère Charles VIII. La noblesse demanda l'institution d'un Conseil où elle aurait sa place : Anne et son mari, Pierre de Beaujeu, consentirent à composer ce Conseil de quinze membres, nobles ou prélats, où les partisans du duc d'Orléans coudoyaient les amis des Beaujeu. Ce fut ce qu'on appela le Conseil étroit, *Consilium arctum*. Mais ces hommes ne connaissaient rien aux affaires, et il fut nécessaire de réintégrer les anciens conseillers. Les Etats généraux, réunis à Tours en 1484, prétendirent composer le Conseil à leur guise, y appeler des hommes probes et expérimentés, en chasser les anciens conseillers de Louis XI, qui avaient fait supporter au peuple des charges écrasantes. Les Beaujeu appelèrent au Conseil une dizaine de membres des Etats, par exemple, Philippe Pot, et les Etats n'insistèrent pas sur le renvoi des anciens conseillers : Imbert de Batarnay, Malet de Graville y demeurèrent. Puis, bientôt, de nouveaux membres furent appelés au Conseil par les Beaujeu, et, en 1484, il comptait jusqu'à quatre-vingt-onze membres.

Il y eut ainsi, de 1316 à 1484, une série de tentatives pour rendre le Conseil plus étroit, pour ne donner le droit de délibérer sur les affaires qu'à un petit nombre de membres choisis ; mais toutes ces tentatives échouèrent, et le Conseil demeura composé d'un assez grand nombre de membres, sans séances régulières, sans attributions bien fixes.

B) *Le Parlement.*

Après le Grand Conseil, le second organe qui s'est détaché de l'ancienne *Curia regis* est le *Parlement*. Nous sommes très bien renseignés sur l'histoire du Parlement; car, par bonheur, nous en avons conservé, presque au complet, toutes les archives. On trouvera tous les détails sur les archives, dans l'introduction que M. Grün a écrite pour le livre de Boutaric sur les *Actes du Parlement de Paris de 1254 à 1328*, et qui est intitulée : *Notice sur les Archives du Parlement de Paris*. Nous avons conservé également les registres du greffe civil, les *olim*, le registre du greffe des dépôts de la Grand'Chambre de 1319 à 1648, — les *jugés*, c'est-à-dire, les arrêts de la Chambre des Enquêtes, — les arrêts de la Grand'Chambre, — les lettres du Roi, les ordonnances du roi, — les *plaidoiries* faites aux audiences du matin à la Grand'Chambre à partir de 1364, — les *après-dîners*, c'est-à-dire, les affaires secondaires traitées l'après-midi, à partir de 1405, — les affaires au criminel, de 1312 à 1790, — les *requêtes du palais*, de 1457 à 1790. Il y a de nombreux inventaires, des collections de copies ou d'extraits de requêtes, à la Bibliothèque Nationale, à celle du Sénat et de la Chambre des députés.

Parmi les ouvrages de seconde main, nous devons signaler les suivants :

Aubert. — *Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII (1313-1422)*. Paris, 2 volumes in-4°, 1886 et 1890. Intéressant, exact, mais sans idées bien générales.

Aubert. — *Histoire du Parlement de Paris de l'origine à François I<sup>er</sup> (1250-1515)*. Paris, Picard, 1894. (Tome I : *Organisation, compétence, attributions* ; tome II : *Procédure*.)

Gustave Ducoudray. — *Les Origines du Parlement de Paris et la justice aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*. Paris, 1902. (A consulter avec réserves.)

Glasson. — *Le Parlement de Paris ; son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution*. Paris, 1901.

Georges Picot. — *Le Parlement de Paris sous Charles VIII ; les débuts du règne ; le procès au criminel d'Olivier le Daim*.

Nous étudierons successivement, à propos du Parlement, les points suivants :

- 1° Mode de nomination des membres du Parlement ;
- 2° Subdivisions du Parlement et compétence judiciaire ;
- 3° Mode de tenue du Parlement ;
- 4° Commissions spéciales du Parlement et création de Parlements locaux ;

5<sup>o</sup> Rôle administratif et politique du Parlement.

Pour la procédure (ajournement, preuves, jugements, pénalités), nous sommes obligés de renvoyer aux traités que nous venons de citer (Aubert, Ducoudray, etc.).

*Mode de nomination des membres du Parlement.* — Nous n'insisterons pas sur les origines du Parlement. Peu à peu, une section judiciaire se détache de la grande assemblée capétienne, la *Curia regis* ; elle se fixe à Paris, dans l'île de la Cité, là où habite le roi, et, de nos jours encore, l'organisation judiciaire s'appelle le *Palais* ; ses attributions grandissent de jour en jour.

Pendant longtemps, le Parlement n'a pas eu un personnel spécial ; chaque année, le roi, après avoir pris avis de son chancelier et de son Grand Conseil, désignait les personnes qui devaient faire partie des Chambres du Parlement. Le conseiller du Parlement n'exerçait ni une charge ni un office ; il était investi d'une commission temporaire, qui prenait fin avec la session du Parlement. Le roi envoyait aux conseillers des lettres avec cette teneur : *Dilecto et fideli Roberto, abbati monasterii sancti Wandregisilii, consiliario nostro, salutem et dilectionem. Mandamus vobis quatenus pro expeditione negotiorum nostrorum futuri proximo parlamenti, in die lune post instans festum beati Martini hyemalis, Parisiis personaliter intersitis, id nullatenus omissuri*, ce qui veut dire : « A notre cher et féal Robert, abbé du monastère de Saint-Wandrille [ en Normandie ], notre conseiller, salut et dilection. Nous vous ordonnons, pour l'expédition de nos affaires à notre prochain Parlement, qui se tiendra le lundi après la fête de la Saint-Martin d'hiver [le 11 novembre], de vous rendre personnellement à Paris, et de ne pas l'oublier. »

Peu à peu, pour composer les diverses Chambres, on eut recours aux mêmes personnages, versés dans la science du droit, et acquérant chaque jour, par la pratique, une expérience nouvelle. Au lieu de plusieurs parlements, il n'y eut plus bientôt qu'un seul Parlement (avec un grand P), que l'ordonnance du 13 mars 1345 fixe définitivement, en le constituant en trois chambres : 1<sup>o</sup> la *Grand'Chambre*, composée de trois présidents et de trente *maîtres à la chambre* ; 2<sup>o</sup> la *Chambre des Enquêtes*, avec quarante maîtres ; 3<sup>o</sup> la *Chambre des Requêtes*, avec huit maîtres. Tous ces maîtres furent pourvus d'offices permanents ; le « magistrat », tel que nous le concevons aujourd'hui, était né. Les autres membres, qui venaient auparavant au Parlement, purent encore y venir et y opiner ; mais ils n'avaient pas de gages, ils acquéraient seulement des droits à être nommés conseillers en titre en cas de

vacances ; de même, à certains grands procès, les ducs et pairs avaient leur entrée à la Grand'Chambre, et cela s'explique par les origines mêmes du Parlement.

Les membres du Parlement, qui gardent le nom de *conseillers*, deviennent ainsi inamovibles, et ne cessent leur fonction que par décès ou démission. Primitivement, quand une vacance se produit, le roi seul nomme le remplaçant, sur l'avis du chancelier et des autres conseillers. L'ordonnance de 1345 portait cette disposition : « Nul ne doit estre mis au lieu et nombre de l'un des « dessus dits, s'il n'est temoigné au roi par le chancelier et par le « Parlement estre souffisant à exercer ledit office et estre mis au- « dit nombre et lieu. » Sous Charles V, une importante modification se produisit ; on sait que ce roi aimait à mettre en honneur le principe électif : il décida que les membres du Parlement éliraient eux-mêmes leurs présidents. — Sous Charles VI, on reconnut au Parlement le droit d'élire lui-même les nouveaux membres, en cas de vacances. L'ordonnance du 5 février 1389 porte : « Que nul ne soit mis au lieu et nombre dessus dit, quand la place vacquera, se premièrement il n'est temoigné par notre « amé et seial chancelier et par les gens de nostre dit parlement « estre souffisant à exercer ledit office et pour estre mis audit « lieu et nombre dessus dit, et se plusieurs le requeroient et « estoient à ce nommez [c'est-à-dire, aptes à ce poste], que on « preigne et élève le plus souffisant. » Il y avait donc scrutin au cas où se présentaient plusieurs concurrents.

Au commencement du x<sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, l'ordonnance du 7 janvier 1401 confirma cette règle : une Commission devait faire une enquête sur les mérites des candidats, écarter ceux qui n'auraient ni l'âge ni les connaissances voulues ; puis la Chambre où la vacance s'était produite, ou même le Parlement tout entier, se prononçait au scrutin sur les candidats déclarés aptes par la Commission. Le chancelier présidait, en général, le scrutin. Le candidat qui avait obtenu le plus de voix était élu ; en cas de partage, le chancelier tranchait la difficulté, en donnant sa voix à l'un des deux concurrents, ou bien l'élection était renvoyée à huitaine, dans l'espoir que cet espace de temps suffirait pour départager les membres du Parlement. Telle était la théorie ; mais, en fait, le roi et les grands intervenaient souvent dans les élections : on pratiquait déjà couramment alors ce que nous appelons aujourd'hui le « fait du prince ». On pourrait en citer des exemples nombreux : par exemple, le 14 mars 1408, le chancelier, fort accompagné, vint requérir le Parlement de recevoir un conseiller sans élection ; il fallut se soumettre pour « eschiver esclandre ».

L'ordonnance cabochienne de 1413 décida que les commissaires spéciaux devraient épurer le Parlement, et en remplacer les mauvais membres selon l'honneur et le profit du roi. Le mode d'élection pour l'avenir était ainsi fixé. Dès qu'une vacance se produirait au Parlement, le chancelier, avec « aucuns du Grand Conseil », désignerait une Commission de deux ou trois membres tirés du Parlement; cette Commission s'informerait seulement des meilleurs candidats à présenter, elle communiquerait le résultat de son enquête au chancelier, aux gens du Grand Conseil et à tout le Parlement réuni. C'est alors seulement qu'aurait lieu le scrutin public; à ce scrutin prendraient part tous les membres du Parlement, et aussi des membres du Grand Conseil. On recommande de prendre des gens de diverses parties du royaume, à cause de la différence des coutumes. Des parents à un degré trop rapproché ne doivent pas faire partie du Conseil; à mérite égal, si un noble se présente, il doit être préféré à tous autres.

Charles VII avait eu très vivement à se plaindre du Parlement de Paris, qui s'était déclaré pour les Anglais et qui avait favorisé la politique du duc de Bedford. Aussi, en réorganisant le Parlement de Paris, en 1437, défendit-il au chancelier d'instituer aucun officier en Parlement « pour quelque élection qu'icelle cour ait faite ou fasse »; car, ajoutent les lettres royales, « nous en retenons à nous toute ordonnance et disposition ». Cependant, la célèbre ordonnance de 1446 décida que, en cas de vacance, le Parlement se réunirait et désignerait par voie d'élection deux ou trois candidats entre lesquels le roi choisirait. C'était un compromis entre l'élection et la nomination royale. Le roi ne se réserva la nomination directe que pour les offices de procureur du roi, d'avocat du roi et de greffier civil. Charles VII, à son retour à Paris, avait mélangé les membres du Parlement de Poitiers à ceux de l'ancienne cour anglo-bourguignonne, et il ne compléta du reste que peu à peu les cadres du Parlement de Paris.

Louis XI proclama les mêmes principes que son père Charles VII. Il nommerait un des trois candidats présentés par le Parlement; mais il usa de la nomination directe, sans qu'il y eût aucune présentation. Il destitua deux conseillers qui ne suivaient pas ses ordres et suspendit les parlementaires qui s'étaient montrés trop indépendants dans le procès du duc de Nemours. On revint à de meilleures pratiques sous Charles VIII, après les violentes protestations des États de 1484 contre l'arbitraire de Louis XI. Par l'ordonnance de Blois de 1499, Louis XII remit en vigueur l'ancien principe. Le roi choisit entre trois candidats, qui doivent être



élus par un scrutin « de vive voix » ; Louis XII revint pourtant parfois à la nomination directe.

L'usage s'introduisit peu à peu que des conseillers âgés résignassent leurs charges en faveur de leurs fils ou de leurs parents ; et le Parlement accepta ces changements, qui portaient atteinte au droit d'élection. Il se forma ainsi de véritables dynasties de parlementaires : les Marle, les Popincourt, les Pacy ; le Parlement constitua une véritable famille. Plus tard, le conseiller qui résignait sa charge en vint à exiger de l'argent de celui auquel il la résignait : ce fut l'origine de la *vénalité* des charges de justice.

La royauté ne mit pas longtemps à voir qu'il pouvait y avoir là, pour elle, une source de profits : François I<sup>er</sup>, qui avait toujours besoin d'argent, décida que, lorsqu'une place de conseiller au Parlement serait vacante, le conseiller nouvellement nommé paierait un droit au roi et que, lorsqu'un conseiller résignerait sa charge, son successeur devrait payer à la fois un droit à son prédécesseur et un droit au roi. — Sous Henri IV, cette nouveauté devint régulière ; sur le conseil du financier Paulet, le roi décida que, chaque année, les conseillers paieraient au roi un droit, moyennant quoi ils pourraient en toute liberté résigner leur charge à leurs parents : à la *vénalité* vint s'ajouter dès lors l'*hérédité* des charges de justice. Ce système subsista jusqu'à la Révolution, et, de nos jours encore, la *vénalité* des charges existe pour les notaires, les avoués, etc.

Le conseiller au Parlement, une fois nommé, devait prêter le serment de remplir fidèlement sa charge ; il devait résider à Paris et venir siéger les jours d'audience. Il ne devait exercer aucune autre charge ; il ne pouvait tenir office et pension d'aucune autre personne que le roi. Si le conseiller remplissait bien sa fonction, il était inamovible. Seulement cette inamovibilité fut parfois suspendue, dans des moments de crise, par exemple après les désastres de Poitiers et d'Azincourt.

Les conseillers se divisaient en deux grandes catégories : les laïques ; qui portaient la robe écarlate, et les clercs, qui avaient la robe violette. — Rappelons, en passant, que la *Curia regis* avait été formée, elle aussi, de laïques et d'ecclésiastiques. — Les laïques furent d'abord les plus nombreux ; après 1453, les clercs eurent la majorité. Charles VII se méfiait moins du clergé, qui, depuis la Pragmatique Sanction de Bourges (1437), était devenu plus indépendant de la cour de Rome.

Les conseillers, donnant tout leur temps à l'expédition de la justice, étaient payés : les uns recevaient un traitement fixe, les autres étaient payés par audience à raison de 5 sous parisis. Seuls, les présidents et gens des requêtes avaient des traitements fixes.

Quelques conseillers, pour leurs services personnels, recevaient une pension ou des gages à vie. L'ordonnance cabochienne révoqua les gages à vie pour les conseillers qui n'avaient pas au moins vingt ans de service ; pour l'avenir, de telles concessions ne seraient accordées qu'aux conseillers ayant trente ans de service.

Comme les gages étaient insuffisants, on autorisa peu à peu les conseillers à recevoir des cadeaux des plaideurs ; ces cadeaux étaient, à l'origine, des corbeilles de denrées venues de l'Orient, nommées *épices* ; ces épices furent bientôt converties en argent et donnèrent lieu à de grands abus.

Les conseillers jouissaient encore d'autres privilèges : ils ne payaient aucun droit sur les marchandises récoltées dans leurs domaines ; souvent ils ne payaient pas la taille. Les membres ecclésiastiques, quand ils étaient titulaires de bénéfices, ce qui était fréquent, ne payaient pas les décimes exigés soit par la royauté, soit par la papauté. Ils jouissaient du privilège de *committimus*, c'est-à-dire qu'ils portaient directement leurs causes devant les requêtes du Palais, sans qu'ils eussent à payer aucun droit de sceau. Ils étaient placés sous la sauvegarde du roi ; très souvent, ils étaient dispensés du service militaire.

*Subdivisions du Parlement et compétence judiciaire.* — Les conseillers du Parlement étaient répartis en trois chambres ; la *Grand'Chambre*, la *Chambre des Enquêtes*, la *Chambre des Requêtes*.

1° *La Grand'Chambre.* — La Grand'Chambre est la cour souveraine par excellence ; souvent on lui applique, à elle seule, le terme de *Parlamentum* : « C'était, dit M. Esmein, le noyau central auquel « les autres Chambres s'étaient rattchées comme des organes « auxiliaires et subordonnés. » En vertu de l'ordonnance du 11 mars 1343, elle comprend trois présidents, quinze conseillers clercs et quinze conseillers laïques (il y eut plus tard un quatrième président). Charles VII maintint ces chiffres, quand il réorganisa le Parlement, en 1454.

La Grand'Chambre juge des causes en première instance et en appel. En première instance, elle juge les causes qui intéressent le roi, son domaine, ses droits, les régales et les causes des pairs de France, des prélats, chapitres, villes placées sous la sauvegarde royale, « qui, par privilèges ou anciennes coutumes, ont accusé « l'usage n'estre traitées en ladite cour », dit l'ordonnance de 1454. En appel, elle reçoit les causes déjà jugées par les baillis et les sénéchaux ; mais elle doit renvoyer impitoyablement devant les juges inférieurs les procès qui n'auraient pas suivi la hiérarchie, qui n'auraient pas passé devant les baillis ou sénéchaux. L'appel

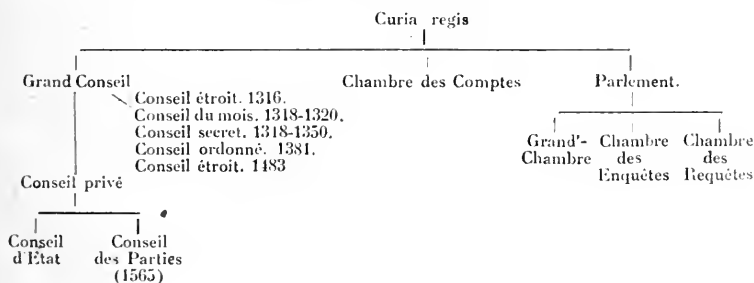
doit être fait dans le délai de trois mois : sinon, la sentence rendue par les premiers juges est définitive.

Pendant longtemps, on ne plaïda que devant la Grand'-Chambre : ce fut, par excellence, la *Chambre des Plaidoiries*, nom qu'on lui donna pour cette raison. Elle recevait aussi le serment des baillis et avait le droit de reviser les arrêts des deux autres Chambres ; mais, plus tard, celles-ci prirent de plus en plus d'importance. (Cf. P. Guilhiermoz, *Enquêtes et Procès. Etude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIV<sup>e</sup> siècle, suivie du Style de la Chambre des Enquêtes et du Style des commissaires du Parlement*. Paris, 1892.)

2<sup>o</sup> *La Chambre des Enquêtes*. — Beaucoup de procès ne pouvaient être jugés qu'après des informations ou *enquêtes* : ces enquêtes étaient confiées aux baillis ou sénéchaux, ou bien encore à des *regardeurs d'enquêtes*, choisis par le Parlement, mais en dehors de ses membres. Les documents et pièces des enquêtes étaient envoyés au greffe et examinés par deux *maîtres clercs des enquêtes*, qui faisaient un rapport, après quoi la Grand'-Chambre rendait la sentence.

Puis les rapporteurs, joints à un certain nombre de membres du Parlement, jugèrent eux-mêmes, sauf contrôle de la Grand'-Chambre. Bientôt les membres du Parlement, délégués pour juger ces causes, constituèrent une Chambre spéciale, la *Chambre des enquêtes*, fonctionnant avec l'assistance des clercs rapporteurs, qui se trouvaient au second plan. Puis toute différence disparut entre les juges et les rapporteurs ; les membres de la Chambre sont rapporteurs à tour de rôle ; ils jugent tous ensemble. Nous verrons, la prochaine fois, quand se constitua définitivement la Chambre des enquêtes, quels étaient ses attributions et son fonctionnement.

*Tableau montrant comment les différents Conseils se sont détachés de la Curia regis.*



# Auteurs de l'agrégation d'arabe

Par M. RENÉ BASSET,

Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.

---

## Auteurs à expliquer (suite).

**Ibn Khaldoun**, *Extraits des Prolégomènes*, éd. Macdonald, p. 1-20.

Texte :

Macdonald, *A selection from the Prolegomena of Ibn Khaldun*, with notes and english-german Glossary, Leiden, Brill (n. IV des *Semitic Study Stories*).

Cet extrait se trouve publié et traduit en partie dans De Sacy, *Chrestomathie arabe* (avec des notes), t. I, Paris, imp. Roy. p. 118-137 du texte, 370-411 de la traduction et des notes.

Les *Prolégomènes* font partie du grand ouvrage historique d'Ibn Khaldoun, *Kitâb el 'Iber* (Boulaq, 7 vol. in-4°, 1284 hég.) ; ils occupent le tome I. D'ailleurs, ils ont été publiés séparément, entre autres par Quatremère, dans les *Notices et extraits de la Bibliothèque impériale*. Paris, Duprat, 3 vol. in-4°, 1858 (édition défectueuse). Ils ont été traduits en français par De Slane, dans la même collection, Paris, 1863-1868, 3 vol. in-4°, sur lesquels on devra consulter un article important de Dozy, dans le *Journal asiatique*, août-septembre 1869, p. 133-218.

Sur la civilisation musulmane qui forme en grande partie le sujet des *Prolégomènes*, on peut recommander les ouvrages suivants :

A. von Kremer, *Kulturgeschichte des Orients*, Vienne, 1877, 2 v. in-8°.

A. Müller, *Der Islam im Morgen- und Abendlande*, Berlin, s. d., Grote, 2 v. in-8°.

Guyard, *La civilisation musulmane*, Paris, E. Leroux, 1884, in-18.

Goldziher, *Muhammedanische Studien*, Halle a. Saale, Niemeyer, 2 v. in-8°, 1888-1890.

Hell, *Die Kultur des Araber*, Leipzig, Quelle et Mayer, 1909, in-12.

*Bibliographie :*

La source principale est l'autobiographie qu'Ibn Khaldoun a écrite ; elle a été traduite en français par de Slane dans le *Journal asiatique* de 1844, t. I. Elle a été résumée par lui en tête du tome I de sa traduction de l'*Histoire des Berbères* (Alger, 1852, p. XXXVI-LXII).

Cf. aussi Wüstenfeld, *Die Geschichtschreiber der Araber*, Göttingen, lib. Dieterich, 1882, in-4°, p. 194-199.

Huart, *Littérature arabe*, Paris, Colin, s. d., p. 345-349.

Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, t. II, fasc. 2, Berlin, Felber, 1902, in-8°, p. 242-246.

Nicholson, *A Literary History of the Arabs*, London, Fisher Unwin, 1907, p. 437-440.

\*  
\*\*

**Ibn Batouta, Voyage au Soudan.**

*Texte :*

Le meilleur texte est celui qui a été publié par Defrémery et Sanguinetti dans leur édition des *Voyages d'Ibn Batouta*, Paris, 4 v. in-8°, E. Leroux (2<sup>e</sup> tirage, 1874-1879). Le passage à expliquer se trouve dans le tome IV, p. 376-448.

*Bibliographie :*

Outre la préface qui se trouve en tête du t. I de l'édition de Defrémery et Sanguinetti, on consultera avec profit sur Ibn Batouta et le Soudan à l'époque où il le visita :

Kosegarten, *De Muham. Ebn Batuta Arabz Tingitano ejusque itineribus*, Iéna, 1818, in-4°.

Desborough Cooley, *The Negroland of the Arabs*, Londres, 1844, Arrowsmith, p. 70-96.

Reinaud, *Géographie d'Abou'lféda*, t. I, *Introduction générale à la géographie des Orientaux*. Paris, 1848, in-4°, p. CLVI-CLXI.

Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, t. II, fasc. 2, Berlin, Felber, 1902, in-8°, p. 256-257.

RENÉ BASSET,

*Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.*

---

# Sujets de devoirs

---

UNIVERSITÉ DE POITIERS

---

## PHILOSOPHIE

### Psychologie.

L'expression des émotions.

### Logique.

Peut-on démontrer qu'il existe seulement trois figures du syllogisme ?

### Morale.

La morale de l'utilité sociale.

### Philosophie générale.

L'agnosticisme.

### Histoire de la philosophie.

Influence des atomistes sur Platon ; peut-elle être prouvée ? Examen du *Timée* de Platon dans ses rapports avec les théories de Démocrite.

### Pédagogie.

Du choix des textes d'explication.

### Version latine.

Lucrèce, liv. II, vers 20 à 55.

---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

---

---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La Catalogne de 1808 à 1812

---

Cours de M. G. DESDEVICES DU DEZERT,

*Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.*

---

La Catalogne et les Français en 1808.

Aux premiers jours de juin 1808, les Français occupaient Figuières et Barcelone avec environ 20.000 hommes. Tout le reste de la terre catalane était libre d'ennemis, et les Catalans se refusaient à accepter le joug qu'on prétendait leur imposer.

Cependant, le grand-duc de Berg, beau-frère de Napoléon, était déclaré lieutenant général du royaume. Duhesme commandait à Barcelone en son nom et envoyait ses ordres aux corrégidors, chefs des districts, qui les adressaient, à leur tour, aux bayles ou maires des communes.

On ne se pressait point d'exécuter les ordres reçus ; mais, comme c'était la mode nationale, l'autorité ne pouvait en prendre beaucoup d'ombrage. En réalité, on attendait ; l'esprit public se formait et s'orientait ; chaque jour qui passait laissait les hommes plus décidés à la lutte, plus portés à se lancer dans la guerre terrible, dont l'issue serait une victoire chèrement payée ou l'asservissement complet du pays.

La première étincelle du brasier jaillit à Manresa.

Serrée autour de sa collégiale, sur une haute colline, coupée à pic du côté du Cardoner, Manresa était l'une des villes les plus

illustres de la Catalogne ; les pèlerins de Montserrat ne manquaient jamais d'aller visiter la *Santa-Cueva*, où, d'après la tradition, saint Ignace avait jadis composé ses *Exercices spirituels* ; on voyait encore au couvent de Saint-Ignace les dalles sur lesquelles il avait dormi huit jours d'un sommeil béatifique, qui l'avait ravi en extase jusqu'au ciel et lui avait dévoilé toute l'histoire de la Compagnie qu'il allait fonder. La ville vivait de ces souvenirs et, protégée par eux, se croyait invincible. Quand on apprit, le 2 juin, à Manresa, qu'on allait dorénavant user de papier timbré au nom du lieutenant général Murat, la colère, qui bouillait dans les cœurs, éclata ; la population accourut à l'hôtel de ville, se fit remettre les paquets de papier timbré et en fit un feu de joie sur la place. Une plaque de marbre noir appliquée au mur de la maison commune rappelle, encore aujourd'hui, comment furent reconnues et châtiées les « viles machinations de Napoléon ».

Le cri était lancé ; l'insurrection allait désormais s'organiser ouvertement.

Duhesme ne pouvait laisser impunie une manifestation aussi grave que celle de Manresa : il résolut de châtier la ville et de se donner de l'air en occupant Tarragone, la meilleure place forte de la Catalogne.

La colonne qui devait opérer contre Manresa fut confiée à un très médiocre officier, le général Schwartz, qui s'avança sans aucune précaution jusqu'à quatre lieues de Manresa. Reçu par une décharge meurtrière à un détour de la route, il se crut attaqué par des troupes régulières, perdit un temps précieux à organiser sa colonne, laissa les insurgés recevoir les renforts de deux communes voisines, San Pedor et Sellent, et, croyant toujours qu'un régiment entier allait fondre sur sa colonne, forma ses gens en carré et rétrograda dans la direction de Barcelone. Le gros bourg d'Esparraguera l'avait laissé passer sans encombre le matin ; il le trouva au retour barricadé et défendu par une population exaspérée, qui faisait pleuvoir sur ses soldats les pierres, les tuiles et les potées d'eau bouillante. Il divisa ses troupes et passa à droite et à gauche du village ; mais le désordre se mit parmi ses soldats. Les Catalans brûlèrent un pont sur sa route ; une de ses pièces de canon resta au pouvoir des insurgés, et il eut grand-peine à ramener à Barcelone les charrettes pleines de blessés, qui suivaient sa colonne (7 juin).

Le général Chabran, envoyé par Duhesme pour occuper Tarragone, entra dans cette ville le 7 juin, sans avoir trouvé d'obstacles sur sa route, et eut le tort de laisser la garde de la ville au régiment suisse de Wimpfen, au service de l'Espagne. A peine



eut-il quitté Tarragone pour revenir à Barcelone, où Duhesme le rappelait en toute hâte, que les Suisses passèrent à la cause de l'insurrection, et Tarragone, un instant occupée par nos armes, ne devait plus l'être qu'en 1811, après un siège terrible qui fut une des plus grosses entreprises de cette guerre.

Comme Schwartz, Chabran trouva tout le pays soulevé derrière lui. On connaissait déjà la bataille du Bruch; le tocsin avait sonné dans tout le Valles, appelant tous les hommes valides au combat. En vain les autorités espagnoles essayèrent de contenir le mouvement populaire. Juan de Tuda, gouverneur du district de Vilafranca, fut tué avec deux de ses officiers, et l'aspect des bandes insurgées était si terrible, qu'un détachement de gardes du corps cantonné à Vilafranca refusa de se joindre à l'insurrection et prit la route de Tortose. Quelques soldats suisses de Wimpfen, qui ralliaient Tarragone, acceptèrent, au contraire, de guerroyer avec les paysans, les *somatenes*, comme on les appelle en Catalogne.

Les insurgés échangèrent quelques coups de fusil avec les Français à Vendrell et à Arbos; ils furent assez aisément repoussés; mais nos soldats, irrités de la résistance qu'ils avaient éprouvée, commencèrent à saccager les maisons d'Arbos, et trouvèrent devant eux des gens qui n'étaient pas décidés à se laisser piller et outrager impunément. En quelques instants, la lutte se fit atroce, et Chambran, désespérant de rétablir l'ordre, fit mettre le feu au village, qui fut brûlé avec bon nombre de ses habitants.

Napoléon et ses lieutenants croyaient à l'efficacité de ces affreuses mesures, et elles pouvaient, en effet, terroriser des populations timides ou hiérarchisées comme les populations italiennes ou allemandes. En Espagne, il n'en alla point de même: les Français apparurent aussitôt aux Catalans comme des bandits, des brigands, des Vandales sans justice ni miséricorde, pour lesquels rien n'était respectable ni sacré. Apprenant en même temps que les Français étaient des barbares, et qu'on pouvait les vaincre, ils se sentirent plus portés à leur résister, et les opérations de Chabran et de Schwartz, qui, mieux conduites, auraient pu faciliter la soumission de la province, la déterminèrent à s'insurger tout entière.

Le jour même où Chabran quittait Tarragone, Lérida prenait résolument la tête du mouvement et proposait à la Catalogne de constituer un gouvernement révolutionnaire qui dirigerait la résistance à l'invasion. La Catalogne allait avoir son directoire, ou sa *junte*, comme toutes les autres provinces d'Espagne.

Dans une circulaire, expédiée le 9 juin à tous les districts, Lé-

rida les invitait à élire, dans le plus bref délai possible, leurs députés à la Junte supérieure de la principauté. Cette Junte, réunie à Lérida, nommerait un capitaine général, choisi parmi les gens les plus considérables et les plus capables de la province. On lui donnerait pour assesseur un intendant, qui serait, sous ses ordres, le chef de l'administration ; on réunirait des fonds, on assemblerait des soldats et on mettrait tout en œuvre pour repousser l'invasion.

Pendant que les districts élisaient leurs députés, Duhesme dirigea une seconde colonne contre Manresa. Lérida envoya au secours des insurgés une troupe de 1.500 hommes commandés par le notaire Juan Baget et un autre patriote illerdan, Manuel Blavia. Manresa avait à la tête de son contingent le chanoine Ramon Montaña et, après un combat acharné où Chabran perdit 400 hommes, le chef français se retira sur Barcelonne. Les insurgés avaient disposé, ce jour-là, de cinq pièces de canon. La seconde bataille du Bruch fut une victoire, plus glorieuse encore que la première, et mit le comble à l'enthousiasme des insurgés (14 juin).

Le 18 juin, douze députés catalans étaient déjà présents à Lérida et procédèrent, sans plus attendre, à l'installation de la Junte supérieure de la principauté. Elle fut présidée par l'évêque de la ville, D. Jerónimo Maria de Torres, et compta bientôt quinze députés, parmi lesquels on rencontre un prêtre, Manuel Sarbates, curé de la paroisse S.-Michel d'Urgel, un moine, Fray Joseph Domingo Martin, du couvent de Notre-Dame du Rosaire à Tortose, quatre nobles, dont le baron d'Eroles et le baron de Sabasona, appartenant à la noblesse titrée de la province ; trois juristes, dont un professeur à l'Université de Cervera, et cinq propriétaires, dont deux, Manuel Torrents et Juan Guinart, comptèrent parmi les membres les plus actifs du gouvernement révolutionnaire catalan.

Nous disons révolutionnaire, car il fallait une révolution pour qu'un pouvoir issu de l'élection osât se superposer à toutes les autorités légales de la province ; et la Junte supérieure, élue par les juntas du district, sorties elles-mêmes de l'acclamation populaire, était, en somme, un pouvoir démocratique et constituait, dans la monarchique Espagne, une bien étrange nouveauté.

De fait, la Catalogne, isolée du reste de l'Espagne, venait de conquérir son autonomie et formait une véritable République ; mais cette République, surprise, toute la première, de sa rapide fortune, ne lui voyait pas de lendemain, et n'aspirait qu'à reprendre sa place dans la monarchie, sitôt que la paix aurait été rétablie.

Parmi les quinze députés catalans, aucun n'était séparatiste, ni

régionaliste, ni même réformateur. Tous ces hommes, réunis par la force des circonstances, n'avaient qu'une pensée et qu'un but : repousser une injuste invasion qui leur paraissait mettre en péril l'indépendance de l'Espagne, la pureté de la foi catholique et la liberté des citoyens. L'ennemi une fois chassé, leur idéal n'allait pas plus loin ; chacun d'eux regagnerait son foyer, avec la satisfaction du devoir accompli, les vieilles institutions recouvreraient toute leur force, et la nation reprendrait sa bonne vie somnolente et paisible d'autrefois et de toujours.

Qu'on se figure, en 1793, un Comité de salut public monarchiste et catholique, on aura une idée assez nette de ce que fut, dès sa naissance, la Junte supérieure de Catalogne.

Son premier mot fut une adhésion sans réserve à Ferdinand VII, le roi prisonnier, qu'il y avait alors si peu d'apparence d'arracher aux griffes de Napoléon. Son premier soin fut de maintenir toutes les anciennes autorités en place, en subordonnant seulement dans chaque district les corregidors, les alcades et les bayles à la Junte de district. Son premier acte fut de se chercher un maître. Au lieu de se déclarer souveraine et d'assumer la dictature, elle se contenta du rôle de Conseil général de la province ; elle voulut être l'intermédiaire entre le capitaine général, investi du pouvoir exécutif, et la nation catalane ; elle se donna pour tâche de nommer les fonctionnaires, d'administrer le pays, de réunir de l'argent et d'armer des soldats ; elle fit du capitaine général son président et son chef, et la force des choses devait en faire son maître. De cette première manœuvre mal comprise résultèrent pour elle des embarras et des maux sans nombre.

Elle pensa d'abord à appeler au commandement de la province Juan Miguel de Vives, capitaine général de Majorque, dont l'adhésion à la cause nationale était connue et qui pouvait mettre 10.000 hommes à la disposition de la Catalogne.

Vives n'accepta pas le poste qui lui était offert, et les députés de la Junte offrirent le commandement en chef à Domingo Tragia, marquis del Palacio, gouverneur de Mahon, qui promit de venir au secours de la province avec 6.000 hommes de troupe, des fusils, des canons et des munitions de guerre.

Le marquis débarqua à Tarragone, le 23 juillet, et ordonna aussitôt à la Junte de rallier son quartier général. Sa lettre mérite d'être citée, parce qu'elle montre l'esprit militaire en parfaite opposition avec l'esprit civil représenté par la Junte supérieure :

« Comme capitaine général, je vous ordonne de m'adresser sans faute, en cette cité, pour le 4 août prochain, une personne connue, active et au courant de la situation, munie de vos pleins

pouvoirs, pour traiter avec moi de tout ce qui a trait au bien général de cette province. Il faut qu'elle connaisse bien l'état de son district, ses ressources, le nombre d'hommes en état de porter les armes qu'il peut fournir, le produit de ses anciens revenus, royaux ou municipaux et le moyen de les augmenter. Des fondés de pouvoir semblables de tous les districts se rendront auprès de moi, là où je leur ordonnerai de résider, suivant les circonstances de la guerre, et de concert avec mon assesseur général, D. José de Elola, auditeur de l'Audience royale de Majorque ; ils composeront l'unique Junte suprême de cette principauté, toutes les autres juntas établies jusqu'ici, celle de Lérida comprise, tombant au rang de juntas subalternes, avec lesquelles je m'entendrai pour l'exécution des mesures qui seront de leur compétence. » (Le marquis del Palacio, à la Junte, 21 juillet.)

C'est sur ce ton rogue et malveillant que le capitaine général, à peine débarqué, parla pour la première fois à la plus haute autorité de la province.

Il est probable que Tragia avait été prévenu contre la Junte par les gens de Tarragone, qui regrettaient beaucoup de n'avoir pas la Junte dans leur ville. Tarragone était, de temps immémorial, la métropole religieuse de la province ; elle avait été jadis, au temps des Romains et des Gothes, la capitale de toute l'Espagne ; elle était, après Barcelone, la place forte la plus redoutable de la province ; son port la mettait en relations faciles avec les Baléares, avec Valence, avec l'escadre anglaise, qui croisait au large, et dont les insurgés catalans espéraient des secours considérables.

Tarragone avait, il est vrai, envoyé des députés à la Junte de Lérida ; mais le comité de trois personnes qui les avait choisis était présidé par un chanoine de la cathédrale, d'humeur très colérique et très bizarre, Josef Zaragozano, qui fut probablement, auprès du général en chef, l'avocat des prétendus droits de Tarragone.

Dans un pays comme l'Espagne, où l'amour-propre et le point d'honneur rendent chaque homme si prompt à s'irriter du moindre obstacle et de la moindre contradiction, l'action de la Junte supérieure ne put manquer de rencontrer une vive opposition. Les hommes qui la composaient n'étaient, en général, que des illustrations de canton, parfaitement inconnues en dehors de leur district, et les juntas locales ne se pliaient pas facilement à la subordination. Pourquoi ceux de Lérida commanderaient-ils, plutôt que ceux de Girone, ou de Figuières, ou d'Urgel ?

Le 27 juillet, à la première nouvelle du débarquement du capi-

taine général, la junte de Gironne lui écrivait pour le mettre en garde contre les prétentions de la Junte supérieure « qui n'avait pas su, disait-elle, ou pas pu acquérir une autorité suffisante pour obtenir la soumission et l'obéissance des autres juntes ». La Junte de Lérida avait pris des mesures administratives, mais ne s'était pas assez occupée de réunir de l'argent et des troupes. Il fallait à la province un chef suprême, qui présiderait une Junte où les trois états de la nation seraient représentés, et la junte de Gironne, d'esprit plus révolutionnaire qu'on ne l'était à Lérida, ajoutait : « Il faut combattre l'esprit d'égoïsme que de longues années de paix ont enraciné chez les riches. » C'était là un langage tout jacobin.

En face de l'opposition qu'elle rencontrait, la Junte capitula. Elle se borna à demander pour l'évêque de Lérida la présidence honoraire de la prochaine assemblée, et elle se dispersa docilement sans protester contre la violence qui lui était faite. Blessés dans tout ce qu'ils avaient de plus sensible par les aigres paroles du marquis del Palacio, les députés à la Junte avaient pris leurs chapeaux et étaient rentrés chez eux, conduite très naturelle pour des particuliers, mais peu habile pour des politiques, qui, dès la première rencontre, laissèrent ainsi le champ libre à l'adversaire. Leur retraite marqua le premier avantage du parti militaire sur l'autorité civile, et, comme toute l'histoire de l'Espagne au XIX<sup>e</sup> siècle porte sur cette question, il est intéressant de signaler en Catalogne les débuts de la querelle.

La Junte cessa de siéger à Lérida le 30 juillet et reprit ses opérations à Tarragone le 6 août 1808. Dans l'intervalle, des élections l'avaient renouvelée. Huit membres de l'ancienne Junte avaient conservé leur titre, quatre nouveaux membres avaient remplacé les démissionnaires. Le caractère de l'assemblée n'était, d'ailleurs, point changé ; elle restait résolument conservatrice et traditionaliste.

Tarragone était remplie du bruit des armes. La petite armée du marquis del Palacio occupait les casernes, les couvents et les édifices publics ; les officiers logeaient chez l'habitant et donnaient aux rues étroites et à la courte promenade une animation extraordinaire. Tout était en mouvement ; un grand espoir soulevait les âmes. Les Tarragonais et les gens des alentours, qui n'avaient jamais vu tant de soldats réunis, croyaient fermement que les Français ne pourraient jamais résister aux milices catalanes appuyées par de si belles troupes.

La Junte reprit ses séances le 6 août, au palais archiépiscopal, sous la présidence d'honneur de l'évêque de Lérida, et sous la

présidence effective du capitaine général. Juan Mony Velarde, archevêque de Tarragone, métropolitain de Catalogne et frère du gouverneur du Conseil royal de Castille, fut proclamé vice-président. Le capitaine général reçut le serment des députés, leur présenta Josef de Elola comme intendant de la province, dit ce qu'il avait fait dans l'intérêt de la défense nationale, et demanda modestement à être exonéré des fonctions que la Junte lui avait conférées. Il poussa la correction jusqu'à quitter la salle pour laisser les députés délibérer en pleine liberté. Rappelé aussitôt par tous les membres de la Junte, il voulut bien se rendre à leurs instances, et le gouvernement catalan fut dès lors complètement organisé.

Le pouvoir exécutif était confié au capitaine général. La Junte assumait l'autorité administrative, levait les deniers, appelait les recrues au service, les habillait et les armait. En bons Espagnols, les députés se votèrent un titre. La Junte, considérée en corps, eut droit au titre d'Excellence ; chaque député eut droit au titre de Seigneurie. On peut rire de ces minuties ; mais c'est méconnaître la gravité espagnole. Un officier français logé chez un Espagnol demandait en arrivant chez son hôte : « Je suis bien chez Martin ? » Et l'hôte lui répondait : « Oui, vous êtes chez D. Martin. » Quelques semaines après que la Junte de Catalogne eut pris le titre d'Excellence, la Junte centrale du royaume prit le titre de Majesté, et personne en Espagne ne s'en étonna.

La Junte catalane ne se montra point d'ailleurs idolâtre de l'étiquette ; elle décida qu'il n'y aurait point de préséance entre ses membres, et que ces décisions seraient valables toutes les fois qu'elles seraient approuvées par sept députés. Elle devait entendre la messe tous les matins et siéger ensuite pendant trois heures, excepté les dimanches et fêtes. La présidence de l'assemblée appartenait de droit au capitaine général, qui fixait l'ordre du jour, dirigeait les débats, recueillait les votes et faisait connaître ses résolutions à l'assemblée par l'intermédiaire de l'intendant, secrétaire général de la Junte. Mais aucun acte du capitaine général n'avait le caractère exécutoire, s'il n'était contresigné par le vice-président, l'assesseur, le secrétaire et un député. En cas d'absence du président, tous ses pouvoirs passaient au vice-président.

Pour compléter l'organisation des pouvoirs publics, la Junte nomma un ministère ; il y eut des secrétaires d'Etat de l'Intérieur, de la Guerre, de Grâce et Justice, et des Finances.

Quand tout fut réglé, les députés prêtèrent serment « de défendre la religion catholique, apostolique et romaine, l'Immaculée

Conception et les droits du roi Ferdinand VII, comme aussi de secourir les autres provinces d'Espagne, de travailler à leur réunion sous une seule et même autorité, de maintenir les lois, exemptions, privilèges et bonnes coutumes de Catalogne, et de travailler, autant que possible, à ce qu'il en fût de même dans le reste du pays. »

Les affaires d'Espagne étaient, à ce moment, en bien meilleur état qu'au mois de juin précédent. Repoussés de Valence, les Français avaient subi à Baylen un échec considérable, qui décida peut-être de toute la guerre. Le roi Joseph Bonaparte, à peine installé à Madrid, avait quitté précipitamment la ville. En quinze jours, le flot de l'invasion avait reculé du Guadalquivir à l'Èbre, et l'on disait qu'une armée anglaise débarquait en Portugal et que Saragosse avait repoussé Verdier, comme Valence avait repoussé Moncey.

En Catalogne, les volontaires affluaient de toutes parts et une ligne de postes catalans formait tout le long du Llobregat un cordon, défendu par des batteries et des tranchées. Duhesme put bien le rompre, le 30 juin, au combat de Molins de Rey, mais ne se sentit pas assez fort pour garder le terrain conquis et se contenta de saccager les bourgs de Molins et de San Boy, et de ramener les bannières de leurs églises en guise de trophées de victoire.

Le 4 juillet, Chabran avait quitté Barcelone pour marcher sur Vich avec environ 3.500 hommes et quelques pièces de campagne. Il avait trouvé la vallée du Besos remplie de somatènes, à peine armés, qui n'avaient pas hésité à courir sus à ses cuirassiers avec des bâtons, des faux et des couteaux et en avaient mis un certain nombre hors de combat. Chabran poussa jusqu'aux défilés qui accompagnent le cours supérieur du Besos, et fut arrêté là par les volontaires de Vich et les somatènes de la montagne, commandés par un brave officier, le lieutenant-colonel Milans. Toute la valeur française s'épuisa devant les obstacles naturels, l'agilité de l'ennemi, le nombre des assaillants. Chabran ne put même pas ramener ses canons ; par vengeance, les soldats pillèrent affreusement Granollers, et portèrent ainsi à son comble la rage des patriotes catalans.

Enfermé pour ainsi dire dans Barcelone, Duhesme voulut s'assurer au moins la route de France, et entreprit d'emporter Girone, qui gênait les communications de Barcelone avec l'Empire. Laisant dans la ville la division Lechi avec quelques détachements d'autres troupes, — environ 4.000 hommes, — il prit tout son monde disponible et partit de Barcelone le 17 juillet. A Mataro, il rallia la division Chabran, à peine remise de ses fatigues

précédentes, et, divisant sa petite armée en deux colonnes, il prit le chemin de Girone. Il lui fallut six jours de marche pour atteindre la place. Les somatènes de Milans avaient couru sur les flancs de ses colonnes, et n'avaient perdu aucune occasion de lui nuire, saisissant toute voiture qui restait en arrière. Cependant les Français avaient réussi à traîner leur artillerie jusqu'à Girone et trouvèrent sous les murs de la place la division Reille venue de Figuières à leur rencontre (24 juillet). Avec ce renfort, l'armée assiégeante montait à environ 10.000 hommes et l'artillerie de siège, empruntée à l'arsenal de Barcelone, comprenait treize canons, obusiers ou mortiers de gros calibre, bien pourvus de munitions.

La place de Girone était entourée d'une vieille enceinte garnie de tours, avec terre-plein en arrière pour l'artillerie ; des bastions modernes y avaient été ajoutés à différentes époques, mais tous n'avaient pas de fossé ou de chemin couvert ; une citadelle, appelée le Montjuich, dominait la ville du côté de l'Ouest, à portée de fusil ; elle était construite sur roc, et la nature du sol ne permettait pas à l'assaillant d'y creuser des tranchées, cinq ou six redoutes, sans fossés, sans casemates et munies de citernes insuffisantes complétaient la défense de la place. Depuis la construction du fort de San Fernando de Figuières, le gouvernement espagnol avait à peu près cessé d'entretenir la place. Les habitants avaient travaillé avec acharnement à la mise en état de défense de leurs murailles, depuis la première tentative de Duhesme ; mais, sans ressources comme ils l'étaient, ils n'avaient pu rendre la place beaucoup plus forte ; un renfort inespéré leur était cependant arrivé à la veille de l'apparition de l'ennemi ; le second bataillon des volontaires de Barcelone et un détachement d'artillerie venus de Mahon, et débarqués le 20 juillet à San Feliu de Guixols, avaient pu pénétrer dans la place, dont le gouverneur, Julian de Bolivar, devait conduire la résistance avec une inlassable obstination.

Duhesme s'était flatté de réduire Girone en quelques jours ; Bolivar répondit à ses premières sommations « que tous les habitants et les troupes espagnoles étaient déterminés à défendre Girone jusqu'à la dernière extrémité, en suivant les exemples donnés par la nation ». Duhesme se décida à commencer un siège régulier.

La tranchée ne fut prête que le 12 août, et le principal effort de l'assaillant porta sur le Montjuich. Après trois jours de canonade, les bombes françaises avaient réussi à incendier un certain nombre de maisons dans la ville, et à faire brèche dans les murs



du fort ; mais les habitants avaient éteint les incendies au milieu des bombes, et les soldats avaient bouché la brèche avec des gabions et des fascines.

Les chefs catalans ne restaient pas inactifs. Un capitaine en retraite, Juan Claros, avait soulevé tous les somatènes de la montagne, formé des bataillons de miquelets enthousiastes, appelé à son secours le comte de Caldague avec les somatènes du Llobregat et réuni une armée de secours de 6.000 hommes, disposant de cinq pièces de canon. Si Duhesme avait marché résolument contre cette armée disparate, nul doute qu'il ne l'eût enfoncée et dispersée, et que Gironne ne fût tombée rapidement en son pouvoir ; il eut le tort de trop mépriser son ennemi, laissa les chefs catalans dresser leur plans, intercepter ses convois, couper ses communications avec le général Reille.

Le 16 août, une sortie de la garnison, combinée avec une impétueuse attaque de Claros et de Caldagues, chassa les Français de leurs batteries, les obligea à abandonner leur matériel de siège, à se concentrer sur la rive gauche du Ter et à reprendre dans la nuit la route de Barcelone. Duhesme s'était laissé surprendre et, honteusement, battre par sept mille paysans mal armés, soutenus d'un faible noyau de troupes de ligne. Après avoir fait trop peu de cas de l'ennemi, son attaque rapide et imprévue l'avait terrifié, et il battait en retraite, dans les conditions les plus désastreuses. A Calella, il trouva deux corsaires embossés en face de la côte, qui l'obligèrent à reprendre la route des montagnes. A Arenys de Mar, il retrouva les mêmes navires et les frégates de la croisière anglaise ; il lui fallut abandonner son artillerie de campagne, comme il avait fait son artillerie de siège, et Lechi dut sortir de Barcelone avec 1.000 hommes et 4 pièces de canon pour lui donner la main (1).

Le marquis del Palacio n'avait pris aucune part à la défense de Gironne ; militaire de la vieille école, il n'avait pas voulu se mettre en marche avant d'avoir ses effectifs au complet, ses bureaux et tous ses services constitués, son intendance organisée, ses équipages en état. Il avait porté tous ses efforts sur les lignes de Llobregat, devenu une véritable frontière. Le 29 août, il quitta Tarragone et porta son quartier général à Villafranca del Panades, où la Junte le suivit et rouvrit ses séances le 3 septembre.

Pendant son séjour à Tarragone, deux questions importantes avaient occupé ses délibérations.

L'ancienne monarchie espagnole était administrée par un grand

(1) Cf. Gomez de Arteché, *Guerra de la Independencia*, t. II.

corps judiciaire appelé le Royal et Suprême Conseil de Castille. Rien ne parvenait au souverain en matière d'administration intérieure sans avoir passé par le Conseil ; rien ne redescendait du roi à la nation sans avoir pris forme légale dans les bureaux du Conseil. Ce grand corps s'était trouvé cerné à Madrid par l'invasion, et son opposition au lieutenant général Murat ou au roi Joseph n'avait pas désarmé un instant ; il avait temporisé, et fait aux pouvoirs intrus une guerre de chicane, qui avait incontestablement paralysé l'action du gouvernement français. Quand Joseph eut quitté Madrid, le Conseil de Castille avait aussitôt repris toute son autorité, rétabli l'ordre dans la ville, montré la joie la plus patriotique, levé des volontaires et joué le rôle d'une junte de Nouvelle-Castille. Ce rôle, les Juntas d'Andalousie, de Valence et de Vieille-Castille, qui avaient lutté depuis deux mois contre les Français, consentaient bien à le lui laisser ; mais, quand le Conseil lui manifestait le désir de reprendre son autorité sur toutes les provinces, et de décider en dernier ressort sur toutes les mesures proposées par les Juntas locales, celles-ci faisaient unanimement la sourde oreille et lui refusaient obéissance. Le régime que l'Espagne s'était donné était le régionalisme ; il était sorti spontanément des entrailles de la nation, dans sa première heure de liberté, et elle ne voulait pas se remettre sous la tutelle tracassière et maussade du vénérable Conseil Royal. La Junte de Catalogne fit cause commune avec les autres Juntas provinciales d'Espagne, et resta autonome.

Cependant les dangers immenses que courait l'Espagne ne permettaient pas à chaque province de rester isolée des autres, et la nécessité d'un gouvernement central éclatait à tous les yeux. La Junte de Valence, qui ne voulait pas entendre parler de la suprématie du Conseil, prit, au contraire, l'initiative de la convocation d'une Junte suprême, qui imprimerait à la défense nationale l'activité et l'unité indispensables au succès.

La Junte catalane accepta les idées de la Junte de Valence, et procéda, dès le 16 août, à l'élection de ses députés à la Junte suprême. Elle choisit le marquis de Villedieu et le baron de Sabasóna, deux nobles titrés catalans, qui n'allaient pas, évidemment, donner à la province un renom bien révolutionnaire. La Junte suprême ne se réunit que le 25 septembre, non à Madrid, où elle aurait dû s'installer, mais à neuf lieues de la capitale, au château royal d'Aranjuez, où les députés jouirent de logements confortables et d'un parc délicieux, et se trouvèrent soustraits à l'influence du Conseil, mais où ils restèrent isolés de la nation et sans action sérieuse sur les événements.

Etablis dans la petite ville de Villafranca, les députés catalans étaient loin d'y vivre à l'aise. Peuplée d'environ 6.000 âmes, sans industrie et sans commerce, ce n'était qu'un gros bourg négligé, où il fallait toute la simplicité espagnole pour se plaire. La situation de la province était déplorable. Malgré l'héroïque défense des milices, l'ennemi restait toujours maître de l'Ampurdan, de Figuières et de Barcelone, et les forces catalanes étaient impuissantes à le chasser de la ville, ou même à l'y bloquer. La province ruinée ne pouvait fournir d'argent ; les troupes manquaient de vivres et même d'armes ; la Junte ne savait où s'en procurer. Elle écrivait à ses représentants à la Junte suprême, à l'amiral Collingwood, commandant la croisière anglaise, à tous ceux dont elle pouvait espérer des secours ; et, malheureusement, les autres provinces, aussi ruinées que la Catalogne, ne pouvaient lui venir en aide.

Le 28 octobre, la Junte suprême nomma le marquis del Palacio membre du Conseil supérieur de la guerre, et le remplaça par le capitaine général de Majorque, Vives, qui, cette fois, accepta.

Vives trouva l'armée en moins pitoyable état qu'il ne s'y était attendu, et, dans les premiers jours de novembre, transporta son quartier général à Martorell, où la Junte le suivit le 8 novembre.

Elle siégea à l'ancien hôtel des Postes, et resta à peine un mois dans la petite ville, que Vives lui fit quitter, le 1<sup>er</sup> décembre, pour l'installer à San Feliu de Llobregat. Son séjour dans cette bourgade fut extrêmement pénible. Elle n'était qu'à deux lieues de Molins de Rey, et de la ligne du Llobregat, presque aux avant-postes, à la merci d'un retour offensif des Français.

Duhesme attendait pour agir l'arrivée de renforts promis. Le 16 décembre, Gouvion Saint-Cyr parut dans la vallée du Besos. Il avait enfin triomphé de la résistance de Rosas et marchait sur Barcelone. Il rencontra, en avant de cette place, Vives et Reding, qui avaient contourné la ville et lui barraient le chemin. La bataille fut longue et acharnée. Reding resta jusqu'au dernier moment ; les hussards espagnols d'Ibarrola se couvrirent de gloire ; mais l'énergique attaque de Gouvion Saint-Cyr coupa l'armée en deux tronçons : la gauche s'enfuit dans un désordre inexprimable sur Granollers et la montagne ; la droite gagna la côte, d'où des barques transportèrent Vives et ses soldats sur la rive droite du Llobregat. La Junte reçut l'ordre de quitter San Feliu de Llobregat et de rétrograder jusqu'à Villafranca (18 décembre).

Duhesme et Gouvion Saint-Cyr, désormais réunis, ne laissèrent pas les Espagnols en repos et attaquèrent Molins de Rey, le 21 décembre. Vives s'était enfui jusqu'à Villafranca, laissant Reding exposé aux attaques des Français ; Reding, inférieur en force,

voulait se retirer vers l'intérieur, consulta ses généraux, le général en chef, et manqua totalement de décision. Les Français purent franchir le Llobregat sans être inquiétés, et, dès 7 heures et demie du matin, tombaient en masse sur le centre espagnol, qui lâchait pied vers dix heures. La poursuite dura quinze heures. Les Espagnols perdirent toute leur artillerie, leurs munitions, un drapeau : des milliers de fusils restèrent sur le champ de bataille et le long du chemin par où s'était écoulée l'armée vaincue.

La Junte quitta Villafranca dans la nuit et arriva le 22 à Tarragone ; mais, ne s'y croyant pas encore en sûreté, elle poursuivit sa route jusqu'à Tortose, qu'elle atteignit le 29 décembre.

L'année 1808 finissait sur un véritable désastre. Mais les Français n'avaient conquis, depuis 7 mois, que la seule place de Rosas.

G. DESDEVICES DU DEZERT,

*Doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.*

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## La carrière oratoire de Caton (Suite).

J'ai montré, dans la dernière leçon, quelles luttes violentes Caton avait eu à soutenir contre ses ennemis dans les années qui suivirent son consulat ; j'ai exposé comment il avait défendu sa conduite et son administration. J'examinerai, aujourd'hui, l'histoire de sa carrière oratoire au cours des dix années comprises entre 194 et 184, année de la censure de Caton. Cet espace est long ; mais, faute de renseignements précis, nous serons forcés de grouper un certain nombre d'années pour étudier l'activité oratoire de Caton.

De 194 à 191, Caton a dû prononcer plusieurs discours ; mais nous ne les connaissons pas. Il faut aller jusqu'en 191 pour trouver un discours dont nous ayons gardé le souvenir : Plutarque notamment nous fait connaître ce discours de Caton aux Athéniens. En quelles circonstances fut-il prononcé ? J'ai déjà eu l'occasion, en parlant de la carrière militaire de Caton, de dire qu'il fut envoyé en Grèce en 191, comme lieutenant d'Acilius Glabrien, contre Antiochus. Celui-ci, poussé par Annibal, voyait d'un mauvais œil l'intrusion de la politique romaine en Grèce. Lorsque les Romains firent campagne contre le roi de Macédoine, les populations gréco-asiatiques s'émurent. Antiochus fit signifier aux Romains que les affaires de la Grèce ne les regardaient nullement, et qu'ils eussent à lui laisser le soin de s'en occuper. Mais Rome, qui avait intérêt à pénétrer en Grèce et à intervenir dans les affaires locales, ne tint aucun compte de ces injonctions. Il s'ensuivit une guerre, dont la conduite fut confiée au consul en exercice, Acilius Glabrien, assisté de deux lieutenants, Valerius Flaccus et Caton. La campagne militaire fut précédée d'une campagne diplomatique. Antiochus agissait de son côté, comme nous le voyons rapporté au livre XXXV de Tite-Live. Pendant des mois, la Grèce fut

littéralement inondée d'ambassadeurs d'Antiochus ; il y eut un grand nombre de conférences politiques, soit officielles, devant le Sénat ou les assemblées populaires, soit officieuses dans la société. Ces ambassadeurs aux gages d'Antiochus disaient que le roi de Syrie était la seule force que l'Orient connût, le roi des rois, le plus puissant, le plus riche ; qu'il avait des armées innombrables. Tous ces orateurs s'entendaient à merveille à séduire les Grecs, parce qu'ils étaient eux-mêmes d'origine grecque. Ils énuméraient les noms des divers peuples qui composaient les armées du roi de Syrie : Perses, Massagètes, etc... Ils citaient, pour en imposer davantage, ceux de ces peuples qui avaient les noms les plus extraordinaires. Antiochus, disaient-ils encore, a des flottes immenses, capables de « remplir la mer », selon l'expression de Tite-Live. Aucune puissance ne saurait se mesurer avec lui, ni sur terre ni sur mer. La conclusion s'imposait : les Grecs avaient tout intérêt à marcher contre les Romains et à s'allier avec Antiochus.

A cette campagne diplomatique, admirablement menée, dont le récit détaillé se trouve au XXXV<sup>e</sup> livre de Tite-Live, Rome opposa une contre-campagne racontée également par Tite-Live, et attribuée par lui à Quinctius Flaminius. Quoique Tite-Live ne parle pas de Caton, il est certain qu'il fut plus ou moins mêlé à cette campagne ; ce fait est prouvé par des témoignages antiques. Le consul avait le plus grand intérêt à n'avoir que des amis autour de lui, pour être sûr que les approvisionnements ne lui manqueraient pas, et notamment que les ports ne fermentaient pas tout accès à ses ravitaillements. Glabrien voulait avoir libre commerce dans les principaux ports, comme Patras et Athènes ; il chercha de son côté à démontrer aux Grecs qu'ils avaient intérêt à marcher avec les Romains et à chasser les gens d'Antiochus. Caton s'est acquitté de cette mission. Au temps de Plutarque, il existait encore un discours de Caton aux Athéniens, où il faisait l'éloge de la vieille Athènes et des combattants qui luttèrent lors des guerres médiques. Il parlait du plaisir qu'il éprouvait à se trouver à Athènes, dont il vantait la grandeur et célébrait les monuments. Ce discours est très joli : malheureusement, il n'est pas de Caton. Il fut tout simplement fabriqué de toutes pièces par quelque rhéteur ingénieux, qui avait trouvé intéressant de faire parler la rudesse romaine devant la finesse attique. Plutarque dit, d'ailleurs, que le discours est apocryphe ; et cela est certain, pour une raison péremptoire : c'est que Caton n'a pas parlé en grec. En effet, nous avons gardé un fragment du discours authentique, et ce fragment est en latin. En outre, la coutume

romaine était formelle : quand un magistrat devait parler officiellement devant des étrangers, il lui était interdit de parler une autre langue que la langue officielle de Rome, c'est-à-dire le latin. Caton, que nous avons toujours vu fidèle à la vieille discipline, ne s'en est pas départi sur ce point. En effet, au moment où Caton prononçait son discours en latin aux Athéniens, Plutarque nous dit qu'un interprète le traduisait au fur et à mesure en grec. Les Athéniens furent, du reste, frappés d'un fait : c'est que le langage de Caton était ferme, précis et court, et qu'au contraire celui de l'interprète était mou, long, prolix. La raison, conclut Caton, en est que les Romains parlent du cœur, et les Grecs des lèvres, c'est-à-dire parlent pour ne rien dire. La véritable raison est plus simple et plus naturelle : lorsqu'on est forcé de traduire un discours au pied levé, il est inévitable qu'on ne réussisse pas du premier coup à attraper le mot propre et l'expression convenable. Il faut, en quelque sorte, paraphraser le discours prononcé. Il est donc tout naturel que l'interprète grec ait employé plus de mots que Caton. Il n'y a donc pas lieu, à ce propos, de faire une comparaison quelconque entre la langue grecque et la langue latine.

Il est bien fâcheux que nous ne sachions pas ce que Caton a dit aux Athéniens. Il aurait été intéressant de savoir comment s'est tiré d'affaire, en cette délicate circonstance, l'homme le plus brutal et le moins mesuré. Une seule phrase nous en est restée ; la voici :

« Antiochus fait la guerre avec des lettres, *Antiochus epistulis bellum gerit* ; il combat avec une plume et de l'encre, *calamo et atramento militat...* »

C'est peu de chose ; mais la phrase est significative : elle nous fait entrevoir quel était l'esprit du discours de Caton. Caton ne se soucie pas de faire de belles phrases. Les Athéniens étaient sensibles à des arguments pratiques. Caton leur a dit sans doute : « Ne vous trompez pas, ne vous faites pas d'illusion ; Antiochus ne songe qu'à vous duper. Il ne faut pas prendre au sérieux les envoyés du roi : ce sont des hâbleurs ; ils vous parlent de 50 ou 60 peuplades aux noms barbares, qui composent les armées du roi de Syrie ; en réalité, c'est toujours la même à laquelle ils donnent des noms différents. Ils font comme cet amphitryon qui servait toujours le même plat à ses invités : le nom changeait chaque fois ; mais c'était toujours du porc. On vous dit que le roi de Syrie a de grandes escadres : ce n'est pas vrai. Il a de belles paroles, de magnifiques promesses, il écrit des lettres, il fait la guerre avec une plume et de l'encre. »

On peut se reporter, à ce sujet, au chapitre XLIX du livre XXXV de Tite-Live, où sont résumés les arguments topiques que Quintus Flaminius fit valoir auprès d'autres Grecs. Les Romains montraient ainsi qu'il fallait choisir entre un roi qui parlait beaucoup et agissait peu, et Rome qui possédait la puissance. En tout cas, la harangue de Caton fit de l'effet ; car les Athéniens, s'ils ne se déclarèrent pas ouvertement les alliés de Rome, observèrent tout au moins une neutralité bienveillante. Ils permirent à l'armée de Glabrien de circuler en sûreté et de faire ses approvisionnements. Antiochus fut battu aux Thermopyles. Caton, après cette bataille, au succès de laquelle, nous l'avons vu, il contribua pour une large part, reentra à Rome, et recommença ses luttes avec ses ennemis politiques.

Nous ne connaissons pas dans le détail les conflits qui eurent lieu à ce moment ; je ne parlerai donc que des trois principaux, les seuls qui aient laissé une trace bien marquée dans l'histoire : celui avec Quintus Minucius Thermus, celui avec Acilius Glabrien, celui avec Fulvius Nobilior.

La première de ces affaires eut lieu de 190 à 180 avant J.-C. ; elle dura deux ans. Ce Quintus Minucius Thermus nous est connu par Tite-Live, qui parle de lui comme d'un homme de mérite et d'un général sérieux : il fut tué en 188, et sa perte fut vivement ressentie à Rome. Tite-Live le traite d'« homme énergique et vaillant : *fortis ac strenuus vir*. Il gravit tous les échelons des magistratures romaines. Il gouverna l'Espagne un an avant l'expédition de Caton. Il remporta, en Espagne, des succès assez sérieux pour lui mériter le triomphe. En 193, étant consul, il fit une expédition contre les Ligures, c'est-à-dire contre les habitants du pays de Gênes, populations très difficiles à contenir, montagnards qui ont longtemps inquiété Rome et lui ont imposé des efforts énergiques et soutenus. Il livra plusieurs combats et remporta de sérieuses victoires. Il prétendit avoir tué 19.000 ennemis, en perdant lui-même très peu de monde. Il remporta également un butin considérable. Il y a là, sans doute, quelque exagération. D'après Tite-Live, Minucius Thermus remporta bien quelques succès, mais moins importants qu'il ne voulait le faire croire ; et il subit quelques revers, qu'il eut grand soin de dissimuler. A plusieurs reprises, il faillit être pris par l'ennemi ; il se trouva en fâcheuse posture, et le hasard seul le sauva d'une capitulation honteuse. Il y avait donc du bon et du mauvais dans cette campagne de Ligurie. Aussi, quand il sollicita du Sénat un deuxième triomphe, on parut assez mal disposé en sa faveur. Certains sénateurs s'opposèrent à ce qu'on décernât à Minucius Thermus les



honneurs du triomphe, et parmi eux se trouvait Caton. Celui-ci s'opposa au triomphe pour des raisons personnelles. Je disais que Caton avait succédé à Minucius Thermus en Espagne. Or il n'était pas rare de voir les transmissions de pouvoir donner lieu à des froissements. Aucun des deux magistrats ne voulait prendre l'initiative de certaines démarches. Ce fut ce qui arriva, par exemple, à Cicéron ; il se brouilla avec son prédécesseur, quand il alla prendre possession de son gouvernement de Cilicie. Il est possible qu'il y ait eu entre Caton et Minucius une petite pique de ce genre qui ait laissé des traces durables. D'autres raisons, politiques celles-là, expliquent le conflit : Thermus appartenait au parti opposé à celui de Caton. Il faisait partie de cette noblesse, qui ne voulait pas se soumettre aux lois et ne suivait que son caprice personnel. Caton, au contraire, tenait pour les vieux usages et la stricte discipline. Thermus était l'ami de Scipion, à qui il avait rendu des services, et il était soutenu par toute la noblesse. Il était naturel que son parti prit fait et cause pour lui contre Caton ; et on s'explique également que le parti des vieux Romains et Caton, son principal représentant, aient cherché à poursuivre Thermus.

Quand Caton attaquait quelqu'un, il était très violent, nous l'avons vu : c'était un rude aboyeur. Il attaqua Minucius Thermus en deux discours, peut-être même en a-t-il prononcé davantage ; mais ce sont les seuls dont nous ayons gardé le souvenir. Le premier est intitulé *De falsis pugnibus*, et Caton tâchait d'y prouver que Thermus se targuait de succès inventés de toutes pièces, ou tout au moins fortement exagérés. Il accusait son adversaire d'avoir cherché à faire illusion au Sénat par des rapports magnifiques, mais trop peu exacts. Le second discours est intitulé *De decem hominibus*, « Sur les dix hommes ». Ces deux discours sont signalés par Aulu-Gelle, qui nous en a conservé des fragments extrêmement curieux. Ces morceaux épars contribuent à nous faire mieux connaître le talent de Caton. Dans le discours sur les dix hommes, il s'en prend particulièrement aux injustices commises par Minucius Thermus. Il avait reçu une dizaine de Liguriens venus en mission dans son camp pour traiter cette question diplomatique ; au mépris du droit des gens, il les fit saisir et mettre à mort. Cette affaire était des plus graves, car elle touchait une action indigne de la vieille discipline romaine. Les passages qui nous restent du discours de Caton relatif à ce scandale proviennent d'une partie où l'orateur s'indignait en termes véhéments de cette conduite cruelle d'un général romain.

« Cet homme, que vous voyez, se moque de l'opinion et de la

renommée ; il se plonge dans toutes sortes de hontes secrètes et de scandales publics.

« La foi jurée, le respect du serment, le respect de soi-même, toutes ces choses sont sans valeur à ses yeux, il n'y tient pas... »

Nous avons, enfin, un passage d'une dizaine de lignes, rapporté par Aulu-Gelle, qui le cite comme un bel exemple de répétition oratoire (*Nuits attiques*, XIII, 25-12) :

« En somme, tu cherches à couvrir ton exécérable forfait par un forfait pire encore, *tuum nefarium facinus pejore facinore operire postulas* ; tu fais une boucherie humaine, tu fais un tel carnage, tu fais dix morts, tu égorges dix hommes libres, tu arraches la vie à dix personnes ; *succidias humanas facis, tantam trucidationem facis, decem funera facis, decem capita libera interficis, decem hominibus vitam eripis* ; et cela sans forme de procès, sans jugement, sans condamnation : *indicta causa, injudicatis, incondemnatis.* »

On trouve, dans ce dernier passage, un intéressant effet de style, qui consiste en une répétition voulue d'expression. Les mots semblent ne pas répondre à l'indignation de Caton ; il les assène sur la tête de son adversaire comme autant de coups de hache. Le style de Caton est naïf comme procédé, mais curieux comme effet.

Passons, maintenant, à l'autre discours contre Thermus : *De falsis pugnis*. On y trouve les mêmes procédés et la même violence. Il y est encore question de dix hommes ; mais ce ne sont pas les mêmes que ceux dont je viens de parler. Tout à l'heure, il s'agissait de dix députés que Thermus avait fait tuer injustement ; cette fois, ce sont des gens qui ont été maltraités. Il est assez probable que Thermus avait eu affaire avec des notables liguriens pour les approvisionnements. Nous ne savons pas, au juste, ce qui s'était passé ; mais le général fit des représentations aux notables :

« Il prétendit que les dix hommes avaient mis de la négligence à livrer les approvisionnements convenus. Il les fit dépouiller de leurs vêtements et frapper à coups de fouet. Les coups furent donnés par des esclaves du Bruttium ; beaucoup l'ont vu. Qui pourrait supporter une pareille ignominie, un pareil abus d'autorité, un pareil asservissement ? Pas un seul roi n'aurait osé le faire, et c'est ainsi que Thermus a traité des gens de bien, issus de familles nobles, et vous le souffririez ? Que devient l'alliance, que devient la foi jurée ? *Ubi societas, ubi fides majorum* ? Des violences, des coups, des blessures, des meurtrissures : voilà les douleurs et les supplices dont on a osé flétrir ces hommes, sous les yeux de leurs concitoyens et de beaucoup d'étrangers. Quel

deuil, quels gémisséments, que de larmes, que de sanglots la vue de ce spectacle n'a-t-elle pas soulevés ! Des esclaves ne peuvent pas se résigner à subir de tels outrages. Et ces hommes de noble race, ces hommes de grand mérite, quelle n'a pas dû être leur indignation et quelle ne sera-t-elle pas tout le temps de leur vie ! »

On retrouve, dans ce passage, le même besoin de redoubler l'expression et d'épuiser les synonymes : *Injurias, plagas, verbera, vibices* : des violences, des coups, des coups de fouet, des meurtrissures. — *Quantum luctum, quantum gemitum, quid lacrimarum, quantumque fletuum* : quel deuil, quels gémisséments, que de larmes, que de sanglots !

Ces répétitions des mêmes mots enfoncent, pour ainsi dire, l'idée dans l'esprit des auditeurs. Cette éloquence d'un caractère si curieux, un peu fruste, mais animée d'une noble indignation, a séduit le grammairien contemporain de Marc-Aurèle qui nous a conservé le fragment cité plus haut. Aulu-Gelle voit là « les premières lueurs de l'éloquence romaine ». Il prononce les noms de Caius Gracchus et de Cicéron et les compare à Caton. Celui-ci, d'après lui, a égalé Caius Gracchus et peut presque rivaliser avec Cicéron. Caton défend dans ces discours les nobles principes de la foi au serment et aux alliances, toutes choses que les Romains ont à cœur de garder, ne serait-ce que par souci du bon renom de la République.

Voilà ce qu'on peut dire sur l'affaire de Thermus ; sur les deux autres, nous ne savons pas grand'chose. Le procès contre Glabrien eut lieu en 189. Il s'agit du général qui a mené à bien la guerre contre Antiochus et dont Caton fut le lieutenant. A son retour à Rome, Galabrien fut candidat à la censure : il y avait six candidats, représentant trois partis. Glabrien faisait partie d'un groupement opposé à celui de Caton. Il y eut donc entre eux une rivalité de candidature. Chacun chercha à mettre tous les atouts dans son jeu. Glabrien avait de l'argent en main, à la suite de son expédition de Grèce ; il fit des largesses au peuple, donna des jeux, fit tout ce qu'il fallait pour se rendre populaire. Sa candidature se trouvait ainsi en posture favorable ; ses concurrents essayèrent de ruiner son crédit, en lançant contre lui les tribuns, qui l'accusèrent de malversation. On prétendit qu'il avait soustrait de l'argent, trouvé dans le camp d'Antiochus, et on demanda qu'il lui fût infligé une amende de 100.000 as (25.000 francs).

Le procès eut lieu ; mais nous n'avons, à ce sujet, que quelques données assez vagues. Tite-Live en parle au chapitre LVII du

livre XXXVII. Cependant le tribunal, pour éclairer sa religion, fit appeler des témoins, et d'abord les officiers de l'état-major de Glabrien. D'après Tite-Live, les résultats de l'enquête furent contradictoires : Caton rapporta qu'il avait remarqué, lors de la capitulation d'Antiochus, certains objets d'argent et d'or, et qu'il ne les avait pas revus à Rome dans le cortège du triomphateur. C'était laisser clairement entendre que Glabrien avait opéré des détournements à son profit.

Nous ne connaissons pas le résultat de ce procès. L'opinion, à ce que laisse entendre Tite-Live, se montra en général peu favorable à Caton. On trouva qu'il ne s'était pas bien conduit à l'égard de son ancien général, et on démêla dans sa conduite des motifs d'intérêt personnel.

Dans un fragment conservé, relatif à ce procès, on lit ces mots : *Cato adversus Acilium quarta*. Il semblerait que Caton ait fait quatre discours contre Acilius Glabrien. En réalité, il faut entendre qu'il a été appelé quatre fois à donner son témoignage. Tite-Live dit que le procès comporta deux reprises ; Caton témoigna donc deux fois pour chaque partie de l'affaire.

Plus tard, il rédigea, sous forme de discours, ses quatre témoignages dans le procès contre Acilius Glabrien.

Je terminerai en disant quelques mots du procès avec Fulvius Nobilior. Celui-ci avait été chargé, en 188, d'une expédition contre les Etoliens, peuple assez puissant, qui avait marché avec Antiochus, seul ou à peu près, parmi toutes les populations de la Grèce. Pour leur donner une leçon, on envoya contre eux Fulvius Nobilior. Celui-ci vint mettre le siège devant leur capitale, Ambracie, et, très bon diplomate, il réussit à s'en emparer sans coup férir : la ville capitula.

Fulvius rentra à Rome, après cette brève expédition, et sollicita le triomphe. Il se heurta à l'opposition de Caton. En effet, il appartenait au parti des Scipions ; Caton l'accusa de mener une vie indigne d'un général romain, et d'avoir pris les habitudes des Grecs : c'est ainsi qu'ils l'entourait de poètes et de mimes, et qu'il se passait dans son camp des abus de toute sorte. Caton reprochait, en outre, à Fulvius d'avoir distribué avec un peu trop de générosité les récompenses militaires dans son entourage. La capitulation d'Ambracie, disait-il enfin, ne mérite pas le triomphe : la ville n'a pas été conquise, elle s'est laissé prendre par lassitude.

Caton reproche à Fulvius d'avoir conduit avec lui des poètes dans son camp : il fait allusion au poète Ennius ; ce fait est appelé par Cicéron. Il se fâche aussi de ce que des récompenses

militaires aient été distribuées à tort et à travers. On avait l'habitude de donner des couronnes au soldat qui montait le premier sur les remparts lors d'un assaut. Or, dans le cas présent, il n'y avait pas eu d'assaut, puisque la ville s'était rendue. Mais on donna tout de même des couronnes aux soldats, parce qu'ils s'était occupés du retranchement, parce qu'ils avaient mis beaucoup d'ardeur à creuser un puits, *quia vallum curaverant, quia puteum strenue foderant*. Tout cela, disait Caton, ne mérite pas de récompenses. — Nous savons également par Cicéron qu'il se livrait à des plaisanteries, à une sorte de jeu de mots sur le nom de son adversaire. Relevant la légèreté de son caractère, sa facilité à changer d'idée, il dit qu'il ne méritait pas son surnom de Nobilior, et qu'il vaudrait mieux l'appeler Fulvius Mobilior.

La prochaine fois, nous étudierons la période de la censure de Caton.

M. G.

---

# La littérature anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle

---

Cours de M. ÉMILE LEGOUIS,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Poésie historique de la Renaissance. — Samuel Daniel (1562-1619).

Il est un genre de poésie qui occupe une vaste place dans la littérature élizabéthaine : on peut l'appeler historique, politique et nationale. Elle est surtout caractérisée par deux hommes : Samuel Daniel et Michael Drayton, qui ont produit au moins deux œuvres (*History of the civil wars* et *Polyolbion*), *The Faerie Queene* mise à part, qui sont les plus volumineuses de ce temps : on a pu dire que c'étaient les mégalosaure et plésiosaure de la Renaissance, qui dormaient enfouis dans les marécages de Chalmers et d'Anderson.

C'est du premier de ces poètes que nous parlerons aujourd'hui.

Samuel Daniel, né en 1562 en Somerset, était fils d'un maître de musique : il étudia à Oxford, où il fut un brillant *scholar* ; mais il quitta l'Université sans avoir pris de grades. Il voyagea alors en Italie, et devint à son retour précepteur dans deux familles nobles successivement : il fut d'abord précepteur de William Herbert, plus tard protecteur et ami de Shakespeare, et fils du comte de Pembroke et de la sœur de Sidney ; puis d'Anne Clifford, fille du comte de Cumberland. Après la mort de Spenser, il devint une sorte de poète lauréat officieux (*voluntary laureate*) avec Ben Jonson. Sous Jacques I<sup>er</sup>, il remplit plusieurs emplois : censeur théâtral, valet de chambre de la reine, etc. Il vivait retiré à Londres, dans sa maison avec jardin, d'où il sortait parfois pour converser avec ses amis : il en avait de célèbres, comme Spenser, Chapman, Shakespeare, Ben Jonson. Il se retira plus tard dans une ferme de sa famille, en Somerset, où il mourut tranquillement en 1619. Sa vie fut celle d'un sage : elle nous apparaît comme étrange à cette époque d'âmes ardentes et d'existences tourmentées. Et c'est l'image même de sa poésie : poésie classique, noble et grave, un peu molle parfois, véritable anachronisme et phénomène littéraire à

la date où elle se produit. Tout ce qui, dans la Renaissance anglaise, peut heurter le goût français, est éliminé de son œuvre. Il n'a rien de la *fine frenzy* de ses contemporains. L'inspiration même est nouvelle alors : il est historien et moraliste ; poète de réflexion, non de passion ; narratif, non lyrique.

Il a abordé les genres les plus divers, et dans toutes ses productions se remarque la même unité d'inspiration. Au théâtre, il a donné des tragédies classiques à la façon de Sénèque, genre qui ne s'était jamais acclimaté en Angleterre : son *Philotas* (1611) et sa *Cléopâtre* (1594) sont des pièces académiques, selon la formule donnée par Sir Philip Sidney dans sa *Defence of Poetry*.

Il a écrit des *masques*, tels que *The Vision of the twelve Goddesses* (1604) ; *The Queen of Arcadia* (1606), tragi-comédie pastorale, adaptée du *Pastor Fido* de Guarini ; *Hymen's triumph* (1623), appartenant au même genre de poésie, et écrit à l'occasion des noces de lord Roxborough.

Il est également l'auteur de nombreux poèmes, pièces de circonstance, épîtres, dédicaces, poèmes funèbres, poèmes didactiques enfin, tels que le *Musophilos*, défense des belles-lettres (1599). Puis quelques vers lyriques, aimables ou moraux, et des *Sonnets à Délia*, œuvre de jeunesse, qui parurent à la suite de ceux d'*Astrophel et Stella*, avec un poème en l'honneur de Sidney (1591-92).

C'est aussi un prosateur, et l'un des meilleurs de l'époque. Sa *Defense of Rhyme* (1602) est une belle réponse aux *Observations sur la Poésie anglaise* de Campion, querelle littéraire qui passionna l'époque et sur laquelle nous aurons à revenir. Son *History of England* va des origines à la fin du règne d'Edward III.

Quant à sa poésie historique, elle se compose de productions très diverses : c'est d'abord un *Panegyrique de Jacques I<sup>er</sup>*, écrit à l'avènement de ce roi, qu'il célèbre en lui donnant délicatement des conseils : il y chante aussi l'union de l'Angleterre et de l'Écosse. Puis viennent deux œuvres qui se rapprochent du genre élégiaque : une *Lettre d'Octavie* à Marc Antoine (1599), qui fait suite à sa *Cléopâtre*, et une *Complaint of Rosamond*, qui fut la jeune et malheureuse maîtresse du vieux roi Henri II (1592).

Enfin voici la grande œuvre de Daniel, le monument littéraire de sa vie : *History of the civil wars*, récit de la lutte entre les maisons d'York et de Lancastre, dont les quatre premiers livres parurent en 1595, les quatre derniers en 1609.

A travers la variété des thèmes où il exerça sa fantaisie et son talent, se marque le même caractère : c'est une pureté de langage sans égale alors, dépourvue à la fois d'affectation et de barba-

rismes. De là l'éloge que lui décernait le poète William Brown, quand il l'appelait *well-languaged Daniel*.

Pourtant cette perfection classique ne va pas sans défauts. Dès son temps, nous voyons que ceux-mêmes qui furent ses meilleurs amis faisaient des réserves. Ben Jonson apprécie l'homme, mais dit : « *A good honestman but no poet.* » De même, Drayton : « *Too much historian in verse.... His manner better fitted prose.* » Longtemps oublié, il revint en honneur au xix<sup>e</sup> siècle : les Laktistes l'aimèrent particulièrement : Lamb, Hazlitt, Southey, lui ont décerné de grands éloges ; Wordsworth l'appréciait et subit peut-être son influence : il y a pour le style et le verbe des traits de ressemblance frappante entre son poème, *The Female Vagrant*, et le poème de Daniel, *The Complaint of Rosamond* : Coleridge, dans *Biographia Literaria* les a signalés : c'est le même caractère de style et le même tour d'esprit à certains égards.

Sans doute, il faut reconnaître qu'il n'a ni passion, ni mouvement, ni éclat, ni rareté. Mais l'absence même de ces qualités, qui furent exagérées par les Elizabéthains, fait de la lecture de ses poèmes un passe-temps aimable, comme une journée de navigation sur les eaux lisses après la tempête. D'ailleurs ses réflexions, si elles ne sont pas surprenantes, sont ordinairement pleines de sens, et éclairées d'une philosophie sereine, qui joint à la sagesse une noble fierté. Jamais âpre, il reste constamment ferme et maître de lui.

Ces qualités se marquent admirablement dans la prose si pure de sa *Défense de la rime*. C'est un dernier combat sur la façon de versifier : fallait-il conserver la rime, ou devait-on adopter le système prosodique des Anciens, que les poètes contemporains avaient la prétention d'égaliser ? Cette question était posée dès la jeunesse de Spenser : rappelez-vous cette sorte d'aréopage poétique que présidait Sidney en 1579, et les opinions de Gabriel Harvey, le grand champion de la poésie quantitative. Puis vint la thèse de Campion : *Observations on the art of English poesie*, qui défendait les mêmes idées. Daniel proteste avec toute son énergie contre la superstition de l'antiquité, qui entre dans les théories des *versifiers*. Il est étonnant de voir ce que les quelques pages de la *Défense of Rime* contiennent de vrai savoir, de réflexions justes et pénétrantes, d'autant plus que la controverse était ailleurs tout encombrée d'un fatras d'érudition mal digérée et d'opinions biscornues. Daniel trouve dans la rime une impulsion vers plus de sens et de raison. Il fait ressortir l'importance de cette rigueur et de cette fixité des stances et des rimes pour amener la pensée informe, amorphe, à prendre forme et à exister. Il défend la rime



là où il la juge utile et belle, non là où elle est superflue : ainsi il admet que le vers blanc est plus propre au théâtre que le vers rimé. Ecoutez le passage suivant, et remarquez quelle finesse Daniel déploie dans la démonstration des bons effets de la rime et de la stance. Il fait penser à Bacon par tout ce qu'il y a de raison en lui : « Sure in an eminent spirit whom nature has fitted for that mystery, rhyme is no impediment to his conceit, but rather gives him wings to mount, and carries him not out of his course, but as it were beyond his power to a farhappier flight : all excellencies being sold us at the hard price of labour, it follows, where we bestow most thereof, we buy the best success ; and rhyme being far more laborious than loose measures (whatsoever is objected) must needs, meeting with wit and industry, breed greater and worthier effects in our language... »

« For the body of ourimagination being as an unformed chaos, without fashion, without day, if by the divine power of the spirit it be wrought into an orb of order and form, is it not more pleasing for nature, that desires a certainty and conports not with what is infinite ? to have these closes, rather than not to know where to end, or how far to go, especially seeing our passions are often without measure... »

Daniel, comme vous le pouvez voir en ce court passage, est donc, fond et forme, un des meilleurs écrivains en prose de l'époque.

L'égalité de ses vers est aussi surprenante. Il n'a pas de mauvais poème ; son œuvre ne renferme peut-être pas un seul de ces passages choquants qui se rencontrent chez les meilleurs de ses contemporains. Son unique défaut vient de l'excès même de ses qualités ; il rase la prose de trop près, et ne s'en distingue souvent que par la rime.

Sa poésie a pourtant plus de variété, qu'on ne lui en reconnaît d'habitude ; car il est peu lu et ne l'est guère qu'aux mêmes endroits. Il a une tendresse délicate, qui se montre dans ses *Sonnets à Délia*, dans la *Lettre d'Octavie à Marc-Antoine*, dans la *Complainte de Rosamonde* surtout, si touchante avec le mélange de regrets pour la faute commise et de soupirs après sa beauté perdue que fait entendre la pauvre maîtresse royale : c'est elle même qui tire la morale de son histoire, et cette morale est adoucie, attendrie, en passant par sa bouche.

Daniel a même, un jour, montré quelque fantaisie, en un moment de rêve poétique : lui aussi, comme tous les poètes moralistes, comme Spenser, comme Wordsworth, il a eu sa vision d'un âge d'or, où l'amour et le plaisir seraient libres, dégagés de la dure

contrainte nécessaire de l'honneur et du devoir. C'est un thème très simple, traité avec grâce, malheureusement un peu mou, comme tout ce qu'il a écrit :

O happy golden age !...  
 Then, amongst flowers and springs,  
 Making delightful sport,  
 Sat lovers without conflict, without flame ;  
 And nymphs and shepherds sing  
 Mixing in wanton sort  
 Whispirings with songs, then kisses with the same  
 Which from affection came, etc.

(*A Pastoral.*)

Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que la réflexion grave lui soit plus familière que la fantaisie ou la tendresse. Ce n'est pas par hasard que le morceau de lui le plus célèbre, le plus cité, soit son *Épître à Lady Margaret*, comtesse de Cumberland, où il définit le sage, le philosophe, habitant des *templa serena*, au-dessus des passions privées et des agitations politiques, en belles stances (*abcabedd*) fermes et tranquilles :

He that of such a height hath built his mind,  
 And reared the dwelling of his thoughts so strong,  
 As neither fear nor hope can shake the frame  
 Of his resolved powers ; nor all the wind  
 Of vanity or malice pierce to wrong  
 His settled peace or to disturb the same :  
 What a fair seat hath he, from whence he may  
 The boundless wastes and weild, of man survey ? etc.

Jamais ailleurs, peut-être, la poésie du temps n'a atteint ce caractère de stoïcisme, cette communion parfaite avec l'esprit antique, tel que Daniel le trouvait, par exemple, chez ce Sénèque qu'il aimait et qu'il imita.

Très apte aussi à discourir et discuter en vers, Daniel a écrit un poème dialogué, le *Musophilos (containing a general defence of learnig)*, qui compte parmi ses meilleurs. Assez long, mais d'inspiration soutenue, écrit en stances vigoureuses, il est animé tout entier d'une belle ardeur de foi dans la littérature et la poésie. Musophilos défend les lettres contre Philocosmos, qui préconise la vie active et n'admet que la poésie épique poussant aux actes héroïques. Ecoutez Musophilos :

Or who can tell for what great work in hand  
 The greatnes of our style is now ordained ?  
 What powers it shall bring us, what spirits command ?  
 What thoughts let out ; what humours keep restrained ?

What mischief it may powerfully withstand ;  
And what fair end, may thereby be attained ?

Musophilos, comme Spenser, déplore l'absence de protection donnée aux Muses ; il voit, dans la poésie et l'éloquence, les gardiennes de la haute morale et les purificatrices de la nation. Il veut, pour l'Angleterre, la primauté en poésie comme dans le reste, et il a la vision d'une littérature anglaise mondiale, telle qu'elle s'est réalisée plus tard.

Il exprime avec force l'idée de la participation que le nord de l'Europe doit prendre à la grande littérature de l'Europe entière :

Or should we careless come behind the rest  
In power of words, that go before in worth ;  
When as our accent's equal to the best,  
Is able greater wonders to bring forth ?  
When all that ever hotter spirits expressed,  
Comes bettered by the patience of the north.

Les poèmes qu'il appelait de tous ses vœux se faisaient alors autour de lui ; mais il était trop près des événements contemporains, pour en bien voir la tendance et l'importance ; et il faut l'excuser d'y être resté aveugle. Le patriotisme qu'on trouve en cette œuvre est une note fréquente chez Daniel : elle se manifestait déjà dans la dédicace de sa *Cléopâtre* à la sœur de Sidney : il souhaitait, dès 1594, la production d'une œuvre qui rivalisât avec les grandes œuvres étrangères, françaises ou italiennes.

Avec un patriotisme aussi ardent, Daniel fut tout naturellement amené à consacrer son plus grand effort à l'histoire de son pays. Cependant, frappé par les effets des guerres civiles, inquiet peut-être de leur renouvellement possible, il ne chercha point comme sujet une époque glorieuse. Il fit en narration ce qu'avait fait déjà le théâtre : il raconta la lutte entre les maisons d'York et de Lancastre. Les huit chants de son *History of the civil wars* traitent des malheurs de l'Angleterre depuis le règne de Richard II jusqu'à la rupture de Warwick (*the King-maker*) avec Edouard IV. Malgré ses huit mille vers, le poème est inachevé : il s'arrête avant l'avènement de cet Henri VII, qui mit fin aux guerres civiles. C'est, en somme, la période que couvrent les premières pièces historiques de Shakespeare, *Richard II*, *Henri IV*, *Henri V*, et les deux premiers *Henri VI*.

Il est curieux de lire les stances calmes et majestueuses de Daniel (1) avec le souvenir des drames tumultueux, violents, grouil-

(1) Stances de huit vers : *ab ab ab cc*.

lants, de Shakespeare et des dramatises contemporains; curieux également de songer à la manière idéaliste dont Spenser avait exprimé son patriotisme aussi fervent dans la *Faerie Queene*.

Daniel, lui, fait acte de chroniqueur en vers, et il le dit formellement :

I versify the truth, not poetize.

C'est malheureusement la vérité : il ne poétise pas assez. Consciencieux, exact, il suit les faits pas à pas. Il se refuse à y ajouter la moindre fiction, le moindre embellissement poétique. Il faut faire une exception, cependant, pour la fiction mythologique par laquelle il explique l'invention de l'artillerie et de l'imprimerie : pauvre procédé pseudo-classique, qui aurait sans doute reçu l'approbation de nos faiseurs d'épopée au xvii<sup>e</sup> siècle. C'est Némésis qui recommande à Pandore d'inventer deux maux de plus : l'artillerie qui doit rendre la guerre plus atroce, et l'imprimerie qui favorise les controverses religieuses et politiques, aussi funestes que la guerre. La rareté des épisodes distingue Daniel de son prédécesseur Warner qui, en une histoire poétique de son pays (*Albion's England*, 1586-89), avait introduit mainte fiction romanesque, dont une gracieuse pastorale d'Argentile et Curan, plus connue que le poème lui-même !

Avec Daniel, les faits valent par eux-mêmes, en tant qu'ils sont historiques ; tant pis s'ils sont plats, tant mieux s'ils sont dramatiques. Il ne cherche pas davantage à relever l'intérêt du récit par une étude approfondie des caractères ; ceux-ci manquent de force et d'animation. Ce qu'il a de meilleur, ce sont quelques relations animées et les réflexions morales de son patriotisme affligé à mesure qu'il conte les atrocités des guerres intestines. Son tranquille récit ne rend pas justice aux caractères saillants, comme ceux de la farouche Marguerite d'Anjou ; aux événements tumultueux, comme la révolte de Jack Cade. Il est plus heureux dans les événements militaires qui inspirent son patriotisme. Il a même tracé un superbe portrait du fameux Talbot, qui n'est point indigne de celui qu'en avait fait Shakespeare. Ecoutez-le comparer le guerrier à un dogue :

For as a fierce, courageous mastiff fares,  
That having once sure fastened on his foe,  
Lies tugging on that hold : never forbears,  
What force soever force him to forego :  
The more he feels his wounds, the more he dares ;  
As if his death were sweet, in dying so :  
So held his hold this lord, whilst he held breath ;  
And scarce, but with much blood, lets go in death.

Dans ces comparaisons concrètes et vivantes, Daniel montre une réelle puissance. Il a aussi, parfois, des vellétés de psychologie : voyez, par exemple, le récit des premières entrevues entre Edouard IV et Lady Elisabeth Grey, veuve d'un Lancastrien tué à Saint-Albans, récit qui se peut comparer, bien que de loin, à la belle scène de *Henri IV*. La suppliante a présenté au roi sa supplique. Alors le roi :

Then paused awhile, and mused : as il he weighed  
 The substance of her suit. The which (God wot)  
 Was not the thing he mused. And having stayed,  
 Seemed to read on again ; but yet read not.  
 And still a stealing side-cast look conveyed  
 On her sweet face : il he had forgot  
 To be elsewhere than where he did behold ;  
 And thought not what he did, but what he would, etc.

Au total, ce long poème est une erreur. Soigné et correct, il ennue, tout en traitant le sujet le plus tragique qui se puisse imaginer ; c'est le malheur de Daniel d'avoir, cette fois, mal employé ses dons. Si, comme dit Taine, « la grande affaire pour un artiste est de rencontrer des sujets qui conviennent à son talent », il faut bien reconnaître que Daniel, en entreprenant cette œuvre immense, en y consacrant le meilleur de son temps et de son génie, s'est étrangement fait illusion sur le caractère et la force de ce génie. Malgré cela, il mérite une belle place parmi les poètes élizabéthains, d'autant plus que son œuvre demeure pour nous un monument caractéristique de ce sens patriotique qui anime et inspire la poésie anglaise de ce temps. A sa manière, Daniel fait ce qu'avaient fait avant lui Spenser, Shakespare et Warner, ce que faisait, au même moment, son contemporain Drayton, que nous étudierons la prochaine fois.

F. P.

---

# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Les victimes de Boileau (suite) — Chapelain.

Il nous a semblé, dans notre dernière leçon, que l'on ne pouvait faire une étude complète et sérieuse de Boileau satirique, sans porter son attention sur les victimes de ses traits. Nous avons vu, en conséquence, quels furent ceux que, de préférence, il visa, ceux qui furent, si l'on peut ainsi parler, ses ennemis de prédilection. Nous avons abandonné à leur malheureux sort la plupart de ces médiocres écrivains, et même nous avons conclu que, si l'on pouvait reprocher quelque chose à Boileau, c'était de leur avoir donné, par ses attaques, une sorte d'immortalité. Par contre, nous avons pris en main la défense de Quinault; nous avons, invités par Boileau lui-même, réhabilité Boursault; mais nous avons reculé, malgré notre désir de rendre à chacun une justice indulgente, quand il s'est agi de Cotin. Estimable comme savant, il s'est perdu quand il a voulu faire le galant, se donner l'air d'un abbé coquet; il n'a réussi qu'à offrir le modèle du plus ridicule des rimeurs. Nous avons enfin réservé pour plus tard Perrault et Pradon; car, en 1667, date où sont terminées les satires littéraires de Boileau, ces deux auteurs ne sont pas encore suffisamment en cause pour que nous puissions parler d'eux. Quant à Chapelain, il nous a paru bon de le garder le dernier, et nous allons précisément nous trouver en face de lui, aujourd'hui que j'ai dessein de vous parler d'une manière spéciale de la satire IX.

La satire IX a la plus grande importance. Quand on ne la connaît pas bien, on ne peut pas dire que l'on connaisse Boileau poète satirique; tandis que, si l'on se bornait à elle et qu'on la possédât parfaitement, on serait presque dispensé d'étudier les autres et capable néanmoins de parler convenablement de la satire de Despréaux. C'est, en effet, le type de la satire littéraire, comme la concevait notre poète; en outre, elle a toujours passé et elle passe encore aujourd'hui pour le chef-d'œuvre du genre, le chef-d'œuvre de la satire française.

A ce propos, nous allons faire, ce qui est toujours un très grand plaisir, *de la littérature*, j'entends de la littérature véritable et non plus de l'histoire littéraire ; et la différence n'est pas petite. L'histoire littéraire est destinée à mettre l'érudition au service des belles œuvres. Il en est des ouvrages des grands écrivains, comme des tableaux des grands peintres : il faut savoir les mettre dans tout leur jour, placer les uns sur la cimaise, les autres plus haut, disposer tels d'entre eux de façon qu'ils reçoivent le jour directement, tels autres d'une façon oblique. Il faut approprier l'encadrement au sujet, à la couleur, aux tons dominants. Enfin le livret-guide est là pour fournir les explications indispensables, qui permettent de juger les toiles en connaissance de cause. De même l'histoire littéraire : elle nous prépare, elle nous achemine à bien goûter les chefs-d'œuvre de la littérature ; elle nous empêche de juger à faux, elle place les œuvres dans la vraie perspective, mais elle ne va pas plus loin. C'est alors au goût, au sentiment, d'intervenir. La littérature proprement dite remplace l'histoire littéraire.

Nous allons demander à la satire IX le secret de sa composition et la nature de son exécution.

Cette satire n'est pas difficile à analyser ; elle n'est nullement semblable à cet *Héraclius* que son auteur lui-même déclarait incompréhensible après une seule représentation et qui n'est, en effet, qu'une série de rébus. La satire IX est la limpidité même. Dès les premiers vers, nous voyons que Boileau recherche avant tout le naturel, la simplicité, l'ordre. Dans l'édition de 1710, cette édition préparée par Boileau et qui ne vit le jour qu'après sa mort, nous trouvons en face des premiers vers, dans la manchette : « Cette satire est entièrement dans le goût d'Horace et d'un homme qui se fait son procès à soi-même pour le faire à tous les autres. » C'est définir à merveille l'objet de la pièce, qui, d'ailleurs, ne porte aucun titre indiquant le sujet qu'elle va traiter ; mais, au xvii<sup>e</sup> siècle, on n'était pas exigeant là-dessus ; on ne demandait à l'auteur que de bien savoir son métier ; et en effet, si cette condition est remplie, on sait tout de suite quel est le dessein de l'écrivain :

C'est à vous, mon Esprit, à qui je veux parler ;  
 Vous avez des défauts que je ne puis céler.  
 Assez et trop longtemps ma lâche complaisance  
 De vos jeux criminels a nourri l'insolence ;  
 Mais, puisque vous poussez ma patience à bout,  
 Une fois en ma vie, il faut vous dire tout.

Voilà l'exorde. Ce début est vif, alerte, net et précis. C'est

l'exorde classique, dans toute la force du terme, tel que nous le rencontrons chez Horace :

*Cum tot sustineas et tanta negotia solus...*

celui qu'on trouve chez nos grands classiques, chez Corneille :

Prends un siège, Cinna, prends, et sur toute chose  
Observe exactement la loi que je t'impose ;

chez Racine, dans *Mithridate* :

Approchez, mes enfants ; enfin l'heure est venue  
Qu'il faut que mon secret éclate à votre vue ;

et chez Molière, en vingt endroits :

Agnès, pour m'écouter, laissez là votre ouvrage.

L'exorde nous fait songer aussitôt à la partie du discours qui lui correspond, à la péroraison. Y a-t-il une péroraison ? Oui, elle est très brève, et contenue dans ce dialogue si vif et si amusant qui termine la pièce :

Je vous crois ; mais pourtant on crie, on vous menace.  
Je crains peu, direz-vous, ces braves du Parnasse.  
Hé ! mon Dieu ! craignez tout d'un auteur en courroux,  
Qui peut... — Quoi ? — Je m'entends. — Mais encore ? — Taisez vous !

Ce poème de plus de 300 vers, dont la forme est un dialogue, ne manque pas d'analogie avec la poésie dramatique. Mais entendons-nous : au xvii<sup>e</sup> siècle, tout auteur est astreint à suivre une méthode rigoureuse. La rhétorique savante, fondée sur les bases imprescriptibles de la logique, exigeait un ordre impeccable. Tout devait être composé sur le modèle des harangues du *Contiones* ; il ne fallait rien de brisé, de sautillant, de fatigant. Si donc nous disons que la satire IX fait songer à un dialogue de comédie, nous n'y trouverons pas moins une application des principes de la composition oratoire.

D'abord 20 vers qui sont des reproches que l'auteur adresse à son Esprit : quelle présomption de vouloir tout réformer ! — Etes-vous véritablement mû par l'inspiration des Muses ? (19 à 28.) — Changez donc plutôt de sujet et de genre ; vous vous croyez un Horace : prenez garde de finir chez l'épicien ou le bouquiniste. (29-79.) — Mais je veux bien supposer que votre livre rencontre



le succès ; quel démon toutefois vous pousse à attaquer vos contemporains ? Vous vous exposerez à des haines féroces. — Jusqu'à quand ferez-vous ce métier dangereux ?

L'Esprit du satirique a, alors, le droit de parler (vers 148). Sa réplique est modeste ; toujours le lecteur a eu le droit de railler celui qui n'avait pas su lui plaire :

Et je serais le seul qui ne pourrais rien dire !

Contre-réplique au vers 203 : pourquoi nommer les gens, pourquoi attaquer Chapelain ?

La réponse est un large développement, d'abord sur Chapelain, puis sur la satire. Certes, elle est chose funeste ; mais, dit l'Esprit du satirique, je suis incapable de composer autre chose. Je veux bien, toutefois, faire quelques concessions. — Alors nous entendons une palinodie malicieuse, où Quinault est traité de Virgile.

Mais on pourrait aller vous dénoncer au roi ? — Je saurai toujours célébrer les vertus du roi et lui marquer mon respect. — Craignez alors la vengeance des auteurs. — Je n'en ai cure. — Ils sont pourtant dangereux. — En quoi ? — Il n'importe ; taisez-vous !

Il y a dans toute cette ordonnance une simplicité très grande, voulue, conforme aux habitudes du xvii<sup>e</sup> siècle. Nous retrouvons là cet enchaînement vigoureux, cet *ordre* si cher à Pascal. La satire IX est ainsi très habilement composée ; elle constitue une scène de comédie excellente ; elle possède, en effet, toutes les qualités dramatiques. Il y a un progrès qui nous achemine d'un point de départ à un point d'arrivée, à travers des péripéties diverses. Ce n'est pas tout : il y a aussi une peinture de caractères ; d'un côté, un juge sévère, impitoyable ; de l'autre, un accusé candide, mais aussi ayant conscience de son innocence et plaidant vigoureusement sa cause. Cette satire a si bien les caractères d'une scène dramatique, que l'on pourrait lui comparer le discours fameux d'Agrippine à Néron dans *Britannicus*, qui parut deux ans après elle, en 1669 :

Asseyez-vous, Néron, et prenez votre place...

Ce n'est pas seulement le même exorde ; c'est encore la même simplicité, la même rigueur.

Cette satire, si bien composée, est-elle une œuvre originale ? Non : elle est imitée d'Horace, et non pas seulement d'une satire d'Horace, mais de trois satires d'Horace : la satire 4 du livre I, où Horace se justifie et justifie en général les auteurs satiriques ;

la satire 1 du livre II : faut-il ou non composer des satires ? Et, enfin, la satire 7 du même livre II, où Dave, le serviteur d'Horace, usant de la liberté des Saturnales, adresse force critiques à son maître. La lecture du début d'une de ses satires montrera les analogies avec Boileau :

HORACE.

« Les uns m'accusent d'être trop mordant et d'outrepasser les droits de la satire ; les autres prétendent que tous mes ouvrages manquent de nerfs et qu'on pourrait aligner par jour mille vers comme les miens. Trebatius, que faire ? prononcez.

TREBATIUS.

Rester tranquille.

HORACE.

Qui ? Moi ! ne plus composer un seul vers, dites-vous ?

TREBATIUS.

Sans doute.

HORACE.

Je veux mourir, si ce n'est là le plus sage parti ! Mais je ne saurais dormir.

TREBATIUS.

Eh ! bien, ceux qui veulent jouir d'un profond sommeil, doivent, après s'être frottés d'huile, traverser trois fois le Tibre à la nage, et, le soir, arroser leur estomac des flots d'un vin généreux ; ou, si vous êtes possédé d'une telle fureur d'écrire, osez chanter les exploits de l'invincible César ; de si nobles travaux obtiendront une digne récompense.

HORACE.

O mon cher patron, mes forces trahiraient mes désirs ; car il n'est pas donné à tout le monde de peindre les bataillons hérissés de dards, les Gaulois expirant sous les lances brisées, et le Parthe qui tombe couvert de blessures aux pieds de son coursier...

TREBATIUS.

Cela vaudrait mieux que de déchirer d'un vers cruel le bouffon Pantolabus et Nomentanus, ce débauché. Quiconque tremble pour soi, déteste ceux mêmes dont les traits ne l'ont pas atteint.

## HORACE.

Puis-je m'en défendre ?... Autant de têtes, autant de goûts différents. Mon plaisir est d'emprisonner mes paroles dans la mesure d'un vers, comme l'a fait Lucilius, plus raisonnable que vous et moi. »

Boileau, lui, se fait à lui-même son procès ; c'est une première différence. Une autre, plus considérable, c'est qu'il écarte tout ce qui touche à la vie privée ; sa satire s'en tient uniquement aux choses de la littérature.

Il aurait pu imaginer un dialogue avec une servante, comme ceux que Molière entretenait avec la sienne, ou avec un homme du peuple, comme Antoine, le jardinier de sa maison d'Auteuil, à qui, plus tard, il adressera une épître. Mais il eût été invraisemblable d'entendre une personne du commun soutenir une conversation littéraire. Il aurait pu encore mettre en scène un démon familier comme celui de Socrate, un lutin comme celui qui, dit-on, soufflait à Corneille ses belles tirades et puis l'abandonnait tout à coup, pour voir ce que le poète serait capable de faire livré à ses seules forces. Boileau a jugé plus simple de se dédoubler : d'un côté l'auteur, de l'autre l'homme, comme dans la fameuse pensée de Pascal (que, d'ailleurs, Boileau ne connaissait pas : les *Pensées* n'étant pas encore publiées). Là-dessus, ses précautions prises, il imite Horace avec une désinvolture parfaite. Imitation, oui ; mais c'est, un peu avant La Fontaine, la bonne, l'excellente imitation :

Mon imitation n'est point un esclavage...

Boileau en vient à s'imiter lui-même. La satire VII de 1663 traitait aussi ce sujet : il est dangereux de faire de la satire. Ce qui n'exclut pas une grande différence entre les deux pièces : dans la seconde, il y a plus d'esprit, de gaieté et de charme ; les développements ont plus d'ampleur ; les vers sont devenus faciles et coulants. C'est que, en quatre ans, le talent de Boileau s'est assoupli ; il possède maintenant son métier à la perfection ; la rime est domptée.

On en jugera par ce court fragment, qui est la meilleure transition possible vers la deuxième partie de la leçon :

Il a tort, dira l'un : pourquoi faut-il qu'il nomme ?  
 Attaquer Chapelain ! Ah ! c'est un si bon homme !...  
 Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de vers.  
 Il se tue à rimer : qui n'écrit-il en prose ?  
 Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose ?...

Quand un livre au Palais se vend et se débite,  
 Que chacun par ses yeux juge de son mérite,  
 Que Bilaine l'étale au deuxième pilier,  
 Le dégoût d'un censeur peut-il le décrier ?  
 En vain, contre le *Cid*, un ministre se ligue.  
 Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue...  
 Mais, lorsque Chapelain met une œuvre en lumière,  
 Chaque lecteur d'abord lui devient un Linière.  
 En vain, il a reçu l'encens de mille auteurs,  
 Son livre, en paraissant, dément tous ses flatteurs.  
 Ainsi, sans m'accuser, quand tout Paris le joue,  
 Qu'il s'en prenne à ses vers, que Phébus désavoue ;  
 Qu'il s'en prenne à sa Muse allemande en français.

Le fameux Chapelain, auteur de la *Pucelle*, était déjà attaqué dans le *Festin ridicule*. Dans la satire IV, c'était contre lui une charge à fond. Il y a encore une épigramme de Boileau qui le prend à partie :

Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,  
 Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve, etc.

Il y a, enfin, le *Chapelain décoiffé*, écrit en collaboration avec Racine.

On ne connaît de Chapelain contre Boileau que quelques phrases publiées seulement de nos jours par M. Tamizey de Larroque dans ses *Documents inédits*; mais il manifesta son mécontentement d'une autre façon. En 1672, il fit refuser à Boileau par le roi un privilège pour la publication de ses œuvres : Boileau peut faire paraître ses œuvres, mais sans l'estampille officielle. C'était le procédé dont Boileau s'était servi contre Boursault, quand il lui avait fait interdire par Lamoignon de représenter sa pièce : *La Satire des Satires*.

Ce Chapelain fut un prosateur assez heureux. Les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*, qui constituent une œuvre très remarquable, sont en grande partie de Chapelain. Ses lettres, publiées par M. Tamizey de Larroque dans ses *Documents inédits*, sont une œuvre très précieuse. C'est grand dommage qu'il y ait une grave lacune de 1641 à 1658.

L'apparition de la *Pucelle* coupe en deux la vie de Chapelain. Avant elle, il passait pour un très grand poète. Né en 1595, de 41 ans plus âgé que Boileau, sexagénaire quand celui-ci débute dans la satire, c'était un vétéran de la littérature. Il avait été très apprécié de Malherbe ; il avait étudié à fond la politique d'Aristote, et personne n'avait contribué plus que lui à l'établissement de l'Académie. Il était l'auteur d'une *Ode au cardinal de Richelieu*,

qui ne manque pas de mérite et qui est le pendant à la lettre de Voiture, écrite à la louange du grand ministre :

Grand Richelieu, de qui la gloire  
Par tant de rayons éclatants  
De la nuit de ces derniers temps  
Eclaircit l'ombre la plus noire,  
Puissant Esprit dont les travaux  
Ont borné le cours de nos maux,  
Accompli nos souhaits, passé notre espérance ;  
Tes célestes vertus, tes faits prodigieux,  
Font revoir, en nos jours, pour le bien de la France,  
La force des héros et la bonté des Dieux.

Mais bien que sous ton grand génie  
Le courage et le jugement  
De notre heureux gouvernement  
Composent la douce harmonie,  
Bien que tes superbes lauriers  
S'égalent à ceux des guerriers  
Dont les siècles passés racontent les miracles,  
N'attends pas toutefois que je chante aujourd'hui  
La prudente valeur qui, malgré tant d'obstacles,  
T'a rendu des humains le refuge et l'appui.

Je trouve en moi trop de faiblesse  
Pour célébrer des actions  
A qui cèdent les fictions  
De l'Italie et de la Grèce.  
Parmi les brillantes clartés,  
Qu'elles jettent de tous côtés,  
Si je l'entreprendais, je serais téméraire ;  
Il faut tant de vigueur pour s'en bien acquitter  
Que, sans le feu divin de Virgile ou d'Homère,  
Il n'est point de mortel qui le doivent tenter...

Mais, quand la *Pucelle* parut, ce fut un véritable effondrement, et son auteur fut déshonoré pour toujours. Chapelain avait d'abord rédigé en prose son poème ; mais il eut beau y mettre des rimes, l'œuvre resta prosaïque : il y mêla en outre un galimatias théologico-philosophique, qui est, comme l'on veut, bouffon ou bien insupportable. Ecoutez ce court fragment :

Loin des murs flamboyants qui renferment le Monde,  
Dans ce centre caché d'une clarté profonde,  
Dieu repose en lui-même et, vêtu de splendeur,  
Sans bornes est rempli de sa propre grandeur.  
Une triple Personne en une seule Essence,  
Le Suprême Pouvoir, la Suprême Science  
Et le suprême Amour unis en trinité,  
Dans son règne éternel forment sa majesté.

Au même tribunal, où, tout bon, il réside,  
 La sage Providence à l'Univers préside ;  
 Et plus bas, à ses pieds, l'inflexible Destin  
 Recueille les décrets du jugement divin.

D'où vient, alors, l'acharnement de Boileau contre un homme qui se condamnait assez par ses propres œuvres ? Chapelain était d'un orgueil insensé : il s'est toujours dit victime d'un complot et, en 1672, il écrivait encore pour achever son poème et pour forcer l'admiration publique. Or le génie seul peut y prétendre, et Chapelain n'en avait pas la plus petite étincelle.

On peut comparer l'acharnement de Boileau contre Chapelain à son acharnement contre Quinault. Nous avons vu que le satirique, visant les deux Corneille, s'en prenait à l'auteur de l'*Astrate* ; de même, pensant atteindre le grand Corneille, il a criblé de coups Chapelain.

Il fallait à cela un certain courage. Colbert avait institué Chapelain grand-maître des lettres françaises : lui seul pouvait faire obtenir à un auteur la protection du pouvoir ; c'était lui qui dressait la liste des pensions ; c'était lui le maître des admissions à l'Académie. Il n'y avait pas de cruauté à l'attaquer. A côté du jeune Boileau, Chapelain est un géant, une sorte de Goliath omnipotent et très dangereux pour l'avenir de la littérature française ; car, jusqu'en 1674, il domina à l'Académie.

Ce n'est ni par intérêt ni par un malsain désir de se faire connaître, comparable à celui de Boursault attaquant Molière ; ce n'est ni par jalousie ni par envie, que Boileau a dirigé des coups terribles contre Chapelain. Ce n'est pas non plus par dépit de voir son frère Gilles arriver tout jeune à l'Académie grâce à la protection de ce personnage important. Aucun de ces mobiles n'est possible. Il ne reste donc que les raisons désintéressées. Boileau a attaqué Chapelain à cause de son amour profond du vrai et du beau. Rien de plus noble que ce motif ; c'est par là que le satirique forçait l'estime des honnêtes gens et pouvait se concilier l'amitié d'un homme comme Lamoignon.

---

# Auteurs de l'agrégation d'arabe

Par M. RENÉ BASSET,

*Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.*

---

## SUJETS DE DISSERTATIONS ET DE LEÇONS

---

### Dissertations françaises.

1. La poésie bachique chez Abou Noouàs.
2. Etudier le procédé de composition d'El Isbahani, d'après une vie du Kitâb el Aghâni.  
Le genre biographique littéraire chez les Arabes.

### Dissertations en arabe.

1. La légende et l'histoire dans la vie de Sidi Ahmed ben Yousof.
2. Les débuts de l'Islam au Soudan.
3. Le prosélytisme guerrier au Soudan au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après l'histoire des Peuls.

### Leçons françaises.

1. Le vin chez les poètes musulmans de l'époque abbaside (moins Abou Noouas).
2. Abou'l Faradj el Isbahani et son œuvre.
3. Ibrahim ben El Mahdi et son talent, d'après le Kitâb el Aghâni.

### Leçons arabes.

1. Le rôle des saints dans la société musulmane aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, dans le Maghrib.
2. Situation actuelle de l'Islam dans le Soudan occidental.
3. Sidi Ahmed ben Yousof et sa légende.

## AGRÉGATION D'ARABE.

### Thèmes.

L'ablution des Mahométans est loin d'être uniquement destinée à enlever les souillures matérielles du croyant. Elle est plutôt une

pratique symbolique dont l'effet est de le délivrer de ses souillures morales, et elle n'est pas sans analogie avec notre baptême, comme on peut le voir dans les citations suivantes extraites du Kitâb el Oud'a, du Cheik Abou Zakaria Iahia et Djennâoui : « Un jour, un des compagnons du Prophète lui ayant dit : « Envoyé de Dieu, parlez-nous de l'ablution », il répondit : « Si un de vous pratique l'ablution, se rince la bouche et se lave les mains, son péché sort de sa bouche et de son nez avec l'eau. S'il a lavé son visage comme le Très-Haut l'a ordonné, son péché sort de l'extrémité de sa bouche avec l'eau. S'il lave ses mains jusqu'aux coudes, son péché sort de l'extrémité de ses doigts avec l'eau. S'il s'essuie la tête, son péché sort de l'extrémité de ses cheveux avec l'eau. S'il se lave les pieds jusqu'aux chevilles, son péché sort de l'extrémité de ses doigts de pied avec l'eau. Quand il se lève pour la prière, quand il prie et loue Allah et s'humilie devant lui et le glorifie, il redevient pur de tout péché comme au jour où sa mère l'a enfanté. »

On rapporte qu'un jour, comme le Prophète était dans un groupe de Mohadjirin et d'Ansar, dix prêtres juifs vinrent l'interroger et lui dirent : « O Mohammed, apprends-nous pourquoi le Très-Haut veut que nous lavions ces parties du corps qui sont les plus propres de toutes ? » Le Prophète répondit : « Quand Adam (que le salut soit sur lui) se dirigea vers l'arbre, il le considéra de ses yeux, puis il s'avança, et ce fut son premier pas dans la voie de la désobéissance ; ensuite il étendit la main, il flaira le fruit, il le mangea, et aussitôt sa grâce et sa pureté s'évanouirent ; enfin il plaça sa main sur sa tête. Or le Très-Haut lui ordonna de laver son visage parce qu'il avait considéré l'arbre, de laver ses deux mains parce qu'il les avait étendues vers l'arbre, d'essuyer sa tête parce qu'il l'avait abritée sous l'ombre de l'arbre et qu'il y avait posé la main, enfin de laver ses deux pieds parce qu'ils s'étaient avancés vers le péché. Quand Adam eut ainsi fait, Dieu abolit son péché et rendit ces pratiques obligatoires pour lui et pour mon peuple, afin que les péchés fussent abolis d'ablution en ablution. »

Les tolba de l'Ouâd Mezâb se distinguent des laïques par leur attitude recueillie et certains traits de leur costume. Ils s'interdisent de porter autour de la tête les cordelettes (brîma), que les Arabes multiplient à l'envi pour se donner plus de majesté ; ils ne portent jamais d'armes ; ils réprouvent d'une manière générale l'usage du fer ; ils ne chassent jamais. En un mot, ils se



distinguent des guerriers par mille détails que l'on trouve résumés dans la règle d'Abd et Kafi. D'après le Koran, le guerrier qui combat dans la voie d'Allah est l'égal du dévot qui prie ; mais les ecclésiastiques Abâdites n'ont pas tardé à faire pencher la balance à leur profit. Aujourd'hui, dans l'Ouâd Mezâb, nul laïque ne peut se présenter, même dans la demeure particulière d'un 'azzâb, sans avoir enlevé d'abord, non seulement tout ce qui le souille, mais encore tout ce qui le distingue des clercs. Il enlève ses éperons, ses chaussures, ses armes, sa brima, et s'assoit non pas à côté, mais en face du azzâb, en contre-bas.

D'origine assez récente, la fonction de Cheik-el-islâm est à coup sûr la plus importante dans un Etat musulman. Celui qui en est revêtu possède déjà un crédit considérable qu'il doit à sa valeur personnelle, et il peut encore accroître cette influence en s'appuyant sur le corps des ulémas et faire alors échec au sultan lui-même. Et, malgré son rôle purement spirituel, la connexité étroite qui existe entre les institutions civiles, politiques et religieuses de l'islamisme fait qu'il peut intervenir dans des questions qui sembleraient à nos yeux devoir lui être tout à fait étrangères. Tandis que l'autorité du Cheik-el-islâm s'étend sur tout l'empire, celle des muftis, des délégués, s'arrête aux limites du territoire qui forme leur circonscription. Un mufti a pour mission spéciale de fournir des consultations sur tous les points d'ordre canonique ou parfois juridique qui lui sont soumis. Le résultat de ces consultations, qui prend le nom de *fatoua*, oblige moralement les fidèles du ressort, tandis que la fatoua du Cheik-el-islâm exerce une action analogue sur tout l'empire.

Pour se faire obéir, le Mahdi est toujours obligé de faire usage de la force, et c'est *manu militari* qu'il remplit son office de réformateur. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il invoque la djihâd pour rassembler autour de lui les contingents armés dont il a besoin. C'est bien, en effet, une véritable guerre sainte qu'il s'est conféré le droit de diriger en vertu d'une mission spéciale qu'il a reçue de Dieu ou de Mohammed et qui, d'ordinaire, lui est annoncée pendant la nuit, au cours d'un songe.

Tous les Mahdi se considèrent comme de vrais Khalifes et, à ce titre, ils se croient en droit d'exercer l'autorité suprême aussi bien dans le domaine spirituel que dans le domaine temporel. Les Etats qu'ils ont fondés ont été rarement durables ; cependant il y a eu quelques brillantes exceptions dans l'Afrique mineure, qui semble avoir été, dès le début, leur patrie d'élection.

La guerre des Perses contre les Romains avait été, pour les tribus arabes de la Syrie et de la Mésopotamie, un signal de pillage et de dévastations. Dans les premières années du sixième siècle, les Arabes, vassaux de l'empire grec, tels que les Benou-Thâleb s'étaient jetés sur les terres des rois de Hira, enlevant les troupeaux, tuant les bergers, obligeant la tribu entière de s'enfuir au fond du désert. Moundhir III, fils et successeur d'Imroulqaïs III qui, étant fort âgé, avait succédé lui-même à 'Alqama, vers l'an de J.-C. 503, se signalait de son côté par ses expéditions aventureuses. Non content de ravager les parties de la Mésopotamie qui dépendaient de l'empire grec, il passait souvent l'Euphrate, brûlait les villages, pillait les campagnes et ne rentrait jamais dans sa capitale qu'escorté d'un nombreux cortège de captifs. Il était monté sur le trône vers l'an de J.-C. 513, et, pendant près de cinquante ans qu'il commanda aux Arabes de Hira, il fut pour l'empire grec un obstacle sérieux ; pour la Perse, un allié très très utile.

RENÉ BASSET,

*Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger  
Correspondant de l'Institut.*

---

# Sujets de devoirs

---

## UNIVERSITÉ DE BESANÇON

---

### Composition française.

A quelles conditions et dans quelle mesure un critique littéraire peut-il prétendre à l'autorité ?

### Dissertation philosophique.

La notion de cause dans les sciences.

### Histoire moderne.

Les premiers colons européens aux Etats-Unis.

### Histoire du Moyen Age.

L'épiscopat mérovingien : son rôle politique et social.

### Histoire ancienne.

L'esclavage dans la Rome antique.

### Thème allemand.

La Fontaine, *Les Animaux malades de la peste*.

### Versions allemandes.

Schiller : *Der Ring des Polykrates* (commentaire grammatical des 20 premiers vers).

### Version latine.

#### 1<sup>o</sup> Philosophie.

Sénèque : *Lettre à Lucilius*, 90 : « Deinde non est contentus his artibus... »

2° *Histoire.*

Cornelius Nepos, *Alcibiade* : « Hunc infamatum a plerisque... »

3° *Lettres.*

Discours d'Adherbal au Sénat romain, Salluste, *Jugurtha*, 14, depuis : « Patres conscripti... », jusqu'à : « ... in mea injuria despecti estis. »

**Version grecque.**

Hérodote, I, §§ 125-6, avec commentaire.

**Thème grec.**

Bossuet, *Histoire universelle*, 1<sup>re</sup> partie, 8<sup>e</sup> époque, vers la fin : « Dans de telles extrémités Rome dut son salut... », jusqu'à : « ... et combat dorénavant sans péril. »

## Bibliographie

---

**Il Concetto della natura e il principio del diritto**, par G. DEL VECCHIO. Turin, Fratelli Bocca, éditeurs, 1911.

\*  
\* \*

**La poétique de Schiller**, par V. BASCH, chargé de cours à la Sorbonne ; 2<sup>e</sup> édition revue, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 7 fr. 50. (Librairie Félix Alcan).

Ce livre fixe et discute les lignes essentielles de la poétique de Schiller, telle que nous la trouvons esquissée en première ligne dans le *Traité sur la Poésie naïve et sentimentale*, et, subsidiairement, dans la correspondance de Schiller, avec Korner, Goethe et Guillaume de Humboldt. M. Basch recherche ce que valent les théories de Schiller, non plus seulement par rapport aux hypothèses d'où il part, mais en dehors de toute considération

historique, d'une façon absolue. Il oppose aux vues de Schiller celles qui lui paraissent d'accord avec les résultats de la science esthétique contemporaine, celles auxquelles il est lui-même arrivé.

..

**Les Sœurs Brontë**, par Ernest DIMNET ; 1 vol. in-16. de la Collection des *Grands Ecrivains étrangers*, orné d'un portrait. Prix : 2 fr. 50. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).

Ce livre a tout l'intérêt d'un roman. Les sœurs Brontë sont trois romancières et femmes poètes qui ont vécu vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et sont aujourd'hui à l'apogée de leur réputation en Angleterre. Leur œuvre est caractérisée par un mélange de force et de fantaisie dont il y a peu d'exemples ; mais la lutte pour la vie et pour la gloire qu'elles ont livrée courageusement en silence dans un presbytère du Yorkshire, suffirait à les rendre extraordinairement intéressantes, même si leurs ouvrages étaient moins célèbres. Un fragment qu'on a pu lire dans une revue — le récit de la mort d'Anne Brontë — donne le ton.

Il fallait que cette biographie fût, en même temps, une étude critique. M. Dimnet a résolu ce problème avec son érudition et son tact habituels. On connaît la compétence dans les choses anglaises, qui lui permet d'écrire dans les premières revues de Londres aussi bien que dans les périodiques de son pays. Son livre est, à l'heure qu'il est, l'appréciation littéraire la plus complète qui existe, même en Angleterre, sur ces femmes remarquables. Les critiques le goûteront autant que les amateurs de fine psychologie féminine.

Le volume inaugure, avec l'intéressant *Chaucer* de M. Legouis, une collection consacrée à l'étude des principaux maîtres de la littérature en pays étrangers. C'est là une très heureuse initiative, à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir, en souhaitant à cette nouvelle série un plein succès.

..

**Geoffroy Chaucer**, par Emile LEGOUIS, professeur à la Sorbonne, 1 vol. in-16 de la collection *Les Grands Ecrivains étrangers*. Ouvrage orné d'un portrait hors texte. Prix, 2 fr. 50. Paris, BLOUD et Cie, 7, place Saint-Sulpice.

« Ce livre s'étonne de venir si tard, le premier en France sur son sujet... Il n'y a en France, jusqu'à ce jour, aucun ouvrage in-

dépendant où la vie et l'œuvre de Chaucer soient présentés dans leur ensemble. » Ainsi parle l'auteur dans son avertissement. Nous nous associons à sa surprise ; car Chaucer est un très véritable et très divertissant poète, qui, s'il fut anglais de langue, fut français peut-être de race, à coup sûr d'esprit et d'art.

Le *Chaucer*, qui paraît aujourd'hui, répare un long et regrettable oubli. Notre pays est maintenant aussi bien renseigné sur la vie et l'œuvre du poète que l'Angleterre elle-même. M. Legouis a fait une large place dans son livre aux fameux *Contes de Canterbury*, sans pourtant négliger les poésies secondaires qui ont des parties charmantes, surtout l'ardent roman de *Troilus et Crisède*. Il met en lumière ce que Chaucer doit à nos trouvères, et ce qu'il doit aux Italiens, surtout à Boccace. Mais l'étude des influences ne l'absorbe pas tout entier. Il s'efforce vraiment de mettre le lecteur français en contact direct avec le vieux poète. Il analyse plusieurs de ses récits, et traduit certains passages en des vers qui calquent de près le modèle. Il s'attache aussi à faire ressortir la nouveauté de Chaucer, qui consiste dans un réalisme cordial, dans une peinture vive et humoristique des hommes parmi lesquels il vécut, dans une fusion plus intime qu'auparavant du sérieux et du comique, du sacré et du profane, de la tendresse et de l'ironie.

Ce premier volume fait honneur à cette nouvelle collection des *Grands Ecrivains Etrangers*, qui constitue une heureuse initiative à laquelle il faut souhaiter un très vif succès.

\*  
\* \*

**La Diction française par les textes**, par G. LE ROY, de la Comédie-Française. Paris, Delaplane, éditeurs, 1911 ; 1 vol. étoilé, 3 fr.

\*  
\* \*

**Puériculture et hygiène infantile**, conférences faites pour l'enseignement des jeunes filles à l'Université de Lille, Paris, Alcan, 1911 ; 1 vol. broché, 3 fr.

---

Le Gérant : FRANCK GAUTRON.

---

---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La civilisation intellectuelle en France  
à l'époque de la Renaissance

---

Cours de M. ABEL LEFRANC,

*Professeur au Collège de France.*

---

Jean Le Maire de Belges (*suite*).

Pour vous montrer à quel point il était nécessaire de réhabiliter la mémoire de Jean Le Maire de Belges, il nous suffirait de mettre devant vos yeux l'erreur inexplicable qu'a commise un de nos meilleurs érudits dans le domaine des études du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle, Anatole de Montaiglon ; discutant l'authenticité de plusieurs pages attribuées à notre rhétoricien, voici ce qu'il en écrivit : « Rien que par le style, il eût toujours été certain que le lourd et traînant auteur de *l'Amant vert* et des *Illustrations de Gaule* était incapable de trouver sous sa plume, même un seul jour, les habiletés et les élégances des deux préfaces. » — Vous avez entendu, ici même, quelques morceaux, pris çà et là dans les œuvres de Jean Le Maire, dans sa *Correspondance*, dans la *Première épître de l'Amant vert*, dans la *Légende des Vénitiens*, dans les *Illustrations* ; vous êtes juges : peut-on, avec quelque apparence de raison, appeler l'« Homère Belgeois » un « lourd et traînant auteur » ?

Nous nous sommes attaché, précédemment, à mettre en lumière le rôle de novateur de Jean Le Maire ; nous avons rappelé qu'il fut le propagateur, sinon l'introducteur en France du tercet dan-

tesque, qu'il occupe par droit une place importante dans l'histoire de l'hellénisme. Il alla même jusqu'à créer un genre nouveau : la prose rythmée, qui devait, dans la suite, réunir les suffrages approbateurs de H. d'Urfé, de Bossuet, de Fénelon, de Chateaubriand, de Louis Bertrand, de Maurice de Guérin, de Flaubert, de Michelet, de Musset, de Renan, de Baudelaire, etc., sans parler de nos contemporains. Je crois fermement à l'avenir de la prose poétique, dont plusieurs travailleurs s'efforcent, en ce moment, de reconstituer l'attrayante histoire. Comment il réussit dans ce genre, un dernier exemple vous le fera voir. Lorsque Paris eut prononcé son jugement, Junon lui répliqua :

« Mais Juno Saturnienne (embrasée de grand ire et impatience) ne se peut onques abstenir de desgorger la fumée de son despit : ainçois dun visage palissant, et duns yeux allumez par grand fureur, dune voix aigre, sonoreuse et abrupte, et dune oraison satyrique et pleine de mordacité, increpa son juge Paris, en ceste manière :

« O homme brutal, beste transformee, creature destinee à toute infélicité, idole fantastique qui sembles ce que tu n'es pas, vaisseau corrompu de lubricité vilaine, et sac à fiens et pourriture, mal est employee beauté corporelle en si lasche courage ; mal sont assignez les biens de Dieu et de Nature en chose si desnaturée. Nas tu eu honte de preferer la voluptueuse et inutile, à la vie active et contemplative ? Nas tu eu vergongne de postposer la pardurable à la transitoire ? de laisser le grain pour la paille, la seve pour lescorce, le fruit pour les feuilles, et le gain pour la perte ? De mespriser la vraye vivacité des images célestes, pour le fard coulouré et teint sophistique, dunc statue plate et vuide ? Et finalement de changer les tresors du souverain fastigo, et l'amas de douceur scientifique, aux fanges de toute basse souillure, et au mespris de toute infameté ? »

Il est inutile de commenter longuement, phrase par phrase et mot par mot, ce passage ; dégageons toutefois les qualités littéraires qui s'y trouvent. Si nous continuions notre lecture, nous trouverions, après les invectives que lance Junon, le froid dédain de Minerve, et nous pourrions admirer le sens psychologique et aussi la simplicité avec lesquels l'auteur a su peindre les attitudes diverses des trois déesses. Mais, sans sortir des lignes que nous avons lues, que de qualités s'y révèlent ! Vous avez pu remarquer la singulière vigueur d'expression que possède Jean Le Maire, le goût et la force dont il fait preuve dans le choix de ses images, toutes ramassées, et de ses comparaisons toujours naturelles : « Junon ne se put abstenir de dégorger la fumée de son dépit... N'as-tu eu vergongne de laisser



le grain pour la paille, la sève pour l'écorce, le fruit pour les feuilles, et le gain pour la perte? »

A ce goût de l'image, qui trahit à la fois le poète et le peintre, il faut joindre le don du mouvement, qui démasque un orateur. La pensée et le discours se développent simultanément, suivant un rythme rapide et aisé : oppositions, comparaisons, invectives s'entassent les unes sur les autres, en de petites phrases courtes, pressantes, passionnées, qui néanmoins n'empêchent pas la phrase entière de s'écouler majestueusement. Il y aurait toute une étude à faire sur le rythme de chacune des phrases, que nous venons de lire, sur l'allongement progressif des apostrophes : « O homme brutal, — bête transformée, — créature destinée à toute infélicité. — Idole fantastique que tu n'es pas, — vaisseau corrompu de lubricité vilaine », sur le ralentissement de la conclusion : « Mal est employée beauté corporelle en si lâche courage », sur la répétition : « Mal sont assignez les biens de Dieu et de nature en chose si dénaturée ». Mais ce n'est pas ici le lieu d'analyser le style des *Illustrations de Gaule* ; nous vous laissons le soin d'exécuter plus longuement ce travail et nous sommes certain que vous y prendrez plaisir.

Enfin, dernier mérite de Jean Le Maire, il est bref : il ne garde que l'indispensable ; tout le superflu est éliminé. Les transitions logiques sont supprimées, les détails infimes laissés dans l'ombre : de la sorte, le développement progresse par une série de sauts, de reprises, qui donnent au mouvement une infinie variété. Et, chose étonnante, malgré ce décousu apparent, l'enchaînement des idées n'est pas du tout obscur : les idées ne sont que juxtaposées, et pourtant on passe sans difficulté de l'une à l'autre (1).

Après avoir écrit les *Illustrations de Gaule*, Jean Le Maire se rendit à Brou, où il se lia intimement avec le peintre Jean Perréal. Malheureusement, cette amitié s'éteignit bientôt ; une brouille sépara le poète et le peintre : à quel propos ? On l'ignore ; mais il semble bien que les torts soient presque tous à la charge de Jean Perreal.

Jean Le Maire s'occupa ensuite d'extraire de l'albâtre ce qui était nécessaire pour la construction de l'église de Brou ; il rencontra de grandes difficultés, dont nous trouvons les traces dans sa correspondance : « Madame, écrivait-il en novembre 1510,

(1) Comment un de nos meilleurs critiques a-t-il pu écrire que « Chateaubriand a le secret du nombre et du rythme, que notre prose a toujours ignoré » ?

quand j'euz parachevé de lire vos lettres, le sang me mua, tout entremeslé de craincte, vergongne et juste courroux ensemble. » Tout son caractère est dans ces mots : il est plein d'énergie et de franchise, il ne souffre pas qu'on l'attaque injustement ; l'injustice le fait toujours frémir. Ce qui l'indigne surtout, c'est la mauvaise foi et la sottise de ses ennemis. La netteté de ses conceptions, sa compétence universelle sont blessées par tous ceux dont les pensées sont obscures et le savoir borné.

Mais une nouvelle question va nous dévoiler, plus clairement encore, l'indépendance de son esprit. En 1510, un conflit s'était élevé entre le roi Louis XII et le pape Jules II ; ses causes primitives étaient d'ordre politique ; la diplomatie royale, pour embarrasser le pape, transforma cette querelle de princes en une affaire religieuse ; à la suprématie pontificale elle opposa les prétentions gallicanes, et, en septembre 1510, le concile de Tours, docile aux volontés du monarque, lui donnaît le droit de guerroyer contre le Saint-Père. Jean Le Maire s'intéressa au débat ; si bien qu'il finit par y prendre part, en composant un ouvrage mémorable, le *Traité de la différence des schismes et des conciles*.

Le livre parut en mai 1511 et fut offert à Louis XII par Jean de Paris. Les matières les plus ardues et les plus délicates de la théologie y étaient discutées avec une audace inouïe. Jean Le Maire, s'étant jeté de toute son âme dans la bataille, ne ménageait pas les coups, et, vraiment, l'on se demande parfois en quel siècle vivait l'écrivain assez hardi pour oser soutenir les thèses suivantes : les tribulations de l'Eglise viennent surtout de l'ambition et de l'avarice des papes ; l'Eglise a été dépravée par l'opulence de ses richesses ; les schismes, qui détruisent tout, viennent du mauvais gouvernement des papes, tandis que les rois s'efforcent de ramener l'ordre et la paix, en provoquant de fréquents conciles.

Pour comprendre cette hardiesse, nous nous trouvons dans l'obligation de modifier, en partie, ce qu'on dit ordinairement de l'intolérance de l'ancien régime. Cette intolérance ne prit naissance qu'au seizième siècle, par une conséquence de la Réforme. La royauté, en effet, comprenant que l'esprit d'examen et la liberté du langage étaient dangereux pour toutes les institutions fondées sur l'autorité, réagit fortement contre l'indépendance des écrivains. En 1530, on n'aurait pas pu soutenir les idées qu'il était possible d'émettre en 1510 ; la Réforme a forcé la Royauté à réprimer toutes les tentatives audacieuses.

Mais cette parenthèse ne doit diminuer en rien l'importance du rôle que joua Jean Le Maire. Il se fit le champion du gallica-

nisme contre l'hégémonie de l'Eglise romaine, empruntant des armes terribles à un chanoine de Saint-Jean de Latran, Laurent Valla, le traducteur d'Homère, qui, en 1443, avait publié, à Rome même, une *Declamatio de falso credita et ementita Constantini donatione*. Le *Traité de la différence des schismes et des conciles de l'Eglise et de la prééminence et utilité des conciles de la sainte Eglise gallicane* est, dans son ensemble, très personnel. Il est précédé d'une épître dédicatoire au roi Louis XII et contient la copie compromettante d'une harangue tenue par l'empereur Maximilien à l'ambassadeur de Venise. Les premières pages, tendues de gravité, de force et de logique, nous prouveraient, à elles seules, que Jean Le Maire fut un historien et un philosophe véritable. Il reprend tout d'abord la vieille question de la suprématie des deux pouvoirs :

« Si les conciles sont sur le Pape, ou les Papes par-dessus le concile (car il considère les conciles comme provoqués d'ordinaire par le pouvoir temporel). Or, dit l'autorité du philosophe, que les choses opposites et différentes se montrent mieux quand elles sont approchées l'une de l'autre : si comme le blanc auprès du noir. Pourquoi n'est possible de mieux montrer le bien des conciles, qu'en déclarant le mal qui s'est ensuivy des schismes. Ne de donner à congnoître un conservateur de paix, fors en designant, par contraire, linfracteur et mutilateur de la ligue et union confédérée entre les princes... Encores déclairerons nous une autre merveilleuse différence, en la fin de ceste œuvre. C'est de la gracieuseté et tractabilité du Souldan envers le Roy treschrestien, au regard de la rigueur et obstination du Pape moderne, lequel tout martial et tout rébarbatif, en son harnois, comme s'il deust faire parler de ses armes terribles et belliqueuses, comme du grand Tamburlan empereur et souldan des Tartres, veult toujours perseverer à la guerre, laquelle luy est aussi bien seant, comme à un moyne houzé de danser. Si ne sera il pas un nouveau monde tout monstrueux, comme il cuide : car toujours pourceaux paistront glands. Le chesne sera despouillé de ses feuilles en temps deu, et le bois appliqué en tel usage, comme à telle matière appartient.

« Mais la belle couronne stellifère, et l'Aigle de Jupiter, qui sont clers lumineux celestes, fixes et immobiles, comme en tesmoignent les Astrologues, seront luisantes au firmament, tant que le monde durera. »

Je ne reviens pas sur la beauté et la limpidité de ces phrases, sur le réalisme et la propriété de ces comparaisons : ce sont qualités que nous avons appréciées plus haut. Elles se retrou-

vent encore dans la traduction de la lettre de Maximilien à l'ambassadeur de Venise : « La pensée humaine est empêchée de tel aveuglement, et enveloppée de tel ombrage et obscurité, et circonvenue de si grands ténèbres, que la plupart des hommes mortelz pensent bien aux choses presentes et passées ; mais, de l'advenir, jamais nul n'ha accoustumé tenir conte. »

C'est déjà le style de Calvin. Jean Le Maire réunit, comme son grand successeur, une allure absolument philosophique à la compréhension la plus nette des idées modernes. Enfin son caractère se laisse encore deviner à la franchise et à la rudesse des étonnantes déclarations que lui inspire l'histoire des premiers schismes et des divisions de l'Eglise catholique : « Trois choses singulièrement ont fait grand dommage à l'eglise universelle : c'est à savoir, ambition, mere d'avarice ; obmission des conciles generaux, et interdiction de mariage legitime aux prestres de l'eglise latine. »

Nous avons là tout l'essentiel des grandes revendications que feront entendre, trente ans plus tard, les Réformateurs. La cause des persécutions est indiquée avec la même audace incroyable :

« Aucuns historiens tiennent que lesdits Empereurs furent ainsi furieusement esmuz à persécuter les chrestiens, pource qu'ilz les estimoient (ou on leur faisoit acroire) qu'ilz estoient enchanteurs, magiciens et usans de mauvais art. Et sur ce pas les prestres des Payens controuverent et donnerent faulusement à entendre ausdits Princes que les chrestiens avoient, par art magique, fait bruler le grand Palais Imperial, en la cité de Nicomedie. Toutesvoies Platina, trestoble historien, en la vie des Papes, y assigne une autre raison bien diverse. Et dit, en allegant pour son acteur Eusebius, que ladite persecution ne proceda dailleurs, sinon de la punition divine. Mesmement à cause de ce que les chrestiens et principalement le clergé et gens ecclesiastiques, estoient montez et tombez en si grand orgueil, arrogance, hayne et mespris de leurs voisins, et tyrannie et maltraitement de leurs subietz (souz ombre et couleur de nostre foy catholique et religion chrestienne) que impossible estoit aux Payens, qui dominoient en la temporalité, de les plus supporter en aucune maniere. Parquoy ne se faut esmerveiller si au temps present les Princes sont de semblable courage, attendu qu'ilz voyent semblables fautes. »

N'avons-nous pas, dans ces lignes, comme la promesse des attaques que lanceront les Encyclopédistes contre les principes essentiels du christianisme et du catholicisme ? Et peut-être ne serait-il pas impossible de suivre une tradition continue d'esprits de même trempe qui, partant de Jean Le Maire de Belges, aboutirait à Voltaire et à Diderot. Il est curieux, en effet, de constater

que l'argument de Jean Le Maire, cette explication des persécutions par les prétentions excessives des chrétiens, sera repris, presque sans modification, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Certes, il est surprenant de rencontrer, à la fin du règne de Louis XII, un homme d'une telle liberté de jugement, d'une indépendance de pensée qui atteint presque celle de Rabelais ; car Rabelais a mis plus de vie dans son œuvre, il est vrai, mais il n'y a pas déployé plus d'audace : de 1510 à 1530, les temps étaient changés.

La donation de Constantin engage Jean Le Maire dans de nouveaux problèmes. Il est très volontiers sceptique au sujet de cette « donation prétendue. Je dis volontiers ce mot, pource qu'aucuns tiennent, que onques donation n'en fut faite : Mesmement Laurens Valle, citoyen Romain, homme de grand literature et liberté, lequel ha de ce composé un livre expres par grand audace : et semble alleguer raisons presque invincibles. Toutesvoies la commune opinion et la possession dont les Papes jouysent, semblent assez confermer ladite donation. Et ce nonobstant, j'ose bien affermer, quelle fut plustot cause et semence de mal que de bien : Et que deslors fut semé en l'église, par la procuracion du diable, le venin duquel elle ha esté toute empoisonnee. Et que depuis icelle, la sainteté et dévotion des Ecclesiastiques ha esté amortie et diminuee pour la pluspart, et ha esté cause des schismes, debats et contentions entre les Ecclesiastiques et gens seculiers. » — « Mais, avant que procedons plus avant, il me semble bon de mettre en lumiere la vraye origine de l'empereur Constantin le grand, lequel on accuse d'avoir fait un si grand mal en l'Eglise en cuidant bien faire.... »

Ces nombreuses citations suffiront, je l'espère, pour vous convaincre que nous ne sommes pas en présence d'un simple rhétoricien, uniquement curieux d'effets littéraires. Il ne faudrait pas voir, non plus, en lui un polémiste attaché seulement à soutenir les prétentions du roi. Certes, il a le ton, il a des mots de polémiste, comme l'expression « Dieu en terre » que Rabelais a empruntée pour nommer le pape ; mais son talent est d'une essence plus haute : c'est, à proprement parler, un talent d'historien. De l'historien, il a les visions nettes et aiguës, le jugement sûr : qu'il raconte les origines de la tiare, qu'il fasse le récit des premiers schismes, qu'il nous transmette le discours du pape Urbain II, qu'il nous introduise au concile de Clermont..., il traite tous les sujets avec la même clarté de style, avec la même netteté et la même indépendance de pensée.

Ce n'est pas tout : du véritable historien il possède aussi, comme un Michelet ou un Gebhart, l'entente dramatique des évé-

nements qu'il expose; il a su deviner le côté prodigieux, saisissant, tragique de l'histoire des papes de Tusculum, de l'histoire du pape Formose surtout; et il a fait revivre, dans quelques-unes de ses pages, les héros violents de ces sombres aventures.

Enfin il a un don que bien peu ont reçu : le don de prophétie. Quelques grands esprits ont su parfois voir clair dans la confusion du passé, parfois même leur perspicacité a pu fournir des explications aux événements contemporains; mais presque personne n'a eu un jugement assez sûr, une vue assez nette, pour prédire l'histoire de l'avenir. Que de solutions n'a-t-on pas proposées à la question d'Orient? Mais qui pourrait se vanter d'avoir trouvé la bonne? Or Le Maire de Belges, dix ans avant la Réforme, a annoncé la nécessité historique de ce grand mouvement religieux; il a entrevu l'existence future du Concile de Trente: « Du tres redoutable vingt-quatrième schisme advenir.. Avant que l'Antechrist vienne, sera le grand et merveilleux schisme de l'Eglise, par lequel les Princes seculiers seront contraints mettre la main à la reformation des Ecclesiastiques... »

Si nous passons, maintenant, au traité intitulé *La Concorde des deux langages*, nous y découvrons une étude pénétrante de la culture et de la civilisation sous le règne de Louis XII; nous y trouvons, finement analysé, l'état d'âme des humanistes et des rhétoriciens; les aspirations, les sentiments de la Renaissance y sont exprimés sans réserves. Il faut nous détourner de Vénus, nous dit-il, pour nous réfugier près de Minerve: n'est-ce pas là, sous un symbole qui n'a rien de trop mystérieux, la profession de foi de beaucoup de penseurs du XVI<sup>e</sup> siècle? « Nous détournant du temple de Vénus, attendu qu'elle est trop amoureuse et accointe de Mars, portons nos pas vers le sanctuaire de Minerve. Là, parce que c'est le siège de la sagesse, le miracle s'accomplira. »

Jean Le Maire a su marquer nettement, dans son prologue, la différence des deux langages: « C'est à savoir, pource que, au temps moderne, plusieurs nobles hommes de France frequents les Itales, se délectent et exercent audit langage toscan, à cause de sa magnificence, elegance et douceur. Et, d'autre part, les bons esprits italiques prisent et honnoient la langue françoise, et se y deduisent mieux qu'en la leur propre, A cause de la résonance, de sa gentillesse et courtoisie humaine. » Le début de l'œuvre, écrite en *terza rima*, est charmant :

En la verdeur du mien flourissant aage,  
D'amours servir me voulus entremettre :  
Mais je n'y euz ne proufit n'avantage.  
Je feis maint vers, maint couplet, et maint metre,

Cuydant suivre, par noble Poësie,  
Le bon Petrarque, en amours le vray maistre...

Bientôt vient une extraordinaire déclaration : le sermon de l'archiprestre Genius, le même que nous avons rencontré dans le *Roman de la Rose*, et qui symbolise le pouvoir éternel de la Nature :

*.Etatis breve ver.*

Ces mots icy grand chose nous demonstrent.  
Peuple gentil, vieillesse est vostre hyver,  
Et jeunesse est le printemps de vostre aage,  
Lequel n'est point si durable que fer.  
Jeunesse est brieve : et pourtant qui est sage,  
Il sert les Dieux. il employe son temps.  
Ains que vieillesse usurpe en luy servage.  
Voyez vous point, selon que je pretens,  
Qu'animaux tous, Dieu et Nature servent,  
En leur jeune aage, en ce joly printemps ?  
Les cerfs au bois, tître d'amour observent :  
Les oiselets, maintenant s'apparient,  
Et par grand sens leurs especes conservent,  
Les elements, les uns aux autres rient,  
Celestes corps, l'un à l'autre se jouent.  
Toutes choses d'amours ores se prient.

N'attendez point le froid temps hyvernal,  
Auquel serez destituez de forces,  
Et de vigueur perdrez le gouvernal.  
En ce temps là, voz ridees escorces  
De grand vieillesse, aspres seront et dures :  
Et voz branches, inclinees et torses.  
Lors Vulturinus, et ses noires froidures,  
Cifflans, bruyans, vous feront escroler.  
Flastir, fener voz fleurs, et voz verdurees.  
Lors verrez vous, voz feuillettes voler,  
Voz bruns cheveux semez de neige blanche,  
Et voz hauts troncs, desnuer et peler.  
Si vous faudra appuyer, tige et branche,  
De bastonneaux, et autres sustentacles,  
Que vent aucun ne vous tombe ou desbranche.  
Voz yeux rouillez, trouveront pour obstacles  
Larmes sans vueil, avec mailles, et toilles :  
Qui sont de Mort assez prochains signacles.  
Plus n'y aura d'humour dedens voz moilles,  
Fors distillans catarrhes, et roupies,  
Le chef baissé loing du cours des estoilles.

Quelle belle image pour terminer cette citation !

Après le récit des tribulations de l'auteur, « rebouté du temple de Vénus » et décrivant le rocher sur lequel est assis le Palais

d'honneur et le Temple de Minerve, l'œuvre se termine par un hymne bien significatif en l'honneur de la Renaissance : « Comment en ce lieu solitaire s'apparut à l'acteur un Esprit familier, en guise d'Ermitte, nommé Labeur historien, avecques lequel il conclut et délibéra de demourer et le servir comme son clerc, à fin de trouver la concorde des deux langages. » Le travail, voilà donc le guide moral de Jean Le Maire de Belges ; n'est-ce pas là une idée toute moderne et une grande idée philosophique ?

Cette idée, il l'appliqua sans cesse : nous l'avons vu dirigeant la construction de l'église de Brou, se liant avec Michel Colombe et le mettant en rapport avec Marguerite d'Autriche. Il répondait à Jean d'Auton, l'auteur de l'« épistre du preux Hector au roy Louis XII » par une « epistre du roy à Hector de Troye contre Jules II » ; il passait officiellement au service de la France, en mars 1512 ; il devenait le chroniqueur en titre d'Anne de Bretagne. Enfin, en 1514, il composait de dernières *Lamentations* sur la fin de la reine Anne. Depuis, on ne sait plus ce qui lui arriva : le reste de sa vie, sa mort, sont pleins d'incertitude et d'obscurité. Certainement, il était mort avant 1523 ; mais il est impossible de fixer une date plus précise.

Il avait composé aussi trois contes intitulés *De Cupido et d'Atropos* (l'authenticité du dernier est sérieusement contestée), qui furent publiés après sa disparition. Voici quel en est le sujet : Cupidon et Atropos se rencontrent, vont à l'auberge, y boivent plus que de raison et, une fois sortis, dans leur ivresse, échangent leurs armes. Vous devinez quel parti un écrivain tel que Jean Le Maire pouvait tirer d'un sujet aussi fantaisiste, de quels symboles il allait le parer : c'est encore une œuvre remarquable, quoique inspirée d'un poème italien, et dont nous aurons à dire quelques mots au début de la prochaine leçon.

---



# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Le Parlement sous les Valois.

Dans la dernière leçon, nous avons indiqué comment, dès le début du xiv<sup>e</sup> siècle, le Parlement commença à se partager en trois Chambres : la Grand'Chambre ou Chambre des Plaidoiries, Chambre des Enquêtes, Chambre des Requêtes ; nous avons dit quelle était la compétence de la Grand'Chambre, et aussi montré les origines de la Chambre des Enquêtes. Celle-ci est complètement organisée en 1345, et comprend alors 40 conseillers (24 clercs et 16 laïques), chiffres qui ne seront pas modifiés par la grande Ordonnance de Réforme du Parlement, datée de Montils-lez-Tours en 1454. — Nous avons vu également comment fonctionnait cette Chambre des Enquêtes ; nous n'y revenons pas, et nous passons tout de suite à l'étude de la troisième Chambre, qui constitue le Parlement, la Chambre des Requêtes.

3<sup>o</sup> *La Chambre des Requêtes.* — Tout plaideur, pour introduire une instance, devait présenter une requête, afin d'obtenir le droit d'ajourner l'autre partie. Comme les plaideurs devenaient de plus en plus nombreux, les membres du Parlement désignèrent quelques-uns d'entre eux et les délèguèrent dans la Grande Salle, la salle des Pas-Perdus, pour recevoir ces requêtes : on désigna d'abord 2 membres, puis 4, puis 6.

Ils se tenaient assis sur de hauts sièges, délivraient les lettres nécessaires pour les citations ou les appels, acceptaient ou rejetaient les oppositions contre les permissions de plaider. On en arriva à charger à peu près toujours les mêmes personnes d'entendre ces requêtes ; elles formèrent un groupe spécial et eurent un sceau particulier.

L'ordonnance du 11 mars 1345 porte qu'il y aura aux requêtes 8 membres, 5 clercs et 3 laïques, chiffre qui fut maintenu par l'ordonnance de 1454. Ces membres s'appelèrent dès lors *maîtres des requêtes* ; ils étendirent peu à peu leurs attributions et en

arrivèrent à juger les causes des personnes qui avaient droit de *committimus* ; ils liquidaient aussi, tout de suite, les affaires qui pouvaient se terminer sur un simple exposé. Le roi Charles V fit aménager pour ces maîtres des requêtes une salle particulière, où ils se trouvaient davantage à l'abri.

Il ne faut pas confondre les requêtes du Palais, que nous venons d'étudier, avec les requêtes de l'Hôtel. Les maîtres des requêtes de l'Hôtel recevaient les requêtes adressées directement au Roi et rapportaient les affaires. Nous avons vu précédemment comment certaines affaires finirent par être jugées devant le Grand-Conseil.

Les trois Chambres dont nous avons raconté l'histoire étaient les seules qui existaient aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles. Il n'y avait pas de Chambres criminelles ; les causes criminelles étaient jugées par un certain nombre de conseillers de la Grand'Chambre et de conseillers des Enquêtes, qui siégeaient à tour de rôle. Ces conseillers étaient tous laïques, parce que les clercs ne pouvaient prononcer de sentences capitales, en vertu du principe *Ecclesia abhorret a sanguine*. Ces conseillers allaient juger à la tour de Saint-Louis, appelée la *Tournelle* ; et, quand François I<sup>er</sup>, en 1515, constitua au Parlement une Chambre criminelle à part, elle prit le nom de *Tournelle*.

Dans certaines circonstances, le Parlement siégeait toutes Chambres réunies ; alors réapparaissait l'unité de ce corps, issu de la *Curia regis*.

### C. — *Mode de tenue du Parlement et questions diverses.*

Le Parlement s'ouvrait chaque année, le lendemain de la Saint-Martin d'hiver. La séance était présidée par le chancelier. A cette séance assistaient tous les grands personnages de l'Etat : évêques, abbés, maîtres des requêtes de l'Hôtel, membres du Conseil du Roi, de la Chambre des Comptes, prévôt des marchands, échevins de Paris, prévôt royal. Quelquefois la guerre ou des épidémies empêchaient la convocation à date régulière. Le chancelier faisait un discours, qui était en général le développement d'un texte de l'Écriture ; puis le greffier lisait à huis clos les ordonnances concernant les conseillers, les huissiers ; alors ceux-ci ouvraient la porte, et le greffier terminait par la lecture des ordonnances relatives aux plaideurs. Les avocats, les procureurs, prêtaient ensuite serment, la main sur l'Évangile. Les travaux commençaient aussitôt. La session durait jusqu'à Pâques ; il y avait alors

de courtes vacances, puis commençait une nouvelle session, qui durait jusqu'à la fin d'août ou au 8 septembre.

Une fois par semaine, quatre fois même à la veille des vacances, l'hiver à 7 heures, l'été à 6 heures, les conseillers devaient venir entendre la messe dans une chapelle spéciale. S'ils arrivaient en retard, ils étaient, ce jour-là, privés de leurs gages et condamnés à une amende, dont le produit se partageait entre l'Hôtel-Dieu et les Quinze-Vingts. La messe dite, ils se rendaient dans leurs Chambres, où ils siégeaient sur de grands bancs recouverts de tapisseries aux fleurs de lis. Ils devaient rester en séance jusqu'à midi ; une seule fois, avec la permission du président, on les autorisait à se rendre à la buvette. Cette permission de ne se lever qu'une fois de son siège est rappelée dans les ordonnances, à partir de celle de 1345 : les conseillers ne doivent pas aller « tournoyant, ébatissant, piétoyant par salles du palais ». Les présidents ne doivent pas s'absenter, accepter des commissions payées. Le service doit être toujours assuré ; aussi 4 maîtres des requêtes, sur 8, doivent-ils toujours rester au palais.

Les conseillers sont tenus de garder le secret, sous peine de perdre leurs gages d'une année ou même leur office ; ils ne doivent pas communiquer avec les parties, manger et boire avec elles.

Les séances de l'après-midi ou *après-dîners* furent instituées vers 1360, parce que les audiences du matin étaient trop chargées. A l'approche des vacances, les après-dîners devinrent obligatoires ; on y jugeait particulièrement les petites causes. Les jours de fêtes où la justice chômaient étaient d'ailleurs nombreux ; puis souvent survenait quelque cérémonie extraordinaire (réception d'un souverain étranger, naissance d'un fils du roi) ou de guerres ou d'épidémies. Il y eut des vacances à partir de la mi-septembre, plus tôt même, quand le Parlement envoya des députations à Troyes ou à Rouen. Une commission des vacations restait alors à Paris ; l'ordonnance du 24 août 1405 en fit une véritable Chambre, délégation du Parlement entier.

Toute justice émanant du Roi, les membres du Parlement n'ont qu'une autorité déléguée ; aussi le Roi peut-il toujours venir assister aux séances ; il tient alors un *lit de justice* ; souvent même, il convoque le Parlement dans son hôtel, quand une cause grave est engagée, pour pouvoir assister aux plaidoiries. Mais le vrai chef du Parlement est le chancelier ; il préside les sessions d'ouverture, reçoit le serment des conseillers, assiste aux élections des nouveaux membres, surveille la conduite des conseillers et leur fait des remontrances ; il peut rassembler les Chambres, s'il le juge à propos.

Après le chancelier, vient le premier président et les autres présidents. L'autorité du premier président s'étend, d'une façon générale, au Parlement et, d'une manière spéciale, à la Grand'-Chambre. Il a un costume splendide, touche un traitement très fort, qui, depuis Charles V, s'élève à 1.000 livres parisis. Il préside les audiences de la Grand'Chambre, et, au besoin, pour recevoir le serment des officiers, il supplée le chancelier. Cette haute fonction eut pour titulaires des personnages illustres : le premier qui porta le titre de premier président fut, sous Charles IV le Bel, Jean de Cherchemont ; après lui, nous pouvons citer Pierre de Cugnière, Simon de Bucy, Pierre d'Orgemont, Armand de Corbie. Les premiers présidents, d'abord nommés par le Roi, furent élus à partir de Charles V.

Sous la dépendance du premier président, la Grand'Chambre comptait d'abord deux, puis trois présidents, qui remplaçaient, à l'occasion, le premier président ; quelques-uns d'entre eux remplirent, par délégation spéciale, d'importantes missions diplomatiques. Les deux autres Chambres, Enquêtes et Requêtes, avaient leurs présidents spéciaux, mais qui n'étaient en réalité que les doyens d'âge de ces Chambres.

A côté des conseillers, les auxiliaires de la justice méritent d'être cités ; ce sont d'abord les *greffiers*. Ces greffiers font les écritures, enregistrent les sentences, sont gardiens des archives du Parlement et reçoivent en dépôt les pièces des procès. Ils sont élus par le Parlement et jouissent de privilèges importants ; il fallait d'ailleurs comme greffiers des hommes versés dans l'étude du droit et la connaissance du latin. Il y avait trois greffiers : un greffier civil, un greffier criminel, et de plus un greffier de présentation pour recevoir les écrits que les procureurs des parties remettaient au greffe. Les greffiers étaient aidés, dans la rédaction et la collection des pièces, par quatre notaires : deux au civil, deux au criminel.

Il y a des greffiers qui sont devenus des personnages connus : nous pouvons citer notamment Nicolas Traute, qui, de son village natal en Champagne, prit le nom de Nicolas de Baye. D'origine servile, il est affranchi à l'âge de seize ans, devient boursier au collège de Beauvais, puis greffier civil du Parlement ; il exerce cette fonction de 1400 à 1417. Sur les requêtes du Parlement, il a noté les principaux événements de son époque, et ces notes mises bout à bout forment une chronique des plus intéressantes, qui a été publiée dans la *Société de l'Histoire de France* par M. A. Metey, Paris, 1885-1888, 2 volumes in-8°. L'éditeur y a joint le journal que Nicolas de Baye écrivait pour lui-même, et où il ne ménageait

pas la vérité à ses contemporains. Il quitta le greffe au début de 1417 pour devenir conseiller-clerc au Parlement.

Au-dessous des greffiers nous trouvons les *huissiers*, chargés des significations judiciaires, de la police des audiences, de l'exécution des arrêts ; quand ils étaient en fonctions, ils portaient la verge. D'abord au nombre de 2, puis de 8, ils étaient 12 en 1360 ; ils jouissaient d'importants privilèges et avaient des gages assez élevés. Comme ils étaient chargés de garder la porte du Parlement, l'huis (d'où leur nom d'*huissiers*), l'ordonnance de 1345 leur défendit de vendre l'entrée du Parlement ou de la refuser aux plaideurs « pour cause de ce qu'on ne leur *fouffe les paumes* » ; nous dirions, aujourd'hui, qu'il leur était interdit de se laisser *graisser la patte*.

Autour du Parlement vivent les *avocats*, chargés de défendre les parties en justice. On les trouve d'abord dans les tribunaux ecclésiastiques, les officialités ; puis ils pénètrent dans les cours laïques. Les *Assises de Jérusalem* rendent même le ministère des avocats obligatoire. Ils apparaissent autour du Parlement dès sa constitution, c'est-à-dire dès la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. Primitivement pouvait être avocat qui voulait : ce titre n'avait aucun caractère officiel ; la célèbre ordonnance rendue par Philippe le Hardi en 1274, en les obligeant à prêter serment et à ne plaider que des causes justes, eut ce résultat, que désormais être avocat constitua une profession.

Les avocats devaient être inscrits sur un rôle ; et, pour être admis à être inscrit sur ce rôle, il fallait avoir 16 ans révolus, être licencié en droit civil ou en droit canonique, jouir d'une bonne réputation. A sa réception, l'avocat devait donner deux écus pour l'entretien de la chapelle de Saint-Nicolas, patron de l'ordre ; l'un d'eux était chargé, le jour de la fête du saint, de porter à la procession le *bâton*, c'est-à-dire la hampe de la bannière du saint : d'où son titre, qui n'apparaît qu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle, de *bâtonnier*. Une fois inscrit sur le rôle, l'avocat essayait de se faire pensionner par un évêque, un abbé, un grand seigneur ; cela ne l'empêchait pas de plaider pour les parties qui venaient le solliciter, ou d'être obligé, par désignation du Parlement, de plaider d'office dans certaines affaires.

Les plaidoiries étaient toujours faites en français. Plusieurs ordonnances recommandent aux avocats d'être courts ; ils ne doivent pas revenir sur les arguments déjà présentés, et la prolixité entraînait une punition. Ils sont tenus de résumer les plaidoiries par articles. On leur donne le conseil : *ut vere, breviter et ornate*

*dicant*, c'est-à-dire « de dire la vérité, d'être courts et de parler avec élégance ».

Quand ils plaident, ils portent la robe noire et le chaperon fourré. Leurs honoraires sont fixés par des règlements ; mais ces règlements ne sont guère observés.

Les *procureurs* sont des praticiens qui représentent les plaideurs en justice, qui rédigent en leur nom les actes de procédure ; ils correspondent à peu près à nos avoués : ils sont la plume, les avocats la parole. Leur nombre, ainsi que celui des avocats d'ailleurs, était très grand ; on essaya aussi de fixer leurs honoraires, mais en vain. Les fabliaux n'ont cessé de railler justement la cupidité des procureurs. (Cf. Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris de 1300 à 1600*, Paris, 1885.)

Comme de nos jours auprès de toutes les cours, le Roi a un organe attitré auprès des tribunaux. Cet organe, que nous appelons le ministère public, se composait au Parlement, au xiv<sup>e</sup> siècle, d'un procureur général, de deux substituts et de deux avocats du Roi ; il y avait de même des procureurs royaux auprès des tribunaux des bailliages et sénéchaussées.

A l'origine, le procureur général représentait le Roi pour toutes les affaires que celui-ci pouvait avoir devant une juridiction déterminée ; il s'opposait au procureur spécial, qui n'était chargé que d'une seule affaire. Les fonctions du procureur général changèrent : il devint ensuite le représentant du Roi auprès du Parlement ou d'une cour souveraine.

Le procureur général, primitivement, est nommé par le Roi ; puis, plus tard, il est élu par les Chambres du Parlement. Les substituts étaient choisis par le procureur.

Le procureur peut poursuivre d'office devant le tribunal ; il intente des procès criminels. Dans les cas de violation de la paix publique, il requiert contre les coupables l'application de la peine ; il peut demander, dans toute cause, à être entendu et s'ingère ainsi dans une foule d'affaires.

Le procureur général du Parlement joue aussi un rôle dans l'administration de la ville de Paris : il remplit l'office de prévôt pendant la vacance de cette charge ; il exerce une police sévère sur les boulangers de la capitale et de la banlieue, sur le trafic du sel, sur la distribution des eaux dans les fontaines.

Les avocats du Roi étaient, d'abord, de simples avocats du Parlement, pensionnés par le Roi et chargés de plaider des affaires déterminées ; puis ils aidèrent le procureur, furent chargés exclusivement des affaires du souverain, l'un, laïque, chargé des

causes criminelles, l'autre, cleric, chargé des causes civiles ; ils défendent les droits du Roi, prennent des conclusions dans les procès des particuliers où le Roi semble intéressé.

Il y avait aussi des avocats royaux près des bailliages et sénéchaussées.

D. — *Les commissions spéciales du Parlement ; création de Parlements locaux.*

Le ressort du Parlement de Paris s'étendait à la France entière ; la justice était ainsi très loin des justiciables, et il fallut remédier à cela. Aussi, souvent, envoyait-on des commissaires du Parlement dans les provinces, pour y tenir des assises extraordinaires, qu'on appelait les *Grands Jours*. Ces commissaires jugeaient souverainement dans les affaires civiles et criminelles, soit sur appel des tribunaux locaux, soit directement, pour les procès en retard ; recherchaient les crimes impunis ; condamnaient les juges prévaricateurs ; faisaient des règlements sur la police et l'administration de la justice. La royauté voulait, par ces Grands Jours, affermir son autorité, réprimer l'insolence des grands, adoucir la misère du peuple. Les rois accordèrent à quelques-uns de leurs feudataires, surtout aux princes apanagés, la prérogative d'avoir leurs Grands Jours, sous la réserve toutefois d'appel au Parlement de Paris. Ainsi Charles V accorda ce privilège à ses frères, les ducs d'Anjou et de Berry ; Charles VI, à son frère le duc d'Orléans, pour l'Orléanais et le Blésois.

Charles VII étendit cette faveur à la maison de Bourbon, qui avait de grandes possessions. Des membres du Parlement, voire même des présidents du Parlement, prenaient part à ces Grands Jours ; mais ceux-ci ne doivent pas être confondus avec les Grands Jours royaux, auxquels ne prenaient part que des conseillers du Parlement.

Les Grands Jours royaux étaient tenus accidentellement en tel ou tel endroit : à Poitiers, Thouars, Montferrand, Orléans, etc. ; mais, en deux provinces, ils devinrent réguliers : en Normandie, l'*Echiquier de Caen* ; en Champagne, les *Grands Jours de Troyes*.

*L'Echiquier de Normandie.* — Au moment où le duché de Normandie fut réuni au domaine, en 1204, il avait sa cour régulière de justice, l'Echiquier, composé des grands barons du duché, et de palatins, nommés par le duc, auxquels on donnait le nom de *justiciarii*. L'Echiquier tenait deux sessions régulières par an, à la Saint-Michel et à Pâques, au château de Caen. Quand la Nor-

mandie fut réunie au domaine, elle garda sa justice indépendante; seulement les *justiciarii*, au lieu d'être des Normands, furent des commissaires français, envoyés de Paris par le roi et auxquels se joignaient encore les seigneurs et barons normands. Peu à peu, ces commissaires furent pris exclusivement parmi les membres du Parlement de Paris, quand celui-ci eut réglé lui-même son organisation. Ces commissaires, qui tenaient l'Echiquier, ne jugeaient d'ailleurs pas en dernière instance; de leur sentence, il y avait appel possible au Parlement, qui ne se faisait pas non plus faute d'évoquer un grand nombre de procès normands.

Les deux chartes concédées en 1314 et 1315 aux Normands par Louis X le Hutin sont destinées à mettre fin à ces abus. « Les causes jugées dans l'Echiquier des Normands, est-il dit dans la première, ne pourront ensuite être portées au Parlement de Paris, sous quelque prétexte que ce soit », et, dans la seconde, on lit : « Nul ne pourra désormais être ajourné au Parlement de Paris, à raison de procès nés dans le duché de Normandie. » Mais ces articles ne furent pas observés.

Nous avons une série de recueils d'arrêts rendus par l'Echiquier : quatre de ces recueils sont antérieurs à la mort de Saint Louis; ils ont été combinés et publiés par M. Léopold Delisle (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome XXVI, 1864) et par M. L. Auvray (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1888). Les arrêts rendus depuis 1270 jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle ont été publiés par M. Léchaudey d'Anisy (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome XV).

Les arrêts du XIV<sup>e</sup> siècle sont encore inédits; ils sont conservés au Palais de Justice de Rouen : un premier registre contient les arrêts de 1336 à 1362 en latin; les autres sont en français.

Quand la Normandie se trouva au pouvoir des Anglais, l'Echiquier cessa de fonctionner; mais les sessions reprirent en 1453 et furent tenues régulièrement jusqu'en 1497, époque où Louis XII, à la demande des États de Normandie, qui « requièrent très instamment que le plaisir du roi fût, pour le bien de la justice, que la cour souveraine de l'Echiquier fût d'ores en avant, *assise* et continuellement tenue par des présidents et conseillers », où Louis XII, disons-nous, institua une cour permanente de justice à Rouen en lui gardant le nom traditionnel d'Echiquier, et construisit, pour la loger, ce magnifique Palais de justice de Rouen, qui est le joyau de l'architecture de cette ville. La cour se composa de 4 présidents et de 28 conseillers, connaissant les coutumes normandes, et la tradition normande s'y conserva. Ce fut, dès lors, le Parlement de Normandie, qui eut tout l'ancien duché dans son



ressort. (Cf. Floquet, *Histoire du Parlement de Rouen*, 7 vol. in-8°, 1840-1849.)

*Les Grands Jours de Troyes.* — Les comtes de Champagne, comme les ducs de Normandie, avaient une cour particulière, dont les sessions furent désignées sous le nom de *Grands Jours*. En règle générale, ces sessions eurent lieu au XIII<sup>e</sup> siècle, à Troyes. La Champagne, quand elle fut incorporée par Philippe le Bel au domaine, conserva ce tribunal ; mais celui-ci fut tenu, d'abord par des conseillers du Roi, puis par des membres du Parlement. Appel de ces Grands Jours pouvait être interjeté devant le Parlement lui-même. Les Grands Jours de Troyes n'ont jamais conquis d'autorité indépendante, autonome ; il n'y a jamais eu de Parlement à Troyes.

Les derniers Grands Jours qu'ait connus la France, eurent lieu sous Louis XIV, en 1663, à Clermont-Ferrand : ils furent tenus par des conseillers au Parlement de Paris.

*Les Parlements locaux.* — Ce n'est que peu à peu qu'on en vient à créer les Parlements locaux, à établir des ressorts judiciaires ; car on croyait, primitivement, que, comme il n'y avait qu'un roi, il ne pouvait y avoir qu'une justice.

Parmi ces Parlements locaux, il ne faut pas compter le Parlement de Poitiers, dont M. Neuville a écrit l'histoire (*Revue historique*, tome I<sup>er</sup>), et qui fut institué par le dauphin Charles en 1418, et formé par lui de conseillers fidèles chassés de Paris par la faction bourguignonne : ce fut vraiment, jusqu'en 1436, le Parlement royal, et il rendit à la monarchie de grands services ; mais son histoire n'est qu'un chapitre détaché de l'histoire du Parlement de Paris.

Le premier Parlement local fut celui de Toulouse. Ses lointaines origines doivent se chercher dans l'*Auditoire de droit écrit*, qui remonte à Philippe le Hardi, quelque temps après la réunion du Languedoc au domaine. Cet Auditoire, vraie commission parlementaire spéciale, chargée d'instruire et juger les procès des territoires du Midi, régna à Toulouse de 1270 à 1281 et de 1287 à 1291. Entre temps, elle forma une Chambre spéciale du Parlement de Paris, au Palais ; elle disparut au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Il y eut alors quelques Grands Jours tenus à Toulouse par une délégation du Parlement de Paris. Le Parlement de Toulouse fut créé par le dauphin, le futur Charles VII, le 20 mars 1420, à la demande des habitants du Languedoc qui, à cause de la guerre, ne pouvaient que difficilement se rendre à Poitiers. Charles VII, le 20 mars 1420, créa donc un « parlement et cour capitale et

souveraine » à Toulouse, composé d'un président et de 11 conseillers. Transféré à Béziers en 1425, supprimé en octobre 1428, parce qu'on voulait ramener tous les pouvoirs publics à l'unité, il faillit être rétabli en 1436 à la demande des Etats du Languedoc; mais, sur les plaintes du Parlement de Paris, Charles VII ne le rétablit pas. Ce ne fut qu'en 1443 que, définitivement, fut établi à Toulouse un Parlement formé de 2 présidents, 6 conseillers-clerics, 6 laïques, 2 greffiers et 2 notaires, ayant juridiction sur le Languedoc, le Rouergue, l'Albigeois et jusqu'au Rhône. C'était là un événement considérable.

Les créations, dès lors, se multiplient. Le dauphin, le futur Louis XI, crée, en 1451, dans son apanage du Dauphiné, un Parlement à Grenoble. Le roi Charles VII confirme cette création en 1453.

La Guyenne ayant été conquise en 1451. Charles VII, à la demande des Bordelais, crée une cour souveraine à Bordeaux, mais n'y donne les charges qu'à des Français : d'où mécontentement des Bordelais, qui se révoltent en 1452. Après la deuxième conquête de la Guyenne, en 1453, Charles VII supprime le Parlement de Bordeaux et tous les privilèges accordés deux ans auparavant à la province. Les causes de la Guyenne sont portées en appel au Parlement de Paris (il y eut néanmoins, en 1456 et 1459, des Grands Jours en Guyenne), jusqu'au jour où Louis XI, voulant s'attacher les Bordelais, créa un Parlement à Bordeaux (1462), avec un ressort s'étendant sur le Bordelais, le Bazadais, les Landes, l'Agenais, le Périgord, le Limousin et la Saintonge. Un moment, ce Parlement disparut et fut transféré à Poitiers, quand, en 1468, Louis XI dut donner la Guyenne en apanage à son frère Charles; il reparut à la mort de ce dernier prince, en 1471.

Louis XI, ayant réuni la Bourgogne au domaine (1477), y créa un Parlement, qui se tint d'abord à Beaune, puis à Dijon (1577).

Louis XII créa le Parlement de Rouen (1498), nous avons vu plus haut dans quelles conditions, et le Parlement d'Aix en Provence, en 1501.

Nous devons passer rapidement sur les créations postérieures de Parlements locaux, qui n'entrent pas proprement dans notre sujet. Henri II créa le Parlement de Rennes (1553). Quand le Béarn fut définitivement annexé à la couronne, Louis XIII institua le Parlement de Pau (1620), et, plus tard, celui de Metz (1633) pour les Trois-Evêchés.

Louis XIV, qui annexe la Flandre et la Franche-Comté, crée en 1668 le Conseil souverain de Tournai, transformé en Parlement

en 1686 et transféré à Douai après les traités d'Utrecht, qui nous ont enlevé Tournai ; et, en 1676, fonde le Parlement de Besançon.

Enfin, sous Louis XV, fut créée la cour souveraine de Nancy, en 1766, à laquelle le Parlement de Metz fut réuni de 1771 à 1775, et qui devint un Parlement en 1775.

A côté de ces Parlements, nous devons citer les 4 conseils souverains, qui jouaient le même rôle sous un autre nom : d'Alsace (qui siégea successivement à Ensisheim, et définitivement à Colmar depuis 1697), de Roussillon (créé en 1659), d'Artois et de Corse.

Nous verrons, la prochaine fois, quel fut le rôle administratif du Parlement.

R. B.

---

# La littérature anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle

---

Cours de M. ÉMILE LEGOUIS,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Michael Drayton.

Voici un poète qui fait pendant à ce Daniel que nous avons étudié la dernière fois. Son œuvre peut se rapprocher de celle de son confrère par la date, la valeur et la portée littéraires des productions qui la composent ; elle en diffère grandement par ailleurs, dans son inspiration et son esprit.

Né en 1563, en Warwickshire, près de Stratford, Drayton était le voisin de Shakespeare, et il n'a point manqué de célébrer à son tour, la fameuse forêt d'Arden :

« Fair Arden, thou my Tempé art alone,  
And thou, sweet anker, art my Helicon. »

De sa vie, presque rien ne nous est connu ; on sait seulement qu'il était issu d'une famille au-dessus de la moyenne, et que des patrons généreux l'envoyèrent à l'Université, à Oxford sans doute. A vingt-huit ans, il publie son premier ouvrage, un recueil de chants religieux (*The harmony of the Church*), qui fut désapprouvé, on ne sait pourquoi, par le censeur-archevêque Whitgift, et supprimé à l'exception de quelques exemplaires.

En 1593, Drayton commence à publier ses grandes œuvres ; il aborde, tour à tour, tous les genres à la mode, sauf le théâtre, pour lequel il ne semble avoir aucun penchant ; il écrit des poèmes d'amour, des pastorales, des sonnets (*Idea, The Shepherd's garland, Sonnets to Idea, 1596*). A la même époque, il commence sa grande œuvre historique, *Mortimeriados*, composé avec la stance chaucérienne de sept vers. Puis, trouvant ce mètre trop léger pour un sujet aussi grave, il le modifie et refond l'œuvre entière dans le mètre de l'*ottava rima* : elle paraît alors, en 1603, sous le titre nouveau de *The Baron's Wars*. Entre temps, en 1597, le même souci historique lui fait écrire *England's heroical epistles*. En 1603, il salue l'avènement de Charles I<sup>er</sup> ; mais il se détourne bien-

tôt de la cour : c'était un homme d'un caractère réservé, ne sachant pas, comme tant de ses contemporains et confrères, *swagger in a tavern*. Il compose alors des poésies satiriques et fantaisistes : *The owl*, *The mooncalf*, *The man in the moon* (1604). Puis il se met à écrire le *Polyolbion*, son œuvre la plus volumineuse et la plus importante, bien que ce ne soit pas son chef-d'œuvre. Elle parut en deux parties, l'une en 1613, l'autre en 1622. Puis vinrent des œuvres lyriques, des poésies diverses : la ballade de *The Battle of Agincourt*, la *Nymphidia*, les *Elegies*, la *Quest of Cynthia* (en 1627). Drayton meurt en 1631, âgé de soixante-huit ans.

Dans cette œuvre considérable et très variée, ce qui frappe dans l'ensemble, c'est une énorme fantaisie, plus riche que raffinée, à laquelle se joint une extrême facilité de versification. Parmi ces courts poèmes, beaucoup sont excellents et plusieurs sont restés populaires : tel le sonnet si dramatique qui commence ainsi :

Since there's no help, come let us kiss and part...

Dans le domaine de la fantaisie amusante, le poète s'est montré l'émule heureux de Shakespeare et de Chaucer.

En ce genre, sa *Nymphidia* est une œuvre de belle venue, de conception charmante et pleine de détails pittoresques et gracieux. Il se réclame, au reste, de Chaucer, qui chanta « Sire Topaze », de Rabelais qui célébra « Pantagruel », de Shakespeare qui écrivit le « Songe d'une nuit d'été ». Drayton va chanter la grande querelle qui mit aux prises le roi Obéron et le chevalier Pigwigginn, querelle dont *Nymphidia* lui a dit le secret.

Nous entrons au palais d'Obéron, dont le poète nous fait une description à la fois précise et fantasque, dans le goût des féeries de l'époque. Ce palais est suspendu dans l'air, entre terre et lune et communiquant avec les deux :

Les murs étaient faits de pattes d'araignée  
 Bien emmortaisées et bellement disposées.  
 C'est un maître de l'art  
 Qui bâtit ce palais curieux.  
 Les fenêtres sont faites d'yeux de chats,  
 Et, pour toit, au lieu d'ardoises,  
 Une couverture de peaux de chauves-souris,  
 Qu'a dorées le clair de lune.

Les habitants de cette demeure étrange sont Obéron et la reine Mab, et de petits elfes frétilants qui font toutes sortes de fredaines sur terre, dansent, pincet les filles malpropres, mettent un penny dans le soulier de celle qui balaie bien la maison, font

des ronds dans le gazon, enlèvent l'enfant au berceau pour mettre un petit idiot à sa place.

Or le chevalier Pigwiggin (peut-être de Pigwidgeon, ou « petit benêt ») aime Mab, qui le regarde avec faveur : il lui envoie des présents, lui écrit, lui donne un rendez-vous à minuit sur la colline de Hient. La lettre est portée par son page, Tom Pouce. La reine consent ; elle fait atteler son carrosse, dont la description rappelle celle que donne Mercutio dans *Roméo et Juliette* (act. I, sc. iv) :

Four nimble gnats the horses were,  
 Their harnesses of gossawere,  
 Fly Cranion the charioteer,  
 Upon the coach-box getting,  
 Her chariot of a mail's fine shell,  
 Well for the colours did excell ;  
 The fair queen Mab becoming well,  
 So lively was the limning  
 The seat the soft wool of the bee,  
 The cover (gallantly to see)  
 The wing of a piq'd butterflee,  
 I trow, it was simple trimming.

The wheels composed of crickets bones  
 And daintily made for the nonce,  
 For fear of rattling on the stones,  
 With thistle-down they shod it :  
 For all her maidens much did fear  
 If Oberon had chanc'd to hear,  
 That Mab his queen should have been there,  
 He would not have abode it...

Cependant Obéron est fou de jalousie et de rage ; on dirait *Orlando furioso*. Il se jette sur tous ceux qu'il rencontre, armé d'un gland qu'il agite par la queue ; il prend une guêpe pour Pigwiggin, un ver luisant pour un diable ; il se rue sur une ruche, se barbouille de miel et de cire ; il chevauche comme un fou sur une fourmi qui le culbute dans la boue, grimpe sur une taupinière d'où il tombe dans un lac dont l'eau froide le calme un peu. Il se fait une nacelle de son gland et se sauve. Sur le rivage, il rencontre Puck, le *hobgoblin* : il lui enjoint de lui amener, mort ou vif, Pigwiggin, ou la reine Mab. Puck se met en campagne ; mais Nymphidia a surpris le dialogue, et court prévenir Mab, qui est, en ce moment, dans les bras du galant Pigwiggin. Il y a là une scène d'amour vivement esquissée, qui est fâcheusement interrompue par l'alarme que vient donner Nymphidia. Il se produit un grand émoi dans l'heureuse réunion : les elfes se sauvent à qui mieux mieux :

They flew about like chaff i'th'wind.

Enfin, on trouve une noisette qu'a trouée la dent d'un écureuil ; tous s'y blottissent avec leur reine : quand Puck arrive, malgré ses yeux perçants, il ne voit plus personne. Nymphidia alors prépare un charme contre Puck ; elle y mêle toute sorte d'ingrédients et d'herbes magiques, puis prononce dessus des incantations, qui rappellent celles des sorcières de Shakespeare :

By the croaking of the frog ;  
By the howling of the dog ;  
By the crying of the hog,  
Against the storm arising ;  
By the evening dying-Knell ;  
By the doleful dging-uvell ;  
O let this my direful spell  
Hob, hinder thy surprising...

Puck est victime du charme : il trébuche, tombe, et finalement reste enfoncé jusqu'au menton dans un fossé bourbeux, cependant que Mab se tient les côtes de rire dans sa noisette.

Pourtant Pigwigin, depuis la fuite générale, court la campagne à la poursuite d'Obéron : il s'arme de la tête aux pieds, enfourche un pince-oreille, et prévient Thomalin, parent d'Obéron, qu'il défié son maître et va entreprendre de le détrôner. La description du bouillant chevalier sur son fougueux coursier est un morceau du meilleur burlesque :

Himself he on an earwig set  
Yet scarce he on his back could get,  
So oft and high he did curvet,  
Ere he himself could settle ;  
He made him turn, and stop, and bound,  
To gallop — and to trot the round,  
He scarce could stand on any ground,  
He was so full of mettle.

Thomalin a prévenu Obéron, qui s'équipe à son tour. Les deux champions se rencontrent, pareillement terribles ; mais Mab, terrifiée, a demandé secours à Proserpine, qui lui a donné un sac plein de brouillard du Styx et une bouteille d'eau du Léthé. Grâce au sac insidieux, les combattants, perdus dans l'ardeur de la lutte, s'arrêtent, ne se voyant plus ; puis on leur fait boire la liqueur magique, qui leur fait tout oublier. Pigwigin oublie son amour, Obéron sa jalousie, et les voilà qui, réconciliés, s'en vont, avec Mab et sa suite, festoyer ensemble à la cour des Fées.

Ce qui fait l'agrément de cette petite fantaisie (ce n'est, dans

l'œuvre majestueuse de Drayton, qu'une *bagatelle*), c'est le charme de la forme plutôt que la nouveauté du fond. La stance, qui est celle du *Sire Topaze* de Chaucer, communique au récit une allure vive, légère, alerte : elle se compose de huit vers, les trois premiers de huit syllabes ou quatre accents, rimant ensemble ; puis un vers de sept syllabes rimant avec le dernier de la stance ; et trois vers, entre les précédents, rimant entre eux. Le rythme en est très rapide ; parfois la suppression de la syllabe initiale accélère encore le mouvement. Ainsi dans la stance suivante :

Hop — and Mop, and Drap so clear,  
 Pip — and Trip, and Skip, that were  
 To Mab their sovereign dear  
 Her special maids of honour ;  
 Fib — and Tib, and Pinck and Pin,  
 Tick — and Quick, and Jill, and Jin  
 Tit — and Nit, and Wap, and Win,  
 The train that wait upon her...

C'est, en somme, une fantaisie sans prétention, amusante, pittoresque, avec une plaisante parodie des romans chevaleresques, des amours et des duels si célébrés par Spenser.

Il y a, dans l'œuvre abondante et diverse de Drayton, d'autres poèmes lyriques, courts et gracieux, aussi agréables que le précédent, mais déjà plus sérieux et dont la « modernité » nous surprend. Tel est, par exemple, ce charmant poème de *The Quest of Cynthia*, dans lequel le poète suit pas à pas, à travers la campagne, les traces merveilleuses qu'y a laissées le passage de la déesse : les fleurs ont poussé sous ses pas ; l'onde où elle s'est baignée est devenue claire et pure. Le poète demande, tour à tour, aux lis et aux violettes pourquoi ils sont tristes ou gais, et découvre que Cynthia est la cause de leur tristesse ou de leur gaieté :

I asked some lilies : « Why so white  
 They from their fellows were ? »,  
 Who answered me : « Thav Cynthia's sight  
 Had made them look so clear. »  
 I asked a nodding violet : « Why  
 It sadlyhung the head ? »  
 It told me : « Cynthia late passed by  
 Too soon from it that fled. »

Le poète rejoint la déesse et se fait aimer d'elle ; ils décident de vivre ensemble une vie d'amour, de loisir et de paix. Elle personnifie la Nature ; et cette vivante allégorie est, en somme, déjà un thème lakiste, traité avec l'éclat, la fantaisie imagée et surabon-



dante de la Renaissance élizabéthaine. La fin est heureuse dans son opposition du monde pervers, esclave, et de la Nature belle, libre et saine. La qualité n'en est pas très fine, et la moralité générale de l'œuvre, comme celle de toute pastorale du temps, est apprêtée, convenue et assez enfantine ; mais le récit est plein de jolies images et de traits gracieux, et le ton général en est frais et sincère :

Which spoke, I felt such holy fires  
 To overspread my breast  
 As lent life to my chaste desires  
 And gave me end less rest,  
 By Cynthia thus do I subsist,  
 On Earth heaven's only pride ;  
 Let her be mine, and let who list  
 Take all the world beside.

Cependant, en dépit de ces œuvres ingénues ou fantaisistes, Drayton est, avant tout, un poète patriotique. Son ode populaire, *the Ballad of Agincourt*, en est un bel exemple : c'est une œuvre ferme, martiale, sans subtilité, un vrai chant de guerre patriotique que l'on a justement comparé aux ballades de Campbell (*Battle of the Baltic*) ou de Tennyson (*Charge of the light brigade*). Elle est trop connue pour qu'on la cite ici ; une strophe suffira :

They now to fight are gone,  
 Armour on armour shone,  
 Drum now to drum did groan,  
 To hear was wonder ;  
 That with the cries they make  
 The very carth did shake,  
 Trumpet to trumpet spake,  
 Thunder to thunder.

C'est la même agilité de rythme que dans la *Nymphidia* ; c'est à peu près la même stance, mais en vers de six à quatre syllabes. Il y a, dans ce rapprochement des rimes multiples, un élan rapide, une sorte de ton franc et direct, qui emporte jusqu'aux préciosités et bizarreries que Drayton partage avec ses contemporains, mais qu'il semble porter d'une façon plus rustique et plus gaillarde.

Le caractère patriotique de son génie s'affirme dans ses grands poèmes. Dans le premier en date, *England's heroic epistles*, il emprunte son inspiration à Ovide, dont les *Héroïdes* étaient aussi un recueil d'épîtres supposées écrites par les amantes fameuses de l'antiquité à leurs amants (la réciproque est rare). Ce qui,

chez Ovide, était sentimental, devient dramatique chez Drayton : il prend des personnages fameux de l'histoire d'Angleterre, en sorte que cette œuvre est un tableau à la fois d'histoire et de passion. Nous y retrouvons Rosamonde écrivant à Henry, qui lui répond ; nous y lisons une lettre d'Isabelle, femme d'Edouard II, à Mortimer, et la réponse de celui-ci ; Surrey et lady Geraldine Dudley et lady Jane Grey, et bien d'autres personnages célèbres défilent sous nos yeux.

Mais c'est dans les *Barons Wars* que la muse nationale et guerrière de Drayton a pu surtout se donner libre carrière. Ce long poème, en six chants, publié d'abord en 1596, puis remanié en 1603, rappelle par le sujet et les dates le poème historique de Daniel *Civil Wars* (1595-1609). Toutefois, Drayton parle d'une époque un peu antérieure : alors que l'ouvrage de Daniel rapporte les événements qui font le sujet de *Henri VI* de Shakespeare, celui de Drayton met en scène les événements qui forment la matière de *l'Edouard II* de Marlowe, dont il a dû s'inspirer.

L'intrigue est la suivante : Edouard II se détourne de sa femme Isabelle pour ses mignons : elle, alors, se lie d'amour avec Mortimer, chef des Barons. Dans la guerre qui s'ensuit, Edouard II est vaincu et meurt assassiné dans son château de Berkeley, devenu sa prison. Son fils Edouard III le vengera : Mortimer fait prisonnier sera, à son tour, exécuté. Comme on le voit, l'action est tragique et il règne dans le poème un mouvement dramatique très marqué.

Sans doute, Drayton est moins pur que Daniel : il ne sait point toujours se garder de la préciosité, des *conceits*, de l'*euphuism* ; il manque de goût et de clarté : sa langue est souvent obscure et sa syntaxe embarrassée, alourdie par des accumulations de traits d'union vagues (*whose, whereas, etc.*), qui gênent le développement au lieu d'éclaircir la pensée. En revanche, son imagination est plus abondante, plus vigoureuse : il est moins raisonneur, moins moral que Daniel ; mais sa sensibilité est plus vive, son style plus alerte. Le poème abonde en beaux vers, énergiques, bien frappés, de ces vers qu'on ne peut rencontrer sans une émotion de plaisir. C'est ainsi que, parlant de la guerre ancienne qui énervait les hommes, il dit :

It cracked the nerves which knit their ancient strength.

Ou bien encore, faisant le portrait de Mortimer, énumérant ses qualités, noblesse, ambition, bravoure, il conclut que toutes ces apparences

Showed at the first, the pitch he was to fly  
 Could not with less be bounded than the sky.

Voici la guerre tumultueuse :

And threatening fury sits in every eye...

...les chevaux qui respirent la bataille :

The angry horse, chafed with the stubborn bit,  
 With his hard hoof the earth in fury smit...

...la terre qui tremble sous les armées en marche :

With trampling crews the very earth doth bow...

...le spectacle répugnant du champ de bataille :

One sticks his foe, his scalp another cuts,  
 One's feet entangled in another's guts.

On pourrait multiplier ces exemples. Il y a, du reste, des passages entiers de ce ton et de cette valeur. Voyez les stances puissantes dans lesquelles le poète décrit le meurtre d'Edouard II ; la scène n'est point indigne de celle de Marlowe, au dernier acte de son drame.

Drayton est, du reste, capable de peindre autre chose que le carnage et le crime : il a su représenter avec ardeur l'ivresse des deux amants, Isabelle et Mortimer, au moment où Edouard III va les surprendre. Mortimer est dans la chambre de la reine ; celle-ci a dévoilé ses seins aux veines violettes, neigeuses montagnes où aime à se jouer l'Amour ; ses cheveux d'or retombent comme pour baiser son beau visage :

No word is fair enough for thing so fair.

Elle pose sur les joues de Mortimer ses doigts fluets, délicats et blancs :

As she had worn a lily for a glove.

Et, autour des amants extasiés, le bois aromatique qui brûle dans le feu épand ses parfums. Grâce à lui, les fleurs peintes des murs paraissent embaumées :

The light gave colours which upon them fell,  
 And to the colours the perfume gave swell.

Il y a quelque chose d'italien dans cette note de beauté sensuelle, que Marlowe et Shakespeare nous avaient déjà présentée. Du reste, la scène tout entière, par la hardiesse des peintures ardentes et chaudes, rappelle les poèmes amoureux des deux dramatises que nous avons étudiés précédemment. On ne peut reprocher à Drayton, dans ce grand ouvrage historique, que l'indécision générale, qui se remarque dans l'allure du récit : comme il s'intéresse à tous ses personnages tour à tour, suivant les circonstances où ils sont placés, qu'il nous peint avec la même pitié l'assassinat d'Edouard et l'exécution de Mortimer, notre sympathie hésitante ne sait vers qui aller. L'action n'est point, d'autre part, comme chez Daniel, dominée par quelque grande idée centrale, telle que le sentiment de l'abomination des guerres civiles. Cette œuvre, cependant, n'en reste pas moins l'une des plus remarquables de l'époque.

F. P.

---

# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Les Epîtres.

Nous avons étudié, jusqu'ici, Boileau en le considérant exclusivement comme poète satirique, et j'ose espérer que nous le connaissons maintenant assez bien. Il était légitime de porter, d'abord, notre attention sur cette partie de l'œuvre du poète, puisqu'il avait commencé par traiter ce genre et puisque, en 1672, il était si bien pour le public « l'auteur des Satires » que c'est précisément par cette périphrase que le désigne Molière dans les *Femmes savantes*. Bien que Trissotin lui décerne ce titre, depuis cinq ans déjà, en 1672, Boileau semble avoir abandonné le genre où il a conquis la célébrité. Il a déjà publié les quatre premières épîtres et composé une partie de son *Art Poétique*.

Mais il sentait la nécessité de « varier ses discours » pour plaire à son public; il comprenait que, pour rester en faveur, il ne fallait point se consacrer exclusivement à un genre. En outre, celui qu'il avait adopté n'est pas de ceux qu'un écrivain peut traiter pendant toute la durée de sa vie littéraire. La satire, nous l'avons vu, vit de médisance; elle est le contraire du panégyrique. Le poète satirique a perpétuellement en main le fouet du garde-chiourme ou la fêrule du pédant; c'est une attitude que, tôt ou tard, il faut bien finir par quitter. Jamais aucun satirique n'a blanchi sous le harnois. Horace n'a écrit des satires que pendant un temps relativement court. Juvénal n'en a composé qu'un très petit nombre et ne les a publiées qu'après avoir presque atteint l'âge de 80 ans. Régnier est mort à la fleur de l'âge, au moment où il semblait vouloir s'adonner à la poésie philosophique et religieuse. D'ailleurs, ses satires confinent bien souvent à l'épître, et l'on ne sait comment classer la plupart d'entre elles, dans le genre satire ou dans le genre épître.

Boileau, de même, a dû ressentir, un jour, une sorte de lassitude de son métier de poète satirique. S'interdisant les sujets scabreux, ne voulant point attaquer les personnes, mais seule-

ment les œuvres des écrivains, se renfermant presque dans la critique des auteurs médiocres, restant d'autre part équitable, modéré, désintéressé, il comprit, à la fin, qu'il ne pouvait pas consacrer à la seule satire une vie qui promettait d'être assez haute. Il était de plus un « honnête homme », en donnant à ce mot toute la belle acception du xvii<sup>e</sup> siècle : il aimait la bonne société, le monde des salons où l'on ne souffre point les mauvais caractères. Il eut peur qu'on ne dise, un jour, de lui ce qu'il dit lui-même, dans la Satire IX :

Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit critique :  
On ne sait, bien souvent, quelle mouche le pique ;  
Mais c'est un jeune fou qui se croit tout permis  
Et qui, pour un bon mot, va perdre vingt amis.

Enfin, lorsqu'il a trente ans, il voit les chefs-d'œuvre se multiplier autour de lui ; tous les grands artistes classiques le rasurent sur les destinées de la poésie française. Il a contribué, certes, plus qu'aucun autre, à assurer le succès des tragédies de Racine, des comédies de Molière; c'est à lui, pour beaucoup, que notre littérature doit son essor et son éclat. Mais, à ce moment, sa tâche est remplie : il peut abandonner son arme, il peut quitter la satire.

Vers quel genre va-t-il se tourner ? Ce ne sera pas vers la poésie dramatique : il ne se sent capable de rivaliser ni avec l'auteur d'*Andromaque*, ni avec celui du *Misanthrope*. Il a horreur du genre épique. Comme Horace, il va passer de la satire à l'épître.

Restons fidèles à la méthode que nous avons adoptée, et demandons-nous d'abord ce que c'est que l'épître et quel était l'état du genre au moment où Boileau l'a abordé.

Ce n'est pas lui qui pourrait nous fournir une réponse à ces questions. Dans son *Art Poétique*, il traite de la Satire ; mais il a totalement négligé l'Épître : c'est une lacune parmi d'autres lacunes. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de définir longuement l'épître. En tout cas, notons que l'étymologie ne peut rien nous apprendre. Épître correspond au latin *epistola*, qui correspond lui-même au grec *ἐπιστολή*, qui, comme le mot *ἀπόστολος*, se rattache au verbe *ἐπιστέλλω*, envoyer. Un apôtre est un envoyé et *ἐπιστολή* se traduit exactement par « missive ». Or, l'épître ne s'envoie jamais ; elle ne rentre nullement dans le genre *épistolaire*. Boileau a pu lire au roi, à M. de Lamoignon, à Racine, les épîtres qu'il leur adresse ; mais il ne les leur a jamais envoyées. Sur ce point, l'épître présente des analogies avec certaines lettres, telles que les *Lettres à Lucilius* de Sénèque, les *Lettres écrites par Louis de*

*Montalte à un provincial*, les *Lettres anglaises* de Voltaire, et avec certains discours qui ne furent jamais prononcés, comme le *Discours de la Méthode* de Descartes, le *Discours sur les Passions de l'amour* de Pascal, le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet.

Si nous consultons Richelet, ce très amusant auteur d'un dictionnaire fort utile, nous apprenons qu'Épître est un « mot consacré aux lettres grecques et aux lettres latines des anciens, consacré aussi aux lettres des Apôtres et des Pères, à nos dédicaces de livres, et à la plupart de nos lettres en vers ». Richelet ajoute que « ce mot sert à désigner une lettre trop longue, trop ennuyeuse, trop sermonneuse. »

L'Épître est donc un discours en vers sur un sujet quelconque. C'est pourquoi l'on peut distinguer, suivant la nature du sujet qu'elles traitent, des épîtres héroïques, solennelles, familières, sérieuses, enjouées, folâtres, burlesques. L'auteur s'adressera tantôt à un empereur, comme Horace à Auguste, ou à un roi, comme Boileau à Louis XIV; tantôt à des amis, comme Boileau à Racine; tantôt à des inférieurs, comme Boileau à son jardinier.

C'est à l'épître que l'on peut appliquer ce que dit La Fontaine dans son *Discours à Madame de La Sablière* :

D'autres propos, chez vous, récompensent ce point :  
 Propos, agréables commerces  
 Où le hasard fournit cent matières diverses,  
 Jusque-là qu'en votre entretien  
 La bagatelle a part : le monde n'en croit rien.  
 Laissons le monde et sa croyance ;  
 La bagatelle, la science,  
 Les chimères, le rien, tout est bon : je soutiens  
 Qu'il faut de tout aux entretiens ;  
 C'est un parterre où Flore épand ses biens ;  
 Sur différentes fleurs l'abeille s'y repose,  
 Et fait du miel de toute chose.

Voilà la définition même de l'épître : elle est toute de fantaisie, elle effleure tout, considère tour à tour les objets les plus différents, prend tous les tons et fait tout avec grâce. La loi du genre, c'est la devise de l'abbaye de Thélème : Fais ce que voudras...

On a aussi proposé pour l'épître une classification métrique. On la doit à l'abbé Joannet, qui fut pillé par Montesquieu, les Encyclopédistes et tous les auteurs de dictionnaires. Il distinguait l'épître en alexandrins, l'épître en vers de 10 syllabes, l'épître en octosyllabes, d'une légèreté, d'une rapidité extraordinaire.

L'épître est, en général, très différente de la satire ; mais, à l'occasion, elle peut être railleuse, caustique, satirique, méchante. On comprend ainsi que Boileau soit allé de la satire à l'épître. En cela, d'ailleurs, il se montrait disciple d'Horace et de Régnier.

Le poète, par étymologie, est un créateur. Mais Boileau ne créa jamais rien ; il n'en eut d'ailleurs jamais ni l'ambition ni la vanité. Il reste essentiellement un adaptateur, un imitateur. Avant d'écrire ses *Épîtres*, il fit ce qu'il avait fait avant de composer ses *Satires* : il chercha des modèles ; il se mit à étudier ses prédécesseurs.

C'était, nous l'avons dit, un excellent humaniste ; il savait admirablement le latin et le grec. Il trouva dans les littératures antiques des exemples sur lesquels il put fixer les yeux au moment d'aborder ce genre nouveau. La littérature grecque ne lui fournit aucun modèle. En revanche, les Latins lui offrirent deux modèles incomparables : la correspondance de Cicéron en prose et les épîtres d'Horace en vers. Dans celles-ci, il trouva la grâce, la délicatesse exquise, le charme infini. Mais, en général, les épîtres d'Horace sont trop courtes ; certaines ne sont que des billets, comme cette épître à Albius Tibullus, qui est délicieuse :

« Albius, juge toujours sincère de nos écrits, que fais-tu maintenant dans les champs de Pedum ? Composes - tu quelque ouvrage qui doive effacer ceux de Cassius que vit naître Parme ? Ou bien, errant en silence au milieu de la fraîcheur salulaire des forêts, médites-tu sur les devoirs du sage et de l'homme de bien ? Ce n'est pas toi qui fus jamais un corps sans âme. Les dieux t'ont donné la beauté ; ils t'ont donné la richesse et, avec elle, l'art d'en jouir. Que pourrait souhaiter de plus une tendre nourrice à son enfant chéri, que la sagesse et le talent de bien dire, l'amabilité, la gloire, la santé avec profusion et une douce existence assurée par une fortune honnête ? Au milieu des alternatives d'espérances et de tourments, de craintes et d'emportements, ne perds pas de vue que chaque jour qui tuit peut être ton dernier jour. Ainsi te paraîtra délicieuse toute heure de la vie sur laquelle tu n'auras point compté. Lorsque tu auras envie de rire, viens me voir ; tu me trouveras gras et brillant des soins que je donne à ma personne ; tel, en un mot, qu'un pourceau du troupeau d'Epicure. »

Voilà la perfection de la satire badine, délicate et charmante ; mais Boileau s'est inspiré surtout des grandes épîtres, comme la première du livre II :

*Cum tot sustineas et tanta negotia solus...*

Ces vers sont encore dans toutes les mémoires, bien que nous



ne soyons plus aujourd'hui sous le bon roi Louis XVIII, alors que tous les retraités civils et militaires se faisaient un devoir de traduire en vers les *Épîtres* et les *Satires* d'Horace. Parfois ces traductions étaient singulièrement heureuses, et je me souviens d'une traduction faite par un magistrat de Vendôme, qui était un véritable chef-d'œuvre.

Boileau ne s'est pas inspiré d'Ovide, ni des *Héroïdes*, ni des *Tristes*, ni des *Pontiques*. Il jugeait ce poète trop facile, trop fluide, trop superficiel ; il était, sur lui, du sentiment de Voltaire : « J'étais pour Ovide à vingt ans ; je suis pour Horace à quarante. » — Quittant Horace, il est allé tout droit aux Français. Il a ignoré Charles d'Orléans et Villon ; mais « l'élégant badinage de Marot ne lui a pas échappé. Cependant il n'a pas voulu l'imiter ; car ce badinage si léger, si sautillant, ne comportait pas l'emploi des majestueux alexandrins à rimes plates :

On dit bien vrai : la mauvaise fortune  
Ne vient jamais qu'elle n'en apporte une  
Ou deux, ou trois avecques elle, sire ;... etc.

Ce mètre si rapide ne convenait pas à Boileau ; il s'accommode, en effet, à merveille à la fantaisie prime sautière, mais non à l'enchaînement logique, à la suite rigoureuse, à l'ordre impeccable des idées, qualités dont Boileau ne pouvait et ne devait à aucun prix se départir, car elles tenaient au fond de sa nature même.

Le choix du mètre n'est pas, comme on pourrait le croire, une préoccupation de détail extérieur, presque indifférente ; il est, au contraire, très important. La *Franciade* de Ronsard n'est si faible qu'à cause de cette erreur initiale, qui a fait choisir au poète le court et léger décasyllabe au lieu de l'alexandrin. C'est aussi le défaut de plusieurs comédies de Voltaire et, notamment, de *Nanine*. D'autre part, les *Fables* de La Fontaine auraient été impossibles, si le poète n'avait pas eu à sa disposition le vers libre, importée d'Italie vers 1627. Il en est de même pour tous les arts : on n'imagine point Gérard Dow, le peintre de la *Femme hydrogique*, brossant une des immenses toiles de Paul Véronèse : on se refuse à imaginer Michel-Ange coulant son *Moïse* dans les dimensions d'un bronze de Benvenuto Cellini ; le *Chant du départ* de Rude ne pouvait être placé ailleurs que sur l'Arc de triomphe de l'Etoile, et le gros reproche que l'on peut faire à la *Danse de Carpeaux*, c'est de n'être pas à sa place sur la façade de l'Opéra.

Boileau ne s'est pas inspiré de Malherbe, qui a fait de véritables *Épîtres* sous forme de stances ; il n'a rien emprunté non plus

à Voiture, pour qui toujours il a eu un faible, puisqu'il place un blâme de Voiture dans la bouche d'un des pédants du *Festin ridicule*, et comme en témoignent ces vers où il place le poète français à côté d'Horace :

Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,  
On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure.

De fait, Voiture possède les plus aimables qualités et il a des épîtres charmantes, comme vous allez en juger d'après quelques extraits de son *Épître à Monseigneur le Prince* (entendez le prince de Condé) *sur son retour d'Allemagne, l'an 1645* :

Soyez, Seigneur, bien revenu  
De tous vos combats d'Allemagne,  
Et du mal, qui vous a tenu  
Sur la fin de cette campagne  
Et qui fit penser à l'Espagne,  
Qu'enfin le Ciel, pour son secours,  
Était prêt de borner vos jours  
Et cette valeur accomplie  
Dont elle redoute le cours ;  
Mais, dites-nous, je vous supplie,  
La mort, qui dans le champ de Mars,  
Parmi les cris et les alarmes,  
Les feux, les glaives et les dards,  
Le bruit et la fureur des armes,  
Vous parut avoir quelques charmes,  
Et vous sembla belle autrefois,  
A cheval et sous le harnois ;  
N'a-t-elle pas une autre mine,  
Lorsqu'à pas lents elle chemine  
Vers un malade qui languit ?  
Et semble-t-elle pas bien laide,  
Quand elle vient tremblante et froide  
Prendre un homme dedans son lit ?  
Lorsque l'on se voit assaillir  
Par un secret venin qui tue  
Et que l'on se sent défaillir  
Les forces, l'esprit et la vue ;  
Quand on voit que les médecins  
Se trompent bien dans leurs desseins,  
Et qu'avec un visage blême  
On oit quelqu'un qui dit tout bas :  
Mourra-t-il ? Ne mourra-t-il pas ?  
Sera-t-il jusqu'au quatorzième ?  
Monseigneur, en ce triste état,  
Confessez que le cœur vous bat  
Comme il fait à tant que nous sommes,  
Et que vous autres, demi-dieux,  
Quand la mort ferme aussi vos yeux,

Avez peur comme d'autres hommes.  
 Tout cet appareil des mourants :  
 Un confesseur qui vous exhorte,  
 Un ami qui se déconforte,  
 Des valets tristes et pleurants  
 Nous font voir la mort plus horrible ;  
 Et croient qu'elle était moins terrible  
 Et marchait avec moins d'effroi,  
 Quand vous la vîtes aux montagnes  
 De Fribourg et dans les campagnes  
 Ou de Nordlingue, ou de Rocroy...

Je passe quelques strophes et je continue, deux pages plus loin :

Commencez doncques à songer  
 Qu'il importe d'être et de vivre :  
 Pensez mieux à vous ménager.  
 Quel charme a pour vous le danger,  
 Que vous aimiez tant à le suivre ?  
 Si vous aviez, dans les combats,  
 D'Amandis l'armure enchantée,  
 Comme vous en avez le bras,  
 Et la vaillance tant vantée ;  
 De votre ardeur précipitée,  
 Seigneur, je ne me plaindrais pas.  
 Mais, en nos siècles où les charmes  
 Ne font pas de pareilles armes,  
 Qu'on voit que le plus noble sang,  
 Fût-il d'Hector ou d'Alexandre,  
 Est aussi facile à répandre  
 Que l'est celui du plus bas rang ;  
 Que d'une force sans seconde  
 La Mort sait ses traits élancer ;  
 Et qu'un peu de plomb sait casser  
 La plus belle tête du monde :  
 Qui l'a bonne y doit regarder.  
 Mais une telle que la vôtre  
 Ne se doit jamais hasarder.  
 Pour votre bien et pour le nôtre,  
 Seigneur, il vous la faut garder.  
 C'est injustement que la vie  
 Fait le plus petit de vos soins :  
 Dès qu'elle vous sera ravie,  
 Vous en vaudrez de moitié moins :  
 Soit Roi, soit Prince ou Conquérant,  
 On déchoit bien fort en mourant.  
 Ce respect, cette déférence,  
 Cette foule qui suit vos pas,  
 Toute cette vaine apparence  
 Au tombeau ne vous suivront pas.  
 Quoi que votre esprit se propose,  
 Quand votre course sera close,  
 On vous abandonnera fort :

Et, Seigneur, c'est fort peu de chose,  
Qu'un demi-dieu, quand il est mort...

Ily a là un esprit, une grâce, une finesse, que l'on ne retrouvera au même degré que chez La Fontaine, dans ses *Epîtres*, parmi lesquelles il convient de citer l'*Epître à Fouquet*.

Il ne faut cependant pas oublier Scarron, dont les *Epîtres chagrinnes* sont remplies de traits spirituels, pittoresques et divertissants. Voici un extrait de son *Epître chagrine* à Monsieur d'Elbène.

J'étais seul, l'autre jour, dans ma petite chambre,  
Couché sur mon grabat, souffrant en chaque membre,  
Triste comme un grand deuil, chagrin comme un damné,  
Pestant et maudissant le jour que je suis né.  
Quand un petit laquais, le plus grand sot de France,  
Me dit, Monsieur un tel vous demande audience ;  
Bien que Monsieur un tel ne me fût pas connu,  
Je répondis pourtant : qu'il soit le bienvenu.  
Alors je vis entrer un visage d'eunuque,  
Rajustant à deux mains sa trop longue perruque,  
Ilérissé de galons rouges, jaunes et bleus ;  
Sa rhingrave était courte et son genou cagneux ;  
Il avait deux canons ou plutôt deux rotondes,  
Dont le tour surpassait celui des tables rondes,  
Il chantait, en entrant, je ne sais quel vieux air,  
S'appuyait d'une canne et marchait du bel air.  
Après avoir fourni sa vaste révérence,  
Se balançant le corps avecque violence,  
Il me dit en fausset et faisant un souris :  
Je suis l'admirateur de vos divins écrits,  
Monsieur, et de ma part, quelquefois, je me pique  
De vous suivre de près dans le style comique ;  
Je vous rends donc visite en qualité d'auteur,  
Et, de plus, comme étant votre humble serviteur.  
Je lui fis prendre un siège : il tira sa pincette,  
Pincetta son menton, et, sa barbe étant faite,  
S'efforça de briller par ses discours pointus.  
Pour moi je brillai peu ; car, souvent, je me tus  
Et je gagerais bien que mon maudit silence  
Lui donna grand mépris pour mon peu d'éloquence.  
Il aurait bien été sans déparler un mois,  
Que j'aurais parlé peu dans l'humeur où j'étois.  
Il me hocha la bride, à toutes ses semonces,  
Tantôt oui, tantôt non, fut toutes mes réponses.  
Mais, étant grand parleur dont ma foi bien lui prit,  
Je me mis bien par là, sans doute, en son esprit.  
Il me questionna de toutes les manières :  
Etes-vous visité de Monsieur de Lignières ?  
Me dit-il, ce qu'il fait est satirique et beau,  
Et je le croirais bien comparable à Boileau.. (1) etc.

(1) Il s'agit ici de Gilles Boileau, le frère aîné de notre poète.

Voilà une épître qui ressemble plutôt à une satire ; elle est dans le ton du *Festin ridicule* ou des *Fâcheux* de Molière. Boileau évitera ce mélange des genres. Sa devise sera : *age quod agis*. Tant qu'il a été satirique, il ne s'est pas laissé distraire le moins du monde de la tâche qu'il s'était assignée. Quand il a songé à faire de l'épître, c'est que son enthousiasme pour la satire s'était éteint. Il est alors devenu désireux d'avoir des amis, des protecteurs et d'arriver jusqu'au roi. Ce n'est pas d'ailleurs, disons-le bien vite, une préoccupation d'intérêt qui lui a fait abandonner le genre qu'il avait choisi d'abord ; mais c'est une sorte d'instinct qui l'a amené à changer de style et à quitter la satire :

Aujourd'hui, vieux lion, je suis doux et traitable.

Le *Discours au roi* de 1665 est déjà une épître. Comme le poète ne reçut pas de réponse, il recommença, en 1669, avec son *Épître au Roi* sur les avantages de la paix. A partir de cette année, jusqu'en 1677, les *Épîtres* vont se succéder.

Nous parlerons des *Épîtres*, en les supposant déjà connues de tous. Il serait fastidieux d'analyser chacune d'elles et de répéter ce qui déjà a été dit partout. Nous procéderons comme nous avons fait, lorsqu'il s'est agi d'étudier les satires.

Boileau a trente-trois ans, en 1669, lorsqu'il aborde ce genre nouveau. Sa dernière épître est de 1695, et il survécut encore seize ans à celle-ci. Neuf furent données entre 1669 et 1677 :

Deux en 1669 ;

Une en 1670 ;

Une en 1672 ;

Une en 1675 ;

Deux en 1676 ;

Deux en 1677 .

En 1693, Boileau, qui avait interrompu la composition de ses *Épîtres* à cause du travail nouveau que lui donnait sa fonction d'historiographe du roi, revint à ce genre ; il composa ses trois dernières épîtres : l'épître X *A mes vers*, l'épître XI *A mon jardinier*, l'épître XII *Sur l'amour de Dieu*.

Les *Épîtres* n'ont pas été écrites d'après un plan tracé d'avance : ce sont des pièces indépendantes ; chacune se suffit à elle-même. Ainsi l'*Épître II* n'a été composée que pour enchaîner la fable de l'huitre et des plaideurs. Cet apologue devait figurer dans la première épître ; mais Condé fit remarquer à Boileau qu'elle y serait déplacée, que sa familiarité choquerait la dignité de ton

que, d'un bout à l'autre, conserve l'Épître au Roi. Boileau résistait ; mais il finit par se rendre à cette observation si fine, et il composa la deuxième épître à l'abbé Des Roches pour y placer sa fable. La plus grande variété de sujet et de ton règne donc dans les Épîtres de Boileau.

Il ne s'ensuit pas, pourtant, que nous soyons condamnés à faire une étude fragmentaire et sans lien. Nous verrons que, malgré tout, on peut faire des groupements, rapprocher les unes des autres certaines épîtres qui offrent des traits communs, et c'est la méthode que nous adopterons dans notre prochain cours, quand nous commencerons véritablement l'étude des Épîtres.

---

# Sujets de devoirs

---

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

## Dissertation.

Le rôle de l'intelligence et le rôle de la volonté dans la morale cartésienne.

\*  
\* \*

AGRÉGATION DES LETTRES

## Composition française.

Expliquer et justifier cette opinion d'un critique (G. Lanson, *Boileau*, p. 49) : « Le malheur, c'est que nous lisons trop Boileau des yeux et avec l'esprit pour la pensée. Nous ne l'écoutons pas assez, seulement pour le plaisir de l'oreille. »

## Thème latin.

EDGAR QUINET, *l'Esprit nouveau*, VII, 2 (*Pages et Pensées morales*, éd. Marion et Dereux, p. 342), depuis : « Quand la vieillesse est arrivée... », jusqu'à : « Elle se ronge plus elle-même, dans le vide et le désert. »

## Version latine.

LUCAIN, *Pharsale*, l. I, v. 158-183.

## Thème grec.

PASCAL, *Pensées*, éd. Brunschvicg, 693 : « En voyant l'aveuglement... », jusqu'à : « ... n'aurait point laissé quelque marque de roi. »

## Version grecque.

HYPÉRIDE, *Oraison funèbre*. 35-40.

\*  
\* \***AGRÉGATION DE GRAMMAIRE****Composition française.**

De la force de l'imagination dans Montaigne et dans Pascal.

**Thème latin.**

M<sup>me</sup> DE STAËL, *Corinne*, l. VIII, ch. iv (*Pages choisies*, éd. Rochelave, p. 137), depuis : « C'est une belle idée qu'avaient les anciens... », jusqu'à : « ... excite la pensée et vivifie le talent. »

**Version latine.**

QUINTILIEN, *Inst. Orator.* l. V, ch. vii, depuis : « Reliquæ interrogandi sunt partes... », jusqu'à : « ... non ut fierent sed ut viterentur. »

**Thème grec.**

FÉNELON, *Éducation des filles*, ch. v, depuis : « Il faut considérer que les enfants... », jusqu'à : « Les gens sans lecture ont peine à le croire... »

\*  
\* \***AGRÉGATION D'HISTOIRE**

- I. Tiberius Gracchus.
- II. La réorganisation absolutiste en Prusse (1814-1823).
- III. Le régime de la Loire.

\*  
\* \***AGRÉGATION DES LANGUES VIVANTES****ANGLAIS.****Version.**

SHAKESPEARE, *Midsummer Night's Dream*, A. II, sc. II, depuis : « These are the forgeries of jealousy... », jusqu'à : « ... parents and original. »



**Thème.**

MARIVAUX, *La seconde surprise de l'amour*, A. I, sc. X, jusqu'à : «... elle me traite avec beaucoup de douceur. »

**Dissertation anglaise.**

Study Spenser's vocabulary in *Faery Queen*, bk IV.

**Dissertation française.**

Johnson dit de Thomson : « His descriptions of extended scenes before us the whole magnificence of Nature, whether pleasing or dreadful. » Apprécier.

## ALLEMAND.

**Thème.**

A. DE VIGNY, *La maison du berger*, depuis : « Je suis l'impossible... », jusqu'à « ... amour de moi. »

**Version.**

LENAU, *Faust* : la conclusion, depuis *Abhängigkeit*.

**Dissertation française.**

Hebbel et la Jeune Allemagne.

**Dissertation allemande.**

Das französische Element in Gottfrieds Tristan.

## AGRÉGATION DES JEUNES FILLES

**Littérature.**

Pourquoi le xviii<sup>e</sup> siècle, qui a laissé jouer un si grand rôle aux femmes, semble-t-il s'être si peu préoccupé de les y préparer par une éducation appropriée ?

\*  
\*  
\***LICENCES DES LANGUES VIVANTES**

ANGLAIS.

**Version.**

CHAUCER, *The Nonnes Preestes Tale*, jusqu'à : « ... it were a manner deye. »

**Thème.**

CHATEAUBRIAND, *Les Martyrs*, livre IV, depuis : « Tandis que je m'abandonnais à ces réflexions... », jusqu'à la fin du livre.

**Composition française.**

Miranda.

**Rédaction anglaise.**

What is the meaning of the word *mask* ?

ALLEMAND.

**Thème.**

R. RECOULY, *En Angleterre*, les deux premières pages.

**Version.**

GOETHE, *Faust*, II<sup>e</sup> partie, 1<sup>er</sup> acte. Faust : « Des Leben Pulse », jusqu'à : « Am farbigen Abglanz haben wir das Leben. »

**Dissertation française.**

La théorie du drame musical de Wagner.

**Dissertation allemande.**

Goethe und Hebbel.

\*  
\*  
\***CERTIFICAT DES JEUNES FILLES****Education.**

Est-il possible et désirable d'élever un être, particulièrement une femme, uniquement en vue de son développement harmonieux et sans le souci de l'adapter à son rôle social ?

**Littérature.**

Dans quelle mesure Ronsard a-t-il subi la double influence grecque et latine et l'a-t-il fait subir à la Pléiade ?

..\*

**ÉCOLE NORMALE DE SÈVRES****Morale.**

Un poète contemporain a dit :

Le mal des gens d'esprit, c'est leur indifférence ;  
Celui des gens de cœur, leur inutilité.

S'il est vrai que l'esprit des gens les rend souvent paresseux ou lâches à agir, est-il admissible que les efforts de gens de cœur, même avortés en apparence, aient jamais été inutiles ?

**Littérature.**

Pourquoi le Français, être d'équilibre et d'intellectualisme, a-t-il toujours gardé une tendresse spéciale aux peintres les plus vibrants de la passion et de la sensibilité sous ses formes les plus diverses, en particulier à Racine, Rousseau et Musset ?

---

## Bibliographie

---

**Roscelin, philosophe et théologien, d'après la légende et d'après l'histoire**, *sa place dans l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, par FRANÇOIS PICAVET, directeur à l'École pratique des Hautes Études, chargé du cours de philosophie du Moyen Âge à la Faculté des Lettres de Paris. 1 vol. in-8°, de xv-160 p., 4 fr. (Librairie FÉLIX ALCAN).

L'auteur a voulu faire une étude historique de la vie et de la doctrine de Roscelin. Son ouvrage est le développement d'un opuscule paru sous le même titre en 1896.

Sur Roscelin, philosophe et théologien, une véritable légende s'est constituée dès le xv<sup>e</sup> siècle, qui s'est poursuivie aux âges suivants et jusqu'à notre époque avec Cousin et ses disciples. Elle fait de Roscelin un hérétique, représentant de l'école sensualiste, partisan de la liberté de penser, chez qui le nominalisme a logiquement engendré une interprétation trithéiste, condamnée par l'Église, de la Trinité chrétienne.

M. Picavet, après avoir analysé les éléments constitutifs de cette légende, à la lumière des textes soigneusement examinés, en établit l'inexactitude. Il reconstitue la biographie de Roscelin, montre en lui un théologien surtout préoccupé de la Trinité et de l'Incarnation, qui, pour éviter d'admettre que le Père et le Saint-Esprit ont été incarnés avec le Fils, suppose que ces trois personnages sont trois choses en soi, identiques toutefois par la volonté et par la puissance.

Comme le disait M. Boutroux, en présentant à l'Académie des Sciences Morales et Politiques le livre de M. Picavet : « Les doctrines théologiques prises en elles-mêmes mettent en jeu une autre logique que la logique classique de l'identité et de la contradiction... Or, c'est pour vouloir imposer à la théologie d'un Roscelin la logique scolastique d'un Abélard que l'on arrive à faire de Roscelin un trithéiste... En réalité, la théologie de Roscelin, comme les spéculations religieuses en général, est gouvernée par un principe différent de l'identité logique, à savoir par une certaine idée de la perfection, qui, animant ses discours, donne aux mots un autre sens, et permet de concevoir des connexions que la logique abstraite exclurait ».

En un chapitre de conclusion, M. Picavet replace Roscelin en son milieu philosophique. Il rapproche les doctrines médiévales

des Latins d'Occident de celles des Byzantins, des Arabes, des Juifs de la même époque, en utilisant la méthode par lui employée dans une *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, et dans un enseignement donné depuis de nombreuses années à l'École des Hautes Etudes et à la Faculté des Lettres.

Un imposant appendice, adjoint à l'ouvrage, contient les textes commentés et discutés par l'auteur et permet au lecteur de contrôler et de vérifier les assertions historiques que renferme ce livre considérable pour l'étude des philosophies médiévales.

\*  
\*\*

**Bibliographie de la Philosophie française pour l'année 1909**, publiée sous les auspices et le contrôle de la *Société française de Philosophie*. Un volume in-8° raisin (Librairie ARMAND COLIN, rue de Mézières, 5, Paris), broché, 4 fr.

Cette *Bibliographie* — la première de langue française pour les sciences philosophiques — vient combler une lacune regrettable.

Entreprise pour répondre au vœu exprimé en 1908 au 3<sup>e</sup> Congrès international de philosophie (Heidelberg), elle a été composée sous les auspices et le contrôle de la *Société française de Philosophie* et dirigée par MM. Victor Delbos, professeur à la Sorbonne ; Xavier Léon, Directeur de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, administrateur de la *Société française de Philosophie* pour la France ; Dwelshauvers, professeur à l'Université de Bruxelles pour la Belgique ; A. Reymond, de Lausanne, et Werner, de l'Université de Genève, pour la Suisse.

Elle est divisée en 15 rubriques : I. Philosophie générale et théorie de la connaissance. — II. Philosophie des sciences mathématiques. — III. Philosophie des sciences physiques et chimiques. — IV. Philosophie des sciences biologiques. — V. Philosophie des sciences sociales. — VI. Philosophie religieuse. — VII. Psychologie. — VIII. Esthétique. — IX. Logique. — X. Morale. — XI. Enseignement, éducation, pédagogie. — XII. Histoire de la Philosophie. — XIII. Occultisme. — XIV. Congrès. — XV. Nécrologie. — Elle renferme 1663 notices bibliographiques concernant non seulement tous les ouvrages, mais tous les articles de revues (125 revues ont été dépouillées à cet effet) parus en 1899 et relatifs aux sujets entrant sous les rubriques mentionnées.

Elle signale, pour les ouvrages, les comptes rendus dont ils ont été l'objet dans les principales revues philosophiques de langue française.

Pour permettre au lecteur de se rendre compte du contenu des ouvrages, elle a adopté un système de classement spécial, un même ouvrage étant porté, s'il y a lieu, sous plusieurs rubriques.

Une table détaillée et un index alphabétique des noms d'auteurs, avec renvoi aux numéros d'ordre du classement, terminent ce fascicule de 105 pages, qui deviendra un instrument de recherches indispensable.

---

---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La civilisation intellectuelle en France  
à l'époque de la Renaissance

---

Cours de M. ABEL LEFRANC,

*Professeur au Collège de France.*

---

Jean Le Maire de Belges (*fin*).

En parcourant les œuvres les plus importantes qu'a écrites Jean Le Maire de Belges, nous avons relevé bien des traits qui donnent à ce rhétoricien trop oublié la figure d'un véritable écrivain de la Renaissance : dans les *Illustrations de Gaule*, il a su créer la prose poétique, en répandant à profusion, sur la trame d'un récit plein de fantaisie et d'aisance, les images les plus pittoresques et les plus expressives ; ses lettres nous attestent, avec l'originalité de son caractère, son étonnante activité artistique, politique et scientifique ; son *Traité de la différence des schismes et des conciles* nous le montre intervenant dans les démêlés du pape et du roi Louis XII, défendant avec énergie la cause du gallicanisme, émettant sans crainte ni retenue des projets d'une hardiesse singulière, par exemple l'idée du mariage des prêtres, remplaçant le langage fleuri, dont il avait usé dans ses œuvres d'imagination, par un style nerveux, ferme, qui laisse à découvert le jeu logique de la pensée ; enfin, dans le poème de la *Concorde des deux langages*, le discours de l'archiprêtre Génies est une apologie de la Nature et de l'Amour, que l'on compare involontairement à certains passages de *Rolla*.

Mais cet hymne à la Renaissance ne devait pas être le dernier ouvrage de Jean Le Maire; après sa mort, on publia encore trois poèmes, qui méritent, à notre avis, plus que l'analyse trop succincte à laquelle le défaut de temps nous a condamné la dernière fois.

Ces poèmes, les *Contes de Cupido et d'Atropos*, jetaient dans notre littérature les germes d'une tradition qui devait être féconde; nous voulons parler du Lucianisme, c'est-à-dire de cette tendance peu respectueuse, qu'avaient autrefois les Athéniens et qu'ont retrouvée les Français, à railler et à parodier la religion, ou plus précisément les institutions religieuses et toutes celles qui les imitent. Le Lucianisme n'est pas seulement un dédain philosophique, analogue à celui des épicuriens et des libres penseurs; c'est une habitude de l'esprit, un trait du caractère national, un goût inlassable de la race pour la bonne humeur un peu maligne. Depuis Jean Le Maire, que de Français ont prodigué leur verve aux dépens des enthousiasmes les plus sacrés! Rabelais, Bonaventure des Périers, d'Assoucy, Scarron, La Fontaine, Molière parfois, Voltaire, les poètes du XVIII<sup>e</sup> siècle, le caricaturiste Daumier et, près de nous, Meilhac et Halévy, ils sont légion, tous ceux qui se sont fait du ridicule et une arme et un jouet.

Pendant le Lucianisme de Jean Le Maire n'exclut pas, en maint endroit, de graves préoccupations morales. Ces masques de dieux, que sa fantaisie fait rire et grimacer lui permettent de suggérer les réflexions les plus austères: c'est un symbolisme assez grossier, il est vrai, et qui rappelle, à certains points de vue, celui des Danses macabres; mais il est facile à comprendre, amusant et émouvant à la fois: ce ne sont pas là, que je sache, de minces mérites.

C'est le poète italien Seraphino qui a donné à Jean Le Maire l'idée première des *Contes de Cupido et d'Atropos*; mais son influence n'apparaît guère que dans le premier poème: les deux autres sont de l'invention de notre rhétoricien, avec cette réserve que l'authenticité du troisième a été en doute.

Cupido et Atropos, le dieu des Amours et la farouche Mort, se rencontrèrent, un jour qu'ils allaient par les chemins, et firent connaissance:

Amour vollant par voyes indiettes  
 Vint rencontrer la Mort qui aussi volle:  
 Mais il trouva ses costes trop dures.  
 Si dit ainsi: O vieille aveugle et folle,  
 Voir ne te puis, car j'ay les yeux bendez,  
 Dont en hurtant contre toy je m'affolle.  
 Beau sire Dieu, tres mal vous l'entendez,



Respond la Mort, à voix obscure et basse,  
J'ay bien affaire, et vous me retardez.

La glace une fois rompue, pour célébrer, comme il convenait, cette rencontre, nos deux divinités entrèrent à l'auberge :

Tu es un grand seigneur, et fort notable,  
Dit Atropos : or sus soyons d'accord,  
Appointons-nous, allons nous mettre à table.  
— Qui ja diroit autrement auroit tort.  
— Dit Cupido, j'ai grand soif je t'asseure,  
Tant ay tiré de mon bel arc et fort.  
La Mort respond : Mais moy qui tant labeure  
A bersaulder de tous les gens et gentes,  
En les tuant jour et nuit à toute heure.  
Lors en disant les paroles presentes,  
Eux deux s'en vont entrer en la taverne,  
Sans point laver leurs mains tant innocentes.  
La Mort beuvoit autant qu'une cisterne,  
Vantant ses faits desquelz est ouvriere,  
Et les moyens dont les humains prosterne...

Ils burent tant, que, à leur sortie, ils étaient ivres :

Tous empennez, ainsi que volle une oye,  
Ils s'en vont hors puis d'un lez, puis de l'autre,  
Sans dire adieu, sans tenir bonne voye.

Et, dans le trouble où les vapeurs du vin les plongeaient, par une fâcheuse inadvertance, ils échangeèrent leurs armes et reprirent leurs chasses habituelles ; mais, cette fois, leurs coups amenèrent les plus extraordinaires bouleversements : sous les traits de la Mort, les vieillards tombent amoureux, tandis que les sassettes de Cupidon font périr les jeunes amants :

Sans y viser et sans autre record  
Ils vont trouver une presse mondaine  
De toutes gens attendant leur dur sort.

Le second chant nous transporte au manoir de Vénus. Cupidon y arrive et s'endort dans le fossé du château, l'arc d'Atropos à ses côtés. La Volupté, par mégarde, s'assied sur une des flèches fatales, elle se blesse ; et, tandis qu'on la soigne, on s'aperçoit que Cupido a échangé son arc pour un autre, inconnu et dangereux : alors, sur les recommandations de Vénus, une Nymphe avec soin jette l'arc dans les fossés. Miracle : toutes les bêtes meurent empoisonnées. On porte Cupidon dans la basse-cour : il ne rentrera pas, tant qu'il n'aura point recouvré ses armes. Soudain, un

bruit épouvantable s'élève : ce sont des gens chassés par la Mort ; on lève à la hâte le pont-levis, et, pour faire bonne résistance, la petite garnison féminine se revêt de ses plus beaux atours et lance ses plus doux regards. Des vieillards accourent en foule ; chacun d'eux a en croupe un jeune homme tout glacé ; bientôt la Mort s'approche en personne, et adresse à Vénus de fières imprécations :

Hau, Venus la Deesse,  
 Bien dois avoir au cœur joye et liesse,  
 Quand ton garson, ce joli fringuereau,  
 Est devenu maintenant un bourreau.  
 Regarde un peu la belle boucherie  
 Qu'il ha cy fait de jeunesse florie.  
 Tous ces gallans bien verds et bien gaillars  
 Il ha occis, et j'ay fait ces vieillars  
 Tous amoureux, n'est ce pas un chef d'œuvre ?  
 Or sus, il faut que vostre place s'euivre.

Dans la désolation générale, Cupidon seul résiste, monte sur une haute tour, insulte la Mort, lui réclamant son arc et la menaçant aussi. Au milieu de ces discours, la nuit survient ; Vénus fait nettoyer les fossés et « y jeter des florettes » ; mais, nouvelle surprise, l'eau, d'abord délicieuse au goût, redevient empoisonnée pour toujours :

Plusieurs mondains d'une et d'autre nature  
 Par les verds prez jouer ensemble alloient,  
 Et les doux fruits de leurs amours cueilloient,  
 En escoutant des oiseaux le doux chant :  
 Et pour aller leur grand soif estanchant,  
 Beuvoient alors la liqueur argentine,  
 Pleine de mort et poison serpentine,  
 Qui decouroit des fossez veneriques.

Ces vers, dont le symbolisme est si caractéristique que nous ne pouvons pas vous les lire tous, contiennent un effrayant tableau des innombrables déchéances physiques qui forment le cortège habituel des « folles amours » (1).

Comment sortir de cette impasse si fâcheuse pour l'univers ? Quels remèdes apporter à ces maux ? L'imagination optimiste du poète va dans le troisième conte (dont l'authenticité, d'ailleurs, n'est pas certaine) nous procurer une issue. Vénus, dans son

(1) Le professeur a fait, ici, à l'aide des éléments fournis par ce second conte, la preuve de l'identification de Le Maire de Belges avec le poète Raminagrobis du *Tiers-Livre* du *Pantagruel*, identification qui n'avait jamais été proposée.

impuissance, s'adresse à Jupiter et proteste contre les fléaux qui déciment son royaume, criant à l'énigme et à l'injustice ! Le roi des dieux propose alors de réunir les États à Tours, le 1<sup>er</sup> septembre 1520 ; la réunion a lieu. Volupté, de la part de Vénus, et une furia infernale, qui représente Atropos, s'y livrent à des exploits oratoires, auxquels Mercure met fin en prononçant la sentence. On remettra à Cupidon un nouvel arc et une nouvelle arme à Atropos ; mais, jamais, ces divinités ne recouvreront les traits qu'elles ont perdus dans leur ivresse : on ne peut remédier aux maux qui sont déjà nés.

Vous avez pu vous rendre compte, par cette analyse rapide des *Contes de Cupido et d'Atropos*, que ce sont là trois poèmes d'un tour très personnel, qui, dans leurs parties les plus aimables, font songer aux charmants auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, évoquent par exemple un Dorat illustré par Eisen. Ils témoignent d'une invention supérieure à celle de Marot, d'une imagination dramatique que le poète de François I<sup>er</sup> n'a peut-être jamais possédée. Enfin leur symbolisme curieux leur assure un dernier attrait.

Après avoir lu de telles œuvres, quelque sévère que l'on soit pour elles, je m'étonne que l'on puisse condamner sans réserves le poète qui les a écrites. Chose curieuse : Jean Le Maire avait prévu le jugement injuste que la postérité édicterait à son propos, de même qu'il avait deviné la Réforme et le rôle du concile de Trente ; de même qu'il avait su distinguer parmi les artistes et les écrivains de son temps ceux dont le nom resterait illustre. « J'ay grand'peine, disait-il, que je ne soye celui qui bat les buissons et ung aultre prend les oisillons. S'il est ainsy, il faudra que j'aye patience. » Pour nous, tâchons à réparer cette injustice, et saluons dans Jean Le Maire un des créateurs de notre prose française, de celle qui au XVI<sup>e</sup> siècle avec Rabelais, Calvin et Montaigne, au XVIII<sup>e</sup> avec Diderot, Voltaire et Rousseau, devait assurer à notre littérature un rayonnement mondial.

..

### Jean Parmentier.

Le poète que nous allons étudier maintenant, Jean Parmentier, est bien différent de celui que nous quittons, et surtout il nous introduit dans le monde très particulier des marins et des explorateurs. Il est utile, croyons-nous, d'examiner durant quelques instants les effets des grandes découvertes sur la pensée et la

littérature au début de la Renaissance ; pour cet examen, nous trouverons d'ailleurs d'excellents guides dans l'*Histoire de la marine* de M. de la Roucière, dans l'*Histoire du commerce* de Pigeonneau et dans les ouvrages de Margry, de Guénin et de Schefer, etc.

Le monde, au xvi<sup>e</sup> siècle, a grandi de moitié ; et ce recul subit de nos horizons a eu pour résultat, en même temps qu'un grand bouleversement économique (déplacement vers l'Ouest de toutes les routes et de tous les centres du commerce, — accroissement du numéraire en circulation, — denrées nouvelles), en même temps que des conflits dont les premières colonies étaient l'objet, une véritable révolution, un élargissement de la pensée et des sentiments. L'imagination s'éveille ; les âmes populaires, en entendant parler des régions lointaines, rêvent de pays merveilleux et d'étonnants voyages ; l'homme découvre le monde et, par un retour bien naturel sur lui-même, il compare son Microcosme à l'Univers entier, au Macrocosme :

« Les grandes découvertes ne furent ni un hasard heureux ni une improvisation de génie ; elles avaient été longuement préparées par tout le travail scientifique, par tout le mouvement intellectuel des deux derniers siècles du Moyen-Age. Depuis que le livre de Marco-Polo, traduit et commenté dans toutes les langues, avait déchiré le voile qui couvrait l'Extrême-Orient, c'est vers cette terre de merveilles, vers ces pays du soleil, de l'or et des épices, que se portent tous les efforts de la science, tous les rêves de l'imagination, toutes les convoitises du commerce, toutes les ardeurs du prosélytisme chrétien, vaincu dans sa lutte contre l'Orient musulman. »

C'est pour s'y rendre que l'on cherche avec tant de persévérance le fameux passage de l'Ouest ; et Colomb, en quête d'un chemin plus court vers les Indes, vers le Cathay, vers la terre des épices et de toutes les splendeurs, découvre sur sa route l'Amérique. L'Europe était mûre pour les découvertes, comme elle l'était pour la Renaissance. Christophe Colomb et Vasco de Gama ne sont pas plus un accident dans l'histoire du commerce que Léonard de Vinci dans celle de l'art ou Pétrarque dans celle de la littérature.

Mais, si les découvertes maritimes se rattachent à toute l'histoire intellectuelle des derniers siècles du Moyen-Age, et si elles n'ont pas été la seule cause de la révolution économique, elles n'en ont pas moins exercé sur la société du xvi<sup>e</sup> siècle une influence qui s'est fait sentir dans toutes les classes, chez tous les peuples, et qui a contribué pour une large part au développement de la civilisation moderne.

La Méditerranée cesse d'être la grande route du trafic avec les Indes ; la vie commerciale se reporte vers l'Occident : les ports de l'Atlantique, Séville, Lisbonne, Anvers, et plus tard La Rochelle, Saint-Malo, Dieppe, Bristol, Londres, Amsterdam, héritent de la prépondérance maritime de Venise, de Gênes et de Lubeck. En même temps qu'il se déplace, le commerce change de caractère. Des produits nouveaux apparaissent sur les marchés européens : bois de teinture et d'ébénisterie, indigo, tabac, café, coton, soies, sucre, poivre, épices, etc. A l'initiative individuelle se substituent, ou tendent à se substituer, des Etats, des compagnies privilégiées. Les gouvernements les encouragent et s'intéressent avec passion aux grandes questions de commerce extérieur. L'immense quantité de métaux précieux jetée dans la circulation cause, dans le prix des denrées et des salaires, une perturbation, passagère il est vrai, mais qui posait tous les problèmes économiques des temps modernes.

Les découvertes des Portugais et des Espagnols hâtèrent considérablement la transformation de notre marine marchande, commencée au xiv<sup>e</sup> siècle. On renonça aux petits tonnages, peu à peu, sans doute ; car les deux navires que Jean Parmentier conduisit jusqu'à Sumatra jaugeaient, l'un deux cents tonneaux et l'autre cent vingt. Les ports, eux aussi, furent agrandis : Brouage, La Rochelle, Nantes, Bordeaux sur l'Océan, Saint-Malo, le Havre, Dieppe sur la Manche.

A Dieppe, vivait un homme qui fut, par l'esprit, le guide des Français vers l'Amérique, l'Afrique et l'Extrême-Orient. Jean Ango mérite de nous retenir quelques minutes. Il était, nous apprend M. de la Roncière, d'une rare initiative, qui fit de lui le chef d'une brigade de gens de mer énergiques et instruits ; de ses deniers il arma des escadres pour couvrir notre littoral en danger, enleva aux Espagnols les trésors accumulés au Mexique par les rois Aztèques, et, revendiquant avec opiniâtreté la liberté des mers, il chercha par quatre routes différentes le chemin des Moluques, d'où les Portugais voulaient nous évincer. Une légende, bien voisine de l'histoire, lui prête des proportions fantastiques. Pour soutenir l'honneur du pavillon outragé, il aurait organisé avec ses seuls vaisseaux le blocus de Lisbonne et forcé le roi de Portugal, qui s'était montré d'une rare arrogance vis-à-vis de François I<sup>er</sup>, à faire des excuses à un simple Français.

Ango fut l'initiateur de la Renaissance à Dieppe, où il était né en 1480 et où il fut nommé receveur de la vicomté dès 1512. Il y habitait un hôtel magnifique, La Pensée, construit sur les quais, et que les Anglais détruisirent en 1694. Son manoir de

Varangeville subsiste encore et donne l'illusion d'un palais florentin, avec ses mosaïques de grès et de silex, les médaillons de ses frises, ses fresques et sa loggia. Dans sa demeure, Jean Ango attirait, grâce à son intelligence éprise du beau, des arts et des lettres, aussi bien que des plus hautes spéculations commerciales, un milieu étonnant : des artistes, des lettrés, des pilotes et des marchands, des Italiens exilés, etc.

Parmi ses familiers il comptait le plus grand navigateur du temps, dont nous parlerons longuement tout à l'heure, Jean Parmentier, tout à la fois poète, latiniste, mathématicien et marin ; Pierre Mauclerc, un astronome, qui fut le compagnon de Parmentier ; Pierre Crignon, un poète aussi ; le florentin Jean Verazzano, le futur explorateur de l'Amérique du Nord ; deux prêtres d'Arques, Pierre Desceliers et Breton, qui fondèrent l'hydrographie française. Ango dispersait ses navires sur tous les points du globe, au Brésil, à Terre-Neuve, sur les côtes de Guinée, dans la mer des Indes et jusque dans l'océan Pacifique. La côte du Brésil est déjà une terre à demi française. Chaque année, plusieurs navires en rapportent à Dieppe et à Rouen des bois de teinture, des épices, du coton, des plumes, des peaux de léopard, des perroquets, des singes, et même des Brésiliens.

Dès 1517, paraît-il, un bâtiment français aurait fait escale sur les côtes de Chine et y aurait laissé, comme modèles, plusieurs canons. En 1527, trois vaisseaux de Dieppe, dirigés par des pilotes portugais, abordent l'un à Saint-Laurent (Madagascar), l'autre à Sumatra, le troisième à Diu. Enfin, en 1529, deux navires qui nous intéressent particulièrement, *Le Sacre* et *La Pensée*, quittaient le port de Dieppe pour naviguer vers les lointains parages de l'Océan Indien. Ils étaient commandés par Jean Parmentier, dont nous allons parler maintenant.

Jean Parmentier naquit à Dieppe, en 1494. Au dire de son biographe et ami Crignon, il fréquenta peu les écoles ; la nature et la mer furent ses institutrices. Il acquit cependant une instruction remarquable ; car, d'une part, il était quelque peu astronome, géographe et hydrographe ; de l'autre, il étudiait les auteurs latins, traduisait Salluste jusque sur son tillac et s'adonnait à la poésie. Il concourut, en effet, pendant plusieurs années aux puy Notre-Dame et aux palinods de Rouen et de Dieppe, auxquels un Marot ne dédaignait pas de prendre part ; dans ces compositions de circonstance, il sut mettre plus de vie que ses contemporains, y introduisant des traits réels qui rendaient ses descriptions saisissantes : « Emouvante, nous dit M. Guy, la rencontre, en pleine nuit et en pleine tempête, de deux vaisseaux, dont l'un a perdu sa route :

Hau, de la nef ? — Hela, hau, qui nous hesle ?  
 — Dont le navire ? — Il est de France France.  
 Et vostre nef ?...

Les uns, presque aussitôt, annoncent qu'ils vont sombrer, et les autres crient, plus confiants :

Ne craignez point, mais suivez nostre trace !

Puis, comme on leur demande qui ils sont, ils répondent :

. . . . . Les gens de la *Marie*,  
 La forte nef, toute plaine de grâce.

Il y avait là un sentiment véritable de la conversation, des choses de la mer, une poésie réaliste, qui constituait une inspiration vraiment nouvelle. Un pilote découvre-t-il soudain un beau rivage inconnu, il réveille ses matelots qui se reposent, leur donne ses ordres allègrement :

Esbare hau ! Au cart, au cart, au cart !  
 Debout, dormeurs !...  
 Or que chascun veuille donc s'entremettre  
 En sa manœuvre, a tribort et babort !  
 — Pourquoi cela ? — La terre est bort à bort  
 Parez vostre ancre, et y prenez biture  
 De ferme espoir par œuvre vertueuse,  
 Car tost verrez, par joyeuse avanture,  
 La terre neufve en tous biens fructueuse. »

Le journal de bord de Parmentier, publié par Estancelin, Schefer et Margry, nous fait connaître aussi l'âme de ce poète ignoré. Ses deux navires, *La Pensée* et *Le Sacre*, quittèrent Dieppe le 28 mars 1529, le jour de Pâques ; le 11 mai, ils franchissaient la ligne, et Pierre Crignon rapportait alors sur le journal les cérémonies du fameux baptême, dont c'est la première mention que nous ayons rencontrée. Quelque temps plus tard, survinrent d'effroyables tempêtes ; mais nos explorateurs firent bonne contenance et, au milieu des vagues menaçantes, ils avaient encore assez de sang-froid pour songer à la mythologie : « Il sembloit, à en croire Pierre Crignon, que le dieu Eolus, accompagné de Favonius et d'Affricus Libo, célébroit les noces de luy et de Thetis, fort délibéré de bien faire danser. »

Ils découvrirent ensuite l'Ascension, Madagascar qui leur fut inhospitalière, les îles stériles dont l'une, l'Andouille, paraît avoir fourni à Rabelais le nom de l'île célèbre des Andouilles. Un cyclone les menaça vers ce moment : « Aucune pièce de la nue

descendante vers l'horizon de la mer, en manière d'une chausse à Ypocras, la pointe en bas se allongeait longue et gresle, tenant toujours à la maistresse nue ; nos gens eurent peur, craignant que ce ne fussent puchos ou tiffons ; mais cela ne fut aucune chose. Et aussi ceux qui ont vu des puchos disent qu'ils se forment autrement, la pointe en hault et le large en la mer ; la pointe est crochue et se tient en suspens, en attirant l'eau. » Après avoir passé l'île des Comores, « nous eusmes tout plain d'indices de terre, car ung tiercelet de faucon, qui s'estoit tenu en nostre nef douze ou quinze jours, nous laissa ; par quoy nous estimions qu'il avoit veu terre. Et prisma un martelet et un hauchecul vint à nostre bord. » Les trois îles, près desquelles ils jetèrent l'ancre, furent baptisées par eux, Louise de Savoie, Marguerite de Navarre et Parmentière. Mais, peu après, le chef de l'expédition Jean Parmentier, mourait à Sumatra et les marins dieppois rentraient dans leur patrie. Pierre Crignon publia, à ce moment, le journal de bord et le poème que son ami avait composé en mer, véritable description du monde alors connu, qui contenait en même temps qu'un appel à la dignité de l'homme aux prises avec la nature, des notes nouvelles, les premières inspirées, en France, par l'exotisme.

---



# La Catalogne de 1808 à 1812

---

Cours de M. G. DESDEVISES DU DEZERT,

*Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.*

---

## La Catalogne et les Français en 1809.

Si le général Chabran avait exécuté les ordres de Gouvion-Saint-Cyr à la bataille de Molins de Rey, les deux tiers de l'armée catalane étaient réduits à capituler, au lieu que la majeure partie des troupes put se sauver et se rallier sous le canon de Tarragone.

Le nouvelle de la défaite donna lieu à un véritable accès de fureur patriotique. Vives fut menacé de mort et dut céder le commandement à Reding ; la troupe fut insultée. On décréta l'armement de toute la population valide ; les arsenaux furent mis au pillage, des canons portés sur les remparts, les rues déparées. Si Gouvion-Saint-Cyr se fût présenté devant Tarragone, dans les jours qui suivirent la bataille de Molins de Rey, il n'eût trouvé devant lui qu'une population affolée, incapable de faire une longue résistance ; mais il se laissa arrêter par des considérations secondaires, qui n'auraient point dû retarder sa marche : il voulut refaire son armée, constituer des approvisionnements, s'enquérir de l'état du pays. Quand il se remit en marche, il était trop tard pour tenter une surprise.

Reding était un militaire de haute valeur, qui avait contribué au gain de la bataille de Baylen, avait montré les plus grandes qualités au combat de Cardedeu, et qui sut promptement mettre Tarragone en état de défense. Disciplinaire exact, esprit ouvert et généreux, il s'attacha à régulariser la guerre, à atténuer, autant qu'il le pouvait, le caractère sauvage qu'elle avait pris ; les témoignages français lui sont aussi favorables que les témoignages espagnols sont élogieux pour Gouvion-Saint-Cyr, qui s'inspirait de la même politique.

Quand l'ordre eut été rétabli à Tarragone, Reding pria la Junte, qui s'était retirée à Tortose, de se rapprocher du quartier général. Les députés vinrent se réinstaller à Tarragone, où ils reprirent leurs séances le 18 janvier 1809.

Un mois plus tard, Gouvion-Saint-Cyr parut dans la plaine de Tarragone; mais, s'exagérant toujours les forces des Espagnols, il n'osa pas attaquer la place, et se retira le 18 mars, sans avoir essayé un siège régulier. La présence de l'armée avait néanmoins forcé les habitants de la banlieue à se réfugier dans la ville; les troupes y avaient reflué elles-mêmes et une épidémie de fièvre putride — probablement le typhus — éclata dans la cité, faisant de nombreuses victimes, parmi lesquelles figura malheureusement le capitaine général. Reving fut remplacé par un de ses lieutenants, le marquis de Coupigny, qui était loin de le valoir. La Junte, effrayée du spectacle lamentable qu'elle avait sous les yeux, décida de se transférer dans une localité plus saine, et pensa à s'établir au beau monastère de Poblet, sur le haut Francoli. Elle trouva de l'opposition dans un corps judiciaire qu'elle venait de relever très maladroitement et qui, à peine ressuscité, ne perdait pas une occasion de la contrecarrer.

L'Espagne du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a point connu la rivalité du pouvoir royal et du pouvoir judiciaire, parce que les magistrats espagnols n'étaient pas, comme nos parlementaires, propriétaires de leurs charges, et parce que le roi leur avait sagement fait une part dans l'administration du royaume. Les parlements espagnols, les audiences, étaient associés au gouvernement des provinces et formaient, auprès des capitaines généraux, des Conseils consultatifs d'une réelle importance. Dans les districts, les fonctions judiciaires et administratives appartenaient au même magistrat, le corrégidor. La robe espagnole n'était pas moins fière que la robe française; mais elle ne l'était pas tout à fait pour les mêmes motifs: elle était moins riche, moins indépendante, mais son pouvoir réel était peut-être plus grand et moins contesté.

Quand la Catalogne se fut donné une organisation révolutionnaire, la Junte supérieure de la province eut toutes les peines du monde à plier les magistrats subalternes à l'obéissance, et à leur imposer le respect des Juntas de district; elle n'hésita pas cependant à restaurer l'ancienne Audience de Barcelone, à l'aide de quelques magistrats fugitifs; elle lui réserva les appels des causes civiles et criminelles, et prétendit garder pour elle-même toutes les attributions politiques; mais, à peine les magistrats se virent-ils rétablis sur leurs sièges, qu'ils commencèrent à contrarier l'action de la Junte, pouvoir nouveau, d'essence révolutionnaire et démocratique, contre lequel les prévenait toute leur éducation antérieure. Quand la Junte fit savoir à l'Audience qu'elle allait quitter Tarragone pour l'abbaye de Poblet, le régent de l'Audience déclara qu'il serait impossible d'y rendre la justice, parce qu'on

n'y trouverait pas d'avocats. La Junte ne se laissa pas persuader et partit pour Poblet, où les plaideurs, très peu nombreux, trouvèrent assez d'avocats et de rapporteurs dans le personnel subalterne de la Junte elle-même.

La Junte vécut à Poblet ses meilleurs jours ; confortablement installée dans le palais monastique, profitant de la popularité dont jouissait le sanctuaire en Catalogne, elle donna à son gouvernement toute la physionomie d'un gouvernement régulier.

L'Espagnol de ce temps avait le tempérament bureaucratique. La solennité autrichienne avait fait très bon ménage avec la gravité castillane, et les Bourbons n'avaient à peu près rien changé à l'allure générale du gouvernement. On délibérait beaucoup, on ajournait volontiers au lendemain toute solution douteuse, on invoquait dans les cas graves l'autorité supérieure, on allait jusqu'à réunir des commissions de juristes et de théologiens ; on se croyait homme de devoir, quand on avait passé à son bureau le nombre d'heures réglementaires et que l'on avait traité les affaires dans les règles. Le grand principe était de vivre au jour le jour : « Aujourd'hui est aujourd'hui, disait-on, et demain est un autre jour. »

Sans avoir l'attitude toujours expectante et la solennelle lenteur de l'ancien Conseil de Castille, la Junte supérieure de Catalogne en avait l'esprit formaliste et le goût inné de la correction bureaucratique. Complétée par de nouvelles élections, la Junte comptait alors seize membres, parmi lesquels l'évêque de Lérida, deux prêtres, un moine, un noble titré, le baron de Castellet, de riches propriétaires, comme Manuel Torrents, qui donna pour la défense nationale 20.000 écus, des hommes intelligents et actifs, comme l'ampourdanais Jean Guinart, du bourg d'Angullana, qui reste en scène pendant toute la durée de l'insurrection ; des hommes d'affaires sérieux, comme Antonio Barata, qui remplit, pendant plusieurs mois, les fonctions d'intendant de la province.

La Juntese divisa en commissions correspondant aux différents services et prit tout à fait l'allure d'un conseil souverain. Elle conférait avec la Junte suprême d'Espagne, comme le Conseil de Castille conférait jadis avec le roi, et procédait en toute occasion avec bon sens et sagesse, sinon toujours avec toute l'énergie désirable. Ces bourgeois, révolutionnaires malgré eux, n'entendaient rien à la Révolution.

On le vit bien, quand, au mois de juin 1809, la Junte Suprême leur demanda leur avis sur l'opportunité d'une convocation des Cortès générales de la monarchie. Jamais question plus embarrassante n'avait été prévue par les plus hardis ; et ce fut à qui se

récuserait et trouverait de bonnes raisons pour ne point répondre.

La question était assurément nouvelle et imprévue. L'Espagne ne formait pas, avant 1808, un pays centralisé. Le mot Espagne ne figurait même pas dans la liste officielle des titres du roi. Au vrai, il était roi de Castille et de Léon ; c'étaient les armoiries de ces deux royaumes qui figuraient dans ses armes. Quand il convoquait les Cortès, c'étaient les Cortès de Castille dont il entendait parler. La Navarre, qui avait ses Cortès particulières ; les provinces basques, qui avaient leurs assemblées, n'envoyaient pas de députés à Madrid. Il est vrai que le roi de Castille était aussi roi d'Aragon et, comme tel, souverain des royaumes d'Aragon, Valence et Majorque et de la principauté de Catalogne. Il est vrai que les Etats de la couronne d'Aragon avaient perdu le droit de tenir leurs Cortès particulières et envoyaient, comme provinces castillanes, leurs représentants à Madrid ; mais c'était là un état de fait, dont les patriotes catalans ne s'accommodaient point, et l'idée qu'on pourrait convoquer une assemblée de tous les députés de la nation, où les Catalans seraient mêlés aux Castillans, aux Navarrais et même aux Américains, à titre de citoyens espagnols, cette idée, essentiellement moderne et révolutionnaire, ne leur était encore jamais venue à l'esprit. Il est probable qu'elle leur fit l'effet d'une très dangereuse nouveauté ; ils se rappelèrent que la Révolution française avait commencé, vingt ans plus tôt, par une convocation analogue, et ils montrèrent par leurs réponses qu'ils étaient très peu curieux de lancer leur pays dans une aussi redoutable aventure. En aucune occasion peut-être n'apparut plus nettement la différence radicale entre l'idéal français et l'idéal catalan. Un grand intérêt allait, jusqu'à la fin de l'année 1809, absorber toute l'attention de la Junte. Il s'agissait d'empêcher, à tout prix, les Français de s'emparer de Gironne (1).

La petite place, dédaignée en 1808 par Chabran et assiégée en vain par Duhesme, coupait toujours les communications entre Barcelone et la France ; Napoléon donna l'ordre à ses lieutenants Gouvion-Saint-Cyr et Verdier de s'en emparer.

Gouvion-Saint-Cyr, avec 12.000 hommes, surprit adroitement la ville de Vich, s'y procura des vivres, y refit son armée et s'établit dans une position bien choisie, pour arrêter les armées de secours que les Catalans enverraient sur Gironne.

Le général Reille parut devant la place, le 5 mai 1809, avec

(1) Nous résumerons les opérations du siège d'après Gomez de Arteché, *Guerra de la Independencia*, t. VII, chap. III et V.

10.000 hommes. Le gouverneur, D. Mariano Alvarez, fit afficher sur tous les murs la proclamation suivante : « Au nom du roi Ferdinand VII, je condamne à mort, avec exécution immédiate, toute personne, de quelque rang et condition qu'elle soit, qui aurait la lâcheté de parler de se rendre ou de capituler. »

La ville était peuplée de 14.000 habitants; la garnison comprenait 4.945 soldats d'infanterie, 648 artilleurs, 22 soldats du génie, et disposait de 108 chevaux, 196 pièces de canon et 85.000 gargousses et projectiles.

La population tout entière était résolue à se défendre; le clergé enflammait encore l'enthousiasme patriotique par ses prédications. Saint-Narcisse, patron de Girone, fut proclamé commandant en chef et ceint d'une épée d'or. Toute la population valide fut armée : huit compagnies de réserve, où s'inscrivirent beaucoup de moines et de clercs, participèrent à la défense active de la place et fournirent 859 combattants. Une neuvième compagnie servit de garde à Alvarez. On organisa, en outre, deux compagnies de maçons et de charpentiers pour la réparation des brèches. Des femmes s'offrirent pour distribuer les rafraichissements aux troupes, pour porter les munitions et mener les blessés à l'ambulance. Alvarez les organisa militairement sous le nom de Compagnies de Sainte-Barbe; elles comptèrent 144 inscrites et eurent, pendant le siège, 5 tuées et 11 blessées.

Après avoir reconnu les approches de la place, les Français firent avancer leur train d'artillerie : 47 canons de gros calibre, 14 mortiers, 6 obusiers, 2 pierriers, approvisionnés à 600 coups par pièce. Le général Verdier prit la direction du siège.

La configuration du sol rendait l'investissement difficile : le Ter coupait en deux les lignes de l'assiégeant. Très plat au nord et à l'ouest, le terrain était montueux au sud et à l'est, coupé de ravins, et tellement pierreux que le travail des tranchées y était presque impossible. Des nuées de somatènes entouraient les lignes françaises, profitant de la moindre distraction pour tuer ou enlever les dispersés et les isolés.

Verdier ne crut pas avoir assez de monde et demanda des renforts à Saint-Cyr, avec lequel il était brouillé.

Saint-Cyr garda 15.000 hommes et compléta à 14.000 les troupes de siège. De nouveaux renforts permirent, plus tard, d'établir autour de la place un blocus à peu près complet; mais on aura une idée des difficultés de la guerre d'Espagne, quand on saura que les généraux français devaient tirer leurs munitions des arsenaux de Toulouse et de Strasbourg. Nous n'avions pas de base d'opérations contre l'Espagne.

Le 30 mai, la fête du roi d'Espagne, prisonnier à Valençay, fut célébrée dans la place assiégée avec une correction et une magnificence extraordinaires. Il y eut « baise-mains solennel » à l'hôtel du gouverneur ; tous les fonctionnaires civils et tous les chefs militaires, en tenue de gala, vinrent saluer le représentant du roi. Toutes les cloches sonnèrent à la fois. Tous les canons de la place firent par trois fois une décharge générale à boulet et le gouverneur fit le tour des remparts au son de la musique. Les assiégés étaient pleins de courage, les troupes du général Wimpfen menaçaient les communications des Français avec Barcelone, et Juan Claros, avec les somatènes, menaçait de leur couper la route de France.

Cependant les Français commençaient leurs travaux d'approche ; comme ils ne pouvaient creuser le sol, ils élevaient des fortifications avec des sacs à terre, des gabions remplis de pierres, des fascines. Dans la nuit du 13 au 14 juin, à minuit et demi, le bombardement de la place commença. Avant dix heures du matin, 423 bombes avaient été jetées sur la ville. A une heure, le feu prit à l'hôpital militaire, qui, en quelques instants, fut en flammes. Quelques malades se jetèrent par les fenêtres ; les secours ne tardèrent pas à s'organiser ; on fit glisser malades et blessés le long des échelles, on tendit des matelas et des couvertures au-dessus du sol pour les recevoir, personne ne perdit courage et ne manqua d'énergie.

Le 15 juin, les assiégés firent une sortie.

Le 19, les Français s'emparèrent des redoutes de San Luis et de San Narciso situées en avant du Montjuich. Alvarez trouva que les commandants n'avaient pas fait tout leur devoir, et les obligea à servir comme simples soldats jusqu'à ce qu'ils eussent, à force de bravoure, regagné leurs galons ; il fut obéi.

Le jour même où les Français remportaient leur premier avantage, le chanoine Rovira, à la tête de ses somatènes, s'empara d'un convoi français et de 120 chevaux d'artillerie.

Des deux côtés, on combattait avec une égale ardeur ; on semblait ne pas connaître l'impossible.

Les ingénieurs français avaient marqué sur leurs plans d'attaque l'emplacement d'une batterie de vingt pièces, qu'ils appelaient « batterie impériale » et qui devait battre le fort du Montjuich. Le 2 juillet au soir, rien n'indiquait encore leur dessein. A 10 heures du soir, 2.000 ouvriers, réquisitionnés par les Français et encadrés par leurs troupes, furent conduits devant un monceau de 80.000 sacs à terre. Chaque travailleur en prit trois et s'en fut le porter à l'endroit que lui désignèrent les contre-

maîtres dirigés par les ingénieurs, pour repartir immédiatement en rechercher trois autres. A une heure et demie du matin, les ouvriers déclarèrent être à bout de forces et refusèrent de continuer ; la nuit était noire, il pleuvait, le sol détrempe glissait sous leurs pieds ; ils étaient rompus de fatigue. On leur promit double paye, et ils se remirent à l'ouvrage. A 2 heures et demie, nouvelle défaillance ; les chefs militaires leur firent entendre qu'aucun d'eux ne quitterait le chantier avant l'achèvement du travail, et qu'il fallait se hâter, parce que le jour allait paraître et que l'on travaillait sous le feu de la place. A 5 heures du matin, les assiégés aperçurent, aux premières lueurs du jour, une muraille de sacs à terre, longue de 120 mètres, haute de 2 mètres 30 et large de 6 mètres, derrière laquelle on achevait à la hâte l'installation de 20 pièces de gros calibre.

Le général Verdier fit sommer la place.

Alvarez écrivit au commandant français qu'il n'avait rien à lui répondre et ferait tirer désormais sur le premier parlementaire qui se présenterait.

Le feu commença et, le 3 juillet au soir, le mur du fort était déjà démoli à deux pieds au-dessous du cordon de pierre qui couronne l'escarpe du rempart. Un boulet bien dirigé coupa le mât de pavillon et jeta le drapeau du fort dans le fossé. Les assiégeants saluèrent sa chute par leurs hurrahs ; mais un intrépide officier de la garnison, Mariano Montorro, de Vich, sauta par la brèche, saisit le drapeau et rentra dans la place sans avoir été blessé. Quelques minutes plus tard, le drapeau flottait fièrement au-dessus du fort.

Le 7 juillet, Verdier jugea la brèche praticable et fit donner l'assaut par 2.400 hommes. Les Français luttèrent pendant deux heures et demie, au milieu d'un feu épouvantable, montèrent plusieurs fois jusqu'à la crête de la brèche, mais ne parvinrent pas à s'emparer du retranchement élevé par les assiégés en arrière de la brèche. Ils perdirent 1.079 hommes dans l'assaut et durent renoncer à emporter le fort ce jour-là.

Les Gironais chantèrent un *Te Deum* ; pendant la cérémonie, l'explosion du bastion Saint-Jean vint atténuer leur avantage de la veille.

Dans les premiers jours d'août, les Français s'emparèrent du couvent de Saint-Daniel et des ruines du bastion Saint-Jean.

Le 11 août, un nouvel assaut de Montjuich semblait imminent ; les commandants décidèrent d'évacuer le fort. Après 63 jours de siège et 37 de brèche, il avait reçu 54.000 projectiles et perdu 962 hommes. La garnison sortit du fort en plein jour, à 6 heures

du soir, en face de l'ennemi, qui ne fit rien pour contrarier sa marche. Les commandants marchèrent droit au quartier général, informèrent Alvarez de ce qu'ils avaient fait et déposèrent entre ses mains leurs brevets d'officier. Sans dire un mot, Alvarez les leur rendit et leur serra la main.

Verdier pensait n'en avoir plus que pour quelques jours ; mais, derrière le rempart, menacé par le feu plongeant du Montjuich, Alvarez fit creuser un fossé profond, et des barricades furent construites à l'entrée de toutes les rues ; peu importait, dès lors, la chute du rempart.

Au matin du 17 août, un renfort de 700 hommes parvint à s'introduire dans la place, en dépit de la surveillance des Français.

Les Français n'avançaient que pas à pas, augmentaient sans cesse le nombre de leurs batteries, poussaient leurs tranchées jusqu'à 150 mètres de la place. Les Espagnols changeaient leurs pièces de place, les cachaient le jour aux coups de l'ennemi, montaient deux pièces de canon sur les voûtes de la cathédrale, élevaient de nouvelles défenses.

A la fin d'août, 33 pièces de gros calibre bombardaient Gironne de jour et de nuit ; une seule maison était restée indemne dans toute la ville ; la garnison était sur les dents, et la chute de la place ne faisait plus de doute pour personne, quand un secours lui arriva.

Dès que la Junte supérieure de Catalogne avait su Gironne assiégée, elle avait invité le capitaine général à marcher au secours de la place ; mais, après la mort de Reding, le commandement était tombé aux mains d'un officier sans énergie, le capitaine général de Valence, Joaquin Blake, alors détaché en Aragon, qui prit pour lieutenant en Catalogne le marquis de Coupigny. Aucun de ces deux chefs ne parait avoir été à la hauteur de sa tâche. Coupigny ne bougea point de Tarragone, où la Junte suprême l'alla chercher, on ne sait pourquoi, pour le faire entrer au Conseil supérieur de la guerre. Blake, battu par Suchet à Maria (14 juin 1809) et à Belchite (16 juin), se retira sur Tortose, et, en juillet, s'avança jusqu'à Cervera ; mais il se refusait à rien tenter, se disait malade, et la Junte écrivait ironiquement : « S'il est malade, ce ne doit pas être de surmenage (9 juillet 1809) ».

Les généraux en second se montrèrent plus actifs : Wimpfen, Milans, le vieil Iranzo, Henri O'Donnell, les chefs catalans Rovira et Claros tinrent la campagne et ne cessèrent de molester de tout leur pouvoir le corps assiégeant.

Le 16 août, la Junte de Catalogne adressa à la Junte Suprême



d'Espagne un long rapport sur les dangers que courait Girone et sur la nécessité de la secourir immédiatement. La Junte Suprême répondit, le 23, par un ordre formel de marcher au secours de la place, et Blake marcha sans entrain sur la ville avec 8.000 fantassins, 1.500 chevaux, 1.600 mules et des troupeaux.

Il se posta en arrière de l'armée assiégeante, menaçant la route de Barcelone ; et Gouvion-Saint-Cyr, craignant une attaque générale, arrêta toutes les opérations du siège pour renforcer autant que possible la ligne de combat.

Un épais brouillard, qui, pendant trois jours, couvrit les deux armées, permit au général espagnol Garcia Conde de surprendre le passage mal gardé par la division Lechi et d'introduire tout son convoi dans la place. le 1<sup>er</sup> septembre, avec 4.000 hommes d'escorte et 500 chevaux ; tandis qu'une fausse attaque, dirigée la veille par Henri O'Donnell, avait attiré les Français sur la route de Barcelone. Saint-Cyr, attendant toujours la bataille, la crut remise au lendemain et rentra à son quartier général de Fornells, où il trouva la division Lechi dans le plus grand désordre et où il apprit que le convoi avait passé. Pour comble de disgrâce, Rovira et Claros, profitant de la retraite de Lechi, se jetèrent sur les lignes françaises gardées par la division westphalienne de Hadeln et brûlèrent quatre campements français. Ce ne fut que le soir du 1<sup>er</sup> septembre que Saint-Cyr et Verdier, accourus en toute hâte, chassèrent l'ennemi et rétablirent leurs lignes. Un instant, les assiégés s'étaient trouvés maîtres des batteries établies au pied du Montjuich et auraient encloué les pièces, s'ils avaient eu en main les outils nécessaires.

Cette terrible journée du 1<sup>er</sup> septembre mit l'armée française dans la plus triste situation. L'état moral du soldat, déjà ébranlé par quatre mois de siège, subit une dépression des plus fâcheuses ; l'assiégeant reprit courage. Les vivres devinrent aussi abondants à Girone qu'ils se firent rares dans le camp français. Saint-Cyr avoue que, s'il avait été alors attaqué, il n'eût pu mettre en ligne plus de 2.000 hommes. Le bombardement s'était tu, et si grand était l'abattement des Français que les Gironais firent sortir les vaches qu'on leur avait amenées, et les firent paître dans les prés voisins de la ville, sous la simple garde d'une faible escorte. Il fallut plusieurs jours à Saint-Cyr et à Verdier pour rétablir le blocus. Ce ne fut que le 11 septembre, à la suite d'un combat acharné soutenu par le général Mazzuchelli contre le chef catalan Llauder, que le siège put vraiment recommencer.

Les Français reprirent leurs travaux le 11 et rouvrirent le feu le 14 au matin. Le 15, les assiégés firent une sortie furieuse, s'em-

parèrent d'une batterie et enclouèrent les canons. Les Français n'en donnèrent pas moins l'assaut au corps de la place, le 19 septembre. L'enceinte offrait trois brèches : l'une, très abrupte, pratiquée dans le flanc de la caserne des Allemands, pouvait livrer passage à 6 hommes de front ; la seconde avait ouvert 20 à 24 mètres de mur dans la courtine des Letrinas ; la troisième avait démoli en partie la courtine de Saint-Christophe et n'était guère plus praticable que la première. Une quatrième brèche, ouverte dans le bastion de Santa Lucia, était considérée comme inutilisable à cause de la nature du terrain et des feux latéraux qu'il n'avait pas été possible d'éteindre.

Verdier ne pouvait songer à donner l'assaut avec ses seules forces et dut demander à Saint-Cyr de lui expédier des renforts pour maintenir le blocus pendant l'attaque. Il put ainsi disposer de 4.500 hommes ; mais il ne les qualifiait lui-même que de « passables », tant l'ennemi, les fatigues et les incidents du siège les avaient fatigués, et il n'avait que peu d'officiers à mettre à leur tête.

Alvarez prit les dispositions les plus énergiques et les plus habiles. Il marqua les postes que devaient occuper les forces géronaises, et, quand le moment fut venu, au son de la générale et du tocsin, chacun gagna l'emplacement qui lui avait été assigné. Les Espagnols avaient encore du canon et répondaient vigoureusement au feu des batteries ennemies. Les colonnes françaises, lancées de trop loin contre des brèches mal ouvertes et défendues par une garnison solide, se troublèrent, se mêlèrent et ne formèrent bientôt plus qu'une masse confuse, dans laquelle les boulets et les balles des Espagnols firent de larges trouées.

Les Français montèrent cependant à l'assaut avec leur impétuosité accoutumée et combattirent bravement ; mais tout Gironne était là pour les recevoir. Alvarez avait dit aux siens : « Messieurs, je vais à la brèche faire mon devoir, j'espère que vous ferez le vôtre, comme vous l'avez fait jusqu'ici ; mais j'exige que, aussi longtemps que durera l'assaut, vous fassiez feu sur quiconque se retirera de la brèche, fût-ce moi-même, et, si vous ne le faites, vous serez traités comme traîtres à la patrie. »

A la caserne des Allemands, les Français parvinrent jusque dans le bâtiment même, et luttèrent à coups de pierres avec les Espagnols, car on ne prenait même pas la peine de recharger son fusil ; mais la poussée des gens de la ville rejeta dans le fossé la ruée des gens du dehors.

A la tour de Gironella, la colonne française se lança par deux fois en avant et fut, par deux fois, repoussée à la baïonnette.

Au bastion de Santa Lucia, le colonel Foresti parvint avec quelques soldats au haut de la brèche ; mais ce fut pour trouver un autre obstacle devant lui. Les maisons étaient remplies de tirailleurs ; on tirait du haut des clochers. Alvarez en personne dirigeait la défense, et, en ramenant sa colonne à l'assaut, Foresti trouva la mort ; ses soldats s'abritèrent alors au pied du mur, jusqu'au moment où Verdier fit sonner la retraite. L'assaut avait duré deux heures et coûtait aux Français 624 hommes, dont 33 officiers. Les Espagnols avaient 267 hommes hors de combat.

Saint-Cyr, à la suite de cet échec, réunit un conseil de guerre et se résolut à convertir le siège en blocus. Les ingénieurs déclaraient les brèches impraticables. On avait plus de 6.000 malades et blessés dans les hôpitaux, et le corps d'armée tout entier, encore fort de 23.000 hommes, ne pouvait en mettre plus de 10.000 en ligne pour une action militaire. On résolut d'attendre du temps, de la faim et de la peste la reddition de la ville.

Girone, on le savait, était aux abois. Alvarez écrivait au capitaine général qu'il ne pouvait plus donner à ses soldats qu'une poignée de fèves pleines de vers et un triste morceau de mauvais pain, et que les hôpitaux s'encombraient de malades.

Blake organisa un nouveau convoi de 1.500 mules et 1.500 têtes de bétail ; mais, cette fois, les Français étaient sur leurs gardes, et le précieux convoi tomba presque tout entier entre leurs mains. Mollement soutenu par Blake, Henri O'Donnell réussit à faire entrer 170 mulets dans Girone ; mais il y resta lui-même prisonnier, le 26 septembre, et la présence de sa troupe augmenta encore les embarras d'Alvarez, qui le pressa de sortir de la ville. Avec une audace inouïe, O'Donnell s'échappa le 14 octobre ; mais il laissa la place presque sans ressources et, pour ainsi dire, agonisante.

La Junte essaya alors de se substituer au général en chef. Elle quitta son quartier général de Poblet et vint s'installer, le 25 octobre, à Manresa, au cœur du pays catalan. Elle invita le capitaine général à venir la rejoindre. Blake se dit malade et refusa. La Junte envoya des députés dans les districts pour fomenter la résistance et exposa à la Suprême le misérable état où elle se voyait réduite. La subsistance de ses membres n'était même pas assurée ; la Junte Suprême leur accorda un traitement de 10.000 réaux (2.500 fr.) à percevoir sur les caisses des districts ; comme ces caisses étaient toujours vides, la situation des malheureux députés n'en fut guère meilleure.

La Junte se plaignit de l'état de l'armée ; la situation militaire était lamentable. Blake, se disant malade, découragé, sans action

sur les chefs, ne savait même pas maintenir la discipline parmi ses troupes. Les officiers vivaient sur le pays, fatiguaient les municipalités de leurs réclamations incessantes, exigeaient le logement, non seulement pour eux, mais pour les femmes de conduite suspecte qu'ils traînaient à leur suite; et, tandis que les chefs catalans harcelaient bravement l'ennemi, les troupes régulières restaient trop souvent dans leurs cantonnements, simples spectatrices de la guerre.

Sachant que la Junte attaquait sa conduite, Blake donna sa démission, le 9 novembre, et fut remplacé provisoirement par le marquis de Portago; le commandement ne parut pas en avoir pris une allure plus active.

La Junte se décida alors à faire appel au peuple catalan tout entier. Elle ordonna que chaque district serait appelé à élire deux délégués, qui viendraient, à Manresa, aviser avec elle aux moyens de sauver Gironne.

Les élections se firent en huit jours, du 14 au 22 novembre. Tous les districts votèrent. Figuières, Mataro, Martorell envoyèrent leurs députés. Les électeurs du district de Gironne, réunis à San Martin de Arenys de Munt, nommèrent eux-mêmes leur délégué.

L'assemblée compta 25 délégués, dont 5 ecclésiastiques, trois nobles, 4 avocats, 12 propriétaires ou négociants et 1 paysan. Elle siégea quelques jours à peine et fut licenciée le 30 novembre; mais elle sut donner un coup de fouet à l'opinion, affirmer une fois de plus la résolution de la province de lutter jusqu'à toute extrémité; elle imprima plus d'activité à la levée des deniers et à l'enrôlement des recrues, elle fit tout ce que l'on pouvait attendre d'elle; il était trop tard: Gironne ne pouvait plus être secourue.

Depuis longtemps, Napoléon était mécontent de Saint-Cyr, qui ne se privait pas de critiquer les plans qu'il recevait de Paris et de les déclarer inexécutables, il l'avait remplacé par Augereau; autant celui-ci avait paru pressé d'obtenir le commandement, autant il sembla peu se soucier d'en prendre possession. Nommé dès le mois d'août, il s'arrêta deux mois à Perpignan, et, las de l'attendre, Saint-Cyr quitta le camp devant Gironne le 5 octobre. Augereau n'arriva que le 14 devant la place. Il amenait des renforts, 20.000 quintaux de farine, 7.000 quintaux de blé, des troupeaux. Le jour même de son arrivée, le vieux guerrier fit une démonstration sur le faubourg du Mercadal; il rapprocha ses avant-postes des avant-postes ennemis, il envoya de fortes reconnaissances aux environs pour détruire les dépôts de vivres des Espagnols. Tout ce bruit avança peu les affaires des Français; mais la famine se fit

pressante dans la ville assiégée. On commença à manger du cheval et du mulet.

Le 28 octobre, les Français apprirent la signature de la paix de Vienne et firent feu de toutes leurs batteries. Les Gironais célébrèrent la fête de saint Narcisse, comme si l'on eût été en pleine paix. Sous le feu de l'ennemi, qui enfilait certaines rues, la procession traditionnelle se déroula comme à l'habitude, suivant le parcours accoutumé ; les chants étaient seulement accompagnés par le bruit de la fusillade et interrompus de temps à autre par le cri ou les plaintes d'un blessé.

Le 3 novembre, les Gironais apprirent que leur gouverneur avait été nommé lieutenant général par la Junte Suprême, et les autorités de la ville allèrent le féliciter, avec toute la gravité qu'on eût mise en pleine paix à un acte aussi solennel.

Le 7 novembre, une colonne française fut repoussée d'Hostalrich par la garnison du château ; mais cet échec de détail ne changea rien à la situation de Girone.

Quelques symptômes de découragement se manifestaient dans la ville. Le gouverneur se montrait si rude et si sévère, que personne n'osait encore parler de capitulation. Cependant un pessimiste s'aventura, un jour, à lui faire remarquer combien la situation était désespérée. Alvarez le regarda avec colère et lui dit : « Ainsi vous êtes le seul lâche qu'il y ait ici ? Bien : quand nous n'aurons plus de vivres, nous vous mangerons, vous et tous ceux de votre acabit, et après... je verrai ce que je devrai faire. »

Les fins de siège sont épouvantables. La faim torture les survivants, les morts ensevelis sous les décombres empestent l'atmosphère, la mortalité devient effrayante parmi les malades et les blessés, et la discorde se met entre les malheureux qui ont à lutter contre tant de fléaux. Girone perdit, dans le seul mois de novembre, 1.378 officiers et soldats. On trouva un pasquin séditieux affiché sur les murs et qui disait : « Ouvre les yeux, Girone, et tu verras que Blake te trompe, Alvarez aussi te trompe avec son acharnement et sa cruauté ; tu mourras de faim, Girone ! » Une conspiration d'officiers se forma contre le gouverneur.

Le 4 novembre, les officiers étaient réduits à un demi-pain et 12 onces de viande de cheval ou de mulet, le soldat recevait un quart de pain et 4 onces de viande, et cette maigre ration lui était donnée aux dépens de la population civile, qui avait à vivre comme elle pouvait.

Le 12, la désertion commença à se mettre dans les rangs des assiégés. Six officiers passèrent aux Français. Alvarez répondit que Girone n'avait pas besoin de lâches pour se défendre.

Mais il fut bientôt attaqué lui-même par la maladie, qui décimait la cité. Atteint d'une fièvre nerveuse compliquée de délire, il reçut, le 9 décembre, les derniers sacrements, et, sur l'avis formel des médecins, remit le commandement à son lieutenant Julian Bolivar. Celui-ci réunit immédiatement un conseil de guerre, qui conclut, à l'unanimité, à l'impossibilité de prolonger la résistance ; on n'avait plus assez de poudre pour repousser le dernier assaut.

La capitulation fut signée, le 10 décembre, entre le général catalan Fournas et le maréchal Augereau. La garnison obtint les honneurs de la guerre et le chef français autorisa l'échange des prisonniers. Le 11 décembre, les Français occupèrent les ruines de Girone : « On ne voyait partout, dit un témoin oculaire, que des toits pendants en l'air et prêts à s'effondrer avec les murs latéraux, des planchers qui ne tenaient plus que d'un côté, des portes et des fenêtres arrachées de leurs gonds. Les voûtes des magasins et des églises étaient lézardées ; un grand nombre de familles, dont les demeures avaient été incendiées par les bombes, encombraient les rues, ne sachant où se réfugier. Une odeur infecte flottait dans l'air ; on voyait des membres épars, des cadavres mutilés, abandonnés au milieu des maisons en ruines, ou à demi ensevelis sur les terre-pleins, pêle-mêle avec des éclats de bombes, des fusils brisés, des affûts en morceaux, des vêtements ensanglantés... Sous un monceau de ruines avaient péri 10.000 Gironais ou étrangers et 5,211 hommes de la garnison. » (Belmas.)

L'homme qui avait été l'âme de cette résistance aurait dû être traité par les vainqueurs avec les égards dus aux héros. Mais il était de mode, dans le monde officiel français, de considérer les Espagnols comme des rebelles. Alvarez fut traîné en France jusqu'à Narbonne, puis ramené en Espagne et enfermé dans une casemate du château de Figières, où le surveillant le trouva mort un matin.

Aussi injuste avec les siens qu'avec ses ennemis, Napoléon combla d'éloges Augereau, qui n'avait fait qu'assister à l'agonie de la ville, et laissa Saint-Cyr en disgrâce, jusqu'au moment où il eut besoin de ses talents pour la campagne de Russie.

G. DESDEVICES DU DEZERT.

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Caton orateur (Suite).

La période de la vie de Caton à laquelle nous arrivons maintenant est une époque particulièrement agitée ; c'est celle où il se trouva mêlé au procès des Scipions et où il brigua la censure. Cette période s'étend de 187 à 184 avant Jésus-Christ.

Pendant ces quelques années se produisirent, à Rome, des luttes violentes, dont les échos sont venus jusqu'à nous ; malheureusement, il ne nous en est guère arrivé que des échos. Les discours prononcés par Caton au cours de ces luttes ont disparu, et il n'en reste qu'un bien petit nombre de fragments. On ne peut se flatter, à l'aide de ces débris insignifiants, de pouvoir reconstituer la physionomie exacte de l'éloquence de Caton. Mais il est possible de situer les divers fragments au milieu des événements contemporains, de préciser la connaissance que nous avons déjà de la figure de Caton, et de voir comment il a réagi contre ses adversaires, quel a été son rôle dans toutes ces controverses passionnées.

Examinons, en premier lieu, le procès des Scipion : c'est un des épisodes les plus dramatiques de la lutte perpétuelle entre l'aristocratie de naissance et l'aristocratie d'argent. Les circonstances du conflit et du procès sont les suivantes. Je vous ai parlé déjà de la guerre contre le roi de Syrie Antiochus : les Romains lui ayant signifié d'avoir à évacuer la Grèce, il refusa et fut battu aux Thermopyles. Cela se passait en 191. L'année suivante, excité par Annibal, qui était alors exilé de Carthage et qui mettait à la disposition du roi de Syrie ses conseils militaires, Antiochus prétendit de nouveau arrêter les progrès de l'extension romaine. On décida encore une expédition contre lui ; elle fut confiée à l'un des deux consuls : c'était Lucius Scipion, personnage de deuxième et même de troisième ordre, qui est surtout connu comme frère du grand Scipion, de Scipion l'Africain, le vainqueur de Zama.

Lucius Scipion avait été entraîné dans le sillage de son illustre

frère et soutenu par la coterie de la noblesse; c'est ainsi qu'il était parvenu aux plus hautes magistratures de la République. Voyant en perspective l'occasion d'acquérir, lui aussi, quelque gloire militaire, il demanda la direction des opérations dirigées contre Antiochus. L'Africain, qui ne se faisait pas d'illusion sur le mérite militaire de son frère, et comprenait qu'il risquait un grave échec s'il devait tout mener en personne, se fit nommer lieutenant de Lucius. La chose était facile, puisque le choix du lieutenant était laissé à l'entière liberté du général. Lucius choisit donc Scipion l'Africain pour son lieutenant; il garda pour lui le titre de général, et son frère exerça le commandement effectif, en qualité de lieutenant *ad latus*. Avec un chef comme l'Africain, la campagne contre Antiochus fut admirablement menée. Les mouvements stratégiques aboutirent à une bataille livrée près de Magnésie du Sipyle, et à la défaite complète du roi de Syrie. L'Africain, malade, n'assistait pas à cette bataille. Comme il avait plu, les cordes des arcs dont se servaient les Asiatiques étaient détendues, et la victoire fut tout à l'honneur de Lucius Scipion. Un traité de paix fut la conclusion de cette brève campagne. Elle aboutit également à une fructueuse récolte d'or et d'argent, et l'on prit beaucoup d'esclaves. Lucius versa un appoint de 60 à 80 millions au Trésor.

Les expéditions qui rapportaient beaucoup d'argent étaient commodes pour ceux qui voulaient attaquer un général victorieux. Une certaine partie de l'argent conquis était laissée à la disposition du général pour les dépenses urgentes; les comptes n'étaient donc jamais absolument définitifs et donnaient perpétuellement matière à procès. Ce fut la cause de l'affaire dont je vais vous parler.

Il est difficile d'avoir une idée précise à ce sujet d'après les auteurs divers qui ont parlé du procès des Scipion; car Plutarque, Polybe, Tite-Live, Aulu-Gelle, Valère-Maxime ne sont pas d'accord sur les détails. On a, par suite, de grandes difficultés à reconstituer la physionomie exacte de cette affaire, qui dura plus d'une année. Les données sont différentes, parce qu'elles proviennent de sources diverses et que la passion des coteries politiques s'en est mêlée.

Autant qu'on peut s'en rendre compte, il semble qu'il y ait eu d'abord de violentes altercations au Sénat. On mit sur la sellette non pas Lucius, mais son frère l'Africain. Ce n'était, en effet, un secret pour personne que, dans la campagne dirigée contre Antiochus, Lucius n'avait eu que les honneurs et le grade de général, tandis que l'Africain avait tout mené. On se livra à des



discussions acharnées, à des insinuations malveillantes ; on répandit des anecdotes compromettantes. On fit notamment remarquer que le fils de l'Africain avait été fait prisonnier par l'armée d'Antiochus et que le roi l'avait renvoyé sans rançon. Cela supposait, disait-on, l'existence d'un traité secret ou de quelque combinaison plus ou moins louche. L'Africain avait dû s'engager à terminer la guerre par un semblant de grande victoire et à ménager, en réalité, à Antiochus des conditions très douces. On se plaignait que la campagne n'eût pas abouti à l'anéantissement complet du roi de Syrie, et on disait qu'il y avait eu collusion entre les deux ennemis.

On prit encore une autre tactique qui consistait à attaquer les comptes. Vous affirmez avoir versé au trésor 80 millions, pouvait-on dire à l'Africain ; mais nous savons que, en réalité, on a recueilli 81 millions : c'est donc un million qui manque. Pour répondre à ces accusations, on raconte que l'Africain se fit apporter le registre de ses comptes, et le mit en pièces en disant : « Faites vos comptes maintenant ; je n'admets pas, alors que j'ai fait entrer 80 millions au Trésor, qu'on vienne me réclamer un million. » Cette fierté ramena à lui une partie du Sénat. On se disputa fort et l'on n'aboutit à rien.

Les ennemis de l'Africain furent donc obligés de trouver autre chose. Ils firent proposer au peuple par deux tribuns, les Petilii, une motion d'enquête sur les faits et gestes de Lucius Scipion. Peu après, l'Africain s'exila volontairement de Rome. Cette décision fut amenée par toute une série d'intrigues et d'actes de procédure, au milieu desquels il est difficile, surtout maintenant, de s'y retrouver. Cette affaire est une des plus compliquées qu'ait connues l'antiquité. Personne n'est d'accord sur les détails de ces manœuvres ; aussi n'entreprendrai-je pas de les reconstituer dans le détail.

D'ailleurs, ce qui nous intéresse surtout, dans cette affaire, c'est la répercussion des événements sur Caton et le rôle prépondérant qu'il y a joué. On ne le trouve pas, il est vrai, au premier plan ; mais il agit efficacement par l'intermédiaire de comparses : c'est lui qui tient les fils des intrigues et qui fait agir les Petilii et les sénateurs hostiles à l'Africain. Caton, nous le savons, ne pouvait pas souffrir l'Africain, et l'Africain ne pouvait pas souffrir Caton. Il y avait entre ces deux personnes une haine invétérée. Caton, questeur de l'Africain en Sicile, s'était trouvé en délicatesse avec lui, parce que Caton calculait trop bien (204). En 195, Caton consul est envoyé en Espagne pour soumettre les populations révoltées contre Rome ;

à son retour, il est poursuivi par les attaques des Scipion. Plutarque rapporte que, du temps même où Caton exerçait son commandement en Espagne, Scipion l'Africain chercha à le faire rappeler et à se faire attribuer la direction des opérations. En 191, Caton, envoyé contre Antiochus, alla porter rapidement à Rome la nouvelle du succès ; il fut presque devancé par Lucius Scipion. Deux ans après, il fut gêné lorsqu'il brigua la censure, par un autre Scipion, Scipion Nasica. Ainsi, dans toute sa carrière, Caton rencontre des Scipion qui le combattent. Cela s'explique par des froissements personnels, auxquels se joignirent des dissentiments politiques : de là des haines tenaces et irréductibles. Caton, dit Tite-Live, ne cessait d'aboyer contre la grandeur de Scipion l'Africain, *allatrave magnitudini ejus solitus erat*.

Dans cette lutte contre Scipion, Caton ne s'est pas toujours tenu au second plan, il a prononcé des discours devant le Sénat et devant le peuple. Nous savons, en effet, que, lorsque les Petillii introduisirent leur motion d'enquête judiciaire sur les actes de Scipion dans la guerre d'Antiochus, Caton prit la parole en faveur de la proposition des deux tribuns. Caton appuya le projet, écrit Tite-Live, *Cato suasit rogationem*. Le même historien dit encore qu'il existe un discours de Caton sur l'argent pris à Antiochus, *exstat oratio ejus de pecunia Antiochi*. Ce discours, Tite-Live l'a eu sous les yeux ; Caton avait probablement pris soin de l'insérer dans les *Origines*, parce qu'il tenait à faire connaître ses démêlés avec Scipion et à publier ce qu'il pouvait y avoir de suspect dans la conduite de son adversaire.

J'arrive, maintenant, à l'étude de la censure de Caton (184). Le procès des Scipion fut terminé vers 185. C'était une grosse affaire que de se faire nommer censeur ; cette magistrature était le couronnement d'une carrière politique. On y arrivait tard, après avoir occupé toutes les autres charges publiques. Primitivement, le censeur avait pour attributions de faire le recensement des citoyens et d'en effectuer le classement suivant leur fortune. Il avait également le droit de déclasser les citoyens qu'il jugeait indignes : il exerçait ainsi un pouvoir discrétionnaire, et ses sentences étaient immédiatement exécutoires. La censure était une sorte de dictature morale. Cette magistrature devait donc permettre à Caton de réaliser son rêve, c'est-à-dire de rétablir les vieilles traditions dans la famille, l'armée, la religion. Aussi tenait-il beaucoup à exercer cette charge, afin de sauvegarder, par des exécutions frappantes, la discipline romaine qui disparaissait chaque jour davantage.

Une première fois il essaya, en 189, de se faire nommer ; mais il échoua devant l'opposition de Scipion Nasica et de sa coterie de sénateurs et de chevaliers, et aussi de tous ceux que Caton avait malmenés en les traitant de voleurs publics. Cette coalition empêcha Caton de passer.

En 185, l'occasion se présenta plus favorable. Les Scipions étaient décriés par leur récent procès ; l'Africain avait dû quitter Rome et venait de mourir en exil. Tout le parti des Scipions était déconsidéré et terrassé. Lucius Scipion lui-même avait été condamné, à la suite de son procès, à payer une forte amende. Caton se présenta donc en 184. Il y avait neuf candidats pour deux places : cinq d'entre eux étaient patriciens et quatre plébéiens. Tous étaient hostiles à Caton, sauf un, Valerius Flaccus. Ils se coalisèrent et décidèrent de réunir leur crédit et leurs influences, afin d'empêcher Caton d'être nommé. La campagne électorale fut des plus violentes ; elle fournit à Caton l'occasion de prononcer beaucoup de discours devant le Sénat, devant le peuple, devant les tribunaux. Ses adversaires essayèrent de le salir et de l'accuser ; il dut défendre sa réputation. Nous voyons, par Plutarque et par Tite-Live, combien grande fut, en ces circonstances, son activité oratoire.

Les autres concurrents faisaient au peuple de belles promesses ; tous assuraient qu'ils ne feraient jamais acte de sévérité : ils cherchaient à gagner ainsi la bienveillance du peuple. Caton, à ce que rapportent Plutarque et Tite-Live, prit absolument le contrepied de cette tactique. Au lieu de faire des promesses, il fit des menaces, ou ne promit que la plus grande sévérité. L'Etat romain, disait-il, est malade ; pour le guérir, il ne faut pas d'émollients, de palliatifs ; il ne faut pas un médecin indulgent ; il faut un médecin rigoureux, qui ne craigne pas d'employer le fer et le feu. La conclusion de ce discours était : si vous voulez des censeurs capables de guérir les maux dont souffre la République, nommez-moi ainsi que Valerius Flaccus, mon ami.

Ce langage, que Plutarque cite comme extrait d'un seul discours, doit être, en réalité, le résumé des idées exprimées par Caton en une vingtaine de discours. C'est la substance de tout ce qu'il a dit au cours de cette campagne électorale. Quoi qu'il en soit, Caton fut nommé censeur avec Valerius Flaccus.

Il tint largement ses promesses, et se montra extrêmement sévère. Ce serait un parjure, disait Caton, si, après avoir obtenu une dignité en raison de mes mœurs et de mes idées, je les changeais subitement après avoir obtenu cette charge.

Je vous ai montré déjà dans quel esprit Caton avait exercé la

censure, et comment il avait défendu la famille, la religion et la discipline militaire. Il lutta contre les usuriers, les voleurs publics. Je ne reviendrai donc pas sur cette question ; d'ailleurs, ce qui nous intéresse surtout, ce ne sont pas les actes, mais le langage de Caton.

Son activité oratoire fut déterminée par ses fonctions de censeur. Comme il aimait à parler, il profita des occasions que lui fournissait sa charge. La loi voulait que, lorsqu'un censeur notait un citoyen d'infamie, il indiquât le motif au coupable. Toutes les fois qu'il chassait un sénateur du Sénat, ou enlevait son cheval à un chevalier, il était obligé d'indiquer le pourquoi de sa conduite, afin d'échapper aux protestations de la famille, des amis et du parti politique des intéressés. Le censeur devait parler devant le peuple ou le Sénat pour justifier la condamnation.

« Il y eut de la part de Caton censeur, dit Tite-Live, un très grand nombre de discours très âpres. »

Ces harangues ont disparu ou n'ont laissé que des souvenirs insignifiants. La plus importante, *longe gravissima*, selon l'expression de Tite-Live, est celle que Caton prononça pour justifier la condamnation portée contre le frère de Quinctius Flamininus. Celui-ci était le rival des Scipions et l'ennemi de Caton. Nous avons dit comment, au cours d'une orgie, il avait abusé de son commandement en Gaule Cisalpine pour faire périr un député, au mépris de tout droit des gens. Caton le chassa du Sénat pour ce fait ; il eut à justifier sa sentence, et il le fit dans un discours tellement énergique, que, s'il eût parlé non pas comme censeur, mais comme simple accusateur, et si le grand Flamininus eût été censeur, il n'eût pu se dispenser, après un aussi énergique réquisitoire, de frapper son frère. C'est Tite-Live qui nous parle en ces termes du discours de Caton. Malheureusement, de ce discours, il ne nous reste qu'un seul fragment, c'est une définition :

« Autre chose est l'amour, autre chose la volupté : la volupté naît quand l'amour s'en est allé ; l'amour est honnête, la volupté ne l'est pas. »

A la fin de ce discours, Caton posait le dilemme suivant : « De deux choses l'une : ou les faits reprochés sont vrais, ou ils ne le sont pas ; s'ils ne le sont pas, dépose une caution et va te justifier devant le peuple. S'ils sont vrais, courbe la tête et soumets-toi à la sentence du censeur. »

Caton réussit à soulever l'indignation du peuple contre les abus d'autorité de Flamininus. Il est vrai que, lorsque le condamné

parut au théâtre, il fut salué par des applaudissements ; mais, sans doute, c'était une coterie politique qui avait organisé cette manifestation. On fit même asseoir Flamininus au banc réservé d'où la sentence du censeur l'avait exclu.

Je ne signalerai plus que deux ou trois des harangues censoriales de Caton. Les fragments que nous avons conservés correspondent, pour cette période, à 26 discours, et ces 26 discours ne doivent pas représenter le quart de ceux que Caton prononça réellement.

Il est fait mention d'un discours intitulé *De signis et tabulis*, sur les statues et les tableaux. On avait alors à Rome la maladie des statues ; on en élevait à Romulus et à Remus, à Numa, à Horatius Coclès, à ceux qui chassèrent les rois, à Hermodore qui aida à traduire les lois grecques pour composer les Douze Tables, à Alcibiade, même à des femmes. Le censeur, pour lutter contre cet envahissement, décida qu'on ne laisserait subsister que les statues qui auraient été autorisées par un décret du Sénat. Il y avait, en effet, un véritable abus. Pour être sûres d'avoir leurs statues, les familles les faisaient élever elles-mêmes en leur honneur. Peu de temps après, les mêmes abus recommencèrent. Caton ne goûtait pas cette manie, lui qui tenait pour les traditions anciennes. Comme on lui disait : « Mais il n'y a que vous qui n'ayez pas votre statue à Rome ; comment cela se fait-il ? » il répondit : « J'aime mieux cette question que la question contraire. » Cette folie des statues sévissait jusque dans les provinces. Caton s'indigna de cet état de choses et prononça des discours pour essayer de l'enrayer ; c'est Pline l'Ancien qui nous l'apprend : « Il reste encore des discours de Caton, dit-il, *existant Catonis in censura vociferationes*, parce qu'il était scandalisé de voir qu'on avait élevé des statues à des femmes dans les provinces. » Mais il semble bien que le discours de Caton n'ait pas eu des résultats très efficaces, et il ne put empêcher la manie des statues de sévir comme auparavant.

Nous avons également gardé le souvenir d'un discours sur la construction d'une basilique, *ut basilica aedificetur*. Le Forum était une place publique et comme le centre de la ville ; à côté se trouvaient la curie, où siégeait le sénat, le temple de Jupiter, la tribune aux harangues, les emplacements où se tenaient les juges pour siéger en plein air. Le Forum était aussi un marché. Des changeurs, des usuriers, des prêteurs y avaient installé leurs tables. Les oisifs s'y promenaient. Les gamins se jetaient dans les jambes de toute cette foule. C'était un lieu de rendez-vous universel, mais qui présentait un grave inconvénient. Les Romains y

étaient exposés au vent, à la pluie, au soleil ; cela manquait un peu de confortable. C'est pourquoi on s'était dit qu'il serait bon de couvrir certaines parties du Forum. Caton, le premier, eut cette idée. Il demanda la construction d'un bâtiment imité des édifices grecs, pour mettre les changeurs, les marchands, les bavards à l'abri des intempéries. Il acheta 4 ou 5 boutiques et fit construire un bâtiment à arcades, sorte de salle des pas perdus : c'était ce qu'on appelait à Rome une basilique. Celle-ci prit le nom du censeur qui avait pris l'initiative de sa construction ; on l'appela *Basilica Porcia*. Ce fut la première que l'on connut à Rome. Plus tard, sous l'Empire notamment, on construisit un grand nombre d'édifices de ce genre ; c'était un moyen pour les riches de se rendre populaires. Mais, au début, l'idée ne fut pas accueillie avec faveur, et Caton dut compter avec des résistances assez vives.

Citons, enfin, un discours de Caton, qui, d'après les témoignages antiques, était un morceau d'éloquence de premier ordre. Voici en quels termes s'exprime le rhéteur qui nous en a conservé le souvenir : *praeclara fertur Catonis oratio de sui lustris felicitate*, on cite un discours de Caton des plus remarquables au sujet du bonheur de son lustre. Le lustre était l'époque de cinq ans pendant laquelle les censeurs restaient en charge ; remarquons, en passant, que la durée effective de leur activité se limitait à dix-huit mois seulement. Caton vantait, dans ce discours, le bonheur de sa magistrature ; car, dans les idées antiques, le bonheur faisait partie du mérite personnel, puisqu'on le considérait comme envoyé par les dieux. Caton montrait comment, pendant sa censure, on avait fait de bonnes récoltes, soit en vin, soit en blé, et évité tous les fléaux qui trop souvent désolaient la ville ou les provinces. C'était encore pour Caton une façon de faire son éloge que de passer en revue toutes les prospérités envoyées par les dieux à Rome pendant sa censure.

M. G.

---

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Le Parlement sous les Valois (suite).

E) *Rôle administratif et politique du Parlement.* — Jusqu'à présent, nous avons considéré le Parlement comme une cour judiciaire ; mais le Parlement ne restait pas cantonné exclusivement dans la justice. Il se souvenait qu'il était sorti de la *curia regis*, qui autrefois s'occupait de toutes les affaires du royaume, et il continua, quand il ne fut plus que la section judiciaire de cette *curia*, à s'occuper d'administration et de politique.

Tous les fonctionnaires relevaient de lui pour leurs jugements : le Parlement recevait les appels des sentences des baillis, sénéchaux, vicomtes et prévôts. Mais le Parlement exerçait, en outre, une surveillance sur eux : ces fonctionnaires ne pouvaient s'absenter de leur ressort sans sa permission ; leurs excès de zèle, quand ils essaient d'empiéter sur les droits d'un seigneur voisin, sont réprimés par lui. Au début du xv<sup>e</sup> siècle, en vertu de l'ordonnance du 8 janvier 1401, il nomme souvent les baillis, les sénéchaux et le prévôt de Paris, après s'être assuré de leur capacité. L'ordonnance cabochienne confirme cet usage : le Parlement, présidé par le chancelier et assisté des gens du Conseil, est chargé de les choisir. Sur ce point, la disposition de l'ordonnance cabochienne fut maintenue pendant toute la durée du règne de Charles VI ; ce ne fut que plus tard, à partir du règne de Charles VII, que le roi nomma de nouveau directement ces fonctionnaires.

Avant d'aller prendre possession de leurs charges, les baillis devaient prêter serment devant la Grand'Chambre : toutes les lettres de nomination étaient enregistrées au Parlement, et les oppositions à ces nominations étaient reçues et jugées par la même cour. Le Parlement fixe les limites respectives des bailliages et sénéchaussées ; il soustrait des villages à leur ancienne circonscription pour les rattacher à une autre ; il crée de nouveaux bailliages. A partir du xv<sup>e</sup> siècle, le Parlement reçoit

le serment et prononce la réception des membres du Grand Conseil, du grand panetier, du grand bouteiller, du grand chambrier, des maîtres des requêtes de l'Hôtel, des maîtres des eaux et forêts, des maréchaux et des amiraux, parce que les titulaires de ces offices exerçaient un droit de juridiction. Sous Louis XI, le Parlement veille à ce que les résignations, faites par les baillis, de leur charge soient libres et ne constituent pas un marché.

A Paris, le Parlement avait des attributions administratives plus spéciales : il intervenait dans la police des rues, décidait que la réparation de telle rue était nécessaire et obligeait les habitants à s'imposer pour faire exécuter ladite réparation ; il avait des attributions de police, prohibait ou autorisait le port d'armes, interdisait les représentations de la *Basoches* qui lui paraissaient contraires à la morale, défendait, en certaines circonstances, les mascarades, prenait des mesures contre les vagabonds. Il surveillait les hôpitaux, y ordonnait des visites régulières, qui étaient confiées souvent à ses membres. Quand l'office de prévôt royal était vacant, c'était le procureur général du roi au Parlement qui remplissait les fonctions jusqu'à la nomination du nouveau prévôt.

Le Parlement surveillait l'approvisionnement de la capitale, le transport et la distribution des denrées ; il fixait le prix du pain, du bois et du poisson, denrée si importante, surtout en carême où, pendant quarante jours, on ne devait pas manger de viande, et, à un certain moment, des conseillers au Parlement jugeaient toutes les causes relatives à la vente du poisson de mer ; ils formaient même une chambre spéciale : la *chambre de la marée*.

Le Parlement surveille l'instruction publique : aucun professeur de l'Université ne peut s'absenter sans sa permission ; il fixe la date de l'ouverture des examens ; il a la collation des bourses au collège de Beauvais-Dormans, collège fondé par Jean de Dormans, évêque de Beauvais et chancelier de France en 1370, et qui était situé en face du Collège de France, dans un quartier qui a été complètement remanié de nos jours. « Mon-  
« sieur le premier président et deux commissaires de cette cour [le Parlement] », écrit Jaillot dans ses *Recherches sur la ville de Paris* (page 169), « ont eu, depuis ce temps [fin du xiv<sup>e</sup> siècle], « l'intendance et l'administration de ce collège, ce qui n'a pas « peu contribué à lui procurer cet état florissant dont il jouit « encore. » En 1446, Charles VII décida que le Parlement connaîtrait désormais des causes concernant l'Université et ses suppôts.



Comme il n'y a point alors de juridiction commerciale, le Parlement se prononce sur tous les conflits qui éclatent entre les corporations ; il approuve les statuts de celles-ci, s'occupe du salaire des ouvriers et fixe les heures de travail. Il empêche l'accaparement des denrées par les marchands, prend des mesures contre la cherté des vivres ; il donne des *lettres de marque*, c'est-à-dire des autorisations à des particuliers lésés par des étrangers de leur courir sus et d'exiger d'eux, par tous les moyens, réparation du dommage causé.

Le Parlement s'occupait aussi de politique ; mais son rôle, à ce point de vue, a été moins considérable sous les Valois qu'aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Cette intervention du Parlement est même presque nulle sous des règnes comme ceux de Charles V et de Louis XI ; mais, aux temps troublés, pendant les guerres civiles, ce rôle politique grandit, et le Parlement intervient dans les affaires publiques. Avant tout, les rois prenaient très souvent leurs ambassadeurs parmi les conseillers du Parlement ; ces mêmes conseillers sont délégués pour négocier les traités de paix. On appelle au Conseil des membres du Parlement, pour leur demander leur avis sur telle ou telle question difficile. Souvent même des discussions politiques très graves ont lieu au Parlement. Les membres du Conseil du roi se joignent aux membres du Parlement et discutent les affaires importantes de l'Etat : c'est ainsi que, en 1409, Charles VI et son entourage délibèrent, dans la salle Saint-Louis, sur les moyens de s'opposer à la guerre que préparaient les Anglais.

Nous n'avons parlé, jusqu'à présent, que du rôle politique de certains membres du Parlement ou bien d'assemblées extraordinaires ; nous en venons maintenant au rôle politique du Parlement même. On consulte le Parlement sur le sens des traités conclus ou sur les traités à conclure. Charles V, en mai 1369, soumet au Parlement le traité de Brétigny, qu'il voulait rompre. Le Parlement approuve ou ratifie aussi les traités conclus entre les Armagnacs et les Bourguignons, lors de la guerre civile. Louis XI fait enregistrer par le Parlement les traités qu'il signe, par exemple celui d'Arras en 1482. Le Parlement est aussi consulté sur toutes les réformes à entreprendre ; ainsi l'ordonnance cabochienne est aussi bien l'œuvre du Parlement que de l'Université.

Le Parlement a une certaine importance au point de vue législatif ; ses jugements forment un code de jurisprudence, qu'invoquent les plaideurs et les avocats et qu'on appelle le style du Parlement, *stylus curiæ Parliamenti*. Guillaume du Breuil,

né à Figeac dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, anobli par Philippe le Long en 1320, compromis dans le procès de Robert d'Artois, où il fut accusé d'avoir commis des faux, et écarté des affaires, occupait ses loisirs à rédiger le *Stylus curiæ Parliamenti* (qui a fait l'objet d'une publication très intéressante de M. Aubert, dans la *Collection des textes pour l'enseignement de l'histoire*), où il réunit tous les arrêts du Parlement, qui devinrent désormais la règle pour les procès analogues. Quand, sur certains points, la coutume n'était pas nette ou que le roi n'avait pas légiféré, le Parlement pouvait prendre des *arrêts de réglemant*, sorte de lois provisoires sur des points de droit non prévus.

Enfin, les lois qui émanaient du roi étaient souvent enregistrées au Parlement. Après lecture par un président, un conseiller ou le greffier civil, ces lois étaient enregistrées sur le registre des arrêts. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le Parlement eut un registre spécial pour ces enregistrements. Mais l'enregistrement n'était pas obligatoire, il n'avait point pour but de donner une plus grande force aux décrets royaux ou de les soumettre à l'approbation du Parlement : on voulait seulement par là les faire mieux connaître, et souvent l'enregistrement n'avait lieu que longtemps après.

Le Parlement se crut peu à peu en droit de faire des observations ou des remontrances aux lois qu'on lui demandait d'enregistrer : en juin 1390, Charles VI accorda à l'église Notre-Dame de Paris la permission de faire juger immédiatement aux requêtes en première instance les procès au sujet de ses terres. Le Parlement trouva que ces lettres étaient octroyées contre le droit commun, au préjudice du roi et du royaume, en opposition avec les ordonnances. Charles VI ordonna l'enregistrement : c'est là le premier exemple de *remontrances* et de *lettres de jussion*.

Ces exemples sont, d'ailleurs, très rares sous les Valois. Le Parlement de Paris réorganisé par Charles VII, après sa rentrée dans cette ville, dut baisser la tête et se montrer soumis au souverain, pour se faire pardonner son rôle pendant la domination anglaise. Louis XI envoya aussi de nombreuses lettres de jussion, défendit au Parlement de mettre des réserves à un ordre exprès du roi, *de mandato expresso regis*. Sous les Valois, les remontrances eurent surtout lieu quand le roi aliénait une partie du domaine public. La grande ordonnance de juillet 1493 reconnut au Parlement le droit de prévenir le roi, si un particulier avait obtenu de lui frauduleusement des lettres, actes, édits ou ordonnances contraires aux prescriptions contenues dans cette ordonnance.

Le Parlement a aussi exercé un rôle dans la politique religieuse

de la France. Il s'est fait l'interprète d'une théorie religieuse, qu'on a appelée la théorie de l'Église gallicane ; il s'est constitué le gardien des droits du roi et a résisté aux empiétements de la cour romaine. L'ordonnance par laquelle Charles V déclarait qu'aucun officier royal ne pouvait être excommunié pour des actes commis dans l'exercice de sa fonction, rendait entreprenants les conseillers au Parlement. Le Parlement déclara, à diverses reprises, que le roi seul avait le droit de lever des impôts en France ; que seul il pouvait accorder à d'autres l'autorisation de le faire ; il protesta contre les impôts que les papes d'Avignon voulaient lever dans notre pays. En 1406, il défendit même de payer au pape les annates. En 1413, il prit un arrêté défendant de faire sortir l'argent du royaume à l'occasion des bénéfices, à peine, pour celui qui avait obtenu le bénéfice, de le perdre et de payer une somme égale au revenu. Le Parlement prétend enregistrer les lettres des légats du pape et veut examiner les bulles pontificales, avant qu'elles aient été publiées en France.

Dans le Grand Schisme d'Occident, il resta d'abord neutre entre les deux papes, puis se déclara pour le pape d'Avignon. Mais, par deux fois, le Parlement et l'Université de Paris décidèrent la soustraction d'obédience à ce pape. Le Parlement reconnut le concile de Pise de 1409 et les deux papes qu'élut successivement ce concile : Alexandre V et Jean XXIII ; puis, avec toute la France, il se rallia au pape élu, le 11 novembre 1417, dans le *Kaufhaus* de Constance, Martin V. Sous Charles VII, le Parlement soutint la Pragmatique Sanction de Bourges et protesta avec véhémence quand Louis XI abolit cette Pragmatique ; c'est même l'attachement du Parlement à cette Pragmatique qui décida Louis XI à évoquer au Conseil les affaires bénéficiales (qui, jusque-là, étaient de la compétence du Parlement) : ce qui donna naissance, comme nous l'avons vu, à un corps judiciaire qu'on appela le Grand Conseil. Le Parlement suivit Louis XII dans sa résistance contre le pape Jules II ; il demandait la déposition de ce pape, que Gringoire bafouait dans son théâtre. Le Parlement eut ainsi ses traditions religieuses, comme il avait ses traditions politiques.

On voit donc quelle est l'importance du Parlement. Toute la justice relève de lui, puisqu'il juge en dernier ressort presque toutes les causes. Il a, à côté de ces attributions judiciaires, des attributions administratives ; enfin il joue un rôle politique et un rôle religieux important. Le Parlement perdit pourtant de son importance avec la création des parlements provinciaux ; puis il expia sa conduite sous les Anglais en se voyant enlever ses privilèges politiques. Il ne fera valoir ses prétentions que dans les

temps modernes, au xvii<sup>e</sup> siècle, sous la Fronde, et au xviii<sup>e</sup>, où il aspirera à remplacer les États généraux. De toute manière, il fut un organe essentiel de l'ancienne monarchie.

Nous devons, maintenant, passer à l'étude du troisième grand organe de l'administration monarchique sorti de la primitive *curia regis* : après l'organe administratif, qui est le Grand Conseil, et l'organe judiciaire, qui est le Parlement, nous allons nous occuper quelque temps de l'organe financier, c'est-à-dire de la *Chambre des Comptes*.

### La Chambre des Comptes.

De même qu'il se forma dans la *curia regis* des commissions judiciaires qui devaient plus tard devenir le Parlement ; de même il s'y forma des commissions, périodiquement désignées, deux ou trois fois par an, pour recevoir les comptes des fonctionnaires et pour juger les questions d'administration financière. Ces commissions étaient symétriques au Parlement, et on disait *curia in computis* comme on disait *curia in parlamento*. Ces commissions étaient présidées par des prélats, de hauts barons ou de grands seigneurs ; le roi venait parfois y siéger en personne, et les baillis ou sénéchaux y prenaient part comme comptables, ainsi qu'ils se rendaient au Parlement en qualité de justiciables. Dans la fameuse ordonnance de Saint Louis sur les villes de 1261, il est prescrit aux maires de se rendre, chaque année, *ad nostras gentes que ad computos deputantur*, « auprès de nos gens qui sont chargés des comptes », et aucune expression ne définit mieux leur situation exacte.

Mais ces questions de comptabilité exigent encore plus de connaissances techniques que les affaires judiciaires ; de plus un procès peut à la rigueur se remettre, mais les opérations de comptabilité doivent être vérifiées sans retard. Il en résulte qu'il y eut d'assez bonne heure, de meilleure heure que pour le Parlement, un personnel spécial pour ces commissions de comptabilité : les mêmes individus y figuraient ; les séances étaient tenues avec une grande régularité, après les trois exercices financiers de l'année : Chandeleur, Ascension et Toussaint. Ces commissions siégeaient au Temple, où était le Trésor.

La tâche de ces commissions était assez lourde. Il leur fallait apurer les comptes : comptes des prévôtés de la France (l'ancien domaine), des bailliages et sénéchaussées, et les comptes spéciaux : comptes de guerre, comptes des décimes levés pour le roi, comptes de l'aide pour la chevalerie du fils aîné du roi. Les mem-

bres de ces commissions dirigeaient l'administration financière, envoyaient les ordres pour la levée de l'impôt, puis se prononçaient sur les réclamations des sujets, jugeaient le contentieux financier; et c'est ainsi que nous avons des sentences rendues *per magistros curie qui erant in computis apud Templum*, « par les maîtres de la cour le roi siégeant au Temple pour les comptes ».

Ce travail était tel qu'il ne pouvait être exécuté tout entier pendant les sessions de la commission; il était préparé d'avance: on apportait aux commissaires la besogne toute faite, et ils n'avaient plus qu'à se prononcer. Une sous-commission, composée de palatins, préparait la besogne; et ces palatins, qui étaient des techniciens, devaient rester en fonctions d'une façon permanente: on les appelait *clerici computorum*, puis, peu après, *magistri computorum*. On rencontre ce dernier terme, pour la première fois, dans un acte de 1278 relatif à la liquidation des dettes de la ville de Noyon, quand Noyon cessa d'être une commune. Ces *magistri* font partie de l'hôtel du roi: ils sont installés au palais et dépendent de la *camera denariorum*, « la chambre des deniers ». Quand, sous Philippe le Bel, on refit le Palais de la Cité, la *camera denariorum* siégea au Louvre, jusqu'à ce qu'on eut préparé pour elle de nouveaux locaux. Mais, quand ces locaux furent prêts, l'institution avait évolué de nouveau: la Chambre des Comptes était créée. Dans un mandement royal du 20 avril 1309, nous rencontrons, pour la première fois, l'expression de *camera computorum*.

Comment cette Chambre des Comptes a-t-elle pris naissance? Nous le voyons assez clairement. Il y avait une sous-commission permanente préparant tout le travail, et, trois fois par an, des commissions temporaires, examinant le travail préparé et prononçant en dernier ressort. Avec la complication des affaires financières, avec les impôts nouveaux imaginés par Philippe le Bel, le travail des *magistri computorum* augmenta dans de fortes proportions. Les commissions temporaires, qui avaient de moins en moins le temps de tout examiner, eurent un rôle purement décoratif; elles ne se réunirent que pour la forme et même cessèrent bientôt de se réunir, ou, pour mieux dire, il y eut une fusion entre ces commissions temporaires et la commission permanente: ainsi se créa, à la fin du règne de Philippe le Bel, le corps permanent de la Chambre des Comptes. Si l'on veut connaître l'évolution de la Chambre des Comptes, qu'on retienne ces trois termes: dans l'ordonnance de saint Louis de 1262: *nostræ gentes quæ ad computos deputantur*; dans la liquidation des dettes de Noyon, en 1278: *magistri computorum*; dans le

mandement du 20 avril 1309 : *camera computorum*. Toute l'évolution se trouve indiquée là ; elle a été, comme vous pouvez vous en rendre compte, un peu différente de celle du Parlement.

La Chambre des Comptes fut installée, auprès de la Sainte-Chapelle, dans un local particulier, une *camera* spéciale : d'où son nom. On construisit pour elle deux corps de bâtiments, l'un attenant au bâtiment construit par Charles VII, l'autre le long de la rue de Galilée, et ces deux bâtiments, reliés par un troisième, œuvre de l'architecte dominicain Fra Giocondo, avec un grand escalier, et où sont reproduites partout les armes de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Le 27 octobre 1737, ce bâtiment fut détruit par un incendie, qui anéantit également toutes les archives, sauf une partie qui fut transportée devant l'hôtel du premier président Nicolay, sous un abri. La Chambre des Comptes s'installa, de 1737 à 1740, aux Grands Augustins ; puis Gabriel lui bâtit, derrière la Sainte-Chapelle, un palais que décora Sigisbert Adam, et où elle demeura jusqu'à la Révolution, puis de 1807 à 1840. Enfin, elle émigra au quai d'Orsay, où elle resta jusqu'en 1871.

*Composition de la Chambre des Comptes.* — D'après l'ordonnance de Vivier-en-Brie (janvier 1320), elle devait comprendre 4 maîtres clercs, 4 maîtres laïques et 11 clercs et, de plus, deux *souverains*, c'est-à-dire, 2 présidents et 1 *souverain établi*, c'est-à-dire 1 premier président, qui fut Hugues de Sully.

Ce personnel resta à peu près fixe : en 1380, on constate la présence de 2 présidents, 4 maîtres laïques, 10 maîtres honoraires, de 12 clercs auxiliaires et 1 notaire ; en 1410, on créa 2 correcteurs ; en 1511, nous trouvons 10 maîtres, 2 correcteurs, 16 clercs qu'on appellera bientôt auditeurs. Quelquefois on nommait des maîtres extraordinaires, quand la besogne pressait ; mais cela excitait des mécontentements. Peu à peu les gens d'Église désertèrent la Chambre. Les charges de maîtres clercs furent assurées par des laïques ; mais ces laïques continuèrent à porter le nom de clercs, et avoir le pas sur leurs 4 autres collègues laïques.

Leur fonction était de juger les comptes, de faire les inventaires, de garder les archives de la Chambre. Ces maîtres étaient assistés de clercs, qui eurent bientôt une existence indépendante : ils examinaient d'abord les comptes, les rapportaient, et les maîtres jugeaient ; mais le clerc rapporteur avait séance et voix délibérative. Dans les affaires jugées sur leur rapport, on donna à ces clercs le nom d'*auditeurs* ; il y en eut bientôt 82, sous Louis XII.

En 1410, Charles VI créa 2 *correcteurs* chargés d'apurer les

comptes où des erreurs avaient été découvertes. Ces correcteurs eurent un rang intermédiaire entre les maîtres et les auditeurs ; il y en avait 38 en 1704.

Les maîtres, correcteurs, auditeurs étaient, en principe, nommés par le roi, qui leur déléguait une partie de ses attributions : la vérification des comptes. Mais, bientôt, la Chambre fut admise à présenter elle-même des candidats aux places vacantes : ce fut le système de l'élection. Celle-ci devait être faite dans la Chambre des Comptes, en présence du chancelier et des gens du Grand Conseil. Mais, malgré tout, la royauté intervenait souvent ; des individus se présentaient à la Chambre avec des lettres royaux, les retenant comme maîtres ou clercs, *non obstantibus ordinationibus factis et fiendis*. La Chambre protestait, mais finissait toujours par céder. Le roi pouvait aussi procéder par nomination directe au remplacement d'un maître qui, par fatigue ou maladie, ne pouvait plus remplir son office.

Les maîtres obtinrent bientôt pour leurs fils ou leurs neveux la survivance de leur charge, en payant au roi une redevance ; souvent aussi ils résignaient leur charge en faveur de leurs fils ou de leurs neveux. A partir de François I<sup>er</sup>, cet usage devint la règle ; et Henri IV assura l'hérédité, en demandant au titulaire de payer la paulette.

Le titulaire de la charge devait justifier de bonne vie et mœurs ; pendant longtemps on n'exigea pas de lui, semble-t-il, de connaissances spéciales : aussi se moquait-on de l'ignorance de la Chambre des Comptes. Rabelais a consacré cette tradition dans le chapitre des *Apodestres* (non instruits).

Les maîtres et auditeurs de la Chambre des Comptes touchaient des gages annuels, qui ont beaucoup varié, et aussi des épices qu'ils recevaient des comptables pour chaque vérification de comptes. Ils avaient des privilèges spéciaux : le privilège de *committimus*, qui leur donnait le droit d'être jugés par la Chambre des Requêtes du Parlement ; le privilège de *franc-salé*, c'est-à-dire le droit de ne pas payer la gabelle et de faire venir le sel des bords de la mer directement sans payer aucune taxe ; le droit de *bûche*, c'est-à-dire qu'on leur donnait une certaine somme pour leur chauffage ; on leur donnait aussi des vêtements, des chapeaux de feutre en été et de *bièvre* (castor) en hiver, des gants, etc. . . , comme à tous les autres fonctionnaires ; ils ne payaient aucun impôt indirect pour les marchandises récoltées sur leurs terres.

Nous avons vu, plus haut, que, à la tête de la Chambre des Comptes, il y avait 1 premier président et 2 présidents, l'un clerc,

l'autre laïque. La charge de président clerc fut exercée par de hauts personnages, et, de 1343 à 1463, 20 prélats exercèrent cette charge. A partir de 1462, le président clerc devint laïque, mais continua à porter le nom de président clerc. La charge de président laïque fut exercée aussi par de grands personnages, des maréchaux de France, puis par une série ininterrompue de 10 grands bouteillers (1365-1468), si bien qu'on en arriva à considérer le grand bouteiller comme président laïque de droit de la Chambre des Comptes.

C'est le 22 juillet 1506 que nous voyons apparaître le nom de premier président (le P. P., comme on dit en abrégé), et le premier titulaire de cette charge fut Jean Nicolaÿ ; cette charge resta dans la famille Nicolaÿ jusqu'en 1791 et fut exercée par 9 membres de cette famille, qui noua ainsi, à chaque génération, des liens de plus en plus étroits avec la Chambre. (Cf. A. de Boislisle, *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents de la Chambre des Comptes (1506-1791)*; — Gallery, *Histoire des attributions du Parlement, de la Cour des Aides et de la Chambre des Comptes* (dans la *Revue générale du droit*, 1879 et 1880); — *Grande Encyclopédie*, l'article consacré par M. Prou à la Chambre des Comptes.)

Pendant longtemps, le roi n'avait pas de parquet spécial près la Chambre des Comptes. Le procureur et l'avocat général étaient communs au Parlement et à la Chambre. L'ordonnance de Charles VII de 1454 créa un procureur royal à la Chambre des Comptes, aux gages de 200 livres parisis, chargé de poursuivre les comptables coupables, d'obtenir le recouvrement des charges laissées en souffrance. Ces attributions étaient réservées, comme on dit, « à la plume » ; l'avocat général, créé en 1479, devait porter la parole dans les audiences.

Au-dessous de tous ces magistrats venaient une foule d'officiers inférieurs : les greffiers et leurs commis, les huissiers, les procureurs représentant les comptables. Ces procureurs eux-mêmes avaient des clercs, qui formaient une corporation analogue à celle des clercs du Parlement (la Basoche) et qu'on appelait l'*Empoie de Galilée*, à cause de la rue sur laquelle la galerie des Comptes prenait jour (*galilée* = galerie). Ajoutons encore les messagers, qui portaient dans les provinces les ordres de la Chambre des Comptes.

*Compétence de la Chambre des Comptes.* — La Chambre des Comptes était à la tête de toute l'administration financière. Elle vérifiait les comptes de tous les officiers royaux : officiers du domaine, receveurs des aides, des tailles, des gabelles. Le



comptable devait présenter ses comptes, jurer qu'ils étaient justes, complets et authentiques. L'examen du compte était confié à un auditeur, qui faisait un rapport ; puis les maîtres, sur le rapport, prononçaient un jugement. — Le compte pouvait être renvoyé à correction, et une amende, prononcée contre le comptable négligent. La Chambre des Comptes pouvait juger au criminel les comptables qui avaient commis des faux, des détournements ou autres crimes ; elle pouvait prononcer une peine afflictive, mais, pour cela, devait s'adjoindre quelques membres du Parlement. Le comptable déclaré coupable était exposé au pilori, qui se trouvait dans la cour de la Chambre des Comptes.

Le comptable condamné par la Chambre des Comptes pouvait-il en appeler au Parlement ? On discuta longtemps à ce sujet. Philippe le Long, dans l'ordonnance de janvier 1320, avait décidé que les appels pour mal jugé à la Chambre des Comptes seraient portés simplement devant la Chambre elle-même, à laquelle se joindraient deux ou trois ou quatre conseillers du Parlement ; mais le Parlement émit, plus tard, la prétention de recevoir en appel des causes jugées par les Comptes. Des lettres du 9 mars 1409 proclament nettement la souveraineté de la Chambre : « Les gens des comptes », y est-il dit, « sont jugés sans moyen intermédiaire et sans ressort aucun au Parlement ni ailleurs ; si quelqu'un se plaint au roi des sentences de la Chambre, une commission sera prise parmi ses membres pour examiner la cause, et deux ou trois ou quatre conseillers du Parlement seront adjoints à cette commission. » L'ordonnance cabochienne décida, au contraire, que les appels seraient portés devant une commission tirée du Parlement, à laquelle on adjoindrait quelques membres des Comptes. — Une ordonnance de Charles VII de 1460, une décision de Louis XI de 1465, en revinrent aux principes de 1330 et de 1409 ; mais la querelle dura longtemps entre les deux corps et ne fut jamais nettement tranchée.

La Chambre des Comptes a, comme le Parlement, des attributions politiques. Ses membres sont souvent appelés au Grand Conseil ; on leur demande leur avis sur tous les actes financiers, qui sont enregistrés ensuite au Parlement. — La Chambre exerce un pouvoir sur tous les officiers du trésor et du domaine, leur fait prêter serment, s'informe de leurs mœurs et capacité, les installe dans leurs fonctions ; elle règle les gages des capitaines, châtelains et gardes des places fortes, des ambassadeurs, des vicomtes et prévôts, des baillis et sénéchaux, qui prêtent serment devant elle. — Elle est préposée à la garde du domaine royal, et s'oppose systématiquement à toute aliénation du domaine, et, à cette

occasion, présente des remontrances. — Elle reçoit l'hommage des vassaux du roi ; elle a la juridiction des régales et reçoit le serment de fidélité des prélats ; elle a la garde des joyaux de la couronne. — A Paris, elle a des attributions administratives : elle surveille les ponts et chaussées, administre le temporel de la Sainte-Chapelle, contrôle l'administration du collège de Navarre (sur l'emplacement actuel de l'Ecole Polytechnique) ; elle surveille le trésor des Chartes, dont le trésorier lui prête serment ; — ses séances se tiennent comme celles du Parlement : nous n'en dirons donc rien ; et, la prochaine fois, nous étudierons la Cour des Aides.

R. B.

---

## Bibliographie

---

**Le positivisme d'Auguste Comte**, par PAUL DUPUY, *ancien Professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux*. 1 volume in-8°, 7 fr. 40 (Librairie Félix Alcan).

Dans la préface de l'ouvrage l'auteur constate l'absence chez Comte de toute originalité réelle, en matière de positivisme, où il se montre presque toujours l'imitateur de son maître Saint-Simon, même pour la hiérarchie des sciences. S'il a imité celui-ci dans son retour à la religion, il faut néanmoins reconnaître l'originalité de sa Religion de l'Humanité. D'autre part, qu'on accepte ou non l'influence d'une cause morbide (psychopathie de M. G. Dumas), il est nécessaire de reconnaître chez Comte fort peu de sens moral et aussi peu de sens commun.

*La science.* — Suivant la donnée fondamentale du Saint-Simonisme, il a voulu, en tant que savant, refondre, repenser toutes les sciences, afin d'élever sur une base inébranlable la science politique. Malgré des connaissances assez étendues sur les sciences exactes et positives, il n'était point un savant, au dire de M. Picard, de l'Institut, et il a fait de la géométrie une science naturelle, erreur grave, réfutée par Cournot et M. Poincaré ; erreur grave et fatale, puisque la physique sociale devait avoir son point de départ dans la nature elle-même. En biologie il invente la parthénogenèse de la femme, fait dépendre toutes les maladies du cerveau, par exemple le choléra dû à un défaut d'altruisme. Dans l'ordre anatomique, le fait élémentaire est le tissu, et non la cellule, qu'il ignorait. Quant à la vie elle-même, elle est le résultat d'une combinaison chimique *in situ*, successivement ré-  
pétée.

*L'Intelligence.* — En philosophie, ignorance profonde de Comte, aucune critique approfondie de la connaissance humaine, autrement dit du subjectif, négation absolue de la possibilité de l'observation intérieure ou psychologique. Il abaisse l'intelligence, exalte le sentiment. Défaut complet de logique. Parti en guerre contre l'intelligence en ayant pour guide la méthode objective, dès la biologie il sent la nécessité de quelque chose d'humain, de subjectif, et avec la sociologie il revient sur ses pas, réagit sur les sciences naturelles et les mathématiques, qu'il finit par assimiler

à la religion à titre de dogmatique, lorsque la sociologie elle-même s'est transformée en religion. D'abord il y a union des deux méthodes subjective et objective, puis domination complète de la première sur la seconde. De plus et comme complément, la logique du sentiment finit par être substituée à la logique rationnelle. Alors Comte est en possession de l'unité et du point de vue universel ; mais il a démontré le contraire de ce qu'il voulait prouver.

L'homme n'est, en lui-même, que le résultat harmonique de convergences multiples. Il ne possède point de liberté morale, n'a que des devoirs à remplir et point de droits. La cause n'existe point ; elle est remplacée par la loi, simple rapport nécessaire possédant une vertu opérative.

En fait de méthode, il faut aller de l'ensemble (supposé) ou synthèse au détail, c'est-à-dire à l'analyse. La loi des trois états en est un exemple. Celle-ci est une méthode historique. Mais dans l'histoire Comte n'a pas vu que le caractère de la loi à répétition devenait un caractère de succession. La prévision propre à la première est devenue, par sa confusion avec la seconde, l'occasion de prophéties dont aucune ne s'est réalisée. Soit dit en passant, la loi des trois états n'appartient pas plus à Comte que la hiérarchie scientifique.

*Le Bien.* — La morale est fondée non sur l'intelligence, mais sur le sentiment (l'amour). Point de liberté morale, de liberté de la pensée, point de droits d'aucun genre, l'homme n'a que des devoirs vis-à-vis de ses semblables.

*Le Beau.* — Point de distinction de l'art et du beau. Le développement de l'art est un fait d'harmonie sociologique qui résulterait de l'harmonie nécessaire du système musculaire et du système nerveux. Tel serait le germe de la théorie de l'art. Hautes destinées de l'esthétique sous l'influence fécondante du positivisme. Identité fondamentale des aptitudes scientifiques et esthétiques. Ni Comte, ni M. Pierre Lafitte n'en ont fourni la preuve.

*Sociologie.* — La famille est l'intermédiaire entre l'individu et la société. Celle-ci ne procède point de l'individu. L'affection en est la raison d'être, mais c'est plutôt l'égoïsme qui règne, d'où la bataille de la vie de Darwin. Comte reconnaît les avantages majeurs de la coopération où se trouve la donnée utilitaire. C'est une restriction pour le fonctionnement universel de l'Amour.

Dans la famille, la femme est subordonnée à l'homme dans la première manière ; elle est même impropre à tout gouvernement domestique. Dans la *Politique*, la femme est transformée : elle a la direction de l'éducation des enfants ; elle est la meilleure expres-

sion de l'Humanité, fait partie du pouvoir spirituel ; elle est l'objet d'un véritable culte.

L'Economie politique, science essentielle dans la première manière, proposée comme base de la morale, n'est plus qu'une prétendue science qui systématise l'anarchie. La propriété est une jouissance conférée par la société ; droit supérieur de celle-ci, d'où la légitimité de la confiscation. Le citoyen en fait de propriété, comme à tous égards, est un simple fonctionnaire.

Le gouvernement est la force de cohésion sociale qui doit maintenir et diriger. Représentant la domination spontanée de la force, le gouvernement temporel nécessite l'existence d'un gouvernement spirituel et moral. Le premier doit traverser une phase dictatoriale qui entraînera une suppression définitive du système parlementaire. La centralisation politique est chose excellente. Les prétendus droits humains sont toujours subversifs.

Alliance offerte au général des jésuites contre les protestants et les libres penseurs. L'auteur fait réfuter Comte sur la question du gouvernement par Hubert Languet et Locke.

Vient ensuite le pouvoir spirituel constitué par l'Humanité qui prend la place du Dieu traditionnel. Elle tire son origine des hommes et elle en procède après que ceux-ci ont passé de l'existence objective à la subjective, mais à la condition d'avoir, dans leur séjour terrestre, perfectionné l'Humanité ou Grand Etre dont la nature première est imparfaite. Ce Grand Etre imparfait et éternel, bien que l'homme ne le soit point, est l'objet de la religion positive ou démontrée.

L'éducation générale est due seulement au prolétariat. Familiale, elle a pour but l'esthétique ; systématique, elle comprend des cours scientifiques durant sept ans, en 360 leçons. Dans les deux dernières années, il s'y adjoint le grec et le latin.

*Progrès.* — Comte rattache surtout le progrès à l'évolution de la loi des trois états. Ce progrès est inégal, mais partout constitue une loi nécessaire. La marche de l'histoire en serait la preuve. Condorcet serait le premier à avoir conçu le progrès de cette manière. Erreur profonde.

*L'unité du Système.* — Elle manque essentiellement. A l'exemple de Saint-Simon, l'élève part de l'objectif pour avoir une physique sociale propre à réorganiser la politique et les croyances, but irréalisable, dit-on, en se plaçant au point de vue de l'école critique. Mais Comte est si bien sorti de la donnée fondamentale du positivisme qu'au lieu de s'en tenir à une faible part accordée à la subjectivité, c'est elle, d'après lui, qui finit par absorber ou à tout le moins dominer absolument l'objectivité, qui est incapable de

donner l'unité et l'universalité. Quand la sociologie a acquis ces caractères, elle progresse encore, devient une véritable religion (Brunetière). Celle-ci finit par s'associer à un fétichisme des plus nets comprenant la Femme, l'Humanité ou le Grand Etre, la Terre ou Grand Fétiche, l'Espagne ou Grand Milieu, le Soleil, la Lune. Le fétichisme, point de départ de l'évolution humaine, devient le point d'arrivée du progrès. On ne saurait mieux réfuter la loi des trois états.

Après avoir toujours combattu la métaphysique, Comte en a fait à son tour. Le Grand Etre Humanité et les petits Grands Etres animaux sont étrangers à toute observation. Absence complète d'unité, pensée s'assimilant les contradictions les plus formelles, logique rationnelle remplacée par la logique du sentiment, telle est l'œuvre du faux grand homme devenu une étiquette dans l'avenir et qui a usurpé une place importante dans les futures histoires de la philosophie.

P. D.

N. D. L. R. — Telles sont les idées (que nos lecteurs restent libres d'apprécier !) développées dans son ouvrage et résumées dans cette notice, sous sa responsabilité propre, par l'auteur du nouveau volume.

---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

Boileau

---

Conférence, à l'Odéon, de M. N.-M. BERNARDIN (1)

*Docteur ès lettres.*

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

En même temps qu'un théâtre d'avant-garde, dont les portes s'ouvrent toutes grandes aux talents naissants et aux formules nouvelles, le second Théâtre-Français est un musée, où sont conservés avec un soin jaloux les admirables chefs-d'œuvre de notre littérature. M. Antoine, qui n'oublie jamais ce double rôle de l'Odéon, a voulu célébrer avec éclat le deuxième centenaire de Boileau en associant à la gloire du vieux poète la jeune poésie ; et son appel a été entendu, car, en quelques semaines, il n'a pas été soumis à son choix moins de quatre-vingt-douze à-propos en l'honneur de celui qui a magistralement posé les règles de notre tragédie et de notre comédie classiques, et que nos pères appelaient « le législateur du Parnasse ».

Toutefois, l'*Art poétique*, par eux si vanté, n'est pas celle des poèmes de Boileau dont je veux vous entretenir. Un peu froid, comme toutes les œuvres didactiques, il n'offre plus guère qu'un intérêt historique pour les hommes du xix<sup>e</sup> siècle. La grande vague du romantisme, qui, tel un déluge dévastateur, a passé sur le classicisme, n'en a presque rien laissé debout. Comme des fétus de paille,

(1) Cette conférence a été faite à l'occasion du bi-centenaire de Boileau.

elle a emporté au loin l'épique, la ballade, le rondeau, j'ajouterais : l'épopée, si je ne venais d'avoir la surprise d'en recevoir une, et qui compte — frémissez ! — vingt-cinq mille vers ; du moins n'obéit-elle plus à Boileau, ni à ses prescriptions antédiluviennes. Comme l'épopée, la comédie et la tragédie se sont transformées radicalement. La rieuse Thalie ne s'amuse plus à peindre d'un pinceau patient des caractères ridicules attentivement observés ; elle esquisse rapidement des tableaux de mœurs, de très vilaines mœurs, qui scandalisent les étrangers et que je soupçonne pourtant certains d'entre eux d'avoir apportées eux-mêmes dans la « Babylone moderne », car je ne les ai jamais rencontrées, ces mœurs, dans la vieille et honnête bourgeoisie parisienne. Sa sœur, la tragique Melpomène, parle maintenant en prose, comme il sied à une élégante qui habite un appartement moderne, décoré par l'art nouveau ; si elle a gardé sa jolie coiffure à la grecque, sa tunique aux beaux plis s'est rétrécie en une robe entravée faisant redouter une robe-culotte, et elle a remplacé son antique poignard par une non moins meurtrière épingle à chapeau. Non, en vérité, l'*Art poétique* de Boileau, au frontispice duquel se dressait la statue de Louis XIV, comme celle d'Apollon au sommet de notre Académie nationale de musique, n'est plus qu'une ruine imposante et majestueuse. Boileau lui-même, évoluant avec les temps, ne voudrait pas le restaurer, ce Boileau que Renan ne craignait pas de nous montrer dans les Enfers appelant de ses vœux, en 1802, la naissance de Victor Hugo. Seulement, sur deux colonnes du temple, que le cataclysme a respectées, on lit encore deux belles et immortelles sentences, dont l'une est l'indispensable correctif de l'autre :

Rien n'est beau que le vrai...

et

Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

Mais, à côté du didactique mort, il y a dans Boileau un satirique vivant, un moraliste que l'indignation a fait poète et bon poète, et un bien spirituel et parfaitement irrévérencieux gamin de lettres, un effronté moineau parisien, qui s'amuse à crever à coups de bec l'ampoule des fausses gloires, et à dégonfler les réputations soufflées et factices ; ce législateur a commencé par être un révolutionnaire : cela se rencontre aussi en littérature.

De ce critique malicieux et de ce moraliste sévère vous allez applaudir, tout à l'heure, un dialogue étincelant et de mordants



poèmes. Pour que vous en compreniez mieux toute l'audace et qu'aucune intention ne vous en échappe, je veux, obstinément fidèle à la véritable mission du conférencier odéonien, replacer ces ouvrages polémiques, âgés de près de deux siècles et demi, dans le milieu et dans les circonstances où ils sont nés, et leur rendre ainsi à vos yeux toute leur fraîcheur première ; et, pour ce faire, je vous retracerai tout ce qu'il est nécessaire que vous vous rappeliez de la vie de notre vieux Boileau, qui fut, dans toute la force de cette double expression, un homme brave et un brave homme, et qui pourrait bien, par sa haute probité morale et littéraire et par son bon sens caustique, être, parmi nos grands écrivains, un des plus représentatifs du génie français, fait de raison, de clarté et d'esprit.

Nicolas Boileau était né, d'ailleurs, au cœur même de la France, à Paris, et au cœur de Paris, dans l'île de la Cité. Il est venu au monde quelques semaines avant que fût acclamé le *Cid*, le 1<sup>er</sup> novembre 1636, dans la cour même du Palais, à l'ombre de la Sainte-Chapelle, en face de la maison où devait être élevé Voltaire. Et cette date et ce lieu de naissance expliquent toute sa vie, comme aussi toutes ses œuvres.

A cette heureuse époque, on ne recevait pas encore à domicile des appels désespérés et encadrés de noir contre la dépopulation. Le père de Bossuet et celui de Malebranche eurent chacun dix enfants, celui de Fénelon quinze, l'avocat Arnaud vingt : aussi le nommait-on, à juste titre, « M. Arnaud le père ». Nicolas Boileau était le quinzième et avant-dernier enfant d'un père âgé, à sa naissance, de cinquante-deux ans, et toujours sa santé assez frêle rappellera qu'il était, comme dit le peuple, « un enfant de vieux »... Pour caser toute cette progéniture, le cloître offrait une ressource précieuse : c'est ainsi que M<sup>me</sup> Arnauld la mère, ayant pris le voile après la mort de son mari, mourra entourée de six de ses filles et six de ses petites-filles religieuses dans le même couvent qu'elle. On destina tout naturellement le petit Nicolas à l'état ecclésiastique, et, tel l'enfant de chœur du *Lutrin*, il fut tonsuré à l'âge de onze ans. Bien qu'il fût, dès lors, et qu'il dût rester toute sa vie très pieux, la fréquentation des paresseux et gourmands chanoines de la Sainte-Chapelle, parmi lesquels il comptait plusieurs parents, le dégoûta à jamais de l'état auquel on le préparait, et il n'eut qu'un désir : les quitter au plus tôt.

Qu'en ferait-on ? Souvenez-vous de *Robert le Diable*, le célèbre opéra de Meyerbeer, où, sous les traits d'Alice et de Bertram, l'ange gardien du héros et Satan se disputent son âme. Deux influences contraires vont, de même, s'exercer sur la jeunesse de

Boileau : celle de sa famille, qui vivait tout entière au Palais et du Palais, et la vocation satirique de l'adolescent, favorisée par des exemples domestiques et nourrie par des circonstances particulières.

Naturellement, le père Boileau, fier de trois cents ans de noblesse de robe, décida que Colin, ce bon petit garçon qui ne dirait jamais de mal de personne — il y a toujours eu des pères clairvoyants — serait greffier au Parlement : n'était-il pas

Fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier ?

Nicolas fit donc son droit, et il faut croire que les examinateurs étaient alors beaucoup plus faciles qu'à d'autres époques, car il fut reçu avocat dès vingt ans. Mais le barreau et le greffe ne l'attiraient pas, et d'autres idées hantaient sa cervelle.

Quand, après avoir longé la grand'salle du Palais, illustrée jadis par les audacieuses satires dramatiques des Clercs de la Basoche, Boileau prenait la petite rue de Galilée, dans l'enclos du Palais, et revenait à la maison de la sixième chanoinie qu'habitait son père, il y trouvait un glorieux souvenir. Quelque soixante ans auparavant, pendant la Ligue, dans la chambre même où devait naître Nicolas, habitait un conseiller au Parlement, Jacques Gillet ; là, il réunissait des amis aux noms obscurs et roturiers comme le sien : Leroy, Passerat, Chrétien, Rapin, Pithou ; et ces six hommes de robe, gens de Palais, d'Université ou d'Eglise, s'étaient associés pour défendre en un pamphlet tout animé du vieil esprit national la cause du vrai roi de France contre les reîtres Allemands, les Espagnols et les Italiens appelés par les Guises. Ainsi Nicolas était né dans la même chambre que cette fameuse *Satire Ménippée*, dont les railleries redoublées avaient tué la Ligue ; car, en ces temps lointains, le ridicule tuait encore en France.

Eh ! bien, se demandait le jeune avocat, est-ce que, vers 1660, la situation littéraire de la France n'était pas analogue à ce qu'était, au temps de la Ligue, sa situation politique ? Est-ce que, comme jadis par les troupes étrangères, la France n'a pas été envahie par les concetti italiens, par le cultisme espagnol, par l'euphuisme anglais ? Est-ce que les précieux ne continuent pas de trouver délicieuses ces phrases bizarres, à la manière de John Lyly, où ce ne sont pas seulement les idées qui s'opposent en antithèses, mais les sons mêmes des mots qui les expriment ? Tels, ces deux vers, où, louant Dupleix d'avoir écrit un livre contre le duel, son jeune frère s'écriait :

Détestant le duel, on atteste ton los ;  
Ternissant son horreur, ton honneur s'éternise.

Est-ce que les précieuses ne se pâment pas toujours à entendre Gongora dire d'une jeune fille en train de se débarbouiller à une fontaine « que cette rose vêtue réunit le cristal liquide au cristal de sa joue par le bel aqueduc de sa main ? » Est-ce que, même après leur retentissante mésaventure, Cathos et Madelon ne renchérisse pas encore sur les métaphores saugrenues du cavalier Marin, qui appelait le ver luisant « une chandelle incarnée » et le maquereau « un Laurent aquatique », parce qu'il était destiné à être mis, comme saint Laurent, sur le gril ? Oui, l'esprit étranger avait altéré et menaçait de détruire l'esprit français. Il fallait qu'un poète osât faire pour les lettres ce que les auteurs de la *Ménippée* avaient osé faire pour la politique, et qu'il criât, plus haut que les cloches des quinze paroisses de la petite île de la Cité, que la littérature française devait être française.

Et pourquoi Nicolas ne serait-il pas celui-là ? Apollon ne semblait-il pas l'y avoir prédestiné en le faisant naître dans le logis du conseiller Gillot ? L'esprit satirique n'était-il pas, d'ailleurs, déjà dans sa famille ? Son frère Pierre n'excellait-il point à réciter des farces et à contrefaire les gens ridicules ? Son frère aîné, Gilles, avocat au Parlement, pour se distinguer duquel Nicolas joindra à son nom de Boileau celui de Despréaux, ne faisait-il pas son bréviaire des satires de Mathurin Régnier, et ne prédisait-on pas que la crainte de ses mordantes épigrammes le ferait entrer jeune à l'Académie ? De fait, il y fut élu à vingt-huit ans. Et son autre frère, Jacques, le chanoine de la Sainte-Chapelle, n'était-il pas si célèbre par ses mots marqués au coin du bon sens, qu'on disait que la satire était dans ses os et dans sa chair ? Et, un jour qu'il venait d'affirmer qu'il écrivait ses ouvrages en latin afin de n'être pas compris des évêques, Nicolas n'avait-il pas été amené à lui répondre : « Si tu n'étais docteur en Sorbonne, tu ferais le docteur au Théâtre Italien, à côté de Scaramouche ? » De ses aînés Boileau se sentait le tempérament, et, encouragé par le satirique Furetière, ami de son frère Jérôme, certain soir que son père avait réuni dans la ruelle de l'Enclos tout ce que comptait de greffiers la famille, il leur déclara qu'il n'entrerait pas dans l'ancre de la chicane et qu'il allait écrire des satires :

La famille en pâlit, et vit, en frémissant,  
Dans la poudre du greffe un poète naissant.

Je ne crois pas que le père Boileau en soit mort, mais il mourut

presque aussitôt. Et il faut croire que c'étaient d'excellentes charges que les quatre charges de greffier du conseil de grand'-chambre ; car cet homme de robe, fameux par sa probité vantée partout avec une insistance désobligeante pour ceux de sa classe, roulait carrosse et avait amassé assez d'argent pour laisser à chacun de ses nombreux enfants une fortune. Outre un petit bien du côté de Villeneuve-le-Roi, Nicolas héritait de 36.000 livres, environ 150.000 francs de notre monnaie. Il en plaça un tiers à fonds perdu sur l'hôtel de ville de Lyon, en sorte que ce tiers seul lui assurera jusqu'à la fin de ses jours, par une faveur exceptionnelle, une rente viagère de 1.500 livres, à peu près 6.000 francs d'aujourd'hui : c'était l'indépendance. Boileau allait donc pouvoir non seulement se livrer à son goût pour la poésie, mais encore se donner le luxe de n'écrire que pour l'art et de ne « jamais tirer tribut de ses ouvrages ».

Il y a des hommes dont on ne se figure pas, tout d'abord, qu'ils ont pu être jeunes. L'auteur de l'*Art poétique* l'a été pourtant, et de toutes manières ; car, bien que « très peu voluptueux », il a aimé ou tout au moins chanté la nièce d'un chanoine de la Sainte-Chapelle, Marie de Bertouville, qui, plus tard, prendra le voile (1). Ah ! les belles années que celles où, quittant l'espèce de guérite qu'il occupait au-dessus du toit de son frère Jérôme, et d'où il obtiendra enfin de « descendre au grenier », Nicolas courait rejoindre aux cabarets en vogue, au *Mouton blanc*, à la *Croix de Lorraine*, chez Crenet, à l'enseigne de la *Pomme de pin*, près du pont Notre-Dame, ou chez le fameux traiteur de la place du cimetière Saint-Jean, de joyeux amis, dont l'avaient rapproché un goût commun pour les lettres et l'horreur des poètes à la mode et ces amis, auxquels il tenait tête le verre en main, en digne frère du chanoine Boileau, qui « buvait rasade comme un Allemand », c'étaient Molière et La Fontaine, c'étaient Furetière, Chapelle et le jeune Racine, qui ne fut peut-être pas un « tigre », mais qui fut certainement un « loup », comme on disait alors, ou, si vous préférez, avec M<sup>me</sup> de Sévigné, un vrai « diable ». Ce qu'il se dépensait d'esprit et de verve dans de pareilles réunions, vous le pouvez aisément imaginer, et cette représentation vous en fournira d'ailleurs la preuve.

C'est devant cet incomparable aréopage que Boileau va lire ses premières *Satires*, trop sacrifiées par la critique aux œuvres de sa robuste maturité ; car ce poète de vingt ans y montre déjà

(1) Sur cette idylle, voir la très savante étude de M. Auguste Rey, *Boileau et Silvie* (Champion éd.).

presque tout ce qu'il va être. Il s'y présente à nous sous trois aspects.

Ce rimeur imberbe est déjà un moraliste. Ses *Epîtres* sont déjà en germe dans la *Satire sur l'infinie diversité des folies humaines*. Et, avec la généreuse indignation et la belle témérité de la jeunesse, il s'en prend aux puissants du jour, et flétrit, sous de faux noms transparents, Sommaville, l'éditeur qui volait tous les poètes du temps ; le fournisseur de vivres Jacquier, qu'avait enrichi la fraude ; le financier Gorge, qui de son superflu mal acquis venait d'acheter le marquisat d'Entragues ; il écrit, en toutes lettres, le nom d'un procureur décrié, mais influent :

J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon.

Il est vrai qu'il met en note : « C'est un hôtelier du pays blaisois » ; mais cette note malicieuse ne fait que souligner l'offense ; toujours, d'ailleurs, les adversaires de Boileau redouteront moins ses attaques directes que ses excuses aggravantes et ses éloges à double sens.

Les *Satires* sont, en outre, un modèle de poésie descriptive, tant par l'habileté de la versification que par la vérité de la peinture. Comme notre François Coppée, attaché lui aussi par toutes les fibres de son être à son cher Paris, dont il aimait jusqu'aux loupes et aux verrues, Boileau est un réaliste. Son œil observateur saisit le côté pittoresque des choses les plus vulgaires, et il a tracé, dans ses *Embarras de Paris*, des croquis de la rue parisienne aussi amusants que ceux du Théâtre Italien, dont il raffolait avec Racine et qu'il appelait « un grenier à sel ».

Dans ce genre, son chef-d'œuvre me paraît être le *Repas ridicule*, que vous allez applaudir. Tout y est d'une vérité criante : le menu, les convives et les personnes dont ils parlent. La soupe est faite d'après la recette de l'*Écu d'argent*, dans le quartier de l'Université ; ces lapins, qui sentent le chou dont ils furent nourris, ils ont empesté un soir la maison du père de Boileau ; ce musicien Lambert, qui fait faux bond à l'amphitryon, ses distractions sont légendaires dans Paris (c'est lui qui mettra en musique les vers de Boileau pour M<sup>lle</sup> de Bertouville, et il sera beau-père de Lulli) ; ce commandeur, dont il est question, c'est Jacques de Souvré, qui, dans son magnifique hôtel du Temple, ne servait à ses hôtes que des vins de prix, ainsi qu'il sied à un profès dans l'ordre des coteaux, capable de délimiter tous les coteaux qui avoisinent Reims en Champagne, et de distinguer l'Âi du Silléri, et le Saint-Thierry du Pérignon. Celui qui se plaint du repas, et que Boileau ne trouve pas moins ridicule, c'est un

gastrophile célèbre, le vicomte du Broussin, qui a contribué à répandre le raffinement de boire à la glace, et qui se piquait de donner des repas d'érudition ! Ne traita-t-il point, un jour, ses convives d'ignorants pour n'avoir pas reconnu que les champignons employés dans l'omelette avaient été foulés par le pied d'une mule, ce qui, savent les connaisseurs, met un champignon au dernier période de la perfection ? Le succès de la satire de Boileau fut si vif que le plus illustre avocat de l'époque, Fourcroy, imagina d'inviter le poète à un festin de tous points semblable à celui qu'il avait si plaisamment décrit ; idée bizarre, car il était de toute évidence qu'un pareil repas devait être plus agréable à lire qu'à manger.

Et puis, à cette mise en action de la satire de Boileau, il manquait ce qui en est la partie la plus délicate et la plus fine, la discussion littéraire entre un poète méconnu et un hobereau pédant, tout à fait amusante, parce qu'elle ne contient que des contre-vérités et que le lecteur doit toujours prendre la contrepartie de ce que soutient l'imbécillité vaniteuse et rageuse des interlocuteurs, bientôt transformés en pugilistes. Et c'est ainsi qu'à côté du moraliste et du poète descriptif apparaît, dans les *Satires* de Boileau, le critique littéraire.

Tandis qu'un chacun prône et loue, dans le roman, au théâtre, au barreau, même dans la chaire chrétienne, les allusions, les pointes, les équivoques, toutes les fausses beautés qu'a mises à la mode le méchant goût du siècle, un tout jeune homme a puisé dans l'étude des anciens la certitude absolue que le vrai seul est beau ; et, fort de cette conviction, sans appui, sans cabale, il ose crier tout seul aux demi-dieux de la littérature qu'ils ne sont que des charlatans de ruelles, se panadant dans une gloire usurpée. Comme le clerc du parterre qui est mécontent de la pièce, il siffle les acteurs.

Il siffle le solennel et bouffi Charpentier, qui, avec une emphase digne d'un écolier, fait savoir à tous les passants qu'il est académicien et membre de la commission des inscriptions et médailles.

Il siffle Benserade, le poète de cour, qui se flatte de joindre l'esprit de Voiture à la force de Corneille, et qui ne sera immortel que pour son vers ridicule sur le déluge déchaîné par Jupiter afin de châtier les hommes coupables :

Dieu lava bien la tête à son image.

Il siffle le premier chancelier de l'Académie, Desmarets de Saint-Sorlin, lorsque ce bizarre auteur des *Amours du compas et*

de la règle soutient que le Saint-Esprit lui-même lui a dicté son épopée de *Clovis*, pourtant bien froide.

Il siffle l'abbé Cotin, le galant sermonnaire en cheveux blancs, et quand celui-ci, indigné, l'appelle Desvipéreaux, il n'en siffle que plus fort, naturellement.

Tous, il les siffle tous, et aussi La Calprenède, le romancier gascon, dont le fier Artaban était aussi populaire qu'au siècle dernier le d'Artagnan du père Dumas, et encore Quinault, le poète des précieuses et la coqueluche des ruelles à la mode, et même, ô comble d'audace, les deux grandes autorités littéraires du siècle, celles que Pascal avait cru prudent de se concilier en lançant les *Lettres provinciales*, M<sup>lle</sup> de Scudéry et le bonhomme Chapelain.

Madeleine de Scudéry, à laquelle l'Académie s'apprête à décerner le premier prix d'éloquence qu'elle ait donné, et que les précieux nomment « l'illustre Sapho », est une toute petite femme approchant de la soixantaine ; son visage est si noir, que le blanc des yeux y tranche comme dans une face de moricaude. Elle est franchement laide, et la jeune artiste, qui va la représenter, a vainement fait, pour lui ressembler, des efforts méritoires. Mais la vieille demoiselle a tant d'esprit qu'elle a inspiré une passion respectueuse à Pellisson, de seize ans plus jeune qu'elle et d'ailleurs seize fois plus laid encore, et que les visiteurs affluent dans son appartement de la rue de Beauce, dont les fenêtres donnent sur les jardins du Temple et sur la campagne qui environnait alors, presque de tous côtés. Saint-Nicolas-des-Champs. Là, chaque samedi, se réunissent autour d'elle, avec les débris de l'Hôtel de Rambouillet, des académiciens, des poètes mondains, des bourgeoises à l'esprit mordant comme la fameuse M<sup>me</sup> Cornuel, et tout un groupe d'aimables féministes quinquagénaires, les « généreuses amies » de Sapho, M<sup>lle</sup> Legendre, M<sup>lle</sup> Robineau, M<sup>lles</sup> Boquet, qui se sont refusées à subir le joug avilissant du mariage. On y parle politique, guerre, art, littérature, et toute cette bourgeoisie s'efforce d'imiter l'air galant qu'avait naturellement respiré l'Hôtel de Rambouillet. Parfois on y lit des portraits flatteurs, où les défauts sont tournés en qualités, dans le goût de ceux qu'avait mis à la mode la grande Mademoiselle de sa terre de Saint-Fargeau, où la pauvre princesse était allée cacher son dépit du mariage de Louis XIV.

Le dimanche, M<sup>lle</sup> de Scudéry couchait par écrit, d'une plume un peu doctorale et pédante, les conversations entendues la veille : discussions sur la quantité d'instruction qui convient aux femmes, sur les différents degrés de l'amitié, ou débat sur la question de

savoir lequel aime mieux de celui qui s'enflamme tout d'un coup ou de celui chez lequel une ancienne amitié se transforme lentement en amour ; ou encore quelque ingénieux badinage, comme celui dans lequel on s'était amusé à tracer une carte allégorique du royaume de *Tendre*, avec trois villes de *Tendre* : *Tendre-sur-estime*, où l'on n'atteint que très péniblement : le duc de Montausier n'a-t-il pas mis dix ans à conquérir le cœur de l'incomparable Julie ? *Tendre-sur-reconnaissance*, où l'on ne parvient qu'avec une lenteur presque aussi biblique ; et *Tendre-sur-inclination*, où l'on arrive tout de suite par une rivière rapide comme un torrent, mais d'où l'on court le risque d'être entraîné et noyé dans une mer dangereuse.

Le malheur est que Madeleine de Scudéry eut l'idée de réunir par un lien imaginaire ces portraits et ces conversations, et de faire un tableau de sa société sous la forme de romans historiques dont tous les personnages portaient les noms des plus grands héros de l'antiquité. Répondant au goût de l'époque et étant des romans à clef, les dix volumes du *Grand Cyrus* et les dix volumes de la *Clélie* obtinrent un succès égal à celui des admirables *Lettres provinciales*, que Boileau mettait au-dessus de tous les chefs-d'œuvre modernes et même anciens, et, pour comble d'horreur, M<sup>lle</sup> de Scudéry fit école.

Boileau fut exaspéré par ce perpétuel travestissement de l'histoire, par « cette boutique de verbiage galant », par ce style filandreux, rempli de longs adverbes, d'énormes adjectifs en *able*, de locutions pesantes comme « en mon particulier », alors qu'il est si simple de dire « pour moi ». Il n'y tint plus, et, rendu auteur dramatique par l'indignation, il écrivit, dans la manière de Lucien, ce Grec spirituel entre tous et qui fut véritablement le Voltaire de la Grèce, un dialogue, qui est une sorte de petit chef-d'œuvre, tant par l'habileté avec laquelle la satire est mise en action que par le style ferme, rapide, incisif, scénique. Les *Héros de romans*, ce sont les *Précieuses ridicules* de Boileau. Quand il la récita chez la princesse de Conti et chez M<sup>me</sup> de Longueville, avec ce talent de diction et d'imitation qu'il avait pris de son frère Pierre, cette petite pièce obtint un vif succès de gaieté. Je ne doute pas qu'elle ne le retrouve devant vous, quand elle va tout à l'heure paraître pour la première fois à la rampe, deux cent cinquante ans après qu'elle a été composée : exemple bien fait pour encourager les jeunes auteurs en leur prouvant que, quoi qu'on prétende, on finit toujours par être joué ; il suffit d'avoir un peu de patience.

Sous la forme d'un dialogue des morts, c'est une véritable



revue que les *Héros de romans*. Le compère, ce n'est rien moins que Pluton en personne, le roi des Enfers ; la commère est remplacée, désavantageusement pour les yeux, par Diogène, le philosophe cynique, et par le sévère Minos, qui, avec Eaque et Rhadamante,

Juge aux Enfers tous les pâles humains.

Prétexte de la revue : une grève ; oui, déjà ! Dans le Tartare, Sisyphe s'est assis, les bras croisés sur son rocher immobile ; Prométhée se promène, menaçant, avec son vautour sur le poing : une émeute est à craindre et met en péril la vertu des Furies ; en attendant l'artillerie de Jupiter, Pluton appelle à son aide les héros descendus aux Champs-Élysées. Ils comparaissent devant le dieu, qui a fait de bonnes études, qui sait très bien son Hérodote et son Tite-Live, et qui nous rappelle, en les rappelant à chacun d'eux, les exploits qu'ils ont accomplis sur la terre. A sa surprise, toujours renouvelée et toujours amusante, ils lui répondent par des madrigaux, par des soupirs langoureux, par des énigmes galantes, par une chanson sur un air de ce Philippot, dit le Savoyard, qui chantait au Pont-Neuf, jusqu'à ce que, désabusé et furieux d'avoir pris pour les vrais héros les héros amoureux des romans de M<sup>lle</sup> de Scudéry et de La Calprenède et des tragédies de Quinault et de l'abbé de Pure, Pluton les fasse fustiger et dépouiller comme un marquis de Mascarille et un vicomte de Jodelet, et qu'on reconnaisse, sous leurs habits à l'antique, des bourgeois et des demoiselles de la Place Royale ou du quartier du Temple. Ainsi finit la comédie.

Mais, quelle que fût la réputation de M<sup>lle</sup> de Scudéry, Chapelain était un personnage beaucoup plus considérable encore. Depuis trente ans, ses arrêts en littérature étaient écoutés comme des oracles. C'est lui que l'Académie avait chargé de dresser le plan de son fameux *Dictionnaire* et de rédiger, pour les livrer au public, ses *Sentiments sur le Cid*. Le duc de Montausier en avait voulu faire le précepteur de Louis XIV, et quand, en 1663, ce roi avait décidé de donner une pension aux gens de lettres et aux savants les plus marquants de la France et de l'Europe, c'était à Chapelain que Colbert avait commis le soin d'établir la liste des élus et de fixer le chiffre de chaque pension. Chapelain avait fait ce travail en toute équité, selon le degré d'estime où il tenait les hommes et les œuvres ; et il avait impartialement attribué une des plus grosses pensions « au plus grand poète français qui ait jamais été, et du plus solide jugement, le sieur Chapelain ». La

publication des douze premiers chants de sa *Pucelle d'Orléans*, depuis vingt ans annoncée et prônée dans toute la France comme une nouvelle *Enéide*, et pour laquelle le duc de Longueville faisait au poète une pension de 4.000 livres, avait causé une déception générale. Pour une assez belle page sur Dieu et quelques vers heureux semés çà et là dans les descriptions, que d'alexandrins forcés, durs, rimant avec des épithètes, remplis d'inversions archaïques et pénibles, de petits mots juchés sur deux énormes adjectifs comme sur une paire d'échasses, de sonorités rocailleuses et ludesques ! Et partout, quelle puissance d'ennui ! Quelle vertu oscitative, pour parler comme M. Diafoirus ! A l'apparition du poème tant attendu, d'un même mouvement, toutes les bouches s'étaient ouvertes et toute la France avait bâillé. L'illustre Chapelain avait compris, et il garda dans son cabinet les douze derniers chants de la *Pucelle*, qui n'ont vu le jour — et très discrètement — que vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais ce que chacun pensait tout bas, nul ne l'osait dire tout haut : Chapelain était comme le premier commis de la littérature ; et toute la gent famélique des poètes baisait humblement sa main distributrice de la provende royale. Seul, dans une épigramme, Linière avait osé appeler la *Pucelle* « une vieille sempiternelle ».

La fortune du jeune Boileau lui permettait d'avoir le courage de son indignation contre le misérable qui avait ainsi gâché un admirable sujet. David, il osa s'attaquer à ce Goliath. Il ne se passa plus de jour que sa fronde ne le frappât de quelque pierre pointue et pénétrante : « Il n'y a point de police au Parnasse, répétait-il, si je ne vois ce poète-là attaché au Mont-Fourchu ». Une fois, dans un salon, il chantait sur un air fort tendre du *Ballet de la naissance de Vénus*, quatre vers formés de centons de la *Pucelle*, adroitement rapprochés par lui :

Droits et roides rochers, dont peu tendre est la cime,  
De mon flamboyant cœur l'âpre état vous savez ;  
Savez aussi, durs bois par les hivers lavés,  
Qu'holocauste est mon cœur pour un front magnanime.

Et le contraste entre la rudesse des vers prononcés avec la prononciation du temps, comme je viens de le faire, et la langueur de l'air était d'un comique irrésistible. Le lendemain, dînant rue Pavée, chez le président de Lamoignon, il lui récitait quatre autres vers en style de Chapelain pour mettre à la fin de la *Pucelle* :

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,  
 Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve,  
 Et, de son lourd marteau martelant le bon sens,  
 A fait de méchants vers douze fois douze cents.

Et le président de Lamoignon — qui l'eût cru de cet austère magistrat? — faisait prendre dans la boutique de Bilaine, contre le deuxième pilier de la grand'salle du Palais, un exemplaire de la *Pucelle*, écrivait de sa propre main sur le premier feuillet le quatrain malicieux, et... renvoyait le volume au libraire. Naturellement la *Pucelle* à sa place, et une place d'honneur, dans les *Héros de romans*. Vous la verrez costumée comme l'est la vierge guerrière, c'est-à-dire fort ridiculement, dans les gravures qui ornent l'édition originale du poème. Mais aucune des gracieuses artistes du second Théâtre-Français n'était pour reproduire la lourde, pesante, pataude, hommasse héroïne de Chapelain ; c'est donc sous les traits de M. Flateau que vous apparaîtra, désopilante, la *Pucelle*. Et sous ceux de l'excellent Coste, très bien grimé, vous verrez Chapelain lui-même.

Dans leurs diableries de la *Pomme de pin*, dont vous allez voir la salle reconstituée, Boileau et ses amis ne se contentaient pas d'infliger à celui d'entre eux qui manquait à leurs règlements la lecture de dix vers de la *Pucelle* — une page entière eût été une condamnation à mort, — ils prenaient comme cible de leurs railleries l'homme lui-même et sa légendaire avarice, que ses pensions rendaient encore plus inexcusable et dont, au reste, il devait mourir. Boileau n'osa-t-il pas, un jour, se présenter chez Chapelain sous le nom du bailli de Chevreuse, pour contempler le père de la *Pucelle* dans le vieux justaucorps rouge, datant de l'époque où il était archer, qu'il usait comme vêtement de chambre, à côté de deux tisons laissés depuis dix ans dans sa cheminée pour prouver qu'il y avait fait du feu? Mais c'était surtout la perruque du bonhomme, sa perruque à calotte, si vieille qu'elle n'avait plus de cheveux, qui mettait en joie nos malicieux poètes. Aussi cette joie tourna-t-elle au délire, un jour que Furelière arriva, racontant une horrible tragédie : au carrefour de la rue Plâtrière, au retour de l'Académie, dont les assemblées se tenaient alors chez le chancelier Séguier, Chapelain s'était pris de querelle avec l'historiographe La Serre, célèbre par son galimatias, et celui-ci, dans sa fureur de ne point figurer sur la liste des pensions royales, avait porté une main sacrilège sur la vénérable perruque, et l'avait — ô désespoir ! — jetée dans le ruisseau. « Mais c'est la scène du *Cid* ! » s'écria Boileau ! Si l'on faisait une parodie ? » A cette époque, où tout le

monde se passionnait pour la poésie, la satire prenait volontiers la forme de la parodie, et justement l'abbé de Pure venait de parodier la grande scène d'Auguste et de Cinna, afin de foudroyer Boileau par la bouche de Colbert. C'est ainsi que, dans un joyeux cabaret, tandis que passait de main en main la bouteille parfois un peu trop longtemps retenue par Chapelain, est née la spirituelle parodie de *Chapelain décoiffé*.

A la querelle des deux auteurs succèdent le monologue de Chapelain se lamentant sur sa perruque crottée comme don Diègue sur son épée tombée de ses mains débiles, puis l'appel du bonhomme à son jeune vengeur, l'abbé Cassagne, qui vient d'être élu à l'Académie pour un poème sur Henri IV et que Chapelain a fait entrer dans la commission des inscriptions et médailles ; ensuite les stances dans lesquelles l'abbé expose ses douloureuses incertitudes : doit-il se charger d'une sotte querelle ? doit-il, en refusant, perdre sa pension et prendre le chemin de Bicêtre, qui était alors un hôpital pour les pauvres ? Enfin l'intérêt l'emporte, et Cassagne provoque La Serre, non pas en champ clos — les écrivains ne tiraient pas alors l'épée, ou n'échangeaient pas encore deux balles sans résultat, — mais à un combat de plumes, chez les libraires Bilaine et Sercy, comme Trissotin et Vadius se verraient seul à seul chez le libraire Barbin.

Cette fine et amusante parodie est faite sur l'édition originale du *Cid*, où les deux premières scènes sont un peu plus longues que dans l'édition définitive. Elle est d'une habileté extrême. Parfois il suffit de deux ou trois lettres changées pour modifier le plus plaisamment du monde le sens d'un vers. Ainsi :

Je sais ta passion...

se transforme en :

Je sais ta pension...

et

Endurer que l'Espagne impute à ma mémoire  
D'avoir mal soutenu l'honneur de ma maison...

devient :

Souffrir que Chapelain impute à ma mémoire  
D'avoir mal soutenu l'honneur de sa toison...

C'est la première fois, je crois, que cette parodie va paraître sur une scène publique. Elle sera certainement très goûtée des

lettrés que sont les abonnés de l'Odéon, et ils salueront au passage les deux seuls vers que nous puissions avec certitude attribuer à Boileau dans l'œuvre commune :

En cet affront, La Serre est le tondeur,  
Et le tondu père de la Pucelle.

Vous concevez aisément que les *Satires* de Boileau lui aient fait beaucoup d'ennemis. Il circula dans Paris un imprimé, qui portait : « On fait assavoir à tous ceux qui n'ont pas lieu d'être satisfaits des *Satires* nouvelles qu'ils aient à se trouver, un tel jour et à telle heure, chez le sieur Rollet, ancien procureur, où se tiendra le bureau des mécontents desdites *Satires*, afin d'aviser aux intérêts des honnêtes gens mêlés dans icelles. » En réalité, c'était chez le libraire Ribou que complotaient contre Boileau tous ceux qu'il avait nichés dans ses hémistiches malins ; c'étaient là que fourbissaient leurs armès les Saint-Pavin, les Titreville, les Bour-sault, les Coras, les Perrault, les Bonnacorse, les Pinchesne, engagés par le duc de Montausier à envoyer le satirique,

La tête en bas, rimer dans la rivière.

Boileau ne fit qu'en rire, tant que Perrault lui reprocha de ressembler à « un corbeau qui va de charogne en charogne », que le burlesque d'Assouci l'appela, dans son style toujours noble, « un stoïque constipé », et que le pâtissier Mignot, de la rue de La Harpe, qui avait été qualifié d'empoisonneur dans le *Repas ridicule*, fit imprimer, pour en envelopper ses biscuits, la *Satire* de l'abbé Cotin contre le satirique. Il cessa de rire quand d'aucuns, plus habiles, l'accusèrent de mauvaises mœurs et de libertinage, et surtout répandirent sous son nom des vers « plats de la dernière platitudo et sentant le cuistre de collège ». Chapelain, qui d'abord avait simplement demandé que son nom ne fût plus travesti en Pucelain, se vengea mesquinement en faisant retirer à Boileau par Colbert le privilège qu'il avait obtenu de publier son livre ; et Desmarets, plus perfide, colporta que Despréaux avait osé s'attaquer au roi lui-même, en traitant de fou cet Alexandre auquel son ami Racine comparait Louis XIV, et en lui appliquant indirectement ailleurs ce vers :

Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne.

Ce n'eût été rien moins qu'un crime de lèse-majesté.

La première *Épître*, qui est un bel éloge du souverain, sauva

Boileau. Présentée à Louis XIV par le duc de Vivonne, elle valut au poète une pension de 2.000 livres et l'amitié du roi. Il est à la louange de Boileau qu'il ait toujours osé soutenir son avis contre celui du maître ; sans doute, il y mettait des formes : « Votre Majesté aurait pris vingt villes plutôt que de me persuader cela » ; je ne sais pourtant si Louis XIV fut très content le jour où le satirique lui dit, après avoir lu une poésie royale : « Rien n'est impossible à Votre Majesté : Elle a voulu faire de mauvais vers, et Elle y a pleinement réussi ». Au moins la sincérité notoire du poète rendit-elle le monarque plus sensible aux éloges délicats qui lui allaient être prodigués dans un morceau fameux du *Lutrin*, l'épisode de la Mollesse, un chef-d'œuvre de finesse gracieuse et d'habile versification.

Vous savez de quelle gageure est né cet ingénieux et charmant badinage du *Lutrin*, la plus poétique, à coup sûr, des œuvres de Boileau. Le 31 juillet 1667, le trésorier de la Sainte-Chapelle, Claude Auvri, évêque de Coutances, homme fort ignorant et d'un mérite au-dessous du médiocre, s'était avisé de faire mettre un pupitre devant la première stalle du côté gauche, qui était celle du chantre, l'abbé Barrin. L'irascible chantre le fit ôter à force ouverte, et, ayant élu pour procureur maître Etourneau, il poursuivit Auvri et son acolyte, le sous-marguillier Frontin. Etourneau contre Frontin, le joli procès, si le président de Lamoignon n'avait point assoupi sagement cette ridicule affaire, dont le bruit avait rempli tout le Palais, si voisin de la Sainte-Chapelle : « Je vous défie d'en faire un poème épique », dit-il en riant à Boileau. « Il ne faut jamais défier un fou », riposta celui-ci, se donnant lui-même le qualificatif qu'il avait si vertement repoussé certain jour que le lui appliquait le P. Bourdaloue : « Il y a aux Petites-Maisons dix prédicateurs contre un poète. » Et il fit l'heureuse folie d'écrire le *Lutrin*.

Rien de fin comme le comique de ce poème, où, par une transposition plaisante de lettré, nourri des épopées antiques, Boileau s'amuse à prêter aux plus vulgaires des personnages modernes le langage des héros de Carthage et de Troie, et à faire parler comme Enée et Didon le perruquier L'Amour et Anne la perruquière. Et surtout dans le *Lutrin*, tout a une vie singulière, parce que l'auteur n'ignore rien des lieux qu'il décrit et des personnages qu'il fait agir. Nourri dans la Sainte-Chapelle, il en connaît tous les recoins ; habitué du Palais, il a souvent exploré « la plaine de Barbin », où s'engage, au 5<sup>e</sup> chant, l'héroï-comique bataille des livres ; il a dîné à la table du chanoine Evrard,

Dont vingt muids bien rangés font la bibliothèque,

et de ses convives, hommes d'église gourmands et joufflus, gras d'une longue et sainte oisiveté ; il a tracé des portraits qui sont de petites merveilles de vérité malicieuse. Je ne résisterais pas au plaisir de vous en citer quelques-uns, si vous ne deviez entendre, dans la *Satire des Femmes*, le meilleur et le plus achevé de tous.

Que si vous étiez portés à le croire exagéré et chargé, écoutez ce que dit des moines un contemporain du *Lutrin*, Sanlecque, lui-même chanoine régulier de Sainte-Geneviève :

Ceux qui ne sont qu'oisifs sont les bons de Clairvaux.  
Dès qu'un Célestin tousse, il lui faut de la viande.  
La jambe du Feuillant sent la pâte d'amande  
Le Fontevault s'occupe à tripler son menton.

Et quel joli pendant au tableau de Boileau, que la scène où Sanlecque nous montre trente laquais apportant à un directeur enrhumé trente restaurants, nous dirions aujourd'hui trente consommés, de la part de trente pénitentes haut placées ! Lequel des trente déguster sans faire vingt-neuf jalouses ? Cruel problème ! Mais la servante d'une cuillerée prise dans chaque bol forme un maître bouillon ; le saint homme

Donne à ce consommé sa bénédiction,

et, dans la tranquillité sereine qu'assurent une bonne digestion et une bonne conscience, il peut ensuite, sans commettre l'affreux péché de mensonge, dire à chacune des trente dames à bouillon :

Que votre consommé, ma fille, a fait merveille !

Dans mon admiration pour le satirique malin que Sanlecque, en son *Apothéose de Boileau*, montrait élu par les dieux de l'Olympe dieu de la raillerie, j'avoue que j'en veux à Louis XIV d'avoir, par pur égoïsme, pour en faire ses glorieux historiographes, arraché Despréaux à la satire, comme Racine à la tragédie, d'avoir mis à cheval « Messieurs du sublime » (les mauvaises langues prétendent que Boileau en est tombé dans un bourbier), et de les avoir trainés à sa suite aux sièges d'Ypres et de Gand. Heureusement pour nous, comme a dit Destouches en un vers bien souvent attribué à Despréaux,

Chassez le naturel, il revient au galop...

M<sup>me</sup> de Maintenon et les demoiselles de Saint-Cyr ramèneront

Racine à la scène; et la mauvaise humeur de la vieille échauffant la bile de Boileau, comme avait fait l'ardeur intempérante de sa vingtième année, lui va remettre en main la plume de la satire.

En 1685, Boileau s'est établi dans ce riant village d'Auteuil, qui toujours a séduit nos grands écrivains, depuis Molière et La Fontaine jusqu'à Balzac et à Goncourt. Sa maison existe encore, rue Boileau. Dans la pièce où recevait le poète au milieu de tous ses livres en désordre, les portraits des grands satiriques, Lucilius, Horace, Perse, Juvénal, Régnier, accrochés à une vieille tapisserie de Bretagne, faisaient cercle autour d'un beau portrait de la reine Christine de Suède, que Boileau estimait comme la femme la plus spirituellement médisante de son temps. C'était bien le logis sévère d'un satirique. Mais, par la fenêtre large ouverte, la vue s'étendait sur un joli jardin, avec un mail et un jeu de quilles, d'où montait, par les beaux soirs d'été, le parfum des chèvrefeuilles et des abricots mûrs.

Tout d'abord, on était venu en foule voir Boileau et goûter le charme de sa conversation à la fois simple et brillante, si bien que Racine ne lui écrivait pas « votre maison », mais « votre hôtellerie » d'Auteuil. Ce satirique brusque et franc, mais sans fiel, « cruel en vers », comme disait M<sup>me</sup> de Sévigné, « mais tendre en prose », était bien d'ailleurs le meilleur et le plus généreux des hommes, le plus fidèle et le plus dévoué des amis. Innombrables sont les services qu'il a rendus à des gens de lettres dans l'embarras; et c'est un spectacle touchant que celui du vieux Boileau se transformant en bonne d'enfants pour promener gaiement dans le bois de Boulogne les sept bambins de son ami Racine, et apprenant à l'aîné à faire des vers latins, comme il avait appris à son père à faire, en français, toujours le deuxième vers avant le premier, pour que la rime n'amenât jamais un vers faible, un frère chapeau, comme il disait plaisamment, par allusion aux moines, qui ne sortaient jamais qu'accompagnés d'un frère subalterne portant chapeau.

Et puis l'âge était venu et, avec lui, les infirmités: un asthme chaque jour plus pénible, une extinction de voix chronique, une surdité de l'oreille gauche. De la maison d'Auteuil, devenue triste, tous avaient désappris le chemin, à l'exception du financier Le Verrier, un pédant et un usurier, — on l'appelait le traitant renouvelé des Grecs, — qui guettait l'occasion favorable pour acheter à bon compte la maison du vieillard. Et Boileau soupirait ce vers de Malherbe :

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages.



Tout ce qu'il voyait l'assombrissait. Les Pradon et les Boyer lui paraissaient maintenant des soleils à côté des nouveaux auteurs qu'élevaient à la renommée les cabales et la mode ; et l'Académie était envahie par les modernes, « gens toujours prêts à opiner du bonnet contre le bon sens, comme contre un ancien ». Il n'osait plus guère y aller, de peur que, élevant un peu trop la voix, comme il arrive parfois aux sourds, il ne traitât tout haut ses confrères de Hurons et de Topinambous ! Alors, pour soulager son cœur, il leur composait une devise, dont le corps était une troupe de singes se mirant dans une fontaine, et l'âme ces deux mots latins : « *Sibi pulchri* », c'est-à-dire : « Ils se trouvent beaux ! »

Il ne lui restait que Dieu, auquel il s'est attaché de plus en plus ; car, sans aimer les dévots, on peut être fort pieux :

L'Évangile aux chrétiens ne dit en aucun lieu :  
« Sois dévot » ;

et son Dieu, le Dieu de Port-Royal, le Dieu du grand Pascal et de son ami Racine, voilà qu'il le voit avec indignation persécuté en la personne de ses fidèles. De la grande fureur de Boileau contre le frère chapeau de Bourdaloue et contre les bons Pères, qui osent dire qu'on peut être sauvé sans aimer Dieu, il nous reste un curieux témoignage, une lettre de M<sup>me</sup> de Sévigné, que M<sup>lle</sup> Grumbach vous viendra lire sous le costume de l'aimable marquise ; elle contient en germe toute l'*Épître XII* de Boileau, qu'on a pu appeler une dernière *Provinciale*.

Est-ce parce que, à cette époque dévote, les femmes étaient pour la plupart dévouées à la Compagnie de Jésus ? Ou parce que Boileau, qui avait à peine connu sa mère et qui était plus intellectuel que sentimental, avait pris trop de plaisir aux *Contes* de son ami La Fontaine sur les perfidies du sexe féminin ? Ou bien encore, parce que, célibataire cacochyme et catarrheux, il regrettait, au fond de l'âme, de n'avoir pas pris de compagne sur qui faire retomber ses quotidiennes mauvaises humeurs ? Toujours est-il que la dernière grande œuvre poétique de Boileau est une énorme *Satire sur les femmes*, où il a réuni tous les traits mordants dirigés contre elles par sa chère Comédie Italienne. Vous allez entendre d'importants fragments de cette satire dialoguée, une des plus remarquables de Boileau par la verve et par la force. Elle est pourtant une des moins connues, parce qu'elle ne figure pas dans la plupart des éditions scolaires, malgré l'approbation que lui avait publiquement voulu donner le vertueux Arnauld, alors octogénaire.

Alcippe vieillit : il prend du ventre, et sa perruque blonde cache des cheveux grisonnants. Il est temps pour lui de faire une fin et de se marier. Il annonce à Boileau qu'il épouse une toute jeune fille, une pensionnaire de Port-Royal, naïve et charmante dans son petit habit blanc pareil à celui des novices, presque une nonne. Et Boileau de sourire, et de le décourager, à sa manière, par des félicitations ironiques : « Alcippe a très bien choisi sa femme pour n'être pas exposé à figurer bientôt dans le fameux livre d'*Heures*, où ce mauvais plaisant de Bussy-Rabutin fait peindre en miniature tous les maris... marris de l'être. D'ailleurs, quoi qu'on endise, il y a encore dans Paris des femmes honnêtes.

Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait citer.

Mais celles-là, comme elles font payer cher à leurs maris leur altière vertu ! Et les autres... ! »

Alors le poète impitoyable fait défilier devant nos yeux la coquette, qui sait changer en un faux printemps sa véritable automne ; la jalouse, terrible en ses fureurs sans cesse renaissantes ; la malade imaginaire ; l'orgueilleuse, fière de son illustre origine ; la précieuse ; la femme savante ; la sotte, qui n'a d'entretien que celui de son chat, et c'est une des sœurs de Boileau, laquelle ne pardonnera point l'épigramme ; la joueuse, capable de répondre à son confesseur, lui reprochant le temps perdu aux cartes : « C'est vrai qu'on en perd beaucoup à les battre » ; l'avare, qui se fait un jupon avec trois thèses de satin cousues ensemble et dérobe au buvetier du Palais des serviettes, comme la femme du lieutenant criminel Tardieu, qui périra assassinée avec son mari par des voleurs, en leur maison du Quai des Orfèvres ; la femme acariâtre, qui, tout le jour, querelle mari, valets et servantes, en un langage digne des Halles, et c'est la belle-sœur du poète, M<sup>me</sup> Jérôme ; la marâtre, qui frappe ses enfants, comme la première femme du père de Boileau, laquelle mourut du regret d'avoir tué une de ses filles à force de la battre ; l'hypocrite ; la bigote insupportable, dont un directeur indulgent et intéressé lève tous les scrupules ; et la plus redoutable de toutes ces furies domestiques, la plaideuse, sur le portrait de laquelle, devant Alcippe épouvanté, le satirique, oubliant pourtant la belle-mère, s'arrête enfin à bout de souffle, sinon au bout de sa colère.

Colère, Mesdames, un peu factice et où il entre quelque rhétorique ; je m'empresse de vous en fournir la preuve.

Plusieurs années après, Boileau fit la connaissance d'un jeune avocat de Lyon, Claude Brossette, qui se prit pour lui d'une vive admiration. Une correspondance s'engagea. Le vieux poète en-

voie sur sa vie des renseignements précieux à son provincial disciple, qui prépare une édition de ses œuvres complètes ; et, en remerciement, Brossette expédie à Paris du thé, des fromages, que Boileau proclame faits avec le lait de la vache Io, un jambon, qu'il déclare digne du sanglier d'Erymanthe. Or, voici que Brossette fait un mariage d'amour, oh ! de grand amour, d'un amour rare, unique ; car, lorsque ce disciple du poète de la raison perdra sa bien-aimée moitié, il fera tirer de son cerveau la glande pinéale, celle où Descartes plaçait le siège de l'âme raisonnable, afin que ce qu'il y avait de plus noble en la chère défunte pût rester toujours au doigt de son mari dans le chaton d'une bague d'or. Comment annoncer à l'auteur de la *Satire sur les femmes* qu'il a pris femme ? Brossette s'y décide enfin, en plaidant les circonstances atténuantes : « Sa jeune épouse a de la vénération pour Boileau, et elle fait un cas extraordinaire de ses ouvrages, dont elle connaît toutes les finesses. » La réponse, attendue avec terreur, arrive, et la voici, que je résume : « Il ne faut point prendre les poètes à la lettre. Aujourd'hui, c'est la fête du célibat ; demain, c'est la fête du mariage. C'est contre les méchantes femmes que j'ai fait une satire ; mais, dans le fond, je suis du sentiment d'Alcippe, et, comme lui, je tiens

... que, pour être heureux sous ce joug salutaire,  
Tout dépend, en un mot, du bon choix qu'on sait faire. »

Gloire donc à M<sup>me</sup> Brossette, puisque, en son honneur, l'auteur de la *Satire sur les femmes* a chanté la palinodie, un peu trop bas pourtant.

Car le succès de la *Satire*, criée et vendue par les rues de Paris, comme nous apprend le répertoire des Italiens, avait été si considérable, que le libraire, de son aveu, y gagna plus de deux mille écus. Vous jugez, Mesdames, des clameurs poussées par les Parisiennes ; elles furent si bruyantes, que Boileau, bien que sourd, finit par les entendre et par s'en émouvoir : les femmes grecques n'avaient-elles pas mis en lambeaux Euripide, le poète misogyne ? Racine rassura son ami : « Il fallait bien vous attendre à ce bruit, lui dit-il, puisque vous avez attaqué tout un corps, qui n'est composé que de langues ; mais laissez-les faire : elles finiront par s'enrouer. »

Cependant, lorsque Despréaux mourut, au cloître Notre-Dame, chez son confesseur, le chanoine Lenoir, parmi la foule qui l'accompagna par les rues tortueuses de la Cité jusqu'à la chapelle basse de la Sainte-Chapelle-du-Palais, où dormaient déjà tous ses parents, on remarquait beaucoup de femmes. Venaient-elles se

réjouir de la mort de leur ennemi ? Ou bien chacune d'elles était-elle désireuse de se poser ainsi publiquement comme une des trois honnêtes femmes qu'avait connues Boileau ? Je crois plutôt, Mesdames, qu'elles venaient rappeler par leur présence et par leurs prières au trop malin poète, qui l'avait quelquefois oublié, le pardon chrétien des injures.

Et, sans doute, le pieux Boileau en fut touché dans sa tombe ; car voilà qu'il en sort après deux siècles pour venir, sur la scène du second Théâtre-Français où un singulier hasard fait qu'ils vont débiter ensemble, appuyer de sa vieille autorité le jeune talent de M<sup>me</sup> Galzy. Dans le concours de poésie ouvert en l'honneur du satirique, où elle a triomphé avec sa *Revanche de Boileau*, il se trouve que son agréable poème est, en même temps, une spirituelle et généreuse revanche des femmes sur Boileau. Ce qui va vous permettre à toutes, Mesdames, d'applaudir sans arrière-pensée, avec nous, le bon poète, si français, dont l'Odéon, célèbre aujourd'hui le deuxième centenaire.

N.-M. BERNARDIN,  
*docteur ès lettres.*

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Caton l'Ancien orateur (suite).

Nous avons parlé de l'activité oratoire de Caton dans les années immédiatement antérieures à sa censure et pendant l'année même où il exerça cette magistrature, c'est-à-dire 184 avant J.-C. Nous embrasserons aujourd'hui une période plus considérable, au moins quinze et presque dix-huit ans. Je suis obligé d'étendre les limites de cette étude, parce que, au fur et à mesure qu'on avance, les renseignements se font de plus en plus rares.

Caton commence à vieillir : il est, maintenant, quinquagénaire ; il a parcouru le cycle complet des magistratures romaines, ce qu'on appelait alors le *cursus honorum*. Je ne dirai pas qu'il était un homme politique en retraite, parce qu'un Romain ne se désintéressait jamais des affaires publiques ; mais il n'exerçait plus de charge et ne s'occupait des intérêts de l'État qu'en qualité de sénateur. Aussi, quand il descend dans l'arène, n'est-il plus en vedette comme autrefois. Quand les historiens ont à s'occuper de l'histoire de cette époque, ils se bornent au récit des faits les plus saillants, et, comme Caton n'exerçait plus aucune fonction, on passait son intervention sous silence. Tout cela explique que les renseignements sur les années qui suivirent la censure de Caton soient plutôt rares.

Cependant, en rassemblant les documents les plus hétérogènes, en puisant à toutes les sources, on peut recueillir, non pas des fragments, mais le souvenir d'une dizaine de discours. Ces souvenirs sont tellement insignifiants, qu'il est impossible de passer en revue chacun de ces dix discours. Je m'arrêterai seulement à quatre ou cinq d'entre eux, qui ont une portée plus générale et sur lesquels nous avons plus de détails. L'étude de ces discours achèvera de nous donner une idée du caractère de notre personnage et des tendances ordinaires de son esprit.

Le plus ancien est relatif à la loi Orchia ; comme toutes les lois romaines, celle-ci portait le nom de celui qui l'avait proposée et qui l'avait fait voter, le tribun Orchius. Ce tribun avait proposé,

en 181, une loi destinée à enrayer le luxe de la table. Pour comprendre cette intervention d'Orchius, il est nécessaire de se représenter l'état d'esprit des contemporains ; car il nous paraît bizarre qu'il ait fallu faire une loi sur une telle matière. A la suite de l'augmentation de la richesse, il s'était produit une révolution jusque dans les usages gastronomiques des Romains. Jusque-là, la vie avait été très simple et très frugale, ce qui n'empêchait pas les vieux Romains de bien boire et de festoyer joyeusement dans les grandes circonstances ; mais, à la suite des campagnes en Orient et en Grèce, les armées avaient rapporté des coutumes bien différentes. Ce fait est attesté par de nombreux renseignements, et notamment par le passage suivant, tiré du chapitre VI, livre XXXIX, de Tite-Live :

« L'armée d'Asie introduisit à Rome le goût du luxe oriental ; les premiers, les vainqueurs apportèrent des lits avec des parements de bronze (il s'agit, bien entendu, de lits de table, de sortes de divans, car on sait que les Romains mangeaient couchés) ; ils apportèrent des tapis précieux pour mettre sur ces lits, des voiles et autres tissus légers ; et, chose qui passait alors pour la marque d'un mobilier magnifique, ils apportèrent aussi des tables qui étaient montées sur un seul pied, ainsi que des buffets-dressoirs (sur lesquels on étalait l'argenterie et la vaisselle précieuse). Bientôt, pour compléter ce luxe, il y eut des musiciennes, des harpistes et des bateleurs, qui se livrèrent à leurs jeux au milieu des festins ; le repas lui-même fut plus recherché et nécessita plus de frais. Aux yeux de nos ancêtres, un cuisinier était un esclave tout à fait vil ; à partir de ce temps, ce fut un personnage de prix. Ce qui était un métier fut regardé comme un art. »

Macrobe parle également de cette mollesse et de ce luxe de la table. La gourmandise, dit-il, se répandit à tel point, qu'on vit des jeunes gens de naissance libre vendre leur liberté pour satisfaire leur vice ; on vit des citoyens gorgés de vin venir en cet état au Forum et, complètement ivres, décider du sort de la République.

Ces pratiques surtout étaient intolérables ; un gouvernement sérieux ne pouvait accepter qu'un Romain, appelé à régler par son vote les affaires publiques, se mit, par ses orgies, hors d'état de juger de sang-froid. Il fallait donc aviser et prendre des mesures capables de remédier efficacement à cette déplorable situation. Un certain nombre de gens eurent conscience de la nécessité du moment, notamment le tribun Orchius, et proposèrent une loi spéciale, après avoir pris l'avis conforme du Sénat. Ce dernier fait prouve qu'il ne s'agissait pas d'une fantaisie individuelle : ce fut sur l'avis du Sénat que la loi fut soumise au peuple, *de senatus sententia*,

dit Macrobe. La loi Orchia limitait le nombre des convives. Les considérants en étaient très longs et, dit Macrobe, je ne les rapporterai pas dans le détail. Macrobe ne fait donc que résumer la loi. L'essentiel était que l'on ne pouvait, désormais, avoir plus de neuf convives ; il semble même que l'on ne devait pas atteindre ce nombre.

La loi Orchia ne fut pas observée. Vingt ans après, en 161, on sentit le besoin d'en faire une autre, la loi Fannia, qui était encore plus sévère que la première : elle ne permettait plus que trois convives, sauf les jours de marché, où l'on en tolérait cinq, parce que, ces jours-là, on pouvait recevoir des gens de la campagne. La loi fixait aussi un maximum de dépense : il ne fallait pas dépasser, pour un repas, la somme de 100 as. Il était encore interdit de manger de certains mets trop coûteux. Nous ne savons pas si cette loi sévère fut longtemps observée ; elle ne l'était certainement plus, quand Lucullus dînait chez Lucullus.

Nous devons nous demander quel fut le rôle de Caton dans ces discussions. Il paraît probable qu'il intervint dans le vote de la loi Fannia. Nous savons, en effet, par Macrobe que Caton se plaignait que la loi précédente, la loi Orchia, ne fût pas respectée, *vociferabatur novamque implorabat legem*. Il fut donc, plus ou moins, le patron de la seconde loi ; mais c'est là un fait qui n'est que probable, et rien ne prouve d'une façon précise qu'il ait parlé sur ce sujet. En ce qui concerne la loi Orchia, au contraire, son intervention est certaine et attestée par des documents. Plusieurs fragments portent l'indication de discours prononcés pour la loi Orchia, *pro lege Orchia*.

Servius, le fameux commentateur de Virgile, rapporte que Caton disait : nos ancêtres festoyaient dans leur courette, *epulabantur in atrio*, et avec deux plats seulement, *et duobus circulis*. Evidemment, Caton, dans son discours, comparait la simplicité antique et l'exagération du luxe moderne.

Polybe raconte, de son côté, que Caton s'élevait contre l'introduction de mets exotiques, et se fâchait, parce qu'une petite soucoupe d'une conserve de poisson pêché sur les bords du Pont-Euxin se vendait plus cher, à Rome, qu'une paire de bœufs de labour.

Ces exemples très décousus prouvent, en tout cas, que Caton a conservé, après sa censure, le rôle de censeur. Il n'est plus chargé officiellement de maintenir l'intégrité des mœurs antiques ; mais il continue officieusement son rôle de correcteur des mœurs. Il y a des maladies morales à guérir, une œuvre de salubrité à poursuivre, et Caton s'est donné pour tâche de veiller au maintien de la simplicité antique.

Au même ordre d'idées se rattache une autre loi, soutenue vers la même époque, la loi Voconia. Cette loi interdisait à tous ceux qui possédaient 100.000 as, c'est-à-dire 25.000 francs de notre monnaie, d'instituer une femme pour héritière. Cette loi était destinée à maintenir la femme en tutelle. Ne possédant rien en propre, elle ne pouvait imposer son autorité dans la famille ; l'infériorité de la femme était une tradition romaine, que Caton jugeait nécessaire de conserver, et il soutint la loi Voconia, comme un moyen destiné à contribuer au maintien de cette tradition.

Ce n'est pas seulement de la salubrité morale de Rome que Caton était préoccupé, il travailla aussi à la salubrité financière. Nous avons déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion de parler de l'ardeur avec laquelle il a poursuivi ceux qui gaspillaient les finances publiques, qui spéculaient sur le butin de guerre, qui abusaient de leur situation pour extorquer de l'argent. Il continua, après sa censure, à s'occuper de ces abus financiers ; un passage de Festus atteste que Caton prononça même un discours à ce sujet. Il cite un mot de lui, et il ajoute que cette expression est tirée du discours que fit Caton lorsqu'il commenta la censure de Fulvius Nobilior, *in ea oratione quam scripsit Cato, cum edisertavit Fulvii Nobilioris censuram*. Il semble que ce texte ne prouve pas grand'chose ; mais on peut en tirer des indices en le rapprochant d'autres textes et de certains faits connus.

Le mot *edisertavit*, littéralement *commenta*, se rapporte à un exposé assez long. Cet exposé est-il favorable ou non ? La question est facile à trancher, puisqu'on sait qu'il s'agit de Fulvius Nobilior. Ce personnage était issu d'une race plébéienne, mais s'était joint à l'aristocratie d'argent par son crédit, son talent et sa richesse ; il appartenait donc à cette *nobilitas*, qui faisait fi des traditions et donnait dans toutes les innovations du siècle. Ami de l'Africain, il partageait ses idées et son dédain des entraves légales ; il était partisan de l'introduction de la civilisation hellénique à Rome. Nous avons dit que, lors de sa campagne en Etolie, il avait emmené avec lui des poètes en guise d'état-major ; à son retour, il fit élever, avec le reste du butin, un sanctuaire aux Muses. Caton l'attaqua, à la suite de cette guerre d'Etolie, pour la facilité exagérée avec laquelle il distribua aux soldats le butin et les récompenses militaires, sans tenir compte des usages consacrés. Fulvius prenait en tout le contrepied des idées et des goûts de Caton. Les deux adversaires s'étaient déjà trouvés en présence l'un de l'autre, et il y avait eu un procès, Caton voulant empêcher le Sénat de décerner le triomphe à Fulvius. Trois ans après, ils se retrouvèrent opposés comme concurrents à la censure, dans des conditions qui



durent laisser à chacun d'eux des souvenirs des plus fâcheux. Il s'agit de la brigade où tous les concurrents se liguèrent contre Caton. Le mot *edissertavit* désigne donc un commentaire défavorable. Il s'agit d'une accusation, d'une sorte de réquisitoire, contre les actes accomplis par Fulvius Nobilior au cours de sa censure.

Une deuxième constatation résulte d'un texte de Festus : citant un discours de Caton contre Fulvius, celui-ci ajoute qu'il y avait dans ce discours des questions d'aqueducs. En effet, nous avons des fragments où Caton parle d'aqueducs et qui se rapportent à la censure de Fulvius Nobilior. Si l'on rapproché de ces données un passage de Tite-Live, relatif à la censure de Lepidus et de Fulvius Nobilior, on voit que ces censeurs se sont occupés d'aqueducs, et qu'ils n'ont pas fait preuve, en cette matière, d'un désintéressement parfait ; ils détournèrent, paraît-il, une partie des fonds qui leur étaient confiés. Un des censeurs, dit Tite-Live, Lepidus (les deux censeurs n'en faisaient qu'un seul, car ils ne pouvaient rien faire l'un sans l'autre, et les actes de l'un engageaient aussi la responsabilité de l'autre) fit élever une digue près de Terracine. Cet ouvrage fut peu approuvé, parce que le censeur possédait des terres à cet endroit et qu'il avait employé, en vue de ses intérêts privés, les finances de l'Etat. Il est probable qu'il fit construire cette digue pour protéger ses domaines contre des inondations trop fréquentes.

C'est, sans doute, sur ces questions que portèrent principalement les critiques de Caton. Donc le mot *edissertavit*, ainsi précisé, désigne le commentaire défavorable de l'accusateur sur ces travaux, qui donnèrent lieu à des malversations assez graves. Le discours sur la censure de Fulvius Nobilior rentre bien, par suite, dans la série des discours prononcés dans un but de salubrité financière.

Je dirai, maintenant, quelques mots d'un discours en faveur des Espagnols dans le procès de Furius Philus, qui fut préteur en 171. On trouve des détails circonstanciés sur cette affaire dans Tite-Live, au livre XLIII. En l'an 171, les Espagnols ou plus exactement les deux parties de l'Espagne, Espagne Citérieure, au nord de l'Ebre, et Espagne Ultérieure au sud de ce fleuve, eurent la malchance d'être gouvernés par un préteur peu scrupuleux, espèce de Verrès, qui croyait que Rome n'envoyait ses magistrats dans les provinces que pour y travailler à leur fortune personnelle. Las d'être ainsi exploités, les Espagnols firent présenter au Sénat leurs doléances par une délégation spéciale ; car les plaintes auprès des magistrats locaux n'aboutissaient jamais à rien. Rappelez-vous, à ce sujet, la fable de La Fontaine *Le Paysan du*

*Danube*. La députation exposa les faits reprochés au gouverneur ; le Sénat étu lia ces griefs et ne tarda pas à être fixé. Les détournements étaient évidents, *manifestum erat pecunias captas*. Le Sénat déci la de nommer une commission chargée d'enquêter sur les extorsions du prêteur, et, pour être agréable aux Espagnols, leur laissa le soin de désigner eux-mêmes les membres de cette commission. Or, fait significatif, les Espagnols firent choix, en première ligne, de Caton. A cette date, Caton était complètement inconnu des Espagnols ; son gouvernement en Espagne remontait à une époque trop ancienne (195) pour avoir laissé des souvenirs en cette année 171. On peut donc conclure que, si les Espagnols ont choisi Caton, c'est qu'il s'était mis en avant dans la discussion qui précéda le vote du Sénat.

On fit comparaitre Titinius et des gens qui avaient gouverné l'Espagne dans les années précédentes ; mais on eut vite l'impression que les juges étaient d'accord avec l'accusé. Tous les sénateurs avaient été gouverneurs ou voulaient le devenir ; ils se montraient donc indulgents aux faiblesses du prêteur accusé. On ajourna d'abord la sentence, et on finit par laisser partir Titinius sans le condamner.

Les délégués espagnols discutèrent alors sur la procédure à suivre : on trouva qu'il valait mieux faire deux enquêtes distinctes et constituer un tribunal pour l'Espagne Citérieure, et un second pour l'Espagne Ultérieure. Caton siégeait dans une des deux commissions.

Publius Furius Philus comparut devant la commission, composée de deux membres, dont faisait partie Caton. Il semble que Caton soit arrivé à préciser les griefs formulés contre l'accusé. Voyant qu'il allait être condamné, Furius fit ce que fera plus tard Verrès : il s'exila lui-même ; c'était un aveu de culpabilité. Furius prit cette détermination sur l'avis des sénateurs, soucieux d'éviter le scandale qui aurait pu résulter d'une condamnation et jeter une lumière trop vive sur les agissements habituels des gouverneurs de provinces.

Caton fut intimement mêlé à cette affaire ; il s'en occupa dès le début, puisqu'il fut choisi par les Espagnols pour une des commissions d'enquête ; ensuite il mena la procédure presque seul. Un passage de Cicéron nous apprend que, à la suite de ce procès, il s'éleva contre Caton des haines furieuses et de violentes inimitiés, qui le poursuivirent pendant longtemps. L'ensemble du Sénat était plutôt disposé à étouffer l'affaire, et elle fut étouffée réellement : l'un des accusés vit son procès ajourné indéfiniment, l'autre s'exila. Le prêteur partit pour sa province, afin

de ne pas être obligé de poursuivre l'examen des culpabilités.

Un sénatus-consulte, probablement inspiré par Caton, fut rendu immédiatement après qu'on eut relâché les accusés. En vertu de cette décision du Sénat, le gouverneur n'avait plus le droit de taxer arbitrairement le prix du blé. Les alliés devaient, en effet, fournir du blé aux Romains ; ils étaient aussi tenus de payer certains impôts en nature. En fixant à un tarif très faible la valeur du blé, on exigeait d'eux une quantité beaucoup plus forte que celle qu'ils auraient dû fournir. On décida que, dorénavant, on prendrait pour base la valeur commerciale du blé. On ne devait pas non plus établir des receveurs pour les blés dans les différentes villes. Ces fonctionnaires, en effet, ne se dérangeaient pas, si on ne leur donnait rien ; le même abus se passe encore de nos jours, en Turquie. Quand on était pressé, par exemple sous une menace d'orage, de rentrer les récoltes, on devait donner un pot de vin au receveur pour le faire venir. On payait ainsi deux fois la dîme.

Toutes ces mesures furent inspirées par Caton. Deux fragments de ses discours se rapportent à des questions de blé ; deux autres fragments sont dirigés contre *Furius Philus*. Ce sénatus-consulte, qui fut une sorte de revanche des honnêtes gens, porte la marque de l'intervention de l'ancien censeur.

Je terminerai en disant quelques mots d'un discours de Caton intitulé *de Macedonia liberanda*. La Macédoine avait été conquise à la suite de la victoire de Paul-Émile sur Persée. Que devait-on faire de ce pays ? L'annexer ou le rendre libre ? L'annexer était difficile : les Romains s'étaient présentés en Grèce comme des libérateurs. Ils ne pouvaient guère se déjuger au point d'annexer un des plus grands royaumes de la Grèce. Fallait-il donc laisser son indépendance à la Macédoine ? Ce parti aurait été dangereux ; car le roi aurait intrigué avec les ennemis de Rome et n'aurait pas manqué de lui créer des embarras. Ces deux solutions étaient donc à écarter. On en adopta une troisième, consistant à couper la province en quatre tronçons et à établir quatre gouvernements libres, ayant chacun ses magistrats annuels, ses assemblées et ses finances distinctes ; mais on leur défendit toutes relations entre eux : les mariages, le commerce d'une région à l'autre étaient interdits. On constitua, pour ainsi dire, quatre compartiments étanches. Chacun de ces petits États libres était trop faible pour créer des ennuis à Rome. Chacun payait tribut ; mais la somme à verser annuellement était deux fois moindre que le tribut exigé autrefois par le roi de Macédoine.

Quel fut, au juste, le rôle de Caton dans cette affaire? Nous ne le connaissons pas très bien; mais il paraît avoir été très important. Un texte d'un historien de l'époque impériale atteste que Caton déclara que les Macédoniens devaient être laissés libres, parce que c'était un peuple indomptable, *quia teneri non poterant*. Un fait prouve également l'intervention de Caton: c'est la diminution du tribut imposé aux Macédoniens. Il ne faut pas, en effet, voir là un trait de générosité de la part des conquérants: c'était tout simplement un tour joué aux publicains. Le sénatus-consulte supprimait aussi les régies qui ne s'exerçaient que par l'intermédiaire des publicains. On reconnaît bien là l'influence décisive de Caton, qui trouvait que, là où il y avait un publicain, le droit public n'existait pas ou était corrompu, *ubi publicanus esset, aut jus publicum nullum, aut malum esse*.

M. G.

---

# La civilisation intellectuelle en France à l'époque de la Renaissance

---

Cours de M. ABEL LEFRANC,

*Professeur au Collège de France.*

---

Jean Parmentier (*fin*). — La chanson au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous reconnaissons souvent combien il est difficile de reconstituer la série des faits qui ont préparé la Renaissance. Toutes nos leçons de l'année dernière ont été consacrées à une histoire rapide des progrès de l'esprit humain durant le Moyen Age ; nous avons signalé les différentes tentatives d'émancipation, intellectuelle, religieuse, artistique, économique et sociale, qui se sont produites avant le xv<sup>e</sup> siècle ; mais chaque jour apporte de nouveaux éléments à cette reconstitution. Hier encore, à propos de la transformation d'une chaire du Collège de France, M. Henri Hauser nous apprenait que, d'après les recherches d'une de ses étudiantes, l'enseignement de l'hébreu était organisé à Dijon dès 1421 ; que « Maître Paul de Bonnefoy », qui s'en était chargé, était particulièrement estimé par la chambre de la ville. Un tel renseignement ne va-t-il pas modifier une fois de plus quelques-unes des idées traditionnelles sur l'ignorance du Moyen Age et diminuer ce qu'il y avait d'imprévu dans la résurrection des études classiques au xvi<sup>e</sup> siècle ?

Cette résurrection a eu pour conséquence, dans la littérature, un certain engouement, qui a porté les écrivains à imiter, avec plus ou moins de goût, quelques auteurs antiques, comme Ovide et même Lucien. Le Lucianisme fit son apparition, semble-t-il, avec Jean Le Maire de Belges, dont nous avons parlé récemment. Le poète qui doit nous occuper aujourd'hui, Jean Parmentier, n'a pas eu de modèle unique ; il s'est contenté d'user ses loisirs en traduisant la *Conjuration de Catilina*, de Salluste ; encore n'est-ce pas là son principal titre de gloire. S'il mérite d'attirer notre attention, c'est pour avoir orienté la poésie dans des voies inconnues avant lui, c'est pour avoir conquis à la littérature des domaines nouveaux : la mer et les contrées lointaines. Bien sou-

vent, nous avons fait remarquer que les écrivains, dont nous examinions les œuvres, n'étaient point encore de purs « hommes de lettres », mais plutôt des hommes d'action, pour qui la poésie, les romans, l'histoire, étaient des distractions, parfois des manifestes, et surtout des moyens de répandre leurs idées. Ainsi, Jean Le Maire de Belges était à la fois un poète, un historien, un diplomate, un artiste et un architecte. De même pour Jean Parmentier : il traduisit Salluste, il composa des poèmes, mais ce fut avant tout un marin, et, dans ses vers, ce qu'il nous livre, ce sont ses impressions, ses soucis et ses réflexions de marin : sa poésie sera à la fois descriptive et religieuse.

Descriptive, — elle l'a été involontairement. Ce n'est pas de parti pris, suivant une esthétique réfléchie, que Jean Parmentier introduisit chez nous l'exotisme, devançant de plusieurs siècles Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand, Flaubert, Loti, Claude Farrère et Judith Gautier. Jean Parmentier nous dit seulement ce qu'il voit. Il aime son métier et sent toute la poésie des choses de la mer : les longues veillées au quart, les rencontres dans le brouillard ou la nuit, alors que les formes sont indécises et les voix lointaines, la découverte d'une terre nouvelle, l'approche de la tempête ou le retour du temps calme, tout cela l'émeut ; il sait dégager des manœuvres journalières, des mille événements qui composent sa vie de navigateur, une poésie réaliste, modeste, sincère. Ce qui, dans la carrière du marin, séduit les imaginations curieuses des enfants et des âmes jeunes, — mystère de l'océan, solitude du matelot, monotonie de la vie en mer, joie des découvertes, — il le discerne, l'éprouve et l'exprime. Son art est fait de simples observations, d'un sens aigu du réel et d'un grand amour pour la vérité. Point n'est besoin pour ce poète de prodiges, d'apparitions merveilleuses ni de grands événements ; la vie, la nature et la vérité ont, à ses yeux, une beauté qui suffit à son inspiration. Aussi faut-il noter, à côté de la fraîcheur de ses impressions quotidiennes, un fond assez grand de scepticisme ; cet homme qui regarde, non pas avec étonnement, mais avec un certain plaisir de connaisseur, des actions qui lui sont familières, a su se dérober aux superstitions ; il a tant erré sur la mer, qu'il ne connaît plus de monstres, et sa liberté d'esprit est égale à sa sensibilité. Et quel courage magnifique pour affronter de si lointaines navigations avec des navires de 200 et même 120 tonneaux :

La sensibilité de Jean Parmentier ne se révèle pas seulement dans la façon soigneuse dont il note les détails pittoresques de sa vie de marin ; elle lui suggère aussi des strophes d'une religiosité

des plus profondes. Il y a quelques années, lorsque nous publiâmes les poésies inédites de Marguerite de Navarre, certains critiques, dont M. Brunetière, frappés de leur caractère chrétien, eurent l'idée d'une histoire possible de la poésie religieuse, dans laquelle on accorderait une place très grande à la sœur de François 1<sup>er</sup>. Nous avons, depuis lors, songé quelquefois à une étude de ce genre : il est certain qu'on montrerait facilement la parenté qui rapproche le poème des *Prisons* de l'œuvre de Jean Parmentier ; puis, de Marguerite de Navarre, il serait aisé de passer à P. du Val, Du Bartas et à Milton. Ainsi, le modeste capitaine de la Pensée et du Sacre, qui occupait sa solitude entre le ciel et l'onde en écrivant les méditations que l'immensité lui suggérait, trouve place dans la littérature à côté de tous ceux qui ont cherché à embrasser dans leurs hymnes l'infini de la création.

Nous avons essayé de déterminer les caractères essentiels du poème de Jean Parmentier ; pour vous donner une idée plus précise de ses œuvres, nous allons maintenant en tenter une brève analyse.

Elles nous ont été transmises par l'ami du navigateur, Crignon, qui parvint, après la mort du chef de l'expédition dans l'île de Sumatra, à soustraire aux convoitises des ambiteux les papiers du bord. Il nous apprend que ces œuvres furent composées sur le vaisseau même, dans les moments d'accalmie, pour distraire l'équipage et lui donner du courage. Ce double but que se proposait Jean Parmentier pourrait encore nous fournir l'explication du double caractère, descriptif et religieux, que nous avons signalé tout à l'heure. Mais laissons la parole à Crignon lui-même (1) : « J'ay bien voulu, en obtemperant aux importunes requestes d'aucuns mes amis et familiers, rediger par escript ladicté navigation et voyage, et icelle description mettre et produire en lumière affin que le nom desdictz Parmentier ne demeure ensepvely avec leurs corps en ladicté isle de Sumatra, mais que, en triumpant sus la mort, ilz puissent revenir en la mémoire des hommes, par renommée et louenge immortelle.

« Car quant au regard dudit Jean Parmentier, c'estoit ung homme digne d'être eslimé de toutes gens savantz, et le quel sy les seurs et deesses fatalles luy eussent prolongé le fil de sa vie, estoit pour faire honneur au país par ses haultes entreprises et belles navigations. C'est le premier François qui a entrepris a estre pillotte pour mener navire à la terre Amérique, qu'on dict le Bresil. Et

(1) Ce curieux texte n'a pas été reproduit, semble-t-il, depuis l'édition originale du xvi<sup>e</sup> siècle.

semblablement le premier François qui a decouvert les Indes jusques à l'isle de Taprobane, et sy la mort ne l'eust prevenu, je croy qu'il eust esté jusques aux Moluques. Et ainsy qu'il m'a dict plusieurs fois, il estoit bien delibéré, luy retourné en France, d'aller chercher s'il y a ouverture au Nort, et decouvrir par là jusques au su : et brief son gentil esperit estoit tousjours occupé à quelque œuvre de vertu, il desiroit fort honneur en toutes choses. Parquoy il prenoit labour et se efforçoit de faire plus et de surmonter tous autres en toutes les choses dont il se dementoit. Et combien qu'il n'ait pas beaucoup hanté les escolles, sy toutes. fois estoit-il congnoissant, en plusieurs sciences que le grant précepteur et maistre d'escolle par don de grace infuse luy avoit eslargi ; il a translaté le Catilinaire de Saluste de latin en francoys. Et avoit commencé à translater Jugurte sus son voyage, esperant le parfaire à son retour : et en faire present au Roy. Il estoit bon cosmographe et geographe ; par luy ont esté composez plusieurs mapesmondes en globe et en plat, et maintes cartes marines sur lesquelles plusieurs ont navigé seurement. C'estoit une perle en rhetorique françoise et en bonnes inventions, tant en ritme qu'en prose. Il a composé plusieurs chantz royaulx, balades et rondeaux exaltez en Puy, plusieurs bonnes et excellentes Moralitez de farces et sermons joyeux : et en grande quantité. Et pour son dernier œuvre, luy estant sus ledit voyage, voyant plusieurs de ses gens des plaisans et fachez d'estre si longtems sus la mer dont il y en avoit largement de repentance par ung regret des ayses passées, il a composé ung petit traité ou exortation contenant les merveilles de Dieu et la dignité de l'homme, pour leur donner cueur de persister et s'efforcer à parfaire ladicte navigation où il a esté tousjours bien obey et reveré de ses gens. »

Chacune de ces phrases, ou peu s'en faut, pourrait nous retenir quelques instants et nous servir à préciser soit la figure de Jean Parmentier, soit les tendances littéraires et morales de son époque, soit l'étendue des découvertes géographiques auxquelles il a contribué. Nous voyons, par exemple, que le souci de la gloire, de l'honneur individuel et national, commençait alors à être puissant sur le cœur des hommes ; si Crignon publie les papiers de son navire, c'est pour assurer à son ami une renommée durable ; il n'oublie aucun des titres de gloire de Jean Parmentier, et insiste sur la part que les Français ont prise dans les grandes expéditions maritimes. Cette préoccupation constante méritait d'être signalée, car elle témoigne d'un changement moral : les Italiens ont toujours eu, à un très haut point, le désir de la gloire, mais les Français du Moyen Age étaient, au contraire, enclins à l'humilité, et



il est bon de remarquer tous les symptômes de la transformation qui aboutit avec la Renaissance à la glorification de l'individu, du surhomme, de « l'uomo unico ».

Certains renseignements que Crignon nous fournit sur les voyages de Jean Parmentier et sur ses entreprises, ont été dédaignés, croyons-nous, jusqu'à ce jour. Vous retrouvez chez lui, en particulier, l'ambition, que tous les marins nourrissaient à cette époque, de découvrir un passage conduisant aux Indes par le Nord. Mais ce qui nous intéresse le plus en ce moment, c'est ce que nous apprenons de la vie de notre poète. Il était autodidacte, paraît-il ; comme plus d'un écrivain de la Renaissance, comme Marot par exemple, il avait peu hanté les écoles ; et, néanmoins, comme eux aussi, il avait une universalité quasi prodigieuse, étant à la fois marin, hydrographe, poète, traducteur, auteur dramatique et entrepreneur de spectacles.

Maintenant que Crignon nous a présenté son ami, nous pouvons pénétrer un peu dans son œuvre :

En traversant la grand mer d'Occident  
 Pleine d'esprit ou gist maint accident  
 Par ventz soufflantz sans mesure et repos,  
 Delibere penetrer l'Orient,  
 Passer mydi : mais que inconvenient  
 Ne peust troubler mon desireux propos :  
 Le cuer bien sain en ma nef bien dispos,  
 L'esprit ouvert sur si pesant affaire,  
 Vins à penser quel œuvre vouloys faire.

Alors raison contenta mon esprit,  
 Disant ainsi : quand ce vouloir ce esprit  
 De te donner tant curieuse peine,  
 Cela tu feis afin que l'honneur te prit,  
 Comme François qui premier entreprit  
 De parvenir à terre si loingtaine,  
 Et pour donner conclusion certaine,  
 Tu l'entrepris à la gloire du roy,  
 Pour faire honneur au pays et à toy.

Sur ce, pensif et tout melancholique,  
 Entray en chambre où ma bibliotheque  
 Vins revolver pour trouver passetemps,  
 Et me adressay à l'Ecclesiastique  
 Sur ung beau mot de sentence autentique,  
 Pour tous haultz cueurs rendre pleis et contentz  
 Dont le vray sens feut tel comme j'entendz :  
 Qui veult avoir grande gloire et honneur,  
 Doibt suyvir Dieu son souverain seigneur.

Et les moyens entendz que je te dys :  
 Ensuyvir Dieu, c'est ensuyvir ses dictz,  
 Ses mandementz, et sa benigne loy  
 Pour estre mis au reng des benedictz  
 Pour avoir lieu d'honneur en paradis  
 Et parvenir en glorieux arroy.  
 On est ainsi qu'en ce mondain terroy,  
 Qui veult servir son seigneur ou son roy,  
 On prend plaisir à cognoistre ses faitz.

Ayant ainsi légitimé son entreprise, il décrit avec une complaisance bien naturelle les merveilles de la mer ; puis il exalte la dignité de l'homme, — l'expression est digne d'être remarquée, — qu'il compare à la nature et qu'il célèbre comme la plus belle des créatures de Dieu. Mais il passe outre, et l'objet de son admiration, ce sont maintenant les merveilles de l'air, puis les merveilles de la terre.

Vous voyez comment son poème se développe, et vous devinez déjà quels sentiments il exprime. Il se demande pour quel motif il a entrepris de voyager vers des régions lointaines. Certes, ce n'est point la pauvreté qui le chasse du logis ; la pauvreté ne saurait le faire souffrir. Qu'est-ce donc ? C'est le désir de l'honneur. Mais où trouver l'honneur ? Rappelant alors un mot de l'Ecclésiaste, il proclame que celui qui veut avoir honneur doit suivre Dieu. Mais, suivre Dieu, c'est une expression obscure : se fera-t-il cordelier ou docteur ? Aura-t-il une chaire ou un bénéfice ? Non, il se fera marin. Et, à ce moment, ayant fait la plus noble profession de déisme, il apporte, si je puis dire, un fondement religieux à la curiosité. Vous savez de quelle importance fut la curiosité dans la Renaissance ; c'est elle qui suggéra à l'esprit humain ses tentatives les plus hardies ; c'est elle qui enfanta le progrès ; le savant, le philosophe, l'artiste, le marin, l'humaniste, ne sont que des chercheurs, que la curiosité aiguillonne, à qui elle inspire parfois les idées fécondes qui font la vraie gloire de l'humanité. C'est la curiosité qui invite Socrate et Platon à étudier l'âme des hommes ; c'est elle qui lancera Colomb vers l'Amérique et qui mènera Gutenberg à inventer l'imprimerie. Mais la curiosité n'est-elle pas un vice, le vice que Satan fit naître dans le cœur de la femme ? Non, répond Jean Parmentier : la curiosité est sainte ; car elle nous pousse à connaître la création, à aimer l'œuvre de Dieu et, par là, à faire notre salut. Au fond de cette doctrine, il faut bien le reconnaître, il y a un profond optimisme religieux : Jean Parmentier est un de ceux qui ont confiance, et c'est avec confiance qu'ils'insurge contre les théologiens contempteurs de l'humanité et qu'il proclame l'éminente dignité de l'homme.

### La chanson au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous venons de mettre hors de pair deux poètes du xv<sup>e</sup> siècle : Jean Le Maire et Jean Parmentier ; mais ces exceptions ne doivent pas nous tromper sur la qualité moyenne de leurs rivaux en poésie ; il est malheureusement certain que les rhétoriciens étaient souvent médiocres, sans originalité ni émotion. Toutefois, les rhétoriciens seuls méritent-ils l'attention de l'historien ? N'y avait-il pas, en dehors d'eux, des courants littéraires qui conservaient le naturel, absent des œuvres officielles ? A côté des poèmes allégoriques ou didactiques, il y avait les chansons ; à côté de la poésie de cour, la poésie populaire. La chanson française ne fut jamais plus florissante qu'au xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> ; elle produisit alors de véritables chefs-d'œuvre, qui renouvelèrent l'art, la poésie lyrique, par une fraîcheur agréable de sentiments et d'impressions, par une douce simplicité, par la concision, le tour vif et franc de ces petits drames qui se déroulaient en plusieurs couplets. Cette résurrection du sentiment, dont nous avons parlé plusieurs fois, — elle apparaît clairement dans les chansons du xv<sup>e</sup> siècle. C'est un mince filet d'eau, qui n'a pas la solennité superbe des grands fleuves, mais dont le jaillissement ininterrompu est une source toujours claire de poésie.

Ces petits chefs-d'œuvre restèrent longtemps ignorés. Ce n'est qu'aux environs de 1880 que M. Gaston Paris, M. Julien Tiersot et des membres du Cercle Saint-Simon, dont nous faisons alors partie, prirent l'initiative de les faire connaître au public. Déjà M. Gaston Paris en avait publié un choix précieux dans les publications de la Société des Anciens Textes français. Son recueil est précédé d'une intéressante introduction, qui marque la place de la chanson dans la littérature : « Dans ce xv<sup>e</sup> siècle, où fleurit l'art et science de rhétorique, qui s'ouvre avec Alain Chartier, où règnent sans partage la fatigante allégorie et la lourde imitation du latin, où Villon seul, suivi de loin par quelques disciples, fait descendre la muse de son estrade solennelle pour la mener, non aux champs, mais dans les rues boueuses de Paris, — une veine de poésie toute neuve, abondante, fraîche et savoureuse, vient à sourdre dans quelques provinces et à gazouiller doucement. C'est le vrai courant français, qui s'échappe par une fissure, au lieu de se porter tout entier dans ces pompeuses machines où l'on en fait des jets d'eau et des cascades pour délecter les yeux des princes. Les grandes eaux poétiques de ce temps-là sont, depuis longtemps, tarées ; des machines bien plus artificielles et plus fastueuses les ont remplacées et sont détruites à leur tour ; mais le léger filet

d'eau, qui s'est échappé au temps de Jeanne d'Arc, court toujours; et l'on a toujours plaisir à boire dans le creux de sa main quelques gouttes de son eau limpide, qui brille gaiement au soleil parmi les herbes et le gravier. »

Nous ne pouvons pas vous donner ici une idée exacte de ces chansons : il faudrait la musique; cependant les paroles, à elles seules, disent la gentillesse et la naïveté de ces petits poèmes. Ecoutez plutôt :

Hellas ! qu'elle est à mon gré,  
Celle que je n'ouse nommer !  
Hellas ! qu'elle est à mon gré,  
Celle que je n'ouse dire !

Ou bien :

Fille qui fait nouvel amy  
Elle doit plorer tendrement,  
Et avoir au cœur grant soucy  
Quant ce vient au despartement.  
« Hellas ! je ne sçay pas comment  
Vous dire adieu, car je m'en vais :  
Au fort, je reviendray souvant ;  
Je ne vous obliré jamès. »

En voici d'une autre sorte :

Petite fleur cointe et jolye,  
Las ! dictes moy si vous m'aymés ;  
Despechez vous, si vous voulez,  
Car il m'ennuie, n'en doubttez mye.

Il y a aussi la fameuse chanson d'Olivier Basselin, historique et patriotique :

Hellas ! Olivier Bachelin,  
Orron nous plus de voz nouvelles ?  
Vous ont les Anglois mis a fin ?

Nous sommes obligé d'arrêter ici notre lecture; mais nous vous engageons bien vivement à prendre vous-mêmes en main ces charmants petits recueils, et à parcourir ces poésies, légères et courtes, dans lesquelles on a enfermé avec un instinct très sûr les plus aimables sentiments. Dans presque toutes ces pièces, quel art sûr et discret ! Quel sens du raccourci ! Quelques vers suffisent à évoquer toute une histoire délicieuse ou émouvante. Ce sont de véritables petits drames, sobres, condensés, d'une rare intensité d'observation. La langue, concise et imagée, est le plus souvent excellente. Et que dire des chansons historiques ? Voici les titres de celles que je signale de préférence à votre admiration, le mot n'est pas trop fort.

# La littérature anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle

---

Cours de M. ÉMILE LEGOUIS,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Michael Drayton (suite).

Nous avons étudié la muse de Drayton dans ses productions fantaisistes, allégoriques, patriotiques et guerrières ; il nous reste à examiner un immense poème, écrit entre 1613 et 1622, comprenant trente chants et plus de quinze mille vers alexandrins rimés : c'est le *Polyolbion*.

Le mot, dérivé du grec, signifie *The land of many blessings*, la terre bénie, et désigne l'Angleterre : le poème a pour sujet l'étude et l'éloge de la patrie de l'auteur, dans sa géographie, son histoire, ses antiquités et ses légendes. Le thème était assez ancien : dès l'époque anglo-normande, nous trouvons le grand poème de *Brut*, qui nous donne, au début, avec un enthousiasme quelque peu prosaïque, une description abondante et précise du pays, un véritable catalogue de ses beautés et de ses richesses, Les mines, l'agriculture, la faune, la chasse, l'apiculture, sont tour à tour passées en revue en un langage sec et maigre, mais où l'on sent, à travers la gaucherie de l'énumération pure et simple, une réelle admiration, un émerveillement profond et continu. Puis nous sommes instruits du relief du sol, du régime des eaux, de la mer, de la navigation, de la situation et de l'importance des grandes villes historiques du temps.

Voici un fragment de cette description, pris dans le *Brut* du manuscrit de Munich ; c'est la peinture d'un pays heureux par ses produits, sa situation, sa richesse, son climat, et qu'il est, à ce point de vue, assez piquant de comparer avec le tableau que Taine trace de l'Angleterre au début de sa *Littérature anglaise*. Le poète nous dit qu'elle est, de toutes parts, bien ornée :

De tot lo bien que vuell nature  
A des humaine créature,  
Donc plenté et abondance  
Par toz les tens senz défailance...  
Desur les tertres et es plaines  
Grauz sunt et larges les campaines.

Selunc les tens la terre abonde  
 De tot lo bien ki est el monde,  
 Et porte assez son bien la plaine,  
 Frument et seigle, orge et avaine.  
 Es granz forez et es boschages  
 A mult de toz ferains salvages,  
 Assez i a et cers et dains,  
 Sengliers et toz autres ferains,  
 Et sunt les landes delitouses,  
 D'herbe et de bestes plentirouses,  
 Assez i a et foille et flor,  
 Dunt par nature et par dulchor  
 Vivent les eis et funt le miel  
 Melior ille ven a sus ciel.  
 Hanz puis i a, montaines granz,  
 Les prairies verdoianz,  
 Huec sunt claires les fontaines,  
 Cleir sunt li rin par les haraines,  
 Dulz est li curs des aiges vives,  
 Dulz reposoir, fait sur les rives ...

Enfin la mer, chère à tout Anglais, vue ici par un utilitariste :

Estre ces aiges que je di  
 La meirs i est vers miedi,  
 Par quoi l'un peut pur gaenier  
 En France aleir et repairier.  
 La mer de mainte terre estraine  
 A navie vient en Bretagne.

Le poète nous décrit aussi les anciens évêchés, les grandes villes et les vieux bourgs dont il ne reste aujourd'hui que des ruines, et il nous fait l'historique du pays. Sous cette forme fruste et prosaïque, c'est déjà le fond même de l'œuvre de Drayton, avec cette différence que, à un ordre en quelque sorte logique, Drayton a substitué un ordre géographique.

Il est bien évident qu'un poète anglais de la Renaissance ne pouvait s'en tenir à une représentation aussi nue, aussi terre à terre. Les temps nouveaux exigeaient force ornementation. D'autre part Drayton, nous l'avons vu, était un homme d'une vigoureuse imagination et d'une exubérante fantaisie. Il entendait pourtant être exact et précis, unir le savoir du géographe à l'inspiration du poète. L'ordre adopté est, d'ailleurs, clair et méthodique. La Muse du poète examine d'abord les *Iles françaises* (c'est-à-dire les îles anglo-normandes d'aujourd'hui), passe de là dans le *Cornouailles* et le *Devonshire* ; puis elle entre dans le *Hampshire*, visite la *New-Forest* et l'île de *Wight*, s'arrête à *Salisbury*, contemple *Stonehenge*, explore l'*Avon*, *Bath* et *Bristol*, atteint

l'estuaire de la *Severn* ; l'Angleterre et les Galles se disputent l'île de *Lundry*, et chacune de ces deux contrées chante ses gloires. Puis commence la description du pays de *Galles*, qui dure cinq chants. Nous passons ensuite à travers le *Cheshire*, le *Shropshire*, le *Warwickshire*, visitant au passage la forêt d'*Arden*, pays natal de Drayton. Nous voici au confluent de la *Severn* et de l'*Avon*, à celui de la *Tamise* et de l'*Isis* ; nous visitons *Oxford*, puis nous redescendons la *Tamise* de *Windsor* à *Londres*. Après une description du *Surrey* et du *Sussex*, nous assistons aux noces allégoriques de la *Medway* et de la *Tamise* (chez Drayton, grand admirateur de Spenser, il y a beaucoup de noces fluviales dans le genre de celle-ci) ; par le *Kent*, le *Suffolk*, le *Norfolk*, nous gagnons *Cambridge*. Puis, dans le chant XXII, le plus long de l'ouvrage, à propos du *Buckinghamshire*, Drayton nous fait l'histoire de la guerre civile entre les maisons d'*York* et de *Lancastre*. Remontant toujours vers le nord, nous atteignons le *Northamptonshire*, le *Rutland*, *Nottingham* et *Sherwood*, qui réveille en nous les souvenirs historiques de Robin Hood ; redescendant vers l'ouest par le *Derbyshire* et le *Lancashire*, la Muse atteint l'île de *Wan* ; dans le *Northumberland*, nous sommes à la frontière de l'Ecosse, exclue de cette glorification de l'Angleterre ; et, par le *Westmoreland*, pays des lacs, et le *Cumberland*, nous revenons vers les régions déjà visitées et nous touchons à la conclusion de ce long poème géographique.

Le caractère purement géographique du plan et de l'inspiration est encore souligné par les notes érudites que le savant Selden plaça à la suite des dix-huit premiers chants, ceux qui parurent en 1612. Selden avait, à cette date, vingt-huit ans ; mais il avait déjà acquis un savoir extraordinaire, qui faisait de lui le digne héritier du fameux antiquaire Camden. On voit, par là, dans quel milieu prit naissance le *Polyolbion*.

En dépit de ce cadre géographique et de cet appareil d'érudition, Drayton entendait bien faire œuvre poétique. De là un dualisme, déjà souligné par Selden, quand il disait dans la préface de l'œuvre :

« a) C'est aux gentes dames et à leurs amoureux qu'est consacré tout le langage galant, les allusions de l'amour, et les doux embrassements imaginés par la Muse entre collines et rivières.

— b) Tout ce qui relève de la description, batailles, histoires antiques abstruses et lois de ce royaume, est pour le lecteur sévère. »

L'auteur avait donc voulu que son poème s'adressât au plus grand nombre possible de lecteurs. En fait, la partie « galante »,

comme dit Selden, est, pour la littérature, plus intéressante que la partie sérieuse. Bien plus, pour nous, la forme vaut mieux que la matière : ce n'est point, du reste, que ni l'une ni l'autre soient bien captivantes. La décoration surajoutée aux détails historiques ou géographiques est toute superficielle : elle consiste d'ordinaire en une mythologie enfantine. Tous les monts, toutes les vallées deviennent des personnifications. Chaque rivière, surtout, est douée de vie : c'est une nymphe ou un génie. Le procédé est facile et sans variété. Le fameux Rhin de Boileau, « à la barbe limoneuse », se retrouve ici reproduit à cent exemplaires. Les accidents géographiques sont, en général, peu décrits : il n'y a point de véritable paysage. En revanche, chaque rivière ou colline possède une surprenante mémoire, chargée de souvenirs historiques ou légendaires, où se retrouvent toute l'histoire d'Albion, de Brut, et une partie de l'histoire vraie.

Ce qui est pour nous surprendre, c'est l'espèce d'allégresse inextinguible avec laquelle Drayton poursuit son thème, ensemble extravagant et plat, multiple et monotone. Il a, d'ailleurs, à son actif l'amour du pays qu'il chante. Quand sa connaissance de la contrée est plus intime, par exemple quand il s'agit de son Warwickshire natal, il trace des tableaux qui ont de la vivacité, de la réalité et de la fraîcheur : ainsi sa chasse au cerf est souvent citée dans les anthologies. Mais, même en des passages plus courts, le poète se révèle de place en place ; telle l'aubade qu'il donne à sa Muse au début du troisième chant :

Up with the jocund lark (too long we take our rest)  
 Whilst yet the blushing dawn out of the cheerful East  
 Is ushering forth the day to light the Muse along ;  
 Whose most delightful touch, and sweetness of her song,  
 Shall force the lusty swains out of the country-towns,  
 To lead the loving girls in dances to the downs.

Partout, son vers a quelque chose de cordial ; peu raffiné et peu varié, il est franc d'allure et de langage. Toutefois ces alexandrins à rimes plates, exactement copiés sur les nôtres, toujours coupés à l'hémistiche, ont, en anglais, quelque chose qui fatigue à la longue. Et songez qu'il y en a environ quinze mille dans le poème !

Ce serait toutefois une injustice, à l'égard de Drayton, que de s'en tenir à ces généralités : l'étude attentive d'un chant nous montrera mieux et les défauts de la conception initiale du poème, et les beautés que l'on peut trouver çà et là au fil des vers ; c'est, de plus, une production qui est éminemment caractéristique de l'esprit du temps.



Prenons, par exemple, le chant XVI. Après avoir célébré, au chant précédent, les noces de l'Isis et de la Tamise, le poète nous parle de la *Coln crystalline*, que le père Tamise invite à se joindre à lui (ne point oublier que *Thames* est masculin en anglais). Cette Coln, d'autre part, se gonfle d'amour et de joie de recevoir en elle les eaux du *Ver*; et, ainsi, nous allons d'affluent en sous-affluent.

« Ce *Ver*, ruisseau tributaire de la Coln, tandis qu'il regarde tristement les murs ruinés de Verulam, près de la ville de Saint-Albans où était placé son riche sanctuaire, atteint sur son chemin et dépasse la vieille *Watling* (c'est-à-dire la voie romaine de *Watling*). Après un échange de saluts : « *Ver*, dit la voie ancienne, voilà longtemps que, toi et moi, nous nous sommes, pour la première fois, rencontrés en ce lieu. — C'est bien vrai, dit *Ver*, et nous avons vécu assez pour voir les choses en bien meilleur état qu'en ce temps-ci ; mais que l'auteur du mal le répare : car beaucoup de choses vont de travers. — Douce rivière, dit *Watling*, oui, il en est ainsi, et, puisque tu parles de ces choses, pour dire la vérité vraie, depuis que le grand *Utulmutus* fit de moi la plus belle des voies, le sol a bien changé ; je t'en prie, montre-m'en la cause. Le temps que tu as vécu l'a appris à connaître beaucoup : je voudrais bien comprendre pourquoi ce lieu délectable, qui se tenait jadis si haut dans les grâces de la nature, qui portait de telles richesses de grains que toute la côte voisine s'appelait le terrain du froment, est devenu récemment un sable chaud et altéré, qui paie à peine la semence confiée à la terre ? »

« A ces mots, le ruisseau silencieux se cachadans son lit argenté et fit mine de vouloir s'enfuir sur-le-champ, soupçonnant que la parole présente pourrait renouveler la douleur passée. Mais *Watling* reprend son discours, et poursuit sérieusement :

« Je t'en prie, ne sois pas timide et réponds à ma demande : je voudrais entendre de toi la cause de ces choses. Tu as vu le temps où Verulam portait haut la tête (lui qui git, aujourd'hui, tristement enfoui dans ses propres cendres), orné d'albâtre, de marbre et de porphyre, où peu s'en faut qu'en son orgueil il ne dédaignât la grande *Treynevant* (Londres). Tu as vu de grands vaisseaux chargés traverser tes vallons, où maintenant la faux tranchante coupe l'herbe pointue ; au lieu où le hideux phoque et le marsouin se jouaient, la sauterelle et la fourmi règnent tout le jour ; l'endroit où se dresse Saint-Albans s'appelait *Holmhurst*, dont nous voyons le temple aujourd'hui négligé. — Ce riche et magnifique temple que tu vois ruiné, dit *Ver*, est le motif pour lequel tu m'importunes ; mais tu vises astucieusement à autre chose, et semble vouloir connaître la raison de sa stérilité... »

Là-dessus, il pousse un soupir et de colère grince des dents. Le poète retrace alors, après Spenser, les maux qui se sont abattus sur Verulam : sa prospérité antique, dont témoignaient un temple à Albion, un riche monastère, etc., s'est vue ruinée par la venue des mauvais temps : temple et monastère furent détruits ou abandonnés et livrés aux ravages des saisons inclémentes. Ici, *Ver*, très catholique, s'écrie :

« N'est-il pas d'homme vivant qui ose dire à ce monde-ci ses forfaits ? Où sont-ils ces nobles esprits qui se levaient pour défendre les choses anciennes ? Lorsque, dans le printemps de ma jeunesse, j'étais un galant ruisseau, c'était, en ces heureux jours d'or, l'emploi de la satire d'invectiver les crimes de l'époque et de crier contre les abus ; mais ce sont les flatteurs qui trouvent le meilleur accès à l'avancement ; pour servir les intérêts des grands, ils se font les entremetteurs du péché. »

*Watling*, qui ne prenait guère plaisir à ces paroles, entendant le ruisseau irrité mordre si cruellement ses rives, lui dit pour chasser ces pensées de son esprit : « Je vais te raconter des choses qui conviendront mieux à ta douceur naturelle : je vais me chanter moi-même et mes trois sœurs, etc. » Et voilà *Watling* qui les décrit toutes les quatre en détail, leur parcours, les peuplades qu'elles traversent. Parfois la pauvre *Watling* lassée « caresse sa figure poudreuse ; puis, ayant tout dit, la vieille qu'elle est, triste et courbée, s'en va toute seule. Cependant *Ver* poursuit sa course : il se hâte de rejoindre sa *Coln*, laquelle, « coulant avec douceur, l'embrasse tendrement. » La *Coln* aussi a ses souvenirs et ses pensés : mais le monde lui apparaît riant. Elle lève les yeux vers la colline où *Harrow* se dresse si haut sur le ciel, voit *Peryvale* tout ornée de guirlandes et exulte en ces termes :

« Pourquoi ne serais-je pas dédaigneuse et fière de mes beautés, puisque mes grains magnifiques sont tenus au plus haut prix ? Nul pain blanc ne plaît autant au palais des courtisans que celui que l'on fait avec la farine produite en mes champs fertiles. Le plus fin froment, comparé au mien, ne paraît que mauvaise herbe ; quelle orge trouve-t-on, dont l'épi blond et barbu rende plus forte la bière anglaise ? Quelles semences porte aucun autre sol d'Angleterre que je ne puisse grossir et en même temps multiplier ? En outre, mon séjour sûr est près de la belle Londres, pour écouler les moissons fécondes qui jamais ne me manquent. Et, tandis que les pauvres produits des autres ne trouvent point d'acheteurs, les miens, si haut que j'élève mes prix, ne restent jamais sur le marché ! »

A ce moment, la *Coln* est interrompue par la Colline, qui fait

d'elle une vallée. Cette colline est en discussion avec celles de *Hampstead* et de *Highgate*, qui la trouvent trop arrogante et font valoir leurs titres. *Hampstead* vante sa science des simples, son savoir en médecine et en chirurgie, la gloire qu'elle eut naguère d'être traversée par la vieille *Watling*. *Highgate* s'enorgueillit du grand nombre d'hommes qui la fréquentent, se vante d'être une porte de Londres depuis que Brut fonda la ville, d'être couverte d'une belle forêt, de voir de ses bords le charmant ruisseau de la *Lee*, aux pittoresques sinuosités.

Cependant, la *Lee* n'est pas si joyeuse que le croit *Highgate* ; elle jalouse la *Coln*, qui se targue de ses antiquités, des planches et des ancres traînées dans ses eaux. A l'entendre, ce seraient là vestiges des grands vaisseaux qui la sillonnèrent jadis. C'est elle, la *Lee*, qui pourrait se vanter d'avoir porté des vaisseaux de guerre : quand les Danois étaient venus assiéger *Hartford*, le roi *Alfred* partagea en deux bras les eaux de la *Lee*, si bien que, faute d'eau, les Danois, sur leurs barques, ne purent jamais regagner « le royaume liquide de Neptune ». Et voilà pourquoi la pauvre *Lee* est, depuis ce temps, délaissée. Une de ses nymphes vient à propos la consoler, en lui représentant que tout est sujet au changement sur la terre. Or, à défaut de grandeur, la *Lee* est aimable, avec les cygnes qui assiègent ses bords, « en leur orgueil accoutumé, lissant leurs plumes sur ses berges charmantes », et n'est-elle pas toujours chère à la Tamise ?

Tout en devisant, la *Lee* et la *Nymph*e sont arrivées en vue de Londres, dont les deux rives sont ornées de beaux édifices ; et la Muse salue la grande ville. Elle le fait en Muse de géographe et d'économiste, mêlant la critique à l'éloge :

« Du génie de ton grand fondateur qui ne s'émerveillerait ? Voici ce que les temps nouveaux disent de sa sagesse : « O tu fus plus qu'un homme mortel, toi qui commenças cette ville ! Toi dont la science trouva l'emplacement si propre à l'y bâtir. Quel dieu ou quel céleste pouvoir logeait dans ta poitrine, pour bénir d'un tel succès tes labeurs ? Il t'a construite sur une rive élevée, pour te déployer dans une vallée, et te choisit pour sol salubre le gravier mêlé de sable. Il t'a mise au lieu où la belle Tamise se recourbe en croissant, pour que, quand elle pénètre en toi, poussée par les marées, elle puisse envoyer dans ton sein ses vagues soulevées, et aussi pour empêcher la ville de trop s'étendre en longueur. Et, au nord et au sud, à égale distance du fleuve, deux collines dressent leurs hauteurs égales, pour empêcher les deux vents extrêmes de te nuire ; et tu n'es nivelée que du côté du levant et du couchant ; tu es située au point de cette belle île où soufle l'air le plus récon-

fortant, où aboutissent de toutes parts les voies les plus douces et les plus égales, lieu le plus propice que l'homme ait pu imaginer, pour qu'y accèdent, par terre ou par mer, les provisions. Et c'est à peine si tout l'univers possède rade pour les navires pareille à la superbe Tamise, près de qui s'élève la cité de Brut. Et il n'est pas de port que fréquentent plus de vaisseaux, pour y apporter des marchandises ou pour en emporter. Ce fut là ce qui enrichit notre royaume et longtemps le rendit florissant, jusqu'à ce qu'une oisive gentilhommerie (*gentry*) pullulât en telle abondance, que tout l'île en est aujourd'hui infestée. Son nombre disproportionné draine à fond la richesse publique, et est l'unique cause que l'on s'en va d'ici si vite, en échange de ces sottes choses étrangères que ne cesse d'apporter en notre pays cette gentilhommerie de parvenus. Ceux-ci cherchent surtout à entretenir leur insatiable orgueil au moyen de choses qui ne servent qu'à des usages vils et vains ; nos pères simples eussent jadis tenu cela pour péché, avant que s'introduisissent les somptueux carrosses et les bas de soie, avant que l'herbe indienne (le tabac) fût si fort recherchée, à quoi nous gaspillons prodigieusement de si énormes sommes, que les marchands, élevés à la trompeuse école du gain et subtilement instruits à complaire aux caprices des sots, offrent leurs bibelots peints à ces extravagants, dépréciant notre étain, notre cuir, nos blés et nos laines, tandis que les étrangers se nourrissent et s'habillent de nos produits et nous apportent leurs brimborions, dont nous n'eûmes jamais besoin. »

Mais, tandis que la *Muse* s'exclame contre notre époque où toute chose consiste en excès, de peur que, dans son emportement contre le mal, elle ne dépasse les limites, elle met brusquement fin au chant présent.

Tenez ce chant pour typique : il n'est ni meilleur ni pire que les autres ; il nous offre un bon spécimen de ce que sont les diverses parties de l'œuvre. Nous y voyons à l'œuvre l'érudition du poète et son imagination, le jeu de ses faciles machines mythologiques, l'usage qu'il fait des souvenirs historiques suggérés par les lieux qu'il décrit. Quelques traits pittoresques ou d'une agréable naïveté dans le discours des deux rivières, une belle abondance de détails précis dans la description des richesses de la campagne anglaise, une certaine vigueur d'invective et de satire dans le tableau des mœurs contemporaines : voilà de quoi relever un peu ce qu'il y a réellement de monotone, de plat ou de factice dans le lourd bagage des connaissances géographiques ou historiques de l'auteur. Ce chant seizième relève donc assez bien des qualités et des défauts de cette œuvre étrange et démesurée : l'entreprise

pouvait bien passer pour une folle gageure ; c'était partie perdue d'avance. Mais l'ardeur, la fantaisie, la belle confiance allègre du poète, même ses excentricités et son mauvais goût, font de son *Polyolbion* une œuvre caractéristique et qui n'est point à négliger.

F. P.

---

# Sujets de devoirs.

---

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Dissertation.

La méthode dans les sciences de la nature et dans l'histoire.

..

AGRÉGATION DES LETTRES

Composition française.

Le pessimisme de Flaubert et le pessimisme de Leconte de Lisle.

Thème latin.

RACINE, *Lettre à J.-B. Racine (Lettres du XVII<sup>e</sup> siècle*, édit. Lanson, p. 437), depuis : « Je suis assez satisfait de votre version... », jusqu'à : «... lui eût nettoyé les dents. »

Version latine.

CICÉRON, *De Officiis*, l. III, c. I.

Thème grec.

MOLIÈRE, Préface des *Précieuses ridicules*, depuis : « Mon Dieu, l'étrange embarras... », jusqu'à : « Mais on me met au jour... »

Version grecque.

ISOCRATE, *Sur l'Échange*, 180-186.

---

Le Gérant : FRANCK GAUTRON.

---

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE.

---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

Les Stoïciens

---

Cours de M. RODIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

La physique stoïcienne (suite).

Nous avons vu que, d'après les Stoïciens, tout est matière, aussi bien l'âme que le corps, aussi bien les choses que leurs propriétés ; qu'en outre chaque corps est formé par des tourbillons de matières subtiles, comme des vapeurs, circulant incessamment du centre à la périphérie, par un mouvement continu d'expansion et de concentration. Il y en a ainsi un grand nombre dans chaque corps, autant que ce corps a de propriétés différentes, et c'est leur ensemble qui le constitue.

Mais comment se comportent entre eux tous ces courants qui circulent au sein d'un même corps ? Comment surtout faut-il expliquer que chaque partie d'un corps, si petite soit-elle, possède toutes les qualités du corps tout entier ? C'est ce dont les Stoïciens essayaient de rendre compte par une théorie qui pourrait nous sembler étrange si certains physiciens contemporains ne nous avaient accoutumés à des conceptions non moins surprenantes. Les Stoïciens prétendaient donc que les courants de  $\piνεῦμα$  qui constituent chaque corps se pénètrent réciproquement, et cela dans toutes leurs parties, en sorte que chacune d'elles contient toutes les autres ; que les qualités, les propriétés, quoique dues à des matières différentes, sont présentes partout à la fois. C'est ce

qu'ils appelaient la compénétration totale, *κρᾶσις δι' ὅλων* ou *μῆξις δι' ὅλων*. Lorsqu'un morceau de fer est chauffé au rouge, par exemple, c'est que le feu a pénétré dans le fer de façon à coexister avec lui dans toutes ses parties. De même, l'union de l'âme et du corps est une pénétration réciproque, telle que chacune des parties du corps vivant contient à la fois la matière corporelle et la matière psychique.

Loin d'admettre l'impénétrabilité de la matière, les Stoïciens ont pensé que toute matière est intégralement pénétrable à toute autre. Et, toutefois, dans cette union intime, chacun des corps qui se pénètrent ainsi conserve intégralement toutes ses propriétés. La *κρᾶσις*, disait Chrysippe, c'est « l'expansion réciproque de deux ou d'un plus grand nombre de corps l'un à travers l'autre, de telle sorte que chacun d'eux conserve, dans cette pénétration, sa substance propre et les qualités qu'elle possède ».

On voit que cette pénétration diffère à la fois de ce qu'on entend de nos jours par mélange, et de ce qu'on entend par combinaison. Du mélange, parce que des corps mélangés sont simplement juxtaposés en parcelles plus ou moins ténues, et peuvent être séparés mécaniquement. Dans la *κρᾶσις* des Stoïciens, au contraire, les deux corps ne sont pas divisés, mais, par une sorte d'élasticité indéfinie, s'étendent, sans se briser, l'un à travers l'autre. De la combinaison, parce que deux corps qui se combinent perdent l'un et l'autre leurs propriétés, pour revêtir des propriétés nouvelles, tandis que, dans la *κρᾶσις*, ils les conservent entièrement. C'est une sorte d'osmose, dans laquelle aucun des corps présents l'un à l'autre n'est ni divisé ni altéré.

Il n'est nullement nécessaire que les corps ou les courants corporels qui se pénètrent ainsi aient préalablement les mêmes dimensions. Le corps le plus minime peut se répandre à travers le corps le plus étendu. Une goutte de vin peut imprégner ainsi la mer tout entière. Que dis-je, la mer ? le monde entier jusqu'à ses extrêmes limites. Et ne croyez pas qu'il y ait, de ma part, la moindre exagération. Chrysippe déclarait (disent Plutarque, Alexandre, Diogène) « que rien n'empêchait qu'une seule goutte de vin ne pénétrât toute la mer, et même l'ensemble du monde. » Enfin, quand deux ou plusieurs corps s'unissent ainsi, il peut fort bien ne pas y avoir augmentation du volume du plus gros d'entre eux.

On peut penser que les objections n'avaient pas manqué contre cette doctrine étrange. Arcésilas, Plutarque, Alexandre, Sextus



Empiricus, Plotin l'ont combattue à divers point de vue. Elle avait donné lieu, dit Sextus, au sein même de l'école stoïcienne, à d'interminables discussions. Chrysippe avait recours, pour la fonder ou la défendre, à quatre arguments : 1° Le sens commun atteste, par cela même qu'il emploie un terme spécial pour la désigner, que cette pénétration diffère à la fois du simple mélange, *παραθέσις*, et de la combinaison, *σύγχυσις*. 2° En fait, nous constatons que beaucoup de corps sont susceptibles de s'étendre indéfiniment, tout en conservant leurs qualités : l'encens, par exemple, et l'or. 3° L'âme des animaux, le principe vital des plantes pénètrent entièrement leurs organismes sans perdre leurs propriétés. 4° On peut en dire autant du feu dans un métal chauffé au rouge, des poisons et des parfums dans les corps auxquels ils sont unis, de la lumière dans l'air.

Le premier et le second de ces arguments ne sont guère probants. Il est difficile d'admettre, comme on l'a remarqué, que Chrysippe se soit fait illusion sur leur valeur. L'un est sans portée, car de ce que le sens commun emploie trois termes différents, et distingue les notions de *σύγχυσις*, *παραθέσις* et *αἴθεσις*, il ne résulte nullement que cette pénétration doive être entendue comme le faisaient les Stoïciens. Les faits invoqués par le second ne sont pas plus péremptoires, car ils pourraient s'expliquer aussi bien dans l'hypothèse d'un simple mélange, ou d'émanations telles que se les représentaient les Epicuriens.

Le troisième et le quatrième n'ont de valeur que dans l'hypothèse de la matérialité de toutes choses ; mais, dans cette hypothèse, ils sont à peu près inéluctables. Si, en effet, les qualités sont matérielles, si l'âme est matérielle, le seul moyen de comprendre que les qualités des corps soient inhérentes à toutes leurs parties, que l'organisme entier soit animé, c'est d'admettre la doctrine stoïcienne de la pénétration mutuelle. Telle est bien l'origine de cette théorie paradoxale, et Simplicius le signale avec raison : « pensant qu'il fallait soutenir que toutes choses sont matérielles, et les propriétés, et l'âme, et voyant que l'âme et les propriétés sont répandues à travers le corps entier, ils ont admis que, dans la pénétration, il y a expansion d'un corps à travers l'autre ».

En outre, les Stoïciens y trouvaient un autre avantage : c'est que nulle doctrine ne pouvait mieux garantir l'unité du monde, et qu'elle leur permettait d'expliquer l'action à distance. Car si les corps sont susceptibles de s'étendre indéfiniment, de se prolonger à travers les corps voisins, c'est une illusion de s'imaginer qu'un corps se termine là où nous croyons apercevoir sa surface.

Ce n'est qu'une apparence. Là où il nous semble voir une surface parfaitement lisse et des arêtes vives, il n'y a, en somme, qu'une dégradation progressive du corps dont le noyau central, en quelque sorte, est seul perçu par nous. Et cette dégradation diminue peu à peu, sans jamais cesser complètement qu'à la limite même du monde. Chaque corps, si petit qu'il soit, occupe, en réalité, à travers les autres corps et les pénétrant, l'univers entier. C'est une erreur de croire que deux corps se touchent par leurs surfaces. En réalité, ils n'ont pas de surfaces, et ils ne se touchent pas, ils se pénètrent. Les courants qui constituent l'un pénétrant, de plus en plus affaiblis, jusqu'à l'autre, et à tous les autres, ne s'arrêtant que là où le monde cesse. Comme un cristal soluble, immergé dans un liquide, sature de sa substance les parties voisines; qu'elle ne se termine point là où notre œil cesse de l'apercevoir, et qu'il est impossible de marquer la limite de sa diffusion, ainsi en est-il de toutes choses d'après les Stoïciens. L'action à distance d'un corps sur un autre ne le embarrassé donc pas. Il n'y a pas d'action à distance. Tout corps est à quelque degré présent dans tous les autres, présent dans tout l'univers. Tout l'univers est immanent à chacun, et chacun immanent à tout l'univers. Il y a entre les substances matérielles des Stoïciens la même solidarité qu'entre les monades de Leibniz. Seulement, tandis que les monades sont des esprits, impénétrables les uns aux autres, et dont l'harmonie ne peut s'expliquer que par une hypothèse métaphysique, les corps d'après les Stoïciens sont, au contraire, entièrement pénétrables les uns aux autres. Il n'est pas possible d'imaginer une solidarité plus étroite.

Pas plus qu'elle n'est impénétrable, la matière n'est passive. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que les matières pneumatiques dont les corps sont composés, sont animées d'un double mouvement, l'un d'expansion, l'autre de concentration; qu'à ces matières et à leurs mouvements sont dues toutes les qualités corporelles, et que c'est du second, en particulier, du mouvement de condensation, de concentration, que résultent l'unité et la permanence des choses. Toute matière se meut donc; toute matière est active. Sans doute, il y a des matières plus actives que d'autres, et l'on peut, à cet égard et relativement, dire qu'il y a, par rapport à d'autres, des matières moins actives ou même, si l'on veut, passives.

Nous aurons à revenir sur cette distinction; mais, à considérer les choses absolument et en soi, on doit dire qu'elles sont toutes actives. Il faut même aller plus loin, et reconnaître que ce sont des êtres animés et vivants. « Je vais te dire, écrit

Sénèque à Lucilius, quelles sont les considérations auxquelles ont obéi les anciens. Il est incontestable que l'âme est un être animé... Or la vertu n'est pas autre chose qu'une certaine manière d'être de l'âme, donc elle est un être animé. En outre, la vertu agit ; or rien ne peut agir sans tendance, *ὁρμή*, donc la vertu est un animal ». *Ergo animal est.*

Cette seconde raison ne s'applique pas seulement à la vertu, mais à toute réalité, puisque, suivant la définition stoïcienne, le réel est ce qui est susceptible d'agir. Ce sont donc tous les corps, toutes les matières qui sont des êtres animés et vivants. « Les Stoïciens, dit Plutarque, prétendent que non seulement les vertus et les vices sont des animaux, ζῷα, non seulement les passions comme la colère, l'envie, le chagrin, la malveillance, non seulement les arts comme celui du cordonnier ou de l'armurier, mais ils font en outre de toutes les actions, des corps et des animaux ; ils disent que la marche est un corps, et aussi la danse, etc. » Ainsi toutes les choses, au sens le plus large du mot, sont non seulement des corps, mais des êtres vivants ; il n'y a rien dans l'univers d'immobile et de mort.

Malgré ces étrangetés qui scandalisaient Plutarque, nous sommes encore loin d'avoir épuisé les conséquences paradoxales du matérialisme stoïcien. Leur doctrine des choses immatérielles ou plutôt des immatériels tout court, puisqu'il n'y a pas de choses sans matière, est encore plus difficile à concevoir que tout ce que nous avons rencontré jusqu'à présent :

De ce que tout est matière, il résulte immédiatement qu'une chose immatérielle ne saurait avoir de réalité. Ces immatériels, qui n'existent pas, sont, d'après les Stoïciens : 1° les effets ; 2° l'espace et le lieu ; 3° le temps ; 4° les idées générales ; 5° le λεκτέον, terme qu'on peut traduire par : le significatif.

1° Occupons-nous d'abord des premiers. Il y a des causes, et même toute réalité est cause, mais elles ne produisent aucun effet ; elles ne sont cause de rien. Telle est la manière de voir des Stoïciens. Et, ici encore, je n'exagère point : « Posidonius, dit Stobée, prétendait que la cause est une réalité et un corps, tandis que ce dont elle est la cause n'est ni une réalité ni un corps ». Ce qui précède, et aussi un témoignage de Clément d'Alexandrie, prouve que ce n'était pas une opinion particulière à Posidonius. En réalité, elle n'est pas aussi absurde qu'elle en a l'air. Reportons-nous à la théorie de la ζῆσις. Considérons, par exemple, un morceau de fer qu'on échauffe. La chaleur du feu, qui est une réalité matérielle, un corps, pénètre le fer, qui est aussi matériel. Mais il n'y a point création d'une matière nouvelle, il n'y a point création d'un autre

corps, par suite il n'y a création de rien. La chaleur du feu n'a donc rien produit dans le fer, elle s'y est introduite. Rien de nouveau n'a été effectué. Généralisant cette doctrine, les Stoïciens disaient que les effets exprimés par des verbes ne correspondaient à aucune réalité : la chaleur est quelque chose, être échauffé n'est rien. Le fer échauffé n'est rien de plus qu'avant l'échauffement, car la chaleur l'a pénétré sans rien changer, sans rien ajouter, à sa nature. C'est ainsi qu'il faut entendre, je crois, cette théorie inintelligible en apparence, et à laquelle fait allusion notamment une lettre de Sénèque : « La sagesse, dit-il, est un corps, être sage n'en est pas un ». Cela veut dire sans doute que la sagesse est une certaine qualité matérielle de l'âme, mais que, quand cette sagesse s'ajoute à l'âme, il n'y a pas création de quelque chose qui n'existait pas auparavant, mais simple pénétration de deux choses qui préexistaient. De même, la marche est une chose, Caton une autre, mais lorsque Caton marche, la nature de Caton n'est pas modifiée, ni celle de la marche, et dire *Cato ambulat* c'est n'énoncer aucune réalité de plus. C'est peut-être de la même façon qu'il faut expliquer une des subtilités les plus obscures de la doctrine stoïcienne : Il y a en grec deux formes de l'adjectif verbal, l'une en *τός*, l'autre en *τέος*, dont le sens ne diffère guère que par une nuance, par exemple *ζίρετόν* signifie désirable, *ζίρετέον* qui peut être désiré. Or, disaient les Stoïciens, le désirable est une réalité, un corps, une matière, mais devoir être désiré, *ζίρετέον*, n'est ni un corps, ni une réalité. Cela veut dire sans doute que le fait de devoir être désiré n'ajoute rien et n'ajoutera rien au désirable. C'est au fond toujours la même idée : les verbes qui expriment des actions n'expriment rien de réel, parce que toute action d'une chose sur une autre se réduit à une pénétration de l'une par l'autre et que, cette pénétration, bien que totale, n'altère en rien la nature de l'une ni celle de l'autre, n'ajoute rien qui n'existât auparavant. Autrement dit, l'effet n'est rien de plus que l'addition de ses causes : les causes sont des corps, mais leur pénétration mutuelle, leur addition n'est pas un corps, donc l'effet n'est rien. La physique stoïcienne n'est pas, sur ce point, sans quelque analogie avec celle d'Anaxagore. Les qualités matérielles (les *πνεύματα*) qui se fondent les unes dans les autres pour constituer les choses ne sont que les homœoméries d'Anaxagore, douées de vie et susceptibles de se pénétrer réciproquement. Ils réduisent, eux aussi, la causalité transitive au déplacement dans l'espace. Seulement ils expliquent ce déplacement par la tendance interne, la vie des corps qui se déplacent, au lieu de l'expliquer par une impulsion mécanique et extérieure.

2° La seconde des choses qu'on aurait tort de considérer comme réelles, parce qu'elle est immatérielle, c'est le lieu. Le lieu d'un corps, avait dit Aristote, c'est la limite intérieure de ce en quoi il est contenu. Par exemple le lieu d'un liquide ce sont les parois intérieures du récipient qui le contient. Cette définition les Stoïciens ne l'admettaient pas, sans doute parce qu'elle faisait encore du lieu quelque chose d'indépendant des corps qui s'y succèdent. Pour eux, le lieu n'est pas une réalité. Ce qui est réel, ce qui est corps, c'est le volume de chaque chose. C'est cela même qui définit un corps ; un corps, c'est un volume, τὸ περιχθὲ διαστάτων. Mais le volume de chaque corps n'est pas un lieu indépendant de lui ; son volume est la tension des courants matériels qui le constituent, c'est pour lui une qualité comme les autres : τὸ σύνολον σχῆμα οἱ Στωϊκοὶ τὴν τάσιν περιέχουσι λέγουσιν. Quant au lieu qu'il occupe, et dans lequel un autre peut le remplacer, ce n'est rien de réel ; ce qui existe ce sont les corps qui s'y succèdent ou qui s'y trouvent simultanément, puisque grâce à la pénétration mutuelle un même lieu peut être occupé par plusieurs corps. Il suit de là qu'il n'y a pas de vide. Il est superflu de chercher des raisons plus ou moins ingénieuses à la négation du vide par les Stoïciens. Du moment qu'ils ont admis qu'il n'y a de réel que les corps et que, par définition, le vide est l'absence de corps, il s'ensuit que le vide ne saurait être une réalité. D'ailleurs, ils n'avaient pas besoin d'admettre du vide à l'intérieur du monde, puisque la pénétrabilité de la matière suffisait à rendre possible le mouvement. Pourtant, par une inconséquence qu'ils ne pouvaient guère éviter, les Stoïciens ont pensé que le vide, qui n'est rien, existe cependant ; qu'il y a, en dehors du monde, un vide infini. Supposons, disaient-ils, un homme placé à la limite du monde et supposons encore qu'il étend la main, il ne rencontrera aucune résistance ; donc il y a du vide en dehors de l'univers. D'ailleurs, le monde ne conserve pas toujours le même volume, il se contracte ou se dilate suivant l'état de tension des corps qui le composent, et ces mouvements supposent en dehors de lui un espace vide. Cette inconséquence, les Stoïciens, disais-je, ne pouvaient guère l'éviter. Soutenir que l'espace est un concept, mais n'en a pas moins une réalité, c'était démentir leur matérialisme ; prétendre qu'il est une forme de notre intuition, une façon subjective de concevoir le sensible, des anciens ne pouvaient guère s'en aviser, et cette doctrine n'eût pas moins exclu le matérialisme. Restait à dire que l'espace n'est rien, mais les Stoïciens se heurtaient à l'impossibilité de se représenter un corps qui ne soit pas dans l'espace.

3° En ce qui concerne le temps, ils ont rencontré des difficultés

analogues : faire du temps une matière susceptible d'agir et de pâtir, était, si loin qu'on fût disposé à pousser les paradoxes, inadmissible. Il fallait donc admettre que le temps est immatériel, et les Stoïciens le faisaient. Mais lui ôter pour cela toute réalité, c'eût été, ils le comprenaient bien, rendre impossible le mouvement, le développement du monde, renoncer à leur conception fondamentale de la vie de la nature et des choses. Cette préoccupation se manifeste dans la façon dont ils définissaient le temps : c'est, disaient-ils, l'étendue, ou plutôt l'intervalle qui sépare le début d'une période du monde de sa fin. Admettant l'éternité du monde, ils admettaient, par suite, l'infinité du temps soit dans le passé, soit dans le futur.

4° Il est clair que si tout est matière, les choses particulières et individuelles seules existent, et que les idées générales ne correspondent à aucune réalité. Les concepts, simples représentations de la pensée, ne sont ni des êtres, ni des qualités : ἐννόημα δὲ ἐστὶ φάντασμα διανοίας, οὔτε τί ὄν οὔτε ποιόν, disent Diogène et Stobée. Les Stoïciens contestaient même que les idées générales puissent être des représentations. Car, disaient-ils, la représentation de l'homme en général, serait celle d'un individu qui ne serait ni Grec, ni Barbare, ce qui ne saurait exister même pour la pensée. Et pourtant les idées générales ont bien aussi une sorte de réalité ; elles ne sont pas, comme le croyaient les Cyniques et Antisthène, des mots dépourvus de toute signification. Quelle réalité peuvent-elles avoir, c'est ce que nous allons essayer de déterminer, en parlant de la cinquième espèce de choses immatérielles : les significatifs, λεκτά.

5° Qu'est-ce donc que le λεκτόν? Malgré les interprétations multiples auxquelles cette conception des Stoïciens a donné lieu, c'est, semble-t-il, quelque chose d'assez simple. Lisons le plus explicite des témoignages que nous ayons sur cette doctrine. C'est un passage de Sextus Empiricus : « Il y a aussi un autre dissentiment entre eux (les dogmatiques), en ce que les uns font résider la vérité et l'erreur dans ce qui est signifié, d'autres dans les sons vocaux, d'autres dans le mouvement de la pensée. Les promoteurs de la première de ces opinions ont été les Stoïciens, qui ont prétendu qu'il y a trois choses qui se tiennent, à savoir : ce qui est signifié, ce qui signifie, et l'objet. Ce qui signifie, c'est la parole : par exemple, le mot *Dion* ; ce qui est signifié, c'est ce que veut dire le son vocal, la chose que nous comprenons et qui se présente à notre pensée, et qu'un barbare ne comprendrait pas, quoi qu'il puisse entendre le mot. Il y a enfin l'objet extérieur, par exemple *Dion* lui-même. De ces choses deux sont des corps, à sa-

voir la parole et l'objet, la troisième est incorporelle, c'est ce qui peut être vrai ou faux. » Ainsi, toutes les fois qu'on prononce un mot, cette opération implique trois choses : 1<sup>o</sup> l'objet matériel dont on parle, 2<sup>o</sup> le son matériel qu'on profère, 3<sup>o</sup> ce qu'on veut exprimer et ce que comprend celui qui en entend. C'est la signification du mot. Si un homme prononce un mot d'une langue qu'il ne comprend pas, devant quelqu'un qui ne la comprend pas davantage, le son matériel est le même que s'ils comprenaient, l'objet matériel que le mot désigne est aussi le même ; ce qui manque, c'est la signification. C'est cette signification que les Stoïciens considéraient comme quelque chose d'immatériel. — A vrai dire, c'était là pour eux une contradiction. Car la signification ainsi entendue est une pensée, un état de l'âme de celui qui parle, pensée qui devient, en se transmettant, un état de l'âme de celui qui écoute. Or l'âme est une matière et ses états sont matériels. S'ils se sont résignés à la contradiction, c'est, tout au moins en partie, précisément pour résoudre le problème des idées générales. L'exemple même dont ils se servaient semble l'indiquer. Si les idées générales n'étaient, comme le prétendent les nominalistes à outrance, rien de plus que des mots, des sons vocaux, dépourvus de signification, quand on prononce un terme général, par exemple le mot *ἄνθρωπος* devant un Grec et devant un Barbare, l'un ne devrait pas plus comprendre que l'autre ; l'un et l'autre devraient percevoir un son et rien de plus. Or, en fait, le Grec comprend quelque chose que le Barbare ne comprend pas : ce qu'il y a de plus chez l'un que chez l'autre, c'est précisément le *λεκτόν*. Dire que le *λεκτόν* existe dans l'âme, c'eût été faire de l'idée générale une réalité matérielle. Les Stoïciens étaient donc obligés de soutenir et que le *λεκτόν*, l'exprimé, n'est pas matériel, donc n'est pas une réalité, et que pourtant il existe, en quelque façon. Quelques-uns pourtant préféraient nier l'existence des *λεκτά* et soutenir, par suite, que les termes généraux n'ont pas de sens, que d'en passer par une contradiction : La question de l'*ὑπερξείς*, des *λεκτά*, était, dit Sextus, l'objet d'un interminable débat, *ἀνέναντος μάχης*. L'idée générale et le *λεκτόν* avait donc pour la majorité des Stoïciens une signification, représentaient quelque chose à l'âme, sans être ni des corps ni des qualités, mais, disaient-ils, quelque chose comme (*ὁπικνεῖ*) des corps et des qualités. Ces expressions vagues ne pouvaient évidemment pas les sauver de la contradiction.

Il est probable qu'ils considéraient aussi comme des *λεκτά*, comme des réalités incorporelles, les effets des causes que nous avons mentionnés en premier lieu. Quoique l'effet ne soit rien, que dire, par exemple, le fer s'échauffe, n'exprime aucune réalité

matérielle, celui qui le dit veut dire quelque chose, il y a là encore un λεκτόν.

Ainsi, malgré leurs efforts pour être des matérialistes conséquents, les Stoïciens n'en ont pas moins été obligés de reconnaître une sorte de réalité à une foule de choses immatérielles : le temps, l'espace, le λεκτόν.

Somme toute, la façon dont ils se représentaient l'univers était assez simple, et facile, je ne dis pas à comprendre, mais à imaginer : un monde composé de corps matériels, mais de corps qui sont doués de force et de vie ; ces corps, quand ils possèdent plusieurs qualités, les doivent à l'inhérence en eux de matières subtiles, sortes de gaz ou de vapeurs qui les imprègnent entièrement ; grâce à leur élasticité et à leur pénétrabilité parfaites, ils peuvent aussi se pénétrer les uns les autres, et tous les phénomènes s'expliquent ainsi. Ce monde ne contient aucun vide, mais il se développe dans l'infinité du temps et il est enveloppé par l'espace infini. Ce temps et cet espace étant inertes, n'ont qu'une demi-réalité ; demi-réalité aussi que celle des idées générales, puisqu'il n'existe que des choses matérielles et individuelles. Je comparais, tout à l'heure, la doctrine stoïcienne à celle d'Anaxagore, mais en faisant une réserve importante, et sur laquelle on ne saurait trop insister. C'est que le système d'Anaxagore est mécaniste, que les mouvements des choses s'expliquent d'après lui par une impulsion qui leur est extérieure ; elles sont par elles-mêmes inertes. Au contraire les corps, d'après les Stoïciens, sont actifs ; la force qui les meut est interne ; bref, la physique stoïcienne est dynamiste, comme celle d'Aristote. Elle diffère cependant de l'Aristotélisme sur un point fondamental. Pour Aristote, je le rappelais, la dernière fois, la véritable cause du développement des choses : c'est le but que doit réaliser ce développement, c'est la fin immobile et immatérielle, c'est ce qui n'est pas encore, ce qui ne sera qu'après le mouvement. Pour les Stoïciens, au contraire, il n'y a pas d'autres causes que des causes efficientes. La cause qui produit un effet, la cause matérielle, a en elle tout ce qu'il faut pour le produire. De là cette doctrine paradoxale que l'effet n'est rien de plus que la cause. La cause produit son effet et le produit nécessairement parce qu'elle est déjà tout l'effet. Si Aristote avait admis l'influence sur le développement des choses de la fin immobile, de la forme, c'est que, pour lui, la matière pouvait se porter, en quelque sorte, dans différentes directions ; que le bloc de marbre pouvait devenir « Dieu, table ou cuvette », et qu'il fallait expliquer le choix entre toutes ces directions possibles.



Pour les Stoïciens, la matière ne produit pas autre chose qu'elle-même ; elle ne fait que développer ce qu'elle contient déjà ; elle ne peut pas se mouvoir dans plusieurs directions. « La cause, dit Sénèque, c'est la condition nécessaire de la production : *nam si quocumque remoto quid effici non potest id causam judicant esse faciendi.* » C'est surtout ce dont la présence entraîne la réalisation de l'effet : ἀτίον ἐστὶν ὃ παρόντος γίνεται τὸ ἀποτελεσμα. Sénèque, après avoir reproché aux péripatéticiens de distinguer inutilement quatre espèces de causes, ajoute : « Nous n'avons pas besoin de cette foule de causes, *turba causarum* ; une seule nous suffit ; nous cherchons *primam et generalem causam* et cette cause c'est, dit-il, la cause efficiente, *ea que faciet* ». Ce qui n'empêchait pas, d'ailleurs, les Stoïciens de distinguer aussi diverses espèces de causes. Ainsi, disaient-ils, la cause efficiente principale, *causa principalis et perfecta*, peut avoir besoin, pour exercer son action, de certaines conditions, qui sont des causes auxiliaires ou adjuvantes, *συνεργῶν* ou *adjuvantes*. Le feu, par exemple, sera la cause efficiente et principale de l'échauffement du fer ; mais il faut, pour qu'elle agisse, que le fer soit rapproché du feu, ce qui exige l'intervention d'une cause auxiliaire et adjuvante. Ils distinguaient bien d'autres catégories de causes, et leurs adversaires pouvaient leur reprocher, à leur tour, d'en admettre tout un essaim, *πυλῶνος ἀτίων*. Chaque corps, par ses propriétés, qui sont elles-mêmes des corps, peut, en pénétrant dans tous les autres, y jouer le rôle de cause ; chaque corps est présent partout dans l'univers, et réciproquement, tous en chacun. Il résulte de là que le monde entier n'est qu'un seul être et un seul être vivant et animé, où ce qui se passe dans une partie retentit dans toutes, et réciproquement. C'est un *πῦμα ἰσόμεινον*. « L'univers entier, dit Marc Aurèle, n'est qu'un seul être vivant, n'ayant qu'un corps et qu'une âme, ὡς ἐν ζῆῳ τὸν κόσμον, μίαν οὐσίαν καὶ ψυχὴν μίαν ἐπέχου ». Et si le monde entier ne forme qu'un seul organisme vivant, c'est qu'il est pénétré dans toutes ses parties par un pneuma, un souffle qui en maintient l'unité. Cicéron parle dans le *De Natura Deorum* de la liaison des choses, liaison telle que chaque partie sent toutes les autres, *consentiens*, est en continuité, *continuata*, avec toutes les autres, agit en harmonie avec toutes les autres, *conspirans*. Cela suppose, dit-il, qu'un seul et même souffle conscient et divin en pénètre toutes les parties : *haec ita fieri non possent nisi ea uno divino et continuato spiritu continerentur*. Le monde est donc un seul être animé ; mais c'est, en outre, un animal qui pense, un animal doué de raison, en un mot c'est Dieu.

Avant d'entrer dans les développements que comporte cette

doctrine, arrêtons-nous, un instant, pour nous demander dans quelle mesure elle mérite le nom de matérialisme. En cela seulement que, pour les Stoïciens, tout est matière. Mais ce n'est point là ce qui fait l'essence du matérialisme, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Ce que nous appelons le matérialisme a plutôt pour caractère fondamental d'être, comme on l'a dit, une explication du supérieur par l'inférieur, ou du complexe par le simple. N'admettant comme principe des choses qu'une matière inerte et, autant que possible, dépourvue de propriétés et de qualités, aussi réduite que possible à la quantité pure, les matérialistes essaient d'expliquer comment, par de simples changements de position dans l'espace des parties de cette matière, et sans faire intervenir aucune force interne, aucune idée de but, on peut expliquer d'abord le monde de la qualité, puis celui de la vie, enfin la conscience et la pensée. Pour les matérialistes toute force ne réside dans la matière que parce qu'elle lui a été donnée du dehors, de l'extérieur. Les Stoïciens, au contraire, mettent de prime abord dans leur matière, la force, les qualités, la vie, la pensée, dont le matérialisme consiste précisément à la dépouiller et à les en faire sortir par des considérations plus ou moins ingénieuses. L'historien du matérialisme, Lange, a bien mis en relief cette différence fondamentale de la doctrine stoïcienne et du matérialisme proprement dit, et je ne puis mieux faire que de le citer en terminant : « A première vue, on pourrait croire qu'il n'existe pas de matérialisme plus logique que celui des Stoïciens, qui regardent « comme corporel tout ce qui a une réalité. Dieu et l'âme hu- « maine, les vertus et les passions sont des corps. Il ne saurait y « avoir d'opposition plus tranchée que celle qui existe entre Pla- « ton et les Stoïciens. Celui-là enseigne que l'homme est juste, « quand il participe à l'idée de justice : ceux-ci veulent qu'il ait « dans le corps la matière de la justice.

« Cette doctrine a l'air passablement matérialiste, mais elle « n'a pas le trait caractéristique du matérialisme : la nature pu- « rement matérielle de la matière, la production de tous les « phénomènes, y compris ceux de la finalité et de l'intelligence, « par des mouvements de la matière conformes aux lois générales « du mouvement.

« La matière des Stoïciens est douée des forces les plus diverses, « et ce n'est qu'au moyen de la force qu'elle devient ce qu'elle « est en toute circonstance. La force des forces est la divinité, « dont l'activité fait mouvoir le monde entier à travers lequel elle « rayonne... Il est vrai que les Stoïciens ne reconnaissent aucun « Dieu transcendant, aucune âme absolument distincte du corps.

« Mais leur matière est complètement animée, et non pas seule-  
« ment mise en mouvement ; leur Dieu est identique avec le  
« monde, mais il est cependant plus que la matière qui se meut ;  
« il est la raison ignée du monde, et cette raison opère ce qui est  
« raisonnable, ce qui est conforme à la finalité », — nous aurons  
des réserves à faire sur ce point, — « comme fait la matière ra-  
« tionnelle de Diogène d'Apollonie, d'après des lois que l'homme  
« emprunte à sa conscience, et non à l'observation des objets sen-  
« sibles. L'anthropomorphisme, la téléologie et l'optimisme do-  
« minent donc entièrement le stoïcisme ; et, pour le caractériser  
« avec précision, on peut dire qu'il est panthéiste. »

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Caton l'Ancien orateur (suite).

L'ordre chronologique, que nous avons suivi jusqu'ici, nous amène à nous occuper, aujourd'hui, du discours de Caton pour les Rhodiens, *pro Rhodiensibus*. Il fut prononcé l'année même où Caton parla de l'organisation de la Macédoine conquise, en 167. Ce discours est particulièrement intéressant, car c'est celui dont nous avons gardé les fragments les plus nombreux et les plus importants. Il fut inséré dans le grand ouvrage historique de Caton, dans les *Origines*. C'est là que Salluste, qui y fait allusion, l'a lu ; c'est là que Tite-Live l'a trouvé ; c'est là, enfin, qu'Aulu-Gelle en a pris connaissance. Ce dernier ajoute un détail curieux, à savoir que le discours en question avait été publié à part, non pas probablement au temps de Caton, mais plus tard, sans doute à l'époque de Cicéron, au moment où la gloire oratoire de Caton commença à se dessiner.

Le discours pour les Rhodiens fut lu et apprécié par les littérateurs et les rhéteurs. Il servait de modèle ; on le lisait aux élèves, on le commentait, on le critiquait, et même parfois assez violemment. C'est ainsi que le fameux affranchi de Cicéron, Tiron, qui publia plusieurs des œuvres de son maître, et notamment sa correspondance, en fit une critique sévère dans une lettre à un ami de Cicéron, lettre aujourd'hui perdue, mais qu'Aulu-Gelle a eue sous les yeux. Tiron s'attaque à la composition, au style, aux idées ; et sa critique est tellement sévère qu'Aulu-Gelle, partisan de la vieille littérature, s'en est scandalisé et a cru devoir consacrer un chapitre entier de ses *Nuits attiques* à la réfutation des critiques de Tiron.

A côté du réquisitoire, il y eut dans l'antiquité un plaidoyer ; et cette lutte de critique littéraire, qui paraît en elle-même assez dénuée d'intérêt, a du moins l'avantage de nous avoir fait connaître un certain nombre de fragments un peu étendus. L'or-

thographe et le style en ont été probablement quelque peu rajeunis ; car les auteurs latins, quand ils citaient un texte archaïque, ne se faisaient passcrupu le de le transformer, pour le rendre plus facilement intelligible aux contemporains.

Afin de comprendre la portée du discours pour les Rhodiens, il est indispensable de connaître les circonstances et les faits qui le provoquèrent. A l'époque d'Alexandre et surtout après la mort d'Alexandre, Rhodes était devenue une puissance maritime considérable ; elle le devait à sa situation, non loin des côtes d'Asie Mineure, vers la pointe sud-ouest de la presqu'île d'Asie. Comme dans l'antiquité les navires suivaient les côtes, tous ceux qui venaient d'Egypte ou du sud de l'Asie Mineure pour aller en Grèce, vers le Bosphore ou plus loin encore, rencontraient Rhodes sur leur route. On ne faisait pas alors de longue traversée sans stationner ; aussi Rhodes devint-elle un port de relâche, étant placée sur le chemin même des bâtiments. Il faut aussi tenir compte, pour expliquer la fortune de Rhodes, d'un fait géographique particulier. Dans cette région, pendant trois mois d'été, soufflent les vents dits étiésiens, vents du nord, qui, sans être des vents de tempête, entravent toute navigation vers le nord. Il était donc impossible aux voiliers d'aller du sud au nord pendant trois mois, de fin juin à fin septembre. Toutes les baies de l'archipel étaient, pendant cette saison, occupées par une multitude de navires attendant le retour des vents favorables. Or, quand des navires venaient d'Egypte ou de Syrie, au moment où ils tournaient l'angle de la presqu'île d'Asie Mineure, ils étaient arrêtés par le vent ; il leur était impossible d'aller plus loin, et ils étaient forcés de stationner à Rhodes, qui devint ainsi un port de relâche, un grand entrepôt et un centre commercial de premier ordre. Ce port se développa peu à peu, au fur et à mesure du déclin d'Athènes, et devint maître du commerce de la Méditerranée orientale ; il joua le même rôle que, plus tard, Venise ou Gènes. Toutes les fois qu'il y eut des mouvements politiques en Orient, et qu'il fallut transporter des hommes et des approvisionnements, Rhodes fut une alliée nécessaire. C'est ainsi qu'elle prêta son concours aux Macédoniens, aux Etoliens, aux Syriens, et finalement aux Romains. Le jour où Rome eut l'idée de se mêler des affaires helléniques et de lutter contre la Syrie et la Macédoine, elle vit qu'elle ne pourrait rien, si elle n'avait pas à sa disposition les navires des Rhodiens : elle proposa donc une alliance que Rhodes accepta, pensant pouvoir accaparer ainsi plus facilement le commerce de la Méditerranée orientale, et y joindre même celui de la Méditerranée occidentale. Elle avait conçu, d'ailleurs, des

inquiétudes sur les rêves d'hégémonie maritime de la Macédoine et de la Syrie.

Cette situation dura assez longtemps, et, en 197, en 191, quand Rome luttait contre la Macédoine et contre Antiochus, elle trouva chez les Rhodiens un concours efficace. En reconnaissance des services rendus, les Romains cédèrent à leurs alliés les provinces qui étaient situées en face de Rhodes en Asie Mineure, par exemple la Carie. Telles étaient les relations des Romains et des Rhodiens vers l'année 190, c'est-à-dire un peu plus de 20 ans avant l'époque à laquelle nous sommes maintenant arrivés.

D'où vient donc que cette alliance, qui semblait si solide, parut fléchir subitement ? Nous sommes assez mal renseignés sur ce point délicat, et réduits presque uniquement à faire des conjectures. Les historiens présentent des raisons différentes selon les sources où ils ont puisé ; certains ont suivi des sources grecques ou même rhodiennes ; d'autres ont consulté des autorités romaines. Chacun a vu les choses sous l'angle de son propre intérêt ; il n'est donc pas étonnant qu'on puisse relever des contradictions entre les divers historiens.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'il y ait eu, de la part des Rhodiens, un peu de vanité et de suffisance grecques. Ils ont été enivrés de leurs succès, flattés de voir les Romains s'adresser à eux ; ils se sont crus si puissants, qu'ils ont pensé pouvoir traiter d'égal à égal avec la République romaine. Cela ressort de certains passages des historiens.

En outre, les Rhodiens ont eu des inquiétudes pour leur hégémonie maritime et commerciale. J'ai parlé déjà de l'inquiétude que leur avaient donnée les projets ambitieux d'Antiochus et du roi de Macédoine ; voilà qu'ils s'aperçoivent, tout à coup, que Rome pourrait bien être plus dangereuse encore. Ils se rendent compte que les légions romaines ne sont que l'avant-garde d'une armée d'un autre genre, armée de publicains, de commerçants, de chevaliers, de financiers, qui exploitent les récentes conquêtes et s'y installent pour en accaparer le commerce et les richesses naturelles. Les Rhodiens ont eu peur de cette invasion des *negotiatores Italici*, des *negotiatores Romani*.

De plus, on peut retrouver la trace de certains mouvements de politique intérieure. Dans toutes ces républiques grecques, il y avait perpétuellement un jeu de bascule entre les partis. L'aristocratie tenait pour Rome, la démocratie pour la Macédoine et la Syrie. Or, nous voyons par Polybe et Tite-Live que, en ces vingt ans, il y eut à Rhodes un grand nombre de changements intérieurs,

qui eurent tout naturellement une répercussion sur les relations extérieures de Rhodes et sur ses rapports avec Rome.

Enfin, il semble que les Rhodiens se soient fait des illusions sur la puissance réelle de Persée. Quand celui-ci déclara la guerre aux Romains, ils le crurent plus fort qu'il n'était, et ils acceptèrent ses ouvertures.

Jusqu'ici, nous avons examiné des conjectures ; mais nous avons également des faits précis. En 171, quand les Romains firent à Persée, sous la direction de Paul-Émile, la guerre qui se termina par la victoire de Pydna et l'écrasement de la Macédoine, nous savons quelle fut la conduite des Rhodiens. Ils ne se déclarèrent pas franchement pour Rome. Ils reçurent des ambassadeurs macédoniens. Ils prêtèrent leur concours à certains magistrats romains ; mais ils ne le refusèrent pas à certains magistrats macédoniens. Il y eut ainsi une série d'intrigues, au cours desquelles les Rhodiens furent successivement en coquetterie avec Rome et avec Persée. Ni les Romains ni les Macédoniens ne repoussèrent les avances des Rhodiens ; ils furent, au contraire, très heureux les uns et les autres de profiter de leurs navires et de leurs approvisionnements.

Personne ne se montra donc sévère à leur égard. Leur vanité s'enfla : ils se crurent indispensables ; ils s'imaginèrent, en voyant les politesses des Romains, que Rome ne pouvait se passer d'eux, et qu'ils seraient fondés à proposer leur arbitrage ; ils poussèrent l'outrecuidance jusqu'à penser que, si Rome ne voulait pas cesser la guerre, ils pourraient imposer par la force leur médiation. Par une ambassade, ils signifèrent donc aux deux adversaires qu'ils eussent à cesser des hostilités nuisibles au commerce de Rhodes ; s'ils refusaient de terminer la guerre, Rhodes prendrait les mesures nécessaires pour arrêter le conflit. On reconnaît là l'impertinence des Grecs, qui s'imaginent être les plus forts et les plus malins, et croient qu'il faut compter avec eux.

Malheureusement, au moment où ils se posaient ainsi en arbitres de l'Orient, éclata la nouvelle de la bataille de Pydna, de la capture du roi Persée et de l'écrasement de la Macédoine. On comprend quelle fut alors l'inquiétude de Rhodes : elle vit qu'elle s'était mise en bien mauvaise posture. Pour conjurer ce danger pressant, les Rhodiens envoyèrent une ambassade à Rome pour expliquer leur conduite et protester de leur fidélité. Il n'y avait qu'un regrettable malentendu. Le Sénat, qui savait à quoi s'en tenir sur ce prétendu malentendu, refusa d'abord de recevoir les ambassadeurs. L'opinion était très montée contre eux : non seule-

ment le Sénat leur ferma la porte ; mais un prêteur réunit l'assemblée et monta à la tribune pour proposer de déclarer la guerre aux Rhodiens. Ceux-ci cherchèrent à s'excuser pour éloigner l'éventualité d'une guerre ruineuse...

A la suite de sollicitations, qui durèrent plusieurs semaines, et qui n'ont pas un très grand intérêt, le Sénat se laissa fléchir et consentit à délibérer sur les affaires de Rhodes ; jusque-là, il n'avait rien voulu entendre. On introduisit les ambassadeurs et on leur demanda des explications. Ils les formulèrent, et, paraît-il, les formulèrent mal, s'il faut en croire Polybe. L'impression fut plutôt mauvaise. Les ambassadeurs entendus, on les fit sortir de la salle des séances, et le Sénat délibéra.

Parmi les sénateurs qui se prononcèrent en faveur des Rhodiens se trouvait Caton. Nous avons gardé l'exorde de son discours, très curieux, étant donné ce que nous savons de la violence coutumière du personnage, naturellement disposé aux vociférations. L'exorde du discours pour les Rhodiens est au contraire pacifique, posé, calme. Caton s'est rendu compte que, au milieu de l'excitation générale, il fallait rappeler les Romains au sang-froid :

« Je sais qu'en général la prospérité, l'abondance et le succès exaltent le cœur de l'homme et font grandir et se développer en lui la fierté et l'orgueil. C'est pourquoi, au moment où la fortune, en nous donnant la victoire, met le comble à nos espérances, je crains que nous ne prenions une décision funeste, qui conduise à la ruine de cette prospérité. Je redoute qu'il ne se trouve un écueil dans l'excès de notre bonheur. L'adversité se dompte elle-même en indiquant à l'homme ce qu'il doit faire. La prospérité, par l'ivresse qu'elle cause, détourne les hommes du chemin de la sagesse et les empêche de prendre de bonnes mesures. Voilà pourquoi je vous conseille et je vous supplie, autant qu'il est en moi, de différer de quelques jours l'examen d'une aussi grave affaire, jusqu'à ce que, revenus de l'excès de notre joie, nous soyons rentrés en possession de nous-mêmes. »

C'est cet exorde élevé, austère, philosophique, que Tiron trouve ridicule, parce qu'il n'est pas conforme aux lois de la rhétorique. Il faut, dit Tiron, quand on veut persuader ses auditeurs, chercher d'abord à capter leur bienveillance ; on doit leur faire des compliments, pour tâcher de se faire bien venir d'eux. Au contraire, Caton commence par donner des leçons aux sénateurs. Mais Aulu-Gelle proteste contre cette condamnation portée par Tiron. L'exorde est excellent, dit Aulu-Gelle. Caton n'est pas, en effet, l'avocat des Rhodiens ; il n'est pas leur patron : c'est un homme



politique, un homme d'expérience, qui voit que le Sénat va faire une sottise en s'abandonnant à des rancunes exagérées et en perdant son sang-froid ; il juge la situation avec un sens rassis, avec l'autorité que lui donnent son âge et les hautes fonctions exercées, avec son expérience des affaires. L'exorde est donc légitime et approprié aux circonstances. Si Caton avait commencé par parler des Rhodiens, il aurait soulevé les protestations des sénateurs trop excités contre les alliés infidèles, il aurait perdu tout crédit ; au contraire, il parle en vieillard, avec sérénité et sagesse. Il pose des théories générales, qui ne peuvent blesser personne et ne soulèvent aucune protestation.

Un autre développement renferme cette idée : tout en ne se faisant pas d'illusion sur les sentiments des Rhodiens, il ne faut pas oublier qu'ils n'ont rien fait contre Rome ; or on ne doit pas condamner les gens sur de simples intentions. Voici le passage où Caton traitait cette idée :

« Moi aussi, je crois, comme on l'a dit, que les Rhodiens auraient préféré que les choses tournent autrement et que Persée n'ait pas été vaincu. Ce désir, ils ne sont pas les seuls à l'avoir eu ; il y a beaucoup de peuples et beaucoup de nations qui l'ont eu, je crois. Peut-être même s'en est-il trouvé qui n'auraient pas été fâchés, pour jouir de notre humiliation, de nous voir arriver malheur : ils redoutaient, en effet, que, Rome n'ayant plus de rival et voyant sa volonté devenir la loi suprême, ils ne fussent obligés de courber la tête sous le joug de sa puissance désormais sans limite. C'est le souci de leur liberté qui explique et justifie leurs dispositions. Il n'en est pas moins vrai que, jamais, les Rhodiens n'ont prêté officiellement le concours de leur République au roi Persée. Songez, je vous prie, à la passion avec laquelle nous autres, simples particuliers, nous défendons nos intérêts privés, quand ils sont en jeu ou en péril ; lorsque, par hasard, nous les voyons compromis, nous employons toute notre énergie à nous mettre en garde ; les Rhodiens, eux, n'ont pas bougé. »

Le troisième fragment se place au moment où Caton vient de faire un exposé historique de l'amitié qui unit les Rhodiens et les Romains :

« Après tant de bons procédés, après tant de témoignages d'amitié, allons-nous rompre brusquement ? Ce que nous disons qu'ils ont voulu faire, allons-nous le faire les premiers ? » — C'est-à-dire, allons-nous déclarer la guerre aux Rhodiens ?

Le quatrième passage fait allusion au discours de l'orateur qui a précédé Caton à la tribune :

« L'orateur qui a parlé le plus violemment contre les Rhodiens

a dit qu'ils ont voulu devenir nos ennemis. Voyons, y a-t-il quelqu'un qui, franchement, croie qu'en bonne justice une intention mauvaise soit punissable ? Personne, ou tout au moins je ne crois pas, pour mon compte, que cela soit juste... Eh ! quoi, y a-t-il une loi assez rigoureuse pour dire : si quelqu'un a l'intention de faire telle chose, il paiera mille deniers ou donnera la moitié de sa fortune ? Si quelqu'un veut usurper plus de cinq cents arpents de terre, il paiera une amende de tant ; si quelqu'un a l'intention de posséder plus de têtes de bétail que la loi ne le permet, il est passible de telle condamnation. Assurément, nous avons tous l'intention de gagner une plus grande fortune que celle que nous avons, et personne ne songe à nous en faire un crime... Si quelqu'un dit qu'il a eu l'intention de faire une bonne action sans la faire réellement, nous ne croyons pas juste de lui en faire honneur. Parce que les Rhodiens n'ont rien fait de mal, mais qu'on les accuse d'avoir eu l'intention de mal faire, faudra-t-il les condamner ? »

Ainsi Caton cherche à prouver que les projets d'entente avec Persée, très vraisemblables, n'ont cependant pas été mis à exécution et qu'il ne faut pas condamner les Rhodiens sur de simples intentions.

Le dernier fragment répond à un mot qui avait, sans doute, été lancé dans la discussion. On avait parlé de la vanité des Rhodiens. Ce mot de *superbia* avait rappelé à Caton tout un parti qui ne vivait que d'orgueil, ce parti de la noblesse, des Scipion et des Flaminius. Ce mot a donc fait bondir Caton :

« Les Rhodiens, dit-on, sont pleins d'orgueil ; c'est un reproche que ni moi ni mes enfants ne voudrions encourir. Mais quoi ? Libre à eux de l'être, s'ils en ont envie ; qu'est-ce que cela peut bien nous faire ? Allons-nous nous fâcher, pour avoir rencontré des gens plus orgueilleux que nous ? »

Ici s'arrêtent les fragments que nous avons conservés du discours pour les Rhodiens : on voit que nous n'avons encore qu'une idée assez imparfaite de cette harangue. Mais nous savons, à peu près, par Aulu-Gelle ce que contenait le discours, et nous pouvons voir comment il était composé. Il ne faudrait pas croire que le discours entier était dans le ton sentencieux et philosophique des fragments que nous avons cités. Les auteurs n'ont gardé que les passages qui les intéressaient particulièrement, et il se trouve que ceux-ci ont une allure plutôt morale.

Mais le discours était long et nourri d'arguments ; c'est Aulu-Gelle qui nous le dit, en employant une expression très énergique : *opulenta oratio*. Caton y fait appel à toutes les ressources de l'art oratoire, *ex omnibus facultatibus* ; à toutes

les armes de la rhétorique, *omni disciplinarum rhetoricarum arma*. Sans doute, ce discours peut laisser à redire au point de vue de la composition, de l'enchaînement des idées, du style ; c'est qu'alors la rhétorique ne s'enseignait pas encore à Rome, et que l'éloquence en était toujours réduite à n'être qu'instinctive.

Par des comparaisons plus ou moins heureuses, Aulu-Gelle cherche à nous donner une idée de ce qu'était le ton général de ce discours. On n'y trouvait pas une argumentation méthodique, harmonieuse, poursuivie avec la régularité d'une bataille rangée ; on aurait dit plutôt une multitude de petits combats acharnés, où des groupes s'attaquent avec passion, une foule d'engagements partiels et de corps à corps sans merci.

Cela veut dire que le discours n'était pas composé suivant les règles rigoureuses de l'école, mais plutôt suivant une rhétorique instinctive. Caton n'a pas cherché à développer méthodiquement chacun de ses arguments, mais à frapper fort et juste par une série de petits traits, qui, rapprochés, contribuent utilement à l'effet total.

Aulu-Gelle dit aussi qu'il n'y avait pas seulement, dans le discours de Caton, des morceaux moraux et philosophiques, qu'il renfermait également des observations politiques, historiques et autres. Caton a mis en œuvre toutes les ressources dont il pouvait disposer pour défendre les Rhodiens et repousser les attaques de leurs ennemis.

Tantôt il avait l'air de laisser entendre que les Rhodiens avaient pu être coupables, et il sollicitait l'indulgence des sénateurs en leur faveur. Tantôt il rappelait les services rendus à la République romaine, remontant à plus d'un siècle en arrière, pour montrer ce que Rome devait au concours amical des Rhodiens : des hommes, du blé et des approvisionnements de toutes sortes. Tantôt il montrait que les Rhodiens étaient des alliés nécessaires ; que, du moment que Rome voulait se mêler des affaires de la Grèce, de la Macédoine et de l'Asie, s'occuper du commerce de la Méditerranée orientale, il lui fallait une station maritime le long de sa route ; que Rhodes serait cette avant-garde de la puissance romaine en Orient.

Caton dépeint encore les Rhodiens comme des victimes innocentes, qu'on accuse parce qu'on a envie de les piller. Il y a là un détail curieux, qui nous ramène à la politique qu'a constamment suivie Caton au cours de sa carrière politique : il est toujours préoccupé d'arrêter les empiétements de l'aristocratie d'argent, qui poussait sans cesse Rome à des conquêtes nouvelles, non pas

tant pour annexer des pays dangereux pour la puissance romaine, que pour gagner des domaines à exploiter. Les publicains, les marchands, les chevaliers trouvaient leur compte à cette politique de conquête.

Cette interprétation des intentions de Caton ressort clairement du passage, cité plus haut, sur l'orgueil de certains grands personnages, surtout si on le rapproche d'un petit passage d'Aulu-Gelle. Quand les ambassadeurs eurent exposé les faits, dit Aulu-Gelle, et qu'ils furent sortis du Sénat, la délibération commença et on attaqua les Rhodiens. Caton alors se leva, persuadé que, si plus d'un grand personnage se montrait si mal disposé à leur égard, bien qu'ils eussent été autrefois de fidèles alliés, c'est qu'on cherchait un prétexte pour piller et voler.

Ce détail n'est certainement pas une invention d'Aulu-Gelle, rhéteur qui n'entendait rien à la politique et à l'histoire ; jamais il n'aurait cherché de lui-même de pareils dessous. S'il fait, à deux reprises, allusion à cette signification du discours de Caton, c'est qu'il l'a trouvée nettement indiquée et soulignée par l'orateur. Caton a dû parler de cette espèce de brigandage officiel qu'on voulait établir sous le couvert d'une délibération sénatoriale ; il a fait une sortie violente contre ces gens qu'il a combattus pendant toute sa carrière. Ce fait est très curieux, quand on rapproche le discours pour les Rhodiens de celui que nous avons déjà étudié *pro Macedonia liberanda*. Ce sont les mêmes considérations qui, dans les deux cas, dictèrent le langage de Caton. Celui-ci veut tout plutôt qu'une annexion ; car il pressent que l'annexion serait suivie de l'invasion de financiers plus ou moins véreux, prompts à se jeter sur la nouvelle province comme sur une proie.

Ce sentiment qui, quelques mois, un mois seulement peut-être auparavant, inspirait à Caton son discours sur la Macédoine, l'amène encore à prendre la parole dans l'affaire des Rhodiens. Ce n'est pas qu'au fond il ait une bien grande sympathie pour ces Grecs, ces Rhodiens vaniteux, qui sont loin d'être des alliés fidèles et de nourrir à l'égard de Rome les sentiments d'une amitié très sûre. Ce n'est pas Rhodes que Caton veut sauver, c'est le renom et la probité de Rome. Il veut empêcher ses ennemis, les gens d'affaires, de se précipiter à l'envi sur l'Orient. Il comprend bien que, si on les laisse commencer la curée par Rhodes, toute l'Asie Mineure suivra. Caton était clairvoyant ; mais, s'il a prévu les événements, il a été impuissant à les conjurer. Son intervention dans le débat n'empêcha pas, quelques

années plus tard, les Romains de courir chercher fortune du côté de l'Orient et dans les provinces d'Asie.

A la suite du discours de Caton, les Rhodiens respirèrent ; toutefois, le Sénat ne leur fit pas de réponse ferme et ne leur donna pas l'assurance de leur pardon. Sa conduite fut assez ambiguë. On les invita à rentrer chez eux, en leur disant que le Sénat examinerait la situation. En tout cas, ils se considérèrent comme sauvés, et, dans le premier mouvement de leur joie, ils votèrent à la République romaine une couronne de 20.000 pièces d'or. Quelque temps après, on leur enleva les provinces d'Asie Mineure qu'on leur avait données en reconnaissance de leurs services passés ; on restreignit aussi certains de leurs droits, notamment celui d'exiger des péages. Les négociants romains trouvèrent dans l'Archipel un port de relâche pour remplacer Rhodes : ce fut Délos, dont ils firent un port franc et qui attira bientôt la plus grande partie du commerce de l'Orient. L'importance commerciale de Rhodes déclina de jour en jour, ruinée par cette concurrence ; elle fut à la merci de Rome et des exploiters romains : ce que Caton avait voulu éviter arriva malgré ses efforts. Quand Caton mourut, l'aristocratie d'argent était maîtresse de l'Orient ; ses intrigues, nouées depuis près d'un siècle, aboutirent à un plein succès. Ainsi Caton réussit à arrêter, un instant, les progrès des gens d'affaires sur la question de Rhodes ; mais il ne put empêcher dans la suite l'invasion de l'agiotage romain en Grèce et en Asie Mineure.

M. G.

---

# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Les Epîtres (suite).

Nous avons vu que Boileau avait cessé brusquement de satiriser, en 1669, à trente-deux ans. C'est ainsi que Blaise Pascal, en 1657, s'était arrêté avant d'avoir terminé la dix-huitième provinciale ; mais, s'il avait interrompu ses attaques terribles contre les ennemis de Port-Royal, c'est parce que, sous l'influence de son confesseur, il considérait que son ironie était contraire au véritable esprit d'amour de Dieu. Les raisons de Boileau sont toutes différentes : elles procèdent d'autres sentiments et elles n'ont pas cette valeur religieuse et morale. Tout simplement, Despréaux se dit qu'il n'est qu'un poète comme les autres qui vivent autour de lui, qu'un petit bourgeois de Paris, et par conséquent qu'il est obligé à la fin de quitter le genre satirique pour employer son talent à la littérature louangeuse. C'est le seul moyen qu'il a, lui qui n'a pas d'ancêtres, pas de crédit à la cour, pas d'emploi considérable, de se faire des protecteurs, et, s'il le peut, d'arriver jusqu'au roi, sommet de ses ambitions.

C'est pourquoi, en 1669, nous le voyons adresser à Louis XIV l'épître I. En 1672, il revint à la charge et écrivit la fameuse épître sur le *Passage du Rhin*. En 1675, il adressa encore au roi l'épître VIII.

L'épître II se rattache encore au groupe de ces épîtres destinées à célébrer le monarque. Adressée à l'abbé Des Roches, elle n'a été composée, en effet, que pour utiliser la fable de *L'Huître et des Ploideurs*, que Boileau ne pouvait se résoudre à sacrifier, après l'avoir fait disparaître, sur les conseils de Condé, de la première épître.

Mais Boileau ne célèbre pas Louis XIV seulement en ces trois grandes occasions. Ça et là, dans la suite des Épîtres, et par exemple dans la sixième, dans la dixième, on rencontre des vers qui sont des flatteries à l'adresse du roi et qui nous prouvent que, à partir de 1669, il a eu constamment cette préoccupation de louer le monarque pour s'en faire bien voir.

Si donc, par une fiction que peut nous faire admettre l'étymologie, nous considérons les épîtres comme des lettres adressées par Boileau à quelques-uns de ses contemporains, nous voyons que le premier et le plus important de ses correspondants n'est autre que le roi lui-même. Ainsi nous sommes amenés, tout naturellement, à parler avant tout des rapports de Boileau et de Louis XIV.

L'épître I est une œuvre extrêmement intéressante à tous égards ; elle peut nous aider à comprendre les nouveaux sentiments de Boileau, qui vient de quitter le genre satirique ; elle va nous permettre aussi de juger du tact, de la délicatesse et de la souple habileté dont témoigne notre poète dans ce nouveau genre.

Ce satirique qui, tout à coup, devient louangeur, risque de s'entendre dire par ses ennemis du jour ce que lui dira plus tard Voltaire :

Zoïle de Quinault et flatteur de Louis.

Il lui fallait donc ménager la transition ; c'est ce qu'il a fait avec le plus grand bonheur dans cette épître où il déclare qu'il n'abjure pas la satire et que, s'il adresse des louanges au roi, c'est encore en sa qualité de satirique :

Grand roi, c'est vainement qu'abjurant la satire,  
 Pour toi seul désormais j'avai fait vœu d'écrire.  
 Dès que je prends la plume, Apollon éperdu  
 Semble me dire : Arrête, insensé, que fais-tu ?  
 Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages ?  
 Cette mer où tu cours est célèbre en naufrages.  
 Ce n'est pas qu'aisément, comme un autre, à ton char,  
 Je ne pusse attacher Alexandre et César ;  
 Qu'aisément je ne pusse, en quelque ode insipide,  
 T'exalter aux dépens et de Mars et d'Alcide,  
 Te livrer le Bosphore et d'un vers incivil,  
 Proposer au sultan de te livrer le Nil ;  
 Mais, pour te bien louer, une raison sévère  
 Me dit qu'il faut sortir de la route vulgaire :  
 Qu'après avoir joué tant d'auteurs différents,  
 Phébus même aurait peur s'il entrait sur les rangs :  
 Que, par des vers tout neufs, avoués du Parnasse,  
 Il faut de mes dégoûts justifier l'audace ;  
 Et, si ma Muse enfin n'est égale à mon roi,  
 Que je prête aux Cotins des armes contre moi.  
 « Est-ce là cet auteur, l'effroi de *la Pucelle*,  
 Qui devait des bons vers nous tracer le modèle,  
 Ce conseiller, diront-ils, qui nous réformait tous ?  
 Quoi ? Ce critique affreux n'en fait pas plus que nous ?

N'avons-nous pas, cent fois, en faveur de la France,  
Comme lui dans nos vers pris Memphis et Byzance ;  
Sur les bords de l'Euphrate abattu le turban  
Et coupé, pour rimer, les cèdres du Liban ? »

Ainsi, par une transition vive et spirituelle, Boileau va arriver à ce résultat : louer le roi et, en même temps, mêler la satire à la louange.

L'épître I venait après la paix d'Aix-la-Chapelle, après la campagne de Flandre, qui nous avait donné Lille, et après la campagne de Franche-Comté, qui nous avait valu Besançon. Mais ce n'est pas le roi conquérant, le roi victorieux, que Boileau va célébrer dans ses vers : c'est le héros pacifique, le législateur, le protecteur éclairé des lettres et des arts.

Le poète nous dit toute sa haine des conquérants. Le dialogue de Pyrrhus et de Cinéas, que tout le monde a présent à l'esprit, est une satire à la Juvénal contre les dévastateurs de provinces :

On peut être un héros sans ravager la terre...

Voilà un vers qui mérite d'être retenu à tout jamais pour l'honneur de celui qui a eu le courage de l'écrire.

La fin de l'épître est tout aussi remarquable que son commencement et que son milieu :

Pour moi qui, sur ton nom déjà brûlant d'écrire,  
Sens au bout de ma plume expirer la satire,  
Je n'ose de mes vers vanter ici le prix.  
Toutefois, si quelqu'un de mes faibles écrits  
Des ans injurieux peut éviter l'outrage,  
Peut-être pour ta gloire aura-t-il son usage ;  
Et comme tes exploits, étonnant les lecteurs,  
Seront à peine crus sur la foi des auteurs ;  
Si quelque esprit malin les veut traiter de fables,  
On dira quelque jour, pour les rendre croyables :  
Boileau, qui, dans ses vers pleins de sincérité,  
Jadis à tout son siècle a dit la vérité ;  
Qui mit à tout blâmer son étude et sa gloire,  
A pourtant de ce roi parlé comme l'histoire.

Il y a là une merveilleuse habileté, et rien chez Boileau, ni ailleurs, n'égale en souplesse, en légèreté spirituelle, cette transition de la satire à l'épître. On peut comparer utilement ces vers à ceux du *Discours au Roi*, imprimé en 1666 en tête des premières satires. On y sentait la contrainte, la gêne d'un poète qui débute et dont le talent ne s'est pas encore assoupli. D'ailleurs, Boileau n'avait écrit ce *Discours* que pour imiter Régnier, qui a placé un



*Discours à Henri IV* en tête de ses satires. Cette œuvre de jeunesse n'eut d'ailleurs aucun effet. Louis XIV, s'il se fit lire la pièce de Despréaux, — ce qui est bien improbable, — n'y remarqua rien qui élevât son auteur au-dessus du niveau commun ; il ne s'arrêta pas à ces vers insignifiants. Mais on comprend, d'autre part, qu'en 1669, après s'être fait lire l'épître I, il ait accueilli Boileau et lui ait accordé une pension, non pas sur sa cassette particulière, mais sur le Trésor. Le don était ainsi beaucoup plus beau et l'honneur beaucoup plus grand ; car ce n'était plus le roi qui donnait au poète une gratification pour le remercier de l'encens qu'il lui avait offert : c'était une récompense nationale, le paiement d'une sorte de dette que le pays avait contractée envers Boileau.

Quant au mot fameux qu'on a tant répété : « Je vous louerais davantage, si vous ne m'aviez pas tant loué », il convient, je crois, de garder à son égard un peu de scepticisme. Que l'on veuille bien songer que la plupart des mots fameux attribués à Louis XIV sont controuvés et, par exemple, le célèbre : « L'Etat, c'est moi », et aussi la formule : « Car tel est notre bon plaisir », déformation (que Napoléon a consacrée, parce qu'il ignorait l'histoire) d'une formule qui terminait parfois les ordonnances royales : « Et tel est notre plaisir », et qui marquait l'adhésion totale du souverain à la mesure prise. Le propos semble donc assez suspect ; d'ailleurs, la louange de Boileau, dans l'épître I, était trop délicate pour que le roi songeât à donner au poète cette leçon de bon goût et de modération dans l'éloge. Ajoutons encore que, la flatterie eût-elle été hyperbolique, il est bien difficile d'admettre que Louis XIV l'eût trouvée mauvaise et que son exagération même n'eût pas réjoui son orgueil.

La légende veut que, au sortir de l'entrevue où il avait reçu les compliments du roi, Boileau ait murmuré tristement : « J'ai perdu ma liberté ». Que l'anecdote soit authentique ou non, le mot est vrai : il est heureux. Boileau allait, peu à peu, aliéner totalement son indépendance. Trois ans après l'épître I, si sévère aux conquérants, il écrit l'épître sur le *Passage du Rhin*, qui conseille au roi de pousser ses conquêtes jusqu'à l'Hellespont : c'est l'œuvre d'un courtisan qui n'a plus d'indépendance. Certes, l'art est grand dans cette épître : Boileau a su transformer un fait de guerre insignifiant en un beau fait d'armes ; mais cet art est au service de la flatterie. C'est l'art d'un bon courtisan qui se rend compte du goût, des fantaisies, des manies du monarque et qui fait tout pour lui plaire.

Laissons de côté les plaisanteries sur la barbarie des noms

géographiques, plaisanteries faciles et trop développées ; l'essentiel pour Boileau, c'est l'appareil mythologique : c'est ce dieu du Rhin dompté par le jeune héros français. Cela nous semble pédantesque ; pour nous, cela sent la poésie de collège. Mais tâchons de sentir, un moment, comme sentaient les gens de 1671. Transportons-nous à Versailles, ou bien aux Tuileries devant les statues du temps ; ou bien encore considérons les hauts et les bas reliefs de la Porte-Saint-Denis. Songeons un peu à la *Psyché* de Molière et aux *opéras* de Quinault. Nous nous rendrons compte alors que cette mythologie était considérée comme la matière principale de l'art. Louis XIV a certainement été charmé à la lecture de cette épître, beaucoup plus qu'il ne l'avait été en entendant les vers de l'épître I. Peut-être, dès ce jour, a-t-il songé au projet de faire écrire par le poète l'histoire de ses exploits. En tout cas, soyons certains qu'il admira fort cette pièce, où Boileau se montrait l'émule de Lebrun, peintre de batailles et d'allégories.

Le *Passage du Rhin* fut une opération de guerre conduite par des gens du métier et non par le roi ; mais, dans sa pièce, Boileau donne à Louis XIV la première place :

Ils marchent droit au fleuve où Louis en personne,  
Déjà prêt à passer, instruit, dispose, ordonne.

Il n'oublie pas cependant les généraux et les chefs :

... le bouillant Lesdiguières  
Vivonne, Nantouillet et Coislin et Satart

figurent aussi dans ses vers, qui sont véritablement des citations à l'ordre du jour, non de l'armée, mais de la France entière ; et l'on n'aura pas de peine à reconnaître qu'il était autrement agréable pour ces hommes de guerre de voir leur nom figurer dans une pièce présentée au roi, qu'il ne l'était aux Cotins d'être placés dans les hémistiches de Boileau comme dans des niches.

Notre poète sort donc absolument de la vérité historique. Il expliquait lui-même ses inexactitudes, en disant qu'il tenait le récit des faits d'une nymphe, qui s'était enfoncée des ondes du Rhin au passage de Louis et qui s'était réfugiée dans la Seine. Cette fiction nous montre que Boileau a délibérément écarté de sa pièce tout ce qui n'était pas beau, noble, brillant. Il ne parle pas de la mort du jeune de Longueville, de la blessure que reçut le grand Condé. Sa grande préoccupation a été : garde-toi d'attrister. Il a écarté les détails fâcheux ou pénibles. Il lui fallait plaire, et il a plu.

D'ailleurs, jamais plus qu'à ce moment de sa carrière, Boileau n'a été en verve. Il trace le portrait de la Mollesse dans le *Lutrin* et il compose la belle apostrophe aux poètes, qui se trouve dans l'*Art poétique* et par laquelle il les engage à célébrer Louis XIV d'une voix unanime.

L'épître VIII, encore adressée au roi, commence sur un air dégagé :

Grand Roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

Voilà une indépendance fanfaronne, qui ne va pas bien loin. Malgré quelques jolis détails, il n'y a, dans cette épître, rien de vraiment nouveau : Boileau ressasse ce qu'il a déjà dit ailleurs. Il y a même un passage assez choquant : c'est lorsque Boileau, avec lourdeur et gaucherie, parle de son désintéressement, de l'argent qu'il reçoit, d'« encens payé ». En somme, l'épître est assez faible ; mais elle ne déplut pas au roi.

C'est deux ans plus tard que Boileau sera chargé, avec Racine, d'écrire en prose une histoire des faits et gestes de Louis. En 1684, il sera introduit de vive force à l'Académie par le roi et il le remerciera par son *Ode sur la prise de Namur*, qui date de 1692. Il sera ainsi très en faveur, jusqu'au moment où Racine mourra et où les infirmités s'abattront sur lui. Devenu asthmatique, sourd et cacochyme, il ne peut plus aller à la cour. Qu'irais-je y faire, disait-il, je ne sais plus louer. » Il avait donc conscience du rôle qu'il avait joué. Oublié, desservi comme janséniste, il mourut sans que le roi lui témoignât un semblant de gratitude, ne fût-ce qu'en lui accordant des funérailles dignes du poète qui l'avait célébré dans ses vers.

La vie de Boileau peut donc se diviser en trois périodes :

- 1° Indépendance absolue du poète jusqu'en 1669 ;
- 2° Dépendance étroite, de 1669 à 1699 ;
- 3° Retour forcé à l'indépendance.

Que devons-nous penser de cette triple situation, de l'attitude de Boileau en face du despote. Notons bien que ce n'est pas seulement l'auteur du *Passage du Rhin* qui est en cause ; c'est le dix-septième tout entier qui a été, plus qu'aucun autre, le siècle de l'adulation et de la courtoisnerie. Nul n'échappe à la loi commune : tout tend à la gloire du roi. Le mot qu'un plaisant adressait à La Feuillade est très révélateur. Le maréchal avait fait élever la statue du roi sur la place des Victoires et, autour du monument, on avait disposé quatre réverbères. Sur quoi un méridional lui dit, avec son accent des bords de la Garonne :

Je crois que tu me bernes  
De mettre le soleil entre quatre lanternes.

Le roi est l'astre brillant devant qui tous s'inclinent. Flatter le roi était une nécessité alors, comme aujourd'hui flatter le souverain du moment, le populaire ; on se souvient du beau passage de Chénier sur les flatteurs du peuple :

« J'ai aussi, pour descendre à de moindres objets, visité tous nos spectacles ; et, dans la plupart des nouveaux chefs-d'œuvre qui nous inondent, drames, chansons, pots-pourris, facéties, atrocités souterraines et monacales, j'ai reconnu sinon le style et les talents, au moins l'esprit de flagornerie qui remplissait les comédies, opéras, ballets, dont Louis XIV, dit *le Grand*, s'enivrait sur ses théâtres de Versailles et de Marly. Les Naxades, les Neptunes, les Apollons de ces beaux ouvrages, qui avaient soin de diriger tout cet encens poétique vers le monarque qui les payait, ne feraient aujourd'hui que changer de costume et donner à leurs adulations un ton plus sentencieux et plus philosophique. Le parterre, qui est à la fois le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif de ces sortes d'assemblées, saisit toutes les applications qui le flattent d'une manière vraiment royale ; il les applaudit avec une indulgence admirable ; il les fait même ordinairement répéter, et cette naïveté m'a rappelé souvent celle du même Louis XIV, qui fredonnait bonnement les prologues de Quinault pendant qu'on lui mettait ses souliers et sa perruque. »

On flattait jusqu'aux morts, comme en témoigne le proverbe : menteur comme une oraison funèbre. Refuser de se prêter à de tels éloges, c'eût été grossièreté pure. La Fontaine nous dit, dans sa fable de *Simonide préservé par les dieux* :

On ne peut trop louer trois sortes de personnes :  
Les dieux, sa maîtresse et son roi.  
Malherbe le disait ; j'y souscris, quant à moi :  
Ce sont maximes toujours bonnes.  
La louange chatouille et gagne les esprits.

Nous sommes sévères pour cette flagornerie du xvii<sup>e</sup> siècle ; tâchons cependant d'établir des distinctions. Il y a deux sortes de flatterie : l'une mensongère, impudente, intéressée ; l'autre naïve, candide, sincère, désintéressée. La louange, même outrée, n'est pas toujours flatterie répréhensible. Un jour, Louis XIV dansa deux ou trois minutes avec M<sup>me</sup> de Sévigné ; aussitôt celle-ci sauta sur sa plume et, transportée de joie et d'orgueil, écrivit à sa fille : « Louis XIV est le plus grand roi du monde. » La louange

nous semble disproportionnée avec le motif ; mais quelle spontanéité, quelle naïveté même, dans cet éloge qui part du cœur !

Les indépendants eux-mêmes ont flatté le roi. La Fontaine, qui a écrit ce vers sur les rois :

L'Univers leur sait gré du mal qu'ils ne font pas,

a flagorné Louis XIV plus qu'aucun autre... Molière lui-même osait dire à M. de Montespan : « Un partage avec Jupiter n'a rien qui déshonore. » Tous les opéras du temps ne sont remplis que des louanges du roi. On pourra en juger par ce prologue de *l'Armide* de Quinault :

LA GLOIRE.

Tout doit céder dans l'univers  
A l'auguste Héros que j'aime :  
L'effort des ennemis, les glaces de l'hiver,  
Les rochers, les fleuves, les mers,  
rien n'arrête l'aideur de sa valeur extrême.

LA SAGESSE.

Tout doit céder dans l'Univers  
A l'auguste Héros que j'aime :  
Il sait l'art de tenir tous les monstres aux fers ;  
Il est maître absolu de cent peuples divers,  
Et plus maître encor de lui-même.

LA GLOIRE ET LA SAGESSE.

Tout doit céder dans l'Univers  
A l'auguste Héros que j'aime.

LA SAGESSE ET SA SUITE

Chantons la douceur de ses lois.

LE GLOIRE ET SA SUITE

Chantons ses glorieux exploits.

LA GLOIRE ET LA SAGESSE

D'une égale tendresse  
Nous aimons le même vainqueur...

LA SAGESSE

La victoire a suivi ce Héros en tous lieux ;  
Mais, pour montrer son amour pour la gloire,  
Il se sert encore mieux  
De la Paix que de la Victoire.

Au milieu du repos qu'il assure aux humains  
 Il fait tomber, sous ses puissantes mains,  
 Un monstre qu'on a cru si longtemps invincible.  
 On voit dans ses travaux combien il est sensible  
 Pour votre immortelle beauté ;  
 Il prévient vos désirs, il passe votre attente ;  
 L'ardeur dont il vous aime incessamment s'augmente  
 Et n'a jamais tant éclaté.  
 Qu'un vain désir de préférence  
 N'altère point l'intelligence  
 Que ce héros entre nous veut former :  
 Disputons seulement à qui sait mieux l'aimer.

## LA GLOIRE ET LA SAGESSE

Dès qu'on le voit paraître,  
 De quel cœur n'est-il point le maître ?  
 Qu'il est doux de suivre ses pas !  
 Peut-on le connaître  
 Et ne l'aimer pas ?..

## LES CHŒURS

Que, dans le Temple de Mémoire,  
 Son nom soit pour jamais gravé ;  
 C'est à lui qu'il est réservé  
 D'unir la Sagesse et la Gloire.

Les corps constitués flattaient comme les individus. L'Académie avait élevé la flatterie à la hauteur d'une institution. Un éloge académique comprenait l'éloge de Richelieu, l'éloge du chancelier Séguier et surtout l'éloge du roi : l'éloge du prédécesseur ne venait que par surcroît ; l'essentiel était que le monarque reçût, en fait de louanges, la part du roi.

Les prédicateurs suivaient le mouvement. L'austère Bourdaloue, qui « frappait comme un sourd », flattait. Fléchier, lui, flattait par prétérition : si je n'étais pas dans la chaire de vérité, disait-il, je proclamerais ce que je pense, que notre roi est le plus grand des rois de toute la terre, que c'est un héros aussi juste que brave, le plus éclairé des princes, le meilleur des monarques ; et Fléchier employait aussi toutes les ressources de son éloquence pendant la moitié d'un sermon à taire très bruyamment ce qu'il aurait dit, s'il n'avait pas été « dans la chaire de vérité ».

Boileau, en flattant, était sincère. Ce n'était pas chez lui de la basse flagornerie, et il faut lui savoir gré de mêler le conseil à l'éloge. Si Louis XIV avait suivi les sages conseils de l'épître I, s'il avait prêté l'oreille aux paroles du sensé Cinéas, il n'aurait pas dit à son petit-fils, au moment de mourir : « J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imites pas en cela » ; il n'aurait pas quitté la vie avec ce remords.

En outre, il faut bien remarquer que Boileau n'a loué que le roi ; il n'a flatté ni les grands ni les favorites. Nous ne trouvons pas, chez lui, d'épître à la Montauron, comme chez Corneille ; il n'a dédié aucune de ses pièces à M<sup>me</sup> de Montespan, comme a fait La Fontaine. Il a toujours conservé le souci de sa dignité ; mais il admirait sincèrement le roi : il partageait cette vénération générale, cette piété filiale héréditaire de tous les Français à l'égard de leur souverain et qui faisait dire aux paysans maltraités, exploités, réduits à la misère : « Ah ! si le roi le savait ! » Boileau avait pour Louis XIV cette confiance aveugle, cette foi, cet amour insaisissable, grâce auxquels les Français refusaient d'attribuer au roi les mesures tyranniques approuvées par lui, et s'écriaient : « Notre bon roi est trompé ! » Le grand Arnauld persécuté continuait d'adorer le roi. Il a fallu toutes les folies de Louis XV pour déraciner du cœur des Français ce sentiment si vivace.

Enfin remarquons encore que, en 1669, Louis XIV était digne de tous les éloges que lui donne Boileau. N'oublions pas que nous sommes avant le traité de Nimègue. Le roi n'a encore fait que de grandes et belles choses, dignes de recevoir les louanges des poètes. Il nous est donc impossible de souscrire au jugement si sévère de Voltaire sur Boileau :

Zoïle de Quinault et flatteur de Louis.

Si le *Siècle de Louis XIV* avait été composé avant 1715, on pourrait appliquer à son auteur le deuxième hémistiche de ce vers. Voltaire aurait dû s'en apercevoir et garder pour l'auteur des *Épîtres* un peu de cette indulgence qu'il serait si injuste de refuser à son honnête et à son loyal désintéressement.

# La littérature anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle

---

Cours de M. ÉMILE LEGOUIS,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Les satiriques anglais de la Renaissance.

### I. — Joseph Hall (1574-1656).

En 1597, un jeune homme, qui sortait de l'Université, écrivait en tête d'un recueil de poésies ces deux vers ambitieux :

I first adventure : follow me who list,  
And be the second English satirist.

Ce jeune homme, animé d'une si belle confiance en soi, était Joseph Hall. Cependant sa fière déclaration montrait plus de présomption que de savoir : il n'était pas, en effet, le premier des poètes satiriques de son pays. Sans remonter au Moyen-Age et sans invoquer l'auteur de *Piers the Ploughman*, déjà depuis la Renaissance, sous des formes diverses, la satire avait fleuri avec Skelton, avec sir Thomas Wyatt, etc. Sans remonter même à Henri VIII, on avait eu, sous Elizabeth, le *Steele glass* (1576) de George Gascoigne (1536-1577). Écrit en vers blancs et dédié à Lord Grey of Wilton, le chef hiérarchique de Spenser, dont nous avons eu occasion de parler. Ce poème est l'œuvre d'un poète sérieux, qui essaie de convertir son pays à ses idées.

Le thème symbolique en est le suivant : Gascoigne tend à ses contemporains un miroir en acier, un bon vieux miroir honnête, opposé aux nouveaux miroirs de cristal importés d'Italie, en compagnie de beaucoup de vices nouveaux que le satirique déplore. C'est toujours le thème, cher aux faiseurs de satires de tous les temps et de tous les pays, du contraste des mœurs anciennes et des mœurs nouvelles. Le poème tout entier est coulé dans ce moule, déjà vieillot et factice, de l'allégorie. *Satire* y devient une abstraction personnifiée, fils de *Plain-Dealing* et de *Simplicity* : il se plaint que sa sœur *Poesy* ait été mariée à *Vain-Delight*, et regrette l'usage récent des miroirs de cristal, qui, embellissant tout, empêchent les hommes de s'y voir au naturel, avec leurs défauts :



The age is dead and vanish'd long ago  
 Which thought that steel both trusty was and true,  
 And need not a foil of contraries  
 But showed all things as they were in deed ;  
 Instead whereof our curious years can find  
 The crystal glass which glimseth brave and bright  
 And shows the thing much better than it is...

Tel est le procédé par lequel Gascoigne entreprend de châtier les vices du temps et recommande à ses contemporains, avec une ferveur religieuse du reste non douteuse, une vie virile et loyale.

Quinze ans plus tard, une satire de ce genre semblait surannée. Le mouvement du classicisme avait été si rapide, que l'on ne pouvait plus accueillir que des œuvres qui se rapprochassent davantage des satiriques anciens, Horace, Perse et Juvénal.

C'est alors, en 1595, que Th. Lodge publie un poème bizarrement intitulé : *A fig for Momus* (1), « containing pleasant variety in satyres, eclogues and epistles. » C'est une œuvre assez insignifiante, dans laquelle le poète attaque les vices du temps d'une façon générale et théorique. Le seul fait important à noter est l'emploi du *couplet* en remplacement du vers blanc. Le *couplet* sera, en effet, désormais le mètre reconnu des satiriques. Pour vous donner une idée de l'inspiration de Th. Lodge, écoutez cette tirade contre l'hypocrisie :

Holding it true felicitie to flie,  
 Not from the crime, but from the seeing eie ;...  
 Whate'er men do, let them not reprehend,  
 For cunning knaves will cunning knaves defend.  
 Truth is pursew'd by hate ; then he is wise  
 That to the world his worldly wit applies...

Joseph Hall trouvait donc le chemin à peu près frayé ; toutefois, il avait quelque droit à se croire le premier satirique anglais : car c'est chez lui que le classicisme prend une forme plus définie et plus artistique. Le jeune poète sortait de Cambridge, nourri de littérature antique, tout plein de Perse et de Juvénal, initié de plus à l'œuvre des satiriques italiens, l'Arioste en tête. Par là et par la date, il rappelle notre Mathurin Régnier (1573-1613), qu'il a (bien qu'il soit certes très inférieur à Régnier) désigné dédaigneusement, un jour, comme étant « one base French satirist ». Tous les deux ont, d'ailleurs, ce caractère commun, de

(1) Foin de Momus ! *i. e.* Arrière, détracteurs ! (Momus étant le dieu de la raillerie).

valoir plus par le pittoresque que par les idées. L'ouvrage de Hall parut en deux fois : trois livres en 1597, *first three books of toothless satyres* ; et trois livres en 1598 : *last three books of biting satyres*. Le tout fut publié sous le titre général de *Virgidemiarum*, génitif d'un mot comique forgé par Plaute sur Vindemia, et signifiant « Récolte de coups de verge (1) ». Le mètre employé est le *couplet*, bien que Hall jugeât les vers rimés inférieurs aux vers quantitatifs, et eût pris part aux discussions pédantesques dans lesquelles les jeunes étudiants de Cambridge ou d'Oxford plaidaient la cause des vers calqués sur le modèle des Anciens.

Quant au fond de ces satires, ce jeune homme de vingt-trois ans y montre naturellement une superbe confiance en soi dans ses invectives contre le siècle. Il tranche hardiment tous les problèmes de morale et juge les choses et les gens de très haut. Il oppose le bon vieux temps, qu'il ignore, aux vices du présent. Ces réserves faites, il faut reconnaître à Hall deux qualités : d'abord, un certain talent d'écrivain, relativement clair et souvent adroit dans ses combinaisons de mots, des expressions vives et saisissantes ; puis, malgré son inexpérience de jeune homme, il ne tourne pas trop à l'invective oratoire et vague ; il abonde en petits croquis réalistes, où l'on peut, aujourd'hui encore, trouver des traits de mœurs du temps, des aspects de la vie courante sous Elizabeth. Il attaque un peu tout, cela va sans dire : les mauvaises mœurs, le luxe, l'extravagance des costumes ; il nous fait la description par le menu de la toilette d'un petit maître (III, 7) ; le tableau amusant de la course d'un courtisan après sa perruque envolée ; ou bien encore la caricature de l'Anglais excentrique, dont les vêtements bizarres sont empruntés aux modes de tous les pays du continent (caricature que l'on peut comparer à celle que fait Portia dans le *Marchand de Venise*) :

A French head joined to neck Italian :  
Thy thighs from Germanie, and bust from Spain,  
An Englishman in none, a foole in all :  
Many in one, and one in several.

Il oppose à ce luxe efféminé la rudesse virile des aïeux :

Then men were men.

Il vante leur parler sain et savoureux, qu'il oppose au langage

(1) Le titre complet de l'œuvre est une étrange alliance de ce vocable pseudo-latin et de mots anglais : *Virgidemiarum six bookes*.

affecté des sonnettistes, langage ramassé partout, orné de termes pris à tous les pays d'Europe (I, 7) :

Grandsires words savoured of thrifty leeks  
Or manly garlicke. .

Dans la littérature de son temps, Hall ne voit guère que raisons de blâmer et de geindre (sauf un bel hommage à Spenser).

Cela peut sembler étrange, quand on songe que les années 1597 et 1598 sont peut-être les plus brillantes d'espoir dans l'histoire de la poésie et surtout du théâtre élizabéthains. Mais il faut se rendre compte que c'est des pièces un peu antérieures, encore en possession de la scène, que se plaint surtout Hall, et il est indéniable que celles-là étaient encore informes et barbares. Son tableau ne manque du reste ni de piquant, ni de pittoresque ; il s'y trouve même des observations pleines de justesse, qui concordent avec celles que nous pouvons recueillir par ailleurs sur le même sujet (voyez Sidney : *Defence of Poetry*). Ce n'est pas sans raison que Hall reproche aux auteurs leur grossièreté, aux acteurs leur ridicule. Rien non plus n'est plus juste que ce qu'il dit des dramatisés, qui vont chercher leur inspiration dans le vin (*pot-fury*) ; cette critique s'applique malheureusement aux plus grands poètes du temps, à Marlowe, Greene, Peele, et autres membres de cette étrange bohème littéraire de la Renaissance anglaise :

« Ravis hors de leurs sens par la fureur du vin, ils s'assoient et méditent une œuvre non vulgaire. Comme les fumiers gelés un matin d'hiver, qui semblaient auparavant tout vides de vapeurs, aussitôt que le soleil émet ses rayons pénétrants, exhalent une fumée sale et des vapeurs nauséabondes, ainsi fait la cervelle grossière et jusqu'ici stérile, dès que la fureur du vin s'en empare.

« L'un, au vol plus sublime (Marlowe), pose l'essor de sa pensée sur les rois couronnés que la Fortune a jetés bas, ou sur quelque pâtre ambitieux et parvenu, comme par exemple le Turc Tamburlaine ; il croit que son vil esprit, noyé dans le vin, s'est élevé au troisième ciel, quand il se représente sur son théâtre imaginaire les larges enjambées de son grand personnage, ornées de termes ivres et de menaces si tonnantes que les cheveux de ses pauvres auditeurs se dressent tout droits, — de ces termes qu'un vaillant jeune homme n'a pas plus tôt vu convenir à sa bouche large ouverte, qu'il parade sa voix sur une scène publique, où il fait des levers de jambe et étale une prestance princière ; à présent il balaie les planches de ses larges robes royales, lui qui, naguère, balayait la terre de ses défroques pouilleuses. Là, s'il peut, avec

des termes italianisés, des phrases sonores et des mots pompeux, coudre les lambeaux de son pur vers iambique, il ravit les spectateurs ébahis...

« Puis, de peur que de si effroyables aspects des accidents de la fortune et de la rage des tyrans sanguinaires n'épouvantent le public atterré, au milieu de l'assemblée silencieuse, arrive en sautant un lourdaud qui s'est lui-même déformé ; il rit et grimace et contorsionne sa face de mime, et joue du conde pour entrer dans le palais du prince. Alors le théâtre retentit des échos du bruit joyeux que fait la foule applaudissante.

« Joli pot-pourri (1), quand des vilains vêtus de drap roux sont appariés à des monarques et à de puissants rois ! Bel ornement pour la sévère Muse tragique, quand un vil clown meurtrit son poing maladroit et montre sa double rangée de dents pourries ! Cependant nos poètes siègent en parlement suprême, guettant chaque mot et chaque geste, tels que les arbitres attentifs d'un tournoi vaillant, et murmurent leur verdict à l'oreille de leur voisin... Enfin, quand ils se séparent et laissent la scène vide, le pauvre auditeur, enragé de remords, se met à jurer et à maudire, blâmant son œil libertin de lui avoir ainsi fait dépenser pour rien son dernier sol. C'est une honte que les Muses soient achetées et vendues contre quelques *coppers* de rustres, sur chaque scène de théâtre ». (*Satires*, I, 3.)

Il ne faudrait pas croire, d'après cet exemple, que la littérature et la mode soient l'unique objet des attaques de Hall. Certes elles y tiennent une large place ; mais il s'y trouve aussi de nombreux croquis, qui nous font entrevoir la société du temps, par exemple les relations du précepteur et du squire, qui lui confie ses enfants, exposées sous forme d'annonce :

« Un gentil squire entretiendrait volontiers dans sa maison un chapelain pensionnaire, un homme disposé à instruire ses fils, et prêt à accepter de bonnes conditions : en premier, il devra coucher sur un lit de camp (*truckle bed*), pendant que son jeune maître couchera au-dessus de sa tête. En second, il ne devra à aucun prix jamais prétendre à s'asseoir au-dessus du sol. En troisième, il ne changera jamais deux fois d'écuelle. En quatrième, il aura à montrer toute politesse bienséante, à siéger tête nue à table, et, pendant une moitié du repas, à se tenir debout et servir. En dernier, il ne battra jamais son jeune maître, sans demander à sa mère de prescrire de quel nombre de coups elle entend qu'on double sa culotte. — Toutes ces conditions observées, le squire

(1) *Hotch-potch*.

ne demanderait pas mieux que de lui donner cinq marcs et une livrée d'hiver. » (*Satires*, II, 6.)

Au total, les six livres du *Virgideciarum* constituent une lecture instructive pour qui cherche des détails précis sur l'époque ; ils fournissent aussi un assez grand nombre de vers piquants ou pittoresques, à côté d'imitations un peu trop flagrantes des satiriques anciens et qui nous font souvent douter de la vérité ou de la sincérité de leur émule élizabéthain.

Joseph Hall devait renoncer aux lettres pour entrer dans les ordres : il fut curé de Howstead, chanoine de Wolverhampton, évêque d'Exeter, puis de Norwich ; le reste de sa vie fut ainsi consacré aux discussions théologiques et ecclésiastiques. C'est une évolution qui n'est pas rare à cette époque : ce fut le cas des deux autres satiriques classiques du temps, détail d'autant plus curieux qu'il y a une crudité complaisante, une hardiesse cynique, dans les peintures de mœurs que tous firent dans leur jeunesse.

## II. — John Marston (1575-1634).

John Marston est, avant tout, un dramatisse, le plus cynique et le plus grossier de son temps, l'un des ennemis et l'une des victimes de Ben Jonson. Il commença par écrire un poème licencieux, *Pigmalion*, et des *Satires* (1598), suivies, la même année, d'un autre recueil satirique intitulé *The scourge of Villainy* ; après quoi, il prit les ordres, bien qu'on ne puisse dire qu'il eût les vertus requises pour cela.

Attaqué pour l'immoralité de son *Pigmalion*, Marston se défendit en prétendant qu'il avait fait ce poème en dérision des peintures licencieuses qui avaient cours alors, et dont nous eûmes l'occasion de nous occuper. L'excuse semble peu probable et la sincérité de celui qui l'offrit reste douteuse. Le même doute plane malheureusement sur ses *Satires* : sous prétexte de morale, Marston s'y permet les pires grossièretés de sujet et de langage (1). Il est certes plus violent que Hall, mais aussi beaucoup plus déclamatoire et moins précis : on ne trouve chez lui aucun détail qui marque l'époque à laquelle il a vécu. Il est aussi excessif de pédantisme que de cynisme. Ce qui se lit encore le mieux dans son œuvre, ce sont les apostrophes virulentes où il proclame sa mission moralisatrice et veut faire trembler les vicieux :

(1) On l'a appelé *foul-mouthed*.

« Je porte le fouet de la juste Rhamnusia (1), pour fouailler la luxure de Britannia. Que d'autres, suivant leur génie, chantent les desseins profonds, ou les amours et les baisers ; bien advienne à ceux dont l'esprit industrieux revêt de beaux sujets de vraie poésie ; mais, pour moi, mon âme tourmentée et pensive, prend plaisir à déplaire aux puissants tyranniques (*Sharp control*)...

« Toi, mère nourricière de la belle sagesse, mélancolie ingénue, j'implore ta grave assistance ; prends ton siège sombre, intronise-toi dans mon sang, je t'en conjure ; retiens ses bords vifs et joyeux, et force-le à courir d'un pas triste, jusqu'à ce que j'aie usé mes fouets... « Daphné, détache les bras qui entourent mon front soucieux ; que les cyprès noirs me couronnent, tandis que je fouille les entrailles cachées de l'impure gredinerie et arrache son voile à l'impiété damnée. Tremblez, chiens du ruisseau, qui vivez de fange putride ; décampez devant les lanières de ma rime cinglante. » *Scourge of Villainy*, livre I, præm.)

A ces superbes invectives, un peu trop fougueuses, il faut cependant ajouter, pour avoir une juste idée de l'œuvre de Marston, quelques portraits assez précis, tels que celui de l'amatteur de théâtre (*idem*, sat. XI). C'est un type du temps, pris sur le vif, que d'autres écrivains nous ont aussi dépeint : Dekker, par exemple, dans sa comédie du *Shæmaker's holiday*. L'œuvre de Marston abonde en portraits contemporains, mis sous des noms fantaisistes, de forme pseudo-latine ; on a cru y découvrir des clefs, identifier quelques-uns des originaux : à la vérité, aucune de ces suppositions n'est rigoureusement établie.

### III. — John Donne (1573-1631).

John Donne, auquel nous arrivons maintenant, est de beaucoup le plus important des satiriques anglais de ce temps, bien que la satire ne soit qu'une partie minime de son œuvre, et que, génie précoce, il eût écrit toute cette œuvre avant d'avoir vingt-cinq ans. Ces satires, comme ses autres poésies, ne furent du reste publiées qu'après sa mort, en 1633.

Comme nous aurons à revenir sur lui, car c'est un des plus curieux poètes de ce temps, retenons seulement de sa vie que, avant de devenir *dean of Saint-Paul*, il fut le plus profane des poètes.

Étant donnée sa jeunesse, au moment où il composa ses satires,

(1) La *Némésis* de Rhamnusote, dème de l'Attique (anthol.).

on ne peut s'attendre à trouver en lui un satirique ni très profond, ni tout à fait sincère. Mais son extraordinaire originalité et la vivacité de son génie se manifestent même en ces œuvres juvéniles.

Cette originalité est, en partie, dans la forme : le vers de Donne est excentrique, anormal ; son irrégularité est encore aggravée dans les satires, et cela, chose étrange, sous l'influence classique. Donne, en effet, a voulu prendre modèle sur les mètres, beaucoup plus libres que les mètres anglais, employés par les anciens dans leurs *saturæ*. Il vise à être rude et obscur, et ne cherche pas à être harmonieux. Jamais le vers anglais n'a autant souffert qu'entre ses mains : il écrit en *couplets* ; mais il admet les plus violents enjambements, les coupes les plus singulières. Il fait plus, il viole constamment le rythme iambique et ne tient pas toujours compte de l'accent naturel des mots. Est-ce archaïsme de prononciation ? Il semble, au contraire, que Donne vise au modernisme, à la reproduction du langage familier, à un air d'improvisation. Non, cette irrégularité constante de mètres et d'accents, c'est tout simplement chez lui mépris des lois de la versification :

. . . *What is he,*  
 Who officers rage and suitors' misery  
 Can write and Jest ? If all things be in all  
 — A I think, since all which were, are and *shall*  
*Be*, be made of the same elements  
 Each thing each thing implies or represents,  
 Then man is a world in which officers,  
 Are the vast ravishing seas and suitors  
 Springs, now full, now shallow, now dry which *to*.  
*That* which drowns them run, these self reasons *do*  
*Prove* the world a man, in which officers  
 Are the devouring stomach, and suitors  
 Th' excrements which they void. All men are dust...  
(*Satire V.*)

Quant au fond, les satires de Donne sont pleines d'une verve qui tient constamment l'attention en éveil, d'une invention fertile qui se manifeste dans les tours audacieux de style et de pensée. Ses sujets sont traditionnels, mais toujours ravivés par le piquant de l'observation, par la vivacité, par la subtilité qui se retrouvent dans tout ce qu'il a écrit. Voyez son portrait du Fâcheux (*Satire I*). Régnier l'a traité de son côté, et tous les deux imitaient Horace (*Satire VIII*) ; mais Donne a su modifier le thème. Son Fâcheux, ce n'est plus l'importun qui vous arrête au milieu de la rue et vous retarde de ses bavardages prétentieux et déplacés : c'est

votre compagnon de route, qui vous lâche à tout moment pour aborder tel ou tel grand personnage, qu'il rencontre et qu'il connaît, et vous force d'attendre, dans une position ridicule, la fin de ces multiples entrevues : c'est une manière de *snob* de l'an 1595.

L'imagination subtile de Donne se marque déjà en plus d'un endroit : c'est ainsi que, dans la *Satire V*, dont nous avons cité un passage si curieux au point de vue prosodique, il nous décrit, en homme informé, car il est étudiant en droit, les misères qui attendent les plaideurs : les magistrats sont la mer, où tous les ruisseaux vont se perdre ; les plaideurs sont les ruisseaux, qui alimentent cette mer. La reine n'y peut rien ; elle est comme la source calme de la Tamise, qui ignore à qui sont les prairies que noient ses bras, à qui sont les blés que ses eaux inondent :

« O âge du fer rouillé ! qu'un esprit plus avisé lui trouve un nom pire, s'il en est un ! L'âge de fer était celui où l'on vendait la justice : aujourd'hui, c'est l'injustice qui se vend, et plus cher. »

Sa fantaisie, toujours aux aguets, tire de tout des images ou des moitiés d'images, un peu inattendues, mais si curieuses et si saisissantes ! C'est lui certes qui retient le plus l'attention parmi les satiriques « classiques » de la fin du seizième siècle, parmi ceux qui écrivent suivant la formule nouvelle de Hall.

Mais ce n'est là qu'une partie de la vaste satire, au sens général du mot, qui abonde dans la poésie du temps. Nous avons vu comment Spenser, le pur poète, le rêveur idéaliste de la Reine des Fées, a su parfois se transformer en satirique pour peindre, d'une main vigoureuse, les vices de la cour ; nous avons vu que Drayton, le volumineux poète historique et patriote, était aussi l'auteur de poèmes à tendances satiriques, tels *The owl*, *The Mooncalf*, *The man in the moon*, écrits dans cette veine fantaisiste, animée d'imagination féerique, que nous avons vue dans *Nymphidia* ou dans *The Quest of Cynthia*. Dans le théâtre même, bien des pièces sont de pures satires : c'est ainsi que, dans une comédie de Lodge and Greene, intitulée *A looking-glass for London and England* (1591), on retrouve le vieil esprit des « moralités », où la satire faisait souvent tous les frais de l'inspiration, et une sorte de pendant au *Steeleglass* de Gascoigne. Tout le théâtre de Marston et de Jonson est une satire âpre, sauvage, du temps présent, ou même de l'humanité. Enfin, l'élément satirique tient dans l'œuvre de Shakespeare une place importante ; on le retrouve, sous des formes diverses, dans *Hamlet* et dans *King Lear*, où il se répand en invectives sur le mal des choses de ce monde ; dans *Timon*, où il se change en une vaste attaque contre la société tout entière, et la



nature humaine elle-même. Il faudrait également ajouter à cette liste les œuvres en prose, pamphlets, nouvelles, descriptions satiriques, dont Nash et Dekker sont les principaux producteurs. Cela fait paraître mesquine la réduction du mot « satiriques » aux poètes qui mirent tout leur art à imiter de près les œuvres des anciens. D'autre part, cette tentative de « classicisme » était trop caractéristique de l'esprit de la Renaissance, pour qu'elle ne trouvât pas place dans cette étude de la littérature anglaise à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

F. P.

---

# Sujets de devoirs.

---

## UNIVERSITÉ DE PARIS

---

### AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

#### Composition française.

Les discours de Salluste comparés à ceux de Thucydide.

#### Thème latin.

VICTOR HUGO, *Les Rayons et les Ombres*, Préface, depuis : « Des choses immortelles ont été faites de nos jours par de grands et nobles poètes... », jusqu'à : «... quand il aurait pleuré, il méditerait. »

#### Version latine.

AULU-GELLE, *Nuits attiques*, l. XII, c. v.

#### Thème grec.

MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, l. VIII, ch. II, depuis : « Le principe de la démocratie se corrompt... », jusqu'à : «... plus d'amour de l'ordre, enfin plus de vertu. »

\*  
\*\*

### AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

I. La religion assyrienne.

II. Le Gallicanisme et la Déclaration de 1682.

III. Vents périodiques.

\*  
\*\*

### AGRÉGATION DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND.

#### Thème.

V. BÉRARD, *La Révolte de l'Asie* (A. Colin). « L'Europe est humaniste... », jusqu'à «... toutes les civilisations asiatiques. »

**Version.**

HEBBEL, *Tagebuch I* (éd. R. M. Werner), les caractères d'Émilia Galotti.

**Dissertation française.**

La théorie de l'individu d'après Hebbel.

**Dissertation allemande.**

Der junge Herder und Winckelmann.

## ANGLAIS.

**Version.**

CHAUCER, *The Kinghtes Tale*, depuis : « This gentil duk... », jusqu'à : « ... he slough in Crete ».

**Thème.**

FÉNELON, *Dialogues des Morts*. Le prince de Galles et Richard son fils, jusqu'à : « ... à éloigner de moi les cœurs des Anglais. »

**Dissertation anglaise.**

Fairies in English poetry. Study a few characteristic examples.

**Dissertation française.**

Comment Beaumont et Fletcher ont-ils imité Chaucer dans *The Two Noble Kinsmen* ?



## Bibliographie

---

**Humour et humoristes**, par M. PAUL STAFFER, *doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux* ; Paris, Fischbacher, 1911.

« Au cours de ma longue carrière littéraire finissante, dit l'auteur dans sa préface, je me suis occupé seulement de l'*humour*.

Ma thèse de docteur ès lettres (1870) avait pour sujet l'humoriste anglais *Laurence Sterne*.

Mes deux séries d'études sur *Shakespeare et l'Antiquité* (1879-1880) développent et précisent l'idée de l'humour, soit que, m'éclairant des vues si lumineuses et si hautes de Hegel dans son Esthétique, je montre comment cette fleur bizarre de la décadence ne brille que par exception aux époques de santé classique ; soit que j'étudie certaines manifestations de l'humour dans *Troïlus et Cressida*, dans plusieurs scènes d'*Hamlet*, dans le personnage de Falstaff, ou dans les discours savoureux de Jacques, le philosophe d'*As you like it* ; soit, enfin, qu'opposant Shakespeare à Molière, c'est-à-dire, un grand humoriste d'occasion au génie par excellence de la bonne comédie, mais non de la fantaisie humoristique, je tente, en une conclusion de soixante et quelques pages, mon premier essai d'une analyse explicite et d'une histoire succincte de l'humour.

J'ai publié, en 1889, un assez gros livre sur *Rabelais*, le plus grand des humoristes, le père, le modèle et la source de toute la littérature humoristique.

Lorsque, six ans plus tard, j'écrivis, pour la collection des *Grands Écrivains Français*, mon petit volume sur *Montaigne*, puis, une suite plus vaste de causeries complémentaires sur le même *Montaigne, sa famille et ses amis*, ce qui m'attirait et m'intéressait surtout chez l'homme qui, le premier en France, s'est analysé lui-même publiquement, c'est le merveilleux pouvoir qu'il eut de *se dédoubler*, pour donner la moitié de sa personne en spectacle à l'autre moitié : faculté rare et singulière où réside, à mes yeux, le secret le plus profond, l'essence même de l'humour.

« Le maire et Montaigne ont toujours été deux, d'une séparation bien claire. Pour estre advocat ou financier, il n'en faut pas mescognoistre la fourbe qu'il y a en telles vacations... Le jugement d'un empereur doibt estre au-dessus de son empire, et le voir et considérer comme accident estranger ; et luy, doibt savoir

jouir de soy à part, et se communiquer, comme Jacques et Pierre, au moins à soy mesme (*Essais*, III, 10). »

On n'a rien, personnellement, d'un humoriste, on est incapable de pénétrer dans l'humour d'autrui, quand on n'a pas appris à se ménager une « arrière-boutique », comme disait si joliment Montaigne, et à s'y retirer en toute occasion. C'est pour avoir ignoré cet art que Taine, grand critique d'ailleurs, mais juge peu clairvoyant de lui-même, ne fut humoriste à aucun degré et ne comprit chez les étrangers sages ou « fols » que certains traits superficiels de l'humour, à la différence de Renan et d'Anatole France, humoristes excellents parce qu'ils furent ou sont encore, pour notre instruction et pour notre plaisir, des connaisseurs malins et souriants de l'homme et de leur propre moi.

Sans doute, on peut, sinon discourir de l'humour, au moins parler de quelques humoristes assez pertinemment, sans avoir défini le sens de ces mots. Thackeray n'en éprouvait pas le besoin. Il a fait tout un volume sur les *Humoristes anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle* sans s'être avisé qu'une définition pût être utile, et cette insouciance est bien caractéristique de l'esprit de sa nation, moins curieux de doctrines et de théories que de faits, d'œuvres et d'exemples. Mais d'autres gens peuvent trouver bon de savoir un peu de quoi ils causent. Il est probable que le nom d'humoristes ne doit pas s'appliquer, en bonne critique, à tous les comiques indifféremment ni à tous les écrivains d'humeur gaie, et quand on emploie ce mot au hasard, on oublie que la propriété du langage consiste à distinguer le sens des prétendus synonymes.

Le présent recueil n'est pas un traité nouveau et complet sur la matière ; ce n'est qu'une dernière contribution à une suite d'études dispersées dans l'ensemble de mes écrits.

Il se compose d'abord de deux articles de la *Revue des Deux Mondes*, contemporains de mon livre sur Rabelais et consacrés, l'un à l'Anglais Fielding, l'autre à l'Allemand Jean-Paul. Les étudiants d'anglais et d'allemand de nos universités pourront être bien aises de cette réimpression ; car Fielding et Jean-Paul figurent parfois aux programmes du certificat d'aptitude, de la licence ou de l'agrégation, et si, sur le second de ces auteurs, nous possédons en France d'autres travaux, mon étude sur le premier, sur Henry Fielding, le plus grand romancier peut-être de son pays et de son siècle, est la seule, d'une certaine étendue, qui existe en français. Je la restitue ici dans son intégrité, ayant dû l'abrégé pour la *Revue des Deux Mondes*.

L'humour passe, non sans raison, pour un fruit étrange, exotique, moins français que barbare, malgré la naissance « ès jar-

dins de France, — c'est Touraine » du roi des humoristes. Ce genre d'esprit est, en effet, aux antipodes de l'art classique ; car il est subjectif et personnel avec frénésie, raillant toutes les règles, niant la mesure, l'ordre et la proportion, détruisant à cœur joie la beauté de la forme. Mais, comme il se délecte dans tous les paradoxes, il est capable aussi, par une contradiction très heureuse, de s'allier au style le plus parfait, au goût le plus exquis, à l'atticisme le plus pur, et de nous donner *l'Orme du Mail*, *le Mannequin d'Osier*, les gestes et les propos de *Monsieur Bergeret*. L'*humour* devient alors quelque chose de délicieux. Mon étude sur Anatole France, réimprimée dans ce volume, a paru en 1904 dans la *Bibliothèque Universelle*. P. S.

---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

---

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE.

---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La civilisation intellectuelle en France  
à l'époque de la Renaissance

---

Cours de M. ABEL LEFRANC,

*Professeur au Collège de France.*

---

Jean Bouchet.

Avant d'étudier le poème de Jean Parmentier, nous avons cherché à définir brièvement l'influence que les grandes découvertes maritimes exercèrent sur la littérature et sur la civilisation. Elles arrachèrent l'humanité à la superstition, à la crainte des monstres, lui donnèrent le sens du réel et l'amour de la vérité. Pour mesurer leur puissance émancipatrice, nous possédons, depuis quelques jours, un terme de comparaison, grâce à l'ouvrage de M. Ch. V. Langlois, sur *La Connaissance de la Nature et du Monde au Moyen-Age*. Volontairement, le savant historien ne renvoie pas à tous les travaux récents qui montrent les connaissances relatives du Moyen-Age et ses premières préoccupations scientifiques ; il ne mentionne pas, par exemple, l'étude de M. Duhem sur *Nicolas Oresme* ; de parti pris, il s'en tient aux Encyclopédies de vulgarisation, aux compendia, aux tableaux d'ensemble, et, à la vérité, ces images du monde reflètent avec beaucoup d'exactitude les croyances moyennes et vulgaires. Voici une description de l'Asie empruntée à *l'Image du Monde* :

« La première région d'Asie, c'est le paradis terrestre, où

s'élève le fameux arbre de vie, et dont l'accès est interdit par un rideau de flammes. Il y a là une fontaine qui se divise en quatre fleuves : le Phison, fleuve de l'Inde ; le Nil, qui environne l'Ethiopie et traverse l'Egypte ; le Tigre et l'Euphrate, qui sortent des monts d'Arménie. Les régions autour du paradis sont inhabitables, à cause des bêtes féroces. Après vient l'Inde, qui prend son nom d'un fleuve, entourée par la grande mer, avec l'île de Taprobane. Ce pays a deux étés et deux hivers par an, mais si tempérés qu'il y a toujours de la verdure. C'est la contrée de l'or et des pierres précieuses, dont les dragons et les griffons, monstres capables d'emporter un homme armé, défendent les gisements. On y trouve des anthropophages. Il y a dans l'Inde vingt-quatre régions très populeuses. Il y a des forêts si hautes qu'elles touchent aux nues. Il y a de petits hommes cornus, les pygmées, qui n'ont que deux coudées, vont par troupes et vieillissent en sept ans... »

Qu'on mette en regard de cette géographie fantaisiste, faite de notions traditionnelles et de légendes, le journal de bord de la *Pensée* : l'immense progrès accompli apparaîtra clairement.

Les entreprises maritimes ont coïncidé encore avec l'apparition de sentiments nouveaux. En résumant la préface que Crignon a consacrée aux œuvres de son ami Parmentier, nous avons indiqué l'importance du désir de la gloire ; à la fin du quizième siècle, l'émulation commence à jouer son rôle ; elle remplace le point d'honneur des chevaliers, et suggère, aux navigateurs et aux artistes d'abord, aux écrivains ensuite, les desseins les plus ambitieux. Mais elle ne suffit pas à expliquer les tentatives lointaines : l'Europe n'était-elle pas, pour elle, un champ assez vaste ?

Il faut lui joindre la curiosité, la soif d'aventures, le goût de la science. Nietzsche reproche quelque part à Socrate d'avoir introduit dans le monde cette curiosité forcenée dont nous souffrons : nous n'avons pas à faire ici le procès de ce sentiment ; mais nous devons reconnaître qu'il a été, lors de la Renaissance, un grand ferment de rénovation intellectuelle. Sans avoir besoin de lui donner, comme Jean Parmentier, une justification religieuse, en prétendant qu'il faut connaître le monde, l'œuvre de Dieu, pour bien faire son salut, l'historien qui considère ses effets ne peut se dispenser d'en faire l'éloge. Grâce à la période d'investigation, d'absorption, qui s'étendit jusqu'à 1530 environ et qui vit le triomphe de la curiosité, la méthode se fonda, le goût se forma, puis la création artistique et le progrès scientifique devinrent possibles.

Il faut bien reconnaître que les œuvres nées durant la période



préparatoire manquent souvent de spontanéité. Le naturel qui avait fui les poèmes des rhétoriciens, s'était réfugié dans la chanson ; par une réaction remarquable, la chanson s'est dégagée à l'époque où la littérature proprement dite était le plus éloignée de la simplicité et du sentiment vrai. Son essor fut d'ailleurs favorisé, ainsi que nous le prouvent les travaux de M. Tiersot et de M. Expert, par les progrès considérables que la musique accomplit alors.

Cependant la poésie officielle, froide et compassée des rhétoriciens ne doit pas, malgré l'éloignement qu'elle nous inspire, être tenue complètement à l'écart de notre examen. Jean Le Maire nous a fourni un type parfait de l'homme de lettres à la fin du quinzième siècle ; Jean Parmentier, au contraire, par l'originalité de ses inspirations, nous laisse deviner les efforts individuels qui se produisaient dans les petits cénacles provinciaux, loin de la cour ; enfin, avec Jean Bouchet, nous aurons la bonne fortune d'être introduits précisément dans un de ces milieux littéraires si attrayants du début de la Renaissance. Le poète nous présentera lui-même ses amis, sa famille ; nous racontera sa vie et nous fera la confidence de ses ambitions et de ses soucis. Profitons de cette aubaine et pénétrons les âmes convaincues de ces modestes amis des lettres. Nous aurons d'ailleurs, pour étudier l'œuvre de Jean Bouchet, un utile auxiliaire, M. Hamon et sa thèse, et, pour connaître son milieu, un tableau exact, les *Épîtres morales et familières*.

Jean Bouchet était fils d'un procureur du roi à Poitiers, et lui-même, après avoir été clerc, fut procureur de la sénéchaussée. Il appartenait donc à une famille de juristes ; cette circonstance et sa profession lui donnèrent la culture et l'esprit particuliers à tous ceux qui sont de robe, greffiers, procureurs, lieutenants civils, avocats. La Renaissance doit beaucoup aux juristes ; par devoir, ils ont un certain souci de la tradition, qui leur fait conserver l'étincelle de la pensée antique ; mais, par devoir encore, ce sont des esprits critiques. Leur qualité essentielle, c'est la sûreté du jugement ; aussi, de tout temps, se montrèrent-ils des révolutionnaires, je veux dire des hommes pour qui les idées ne sont pas indiscutables et qui demandent des preuves avant de croire.

Né le 31 janvier 1476 et mort vers 1537, Jean Bouchet appartient à plusieurs générations. Songez qu'il a pu offrir ses premières « fantaisies rithmées » au roi Charles VIII, en 1497, et ses dernières œuvres au roi Henri II (1549). Néanmoins, il ne fut jamais « un homme d'un autre âge » ; il sut toujours vivre avec son temps et s'efforcer de comprendre ses contemporains.

Sa réputation commença avec les *Regnars traversans les périlleuses voyes des folles fiances du monde*, une satire inspirée de deux ouvrages de Sébastien Brant, de la *Nef des fous* et d'un symbole développé dans l'*Alopekiomachia seu de spectaculo conflictuque vulpium* (Bâle, 1498). Sébastien Brant avait, en son temps, une très grande renommée, et nous en avons plusieurs preuves. Précisément, l'une a trait à Jean Bouchet : le libraire qui édita les *Regnars*, le célèbre Antoine Vérard, crut bien faire, pour faire vendre le livre, de l'attribuer à Sébastien Brant ; mais Jean Bouchet protesta, et il y eut procès.

Un autre Poitevin, Pierre Rivière, avait traduit en langage français l'étrange matière de la *Nef des fous* ; cette traduction, jointe à une cinquantaine de pages extraites des *Regnars traversans*, forma un volume, une sorte de recueil de morceaux choisis, que l'on découvrit, il y a quelques années, sous le nom de Rabelais (1549), et qui fit grand bruit, vous le savez. Nous avons précisément signalé alors ces deux sources du livre. L'idée de Jean Bouchet, c'était de représenter un monde dans lequel « tout vit à la mode vulpine » : castes, métiers, commerce, fonctions publiques, tout serait soumis aux trompeurs ; on ne verrait partout que les renards menteurs et fourbes.

A cette satire fait suite un pamphlet contre le clergé, la *Déploration de l'Eglise militante*. C'est l'Eglise qui parle ; le rhétoricien, étendu comme une souche, l'écoute : elle se plaint de la simonie quasi générale ; le sanctuaire est devenu une étable : « les asniers, les sotz fous et lubriques », occupent, dans le sacerdoce, le premier rang. C'est que les dignités sont à vendre. Pour un petit cheval, vous aurez un bénéfice ; pour un « baisier », une mitre, et que n'aurez-vous pas pour cent écus ? Conséquences : les détenteurs des biens de Jésus-Christ en font une marchandise, les aliènent et les cèdent, les troquent ; le prélat vit en homme marié, promène en public sa femme enceinte ; le moine danse aux assemblées ou, son froc enlevé, joue à la paume ; le curé cherche qui lui achètera des messes, et vous les expédie « en un clin d'œil ».

Mais il est plus curieux encore d'entendre l'Eglise gourmander le Pape : « Il n'est pas dans votre rôle d'aller à la guerre. Rappelez-vous que votre royaume n'est pas de ce monde. Abstenez-vous de conquérir, par l'effusion du sang chrétien, une inutile puissance temporelle. Au lieu de diviser les princes, unissez-les. A l'exemple de votre modèle saint Pierre, abandonnez cités et forteresses, portez remède aux infortunes qui tourmentent les fidèles, ne portez rien d'autre que le harnais de vertuz, n'ayez d'autre drapeau que l'étendard christifère. »

La fin est mélancolique ; l'Eglise demeure accablée, au milieu de ses discours, par quatre rudes adversaires : Abus, Simonie, Ambition et Vénus ; le pauvre écrivain se sent tellement attristé par cette aventure, qu'il en devient malade et garde le lit avec la fièvre, en espérant que cette disgrâce lui rendra ses lecteurs indulgents.

Ces doléances ne sont pas négligeables. Elles préparent la Réforme ; elles témoignent d'un esprit d'indépendance et d'une audace relative de pensée qui continuent toute une tradition française. Cette tradition, très vivace dans les classes moyennes, aboutira à Lefèvre d'Étaples, le précurseur de Luther. On soutient très souvent que le protestantisme est né en Allemagne, qu'il y a trouvé tous ses germes et que, là il s'est répandu sur la France comme une invasion subite : des œuvres telles que la *Déploration de l'Eglise militante*, nous révèlent qu'il existait chez nous un état d'esprit très favorable aux idées de réforme ; on était prêt pour la révolte, on l'appelait même. Un bon procureur, tel que Jean Bouchet, nous fournit un indice certain de ces opinions moyennes. Il n'y a pas que de la rhétorique dans son œuvre, comme on l'a soutenu.

Je ne vous parle pas de ses innombrables œuvres allégoriques ni de ses utiles *Annales d'Aquitaine* (1524).

Les meilleurs vers de Jean Bouchet sont contenus dans ses *Épîtres morales et familières* (1545). Les premières sont assez banales ; mais les secondes sont fort agréables : elles ont, comme on l'a dit, une libre allure, de la saveur, une naïveté de bon aloi. « Ici, peu ou point de symboles, nul songe, un minimum d'érudition, aucune métaphysique. » Jean Bouchet nous raconte son expérience de la vie, d'un ton indulgent et modeste, d'un visage souriant, toujours naturel et simple. Il aurait été bien étonné, sans doute, si on lui eût dit que ses œuvres prétentieuses seraient tôt oubliées ; tandis que ce recueil, plein de naïveté et sans apprêt, subsisterait pour son charme.

« Selon lui, remarque M. Guy, il fallait, pour frapper les âges futurs, un ouvrage de longue haleine, dix ou quinze mille vers sur un thème unique, quelque bon gros symbole central d'où jailliraient, en fusées symétriques, les allégories et les sermons... Refaire l'*Enéide*, le *Roman de la Rose*, le *Séjour d'honneur*, ou, plus exactement, rimer un poème qui, à lui seul, valût ces trois-là, tel fut le rêve sénile du procureur. »

Heureusement pour nous et pour sa gloire, il n'a pas dépensé toute son activité dans ces entreprises si ambitieuses. Une petite part lui a servi à nouer et à maintenir des amitiés solides et

choisies. C'est l'amitié, en effet, qui avait formé cette galerie presque unique de lettrés; aussi Jean Bouchet en parle-t-il à tout instant : « La véritable amitié est fondée sur la vertu. — Les amys que les vertuz acquèrent durent tousjours. — J'estime plus sur terre ung bon ami qu'un million de ducatz et demy. — C'est surtout dans le premier épanouissement de la vie, que l'on rencontre la véritable amitié. » On se plaît à imaginer les joyeuses escapades auxquelles les jeunes acteurs des premières représentations dramatiques, ainsi étroitement unis, se livraient sur les bords du Clain ou dans les jolis paysages poitevins de Passelourdin ou de la Pierre-Levée.

Le poète menait une bonne vie provinciale et bourgeoise. Nous entendons Jean Bouchet recommander à son fils l'étude des lettres antiques, chercher pour ses filles des maris de bonne famille, riches et sages, inviter ses amis, leur écrire, se plaindre de son labeur du Palais, etc. Grâce à ses vertus et à ses goûts, il avait réussi à constituer autour de lui un petit cénacle, dont presque tous les membres nous offrent des figures intéressantes. C'étaient Pierre Rivière, le traducteur de Brant, Pierre Rogier, Pierre Blanchet, à qui on a attribué *Patelin*. Pierre Blanchet était un grand raillart, en son vivant poète satirique. Le joyeux compère avait fait, à l'exemple de Villon, des legs singuliers : trois de ses amis devaient, sans rien recevoir de son héritage, faire dire trois cents messes pour le repos de son âme. L'histoire ne nous dit pas s'ils remplirent cette clause. Il y avait aussi Louis de Ronsard, le père du poète, Antoine Ardillon, le noble abbé de Fontaine-le-Comte, que Rabelais estimait et respectait tant, et dont Frère Jean fut un des moines, Tiraqueau, Quentin, Nicolas Petit, Trojan, Geoffroy d'Estissac, etc. Jean Bouchet était aussi en rapport avec Jean Parmentier. C'étaient des années pleines de fraîcheur, des années d'aurore, durant lesquelles l'humanité était joyeuse et curieuse. La plupart des hommes dont nous venons de citer les noms, n'ont guère produit; ils se bornaient à lire avidement les auteurs anciens; ils croyaient que pour eux le temps n'était pas encore venu d'être des créateurs, car ils mesuraient avec bon sens et modestie l'étendue de leur culture. De là vient le singulier contraste de l'art et de la littérature; tandis qu'on élevait des monuments aussi magnifiques que le Palais de justice de Rouen, la littérature restait d'une relative pauvreté.

M. Hamon a pu reconstituer le milieu de Fontaine-le-Comte, et tracer un tableau fort séduisant de la vie qu'on y menait : « Au milieu des grands bois, sur le bord de gais ruisseaux, quel plaisir de se retrouver entre amis et de deviser longuement! Non loin du

moutier, au bout d'une prairie, sous un vert bocage, murmurait une fontaine chère à Bouchet, qui aimait à y venir rêver ; là, il écoutait les esprits des bois, et les voix des dieux, demi-dieux et demi-déeses qui lui parlaient doucement. Le ruisseau coule toujours au fond de la petite vallée où s'entassaient autour de la vieille église abbatiale les quelques maisons de Fontaine-le-Comte ; mais le monastère a disparu depuis longtemps avec tous les souvenirs du passé. La petite vallée reste encore, pittoresque avec ses bois touffus et ses prairies verdoyantes, où serpente un mince filet d'eau, sorti de la fontaine chantée par Jean Bouchet. » Près de cette fontaine, on se réunissait souvent, au clair matin, et on se livrait à d'aimables ou sérieuses conversations.

Des comparaisons entre ces divers milieux provinciaux seraient particulièrement instructives. Ardillon et Bouchet assignent à toute composition littéraire un but moral. Ils réclament, en outre, que les préceptes de l'art de bien faire soient présentés aux lecteurs avec tous les charmes de l'art de bien dire, avec toutes les grâces de la poésie. « Aussi le noble Ardillon s'indigne-t-il contre les envieux détracteurs du mérite, qui osent bien appliquer au noble labeur des poètes les mots de frivolité et de badinage ; leurs sens corrompus ne leur permettent plus de savourer les parfums les plus exquis. Est-ce que, chez toutes les nations, les poètes n'ont pas toujours été loués et toujours estimés ? Saint Jérôme l'affirme, et il est digne de créance. D'ailleurs, sans remonter si haut, un savant très érudit, qui sait parfaitement le grec et le latin, dont tous les écrivains reconnaissent hautement l'autorité, François Philelpe, recommande la poésie dans le premier volume de ses lettres et lui-même a composé des vers. » Le nom de François Philelpe mérite de nous arrêter un instant ; on venait de publier à Poitiers, vers 1500, son *De educatione puerorum*. C'est ainsi que la propagation se fit : « Dans un petit monastère perdu au fond du Poitou, on connaît cet auteur latin et on le commente ; sa brillante réputation a franchi les Alpes, et voilà l'humaniste du xv<sup>e</sup> siècle devenu l'un des oracles de la réunion littéraire de Fontaine-le-Comte. »

Le goût que l'on avait pour Virgile, Horace, Cicéron et Salluste n'étouffait pas cependant un grand amour de la langue française, « du doux parler que l'on nomme francisque ». Quentin, en tête des *Annales d'Aquitaine*, mettait cette préface : « Ils ont écrit en latin ceux qui écrivaient pour des Latins ; un Français ne peut-il donc parler à des Français leur propre langue ? Il le peut, à mon avis... La nature n'a pas créé la France si débile, si dépourvue de bons esprits, qu'elle ne puisse trouver des panégyristes de sa

propre excellence. » Il réagit énergiquement contre la manie que nous avons d'exalter les gloires des autres peuples et de railler nos propres gloires. « Dans notre sottise admiration, nous préférons un moucheron ridicule sorti de n'importe où, pourvu que ce ne soit pas de France, à l'éléphant né du sol de la patrie. »

Pour conclure, nous ferons remarquer le caractère particulier de ce mouvement, qui se propage par petits groupes ; mais, le plus souvent, hors des écoles et des universités : ce ne sont pas des professeurs, ce sont des médecins, des moines, des prêtres, des légistes qui préparent la Renaissance. Dans ces réunions pleines d'abandon, on ne dédaignait pas les diners, « les bons vins qu'on aime entre Poitevins ». Cette aurore nous offre un charme bien français.

---

# La Catalogne de 1808 à 1812

---

Cours de M. G. DESDEVICES DU DEZERT,

*Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.*

---

## La Catalogne et les Français en 1810.

Après les désastres qui avaient marqué la fin de l'année 1809, en Catalogne comme en Castille, la province se trouvait dans l'état le plus lamentable. Sept mois de guerre avaient épuisé toutes ses ressources. « Dès le mois de juillet 1808, dit M. Conard, Reille comparait la guerre de Catalogne à la guerre de Vendée. Vers la fin de 1809, on aurait pu compléter la comparaison et faire avec autant d'exactitude un rapprochement entre l'état des campagnes vendéennes, en 1794, et celui d'une partie du plat pays catalan. Dans l'Ampurdan, on ne voyait que des champs incultes, des greniers vides, des hameaux abandonnés et parfois brûlés. Il ne restait guère dans les villages les moins déserts que les vieillards, les femmes et les enfants : les jeunes gens et les hommes faits étaient sous les armes. Les plaines les plus riches de la province, excepté celle de Lérida, avaient subi le passage ou le séjour des troupes, qui en avaient enlevé tous les grains et toute la paille qu'elles avaient pu découvrir, et souvent les chevaux avaient mangé le blé en vert. La banlieue de Barcelone, épuisée par les réquisitions les courses et les saisies des partisans français et espagnols, présentait l'aspect de la ruine et de la désolation. Si quelques propriétaires pusillanimes paraissaient désirer la soumission du pays et le retour de la tranquillité, la masse de la population restait partout ouvertement hostile ; et jusque dans l'Ampurdan, pourtant couvert de postes impériaux, elle obéissait plus exactement aux ordres, même vexatoires, même tyranniques, des Juntas et des chefs insurgés, qu'aux injonctions des généraux français. » (*Napoléon et la Catalogne.*)

Cet admirable esprit de résistance est d'autant plus remarquable que l'armée ne pouvait alors inspirer aux Catalans aucune confiance raisonnable.

On a vu comment elle avait assisté à l'agonie de Girone, sans faire le moindre effort sérieux pour la secourir, comment la

volonté de la Junte et des représentants de la province, s'était brisée contre la force d'inertie du capitaine-général Blake et de son successeur le marquis de Portago.

La Junte se montrait très sévère sur le compte de l'armée dans les rapports qu'elle adressait à la Junte Suprême de la nation : « La tiédeur et la mollesse, écrit-elle le 28 décembre 1809, sont si bien enracinées dans le cœur de quelques-uns de nos chefs militaires que ni les continuelles clameurs de la province, ni nos instances répétées, ni mêmes les ordres exprès de V. M. n'ont pu vaincre leur indolence. Le général en chef (Blake), qui a quitté le commandement à une heure si périlleuse sous prétexte d'une maladie, qui ne l'a pas empêché d'entreprendre un long voyage, n'a pris que des mesures très lentes et très inefficaces pour réunir l'armée, après avoir paralysé les dispositions arrêtées par le congrès provincial, par son adhésion tardive et jamais sérieuse aux volontés de la province. L'Excellentissime seigneur, marquis de Portago, nouveau venu en Catalogne, nouveau venu à l'armée, sans instruction, entouré de ceux qui n'ont d'autre idée que de s'enfermer dans les places, s'est montré brouillon et indécis dans la conduite des opérations. »

Les sous-ordres n'étaient pas meilleurs : [« On ne saurait se figurer, ajoute la Junte, le 31 décembre 1809, l'indignation qui bout parmi le peuple contre ce système de retraites perpétuelles et obstinées. Le peuple observe que l'armée assiste sans bouger aux progrès de l'ennemi, ou si elle bouge, c'est pour reprendre bientôt ses positions premières, sans jamais se battre, ni tenter la fortune des armes... En nombre disproportionné avec la force effective des corps, écrit la Junte le 1<sup>er</sup> janvier 1810, les officiers épuisent toutes les ressources disponibles, sans se soucier de ce qui est dû au soldat; ils manifestent ouvertement l'intention de se retirer à Tarragone, abandonnant les deux tiers de la province. Ils sollicitent les grades avec une rigueur qui se change en mollesse quand ils les ont obtenus, et sitôt que la Suprême a récompensé avec largesse des services qui ne dépassent pas ou excèdent de fort peu l'accomplissement des devoirs ordinaires lorsqu'ils ne sont pas purement fictifs et inventés par la faveur. » Et la Junte, en face de cette armée impuissante et démoralisée, ne craignait pas de proclamer le grand principe terroriste « que le salut de la patrie est la loi suprême et que, pour atteindre ce but, tout est licite et tout est dû ».

Le marquis de Portago ne tarda pas à donner sa démission; le commandement retomba sur le maréchal de camp Garcia Conde, puis la Suprême nomma le capitaine-général Manuel de la Peña,



qui n'accepta point. Enfin Henri O'Donnell fut chargé du commandement en chef de la province, et lui donna un de ses plus brillants généraux. Il avait alors quarante et un ans et de beaux états de services ; entreprenant, ardent, ambitieux, il s'était vu porté aux premiers postes à l'âge où beaucoup d'autres militaires végétaient encore dans les grades subalternes. Il était impatient de se signaler et se croyait de taille à chasser les Français de Catalogne ; mais le caractère n'était pas, chez lui, égal au courage et à l'entrain. Terriblement mobile, souvent inconsidéré, très personnel, très tranchant, il poussa parfois le patriotisme jusqu'au ridicule, l'autorité jusqu'à l'arbitraire, l'indépendance jusqu'à la brutalité. On le vit ordonner de ne plus nommer les Français par leurs noms, mais de les désigner sous l'épithète de Vandales, de bandits et de brigands. Il trouvait plaisant d'attacher la croix de la Légion d'honneur à la queue de son cheval, il donnait la croix de la Couronne de fer au bourreau et au crieur public qui la refusaient d'ailleurs, en déclarant « qu'ils étaient hommes de bien et loyaux Espagnols, et ne voulaient pas d'une distinction portée par les plus méchants des hommes ».

Avec toutes ses bizarreries, ses accès de mauvaise humeur, ses emportements contre ses subordonnés, les autorités civiles, la Junte elle-même, O'Donnell fut un soldat et continua la guerre, alors que son prédécesseur la jugeait impossible.

Il fut aidé dans sa tâche par la Junte supérieure de Catalogne, qui ne désespéra pas une minute du salut. Elle décréta la formation d'une armée de 18.000 hommes et travailla avec une indomptable énergie à lever de nouveaux contingents et à réunir de nouvelles ressources. Un de ses membres les plus riches et les plus dévoués, Manuel Torrents, fut chargé du recouvrement des impôts de guerre. Le baron d'Eroles fut préposé à la levée et à l'instruction des nouvelles Légions Catalanes. Un député à la Junte, Antonio Barata, fut créé intendant général de la province. Des commissaires furent envoyés à Valence pour réclamer des secours, on demanda des armes, des munitions, des vêtements, de l'argent au commandant de l'escadre anglaise.

Au printemps de 1810, le maréchal Augereau menaça Manresa, la Junte évacua la ville et siégea du 14 au 19 mars à Villafranca del Panades. Le 19, on la trouva à Reus ; mais elle ne fait que le traverser. Le 28, elle est installée à Solsona, petite ville épiscopale située dans la montagne sur les confins des bassins du Sègre et du Llobregat. Elle écrit, le jour même, au commandant du fort d'Hostalrich, assiégé par les Français : « Courage ! il n'y a pas de quoi se désespérer. » Elle convoque à Solsona un Congrès général de

la province, qui s'ouvre le 18 avril et compte trente-sept délégués, dont seize ecclésiastiques, un noble titré, deux avocats, un laboureur et dix-sept propriétaires ou commerçants. Le Congrès siège du 18 avril au 2 mai et affirme l'irrévocable décision de toute la province de continuer la guerre.

En face de ce pays indomptable, l'offensive française paraît molle et mal conduite. Augereau, vieux et cassé, se figure qu'il n'aura qu'à parler aux Catalans pour s'en faire obéir. Comme ses bonnes paroles n'ont point un succès immédiat, il passe de l'excès de bienveillance à la fureur et fait dresser des potences le long des routes pour y pendre les patriotes. Il se brouille avec Duhesme et le renvoie brusquement en France. Il bouleverse le gouvernement de Barcelone, sans aucun avantage pour la cause française ; il opère sans méthode, sans plan d'ensemble et se retire enfin à Gironne, où il reste dans l'inaction.

Avec un pareil adversaire, les Catalans reprennent courage. Leurs forces s'augmentent rapidement et des succès de détail réveillent chez eux l'enthousiasme.

La mauvaise place d'Hostalrich, une bicoque, résiste plus de trois mois à toutes les attaques et donne un digne pendant à la défense de Gironne.

Le château d'Hostalrich couronne un plateau rocheux d'une vingtaine de mètres de hauteur absolue, au-dessus de la vallée du Tordera. Au mois de janvier 1810, il était armé de 40 pièces de canon, et comptait 2.000 hommes de garnison commandés par un officier énergique, Julian Estrada : les Français parurent le 13 janvier, devant la place. Le 15, Estrada adressa à ses soldats cette simple et courte proclamation :

« Gironne confie sa vengeance à votre valeur et vous enseigne par son exemple le chemin de l'immortalité. Cette forteresse est sa fille ; elle imitera la résistance de sa mère. »

Le siège fut fort mal conduit par Augereau et ses lieutenants. Les troupes italiennes chargées des opérations s'emparèrent bien de la ville le 19 janvier ; mais le château ne capitula que le 13 mai, quand il ne fut plus qu'un monceau de ruines. La garnison avait évacué le fort pendant la nuit, et, quoique son arrière-garde et le gouverneur fussent tombés aux mains des Français, près de 800 hommes purent s'échapper et rejoindre l'armée catalane.

Pendant le siège même, le marquis de Campoverde avait remporté, le 21 janvier, un avantage signalé sur Duhesme, qui s'était porté à la rencontre d'Augereau. Le 20 février, O'Donnell, à la tête d'une belle armée de 12.000 hommes, avait livré une sanglante bataille au général Souham, sous les murs de Vich. Il avait

été battu et avait perdu 2.000 hommes; mais la perte des impériaux avait été encore plus considérable, et les troupes catalanes avaient fait preuve de la plus remarquable ténacité. Dans la nuit du 4 au 5 avril, le général Schwartz avait évacué précipitamment Manresa et avait fait sur Barcelone une retraite désastreuse, qui s'était presque changée en déroute.

L'Empereur, furieux, rappela Augereau et le remplaça par Macdonald. Les termes de la lettre de rappel montrent à quel point Napoléon était irrité, « M. le duc de Feltré, faites savoir au duc de Castiglione tout mon mécontentement de sa retraite sur Gironne. Si, au lieu de rester à Barcelone... il s'était mis à la tête de ses troupes... il aurait jeté Caro à la mer, balayé tout ce qu'il aurait trouvé devant lui et ravitaillé son armée dans les plaines de Lérida. Je n'ai pas retrouvé dans sa conduite le zèle qu'il avait toujours témoigné pour mon service et pour la gloire de mes armes; ce n'est pas dans les villes éloignées du théâtre de la guerre que les généraux en chef peuvent acquérir de la gloire et mériter mon estime. Donnez l'ordre au maréchal Macdonald de partir dans le plus bref délai et de prendre le commandement de l'armée et le gouvernement de la province. Mettez-le au courant de ce qui s'est passé. Il vous sera facile de lui faire comprendre que le maréchal Augereau, cassé et malade, au lieu de commander ses troupes en personne, les a confiées à son frère, officier très médiocre, et s'est retiré quand il avait encore des ennemis à combattre, et que les plaines entre Lérida et Tarragone sont bonnes et abondantes en vivres. Ce qui fait défaut, c'est l'énergie et la mobilité. »

L'empereur crut avoir trouvé le soldat dont il avait besoin dans le général Suchet, qui venait d'achever la conquête de l'Aragon et s'y était révélé comme un administrateur de premier ordre. Il lui donna la moitié de la Catalogne et l'invita à faire tomber, les unes après les autres les places qui tenaient encore dans le Sud de la province : Lérida, Méquinenza, Tortose et Tarragone. Le maréchal Macdonald, établi à Barcelone, devait essayer de pacifier la partie septentrionale, déjà à demi conquise, et coopérer efficacement au succès des opérations de Suchet. Telle était la confiance de Napoléon en ce dernier, qu'il le dispensa d'obéir aux ordres du roi Joseph et lui fit de l'Aragon et de la moitié de la Catalogne une sorte de vice-royauté, analogue à celle qu'il allait donner à Soult en Andalousie.

Ce fut Lérida qui fut le premier objectif du général en chef de l'armée d'Aragon. L'armée française arriva, le 13 avril, en vue de la place; elle était forte de 13 à 14.000 combattants, et amenait un bon matériel de siège. La ville enfermaît une population de 18.000

âmes et une garnison de 4.070 hommes de troupes régulières ; elle était défendue par 130 bouches à feu, mais l'enceinte ne présentait pas une valeur militaire en rapport avec l'importance de la place ; un grand nombre de gens des environs s'étaient réfugiés dans la ville à l'approche du siège ; les artilleurs de profession étaient peu nombreux, on en comptait à peine trois par pièce ; les officiers étaient peu instruits et le service des hôpitaux et des ambulances était presque tout entier à créer.

Suchet commença par répartir ses troupes autour de la ville, dans une série de postes bien choisis, et par construire un pont sur le Sègre, pour se mettre en communication avec la rive gauche de la rivière. Il fit occuper le pont de Balaguer, qui lui assurait un passage en cas de rupture du pont construit par lui, et fit sauter le pont de Camarasa, par lequel l'ennemi aurait pu le tourner ; le général Habert, avec toute la cavalerie, fut préposé à la défense de la rive gauche du Sègre.

O'Donnell pensa avec raison qu'il pouvait attaquer la division Habert avec quelque chance de succès. Il partit de Tarragone le 20 avril avec 7.000 hommes d'infanterie, 400 chevaux et 1.500 miquelets, et déboucha le 23 en vue de Lérida, dans la plaine de Margalef ; son avant-garde, repoussant les sentinelles françaises, avança rapidement vers le pont de Lérida pour donner la main à la garnison ; mais, avant que les Espagnols fussent arrivés au pont, le général Harispe les avait chargés, à la tête du 4<sup>e</sup> hussards, et rejetés en désordre sur le gros de leur armée. Faisant alors volte-face, il se jeta à la rencontre de la garnison qui se portait sur le pont et la força à coups de baïonnette à rentrer dans la ville.

Ce double combat arrêta la marche d'O'Donnell et donna le temps au général Musnier de passer le pont militaire d'Alcoletge et de jeter sur la division espagnole le 13<sup>e</sup> cuirassiers, magnifique régiment, fort de 4.200 chevaux, qui, prenant à travers la plaine, se rua sur la cavalerie ennemie et l'eut bientôt mise en déroute. Les Gardes-Wallonnes, les meilleures troupes d'Espagne, se formèrent en carré pour protéger la retraite ; les cuirassiers français enfoncèrent les carrés espagnols, et ce ne fut bientôt qu'une fuite éperdue de toute la division. Près de 4.000 fusils furent ramassés sur le champ de bataille. L'ennemi fut poursuivi jusqu'à une lieue au delà de Juneda et ne s'arrêta qu'à Montblanch, hors d'état de rien entreprendre de longtemps contre l'armée de Suchet.

Le soir même de la bataille, Suchet voulut tenter une attaque de vive force contre les deux redoutes de San Fernando et du Pilar,

qui gênaient ses mouvements. Le Pilar fut occupé; mais San Fernando ne put être pris, et, avant le jour, les Français avaient évacué le Pilar et étaient rentrés dans leurs lignes.

Suchet adressa une sommation au gouverneur et l'engagea courtoisement à rendre la place, qui n'avait plus aucune chance d'être secourue. « Monsieur le général, répondit Garcia Conde, cette place n'a jamais compté pour sa défense sur les secours de l'extérieur. J'ai l'honneur de saluer V. E. avec la plus haute considération. »

Il fallut donc faire un siège en règle. Le colonel du génie Haxo et le colonel d'artillerie Vallée choisirent pour point d'attaque la muraille sans fossé ni chemin couvert, par laquelle le duc d'Orléans était entré dans la ville en 1707. La tranchée fut ouverte, le 29 avril, à 260 mètres du front d'attaque, sur un développement de 600 mètres. Le 30, au matin, les travailleurs étaient à couvert. Suchet fit établir trois batteries, la première de 4 mortiers, la seconde de 4 pièces de 12, et la troisième de 5 pièces de 16, pour battre directement le flanc gauche du bastion du Carmen; mais les travaux furent retardés par de grandes pluies, qui inondèrent les tranchées, où les soldats avaient de l'eau jusqu'à la ceinture.

Le 4 mai, les assiégés firent une sortie sur les deux extrémités de la ligne française et bouleversèrent les travaux. Le 7, les assiégeants ouvrirent le feu avec dix canons et huit mortiers; mais la place répondit avec tant de vigueur que, sur les quatre heures du soir, toutes les batteries de siège étaient réduites au silence. Une nouvelle sortie de la garnison retarda encore la reprise du bombardement.

Le 12 mai, à neuf heures du matin, 15 canons et 19 mortiers ou obusiers commencèrent à tirer, et, malgré le feu très vif de la place, deux larges brèches étaient ouvertes avant la nuit dans les bastions de la Madeleine et du Carmen.

Avant de donner l'assaut au corps de la place, Suchet voulut couper toute retraite aux habitants et fit occuper les redoutes du Pilar et de San Fernando, qui servaient de postes avancés au fort de Gardeny. La conquête de San Fernando lui coûta une centaine d'hommes, et, satisfait du résultat obtenu, il laissa Gardeny au pouvoir de l'ennemi et prépara l'assaut pour le 13 mai au soir.

Les colonnes françaises franchirent les brèches, s'emparèrent des barricades élevées à l'entrée des rues, se rejoignirent dans la ville, sous une pluie de bombes lancées par les batteries de siège, et repoussèrent les défenseurs jusqu'aux fossés de la citadelle. La panique avait poussé là des soldats désarmés, des femmes,

des vieillards, des enfants, au milieu desquels cherchaient vainement à se faire entendre des prêtres, des généraux, des magistrats. Garcia Conde et ses officiers adjuraient en vain les malheureux de se rendre et refusaient, comme c'était leur devoir, de leur ouvrir les portes de la citadelle. Les Français mettaient à sac les maisons dont ils étaient déjà les maîtres, tiraient sur la foule apeurée, et les batteries de siège ajoutaient à la terreur générale en lançant leurs projectiles sans interruption sur la citadelle, sur la ville et sur la multitude hurlante qui entourait le château. Le spectacle devint si horrible que, le 14 mai, à midi, Garcia Conde arbora le drapeau blanc. Le général Gomez de Artèche accuse Suchet de machiavélisme et de cruauté; mais Suchet avait pris en quelques heures la citadelle de Lérida, qui avait coûté 25 jours de siège au duc d'Orléans, maître de la ville. Les Français trouvèrent dans Lérida 4.000 prisonniers, 133 bouches à feu, de la poudre, des fusils, des magasins, et l'effet moral de ce succès fut si grand que, pour la première fois, on trouva des Espagnols disposés à désespérer de la cause nationale. Le vicaire général de l'évêque, Joseph Vidal, qui avait, en 1808, commandé le régiment fixe des volontaires de Lérida, prêcha la soumission à l'intrus. Le commissaire de la Junte, Ramon Hostalrich, se laissa séduire par l'ennemi. Des déserteurs organisés en bandes commencent à courir le pays et à piller pour leur compte. Des partis de guerrillas, appelés la *Barabilla* et l'*Embrolla*, fuient sans cesse devant l'ennemi et rançonnent sans pitié les gens du plat pays. A Mataro, des gens sans aveu poussent l'insolence jusqu'à ouvrir les prisons et en tirer les malfaiteurs. Les gens honorables sont insultés et bousculés, tandis que les méchants vont et viennent impunément par toute la province, avec toute espèce d'armes, attaquent, volent et assassinent les passants. A Urgel, la bande du capitaine Font fait la chasse aux déserteurs, mais c'est pour leur donner asile, les enrôler et saccager avec eux tout le district. Poursuivis par les autorités nationales, les brigands passent cyniquement du côté français et commencent à crier « Vive Napoléon » ! Certains villages du district de Cervera se déclarent ouvertement pour l'ennemi. Les Français peuvent recruter deux compagnies de gendarmes dans le district de Lérida.

La Junte supérieure n'a pas un instant de faiblesse. Elle se fait remettre par les Juntas de district la liste de tous ceux qui ont accepté de servir le gouvernement intrus; elle poursuit les *afrancesados* avec un redoublement de vigueur, les met hors la loi, confisque leurs biens, brûle leurs pamphlets. Elle déclare Ramon Hostalrich privé de tous les honneurs, privilèges et préro-

gatives dont il jouissait comme député, elle ordonne que ses biens soient confisqués, qu'il soit arrêté, si l'on peut le rencontrer. Elle le déclare accusé de haute trahison, et ordonne que l'on efface et rature sur ses registres le procès-verbal de l'admission et de l'installation de Ramon Hostalrich comme député de Catalogne ; elle veut que l'on tienne pour nul et non avenu tout ce qui le concerne et pourrait tourner à son honneur, tout ce qui s'est fait depuis cette époque relativement à sa personne ; elle décrète qu'un procès-verbal de cette déclaration formelle sera dressé, remis aux Juntas de district, publié dans la Gazette et déposé, pour perpétuelle mémoire, dans les Archives de la Junte supérieure.

Grâce à ces mesures énergiques et au patriotisme de l'immense majorité des Catalans, le mouvement d'hésitation qui avait suivi la chute de Lérida se trouva paralysé ; les Français n'en continuèrent pas moins leurs progrès sous l'active impulsion de Suchet.

Le premier soin de celui-ci fut de faire réparer la place dont il venait de s'emparer, et de la remettre aussi promptement que possible en état de défense ; puis il envoya le colonel Haxo assiéger le fort de Méquinenza, construit au confluent du Sègre et de l'Ebre.

Ce château était une antique demeure féodale des marquis d'Aitona, bâtie à 200 mètres au-dessus de la plaine, sur un contre-fort escarpé du Monnègre. Pour renforcer sa situation, on avait ajouté à ses vieilles murailles une première enceinte et un ouvrage à cornes avec fossé taillé dans le roc vif. La place était armée de 50 pièces de canon et gardée par un millier d'hommes, sous le commandement du colonel Manuel Carbon. La grande difficulté était d'amener le matériel de siège devant le château. Les Français y parvinrent cependant en ouvrant un chemin sur le revers du Monnègre et purent commencer les travaux d'approche dans la nuit du 2 au 3 juin. Le 5, non sans subir des pertes assez sensibles, ils s'emparèrent de la petite ville de Méquinenza, dont les habitants s'enfuirent dans des barques, en s'abandonnant au cours du fleuve. Le 8, ils ouvrirent le feu contre le fort avec 4 mortiers, 2 obusiers, 4 pièces de 16 et 4 de 24. Les assiégés répondirent de leur mieux, et parvinrent même à démonter trois pièces françaises ; mais, à 10 heures du matin, après avoir perdu 400 hommes et vu leurs murailles tomber sous les coups des batteries ennemies leur situation devint intenable et ils rendirent la ruine, sous laquelle une plus longue résistance n'aurait eu pour résultat que de les ensevelir.

Les mois d'été amenaient toujours une accalmie : c'était comme

une trêve que le climat imposait aux belligérants. Chacun restait dans ses positions, pansait ses blessures, refaisait ses approvisionnements, reprenait des forces et se préparait à reprendre la lutte avec l'automne.

O'Donnell et la Junte adressèrent chacun de leur côté une proclamation énergique à la nation catalane : « Lérida est tombée, disait le général ; mais la Catalogne n'est pas conquise... Tarragone, Tortose, Cardona, Berga, Seo de Urgel, Coll de Balaguer sont encore les boulevards de la principauté... et si, après bien des années, ces places tombent, la Catalogne aura encore ses montagnes inaccessibles, qui seront autant de refuges pour ceux qui préfèrent tout à la servitude. »

« La perte de Lérida, disait la Junte, peut se réparer à force de valeur et de sacrifices. C'est une perte qui doit aviver votre patriotisme et exciter votre constance, jusqu'à ce qu'elle soit réparée. Croyez-vous que la Catalogne, dont les ressources matérielles sont immenses, peut succomber, si vous voulez accomplir les devoirs auxquels vous avez maintes fois juré de vous soumettre ? L'ennemi qui a martyrisé vos frères va-t-il rester impuni, alors que son sang fume encore et crie vengeance ? Pouvez-vous manquer de prendre les armes et d'épuiser tous les moyens de résistance pour conserver votre indépendance ? Que dirait de vous l'Europe, si elle voyait que l'ennemi vous opprime et que vous regardiez avec indifférence les outrages infligés à vos familles ? »

Joignant l'action à la parole, la Junte envoyait ses représentants dans les districts fomentier partout l'esprit guerrier. La croix de Saint-Georges à la boutonnière, on les voyait réunir les Juntas locales, prêcher la concorde entre les autorités, combattre l'égoïsme et l'indiscipline, contrôler les opérations du tirage au sort et de l'enrôlement, presser l'approvisionnement des troupes et les travaux des places fortes, juger les cas d'exemption et les procès de haute trahison. Elle plaidait, en même temps, pour la province auprès de la Régence, pour l'indépendance nationale auprès des citoyens, pour le respect des lois auprès des militaires.

Elle se débattait au milieu des passions furieuses. Les 2,500 fr. de traitement que lui avait octroyés le gouvernement lui faisaient des jaloux. Les démagogues demandaient la publicité de ses séances. Les militaires supportaient impatiemment son contrôle. O'Donnell parlait de donner sa démission, si l'intendant, qui n'avait pas un réal en caisse, ne trouvait pas, du jour au lendemain, de quoi faire vivre l'armée pendant quinze jours. La nation s'agitait douloureusement, empêchant plutôt les progrès de l'ennemi par une obstination farouche que par une guerre ouverte et



décidée. Les impôts rentraient mal, ne donnaient pas la moitié de ce qu'ils auraient dû fournir. Les revenus de la province montaient à 67 millions de réaux et les dépenses militaires absorbaient chaque mois 10.690.000 réaux. Le Congrès de Solsona avait voté un emprunt forcé de 40,000 pesos, qui n'avait pas pu être couvert. Beaucoup de gens ne pouvaient plus rien payer, et beaucoup ne le voulaient plus. On avait été obligé de remplir les cadres de l'administration financière avec les éléments que l'on avait sous la main ; on avait pris comme employés des individus tarés, qui n'inspiraient confiance à personne. Des escrocs s'improvisaient agents du fisc, parcouraient les petites villes, effrayaient les contribuables, puis leur promettaient leur appui et leur extorquaient des sommes considérables, qui ne tombaient pas, bien entendu, dans les caisses nationales. Les agents honnêtes, que le public ne pouvait à première vue distinguer des autres, étaient compris par lui dans la même réprobation. Pillés par les Français, rançonnés par leurs propres troupes, pressurés par leur gouvernement, les Catalans commençaient à perdre patience, à se trouver mal défendus et mal gouvernés et à songer vaguement à rétablir leur autonomie provinciale. Un écrit anonyme de 1810 s'en prend aux autorités, « qui n'ont rien su faire pour le salut de la patrie » et conclut par une note nettement séparatiste : « Si, dans un mois, on n'en a pas fini avec la poignée de Vandales qui désole la province, on donnera avis à tous les soldats catalans d'abandonner le gouvernement castillan, qui est le bourreau du pays, et on leur donnera des chefs catalans. »

O'Donnell et la Junte sentirent le besoin de faire un nouvel appel à l'opinion, et convoquèrent à Tarragone, pour le 2 juillet, un Congrès général de la province.

Le Congrès s'installa le 17 juillet et adressa aux Catalans un manifeste très remarquable où le caractère national de la guerre est admirablement précisé : « Le peuple catalan est innombrable, sa haine contre la tyrannie est décidée et sera implacable, son désir de s'armer pour lui résister est aussi connu que la nécessité même de s'armer. Dans une guerre qui, à tant d'égards, est voulue par le peuple qui refuse d'être esclave, il ne doit pas rester un seul citoyen sans armes, au moins parmi les hommes de 18 à 40 ans ; tous sont soldats de la patrie. Le pouvoir implacable du tyran et sa résolution d'exécuter le plan injuste de son usurpation prescrivent cette mesure comme l'unique moyen d'assurer le salut de la patrie. Certes, notre armée est la mieux aguerrie et la plus disciplinée de toutes celles qui ont été levées par la nation, pour servir de rempart à sa

liberté et à son indépendance ; mais, comme elle doit toujours rester proportionnée aux ressources qui peuvent assurer sa subsistance, jamais elle ne pourrait à elle seule, sans l'assistance de la force nationale, contenir sur tous les points les armées du tyran. D'armée à armée la lutte serait toujours inégale. Au contraire, la force du peuple catalan, de ce peuple plein de dignité et revêtu de valeur, sera toujours supérieure à celle des armées ennemies. Plus aguerris et plus nombreux, les ennemis ne seront jamais qu'un atome en comparaison des deux millions de patriotes qui ne respirent que la vengeance. La valeur d'un peuple libre et son indépendance seront toujours incomparablement supérieures à ces armées de soldats malgré eux, qui servent avec dégoût et n'attendent que le moment de la désertion. L'enthousiasme et la fureur ne sont peut-être pas supérieurs à toute tactique, mais peuvent tromper et bafouer la tactique la plus raffinée. Il n'y a pas au monde de force capable de détenir dans sa carrière la noble fureur d'une nation qui ne veut pas périr. » (28 août 1810).

Le congrès se mit à la besogne avec ardeur. Il chercha à simplifier les rouages, à chasser des bureaux les employés inutiles qui étaient venus s'y embusquer, à organiser un contrôle sérieux des recettes et des dépenses. Il donna aux commissions de district une base plus large et plus populaire, il créa un tribunal des comptes. Mais, avec toute sa bonne volonté, il ne put créer de ressources là où il n'y en avait point, ni changer en diligence le nonchaloir atavique de toutes les autorités locales. La commission des finances ne put faire rentrer les contributions arriérées ; les autorités subalternes ne déployèrent pas plus d'énergie ; à la fin d'août, les commissions militaires n'avaient pas encore présenté un seul conscrit. — « Dans un pareil état de choses, concluait le capitaine-général, il est absolument impossible, non seulement de continuer une guerre active, mais même de la réduire à une pure défensive. Quant à moi, je ne me reconnais pas la capacité suffisante pour assumer la périlleuse entreprise de commander une armée qu'on n'a pas su mettre dans l'état que l'on m'avait promis et qui ne peut compter sur aucune des ressources dont elle a besoin. »

O'Donnell resta cependant à son poste, et la lutte continua sauvage, enragée, entre l'envahisseur toujours debout et le peuple catalan, qui obéissait mal à son gouvernement, mais ne voulait à aucun prix se soumettre au gouvernement étranger. Somatènes et miquelets continuèrent à faire campagne ; le marquis de Campoverde poussa une pointe hardie jusque sur le territoire français et rançonna la Cerdagne. Freires battit les Français à Palamos et à

San Feliu de Guixols. Le 14 septembre, O'Donnell fit capituler à La Bisbal le général Schwartz et 700 hommes. En quelques semaines les Catalans firent 1.800 hommes prisonniers et s'emparèrent de 17 pièces de canon. O'Donnell, blessé au combat du 14 septembre, fut ramené à Tarragone à bord d'une frégate anglaise et reçu en triomphe par la population.

Macdonald, investi par l'Empereur du commandement de la Catalogne, ne fut pas plus heureux qu'Augereau et dut se retirer le 21 décembre devant Campoverde, qui lui résista victorieusement en face de Cardona.

Mais ces succès de détail n'empêchaient pas Suchet de poursuivre son plan méthodique d'isolement et d'investissement de la Catalogne. Avec les meilleures pièces trouvées par lui à Lérida et à Méquinenza, il avait constitué un beau matériel de siège, qu'il avait groupé au bord de l'Ebre et chargé sur vingt grosses barques, que la crue du fleuve devait amener sans peine jusqu'à Tortose. Pour ne pas être à la merci de la saison, il avait fait construire par ses soldats une route praticable à l'artillerie, qui joignit bientôt Mequinenza à Tortose. Laisant les généraux Musnier et Abbé sur la rive droite de l'Ebre pour observer les mouvements des troupes valenciennes, Suchet descendit le long de la rive gauche de l'Ebre et parut, le 15 décembre, en vue de Tortose.

La place avait assuré jusqu'alors les communications entre la Catalogne et le royaume de Valence ; c'était une des clefs de la province, rien n'avait été cependant préparé pour sa défense. L'artillerie n'avait pas d'affûts de rechange, le génie ne disposait que de 7.000 sacs à terre, un emprunt forcé sur les riches n'avait donné que 50 à 60.000 réaux (15.000 francs). Dès les premiers jours du siège, il fallut mettre les soldats à la demi-ration. Enfin, pour comble de malheur, la ville se trouva avoir deux gouverneurs à la fois, le comte d'Alacha, brave soldat, blessé dès les premières opérations du siège et perclus de rhumatismes, et le colonel Uriarte, nommé par O'Donnell pour suppléer Alacha.

Suchet fit occuper par ses troupes le plateau d'Orléans, qui dominait légèrement la place, exécuta devant le fort détaché du même nom quelques travaux d'approche, qui trompèrent les défenseurs de Tortose sur ses intentions, et ouvrit la tranchée le 21 décembre contre le bastion des Capucins.

Le 22, Macdonald, s'étant rapproché jusqu'à Montblanch, mit une de ses divisions à la disposition de Suchet et le blocus de la place fut complet.

L'assiégeant commença la construction de neuf batteries de siège, armées de mortiers et de pièces de gros calibre. Avec une

audace inouïe, Suchet traça sa première parallèle à la distance où aurait dû régulièrement être tracée la seconde. Les travaux marchèrent avec une rapidité prodigieuse. Pendant sept jours, les Français fouillèrent le sol, creusèrent des tranchées, élevèrent des retranchements, repoussant chaque nuit les sorties répétées des assiégés, et ne tirèrent pas un coup de canon. Le 29 décembre au matin, toutes les pièces commencèrent à jouer à la fois, et, avant midi, l'attaque avait déjà pris le dessus sur la défense; les Espagnols demandaient déjà à leurs chefs des affûts de rechange, des sacs à terre, des gabions, tout le matériel nécessaire pour obstruer les brèches.

Dès le 31, les symptômes les plus fâcheux se manifestaient dans la garnison et la population de la ville assiégée. Les soldats désertaient, les habitants refusaient d'aider la troupe, personne ne croyait au succès de la défense, chacun appelait de ses vœux la capitulation.

Au lieu de combattre, Alacha et Uriarte réunirent un conseil de guerre et négocièrent avec l'ennemi. Ils demandèrent une suspension d'armes de vingt jours, en offrant de se rendre au bout de ce délai si la place n'était pas secourue. Suchet refusa, et, le 2 janvier 1811 au matin, tous ses préparatifs étaient faits pour donner l'assaut. Uriarte eut alors l'idée de capituler pour le corps de la place, en confiant à Alacha la défense de la citadelle; mais Alacha, aussi découragé que son lieutenant, avait déjà hissé le pavillon parlementaire. Suchet ne voulait plus négocier et alla lui-même imposer à Alacha la capitulation immédiate. Suivi de quelques officiers, il monta au château, s'en fit ouvrir les portes et parla si haut, en homme si sûr de lui, que l'Espagnol subjugué, hypnotisé, dirions-nous, par l'ascendant du vainqueur, rendit la forteresse et ordonna à ses soldats de déposer les armes.

L'année 1810 avait coûté aux Espagnols la perte de quatre places fortes et de 22.000 hommes, tués, blessés ou prisonniers.

G. DESDEVICES DU DEZERT.

---

# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Les Épîtres (suite).

Depuis deux leçons déjà, nous nous occupons de l'étude des Épîtres, mais avec une grande liberté de méthode. Nous ne nous sommes pas astreints à une étude complète, suivant l'ordre chronologique. Nous avons groupé les Épîtres à notre fantaisie, négligeant ceci, insistant sur cela, en un mot les examinant plutôt en littérateur qu'en historien de la littérature.

Vous vous souvenez que, la semaine dernière, nous avons étudié les trois épîtres adressées au roi et la deuxième épître, qui n'est qu'un fragment détaché de la première ; nous réservons pour la leçon prochaine l'épître VII, qui mérite les honneurs d'une étude spéciale. Il nous reste donc, pour aujourd'hui, une demi-douzaine d'épîtres à étudier, et, à ce propos, nous tâcherons de pénétrer dans les idées et dans les sentiments de notre poète et, par contre-coup, dans les idées et dans les sentiments de ses contemporains.

Demandons-nous d'abord quels sont les correspondants à qui sont adressées ces épîtres. Comme le lierre va chercher l'arbre, tout poète, au xvii<sup>e</sup> siècle, était obligé de se chercher un protecteur ; il arrivait aussi que lui-même jouait le personnage du protecteur et rendait à un ami plus obscur le service de le présenter au public : c'est de là que vient cette fureur de dédicace, qui est loin d'être éteinte de nos jours. A qui donc Boileau a-t-il adressé les neuf Épîtres qu'il n'a point dédiées à Louis XIV ?

Aucune d'elles ne porte en tête le nom d'un prince, d'un grand seigneur, d'un ministre, d'un haut personnage à quelque ordre qu'il appartienne. Les correspondants de Boileau, ce sont l'abbé Des Roches (un illustre inconnu), Antoine Arnauld (le grand Arnauld), l'abbé Renaudot (le petit-fils de Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette de France*), M. de Guilleragues, M. de Lamoignon (l'avocat général, fils du premier président), le marquis de Seignelay (fils de Colbert), son jardinier, le brave Antoine Riquié, Racine enfin. La dixième Épître est adressée « à ses vers ».

En cela, Boileau est bien différent de La Fontaine, qui adressa toujours ses épîtres, charmantes d'ailleurs, à de hauts personnages. Mais Boileau n'avait dans l'âme aucune servilité et ne voulut jamais aliéner son indépendance ; il consentait à être le serviteur du roi, mais du roi seul. Il ne voulait point entrer dans la domesticité des grands. Il dit, en parlant de ses vers :

A Chantilly, Condé les souffre quelquefois.

« Quelquefois ! » le mot est juste ; il ne fut pas un courtisan assidu ; il fréquentait peu ceux qu'il faut toujours louer pour leur plaisir. Le résultat de cette indépendance d'esprit est assez remarquable. Il n'y a pas chez notre poète de louanges outrées, pas de basses flatteries, rien qui sente le satirique repentini et devenu courtisan.

Examinons, par exemple, l'épître V à M. de Guilleragues. D'abord, c'est un personnage de deuxième ou de troisième plan. Président à la Cour des Aides de Bordeaux, il fut nommé, en 1679, ambassadeur à Constantinople et y mourut dix ans plus tard. Puis son éloge est bientôt fait, deux vers et c'est tout :

Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire,  
Guilleragues, qui sais et parler et te taire,  
Apprends-moi .. etc...

S'agit-il de l'abbé Des Roches ? Il n'y a pas un mot pour lui. — D'Arnauld ? Pas un mot. L'abbé Renaudot est appelé « docte abbé » et ne reçoit pas d'autre compliment. Mais, quand Boileau s'adresse au marquis de Seignelay, à M. de Lamoignon, c'est autre chose. Ecoutez ces vers de l'Épître VI à l'avocat général :

Ne demande donc plus par quelle humeur sauvage,  
Tout l'été, loin de toi, demeurant au village,  
J'y passe obstinément les ardeurs du Lion  
Et montre pour Paris si peu de passion.  
C'est à toi, Lamoignon, que le rang, la naissance,  
Le mérite éclatant et la haute éloquence  
Appellent dans Paris aux sublimes emplois,  
Qu'il sied bien d'y veiller pour le maintien des lois ;  
Tu dois là tous tes soins au bien de la patrie ;  
Tu ne l'en peux bannir que l'orphelin ne crie,  
Que l'oppressé ne montre un front audacieux,  
Et Thémis, pour voir clair, a besoin de tes yeux.

Voilà comment Boileau sait manier la louange. Il faut voir aussi avec quelle délicatesse, dans l'Épître IX, Boileau sait présenter l'éloge de Colbert.

Le fait d'avoir adressé une de ses épîtres à Arnauld était une véritable hardiesse, un acte d'indépendance. Certes l'épître est de 1673, c'est-à-dire qu'elle a été composée cinq ans après la paix de l'Eglise, la paix de Clément IX qui dura dix ans ; mais la haine des jésuites n'a pas désarmé et Arnauld ne devait pas être réintégré dans ses droits et privilèges de docteur de Sorbonne. Aussi Boileau ne lui donna-t-il pas d'abord ce titre ; ce n'est qu'en 1701, qu'allant au bout de son courage, il mit en tête de son œuvre : A Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne.

Arrivons, maintenant, au fond même des Epîtres, aux idées et aux sentiments qu'elles expriment. En somme, l'épître est une causerie en vers ; et, de même qu'il y a plusieurs genres de conversation, il y a plusieurs espèces d'épîtres ; il y a l'épître familière, l'épître sérieuse, l'enjouée, la badine, la chagrine (comme celles de Scarron), la solennelle, la religieuse. On y parle de tout ce qui peut être un sujet de conversation étudiée :

Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude,  
Discourir des vertus dont tu fais ton étude ;  
Chercher quels sont les biens véritables ou faux ;  
Si l'honnête homme en soi doit souffrir des défauts ;  
Quel chemin le plus droit à la gloire nous guide,  
Ou la vaste science ou la vertu solide.

Ces vers de Boileau, dans l'Epître à Lamoignon, pourraient être l'épigraphe des Epîtres ; ils en sont du moins le programme. Les sujets des Epîtres pourraient être traités dans des conférences analogues à celle que fit Pascal en présence de M. de Sacy sur Epictète et Montaigne. Boileau est tout à fait dans son rôle quand il traite des sujets de morale commune et générale, comme : les avantages de la paix (épître I) ; la fausse honte (épître III) ; la connaissance de soi-même (épître V) ; les plaisirs des champs opposés aux ennuis de la ville (épître VI) ; l'utilité des ennemis (épître VII) ; rien n'est beau que le vrai (épître IX).

Malgré cela, il ne faut pas s'attendre à trouver chez Boileau un véritable moraliste. Rien en lui n'est comparable à La Rochefoucauld, à Pascal, à Nicole ; ce n'est ni un prédicateur, ni un philosophe : c'est un poète, c'est-à-dire chose légère, ailée, c'est un papillon du Parnasse. Si l'on veut absolument comparer les Epîtres à une autre œuvre littéraire, c'est aux *Essais* de Montaigne qu'il faut s'adresser. L'ondoyant et divers Montaigne écrit les chapitres de son livre d'après les souvenirs que lui a laissés une lecture solitaire faite en sa librairie : de même Boileau compose ses épîtres sur les souvenirs qu'il a rapportés des conversations tenues à Bâville, à Auteuil ou dans le parc de Versailles. C'est vraiment

un grand dommage que Boileau ait été arraché à la poésie par ses fonctions d'historiographe : nous y avons perdu plusieurs chefs-d'œuvre. Voltaire appréciait infiniment « les belles épîtres de Boileau » (comme il disait) ; et nous avons bien le droit de regretter que Despréaux n'ait pas pu composer encore une douzaine de belles épîtres et qu'il ait laissé à l'Anglais Pope l'honneur d'écrire un beau discours en vers *sur l'Homme*.

Dans toutes ces Epîtres, c'est une philosophie douce, aimable, tolérante, une morale pleine d'élévation et de pureté, et, dans l'expression, la plus grande simplicité, le plus parfait naturel. Boileau ne cherche pas à éblouir, à étourdir le lecteur :

*Proprie communa dicere...*

voilà toute son ambition : exprimer avec justesse quelques grandes idées morales. Ce sont des lieux communs, tous les sujets que traitent ces dissertations en vers ; mais ils sont traités poétiquement, ou du moins avec une demi-poésie, comme disait Joubert. Les comparaisons, les exemples, les anecdotes, les petites scènes dialoguées y abondent. La morale y est proposée avec naturel ; elle n'est jamais imposée au lecteur.

Cette hardiesse, que nous constatons dans la dédicace des Epîtres, nous la retrouvons dans le choix des sujets. L'Epître à Arnauld, par exemple, roule sur la fausse honte, c'est-à-dire sur le respect humain, ce sentiment troublant qui empêche que l'on ait du cœur envers les méconnus, les suspects, les persécutés. Le grand Arnauld était tout cela ; il fut, vous le savez, persécuté toute sa vie et il mourut en exil à Bruxelles. Banni par ses adversaires, il risqua sa vie, ou du moins sa liberté, en 1662, pour venir sur cette paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, embrasser une dernière fois son ami Pascal mourant : c'était encourir la reclusion à la Bastille ou à Pignerol. Il n'eut un peu de repos que pendant cette paix de l'Eglise faite par Clément IX en dehors des Jésuites.

Boileau attribue au respect humain l'opiniâtreté du protestant Claude, qui refuse de se laisser convaincre par le grand docteur. Nous ne saurions dire s'il a raison ; en tout cas, la publication récente des lettres du marquis de Saint-Maurice, ambassadeur des ducs de Savoie auprès du roi de France, nous montre la vraisemblance d'une telle interprétation, car nous y voyons un homme converti au jansénisme par Arnauld cacher soigneusement ses convictions, de peur d'être jugé par le roi un personnage pire qu'un protestant.

Pourtant cette fausse honte, contre laquelle Boileau s'élève dans



cette épître, l'empêcha de dédier son œuvre à Arnauld, docteur de Sorbonne. Il ne donna son titre au célèbre janséniste qu'en 1701 ; mais un tel sentiment est rare chez Boileau. En général, les Epîtres se passent de commentaires, tant elles sont nettes et sans équivoques : elles sont la limpidité même, la franchise même.

Le caractère des Epîtres nous amène à nous poser la grave question du rôle du moi dans la littérature. Pascal a dit : le moi est haïssable, et, de fait, rien n'est plus hideux que l'égoïsme. Contre ce défaut, qui consiste à tout ramener à soi, on ne saurait trop exalter l'abnégation, qui fait que le sentiment des devoirs est préféré au sentiment des droits. Mais, en littérature, c'est tout différent. Le moi du lecteur ou celui du spectateur est un moi très égoïste, enchanté toujours de se constituer juge du moi de l'auteur. Il en résulte que les écrivains devront nous présenter leur moi, le soumettre à nos appréciations ; ils peuvent se répéter le vers si juste de Boileau :

Du lecteur dédaigneux honorables esclaves.

C'est ainsi que la poésie lyrique serait insupportable, si le poète ne faisait, à tout moment, confidence de son moi. C'est parce qu'ils ont mis d'eux-mêmes, de leur propre cœur, dans leurs vers que nous plaisent, que nous touchent les Lamartine, les Vigny, les Chénier, les Sully-Prudhomme. L'Epître, de même, exige une intervention perpétuelle du moi. Boileau n'y a pas manqué : il s'est mis lui-même dans son œuvre ; à tel point que, si nous entendions lire un fragment des *Satires*, des *Epîtres* ou de *l'Art poétique*, sans qu'on nous ait dit à l'avance le nom de l'auteur, nous pourrions déclarer avec assurance : « Ces vers sont de Nicolas Boileau Despréaux. »

Le titre de l'Epître X, *A mes vers*, indique bien cette intention de parler de soi ; mais l'art de mettre en scène sa propre personne est toujours difficile. Comment Boileau s'en est-il tiré ? L'Epître à M. de Guilleragues va nous le montrer :

Faut-il dans la satire encor me signaler,  
Et, dans ce champ fécond en plaisantes malices,  
Faire encore aux auteurs redouter mes caprices ?  
Jadis, non sans tumulte, on m'y vit éclater,  
Quand mon esprit, plus jeune et prompt à s'irriter,  
Aspirait moins au nom de discret et de sage ;  
Que mes cheveux, plus noirs, ombrageaient mon visage.  
Maintenant que le temps a mûri mes désirs,  
Que mon âge, amoureux de plus sages plaisirs,

Bientôt s'en va frapper à son neuvième lustre,  
 J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.  
 Que d'une égale ardeur mille auteurs animés  
 Aiguisent contre moi leurs traits envenimés ;  
 Que tout, jusqu'à Pinchène, et m'insulte, et m'accable :  
 Aujourd'hui, vieux lion, je suis doux et traitable ;  
 Je n'arme point contre eux mes ongles émoussés.  
 Ainsi que mes beaux jours, mes chagrins sont passés.  
 Je ne sens plus l'aigreur de ma bile première,  
 Et laisse aux froids rimeurs une libre carrière.

Si nous passons à l'Épître IX, c'est encore la même bonhomie, pleine de grâce :

Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans les provinces,  
 Sont recherchés du peuple et reçus chez les princes ?  
 Ce n'est pas que leurs sons agréables, nombreux,  
 Soient toujours à l'oreille également heureux ;  
 Qu'en plus d'un lieu le sens n'y gêne la mesure ;  
 Et qu'un mot quelquefois n'y brave la césure ;  
 Mais c'est qu'en eux le vrai, du mensonge vainqueur,  
 Partout se montre aux yeux et va saisir le cœur ;  
 Que le bien et le mal y sont prisés au juste ;  
 Que jamais un faquin n'y tint un rang auguste ;  
 Et que mon cœur, toujours conduisant mon esprit,  
 Ne dit rien aux lecteurs qu'à soi-même il n'ait dit ;  
 Ma pensée au grand jour partout s'offre et s'expose,  
 Et mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose.  
 C'est par là quelquefois que ma rime surprend ;  
 C'est là ce que n'ont point Jonas, ni Childebrand ;  
 Ni tous ces vains amas de frivoles sonnettes,  
*Montre, Miroir d'Amour, Amiliés, Amouvettes,*  
 Dont le titre souvent est l'unique soutien.  
 Et qui, parlant beaucoup, ne disent jamais rien.

Par cette simplicité, cette droiture si franche, cette fermeté loyale du caractère, Boileau conquiert l'estime, la sympathie ; il devient vraiment l'ami de son lecteur. Écoutons-le encore dans l'Épître à ses Vers :

Que si quelqu'un, mes Vers, alors vous importune  
 Pour savoir mes parents, ma vie et ma fortune,  
 Conte-lui qu'allié d'assez hauts magistrats,  
 Fils d'un père greffier, né d'aïeux avocats,  
 Dès le berceau perdant une fort jeune mère,  
 Réduit, seize ans après, à pleurer mon vieux père,  
 J'allai d'un pas hardi, par moi-même guidé  
 Et de mon seul génie en marchant secondé,  
 Studieux, amateur et de Perse et d'Horace,  
 Assez près de Regnier m'asseoir sur le Parnasse ;  
 Que, par un coup du sort au grand jour amené,  
 Et des bords du Permesse à la cour entraîné,

Je sus, prenant l'essor par des routes nouvelles,  
 Elever assez haut mes poétiques ailes ;  
 Que ce Roi, dont le nom fait trembler tant de rois,  
 Voulût bien que ma main crayonnât ses exploits ;  
 Que plus d'un grand m'aima jusques à la tendresse ;  
 Que ma vue à Colbert inspirait l'allégresse ;  
 Qu'aujourd'hui même encor, de deux sens affaibli,  
 Retiré de la cour et non mis en oubli,  
 Plus d'un héros, épris des fruits de mon étude,  
 Vient quelquefois chez moi goûter la solitude.

En lisant ces vers, on est forcé d'avouer que, si Boileau n'est pas un grand poète, c'est du moins un brave et honnête homme, foncièrement sympathique.

Ainsi les Epîtres nous font connaître les sentiments de Boileau, et vont nous permettre de répondre à cette question : Boileau avait-il le sentiment de la nature ? Propriétaire d'une maison avec jardin à Auteuil, il nous a parlé souvent et longuement de la campagne ; mais sentait-il vraiment les beautés de la nature ?

On s'est posé ce problème à propos des grands écrivains du xvii<sup>e</sup> siècle, et on l'a résolu. On dit communément : non, nos classiques n'ont pas eu le sentiment de la nature, sauf quelques exceptions comme La Fontaine, ou M<sup>me</sup> de Sévigné qui disait : « Notre jardinier mourut hier, notre jardin en est tout triste. » Pas un n'a eu le secret de nos poètes lyriques du xix<sup>e</sup> siècle, qui ont su associer la nature à toutes leurs joies et à toutes leurs douleurs. Nous ne trouvons rien de semblable chez Corneille, rien chez Racine, rien chez Molière (même lorsqu'il écrivait pour les *Plaisirs de l'Île enchantée*), rien même chez Quinault. L'indifférence et même l'éloignement de nos grands écrivains classiques à l'égard de la nature apparaissent bien dans cette phrase d'un ballet du *Malade imaginaire* : « Le théâtre représente un lieu champêtre, mais agréable. » Cette opposition entre le champêtre et l'agréable, aujourd'hui nous la trouvons risible.

Boileau nous a donné une longue description d'un coin de campagne :

Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville,  
 Et, contre eux, la campagne est mon unique asile.  
 Du lieu qui m'y retient veux-tu voir le tableau ?  
 C'est un petit village ou plutôt un hameau,  
 Bâti sur le penchant d'un long rang de collines,  
 D'où l'œil s'égare au loin dans les plaines voisines.  
 La Seine, au pied des monts que son flot vient laver,  
 Voit du sein de ses eaux vingt îles s'élever.  
 Qui, partageant son cours en diverses manières,  
 D'une rivière seule y forment vingt rivières.

Tous les bords sont couverts de saules non plantés  
 Et de noyers, souvent du passant insultés.  
 Le village au-dessus forme un amphithéâtre ;  
 L'habitant ne connaît ni la chaux ni le plâtre,  
 Et, dans le roc qui cède et se coupe aisément,  
 Chacun sait de sa main creuser son logement.  
 La maison du seigneur, seule un peu plus ornée,  
 Se présente au dehors de murs environnée.  
 Le soleil en naissant la regarde d'abord,  
 Et le mont la défend des outrages du nord.

Devant une telle description, nous sommes forcés d'être sévères et même cruels. La campagne n'est, pour Boileau, qu'un refuge contre les « chagrins de la ville » ; il ne l'aime pas pour elle-même : ce n'est qu'un pis-aller. En outre, cette description est d'un géographe et non d'un poète. Peut-on plus maladroitement dépeindre le cours du fleuve avec ces îlots de verdure où les arbres inclinent leurs branches sur les eaux ? Je ne trouve pas un trait poétique, mais des chevilles épouvantables : les saules non plantés (comme s'il était important pour le tableau qu'ils aient poussé d'eux-mêmes, ou non ! ) qui ne sont là que pour rimer avec les noyers « du passant insultés ». Aucun pittoresque, lorsqu'il nous montre ces habitations de troglodytes, creusées dans le flanc de la montagne ; il ne réussit à nous faire qu'une description odieusement sèche.

Nous voyons bientôt pourquoi : il nous le dit lui-même.

Tantôt, un livre en main, errant dans les prairies,

le pauvre Boileau ne sait pas regarder autour de lui ; rien d'étonnant à ce qu'il ne sache pas ce que c'est qu'un paysage : il cherche des rimes au coin des bois !

Puis vient la description d'une table frugale dans une ferme, en des vers qui sont encore d'un prosaïsme effréné. Le reste de la pièce n'est qu'une suite de la *Satire sur les Embarras de Paris*.

Pourtant Boileau aurait pu apprendre à goûter, à admirer la nature. Il possédait un jardin à Auteuil, dans un site admirable, qui n'était pas encore enlaidi par les cheminées d'usine et les villas excentriques. Mais, dans ce paysage, rien ne sut lui parler ; et, quand il met *fauvettes* à la rime, c'est pour rimer avec *sornettes*. Voilà le secret de la poésie champêtre de Boileau.

Mais d'où vient donc cette insensibilité du XVII<sup>e</sup> siècle devant la nature ? On a proposé bien des explications ; on a dit : c'est la faute d'une éducation trop livresque ; c'est parce qu'on ne voyageait pas, à tel point que le grand Corneille, né à Rouen, n'est

jamais allé au Havre et est mort sans avoir vu la mer ; c'est la faute du cartésianisme ; c'est la faute de la vie de société : la cour et la ville ont empêché de comprendre la nature.

Il se peut qu'il y ait du vrai dans chacune de ces raisons ; mais il semble bien difficile d'admettre que des génies comme Corneille, Racine, Molière, Bossuet, n'aient jamais rien senti en face d'un beau paysage : c'eût été une limitation curieuse de leur sensibilité et de leur intelligence. Disons plutôt que, au xvii<sup>e</sup> siècle, on sentait la beauté d'un coucher de soleil, d'une forêt, d'une rivière majestueuse, mais que c'était la consigne de n'en point parler. Il y avait là une pudeur spéciale ; on se taisait sur les impressions que faisait éprouver la nature, de même qu'une femme sachant le latin n'en parlait jamais, de même que personne n'avouait en société avoir de la tendresse pour ses enfants. Il faut voir là une influence despotique des maîtres anciens et, en particulier, de Virgile, qui pourtant a su exprimer dans des vers admirables tous les enchantements de la nature ; mais le poète latin avait dit :

*Si canimus silvas, silvae sint consule dignae.*

Tout est là ! Il faut que les forêts soient dignes d'un grand personnage. Pour le comprendre, il n'y a qu'à songer à Versailles et à son jardin architectural, digne d'un grand roi et bien digne de ce siècle.

Boileau pensait de même ; pour lui, le rôle du poète n'est pas de

Faire dire aux échos des sottises champêtres.

Il nous a exprimé son idée dans un passage de l'Épître XI, où il s'adresse à son jardinier :

Oh ! que tu changerais d'avis et de langage  
Si, deux jours seulement, libre du jardinage,  
Tout à coup devenu poète et bel esprit,  
Tu t'allais engager à polir un écrit  
Qui dit, sans s'avilir, les plus petites choses ;  
Fit des plus secs chardons des œillets et des roses,  
Et sût même, aux discours de la rusticité,  
Donner de l'élégance et de la dignité.

*Habemus confitentem reum !* Boileau nous révèle son secret. Si l'on peint un chardon, il en faut faire un œillet ou une rose. Que les forêts soient dignes d'un consul ! Mais la nature sera absente de ses vers : elle y sera remplacée par la dignité.

Ainsi, dans les *Satires*, nous trouvions beaucoup de littérature et peu de morale ; dans les *Épîtres*, nous trouvons beaucoup de morale et peu de littérature.

Nous verrons, la prochaine fois, dans l'Épître à Racine, avec quelle finesse et quel goût Boileau a su, encore une fois, parler de littérature.

---

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## La Chambre des Comptes. — La Cour des Aides. — L'administration locale.

Pendant longtemps, il n'y eut qu'une Chambre des Comptes, comme il n'y eut qu'un Parlement. Mais l'extension du pouvoir monarchique, d'une part, les nécessités financières, de l'autre, exigèrent la création de Chambres des Comptes en province ; de plus, le roi, par politique, tint à conserver les vieilles cours financières, qui existaient dans les provinces récemment annexées au domaine ou réunies au royaume. — Onze Chambres des Comptes furent ainsi successivement établies, et, comme la Chambre des Comptes de Paris, elles eurent pour mission, chacune dans son ressort, d'examiner, arrêter et juger les comptes des officiers royaux, de veiller à la conservation du domaine, de recevoir la foi et l'hommage des vassaux de la couronne. Nous allons étudier rapidement l'organisation de ces Chambres des Comptes provinciales.

En 1386, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avait organisé dans sa capitale de Dijon une Chambre des Comptes sur le modèle de celle de Paris ; quand la Bourgogne fut réunie au domaine, en 1477, Louis XI maintint cette Chambre en lui conservant toutes ses attributions et prérogatives : les archives de cette Chambre (dont l'inventaire a été rédigé par MM. Rossignol et Garnier en 5 volumes in-folio) sont très importantes.

Les comtes de Provence avaient leur Chambre des Comptes à Aix ; elle subsista après la réunion de la Provence à la couronne en 1480, et Louis XII en confirma le maintien en 1500 ; la Chambre des Comptes de Rennes fut de même maintenue après la réunion de la Bretagne à la couronne, en 1491.

Au *xvi<sup>e</sup>* siècle, nous voyons les rois créer ou maintenir une série de Chambres des Comptes : à Blois, Louis XII maintient l'ancienne Chambre des ducs d'Orléans, dont le ressort s'étendait sur l'Orléanais et le Blésois (Cf. J. de Croy, *Etude sur la Chambre des Comptes de Blois. Positions des thèses de l'École des Chartes*,

1891). A Grenoble, la Chambre des Comptes, tantôt unie au Parlement de cette ville, tantôt séparée de lui, acquit une existence distincte en 1628 — Le Languedoc avait une Chambre des Comptes depuis assez longtemps ; en effet, après la réunion de cette province au domaine, il avait été décidé que tous les officiers ou commissaires de la province, qui auraient à manier les deniers royaux, devraient rendre leurs comptes à Paris ; mais la distance étant grande entre Paris et le Languedoc, et, les routes n'étant pas très sûres, surtout en temps de guerre, on envoyait parfois de Paris en province des agents chargés de vérifier les comptes. A partir de 1408, la Chambre des Comptes de Paris délégua, tous les huit ou dix ans, parfois à des intervalles plus rapprochés, quelques-uns de ses membres pour vérifier les comptes en Languedoc : ces membres formèrent à Montpellier un auditoire. Le 15 mars 1523, François 1<sup>er</sup> rendit cet auditoire permanent, le sépara définitivement de la Chambre des Comptes de Paris, lui donna le nom de Chambre des Comptes et fixa le nombre de ses membres à sept : un président, deux maîtres, trois auditeurs, un procureur.

La Chambre des Comptes de Rouen avait été créée par le roi anglais Henri V, dès qu'il avait eu conquis la Normandie ; mais il l'avait supprimée et réunie à celle de Paris, dès qu'il était devenu maître de la capitale. Quand Charles VII eut repris la Normandie, il envoya de Paris des commissaires pour tenir à Rouen l'*Echiquier des Comptes* ; mais ce fut François 1<sup>er</sup> qui, en 1523, créa à Rouen une Chambre des Comptes permanente.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, la Chambre des Comptes de Pau fut maintenue après la réunion du Béarn à la couronne (1620) ; celle de Dôle après la conquête de la Franche-Comté (1678) ; au xviii<sup>e</sup> siècle celles de Nancy et de Bar-le-Duc, après la réunion de la Lorraine à la France (1766). Seule Lille, lorsqu'elle fut annexée par Louis XIV en 1668, perdit son ancienne Chambre des Comptes, qui, au temps des ducs de Bourgogne, avait étendu sa juridiction sur la Flandre, l'Artois, la seigneurie de Malines, le Hainaut et le comté de Namur ; Louis XIV la remplaça par un simple bureau de finances.

Quant aux Trois-Evêchés et à l'Alsace, ces deux territoires n'eurent jamais de Chambres des Comptes ; les fonctions en étaient remplies par le Parlement de Metz et le Conseil souverain de Colmar, et les deux intendants.

Nous devons signaler, en terminant cette étude sur la Chambre des Comptes, que quelques princes apanagés avaient créé des Chambres des Comptes dans leur apanage : c'est ainsi que nous



trouvons ces Chambres à Angers, au Mans, à Bourges, à Moulins, à Alençon, etc. ; mais elles disparurent après la réunion de l'Anjou, du Maine, du Berry, du Bourbonnais, du duché d'Alençon, etc., à la couronne.

Les reines ou princesses douairières, comme Louise de Savoie ou Catherine de Médicis, ont eu aussi des Chambres des Comptes spéciales pour l'administration de leurs domaines ; mais ces Chambres des Comptes, peu importantes, n'ont eu qu'une existence passagère.

Ces diverses Chambres des Comptes avaient peu de rapports entre elles ; elles ne formèrent jamais de coalitions, comme en formèrent les Parlements, surtout au xvii<sup>e</sup> siècle. — On les supprima en 1790, et elles ne furent jamais rétablies depuis, sauf celle de Paris, qui, aujourd'hui, étend sa juridiction sur tous les comptables de France.

### La Cour des Aides.

A côté des quatre grands organes de l'administration de l'ancienne monarchie que nous venons d'étudier, et qui étaient tous issus de la primitive *Curia regis* : Conseil du Roi, Grand Conseil, Parlement, Chambre des Comptes, nous trouvons une cinquième assemblée, d'origine toute différente, non issue de la *Curia regis*, créée bien postérieurement, au xiv<sup>e</sup> siècle : c'est la *Cour des Aides*.

Nous devons d'abord expliquer ce qu'on entend par le mot *aide*. Au xvii<sup>e</sup> siècle, *aide* s'oppose à *taille*, à peu près (*mutatis mutandis*) comme contribution indirecte s'oppose à contribution directe ; mais, aux débuts de la monarchie, il n'en était pas de même : *aide* s'oppose à *revenus du domaine* : le domaine est, pour la monarchie, la seule source *ordinaire* des revenus ; l'*aide*, c'est le terme général qui désigne tous les revenus extraordinaires : c'est un secours (*aide = auxilium*) que les rois demandent à leurs sujets pour suppléer à l'insuffisance de leurs revenus domaniaux. Or, en 1355, la guerre recommençant avec les Anglais, le roi Jean le Bon eut besoin d'argent pour soutenir la lutte, et il convoqua les Etats généraux pour leur en demander. Les Etats, au mois de décembre 1355, votèrent la levée d'une armée de 30.000 hommes d'armes, et, pour équiper cette armée, décidèrent « qu'on lèverait sur toutes marchandises venues 8 deniers par livre, et que la gabelle courrait par toute la France » : cet impôt de 8 deniers sur les marchandises constituait une aide ; mais les

Etats, pour être bien sûrs que l'argent produit par cet impôt ne servirait qu'à la guerre contre les Anglais, voulurent eux-mêmes en surveiller la levée et en contrôler l'emploi, et l'ordonnance du 28 décembre 1355 satisfit à leur désir.

Cette ordonnance instituait neuf *généraux superintendants des aides*, choisis parmi les membres des Etats à raison de trois membres par ordre, et chargés de surveiller la perception et l'emploi de l'impôt voté. Ces neuf généraux furent : pour le clergé, l'évêque de Dol, l'abbé de Bonneval et Pierre Dragans ; pour la noblesse, le comte de Forez, le sire de Reuil et le sire de Tuns ; pour le tiers état, Humbert de Lyon, Jean de Saint-Benoît et Maurice d'Epernon.

En 1360, le roi Jean le Bon, obligé de payer la rançon qui lui était imposée par le traité de Brétigny, leva de sa propre autorité, sans demander le consentement des Etats généraux, une aide de 12 deniers par livre sur toutes les marchandises vendues dans les pays de langue d'oïl, une aide d'un treizième sur le vin et les autres boissons, et un impôt sur le sel (tout le sel du royaume appartiendrait désormais au roi, qui le revendrait à ses sujets un cinquième en sus du prix normal). Tous ces impôts furent étendus au pays de langue d'oc par une seconde ordonnance royale.

Plus tard, en 1363 et 1369, le roi créa un nouvel impôt, le *fouage*, c'est-à-dire un impôt sur les maisons, et, en fait, l'impôt fut permanent depuis 1369 jusqu'à la mort de Charles V en 1380. Pour lever ces impôts, la royauté reprit, en la modifiant un peu, l'organisation créée par les Etats en 1355. Charles V créa dix *commis généraux sur le fait et gouvernement de la guerre et des aides*, qui furent placés à la tête de la nouvelle administration, et, en dessous d'eux, dans chaque diocèse, un *élu* et un *receveur*, nommés par le roi, révocables par lui, payés par lui, chargés de répartir, dans leur circonscription, les nouveaux impôts : *fouage* et *aides* sur les marchandises.

Des ordonnances de 1372, 1373, 1374, 1379, qui forment un véritable code de législation financière, complétèrent cette organisation : les *généraux des aides*, comme on prit l'habitude de les désigner, formèrent une administration collective, qui, dans les ordonnances de 1372 et 1373, reçut le nom de *Chambre des généraux*, à raison du lieu où ils s'assemblaient dans le Palais de la Cité. Ils devaient surveiller l'établissement de l'assiette du fouage, l'affermage des aides ; toute lettre royale, portant assignation d'un paiement sur les fonds constitués par les aides, était soumise à leur visa ; ils vérifiaient les états de dépenses pour la

guerre, nommaient et révoquaient, à la place du roi, leurs agents inférieurs, élus et receveurs, jugeaient le contentieux administratif, recevaient les appels des contribuables contre les élus, et avaient juridiction au criminel sur les élus, si ceux-ci commettaient quelque infraction dans l'exercice de leurs fonctions. Eux-mêmes étaient nommés par le roi, recevaient par an 600 livres parisis de gages, des frais de tournée et, parfois, de riches libéralités du roi ; on les appelait fréquemment au Grand Conseil, qui se réunissait même quelquefois dans le local de leurs séances pour la préparation des ordonnances et des règlements relatifs aux aides. En 1374, Charles V fit entrer cinq d'entre eux au Conseil de tutelle, qu'il instituait pour son fils mineur.

Les généraux des aides étaient à la fois administrateurs et juges. On ne fut pas longtemps à reconnaître les inconvénients de ce cumul de fonctions ; et une ordonnance du 9 février 1387 partagea entre eux les attributions trop étendues qu'ils possédaient en commun. Aux uns elle donna l'administration : ce furent les *généraux des finances* ; aux autres elle donna le contentieux : ce furent les *généraux de justice*. Les généraux des finances eurent bientôt, sous Charles VII, une circonscription territoriale à administrer : ces circonscriptions prirent le nom de *généralités*, et se maintinrent jusqu'à la Révolution. Quant aux généraux de justice, ils constituèrent une Chambre, qui devint bientôt la *Cour des aides*, ou, plus exactement *Chambre des généraux conseillers sur le fait de la justice des aides*, qui s'installa à Paris à côté de la Chambre des Comptes. Les généraux de justice devaient être gradés (bacheliers ou licenciés) en droit : droit civil et droit canon (cette condition n'était pas exigée des membres de la Chambre des Comptes).

Louis XI destitua en masse les officiers de la Cour des Aides en 1462, et les remplaça par une commission formée de trois receveurs généraux et de maîtres des requêtes de l'Hôtel ; mais, après la guerre de la *Ligue du Bien public*, il établit la Cour des Aides et même augmenta le nombre de ses membres. D'ailleurs, le nombre des membres crût bien vite avec les impôts, et on dut, en 1551, créer une seconde, et, en 1636, une troisième chambre à la Cour des Aides. A la veille de la Révolution, la Cour des Aides comptait un premier président, neuf présidents, cinquante-quatre conseillers, sans compter un grand nombre de greffiers, huissiers, etc. Les conseillers jouissaient des mêmes privilèges que ceux de la Chambre des Comptes : droit de *commitimus*, de franc-salé, exemption des impôts indirects pour les produits de leurs terres, etc. Charles VII avait créé, comme agent

du pouvoir royal à la Cour des Aides, un procureur général et un avocat général ; Louis XI, en 1466, créa un second avocat général.

*Attributions de la Cour des Aides.* — La Cour des Aides décide, en dernier ressort, de toutes les affaires contentieuses au sujet des impôts, qui sont jugées par les *élus*, les *grenetiers à sel*, les *juges des traites*, en première instance ; elle connaît aussi de tous les procès civils et criminels relatifs aux impôts : — un de ses membres doit être présent à la Chambre des Comptes, quand celle-ci vérifie les comptes des revenus extraordinaires, c'est-à-dire des aides ; — elle enregistre toutes les lois concernant les finances, vérifie toutes les lettres royales qui portent sur des remises d'impôts, se fait présenter toutes les lettres d'anoblissement (puisque, dans certains cas, les nobles sont exempts d'impôts) ; elle reçoit le serment des fonctionnaires des aides ; elle a une juridiction civile et criminelle sur ceux-ci, et ses membres sont les juges exclusifs des comptables et agents administratifs des aides ; elle punit ceux qui ont prévarié, les condamne à la saisie de leurs biens meubles et immeubles, peut ordonner la torture, et même les condamner à mort ; elle a un pilori dans la cour du palais à côté de la Sainte-Chapelle. Enfin, la Cour des Aides interprète la législation sur les Aides, et en cette matière, ses arrêts créent une jurisprudence.

*Les Cours des Aides en province.* — La Cour des Aides, primitivement, avait dans son ressort tout le royaume ; mais on reconnut bientôt qu'elle ne pouvait plus suffire seule à sa tâche ; on créa donc d'autres Cours des Aides en province.

Le Languedoc avait ses impôts particuliers, que ses Etats provinciaux répartissaient ; depuis 1443, les habitants de cette province, s'ils ne payaient pas d'aides, payaient un *équivalent* des aides. Cet équivalent donnant lieu à de nombreux procès, on dut nommer pour les juger des commissaires spéciaux qui, au xv<sup>e</sup> siècle, s'appelèrent *juges souverains* ; mais ces commissaires, ces juges souverains avaient de fréquents conflits avec le Parlement de Toulouse, qui évoqua plusieurs procès au sujet de l'équivalent. Finalement, Louis XI, le 7 décembre 1467, créa une Chambre des Aides pour le Languedoc, fixée à Montpellier, et connaissant de tout le contentieux au sujet de l'équivalent, de la taille, des traites, de la gabelle, etc. (Cf. Dognon, *Les Institutions politiques et administratives du Languedoc*.) En 1629, cette Chambre des Aides fut réunie à la Chambre des Comptes. En 1642, une seconde Chambre des Aides pour le Languedoc fut créée à Cahors et transférée à Montauban en 1668.

Il y eut une Cour des Aides établie à Périgueux en 1551, qu'on transféra à Bordeaux en 1554. L'Auvergne eut sa Cour des Aides spéciale, établie à Montferrand en 1557, transférée à Clermont en 1631. Dans d'autres villes, Aix, Rouen, Dôle, Nancy, Bar-le-Duc, ce fut la Chambre des Comptes qui, à côté de ses attributions propres, eut en même temps celles d'une Cour des Aides, et prit alors le nom de *Chambre des Comptes, Aides et Finances*. Ailleurs, à Grenoble, Dijon, Rennes, Pau, Metz, Colmar, c'est le Parlement qui est chargé du contentieux financier. La Cour des Aides de Paris n'eut plus dans son ressort que les provinces comprises dans le ressort du Parlement de Paris, avec, en plus, l'Aunis et la Saintonge et, en moins, l'Auvergne, qui, nous venons de le voir, avait une Cour des Aides particulière.

Nous n'avons pas de travail d'ensemble sur la Cour des Aides.

### L'administration locale.

Après avoir étudié l'administration centrale de la France sous les Valois, et avant d'entreprendre l'étude des Etats généraux, nous devons consacrer une ou deux leçons à l'administration locale : nous devons examiner quels étaient les représentants de la royauté, du pouvoir central dans les provinces, leur origine, la manière dont on les nommait, leurs attributions, la diminution progressive de ces attributions par la création de nouvelles charges, les précautions que la royauté prend contre eux pour qu'ils n'abusent pas de leurs pouvoirs.

Les principaux représentants de la royauté dans les provinces sont les *baillis* et les *sénéchaux* : ces deux termes sont devenus de plus en plus synonymes. Les baillis étaient les représentants du roi dans les provinces de langue d'oïl, les sénéchaux, dans les provinces de langue d'oc. Nous possédons, depuis 1902, un livre excellent sur les baillis et sénéchaux : c'est la thèse de M. Dupont-Ferrier.

*Mode de nomination des baillis et sénéchaux.* — Les baillis et sénéchaux remontent à Philippe-Auguste, et ce sont les ordonnances de ce roi et surtout celles de saint Louis et de Philippe le Bel qui ont fixé leurs attributions ; sous les Valois, au moins au début, cette institution éprouva assez peu de changements ; mais, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, à l'avènement de François I<sup>er</sup>, leurs pouvoirs sont réduits à presque rien, et leur fonction n'est plus guère qu'honorifique.

Les baillis et les sénéchaux sont des fonctionnaires et ne doi-

vent leur nomination qu'au roi. Par l'ordonnance de 1403, il fut décidé que le Grand Conseil désignerait au choix du Roi les personnes capables de remplir cette fonction, et il en fut ainsi sous les deux premiers Valois. Mais, comme l'une des principales attributions des baillis était de rendre la justice, peu à peu, le Parlement émit la prétention qu'on le consultât avant de les nommer, et même, sous le règne de Charles V, où, nous l'avons déjà vu, le système des élections fut en honneur, le Parlement s'attribua leur nomination, et l'ordonnance de Charles VI du 7 janvier 1401 (*Ordonnances des Rois de France*, t. VIII, p. 459) confirma cette usurpation :

« Que, quand les sièges des seneschauces et baillages de  
 « nostre royaume vaqueront, il y soit pourveu de personnes  
 « notables, sages, expertes et cognoissant en fait de justice ;  
 « lesquelles personnes soient prises par bonnes élections sans  
 « faveur ou acception de personnes, — et, se aucuns autres  
 « y en a de presents [c'est-à-dire, si aucun candidat ne réunit ces  
 « qualités], il y soit pourveu par nostre dict chancelier et nostre  
 « dicte cour du Parlement, auxquels nous en donnons plain pou-  
 « voir et auctorité par ces presentes. »

Une ordonnance de janvier 1408 abolit cette règle ; mais l'ordonnance cabochienne de 1413 la rétablit, et, en effet, à la fin du règne de Charles VI, les baillis et sénéchaux furent nommés par le Parlement, présidé par le Chancelier et assisté des gens du Grand Conseil.

En 1416, il se produisit un curieux incident : le jour où l'empereur Sigismond, qui visitait alors Paris, vint au Parlement, un certain Guillaume Siguet sollicitait sa nomination à la senéchaussée de Beaucaire et Carcassonne ; on lui répondit qu'on ne pouvait le nommer parce qu'il n'était pas chevalier ; aussitôt, l'Empereur le fit chevalier, et le Parlement l'élut.

Dès qu'ils étaient nommés, les baillis et sénéchaux devaient se présenter à la Grand'Chambre, qui proclamait solennellement leur élection ; puis ils prêtaient serment au Parlement d'abord, à la Chambre des Comptes ensuite. Opposition pouvait être faite de leur nomination devant le Parlement ; celui-ci jugeait sur ces oppositions, et ne donnait à l'élu que des lettres patentes provisoires, jusqu'à ce que les oppositions eussent été reconnues mal fondées et non valables.

Charles VII s'occupa de la nomination des baillis et sénéchaux dans sa grande ordonnance de Montils-lez-Tours (avril 1454) ; l'article 82 de l'ordonnance porte ceci : « Que, par les guerres et  
 « divisions qui ont esté en nostre royaume, l'on n'a peu garder

« l'ordre que l'on avoit accoustume garder a instituer nos baillis, « selon l'ordonnance de nos predecesseurs rois de France ; en « suivant icelles ordonnances de nos predecesseurs, voulons et « ordonnons que, dorés en avant, quand aucun baillage ou sene- « chaussee, ou autres de nos offices de judicature vaqueront, « qu'à iceux offices soit pourveu de prud'hommes sages, prudens « et suffisans a iceux gouverner. » L'ordonnance ne précise pas le mode de nomination ; mais il est certain que Charles VII qui, nous le savons, se méfiait beaucoup du Parlement de Paris, rendit la nomination des baillis et sénéchaux au roi et au Grand Conseil.

Les baillis et sénéchaux obtenaient souvent la survivance de leur charge pour leurs fils : le père gardait les honneurs et profits de la charge ; le fils faisait son apprentissage et succédait de plein droit à son père, quand celui-ci mourait. Il se créa ainsi une tendance à l'hérédité de ces fonctions. Souvent aussi, le bailli pouvait résigner sa charge à son fils ou à un parent, moyennant finances : le roi toléra cet usage, car le bailli lui payait alors une certaine somme. Les Etats généraux protestèrent, mais en vain ; l'hérédité et la vénalité s'introduisirent ainsi dans les charges de bailli comme dans celles de conseillers au Parlement. Les baillis et sénéchaux continuèrent néanmoins à prêter le serment devant le Parlement, à leur entrée en charge, qu'ils n'avaient pas acheté leur office ; mais ce serment n'était plus qu'une vaine formalité.

Au début, le bailli ou sénéchal était très souvent déplacé ; on l'envoyait du nord au midi, de l'est à l'ouest, tout comme un préfet de nos jours ; il pouvait également être révoqué. Ce fut Louis XI qui, par son ordonnance du 21 janvier 1467, leur conféra presque l'immovibilité : dans le préambule, il déclare que toutes ces mutations et destitutions refroidissent le zèle des baillis et sénéchaux pour la cause royale, et qu'il faut protéger ces fonctionnaires, car « ils sont les ministres essentiels du royaume et comme membres du corps dont nous sommes les chefs ». Aussi le roi s'engage-t-il à ne donner leur office que s'il est vacant par la mort ou la résignation faite, de bon gré, du titulaire, ou encore, par sa forfaiture constatée par un jugement en forme. C'était poser en principe la maxime : « *Nemo honore suo privetur, nisi competente judicio.* » Louis XI, d'ailleurs, viola souvent la règle qu'il avait lui-même posée par cette ordonnance ; néanmoins, les baillis restèrent, dès lors, assez longtemps dans leur charge, parfois 15, 20 et même 30 ans ; par exemple, le prévôt de Paris, Jacques d'Estouteville, resta en fonctions de 1479 à 1509, et beaucoup de baillis et sénéchaux meurent dans leur emploi.

Les baillis touchaient un traitement fixe, qui variait beaucoup

suivant les régions et qui se montait à 50 livres au minimum, à 200 au maximum. Le prévôt de Paris, assimilé à un bailli, touchait 500 livres ; ceux de Senlis et de Troyes recevaient 365 livres (une livre par jour). Les sénéchaux étaient mieux traités : les moins bien payés touchaient 300 livres, la plupart recevaient 500 ou 600 livres, le sénéchal de Guyenne avait 1.200 livres. Baillis et sénéchaux avaient aussi des gages extraordinaires : le roi leur donnait des pensions annuelles, des cadeaux, des seigneuries ; ils recevaient aussi, soit en nature, soit en argent, des cadeaux des officiers inférieurs, des Etats provinciaux, des bonnes villes et des plaideurs.

On exige des baillis et sénéchaux toutes sortes de qualités. Tout d'abord, ils doivent être nobles, au moins chevaliers, comme le prouve l'anecdote que nous avons racontée tout à l'heure ; sous les règnes de Charles VI et de Louis XI, beaucoup d'étrangers, surtout des Lombards et des Ecossais, furent nommés à ces charges, et les Etats généraux de 1484 firent entendre des doléances à ce sujet. Beaucoup étaient bacheliers ou licenciés en droit. Ils étaient astreints à la résidence, ce qui n'empêchait pas plusieurs d'entre eux de résider à la cour, et de cumuler leurs fonctions avec celles de conseillers du roi ou de maîtres de l'hôtel. Leurs circonscriptions étaient très inégales.

Leurs fonctions, au début, étaient considérables. La première de ces fonctions était la fonction judiciaire ; ils jugeaient en première instance les cas royaux, et pouvaient évoquer à eux toutes sortes de procès ; ils étaient aussi juges d'appel, et, en cette qualité, recevaient les appels des justiciables contre les sentences des juges seigneuriaux (sauf celles rendues par des ducs et pairs, dont appel devait être fait au Parlement). Leurs sentences elles-mêmes pouvaient être frappées d'appel : c'est ce que nous verrons la prochaine fois.

R. B.

---



# Sujets de devoirs

---

## I

### UNIVERSITÉ DE BESANÇON

---

#### Composition française.

1° Description d'un site naturel, vu pendant les vacances, ou d'une scène de la vie humaine, ou d'une scène de la vie animale.

2° Analyse et jugement d'une œuvre littéraire moderne (pièce de théâtre, roman, poésie) non classique.

3° Explication de la scène 5 de l'acte III de *Bajazet*.

4° Boileau sur la tragédie, au chant III de l'*Art poétique*.

#### Dissertation philosophique.

Quelle est la part de l'esprit dans la formation de nos connaissances ?

#### Histoire moderne

Etats généraux du xvi<sup>e</sup> siècle.

#### Histoire du Moyen-Age.

Les Normands jusqu'à leur établissement en Normandie.

#### Histoire ancienne.

Cléon et la démagogie athénienne.

#### Thème allemand.

FLAUBERT, *Madame Bovary*, Ed. Colin, pages choisies, 61, à partir de : « A la classe de musique dans les romans... » 50 lignes.

#### Version.

SCHILLER, *Abfall der Niederlande*, Einleitung, 50 premières lignes, jusqu'à : « Wäre es erlaubt ». Commentaire : étudier la construction de la proposition, de la période, dans ce morceau de Schiller.

**Version latine.**

## LETTRES.

RUDENS, I, 3 : Monologue de Palæstra.

## PHILOSOPHIE.

LUCRÈCE, à partir du vers 211.

## HISTOIRE.

TITE-LIVE, préface : « Quæ ante conditam, condendamve urbem... »

**Version grecque.**

POLYBE, livre I. Prologue. Commentaire grammatical et littéraire de ce passage.

**AGRÉGATION.****Thème grec.**

BOSSUET, *Oraison funèbre de Condé* : « Restait cette redoutable infanterie... celui de pardonner. »

**Grammaire.**

Commenter le passage suivant : Lysias, *Eratosthène*, § 35.

**Thème latin.**

LA BRUYÈRE, *Des Ouvrages de l'esprit* : Arsène.

## II

## UNIVERSITÉ DE POITIERS

---

LICENCES, CERTIFICATS, AGRÉGATIONS, ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.

**HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE****Histoire ancienne.**

L'empire athénien au v<sup>e</sup> siècle.

Les Guerres Puniqes.

Le principat d'Auguste.

**Histoire du Moyen-Age.**

La papauté du v<sup>e</sup> au viii<sup>e</sup> siècle.

Les progrès de la monarchie Capétienne depuis Louis VI jusqu'à la mort de Philippe-Auguste.

Les origines du Parlement d'Angleterre et le développement de ses pouvoirs (xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle).

**Géographie économique.**

Les régions désertiques du globe.

L'émigration et l'immigration.

La culture des céréales et les principaux centres de production.

**Histoire moderne.**

L'administration des finances avec Colbert.

**Histoire contemporaine.**

La politique extérieure du second Empire.

**Géographie politique.**

La constitution et les partis politiques au Canada.

**Version latine.**

Tacite, *Annales*, III, 1, de : « Nihil intermissa navigatione... », jusqu'à : « Drusus Terracinam... »

## LANGUES ET LITTÉRATURES CLASSIQUES

## Version grecque.

Eschine, *Contre Ctésiphon* ; la fin.

## Versions latines.

A. Juvénal, *Satire*. XIII, de 86 à 120.

B. Tite-Live, liv. IV, chap. II : « *Et hoc et insequenti anno...* »  
(Tout le chapitre.)

## Composition française.

1<sup>er</sup> Sujet (*Lettres pures*).

Quelles sont les critiques faites par Montaigne à l'éducation de son temps dans son chapitre xxv (livre I) ? Quelle est la méthode que lui-même préconise ? Quel est, pour Montaigne, le but de l'éducation ? Comparez les idées et la méthode de Montaigne avec celles de Rabelais (livre I, chap. xxiii et lxxiv). La discipline de Ponocrates (livre II, chap. viii). Lettre de Gargantua à Pantagruel.

2<sup>e</sup> Sujet (*Lettres pures et langues vivantes*).

Etudier, dans le *Recueil des lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle* de Lanson, les lettres de Vauvenargues et de Voltaire, dans lesquelles ils ont parlé de Corneille et de Racine et les ont comparés (Vauvenargues, lettres à Voltaire, p. 66-71. — Voltaire : réponse à Vauvenargues, lettre 13, p. 115-117 ; lettre 30 à M<sup>me</sup> du Deffand, p. 153-55 ; lettre 36 à Horace Walpole, p. 165-170). Exposez clairement leurs opinions respectives et les raisons sur lesquelles ils les appuient. Rapprochez leur jugement de celui de La Bruyère dans son fameux parallèle (*Ouvrages de l'esprit*). Appréciez, enfin, les diverses opinions en fondant vos arguments sur des exemples pris aux pièces mêmes de Corneille et de Racine.

## LANGUES ÉTRANGÈRES VIVANTES

## A. LANGUE ALLEMANDE.

## Composition allemande.

1<sup>er</sup> Sujet : Das Leben zu Frankfurt in der zweiten Hälfte des XVIII Jahrhunderts nach den Briefen der Frau Rat.

2<sup>e</sup> Sujet : Was steckt von dem Leben Goethes im « Werther » und im « Wilhelm Meister » ?

**Thème.**

Voltaire, *La princesse de Babylone*. Début, jusqu'à : « Tout commençait à dégénérer chez les hommes et chez les femmes. »

**Version avec commentaire.**

Schiller, *Ueber naïve und sentimental Dichtung* : « Frage dich also wohl, emplindsamer Freund der Natur... in eine bodenlose Tiefe zu fallen » Ed. Bibliogr. Institut., t. VIII, p. 233-326.

## B. LANGUE ANGLAISE.

**Version** (commentaire grammatical facultatif).

Tennyson, *To a departed friend*. The New Year (in *Memorian*, VIII et CVI). Beljame et Legouis, 319-320.

**Thème.**

Paul Bourget, *New-York* (Lazare, p. 77).

**Dissertation.**

(en français ou en anglais).

- I. Le surnaturel dans la *Tempête* et dans *Comus*.
- II. Esquisser le portrait de Milton avant la Révolution.

**Version latine.**

Voir *Histoire*.

## AGRÉGATION DES LETTRES. — ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

**Thème grec.**

Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. II : « Il y avait déjà... », jusqu'à : «... depuis Charles-Quint. »

**Thème latin.**

Fénelon, *Lettre à l'Académie*, de : « Isocrate est doux... », jusqu'à : « L'art se discrédite lui-même... »

---

## Bibliographie

---

**L'Enseignement du français**, Leçons professées à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, par MM. H. BOURGIN, ALFRED CROISSET, PAUL CROUZET, M. LACABE-PLASTEIG, G. LANSON, CH. MAQUET, J. PRETTRE, G. RUDLER et A. WEILL. 1 vol. in-8 cart. de la *Bibliothèque Générale des Sciences Sociales*, 6 fr. (Paris, Librairie Félix Alcan.)

Ce volume semble paraître à son heure, puisqu'il est consacré à une question dont l'opinion s'est fort occupée dans ces derniers mois. Il n'a cependant pas été composé pour répondre aux polémiques récentes, car la plupart des morceaux dont il est formé sont des conférences faites, il y a deux ans, à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, par des professeurs soucieux des intérêts de l'enseignement et convaincus de la nécessité qui s'impose à tous, depuis les dernières réformes, de rechercher, en dehors de toute polémique stérile, les meilleurs moyens d'adapter l'enseignement du français à des circonstances nouvelles, pour lui faire produire tous les résultats qu'on doit en attendre. Chacune de ces conférences a été suivie d'une discussion à laquelle ont pris part des maîtres compétents et expérimentés : il n'a malheureusement pas été possible de reproduire dans le volume ces libres causeries. Mais les conférences elles-mêmes montreront assez quel esprit d'entière indépendance et d'unanime bonne volonté a inspiré toute cette enquête, et il est permis d'espérer que les professeurs qui les liront y retrouveront sans cesse l'écho de leurs propres expériences.

---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La Catalogne de 1808 à 1812

---

Cours de M. G. DESDEVISES DU DEZERT,

*Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.*

---

La Catalogne et les Français en 1811.

Le 8 décembre 1810 marque une date importante dans l'histoire de la Junte supérieure de Catalogne. Elle avait vécu, jusque-là, comme une autorité régulière et autonome. A partir de ce moment, la rivalité sourde qui existait entre elle et l'armée va se changer en une hostilité déclarée, et la dictature militaire va s'affirmer par les faits les plus nombreux et les plus graves.

Nous touchons, ici, à l'un des points les plus intéressants de cette étude, et il est nécessaire, pour le bien comprendre, de remonter quelque peu en arrière et de bien préciser la situation de l'armée au sein de la nation espagnole en 1808.

L'Espagne avait été, jadis, une grande nation militaire ; elle avait cessé de l'être, au moins depuis la mort de Philippe V en 1746. Ferdinand VI avait été un prince pacifique, détestant la guerre et voulant garder la neutralité à tout prix. Charles III et Charles IV avaient fait la guerre, mais surtout la guerre coloniale et la guerre maritime. Seule la campagne de trente mois soutenue par l'Espagne contre les armées de la Convention, en 1793-1795, avait mis les armées espagnoles aux prises, en Europe, avec une armée européenne. Ces campagnes, très honorables pour l'Espagne, avaient montré quelle était la valeur de la nation ;

elles n'avaient pas assez duré pour rendre à l'armée une place prépondérante dans l'Etat.

Le gouvernement de l'Espagne n'était pas, alors, un gouvernement militaire; c'était surtout une bureaucratie. Toutes les affaires de la monarchie ressortissaient au Conseil Royal et aux Conseils des Indes, de l'Inquisition, des Ordres ou des Finances. On se poussait aux Conseils en suivant un *cursus honorum* tout tracé, dont il n'y avait aucun avantage à vouloir s'écarter. Le jeune homme bien né et bien apparenté devait s'efforcer d'obtenir une bourse dans un des grands collèges des Universités et y passer de longues années, moins à étudier qu'à se faire des relations; il entrait ensuite dans la carrière judiciaire et administrative comme alcalde mayor pour parvenir au corrégidorat, aux audiences et au Conseil, ou il entrait dans les bureaux d'un intendant de province ou d'armée, ou dans *le corps de la plume* de l'administration maritime; s'il était hardi, il allait aux Indes. Tels étaient les emplois qui menaient au pouvoir; les officiers des armées de terre et de mer pouvaient obtenir des honneurs et de beaux traitements; le gouvernement du pays n'était pas entre leurs mains. Même comme capitaines généraux, ils retrouvaient en face d'eux l'élément civil en la personne de l'intendant et des membres des audiences, qui avaient toujours le dernier mot, parce qu'ils parlaient au nom de la loi, et la connaissaient.

L'armée s'était longtemps résignée à n'être qu'un service public; la guerre de l'Indépendance vint la remettre au premier plan. Tandis que les magistrats civils s'étaient montrés faibles et vacillants, les militaires avaient, en général, adhéré avec enthousiasme au mouvement national et soutenaient au milieu des fortunes les plus diverses la cause qu'ils avaient embrassée. La nation leur en savait gré et les admirait; les instincts militaires de l'Espagne se réveillaient peu à peu.

L'armée française, que combattait l'armée espagnole, avait conscience de représenter la nation tout entière. Elle était le seul élément que l'Empereur tint en considération, lui qui se moquait de ses sénateurs et de ses députés, ménageait l'opinion de son armée et n'eût rien fait qu'elle n'eût à tout le moins accepté. L'armée française n'était pas seulement un service public de l'Empire, elle n'en était pas seulement le premier corps, elle en était l'âme, elle était l'Empire tout entier, à telles enseignes que l'Empire s'écroula quand elle fut écrasée sous le nombre de ses ennemis.

Les militaires espagnols, tout en combattant nos soldats, apprenaient à les connaître et à les estimer, et étaient tentés de rapporter



leurs succès à la prédominance si marquée qui leur était attribuée dans l'Etat. Le prestige de l'Empereur s'étendait jusqu'à eux, et ils rêvaient pour leur pays non la domination impériale, mais un gouvernement espagnol qui ferait à l'armée espagnole la même place que le gouvernement français faisait à l'armée française. Le militarisme, qui a été et qui est encore la forme particulière du gouvernement de l'Espagne, est né de la guerre de l'indépendance, et c'est dans le dernier mois de 1810 qu'il fit son apparition en Catalogne.

Henri O'Donnell, capitaine général de la principauté, avait été, nous l'avons vu, blessé au combat de La Bisbal. Mal remis de sa blessure, il avait demandé à être relevé du commandement, et la Régence l'avait remplacé par son frère Carlos, capitaine général de Valence; mais, las d'attendre l'arrivée de son frère, il se décida, le 8 décembre, à remettre sa démission au Congrès catalan. Il désignait pour le remplacer le maréchal de camp Pedro Quadrado. Le Congrès le supplia en vain de garder le commandement. O'Donnell persista dans sa résolution et s'embarqua pour Majorque avec sa famille, à la fin du mois de décembre; mais, voyant que le Congrès n'avait point confiance en Quadrado, il le remplaça comme commandant intérimaire par Miguel Iranzo, qui se montra peu flatté du dangereux honneur qu'on lui faisait.

Il y avait alors à Tarragone un général très remuant et très ambitieux, décidé à se pousser par tous les moyens à la première place. Le marquis de Campoverde avait à son actif de beaux succès militaires. Au début de l'année 1809, il avait battu et fait prisonnier un bataillon français à Santa Perpetua; dans le courant de l'été, il avait pénétré jusque sur le territoire français, avait rançonné la Cerdagne et ramené un riche butin. Il n'en fallait pas davantage pour que Campoverde fût populaire et regardé par les patriotes tarragonais comme le meilleur général de l'armée espagnole.

Iranzo, resté seul à Tarragone, voulut dissoudre le Congrès catalan, qui s'en montra offensé et réclama auprès du capitaine général. Pendant les pourparlers, une émeute éclata à Reus, où la garnison proclama Campoverde capitaine général. Le mouvement fut arrêté, et le Congrès, plus soucieux de la discipline que le commandant en chef lui-même, demanda le châtimement des meneurs. Iranzo temporisa, répondit que rien ne pressait, et, devant l'attitude de la garnison de Tarragone, se démit de ses pouvoirs en faveur de Campoverde. L'ambitieux général avait en fait, sinon en droit, le commandement militaire de toute la province.

Son premier soin fut de dissoudre le Congrès (8 janvier 1811) par un véritable coup d'Etat militaire, dont il donna les raisons avec la plus outrecuidante fatuité : « Les nouvelles circonstances, disait-il, exigent un ordre nouveau, plus de décision, plus d'activité, moins de dépendance chez les chefs, moins de confusion chez les autorités ; arrière tout ce qui peut affaiblir ou retarder les mesures utiles ! La confiance du peuple et l'idée qu'il s'est formée de mon véritable patriotisme m'ont, après la divine Providence, confié le commandement de la province ; le peuple sera donc mon juge, et c'est vers moi seul que se dirigeront ses regards. Pour ces motifs, et sans préjudice de l'estime et des remerciements que je dois, ainsi que toute la province, aux membres du Congrès, pour avoir travaillé à diriger et à aider notre défense, j'ordonne que le Congrès se dissolve sur l'heure et remette immédiatement ses papiers à Antonio Domenech, secrétaire de la Capitainerie générale, qui les tiendra à ma disposition. Les membres du Congrès auront à rentrer dans leurs foyers, les commissions particulières établies par lui resteront en fonctions jusqu'à nouvel ordre et auront à s'entendre directement avec moi. »

Il n'y avait pas à s'y tromper : c'était la dictature que s'arrogeait Campoverde.

L'armée semble avoir été, en grande partie, pour lui et avoir vu, dans son avènement au pouvoir, une victoire militariste. Les gens du parti militaire cherchaient par tous les moyens à discréditer les députés de Catalogne ; on leur reprochait la malheureuse indemnité de 10.000 réaux (2.500 fr.), que le Conseil de Régence leur avait accordée pour leur subsistance et qui ne leur était même pas régulièrement payée. Campoverde voulut avoir une Junte entièrement à sa dévotion, et exigea, le 9 janvier, la démission de tous les membres de la Junte supérieure. Il leur refusa jusqu'au droit de continuer à porter la croix de Saint-Georges, qui leur avait été attribuée par la Régence, et désigna lui-même les neuf personnes qui devaient composer désormais l'assemblée supérieure de la province. La Junte perdait ainsi le caractère de corps élu et devenait un simple comité consultatif nommé par le capitaine général lui-même. Cependant, comme il était difficile de trouver un personnel entièrement nouveau, Campoverde conserva quatre des membres de l'ancienne Junte et leur donna pour président un homme connu de toute la province, le marquis de Villed ; l'esprit de la Junte ne changea donc point : elle continua à représenter la loi et la tradition en face de la dictature.

Campoverde fit prêter serment aux nouveaux députés, se réserva le droit de ne pas les présider et de leur assigner telle rési-

dence qu'il jugerait à propos ; la Junte, de son côté, refusa de se constituer définitivement et protesta, dès le premier jour de son existence contre l'illégalité qui avait présidé à sa nomination. Campoverde, très irrité, enleva l'intendance de Catalogne au député Juan Guinart et la donna à Pio Agustin de Landa. La Junte nomma immédiatement une commission chargée de contrôler la gestion de l'intendant, comme le décret royal du 10 juin 1810 lui en reconnaissait le droit.

Campoverde chercha à opposer à la Junte toutes les autorités rivales ; le régent de l'Audience, la Junte supérieure de santé affectèrent des airs d'indépendance. Les députés restèrent fermes à leur poste, reprirent leurs séances et firent tout leur devoir, maintenant imperturbablement, en face des caprices du capitaine général, les droits de la loi.

Campoverde, excédé de l'opposition légale qui lui était faite tenta d'organiser une sorte de Junte insurrectionnelle à côté de la Junte légale, reconnue par le Conseil de Régence. Les corporations de Tarragone formaient un comité qui n'eût pas mieux demandé que de s'attribuer un rôle politique ; les meneurs, inspirés sans doute par le capitaine général, demandèrent qu'un député de chaque district de la province fût adjoint à leur assemblée, qui eût alors pris tous les caractères d'une véritable représentation de la principauté. La Junte refusa de sanctionner ce projet, et Campoverde n'osa passer outre ; mais, le 17 février, au sortir de la messe, célébrée au couvent des PP. Augustins, Campoverde fut acclamé par la populace et investi par elle de tous les pouvoirs. Le lendemain, il exigea que les séances de la Junte fussent publiques ; il espérait noyer la Junte dans le flot démagogique.

Les députés allèrent siéger à la chapelle de l'archevêché, puis dans l'église des religieuses de l'Enseignement, sous la présidence du capitaine général, assisté de deux assesseurs. Le peuple était admis aux honneurs de la séance, et une tribune recevait les orateurs improvisés, qui venaient révéler à la Junte les plans merveilleux qu'ils avaient imaginés pour le salut de la patrie. Très impressionnable et très mobile, cette foule applaudissait sans parti pris ses orateurs, les députés, le capitaine général. Elle était plus curieuse que méchante, elle écouta patiemment les élucubrations des patriotes locaux, elle vota l'impression des discours qui lui parurent les plus succulents ; ayant entendu dire que les Français ne faisaient quartier qu'aux soldats, elle fit déclarer tous les Espagnols soldats, et les engagea à porter tous une cocarde au chapeau pour mériter le traitement que les lois de la guerre promettent

aux prisonniers militaires, s'ils venaient à tomber entre les mains de l'ennemi.

Au bout de cinq jours, le peuple, rassuré sur le patriotisme de ses mandataires et las de jouer un rôle dont son bon sens naturel lui révélait l'absurdité, cessa d'assister aux séances ; et la Junte sortit victorieuse et fortifiée de l'épreuve qui devait la perdre.

Campoverde, très embarrassé de son personnage et très effrayé des responsabilités qu'il avait encourues, fit appel à un nouveau Congrès des députés de la province, qui se réunit à Tarragone, le 2 mars, et siégea pour ainsi dire en permanence jusqu'à la fin d'avril.

Composé de treize députés, régulièrement élus par les districts, le Congrès remit toutes choses en ordre et ne procéda jamais que la loi à la main. Sitôt qu'il fut réuni, la Junte, toujours inquiète au sujet de la légalité de ses pouvoirs, lui remit sa démission et le pria de nommer une nouvelle assemblée : après un mois de délibération, le Congrès lui donna satisfaction. Le 3 avril, il accepta la démission de la Junte, et nomma, le 10 avril, une Junte nouvelle, qui fut au moins l'élue des élus de la province et ne tint plus ses pouvoirs du seul Campoverde. La situation de la nouvelle assemblée n'en resta pas moins très difficile. Sur les neuf personnes désignées par le Congrès, trois seulement répondirent tout d'abord à son appel, et, le 17 avril, deux des membres de la Junte, toujours tourmentés de scrupules, songeaient déjà à donner leur démission. Il paraissait à ces consciences timorées que le Congrès n'avait pas réellement le droit de créer des députés de la province, ils auraient voulu être les élus directs de la Catalogne, et il faut reconnaître que leur théorie était la vraie et leur résistance honorable. Tarragone n'était plus qu'un vaste camp. Ce fut à grand'peine que les membres de la nouvelle Junte trouvèrent à se loger. Un propriétaire répondit dédaigneusement à un député « que toutes ces histoires de Juntas méritaient peu d'attention ». Un autre déclara avec insolence « qu'il ne tirerait pas de sa chambre un simple sergent pour y installer un député. »

En dépit de tous les obstacles, la Junte s'installa et se mit en devoir d'accomplir une tâche, dont elle résumait ainsi, elle-même, les difficultés : combler un déficit mensuel de trois à quatre millions de réaux dans le budget de la province, organiser les transports militaires sans rendre impossibles les travaux agricoles, éviter la famine, avec une mauvaise récolte en perspective, interdire tout trafic avec les villes occupées par l'ennemi, et alors solliciter, pour ainsi dire, la contrebande, ou permettre ce trafic, et contrevenir, dans ce dernier cas, aux ordres formels de la Régence, alimenter l'ennemi, éterniser la guerre.

A peine le Congrès se fut-il séparé que la situation, déjà très grave, devint tout à coup terrible. Le 3 mai 1811, les côtes de colonnes françaises débouchèrent dans la campagne de Tarragone et, dès le 4 mai, l'investissement de la place fut complet. Suchet, qui avait déjà pris Lérida, Méquinenza et Tortose, amenait devant Tarragone 20.000 hommes d'excellentes troupes et un beau matériel de siège, formé à Tortose et trainé devant la place par 1.500 chevaux.

Tarragone était bien décidée de son côté à se défendre héroïquement, comme l'avaient fait Saragosse et Girone. La garnison comptait 17 à 18.000 hommes et la place était armée de plus de 300 pièces de canon.

Pendant neuf jours, la Junte resta dans la ville assiégée : le 14 mai, elle demanda à Campoverde si elle devait s'enfermer dans la place, au risque d'y être faite prisonnière, ou s'il ne valait pas mieux qu'elle sortit pour fomenter au dehors l'organisation des secours. Campoverde, heureux de l'éloigner, ne fit aucune objection.

La Junte avait raison de quitter la ville ; mais cette retraite lui parut compromettante pour son honneur, et elle décida de laisser une commission à Tarragone. C'était inutile et la suite des événements fit voir que c'était imprudent. Les députés n'étaient pas militaires ; le spectacle du siège, le tumulte de la ville, la fièvre obsessionnelle dont ils étaient les témoins épouvantés avaient troublé leur cœur, et, quand il s'agit de désigner les membres de la commission qui resteraient à Tarragone, personne ne se proposa. On parla de ne laisser à Tarragone qu'un député, et pas un ne demanda à être celui-là. On nomma alors une commission de quatre membres, choisis parmi les gens de la ville et, pour les tenter, on leur offrit, pendant la durée du siège, les appointements dont jouissaient les députés (834 réaux, 208 fr. 50 par mois). Cependant la Junte eut honte elle-même de sa faiblesse. Le lendemain, 15 mai, le député Baudilio Brunells et le secrétaire Antonio Rodon offrirent de rester à Tarragone, à condition qu'on leur permit d'embarquer leur famille à bord d'un des vaisseaux en rade et de la rejoindre chaque soir. Le 16, Estevan Pages, de retour d'une mission dans l'Ampourdan, accepta de se joindre à Brunells et à Rodon, et Joseph Battle, entraîné par l'exemple, dit qu'il resterait aussi.

Il ne faut pas trop en vouloir à la Junte de n'avoir pas montré, en cette terrible circonstance, une âme plus héroïque ; l'incident prouve seulement que les hommes les plus déterminés à poursuivre la guerre à outrance ne sont pas toujours capables de la faire. Combien de rois ont agi comme les députés de Catalogne et

ont lancé les autres en avant, en se plaignant de leur grandeur qui les attachait au rivage ?

Le 17 mai, la frégate *Merced* arrivait sur la rade de Villanueva et le bayle de la petite ville recevait l'ordre de préparer les logements pour les cinq membres de la Junte, trois secrétaires, sept employés et deux huissiers qui allaient débarquer. Des vigies devaient être postées tout autour de la ville pour signaler l'approche de l'ennemi.

La Junte n'avait point envie de rester à Villanueva, petite ville ouverte, située en rase campagne, à la merci d'un coup de main. Elle voulait se réfugier à Montserrat, au centre de la province, et pensait retrouver au monastère la sécurité et le confort dont elle avait joui jadis à Poblet ; mais, à son arrivée (26 mai), elle trouva le couvent sans défense. Les moines, très indolents, très irrités des sacrifices pécuniaires qui leur avaient été demandés, n'avaient préparé aucune défense sérieuse et avaient poussé l'inconscience jusqu'à confier à un Français l'exécution des quelques travaux commencés par eux. Ils n'avaient ni sentinelles à placer le long des chemins, ni courriers pour transporter les ordres de la Junte.

Celle-ci n'était plus qu'une ombre d'assemblée. Sur ses neuf membres, nommés le 10 avril par le Congrès catalan, trois étaient restés à Tarragone ; un quatrième, Buenaventura Mares, était resté en chemin ; un cinquième avait été député au quartier général ; un sixième avait la fièvre ; trois députés seulement étaient en état de siéger et se demandaient toujours s'ils avaient même le droit de délibérer. Ils résolurent de procéder sans retard à de nouvelles élections, et, sans tenir compte des limitations prescrites par le Conseil de Régence, ils demandèrent à chaque district de Catalogne de désigner son député à la Junte supérieure de la Principauté ; ils se dégagèrent ainsi de l'arbitraire et revinrent à la vraie tradition nationale ; ils recommencèrent à représenter la province ; ils furent autre chose, ils furent mieux que les délégués d'un capitaine général ou d'un Congrès sans mandat : ils furent les porte-paroles du peuple catalan, et, comme ils aimaient à le répéter dans leur langage enthousiaste, les pères de la patrie.

Le siège de Tarragone était une très grosse entreprise pour les Français. Suchet se rendait parfaitement compte qu'un échec des armes impériales devant la ville remettrait en question tous les résultats si péniblement acquis depuis trois ans. Il pressait les opérations autant qu'il le pouvait ; mais la forteresse était solide, bien armée, défendue au dedans par une bonne garnison et par une population intrépide, ravitaillée par une escadre anglaise, et elle pouvait être secourue d'un moment à l'autre par une armée

de secours, à laquelle vint se joindre une belle division valencienne de 6.000 hommes, et dont le capitaine général Campoverde alla lui-même prendre le commandement, laissant le gouvernement de Tarragone à son lieutenant Contreras.

Suchet ne pouvait penser à bloquer la place, il lui fallait l'emporter de vive force, et la prendre vite, s'il ne voulait pas s'exposer à être assiégé à son tour par Campoverde.

La Junte fit l'impossible pour sauver la ville assiégée. Réduite à une ombre comme elle l'était, menacée à chaque instant d'être enlevée par l'ennemi, elle écrivit aux Juntas de Valence, de Murcie et de Majorque, aux gouverneurs de Mahon et d'Ibiza, au Conseil de Régence, aux députés Catalans, aux Cortès. Elle ordonna la levée en masse, l'armement des Somatènes, elle hâta la rentrée des contributions de guerre, elle ne perdit pas une occasion d'exalter les courages, de porter jusqu'au délire, jusqu'à la folie, la haine patriotique contre l'envahisseur. Elle alla jusqu'à affirmer aux Catalans que Dieu était visiblement de leur parti. Elle s'adressa aux Français eux-mêmes dans un langage singulier, où l'exaltation nationale se mêle à un sentiment très net de la réalité : « Quinze mille hommes et 200 chevaux marchent contre vous, et la garnison de Tarragone suffirait à vous vaincre... Vos armées en Espagne, toutes battues par l'armée confédérée, présentent le plus triste tableau. Vos compatriotes enchaînés marchent au sacrifice du Nord, et, dans votre pays, on n'entend d'autres voix que celles de paix et pain. Voilà l'état de vos affaires ! Comptez sur la générosité espagnole, unique moyen de changer votre malheureux sort. »

On ne peut s'empêcher de remarquer, dans cette proclamation, l'allusion prophétique à la campagne de Russie. « Vos compatriotes enchaînés marchent au sacrifice du Nord... ! » La proclamation de la Junte est du 16 juin 1811, et ce ne fut que le 24 juin 1812 que la Grande Armée passa le Niémen ; mais il résulte d'une étude récente sur *l'action de la diplomatie espagnole pendant la guerre de l'indépendance* (1) que, dès cette époque, les projets de l'Empereur sur la Russie étaient connus en Espagne, et que, le 29 juin, Zéa Bermúdez, muni des pleins pouvoirs du gouvernement espagnol, quitta Cadix pour Londres avec mission de signer une alliance offensive et défensive entre l'Angleterre, l'Espagne et la Russie contre Napoléon.

Pendant que la Junte s'efforçait ainsi de secourir Tarragone

(1) Par Jerónimo Becker, dans *Publicaciones del Congreso histórico internacional de Zaragoza*, Zaragoza, 1909, t. I, p. 91.

assiégée, Suchet poussait l'attaque avec une vigueur inouïe et gagnait la ville en quatre grands coups.

Tarragone était dominée sur le front nord par le fort de l'Olivo, longue suite de bastions fondés sur le roc, et présentant un développement de 500 mètres ; les fossés, taillés dans le roc, mesuraient 12 mètres de largeur ; une muraille crénelée et un réduit dominant la place complétaient la défense. La garnison montait à 1.000 ou 1.500 hommes ; 47 pièces de gros calibre armaient le fort.

Suchet ouvrit la tranchée dans la nuit du 21 au 22 mai. Le 27, sa batterie de brèche était montée, et, le 28, à la pointe du jour, le feu commença. Le 29 au soir, les brèches à peine praticables, Suchet résolut de tenter l'assaut. L'ingénieur italien Vacani croyait possible de pénétrer dans le fort en suivant l'aqueduc qui coupait le fossé à la hauteur de l'escarpe, et n'était défendu que par une triple palissade ; ses soldats, un instant arrêtés par le feu des remparts, brisèrent la palissade et atteignirent la place par l'aqueduc ; pendant ce temps, une colonne du 7<sup>e</sup> de ligne, sous les ordres du commandant Miocque, plantait ses échelles au fond du fossé, et les grenadiers sautaient dans la place ; une colonne du 16<sup>e</sup>, commandant Revel, tournait le fort par la droite, brisait la porte de l'enceinte crénelée du côté de la ville et rejoignait dans l'intérieur du fort les soldats de Miocque et de Vacani. Les Espagnols se retirèrent dans le réduit ; mais l'arrivée du général Harispe, à la tête de 500 Italiens, mit fin au combat ; 900 Espagnols avaient succombé et les Français avaient perdu environ 500 hommes (Gomez y Arteche).

La perte de l'Olivo portait un coup sensible à la popularité du général en chef. Le 31 mai, Campoverde quitta la ville pour se mettre à la tête de l'armée de secours et laissa le commandement aux mains du général Contreras. Avec ce nouveau chef, la défense prit un caractère nouveau d'énergie et d'obstination. Une sommation de Suchet fut rejetée avec colère et dédain.

Suchet dirigea alors ses efforts contre le fort Francoli, situé au bord de la mer, au sud-ouest de la ville, et rattaché à la place par une muraille bastionnée. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin commencèrent les travaux d'approche. Battu par 25 pièces de fort calibre, le fort fut, en quelques jours, réduit au silence ; et, dans la nuit du 7 au 8 juin, les Français se jetèrent dans le fossé, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine, dressèrent leurs échelles contre le rempart, gravirent la brèche sous un feu très vif et forcèrent la garnison à rentrer dans la ville, où le feu de la place empêcha nos soldats de la suivre.



Libre d'ennemis sur sa droite, Suchet entreprit immédiatement l'attaque de la ville basse ; mais, le 14 juin, l'escadre anglaise débarqua un gros convoi de vivres et une division valencienne forte de 4.000 hommes, commandée par le général Joseph Miranda. Ce renfort pouvait être fort utile à la place. Contreras opina cependant pour que Miranda reprit la mer. Le 15 juin, les Valenciens quittèrent Tarragone pour prendre terre un peu plus loin sur la côte et rejoindre l'armée de secours, que Campoverde organisait à Igualada, à quinze lieues de Tarragone. Suchet ne se sentit plus suffisamment fort et appela à lui la brigade du général Abbé, qui occupait les environs de Teruel et de Calatayud.

Le 18 juin, les travaux d'approche contre les remparts de la ville basse étaient poussés jusqu'au fossé ; les jours suivants, on renversa la contrescarpe, on élargit la brèche, et, le 21 juin, pendant toute la journée, un bombardement furieux éteignit le feu de l'ennemi et acheva de bouleverser ses défenses. A 7 heures du soir, Suchet lança ses colonnes d'assaut. Le commandant polonais Fondzelski se précipita sur la brèche du bastion Saint-Charles, mais y trouva une résistance opiniâtre. Avec l'aide d'une nouvelle colonne, commandée par le colonel Bourgeois, il parvint néanmoins à s'en emparer et se lança dans les rues de la ville à la poursuite de l'ennemi, tandis que Bourgeois allait donner la main au général Bouvier, qui n'avait pu encore se rendre maître du bastion des Chanoines ; les deux chefs français eurent bien vite triomphé de la résistance espagnole et donnèrent immédiatement l'assaut au fort Royal, situé en arrière des bastions, qui fut emporté. Cependant les Espagnols tentaient dans la ville un retour offensif, et les soldats de Fondzelski, surpris par cette contre-attaque, se réfugiaient dans les maisons et faisaient le coup de feu par les fenêtres ; Bouvier et Bourgeois accoururent à leur secours, et ce fut alors une terrible chasse à travers les rues et jusqu'au port, où la formidable poussée de l'attaque précipita bon nombre de fuyards. Peu s'en fallut que les Français n'entrassent, le soir même, dans la ville haute. Ils couraient, mêlés aux Espagnols, vers la porte San Juan, et allaient y pénétrer lorsque Contreras la fit fermer, laissant aux mains de l'ennemi ceux qui ne l'avaient pas encore franchie. Rien ne peut rendre l'effrayante situation de la ville basse à ce moment, canonnée par la ville haute et par l'escadre anglaise, parcourue en tous sens par les troupes victorieuses, qui donnaient libre cours à leur rage. Dans les journées qui suivirent, Suchet fit brûler 1400 cadavres.

La Junte de Catalogne adjurait en vain Campoverde de se battre ; elle ne put l'amener à dépasser Reus. « Garnir de troupes,

disait-elle, les montagnes qui bordent la campagne de Tarragone vaut tout autant que si elles étaient à trente lieues. Que sert que ces troupes soient spectatrices des opérations de l'ennemi, si les progrès de l'assiégeant sont tels qu'ils nous rapprochent heure par heure du précipice ? Que sont venues faire les troupes auxiliaires de Valence ? Sont-elles venues, d'aventure, pour être les témoins oculaires de l'inaction de notre armée et de la catastrophe que Tarragone va subir ? La situation est sans issue. La province va bientôt recevoir le coup de grâce, si l'armée ne vole pas à l'attaque des lignes ennemies. »

Campoverde répondait que, avec l'armée qu'il avait, il lui était impossible de livrer bataille aux Français sans s'exposer à un désastre. Il comptait sur Tarragone, comme la ville comptait sur lui. Valentin Segura, commissaire de la Junte, fit réunir un conseil de guerre et demanda la destitution de Campoverde ; mais, comme personne ne se souciait de recueillir sa succession, le conseil se sépara sans avoir rien fait, et Campoverde préparait, dit-on, une attaque générale pour le 29 juin, quand Suchet ordonna l'assaut général du corps même de la place, le 28 juin, à 5 heures du soir. Deux des trois colonnes françaises furent repoussées des brèches ; il fallut que les officiers, les aides de camp de Suchet prissent le commandement en personne pour ramener les colonnes à l'assaut. Quand l'enceinte fut emportée, le combat recommença sur la Rambla ; assiégeants et assiégés se fusillèrent à bout portant, puis s'abordèrent à la baïonnette ; le combat devint atroce. Les Français finirent par tourner les Espagnols, qui commencèrent à battre en retraite le long des escaliers qui mènent à la cathédrale. Les Français les poursuivaient, fous de rage, et les poussèrent jusque dans l'église, remplie de femmes et d'enfants dont les cris perçants dominaient les acclamations des vainqueurs et les injures des vaincus. Quelques coups de feu furent tirés dans le temple même ; ce fut là cependant que l'orage s'apaisa. La ville était prise, Contreras blessé et prisonnier. On vit des soldats espagnols se précipiter du haut des murs. D'autres se jetèrent à l'eau pour gagner les navires anglais. Une colonne entière, qui battait en retraite par la route de Barcelone, donna sur la cavalerie du général Harispe, qui la sabra et l'obligea à se rendre.

Les Français avaient creusé 5.000 mètres de tranchées, construit 24 batteries, armé 64 pièces, tiré 42.000 coups de canon, ouvert neuf brèches et laissé environ 4.000 des leurs devant la place. La perte des Espagnols monta à environ 6.000 hommes. Une bonne partie de la garnison fut faite prisonnière.

A peine maître de la ville, Suchet pensa à se retourner contre

Campoverde ; il arriva à Mataro pour assister à l'embarquement de la division valencienne, qui rentrait par mer à Valence sans avoir rien fait. Les troupes de Campoverde étaient dans un état si lamentable, qu'un conseil de guerre, tenu le 1<sup>er</sup> juillet, décida l'évacuation de la Catalogne par l'armée espagnole, et que Campoverde commença le mouvement en se retirant sur Agramunt.

L'épée qu'il laissait tomber, la Junte de Catalogne la ramassa. Menacée à Montserrat par une colonne française, qui s'empara du monastère et le saccagea, la Junte était, dès le 3 juillet, réinstallée dans la petite ville épiscopale de Solsona. Le 4, elle lançait une proclamation au peuple catalan et protestait contre les décisions du conseil de guerre tenu le 1<sup>er</sup> juillet sans sa participation. Elle réclamait la destitution de Campoverde. Le 11, elle entrait en relations avec Luis Lacy, le nouveau capitaine général nommé par la Régence. Le 13, elle instituait une commission de la côte chargée de maintenir ses communications avec le gouvernement national. Le 14, elle se déclarait hors d'état de communiquer avec ce gouvernement et prenait en main l'autorité souveraine dans toute la province.

Ne pouvant à peu près rien faire, elle parlait, elle durait, elle soufflait autour d'elle l'esprit de résistance.

Sa situation était cependant désespérée. Menacée d'être coupée, elle décida de se retirer à Ignalada, d'installer ses bureaux et ses commissions à Sitjès, de passer elle-même à Majorque en cas de nécessité. L'intendant demandait ce qu'il devait faire, n'ayant plus un denier dans sa caisse et un seul employé à son service. L'armée était confiée à la charité des patriotes.

A la fin de juillet, la Junte dut quitter Solsona, et, la route du Sud lui étant fermée, elle se retira à Berga, petite place forte du haut Llobregat. Elle adressa aux Cortès une peinture fidèle de l'état de la province. « Les Catalans, disait-elle, restaient les irrécyclables ennemis des ennemis du genre humain » ; mais ils n'avaient plus ni artillerie, ni munitions, et ils étaient menacés de famine.

Il n'est pas douteux que, si les Français eussent fait alors un effort sérieux, il eût pu être décisif. Thiers prétend, il est vrai, qu'on ne se battait pas en Espagne pendant les mois d'été ; mais c'est une mauvaise raison. En réalité, les Français perdirent l'occasion de conquérir le pays et furent, une fois de plus, victimes de la détestable politique de Napoléon. La Péninsule, qu'il avait mise à feu et à sang, était virtuellement conquise en 1811 ; c'était le moment d'achever l'œuvre, puisqu'on avait eu la folie de l'en-

treprendre. En consacrant à finir cette guerre interminable la moitié des forces que l'Empereur alla perdre en Russie, il fût venu à bout de son entreprise et aurait conquis la paix générale à Lisbonne et à Cadix, au lieu de trouver la ruine à Moscou ; mais cet étonnant génie manquait de persévérance. Napoléon avait compris, dès la fin de 1808, qu'il avait commis une faute immense en s'engageant dans le guépier espagnol, et, trop orgueilleux pour avouer son erreur, trop peu généreux pour la réparer, il ne sut même pas achever l'entreprise où il s'était si follement engagé. Les Français qui servaient en Espagne y servaient avec dégoût, honteux du rôle qu'on leur faisait jouer, furieux de l'abandon où on les laissait, ne comprenant rien au peuple contre lequel ils faisaient la guerre. Les généraux, jaloux les uns des autres, vivaient sur le pays, exécutaient les ordres précis de l'Empereur et retombaient ensuite dans l'inaction, laissant aux Espagnols désorganisés le temps de reprendre haleine et de reconstituer leurs forces.

Ce fut encore ce qui arriva en 1811. Suchet rentra en Aragon pour passer l'été à Saragosse, où il trouva le bâton de maréchal de l'Empire. L'armée française de Catalogne reprit le château de Figuières, qui était retombé aux mains des Espagnols, et Lacy reforma peu à peu l'armée catalane et l'arma de fusils fournis par les Anglais.

La Junte était réduite à une telle misère que tous ses députés n'avaient pas pu, faute de ressources, rejoindre leur poste. Il fallut voter une solde de 6 pesetas par jour aux membres de la Junte supérieure, et de 3 pesetas aux membres des Juntas de district pour leur permettre de subsister. N'ayant rien et ne pouvant rien, la Junte s'adressa au sentiment mystique des populations catalanes : elle fit prêcher dans les églises contre l'indécence des modes pour apaiser la colère divine et obtenir les secours du ciel.

Du fond de sa détresse, elle gouverna. Elle demanda des secours aux Anglais et à la Régence, elle fit fortifier les îles Medas pour se garder une sortie sur la mer, elle réprima chez ses moindres agents toute tentative d'insubordination. Elle adressa à la nation un éloquent manifeste, où elle se vante avec raison d'avoir « non seulement rempli, mais excédé les devoirs de sa charge jusqu'à un point qui serait tenu pour incroyable, si elle ne l'exposait pas elle-même aussi sincèrement au public ». Elle affirma au capitaine général Lacy que les Catalans « restaient prêts à la guerre éternelle ». Obligée d'abandonner Berga, le 27 novembre, elle était, dès le 29, réinstallée à Vich, où elle continua, jusqu'à la

fin de l'année, à gouverner le pays avec la même sérénité que s'il eût été en pleine paix. On la voit donner des ordres pour la reconstitution de la junte corrégimentale de Tortose, dissoute par les Français, et procéder aux élections partielles, qui doivent, suivant la loi, renouveler chaque année un tiers de ses membres. Elle donne le même mot d'ordre que donnera Wellington à Waterloo : « Tenir, tenir, tant qu'il restera un homme. »

G. DESDEVICES DU DEZERT.

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Caton l'Ancien orateur (*fin*).

Le discours pour les Rhodiens, dont nous avons parlé dans notre dernière leçon, a été prononcé par Caton à l'âge de 67 ans. Les douze années qui suivent sont absolument vides d'intérêt pour nous en ce qui concerne l'activité oratoire, et nous n'avons sur elles aucun renseignement. Il faut aller jusqu'en 155 pour retrouver notre orateur en exercice ; il a alors 79 ans, c'est dire qu'il touche à la fin de sa carrière.

Vous voyez que cette carrière a été des mieux remplies ; comme l'a dit Tite-Live, ce rude paysan du Latium avait une âme et un corps de fer : « La vieillesse même, ajoute Tite-Live, qui, d'ordinaire, relâche tous les ressorts, n'a pu le briser. A quatre-vingt-six ans (Tite-Live se trompe : c'est à quatre-vingt et un ans qu'il faut dire), cité en justice, il plaide sa cause ; à quatre-vingt-dix ans (ici encore, Tite-Live se trompe de cinq ans, c'est à quatre-vingt-cinq ans seulement), il s'est fait accusateur. »

Un autre auteur, Valère-Maxime, reprenant et complétant les renseignements fournis par Tite-Live, nous apprend que, jusqu'à la fin, Caton conserva son énergie et sa vigueur ; personne ne remarqua chez lui de défaut de mémoire, de faiblesse de souffle, d'embarras de prononciation. Ainsi, jusqu'au bout de la carrière de Caton, nous retrouverons dans son talent oratoire les mêmes caractères d'entrain, de vigueur et de combattivité.

Je ne ferai pas le catalogue de tous les discours qui occupent la dernière partie de la vie de Caton ; j'étudierai seulement ceux qui sont les plus importants, et surtout qui nous montrent le mieux les traits originaux de son talent oratoire.

Le plus ancien en date des discours de cette époque se rapporte à l'affaire des ambassadeurs athéniens. Il fut prononcé en l'an 155, Caton étant âgé de soixante-dix neuf ans. J'exposerai sommairement les circonstances qui amenèrent Caton à parler.

Athènes, comme beaucoup de villes grecques à cette époque,

était dans un état de détresse financière complète ; elle se trouvait à deux pas de la banqueroute et fut forcée de recourir à des expédients. A bout de ressources, les Athéniens imaginèrent de se jeter à l'improviste sur la ville de Béotie la plus proche de leurs frontières, Oropos ; ils pillèrent la ville de fond en comble et vendirent les habitants comme esclaves. Les victimes se plaignirent de cette violation du droit des gens, et on recourut à un arbitrage. Les gens de Sicyone, choisis comme arbitres, condamnèrent les Athéniens à une amende colossale pour l'époque. Les Athéniens, qui étaient hors d'état de payer une pareille somme, usèrent du dernier recours des peuples embarrassés : ils s'adressèrent au Sénat romain. Des ambassadeurs vinrent donc à Rome et demandèrent au Sénat de vouloir bien réviser l'arbitrage des Sicyoniens et modérer l'amende infligée à Athènes. L'affaire étant de la plus haute importance, il était indispensable de choisir des députés du plus grand mérite ; on désigna donc les trois plus illustres orateurs du temps, qui étaient, en même temps, les chefs des trois grandes écoles philosophiques qui se partageaient alors les esprits : le chef de l'école stoïcienne, Diogène, le chef de l'école aristotélicienne, Critolaos, et le chef de l'école académicienne, Carnéade. Les deux premiers, malgré leur habileté indiscutable, étaient éclipsés par Carnéade. Celui-ci avait un talent tout à fait extraordinaire ; il passait pour le plus grand orateur et le plus grand dialecticien de son époque ; il savait se tirer à son avantage des discussions les plus épineuses. C'est ainsi qu'un écrivain, imaginant une discussion des plus embarrassantes, dans laquelle il fait intervenir le dieu Neptune, déclare : « C'est si compliqué, que je ne saurais m'en tirer, même avec l'aide de Carnéade. »

Suivant le procédé habituel au Sénat, on fit attendre les ambassadeurs athéniens avant de leur donner audience ; enfin les sénateurs se décidèrent à entendre les doléances des députés. Ceux-ci furent introduits dans la salle des séances et parlèrent si bien, que la réputation de leur talent s'étendit dans la ville entière ; les sénateurs furent séduits et fascinés par le charme de cette dialectique insinuante, à laquelle ils étaient peu habitués. Ils racontèrent le régal oratoire auquel il leur avait été donné d'assister. L'affaire cependant traînait en longueur, et le Sénat ne se montrait pas pressé d'en finir. Les ambassadeurs, qui cherchaient à se faire bien voir de la société romaine, sollicités de montrer leur talent, donnèrent des leçons, firent ce que nous appellerions des conférences mondaines. Tous les Romains, les jeunes gens surtout, se précipitèrent pour les entendre, au grand

plaisir des familles, qui trouvaient ces distractions moins coûteuses et moins dangereuses que les plaisirs d'un autre genre. Les parents eux-mêmes furent attirés par la vogue croissante des Grecs.

Carnéade, qui avait le plus de talent, fut aussi celui qui se prêta le plus volontiers à ces exhibitions. Il produisit le plus grand effet, grâce à sa méthode particulière. Il enseignait, en effet, qu'il n'est pas possible d'atteindre la vérité, qu'on ne peut découvrir que des probabilités. Une thèse étant donnée, il y a des arguments pour, mais il y a aussi des arguments contre ; il faut peser ces arguments, si les arguments pour l'emportent, la thèse est plus probable que la thèse opposée ; si, au contraire, ce sont les arguments ; contre qui sont les plus forts, il vaut mieux prendre le contre-pied de la thèse en question. Le résultat de cette méthode, c'est que, à propos de chaque question, Carnéade exposait successivement tous les arguments pour, puis tous les arguments contre, laissant à ses auditeurs le soin de peser ces raisons opposées et d'adopter pour leur compte l'opinion qui leur paraissait soutenue par les arguments les plus forts, c'est-à-dire l'opinion la plus probable. C'est ainsi que Carnéade posa la question de l'existence des dieux et énuméra tous les arguments en faveur de cette existence, puis tous les arguments contre. Mais, surtout, il parla, un beau matin, en faveur de l'existence de la justice, et annonça que, le soir même, il donnerait tous les arguments qui tendaient à démontrer que la justice n'existait pas. Tout cela était présenté avec une finesse, une habileté, une fécondité d'idées, un charme de langage tels, que les Romains n'avaient jamais rien entendu de comparable. Ils furent littéralement séduits, et un grand nombre de témoignages contemporains attestent cette séduction de la dialectique et de l'éloquence subtiles des ambassadeurs grecs.

Il y eut du moins une personne qui ne partagea pas l'engouement et l'enthousiasme général : ce fut Caton. Il assista, dit Quintilien, à une des séances données par Carnéade, *audiente Catone*. Il fut indigné de ce que, étant donné un des grands problèmes posés par l'esprit humain, on pût successivement faire valoir, avec une égale apparence de sincérité et de vérité, les arguments les plus opposés ; il ne comprit pas l'esprit de la méthode, il ne voulut voir qu'une jonglerie dans cette dialectique et dans Carnéade qu'un vulgaire charlatan, et même un homme dangereux, capable de renverser par ses sophismes les vieilles traditions. Voilà un orateur qui prouve que les dieux, la divination, la justice, tous ces fondements de la République,



n'existent pas. Si l'on continue à l'écouter, disait Caton, au rapport de Plutarque, ce sera le désarroi complet ; on abandonnera la science militaire, on sacrifiera la gloire de bien faire à la vaine gloire de bien dire. Caton sentit qu'il fallait se débarrasser à tout prix de ces dangereux sophistes ; il fit une violente sortie au Sénat et reprocha aux magistrats de laisser traîner en longueur les affaires des Athéniens : « Ces gens qui savent si bien voiler la vérité, dit Caton, ne sont pas du tout notre affaire ; allez vous continuer à leur permettre de persuader à notre jeunesse tout ce qui leur passe par la tête ? Qu'ils retournent chez eux et qu'ils montrent leur belle science aux enfants des Grecs ; les nôtres n'ont que faire de leurs leçons : il leur suffit d'apprendre à respecter les lois et à honorer les magistrats. »

Le Sénat fut décidé par les raisons de Caton : il diminua l'amende imposée aux Athéniens ; et l'affaire se termina au grand contentement des ambassadeurs, heureux d'avoir réussi dans leur mission, et de Caton, plus ravi encore de voir partir ces hôtes compromettants.

En 131, une autre affaire provoqua un discours de Caton au Sénat, l'affaire des otages d'Achaïe. Après la guerre contre le roi de Macédoine, Persée, les Romains, pour s'assurer la fidélité des villes grecques, emmenèrent mille otages achéens, et, parmi eux, le célèbre historien Polybe. Ces otages espéraient ne pas rester trop longtemps à Rome : ils y restèrent dix-sept ans. Certains finirent par devenir presque Romains, ainsi Polybe, qui fut admis dans la société de Scipion Emilien et de l'élite des familles de Rome. Au bout de ces dix-sept ans, les otages trouvèrent le moment favorable pour demander leur mise en liberté et le droit de retourner dans leur patrie. Sur mille qui avaient été emmenés à Rome, il n'en restait plus alors que trois cents. L'affaire fut portée devant le Sénat. Scipion Emilien, sachant bien qu'il était impossible d'obtenir quelque chose du Sénat sans l'aide de Caton, se mit en rapport avec lui. Ce Scipion Emilien appartenait bien par adoption à la famille des Scipion, les plus grands ennemis de Caton ; mais, par la naissance, il faisait partie de celle des Paul-Emile, qui était attachée aux traditions, comme Caton lui-même. Cette famille ne pouvait donc être que sympathique à Caton, et il y avait même, entre celui-ci et Emilien, quelques liens de parenté par alliance. Caton consentit donc à prendre en mains la cause des otages achéens. A ce que rapporte Plutarque, la discussion fut longue ; car les avis étaient très partagés : beaucoup auraient voulu garder les otages, d'autres estimaient que cette situation avait assez duré. Caton prit la parole et prononça un éloquent

discours, au cours duquel il lança cette saillie contre les adversaires de la mise en liberté des otages : « Voilà assez de délibérations sur cette pitoyable affaire ; est-ce donc une chose si importante que de décider si ces vieillards décrépits seront portés en terre par des croque-morts grecs ou par les nôtres ? » L'avis de Caton l'emporta, et on autorisa, enfin, les otages à retourner en Grèce.

Plutarque raconte, à ce sujet, une anecdote assez curieuse. Polybe s'était dit que, puisque Caton avait pu obtenir pour les Grecs l'autorisation de rentrer dans leur patrie, il pourrait bien faire quelque chose de plus, en les faisant remettre en possession des biens et des honneurs qu'ils pouvaient avoir lors de leur départ forcé pour Rome. Il alla donc trouver Caton et le sollicita à ce sujet ; Caton sourit et lui dit : « Ami, tu commets une imprudence aussi grave que celle qu'aurait commise Ulysse, si, une fois sorti de l'ancre du Cyclope, il avait voulu y rentrer pour chercher son bonnet oublié. » Polybe comprit la leçon ; il se rendit compte qu'il fallait accepter telle quelle la décision du Sénat, de peur qu'il ne vint à en changer, et il se garda d'insister davantage auprès de Caton.

Nous voyons donc que, même vers la fin de sa carrière, Caton prend la parole et réussit à entraîner l'adhésion des sénateurs.

L'année suivante, Caton prononça deux discours, l'un sur le renouvellement de la magistrature consulaire, l'autre sur Carthage.

Le premier, intitulé *Ne quis iterum consul fiat*, rappelle la nécessité d'observer la loi d'autrefois, qui défendait à un citoyen d'exercer plus d'une fois la charge de consul. Au moment des Guerres puniques, comme on manquait de généraux, si un consul se distinguait par des talents militaires remarquables, on le maintenait plusieurs années de suite dans sa charge ; ce fut ce qui arriva, par exemple, à Fabius Cunctator et à Scipion l'Africain. Peu à peu, l'usage s'établit de donner, plusieurs fois de suite, le consulat à certains personnages. Cette dérogation aux anciens usages, qui aurait dû cesser une fois la guerre finie, persista cependant à Rome. Le pouvoir était alors aux mains de cette aristocratie d'argent, de cette noblesse si hostile aux idées de Caton. Maîtres des magistratures, les nobles voulurent s'y installer à demeure ; si bien que, après les guerres puniques, certaines grandes familles perpétuaient en quelque sorte dans leur sein le pouvoir consulaire. Les autres citoyens avaient toutes les peines du monde à arriver à cette magistrature. L'abus était devenu tel qu'on proposa de revenir au vieux système, et Caton naturellement se déclara

en faveur de cette proposition. En effet, il a toujours lutté pour défendre les anciennes traditions contre les innovations de son temps. Une autre raison était qu'il se sentait heureux de jouer un mauvais tour à ses ennemis les nobles ; c'était une occasion de plus de se mettre en travers de leurs projets ambitieux. Il était donc sûr que Caton devait défendre la loi proposée. Nous n'avons gardé du discours prononcé à ce propos que des fragments insignifiants ; mais on trouve dans Plutarque des passages qui se rapportent à ce discours. Ainsi Caton a dit : « En donnant toujours la même magistrature aux mêmes personnes, vous semblez avoir bien peu d'estime ou pour ces magistratures ou pour la majorité des Romains. » — Plutarque cite une autre boutade, qui est bien dans le style habituel du vieil orateur : « Il y a des gens qui sont toujours consuls et qu'on rencontre dans la rue précédés de licteurs ; ils ne sont donc pas capables de trouver leur chemin tout seuls ? » Plutarque ne nous dit pas formellement que ces mots soient tirés du discours qui nous occupe en ce moment ; mais il est très vraisemblable qu'ils en faisaient partie.

Le deuxième discours de cette année est relatif aux affaires de Carthage. Il se pose, alors, au Sénat une grave question : faut-il, oui ou non, déclarer à Carthage une troisième guerre, qui aboutirait inévitablement à la destruction complète de l'ennemie de Rome ? La question était posée devant l'opinion depuis un certain nombre d'années. Quand Rome avait vaincu Carthage, elle avait appliqué la politique qu'elle suivait un peu partout : elle avait placé sur les frontières des Carthaginois un homme à sa dévotion, chargé de les surveiller et aussi de les provoquer et de les énerver ; c'était en la circonstance Masinissa, roi des Numides. Rome se ménageait ainsi un prétexte d'intervenir dans les affaires de Carthage.

Masinissa, caractère indomptable, homme d'une énergie surprenante, qui montait à cheval et faisait campagne à 86 ans, abusait de la situation, se sentant sûr de l'impunité et de la protection de Rome. Il usurpait ce qu'il pouvait, prenait des villes, des territoires ; quand Carthage, poussée à bout, faisait entendre des plaintes, Masinissa parlait de Rome, et Carthage hésitait à déclarer la guerre, au risque de s'attirer des désagréments. Il vint pourtant un moment où Carthage, excédée par ces incursions perpétuelles et voyant que les débris de son empire menaçaient de s'en aller en lambeaux, eut recours à Rome. D'après les traités, dirent aux Romains les Carthaginois, nous ne pouvons pas entretenir d'armée, nous ne pouvons pas faire de guerre ; mais, alors, faites-nous respecter par vos alliés : empê-

chez Masiussa de nous attaquer. Le Sénat décida d'envoyer une commission d'enquête en Afrique ; Caton joua un rôle dans cette discussion préparatoire, et fut désigné comme membre de la commission. Celle-ci partit pour l'Afrique, afin d'étudier sur place les relations de Carthage et de Masiussa ; elle fit semblant de faire quelque chose, mais, en réalité, elle ne fit rien du tout : elle savait bien à quoi s'en tenir sur les agissements du roi des Numides, qui était à la dévotion de Rome et ne faisait qu'exécuter les ordres du Sénat. On se livra donc à un semblant d'enquête sur les actes de Masiussa ; mais ce qu'on examina très sérieusement, ce fut l'état de Carthage elle-même. On constata ainsi que Carthage, qui ne devait pas avoir de flotte de guerre, était en train d'en préparer une ; que Carthage, qui ne devait pas avoir d'armée, réunissait des soldats ; que Carthage, qui semblait définitivement ruinée à la suite des guerres puniques, avait un port plus florissant que jamais et accumulait toutes sortes de richesses ; que ses greniers regorgeaient de blé, que ses arsenaux étaient remplis d'armes. On constata partout une fièvre de préparatifs belliqueux.

La commission rentra à Rome après avoir fait ces constatations, et il y eut une réunion du Sénat où fut discutée la question de Carthage. Caton prit part aux débats et s'exprima ainsi : « Pour moi, mon opinion est faite ; je suis d'avis qu'il faut détruire Carthage, *censeo Carthaginem esse delendam*. » Scipion Nasica parla dans le sens opposé. Alors Caton laissa tomber de sa toge de belles figues fraîches ; on les admire, on les trouve superbes ; on demande d'où viennent ces fruits : « Ces figues que vous voyez si fraîches, dit Caton, elles ont mûri à trois jours d'ici, sur le territoire de Carthage ; ainsi nous avons, à trois jours de notre ville, nos ennemis les plus acharnés : il faut détruire Carthage. » C'était là une espèce de refrain que Caton répétait à tout propos. Les défenseurs de Carthage faisaient valoir l'argument suivant : « On ne peut pourtant pas déclarer la guerre à Carthage sans raison ; il n'y a pas eu d'hostilités contre le peuple romain. » Les autres disaient : « Il faut prévenir les menaces de guerre, puisque les Carthaginois ont l'intention de nous attaquer ». Il est curieux d'entendre sur cette question Caton, qui a développé la théorie de l'intention à propos des Rhodiens, soutenir une thèse contraire.

La discussion se serait prolongée indéfiniment, si les Carthaginois, exaspérés, n'avaient pas voulu donner une leçon à Masiussa ; mais ils furent battus. Cette affaire suscita à Rome un grand émoi : au mépris des traités, les Carthaginois avaient fait la guerre à un allié des Romains ; on leur déclara la guerre. L'obstination de Caton fut donc la plus forte ; suivant l'expression

de Tite-Live, elle triompha de toutes les résistances, *pervicit*. Caton prononça alors au moins quatre discours, dont quelques phrases nous ont été conservées dans un traité de rhétorique, la *Rhétorique à Herennius*, publiée parmi les œuvres de Cicéron, bien qu'elle ne soit pas de sa main. Sans doute, l'auteur de cet ouvrage ne dit pas explicitement que ces phrases sont de Caton ; mais leur ton et leur sujet nous font conjecturer qu'elles ont été tirées des discours en question. D'ailleurs, au début de ce traité, l'auteur prévient qu'il empruntera certains de ses exemples, pour leur donner plus d'autorité, à des orateurs célèbres de l'antiquité, comme Galba et Caton.

« Dites-moi, s'écriait Caton, quels sont ceux qui ont souvent rompu les traités ? Les Carthaginois. Quels sont ceux qui, lorsqu'ils ont fait la guerre, l'ont faite de la façon la plus cruelle ? Les Carthaginois. Quels sont ceux dont les armées ont foulé aux pieds l'Italie ? Les Carthaginois. Quels sont ceux qui, aujourd'hui, viennent vous demander grâce ? Les Carthaginois. »

Le Sénat, convaincu par l'éloquence de Caton, décida la guerre, qui, sous la conduite de Scipion Emilien, aboutit à la destruction de Carthage. Caton était mort alors, et il n'eut pas la satisfaction de voir Carthage livrée aux flammes ; mais il fut heureux de voir déclarer la guerre qu'il n'avait cessé de conseiller.

Nous arrivons maintenant à son dernier acte d'énergie, au discours, qu'il prononça en 149, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, contre Sulpicius Galba quelques mois ou quelques jours seulement avant sa mort. Galba, préteur en Espagne en 151, avait eu la maladresse de se laisser attirer dans une embuscade par les Lusitaniens ; il avait perdu 7.000 hommes, et une faible partie de son armée seulement avait pu échapper au massacre. Les Lusitaniens, craignant des représailles, entrèrent, quelques mois après, en pourparlers avec Sulpicius Galba et lui demandèrent à faire la paix. Galba les accueillit avec bienveillance et se montra disposé à traiter. Les Lusitaniens s'excusèrent de leur rébellion en disant qu'ils étaient malheureux chez eux, tandis que les Romains avaient beaucoup de terres en Espagne. Galba consentit à leur donner des terres ; seulement, comme il ne pouvait leur accorder des concessions dans le même endroit, il fallait diviser les Lusitaniens en quatre groupes. Puis, comme ils étaient dorénavant amis du peuple romain et sous sa protection, ils n'avaient pas besoin de conserver leurs armes. Sans méfiance, les Lusitaniens consentirent à tout ; alors, perfidement, Galba les attaqua, divisés et sans armes, et en massacra un grand nombre. Parmi ceux qui échappèrent se trouvait Viriathe, qui fut plus

tard un des plus terribles ennemis de Rome et lui causa énormément de mal. Les autres furent emmenés en Gaule et vendus comme esclaves.

Quand Galba rentra à Rome, l'aventure fut vite connue. Un tribun du peuple, Scribonius Libon, déposa un projet de loi qui, sans le nommer, visait Galba. Le peuple romain devait racheter les esclaves lusitaniens vendus en Gaule et les rapatrier ; c'était une réparation faite aux Lusitaniens et une condamnation tacite des agissements du préteur. Galba se sentit visé et s'opposa de toutes ses forces à cette proposition de loi, aidé par Fulvius Nobilior, un des porte-paroles de l'aristocratie d'argent.

Caton, lui, soutint la loi, et il y eut un duel passionné entre le vieil orateur et Galba, qui était aussi une des lumières du Forum, un des orateurs anciens que Cicéron comble des plus grands éloges. Nous avons sur cette affaire quelques détails donnés par Cicéron, qui en avait recueilli les échos de son père. Il nous reste quelques fragments de ce dernier discours. Voici les deux ou trois premières lignes du début :

« Beaucoup de raisons m'engageaient à ne pas monter à la tribune : mon âge, la faiblesse de ma voix, les infirmités de la vieillesse. Mais, quand je vois se débattre une cause de cette importance... » (Ici s'arrête brusquement le fragment.)

Galba reprenait l'argument qu'il avait développé lors de l'affaire des Rhodiens : en somme, je n'ai attaqué les Lusitaniens qu'en cas de légitime défense ; je savais que j'allais être attaqué par eux ; si je ne prenais pas les devants. Ainsi se trouvait, encore une fois, ramené ce problème de l'intention, que Caton avait déjà résolu plusieurs fois ; ici, il adopta la manière de voir qu'il avait défendue à propos de l'affaire des Rhodiens :

« On dit qu'ils ont voulu faire défaut ; mais supposez que je veuille savoir parfaitement le droit pontifical ; est-ce une raison pour me nommer grand pontife ? Supposez que je veuille connaître à fond le droit augural ; est-ce une raison pour me nommer augure ? »

Nous savons que l'intervention de Caton, de ce vieillard de 85 ans, fut accablante pour l'accusé ; celui-ci se sentit perdu et ne trouva rien à dire pour sa défense : il songea uniquement à émouvoir la pitié de ses juges. Il fit venir ses deux fils et son pupille, le fils de C. Sulpicius Gallus, et, en pleurant, il supplia le peuple romain de s'occuper des trois orphelins qu'il confiait à sa tutelle. Ce mouvement pathétique fut trouvé si beau, que toutes les écoles de rhétorique le citèrent comme un modèle du genre. Cicéron en parle avec admiration dans le *Brutus* (XXIII, 89), et les rhéteurs

grecs, comme les rhéteurs romains, ont conservé le souvenir de cet éloquent appel à la pitié des juges.

Ainsi, tout à la fin de ses jours, Caton forçait le plus grand orateur de son époque à recourir à des supplications pour gagner sa cause, en lui rendant, par son éloquence, tout autre moyen de défense impossible : c'est une dernière preuve, et des plus remarquables, de l'énergie qui anima jusqu'au bout le talent oratoire de Caton l'Ancien.

M. G.

---

# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## L'Épître VII.

Nous venons de passer en revue les *Épîtres* de Boileau. Le point de vue où nous nous sommes placés nous a permis de les étudier en rapport avec le milieu social et littéraire du xvii<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi qu'elles nous ont donné l'occasion de déterminer quelles furent les relations de Boileau et de Louis XIV, quels furent les idées et les sentiments que le poète a exprimés selon qu'il s'adressait à tel ou tel de ses correspondants, si l'on peut ainsi désigner ceux à qui Boileau a dédié ses différentes épîtres. Mais nous avons pu constater que, dans ces pièces, plutôt morales, la littérature tient une place bien restreinte. Par là les *Épîtres* s'opposent aux *Satires*. Aujourd'hui, nous sommes ramenés à la littérature, puisque nous nous proposons d'étudier l'Épître VII, qui, pour une part d'ailleurs, est une satire.

L'Épître VII est de 1677, l'année où fut représentée la *Phèdre* de Racine; elle est destinée, en effet, à consoler l'auteur d'*Andromaque* de l'échec de sa dernière tragédie. On ignore trop que cette épître fut gardée six ans en portefeuille et que le public ne la connut pas avant 1683. Voilà donc une œuvre intéressante à bien des égards, au sujet de laquelle se posent plusieurs questions, et dont l'étude va nous faire revivre un peu la vie des gens de lettres au xvii<sup>e</sup> siècle et particulièrement celle de Boileau, de Racine et de Pradon.

Étudions, d'abord, cette épître en elle-même. La composition en est simple, méthodique, absolument conforme aux règles de la logique. Il n'y a rien là pour étonner ou pour éblouir le lecteur. Dans ces 106 vers, rien qui trahisse autre chose que le désir d'une parfaite limpidité, d'aller droit au but par les moyens les plus directs.

Le début est très court, d'une extrême vivacité. C'est, pour employer les termes de la rhétorique, un exorde *ex abrupto*, sous la forme d'une apostrophe à Racine, au poète tragique, en qui Boileau veut voir surtout l'auteur d'*Iphigénie*.



Que Racine ne croie point que ses chefs d'œuvre le mettent à l'abri de la jalousie, du dénigrement et des cabales : l'envie s'attaque aux génies les plus puissants. Boileau cite des exemples à l'appui de sa thèse, et c'est ainsi qu'en 29 vers il nous montre Molière en proie aux critiques les plus acerbes et les plus injustes.

La calomnie est un stimulant du génie : les ennemis d'un grand homme lui rendent le service de le tenir en haleine et de le faire monter plus haut.

De nouveaux exemples sont apportés : celui de Corneille, ceux de Racine lui-même et de l'auteur des Satires.

Racine, dans la conclusion, est invité à imiter son ami. Les deux poètes se trouvent associés ; ils peuvent aller la main dans la main : ils ont contre eux la haine des sots et pour eux les suffrages des plus illustres admirateurs, ceux « du plus puissant des rois », ceux de Condé, d'Enghien, de Colbert, de Vivonne, de La Rochefoucauld, etc.

La composition si simple de cette épître est tout à fait conforme aux règles de la rhétorique du xv<sup>e</sup> siècle, comme aux lois de cette poétique dont Malherbe est l'auteur. Mais combien d'autres qualités dans cette pièce ! Plus on la considère de près, plus on la trouve remarquable. L'admiration croît à mesure que, par une étude attentive, on comprend mieux ce que dit Boileau, pourquoi et comment il le dit, pourquoi il a omis certaines choses et quelle délicatesse il y a dans ce silence.

Dès le premier vers, Racine est proclamé supérieur à Euripide lui-même, à ce prince du pathétique, au plus tragique des tragiques grecs. *L'Iphigénie* française a coûté plus de larmes à ses spectateurs que *L'Iphigénie* d'Euripide n'en avait fait verser « à la Grèce assemblée ». Pourquoi Boileau, dans cette épître écrite en 1677, parle-t-il d'*Iphigénie* représentée en 1674 au lieu de parler de *Phèdre* ?

Il y a là une habileté et une délicatesse exquises. *Iphigénie* est une œuvre consacrée par l'admiration générale. Elle a résisté aux attaques de Leclerc et de Coras, et leur *Iphigénie* n'a pas plus prévalu contre le chef-d'œuvre de Racine que la *Phèdre* de Pradon ne prévaudra contre sa *Phèdre*. Voilà la conclusion que Boileau glisse dans l'esprit du lecteur par le seul choix de son exemple.

En outre, il évite toute allusion aux incidents pénibles de la cabale qui fit échouer *Phèdre*. Rien qui rende présents à l'esprit la tristesse et le découragement qui envahirent Racine en 1677 ; Pradon n'est même pas nommé. Dans la sérénité de ce début, il y a un tact parfait.

Lorsque Boileau veut prouver à Racine que les vivants sont toujours en butte aux attaques, il se sert de l'exemple de Molière. Il y a là encore une admirable délicatesse. On sait que, dès 1667, Molière et Racine s'étaient brouillés. Racine, qui avait beaucoup de torts, ne fut pas toujours équitable envers le grand poète comique : à ses comédies, il affectait de ne pas rire et il méritait que Boileau lui reprochât de ne pas rendre, par animosité personnelle, justice au vrai génie. Ici, dans cette épître, Boileau s'élève au-dessus des considérations mesquines ; il oublie les dissentiments qui séparèrent les individus. La mort a sacré Molière grand homme. Boileau parle avec la justice sereine de l'avenir, qui sait réconcilier, dans son admiration, les génies divisés ; cette impartialité fait le plus grand honneur à Boileau et aussi à Racine, puisqu'on peut lui parler en ces termes de celui qui fut presque son ennemi.

Après avoir consacré deux vers à Corneille, Boileau, s'égalant à d'aussi grands génies, parle de lui pendant une longue suite de seize vers. Est-ce là une impertinence ridicule ? Assurément, non ; on ne saurait relever la plus petite trace de vanité dans ces vers. Le moi, le moi « haïssable », dont nous parlions dans notre dernier cours, est, ici, parfaitement aimable.

Boileau peut maintenant parler de *Phèdre* : il a tenu cet exemple en réserve jusqu'à ce moment. Il aurait été prématuré de faire plus tôt allusion à ce pénible échec. Mais, si l'auteur d'*Iphigénie* est déjà assuré de l'immortalité, comment jugera-t-on la cabale de Pradon, sinon comme les efforts impuissants de l'envie ? Et l'on comprend, dès lors, la force de ces simples mots :

Le Parnasse français, ennobli par ta veine,  
Contre tous ces complots saura te maintenir  
Et soulever pour toi l'équitable avenir.  
Et qui, voyant un jour la douleur vertueuse  
De *Phèdre* malgré soi perfide, incestueuse,  
D'un si noble travail justement étonné,  
Ne bénira... etc.

Nous admirons, d'un bout à l'autre de cette épître, la même habileté ingénieuse et la même délicatesse exquise. *Phèdre* suffirait à immortaliser un siècle, et les deux mots sur lesquels se termine l'éloge, « ces pompeuses merveilles », épuisent tout ce qu'on peut dire sur Racine de plus juste et de plus beau.

Dès lors, il est inutile de pousser plus loin la démonstration. L'admiration des Condé, des Colbert, des La Rochefoucauld, prouve assez jusqu'à quel point Boileau a raison. Quant au « tas grossier des

frivoles esprits » qui ne se plaisent qu'aux platitudes, il peut aller, près du Pont-Neuf, à deux pas des charlatans, « admirer le savoir de Pradon. »

Tout cela est vraiment admirable ; rien qui soit laissé au hasard, rien d'abandonné. L'auteur sait parfaitement ce qu'il veut dire, et, chaque fois, l'expression égale la pensée. Il n'y a pas un mot, sauf une ou deux chevilles, qui ne soit mis en sa place. L'œuvre vaut aussi par le sentiment : d'un bout à l'autre, elle est exquise, et l'on ne peut qu'admirer la douceur de main avec laquelle Boileau panse une plaie douloureuse. On s'imagine communément Boileau comme un homme tout d'une pièce, rude et brutal, et Bossuet lui-même le croyait tel. Mais il suffit de lire cette épître pour voir avec quelle délicatesse il sait consoler un homme blessé, un homme susceptible, souffrant de la plus légère atteinte, ce Racine à la sensibilité si vive, qui avait la nervosité d'une jolie femme capricieuse.

Maintenant que nous connaissons bien cette épître, nous allons essayer d'en faire l'histoire. L'Épître VII est une lettre en vers adressée publiquement, par voie d'impression, à Racine découragé par l'échec de sa *Phèdre* et par le succès scandaleux de la *Phèdre* de Pradon. Pourquoi Boileau s'est-il donc cru autorisé à parler publiquement de Racine et de cette querelle théâtrale ?

En 1677, Boileau et Racine sont amis intimes depuis 14 ans. Nous avons vu qu'il ne fallait pas croire qu'ils avaient été au collège ensemble. Ils se sont rencontrés en 1663, parce qu'ils étaient tous deux hommes de lettres. L'amitié qui s'établit entre eux resta toujours très grave, très cérémonieuse. Ils gardèrent toujours le vous de la grande politesse et ne se dirent jamais tu et toi, comme La Fontaine et Maucroix. Ce fut une très belle et très noble amitié, fondée sur l'estime et sur l'admiration. L'auteur d'*Athalie*, en effet, admirait très sincèrement les œuvres de son ami Boileau et jusqu'à l'*Ode sur la prise de Namur*. Cette amitié fut faite constamment d'égards, de précautions, de sacrifices réciproques. Ils étaient tous deux très caustiques. Racine était fort susceptible et fort méchant. Ce n'est pas lui qui, comme le fit Boileau, se serait réconcilié avec certains de ses ennemis, un Boursault, un Quinault. Pourtant Boileau ne craignait pas, au besoin, de le morigéner. En 1666, Racine, irrité par une phrase de Nicole, lance contre ses anciens maîtres de Port-Royal une fort vilaine lettre ; il se préparait à redoubler, lorsque Boileau intervint et arrêta son ami au seuil d'une très mauvaise action. Boileau eut toujours l'art délicat de savoir gronder et conseiller son irritable ami. En 1669, il exigea le sacrifice de quatre-vingts vers

de *Britannicus*. Racine y consentit et si complètement que nous n'en aurions jamais rien su, si Boileau n'avait pas conservé chez lui la scène supprimée et ne l'avait rendue à la famille de Racine après la mort du poète. D'autre part, Racine a très probablement collaboré au chapitre de l'*Art poétique* consacré à la tragédie. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, en 1677, Boileau s'est cru autorisé à prendre officiellement la défense de Racine et de sa *Phèdre*.

Il y avait un certain courage à proclamer une semblable opinion. Mais Boileau crut devoir faire le nécessaire. Qu'est-ce à dire ? Un homme comme Racine pouvait donc avoir besoin d'un homme comme Boileau ?

Pour le comprendre, il est nécessaire de remonter à quelques années auparavant. Nous savons tous que Racine, écolier pauvre, fut élevé au collège de Beauvais, à l'école des Granges et au collège d'Harcourt, aux frais de Nicole, de Lancelot, de Hamon, d'Antoine Le Maître. Il échappe à ces maîtres en 1666 et écrit contre « Port-Royal cette lettre où il ose insulter la mère Angélique, Antoine Le Maître ; cette lettre dont il s'accusera, sur la fin de ses jours, comme de « l'acte le plus honteux de sa vie ». Il mène une vie dissipée dans le monde du théâtre et, cependant, il fait preuve d'une extraordinaire fécondité : il écrit une pièce tous les ans. Mais, après *Iphigénie*, en 1674, il reste trois ans sans rien donner, et ce n'est que le premier janvier 1677 que paraît *Phèdre*.

La pièce subit un véritable échec, tandis qu'on applaudissait (au moins pendant les premières représentations) la *Phèdre* de Pradon. L'auteur de *Britannicus* avait déjà eu des mécomptes, des demi-succès. Il s'en vengeait par des satires mordantes, par des épigrammes, par des préfaces agressives, comme celle de *Britannicus* où il compare son ennemi au *malevolus poeta* de Térence.

Mais, en 1677, il sent son courage l'abandonner. Il déclare à Boileau qu'il a assez des avanies dont on l'accable. Une immense lassitude le saisit. Corneille, après l'échec de *Pertharite*, s'était de même éloigné de la scène ; mais, dans sa retraite, il se proposait bien d'y revenir, et c'est ce qu'il fit, en effet, pour avoir la douleur de se voir supplanter par un jeune rival. S'il quitta définitivement le théâtre après *Suréna*, c'est que les acteurs ne voulaient plus jouer ses pièces. Mais Racine n'avait en face de lui aucun autre génie plus heureux ; ce n'est point Pradon qu'il devait, qu'il pouvait redouter.

Ce Pradon était né en 1650, à Rouen, comme Corneille, onze ans après Racine. Il avait donné, en 1674, un *Pyrame et Thisbé*, comme

Théophile de Viau ; la pièce avait eu du succès. En 1676, il avait fait représenter *Tamerlan ou la mort de Bajazet*. Mais Pradon ne tarda pas à déclarer qu'il était victime d'un pillage de la part de Racine. Enfin, en 1677, se produisit l'affaire des deux *Phèdre*.

Racine travaillait lentement ; il revoyait sans cesse ses pièces, en soignait l'exécution, en polissait les vers jusqu'à ce que l'œuvre fût amenée au plus haut degré de perfection. La première représentation de sa *Phèdre* se fit attendre. Cependant il y eut des indiscrétions de coulisses, qui firent connaître à Padron le sujet, le plan, les noms des personnages. En hâte, il écrivit une *Phèdre*. La duchesse de Bouillon se chargea de diriger la cabale pour faire réussir l'œuvre de Pradon et échouer celle de Racine. L'Hôtel de Bourgogne, où devait être représentée la *Phèdre* de Racine, et le théâtre de la rue Guénégaud, où devait être jouée la pièce de Pradon furent loués par elle pour six représentations consécutives. Racine aurait pu retarder l'apparition de sa pièce, pour parer le coup ; mais il fut obligé de céder aux exigences des comédiens, joué le 1<sup>er</sup> janvier et sifflé par les partisans de Pradon. Celui-ci donna sa pièce le 3 ; elle fut accueillie avec enthousiasme.

Voltaire ne connaissait certainement pas cette œuvre ridicule, lorsqu'il déclara qu'elle ne différait de celle de Racine que par le style. En réalité, il y a, entre les deux tragédies, des différences capitales. Dans Pradon, *Phèdre* n'est pas mariée ; elle se trouve dans une situation analogue à celle d'Hermione, de Monime, de Roxane. Elle fait ses confidences à la princesse Aricie, qui aime Hippolyte et dont il est aimé. Thésée, qui veut épouser *Phèdre*, surprend des soupirs d'Hippolyte en présence d'Aricie et de *Phèdre*, et croit qu'ils sont causés par son amour pour cette dernière. Aussi veut-il obliger son fils à épouser Aricie. Cependant *Phèdre* arrache un aveu à Hippolyte ; furieuse, elle va poursuivre la vengeance des deux amants : elle se fait livrer Aricie. Hippolyte, désespéré, se jette à ses genoux pour demander la grâce de celle qu'il aime. Thésée survient au même moment et chasse son fils du palais, croyant qu'il veut séduire *Phèdre*.

Au cinquième acte, Aricie détrompe Thésée ; mais il est trop tard : Hippolyte est parti. Bientôt un messager vient apprendre qu'il a succombé, tué par ses chevaux qu'un monstre marin a effrayés. Quant à *Phèdre*, elle le suivait sur un autre char et elle s'est poignardée sur le cadavre de celui qu'elle aimait.

Cette action n'est qu'un tissu de sottises, d'inconséquences, de grossièretés et d'inconvenances. Le style n'a pas plus de mérite. Qu'on lise ce fragment de la scène où Hippolyte est aux pieds de *Phèdre* :

## HIPPOLYTE

Madame, vous pleurez sans me vouloir entendre.  
C'est du sang, et non pas des pleurs qu'il faut répandre.

## PHÈDRE

Quel sang puis-je verser, ingrat ? Est-ce le tien ?  
Et tu sais que, pour toi, je répandrais le mien ;  
Et quand tu m'attendris et que tu me désarmes,  
Près de toi, je ne puis répandre que des larmes.  
Je sais qu'en cet instant, dans l'état où je suis,  
Tu fais ce que tu dois, je fais ce que je puis :  
Et connais ton devoir et le mien ; pour m'y rendre  
Je tâche en vain... pourquoi rends-tu mon cœur si tendre ?  
Je connais tout mon crime et ne puis l'éviter.  
Montre moi des vertus que je puisse imiter ;  
Et puisque mon amour s'accroît par mon estime,  
Ta vertu ne me sert qu'à faire un nouveau crime.  
Impitoyables dieux, tranchez mes tristes jours !  
O Mort ! des malheureux l'asile et le recours,  
Finissez de ces dieux la haine et l'injustice,  
Chaque instant de ma vie est un long supplice.  
Qu'ai-je dit ? qu'ai-je fait ? quel crime ai-je commis  
Pour oublier Thésée et brûler pour son fils ?

## HIPPOLYTE.

Souffrez que son amour et vous parle et vous touche.  
Ecoutez-le, Madame ; il emprunte ma bouche.

*(Il se met à genoux.)*

Pour le père, voyez le fils à vos genoux :  
Il joint le nom d'Amant avec celui d'Époux,  
Recevez un amour...

THÉSÉE *(en entrant s'arrête et veut mettre l'épée à la main).*

Dieux ! que vois-je ? Ah ! perfide,

Tu périras. . . . .

C'est le chef-d'œuvre de la platitude. Si l'on n'est pas encore assez convaincu du ridicule de Pradon, on peut écouter le récit de la mort d'Hippolyte, en songeant à l'admirable récit de Théramène dans Racine :

## IDAS.

Ses superbes chevaux, dont il sait la vitesse,  
De leurs hennissements font retentir les airs,  
Et partant de la main devançant les éclairs.  
Je cours à toute bride et le suis avec peine.  
Il se tourne cent fois vers les murs de Trézène :  
Il s'éloigne à regret d'un rivage si cher,  
Et va plus lentement sur le bord de la mer.  
Dans un calme profond la mer ensevelie,  
Ainsi qu'un vaste étang paraissait endormie :

Et le zéphyr à peine en ce calme si beau  
 Frisait légèrement la surface de l'eau ;  
 Quand de son propre sein s'élève un prompt orage,  
 L'eau s'enfle à gros bouillons menaçant le rivage :  
 L'un sur l'autre entassés, les flots audacieux  
 Vont braver en grondant la foudre dans les cieux.  
 Une montagne d'eau, s'élançant vers le sable,  
 Roule, s'ouvre et vomit un monstre épouvantable :  
 Sa forme est d'un taureau ; ses yeux et ses naseaux  
 Répandent un déluge et de flammes et d'eaux.  
 De ses longs beuglements les Rochers retentissent,  
 Jusqu'au fond des Forêts les cavernes gémissent,  
 Dans la vague écumante il nage en bondissant,  
 Et le flot irrité le suit en mugissant.

## ARICIE

Hélas !

## IDAS

A son aspect, les chevaux d'Hippolyte,  
 Tout remplis de frayeur, veulent prendre la fuite :  
 De la voix, de la main, il veut les arrêter,  
 Pour un combat affreux que son bras va tenter.  
 Essayons, a-t-il dit, si le sang de Thésée  
 Sur les Taureaux emporte une victoire aisée.  
 Le Minotaure en Crète à son bras était dû,  
 Et les dieux réservaient ce monstre à ma vertu.  
 Mais ses chevaux fougueux, que le monstre intimide,  
 Ne reconnaissent plus de maître, ni de guide.  
 Ils emportent le char, prennent le frein aux dents.  
 La crainte les maîtrise et les rend plus ardents.  
 Tout blanchissants d'écume, ils s'élancent de rage  
 A travers les rochers qui sont près du rivage.  
 Hippolyte alors tombe et d'un trait malheureux  
 S'embarrasse en tombant d'indissolubles nœuds :  
 Par les rênes trainé dont le nœud se resserre,  
 Sa tête qui bondit ensanglante la terre.  
 Sur les rochers pointus qui lui percent le flanc,  
 Il trace avec horreur des vestiges de sang.  
 Enfin le nœud se rompt et les chevaux en fuite  
 Sur la terre étendu laissent choir Hippolyte.  
 J'y cours baigné de pleurs et le trouve expirant :  
 La Reine, qui, de loin, nous suivait en tremblant,  
 Tout éperdue arrive en ces tristes alarmes.  
 Sur le corps d'Hippolyte, elle verse des larmes,  
 Embrasse avec transport ce prince malheureux,  
 Tâche à le rappeler par des cris douloureux  
 Et, lui voyant encor quelque reste de vie,  
 Lui prononce le nom de sa chère Aricie.  
 Le prince ouvre les yeux, et, d'un regard mourant,  
 Il cherche la princesse encore en soupirant :  
 Il ne trouve que Phèdre, et sa triste paupière  
 Se ferme et pour jamais refuse la lumière.

La cabale réussit pourtant, malgré toutes ces pauvretés. Racine resta très abattu et ne se consola pas, en voyant la pièce de Pradon abandonnée après la dixième représentation. Pradon la fit imprimer et lui donna une préface, où il disait : « Ce n'a point été un effet du hasard qui m'a fait rencontrer avec M. Racine, mais un pur effet de mon choix. J'ai trouvé le sujet de *Phèdre* beau dans les anciens : j'ai tiré mon épisode d'Aricie des Tableaux de Philostrate et je n'ai point vu d'arrêt de la Cour qui me défendit d'en faire une pièce de théâtre... Pour moi, j'ai toujours cru... que l'on devait être bien moins avide de la qualité de bon auteur que de celle d'honnête homme, que l'on me verra toujours préférer à tout le sublime de Longin. Les anciens Grecs, dont le style est si sublime et qui nous doivent servir de modèles, n'auraient point empêché dans Athènes les meilleures actrices d'une troupe de jouer un premier rôle, comme nos modernes l'ont fait à Paris au Théâtre de Guénégaud. C'est ce que ce public a vu avec indignation et avec mépris ; mais il m'en a assez vengé, et je lui ai trop d'obligation pour différer plus longtemps à l'avertir de ce qui se trame contre lui. On le menace d'une satire où on l'accuse de méchant goût, peut-être parce qu'il a osé applaudir à mon ouvrage ; et l'on me menace aussi de la partager avec lui, pour avoir été assez heureux pour lui plaire. La Satire est une bête qui ne me fait point de peur et que l'on range quelquefois à la raison ; de sorte que, si le succès de *Phèdre* m'attire quelques traits du sieur D\*\*\*, je ne m'en vengerai qu'en faisant mon possible de lui fournir, tous les ans, de nouvelle matière par une bonne pièce de théâtre de ma façon, afin de mériter une satire de la sienne... »

Pradon, on le voit, avait grand'peur d'une satire ; mais la satire se changea en épître : c'est que Boileau pensait qu'il était inutile de s'attaquer à Pradon. La pièce fut communiquée peut-être à quelques privilégiés ; mais elle ne fut pas connue du public avant 1683. Était-ce encore une reculade de Boileau ? Non ; tout simplement, Boileau aimait ses amis, comme on doit les aimer, c'est-à-dire à leur manière et non à la sienne. Or Racine, à ce moment, demande le silence. C'est que, à ce moment, il est converti. Elevé à Port-Royal, après une jeunesse pieuse, il était devenu un tragédien, un homme de théâtre, « un empoisonneur public, comme disait Nicole, non des corps, mais des âmes ». Elu académicien, il s'était rangé ; en 1674 commence à se marquer chez lui un retour sensible au christianisme. Iphigénie a toute la douceur, toute la résignation d'une martyre. En 1677, l'évolution est achevée. *Phèdre* est une tragédie qui pouvait satisfaire Nicole



et Arnaud : elle nous montre une juste à qui la grâce a manqué. Racine ne veut plus composer que des tragédies que Port-Royal puisse accepter. En 1677, comme Pascal pendant la fameuse nuit du 23 novembre 1654, Racine fit sa « renonciation totale et douce ».

La préface de *Phèdre* est d'un poète qui ne veut plus consacrer son génie qu'à écrire des tragédies chrétiennes. Marié avec une femme qui ne connaissait même pas ses œuvres, rentré dans l'amitié de Port-Royal, ce fut lui qui dut engager Boileau à en rien publier. Boileau, tout de suite, avait pris feu ; puis, informé des sentiments de son ami, il laissa Pradon triompher. Ce n'est que six ans plus tard, au moment où les deux amis écrivent l'histoire des hauts faits de Louis, qu'il fait paraître son épître, sans un seul mot de préface.

Devant tant de délicatesse, on comprend toute la profonde et tendre amitié de Racine pour son ami ; on comprend que, à son lit de mort, l'auteur d'*Athalie* ait dit à l'auteur de l'Épître VII qu'il était heureux de mourir le premier, pour n'avoir pas à regretter un ami si fidèle. Et nous, nous pouvons conclure en disant que cette épître, qui nous a occupés pendant une heure, n'est pas seulement un chef-d'œuvre, mais aussi une bonne action.

---

# La littérature anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle

---

Cours de M. ÉMILE LEGOUIS,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

**John Donne (1573-1631).**

Dans notre étude des satiriques anglais de l'époque élizabéthaine, nous avons eu déjà l'occasion d'entrevoir cette curieuse figure de poète. Nous en avons indiqué, au passage, les traits les plus originaux, son étrange subtilité d'invention et le caractère tourmenté, irrégulier, bizarre de son style et de sa prosodie.

Mais c'est un écrivain trop intéressant, pour que nous puissions nous contenter d'une esquisse aussi rapide. Tant par le mérite intrinsèque de son œuvre que par l'immense influence qu'il exerça, c'est un des grands poètes de l'époque.

Sa vie elle-même fut originale et tourmentée (1). Né à Londres vers 1573, il avait pour père un marchand de la ville, d'origine galloise, et pour mère une fille de John Heywood, écrivain connu, auteur d'*interludes*, sortes de comédies assez grossières, mais pleines de verve et d'amusement. Donne descendait aussi par sa mère de sir Thomas Moore. De famille catholique, il fut élevé avec beaucoup de soins, eut des précepteurs à domicile, apprit le français et le latin. A onze ans, il est à Oxford ; à quatorze, à Cambridge ; il en sort à dix-sept ans, en 1590, sans prendre de grade, à cause du serment exigé. Il revient chez ses parents et continue ses études toujours sous la direction de précepteurs catholiques : il étudie les mathématiques et la théologie. Il est, en même temps, inscrit comme étudiant en droit à Lincoln's Inn. La mort de son père lui laisse une fortune assez considérable. Vers la même époque, avant vingt ans, selon Isaac Walton, il avait déjà rompu avec le catholicisme. Désormais riche et indépendant, il mène une existence dissipée, une vraie vie d'étudiant. Comme il a le goût des aventures et des voyages, il ne tarde pas à dépenser tout son avoir. Il prend part à l'expédition de Cadix, sous la conduite du comte d'Essex, en 1596 ; il visite les Açores, fait un long séjour en

(1) Cette vie nous a été contée d'une façon charmante par Isaac Walton.

Espagne et en Italie, et forme enfin le projet d'aller en pèlerinage au Saint-Sépulcre ; seul, le manque d'argent l'empêche de mettre ce projet à exécution. Se trouvant fort appauvri, il est obligé d'entrer, comme cela se faisait alors, au service d'un noble, le chancelier sir Thomas Egerton (plus tard Lord Ellesmere), chez qui il remplit une charge, qui n'est, au fond, qu'un office de haute domesticité. A l'insu de Sir Thomas Egerton, il épouse clandestinement sa nièce, Anne, fille de Sir George Moore, lieutenant de la Tour. Là-dessus, colère bien naturelle du père de la jeune fille : Donne est d'abord chassé de chez son patron, puis incarcéré avec deux amis, Samuel et Christopher Brooke, poètes comme lui, qui avaient aidé à son mariage secret, en servant l'un de père et l'autre de clergyman.

Plus tard le père pardonna ; mais, en attendant, le poète avait dissipé dans ce procès ce qui lui restait de sa fortune. Son beau-père le laissant sans argent, il fut hospitalisé par un parent, Sir Francis Woller of Pirford, habitant en Surrey. A cette époque, la seule ressource pour des gens comme Donne, intelligents, instruits, mais sans fortune, semblait être les ordres. Donne, qui avait convoité une charge civile, hésita longtemps à y entrer. L'évêque de Durham lui ayant offert la *deanery* de Gloucester, il refusa pour des raisons de conscience : sa jeunesse dissipée lui semblait encore trop près de lui ; il avait des remords et ne se sentait pas prêt à remplir un aussi grave ministère.

Cependant sa position devenait de plus en plus précaire. Sir George Moore lui avait bien accordé une rente de 80 livres ; mais c'était bien peu pour lui, sa femme et ses sept enfants. Il accepta alors les offres d'un nouveau protecteur, Sir Robert Droury, qui l'emmena en France où il accompagnait l'ambassadeur Lord Hay. Ce ne fut pas sans hésitation que Donne quitta son pays et sa famille ; nous avons une poésie de lui dans laquelle il s'efforce de persuader à sa femme que l'absence n'existe pas pour ceux qui s'aiment : leurs âmes subissent une expansion, et non une séparation ; à travers l'espace, elles communient. Ce fut aussi pendant cet exil que Donne eut cette vision curieuse que Walton nous a rapportée : étant à Paris, il crut voir, un jour, sa femme traverser deux fois sa chambre, un enfant mort dans les bras. On envoya à Londres un messenger, qui rapporta la nouvelle qu'elle avait eu, en effet, un enfant mort-né.

A son retour en Angleterre, Donne fut bien vu par Jacques I<sup>er</sup>, le roi lettré, qui estimait son savoir et sa dialectique, et qui l'invita à écrire un livre contre ceux qui s'opposaient au serment d'allé-

geance et de suprématie : ce fut le *Pseudo-Martyr*, publié en 1610.

Cependant le même roi lui refusait toujours un emploi civil et voulait qu'il se fit prêtre. Donne résista pendant trois ans : il employa ce temps à étudier la théologie, à approfondir le grec et l'hébreu. Enfin, en 1615, à quarante-deux ans, il se décida et reçut les ordres. Walton l'a comparé à saint Augustin avant sa conversion, et à saint Ambroise après. Le roi le choisit alors pour son chapelain ordinaire, le fait recevoir docteur en divinité de l'Université de Cambridge, lui demande de prêcher à Whitehall. Sa femme meurt en 1617 ; il en reste triste et assombri, avec sept enfants vivants. Lincoln's Inn le choisit comme prédicateur. Le roi l'envoie en ambassade auprès de sa fille Elizabeth, reine de Bohême. En 1621, il est *dean of St Paul's* : il est riche, admiré, fameux pendant dix ans ; mais il mène une existence solitaire et mélancolique. Son âme, toujours étrange et tourmentée, n'a point changé en vieillissant. Sa bizarrerie, son goût du macabre, se manifestent jusque sur son lit de mort : il se fait peindre en son linceul et garde constamment cette peinture près de son lit, pour s'habituer à l'idée de la mort, qui survint pour lui en 1631.

Son œuvre peut se diviser en trois périodes :

1° Avant 1598, jusqu'à vingt-cinq ans.

C'est le temps de sa vie d'étudiant, libre, tumultueuse, dissipée. La poésie qu'il écrit alors est une poésie toute profane, très licencieuse, chantant l'amour à la fois passionné et sensuel.

2° De 1598 à 1610 environ, entre vingt-cinq et trente-sept ans.

Sa poésie est profane encore, mais d'un ton différent : Donne s'est épris d'Anne Moore ; son amour s'affirme et s'épure.

3° De 1610 à 1631 : les vingt et une dernières années de sa vie. Époque de poésie religieuse, en bordure de sermons qu'il se met à prêcher à partir de 1615.

Malgré ces différences d'inspiration, sa poésie conserve un air de ressemblance, qui tient à l'esprit même de Donne : si ses sentiments ont changé, son esprit est resté le même.

Le trait dominant de cet esprit est la subtilité : il la mêle à tout, à l'amour sensuel, à l'amour pur, à la piété.

C'est pourquoi un de ses admirateurs, en une élégie funèbre, a pu dire que, devenant religieux, il n'avait pas banni l'esprit, mais l'avait seulement transplanté :

Wit  
He did not banish, but transplanted it.

La seule différence, c'est que les caractères sont plus accusés, plus extravagants même, au début : si bien que l'originalité de Donne se trouve surtout dans ces *Songs and Sonnets*, qui furent pour la plupart composés dans sa jeunesse, ainsi que ses satires.

Ses vers, bien que non imprimés de son vivant, eurent une large circulation et exercèrent une grande influence. Carew l'a appelé :

A king who ruled as he thought fit  
The universal monarchy of wit. »

Dryden, à son tour, l'a déclaré : *the greatest wit of the nation*.

Deux pièces seulement parurent de son vivant : deux élégies, la première sur Elizabeth Drury, fiancée au Prince Henry, qui mourut à quinze ans (*Anatomy of the world*, 1611) ; la seconde sur le Prince Henry lui-même, qui mourut peu après sa fiancée (*Elegy on Prince Henry*, 1613). Le reste de ses œuvres poétiques parut en un recueil posthume, en 1633. Ce fut d'abord par indifférence, par dédain de la publicité, qu'il refusa de les laisser publier de son vivant ; plus tard, ce fut parce qu'il désavouait ses poésies de jeunesse.

Cette œuvre se distingue par deux caractères principaux. Ben Jonson, qui l'a bien connu, a porté sur lui deux jugements qui semblent, au premier abord, contradictoires : dans un entretien privé, il a déclaré : *Donne, for not keeping the accent, deserves hanging* ; d'autre part, il a salué en lui : *the first poet of the world in some things*.

Le premier de ces jugements porte surtout sur les *Satires*, où Donne a employé exprès un rythme irrégulier, d'après l'idée qu'on se faisait alors des *Saturæ* anciennes. Il ne faut pas confondre ces excentricités de Donne avec les libertés de Shakespeare.

Chez Donne, le vers n'a plus rien de iambique : le rythme est brisé, les césures déplacées ; il y a des coupes extravagantes, des enjambements impossibles :

As I think, since all which were, are and shall  
Be, be made of the same elements...  
Springs now full, now shallow, now dry, which to  
That which drowns them run...

Il est impossible de ramener de pareils vers au principe que les autres poètes de la Renaissance observent, même en leurs pires irrégularités. En dehors des *Satires*, Donne se soumet davantage aux lois du rythme iambique, mais jamais complètement ; son vers conserve partout une nodosité, une rudesse singulière

et caractéristique. Ecoutez ces heurts de sons identiques, ces cacophonies insupportables :

When thou knewst what I dreamt, when thou knewest when.  
Coming and staying showed thee thee.

Rares et espacées sont, dans ses vers, les réussites mélodieuses.

Avec cela, il a des dons incomparables ; c'est ce que reconnaît Ben Jonson, juge sévère de ses contemporains, dans le second des deux jugements que nous avons cités. Mais, à première vue, ce sont les défauts seuls qui nous frappent : bel esprit, recherche du bizarre, subtilité obscure et voulue, allant jusqu'au ridicule. Voyez son petit poème lyrique de la puce (*The flea*), placé en tête de ses *Songs and Sonnets* : le sujet est analogue à ceux que traitaient nos précieux (1). Le genre une fois admis, on ne peut qu'admirer l'adresse avec laquelle Donne a su déduire, de ce thème mince et extravagant, des raisonnements subtils et ingénieux à leur façon. Le ridicule et la bizarrerie n'excluent, d'ailleurs, ni la sensualité ni l'amour vrai : tout cela se combine en de petits poèmes uniques, dont la forme dramatique rappelle parfois Robert Browning ; ils évoquent des scènes, et l'on peut aisément en imaginer, grâce aux indications des vers, le décor, le mouvement, le geste :

#### LE RÊVE.

Cher amour, pour rien de moins que toi  
Je n'eusse voulu rompre cet heureux rêve ;  
C'était un thème  
Pour la raison, beaucoup trop fort pour la fantaisie,  
Aussi as-tu fait sagement de m'éveiller ; cependant  
Tu n'as pas rompu mon rêve, tu l'as continué.  
Tu es si vraie (2) que penser à toi suffit

(1) Voici, en résumé, quel est le sujet de cette étrange fantaisie :

La puce a sucé le sang de Donne, puis a sauté sur sa bien-aimée et a sucé le sang de celle-ci. Elle veut tuer la puce : mais il l'arrête, et s'en prévaut pour faire de la morale à sa façon : le sang des deux amoureux n'est-il pas maintenant mêlé en l'insecte ? La puce est leur lit de noces, le temple où s'est célébré leur mariage.

Cependant il s'aperçoit que sa maîtresse s'est empourpré l'ongle du sang de l'insecte : elle l'a tué, la cruelle ! Pourquoi ? Ni elle ni lui ne s'étaient sentis affaiblis par la goutte de sang qu'ils avaient perdue ? D'où vient donc qu'elle craint tant de céder à son amant ?

Just so much honour, when thou yieldst to me,  
Will waste, as this flea's death took life from thee.

(2) *True*, loyale et vraie.

Pour faire du rêve une vérité, de la fable une histoire,  
Viens en mes bras ; car, puisque tu as jugé bon  
De ne pas me laisser rêver tout mon rêve, vivons (1) le reste

Comme un éclair, ou la lumière d'un flambeau,  
Ce sont tes yeux, et non le bruit de tes pas, qui m'ont éveillé ;

Pourtant je t'ai prise

— Tu aimes la vérité — pour un ange à première vue ;  
Mais, quand j'ai vu que tu voyais mon cœur  
Et savais mes pensées au delà du savoir d'un ange,  
Lorsque tu as su ce que je rêvais, lorsque tu as su quand  
L'excès de ta joie me réveillerait, et es venu à ce moment  
[même,

Je dois l'avouer, cela ne pouvait être que profanation  
De te croire n'importe quoi (2) d'autre que toi-même.

Ta venue, ton séjour ici m'ont prouvé que tu étais toi,  
Mais en te levant tu me fais douter, et craindre

Que tu ne sois pas toi-même.

L'amour est faible, quand la peur est aussi forte que lui ;  
Il n'est pas tout esprit, pur et brave,  
S'il admet mélange de peur, de honte et d'honneur ; [prêtes  
Peut-être, comme avec ces torches qui doivent être tenues  
Et que l'on allume et éteint, en agis-tu avec moi ;  
Tues venue pour allumer, tu t'en vas pour revenir ; alors donc  
Je rêverai de nouveau cet espoir, — sans cela je mourrais.

Parmi les surprises que causent les vers de Donne, il en est qui sont accompagnées d'une vive admiration, et l'on se demande si l'on ne touche pas, par endroits, à une espèce de sublime ; du moins l'impression étrange et pénétrante nous saisit soudain que nous avons affaire à un poète tout moderne. Il produit surtout cet effet au début de certaines pièces : voyez *Good Morrow*. Il y a là un mélange de familiarité, de brusquerie dans le tour et l'expression de la pensée, par quoi il mène tout de suite au cœur de l'amour :

I wonder, by my troth, what thou and I  
Did, till we loved ?

Lisez également le début de *The canonization* :

(1) *Act*, mettons en action.

(2) Fût-ce même un ange.

For god's sake, hold your tongue, ant let me love !

On trouve aussi, chez ce poète, une grandeur singulière, une manière large et émouvante d'exprimer la constance d'un grand amour (*The anniversary*) :

All kings, and all their favourites,  
 All glory of honours beauties, wits,  
 The sun itself, which makes times as they pass,  
 Is older by a year now than it was  
 When thou an I first one another saw :  
 All other things to their destruction draw,  
 Only our love hath no decay ;  
 This no to-morrow hath, nor yesterday,  
 Running, it never runs from us away,  
 But truly keeps his first — last — everlasting day, etc.

Par la profondeur de l'accent, nous rejoignons ici les Sonnets de Shakespeare, mais dans une autre langue et avec une allure distincte, moins noble et plus vive.

Nous avons déjà signalé dans sa vie une tendance au macabre ; nous la retrouvons dans son œuvre. La pensée du tombeau le hante, il a des visions lugubres. Dans *The Relic*, il est supposé être dans sa tombe ; on l'ouvre pour y placer un autre corps, celui de la bien-aimée. Le fossoyeur découvre à son poignet

A bracelet of bright hair about the bone.

Tous les deux sont honorés comme des saints en raison de leur grand amour :

All women shall adore us and some men.

Avouons toutefois qu'ordinairement Donne justifie le jugement de Samuel Johnson (Cf. *Vie de Cowley*), qui l'a placé à la tête des *metaphysical poets*, de ceux qui vont chercher d'étranges rapprochements entre choses ou idées distantes comme les pôles, et cela même dans leurs heures de sincérité. Voyez, par exemple, la pièce intitulée *A valediction forbidding mourning*, ce poème écrit durant un voyage à Paris pour consoler sa femme de son absence :

But we by a love so far refined  
 That ourselves know not what it is,  
 Inter assured of the mind,  
 Care less, eyes, lips and hands to miss.  
 Our two souls therefore, which are one,  
 Though I must go, endure not yet



A breach, but an expansion,  
 Like gold to airy thinness beat.  
 If they be two, they are two so  
 As stiff twin compasses are two ;  
 Thy soul, the fixed foot, makés no show  
 To move, but doth if the other do :  
 And though it in the centre sit,  
 Yet when the other far doth roam,  
 It leans and hearkens after it,  
 And grows erect, as that comes home...

Il y a chez Donne, très savant, une recherche, alors inaccoutumée, d'images empruntées à des données scientifiques (médecine, physiologie, etc.) : il est aussi abstrus qu'il est maniéré, et, par là encore, il rappelle son émule du dix-neuvième siècle, Browning.

En dehors de ces *Songs and Sonnets* et de ces *Satires*, Donne a écrit des *Élégies*, titre étrange recouvrant des pièces d'inspiration variée, nullement élégiaques, mais tour à tour badines et cyniques ; des *Lettres*, ou épîtres en vers ; des *Epigrammes*, des *Epithalames* et de nombreuses pièces de circonstance ; enfin, un certain nombre de poésies religieuses ou *divine Poems*. Parmi les pièces qui se rattachent à cette dernière inspiration, il faut rappeler *An anatomy of the world*, cette élégie sur la mort d'Elisabeth Drury, que nous avons déjà signalée.

Ce poème, mi-sensuel, mi-mystique, se trouve en tête de la poésie religieuse qui devait s'épanouir à l'époque suivante, entre 1610 et 1660. Il est malheureusement trop long pour que nous puissions le citer ici. Parmi les pièces plus brèves que Donne a écrites dans le même esprit, et qui préludent au *Temple* de George Herbert, extrayons celle qu'a citée le bon Walton ; il s'y trouve un curieux mélange de ferveur et d'esprit, allant même jusqu'aux pointes et *conceits*, bien caractéristiques de l'auteur. C'est le fameux *Hymn to God the Father* (1623) :

Wilt Thou forgive that sin where I begun,  
 Which was *my* sin, though it were *done* before ?  
 Wilt Thou forgive that sin, through which I run  
 And do run still, though still I do deplore ?  
 When Thou hast done Thou hast not done ;  
 For I have more.

Wilt Thou forgive that sin which I have won  
 Others to sin, and made my sins their door ?  
 Wilt Thou forgive that sin which I did shun  
 A year or two, but wallowed in, a score ?  
 When Thou hast done, Thou hast not done ;  
 For I have more.

I have a sin of fear, that when I have spun  
 My last thread, I shall perish on the shore ;  
 But swear by Thyself, that at my death Thy Son  
 Shall shine, as He shines now and heretofore :  
 And having done that, Thou hast done.  
 I fear no more.

Walton ajoute que cet hymne, écrit par Donne durant une maladie, fut mis en musique, et que Donne le faisait souvent chanter par le chœur de Saint-Paul, au son de l'orgue, et en retirait une ineffable sérénité.

Vous pouvez maintenant, il nous semble, vous rendre compte du talent d'un poète aussi original et aussi difficile ; ce n'est là, du reste, qu'une invitation à l'étudier de plus près. Malgré ses éclatants défauts, il mérite de ne point tomber dans l'oubli : ce fut un esprit vigoureux, un cœur passionné, sous ses apparences de Marini anglais. Ce fut aussi un poète d'une influence extrême. Il jouit de son vivant d'une réputation presque sans égale, si l'on fait exception de celle de Ben Jonson, qu'il a précédé et qui peut-être lui doit beaucoup. Il est à la tête des poètes « métaphysiques » et religieux, et l'on ne voit pas qu'il ait été le disciple de personne. C'est un cas presque unique, dans l'histoire littéraire, que celui d'un excentrique qui fut en même temps chef d'école.

F. P.

---

# Sujets de devoirs.

---

## UNIVERSITÉ DE PARIS

---

### AGRÉGATION DES JEUNES FILLES

#### Pédagogie.

La Rochefoucauld a dit : « Une femme peut aimer les sciences ; mais toutes les sciences ne lui conviennent pas, et l'entêtement de certaines sciences ne lui convient jamais : il est toujours faux... » — Admettez-vous la distinction établie par La Rochefoucauld, et comment expliquez-vous ce jugement d'une étroitesse à la fois dogmatique et hésitante ?

#### Littérature.

On a coutume surtout d'apprécier en Joinville son charme de narrateur, de peintre : ne vous paraît-il pas mériter, dans son *Histoire de Saint Louis*, un éloge plus relevé et posséder quelques-uns des dons les plus appréciables de l'historien ?

..

### CERTIFICAT DES LANGUES VIVANTES

#### ALLEMAND.

##### Thème.

V. BÉRARD, *La Révolte de l'Asie* (A. Colin), p. 53, depuis : « Mais le Japon... », jusqu'à : « Vision d'une heure ».

##### Version.

HEBBEL, *Tagebuch* I (éd. R. M. Werner), « Seine Genoveva... », jusqu'à : « Dazu Kommt ».

##### Dissertation française.

Essayez de définir le « Märchen » allemand.

**Dissertation allemande.**

Hebbels Charakter nach seinen Briefen, Tagebüchern, Gedichten.

ANGLAIS.

**Version.**

MILTON, *Comus*, depuis : « This way the noise was... », jusqu'à : «... lonely traveller ».

**Thème.**

ROUSSEAU, *Émile*, II, depuis : « Jeune instituteur, je vous prêche... », jusqu'à : «... dans le cœur de l'enfant. »

**Composition française.**

Dégager les principales idées de lord Chesterfield sur l'éducation.

**Rédaction anglaise.**

Caliban.

∴

**CERTIFICAT DES JEUNES FILLES****Morale.**

« Si l'on m'offrait la sagesse à condition de la tenir renfermée, sans la communiquer à personne, je n'en voudrais pas », disait Sénèque. Par contre, un « sage » de moindre envergure, mais de beaucoup de sens, Fontenelle prétendait que, s'il avait la main pleine de vérités importantes, il se garderait bien de l'ouvrir sur le monde. — Où placeriez-vous la vraie sagesse ?

**Littérature.**

Appréciez le rôle de Jodelle, rénovateur de la tragédie classique en France.

## ÉCOLE NORMALE DE SÈVRES

## Éducation.

Un philosophe antique a défini la véritable tranquillité : « Celle que nous a donnée la raison ». Comment cet empire de la raison peut-il devenir la source des plus solides vertus, sinon des plus éclatantes, et pourquoi serait-il souverainement souhaitable pour les femmes, qui s'y plient encore moins volontiers que les hommes ?

## Littérature.

Appréciez ce jugement d'un critique contemporain sur La Rochefoucauld : « Chacune de ses *Maximes* est comme une piqure d'épingle, qui dégouffe l'idéal emphatique ou les aspirations surhumaines de l'âge qui finit. »

---

## Bibliographie

---

**Les Postulats de la Pédagogie**, par E. PARISOT, docteur de l'Université de Nancy, et E. MARTIN, professeur de philosophie au collège de Villefranche-de-Rouergue. Préface de M. COMPAYRÉ, de l'Institut. (Ouvrage récompensé par l'Institut). 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 2 fr. 50. (Paris, librairie Félix Alcan.)

Dans leur ouvrage, MM. Parisot et Martin se sont proposé de montrer que, malgré les hésitations et les changements dont nous sommes témoins chaque jour, la science de l'éducation a des principes éternels, des bases rationnelles. Les postulats qui sont à sa base sont immuables; la manière de les appliquer seule diffère avec les époques et les pays. Comment trouver ces postulats? Il suffit de pénétrer dans la pensée la plus intime des philosophes de toutes les générations pour discerner ce qu'il y a de commun dans les théories, en apparence, les plus contradictoires. En combinant les deux méthodes *a priori* et *à posteriori*, les auteurs prouvent qu'il y a accord complet sur les points suivants: 1° l'éducation est possible; 2° elle est légitime et nécessaire; 3° elle doit s'attacher à former l'enfant à la fois pour lui-même, pour sa famille, pour sa patrie, pour la société; 4° pour atteindre à ce but, il faut qu'il y ait collaboration de tous les membres de la société, qui deviennent ainsi, dans une mesure plus ou moins grande, les agents directs ou indirects de l'éducation; 5° ils travailleront tous à former l'homme idéal et l'homme réel en développant harmonieusement les facultés, mais en accordant la prédominance aux facultés morales. L'ouvrage tout entier est inspiré de la maxime kantienne: « Traiter l'humanité comme une fin, jamais comme un moyen ». C'est elle aussi que recommandent les auteurs aux éducateurs qui veulent faire une œuvre libérale élevée, vraiment humaine.

**L'Enseignement des langues vivantes dans les lycées d'Allemagne, de France et d'Italie.** (*Enquête personnelle faite durant l'année scolaire 1909-1910*), par Constantin SAINÉANU, professeur de lycée, Bucarest, 1911.

---

Le Gérant : FRANCK GAUTRON.

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

La civilisation intellectuelle en France  
à l'époque de la Renaissance

---

Cours de M. ABEL LEFRANC,

*Professeur au Collège de France.*

---

Le théâtre au XV<sup>e</sup> siècle.

Dans la dernière leçon, après avoir montré quelle fut l'évolution esthétique de la Renaissance, comment la curiosité affina le goût et rendit possible la création, nous avons examiné les différents ouvrages de Jean Bouchet ; bien loin de partager son enthousiasme pour les poèmes de longue haleine, pour les grandes machines didactiques ou épiques, nous avons accordé notre préférence à ses Epîtres morales et familières, qui nous offrent, dans un style de libre allure et plein de saveur, la peinture naïve de toute une petite société littéraire. Grâce à elles, nous avons pu évoquer, dans le cadre aimable du monastère de Fontaine-le-Comte, les figures intelligentes et sympathiques des compagnons de Rabelais ; du noble Ardillon, de Pierre Blanchet, de Geoffroy d'Estissac, et de tant d'autres. Nous les avons montrées avides de connaître la nouvelle production italienne, dévorant, pour ainsi dire, les œuvres de Philelphe, et toutefois proclamant avec ferveur leur amour de la langue française. Mais Ardillon ne dédaignait point de laisser le cloître, son abbaye de Fontaine-le-Comte, et de prendre les champs : parfois, en passant par la Villette, la maison

de campagne de Jean Bouchet, on poussait une pointe jusqu'à Angles, où résidait Jean d'Auton, l'historiographe de Louis XII. Jean d'Auton, qui avait été mêlé à la politique et à la diplomatie, leur disait ses souvenirs et leur lisait ses œuvres ; puis, après avoir fait fête aux produits du pays et même à ses vins, on revenait allègrement vers la Villette « assez propre pour les muses, plaisante de boys, fontaines, prez et verdoyans umbrages. » C'était le temps du gai savoir. On aurait plaisir à s'arrêter longtemps en compagnie de ces hommes, si modestes, si souriants et si généreux ; à tout le moins, on voudrait lire quelques-unes des Epîtres de Jean Bouchet, pour les voir réapparaître, l'épître L ou l'épître LI par exemple ; on voudrait entendre les conseils qu'il donnait à son fils, pour retrouver sans mélange les sentiments d'un bourgeois du seizième siècle.

Mais, avant de quitter Jean Bouchet, il nous reste encore à le peindre, sous un aspect dont nous n'avons rien dit : ce procureur, ce bourgeois, ce rhétoricien, que les œuvres les plus longues et les plus moralisantes n'effrayaient pas, va nous conduire sur les tréteaux des mystères, jusqu'à la gueule d'enfer ou jusqu'à la porte du paradis. Car c'était un fier homme de théâtre, maistre Jehan Bouchet ; de Saint-Maixent, de Saumur, de Chinon, etc., on l'appelait pour faire construire la scène, pour faire apprendre les rôles, pour organiser et surveiller les représentations. Et ne croyez pas que cette entreprise fût une sinécure : on a calculé que la représentation du mystère des Actes des Apôtres, à Bourges, en 1536, avait coûté une somme équivalant à plusieurs millions de notre monnaie. Mais notre Poitevin avait l'étoffe d'un excellent ordonnateur de mystères. Tout enfant, il avait suivi les grands jeux de 1486 ; il avait été étudiant à Paris et gardé de ses années de jeunesse des souvenirs profonds. Il s'était enrôlé dans la Basoche, et on lui a même attribué une sottise : *Le Nouveau Monde avec l'Estrif*, représentée à Paris, sur la place Saint-Etienne, le 11 juin 1508. Enfin, il avait pu connaître, dans les salles du Palais ou dans le voisinage des Halles, le poète Pierre Gringore et messire Jehan de Pont-Alais, le fameux acteur.

Nous allons, maintenant, vous présenter en quelques mots ces deux personnages si curieux « et les associations joyeuses dont ils étaient l'âme. Puis, nous résumerons brièvement le développement du théâtre au Moyen Age, avant d'énumérer les différents genres qui étaient encore en honneur à la veille de la Renaissance.

Gringore naquit vers 1475 ou 1482, l'avant-dernière année du règne de Louis XI. Il ne put donc pas connaître ce roi, comme le



veut la légende. Il mourut à la fin de 1538 ou au commencement de 1539. Sa figure, une des plus séduisantes et des plus vives de ce temps, a tenté la plume de deux de nos écrivains ; et vous avez tous à la mémoire le portrait que Victor Hugo en a tracé dans *Notre-Dame de Paris*, ainsi que la pièce de Théodore de Banville dont il est le héros. Malheureusement ces portraits sont faux ; la réalité est, à mon avis, plus piquante que la légende, et digne de plus d'attention. Qu'est-ce que le Gringoire de Hugo ? Un nouveau Villon, un frère de Jehan Frolo, un don César de Bazan, c'est-à-dire en somme un insouciant étourdi, un étudiant à qui les idées ne pèsent guère, parce qu'il n'en a pas, qui ne voit pas plus loin que le cabaret du coin de la venelle, et dont la sensibilité dépend d'un verre de vin, de la couleur du ciel ou du visage de l'amie. Au contraire, le Gringore en chair et en os fut un censeur rigoureux, qui vit et reprit les abus de son époque avec une clairvoyance, par moment, surprenante ; un poète qui imagina dans la vie de saint Louis les épisodes les plus jolis et les plus touchants. Au lieu d'un poète maniaque, d'un philosophe de ruisseau, d'un acrobate vulgaire et d'un pédant, la réalité nous présente un homme qui fut à la fois acteur, auteur et directeur de théâtre, comme Molière, qui organisa des représentations solennelles, des entrées de princes, qui fut journaliste, pamphlétaire, homme politique et homme d'action, qui entra dans des querelles diplomatiques et religieuses, et qui finit sa vie dans la peau d'un satirique converti, d'un poète édifiant et dévot et d'un héraut d'armes du duc de Lorraine. Cet esprit remuant, fécond, original, n'est-il pas fort supérieur au bohème dont on nous a tracé la caricature ? Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le titre de ses œuvres. En 1509, il donne les *Abus du Monde*, et censure à peu près toutes les institutions. Il compose un mystère, la *Vie de saint Louis*, dont nous reparlerons plus longuement, mais dont nous pouvons dire tout de suite que, loin d'être une pièce religieuse et officielle, ce fut une œuvre aux trois quarts profane, humaine, et dans laquelle plusieurs grandes âmes sont représentées avec précision et délicatesse. Le pape Jules II et le roi de France étaient en lutte. Gringore ne se retint pas d'intervenir et de maltraiter la papauté. Dans cette longue guerre contre le Saint-Siège, dans laquelle Jean Lemaire fut un des premiers soldats et, plus tard, Rabelais, par ses fameuses pages sur les Décrétales, un rude jouteur, Pierre Gringore, s'étant engagé, livra mainte escarmouche. Il composa une satire, la *Chasse du Cerf des Cerfs* (*servu : ser orum*), une sottise : le *Prince des Sots*, une moralité : *L'Homme obstiné* (ces deux dernières pièces furent jouées aux Halles, le mardi gras de

1512). En un mot, Gringore fut un véritable précurseur de notre théâtre profane, et ce n'est pas sans raison qu'un érudit estimable lui consacra une thèse qui viendra se joindre aux excellentes recherches de M. Emile Picot.

Quant à Pont-Allais, c'était surtout un acteur ; aussi, quelle qu'ait été l'importance de son rôle en son temps, quelque part qu'il ait pris dans les représentations que dirigeait Gringore, pour nous, ses traits sont beaucoup moins apparents. Il s'appelait de son vrai nom Jean de l'Espine ; mais, à un gaillard si populaire, les surnoms ne pouvaient manquer : on l'appelait Pont-Alais, à cause d'un petit pont, jeté sur un égout, près de la porte Saint-Eustache, ou bien Songe-Creux, sans doute à cause d'un de ses rôles ou d'une de ses attitudes habituelles.

Autour de Gringore et de Pont-Alais, gravitaient les innombrables sociétés joyeuses, dont le rôle intellectuel, à cette époque, est incontestable et qui étaient éparses dans toute la France. Il y avait : la « Mère folle de Dijon », les « Momeurs du Pont Pinard » à Beauvais, les « Conards de Rouen », les « Singes verts de Chauny » et bien d'autres groupes, dont il serait fastidieux de rappeler les noms de guerre, à Amiens, à Auxerre, à Béthune, à Compiègne, à Laon, à Lille, à Lyon, à Evreux, etc. Point de petite ville qui n'eût une vie dramatique intense, qui ne possédât ses acteurs, son répertoire, son metteur en scène. Quiconque étudierait la littérature et la civilisation de cette période, en n'envisageant que les poètes, en négligeant ce théâtre, populaire et provincial, risquerait fort d'avoir une vue incomplète et fautive ; il est nécessaire de tenir compte de ces éléments, de ces petites associations qui, prises une à une, sont à la vérité souvent peu intéressantes, n'ayant pas augmenté le patrimoine national, mais dont l'ensemble témoigne d'un goût singulier pour le théâtre. « On ne saurait dire, écrit Du Verdier en 1585, les farces qui ont été composées et imprimées, si grand en est le nombre ; car, au temps passé, chacun se mêlait d'en faire. »

Dans chaque ville et dans beaucoup de bourgs, jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, il a existé une ou deux, quelquefois même cinq ou six compagnies joyeuses, qui n'étaient occupées, à certains jours de l'année, qu'à jouer des pièces, surtout des farces. Si la pièce était un mystère, l'activité devenait universelle : prêtres, nobles, bourgeois, procureurs, basochiens de toutes robes, écoliers, joueurs de farces, suppôts de compagnies joyeuses, tous se prodiguaient à l'envi, chacun avait son rôle, chacun avait sa charge. S'agissait-il d'une moralité ou d'une sottie, l'activité n'était guère moins grande ; le curé

retirait sa soutane, les messires leurs chaperons, les écoliers rompaient les digues à leur joie juvénile, et le peuple était secoué du rire des dieux d'Homère. Vous voyez, par là, combien peu la vie provinciale était morne, triste et inféconde, et quelle fut l'erreur de Boileau, lorsqu'il dit :

Chez nos dévots aïeux, le théâtre abhorré  
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.

On ne pouvait se tromper plus complètement : car non seulement le théâtre était loin d'être languissant ; mais, en outre, la cause que Boileau indique ne pouvait empêcher l'essor du genre dramatique. Les gens du Moyen Age ne pensaient pas, en effet, que le Christianisme pût leur interdire de se distraire et de se délecter au spectacle des farces et des mystères. Tout au rebours, ils croyaient, en assistant aux représentations, faire acte de bons chrétiens. En France, comme en Grèce, le théâtre est né du culte ; son éclosion eut lieu dans les sanctuaires et ce n'est qu'assez lentement qu'il passa de l'église sur la place voisine. A Noël et à Pâques, pour donner plus d'éclat aux cérémonies, on ajoutait à la liturgie habituelle des chants sacrés, souvent en forme de dialogues ; ces chants devinrent par la suite des jeux, d'abord en latin et en prose, plus tard en français et en vers. Mais avec les vers s'introduisirent la fantaisie, l'imagination individuelle ; le drame, tout d'abord semi-liturgique, devint peu à peu un drame purement français et presque profane.

A l'organisation religieuse se substitua alors une organisation laïque ; toutefois, le clergé, bien que n'ayant plus la direction exclusive, continua à prendre un grand intérêt à ces spectacles. Mais ces derniers se compliquèrent, s'étendirent ; il devint nécessaire de leur accorder une large place dans la vie municipale ; on créa des sociétés bourgeoises ; on éleva les échafauds et les tentes en dehors du lieu saint : à partir du xii<sup>e</sup> siècle, le théâtre est sécularisé. Dès lors, il aura pour se développer un champ beaucoup plus vaste. Tantôt il suivra la route qu'il a déjà prise et assurera aux mystères une longue popularité ; tantôt, il perdra de sa gravité et remplacera les sujets religieux par la farce, beaucoup moins austère. Enfin, entre le mystère et la farce, prendront place les genres, dont beaucoup sont mal définis, de la moralité, de la sottise, du sermon joyeux, du monologue, etc.

Nous ne pouvons pas vous énumérer, en ce lieu, toutes les œuvres dramatiques du Moyen Age ; il faut se borner à vous signaler ce qu'a produit le premier de nos poètes comiques, Adam de la

Halle, c'est-à-savoir le *Jeu d'Adam* ou la *Feuillée* et le *Jeu de Robin et Marion*. *Robin et Marion*, c'est déjà un véritable opéra-comique, une vraie pastorale qui met en scène des amoureux champêtres. Ce petit chef-d'œuvre nous donne une idée de ce que devait être, en son temps, la floraison de la littérature dramatique, et à l'étudier on se prend à regretter la perte de tant d'autres pastorales, farces ou moralités : c'est à peine, en effet, si l'on a retrouvé une infime proportion de toutes les farces qui ont été jouées en France. Quelle date faut-il assigner à cette floraison de chefs-d'œuvre ? L'époque dont nous traitons ici y a pris une part décisive. M. Petit de Julleville nous dit :

« Le genre ne reçut pas son plein développement avant le commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Alors le goût du théâtre devint universel, et le spectacle fit partie des mœurs nationales, exerça une influence immense et jouit d'une popularité sans égale. L'opinion traditionnelle attribua longtemps la fondation du théâtre permanent en France aux confrères de la Passion, autorisés par lettres patentes du roi Charles VI en 1402. Cette opinion est sans doute erronée. Mais il est juste d'ajouter que le théâtre du Moyen Age en France n'a acquis toute sa puissance et sa fécondité qu'à partir des premières années du xv<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas à dire que l'œuvre exubérante de ce siècle ait surpassé en valeur littéraire et poétique l'œuvre plus sobre, plus courte et plus concentrée de Jean Bodel, d'Adam de la Halle ; à la vérité, nous pensons tout le contraire. »

En écrivant cette dernière phrase, M. Petit de Julleville semble laisser de côté les chefs-d'œuvre de la farce, le *Pathelin* par exemple, dont la langue est si aisée et si nette, le style psychologique et dramatique à la fois.

Le mot mystère n'est pas très ancien, il remonte à peine au xv<sup>e</sup> siècle, à 1450 environ. On s'en servait spécialement pour désigner les représentations qui accompagnaient les entrées royales. Jusque-là les pièces sérieuses s'appelaient jeux, miracles, vies ou histoires. Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, c'est donc une pièce sérieuse, souvent historique, ou du moins présentée comme telle ; son étymologie est incertaine ; on a proposé *ministerium* plutôt que *mysterium*. Nous possédons environ soixante mystères qui ont été conservés ; ils représentent un total d'un million de vers, et ce n'est rien en comparaison de ce qui a été perdu. Presque tous sont du xv<sup>e</sup> siècle ou du commencement du xvi<sup>e</sup>. Ils comprennent trois cycles : 1<sup>o</sup> l'Ancien Testament ; 2<sup>o</sup> le Nouveau Testament et les Actes des Apôtres ; 3<sup>o</sup> les Vies de Saints. Un très petit nombre de pièces échappent à cette division :

le siège d'Orléans et la Destruction de Troie, empruntée à l'antiquité païenne.

Les mystères les plus célèbres sont la *Passion* du Manceau Arnould Gréban, composée vers 1430 et qui comprend 34.574 vers ; une partie a été refaite à la fin du siècle par Jean Michel, un médecin d'Angers. Les frères Arnould et Simon Gréban composèrent aussi les *Actes des Apôtres*, qui furent joués plus tard à Bourges en 1536 et à Paris en 1541. On a pu dire, avec raison, beaucoup de mal des mystères ; on a pu justement leur reprocher leur manque d'unité : la plupart sont des chaos, où tous les éléments sont mêlés confusément ; les personnages sont innombrables, leur psychologie est souvent très courte ; ils s'expriment dans une langue correcte, mais banale. En somme, les auteurs de mystères manquaient de goût. Pourtant ces œuvres nous sont précieuses, en ce qu'elles nous font connaître le langage, les mœurs et les sentiments des contemporains. Ce ne sont pas des œuvres d'art ; ce sont des documents. De récentes recherches, surtout celles de M. G. Cohen, ont beaucoup ajouté à ce que l'on savait sur les représentations de ces pièces et leur organisation si intéressante.

Toutes les pièces qui ne sont pas des mystères, sont des œuvres comiques ; ce sont celles qui sont tirées de l'imagination et de la libre fantaisie de leurs auteurs, et non pas de l'histoire ou de la légende. Les moralités elles-mêmes entrent dans cette catégorie, bien que souvent elles soient aussi graves que les mystères. D'après certains historiens du théâtre, on divise les œuvres comiques : 1° en moralités ; 2° en sermons joyeux et monologues ; 3° en soties et farces. Quelquefois on préfère la division en moralités, farces et soties. Le chef-d'œuvre de ce drame profane est *Grisélidis*, qui fut composé vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et dont vous trouverez une excellente analyse dans le livre de M. E. Liottillac sur le *Théâtre sérieux du Moyen Age*. La source de *Grisélidis* est une lettre de Pétrarque à Boccace de 1373 ; Boccace lui-même avait traité ce sujet dans le *Décameron*. Les qualités de *Grisélidis*, son pathétique, son naturel, la vérité des mœurs, l'esquisse des caractères, l'harmonie générale du ton et la netteté du style, enfin de grands mérites d'adaptation et même d'invention, font casser le jugement que Parfaict, l'ancien historien du théâtre, avait rendu. Notez bien que toutes ces pièces sont absolument profanes : ce qui explique qu'en 1548 elles aient pu trouver grâce devant l'édit du Parlement. La *Vie de saint Louis*, par Gringore, écrite vers 1513, n'est guère au-dessous de *Grisélidis*. L'auteur a compilé les *Chroniques de France* ; il a cherché à reproduire de son mieux la

physionomie historique de son héros, lui donnant des vertus de roi et de croisé pour unique auréole, et rejetant dans le neuvième et dernier livre la série des miracles amenés par le culte du saint Roi. Grâce à la vivante humanité de la figure centrale et à certains épisodes fort dramatiques, où le merveilleux n'est pour rien, la qualité principale de l'œuvre est la vie, le mouvement, la vérité. Un nouveau personnage apparaît : c'est Populaire, plein de loyalisme et d'esprit de justice, et sympathique à tous. Populaire est toujours d'accord avec le roi, sauf lorsque le roi fait marquer au fer rouge les lèvres d'un bourgeois blasphémateur :

Je gremelle de veoir cecy.  
 Je scay bien que grand tort avoit  
 De jurer, mais le roy devoit  
 Le pugnir en aultre façon,  
 Veu qu'il est homme de façon.  
 Le jugement est rigoureux.

Mais l'épisode le plus dramatique de la *Vie de saint Louis*, — je vous recommande aussi la scène du lépreux avec saint Louis — c'est l'histoire des trois écoliers pendus dans la forêt du sire de Coucy. — « Trois écoliers ont poursuivi trop loin un lapin et lui ont décoché une flèche, étant dans une partie du bois qui a pour propriétaire féroce le noble sire Enguerran de Coucy. Saisis par les gardes, ils sont condamnés à être pendus sur place par le sire de Coucy accouru à l'appel du cor. La scène devient atroce par l'étonnement poignant des pauvres petits, leur douleur résignée, leur chagrin à l'idée de la douleur de leurs parents. Les bourreaux eux-mêmes en seront émus un moment, au beau milieu de leurs plaisanteries traditionnelles :

PRIMUS.

. . . . . Qu'esse cy,  
 Jhesus, et d'ont vient cet oultraige ?  
 Nous n'avons fait aucun dommaige  
 En vostre forest.

LE BOURBEAU.

Il vous fault,  
 Pourpasser temps. monter là hault.  
 Et puyz devaller emmy voye.

SECUNDUS.

Hélas ! et faut-il que je voye  
 Mourir sy gracieulx enfant !

LE VARLET DU BOURREAU.

Vous en aurez tantost autant,  
Et sy estes bel et mignon.

LE BOURREAU.

Aussy aura son compaignon,  
Car il m'est commandé.

TERTIUS.

Hélas !

On nous vend bien cher le soulas  
Qu'en ce boys avons voulu prendre !

LE PREMIER.

Mes compaignons, il faut entendre  
Que vécy la fin de nos jours ;  
Nul ne nous peult faire secours ;  
Mourir fault, sans nulz contreditz ;  
Je pry Dieu qu'en son Paradis  
Aujourduy le voyons tous troys.  
Adieu, mes amys.

*(Ici le gette le bourreau.)*

LE BOURREAU.

Hault le boys !  
En elà jà ung despesché.

LE VARLET.

Il n'a guères longtemps presché...

SECUNDUS.

Hélas, que diront  
Noz nobles parens quand scauront  
Nostre mort très dure et amère !

TERTIUS.

Je plains mon père.

SECUNDUS.

Et moy ma mère...

MESSIRE ENGUERRAN.

Meshuy : despesche lay paillart.

LE BOURREAU.

Repondez si je suis fétart ;  
Le velà despesché soubdain.  
L'autre ?

LE VARLET.

Je le tiens par la main  
Tout ainssy comme une espousée.  
Il est tendre comme rosée  
Le jeune enfant.

LE BOURREAU.

Tay-toy, tay-toy,  
Mon ami, montez après moi  
Et pensez à Dieu.  
(*Cy l'atache*)

TERTIUS.

A grand tort  
Nous faictes endurer la mort...  
Tous troys sommes à la mort mis  
Par ung homme plain de malice.  
Las, où est droit, où est justice,  
Où est amour, fraternité,  
Où est pitié et charité ?  
Il ne les fault plus ycy querre.

LE BOURREAU (*ie jette.*)

Despesché est, sans plus enquerre ;  
Il nous faisoit trop long sermon.

MESSIRE ENGUFRRAN

Velà le vin du compaignon...

LE PREMIER FORESTIER.

Ils estoent les plus gracieux  
Que je véisse onc en ma vie...

Voilà donc un épisode d'allure tout à fait singulière, débordant de pitié humaine et n'empruntant aucun intérêt à la religion. Dans le *Miracle de Notre-Dame* comme dans le *Saint-Louis*, on constate « que les éléments profanes de l'action occupent réellement le devant de la scène, et que le merveilleux chrétien s'y réduit à l'état de décor conventionnel et accessoire, de prétexte à représentation, tout au plus de machine à dénouement. »



Les genres dont nous allons nous entretenir maintenant constituaient le répertoire d'associations, soit permanentes, soit temporaires, dont il est nécessaire que nous disions quelques mots. Ces associations se fondaient parfois, pour un temps limité, dans le but de représenter telles ou telles œuvres. Le zèle des membres était extrême, à tel point que les moralistes s'en émurent : on cite, en effet, l'exemple du curé Nicolle, à Metz, qui pensa mourir sur la croix, tant il tenait avec foi le rôle du Christ. Quelquefois ces groupements étaient composés d'écoliers ; on a un exemple de ce théâtre scolaire dans la célèbre farce de la *Femme mute* dont nous parle Rabelais. Dans l'Ouest, les Puys de Caen, de Rouen, de Dieppe, d'Evreux, de Beauvais, etc., faisaient jouer des Comédies ou des Mystères, dont on couronnait les auteurs. D'une manière générale, les poètes débitaient leurs vers devant le *Prince* du Puy et des juges choisis. Mais toutes ces sociétés n'avaient ni la vitalité ni l'ardeur des confrères de la Passion. Ceux-ci avaient un monopole, qui, à la vérité, n'était pas absolu, mais qui leur assura, surtout après le privilège de Charles VI, confirmé en 1518, la faculté presque exclusive de jouer les mystères. Enfin il faut nommer la *Basoché*, une société de protection mutuelle d'amusement qui unissait les clercs du Parlement de Paris. Il y avait la *Basoché du Parlement*, la *Basoché du Châtelet*, l'*Empire de Galilée* dont faisaient partie les clercs des procureurs de la Chambre des Comptes. Chacune de ces sociétés donnait par an trois ou quatre représentations, précédées de processions, de pantomimes et de tableaux vivants. C'étaient là d'excellentes occasions de stigmatiser les personnages politiques qui ne plaisaient pas, en même temps que les ridicules et les tares des gens de robe : juges, avocats, huissiers ou procureurs. Certainement Pathelin est né dans ces joyeuses réunions, et Rabelais s'en est souvenu pour écrire quelques chapitres du cinquième livre. L'époque comportait un tel enchevêtrement des juridictions, que les auteurs des satires les plus virulentes pouvaient échapper aux poursuites. Nous en avons la preuve dans les attitudes des Rois de France à l'égard de la Basoché : Louis XII se résigna à la supporter ; François I<sup>er</sup>, ne pouvant arrêter les attaques continuelles dont ses « folles amours » étaient la cause, se décida à agir fortement.

Le répertoire des sociétés que nous venons d'énumérer comprenait, nous l'avons dit, des moralités, des farces et des soties. Les moralités étaient des pièces dramatiques d'un caractère assez varié, tantôt sérieuses comme le plus grave des mystères, tantôt gaies comme la plus joyeuse des farces. Mais, toujours, les

moralités renfermaient une intention moralisatrice, une intention didactique, prétendaient enseigner quelque chose, donner une règle de conduite.

Les farces (de farcir, bourrer) étaient, primitivement, de petites pièces comiques mêlées de divers langages et de différents dialectes. Dans *Pathelin*, le passage caractéristique est donc à cet égard celui dans lequel l'avocat, simulant le délire, divague en usant de toutes les langues et patois qu'il connaît. C'est encore un souvenir des plus anciennes farces, que la rencontre de Panurge et de Pantagruel, durant laquelle Panurge se sert de tous les dialectes ou langues alors usités, avant de parler français. On y relève une extrême licence du langage et des inventions.

On appelle soties, toute pièce jouée par des sots. Une idée chère à la malice du « bon vieux temps », c'est que le monde est composé de fous, et que la folie de ces fous est faite surtout de sottise et de vanité. L'acteur qui, pour mieux figurer la folie humaine, revêtait le costume traditionnel, la robe mi-partie de jaune et de vert, et le chaperon aux longues oreilles, prenait en même temps le nom de fol ou sot ; et quel masque commode que celui de la folie pour dire à tous, et surtout aux grands, leurs vérités ! N'oublions pas que Sébastien Brandt, Erasme et Rabelais ont repris plus ou moins cette idée, que le monde est composé de fous. Toutes ces pièces sont remplies d'allusions aux événements politiques et de récriminations contre les puissants du jour. Elles tiennent la place de la tribune et de la presse.

Le sermon joyeux enfin, comme la sottie, est dérivé de la fête des Fous, durant laquelle on débitait quantité de discours très osés. L'évolution du sermon joyeux subit, d'ailleurs, l'influence du monologue.

Tous ces genres, toutes ces sociétés dramatiques vous convaincront, je l'espère, de l'extrême vitalité du sens critique à l'égard des événements et des hommes, de la grande indépendance qui animait alors la France entière, la province autant que Paris.

---

# La littérature anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle

---

Cours de M. ÉMILE LEGOUIS,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Ben Jonson.

Ben Jonson poète est moins considérable que Ben Jonson dramaturge. Il a cependant, comme tel, une importance qui n'est pas à négliger ; il a exercé sur la poésie anglaise une influence définie et durable.

Son œuvre se compose de trois recueils : *Epigrams* (cent trente pièces environ, parues dans l'in-folio de 1616, toutes assez courtes) ; *The Forest* (de la même année, contenant une quinzaine de pièces plus longues que les précédentes) ; enfin, dans l'in-folio de 1641, édition posthume des œuvres de Ben Jonson, une suite de poésies recueillies sous le nom général de *Underwoods* (environ cent douze pièces, dont quelques-unes vont jusqu'à deux cents vers).

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que les dates de publication ne sont pas les dates de production. Les pièces se répartissent dans les quarante années de la carrière du poète. Ben Jonson (1573-1637) est le contemporain exact de John Donne, dont nous nous sommes occupés précédemment ; mais l'œuvre précoce de son ami était presque entièrement terminée, quand Ben Jonson commença la sienne, qui va environ de 1598 à sa mort.

La différence de titres des trois recueils ne doit pas nous faire illusion : ces mots vagues d'épigrammes, forêt, taillis, ne sont que des appellations générales désignant un recueil de poésies diverses appartenant en fait à tous les genres et à tous les styles.

Les *Epigrams* renferment des compliments aussi bien que des sarcasmes ; la *Forest* est ce que furent les *Silvae* chez les Anciens, les *Sylves* chez nos poètes de la Renaissance ; les *Underwoods* enfin, titre tiré par déduction du précédent, devraient être les taillis après la haute futaie, mais c'est là que se rencontrent les plus grands arbres.

Pour la clarté de notre exposition, nous serons obligés de

remettre en tas les piécettes qui composent les trois recueils, et de les trier de nouveau, selon leur caractère, selon le genre auquel elles appartiennent ; c'est ce qu'a fait, du reste, le dernier critique, et le plus complet, de Ben Jonson, M. Maurice Castelain, dans son volumineux ouvrage dont je me servirai à plusieurs reprises ; j'utiliserai notamment les excellentes traductions qu'il a données des poésies diverses du dramaturge (1).

Mais, avant d'entrer dans le détail de cette œuvre, notons deux caractères généraux :

Ben Jonson est d'abord le plus savant et le plus profond humaniste de sa génération, le premier avant Milton. Sa connaissance du grec et surtout du latin est sans égale. Au contraire, il sait mal le français et ne l'apprend que tardivement ; et, s'il connaît l'italien, il ne s'en engoue pas comme un Spenser ou un Sidney. D'autre part, il n'a pas de tendresse pour le Moyen Age et n'en a retiré presque aucune inspiration, alors que, dans la poésie élizabéthaine, on remarque la persistance du courant médiéval : songez à Spenser et à la *Faerie Queen*. La muse latine, en revanche, s'allie tout naturellement à son génie, robuste et moralisateur. On a avec Ben Jonson l'impression nette d'être sur la grande route qui mène vers Dryden et vers Pope.

De plus, en dépit de cette influence prépondérante, sa personnalité propre n'est pas étouffée, déguisée, sous la livrée latine ; elle se montre et s'affirme très ouvertement. Nulle individualité, au contraire, n'est plus forte, plus accentuée, avec des idées très tranchées et très disposées à s'affirmer comme des principes. Son orgueil, son mépris de l'ignorance et de l'hypocrisie, sa noblesse de caractère, son amour de la franchise et de la loyauté, une certaine tendresse virile à l'occasion, se manifestent dans tous les vers qu'il a écrits. C'est, sans attacher à ce mot aucune idée de blâme, un glorieux égoïste.

Les épigrammes proprement dites, dans le recueil qui porte ce titre, ne sont pas les meilleures pièces qu'il ait écrites. Ben Jonson est naturellement copieux, abondant ; ici, il a dû resserrer sa veine : il en résulte un certain manque de souplesse et d'élégance, qualités nécessaires à ce genre de poésies : en revanche, il a écrit de nombreux quatrains sensés, plus justes que piquants. Voici, en passant, un distique sur les *Alchemists*, qu'il a souvent attaqués :

If all you boast of your great art be true,  
Sure, willing poverty lives most in you.

(1) V. chapitre x, p. 765-853.

Il réussit mieux dans les petits tableaux satiriques de huit à vingt vers, dans la description, par exemple, du ménage idéal de *Giles and Joan* :

Who says that Giles and Joan at discord be ?  
 Th'observing neighbours no such mood can see,  
 Indeed, poor Giles repents he married ever ;  
 But that his Joan doth too. And Giles would never,  
 By his free-will, be in Joan's company :  
 No more would Joan he should. Giles riseth early,  
 And having got him out of doors, is glad ;  
 The like is Joan ; but turning home, is sad ;  
 And so is Joan. Of times when Giles doth Find  
 Harsh sights at home, Giles wisheth he were blind ;  
 All this doth Joan : or that his long-yearn'd life.  
 Were quiet out-spun ; the likewish hath his wife.  
 The children that he Keefs, Giles swears are none  
 Of his begetting ; and so swears his Joan.  
 In all affections she concurrereth still.  
 If now, with man and wife, to will and nill  
 The self-same things, a note of concord be :  
 I know no couple better can agree (1) ! »

Il y a, dans ces poésies, un certain nombre de « caractères » (ou *humours*) amusants et vivement enlevés, pareils à ceux qui fourmillent dans ses pièces de théâtre. Voyez les rapides analyses des *Characters of the persons*, en tête de *Every man out of his Humour* : c'est la même observation et le même procédé. Ce sont de petites pièces d'une allure vive, pleines de détails concrets et pittoresques. Ben Jonson sait équilibrer les diverses parties d'une pièce et ménager l'effet général. Voici un portrait de ces officiers sans emploi, devenus aigrefins, qui infestaient alors la ville et que le poète a mis ailleurs en scène :

« Shift n'est pas le moins fameux des écuyers  
 qui fréquentent ici, en ville, les quartiers malfamés ;  
 il parvient à s'entretenir, avec en plus la moitié d'un valet,  
 et, pour défrayer sa dépense, il a ce charme : « Dieu  
 [paiera (2) ! »  
 C'est par ce charme qu'il arrive à vivre, à manger, à boire,  
 à s'habiller ; toute sa fortune est là : « Dieu paiera ! »  
 Le jour du terme est arrivé et l'hôtesse déclare  
 qu'il lui faut de l'argent ; il répond : « Dieu paiera ! »  
 Le tailleur lui apporte un habit ; il l'essaie,

(1) *Epigrams*, XLII.

(2) *God pays*.

jette un œil sur la note, l'approuve : « Dieu paiera ! »  
 Il se glisse jusqu'à la taverne ; là il joue aux dés  
 l'argent qu'il avait emprunté : « Dieu paiera ! »  
 Puis, il contracte un nouvel emprunt à tant de jours,  
 signe un nouveau papier, y manque : « Dieu paiera ! »...  
 A toute cause qui se présente, il braille ces deux mots ;  
 son unique réponse à tout est : « Dieu paiera ! »  
 Jusqu'à sa pauvre maîtresse qu'il trompe,  
 réglant ses débauches avec son éternel : « Dieu paiera ! »  
 Mais voilà ! la vieille entremetteuse l'a payé en même  
 [monnaie...]

But see ! the old bawd hath served him in his trim,  
 Lent him a pocky whore. — She hath paid him) ».

Les *Epigrammes* de Jonson sont pleines de personnages ainsi pris sur le vif, bien campés, et de morceaux d'excellente comédie, qu'il semble avoir voulu conserver ainsi, ne pouvant leur trouver une place dans ses pièces.

Voici un autre portrait, celui des politiciens sans emploi, qui se croient maîtres de tous les secrets d'État ; c'est là un thème que le poète a souvent développé avec un plaisir particulier :

« Voilà les cerises mûres et voici les fraises ! » Avant qu'ils  
 [soient éteints,  
 Je veux aux cris de Londre en ajouter un autre :  
 « Voilà les hommes d'Etat ! Voilà ! » Ils poussent dans toutes  
 [les rues !  
 Et mûrs à vingt-six ans ! Vous les rencontrerez ;  
 vous verrez qu'ils exhalent une saveur politique !  
 Mûres sont leurs ruches et leurs manchettes, leur barbe,  
 [leur démarche,  
 aussi graves que mûres, et même un peu blettes, comme  
 [leurs figures.  
 Ils connaissent tous les Etats d'Europe, non pour les avoir  
 [vus,  
 Mais ils ont vu les cartes, et même ils les ont achetées ;  
 et ils les comprennent aussi bien que n'importe quel colpor-  
 [teur !  
 Ils savent les desseins, les projets, les pratiques,  
 et de qui chaque prince tient ses renseignements,  
 et combien il les paie ; ils sont des almanachs, où l'on peut  
 voir, douze ans à l'avance, ce qui manque à chaque pays !

(1) *Epigrams*, XII : On lieutenant Shift. (Traduct. Castelain, p. 768.)

Ils portent dans la poche un Tacite,  
 et les Gazettes, et le Gallo-Belgicus ;  
 ils parlent d'un ton réservé, renfermé, craintif,  
 même ils vous demandent à l'oreille le temps qu'il fait ;  
 gardent comme un secret, douze jours, une sentence de la  
 [Chambre Etoilée,  
 et vous confient tout bas ce que publie une proclamation !  
 Ils se rencontrent par petits groupes et, à tous les marchés ;  
 Ils ont appris par cœur le catalogue ;  
 ou, chaque jour, ils vont voir chez Rimée  
 ou chez Bill, pour acheter des titres de livres !...  
 Quand on nomme le roi de France, ils hochent la tête ;  
 au nom du Pape ou de l'Espagne, ils font la grimace,  
 et parlent pour les Frères contre les Evêques  
 à peu près comme les Frères eux-mêmes : ils pensent, sans  
 [doute,  
 nous éblouir malgré leur ignorance, comme ils ont ébloui  
 les autres. Et c'est pourquoi il ne leur suffit pas d'éviter  
 ceux qui sont plus modestes ; mais encore ils vous méprisent,  
 pour n'entendre point la politique à leur façon, tout de tra-  
 [vers (1) ! »

D'autres pièces nous peignent d'autres originaux : *Don Surly*, celui qui, pour se donner des airs d'importance, affecte le dédain, le sarcasme et est prodigue de jurons ; le *Poet-Ape*, le geai paré des plumes du paon, où quelques-uns ont cru voir une invective contre Shakespeare ; le *English Monsieur*, l'Anglais plus français que les Français, de costume, de manières et de langage, mannequin de tailleur expédié de Paris ; etc. Il y a aussi une pièce burlesque (*Mock-heroic*), où le poète raconte le malodorant voyage que firent deux de ses amis, ayant parié après boire de remonter en canot les égouts de Londres, depuis Bridewell jusqu'à Holborn. Ben Jonson y montre un penchant pour la scatologie, qui annonce Swift.

Mais il arrive à Ben Jonson d'être satirique d'une façon plus noble et plus ample dans quelques pièces plus longues des *Underwoods* et dans ses épîtres : ce sont de belles satires morales, avec un accent plus sincère et plus viril que chez Hall, Marston ou Donne. Le poète est plus âgé : il a vu, réfléchi, et s'est construit une doctrine morale. Voyez l'*Epître à sir Edward Sackville* (2),

(1) *Epigrams*, XCII, « The heir Cry ». (Traduct. Castelain, p. 770.)

(2) *Underwoods*, 30. (Traduct. Castelain, p. 807.)

comte de Dorset, son patron : il veut lui montrer sa reconnaissance, d'une façon peu banale, sous forme de satire. Cette pièce ne vaut pas par le brillant des détails, comme chez Pope, mais par la masse, la construction de la pensée, l'accent mâle de cette voix d'homme qu'on entend derrière les vers. Il y a quelque chose de brusque et de noble dans le ton de ce poète parlant à un grand ; c'est une attitude rare parmi les flatteurs de l'époque (Cf. Spenser):

« Si tous ceux qui ont le pouvoir de rendre de grands services savaient comme vous, Sackville, en choisir le moment, le lieu et la manière, nous aurions alors une liste moins longue d'hommes fiers et durs et d'ingrats ; car on reconnaît les bons offices dans le même esprit qu'ils furent faits et on les paie de même.

Vous donc qui fûtes secourable à ma nécessité, et cela spontanément, sans que j'aie à vous en prier, vous dont le jugement sut prévenir où d'autres auraient  
[gourmandé,

et qui vous y prîtes si bien pour m'empêcher de rougir que la chose était faite aussitôt que je l'eus devinée,

vous ne pouvez douter que, recevant de vous ce noble bienfait, je ne le reconnaisse dignement ;

car, si ma pauvreté m'oblige à recevoir

les moindres présents avec gratitude, je veux pourtant

choisir encore ceux dont je les reçois ; j'aurais honte

d'être obligé de gens que je n'oserais pas nommer !

Ce sont les plus nobles bienfaits, ceux qui descendent

plus profond dans l'âme, lorsque l'on se souvient

avec plus de plaisir de la personne qui donne

que de la chose qu'on reçut. Certains présents vous puent au  
[nez,

tant ils mettent de temps, tant ils ont de mal à venir !

Quand un acte est forcé, la grâce en est détruite... »

Suit une énumération des mauvais patrons qui donnent de mauvaise grâce, avec arrogance, avec intérêt, qui donnent à des sots, à des êtres viles et lâches, qui n'osent pas avouer leur dette, ou dénigrent leurs bienfaiteurs derrière leur dos :

« Lors, accostant le premier qu'il rencontre, il donne au  
[diable  
celui qu'il accablait de serments tout à l'heure : « C'est un oison, qui a des plumes et que l'on peut bien plumer ! »



Il raille aussi ceux qui s'avilissent devant des patrons qui les traitent de haut et leur laissent tomber leurs bienfaits comme des aumônes et des insultes :

« Sûrement il y a là un mystère que j'ignore,  
 pour que les gens respectent tellement de pareils méfaits,  
 qu'ils en déifient presque les auteurs ! qu'ils font  
 à leur santé de bruyantes libations, [entières  
 arrangent des soupers à leur honneur, passent des nuits  
 à célébrer leur gloire avec force jurons !  
 Ne saurait-on tenir un homme pour valeureux,  
 sans lui vouer ce culte idolâtrique ? Pour ma part,  
 je croyais que le courage était un moyen terme  
 entre la peur et la témérité ; non une soif obscène,  
 comme une avidité d'offenser, mais l'art  
 ou la science de discerner le bien du mal.  
 Et vous à qui j'écris, Monsieur, vous le savez,  
 que, par ces confusions, on éteint sa lumière :  
 elle a pour fin l'honnêteté et le bien public,  
 et, où ils font défaut, elle n'existe pas davantage  
 que ces gens-là ne sont des nôtres !... »

On retrouve le même accent énergique dans son *Épître à un ami* (Master Colby) « to persuade hins to the war » : il y blâme ces gens qui s'attardent à Londres pour y mener une vie honteuse. La satire débute et s'achève par une sonnerie guerrière, encadrant une peinture âpre, vigoureuse, rude, des désœuvrés et des débauchés (1).

C'est peut-être là que le tempérament de Ben Jonson se marque le mieux ; mais la longueur et la rudesse de ces épîtres satiriques les rendent peu abordables. Voici un court exemple, où Jonson combine la vigueur de l'expression avec la brièveté incisive de l'épigramme : dans *To my Muse*, il chasse sa Muse pour s'être postulée à un seigneur indigne :

Away, and leave me, thou thing most abhorred,  
 That hast betrayed me to a worthless lord ;  
 Made me commit most fierce idolatry  
 To a great image through thy luxury :  
 Be thy next master's most unlucky muse,  
 And, as thou'st mine, his hours and youth abuse,  
 Get him time's long grudge, the court's ill will ;  
 And reconciled, keep him suspected still.

(1) *Underwoods*, 32.

Make him lose all his friends ; and, which is worse,  
 Almost all ways to any better course.  
 With me thou leav'st an happier muse than thee,  
 And which thou brought'st me, welcome poverty :  
 She shall instruct my after thoughts to write  
 Things manly, and not smelling parasite.  
 But I repent me : stay — who'er is raised,  
 For worth he has not, he is taxed not praised (1). »

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que Ben Jonson fut un pur satirique. Son œuvre comprend des pièces de tout genre : éloges, épithalames, élégies, odes. Il s'y trouve aussi, et cette partie en est particulièrement intéressante, des pièces adressées à ses rivaux et à ses émules. Nul plus que Jonson n'a laissé pour eux de témoignages généreux de son admiration et de son affection. Ici, il nomme ceux dont il fait l'éloge, alors qu'en ses satires il ne nomme généralement pas ceux qu'il attaque. Certes, on relève bien çà et là quelque parti pris d'auteur, des doctrines littéraires accusées et un peu étroites, plusieurs traces de conflit avec des confrères. Cependant Jonson a su reconnaître les meilleurs et leur rendre hommage : Bacon, Camden, qui restèrent ses amis ; Drayton, Chapman, d'autres encore. Il a une générosité dans l'éloge qui va même jusqu'à l'excès. C'est ainsi qu'il semble avoir contribué à cette réputation de Donne, immense et un peu surfaite ; il voyait ses défauts, mais il n'a laissé que des témoignages d'admiration et d'amitié pour lui (Cf. *Epigrams*, XCVI). De même pour W. Browne ; Sylvester, le traducteur de Du Bartas ; Beaumont et Fletcher, ses plus grands rivaux en popularité. La foule ayant sifflé une pièce de Fletcher, *The Faithful shepherdess*, Ben Jonson donne libre cours à son indignation, à son mépris du public, de la foule, du populaire :

« Le sage tribunal aux mille têtes, qui prononce  
 sur la vie et la mort des auteurs et des pièces,  
 (où l'on voit le joueur et le capitaine, le chevalier et son  
 [valet,  
 la bourgeoise et la catin, portant la masque ou l'éventail,  
 le bonnet de velours ou de taffetas, siéger dans l'ombre  
 A côté du courtaud de boutique ou d'un bel-esprit de même  
 [calibre,  
 qui acheta douze sols le droit de juger), ce beau tribunal avait  
 [done,  
 avant de l'entendre à moitié, condamné sa pièce entière,

(1) *Epigrams*, LXV.

pour la belle raison qu'elle ne touchait pas aux vices qu'ils attendaient et qu'ils étaient venus chercher. Pour moi, heureux de voir que ton innocence était ton crime, et qui voudrais que tout le sang des Muses fût versé en un pareil martyr pour affliger leurs yeux, je veux couronner la pièce qu'ils ont tuée et qui se relèvera glorieuse dans l'avenir, lorsque le feu ou les insectes dévoreront ce qu'admirent les sots (1) !

Rappelons enfin, bien qu'ils soient cités partout, ses beaux vers à la mémoire de Shakespeare. On ne peut les omettre, car ils sont un des meilleurs témoignages de l'impartialité et de la noblesse d'âme de Ben Jonson, en même temps qu'un splendide hommage au grand dramaturge. Leurs relations n'avaient pas toujours été sans troubles : les différences étaient grandes entre les deux esprits : différences de conception dramatique, de goût littéraire, entre les instincts de l'un et les théories de l'autre. Des amis, comme il arrive toujours, poussaient à la discorde. Ils se rencontraient souvent dans les tavernes où tous deux fréquentaient : c'étaient alors des conversations un peu vives, où leurs personnalités s'opposaient en leurs différences profondes de nature et de savoir, l'érudition massive de Ben contre l'agilité lyrique de Will. Cependant, Ben Jonson avait assez de sincérité profonde pour dépasser les limites étroites de son propre jugement et faire incliner son esprit et ses doctrines devant le génie de Shakespeare. Lui, le plus grand connaisseur et admirateur des Anciens, il ne craignait pas de déclarer que Shakespeare avait droit à une place à côté d'eux, sinon au-dessus. Il avait jadis présenté Shakespeare comme un génie primesautier, sans art ni érudition : ici, il a réfléchi, relu les œuvres du maître, et il proclame enfin que son art est égal à la nature (2) :

Triumph, my Britain, thou hast one to show,  
 To whom all scenes of Europe homage owe.  
 He was not of an age, but for all time ?...  
 Nature herself was proud of his designs,  
 And joyed to wear the dressing of his lines.  
 Yet must I not give nature all : thy art,  
 My gentle Shakespeare, must enjoy a part...  
 For though the poet's matter nature be,  
 His art doth give the fashion : and, that he  
 Who casts to write a living line, must sweat

(1) *Underwoods*, 14. Traduct. Castelain, p. 774.)

(2) *Underwoods*, 12.

(Such as thine are) and strike the second beat  
Upon the Muses' avil, turn the same,  
And himself with it, that he thinks to frame ;  
Or for the laurel, he may gain a scorn ;  
For a good poet's made, as well as born.  
And such wert thou ! »

F. P.

---

# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## L'Art poétique.

Si nous prenons la peine de considérer que, étudiant Boileau depuis trois mois, nous avons déjà été amenés à parler de deux genres différents, celui de la Satire et celui de l'Épître, et qu'aujourd'hui encore nous allons examiner une troisième forme poétique, la conclusion qui s'impose, c'est que la vie littéraire de Boileau n'a pas été aussi uniforme qu'on le pourrait croire au premier abord. Boileau s'est renouvelé ; son talent a été assez souple pour prendre, sous l'empire des circonstances, des formes diverses. Nous l'avons vu, satirique agréable, sans rien d'amer ni de pessimiste, sans aucune intransigeance, ne pas vouloir se mêler de réformer les mœurs ni de faire la morale à l'univers, et se rabattre sur des satires plus tempérées. Nous l'avons vu devenir l'impitoyable ennemi des méchants auteurs et des sots livres. Mais, si grand qu'ait été le succès des satires littéraires, il ne pouvait pas durer indéfiniment. Inévitablement, le sujet s'épuisait ; la matière, un jour, devait faire défaut. L'auteur du *Festin ridicule*, aux *Satires*, fit succéder les *Épîtres*. Mais ce genre aussi devait forcément finir par le trahir. L'Épître n'est jamais un long poème. Sa destination et sa forme imposent au poète des limites qui contiennent son génie ou son talent dans un cercle bien vite parcouru. On ne concevrait pas un homme qui serait exclusivement un auteur d'Épîtres en vers et dont toute l'activité n'irait qu'à produire deux ou trois volumes de lettres versifiées. C'est pourquoi un jour est venu où Boileau s'est trouvé contraint ou de renoncer à la poésie ou de chercher un nouveau genre. Déjà, en 1669, dans l'*Épître II* Boileau semble avoir pris la résolution ferme de travailler à son *Art poétique* :

A quoi bon réveiller mes Muses endormies  
Pour tracer aux auteurs des règles ennemies ?  
Penses-tu qu'aucun d'eux veuille subir mes lois  
Ni suivre une raison qui parle par ma voix ?

Il résulte de ces vers que l'abbé Des Roches, à qui ils sont adressés, excitait Boileau à faire autre chose que des Satires ou des Epîtres, ou bien que Boileau, spontanément, travaillait à codifier les règles de l'art d'écrire. Il parle de « lois à imposer au nom de la raison », de « règles à tracer aux auteurs ». A quoi ces termes peuvent-ils mieux s'appliquer qu'à cet *Art poétique*, qui a fait nommer Boileau le « législateur du Parnasse » ?

Mais ce code était-il nécessaire ? La poésie française, en 1669, était-elle dans le chaos ou dans l'anarchie ? Avait-elle besoin d'un Lycurgue ou d'un Solon ?

Poser la question de cette manière, c'est la résoudre. On répète à la légère : Boileau est le législateur du Parnasse ; c'est lui qui a montré à la littérature française la route du devoir. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, on répète cette phrase. Marmontel, qui du reste n'est pas une mince autorité, a dit : « Les idées de Boileau sont aujourd'hui communes ; elles ne l'étaient pas de son temps. » D'Alembert, en 1774, dans un éloge d'ailleurs fort médiocre de notre satirique, dit exactement la même chose. Pour lui, Boileau est « le fondateur et le chef de l'école poétique française. Il a connu et développé le premier, en joignant l'exemple aux préceptes, l'art si difficile et jusqu'alors si peu connu de la versification française ». Sans doute, dit-il, Malherbe avait commencé à démêler ce secret. Mais, ajoute-t-il, il n'en avait deviné qu'une partie et encore avait-il gardé pour lui ce qu'il avait pressenti. Il ajoute que Corneille n'avait de guide que son inspiration et qu'elle l'abandonnait quelquefois, tandis que Boileau a fixé, une fois pour toutes, des règles sûres et précises. — Plus récemment, dans un livre sur *l'Esthétique de Descartes*, Boileau est appelé le Descartes de la poésie française.

Devons-nous croire Marmontel, d'Alembert et M. Krantz, et considérer Boileau comme une sorte de régent faisant la classe à quelques écoliers laborieux et dociles, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine ? Disons, tout de suite, que la comparaison avec Descartes n'est pas très juste ; car l'influence de Descartes sur l'esthétique littéraire doit être considérée comme nulle. Descartes est un physicien, un géomètre, un psychologue et un moraliste par surcroît. Il n'a exercé d'influence que dans le domaine de la science et de la philosophie. Il aurait voulu que son *Discours de la Méthode* fût lu du grand public, des dames et des salons, et c'est dans cette intention qu'il l'écrivit en français au lieu de l'écrire en latin ; mais il n'obtint pas le succès qu'il attendait : il n'y eut qu'une seule édition française de son *Discours*, et il dut employer le latin pour acquérir la popularité, si l'on peut dire, dans le monde des

philosophes. Il est donc bien vrai que son influence fût nulle sur la littérature. Aucun lettré du xvii<sup>e</sup> siècle ne s'est réclamé de Descartes ; aucun n'a été porté à s'écrier :

Enfin Descartes vint et le premier en France..., etc.

comme Boileau a dit de Malherbe. En réalité, Descartes a été porté, comme les autres, par ce grand courant de sagesse et de raison qui a entraîné tous les esprits, après les horreurs de la Ligue, après les désordres des guerres civiles, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Descartes, substituant le bon sens à l'autorité en matière de science et de philosophie, et s'opposant par là à la scolastique, est un émule de Malherbe et de Balzac. Il a suivi le mouvement général ; il ne l'a pas créé.

Il est ainsi permis de conclure que Boileau, en 1669 et en 1674, c'est-à-dire au moment où il commence à composer son *Art poétique* et au moment où il le donne au public, n'a pas été le législateur de l'irritable, de l'ingouvernable nation des poètes. Donner des lois à la poésie, c'est chose faite depuis Malherbe et Balzac. Avant l'apparition de l'*Art poétique*, il y a eu à foison des préceptes et des exemples. Voyons quels ils étaient et pour cela jetons ensemble, si vous le voulez bien, un coup d'œil sur l'état de la poésie française en 1669 et en 1674.

Boileau, dans son *Art poétique*, étudie d'abord les genres secondaires ; puis il aborde l'examen des grands genres. Nous pouvons adopter cette méthode, mais en renversant l'ordre. Faisons précisément le contraire de ce qu'a fait Boileau ; ce sera plus commode. Qu'était le théâtre en 1669 ? Corneille a donné tous ses chefs-d'œuvre ; il se traîne dans la médiocrité avec *Agésilas* et *Attila*, en attendant qu'il écrive sa dernière tragédie, *Suréna*. Racine vient de donner *Andromaque* et *Britannicus*, dont la préface est une véritable poétique du théâtre. Quinault vient d'abandonner la tragédie fade et sentimentale pour la tragédie lyrique, pour l'opéra. Molière va faire représenter le *Bourgeois gentilhomme*, les *Fourberies de Scapin*, la *Comtesse d'Escarbagnas*, les *Femmes savantes* et le *Malade imaginaire*. Montfleury est au pinacle. Baron va marcher bientôt sur les traces de Molière. A mesure que Racine s'élève, devient de plus en plus grand, Corneille baisse et ne semble plus que l'ombre de lui-même. En 1672, avec les *Femmes savantes* de Molière, nous entendons le chant du cygne de cet incomparable écrivain. Ainsi, au théâtre, les chefs-d'œuvre ne manquent pas, les théories non plus. Chapelain a rédigé les *Sentiments* de l'Académie sur le *Cid*. L'abbé d'Aubignac, en 1657,

a donné sa *Pratique du Théâtre*, et nous possédons un exemplaire de cet ouvrage annoté de la main même de Racine. On pourrait citer encore les dissertations de l'abbé de Villiers et celles de Saint-Evremond. Boileau, donc, ne pouvait pas édifier de lois nouvelles : il n'y avait pas là de révolution à faire. Quant à ceux qui pouvaient profiter de ces préceptes, ce n'étaient pas les grands écrivains classiques, déjà formés, déjà en possession de tout leur art en 1674 ; c'étaient tout au plus Fontenelle, Campistron ou Lagrange-Chancel.

Les poèmes épiques ne manquent point non plus. On pourrait citer le *Moïse* de Saint-Amant (1653), l'*Alaric* de Scudéry (1664), le *Saint Louis* du Père Lemoyne, le *Saint Paul* de Godeau (1654), le *Charlemagne* de Le Laboureur, le *Jonas* de Coras et le *Childebrand* de Carel de Sainte-Garde. La théorie du genre avait été faite par Chapelain, par Desmarets de Saint-Sorlin et par Scudéry dans la préface de son *Alaric*. Il n'est pas mauvais de faire connaissance un peu avec cet extravagant, et je vais vous lire une page de cette préface, qui est vraiment divertissante :

« Comme le poème épique a beaucoup de rapport, quant à la constitution, avec ces ingénieuses Fables que nous appelons des Romans, il est presque superflu que j'en parle ici ; puisque j'en ai traité assez amplement dans l'avant-propos de mon *Illustre Bassa* et que d'ailleurs l'heureux succès de ce grand vizir et celui du *Grand Cyrus* qui l'a suivi, ont assez fait voir, ce me semble, que je n'ignore pas absolument ce genre d'écrire, dont je me mêle quelquefois. Néanmoins... j'ai cru que je ne ferais pas mal de mettre en ce lieu un Discours de l'Épopée : afin de faire voir aux Lecteurs que je n'ai pas entrepris d'élever un si grand bâtiment, sans savoir toutes les proportions et tous les alignements que l'art enseigne.

« J'ai donc consulté les maîtres là-dessus, c'est-à-dire Aristote et Horace ; et, après eux, Macrobe, Scaliger, Le Tasse, Castelvetro, Piccolomini, Vida, Vossius, Pacius, Ricobon, Robortel, Paul Benni, Mambrun et plusieurs autres ; et passant de la théorie à la pratique, j'ai relu fort exactement l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère ; l'*Enéide* de Virgile : la *Guerre civile* de Lucain ; la *Thébaïde* de Stace ; les *Roland amoureux et furieux* de Boyardo et de l'Ariosté ; l'incomparable *Hierusalem délivrée* du fameux Torquato ; et grand nombre d'autres poèmes épiques en diverses langues, tels que sont les premiers livres de la *Franciade* de Ronsard, et du *Saint Louis* du Père Lemoine, et ce beau poème de la *Conquête de Grenade*, le plus bel ouvrage que l'Italie nous ait donné depuis Le Tasse.



« Or, de l'étude de tous ces préceptes et de la lecture de tous ces poèmes héroïques, voici les règles que j'en ai formées et que j'ai suivies en composant mon *Alaric* ; règles, comme je l'ai dit, tirées de celles d'Aristote, du Tasse et de tous ces autres grands hommes, et, par conséquent, infaillibles, pourvu qu'elles soient bien pratiquées.

« Je dis donc que celui qui compose un poème épique doit songer principalement à trois choses :

« A choisir une matière qui soit propre à recevoir la plus excellente forme que l'artifice du poète lui pourra donner ;

« A lui donner cette forme, telle que je viens de dire ;

« Et à l'embellir des plus rares ornements dont elle puisse être capable. »

Là encore les préceptes de Boileau arrivaient trop tard, et, s'ils ont pu servir à quelqu'un, ce n'a été qu'à Voltaire composant la *Henriade*.

Restent les genres secondaires. Ils sont alors très cultivés ; depuis le duc et pair jusqu'aux Mascarilles, tout le monde se pique de rimer galamment un sonnet, un rondeau, un madrigal, une étrenne. Mais, en 1674, tous les maîtres dans ces genres secondaires sont morts ou n'écrivent plus. Racan est mort en 1670 ; Cotin en 1672 ; morts Colletet et Scarron. Il reste Segrais qui se retire à Caen, M<sup>me</sup> Deshoulières, Ménage qui s'adonne à l'érudition, Benserade. Ainsi, en 1674 et déjà même en 1669, on peut dire que le xvii<sup>e</sup> siècle a produit tous ses chefs-d'œuvre en poésie, qu'il a donné toute sa mesure, et que les préceptes de Boileau ne sauraient l'élever au-dessus du sommet où il est monté. Boileau lui-même, en 1674, a donné tout ce dont il était capable. Il est donc impossible de soutenir que, au moment où Boileau composait son *Art poétique*, le besoin d'un code de la poésie se faisait absolument sentir.

Boileau donc n'a donné ses règles qu'après l'apparition des grands chefs-d'œuvre du xvii<sup>e</sup> siècle, et ce n'est point lui faire tort que de le constater. Il n'a jamais été un législateur, le Lycurgue de la poétique ; il s'est proposé, avant tout, de faire une œuvre d'art. Son but a été d'être l'Horace de la France. Il a voulu montrer qu'un satirique pouvait réussir dans une grande œuvre et que le souffle de l'inspiration ne lui manquait point.

Ainsi qu'il avait fait avant d'écrire ses Satires et ses Epîtres, Boileau commença par étudier soigneusement les lois du genre nouveau qu'il allait aborder. Il ne semble pas avoir lu de près la *Poétique* d'Aristote, et pourtant, quelques années auparavant, on avait abondamment épilogué sur la *Poétique* du grand

philosophe. Boileau cependant était bon helléniste, ce qui ne l'avait pas empêché, en 1664, de prendre nettement position contre Aristote, dans sa *Salire IV* :

Un pédant enivré de sa vaine science,  
 Tout hérissé de grec, tout bouffi d'arrogance,  
 Et qui, de mille auteurs retenus mot pour mot,  
 Dans sa tête entassés, n'a souvent fait qu'un sot,  
 Croit qu'un livre fait tout et que, sans Aristote,  
 La raison ne voit goutte et le bon sens radote.

Arrière donc Aristote ! La raison et le bon sens n'ont pas besoin de lui. Le modèle sera Horace, dont les œuvres constituent le livre de chevet de Boileau.

Avant d'écrire un seul vers de son *Art poétique*, Despréaux a lu, relu, médité, annoté l'*Épître aux Pisons* ; mais Boileau saura s'affranchir de son modèle. Il comprend que le propre d'une épître est d'être une œuvre courte, qu'on peut lire tout d'un trait, sans fatigue, sans tension d'esprit ; il comprend que ce qui était possible à Rome ne l'est pas en France. Son *Art poétique* ne sera pas une épître, comme celui d'Horace. En effet, un art poétique doit suivre un plan rigoureux, et, d'autre part, rien ne serait ennuyeux comme de trouver dans une épître la logique construction d'un discours bien fait. Il n'imitera pas entièrement Horace, qui a mêlé les deux genres et qui nous a donné 475 vers illisibles pour le grand public : causerie libre, indépendante, désordonnée, extraordinaire pêle-mêle de préceptes esthétiques, de conseils moraux, de considérations historiques, de théories variées. Il est impossible de donner d'une telle œuvre un résumé analytique clair et complet. Brueys, en 1683, a cependant la prétention de retrouver le plan de l'*Épître aux Pisons*. D'après lui, Horace se proposait un triple objet :

1<sup>o</sup> Etablir qu'un poète doit plaire ;

2<sup>o</sup> Qu'il doit toucher le cœur ;

3<sup>o</sup> Qu'il doit chatouiller l'oreille.

Mais Brueys était bientôt contraint d'avouer qu'Horace ne s'était pas assujéti à ce plan et il en venait finalement à accuser Horace d'avoir donné un *Art poétique* sans ordre. De fait, il faut reconnaître que le plan chez Horace, s'il existe, est le plus souvent invisible. Pour le prouver, je vais lire le passage qui commence par le fameux vers :

Scribendi recte sapere est et principium et fons.

« Point de bons vers si la raison n'en est le principe et la

source. L'étude des philosophes vous fournira le fond des choses ; et, pour les exprimer, les mots viendront s'offrir d'eux-mêmes. A-t-on approfondi ce qu'on doit à la patrie, à l'amitié ; les droits d'un père, ceux d'un frère et d'un hôte ; les devoirs d'un sénateur, les obligations d'un juge, les fonctions d'un général chargé d'une expédition ; on sait infailliblement donner à chaque personnage le rôle qui lui convient. Que votre œil étudie les modèles vivants de la société ; peintre de la nature, vos portraits seront parlants. Telle pièce offre des caractères naturels et des mœurs bien rendues ; mais le style est sans grâce, le vers manque d'aplomb et d'art ; n'importe, elle plaira davantage au public et le charmera plus longtemps que des vers sans pensées, des riens harmonieux... »

C'est le désordre le plus parfait qu'on puisse imaginer.

Boileau résolut de faire un poème didactique et de s'inspirer, pour le plan, de l'ami d'Horace, de l'auteur des *Georgiques*, de Virgile. Virgile avait intéressé le siècle d'Auguste en parlant d'agriculture : pourquoi serait-il impossible de plaire au siècle de Louis XIV en parlant des lois de la poésie ? Boileau étudia donc les règles de l'art didactique, les règles éternelles que le génie ou, à son défaut, le talent savent d'instinct rencontrer et appliquer, celles qui dépendent du *cœur* pour employer le mot par lequel Pascal désigne cette intuition qui nous fait connaître les trois dimensions de l'espace, qui nous fait connaître Dieu. Un poème est presque le contraire d'un traité en prose ; il ne doit pas chercher à tout dire ; il n'est pas nécessaire qu'il soit complet ; il suffit qu'il instruisse et qu'il plaise :

Aut prodesse volunt aut delectare poetæ...

Mais le poète cherche plus encore à plaire qu'à instruire. Il veut avant tout faire œuvre d'art, et, pour y réussir, il observera les règles suivantes : faire choix d'un sujet propre à intéresser ; — cacher *jusqu'à un certain point* l'ordre et le plan ; — introduire résolument les épisodes, les anecdotes spirituelles, les digressions ; — parler le langage de la poésie véritable ; — avoir en horreur le prosaïsme et la vulgarité.

Boileau fit confidence de son projet à Patru et, aussitôt, le savant avocat s'efforça de l'en détourner ; de même qu'il avait cherché à décourager La Fontaine, quand celui-ci lui avait fait part de son dessein d'écrire ses fables. Heureusement, Boileau n'écouta pas plus que La Fontaine cet érudit, qui a failli priver la France littéraire des *Fables* et de l'*Art poétique*. D'ailleurs, Patru

se rendit tout de suite, quand il eut connaissance du plan et de certains fragments de l'ouvrage. Il fut, dès lors, convaincu que l'entreprise était possible.

Patru, très érudit, connaissait l'insuccès des tentatives de ce genre qui avaient été faites, avant Boileau, dans notre littérature. Il savait que les *Recherches de la France* de Pasquier étaient tombées dans l'oubli le plus profond ; il connaissait le sort du *De Arte poetica* de Vida (1527), de l'*Art poétique* de Thomas Sibilét (1548), de la *Deffence et illustration* de Du Bellay, de l'*Art poétique* de Pelletier du Mans, de celui de Ronsard, lequel fut conçu et exécuté en trois heures, prétendait avec fierté son auteur, ce qui, on l'avouera, est un peu court ! L'*Art poétique* de Vauquelin de La Fresnaye, en trois livres, écrit en 1575, imprimé en 1612, était tout à fait inconnu, à tel point que Boileau l'ignora toute sa vie. Quelques-uns, cependant, prétendent que Despréaux le connut et s'en inspira. Certains éditeurs font même des rapprochements : on a comparé les vers 13 et suivants du premier chant de l'*Art poétique* de Boileau à tel passage du premier livre de Vauquelin : c'est une simple rencontre. De même, on a rapproché des vers où Boileau expose les lois de la Satire un fragment analogue de Vauquelin ; mais il suffit de citer ce fragment pour écarter l'idée d'une influence :

Si puis après on veut la toile ourdir et tistre  
 Du vers sententieux de l'enseignante Epistre  
 Le vrai fil de la trame Horace baillera,  
 Libre, grave, joyeux à qui travaillera ;  
 Et tu verras chez lui qu'aux satires il tâche  
 Arracher de nos cœurs les vices qu'il attache :  
 Et que tout au contraire, aux Epistres, il veut  
 Mettre et planter en nous toutes vertus, s'il peut.  
 Une Epitre s'écrit aux personnes absentes.  
 La Satire se dit aux personnes présentes  
 Sans grande différence, et pourraient proprement  
 Sous le nom de Sermons se ranger aisément.

Qui ne voit que, si Boileau avait eu ce passage sous les yeux, il aurait songé à donner dans son *Art poétique* une place à l'Epître, ce qu'il a négligé de faire. Et, de plus, si Boileau avsit imité si peu que ce soit Vauquelin de La Fresnaye, tous ses ennemis auraient crié au plagiat ; mais ils connaissaient pas plus ce vieil auteur que Boileau ne le connaissait lui-même. Vauquelin partageait alors le sort de nombreux écrivains du xvi<sup>e</sup> siècle, dont les contemporains de Boileau ignoraient totalement les œuvres, et notamment d'Agrippa d'Aubigné, dont les *Tragiques* étaient inconnus. Pas plus que de Vauquelin de La Fresnaye Boileau n'est tributaire de la Ménardièrre (1550).

Boileau va donc faire une œuvre absolument originale. Il est maître de son plan ; mais, disciple de Virgile, il imitera la division en quatre livres des *Géorgiques*. Entre deux livres de préceptes généraux, il parlera successivement des petits genres, de l'épopée et de la poésie dramatique. Il parsèmera son œuvre de fragments historiques, d'épisodes de toute nature.

Il employa cinq ans à mettre sur pied les 1100 vers de l'*Art poétique*, ce qui égale les deux tiers environ d'une tragédie de Racine. En même temps que l'*Art poétique*, il est vrai, il donna, en 1674, deux Epîtres, la deuxième et la troisième, et quatre chants du *Lutrin*. Il fit paraître aussi une traduction en prose du *Traité du Sublime* du rhéteur Longin, ouvrage destiné dans sa pensée à compléter, à éclairer cet *Art poétique*, dont nous commencerons l'étude dans notre prochaine leçon.

---

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Les baillis, sénéchaux et prévôts.

Nous avons exposé, dans la précédente leçon, quel était le mode de nomination des baillis et des sénéchaux. Nous allons étudier, aujourd'hui, leurs attributions, ou, pour mieux dire, nous allons montrer comment, à l'époque des Valois, ils perdent peu à peu la plupart de ces attributions, qui, en 1328, étaient très nombreuses, ces fonctionnaires cumulant les pouvoirs judiciaires, financiers et militaires.

*Attributions judiciaires.* — Les baillis, pour rendre la justice, devaient, à l'origine, tenir des assises tous les deux mois, et successivement dans les principales localités de leur bailliage. A la fin de chaque session, ils devaient fixer le lieu et la date de la session suivante ; la justice n'était donc ni sédentaire ni permanente. Peu à peu, ces assises disparurent, ou ne furent plus que des séances d'apparat ; le bailli rendit la justice au chef-lieu du bailliage, où il convoquait les justiciables à des jours déterminés. Il présida dès lors un tribunal sédentaire et permanent, qui reçut le nom de tribunal des *plaid*s. Le bailli, au début, rendait la justice lui-même ; mais il s'entourait de conseillers, nobles quand il jugeait un noble, roturiers quand il jugeait un roturier. Ces assesseurs se renouvelaient à chaque session, et même à chaque procès ; mais, peu à peu, lorsque les procès devinrent plus nombreux, et que le tribunal se tint en permanence au chef-lieu du bailliage, ces assesseurs disparurent et, à leur place, nous voyons s'introduire des juges de profession. Ceux-ci apparaissent d'abord dans le midi : nous rencontrons, d'assez bonne heure, dans un certain nombre de sénéchaussées du Languedoc, à côté du sénéchal, les *juges-mages*, c'est-à-dire les grands juges (*judices majores*) ; ils touchaient des gages fixes et prêtaient serment devant le Parlement qui les mettait en possession de leur charge ; ils devaient posséder

des grades universitaires, licence en droit civil et en droit canon. Cette institution se généralisa. On créa des juges dans le Nord, sur le modèle des juges-mages du Midi. Il le fallait bien, puisque les assesseurs qui existaient primitivement, nobles ou bourgeois, ne venaient plus aux plaids, et on les choisit parmi les hommes de loi, avocats ou procureurs, qui seuls fréquentaient les plaids ; on s'habitua même, de plus en plus, à choisir toujours les mêmes, c'est-à-dire les plus compétents. Enfin, nous trouvons attachés au tribunal du bailliage un ou plusieurs procureurs du Roi ; ils prêtaient serment entre les mains du bailli ou du sénéchal, qui les installait dans leur charge ; ils touchaient des gages fixes assez faibles, mais recevaient une indemnité pour chacun des actes de procédure qu'ils dressaient ; souvent ils s'adjoignaient des substitués. A côté des procureurs, il y avait aussi des avocats du Roi, qui prenaient la parole dans toutes les affaires où le Roi était intéressé, et qui touchaient, eux aussi, un traitement fixe.

Comment étaient nommés ces juges, procureurs, avocats du Roi ? L'ordonnance de Montils-lez-Tours (1454) nous l'apprend. Voici ce que porte l'article 83 de cette ordonnance : « Pour ce que  
« souventes fois advient que nous ne pouvons avoir entière  
« cognoissance ne aussi les gens de nostre grand conseil des per-  
« sonnes demeurans en nos baillages et senéchaussées, ne de  
« l'idoineté [capacité], preud'homie et suffisance d'icelles, nous  
« ordonnons et décretons que, quand aucun office de judicature  
« vacquera, soit juge, advocat, procureur ou autres nos officiers  
« et les gens de nostre conseil en iceux baillages et senéchaussées  
« en leurs consciences regardent et advisent ceux qui seront les  
« plus propres, idoines et suffisans à iceux offices obtenir, et nous  
« en nomment jusques à deux ou trois, en nous déclarant les plus  
« idoines, prud'hommes et suffisans ; afin que, par deliberation  
« des gens de nostre conseil, puissions mieux pourvoir à icelu ;  
« office. » C'est donc le Roi qui choisit ces juges, avocats et procureurs sur une liste préparée par les officiers de bailliages ; plus tard, ce fut le Roi tout seul qui les nomma.

Dès lors, le tribunal du bailliage eut son personnel fixe, ses conseillers permanents. François I<sup>er</sup>, en 1522, porta à 6 le nombre de ces conseillers au tribunal du bailliage de Poitiers ; à celui d'Amiens, il y en eut d'abord 4, et ce nombre fut porté ensuite à 8, 10, 12, puis 14, et, peu à peu, comme beaucoup d'autres offices, leurs charges devinrent vénales. Dans le tribunal, les sentences étaient rendues à la majorité des voix. Une survivance de l'ancienne organisation se maintint dans ces tribunaux : quand un des con-

seillers manquait, il était remplacé par le plus ancien des avocats : cet usage existe encore aujourd'hui.

Une ordonnance de Louis XI, du 10 juin 1467, nous montre, dans le tribunal du bailliage de Tournai, à côté du bailli, de deux conseillers, du procureur et de l'avocat du Roi, un *lieutenant du bailli*; et nous retrouvons, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, dans tous les bailliages, ce personnage sous le nom de lieutenant général. Quel était son rôle ?

Les baillis se rendaient souvent à la cour et devaient alors se faire remplacer ; ils nommaient un lieutenant. La royauté, par diverses ordonnances, essaya de lutter contre cette pratique. Il fut interdit aux baillis de s'absenter de leur bailliage plus d'un mois, ou de cinq semaines au maximum, par an, et on ne les autorisa à se choisir des lieutenants qu'en cas d'absolue nécessité. Ces prescriptions restèrent lettre morte ; d'ailleurs la royauté dut bientôt reconnaître que les baillis, étant données leurs fonctions multiples, ne pouvaient plus suffire à leur tâche et étaient bien obligés de se faire remplacer par des lieutenants. Une ordonnance de Charles VI, datée du 5 février 1388, prescrivit seulement que le nombre de ces lieutenants serait limité, et qu'on ne les choisirait point parmi les maires, échevins, avocats ou gens trop occupés. L'ordonnance cabochienne de 1413 prescrivit à leur égard les règles suivantes (article 87 de l'ordonnance) : « Quand nos baillifs et séné-  
« chaux commettront leurs lieutenants, nous voulons et ordonnons  
« qu'ils mettent prud'hommes idoines et suffisans et qu'ils soient  
« pas de mauvaises souppeçons ; et, afin que plus seurement nos  
« baillifs et sénéchaux puissent prendre leurs lieutenants, nous  
« voulons et ordonnons qu'iceux baillifs et sénéchaux élèvent leurs  
« lieutenants par les conseils de nos officiers et gens de nostre con-  
« seil et autres prud'hommes des courts d'iceux bailliages et séné-  
« chaussées. » L'ordonnance de Charles VIII (1493) décida de même que le lieutenant serait nommé « par l'avis des officiers royaux du ressort des praticiens et autres gens de bien. » Ce système présenta des inconvénients : des candidats aux fonctions de lieutenant tentèrent d'intimider les électeurs, intriguèrent pour se faire élire, et, une fois en possession de leur charge, se montrèrent hostiles à ceux qui n'avaient pas voté pour eux. Pour éviter ces intrigues, Louis XII, dans l'ordonnance de 1499, décida que l'élection aurait lieu dans la quinzaine qui suivrait le jour où la charge était devenue vacante, et dans le mois, si le bailli ou le sénéchal était absent ; l'élection devrait se faire publiquement, dans une assemblée. En juin 1510, l'organisation de cette assemblée fut réglée comme suit : à chaque vacance, le bailli ou sénéchal convoque-



rait les officiers de sa circonscription, plus six notables du siège ; l'assemblée ainsi formée désignerait trois candidats, pris parmi les gens du bailliage ou de la sénéchaussée, entre lesquels le roi choisirait.

Le lieutenant devient dès lors officier royal, et, par suite, indépendant du bailli. Il remplaçait le bailli quand celui-ci s'absentait, il était membre du tribunal de bailliage. Peu à peu, il se fit entre le bailli et lui un partage d'attributions. Souvent le bailli n'était pas versé dans la science du droit, et ne connaissait pas les coutumes ou la loi qu'il devait appliquer. De plus en plus, ce fut le lieutenant qui prit pour lui les attributions judiciaires, et le bailli, qui était parfois un homme d'armes (par exemple, le bailli de Chaumont et Vitry, en 1335), ou un seigneur, ne garda que les privilèges honorifiques. Les sentences furent rendues en son nom, comme jadis, mais il ne prit plus part à leur rédaction ; il siégea à l'audience, sans mot dire, « comme une statue », nous dit Loiseau, il resta chargé aussi de faire des tournées annuelles dans son ressort, de surveiller les juges inférieurs et de leur prêter main-forte, à l'occasion, pour l'exécution de leurs sentences. Le lieutenant, au contraire, originaire du pays, y ayant des attaches de fortune ou de famille, pris en général dans la bourgeoisie, gradué d'Université (l'ordonnance de Blois de 1498 exige qu'ils soient docteurs ou licenciés *in altero juriis*), le lieutenant, disons-nous, prit de plus en plus le pouvoir réel dans le bailliage, au moins en ce qui concernait les attributions judiciaires.

Comme les baillis, du reste, en dépit des prescriptions formelles des ordonnances, les lieutenants s'absentaient fréquemment ; aussi, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, voyons-nous apparaître, à côté d'eux, des lieutenants appelés *lieutenants particuliers* (nous en trouvons parfois cinq ou six dans certains bailliages). Ils étaient nommés comme les lieutenants généraux, et leur charge devint bientôt un office. Ils faisaient partie, eux aussi, du tribunal de bailliage.

Les tribunaux de bailliage jugeaient toutes les causes, et, pendant longtemps, il n'y eut entre eux et le Parlement aucune juridiction intermédiaire. Une ordonnance de Henri II devait, en 1551, combler cette lacune : ce fut la création des *Présidiaux*, qui devaient connaître en dernier ressort de tous les procès en matière civile, où l'objet du litige ne dépassait pas 250 livres de capital et 10 livres de rente. On n'en établit d'abord que dans les ressorts de Paris, Rouen et Rennes ; plus tard, on en créa un plus grand nombre.

Le 15 janvier 1523, François I<sup>er</sup>, pour donner une leçon aux

lieutenants de bailliage qui négligeaient les causes civiles comme trop peu lucratives, décida que précisément ils ne jugeraient que les procès civils, et que les procès criminels seraient désormais confiés à un *lieutenant criminel*, chargé « de juger et décider « en tous cas, crimes, délits et offenses commis et perpétrés au « bailliage ou sénéchaussée. »

*Attributions financières.* — Les baillis et sénéchaux avaient des attributions financières. Ils percevaient, pour le compte du Roi, les revenus qui n'étaient pas affermés, et mettaient en adjudication les impôts qui devaient être affermés ; ils faisaient les dépenses nécessaires dans leur circonscription, et devaient verser au Trésor les excédents de recettes. Chaque année, à des époques déterminées, ils devaient venir à Paris et rendre leurs comptes devant la Chambre des Comptes. Mais les baillis perdirent bientôt leurs attributions financières. A côté et en dehors d'eux, il s'organisa une double administration financière : celle du domaine d'une part, celles des aides ou revenus extraordinaires d'autre part.

Pour administrer les revenus du domaine, on nomme dans chaque bailliage un *receveur*. Ce receveur est choisi par le roi. Mais, pendant un certain temps, il est élu par la Chambre des Comptes, présidée par le chancelier. Le receveur a pour fonctions d'encaisser les revenus du Roi, de payer les dépenses locales, d'acquitter les mandats de paiement sur sa caisse, et d'envoyer l'excédent des recettes à Paris, au Trésor ; et, tous les ans, il présente ses comptes à la Chambre des Comptes. Le receveur a aussi certains pouvoirs administratifs : il fait construire des châteaux pour le roi, ou réparer les anciens châteaux ; il surveille la construction des routes, des ponts. Les receveurs avaient au-dessus d'eux, à la tête de l'administration générale du domaine, quatre *trésoriers de France*, qui n'avaient pas cependant le maniement des fonds, ce dernier service étant dirigé par un *changeur*. Les receveurs étaient assez nombreux : il y en avait 2, 3, 4, parfois même 6, dans un bailliage. L'un d'eux avait le titre de receveur principal ; c'était lui qui avait mission de rendre les comptes à la Chambre des Comptes. Quant aux quatre trésoriers, ils dirigeaient chacun l'administration du domaine dans une partie de la France ; la France était divisée, à ce point de vue, en quatre régions : 1° le Languedoc, 2° la Normandie, 3° Langue d'Oïl et Guyenne, 4° Outre-Seine et Yonne.

Quand les baillis furent créés, la royauté n'avait pas encore établi d'impôts extraordinaires, ou, du moins, elle en le savait pas établis de façon permanente. Du jour où ces impôts — primitive-

ment extraordinaires — devinrent permanents, il fallut créer des organes d'administration pour les percevoir : ce fut l'administration des aides, qui emprunta non les cadres du bailliage, mais les cadres de l'organisation religieuse, c'est-à-dire les diocèses. Dans chaque diocèse, il y avait un *élu*, chargé d'établir l'assiette de l'impôt et de juger le contentieux administratif, et, à côté de lui, un *receveur des aides*, chargé d'encaisser les sommes qu'avaient perçues les collecteurs et celles que devaient fournir les fermiers, quand l'impôt était affermé. Ces receveurs envoyaient les sommes encaissées par eux à un *receveur général*, siégeant à Paris, qui était pour les aides ce qu'était le changeur pour les revenus du domaine. L'administration supérieure des aides appartenait aux *généraux conseillers des aides*, qu'on en vint peu à peu à appeler simplement *généraux*. Primitivement, ils étaient au nombre de 4, et avaient chacun la direction d'une partie du royaume appelée *généralité*. Les quatre premières généralités furent celles de Languedoc, Langue-d'Oïl, Normandie et Outre-Seine-et-Yonne ; leur nombre s'accrut bientôt, et, en 1789, il y en avait 33.

Après l'institution des fonctionnaires chargés d'administrer soit les revenus domaniaux, soit les aides, il ne restait plus aux baillis et sénéchaux que bien peu d'attributions financières. Leur principale fonction fut désormais de percevoir les amendes prononcées par le tribunal du bailliage. Ils restèrent aussi les gardiens du domaine royal et furent chargés de forcer les vassaux de leur ressort à donner les *aveux* de leurs fiefs.

*Attributions militaires.* — Primitivement, les baillis avaient aussi des attributions militaires ; ils convoquaient les vassaux du Roi qui étaient tenus au service de l'*ost*, et marchaient à leur tête, pour aller combattre ; ils réunissaient aussi les hommes que devaient fournir les communes, et étaient également leurs chefs. Mais ces troupes féodales perdirent de plus en plus de leur importance. Les rois convoquèrent bien, de temps en temps, le ban et l'arrière-ban ; mais il n'y avait là qu'une simple mesure fiscale : les hommes ainsi convoqués avaient, en effet, la faculté de se racheter et beaucoup en usaient. L'argent ainsi perçu entraît dans les caisses royales. La création de l'armée permanente ; compagnies d'ordonnance et francs-archers, après la guerre de Cent Ans, vint donner des occupations aux baillis. Sans doute, ils n'eurent rien à voir dans la nomination des capitaines de compagnies d'ordonnance ; mais ils durent surveiller le recrutement, l'équipement, l'entretien et le logement des francs-archers. Ceux-ci étaient, en effet, groupés par bailliage, et les bailliages furent groupés en grandes capitaineries ; mais les baillis

n'eurent jamais à exercer le commandement de ces francs-archers.

Les baillis avaient, primitivement, la charge de commander les places fortes ; mais, bientôt, le Roi les remplaça par des *capitaines-gouverneurs*, qui organisèrent la défense du pays où se trouvait la place forte. Les baillis n'eurent plus qu'à visiter, en compagnie de deux chevaliers, les forteresses situées dans leur ressort, pour s'assurer si elles étaient en bon état et pour faire exécuter les réparations nécessaires. Les baillis protestèrent contre les empiètements des gouverneurs ; plusieurs même, pour montrer qu'ils ne renonçaient pas à leurs fonctions militaires, prirent le titre de baillis, capitaines et gouverneurs ; certains même, par exemple, à Péronne, Troyes, Nesle, Bayonne, quittèrent leur titre de baillis pour s'appeler gouverneurs tout court. Mais ils eurent beau faire : de tous leurs pouvoirs, ils ne gardèrent que ce droit illusoire de convoquer le ban et l'arrière-ban.

Les gouverneurs, au contraire, virent de plus en plus s'accroître leurs attributions. On donna d'abord à des princes du sang ou à de grands personnages des commandements provisoires dans certaines régions, pour y rétablir l'ordre, y réprimer des révoltes, ou y diriger une guerre. C'est ainsi qu'en 1294, sous Philippe le Bel, Raoul de Nesle, connétable de France, fut envoyé comme lieutenant du roi en Languedoc ; qu'en 1380, Charles VI envoya son oncle, le duc de Berry, en Languedoc et en Guyenne ; le duc de Berry, d'ailleurs, remplit très mal sa mission, et, par ses exactions, provoqua de nombreuses émeutes, en particulier celle des Tuchins-Sous Charles VII, lors de la guerre contre les Anglais, Barbazan chargé de reprendre la Champagne à l'ennemi, y réussit et prit le titre tantôt de gouverneur, tantôt de lieutenant du Roi. C'était surtout dans les provinces frontières qu'on envoyait ces gouverneurs : « N'y soulaît avoir », dit du Pillet, un auteur du xvi<sup>e</sup> siècle, « gouverneurs ou lieutenans généraux qu'es provinces limitrophes pour veiller sur les ennemis voisins et garder la frontière en bon estat de deffense » ; de plus, les fonctions de ces gouverneurs n'étaient que temporaires. Peu à peu, l'institution se généralisa, et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, il y avait onze gouvernements : Languedoc, Provence, Dauphiné, Bourgogne, Normandie, Bretagne, Guyenne, Lyonnais, Champagne, Picardie, Ile-de-France. Les charges de gouverneurs furent données exceptionnellement à de hauts prélats, par exemple, à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, qui devient gouverneur de Normandie, et, en règle générale, aux représentants des plus illustres familles nobles : les

Montmorency, les Foix, les La Trémoille, les de Brézé, et aussi aux princes du sang. Le Roi nommait lui-même les gouverneurs ; mais les lettres de nomination devaient être enregistrées au Parlement, à la Chambre des Comptes, dans les cours de bailliages et de sénéchaussées qui se trouvaient comprises dans le gouvernement. Les gouverneurs avaient des gages très élevés, et ils recevaient souvent, soit de grosses pensions du Roi, soit des cadeaux que leur offraient les populations, les Etats provinciaux ou les municipalités. Les gouverneurs, le plus souvent, ne résidaient pas dans leur gouvernement, et se faisaient alors remplacer par des lieutenants. Ils commandaient les troupes, réprimaient les troubles et les rébellions ; ils transmettaient les volontés du Roi, réunissaient les Parlements et veillaient aux mesures de salut public. Comme c'étaient de grands personnages, ils étaient bien au-dessus des baillis, qui, ayant perdu la plupart de leurs attributions judiciaires, financières et militaires, n'avaient presque plus de rôle dans l'Etat ; il leur restait cependant des attributions administratives.

*Attributions administratives* — Les baillis recevaient les lettres royales, et le roi Louis XI, tenant à ce que les communications fussent plus rapides entre lui et ses baillis, créa le service de la poste en 1464. Les baillis prenaient communication de ces lettres, et devaient les publier, d'abord au chef-lieu de leur bailliage, pendant la tenue des plaids, et ensuite dans les autres localités, où ils envoyaient des sergents pour les lire à la population assemblée ; enfin, ils enregistraient ces lettres. Ils pouvaient les interpréter, quand le texte n'en était pas suffisamment clair. Ils faisaient des règlements valables pour leur bailliage ; mais ils devaient, dans ces règlements, se conformer aux lois et ordonnances et aux coutumes locales. Ils assuraient la police dans leur bailliage, et, depuis 1493, ils avaient même à leur disposition une petite gendarmerie, pour veiller à l'application des règlements. Ils réglementaient également l'agriculture et l'industrie, surveillaient l'exploitation des mines, inspectaient les corporations d'arts et métiers, surveillaient aussi les travaux publics, la construction des routes, les foires et les marchés ; ils veillaient à l'approvisionnement, interdisaient les accaparements et, au besoin, fixaient le prix des denrées. Dans les villes où il y avait une Université, ils étaient conservateurs des privilèges universitaires ; mais ils veillaient aussi à ce que les écoliers n'échappassent pas à leur justice.

Le bailli conserva toutes ces attributions administratives, qui correspondaient à peu près à celles des préfets de nos jours ; mais,

de plus en plus, il ne garda que des attributions honorifiques : ce ne fut plus guère qu'un personnage décoratif.

*Le conseil de bailliage.* — Pour l'exercice de ses attributions, le bailli est souvent assisté d'un conseil, formé du ou des lieutenants, des juges et de notables. Ce conseil est chargé de présenter au Roi des candidats aux places vacantes dans le bailliage ; il donne aussi parfois son avis sur la manière d'administrer le bailliage et sur le règlement à établir. M. Dupont-Ferrier, dans sa remarquable thèse sur *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen Age*, a exagéré l'importance de ce conseil. Il ne formait pas un organe régulier, et on ne le réunissait que de temps en temps ; il n'avait que voix consultative, et le bailli n'était pas lié par ses décisions. Il est tout à fait inexact de dire : « Le véritable gouverneur des bailliages et des sénéchaussées, c'est le Conseil. »

*Répartition des bailliages et sénéchaussées en France.* — Les circonscriptions des bailliages et sénéchaussées n'étaient pas nettement délimitées. En 1495, il y en avait à peu près 86 ; mais, de temps en temps, un bailliage disparaissait, tandis qu'un autre se créait dans une autre région ; de plus, les bailliages étaient parfois subdivisés en sous-bailliages. M. Dupont-Ferrier a donné, à la fin de sa thèse, une carte représentant la répartition des bailliages et des sénéchaussées sur le territoire français, tel qu'elle existait à la fin du Moyen Age. Dans certaines provinces, les bailliages et sénéchaussées auront une organisation distincte ; par exemple en Provence, tous les agents du bailliage étaient renouvelés tous les ans, et, en Dauphiné, ils l'étaient deux fois par an.

M. Dupont-Ferrier doit publier bientôt une liste complète de tous les baillis et sénéchaux et de leurs subordonnés : nous aurons ainsi une sorte d'*Almanach royal* de 1450 à 1512.

Nous consacrerons notre prochaine leçon à étudier les fonctionnaires inférieurs des bailliages et sénéchaussées ; puis nous passerons à l'étude des Etats généraux.

Nous avons montré jusqu'ici quelles étaient les attributions des baillis et des sénéchaux, et nous avons dit quels autres fonctionnaires furent placés, soit à côté d'eux, comme les lieutenants généraux et particuliers, conseillers du bailliage, receveurs du domaine, etc. ; soit au-dessus d'eux, comme les gouverneurs ou lieutenants du Roi dans les bailliages. Nous allons voir maintenant quels étaient les fonctionnaires inférieurs des bailliages et sénéchaussées. C'étaient, dans le Nord, les *prévôts* (en latin : *præpositi*), et, dans le Midi, les *beyles*.

Prévôts et beyles étaient des agents administratifs ; ils trans-

mettaient et faisaient exécuter les ordres royaux, percevaient, dans leur circonscription, les revenus du roi : revenus domaniaux, cens, amendes judiciaires ; exerçaient la juridiction civile et criminelle au premier degré (c'était ce qu'on appelait le droit de basse justice ou *viaria*) et prononçaient des amendes. Comme les revenus qu'ils avaient à toucher ne consistaient pas en impôts bien réguliers, mais en une foule de redevances, infiniment variées, on afferma la charge de prévôt pour plusieurs années, et on l'adjudiquait « au plus offrant et dernier enchérisseur. » Le prévôt versait au Roi le prix auquel il avait ainsi acheté sa charge et, dès lors, touchait les revenus du roi pour son propre compte ; naturellement, il cherchait à rentrer dans ses fonds et même à se faire des bénéfices, aussi exploitait-il le domaine et abusait-il de son droit de basse justice pour infliger fréquemment des amendes assez fortes, dont il touchait le montant.

Il y avait là un abus, auquel on essaya de remédier. Philippe le Bel avait décidé que les prévôts ne pourraient fixer le chiffre de l'amende : ce soin reviendrait aux assesseurs du tribunal, mais les assesseurs ne tardèrent pas à disparaître. Philippe le Long, en 1319, avait recommandé aux baillis de n'affermir les prévôtés que pour une année ; mais alors le prévôt, ne restant plus en charge assez longtemps, connaissait mal ses droits, ne pouvait faire rentrer tous les revenus, et, naturellement, le prix du fermage avait diminué, au grand dommage du fisc. On dut donc en revenir à l'ancien système, à l'adjudication pour plusieurs années.

Par l'ordonnance du 4 juin 1337, Philippe VI de Valois décida qu'on ne comprendrait plus dans l'adjudication les revenus de mainmorte, le droit d'épaves et le droit d'*aubaine* (c'est-à-dire, sur les étrangers) ; ces droits seraient perçus par le receveur du bailliage, ou bien ils seraient levés par des collecteurs spéciaux. Mais on continua à affermer les revenus de la justice ; et c'était là le plus grand abus, contre lequel on ne cessa de protester, en réclamant la suppression radicale du système d'affermage des prévôtés. Les Etats généraux de 1356 et 1357 firent des remontrances à ce sujet : on les satisfit en partie, en mettant quelques prévôtés *en garde*, c'est-à-dire en faisant du prévôt un fonctionnaire royal.

Deux systèmes se trouvaient ainsi en présence : l'affermage, exigé par l'intérêt du fisc, et la mise en garde, qui assurait une meilleure administration et une justice moins partielle ; ce fut l'intérêt du fisc qui, naturellement, l'emporta, et le système de la mise en garde ne dura pas longtemps. Sous Charles V notamment, toutes les charges de prévôts furent affermées. En janvier

1408, deux mois après l'assassinat du duc d'Orléans par Jean Sans Peur, au milieu de l'anarchie générale, le gouvernement voulut donner quelque satisfaction à l'opinion publique :

« Pour les très grans clameurs et complaints que lues avons  
 « des griefs et oppressions qui ci devans ont été fais a nostre  
 « peuple, des personnes qui ont tenues à ferme nos prévostés  
 « par tout nostre royaume, avons ordonné et ordonnons que  
 « d'ores en avant toutes lesdites prévostés seront bailliées en  
 « garde, et y seront mises et établies bonnes et souffisans per-  
 « sonnes des lieux et pays ou des plus prochains, par bonne  
 « élection qui s'en fera en la chambre des comptes, présens et  
 « appelés à ce aucuns de nostre grand conseil et de la cour de  
 « nostre parlement et de nos trésoriers, sans aucune faveur et  
 « acception de personnes. »

Les prévôts devaient toucher des gages. Cette ordonnance ne fut pas plus observée que les précédentes ; car les Cabochiens, en 1413, réclamèrent une réforme. Dans leur projet de réforme, ils demandaient seulement que l'élection des prévôts eût lieu au Parlement, en présence des membres de la Chambre des Comptes, après enquête préalable faite par les officiers du bailliage; les prévôts devraient prêter serment, ne pas se marier dans leur circonscription, ne pas être parents des baillis dont ils dépendraient.

Sous Charles VII, beaucoup de prévôts furent encore affermées, suivant l'ancienne coutume, et, sous Charles VIII, les Etats généraux de 1484 s'en plainquirent. Charles VIII fit une réforme par l'ordonnance de 1493, dont l'article 65 porte ceci :

« Pour ce que plusieurs remonstrances nous ont été faictes  
 « des prévostés de nostre royaume, qui, au temps passé, ont  
 « été bailliées à ferme, nous voulons et ordonnons que d'ores  
 « en avant seront seulement affermées les amendes et exploits  
 « d'icelles prévostés à nostre profit au plus offrant et der-  
 « nier enchérisseur ; et, au regard desdites prévostés, elles  
 « seront exercées par gens lettres ou bons coustumiers, bien  
 « famez et renommez, qui seront élus par les officiers des lieux,  
 « appelez les praticiens d'illic, et seront institués par nous, à telles  
 « taxations (gages) qui leur seront ordonnées par nos gens des  
 « comptes et conseillers. »

L'ordonnance séparait donc, dans la charge de prévôt, les fonctions judiciaires des fonctions financières, décidait que les prévôts seraient pris parmi les gens instruits du pays où ils devaient exercer, et toucheraient des gages. De fait, nous voyons que les prévôts furent pris, en général, dans la bourgeoisie (quelques-uns furent écuyers et même chevaliers), et



qu'un certain nombre étaient docteurs et licenciés en droit. Une ordonnance de Louis XII, en 1499, supprima, parmi les électeurs des prévôts, les praticiens. Quant aux gages des prévôts, ils n'étaient pas très considérables ; mais les prévôts avaient des gages extraordinaires, et ils s'entendaient souvent avec ceux qui avaient affermé les amendes, et s'appropriaient des sommes destinées au Roi ; souvent, d'ailleurs, ils étaient titulaires d'une autre charge, soit d'avocat, soit de capitaine de château fort. Ils restaient généralement très longtemps en possession de leur charge, et la résignaient à un parent, quand ils prenaient leur retraite. Parfois, ils avaient un lieutenant ; mais ce fait est tout à fait exceptionnel avant 1515.

En Normandie, il n'y avait pas de prévôts ; leurs fonctions étaient remplies par des *vicomtes*, qui étaient d'ailleurs bien plus considérés que les prévôts, et étaient souvent écuyers. Leurs charges n'étaient pas affermées, et ils étaient toujours nommés par le Roi. Le vicomte était solennellement installé par le bailli à la session des assises ; il avait des appointements assez forts et souvent s'adjoignait des lieutenants, soit généraux, qui exerçaient leur pouvoir dans toute la vicomté, soit particuliers, qui ne fonctionnaient que dans une ville déterminée. Les vicomtes étaient responsables devant la Chambre des Comptes de leur gestion financière.

Dans les sénéchaussées du Midi, nous voyons apparaître, en même temps que les beyles, des *viguiers* (ce sont les *vicarii* de l'époque mérovingienne ; en Dauphiné, on les appelait *vehiers*). Ces viguiers, en général membres de la noblesse, touchaient des gages assez élevés. Plus importants que les beyles, qui parfois leur restaient soumis, ils avaient à peu près les mêmes attributions qu'eux, dans un ressort plus étendu ; c'était la coutume, d'ailleurs, qui réglait le partage des attributions entre eux et les beyles. Ils étaient nommés par le roi.

A côté du beyle et du viguier, nous pouvons citer le *châtelain*, qui était chargé du gouvernement d'un château fort et levait un certain nombre de redevances pour le Roi. Cette fonction tendit de plus en plus à disparaître ; mais, même quand il n'y eut plus de châtelain, on parla encore de châteltenie.

Enfin, dans les sénéchaussées du Midi, dans les sénéchaussées des provinces du centre, souvent données en apanage, telles que le Poitou, l'Anjou, le Maine, et dans quelques bailliages de Bourgogne, il y eut partage des fonctions prévôtales. De même que nous avons vu le juge-mage apparaître à côté du sénéchal, nous voyons apparaître des juges à côté du prévôt. Ces juges, en général gra-

dués de l'Université, sont désignés parfois par les officiers du bailliage et reçoivent des lettres de provision du Roi. Leurs attributions sont différentes suivant les régions : ici, ils assistent le viguier ; là, ils forment une sorte de conseil du prévôt ; ailleurs, ils constituent un organe indépendant.

Les baillis, sénéchaux, prévôts et beyles avaient sous leurs ordres des officiers subalternes appelés *sergents* (en latin : *servientes*), qui étaient chargés de publier et d'exécuter leurs actes, et faisaient fonctions d'huissiers à leurs tribunaux. Ces sergents étaient fort impopulaires, et excitaient bien des mécontentements et bien des rancunes. On se plaignait aussi de leur grand nombre et, de Philippe VI à Charles VII, toute une série d'ordonnances furent rendues pour en diminuer le nombre. A la suite des doléances des Etats généraux de 1355, 1356 et 1357, les deux ordonnances du 28 décembre 1355 et du 3 mars 1357 prirent des mesures contre eux : leur nombre serait réduit ; ils devraient se contenter de salaires modérés, et, s'ils exploitaient le « pauvre peuple », on les jetterait en prison ; il était interdit aux receveurs et aux vicomtes de créer des sergents pour leur usage particulier. Ils devraient se servir des sergents de bailliages. L'ordonnance cabochienne de 1413 renouvela ces prescriptions et défendit encore aux baillis, sénéchaux et prévôts de créer de nouveaux sergents. Ils devraient en réduire le nombre au chiffre fixé en 1355 et 1357, ne garder que les « plus convenables » et « débouter » les autres tout simplement. L'ordonnance resta lettre morte, et les sergents continuèrent à opprimer le peuple, surtout quand fut établi l'impôt permanent. Ils instrumentaient, non seulement sur les terres du domaine royal, mais aussi sur les domaines féodaux, quand il s'agissait de cas royaux. Ils devinrent aussi un instrument de centralisation. Ils étaient nommés par les baillis et sénéchaux ; plus tard le Roi prit le droit de leur donner des lettres de provision.

Il nous faut citer encore les *notaires* royaux, qui, dans les bailliages, rédigeaient les actes privés, gardaient les minutes des pièces et en délivraient des copies authentiques. Primitivement, ils étaient nommés par les baillis ; depuis le règne de Philippe le Bel, ce fut le Roi qui les nomma. L'ordonnance de 1303 dit, en effet : *Inhibemus omnibus senescallis, baillivis, justiciariis nostris potestatem faciendi seu instituendi notarium publicum ; quam quidem potestatem nobis et successoribus nostris Francie regibus specialiter et perpetuo reservamus.*

Les baillis, sénéchaux et prévôts pouvaient abuser de leur pouvoir, surtout dans le temps où ils cumulaient toutes les fonctions de l'Etat. Aussi était-il nécessaire de les faire surveiller. Saint

Louis avait chargé de cette surveillance des *enquêteurs* ; sous Philippe le Bel, le peuple redoutait beaucoup ces *enquêteurs*, qui cherchaient surtout à lui arracher de l'argent. Sous les Valois, nous ne trouvons plus trace d'*enquêteurs* ; mais nous rencontrons à leur place des *réformateurs généraux*. C'est ainsi qu'en 1362, Jean le Bon, au retour de sa captivité en Angleterre, reconnut que ses officiers avaient abusé de leurs pouvoirs, et il envoya dans le bailliage de Mâcon et dans les sénéchaussées de Beaucaire, Carcassonne et Toulouse, trois réformateurs : un évêque, un noble, un légiste, avec mission de punir et au besoin de révoquer les officiers prévaricateurs, et cela par une sentence sans appel. En 1390, des réformateurs vinrent à Nîmes et modifièrent profondément la constitution de cette ville. Charles VII, en 1443, voulut envoyer des réformateurs en Auvergne pour réprimer les abus et punir les concussionnaires ; mais les Etats de la province d'Auvergne obtinrent, à prix d'argent, que le Roi s'abstint. Cette institution ne fut pas une institution régulière.

*Conclusion.* — Nous avons vu, au cours de cette étude, que les baillis et sénéchaux et leurs subordonnés sont devenus, sous les Valois, des fonctionnaires plus stables que par le passé, et que, s'ils ont fini par perdre la plus grande partie de leurs attributions, celles-ci sont passées à d'autres fonctionnaires qui étaient encore plus dans la main du Roi. Il s'est créé ainsi, dans l'Etat, une classe de gens recherchant les fonctions publiques ; ce sont les *officiers*, qui forment véritablement un quatrième ordre dans l'Etat, intermédiaire entre la noblesse et le tiers état. Ils sont restés très attachés à leurs privilèges, mais ils ont été aussi très appliqués à leur tâche : représenter le roi, faire sentir partout son autorité et établir le despotisme. Nous ne pouvons faire mieux, en terminant, que de nous associer à l'opinion de Luchaire rendant compte de la thèse de M. Dupont-Ferrier : « La foule des « fonctionnaires royaux établis dans toutes les provinces a, plus « sûrement et plus efficacement que les grands corps de l'Etat « capétien et les conseillers de l'entourage du prince, conduit « la France à l'unité dans l'absolutisme. L'œuvre de centra- « lisation monarchique est surtout celle des agents de l'adminis- « tration locale. Ils ont *royalisé* le pays jusque dans ses profon- « deurs, avec une persévérance et une fougue qui dépassaient « souvent la volonté même des Rois. »

R. B.

---

# Sujets de devoirs

---

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

---

## Dissertation.

Principaux caractères du scepticisme dans l'antiquité.

..

AGRÉGATION DES LETTRES

## Composition française.

Quelle place occupent, dans l'œuvre de Molière, *Monsieur de Pourceaugnac*, les *Fourberies* et la *Comtesse d'Escarbagnas*? Dans quels genres peut-on les classer et quelle part y est faite à la tradition, à la convention et à l'observation vraie?

## Thème latin.

C. MARTHA, *Les moralistes sous l'empire romain, La société romaine*, p. 265, depuis : « Ce peintre historien... », jusqu'à : « ... non seulement ce qu'on faisait à Rome, mais encore ce qu'on y disait. »

## Version latine.

PERSE, *Satire V*, v. 132-160.

## Thème grec.

J.-J. ROUSSEAU, *Emile*, l. III, depuis « Une belle soirée, on va se promener dans un lieu favorable... » jusqu'à : « ... un spectacle si grand, si beau, si délicieux n'en laisse aucun de sang-froid. »

**Version grecque.**

THUCYDIDE, *Guerre du Péloponèse*, l. V, ch. xxv et xxvi.

\*  
\* \* \*

**AGRÉGATION DE GRAMMAIRE****Composition française.**

Expliquer ce jugement sur Boileau : « Il fut, à coup sûr, un révolutionnaire en son temps. »

**Thème latin.**

CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme* (*Pages choisies*, éd. Rocheblave, p. 73), depuis : « Pénétrez dans ces forêts américaines... », jusqu'à : «... une seule pensée de son cœur. »

**Version latine.**

SÈNÈQUE, *Questions Naturelles*, l. III, *Préface*, depuis : « Quid præcipuum in rebus humanis est ? » jusqu'à : «... quæ damnamus nec ponimus. »

**Thème grec.**

MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, l. VIII, chap. xiii, depuis : « Il n'y a point eu de peuple, dit Tite-Live... », jusqu'à : «... la religion et les mœurs. »

∴

**AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE**

- I. Lois de Lycurgue.
- II. Le gouvernement de la Défense nationale.
- III. Les courants marins et leur influence sur le climat.

∴

**AGRÉGATION DES LANGUES VIVANTES**

ALLEMAND

**Thème.**

TH. GAUTIER, Gérard de Nerval, depuis : « Il travaillait en marchand... », jusqu'à : «... critique brutale ».

**Version.**

GOETHE, *Gott und Welt* ; Vermächtnis.

**Dissertation française.**

L'histoire dans *Agnes Bernauer* de Hebbel.

**Dissertation allemande.**

Herwegh als Dichter der Freiheit.

## ANGLAIS

**Version.**

CONGREVE, *The Way of the World*, a. II, sc. I, depuis : « Excellent creature... », jusqu'à : « With love of Mirabell. »

**Thème.**

*Satyre Ménippée*, depuis : « Or, je ne veux point examiner ... » jusqu'à : « ... vous appartenait mieux qu'à luy. » (Éd. CH. LABITTE, pp. 177-178.)

**Dissertation anglaise.**

*Kipps*.

**Dissertation française.**

Analyser les procédés dont se sert E. Poe pour produire chez ses lecteurs une impression d'effroi.

*Le Gérant* : FRANK GAUTRON.

---

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

L'Art poétique (suite)

L'Art poétique, auquel nous revenons maintenant, est par excellence un ouvrage classique. Jadis, on désignait ainsi les œuvres qui appartenaient à l'aristocratie des auteurs. Aujourd'hui, le mot s'applique à celles que l'on propose comme modèles aux écoliers, à celles que l'on étudie dans les classes. Mais nous n'avons pas à faire état de cette considération ; à nos yeux, l'Art poétique est une œuvre d'art, et nous en parlerons comme pouvait en parler le public de 1674, ou plutôt autrement qu'il ne le pouvait faire, avec le bénéfice de l'éloignement et une vue plus large et plus impartiale des choses.

Nous appliquerons à cette nouvelle étude la méthode qui nous a guidés jusqu'ici. L'Art poétique, comme les Satires et les Epîtres, est une œuvre qui doit être connue de tout le monde. Nous ne passerons donc pas notre temps à l'analyser minutieusement, à l'expliquer dans le détail. Cette façon de procéder, d'ailleurs, est conforme aux desseins de l'auteur et s'accorde avec la vraie destination de ces ouvrages. En effet, ils ont été écrits pour les gens du monde ; ce sont des œuvres d'art qui veulent instruire et plaire, mais plaire plus encore qu'instruire, plaire à l'élite du public d'alors, c'est-à-dire à la cour et à la ville.

La comparaison que nous avons esquissée, la dernière fois, avec les *Géorgiques* de Virgile, peut singulièrement faciliter notre tâche. Nous parlerons d'abord de la manière de Boileau, dans l'*Art poétique* ; puis nous en mettrons en lumière les théories directrices ; nous verrons ensuite quels sont les reproches que l'on peut faire et que l'on a faits à l'ouvrage, et notamment à propos des lacunes importantes que l'on remarque dans le livre consacré aux genres secondaires. Notre prochaine leçon, enfin, sera consacrée aux idées de Boileau sur l'épopée française et sur le genre dramatique.

Quand nous lisons les premiers vers de l'*Art poétique* :

C'est en vain qu'au Parnasse... etc.

nous ne sommes pas sans éprouver une forte surprise. Voilà un poème didactique qui ne commence pas comme ceux de Lucrèce et de Virgile. On se rappelle le début des *Géorgiques* :

*Quid faciat laetas segetes, quo sidere terram  
Vertere, Maecenas, ulmisque adjungere vites  
Conveniat : quae cura boum, qui cultus habendo  
Sit pecori... etc.*

Il est impossible d'indiquer plus nettement l'objet du poème et le but que se propose l'auteur. Puis vient une dédicace et une invocation comme dans Lucrèce. Il y a ainsi, au début des *Géorgiques*, plus de quarante vers pour énoncer le sujet, pour entrer en matière.

Rien de semblable au commencement de l'*Art poétique* chez Boileau : c'est une boutade, une déclaration presque brutale, un arrêté d'expulsion. Il s'adresse à ceux qui ne sont pas « nés poètes », et il leur crie : « Arrière, profanes ! » comme faisaient jadis les prêtres des Mystères :

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur  
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur,  
S'il ne sent point du Ciel l'influence secrète,  
Si son astre, en naissant, ne l'a formé poète ;  
Dans son génie étroit, il est toujours captif ;  
Pour lui, Phébus est sourd et Pégase est rétif.

Et il passe immédiatement à un bon conseil qui est la conséquence de ce principe :

O vous donc, qui brûlant d'une ardeur périlleuse  
Courez du bel esprit la carrière épineuse,



N'allez pas sur des vers sans fruit vous consumer,  
 Ni prendre pour génie un amour de rimer ;  
 Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,  
 Et consultez longtemps votre esprit et vos forces.

Voilà qui est net, catégorique. Dès le début, c'est une déclaration de principes extrêmement ferme. Boileau proteste qu'il n'y a rien dans son poème pour les rimeurs ; il ne s'adresse qu'aux poètes. De même qu'Antoine Arnauld, composant son traité de la *Fréquente Communion* où il recommande de communier fréquemment, écrit en tête de son livre : *Sancta Sanctis*, Boileau crie bien fort dès le début de son ouvrage : *Poetica poetis*.

Remarquez que le procédé est fort singulier. Loin de chercher à s'attirer des lecteurs, il s'efforce de les décourager. Dès les premiers mots il déclare qu'il ne parlera que pour quelques privilégiés. Comment expliquer une pareille dérogation aux lois du genre didactique ?

Boileau, pourtant, connaît parfaitement son métier. Ecoutez plutôt le début du *Lutrin* :

Je chante les combats et ce prélat terrible  
 Qui, par ses long travaux et sa force invincible,  
 Dans une illustre église exerçant son grand cœur,  
 Fit placer, à la fin, un lutrin dans le chœur.  
 C'est en vain que le Chantre, abusant d'un faux titre,  
 Deux fois l'en fit ôter par les mains du chapitre :  
 Ce prélat, sur le banc de son rival altier,  
 Deux fois le reportant, l'en couvrit tout entier.

Voilà l'exposé très net du sujet ; voici, maintenant, la traditionnelle invocation à la Muse :

Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance  
 De ces hommes sacrés rompit l'intelligence  
 Et troubla si longtemps deux célèbres rivaux :  
 Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots !

Et, enfin, la dédicace au président de Lamoignon :

Et toi, fameux héros dont la sage entremise  
 De ce schisme naissant débarrassa l'Eglise,  
 Viens d'un regard heureux animer mon projet,  
 Et garde-toi de rire en ce grave sujet.

Boileau possède donc admirablement son art. La forme de ce début de l'*Art poétique* répond donc à un dessein très arrêté dans l'esprit du poète. Boileau est hanté par la peur du pédantisme. Il ne hait rien tant que la lourdeur de l'appareil scienti-

fique, technique. C'est pourquoi il a voulu faire un début épisodique, aussi vif que possible. Il a jeté par-dessus bord tout ce qui pouvait avoir une apparence classique, technique, tout ce qui pouvait sentir l'école et le procédé traditionnel.

Il y a encore une autre raison. Boileau est, avant tout, l'auteur des *Satires*. Nous avons vu l'auteur des *Satires* signer le début de la première Epître ; c'est encore lui qui met sa marque au commencement de l'*Art poétique*. Boileau a passé ses premières années à chasser du Parnasse les mauvais poètes ; le plus simple n'était-il pas de les empêcher d'en approcher ?

Mais il ne suffit pas d'être poète : il faut encore savoir dans quel genre on peut espérer réussir ; c'est pourquoi Boileau entreprend l'énumération des qualités du poète en général. On s'attendrait à voir sous sa plume les mots de fougue, d'audace, d'enthousiasme et même de délire ; le poète, en effet, n'est-il pas quelque peu un mage ? Le poète, en latin, se dit *vates*, qui a aussi le sens de prophète, devin, prêtre. Or Boileau recommande la raison, le bon sens. Il emploie plus de vingt vers à recommander la sobriété, la concision, le sentiment de la mesure, la noble simplicité. C'est qu'en effet il serait ridicule de recommander aux gens d'avoir du génie ; il n'y a pas de méthode qui puisse procurer de telles qualités : *nascuntur poetæ*. Il est inutile de conseiller aux aviateurs l'audace et l'énergie ; mais on peut leur prêcher la prudence. Tel est le rôle de Boileau envers ces Icares de l'esprit que sont les poètes.

Boileau en arrive, ensuite, à jeter un coup d'œil sur l'histoire littéraire de la France. Mais prenons bien garde que ce n'est pas une histoire de la poésie ; car, alors, on pourrait reprocher à Boileau d'être incomplet et superficiel. C'est un historique de la versification française, laquelle est établie d'une manière fixe et définitive depuis Malherbe.

Le dernier de tous les préceptes que donne Boileau, dans cette première partie, c'est d'être très sévère pour soi-même et de recourir constamment à la sévérité d'autrui.

Tel est ce premier chant, et nous pourrions étudier tout de suite les théories qui s'en dégagent. Le quatrième chant, en effet, est tout entier composé de généralités, qui présentent tant d'analogies avec celles du premier, que, souvent, elles ne font que les répéter. Après un début épisodique, où il raconte l'histoire du médecin de Florence (allusion à Claude Perrault, d'abord médecin, puis architecte), Boileau en arrive à des conseils tout à fait semblables à ceux du début. C'est là que nous trouvons le fameux vers, cité si souvent d'une façon inexacte et absurde :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent...

et que l'on transforme en cette sottise :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier...

C'est une reprise des conseils par lesquels s'ouvrait le premier chant. De même, nous retrouvons l'éloge de la sévérité :

Je vous l'ai déjà dit, aimez qu'on vous censure...

Boileau lui-même souligne la redite. Ce quatrième chant a donc été composé, en partie, avec des fragments, des débris du premier.

Après des conseils d'homme à homme sur la vertu, la jalousie, la politesse, l'honnêteté, après un dernier épisode, il y a encore une courte et générale histoire de la poésie ; c'est pour arriver à cette constatation et à ce souhait : le métier de poète était autrefois un sacerdoce ; aujourd'hui, cette noble occupation est devenue le trafic d'un marchand qui vend ses vers. Mais il n'en doit pas être ainsi, surtout sous un Louis XIV, sous ce monarque éclairé, ami des belles-lettres, qui va toujours au-devant du talent et à plus forte raison du génie. L'épisode est très heureusement introduit pour amener ce bel éloge du roi :

Muses, dictez sa gloire à tous vos nourrissons ;  
Son nom vaut mieux pour eux que toutes vos leçons...

La moitié du poème est donc consacrée à donner des conseils, à exprimer des préceptes généraux. Que valent ces théories ? C'est la question qu'il faut maintenant nous poser. Boileau, continuateur de Malherbe, préconise la raison, le sens commun, comme disait Descartes. Partout et toujours, il fait appel à la raison, laquelle n'exclut jamais le génie et même le génie le plus audacieux :

Que, toujours, le bon sens s'accorde avec la rime...  
Aimez donc la raison. Que toujours vos écrits  
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.

Mais l'apôtre de la raison doit forcément se défier de l'imagination, de cette « maîtresse d'erreurs », qui, parfois, emporte les écrivains à des excès que réprouve le bon sens. En cela, Boileau est disciple du philosophe Malebranche, de l'auteur de la *Recherche de la Vérité*. En effet, un écrivain s'adresse à tout

le monde et doit conséquemment parler le langage de tout le monde. Le grand principe, en somme, c'est de rechercher partout le vrai, d'étudier la nature et de n'admettre rien que de vrai ou de vraisemblable. Boileau, on le voit, n'est pas ennemi de la poésie réaliste : il y pousse, au contraire, de toutes ses forces ; mais il veut que la raison y règne, et, au nom de la raison, il repousse le burlesque, le précieux, le grossier.

Il n'y a là, encore une fois, que de simples avertissements. Le génie n'a pas besoin de préceptes. Cependant il retient toujours quelque chose de la faiblesse humaine, et il n'est pas inutile, pour cette raison, de le mettre en garde contre les dangers qu'il peut rencontrer. Il a manqué à un Napoléon, à un Victor Hugo, un sage conseiller qui ait sur eux assez d'ascendant pour leur faire éviter les écarts, les folies. Ces préceptes de Boileau, nous les retrouvons dans Molière, lorsqu'il dit : « Les règles de l'art, ce sont des observations que le bon sens a faites sur ce qui pourrait ôter du plaisir à ceux qui lisent ces sortes de poèmes ». Des-préaux n'est donc pas un gêneur, qui met des entraves au génie, qui veut ligoter Samson. Il ne contredirait pas l'auteur des *Pensées* disant : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas », c'est-à-dire opposant l'intelligence spontanée avec ses intuitions immédiates au bon sens et à la raison. Boileau admet les hardiesses d'un génie qui s'échappe hors des conventions étroites

Et de l'art même apprend à franchir les limites,

ce qui ne veut pas dire qu'il franchit les limites de l'art, mais que c'est l'art lui-même qui lui apprend à franchir les limites ordinaires.

L'*Art poétique* n'est donc pas l'équivalent d'une *Institution oratoire*, d'un *De Oratore*, d'une *Politique* d'Aristote. Ici il n'est pas question d'apprendre aux poètes leur métier. Les hommes de génie sont comme les gens de qualité : ils savent tout sans avoir rien appris. Il s'agit seulement de leur présenter quelques observations dont ils peuvent faire leur profit. Si l'on prend ainsi la précaution de bien comprendre l'intention et l'ambition de Boileau, l'*Art poétique* nous apparaît comme un ouvrage tout à fait judicieux et même digne d'admiration.

Mais cette admiration comporte des réserves. Boileau est tombé dans le défaut d'Horace, c'est-à-dire le décousu et le manque de transition. Boileau disait de son poème : « Il y a en lui un défaut comme celui du talon d'Achille ». Il n'a jamais précisé ; mais il est permis d'affirmer que ce défaut, auquel il faisait allusion, c'est

le manque de suite. C'est là l'embarras commun de tous les auteurs didactiques, et Boileau n'a pas su éviter la difficulté : ce qui le prouve, c'est que, si l'on sait par cœur beaucoup de vers de l'*Art poétique*, il n'est personne, je crois, qui serait capable de réciter sans broncher un chant entier de l'*Art poétique*. Seuls le pourraient les gens doués d'une mémoire effrayante, malade, comme celles qui permettent de réciter l'almanach, ou l'horaire d'une gare de chemin de fer, une mémoire comme celle d'Alfred Maury qui savait par cœur la liste des 500 membres de la Convention. La veille de sa mort, racontait Léopold Delisle, Maury, pour se distraire de ses douleurs, voulut répéter cette liste ; mais il ne put trouver que 499 membres ; cet oubli insolite l'avertit que sa fin était proche et, en effet, il mourut le lendemain.

On peut aussi reprocher à l'*Art poétique* une certaine sécheresse. Boileau est un versificateur honnête ; mais cela ne suffit pas pour être poète. L'*Art poétique* est bien l'œuvre d'un homme qui remet vingt fois sur le métier ce qu'il a composé, qui attend plusieurs semaines une rime rebelle. Malgré ces réserves, l'*Art poétique* est et demeure un poème digne d'estime.

Le deuxième chant est consacré aux genres secondaires, en attendant le troisième qui traite des grands genres, c'est-à-dire de la tragédie, de l'épopée, de la comédie. Pourquoi adopter cet ordre là ? C'est en vertu du même principe suivant lequel Boileau, quand il s'agit de deux vers qui riment ensemble, met toujours en avant le plus faible ; et l'idée est fort juste. Quand on lit, au début d'*Athalie* :

Du temple orné partout de festons magnifiques  
Le peuple saint, en foule, inondait les portiques,

on a le droit de trouver l'inversion un peu forte ; mais qui ne voit combien l'idée s'affaiblirait, perdrait de sa valeur, si le second vers était le premier ? Boileau, de même, a craint que, si on lisait d'abord avec grand intérêt ce qui se rapporte au poème épique et au drame, on n'aborde ensuite qu'avec une sorte de dégoût le chant réservé aux genres secondaires.

Le poète y parle du vaudeville, du madrigal, de la chanson ; c'est un sacrifice fait par lui aux exigences de son temps. Il fallait bien qu'il parlât de ces riens qui charmaient les salons, les ruelles, les réduits. Il s'est exécuté par acquit de conscience ; mais on surprend la fatigue, l'ennui. Il parle du rondeau en un vers, de la ballade en deux vers, du madrigal en deux vers. Sur l'idylle, sur la satire, nous ne trouvons que des considérations vagues et insuffisantes. Sur la satire, sur ce genre qu'il connais-

sait bien, il se borne à dire quelques mots des Latins et de Regnier, auxquels il ajoute quelques exhortations à la « candeur » et à la « pudeur ». Le deuxième chant est incontestablement le plus faible des quatre. Certes il y a des détails singulièrement heureux ; mais l'ensemble n'est pas du tout satisfaisant.

Il y a des lacunes graves. Nous n'y trouvons rien sur l'épître, rien sur la poésie didactique, rien sur la fable. Les deux premiers oubliés pourraient, à la rigueur, s'expliquer par un excès de modestie de la part de l'auteur. Mais, pour la fable, la question est tout autre et elle a été fort controversée. On a incriminé jusqu'aux intentions de Boileau. Saint-Marc Girardin, dans cette même chaire, a prétendu que cette omission s'expliquait par le fait que La Fontaine était mal en cour et que Boileau, pour complaire au monarque, avait passé la fable sous silence. C'est bien mal connaître l'honnête et bon Despréaux, et tout ce que nous savons de sa vie et de ses sentiments nous oblige à repousser une semblable explication.

Remarquons, tout d'abord, que Boileau n'a ni la prétention d'être exact, ni celle d'être complet. Ce n'est pas un traité qu'il écrit, c'est un poème : première raison pour croire que l'omission de la fable n'a pas été préméditée.

En 1669, la Fable pouvait-elle être considérée comme un genre ayant une forme bien définie ? Quels fabulistes connaissait-on ? On connaissait Esope. Babrius n'a été retrouvé qu'en plein XIX<sup>e</sup> siècle, dans un couvent du mont Athos. Restaient Phèdre et La Fontaine avec les six livres de fables de 1668. On peut négliger le petit recueil de Furetière. Il était donc impossible à Boileau de parler de la fable sans nommer La Fontaine. Or l'auteur de *l'Art poétique* s'est interdit de nommer les vivants. C'est ainsi que, au chant III, il ne dit mot de Corneille, de Racine, de Quinault. S'il parle de Molière, c'est parce qu'alors le grand comique était mort.

En outre, si Boileau avait eu l'idée de parler de la fable, il aurait dû parler aussi du conte et donner les préceptes du conte à la Boccace et à la La Fontaine. Or Boileau répugnait à définir ce genre licencieux.

Enfin, la dernière raison, c'est que Boileau n'appréciait pas La Fontaine. Molière disait : « Nos beaux esprits ont beau se trémousser, ils n'effaceront pas le bonhomme ! » Eh ! bien, Boileau croyait pouvoir effacer le bonhomme. Son débraillé le choquait ; sa fantaisie lui semblait incompréhensible, et il n'a pas vu que La Fontaine était un génie inimitable. Nous en avons au moins deux preuves.

Un peu avant 1668, Boileau lut, critiqua la fable de La Fontaine

intitulée : *La Mort et le Malheureux*. Il reprocha au fabuliste d'avoir supprimé un trait qui se trouve dans Esope et qui est, en effet, très heureux : celui du fagot rechargé. Boileau refit la fable, et voici comment il traita le sujet :

Le dos chargé de bois et le corps tout en eau,  
 Un pauvre bûcheron, dans l'extrême vieillesse,  
 Marchait en haletant de peine et de détresse.  
 Enfin, las de souffrir, jetant là son fardeau,  
 Plutôt que de s'en voir accablé de nouveau,  
 Il souhaite la Mort et cent fois il l'appelle.  
 La Mort vint à la fin : Que veux-tu, cria-t-elle.  
 Qui ? moi ? dit-il alors, prompt à se corriger :  
 Que tu m'aides à me charger.

Rien de plus détestable que cette petite pièce, où les chevilles abondent, et La Fontaine le fit bien voir, en se rendant à l'observation et en traitant à son tour le même sujet. C'est alors qu'il composa ce parfait petit chef-d'œuvre : *La Mort et le Bûcheron* :

Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée...

Trois ans plus tard, La Fontaine, naïvement ou avec sa malice de pince-sans-rire, refit une fable de Boileau. C'est la fable qui se trouve dans l'Épître II, à l'abbé Des Roches, et qui devait primitivement figurer dans l'Épître I, au roi. Elle ne fut publiée qu'en 1672 ; mais elle était déjà connue avant cette date :

Un jour, dit un auteur, n'importe en quel chapitre,  
 Deux voyageurs à jeun rencontrèrent une huître.  
 Tous deux la contestaient lorsque, dans leur chemin,  
 La justice passa, la balance à la main.  
 Devant elle, à grand bruit, ils expliquent la chose.  
 Tous deux avec dépens veulent gagner leur cause.  
 La Justice, pesant ce droit litigieux,  
 Demande l'huître, l'ouvre et l'avale à leurs yeux ;  
 Et par ce bel arrêt terminant la bataille :  
 « Tenez : voilà, dit-elle, à chacun une écaille ;  
 Des sottises d'autrui nous vivons au Palais.  
 Messieurs, l'huître était bonne. Adieu. Vivez en paix.

Comme ces mauvais vers semblent froids, quand on se rappelle la jolie scène, si vive, si animée, où La Fontaine fait parler le grave Perrin Dandin, personnage concret et autrement vrai que cette allégorique justice qui se promène la balance à la main ! Or, quand Boileau vit la fable de La Fontaine, il critiqua Perrin Dandin !

Ce simple détail prouve qu'il ne comprit rien à l'art si délicat

de La Fontaine. Il nous explique aussi pourquoi il n'a pas fait figurer la fable parmi les genres secondaires. Cette lacune, toutefois, reste comme une imperfection... entre beaucoup d'autres. Nous pourrions admirer avec moins de restrictions, quand nous aborderons, la prochaine fois, l'étude du chant IV consacré aux grands genres.

---



# La Catalogne de 1808 à 1812

---

Cours de M. G. DESDEVISES DU DEZERT,

*Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.*

---

## La Catalogne et les Français en 1812.

### La fin de la guerre.

L'année 1812 a marqué le début de la décadence impériale. Cédant à l'orgueil et à l'impatience de son génie, Napoléon se jeta, de gaieté de cœur, dans la désastreuse entreprise de Russie, avant d'avoir achevé de se rendre maître de l'Espagne. Il crut aller conquérir l'Espagne à Moscou ; on sait ce qu'il y trouva. Supposons qu'il fût resté en paix avec le czar, et qu'il eût reporté tous ses efforts sur l'Espagne ; nous croyons pouvoir dire, sans nous tromper, qu'il réussissait à la pacifier.

De nombreux symptômes prouvent l'extrême misère et même la lassitude de la nation. On ne trouve plus de ressources pour faire la guerre, la famine désole les provinces centrales, le pain vaut 30 sous la livre à Madrid. Une brochure imprimée à Lérida, en septembre 1812, conseille la paix et la présente comme le vœu général. Il y a eu un moment où la guerre a été vraiment nationale, où tout le monde s'est armé ; mais l'événement a fait voir l'inutilité de ces sacrifices. L'Espagne ne veut plus se battre et ne paye les impôts de guerre que contrainte et forcée. Elle ne lutte plus pour elle, mais pour l'Angleterre, dont elle est le soldat, et le pays reste le théâtre d'une guerre qui n'a plus son salut pour objet.

Supposons, un instant, que Napoléon eût dirigé alors contre l'Espagne une nouvelle expédition, comme celle qu'il avait conduite en personne en 1808, il eût probablement jeté Wellington à la mer et découragé la résistance espagnole, qui ne réussit, en définitive, que grâce aux grands coups portés par les Anglais.

Au lieu de renforcer ses armées de la péninsule, Napoléon les dégarnit, et les conséquences de cette fausse manœuvre ne tardèrent pas à se faire sentir.

L'année 1812 débuta, cependant, par un succès pour les armes françaises. Le 10 janvier, le maréchal Suchet entra dans Valence. Mais, le 19 du même mois, Wellington emportait Ciudad Rodrigo

et, le 6 avril, enlevait Badajoz. Napoléon, furieux contre Soult, qui avait laissé prendre la place, donna le commandement général de l'armée à un incapable, le roi Joseph, et à un chef vieilli, le maréchal Jourdan. Wellington entra en campagne le 12 juin, battit Marmont aux Arapiles, le 22 juillet, et obligea Joseph à quitter Madrid, le 10 août, pour aller implorer le secours de l'armée de Valence. La défense obstinée du château de Burgos par le général Dubreton, la belle campagne de Clausel contre Wellington, l'union des armées de Valence et d'Andalousie ramenèrent Joseph à Madrid (2 novembre) et repoussèrent encore une fois Wellington en Portugal ; mais la domination française resta plus chancelante que jamais. L'Espagne avait entrevu sa délivrance et commença d'espérer. L'année n'était pas encore achevée que la ruine de la Grande Armée, en Russie, était connue en Espagne et que l'agonie de l'Empire commençait.

Les grands événements que nous venons d'indiquer n'avaient pas eu la Catalogne pour théâtre ; la province, privée de presque toutes ses places fortes, réduite à une armée misérable, et ne se soutenant que par l'obstination de son peuple, ne put rendre à la cause nationale d'autre service que de nourrir la guerre et de tuer du monde à l'ennemi.

La Junte supérieure de Catalogne continua à jouer le rôle qu'elle s'était assigné avec la gravité imperturbable que nous lui connaissons.

Le 5 janvier 1812, elle s'installa dans la petite place forte de Berga et se reprit à solliciter les secours des Anglais. Le 15 janvier, elle remerciait le colonel Green de ses bons offices et lui affirmait que les Catalans étaient plus décidés que jamais à lutter contre l'envahisseur : « L'heureuse Angleterre, intacte et libre des souillures de l'ennemi, et intimement unie à la Catalogne, lui prêterait ses abondantes et magnifiques ressources, et la Catalogne, à son tour, soutiendrait avec constance une guerre si inégale. » Le 16 janvier, elle écrivait « que les Catalans étaient décidés à s'ensevelir sous les ruines amoncelées par leur héroïsme. » Le 8 avril, elle envoyait une députation à l'amiral Codrington et l'assurait « que, si la Catalogne avait grand besoin de secours, manquait de vivres, d'habits, d'armes, de poudre et de tout ce qui est indispensable pour faire la guerre, elle ne manquait ni d'énergie, ni de valeur, ni de constance. »

Le capitaine général Lacy n'avait pas hésité à marcher sur Tarragone pour rappeler en arrière une partie des troupes du maréchal Suchet, occupé à la conquête du royaume de Valence. L'armée française de Catalogne était alors tellement réduite

qu'elle ne pouvait mobiliser plus de 4.000 hommes, et, quoique les troupes de Lacy ne fussent pas de première qualité, il pouvait espérer faire au moins une utile diversion. Mais le commandement français avait changé de mains. Au maréchal Mac-Donald, vieilli et dégoûté, avait succédé l'un des plus savants et énergiques lieutenants de Napoléon, le général Decaen, qui sut bientôt faire régner le plus grand ordre dans la petite armée placée sous son commandement. Il envoya la division Lamarque rallier à Barcelone une division de 3.000 hommes et fit marcher sur Tarragone les deux corps réunis sous le commandement du général Maurice Mathieu. Lacy n'avait laissé en face de Tarragone qu'une force de 4.000 hommes, aux ordres du baron d'Eroles. Celui-ci ne comprit pas tout d'abord qu'il avait affaire à un ennemi aussi nombreux et accepta le combat. Il fut vaincu et obligé de se retirer en laissant 400 hommes et deux canons sur le champ de bataille d'Altafulla. Le général Maurice Mathieu, content d'avoir fait lever le blocus de Tarragone et d'avoir ravitaillé la place, ne poursuivit pas la petite armée catalane, qui put se rallier dès les jours suivants.

Quand Maurice Mathieu reprit le chemin de Barcelone à travers le pays qu'il croyait avoir pacifié, il se vit suivi à droite par la croisière anglaise et à gauche par les tirailleurs de l'armée d'Eroles. Les Catalans ne se sentaient pas vaincus. Pendant ce temps, Decaen s'occupait à poursuivre la division Sarsfield qui guerroyait dans la haute Catalogne et avait poussé une razzia audacieuse jusque sur le territoire français. Profitant de sa connaissance du pays, la petite troupe espagnole avait remonté le Sègre jusqu'au Col de la Perche, s'était lancée dans la haute vallée de l'Ariège et avait pillé le pays jusqu'aux portes de Foix. Les Espagnols n'avaient rencontré aucune résistance organisée et ramenaient de leur expédition 2.000 têtes de bétail, des effets d'habillement et 70.000 duros qui firent bon effet dans la caisse militaire de la province. Decaen obligea Sarsfield à regagner l'Espagne et ordonna au général Quesnel d'occuper solidement l'entrée de la Cerdagne française.

Napoléon crut alors la Catalogne soumise et eut l'idée de l'annexer purement et simplement à l'Empire français. Il la divisa en quatre départements : du *Ter*, chef-lieu Girone, du *Montserrat*, chef-lieu Barcelone, du *Sègre*, chef-lieu Lérida, et des *Bouches-de-l'Ebre*, chef-lieu Tarragone. Les préfets et sous-préfets reçurent l'ordre de rejoindre immédiatement leur poste. Le préfet des *Bouches-de-l'Ebre* arriva à Tarragone, le 27 avril 1812, avec une escorte de 6 à 7.000 hommes, 240 chevaux, deux canons,

deux obusiers. Mais il ne tarda pas à comprendre quelles illusions se faisait l'Empereur, et, ne se croyant pas en sûreté dans sa préfecture, partit pour Lérida, après avoir levé sur la ville de Valls une contribution de 100.000 duros « pour donner aux populations un avant-goût des félicités qui les attendaient sous le régime impérial ». (Lettre de la Junte supérieure, 3 mai 1812.)

Les généraux français estimaient qu'il fallait encore dix ans de guerre avant que le pays pacifié pût recevoir une administration régulière. Napoléon ne tarda point d'ailleurs à reconnaître son erreur ; car il donna, le 24 avril, le commandement général de l'Aragon, de Valence et de la Catalogne au maréchal Suchet, pour imprimer plus d'unité aux opérations. Decaen resta chargé de l'occupation de la Catalogne.

« La province, dit le général anglais Napier, ressemblait à un immense corps mort, sur lequel des animaux carnassiers, des oiseaux de proie et jusqu'à des reptiles se seraient réunis pour le dévorer. »

La petite armée de Lacy occupait les derniers forts restés au pouvoir des Espagnols. Le capitaine général songeait à s'enfermer dans Cardona ou dans Berga ; on fortifiait à la hâte le plateau de La Busa aux environs de San Llorens ; mais on n'avancait guère faute d'argent, faute de science. La troupe, mourant de faim, vivait sur le pays ruiné, et le besoin physique changeait les meilleurs soldats en féroces réquisitionnaires.

L'armée voulait avoir le service des finances dans sa main et réduire la Junte aux fonctions d'une chambre d'enregistrement : L'intendant dressa un plan général de réforme, qui ne fut pas plus suivi que les précédents, ne put créer de ressources là où il n'y en avait pas et ne fit que rendre plus manifeste la ruine du pays ; on sut un peu plus exactement qu'on ne pouvait plus rien lui demander. La Junte en tira avantage pour reprendre son droit de contrôle sur l'administration militaire, évidemment déplorable et violente : elle dénonça les abus aux Cortès. Celles-ci, tout entières à leur mission politique, répondirent aux doléances de la malheureuse province par l'envoi d'un exemplaire de la nouvelle *Constitution de la monarchie espagnole*, qu'elles venaient de voter. Il faut savoir jusqu'où peut aller la gravité castillane pour ne pas voir, dans ce présent si inopportun, une lugubre plaisanterie ; mais les hommes de 1812, *los doceañistas*, croyaient presque aussi fermement que nos jacobins français à la puissance des mots et à la souveraine influence des formules.

La Junte continua à se quereller avec l'autorité militaire. « J'écoute, disait Lacy ; mais j'entends que le dernier mot me

reste. » Et il écoutait distraitement, pour commander sans admettre de réplique. Les patriotes les plus éprouvés subirent le contre-coup des colères militaires. S'il est un homme que les événements de Catalogne aient tiré de la foule et grandi, qui apparaisse comme ayant fait son devoir avec un courage et une constance particulières, c'est Juan Guinart, du bourg d'Angullana, qui fut l'un des députés de la première heure, l'un des commissaires les plus énergiques de la Junte, et qui soutint pendant un an le fardeau écrasant de l'intendance de la province. L'autorité militaire trouva moyen de l'impliquer dans un procès criminel et crut s'être débarrassée de ce civil encombrant ; mais la Junte prit en main la cause de son député, porta l'affaire jusqu'au Conseil de Régence et fit reconnaître l'innocence de Guinart, qui fut nommé, en récompense de ses services, alcalde-mayor de Berga.

Lacy expulsa de la junte du district de Tarragone le délégué Antonio Battle, que la Junte avait choisi comme commissaire-général pour la défense de la côte catalane après la chute de Tarragone. Le 21 juin, le capitaine général s'en prit à la Junte supérieure elle-même et fit arrêter son secrétaire Pedro de Salcedo, dont les papiers furent mis sous séquestre. L'accusation fut reconnue tout aussi peu fondée pour Salcedo que pour Guinart. Après trois mois de détention au château de Cardona, il fut enfin remis en liberté, et la Junte le recommanda au Conseil de Régence pour une place d'auditeur à l'audience de Catalogne.

Au commencement d'août, les Catalans eurent, pendant quelques jours, l'espoir d'être secourus. Le vaisseau anglais *Malta* mouilla sur rade, en face d'Arenys de Mar. Les généraux anglais annoncèrent le débarquement incessant d'une armée de secours ; ils demandèrent un millier de bêtes de somme et des vivres pour neuf ou dix mille hommes. On vit bientôt une nombreuse escadres'approcher ; les Catalans étaient fous de joie, les Français semblaient atterrés. Mais le convoi et l'escadre changèrent de route et disparurent pour aller débarquer, le 12 août, à Alicante. La Junte écrivit aussitôt des lettres désespérées au duc de l'Infantado, à O'Donnell, à l'amiral Pellew. La guerre de partisans continua sans événements notables jusqu'à la fin de l'année. L'Aragon et la Catalogne étaient si bien séparés du reste de l'Espagne que la Junte et le capitaine général apprenaient ce qui s'y passait par l'intermédiaire de la croisière anglaise ; les généraux français n'étaient renseignés sur les affaires de la péninsule que par le ministre de la guerre de Paris.

Le régime que la Catalogne s'était donné, en 1808, ne fonctionnait pour ainsi dire plus. En fait, sinon en droit, Lacy gouvernait.

Une réforme administrative, votée par les Cortès au mois de mars 1812, lui permit de se débarrasser enfin de la Junte. Les Cortès avaient voulu organiser le gouvernement provincial et avaient décidé qu'un Conseil général (*Diputacion provincial*) serait placé à la tête de chaque province. Il devait se composer du gouverneur civil de la province, de l'intendant et de sept membres élus par les électeurs d'arrondissement. Les attributions de ce Conseil s'étendaient à toutes les matières d'administration, de police et de finances, minutieusement énumérées par l'acte constitutionnel. L'idée en elle-même était excellente et a survécu à la Constitution de 1812. Chaque province espagnole a, aujourd'hui, sa Députation provinciale, dont l'importance se mesure à la vigueur dont fait preuve le corps électoral de chaque province.

Mais cette institution, très bonne pour les temps ordinaires, ne pouvait être substituée sans inconvénient en 1812, dans un pays en feu comme la Catalogne, au régime spontané créé par l'insurrection. Il y avait injustice à supprimer un organisme qui avait, depuis quatre ans, empêché la province de tomber en une anarchie complète ; il y avait imprudence à improviser un nouveau système d'administration dans la situation lamentable où l'on se trouvait. C'est ce que la Junte entreprit de faire comprendre au Conseil de Régence : « Il n'est pas besoin, écrivait-elle, de fatiguer V. A. en exaltant l'amour que nous avons toujours professé pour l'ordre, notre respect de l'autorité, ni notre subordination. Les sacrifices que nous avons faits suffisent à le prouver et à dire nos longs efforts pour conserver ces vertus et rester attachés aux devoirs de notre charge pour le bien de la paix et pour la meilleure défense de la province. La distance entre cette province et le gouvernement suprême fait son malheur et le nôtre. La Junte est souvent obligée d'agir d'autorité, parce que les citoyens s'adressent à elle et que leurs maux demandent un secours immédiat. S'il n'y a pas d'union entre les chefs et les autorités, si leurs mesures ne concordent pas ou sont contradictoires, les incidents se multiplieront, les partis augmenteront, et c'est alors que naîtront la véritable insubordination et le mépris des chefs. Si la Junte doit cesser ses fonctions en vertu de la Constitution, qu'elle les cesse dès aujourd'hui : c'est fort bien ; mais elle a le droit de demander que ce soit avec l'honneur et l'estime qu'elle a mérités jusqu'au dernier moment de son existence politique. Si les membres de la Junte étaient capables de se gouverner par un égoïsme qu'ils ne connaissent pas, ils désireraient que la dissolution de l'assemblée fût immédiate ; mais, soumis à la loi, ils attendent qu'elle les exonère du poids de leurs obligations et les délivre des dégoûts qui les oppri-

ment et les accablent ; ils attendent, parce qu'ils ne peuvent laisser sans appui une patrie qui les a choisis pour ses pères ; ils attendent, jusqu'à ce que d'autres, plus capables de la conduire à la félicité, viennent lui tendre une main bienveillante et directrice. »

La Junte obtint une sorte de sursis. Vers le milieu de septembre, menacée par les troupes de Decaen, elle se retira à Vich, compléta par des élections régulières le nombre légal de ses membres, continua à prêcher la résistance et à réclamer auprès des Cortès contre tous les affronts qui lui étaient faits : « La Junte, disait-elle gravement, est aujourd'hui ce qu'elle a toujours été ; elle s'est employée avec constance à donner à cette principauté le même gouvernement, les mêmes soins, les mêmes ordres, sans dévier d'une ligne des principes qui ont de tout temps dirigé sa conduite. » Elle n'avait pas changé, en effet ; c'était l'esprit public qui changeait.

Le 22 octobre, la Junte apprit que l'ennemi se rapprochait de Vich ; elle décida de se rendre à Prats, si les circonstances l'obligeaient à quitter sa résidence. Le 4 novembre, elle était à Prats, et, ne s'y trouvant pas encore assez en sûreté, elle revint le 7 novembre s'installer à Berga, qui devait être sa dernière résidence.

Elle y continua ses fonctions dans le plus grand ordre et le plus grand calme. Elle expédia, le 20 novembre, une dépêche à Wellington, l'engageant à poursuivre « l'extermination de Napoléon, fléau du genre humain. » Le 25, elle adressa au Conseil de Régence un dernier mémoire, où elle faisait valoir, sur le ton le plus sérieux, tous les arguments qui militaient, à son estime, en faveur du maintien des Juntas provinciales. Elle faisait observer que l'établissement d'un nouveau système de gouvernement allait engendrer des embarras de toutes sortes, dont l'armée elle-même pourrait ressentir le contre-coup, que la province et les districts allaient se trouver sans chefs politiques, et que le nouveau gouvernement, boiteux et mal lié, serait incapable d'assurer l'exécution des ordres et la réalisation des mesures d'où dépendait la continuation de la guerre actuelle. Revenant encore une fois, le 27 novembre, sur ces considérations, elle dénonçait à la Régence le péril militaire, « la monstrueuse oligarchie », qui allait assumer le gouvernement absolu de la province dépourvue de chefs civils... Qui pourrait, désormais, décréter le tirage au sort, s'occuper de l'habillement, de l'armement, des munitions, des subsistances, de la paye ? Qui saurait faire rentrer les baïonnettes au fourreau, réprimer la soldatesque, contenir le despo-

tisme, qui a fait répandre tant de larmes aux peuples infortunés? » La Junte faisait remarquer, en outre, que la mise en vigueur de la Constitution, certainement prématurée, n'était même pas légale, et que la Junte de Catalogne allait être dissoute la première, alors que d'autres Juntas provinciales subsisteraient dans toute l'intégrité de leurs pouvoirs et n'avaient pas rendu à la cause nationale des services comparables à ceux de l'assemblée catalane.

La Junte ne se faisait, d'ailleurs, aucune illusion sur l'efficacité de ses plaintes. Elle se savait condamnée et ne protestait que dans l'intérêt de la province. Le patriotisme catalan se réveillait en elle avec une nouvelle force, au moment où la Catalogne allait passer de la quasi-autonomie au régime de la dictature militaire. Elle faisait son testament politique, elle délivrait des certificats de civisme à ses membres, elle confiait ses papiers à son secrétaire Antonio Castello et l'invitait à les mettre en lieu sûr, comme le fait un homme qui s'attend à être volé.

Le 1<sup>er</sup> décembre, les sept députés présents à Berga reçurent un billet du capitaine général Lacy. Il était ainsi conçu : « Quartier général de Vich, 30 novembre 1812. — Excellentissime Seigneur, aujourd'hui s'est installée en cette cité la Députation provinciale établie en vertu du chapitre II, titre VI, de la Constitution de la monarchie. Suivant la décision des Cortès générales extraordinaires, en date du 13 septembre dernier, les fonctions de V. E. ont pris fin. En ma qualité de chef supérieur politique de la principauté et de président de la Députation, je porte ces faits à la connaissance de V. E. pour sa gouverne et pour l'exécution de cet ordre. Luis Lacy. »

C'était la dissolution sans phrases.

La Junte décréta aussitôt la suspension de ses séances. Elle accusa réception de la lettre du capitaine général en termes aussi laconiques que possible : Excellentissime Seigneur, cette Junte supérieure, au moment même où elle recevait et lisait la lettre de V. E. en date d'hier 30 novembre, a cessé entièrement l'exercice de ses fonctions, comme V. E. avait cru devoir l'en prévenir dans sa susdite lettre. » La Junte légua ses archives à la Députation de Catalogne, comme à l'unique corps provincial qui subsistât dans la province. Elle avisa les Juntas de district et les remercia « d'avoir travaillé avec elle à la défense et au salut de la patrie. » Elle prévint le commodore Codrington et la commission qui la représentait à Majorque. Elle adressa, enfin, ses adieux au Conseil de Régence et aux Cortès dans une lettre assurément très digne et très sage : « Quoique la Junte n'ait reçu, jusqu'à présent, aucun



ordre formel de V. M. lui enjoignant de se dissoudre, elle a cessé ses fonctions au moment même où on le lui a demandé. Les membres qui composent l'assemblée, aux derniers instants de son existence politique, désirent que leurs services aient été aussi agréables à V. M., comme ils se flattent qu'ils ont été utiles à cette dignissime principauté; tranquilles et assurés par le témoignage de leur conscience, ils se retirent en leurs maisons et se restituent au sein de leurs familles; contents de s'être sacrifiés pour le bien de leur patrie, ils lui désirent bonheur et prospérité, et ne peuvent moins faire que de recommander, une dernière fois, à V. M. le peuple catalan, si digne à tant d'égards de son estime et de sa protection. »

Ainsi disparut, victime des intrigues militaires, la Junte supérieure de Catalogne, qui avait, pendant quatre ans et demi, dirigé la résistance à l'étranger. Elle laissa, en somme, un bel exemple de constance et d'héroïsme. La lutte continua encore vingt mois après sa disparition; mais les affaires décisives qui entraînèrent l'évacuation de la Catalogne par les armées de Napoléon n'eurent pas lieu en Catalogne; et, si les guerillas catalane et la petite armée de la principauté continuèrent à faire campagne contre les Français, c'est que l'esprit qu'elle avait créé et entretenu lui survécut.

L'année 1812 s'était terminée pour Napoléon sur un désastre irréparable: 533.000 hommes avaient franchi la frontière russe dans l'été de cette funeste année; 18.000 hommes seulement repassèrent le Niémen en décembre; et, même en tenant compte des survivants des autres corps, des déserteurs, des prisonniers, les pertes de la campagne montent encore à 250.000 hommes, qui avaient péri en Russie par les privations, par les maladies, par le froid descendu jusqu'à 36 degrés, par le feu de l'ennemi ou les représailles des paysans. Napoléon était virtuellement vaincu.

Obligé de reconstituer à la hâte une armée nouvelle pour contenir l'Allemagne et pour refouler la Russie, Napoléon demanda 300.000 hommes à la France et les obtint, et tira de ses armées d'Espagne, tout ce qu'elles purent lui donner. Il écrivait au roi d'Espagne, le 4 janvier 1813: « L'Espagne est un théâtre d'opérations secondaire. Gardez Madrid comme point d'observation, fixez vos quartiers à Valladolid; non comme un monarque, mais comme général des troupes françaises. Concentrez les armées du sud, du centre et du Portugal autour de vous. Les alliés ne peuvent faire aucun mouvement sérieux d'ici à plusieurs mois; c'est pourquoi vous devez profiter de leur inaction forcée pour réprimer l'insur-

rection dans le nord, rouvrir les communications avec la France et rétablir une bonne base d'opérations avant le commencement d'une autre campagne ; de sorte que l'armée française soit en état de combattre les alliés, si ceux-ci s'avancent sur la France. »

Napoléon considérait l'Espagne comme le glacis de sa frontière, et voulait y rallier toutes ses forces disponibles pour contenir l'ennemi au pied des Pyrénées. Le roi Joseph, toujours hésitant et plein d'illusions, ne comprit pas l'imminence du danger et passa tout l'hiver à Madrid. Au lieu de réunir les trois armées françaises, il les laissa distinctes, éloignées l'une de l'autre, sans plan d'ensemble. Au lieu de se préparer à prendre l'offensive contre Wellington, il tergiversa, se plaignant de tous ses lieutenants et ne trouvant pas le moyen de leur imposer une volonté réfléchie.

Il ne quitta Madrid que le 18 mars, sur les injonctions pressantes de l'Empereur et sans savoir encore ce qu'il allait faire. La ville fut laissée à la garde du général Leval avec une garnison de 10.000 hommes. Les trois armées françaises s'étendirent sur un front démesuré, de Madrid à Zamora. Elles comptaient encore 76.755 hommes, mais ces effectifs étaient bien loin d'être disponibles : tous les corps étaient dispersés. Le 25 mai, Joseph ne pouvait encore réunir que de 35.000 combattants.

Wellington, nommé généralissime des troupes espagnoles et anglaises, disposait de 40.000 Espagnols, peu disciplinés mais enthousiastes, et d'une excellente armée anglo-portugaise de 70.000 combattants, avec 90 pièces de canon.

Le nord de l'Espagne était, en outre, occupé par des bandes de guerrillas qui tenaient partout nos généraux en échec : « Tel est l'accroissement des forces des bandes, écrivait le général Buquet, qu'il faut aujourd'hui une armée pour les combattre et les détruire. Depuis un an, la guerre a tellement changé de caractère en Espagne que les bandes ont pris notre place et nous ont mis à la leur. »

Le seul partisan navarrais Mina avait livré 240 combats aux Français.

Wellington se mit en campagne vers la mi-mai, et, le 1<sup>er</sup> juin, il entra à Zamora. Presque sans avoir combattu, il avait tourné l'armée française et la voyait battre en retraite devant lui sous un chef inhabile et déjà découragé.

Ni Joseph ni Jourdan n'avaient su mettre à profit les deux mois qui venaient de se passer : ils n'avaient rien prévu, n'avaient aucun plan et se retiraient, apeurés, emmenant avec eux un immense convoi de malades, de blessés, d'*afrancesados* compromis, qui fuyaient les rancunes et les vengeances de leurs compatriotes.

Joseph se retira dans le plus grand désordre sous Vitoria. Parcs, troupes, convois, toute l'armée s'entassa dans la petite plaine qui entoure la ville.

On pouvait se jeter dans les montagnes et gagner Vergara où l'on aurait trouvé le général Foy, ou se retirer sur Pamplune où l'on aurait trouvé le général Clausel. On pouvait au moins couper les ponts du Zadorra derrière soi, organiser quelques points d'appui, reconnaître les forces de l'adversaire, le retarder dans sa marche, préparer la retraite. Aucune de ces précautions élémentaires ne fut prise. Le roi et le major-général Jourdan restèrent à Vitoria toute la journée du 20 juin. On fit seulement filer sur la route de France une partie du convoi et on détacha toute une division pour l'escorter. Joseph n'avait plus guère que 44.000 hommes.

Wellington arriva alors avec 80.000 hommes et attaqua, le 21 juin, en trois colonnes. A droite, le général Reille résista avec acharnement, ne céda le terrain que pied à pied, sauva l'honneur de la journée et couvrit la retraite; mais, à gauche, le général Gazan fut débordé, Drouet d'Erlon dut abandonner Vitoria, et, vers cinq heures du soir, la panique se mit dans le convoi, qui avait reçu l'ordre de se diriger sur Pampelune : une voiture versa, arrêta le défilé, et ce fut pendant plus d'une heure une tempête de cris, un tumulte furieux dans la confusion inextricable des gens, des chevaux et des équipages.

« La route était couverte de caisses et d'objets de toute sorte : tableaux, meubles, vaisselle, bijoux, robes de femmes, défroques de cour, paniers de bouteilles. Cent vingt canons, plusieurs drapeaux, tout le matériel des dépôts de Madrid, de Valladolid et de Burgos, les archives de l'Etat-major, la caisse de l'armée et plus de 1.500 voitures tombèrent aux mains de l'ennemi. Le roi lui-même faillit être pris par des hussards qui entourèrent sa voiture. Il n'eut que le temps d'ouvrir la portière et de sauter sur un cheval de troupe, laissant aux Anglais ses papiers, son épée, un beau tableau de Corrège et le bâton de maréchal de Jourdan. Celui-ci, alité la veille de la bataille, avait eu juste la force de monter à cheval pour se tirer de cette aventure. Avec cela une poussière épaisse, qui couvrait la campagne et empêchait de rien distinguer, augmentait encore le désordre. Enfin, vers sept heures du soir, la route était dégagée et l'armée en pleine retraite par Salvatierra sur Pampelune. Reille, solide jusqu'au bout, menait l'arrière-garde. » (Guillon, *Guerres d'Espagne*, p. 342.)

Napoléon envoya Joseph se remettre de ses émotions sous les ombrages de Mortfontaine et donna le commandement de l'ar-

mée d'Espagne, devenue armée des Pyrénées, au maréchal Soult. L'armée comptait encore 97,000 hommes, d'excellentes troupes ; mais le moral en était très affaibli, et la confiance en elle-même lui faisait défaut, juste au moment où elle allait avoir à défendre la frontière du pays. Soult voulut reporter la guerre sur le sol espagnol et marcha d'abord sur Pampelune. Wellington l'arrêta à Sorauren (28 juillet) et l'obligea à reprendre la route de France. Soult essaya alors de débloquer Saint-Sébastien, héroïquement défendu par le général Rey ; les Espagnols lui barrèrent le chemin à San Marcial (31 août), tandis que, dans un assaut furieux, les Anglais emportaient la ville de Saint-Sébastien et y faisaient preuve « de la plus affreuse et révoltante cruauté » (Napier). Le 8 septembre, Rey sortait du château de Saint-Sébastien avec les honneurs de la guerre. L'Espagne était définitivement perdue pour nous.

Pendant que nous marchions ainsi de Madrid à Bayonne en n'éprouvant que des revers, le maréchal Suchet se maintenait toujours dans son commandement particulier des provinces de l'Est. Au début de 1813, il espérait encore pouvoir garder ses conquêtes, la bataille de Vitoria l'obligea à se rapprocher de la frontière. Il évacua Valence, le 5 juillet 1813, et gagna lentement les bouches de l'Ebre, sans être inquiété dans sa marche par les Espagnols de Villacampa ou les Anglo-Siciliens de Bentinck, qui occupèrent Valence dès le 7 juillet.

En arrivant à Tortose, Suchet apprit que le général Clausel avait abandonné son artillerie à Saragosse et remontait par Jaca sur Canfranc. Le général Paris, laissé à la garde de Saragosse, prit peur et entreprit de se retirer à son tour sur Lérida. Atteint par Mina au défilé d'Alcubierre, il remonta par Huesca sur Jaca. L'Aragon était perdu ; Saragosse avait été réoccupée par les Espagnols dès le 8 juillet. La petite garnison française laissée au château de l'Aljaferia fut bientôt réduite à capituler. Suchet repassa l'Ebre (14-15 août).

Tarragone était assiégée depuis le 29 juillet par Bentinck, bloquée par la flotte anglaise ; et le général Copons, qui avait succédé dans le commandement de l'armée catalane au général Lacy, défendait le blocus contre une attaque imminente des Français. Suchet appela à son aide le général Decaen et se présenta en force devant Tarragone. Les alliés ne tentèrent même pas de lui disputer le passage. Il pénétra dans la ville, rallia la garnison, et, après avoir fait sauter des fortifications qu'il ne pouvait plus défendre, se retira sur Barcelone derrière le Llobregat.

Il resta plusieurs mois dans cette position et eut tort de ne pas

courir plutôt rejoindre l'armée de Soult qui luttait péniblement contre les Anglais dans les vallées de la Nivelle, de la Nive et de l'Adour ; il ne reçut pas d'ordres précis de l'Empereur, il se contenta de défendre la province qu'il avait à commander. Mais, à la fin de 1813, il dut désarmer les troupes allemandes qui servaient sous ses ordres et renvoyer sa division italienne. Ses forces furent alors réduites à 23.000 hommes. Au mois de janvier 1814, Napoléon lui demanda 10.000 hommes d'infanterie, presque toute sa cavalerie et ses canons.

Le 1<sup>er</sup> février, Suchet quitta Barcelone, en y laissant le général Habert avec une forte garnison. Barcelone et Tortose restaient les seuls points occupés par les Français en Catalogne, et déjà l'Espagne était rendue par Napoléon lui-même à son roi Ferdinand VII.

Le 17 novembre 1813, Ferdinand, prisonnier à Valençay depuis le mois de juin 1808, recevait de Napoléon une lettre qui dut le plonger dans l'étonnement : « Mon cousin, les circonstances actuelles où se trouvent mon Empire et ma politique me font désirer d'en finir une bonne fois avec les affaires d'Espagne. L'Angleterre y fomente l'anarchie et le jacobinisme, et essaie d'annuler la monarchie et de détruire la noblesse pour établir une République. Je ne puis pas ne pas ressentir vivement la ruine d'une nation si voisine de mes états et avec laquelle j'ai tant d'intérêts communs. Je désire donc ôter à l'influence anglaise tout prétexte et rétablir les liens d'amitié et de bon voisinage qui ont existé si longtemps entre les deux nations. J'envoie à V. A. R. le comte de La Forest, sous un nom supposé, et vous pouvez croire à tout ce qu'il vous dira de ma part. Je désire que V. A. R. soit persuadée des sentiments d'attachement et d'estime que je professe pour elle. Cette lettre n'étant à d'autres fins, je prie Dieu, mon cousin, qu'il ait V. A. en sa sainte garde. (Saint-Cloud, 12 nov. 1813.) »

Le 8 décembre, Ferdinand VII était reconnu par Napoléon comme roi d'Espagne et des Indes, et signait avec lui un traité « qu'il était décidé à déclarer nul dès son retour en Espagne ».

La Régence refusa de son côté de s'engager avec Napoléon.

Mais les dangers extrêmes de l'Empire décidèrent Napoléon à lâcher sa proie. Les passe-ports du roi et de sa suite furent signés le 7 mars, à 10 heures et demie du soir, et Ferdinand VII quitta Valençay le 13, plus inquiet peut-être que réellement heureux. « Dieu veuille, disait-il au curé de la paroisse, que je ne regrette jamais Valençay. »

Le 19 mars, il arrivait à Perpignan, où Suchet le recevait en

grande pompe et l'emmenait bientôt en Espagne. Le 22 mars, le roi passait la frontière. Le 23, il était à Figuières et promettait à Suchet d'adoucir le sort des prisonniers français et de laisser les garnisons de Tortose et de Barcelone regagner librement la France.

Le 24 mars, Suchet accompagna Ferdinand VII jusque sur les bords du Fluvia. L'arrivée du roi fut annoncée aux Espagnols par un parlementaire et une salve de 9 coups de canon. Le général Copons s'avança au-devant du roi, qui passa en revue l'armée catalane et entra bientôt à Girone au milieu d'une allégresse folle qui devait avoir de tristes lendemains.

L'Espagne ne gagna pas au change en passant sous le sceptre de Ferdinand après le règne de Joseph ; mais elle garde dans l'histoire la gloire impérissable de sa défense, et tant de sang n'a pas été répandu en pure perte, puisque après tout l'Espagne moderne est née sur les champs de bataille de la guerre de l'indépendance.

G. DESDEVICES DU DEZERT.

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Caractères de l'éloquence de Caton.

Dans la mesure du possible, j'ai essayé, jusqu'ici, de suivre Caton au cours de sa longue carrière oratoire. Il n'est pas toujours facile de se faire une idée complète de l'activité de Caton comme orateur ; les documents sont trop rares et trop fragmentaires. Néanmoins, nous pouvons avoir quelques notions sur cette carrière si bien remplie, qui s'est prolongée pendant plus de soixante ans. Au cours de cette longue période, Caton règne en souverain, par son éloquence, au Sénat, à l'Assemblée du peuple, devant les tribunaux. Il a pris une part décisive à toutes les grandes affaires qui se sont présentées à cette époque. Il a fait et défait les lois, il a travaillé à l'organisation des provinces, il a lutté pour l'épuration des fonctionnaires, il a obtenu des châtimens sévères contre les magistrats prévaricateurs. Il a souvent attaqué ses adversaires, il s'est souvent défendu lui-même ; il a été mêlé à tous les débats sérieux. En aucune circonstance, les hommes politiques, même les plus célèbres, n'ont osé introduire une proposition, sans s'être assuré au préalable l'agrément ou, tout au moins, la neutralité de Caton. Celui-ci a donc exercé, pendant plus d'un demi-siècle, une véritable dictature, fondée uniquement sur le pouvoir de sa parole. Nous devons maintenant chercher à nous rendre compte des moyens par lesquels Caton a imposé à tous cette suprématie oratoire ; nous analyserons les éléments dont se compose cette éloquence si originale, et nous verrons ainsi les raisons de l'ascendant et de l'autorité de cet homme, qui a tenu Rome, pendant si longtemps, docile à sa parole.

Ce qui frappe, en premier lieu, parmi tous les caractères de l'éloquence de Caton, c'est le ton passionné. Toujours Caton prend à cœur ce qu'il fait. Tout jeune, il s'est intéressé à son métier de paysan et de cultivateur ; il nous le dit lui-même et nous en

verrons la preuve quand nous étudierons son ouvrage sur l'agriculture, le *de Re rustica*. Quand l'âge est venu pour lui d'entrer dans la carrière des armes, il prend à cœur son métier de soldat et de général. Dans cette ville de Rome, où les bons soldats et les bons généraux ne manquaient pas, il s'est distingué parmi les meilleurs. Plus tard encore, il a pris à cœur son métier de magistrat, humble ou souverain ; il a apporté la même passion diligente à l'accomplissement de ses devoirs les plus modestes et de ses fonctions les plus élevées. Toute sa vie, il a pris à cœur son métier de citoyen et s'est préoccupé de ce qu'il considérait comme sa mission : il s'est fait le défenseur des vieilles traditions, qui, d'après lui, avaient fait la force de Rome dans le passé et devaient être sa sauvegarde dans l'avenir. Du jour où il croit remarquer que Rome est en train de se perdre, parce qu'elle abandonne peu à peu les anciens usages et les anciennes mœurs, Caton se donne pour tâche de restaurer, dans la mesure du possible, ce passé qui chancelle, et de mettre ses contemporains en garde contre le danger des innovations. En toute circonstance, Caton a fait preuve de passion, d'entraînement, de violence. Je rappellerai pour mémoire sa lutte acharnée contre les financiers, les gens d'affaires plus ou moins véreux, ceux qu'il appelle les voleurs publics. Songez également à l'ardeur avec laquelle il a poursuivi cette fraction de l'aristocratie romaine que l'on désigne sous le nom de noblesse, à la tête de laquelle se trouvaient les Scipions, ses éternels adversaires politiques. Il y a là toute une série de faits, exposés antérieurement dans le détail, qui attestent l'activité passionnée de Caton.

Cette passion n'apparaît pas seulement dans ses actes : elle se montre aussi à nous dans son langage ; jamais, peut-être, dans toute l'histoire littéraire de l'antiquité, on n'a vu un orateur aussi violent, aussi passionné. Malheureusement, ce caractère des discours de Caton nous échappe souvent, parce que nous n'avons pas un nombre de fragments considérable. Ce sont des grammairiens et des rhéteurs qui ont conservé ces passages ; ils ont copié ceux qui présentaient quelque intérêt à leur point de vue spécial ; ils ont noté telle ou telle expression démodée, tel ou tel mot archaïque ou obscur, telle ou telle figure de rhétorique remarquable. Bref, il y a beaucoup de choses qui nous échappent, et nous ignorons l'essentiel. Pourtant, j'ai eu l'occasion de vous citer des fragments où se montrait nettement le caractère passionné de l'inspiration et du style de Caton. Je vous ai fait remarquer des passages où Caton, ayant à exprimer certaines idées qui lui tenaient très à cœur, au lieu d'employer un seul mot, redouble l'expression, met à côté l'une de l'autre trois, quatre expressions



ou davantage, de plus en plus énergiques et violentes. Caton recherche aussi, dans le fonds du vocabulaire romain, les mots les plus familiers, les plus pittoresques et les plus précis. Je ne reviendrai pas sur ces fragments, que j'ai cités en examinant l'histoire de la carrière oratoire de Caton ; plusieurs fois, j'ai eu l'occasion de faire remarquer cette accumulation des termes, par laquelle l'orateur souligne l'idée et l'exprime avec énergie et passion.

Un autre procédé, fréquemment employé pour augmenter l'effet de puissance du style, c'est l'interrogation. Ce procédé se rencontre très souvent dans les discours de Caton. Le discours à propos de la guerre contre les Carthaginois, dont j'ai parlé récemment, semble n'avoir été qu'une longue suite d'interrogations. Je rappellerai ce fragment, qui nous a été conservé, sur les Carthaginois qui venaient demander grâce :

« Quels sont ceux qui ont si souvent violé les traités ? Les Carthaginois. Quels sont ceux qui, lorsqu'ils ont fait la guerre, l'ont faite de la façon la plus cruelle ? Les Carthaginois. Quels sont ceux qui avec leurs armées ont foulé aux pieds l'Italie ? Les Carthaginois. Quels sont ceux qui viennent aujourd'hui vous demander grâce ? Les Carthaginois. »

Ce que nous n'avons pas, ce sont les invectives ; nous savons ce qu'étaient les invectives dans l'antiquité surtout par celles de Cicéron. Son discours contre Vatinius peut passer pour le modèle du genre. On ne croirait pas que la violence des termes puisse aller plus loin ; il y a là une extraordinaire fécondité d'injures. Or, nous savons que Caton passait, dans l'antiquité, pour s'entendre plus que tout autre en ce genre des invectives. Pourtant, chose curieuse, il avait des prétentions à être modéré ; un jour que, dans une assemblée, il était injurié par un tribun du peuple, personnage du reste assez peu recommandable, il répliqua : « La partie n'est pas égale entre nous : tu aimes à dire des injures, et, moi, je n'ai coutume ni d'en entendre ni d'en dire. » Cette affirmation ne semble guère exacte : Caton était trop modeste ; il avait plus que l'habitude de dire des injures, il avait l'art de les dire. Quand il accusait ses adversaires politiques, il poussait les pointes fort loin. Son plaidoyer contre Galba fut si foudroyant et si passionné que l'accusé, sentant le terrain se dérober sous lui, comprit que son dernier recours était d'apitoyer les juges sur le sort de ses enfants ; il se vit perdu et employa alors le mouvement pathétique si remarquable qui le fit absoudre. Donc, si nous n'avons que des données assez lointaines sur ce genre de mérite de Caton, certains témoignages

peuvent, tout au moins, nous donner une idée de la violence et de la passion de ses attaques.

Nous trouvons un autre indice dans ce petit fait : quand les auteurs anciens ont à parler d'un discours de Cicéron ou de Démosthène, ils emploient les expressions : *dicit, loquitur, eloquitur*, c'est-à-dire : il parle, il dit, il prononce ces paroles. Au contraire, quand il s'agit de Caton, on parle d'aboiements, de vociférations : *vociferationes, vociferatur*. Depuis Cicéron jusqu'à la fin du monde antique, tous, Aulu-Gelle, Fronton, etc. emploient ces expressions plutôt énergiques et qui ne se rapportent pas, sans doute, à un orateur calme et ménageant ses adversaires. Caton les déchire à belles dents et s'acharne sur eux. On fit, à sa mort, une épigramme que nous connaissons par le témoignage de Plutarque. On le représentait comme un personnage des plus désagréables, qui mordait toujours, et si importun, que Proserpine elle-même ne voulait pas le recevoir aux Enfers. Caton apparaît donc comme un orateur singulièrement violent, qui s'entendait mieux que quiconque à manier l'injure et l'invective.

Un deuxième caractère du style oratoire de Caton, c'est qu'il est extrêmement piquant, pénétrant et spirituel. Caton a très aisément le mot pour rire, le mot drôle. Sans doute, cet esprit n'est pas toujours très fin, et Caton se ressent de ses origines populaires ; il n'a pas été élevé, il s'est formé pour ainsi dire tout seul à la campagne. Il a du paysan romain la jovialité, la bonhomie narquoise, la bouffonnerie ; il abonde en boutades, en calembours. C'est cette sorte d'esprit que les anciens appelaient *scurrilitas*, c'est-à-dire bouffonnerie, et qui plaisait le plus au peuple. Caton était très fort en ce genre de mots d'esprit au gros sel. Il en avait tellement fait, il en avait tellement émaillé ses discours, que l'on avait composé des recueils de ses bons mots. Les jeunes orateurs, sachant qu'il leur fallait se faire bien venir du public, étudiaient ces recueils pour tâcher d'imiter l'esprit de Caton. C'était là une partie de l'enseignement oratoire dans l'antiquité. Cicéron, dans le *de Oratore*, a consacré un chapitre entier à la plaisanterie, qui, d'après lui, joue un rôle considérable dans l'éloquence.

Il nous reste beaucoup de ces bons mots de Caton ; mais ils ont un peu perdu de leur saveur. La plupart, en effet, étaient spirituels surtout à cause de l'ambiance, de celui qui les disait, de l'auditoire qui les écoutait, de la physionomie de l'orateur ; si l'on supprime toutes ces circonstances, une grande partie du charme disparaît, et le mot nous semble assez froid.

Ainsi, nous savons que, se trouvant en présence de Fulvius

Nobilior, dont le surnom signifie Le Noble, Caton joua sur ce surnom et le changea en Mobilior. Ce jeu de mot nous paraît insignifiant ; il pouvait cependant être plaisant et beaucoup plus spirituel qu'il n'en a l'air actuellement. Les Romains, en effet, connaissaient la mobilité peut-être physique du personnage, ou la mobilité de sa conduite privée, ou encore l'inconstance de ses principes politiques. Le mot renfermait donc beaucoup de sous-entendus, qui le rendaient plus spirituel pour les auditeurs anciens.

Examinons encore ce mot de Caton à un chevalier trop gros : « La République n'a que faire d'un cavalier qui, depuis le menton jusqu'aux cuisses, n'est qu'un ventre. » Le mot paraît, au premier abord, peu plaisant ; représentez-vous cependant la circonstance où il fut prononcé. Caton est censeur, et, comme la loi l'y oblige, il passe en revue tous les cavaliers de Rome. La plupart sont des jeunes gens de grande famille, alertes, vigoureux, élégants ; au milieu de cette brillante jeunesse, un gros bourgeois romain provoque le rire par sa seule présence. C'est bien mieux, quand le censeur fait sa réflexion. Tout le monde rit, et le mot est drôle et amusant par la force des circonstances. La vérité de l'application renfermait une source de comique aussitôt saisie par tous les spectateurs.

Citons encore un mot, souvent rappelé, adressé par Caton à un tribun, qui l'injurait au cours d'une discussion soulevée par une proposition de loi. Ce tribun, auteur de la proposition, avait été mêlé, quelque temps auparavant, à un procès criminel et accusé d'empoisonnement. « Jeune homme, lui dit Caton, quand je considère les propositions, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux avaler les potions que tes projets de lois. » Le comique est produit ici par un rapprochement piquant, et il faut encore un petit effort d'imagination pour en comprendre toute la valeur.

Plutarque cite un autre mot de Caton, à propos d'une ambassade à envoyer en Bithynie : l'un des députés avait la goutte et était incapable de marcher ; l'autre était un vieux général, tout constellé de blessures, avec des cicatrices (fausses d'ailleurs, au dire de Plutarque) qui le défiguraient ; le troisième était notoirement imbécile. Caton déclara alors : « Elle est jolie, l'ambassade : elle n'a ni pieds, ni tête, ni cervelle. »

D'autres fragments, que je n'ai pas encore eu l'occasion de placer, montrent également l'esprit de Caton. Il s'agit d'un discours contre le tribun Caelius, dont Caton avait à se plaindre ; le tribun l'avait, sans doute, pris à partie dans un discours, et Caton voulait lui rendre la pareille. Le personnage était probablement un vaniteux et un bavard insupportable, qui cherchait sans cesse

à se mettre en avant dans les discussions. Caton raille spirituellement sa prétention, ses airs importants, qui lui donnent l'allure d'un charlatan et d'un fantoche ridicule :

« Jamais il n'est capable de se taire, l'individu que tient la maladie de la parole ; il est semblable à un hydropique tourmenté par le besoin de boire. Il a un tel besoin de discours, que, si vous ne vous rendez pas à sa convocation, il s'en va louer des auditeurs sur la place publique. Quand il parle, nous l'entendons ; mais nous ne l'écoutons pas. Il parle comme un charlatan sur son chariot, qui débite de belles phrases et vend des remèdes. On entend ce qu'il dit ; mais nul ne l'écoute et personne n'achète sa marchandise... Pour une croûte de pain, *crusto panis*, on peut acheter la parole de ce bavard... Si j'étais triumvir et chargé de conduire une colonie, je n'y emmènerais pas ce vagabond et ce bouffon... »

Plus loin, Caton parle des allures de son ennemi :

« Il descend de sa rosse (*cantherio*, dit le texte), et la première chose qu'il fait est de dessiner des entrechats ; il fait mille bouffonneries ; il lui prend ensuite fantaisie de chanter : il fait des changements de voix, des contorsions, des cabrioles. A quoi bon raisonner avec un homme qui n'est bon qu'à faire le paillasse et à interpeller la foule comme un pitre du haut de son chariot ? »

Si on analyse les caractères de cette verve comique, on trouve des mots populaires, des expressions pittoresques. Caton excelle à peindre en traits de caricature ses personnages, et ses invectives font un très grand effet sur le public, parce qu'elles l'amuse, en lui permettant de comparer l'original et son portrait satirique.

Cependant trop insister sur ce caractère de l'éloquence de Caton serait risquer de donner une idée fautive de son talent. Il ne faut pas perdre de vue que ces railleries ne sont pas un but, mais un moyen. Il veut avoir les rieurs de son côté, pour avoir l'oreille de son auditoire et lui faire entendre des vérités plus graves.

La marque la plus significative des discours de Caton, c'est en effet la gravité ; s'il manie souvent la plaisanterie, c'est pour disposer le public à accueillir sans impatience les développements sérieux. Par son éloquence, il se propose d'exercer à Rome une action salutaire, en prônant les vérités auxquelles il attache un grand prix. Il s'agit là d'une sorte d'apostolat civique, de prédication de la vertu, de panégyrique de la vieille discipline.

Souvent, il faut procéder par induction pour en trouver la preuve ; car nous manquons de détails : nous n'avons pas conservé l'ensemble, la moelle des discours de Caton, leur aspect moral et sérieux. Les auteurs qui nous ont gardé des fragments étaient

plus préoccupés des détails que de l'ensemble, et des particularités de style que des enseignements moraux. Il est toutefois possible de noter certaines sentences morales, dites sur le ton de quelqu'un qui prêche. Vous vous rappelez, sans doute, le petit sermon que Caton fit à des chevaliers indisciplinés, alors qu'il était préteur en Espagne :

« Réfléchissez en vous-mêmes, *cogitate cum animis vestris* : si vous vous donnez la peine de faire une bonne action, la peine disparaîtra vite, le souvenir de votre bonne action vous accompagnera pendant toute votre vie. Si, au contraire, par amour du plaisir, vous commettez une mauvaise action, le plaisir aura vite fait de s'évanouir, et la honte de votre mauvaise action restera à jamais attachée à votre nom. »

Festus cite un fragment de Caton, qui ressemble plutôt à un passage tiré d'un philosophe :

« Le droit, les lois, la liberté, la République, voilà ce qui doit être commun à tous ; la gloire et l'honneur sont comme des propriétés personnelles : on ne doit en avoir que quand on en a mérité. »

Ce passage appartenait probablement à un discours contre un Romain qui s'était vanté de sa noblesse et de la gloire de ses ancêtres.

Aulu-Gelle nous rapporte encore cette sentence de Caton :

« On vient de vous annoncer que le blé en herbe donne de belles espérances pour la moisson ; prenez garde, ne vous faites pas d'illusion : j'ai entendu dire bien souvent qu'il y a de la place entre la bouche et la gâteau (proverbe latin, analogue au nôtre : il y a loin de la coupe aux lèvres). Je me demande s'il n'y a pas plus de place encore entre le gâteau et le blé en herbe. »

Vous vous rappelez aussi avec quelle gravité toute philosophique il a, dans le discours pour les Rhodiens, développé la théorie de l'intention. L'intention, dit Caton, ne doit pas être réputée pour le fait : personne ne doit être puni pour avoir eu l'intention de mal faire, s'il n'a pas agi, et personne ne doit être récompensé pour les bonnes actions qu'il a eu l'intention d'exécuter, mais qu'il n'a pas accomplies. Il y a là une page d'une haute portée morale, qui montre bien à quel point l'éloquence de Caton était sérieuse et grave ; elle avait le caractère d'une prédication morale et civique.

Ce qui ajoutait encore à ce caractère de gravité, c'est que ces discours étaient accompagnés de rites religieux. La coutume était ancienne ; elle existait encore du temps de Caton et est attestée par nombre de documents ; elle persista plus tard, puisque, au témoi-

gnage de Servius, on la retrouve à l'époque des Gracques ; enfin, nous la voyons apparaître de nouveau sous l'Empire. On ne commençait aucun discours sans une invocation à la divinité : témoins, dit Servius, les discours de Caton et des Gracques. Cicéron disait à un de ses adversaires : « Tu l'imagines que tu es capable de parler, parce que, comme les anciens orateurs, tu commences les discours par une invocation aux dieux. » Aulu-Gelle atteste aussi qu'il y avait des invocations de cette espèce au commencement de presque tous les discours anciens. Symmaque, qui écrivait au commencement de l'époque chrétienne, parle d'invocations faites à Jupiter et aux dieux, à la façon de Caton.

Il y a pourtant une objection : nous avons le commencement de deux discours de Caton, pour les Rhodiens et contre Galba, et aucun ne renferme de prière ou d'invocation. Mais, semble-t-il, cette difficulté n'est qu'apparente et peut se résoudre assez simplement : cette prière étant une formule, les grammairiens qui citaient les discours de Caton ne se croyaient pas obligés de perdre de la place pour la transcrire ; c'est ainsi que l'on procéda pour les éditions des *Oraisons funèbres* de Bossuet, où l'on omettait le texte de l'Écriture placé au début.

Il y a plus : beaucoup de discours de Caton se terminaient également par des prières. Nous n'avons pas, à ce sujet, de témoignage formel ; mais nous pouvons faire une induction fondée sur le discours pour la loi Appia : « Votez, dit Caton à la fin de ce discours, ce que vous jugerez bon ; quant à moi, je prie les dieux qu'ils veuillent bien ratifier ce que vous aurez décidé. »

Les discours de Caton prennent ainsi le caractère non seulement d'une propagande morale, mais encore d'une prédication religieuse.

Signalons, pour terminer, que cette éloquence n'est pas fondée sur des règles artificielles. Au moment où Caton commença à parler, la rhétorique existait en Grèce ; mais elle n'avait pas encore été introduite à Rome : elle ne le fut que vingt ou trente ans plus tard, à l'époque des Gracques. Caton s'est donc abandonné à son inspiration naturelle. Quand on lui demandait des règles pour bien parler, il répondait simplement : « L'orateur, c'est un honnête homme, qui sait parler, *vir bonus, dicendi peritus* ; sachez ce que vous voulez dire, les mots viendront tout seuls, *rem tene, verba sequentur*. »

M. G.

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Les États généraux.

Comme nous connaissons, maintenant, tous les organes de la royauté (organes de l'administration centrale, organes de l'administration locale), il semble que nous devrions passer à l'étude des divers services publics : finances, justice, armée, marine. Nous ne le ferons pas, et voici pourquoi : c'est qu'entre la royauté et le peuple s'est interposée, non d'une façon permanente, non à des intervalles réguliers, mais en certaines circonstances exceptionnelles, un organe particulier, une assemblée qui représente, d'une façon plus ou moins exacte, le peuple : ce sont les États généraux. Il convient de nous en occuper tout d'abord ; car il nous paraît impossible, par exemple, de faire l'histoire de l'impôt en France, de donner un tableau exact de l'administration financière sous les Valois, si nous n'étudions pas, au préalable, le rôle primordial qu'ont joué les États généraux dans son établissement.

Avant de commencer cette étude, nous devons indiquer la liste des principaux livres qui parlent de l'histoire des États généraux.

BOUILLÉE (A.). — *Histoire complète des États généraux et autres assemblées représentatives de France depuis 1302 jusqu'à 1326*. Paris, 1845, 2 vol. in-8°.

RATHERY. — *Histoire des États généraux de France, suivie d'un examen comparé de ces assemblées et des Parlements d'Angleterre*, Paris, 1845.

Ces deux ouvrages sont, aujourd'hui, périmés.

DESJARDINS (Arthur). — *Les États généraux de 1315 à 1614 ; leur influence sur le gouvernement et la législation du pays*. Paris, 1873.

PICOT (Georges). — *Histoire des États généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France*. —

1<sup>re</sup> édition. Paris, 1872, 3 vol. in-8°. — 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1888, 5 vol. in-12.

*Le droit électoral dans l'ancienne France, les élections aux Etats généraux dans les provinces de 1302 à 1614* (Revue des Deux-Mondes, 1874, tome II).

Le travail de M. Georges Picot, qu'on a beaucoup vanté, laisse dans l'ombre le début de l'histoire des Etats généraux; il ne commence cette histoire qu'au règne de Jean le Bon. — Ce travail, de plus, manque un peu de vigueur et de touche personnelle; c'est néanmoins un travail estimable, dont nous nous servirons beaucoup.

On peut encore consulter sur les Etats généraux :

JALLIFFIER. — *Histoire des Etats généraux*, Paris. 1885. C'est un résumé utile du livre de M. Picot.

Ch. V. LANGLOIS. — Article : *Etats généraux*, dans la *Grande Encyclopédie*.

Nous indiquerons, au fur et à mesure, les études particulières sur telle ou telle assemblée des Etats généraux.

Nous ignorons la date où apparut, pour la première fois, le terme d'Etats généraux. Ce terme est relativement récent; mais, de bonne heure, on parlait des « trois états du royaume ». Dans le journal des Etats de 1356, sur lequel nous aurons à revenir, on lit : « Comme le roi eut fait appeler à Paris les *trois états* du royaume... »

En 1381, il est question, à propos des Etats de Provence, des *tres status Concilii generalis prælatorum, nobilium et universitatum* (ce dernier mot étant pris ici dans son sens primitif de communautés) *comitatuum Provincie ac Forcalquieri* ».

Le mot *Etats* signifie la réunion des trois ordres, terme qu'on n'emploiera que beaucoup plus tard; l'épithète *généraux* signifie que cette réunion comprend les trois ordres du royaume entier, et non pas seulement d'une province.

Nous n'avons point à rechercher, ici, l'origine des Etats généraux, puisque nous trouvons cette institution existant déjà au début de la période que nous étudions. Néanmoins, nous devons dire que, contrairement à l'opinion de M. Luchaire, nous ne croyons pas que les Etats généraux dérivent de l'ancienne *curia regis*, et nous ne sommes pas non plus de l'avis de M. Callery, qui pense que ces Etats ont été uniquement réunis pour voter au Roi des subsides extraordinaires, et pour apporter une modification au contrat féodal qui liait le Roi à ses vassaux. Nous pensons que ces Etats généraux dérivent des consultations que la royauté demandait à des spécialistes sur des questions déterminées; ils



sont comme un conseil du Roi élargi, où figurent des hommes de telle région ou même du royaume entier : barons, clercs et aussi représentants des villes. Le Roi eut l'idée, à un certain moment, de s'adresser à ces assemblées pour leur demander de consentir à la levée d'impôts extraordinaires ; mais les premiers Etats généraux dont nous connaissons l'histoire n'eurent pas à voter de subsides.

L'institution existait en 1328, à l'avènement de Philippe VI de Valois. Philippe le Bel et les trois rois qui lui succédèrent avaient consulté la nation sur des questions très diverses : politiques, financières, économiques, et ces consultations avaient eu lieu de trois manières : 1<sup>o</sup> ils avaient envoyé des commissaires enquêter dans les provinces, et demander l'avis des sujets, groupe par groupe, ville par ville ; 2<sup>o</sup> ils avaient convoqué dans une région déterminée les trois états, pour leur demander leur avis ou exiger d'eux des subsides ; 3<sup>o</sup> enfin, ils avaient réuni à Paris ou à Tours des représentants de la France entière.

Sous Philippe VI de Valois, ces trois modes de consultation populaire continuèrent, sauf le premier qui est plus rare. — Cf. Hervieu (Henri), *Recherches sur les premiers Etats généraux et les assemblées représentatives dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1879. Les conclusions de l'auteur sont loin d'être définitives ; le travail serait à refaire en entier.

Certaines assemblées, réunies sous Philippe VI, qu'on donne souvent comme des Etats généraux, ne sont que des réunions de spécialistes, de conseillers, au concours desquels le roi fait appel pour avoir leur avis sur une question déterminée. Tel est le cas de la fameuse conférence de Vincennes, en 1329 : Philippe VI, voulant arrêter les empiètements de la juridiction ecclésiastique, réunit à Vincennes 5 archevêques, 16 évêques et un certain nombre de barons. Pierre de Cuquières, conseiller du Roi, formula contre les juridictions d'Eglise 70 griefs principaux ; l'archevêque de Rouen, Pierre Roger, lui répondit. Les prélats promirent de réprimer les abus, à condition qu'on maintint leurs droits. Ce n'était là, en somme, qu'une assemblée très spéciale. — Cf. J. Roy, *La conférence de Vincennes*, Article dans les *Mélanges de Léon Renier*, 1887, et Martin (Olivier), *L'Assemblée de Vincennes de 1329, et ses conséquences. Etude sur les conflits entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1909 (thèse de droit).

D'autres assemblées furent réunies pour régler le cours des espèces monétaires : ce sont encore des assemblées de spécialistes. A l'assemblée de 1333, qui avait réclamé qu'on frappât de la

petite monnaie, on demanda aux membres leur avis sur la question de l'usure, c'est-à-dire du prêt à intérêt, qui venait d'être interdit de nouveau par le concile œcuménique de Vienne (1311). L'assemblée maintint cette interdiction, mais déclara que le prêt jusqu'au taux de 21 % était raisonnable, et, par conséquent, était permis : le Roi rendit une ordonnance conforme. D'autres assemblées furent réunies pour délibérer sur la croisade : elles étaient composées de prélats, barons et seigneurs ; mais ce n'étaient pas des Etats généraux.

Philippe VI, sous lequel commença la guerre de Cent Ans, avait souvent besoin d'argent pour subvenir aux frais de la guerre. Or, les revenus du domaine ne pouvaient suffire aux dépenses. Le Roi dut donc demander des subsides à des provinces qui avaient encore leurs Etats provinciaux, à la Normandie, qui consentit à voter un subside, mais se fit confirmer la Charte aux Normands : le Roi ne pourrait lever dans la province aucun impôt sans le consentement des prélats, seigneurs et bonnes villes. Il réunit de même les Etats du Vermandois, ceux du bailliage de Sens. Souvent ces Etats, au lieu de lui donner de l'argent, mirent à sa disposition des troupes, levées et entretenues par eux au moyen d'un impôt qu'ils organisaient à leur guise.

Les assemblées locales s'élargirent parfois, et comprirent tous les représentants des pays de la langue d'Oil, ou ceux des pays de la langue d'Oc : cette distinction des deux grandes régions de la France apparaît en 1346, et elle se maintint très longtemps, les deux groupes ayant de plus en plus des tendances différentes.

Enfin, sous Philippe VI, après le désastre de Crécy (1346), il y eut une véritable assemblée générale du royaume ; elle se plaignit vivement de la manière lamentable dont avaient été conduites les opérations militaires, et il semble qu'elle refusa l'argent qu'on lui demandait. Le Roi envoya, alors, en province des commissaires qui arrachèrent des subsides aux villes.

C'est vraiment sous le règne de Jean le Bon que se constituent les Etats généraux et que commence leur histoire. Cette histoire, de 1350 à 1515, peut se diviser en quatre périodes :

A) *de 1350 à 1358.* — Les Etats ont un caractère révolutionnaire : ils votent des subsides, mais veulent être seuls à les lever et à en contrôler l'emploi ; bien plus, ils veulent contrôler le gouvernement.

B) *de 1359 à 1422.* — Les Etats ne sont réunis que de temps en temps (sauf ceux de 1413, qui ont un caractère révolutionnaire, ils aident la royauté dans sa tâche, et, loin de vouloir contrôler l'autorité royale, ils la renforcent).

C) de 1422 à 1439. — Les Etats contribuent à la délivrance du royaume, en votant des subsides continuellement.

D) de 1439 à 1515. — Les Etats ne sont convoqués qu'exceptionnellement ; le Roi lève des subsides à son gré, et les aides, jadis consentis par la nation, deviennent des impôts ordinaires. Les Etats, surtout ceux de 1484, revendiquent encore leurs prérogatives ; mais ils ne comptent presque plus et ne peuvent empêcher la royauté d'établir la centralisation et le despotisme.

Pour chacune de ces périodes, nous étudierons le mode de nomination des députés, le mode de tenue des séances, la compétence des Etats, les attributions qu'ils ont revendiquées.

A) *Les Etats généraux de 1350 à 1358.* — Les Etats généraux sont convoqués par le Roi. Les députés sont élus par bailliages et sénéchaussées. Les nobles ayant droit de haute justice, les barons et les comtes sont convoqués directement ; il en est de même des évêques et des archevêques, mais ils peuvent se faire représenter par un procureur ; les femmes nobles, possédant un fief, doivent se faire représenter par un procureur. Les chapitres de cathédrales et les monastères élisent un représentant ; souvent, ils désignent le doyen ou l'abbé ; parfois, ils délèguent un simple chanoine ou un moine ; assez souvent, ils choisissent un laïque ou un jurisconsulte. Les seigneurs qui n'ont que le droit de basse justice ne sont pas convoqués directement ; les curés qui ne possèdent pas de temporel et n'exercent pas de droit de justice sont exclus des Etats. Les bonnes villes doivent se faire représenter : leur maire ne pouvant abandonner sa charge, elles doivent élire un autre représentant ; celui-ci est élu par le conseil des échevins ou le corps municipal, qui parfois s'adjoint des notables ; quelquefois, il est désigné par le prévôt ; exceptionnellement, il est élu par l'assemblée générale des habitants. Les campagnes ne sont pas représentées, les seigneurs sont censés parler au nom des paysans qui vivent sur leurs terres ; le domaine royal et les grands fiefs envoient des délégués.

En 1351, au début de l'année, il se tint des Etats de la Langue d'Oc, et aussi des Etats de la Langue d'Oil à Paris, et lors de ces derniers, le clergé seul vota des subsides ; les nobles et les députés des villes retournèrent chez eux pour prendre l'avis de leurs commettants, et le Roi leur envoya des commissaires pour s'entendre avec eux : il y eut toutes sortes de marchandages.

Il n'y eut plus d'Etats généraux avant la reprise de la guerre contre les Anglais, en 1355.



Nous allons, maintenant, exposer brièvement l'histoire des Etats généraux pendant deux des périodes que nous avons précédemment distinguées.

Rappelons que, dans la première période qui s'étend de 1350 à 1358, les Etats généraux ont un caractère révolutionnaire : ils essaient de s'emparer du gouvernement, et ils organisent une administration financière parallèle à l'administration financière royale ; pendant la seconde période, c'est-à-dire de 1358 à 1422, les Etats généraux ne sont convoqués qu'assez rarement par la royauté, et, sauf ceux de 1413, ils tendent plutôt à renforcer l'autorité royale.

A) *Première période.* — En 1355, la trêve conclue avec les Anglais expirait, et la guerre était sur le point de reprendre. Jean le Bon, manquant d'argent, eut recours aux Etats généraux, et convoqua ceux de la langue d'oïl à Paris par lettres royales du 9 octobre 1355. Les Etats se réunirent le 2 décembre à la Grand'Chambre du Parlement. Le chancelier Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, fit un exposé de la situation ; il demanda aux députés « qu'ils eussent avis ensemble quelle aide ils pourraient faire au roy qui fut suffisant pour la guerre. » Les trois ordres répondirent par la voix de leurs présidents : Jean de Craon, archevêque de Reims, pour le clergé, Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, pour la noblesse, et Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris depuis 1354, pour le tiers état ; ceux-ci déclarèrent qu'« ils étaient prêts de vivre et de mourir « avec le roy, de mettre corps et avoir en son service », mais demandèrent la permission pour les trois ordres de délibérer en commun. Cette permission fut accordée, et, pendant environ une semaine, ces délibérations en commun se poursuivirent ; puis les présidents des trois ordres vinrent rendre réponse au roi : les Etats fourniraient 30.000 hommes d'armes « à leurs frais et dépens », lèveraient, à cet effet, une aide de 5 millions « sur « toutes gens, de quelque état qu'ils fussent, gens d'Eglise, nobles « ou autres » (uniquement dans les pays de langue d'oïl, bien entendu) ; cette aide devait être produite par une taxe de 8 deniers par livre sur toute denrée, et par l'extension à tout le royaume de la gabelle.

Pour la première fois, les Etats votèrent ainsi un impôt général, pesant sur tout le monde ; mais, ayant donné l'argent, ils

exigèrent des garanties, et prétendirent surveiller la perception de l'impôt qu'ils avaient créé. L'ordonnance du 28 décembre 1355 leur accorda ce qu'ils demandaient ; en voici les principales dispositions : le Roi n'a plus le droit de fixer arbitrairement la valeur de la monnaie ; il n'a plus le droit de prises dans tous les endroits où il séjourne ; il est interdit aux officiers royaux de faire du commerce par eux-mêmes ou par personnes interposées ; le Roi s'interdit de loger des soldats pendant plus de vingt-quatre heures au même endroit.

Pour permettre aux Etats de surveiller la perception de l'impôt, on crée neuf *généraux superintendants des aides*, choisis par les Etats dans leur sein, à raison de trois pour chaque ordre, et deux *receveurs généraux* pour manier les fonds, choisis également par les Etats ; de plus, dans chaque province, les Etats délègueront « certaines personnes honnêtes et solvables », qui, sous le nom de *députés* ou *d'élus*, lèveront l'impôt et pourront user de la contrainte pour faire rentrer l'argent ; les récalcitrants seront jugés par les superintendants. Ceux-ci prêtent serment au roi et reçoivent le serment des élus.

Enfin, l'argent doit être employé exclusivement à la guerre ; ni le roi ni la reine ne pourront en prélever une partie pour leurs dépenses particulières, et comme l'argent doit servir à lever une armée, les superintendants devront vérifier l'existence de cette armée, la passer en revue, et ils seront chargés, ainsi que les élus, de payer les capitaines.

L'ordonnance du 28 décembre 1355 instituait donc une véritable administration, dirigée par les Etats généraux, à côté de l'administration royale ; mais cette administration n'était que provisoire : elle ne devait durer qu'un an, car l'aide n'avait été votée que pour un an. Avant de se séparer, les Etats demandèrent et obtinrent du Roi de se réunir à nouveau en mars 1356, pour voir si l'aide accordée par eux avait été suffisante, et pour entendre à ce sujet le rapport des neuf superintendants ; si l'aide ne suffisait pas, ils augmenteraient la gabelle ; ils décidèrent aussi de se réunir encore le 30 novembre 1356, pour « conseiller et aviser le roi sur le fait de la guerre », renouveler le vote de l'aide, si la guerre durait encore à cette époque, et, si elle était terminée, déclarer que l'aide ne serait plus levée.

Cette attitude des Etats est digne d'attention : nous voyons, pour la première fois, en 1355, les Français prendre conscience de leur force, s'occuper eux-mêmes des affaires du royaume, et s'unir contre un roi prodigue qui gaspille la fortune publique.

*Etats de 1356.* — Les Etats de la langue d'oïl se réunirent donc à Paris, comme ils l'avaient décidé, le 1<sup>er</sup> mars 1356 ; ils constatèrent que l'impôt n'avait pas donné ce qu'on en pouvait attendre, et ils résolurent de remplacer la taxe sur les marchandises et la gabelle par un impôt sur le revenu : c'est l'objet de l'ordonnance du 12 mars 1356. L'impôt ne pèserait pas sur les laboureurs et ouvriers gagnant moins de 5 livres par an. Toutes les autres personnes devaient payer suivant les règles que voici : impôt d'une livre sur un revenu de 10 à 40 livres ; de 2 livres, sur le revenu de 40 à 99 livres. Pour les revenus de plus de 100 livres, la taxe était de 4 livres pour les cent premières livres, et de 2 livres, pour chacune des centaines suivantes. Les nobles devaient supporter la taxe jusqu'à 5.000 livres de revenu seulement : qu'un noble possédât 5.000, 6.000, 10.000 ou 20.000 livres et plus de revenu, il ne payait que comme si son revenu était de 5.000 livres seulement : le maximum de l'impôt était donc pour lui de 100 livres. Les non-nobles ne supportaient la taxe que jusqu'à 1.000 livres de revenu : le maximum de l'impôt n'était pour eux que de 22 livres.

Le 8 mai, les Etats se réunirent de nouveau, et constatèrent que l'impôt sur le revenu rentrait aussi mal que l'aide sur les marchandises ; ils le maintinrent néanmoins, mais élevèrent la taxe, de façon à frapper davantage les riches ; le roi confirma l'ordonnance du 28 décembre 1355 : « Voulons et avons octroyé aux dites gens qui nous ont octroyé lesdits subsides que les chartres autrefois données soient et demeurent en leur force et vertu. » La nation *octroie* l'impôt ; en échange, le roi lui *octroie* la garantie d'une bonne administration.

Pendant que les Etats de la langue d'oïl se réunissaient à Paris, ceux de la langue d'oc, de leur côté, s'assemblaient à Toulouse, le 26 mars 1356, et accordaient au Roi un impôt de six deniers par livre sur la vente de certaines denrées et un *fouage*, c'est-à-dire un impôt par feu, par ménage ; ces deux impôts seraient levés par les soins des villes. Les Etats exigeaient en retour que le Dauphin vint résider, une année durant, en Languedoc et y faire la guerre aux Anglais.

Les Etats de la langue d'oïl s'étaient, nous l'avons dit, donné rendez-vous pour le 30 novembre 1356 ; mais, le 19 septembre de cette année, se livra la bataille de Poitiers, qui fut pour l'armée une défaite sans précédent : le Roi y fut fait prisonnier. Le Dauphin Charles, qui avait quitté précipitamment le champ de bataille, prit le titre de lieutenant général du Royaume, et convoqua aussitôt les Etats généraux : ceux-ci se réunirent le 17 octobre. Le

chancelier, Pierre de la Forêt, exposa la situation et demanda aux Etats d'accorder au Dauphin une aide convenable pour lui permettre de faire face au péril.

Nous connaissons très bien l'histoire de cette session des Etats de 1356, par une sorte de « Journal » de ces Etats, qui nous a été conservé et a été publié par M. Delachenal dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1900 : c'est un véritable cahier de doléances.

Les orateurs des trois ordres : Pierre de Craon, archevêque de Reims, le duc Philippe d'Orléans, frère du roi Jean, et Etienne Marcel demandèrent un délai pour délibérer ; et les trois ordres se rendirent au couvent des Cordeliers, où chacun délibéra à part. Les députés étaient très nombreux : 800, dont 400 pour le tiers état ; aussi décidèrent-ils de nommer une commission de 80 membres. Ces commissaires délibérèrent en commun pendant près de quinze jours, après avoir refusé de recevoir les délégués du Dauphin, qui voulaient diriger leurs débats ; puis ils convoquèrent le Dauphin lui-même, et lui déclarèrent tout net qu'il eût à renvoyer sept de ses conseillers, dont le chancelier ; celui-ci serait traduit devant les tribunaux d'église, parce qu'il était clerc, les six autres seraient jugés par des commissaires qu'élevaient les Etats. Les commissaires demandèrent en outre la mise en liberté du roi de Navarre, Charles le Mauvais, que le roi Jean le Bon avait fait arrêter à Rouen au début de l'année, dans un véritable guet-apens. Enfin, ils auraient voulu qu'on créât un conseil de 28 membres (4 clercs, 12 nobles, 12 bourgeois), choisis parmi les membres des Etats, qui eût « puissance de tout faire et ordonner au royaume comme le roi. » Ils firent encore d'autres requêtes « grosses et pesantes », comme disent les *Chroniques de Saint-Denis*.

Le Dauphin hésitait. Pour le déterminer, la commission des 80 lui promit, s'il accédait à ses demandes, de mettre sur pied une armée de 30.000 hommes, et de lever pour l'entretien de cette armée, sur les nobles et les gens d'Eglise, un dixième et demi (c'est-à-dire les quinze centièmes) de leur revenu. Les bonnes villes fourniraient un homme d'armes par cent feux. Le Dauphin essaya alors de gagner du temps ; il alléguait qu'il devait se rendre à Metz auprès de son oncle l'empereur Charles IV, et les Etats durent s'ajourner sans avoir rien pu obtenir ; mais, avant de se séparer, les plus ardents des députés tinrent une séance extraordinaire. L'évêque de Laon, Robert le Coq, lut les cahiers rédigés par les 80, et conseilla aux députés d'en prendre copie et de les communiquer à leurs électeurs.

Le Dauphin, débarrassé des Etats, pensait qu'il allait pouvoir gouverner par lui-même : il reçut quelque argent des Etats de la langue d'oc, et envoya dans les provinces des commissaires du Roi pour arracher des subsides à quelques villes. Ces commissaires se heurtèrent, en plusieurs endroits, à un refus formel : les Etats d'Auvergne protestèrent contre ces procédés, et Etienne Marcel et les échevins de Paris firent savoir que Paris ne donnerait pas un denier, tant que les Etats ne seraient pas rappelés. Le Dauphin, à son retour de Metz, abaissa le cours de la monnaie. Une émeute éclata à Paris, et le Dauphin, bon gré mal gré, se décida, en janvier 1357 à convoquer de nouveau les Etats à Paris pour le dimanche 5 février 1357.

*Etats de 1357.* — Au jour dit, les députés se réunirent ; ils étaient bien moins nombreux. Ils siégèrent un mois, jusqu'au 3 mars ; mais nous ne savons pas très bien comment se passa cette session. (Cf. Coville, *Les Etats généraux de 1356 et 1357*, article paru dans le *Moyen-Age* de 1893.

A la séance de clôture, le 3 mars, Robert le Coq prit la parole au nom des Etats, et demanda que 22 officiers royaux fussent destitués, que des membres des Etats fussent envoyés en province pour enquêter sur la conduite des fonctionnaires locaux et destituer ceux qui seraient reconnus coupables, et que les décisions des Etats reçussent, par une ordonnance, force de loi. Il obtint gain de cause, et, le jour même, fut promulguée la grande ordonnance du 3 mars 1357, en 61 articles, l'un des documents les plus intéressants de cette époque. Le Grand Conseil reçut dans son sein un certain nombre de membres des Etats ; mais il ne fut pas choisi par les Etats, bien que ceux-ci l'eussent demandé en 1356. L'aide votée en 1356 fut maintenue : les nobles et clercs payèrent 15 0/0 de leur revenu, les villes fournirent un homme d'armes par cent feux, et les neuf superintendants généraux durent surveiller la rentrée et l'emploi de l'impôt. Les Etats devaient se réunir à nouveau le lundi de Quasimodo, et deux autres fois encore, si besoin était, pour délibérer « sur le fait de la guerre ».

De fait, les Etats se réunirent encore, le 30 avril et le 22 juillet, pour s'occuper du subside à percevoir ; ils durent, encore une fois, constater que l'impôt rentrait mal, ou ne rentrait même pas du tout : les nobles et les gens d'Eglise se refusaient à le payer. Les plus modérés parmi les réformateurs commencèrent à lâcher pied : en tête, l'archevêque de Reims, Jean de Craon, qui revint au roi ; les députés étaient encore moins nombreux qu'en mars. Le Dauphin profita de ces circonstances favorables pour



se débarrasser de la tutelle des Etats et gouverner à sa guise ; et, pour commencer, il rappela les officiers qu'il avait dû destituer ; mais il lui fallait de l'argent : aussi, en octobre, réunit-il à Paris les députés de 70 villes pour leur en demander. Ces députés, privés du concours du clergé et de la noblesse, n'osèrent rien décider par eux-mêmes, et déclarèrent au Dauphin qu'il était impossible de rien faire sans une convocation des Etats généraux. Le Dauphin dut s'incliner, et il convoqua à Paris les Etats pour novembre.

Les Etats, qui avaient été réunis en 1355 et avaient siégé en 1356 et jusqu'en juillet 1357, n'étaient en somme que la même assemblée, réunie, prorogée et de nouveau réunie à plusieurs reprises. Les Etats qui se réunirent le 7 novembre 1357 furent une assemblée nouvelle, formée par de nouvelles élections et animée d'un esprit tout différent ; ils n'eurent aucune action. Au moment de leur réunion, Charles le Mauvais venait d'être délivré de sa prison d'Arleux par Jean de Picquigny ; il vint à Paris, et, soutenu par Etienne Marcel, il y constitua un gouvernement qui entra en conflit avec celui du Dauphin ; les Etats furent ajournés au 14 janvier 1358, puis, après s'être réunis de nouveau, furent prorogés en février.

Cette session de février est très importante. Une ordonnance fut rendue, qui reproduisait celle du 3 mars 1357 ; elle a été retrouvée récemment par Paul Viollet aux archives municipales de Tours (Cf. Paul Viollet, *les Etats de Paris en février 1358*. Dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1894, 2<sup>e</sup> partie, p. 261).

L'ordonnance décide que les officiers prévaricateurs doivent être destitués et poursuivis ; que, pendant un an, un demi-décime sera levé sur le clergé ; que les villes fourniront un homme d'armes par 75 feux, et le plat pays un homme d'armes par cent feux ; elle interdit de réunir désormais des assemblées particulières de la noblesse, ou du clergé, ou du tiers état, et des assemblées provinciales : il ne devra plus y avoir que des réunions plénières des trois ordres pour la langue d'oïl, et ces assemblées devront se tenir uniquement à Paris, « la meilleure et la plus solennelle ville du royaume » ; tous les petits châteaux qui ne peuvent être bien défendus devront être rasés. Les Etats devaient se réunir à Paris au mois de mai pour voter une augmentation d'impôt, si c'était nécessaire.

A ce moment, la situation politique était très tendue. Etienne Marcel, qui veut à toute force obtenir du Dauphin l'exécution des « saintes ordonnances », a recours à la violence : le 22 février,

il avait fait assassiner, sous l'œil du Dauphin, les deux maréchaux de Normandie et de Champagne ; puis il s'était allié aux *Jacques*, et, enfin, il s'était jeté dans les bras de Charles le Mauvais. Mais il n'est pas suivi par le reste de la nation : la France, dès lors, s'oppose à la *Commune*. Le Dauphin sut profiter de ce mouvement de réaction contre les violences d'Etienne Marcel ; il quitta Paris le 25 mars 1358, et, bien que l'ordonnance de février 1358 l'interdit, il convoqua des Etats provinciaux à Senlis, puis d'autres, à Provins et à Vertus, et en obtint des secours ; en mai, il convoqua à Compiègne les Etats généraux de la langue d'oïl, qui auraient dû, en vertu de l'ordonnance citée plus haut, se réunir à Paris, et obtint d'eux un subside. C'est avec l'argent ainsi obtenu que le Dauphin put faire la guerre aux Parisiens. Le 31 juillet 1358, Etienne Marcel succomba, et, avec lui, finit cette tentative si curieuse de substituer le gouvernement des Etats généraux à l'absolutisme royal.

Voici les conclusions que nous pouvons tirer de l'étude des Etats généraux pendant cette première période :

1° Les Etats généraux, en principe, siègent par ordre, et le vote de l'impôt, décidé par deux ordres, ne lie pas le troisième ; pourtant ces Etats tiennent en commun les séances solennelles, et chaque ordre nomme des commissaires, qui délibèrent en commun et présentent en commun leurs revendications.

2° Ces revendications constituent de véritables cahiers de doléances ; le « Journal » des Etats de 1356 en est un type. Plus tard, ces cahiers de doléances seront rédigés, non par les Etats, mais par les électeurs réunis au bailliage ; il en sera ainsi, par exemple, aux Etats de 1484.

3° Ces doléances sont, en même temps, des vœux de réforme ; le Roi les écoute et fait des ordonnances pour remédier aux abus (ordonnances du 28 décembre 1355, du 3 mars 1357, de février 1358).

4° Les Etats généraux prétendent que la royauté ne peut lever aucun impôt extraordinaire sans leur consentement ; ils votent cet impôt et prétendent le lever eux-mêmes et en surveiller eux-mêmes l'emploi.

5° Ils interviennent dans l'administration, épurent le Conseil, révoquent des fonctionnaires et en nomment d'autres à leur place ; mais ces mesures ne sont que des mesures extraordinaires, des mesures de salut public. Les Etats ne songent pas encore à exercer un contrôle permanent sur l'administration monarchique.

*B) Seconde période (1359-1422).* — Nous sommes assez mal

renseignés sur cette période : nous ne savons pas très bien, par exemple, comment se faisaient les élections ; mais il est probable qu'elles durent se pratiquer comme dans la période précédente. Pourtant les nobles ne viennent plus tous aux Etats : ils se font représenter par des délégués. De plus, les Etats ne furent convoqués que rarement pendant cette période.

*Etats de 1359.* — Le roi Jean le Bon, prisonnier à Londres, venait de signer le traité désastreux de Londres, et il le communiqua à son fils, le dauphin Charles, régent du royaume. Celui-ci, bien décidé à ne pas ratifier ce traité, résolut de convoquer les Etats généraux, aussi bien ceux de langue d'oïl que de langue d'oc, pour le mois de mai 1359, à Paris : il leur lut le projet de traité, et les Etats, conformément à la demande du Dauphin, le repoussèrent, déclarant que ce traité « n'était ni passable ni faisable, et, pour ce, ordonnèrent à faire bonne guerre à l'Anglais. » Les Etats proposèrent aussi des impôts ; mais nous ne sommes pas bien renseignés à ce sujet. Enfin, le dauphin Charles, pour bien montrer que le temps était passé maintenant pour les Etats de s'immiscer dans le gouvernement du royaume, réhabilita devant eux les 22 officiers qu'il avait été obligé de destituer par l'ordonnance du 3 mars 1357.

Quand Charles devint le roi Charles V, en 1364, il cessa de convoquer les Etats ; car il se souvenait des embarras que ces assemblées lui avaient causés, alors qu'il n'était encore que lieutenant général ou régent du royaume, et il leva de sa propre autorité des subsides extraordinaires ; il était d'ailleurs dans son droit, puisque, à partir de 1360, il ne leva de subsides que pour payer la rançon de son père : c'était un des cas, prévus par les règles féodales, où les sujets devaient obligatoirement l'aide au roi. Cette rançon n'était pas encore payée, quand Jean le Bon mourut. Charles V continua donc à lever des subsides, et, après s'être fait approuver par une assemblée locale à Amiens, en 1365, il créa un fouage, qui fut levé jusqu'en 1367.

En 1367, un grand danger menaça le royaume. Le prince de Galles, après avoir guerroyé en Castille, ramenait ses compagnies en France, et on craignait un pillage général. Charles V en profita pour demander à des Etats la confirmation des impôts qu'il avait déjà levés et l'autorisation d'en lever d'autres ; il réunit trois assemblées : l'une, en juin, à Compiègne, les deux autres, Chartres et à Sens, en juillet, et obtint d'elles tout ce qu'il demanda, en promettant d'abandonner aux villes une partie de l'argent obtenu pour leur permettre d'assurer leur défense ; il signa à Sens les deux ordonnances des 19 et 20 juillet, par lesquelles

il organisait la défense du royaume contre les bandes anglaises, et ordonnait de raser les châteaux qui ne pourraient être défendus.

*Etats de 1369.* — En 1369, le Roi, voulant rompre le traité de Brétigny et recommencer la guerre avec les Anglais, résolut de se faire appuyer par les Etats. Il venait de recevoir l'appel de plusieurs seigneurs de Guyenne : le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, etc., qui, exaspérés par les violences que commettaient en Guyenne les agents du prince de Galles, s'étaient adressés au suzerain de celui-ci, le roi de France. Charles V somma le prince de Galles de comparaître devant la Cour des pairs, et, sur son refus, voulut s'assurer, en vue d'une guerre imminente, l'appui de la nation.

Le 9 mai 1369, veille de l'Ascension, les Etats se réunirent à Paris, et, après que le chancelier Jean de Dormans eut exposé la situation, le roi se leva et dit « que, si les députés voyaient « qu'il eût fait quelque chose qu'il ne dust, il le dissent et il « corrigerait ce qu'il avait fait ». Les députés, réunis le 11 mai, déclarèrent que le Roi n'avait pu agir autrement qu'il n'avait fait et que, si le roi d'Angleterre déclarait la guerre sous prétexte que Charles V n'avait pas le droit de recevoir l'appel des seigneurs de Guyenne, il commettrait une injustice. Le Roi avait donc carte blanche.

Le 8 août, il réunit encore une assemblée à Rouen, et lui demanda une aide pour lui permettre de payer sa flotte et son armée : cette assemblée, qui n'était autre que les Etats réunis en mai à Paris et convoqués à Rouen pour une seconde session, cette assemblée vota un impôt d'un sixième sur le vin vendu au détail, et un droit de mouture de deux sous par setier. Cet impôt apparut très vite comme onéreux.

Une troisième session des Etats s'ouvrit à Paris, en décembre 1369 : Les Etats rétablirent la gabelle et l'impôt de 12 deniers par livre sur les marchandises vendues, et créèrent un fouage de 6 francs d'or par feu dans les villes, et de 2 francs d'or dans les campagnes. Tous ces impôts furent maintenus jusqu'en 1380.

Charles V, un peu avant sa mort, abolit le fouage ; et, deux mois après sa mort, le 16 novembre 1380, les régents du royaume, au nom du roi Charles VI, abolirent tous les impôts organisés depuis le règne de Jean le Bon. La royauté n'avait plus dès lors pour vivre que les revenus du domaine ; mais ceux-ci ne suffisaient plus : aussi, dès 1381, les régents rétablirent-ils un impôt de douze deniers sur les marchandises vendues. Une émeute s'ensuivit à Paris : ce fut la révolte des *Maillotins* ; mais

Charles VI, victorieux des Flamands à Rosebecke, aussitôt rentré à Paris, écrasa la révolte des Maillotins, et rétablit purement et simplement les aides et gabelles : personne n'osa protester.

*Etats de 1413.* — Il n'y eut plus d'Etats généraux avant 1413, alors que le royaume fut en proie aux désordres de la guerre civile, et que la guerre avec l'Angleterre allait recommencer.

Les Etats se réunirent, en janvier 1413, à Paris, à l'Hôtel Saint-Pol. Le chancelier, Jean de Nielles, leur demanda une aide pour lever une grande armée : les Etats délibérèrent, non par ordre, mais par province ecclésiastique ; la ville et l'Université de Paris formèrent une section à part. Toutes ces commissions présentèrent chacune un cahier de doléances, et, le 13 février 1413, le carme Eustache de Pavilli lut le cahier de doléances de l'Université, qui remplissait un rouleau de parchemin « gros comme le bras d'un homme. » La royauté, effrayée par les émeutes que suscitait la corporation des bouchers dont le chef était Caboche, dut céder, et publia, le 26 mai 1413, la grande ordonnance de réformes, dite *Ordonnance cabochienne* (M. Coville en a donné une édition dans les *Documents pour servir à l'étude de l'histoire*).

Cette ordonnance, très bien rédigée, comprend 258 articles : elle est fort modérée et concerne plus l'administration que la politique : elle donne presque tout le pouvoir au Parlement et à la Chambre des Comptes, organise un système électif pour la nomination des fonctionnaires, réorganise les finances ; elle ne parle pas du tout des Etats généraux, et ne stipule rien sur leur mode de convocation ni sur leur droit de voter l'impôt.

L'ordonnance cabochienne ne fut pas exécutée ; les Armagnacs rentrèrent à Paris au début de septembre, et, le 5 septembre, dans un lit de justice, le nouveau chancelier déclara cette ordonnance « cassée, annulée, abolie, révoquée et toute mise à néant. »

*Etats de 1420.* — Ces Etats généraux, les derniers de la période que nous considérons, accomplirent une œuvre néfaste : ils approuvèrent le honteux traité de Troyes, et prêtèrent serment à Henri V d'Angleterre, qui devait devenir roi de France à la mort de Charles VI.

Nous étudierons, dans une prochaine leçon, les Etats généraux pendant les deux périodes suivantes.

---

# Sujets de devoirs

---

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

CERTIFICAT D'APTITUDE DES JEUNES FILLES

## Morale.

Jadis on préconisait la douceur comme la qualité par excellence de la femme, ne vous paraît-il pas que le calme serait infiniment plus souhaitable pour le bonheur propre de la femme et sa tâche sociale ?

## Littérature.

Des critiques contemporains ont prétendu que, sous son obligatoire masque de philosophie détachée, La Bruyère, dans ses *Caractères*, était à la fois un « aigri » et un « attendri ». Que vous permettent d'inférer sur son caractère et ses idées les deux chapitres des *Grands* et des *Biens de Fortune* ?

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SÈVRES

## Morale.

La Rochefoucauld disait : « Mille gens déplaisent avec des qualités aimables ; mille gens plaisent avec de moindres talents ; c'est que les uns veulent paraître ce qu'ils ne sont pas, et les autres sont ce qu'ils paraissent. » En quoi vous paraît consister le naturel dans l'individu et dans l'art ?

## Littérature.

A l'occasion du centenaire d'Alfred de Musset, on a, à diverses reprises, félicité le poète d'avoir fait preuve, dans son œuvre, des qualités qui ont manqué le plus à sa vie : le bon sens et la mesure. A-t-il vraiment possédé, comme écrivain, ces deux qualités si peu romantiques ?

---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

L'origine de la Renaissance en France

---

Cours de M. ABEL LEFRANC,

*Professeur au Collège de France.*

---

L'hellénisme et l'orientalisme en France au début de la Renaissance.

Vous n'avez pas oublié les tableaux charmants de la vie provinciale à Ligugé, Poitiers, Fontaine-le-Comte, etc. Une étude sur Bouchet, entrepreneur de mystères et procureur, sur le fameux Gringore qui, entre parenthèses, fut mieux que le poète famélique dépeint par Hugo ou Banville, vous a montré quelle place considérable le théâtre tenait alors dans la vie française et combien Boileau se trompait lourdement en niant ce fait dans son *Art poétique*. Malheureusement, il ne nous reste qu'une faible proportion des pièces de cette époque ; mais nous savons qu'alors tout le monde ou presque s'improvisait acteur : prêtres, bourgeois, nobles, étudiants, — sans compter les comédiens de profession. Ce théâtre, religieux à l'origine, s'était laïcisé vers le xiii<sup>e</sup> siècle. Adam de la Halle, par son œuvre indépendante et originale, marque le terme de cette évolution. Puis le théâtre, désormais libre, atteignit sa période la plus brillante au xv<sup>e</sup> siècle, qui, loin d'être, comme le croyait Michelet, un siècle de folie et d'épouvante, fut au contraire, dans les deux derniers tiers, une époque de joie exubérante et de floraison intellectuelle, malgré toutes les misères de la guerre de Cent ans.

Les œuvres sont de deux espèces : les mystères et les pièces comiques, celles-ci englobant tous les ouvrages d'imagination et de fantaisie, les farces, les soties et même les moralités, pourtant assez austères parfois. Il nous reste environ soixante mystères appartenant aux trois cycles de l'Ancien Testament, du Nouveau Testament et de la Vie des Saints. Une évolution de ces œuvres vers le théâtre profane apparaît dans le mystère de Griselidis et s'accroît vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le début du xvi<sup>e</sup>. Un des plus beaux mystères est celui de *Saint-Louis*, par Gringore, où se trouvent les scènes réalistes du lépreux et des trois petits enfants pendus par le sire de Coucy. L'enthousiasme suscité par ces productions dans leur public naïf explique la prospérité des associations permanentes ou temporaires d'acteurs, comme les Confrères de la Passion ou les Basochiens.

À côté des mystères, il faut citer dans le théâtre comique les farces généralement hostiles aux femmes et marquant une réaction contre l'esprit poétique et chevaleresque. Quant aux soties, on y voit des personnages, les « fous » ou « sots » y faire la satire de leur temps avec tant de vivacité et de succès que Louis XII les emploie et que François I<sup>er</sup> les interdit : sous le masque de la folie, on y disait parfois des vérités gênantes. Les auteurs étaient presque tous des Basochiens : Jean d'Abondance, Henri Baude, Pierre Blanchet, Jean l'Esveillé, François Habert, Jacques le Basochien, enfin Marot. Il est à noter, en effet, qu'en 1512, à dix-sept ans, Marot fit partie des « Enfants sans souci » ou « Compagnons du prince des sots ». D'ailleurs Villon nous parle aussi des soties, qui sont étroitement liées au reste de la production littéraire. Quant à leur rôle, Bouchet nous le définit ainsi dans ses Epîtres morales, où il écrit, venant de parler de la satire :

En France elle a de sotie le nom,  
Parce que sontz des gens de grand renom  
Et des petits jouent les grands folies,  
Sur eschaffaux, en parolles polies,  
Qui est permis par les princes et roys,  
A cette fin qu'ils cachent les derroys  
De leur conseil, qu'on ne leur ause dire,  
Desquelz ils sont advertis par satire.

Ces soties se rattachaient aux *fatrasies*, séries de jeux de mots et de traits disparates, mais rimés entre eux. Ainsi la sotie du *Jeu des pois pilés* n'est qu'une fatrasie divisée en couplets. Les acteurs étaient tantôt des professionnels, tantôt de simples bourgeois jouant dans la rue.

C'est peut-être de la sotie que dérive directement le procédé



cher à Rabelais de l'accumulation et de l'enchevêtrement des épithètes au moyen d'un dialogue à répliques brèves. En voici un exemple pris dans la *Sotie à huit personnages dite le Monde et Abus* (vers 555 à 559):

ABUZ

De quelle bonne qualité  
Le feray-je pour estre mieux ?

SOT DISSOLU

Chault.

SOT GLORIEUX

Froist.

SOT CORROMPU

Sec.

SOT TROMPEUR

Humide.

SOT IGNORANT

Pluvieux...

ou encore, plus loin (vers 564 à 567):

ABUZ

De quelle quantité le faut-il ?

SOT DISSOLU

Grant.

SOT GLORIEUX

Petit.

SOT CORROMPU

Gros.

SOT TROMPEUR

Pryn.

SOT IGNORANT

Long.

SOTTE FOLLE

Puzil.

SOT DISSOLU

Menu.

SOT GLORIEUX

Douge.

SOT CORROMPU

Comme ung dozilh.

SOT TROMPEUR

Rond.

SOT IGNORANT

Quarré.

SOTTE FOLLE

Hault.

SOT DISSOLU

Bas.

SOT GLORIEUX

Estroit.

SOT CORROMPU

Large.

SOT TROMPEUR

Plat.

SOT IGNORANT

Egu.

SOTTE FOLLE

Tort.

SOT DISSOLU

Droit.

SOT GLORIEUX

Au grand marge.

Ces soties, dont M. Picot a publié, en 1902, un recueil en deux volumes, sont pleines d'attaques personnelles amusantes, comme la sottie nouvelle de l'astrologue (Paris, 1498), où sont pris à partie le cardinal d'Amboise et l'archevêque de Rouen ; ou bien elles sont très pathétiques, comme celle de *L'Empereur qui tua son neveu* (début du xvi<sup>e</sup> siècle), ou la *Moralité d'une pauvre fille villageoise*, si émouvante, et dont je vous donne, en passant, un résumé sommaire. C'est le premier en date des drames passionnels.

M. Lintilhac va jusqu'à y voir, et non sans raison, les origines du drame bourgeois moderne des Augier et des Dumas. Mais la Renaissance a interrompu ce théâtre en formation, pour diriger tout l'effort littéraire vers l'imitation des Grecs et des Latins, — et ce fut dommage.

Ce changement d'orientation de la littérature était le résultat d'un mouvement général qui, depuis quelque temps déjà, entraînait les esprits vers les œuvres de l'antiquité sacrée ou profane. Revenons vers cet aspect si attrayant de notre sujet. Comment le grec et les langues orientales arrivèrent-ils à s'implanter dans notre pays ? Pour se rendre compte de la façon dont le Moyen Age étudia le grec, on peut trouver quelques renseignements dans les livres d' Egger sur *l'Hellénisme en France*, d'Haureau, dans la note de Tougard sur *l'Etat des études grecques en France aux premiers temps du Moyen Age*, dans *l'Annuaire de l'Association pour l'Encouragement des Etudes grecques*, XIII<sup>e</sup> vol. (1879). De même, pour l'extension de la connaissance de l'hébreu, on peut consulter Renan et Neubauer, *Les Rabbins français du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle* (dans le XXVII<sup>e</sup> volume de *l'Histoire littéraire de la France*), et *Les écrivains juifs français du XIV<sup>e</sup> siècle*, dans le XXXIII<sup>e</sup> tome ; enfin l'ouvrage de Samuel Berger (1883), *Quam notitiam linguae hebraicae habuerint christiani medii aevi temporibus in Gallia*. Je renvoie, en outre, aux travaux de Jourdain, au premier chapitre de mon *Histoire du Collège de France*. Il nous manque des ouvrages d'ensemble sur ces graves questions.

Le mouvement helléniste et orientalisant eut, avant tout, comme agents les dominicains et les franciscains, qui s'y mêlèrent surtout dans un but de propagande religieuse. Les dominicains se spécialisèrent plutôt dans l'étude du grec ; tandis que les franciscains, leurs émules, désireux d'évangéliser la terre sainte, se portaient vers les langues orientales. A ce propos, il convient de rappeler l'influence certaine des Croisades, qui mirent en contact l'Occident avec les Sarrasins. Il ne faut pas non plus négliger l'action exercée par les Juifs, dont les communautés, surtout florissantes dans le Comtat Venaissin et le royaume provençal du roi René, répan-

dirent à travers la France la connaissance de l'hébreu. Quant à l'antiquité, jamais le Moyen Age n'avait cessé d'être en contact avec elle, ne serait-ce que par l'étude de la philosophie gréco-arabe et par celle des sciences, et aussi de la jurisprudence.

C'est à Roger Bacon, moine franciscain et savant, que revient l'honneur d'avoir compris, le premier, quelle importance avaient le grec, l'arabe et l'hébreu pour l'étude de la philosophie. Dans un curieux passage, il déplore que si peu de ses contemporains, même instruits, connaissent la grammaire de ces idiomes. Chez lui, le point de vue religieux est considéré comme secondaire, tandis que la valeur éducative de la connaissance des langues frappe très vivement cet esprit vraiment moderne. A côté de lui, Raymond Lulle rêve aussi d'ajouter aux connaissances de son temps « tout ce que renfermaient de bon et d'utile les livres grecs et arabes » qui, faute de traductions, restaient entièrement fermés à ses contemporains.

Dans son livre *De Recuperatione Terrae Sanctae* le légiste Pierre Dubois incline encore vers les mêmes idées. Bref, il y a un mouvement général fort net vers les langues orientales, et même quelque goût pour le grec, où l'on ne verra un danger pour la foi catholique que beaucoup plus tard, vers le début du xvi<sup>e</sup> siècle, date du fameux *graecum est : non legitur*.

Vers 1300, l'Université de Paris n'adresse-t-elle pas une supplique au pape en vue de la fondation d'un collège de langues où seront enseignés spécialement l'arabe, le grec, le tartare? En 1312, un statut du Concile de Vienne prescrit la fondation de chaires spéciales d'hébreu, de grec, d'arabe et de chaldéen dans les principales universités de la chrétienté, Paris, Bologne, Rome, Oxford et Salamanque. Jean XXII, de son côté, s'efforça de recruter parmi des juifs convertis un personnel pour enseigner l'hébreu. Enfin, une connaissance plus précise des archives notariales dans les villes nous ferait, sans doute, découvrir des traités entre certains établissements et certains maîtres.

Du xiv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle, chaque université italienne eut ses professeurs de langues anciennes et orientales, alors que l'Université de Paris restait encore plutôt, avec son fleurissant collège de Sorbonne, le grand foyer des études philosophiques et théologiques. On sait, d'ailleurs, comment les rôles furent renversés plus tard et quelle supériorité la France eut, enfin, sous le rapport de la littérature, sur cette Italie qui lui avait donné la Renaissance.

Mais, au début du xv<sup>e</sup> siècle, il n'en était pas encore ainsi, et les études classiques périllicitaient à Paris. On n'y connaissait plus les

auteurs latins qu'à travers le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, les *Rudiments* de Despautère, le *Floretus*, le *Combat* de Theodolatus, les *Distiques* de Jean Facetus. C'est là ce que blâme Rabelais, lorsqu'il décrit la première éducation vicieuse de son Gargantua. A onze ou douze ans, l'enfant, ayant terminé ses études grammaticales, passait à la logique, qui l'occupait exclusivement. On le dressait à une dialectique aussi raffinée qu'inutile, la véritable science, la vraie littérature souffraient de cet état de choses. Un changement était fatal.

Il s'opéra grâce à quelques maîtres. D'abord, en 1472, un Grec réfugié, Grégoire de Citta di Castello, surnommé Tifernas, professe à Paris. Puis, en 1476, il faut citer Tranquillus Andronicus, et surtout Hermonyme de Sparte, qu'ont étudié MM. Omont et Jovy. Cet Hermonyme, qui expliquait Homère et Isocrate, eut pour élève Reuchlin, un des promoteurs de la Renaissance allemande, venu à Paris, pour la seconde fois, en 1476. Il a copié nombre de manuscrits grecs, dont il nous reste une soixantaine ; et on croit le retrouver encore en 1508 comme professeur. A côté de lui, il faut citer ses élèves Beatus Rhenanus, Erasme et Budé.

On trouve, dès 1499, un certain Michel Pavius comme professeur de grec à Reims, — et, chose plus curieuse, dans le cénacle de Fontenay-le-Comte, vers 1520, et même avant, on sait et on écrit couramment le grec. Il y a donc eu une propagation assez rapide de cette langue. On peut consulter sur Hermonyme Omont le tome XII des *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. Il faut encore noter que Reuchlin en personne enseigna le grec à Orléans et à Poitiers. En tout cas, la province fut loin de rester en dehors du mouvement hellénisant.

C'est en 1495 qu'apparut Janus Lascaris, Grec ramené d'Italie par Charles VIII et qui aurait pu fonder chez nous l'enseignement du grec, vu la supériorité de son savoir et sa réputation d'honorabilité. Ce n'était pas un de ces Grecs besogneux et encombrants, *Graeculi esurientes*, qui sévissaient en plus d'une université ; et Marcus Mesurus, dans la belle épître dédicatoire du *Pausanias*, a fait, à juste titre, l'éloge de ce maître modeste et sympathique. François I<sup>er</sup>, qui l'appréciait, voulut lui faire fonder, dès 1516 ou 1517, le Collège de France ; mais l'institution fut retardée jusqu'en 1530, parce que Lascaris ne put se consacrer entièrement à l'enseignement, absorbé qu'il était par la diplomatie.

Ambassadeur du roi à Venise, en 1503 et 1505, Lascaris donna pourtant quelques leçons à un auditoire d'élite ; mais il ne semble pas avoir professé de cours public à Paris. Il fut le maître de Budé, qui reçut de lui une vingtaine de leçons et qui lui té-

moignait sa confiance en lui laissant ses livres pendant ses voyages.

Mais celui qui fut vraiment le premier professeur officiel de grec au xvi<sup>e</sup> siècle, semble avoir été Denys Lefèvre, qui, maître ès arts en 1504, devint ensuite régent de littérature, *classicus grammaticus*, au collège de Coqueret. Il passa au collège d'Harcourt, où il expliquait Valère Maxime, puis revint à Coqueret où il fit apprendre aux élèves la grammaire grecque de Théodore Gaza. Plus tard, il devint moine et vicaire général des Célestins de Marcoussis.

Il faut encore citer Lefèvre d'Étaples dont l'activité fut si prodigieuse dans tous les domaines, et dont nous allons reparler bientôt. Il était allé en Italie; il fut le maître de Budé, de Macrin, etc. Grâce à lui, la pensée philosophique de la Grèce antique fut présentée sous une forme plus exacte et plus scientifique. Il avait, en effet, traduit nombre de traités d'Aristote, sans doute en s'aidant des commentaires des savants italiens. L'antiquité commence à se révéler, grâce aussi à quelques autres traductions. En 1502, Budé traduit le *De placitis philosophorum*, en 1503 le *De fortuna Romanorum*, en 1505 le *De tranquillitate animi* et une œuvre de saint Basile.

C'est à peu près vers la même époque que, chez Josse Bade, Erasme publiait sa traduction des *Dialogues* de Lucien, si utile aux « Lucianistes », de l'*Hécube* et de l'*Iphigénie à Aulis*.

Les livres aidèrent considérablement à la diffusion de l'hellénisme. Le premier livre grec qui parut fut la *Grammaire* de Constantin Lascaris, publiée en 1476. A Venise, ce fut seulement vers 1493 qu'Alde Manuce commença la série de ses admirables impressions grecques. Au même moment, les éditeurs français restaient, faute de matériel, bien au-dessous de leurs confrères italiens. En 1494, dans la bizarre *Cornucopia* de Nicolas Perrotti, se trouvaient quelques mots de grec avec un alphabet; en 1505, les *Annotationes in Novum Testamentum* de Laurent Valla, parues chez Josse Bade, contenaient aussi quelques passages de grec, de même que les *Institutiones imperiales* qu'Hermonyme récrivit et corrigea. Mais, là comme dans les premières impressions du premier Henri Estienne, les quelques phrases grecques qu'il y a sont fort incorrectement exécutées.

Ce ne fut guère qu'en 1507 que la typographie grecque naquit à Paris, avec François Tissard et son imprimeur Gilles de Gourmont. Ces débuts ont été étudiés par M. Omont dans le tome XVIII des *Mémoires de la Société d'histoire de Paris*, par M. Jovy dans deux fascicules parus en 1899 et 1900 à Vitry-le-François, sur François Tissard et Jérôme Aléandre, enfin, dans l'article de M. P. de

Nolhac sur le premier travail français sur *Euripide*, la traduction de François Tissard (*Mélanges*, Weil, Paris, 1898).

On n'a point d'ailleurs, encore dénombré toutes les œuvres grecques imprimées et publiées de 1507 à 1516, et la liste, si utile, dressée par M. Omont a besoin d'être parfois complétée. Ce qu'on sait mieux, c'est la très grande difficulté que rencontrèrent au début nos imprimeurs pour se procurer les caractères grecs, jalousement gardés par les Italiens.

Ce François Tissard, qui fut leur initiateur, était né à Amboise, vers 1460. Ce fut à Paris qu'il fit ses humanités ; puis il étudia le droit à Orléans, qu'il quitta bientôt à cause de la licence effrénée qui y régnait dans les écoles. Il est curieux, à ce propos, de *rapprocher* de son témoignage un texte où Rabelais atteste la même chose (*Pantagruel*, livre II, chapitre v) :

« Partant de Bourges, vint à Orléans, et là trouva force rustres  
 « d'écoliers qui luy firent grand chère à sa venue ; et en peu de  
 « temps apprint avec enx à jouer à la paulme si bien qu'il en estoit  
 « maistre. Car les étudiants dudict lieu en font bel exercice, et le  
 « menoiert aucunes fois es is-les pour s'esbattre au jeu du poussa-  
 « vant. Et, au regard de se rompre fort la teste à estudier, il ne le  
 « faisoit mie, de peur que la veue ne luy diminuast. Mesmement  
 « que un quidam des regens disoit souvent en ses lectures qu'il  
 « n'y a chose tant contraire à la veue comme est la maladie des  
 « yeulx. Et quelque jour que l'on passa licentié en loix quelqu'un  
 « des escoliers de sa cognoissance, qui de science n'en avoit  
 « guères plus que sa portée, mais en récompense sçavoit fort bien  
 « danser et jouer à la paulme, il fit le blason et devise des licen-  
 « tiés en la dicte université. » — Il est un texte de Tissard qui illustre ce passage avec une précision étonnante.

Vite lassé de cette vie de plaisirs, Tissard se rendit, vers 1502-1505, dans la docte Ferrare, puis à Bologne. A Ferrare, il étudia les lettres classiques sous Guarini de Vérone, Calphurnius de Padoue, et Demetrius de Sparte lui enseigna le grec, tandis qu'un rabbin de la synagogue de Ferrare lui donnait des leçons d'hébreu. Il cherchait, en effet, à se rendre compte des cérémonies du culte judaïque, dont il a traité dans son *De Ritibus Judaeorum*. D'ailleurs, l'enseignement des langues orientales était encore en Italie un peu le monopole des Juifs.

A l'université bolonaise, Tissard conquit, en 1507, le grade de docteur *in utroque jure*. Il y fut en relations avec les nombreux Français qui fréquentaient alors ce centre d'études. Il envoyait de là des épigrammes à Giovanni Battista Pio, dédiées à François de Valois, le futur François 1<sup>er</sup>, sur lequel

les lettrés fondaient déjà de grands espoirs. Son projet était de revenir en France plus tard pour y enseigner le grec et l'hébreu, pour lutter contre la réaction qui se dessinait à l'égard de l'hellénisme.

C'est alors qu'il rencontra Gilles de Gourmont, imprimeur établi dans la rue Saint-Jean-de-Latran, en face du Collège de Cambrai, et très versé lui-même dans les langues anciennes. De leur collaboration féconde sortit, le 12 août 1507, le *Gnomagyricus*, contenant un alphabet grec, des règles de prononciation, des sentences des Sept Sages, un opuscule sur la jalousie et les poèmes dorés de Pythagore.

Chose importante à noter, ce premier livre grec était publié sous le patronage du futur François I<sup>er</sup>, âgé alors de treize ans à peine, et associé, pour ainsi dire, d'avance à la renaissance de l'hellénisme. Il était aussi dédié à Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, qui devint par la suite le cardinal de Longueville. A lire la dédicace, on s'aperçoit que Tissard avait le sentiment le plus juste de la portée de son livre et des besoins auxquels il répondait : à la fin du livre se trouve, d'ailleurs, ce curieux appel aux étudiants :

« Je désire, très nobles et très studieux jeunes gens, accomplir un travail par lequel la langue grecque, qui nous a été si longtemps cachée, sortira enfin du vénérable sanctuaire des Muses. J'ai pensé qu'il n'y avait, pour les étudiants de Paris et de toute la France, rien de mieux à faire, de mieux approprié et de mieux adapté que de livrer à l'impression ce petit livre, tout rempli de pensées en quelque sorte catholiques et de toute manière divines des Sept Sages et de Pythagore, de Phocylide et de la Sibylle Erythrée, et où éclatent et brillent encore d'autres productions poétiques. Ainsi les jeunes gens, les enfants surtout, pourront goûter ces lettres grecques qui poliront et embelliront et leur vie et leurs goûts et leurs manières. »

Après cet ouvrage fondamental, Tissard fit imprimer la *Batrachomyomachie*, qui parut le 18 septembre 1507 ; et, le 28 octobre, il publia *Les travaux et les jours d'Hésiode* avec une préface. Non content de ce travail d'éditeur, il donna, en 1507 et 1508, des leçons publiques de grec, où il eut pour auditeurs Beatus Rhenanus, ancien disciple d'Hermonyme, Bruno Auerbach et Michel Hummelberger. Les lettres de tous ces élèves trahissent leur vive admiration pour leur excellent maître, qui, le 1<sup>er</sup> décembre 1507, donna encore au public les *Erotemata de Chrysoloras* avec cette dédicace modeste et touchante :

« Je ne crains nullement les attaques et les insultes des méchants



et de ceux qui sont entraînés par l'envie et, pour ainsi dire, la rage... Je voudrais que, chez eux, le silence prit la place de leur bavardage et de leur vaine loquacité. Quant aux attaques des honnêtes gens, je veux dire de ceux que conduisent un esprit sain et un jugement droit, je les supporte non seulement sans peine et sans aigreur, mais même d'un cœur assez léger... Mais toi, soutiens-moi, je t'en prie, je t'en supplie, toi à qui non seulement je dédie ce livre, mais auquel encore je voue ma vie, afin qu'on ne ravisse et qu'on ne diminue pas mon renom et ma réputation... »

Le 29 janvier 1509, Tissard publia son dernier ouvrage, l'*Alphabetum graecum et hebraicum*, dédié aussi à François de Valois, qui s'annonçait décidément comme le protecteur des lettres. Mais on ne sait plus bien ce qu'il devint lui-même après 1508. Peut-être a-t-il été nommé fonctionnaire royal à Amboise, où l'on a retrouvé son nom; en tout cas, cette vie bien remplie est un exemple caractéristique de ce que furent les destinées de ces excellents pionniers de la Renaissance.

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Le traité de Caton sur l'Agriculture.

Caton n'a pas été seulement un homme de guerre éminent, un orateur distingué, un homme d'Etat énergique ; il s'est également assuré un renom d'agronome, en composant un traité d'agriculture, que les anciens tenaient en haute estime. Cet ouvrage de Caton est le premier en date dans la littérature romaine, et il devint la souche d'un genre nouveau, qui fut cultivé jusqu'à la fin du monde antique. Nous commencerons, aujourd'hui, l'étude de cet ouvrage de Caton.

On désigne souvent le traité d'agronomie de Caton sous le nom de *De Re rustica* ; ce titre n'est pas exact : l'ouvrage était connu dans l'antiquité sous le titre de Traité d'Agriculture, *De Agricultura*. C'est ainsi que le livre est intitulé dans les meilleurs textes, et les anciens, lorsqu'ils veulent parler du traité de Caton, le nomment toujours ainsi. Le texte de l'ouvrage nous est parvenu par un seul manuscrit, qui est d'ailleurs perdu aujourd'hui ; ce manuscrit se trouvait à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Plusieurs copies en ont été faites et nous donnent une connaissance suffisamment exacte de l'œuvre. Il est bien évident que, par endroits, le style de Caton a été un peu rajeuni ; mais c'était là une habitude constante à Rome. Les scribes avaient soin, pour ne pas trop dépayser le lecteur, de supprimer toutes les tournures qui auraient pu paraître trop archaïques et par suite bizarres et même inaccessibles.

Quant aux circonstances dans lesquelles le *De Agricultura* fut composé, nous les ignorons complètement. Nous ne savons même pas à quel moment de sa vie Caton l'écrivit. Aucun texte ancien ne nous donne de renseignements à ce sujet, et le livre lui-même ne renferme aucune indication qui puisse nous permettre de résoudre la question. Nous ne pouvons même pas faire une conjecture vraisemblable ; nous sommes réduits à des hypothèses plus ou moins vagues et incertaines.

On a pensé que ce traité pouvait se rattacher à un ensemble

encyclopédique publié par Caton. Peut-être, dit-on, a-t-il été amené à s'occuper de l'agriculture à propos de l'éducation de son fils. Nous savons, il est vrai, que Caton a tenu à diriger lui-même l'éducation de ce fils, et qu'il rédigea à son usage des manuels sur différents sujets ; c'est ainsi que nous avons gardé des préceptes extraits d'un petit ouvrage sur la rhétorique ; nous connaissons des fragments tirés de manuels de médecine, de droit usuel, de science militaire. Tous ces passages attestent l'existence d'une série de petits ouvrages destinés à instruire son fils sur diverses matières. Au rapport de Plutarque, Caton n'avait voulu laisser à aucune personne étrangère le soin de diriger cette éducation, et il avait tout fait par lui-même ; il tenait à développer seul l'intelligence de ce fils.

D'autre part, Servius, le commentateur de Virgile, citant un vers des *Géorgiques*, ajoute ici : « *Hoc etiam Cato ait in libris ad filium de agricultura*, c'est également ce que dit Caton dans son livre sur l'agriculture composé pour son fils. » Il ressort de ce passage, si Servius ne s'est pas trompé, qu'il a eu sous les yeux un traité de Caton, une sorte de manuel pédagogique sur l'agriculture, écrit pour servir à l'instruction de son fils. Voilà d'où est venue l'idée que l'ouvrage que nous possédons et que nous avons à étudier, est précisément le manuel auquel Servius fait allusion.

Cet ouvrage aurait été conservé et distrait de l'ensemble encyclopédique auquel il appartenait à l'origine : tandis que les autres manuels du même genre avaient disparu de bonne heure, sans laisser de traces, sinon quelques courts fragments.

Cette hypothèse est très sujette à caution. Si Servius a réellement vu un manuel d'agronomie composé par Caton à l'usage de son fils, il est infiniment plus probable que ce manuel était distinct du traité qui nous a été conservé. Ce dernier, en effet, ne porte pas, ajoutés à son titre, les mots *ad filium*, qui désignaient les petits ouvrages composés par Caton en vue de l'éducation de son fils. Nous avons encore la préface du livre et les premières lignes, et il n'y a pas un seul mot qui porte mention d'une dédicace au fils de Caton. Nulle part on ne trouve l'apostrophe *Marce fili*, qui existe dans plusieurs des fragments de manuels de Caton sur la rhétorique, la médecine, l'art militaire, etc... Enfin, il y a un argument plus décisif encore : les deux ou trois textes cités par Servius et par d'autres comme extraits du manuel d'agriculture à l'usage du fils de Caton, ne se retrouvent pas dans le traité d'agronomie que nous étudions aujourd'hui. La conclusion s'impose : Caton avait composé deux ouvrages sur

l'agriculture, dont un seul nous a été conservé, et qui n'avaient de commun que le sujet traité.

Le *De Agricultura* débute par une préface, qui mérite d'être étudiée de près ; car elle nous indique comment Caton concevait l'art agronomique. Cette préface n'étant pas très longue, je la citerai en entier, d'autant plus qu'elle va nous fournir des renseignements précieux :

« Le négoce serait une carrière lucrative, si elle n'était pas aussi  
 « chanceuse ; il en serait de même du prêt à intérêt, si ce métier  
 « était aussi honnête qu'il est avantageux. La loi de nos ancêtres  
 « condamnait le voleur à l'amende du double, tandis qu'elle  
 « imposait celle du quadruple à l'usurier. Cela nous montre com-  
 « bien l'usurier était, à leurs yeux, un citoyen plus pernicieux que  
 « le voleur. Lorsqu'ils voulaient louer un bon citoyen, ils disaient  
 « que c'était un bon agriculteur et un bon fermier ; c'était pour  
 « eux la dernière limite de la louange. Pour moi, j'estime un né-  
 « gociant actif, soucieux d'accroître sa fortune ; seulement,  
 « comme je l'ai dit plus haut, cette carrière comporte bien des  
 « risques. Au contraire... (il y a ici une lacune ; Caton disait que  
 « l'agriculture ne comporte que des avantages). C'est parmi les  
 « cultivateurs que naissent les citoyens les plus courageux et les  
 « plus vaillants soldats. C'est l'agriculture qui donne les bénéfices  
 « les plus honorables, les plus sûrs, et qui font le moins d'enne-  
 « mis ; c'est elle qui éveille le moins les mauvaises pensées et les  
 « mauvais desseins. Ces réflexions serviront de préface à l'ou-  
 « vrage que j'ai promis. »

Cette préface est très significative. Dès les premiers mots de l'ouvrage, nous nous rendons compte que ce n'est pas à un paysan que nous avons affaire. Caton ne songe qu'au gain ; il considère l'agriculture comme la carrière la plus profitable et la plus sûre. Le paysan, certes, n'est pas insensible au gain : il est souvent âpre, il cherche tous les menus profits et tous les petits bénéfices, mais il n'est pas homme à présenter les choses comme nous voyons Caton le faire dans cette préface. Le paysan ne voit dans la culture que le moyen de pourvoir à son entretien personnel et à celui de sa famille ; il ne se livre pas à une spéculation, il ne vise pas à faire une grosse fortune, il se contente d'un petit bénéfice. Il ne considère pas l'agriculture comme un métier tout simplement : il aime la terre, il aime la vie à la campagne ; pour lui, la culture n'est pas un moyen de s'enrichir au même titre que l'usure. Caton, au contraire, n'envisage la culture que comme une spéculation. C'est, à ses yeux, un des trois métiers qui rapportent : le gros commerce, le prêt à usure, l'agriculture.

Le commerce rapporte de gros bénéfices ; mais il a le défaut d'être des plus aléatoires. En effet, Caton ne parle pas du petit commerce, qui ne rapporte que de petits bénéfices, mais du grand commerce, c'est-à-dire, comme Rome est près de la mer et envoie ses navires sur toute la Méditerranée, du commerce maritime. Or, une cargaison est exposée à beaucoup de risques ; elle dépend du vent, des pirates, des naufrages. Beaucoup d'accidents sont possibles, qui donnent à réfléchir à ceux qui veulent se lancer dans le commerce par mer.

Quant au prêt, il rapporte beaucoup, mais à la condition d'être à gros intérêt. En ce cas, il y a d'autres inconvénients : l'usure tombe facilement sous le coup de la loi. C'est ce que veut dire Caton, et il a en vue la loi des Douze Tables, qui se montrait des plus sévères. On savait bien que, en prêtant à intérêt, on cherchait toujours à prêter au plus fort taux possible. L'humanité est toujours la même ; si on fixe un taux légal, l'usurier cherche un moyen de le dépasser en tournant la loi. Mais, alors, on risque une punition, et c'est là un premier inconvénient du prêt à intérêt.

Il y en a un autre, peut-être encore plus sérieux : le prêteur risque d'être *invidiosus*, mal vu. Les gens à qui l'usurier a prêté et qui ne lui rendent pas, sont poursuivis ; on leur applique la loi romaine, très sévère pour les dettes. D'abord, les prêts étaient à intérêts composés : celui qui avait emprunté 100 deniers en devait 125 à la fin de l'année ; ce taux n'avait alors rien que d'ordinaire. Si on ne payait pas les 25 deniers d'intérêt, cette somme s'ajoutait au capital et, l'année suivante, l'emprunteur payait l'intérêt sur 125 deniers, et ainsi de suite. La dette s'accroissait très rapidement, et le débiteur se trouvait vite accablé et hors d'état de se libérer.

Ajoutez que les emprunteurs étaient, le plus souvent, de petites gens, des campagnards, qui gagnaient peu et qui étaient en même temps soldats. La guerre les détournait souvent de leurs travaux ; en outre, s'il survenait un pillage, des intempéries, des maladies sur le bétail, le cultivateur était ruiné, perdait les bénéfices de son année. Donc, à partir du moment où le paysan avait emprunté, il était perdu. Il était mis en prison, réduit en esclavage et vendu au bénéfice du créancier. Cette question des dettes, grave en tout temps, l'était particulièrement à Rome ; elle fut toujours, dans l'antiquité, un ferment de discordes et de luttes : ce fut elle qui provoqua presque toutes les révolutions. C'est à ces haines que fait allusion Caton, en disant que les gains tirés de l'usure excitent beaucoup de rancunes.

Enfin, il y a un troisième inconvénient grave : l'usure comporte des risques désastreux, c'est quelque chose de calamiteux, comme dit Caton, *calamitosum*. Tous les cinquante ans environ, il se trouvait un homme politique, amoureux de popularité, qui soulevait la question irritante des dettes. Les dettes s'étaient tellement accumulées par le jeu des intérêts composés, que personne ne pouvait plus songer à se libérer. Naturellement, l'homme politique, qui prenait l'initiative d'une mesure en faveur des débiteurs, pouvait compter sur les votes de ces derniers, qui lui assuraient une majorité. La solution était bien simple : puisqu'on ne pouvait pas payer les dettes, il n'y avait qu'à les supprimer ; c'est ce qu'on faisait en prononçant l'abolition des dettes. Ce manège se reproduisait régulièrement à peu près tous les cinquante ans. La question ne se réglait pas toujours aussi simplement ; les plus malins avaient recours à des détours. Par exemple, on décidait que la monnaie qui, auparavant, valait un denier, en vaudrait deux désormais ; ainsi celui qui avait reçu cent deniers en prêt, pouvait se libérer en versant à son créancier cinquante deniers seulement. Il y avait toutes sortes de moyens plus ou moins détournés de régler la question ; mais toujours elle se réglait aux dépens des créanciers. C'était là quelque chose de vraiment calamiteux, et les malheureux usuriers vivaient continuellement sous la menace d'une abolition des dettes qui les ruinerait.

Donc, tout bien considéré, l'agriculture apparaissait à Caton comme le plus profitable et le moins aléatoire des moyens de gagner de l'argent. On ne se fait pas d'ennemis, on goûte des satisfactions de santé, et, en conduisant convenablement sa petite affaire, on peut arriver à obtenir des bénéfices assez considérables. L'agriculture n'a donc que des avantages.

On trouve dans cette préface, sous une forme systématique, des idées qui ont toujours été celles de Caton, et qu'il exprimait souvent ; c'est ainsi que dans le *De Officiis* (II, XXV) Cicéron rapporte un dialogue de Caton avec un autre personnage, dans lequel étaient mis en parallèle les principaux métiers. L'interlocuteur de Caton le questionnait : « A votre avis, que faut-il faire pour gagner de l'argent ? — Il faut d'abord, répondait Caton, avoir de bons troupeaux, *bene pascere*. — Et en deuxième lieu ? — Il faut avoir d'assez bons troupeaux, *satis bene pascere*. — Et en troisième lieu ? — Avoir de mauvais troupeaux, *male pascere*. — Et en quatrième lieu ? — Labourer, *arare*. — Et après ? Que pensez-vous du prêt à usure ? — Et vous, répliqua Caton, que pensez-vous de l'assassinat ? *Quid foenerari ? — Quid occidere hominem ?* » Sous forme de boutade, Caton traduisait l'idée qu'il

exprime encore, mais d'une façon sérieuse, cette fois, dans la préface de son *De Re rustica*.

Ces idées sont curieuses à noter, car elles nous prouvent que nous sommes en présence d'un homme qui n'est pas un paysan. Un véritable homme des champs, en effet, ne pense pas à tous ces avantages, que Caton signale comme étant les plus intéressants dans la vie des agriculteurs. L'idée de s'enrichir pour devenir un gros capitaliste est une idée qui ne vient pas à un paysan, préoccupé seulement de vivre et de poursuivre tranquillement sa petite exploitation. Ce sont là des idées de spéculateur, d'homme d'affaires ; Caton, en effet, est un citadin. Il ne faut pas, du reste, que les belles paroles fassent illusion. Caton cherchait à tromper les Romains sur ce point ; il parlait si souvent de la campagne qu'on croyait, à la fin, qu'il était lui-même un campagnard ; il voulait se donner pour un petit cultivateur de Tusculum. Mais ce sont là des affirmations d'homme politique soucieux avant tout de se faire une clientèle électorale.

Quand Caton parlait en présence de 2 ou 3.000 paysans venus à Rome pour vendre leurs produits sur le marché et entendre, par la même occasion, les orateurs en vogue, il cherchait à se faire bien venir de cet auditoire rustique, et la meilleure manière était de se donner pour un des leurs : « Moi aussi, disait Caton, je suis un paysan ; dans ma jeunesse j'ai retourné les pierres de la Sabine. » Dans un discours intitulé : *Sur ses qualités, de suis virtutibus*, Caton veut également se faire prendre pour un homme de la campagne. Mais il y a là plus d'intentions politiques que de vérité.

Quand Caton rappelle le souvenir des vieux Romains, Fabricius, Curius Dentatus, Cincinnatus, qui poussaient eux-mêmes leur charrue, lorsque les délégués du Sénat venaient leur offrir la dictature, il fait un tableau poétique. Caton, lui, n'a jamais poussé une charrue ; il a beau avoir été le voisin de Curius Dentatus, le vainqueur des Samnites, il n'a pas imité cette antique simplicité. Quand Caton parle de ses maisons de Tusculum, qui ne sont même pas crépies, qui n'ont qu'un mobilier des plus modestes, il ne faut pas s'y tromper : ces maisons, il ne les habitait pas, il ne s'asseyait pas sur ces sièges rustiques ; il avait une maison confortable à Rome et un bon mobilier. Ses affirmations ne sont que l'artifice d'un homme politique, qui a choisi une attitude commode ; c'est une tromperie électorale. Quand les biographes de Caton nous le dépeignent comme un homme d'allure rustique, comme un paysan mal peigné, il n'y a là qu'une attitude bien commode à adopter, et l'on a vu de tout temps des

hommes politiques qui affectaient de ces allures pour faire leur cour aux électeurs.

Certes, Caton avait une certaine rudesse native ; il se ressentait de ses origines rustique, il était laid et roux ; mais il entretenait avec soin cette rudesse, qui faisait une partie de sa popularité. Il y avait donc dans son attitude beaucoup de paysannerie voulue, en vue de plaire à ce petit peuple qui soutenait à l'occasion la candidature de Caton. Mais, en réalité, Caton n'a jamais habité la campagne ; c'est seulement dans sa première jeunesse qu'il a vécu à Tusculum. Dès qu'il s'est lancé dans la politique, il est venu habiter Rome et n'en est plus sorti.

D'ailleurs, il ne pouvait pas ne pas habiter Rome. Dès l'âge de 25 ou 30 ans, il a été mêlé à toutes les luttes politiques importantes ; de bonne heure, il a été le porte-parole de son parti, et même, après son consulat, il en est devenu le chef. Il devait donc être au centre des intrigues politiques, toujours prêt à entrer en lutte avec ses adversaires, soit au Sénat pour intervenir dans la politique, soit au Forum pour faire passer ses projets de lois et combattre les propositions du parti adverse, soit devant les tribunaux pour attaquer ses ennemis et plaider sa propre cause. Cette existence, d'une activité dévorante, Caton l'a menée sans repos et sans défaillance, toujours prêt à parler, à se défendre et à riposter vigoureusement. Rien d'important ne s'est fait dans la république romaine, que Caton ne fut présent et ne fut intervenu dans la discussion. Il ne pouvait donc pas habiter à la campagne. Il aurait été forcé de renoncer à sa situation politique, s'il avait voulu mener vraiment une vie de laboureur et d'éleveur. Caton aurait été citadin par nécessité, même s'il ne l'avait pas été par goût. Caton est encore citadin d'une autre façon : il l'est par ses conceptions économiques. Lui qui se donne pour un représentant des vieilles coutumes et des anciens usages, il est partisan des idées économiques modernes. Quand il s'agit de son patrimoine, il n'imité pas simplement les Fabius, les Curius Dentatus et les Cincinnatus, il ne songe pas uniquement à l'exploiter pour le transmettre en plein rapport à ses enfants, qui, à leur tour, auront la charge de le faire fructifier. Caton, lui, a une ambition plus haute : il veut faire fortune, il veut donner à son fils une grande situation ; il porte dans l'agriculture un esprit de spéculateur et d'homme d'affaires. Cet adversaire acharné des financiers et des spéculateurs, qui les a poursuivis avec tant d'âpreté pendant toute la durée de sa carrière politique, est lui-même un homme d'affaires très avisé et très malin. Pourquoi a-t-il donc montré tant de haine contre les gens d'argent ? Peut-être était-ce tout simple-



ment l'esprit de concurrence qui l'animait. Peut-être était-ce que le hasard l'avait jeté dans un parti qui se posait en adversaire des gens d'affaires, tandis que le parti contraire se composait des spéculateurs les plus marquants et les plus riches. Caton engloba les gens d'affaires dans la haine qu'il portait à ses adversaires politiques. Cela ne l'empêchait pas, cependant, d'estimer que les affaires avaient du bon, à condition de les faire pour son compte personnel.

M. G.

---

# Mélodrame et drame populaire

---

Conférence de M. P. MORILLOT (1),

*Doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.*

---

.....  
Messieurs, je vous dois d'abord quelques explications sur le choix de ce spectacle, qui a pu surprendre, qui a surpris, je le sais, quelques personnes ; j'ajouterai même que cette surprise ne m'a pas beaucoup surpris...

Déjà l'apparition de l'infortuné *Poil de Carotte* dans nos programmes avait dû causer quelque émoi aux âmes timides ; du moins cette pièce, dont le titre seul est rutilant, avait-elle passé à la faveur d'une farce du Moyen Age, et d'une comédie de Molière qu'on jouait ce jour-là ; d'autre part l'auteur, Jules Renard, n'était pas le premier venu, car il faisait partie d'une Académie, de celle des Goncourt, qui doit être bien meilleure que l'autre puisqu'elle n'a que dix membres. — Mais *le Bossu* d'Anicet Bourgeois et Paul Féval, *le Bossu*, drame en cinq actes et douze tableaux, drame vieux jeu et vieux style, presque un *mélo* pour l'appeler par son nom, n'y a-t-il pas quelque audace à le produire au grand jour d'une matinée classique et à en faire le thème d'une conférence ? N'est-ce pas manquer de respect aux vrais classiques que de leur infliger un pareil voisinage, et aussi à l'auditoire cultivé que vous êtes, que de lui proposer un aussi piètre modèle ?

A cela que répondre ? Je pourrais, d'abord, vous dire qu'il n'est pas toujours facile de composer un programme assuré de plaire à tout le monde, de jouer des pièces qui ne soient ni trop vieilles ni trop jeunes, ni trop longues ni trop courtes, ni trop sérieuses ni trop folichonnes, des pièces qu'on n'ait pas déjà représentées l'an dernier, que le théâtre puisse monter convenablement, que les artistes, souvent surmenés, aient le temps de mettre au point, et qui, une fois sur la scène, se tiennent sans trébucher. Voilà peut-être pourquoi on n'a pas encore osé vous donner *Polyeucte*, ni *Atha-*

(1) Cette conférence a été faite, le 9 mars 1911, aux *Matinées classiques* du théâtre de Grenoble, avant une représentation du *Bossu*, drame en cinq actes et douze tableaux, par Anicet Bourgeois et Paul Féval.

lie, ni même *le Misanthrope*, et pourquoi, à l'occasion, on vous donne un *Bossu*. Mais passons ; car ce ne sont pas des circonstances atténuantes que je viens plaider.

Il y a, en effet, une meilleure raison à faire valoir. En vous promettant des matinées classiques, nous n'avons jamais songé à conserver au mot classique le sens étroit qu'on lui assignait jadis, au temps de ce bon vieux livre, intitulé le *Théâtre classique*, qui a nourri ma jeunesse et qui comprenait un choix sévère de sept ou huit, tragédies allant du *Cid* à *Mérope*. Nous avons simplement pris l'engagement de vous offrir des spectacles honnêtes et instructifs, beaux par surcroît le plus souvent possible, mais où nous cherchons surtout à vous faire comprendre et goûter la diversité des œuvres. Dans le nombre, il peut bien s'en glisser qui ne soient pas de tout point admirables ; mais, de même que sur les visages humains, même les plus disgraciés, il n'est pas impossible de découvrir un reflet d'âme ou d'intelligence ou peut-être simplement de bonté, de même ce malencontreux *Bossu*, malgré sa bosse, pourra nous enseigner certaines choses qu'il y aura pour nous plaisir et profit, je crois, à apprendre.

S'il a été choisi, ce n'est donc pas pour ses mérites propres, mais parce que, à l'égal de beaucoup d'autres pièces, il est représentatif d'un genre. Nous aurions pu, tout aussi bien et sans aucun dommage pour l'art, mettre sous vos yeux *le Courrier de Lyon*, ou *l'Auberge des Adrets*, ou *Trente ans ou la vie d'un joueur*, ou *Latude*, ou *la Grâce de Dieu*, ou *la Closerie des Genêts*, ou même, pour parler de pièces plus modernes, *les Deux Orphelines* ou *les Deux Gosses*. L'incomparable *Tour de Nesle* nous tentait aussi, et c'est vers elle que seraient allées mes préférences, n'avait été la donnée un peu violente du sujet et les prétentions littéraires un peu gênantes de l'auteur. Va donc pour *le Bossu*, qui est une pièce bon enfant, un drame alerte et bien troussé, dont le brillant panache flotte encore allègrement, après 50 ans écoulés, et qui servira tout aussi bien qu'un autre à la démonstration que je veux tenter devant vous.

Allez-vous quelquefois au théâtre le dimanche soir ? Si j'osais vous donner un conseil, je vous dirais : allez-y. Cela fera plaisir au directeur, et puis vous ne vous ennuierez jamais. Vous aurez deux spectacles, celui de la scène et celui de la salle. Peu de monde peut-être aux fauteuils et aux loges, mais beaucoup au parterre et aux galeries supérieures ; un public excellent, disposé à s'amuser et à s'attendrir, tout prêt à applaudir avec des mains qui n'ont pas de gants, et à pleurer des larmes que n'essuie aucun mouchoir brodé. Vous vous sentirez en parfaite communion

avec les spectateurs ; car ils exprimeront tout haut, sans vergogne, ce que vous sentirez tout bas et, par respect humain, n'oserez peut-être pas montrer. Les pièces qu'on jouera, ce soir-là, seront sans doute un opéra et un drame, deux frères jumeaux ; ne parlons que du drame ; eh ! bien, c'est un de ces drames du dimanche qui va être joué tout à l'heure devant vous, un peu étonné de se produire devant une aussi belle société : telle une chouette à qui l'on voudrait faire ouvrir les yeux en plein midi. Il va vous paraître bien gauche et emprunté ; aussi ai-je voulu prendre par la main ce grand enfant, et vous le présenter de mon mieux, pour que vous lui fassiez bon accueil.

Et d'abord quel est son nom, ou plutôt quelle est sa famille ? Il ne ressemble pas du tout à une tragédie classique, pas plus qu'à une pièce de Dumas fils ou de Paul Hervieu. Ni profonde observation de la nature, ni élégance de forme, ni pureté de style. Rien qu'à le voir mal habillé, ou plutôt revêtu de trop beaux habits qui semblent avoir été empruntés au fripier du coin, vous reconnaîtrez en lui la tare originelle ; ce drame n'est pas de la race des riches, des nobles ou des savants : c'est un drame populaire. Dans *es Histoires de la Littérature française*, il est bien question des tragédies classiques et des drames romantiques, mais non des drames populaires. Fi donc ! En quoi on a tort ; car il ne faut rien mépriser, même en littérature, rien de ce qui a droit à la vie. C'est précisément le cas du drame populaire. Son histoire vaut la peine d'être contée, et sans vous faire, je l'espère du moins, une trop pédantesque leçon, je voudrais essayer de la retracer en peu de mots.

Souvenez-vous, d'abord, que le drame populaire est très vieux en France, comme partout : il a existé chez nous pendant plusieurs siècles au Moyen Age ; car nos dévots aïeux, loin d'abhorrer le théâtre, comme l'a dit sottement Boileau, l'adoraient bien au contraire. La foule des fidèles se plaisait à voir représenter dans les *Mystères* le plus beau sujet qu'on ait jamais mis à la scène, le drame de la vie terrestre et de la vie éternelle. Puis la Renaissance est venue qui, pour des causes que je n'ai pas à rappeler ici, a consommé la ruine et la disparition de ce premier théâtre populaire, et lui a substitué un théâtre littéraire, un théâtre classique, dont la merveille rare, vraiment unique, a été la tragédie française, si parfaitement adaptée aux principes généraux de la raison, et aussi aux conditions particulières de la société monarchique du temps. Mais, quand les temps de la tragédie furent à leur tour révolus, c'est-à-dire vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, on vit reparaître ce besoin persistant du grand public d'avoir un théâtre à lui, où il pût se plaisir et reconnaître son image.

Bien des choses, à cette époque, sont en train de changer en France. Toutes les barrières soigneusement élevées au siècle précédent entre les genres et entre les classes sont ébranlées ; un vent d'égalité s'est levé et mélange tout ce qui était autrefois séparé. Le théâtre, au lieu de rester une œuvre d'art objective et sereine, devient un instrument de propagande et d'action. Il n'est plus le noble délassement d'une prétendue élite : il doit procurer à la fois une jouissance et une leçon accessibles à tous les cœurs et à tous les esprits. Dès lors, l'auteur, pour plaire à l'imagination de la foule et pour émouvoir sa sensibilité, doit chercher d'autres sujets, recourir à d'autres moyens. Ce n'était rien moins qu'une révolution dans l'histoire du théâtre. Mais, en littérature, les révolutions s'accomplissent autrement qu'en politique : elles sont moins brutales. Pour jeter à bas une dynastie ou un ministère parlementaire, il suffit parfois de quelques coups de fusil ou d'un bulletin de vote ; en littérature, il faut compter avec les préjugés enracinés, les amours-propres froissés, la critique hostile ; il faut compter surtout avec le temps.

Le drame ne remplaça pas d'un coup la tragédie ; et ce fut, durant les dernières années du siècle, une belle anarchie dans la république des lettres. Autour de la tragédie épuisée, qui ne veut pas mourir, foisonnent les nouveautés hardies : comédies amusantes de La Chaussée, puis drames bourgeois de Diderot, de Mercier et de Beaumarchais, arlequinades vertueuses de Florian, tout un flot d'opéras comiques historiques, bourgeois ou champêtres, des pantomimes, des marionnettes : toutes pièces d'une fantaisie souvent puérile et surtout d'une édifiante moralité : car le public assemblé, auquel elles s'adressaient, est facile à amuser, et, de plus, il est toujours moral. Jugez-en par quelques titres de pièces des années 1785-1786 : *le Voleur converti par la dame secourable* ; — *le Pardon imprévu de la nièce malheureuse* ; — et, comme en France la raillerie perd rarement ses droits, la parodie s'en mêla aussi, et on eut des pièces comme celle-ci, dont je vous supplie instamment d'oublier le titre : *le Vidangeur sensible* (1) en trois actes.

Pour que le drame populaire sortit victorieux de ces premiers essais un peu troubles, il fallut une circonstance décisive : la Révolution française. Vous lirez couramment partout que la période qui va de 1789 à 1830, ou tout au moins jusqu'à la *Préface de*

(1) Voir, sur cette question et sur tout ce qui concerne le *Drame en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, l'excellente thèse récemment soutenue en Sorbonne par M. Félix Gailfe.

*Cromwell* (1827), a été pour le théâtre une époque stérile et vide, un véritable désert. On dirait que, entre les dernières tragédies de Voltaire et de Ducis et l'apparition des premières pièces de Hugo et de Dumas, il n'a rien existé, sinon quelques pâles tragédies de Chénier et de Luce de Lancival, et quelques falotes comédies d'Etienne et de Colin d'Harleville. Eh ! bien, rien n'est moins exact. Jamais, au contraire, la vie dramatique n'a été plus active : seulement il ne faut pas la chercher en haut, dans les genres officiels ; on la trouvera en bas, dans les genres populaires. Là pullulent les œuvres applaudies avec transport par un public indéfiniment renouvelé. Mais ces œuvres sont aujourd'hui ignorées ou méprisées ; elles portent d'ailleurs un nom fâcheux dans l'histoire du théâtre : ce sont des *mélodrames*. Il n'est pas moins vrai que, pendant un quart de siècle, le mélodrame, poussé comme un champignon entre la tragédie expirante et le drame romantique encore dans les langes, a été à peu près tout notre théâtre, et un théâtre débordant de sève et de ressources.

Car, tout au contraire de la tragédie classique et de la jument de Roland, qui possédaient, vous le savez, toutes les qualités et un seul défaut, celui d'être mortes, le mélodrame, lui, avait beaucoup de défauts, nous le verrons, tous les défauts, si vous voulez, et une seule qualité ; mais quelle qualité précieuse et indispensable entre toutes ! Il était vivant et bien vivant. Il remplissait la condition essentielle de l'œuvre dramatique : il plaisait. A qui plaisait-il ? Non pas à une société de connaisseurs, à un public restreint « d'honnêtes gens de la cour et de la ville » (ajoutez-y quelques laquais qui se battaient à la porte), comme au temps de l'Hôtel de Bourgogne ou du Marais, mais à un public où tout privilège de rang et de savoir était aboli, à un public vraiment populaire qui apportait chaque soir au théâtre une âme neuve, moins désireuse de goûter aux fines jouissances de l'art que de donner libre cours aux activités d'imagination et de sentiment qui sommeillent au fond de toute créature humaine, de la plus ignorante comme de la plus cultivée.

Déjà ce public s'était formé dans les dernières années de l'ancien régime ; il avait fait le succès des drames bourgeois de Mercier et de Diderot et des arlequinades de Florian. Au temps de la Révolution, ce public, affranchi par la Déclaration des droits de l'homme et mis en goût par les spectacles de la rue, va se déchaîner comme un torrent ; il cherchera avidement au théâtre la satisfaction de ses rêves et de ses instincts. A son usage, les salles de spectacle vont se multiplier elles aussi ; à l'antique Comédie-Française s'opposaient déjà les *Italiens*, la *Foire*, les *Variétés*, l'*Ambigu*,

les *Grands Danseurs*, les *Baujolois*. Après le décret du 13 janvier 1791, par lequel la Constituante autorisa la liberté complète des théâtres, ce sera bien autre chose : on verra surgir le théâtre de la *Nation*, celui de la *République*, la *Gaieté*, le *Vaudeville*, etc. ; et quels sont les genres qui vont triompher sur la plupart de ces scènes, notamment sur celles du Boulevard ? Ce sera le mélodrame et ce sera aussi le vaudeville, qui n'est autre chose qu'un mélodrame comique et léger.

Tâchons, si vous voulez bien, de nous faire une idée de ce qu'était un mélodrame du temps jadis.

Le mélodrame n'est pas difficile sur le choix des sujets. Une seule condition est requise : il faut qu'il s'agisse d'une histoire extraordinaire, de quelque fait monstrueux et anormal, sortant du train médiocre de la vie, d'un forfait inédit dans l'ombre contre des innocents, et savamment préparé par des mains criminelles. Remarquez, en passant, que déjà Corneille, lorsqu'il recommandait au poète tragique de choisir dans l'histoire des sujets à la fois authentiques et invraisemblables, entr'ouvrait la porte au mélodrame, dès *Rodogune* et dès *Héraclius*. A cette condition près, tous les sujets seront bons : sujets empruntés à l'histoire de France ; au temps de Louis XIII, fécond en belles inspirations ; au temps de Louis XV aussi, où de beaux officiers tombaient amoureux des maîtresses du Roi, franchissaient des murs pour le leur faire savoir, et languissaient ensuite 33 ans au fond de cachots humides ; au temps de l'Espagne des Maures, ou de l'Ecosse de Marie Stuart ; ou bien puisés dans l'immense bric-à-brac de l'histoire d'Italie, avec ses proscrits, ses brigands, ses beaux crimes d'amour, ses gondoles et ses sérénades ; ou bien, tout simplement, pris dans la vie bourgeoise ou la vie populaire, et inventés de toutes pièces. Mais ce sont les sujets pseudo-historiques que le mélodrame traitera le plus volontiers, sachant très bien que, pour plaire au peuple, il ne faut pas lui parler trop de lui, il faut l'intéresser et l'amuser avec des noms fameux qui éveillent en lui quelque souvenir.

L'action du mélodrame devra toujours être émouvante, et, par cela même, rien n'étant émouvant comme l'imprévu, il sera préférable qu'elle ne soit pas logique : croyez bien que les auteurs ont largement profité de la permission. Que nous voilà loin de la tragédie de Racine, où l'action extérieure, réduite à son minimum, était toujours fortement conditionnée par le jeu des passions de l'âme ! Ici tout se passe au dehors, tout nous entre par les yeux et par les oreilles, et il n'est pas nécessaire que cela pénètre très avant dans l'esprit. Il faut seulement que l'attention des spectateurs soit toujours fortement sollicitée, et pour cela l'auteur ne

ménage rien. Il a recours au ciel et à la terre, aux fleurs et aux poignards, aux prières et aux blasphèmes, au velours et aux haillons, au sceptre du roi et au bâton du mendiant, au vice et à la vertu... Ce seront, semés tout le long du drame, les coups de théâtre les plus impressionnants : vols, assassinats, incendies, surprises, enlèvements, reconnaissances, tempêtes au ciel et meurtres sur la terre, naufrages, ponts qui s'écroulent à propos, barreaux de prison sciés et brisés, échelles de corde ou de soie, poisons variés : le tout dans des décors pittoresques, prêtant au rêve : bancs de gazon, forêts de vieux chênes, kiosques au bout d'un jardin, vieux monastères en ruines, tic tac d'un moulin, rayon de lune qui vient éclairer le rendez-vous, gémissements du vent, éclairs, etc... et aussi, à l'occasion, des ballets, des fêtes à la cour (il y en a dans *le Bossu*), des parades militaires, enfin tout un inépuisable arsenal d'inventions romanesques, qui semblent parfaitement défraîchies, mais qui, il y a cent ans, faisaient battre le cœur ou qui éblouissaient les yeux du public, ce grand enfant ; et il n'est pas prouvé qu'aujourd'hui encore notre cœur et nos yeux soient très différents de ceux de nos arrière grands-pères.

Les personnages du mélodrame sont des personnages obligés, toujours les mêmes. On les retrouve partout, et on les reconnaît d'abord : leurs noms seuls peuvent changer. Ils sont quatre au moins.

D'abord un tyran, un maître odieux, roi, prince ou brigand, qu'importe ? type immuable de méchanceté et de corruption, persécuteur d'innocents. Ce monstre peut se dédoubler et avoir à son service un traître, instrument de ses vils desseins, chargé de dresser des embûches et d'accomplir les plus basses œuvres : Satan et son valet. Dans *le Bossu*, vous les reconnaîtrez tout de suite : ce sera le prince de Gonzague et ce bon M. de Peyrolles.

En face, l'auteur place toujours le couple sympathique, ceux dont les malheurs et les vertus feront l'intérêt principal de la pièce. Elle, la jeune fille, exposée aux pires entreprises, à toutes les violences et à tous les périls : douce et innocente victime, qui vous fera verser des torrents de larmes. Elle peut, d'ailleurs, être doublée d'une mère également malheureuse et persécutée, ou d'un père auguste et débile, qui sera toujours un respectable vieillard. Lui, le jeune homme, le héros, sera noble, courageux, prêt aux exploits les plus extraordinaires pour sauver la victime et punir le tyran ; mais ses entreprises et ses audaces échoueront toujours devant la ruse et la trahison. Ils s'aimeront, mais, rassurez-vous, d'un amour aussi respectueux que tendre et, dans leurs épanchements les plus doux, ils ne connaîtront jamais que le bon motif. Vous les



reconnaissez : ce sont les héros de nos vieux romans, à peine changés, depuis le temps des *Amadis* et de l'*Astrée*. Dans le *Bossu*, ils s'appelleront Henri de Lagardère et Blanche de Nevers, dont nous ne séparerons pas sa vertueuse et larmoyante mère, Blanche de Caylus.

Et voici le quatrième personnage : un comique, naïf, poltron, gourmand, ou bien au contraire chenapan sympathique, qui égaie la scène par sa stupidité ou bien par les saillies de son esprit. C'est le valet de comédie, le gracioso espagnol, dont la trivialité fait ressortir l'héroïsme du maître. Il est là pour détendre les situations, mêler un peu de rire aux larmes. Dans le *Bossu*, l'auteur nous a fait bonne mesure ; il en a mis deux : Cocardasse et Passe-poil.

Tels sont les quatre personnages consacrés, que vous retrouvez dans tous les mélodrames et, je crois bien aussi, dans beaucoup de drames romantiques : par exemple, Don Salluste, Ruy Blas, Marie de Neubourg et don César de Bazan ne sont pas autre chose.

Ces personnages ont une psychologie aussi peu compliquée que possible : peut-être serait-il plus exact de dire qu'ils n'en ont pas du tout. Ce sont des types, non des êtres vivants. Ils expriment des sentiments très simples, dans un style qui ne l'est pas du tout, mais qui est emphatique, boursoufflé, et qui, une fois imprimé, apparaît semé de points d'exclamation. Et, pour que ces sentiments entrent plus sûrement en nous par l'oreille, l'auteur en a souligné et doublé l'intensité à l'aide de la musique. Un mélodrame est un drame avec mélodie. Ce mélange est on ne peut plus naturel, étant donné l'objet de ce théâtre qui est d'émouvoir. Déjà, dans le drame de Diderot, on pleurait ; il était logique qu'on en vint à rythmer l'expression de cette sensibilité : c'était rendre service aux yeux et aux mouchoirs. Quand entrait le tyran, la trompette criait d'une façon lamentable. Quand sortait la jeune fille menacée, la flûte soupirait les plus doux accords. Le violon, le trombone et les cymbales avaient aussi leur rôle. Grâce à leur secours, l'auteur pouvait ainsi se passer de bien des soins, qui eussent été indispensables sans cela. Nul besoin de transition : le piston et l'ophicléide étaient là pour y suppléer. Et puis cette musique soutenait le comédien, l'inspirait, lui permettait de se livrer à toute sa fougue.

Enfin, et nous touchons là au caractère essentiel du genre, le mélodrame était moral. Il voulait plaire sans doute, mais honnêtement, en prêchant la vertu. Cette conception suppose, vous le voyez, une forte dose d'optimisme. En effet, le mélodrame, issu de la philosophie de Rousseau, est convaincu de la bonté foncière

de la nature humaine ; fidèle à la tradition de Diderot, de Florian et de Berquin, il exalte tous les sentiments naturels, l'amour des parents et celui des enfants ; il croit à l'instinct infailible des mères et aux divinations de la voix du sang. L'amour conjugal (lui-même !) est glorifié en ces termes dans une pièce de l'époque : « L'hymen, de toutes les institutions, est la plus sainte et la plus « digne d'être observée. Elle confirme le penchant de deux cœurs « sensibles. Il leur est impossible d'ajouter à ses nœuds, et que « peut désirer de plus un honnête homme ? » Nous souririons, aujourd'hui, si M. Bernstein ou M. Bataille venaient nous raconter ces histoires-là au théâtre ; mais ils ne viendront pas, rassurez-vous ; et, je vous le demande, en valent-ils beaucoup mieux, et nous aussi ? Dans les mélodrames, on ne voit presque jamais d'infidélité conjugale ; ou bien les choses sont présentées de telle façon, que la vertu, après avoir couru quelque risque, sort indemne. Jamais de séduction non plus ; mais, pour ne pas se priver de ce moyen romanesque, le mélodrame a recours à ce délicieux subterfuge, le mariage secret. Le jeu et la débauche sont flétris. Les méchants, quand ils sont peints, sont représentés crûment, sans aucun ménagement. Le mélodrame n'a pas les lâches indulgences de notre théâtre actuel : il veut que le public reconnaisse au premier coup d'œil le crime et la vertu, et n'égare pas, un seul instant, sa sympathie.

C'est surtout dans les dénouements qu'éclate l'intention morale des auteurs. La Providence intervient toujours au moment décisif, alors qu'on allait désespérer. Justice est faite, la victime arrachée au bourreau : Sauvé, mon Dieu ! merci ! Le tyran se convertit quelquefois ou bien il est puni. Les innocents triomphent, les amants sont réunis. En quoi le mélodrame satisfait cet incoercible besoin de justice distributive qui sommeille au fond de l'âme humaine. Aurons-nous le courage de le blâmer ? Admironz plutôt son étonnante candeur. Le mélodrame partage l'illusion de bien des gens d'alors : il croit que, pour faire régner la vertu, il suffit d'en faire l'éloge et de la couronner sur le théâtre. Pixérécourt avait, sur ce point, les plus hautes prétentions. Il ne visait à rien moins qu'à remplacer par les tirades du mélodrame les prédications du culte aboli : les mélos de l'an VIII sont des sermons laïcs mis à la scène. Plus tard, il faisait observer, chiffres en main, et avec quel légitime orgueil ! que jamais, en France, le nombre des crimes et délits dont connaissaient les tribunaux n'avait été plus faible que pendant les années où avait fleuri le mélodrame : recommandons cette statistique à M. Lépine. Je vous rapporterai, enfin, ce mot d'une mère de famille à son fils,

à son vaurien de fils, qui lui avait volé de l'argent : « Malheureux ! C'était bien la peine de l'avoir conduit si souvent aux drames de Pixérécourt ! » Pourrions-nous en dire autant, aujourd'hui, des spectacles de 1911 ?

Tels sont, rapidement esquissés, les caractères généraux du mélodrame. Mais laissez-moi vous dire encore un mot des œuvres, des auteurs, des acteurs, du public.

Les œuvres ? Elles furent innombrables, au sens strict du mot, tant elles ont jadis pullulé sur tous les théâtres, à Paris et en province ; oubliées aujourd'hui, ou même souvent détruites depuis cette époque. Glanons quelques titres parmi les plus célèbres : *Victor ou l'enfant de la forêt*, *Cœlina ou l'enfant du mystère* (ce sont les deux vénérables ancêtres du mélodrame ; combien de mères ont donné alors à leurs enfants les noms chéris de Victor et de Cœlina !) *les Ruines de Babylone*, *les Maures en Espagne*, *Polder ou le bourreau d'Amsterdam*, *l'Allée des Veuves ou la Justice en 1773*, *le Four à chaux ou l'Auberge de Peyrebelle*, *la Maison du Corrégidor ou Ruse et Malice*, *l'Homme à trois visages*, *le Monastère abandonné*, *le Chien de Montargis*, *le Jugement de Salomon*, *la Forêt d'Hermans-tadt*, *la Pie voleuse*, *Trente ans ou la vie d'un joueur*, *l'Auberge des Adrets*, *Latude ou trente-cinq ans de captivité*, *le Sonneur de Saint-Paul*, *la Closerie des Genêts*, *A la Grâce de Dieu*, etc., etc., qui, toutes, appartiennent à l'époque héroïque du genre.

Les auteurs ? Parmi tant de gloires évanouies, mettons à part deux écrivains (ne vaudrait-il pas mieux les appeler deux *écrivains* ?) qui dominent tous les autres et qui ont mérité d'être surnommés, l'un le Shakespeare, l'autre le Corneille du Boulevard.

Le premier est Victor Ducange, homme singulier, peu cultivé, d'un style grossier, d'une imagination puissante, passé maître dans l'art de faire naître au cœur des foules la pitié et la terreur, et aussi de flatter les passions du peuple. « Quel merveilleux accord entre lui et son parterre ! Ils avaient, son parterre et lui, les mêmes haines, les mêmes sympathies, les mêmes instincts, les mêmes rancunes, les mêmes pressentiments d'une révolte lointaine et d'un triomphe certain ; ils parlaient le même langage ; ils étaient remplis des mêmes passions. » (Jules Janin, *Histoire de la litt. dram.*, IV, 306.)

L'autre, plus fameux encore, est Guilbert de Pixérécourt, homme universel, plus instruit, plus cultivé que Ducange, peintre, poète, prosateur, artiste, musicien, directeur de théâtre, suffisant à tout, d'une fertilité de ressources et d'une facilité de travail incroyables, composant à volonté tragédies, comédies, vaudevilles, opéras,

mélodrames. De ces derniers, on a fait le compte : il y en a 120, représentant 329 actes, et dont beaucoup ont été joués plus de 500 fois. On a fait l'exact relevé du nombre des représentations qu'ont eues les mélodrames de Pixérécourt, de son vivant seulement ; et l'on arrive à un total qui dépasse 30.000. A trente mille reprises, cet homme a vengé la vertu opprimée et tonné contre le vice ; pendant trente mille fois quatre heures, il a tenu sous son joug douze ou quinze cents spectateurs, il les a fait pleurer ou rire au gré de sa fantaisie, il a été vraiment le maître absolu de leur âme. Y a-t-il, en France, beaucoup d'autres écrivains dont on puisse en dire autant ? Et notez que je ne parle que d'une période allant de 1797 à 1835. On a continué, pendant de longues années après cette date, à jouer les pièces de Pixérécourt : on jouait *Latude* à Grenoble, il y a peu de temps ; on le jouera sans doute encore.

A côté de Ducange et de Pixérécourt, on pourrait citer Caigniez (le Racine du mélo) ; Cuvelier de Tryet (le Crébillon), et Benjamin Antier, et, un peu plus tard, Frédéric Soulié, et Bouchardy, et Anicet Bourgeois, et Dennery, et tant d'autres !

Pour que rien ne manquât à la gloire du mélodrame, il n'a pas eu seulement ses grands auteurs ; il a eu aussi ses grands acteurs. Deux surtout ont laissé un grand nom : Frédérick Lemaître et Marie Dorval, les maîtres des Mélingue et des Marie Laurent, que nous avons pu applaudir dans notre jeunesse. Frédérick, aux temps fameux du mélo, était un beau jeune homme, hardiment taillé pour son art, vif, hardi, emporté, violent, superbe. Elle, était frêle, éplorée, pathétique, avec des désolations, des spasmes, un délire à bouleverser les cœurs. Voici comme en parle un témoin, le grand feuilletonniste de l'époque : « C'étaient deux beaux comédiens. Madame Dorval, le rêve des rêveurs, et Frédérick, mon bel acteur ! Mais aussi comme ils étaient populaires ! Comme la foule aimait à les entendre, à les voir ! Que de pensées terribles il soulevait dans l'auditoire ! Que de larmes elle faisait répandre ! Comme il savait la tenir haletante et ployée sous le feu sombre de son regard ! Elle, cependant, comme elle savait l'arrêter dans ses violences, d'un mot, d'un geste, d'un sourire plein de larmes ! Ils étaient admirables tous les deux. Ils étaient complets... » (J. Janin, *Hist. de la litt. dram.*, IV, 303.)

Et aussi quel public, quel bon public ! Non pas les abonnés du mardi de la Comédie-Française ; non pas des gens trop bien habillés, dames décolletées et messieurs en habit noir, spectateurs blasés et ennuyés, qui écoutent d'une oreille distraite, ont peur de

rire, ont peur de pleurer, et qui prêtent moins d'attention à la pièce qu'on joue qu'aux toilettes de l'actrice ou à celles des dames de la loge en face. — Mais le vrai public populaire, petites gens du quartier, bourgeoises et bourgeois sentimentaux, Monsieur Joseph Prud'homme et sa respectable épouse, M. Poirier peut-être avec l'ami Verdelet, Dupuis et Colonet, Marius et Cosette, Mimi Pinson, et Phémie la teinturière, et Jenny l'ouvrière, et Margot la grisette (une grisette comme il n'y en a plus), qui venaient le soir oublier les affaires, les tracas, les gros ou les petits chagrins de la journée et demander au théâtre la douce illusion des douleurs et des joies imaginaires ; car l'homme est ainsi fait, vous le savez, que les peines réelles de la vie ne lui suffisent pas : il faut qu'il en voie d'autres, qu'il en sente d'autres, qu'il en rêve d'autres mensongères, sans doute pour porter plus légèrement les siennes. — On ferait une bien jolie collection, si l'on s'amusaient à grouper dans un recueil toutes les gravures du temps qui représentent le public de 1820 ou de 1830 au théâtre. J'en ai là quelques-unes, glanées à travers ce petit livre (1), et qui sont la meilleure illustration de tout ce que j'ai pu vous dire.

Voici une gravure de Pruche (page 9), intitulée *Physionomies théâtrales, boulevard du Temple* (c'est ce qu'on appelait alors le Boulevard du Crime). Tout un coin de salle : une cinquantaine de spectateurs, des deux sexes, de tout âge, de toute condition, prodigieusement attentifs, angoissés même, s'abandonnant sans fausse honte à leur émotion : quelques dames en toilette, la tête entourée du vaste chapeau-cabriolet, des messieurs en redingote ample et hautement cravatés, mais surtout de petits bourgeois, des ouvriers, des villageois venus en bonnet de coton, des femmes en bavolet : et je vois bien huit ou dix mouchoirs tirés et des yeux qui s'essuient.

En voici d'autres, quelques scènes réalistes : *Une spectatrice sensible* (p. 21) : une jeune femme qui s'évanouit, et son voisin qui la soutient et lui tâte le pouls ; — *Coin de poulailler d'après Damourrette* (p. 39) : ici les spectateurs manquent tout à fait de tenue : on les voit accrochés à la barre de fer, le cou tendu vers la scène ; en voici un qui se suspend par les mains à la barre et qui a mis ses pieds sur la balustrade, un autre a ôté sa veste ; une grosse commère est là, debout, congestionnée, et des larmes coulent sur son corsage rebondi et, de là, dévalent goutte à goutte sur un spectateur placé juste en dessous. Et voici, de Gavarni, une scène vécue (p. 93) : deux époux serrés l'un contre l'autre,

(1) Paul Ginisty, *le Mélodrame* (Michaud, éditeur).

la femme inquiète, opprimée, et son compagnon, pour la rassurer, qui lui dit à l'oreille : « *Oui; mais tu vas voir le capitaine venir et tarabuster le scélérat !* »

Vous comprenez pourquoi je disais, tout à l'heure : « Oh ! le bon public ! » et vous pouvez goûter toute la saveur, à la fois ironique et attendrie, du vers fameux de Musset :

Vive le mélodrame où Margot a pleuré !

Mais il n'y a que grandeur et décadence dans les fortunes d'ici-bas, même dans les fortunes littéraires. Le mélodrame triomphant a connu la période des revers et celle des catastrophes. Le 11 février 1835, le théâtre de la Gaîté, le théâtre de Pixérécourt, fut entièrement consumé par un incendie : tout brûla, les décors, les costumes, les manuscrits de beaucoup de pièces, toutes les archives du genre ; le mélodrame ne se releva pas de ce coup. Trois ans plus tard, brûlait à son tour le *Vaudeville*, qui était le temple du vaudeville, ce frère plus gai et plus léger du mélodrame. C'étaient là des dénouements vraiment dignes du genre : faut-il y voir le doigt de Dieu, si souvent invoqué ? Le mélodrame a-t-il expié, ce soir-là, quelque grand crime, le crime de lèse-littérature ? En tout cas, la Providence, en laissant s'allumer le foyer, indiquait bien que les temps du mélodrame étaient passés.

Il n'y a plus de mélodrame ; vous ne verrez plus aujourd'hui ce sous-titre sur aucune affiche. Mais, au fond, prenez garde d'être la dupe d'une illusion. Un genre aussi populaire, aussi vivant, n'a pu mourir tout entier : les flammèches de l'incendie ont été dispersées, comme des semences, à tous les vents. En réalité, vous retrouverez partout le mélodrame : d'abord et surtout, dans le drame romantique. Bien que les romantiques aient protesté contre le mélodrame et que Pixérécourt se soit voilé la face devant l'immoralité de *Lucrece Borgia* et de *Marie Tudor*, au fond, le drame romantique n'est pas autre chose qu'une tragédie classique traitée en mélodrame lyrique. S'il n'est pas cela, il devient impossible de rien comprendre à *Marion Delorme*, à *Antony* ou à *Chatterton*.

Maintenant encore, toutes les fois que, dans une pièce, il se trouve quelque péripétie trop dramatique, amenée par des moyens un peu faciles, nous disons dédaigneusement : *c'est du mélo*. Mais soyez bien convaincus que, très souvent aussi, là où la péripétie, tout aussi dramatique, nous semble mieux amenée, et où nous nous laissons émouvoir, là encore *c'est du mélo*, bien que nous ne le disions pas ; car, en un sens, le vieux mélodrame est

partout, au fond de tous les genres plus ou moins renouvelés : il est dans le théâtre violent de Bernstein, il est dans les trop belles inventions de l'*Aiglon*, il est dans les actions rapides du Grand Guignol. Après avoir, au cours de sa féconde carrière, épuisé bien des sujets, usé et abusé de bien des procédés, le mélodrame reste encore aujourd'hui, avec le vaudeville, l'immense réservoir où s'approvisionnent très souvent sans le dire, ou sans le savoir, nos auteurs modernes ; il est le prodigieux magasin d'accessoires, de trucs et de ficelles, grosses ficelles de corde ou fils de soie ou d'or, dont la marionnette humaine ne peut se passer.

D'ailleurs, si le vrai mélodrame est mort (du moins, sous sa forme surannée), le drame populaire a survécu sous des aspects nouveaux et divers : drame de cape et d'épée, drame militaire, drame judiciaire, drame villageois, drame ouvrier, drame social, que sais-je ? Il est toujours le drame, avec sa technique simple et forte, son dédain parfois excessif de tout raffinement de pensée ou de style, sa recherche de l'effet à produire, son désir de plaire, de faire pleurer et d'instruire. Il fait encore très bonne figure à l'*Ambigu* et dans les théâtres de faubourg à Paris ; il se soutient en province aux représentations du dimanche ; même il n'est pas rare de le rencontrer, quand vient l'été, promené de bourgade en bourgade, à travers le vieux pays de France, sur la pittoresque roulotte des comédiens ambulants.

Mais il a à compter avec de rudes et dangereuses concurrences, avec celle de ce drame muet, aux impressions rapides et brutales, qu'on appelle le cinématographe, sans parler de tant d'autres appâts moins relevés encore, qui lui disputent trop souvent l'âme toujours faible du public. Il semble, par bonheur, impossible qu'il disparaisse tout à fait ; souhaitons-lui plutôt un brillant renouveau.

Les dangers qui menacent, en ce moment, l'art dramatique ne viennent pas de ce côté-là : l'art les porte plutôt en lui-même, dans le raffinement excessif du fond et de la forme, et dans la corruption littéraire et morale qui en découle. Il n'a rien à perdre à conserver un contact avec la saine réalité d'en bas. Car il y a des moments où vient le dégoût des prétentieuses vilénies morales, qui forment à peu près l'unique sujet des pièces réputées « très parisiennes » et où l'on soupire après une brise plus fraîche et moins pestilentielle. Le plus clair succès des pièces de Rostand, encore qu'elles fussent bien emberlificotées, est venu de là. Voilà pourquoi, en attendant les chets-d'œuvre futurs, il n'est pas mauvais de revenir aux ouvrages sans prétention qui ont charmé nos pères. C'est ainsi que le comique aimable et facile du *Voyage en Chine* vous a charmés,

l'autre jour, et que, tout à l'heure, vous allez vous plaire, j'en suis sûr, au *Bossu*.

Ai-je besoin maintenant, après vous avoir parlé des ancêtres de notre *Bossu*, de vous le présenter lui-même ? Je ne pense pas. Depuis cinquante ans, le drame d'Anicet Bourgeois et de Paul Féval se soutient sans défaillance à la scène : il n'y a pas d'année où l'on ne le joue sur le théâtre de Grenoble ; beaucoup d'entre vous, sans doute, l'y ont déjà vu. Vous savez qu'il n'est pas, tant s'en faut, un chef-d'œuvre de psychologie, ni de style ; du moins possède-t-il cette qualité d'être un drame bien fait, qui respire la santé physique et morale ; il est tout le contraire d'un drame ennuyeux. Vous y trouverez condensés, sous la forme toujours attrayante du drame de cape et d'épée, tous les éléments constitutifs du vieux mélo. Les personnages traditionnels : un méchant, deux méchants même, si noirs que vous les reconnaîtrez d'abord ; une mère éplorée, une fille sensible et infortunée ; un jeune chevalier, modèle accompli d'honneur, de bravoure et de dévouement ; deux types comiques, mis là tout exprès pour vous dérider un peu ; et, tout autour, un monde de grands seigneurs, de grandes dames, le Régent du royaume en personne, et aussi des spadassins, des ruffians et des cabaretiers. Un crime affreux tout au début ; puis une longue suite de péripéties et d'aventures : duels sans merci, bottes fatales portées entre les deux yeux, assassinats, enlèvements en chaise à porteur, embuscades la nuit, travestissements ultra romanesques (je ne vous dis pas lesquels, pour ne gâter le plaisir de personne), mariages secrets, résurrections, morts qui parlent, lettres révélatrices écrites avec du sang... Que ne verrez-vous pas ? Et, tout au bout, soyez sans inquiétude, Mesdames et Messieurs, la vertu sera récompensée, comme elle l'est, une fois par an, à l'Académie française, et le crime puni, comme à la cour d'assises. Et vous rentrez, ce soir, sans migraine, sans mépris des autres ni de vous-mêmes, l'imagination libre et légère, le cœur doucement satisfait. N'est-ce donc rien ? Que demander de plus ?

Oh ! je sais bien quoi : un peu de cette émotion intime et profonde, de cette révélation de beauté, que seuls procurent les génies créateurs, les grands écrivains, les vrais artistes. Cette exquisite jouissance, ne la réclamez pas du pauvre *Bossu* : il ne saurait vous la fournir. Vous la redemanderez demain à vos auteurs préférés, à vos poètes, à ceux qui savent enfermer dans les mots l'infini de la pensée et du sentiment. Mais peut-être le plaisir, de qualité artistique un peu médiocre, que vous aurez goûté aujourd'hui, n'aura-t-il pas été tout à fait un plaisir perdu.



Pour vous être amusés quelques instants aux exploits du chevalier de Lagardère, vous n'apprécierez pas moins, demain, la fière beauté du *Cid* ; car, en apprenant à tout comprendre et à tout goûter à sa juste valeur, en consentant à ne pas mépriser une œuvre comme celle-ci, qui a voulu simplement être bonne sans parvenir à être belle, vous estimerez mieux encore le prix de celles qui, étant vraiment belles, sont aussi par surcroît les meilleures.

Paul MORILLOT.

---

# La littérature anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle

---

Cours de M. ÉMILE LEGOUIS,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Ben Jonson (Suite)

Nous avons vu avec quelle impartialité généreuse Ben Jonson avait décerné des éloges à plusieurs de ses contemporains, confrères ou rivaux. Son œuvre contient un grand nombre de pièces du même genre, adressées à des seigneurs et à de grands personnages historiques, au roi Jacques I<sup>er</sup> lui-même : le poète le traite avec une affection sincère et une admiration respectueuse. Le roi eut le mérite de reconnaître la valeur de l'écrivain et de se l'attacher : il estimait en lui l'érudit et l'humaniste, et, outre les places lucratives qu'il lui concéda, il lui témoigna toujours la plus grande considération. Quand Ben Jonson s'adresse aux grands, sa louange, nous l'avons déjà remarqué, tranche avantageusement sur l'hyperbole outrancière des autres auteurs de l'époque. Il s'efforce de découvrir la vertu réelle du seigneur auquel il envoie son épître. Il mêle la leçon morale à l'éloge ; il garde le respect de lui-même et de sa muse.

Parmi ces personnages historiques fameux, dont nous retrouvons les noms en tête des poésies de Ben Jonson, il est une famille que nous avons déjà rencontrée, à plusieurs reprises, dans nos études littéraires : c'est celle de Sidney. Le poète n'a pu connaître Sir Philip, mort trop tôt ; mais il a connu sa famille et séjourné au domaine de Penshurst. Il a essayé de faire revivre ses impressions sur cette demeure (1), et, au lieu de s'attacher à exalter les gloires de cette maison illustre, à en faire l'éloge historique selon la coutume d'alors, il essaie de la peindre en son intimité, de rendre son aspect familier et précis.

C'était une sorte de manoir patriarcal, où l'on menait une existence plantureuse, où l'hôte tenait toujours table ouverte : cela fait songer à la maison du Franklin de Chaucer ou à la demeure de Sir Roger de Coverley. Il n'y a rien de pareil dans la poésie du temps.

(1) *The Forest*, 2. (Trad. Castelain, p. 790).

pour sentir toute l'originalité savoureuse d'une pareille peinture, comparez-la à l'évocation grandiose et vague qu'avait faite Spenser, de la même maison. Voici ce que dit Ben Jonson :

« Tu n'es pas bâtie, ô Penshurst, pour étaler aux regards curieux  
 Le marbre blanc ou noir ; tu ne peux pas montrer une rangée  
 De colonnes polies, ni un toit tout doré ;  
 Tu n'as point d'escaliers, de cours ou de lanterne,  
 Dont on raconte des histoires ; tu es une antique bâtisse ;  
 Mais, si ces avantages te sont refusés, tu n'en es pas moins révérée.  
 Tu en as d'autres, plus précieux, dans ton air et ton sol,  
 Dans les bois et tes eaux ; c'est là qu'est ta beauté !  
 Tu as tes promenades faites pour la santé comme pour le plaisir.  
 Ta montagne, où les Dryades se donnent rendez-vous ;  
 Où Bacchus et Pan ont fait leurs grands festins,  
 Sous le vaste hêtre ou à l'ombre du châtaignier.....  
 La partie basse, qui descend vers la rivière,  
 Nourrit tes bœufs et tes moutons, tes vaches et tes veaux,  
 Et les terres du milieu, tes chevaux et tes juments.....  
 Ton verger a des fruits et ton jardin des fleurs,  
 Tout aussi frais que l'air, nouveaux comme les heures :  
 La cerise précoce et la prune tardive,  
 L'abricot rougissant, la pêche duveteuse  
 Pendent à tes murailles, et tout enfant peut les atteindre.....  
 Ta table abondante regorge  
 De tout ce que connaît l'hospitalité !  
 Nul hôte ne vient qui n'ait permission de manger  
 Sans crainte et du même plat que ton maître !  
 Là, la bière et le pain, le vin même,  
 Destinés à Sa Seigneurie me seront offerts !  
 Là, je ne cours point risque, comme aujourd'hui certains à la table  
 Des grands, de m'asseoir et de dîner par cœur !  
 Personne n'y compte les coups que je bois ; et je ne vois pas  
 Un valet debout près de moi me reprocher ma glotonnerie ;  
 Il me donne ce que je demande et me laisse manger,  
 Sachant qu'il trouvera en bas de quoi se bien nourrir aussi ;  
 Car les tables ne font pas de réserves pour le lendemain !  
 Quand j'y prends mon logis, je n'ai pas besoin non plus de demander  
 Du feu, de la lumière et des valets : tout est là ;  
 Comme si, pour le moment, tu m'appartenais et que je règne ici ;  
 Et si je souhaite une chose, jamais je ne l'attends.....  
 Donc, Penshurst, si l'on veut te comparer  
 Avec d'autres maisons, on peut dire, en voyant

Ces bâtisses d'orgueil et d'ambition qui ne sont rien d'autre,  
Que ce sont de belles constructions ; mais toi seule es une demeure ! »

Ben Jonson vise parfois au sublime, qui ne lui convient pas aussi bien ; il est alors gêné, guindé. Ses odes, ses épithalames et autres pièces diverses ne valent guère que par le nouveau témoignage qu'elles nous fournissent de son étonnante érudition. Il fut sans doute le premier à tenter d'acclimater en Angleterre l'ode pindarique (strophe, antistrophe, épode). Gray y revint bien plus tard, au XVIII<sup>e</sup> siècle ; Swinburne, de nos jours, a renouvelé cette audacieuse tentative. En somme, en dépit de toute l'habileté technique de Ben Jonson, ce n'est dans son œuvre qu'une curiosité de lettré, sans résultats mémorables.

Il réussit mieux comme imitateur de l'Anthologie ou des poésies familières d'Horace. La première l'a bien inspiré : il a retrouvé son style lapidaire, dense, contenant beaucoup de sens en peu de mots. Voyez ses épitaphes : elles sont profondes, délicates parfois. Celle de la comtesse de Pembroke (1621), qui n'est peut-être pas de lui, est bien connue (1). D'autres, plus authentiques heureusement, sont très belles encore. En voici une à la mémoire de sa première fille, morte toute jeune :

« Here lies, to each her parents ruth,  
Mary, the daughter of their youth ;  
Yet all heavens's gifts being heavens's due,  
It makes the father less to rue.  
At six months end she parted hence  
With safety of her innocence ;  
Whose soul heaven's Queen, whose name she bears,  
In comfort of her mother's tears,  
Hath placed amongst her virgin-train :  
Where while that, severed, doth remain,  
This grave partakes the fleshly birth ;  
Which cover lightly, gentle earth ».

Il y a même ici, dans cette tendresse inattendue chez un homme si mâle, quelque chose d'infiniment touchant et de presque religieux : un soupçon de catholicisme peut-être, qui fut, semble-t-il, une des religions par lesquelles il passa, sans s'y arrêter.

(1) « Underneath this sable herse  
Lies the subject of all verse,  
Sidney's sister, Pembroke's mother ;  
Death here thou hast slain another,  
Learn'd and fair, and good as she,  
Time shall throw a dart at thee. »  
(*Underwood*, 15). — (Probablement de M. Browne.)

On sent la même réelle tendresse, sous l'artifice de l'art, dans une autre épitaphe, sur un jeune acteur mort à treize ans (1) :

« Weep with we, all you that read  
 This little story :  
 And know, for whom a tear you shed  
 Death's self is sorry.  
 Twas a child that so did thrive  
 In grace and feature,  
 As beaven and nature seemed to strive  
 Which owned the creature.  
 Years he numbered scarce thirteen  
 When fates turned cruel,  
 Yet three filled zodiacs had he been  
 The stage's jewel;  
 And did act, what now me moan,  
 Old men so duly,  
 As, sooth, the Parcoe thought him one,  
 He played so truly.  
 So, by error to his fate  
 They all consented;  
 But viewing him since, alas, too late!  
 They have repented;  
 And have sought to give new birth,  
 In baths to steep him :  
 But being so much too good for earth,  
 Heaven vows bo keep him ».

Ben Jonson montre, dans ces petites pièces, une grâce dont il est peu coutumier. Son disciple Herrick l'a seul surpassé en ce genre, en y mettant encore plus de délicatesse et de légèreté.

L'amour proprement dit n'est pas exclu de ces recueils. Il y a même, dans *Underwoods* (2), quatre élégies consécutives, tout ensemble étranges et passionnées, qui tendraient à révéler un Ben Jonson insoupçonné.

L'amant s'excuse d'avoir, victime du vin, trahi le secret de ses amours. Il essaie de fléchir l'amante courroucée. A son tour, il s'irrite contre elle qui a prêté l'oreille à des propos mensongers. Il essaie de la ramener à lui ; mais elle résiste, et la dernière pièce est un adieu pathétique à la bien-aimée :

« Since you must go, and I must bid farewell,  
 Hear, mistress, your departing servant tell  
 What it is like : and do not think they can  
 Be idle words, though of a parting man,  
 It is as if a night should shade noon-day,  
 Or that the sun was here, but forced away...

(1) *Epigrams*, 120.

(2) N<sup>es</sup> 57, 58, 59, 60.

Alas ? I have lost my heat, my blood, my prime,  
 Winter is come a quarter ere his time,  
 My health will leave me ; and when you depart,  
 How shall I do, sweet mistress, for my heart ?...  
 And so I spare it : come what can become  
 Of me, I'll softly tread unto my tomb ;  
 Or, like a ghost, walk silent amongst men,  
 Till I may see both it and you agen. »

Il se pose, malheureusement, à propos de ces jolis poèmes d'amour, un problème curieux : sont-ils bien de Ben Jonson ? Il se trouve que l'un d'eux avait déjà figuré dans l'édition des poèmes de John Donne, en 1533. Les trois autres pièces furent trouvées, avec celle-ci, dans les papiers de Ben Jonson, après sa mort, et imprimées dans le recueil des *Underwoods*. Or, il existait entre les deux poètes une amitié étroite : ils échangeaient leurs vers, et chacun d'eux demandait même parfois à l'autre de corriger les siens. Les élégies en question ont donc pu être envoyées par Donne à Ben Jonson, en manuscrit. La manière en est, en effet, plus caractéristique du premier que du second de ces poètes. Elles ont son allure, en partie sa versification. Il se peut donc qu'envoyées, comme nous l'avons dit, par Donne, à son ami, elles aient été corrigées et retouchées par celui-ci.

Le vers n'a pas conservé, en effet, toutes les bizarreries de celui de Donne, quand il écrit seul. Ben Jonson, d'autre part, a généralement en ces matières une attitude toute différente de celle que nous voyons ici. Poète déjà vieilli, il se raille plutôt de céder encore à l'amour (1). De l'esprit, de la plaisanterie sur lui-même, sur ses prétentions osées, sur son physique peu avenant, voilà ce qu'on trouve généralement dans les poèmes d'amour de Ben Jonson, et ce n'est certes pas le ton des quatre élégies dont nous avons parlé : il est donc à peu près sûr qu'elles appartiennent plutôt à Donne qu'à Ben lui-même.

Il y a, en tête des *Underwoods*, une série curieuse de petits poèmes d'amour, écrits dans le ton de l'Anthologie, sous le titre de : *A Celebration of Charis*. Le poète les composa alors qu'il avait cinquante ans bien sonnés. Ils font songer aux vers du vieux

(1) Cf. « My picture left in Scotland » (*Underwood*, 7).

« ...She hath seen  
 My hundreds of gray hairs,  
 Told seven and forty years,  
 Read so much waste, as she cannot embrace  
 My mountain belly and my rocky face,  
 And all these, through her eyes, have stopt her ears. »

Corneille, défendant hautement la dignité de sa passion amoureuse contre la marquise qui, sans doute, avait méprisé ses aveux. Mais Ben Jonson est plus préoccupé de la composition de ses poèmes que du succès de sa requête : il y montre de la fantaisie, du badinage, plutôt qu'un ardent amour ou un chagrin profond. Plusieurs, du reste, sont fort jolis. L'un d'eux, le *Triomphe de Charis*, est un petit chant lyrique qui rappelle les meilleurs morceaux de ses *Masques* ; sa muse savante arrive à reproduire les effusions des lyriques spontanés de son époque, à s'y méprendre :

« See the chariot at hand here of Love,  
Wherein my Lady rideth !  
Each that draws is a swan or a dove,  
And well the car Love guideth...  
Have you felt the wool of the bever ?  
Or swan's down ever ?  
Or have smelt o'the bud of the briar ?  
Or the nard in the fire ?  
Or have tasted the bag of the bee ?  
O so white ! O so soft ! O so sweet is she ! »

Nous avons, ailleurs, une preuve curieuse de cette habileté technique avec laquelle Ben Jonson savait s'approprier de vieux thèmes lyriques et les refondre de façon à leur donner, par son art, un air d'inspiration originale et spontanée. L'une des pièces de *The Forest* s'appelle *To Celia* (1) : c'est un petit madrigal, élégant et lapidaire, tout à fait dans le ton préféré de la Renaissance. Or, on a découvert, dans les lettres en prose d'un sophiste grec peu connu, Philostrate, le thème de cette chanson qui semble, de prime abord, si spontanée. Ce sont, en fait, deux petits poèmes habilement réupis et fondus en un seul : d'abord, une espèce de toast porté avec les yeux ; puis un second madrigal, très distinct, sur une guirlande de roses. C'est, dans les deux cas, l'essence même du madrigal : vers harmonieux, réussite parfaite. Cette poésie savante s'oppose nettement à la verve spontanée de ses émules du temps. Par là, Jonson semble déjà marquer la fin de la véritable Renaissance anglaise, et préparer la transition à un art plus réfléchi, plus conscient et plus classique.

L'amour céleste tient peu de place dans les trois recueils qui nous restent de Ben Jonson : signalons, cependant, une très belle

(1) *The Forest*, 9.

« Drink to me, only with thine eyes...  
I sent thee late a rosy wreath... »

pièce, remarquable par cet accent de sincérité que Ben Jonson met partout, même dans ses traductions et ses imitations ; on y retrouve aussi le ton volontiers agressif, qui caractérise un grand nombre de ses œuvres. Il se défend de n'avoir de piété que par mélancolie :

« Dieu si grand et si bon, puis-je penser à toi,  
 sans qu'on l'attribue aussitôt à ma mélancolie ?  
 On tient cela en moi pour une maladie  
 que, chargé de péchés, je cherche à être consolé.  
 Sois-moi témoin, toi qui sondes  
 Les cœurs de tous, que je ne suis point triste pour la montre ;  
 et juge-moi ensuite, si j'ose prétendre  
 à rien que ta faveur, si j'ai quelque autre objet !  
 Toi qui es tout, sois tout pour moi,  
 commencement, milieu et fin, seul Dieu en trois personnes.  
 Tu es ma foi, mon espoir, mon amour,  
 un juge, un témoin et un défenseur... (1) »

En dépit de cette longue analyse et de ces copieuses citations le dénombrement que nous avons fait des poésies variées de Ben Jonson est loin d'épuiser la variété des thèmes. Je n'en veux pour exemple que ce poème amusant, qui s'intitule *A fit of rhyme against rhyme* (2). Cette œuvre se rattache à la lutte, qui était alors en son plein, pour ou contre la rime. Ben Jonson, le plus humaniste des humanistes, n'a pourtant jamais voulu ramener la poésie anglaise à une imitation servile de l'antiquité. Mais il s'est amusé, un jour, à attaquer la rime, en un poème rimé, et même très richement et très difficilement rimé ; c'est une des manifestations de ce badinage, qui se découvre çà et là chez le grand poète et qui vient égayer son âpreté :

Rhyme, the rack of finest wits,  
 That expresseth but by fits  
     True conceit,  
 Spoiling senses of their treasure,  
 Cozening judgment with a measure,  
     But false weight ;  
 Wresting words from their true calling ;  
 Propping verse for fear of falling  
     To the ground ;  
 Jointing syllables, dravning letters,  
 Fastening vowels, as with fetters  
     They were bound !

(1) *The Forest*, 15.

(2) *Underwoods*, 47.



Soon as lazy thou wert known,  
 All good poetry hence was floun,  
 And art banish'd :  
 For a thousand years together,  
 All Parnassus' green did wither,  
 And wit vanished !... etc.

Dans l'ensemble, Ben Jonson, comme pur poète, a toujours gardé certains défauts qu'il est difficile de ne pas relever ; il y a chez lui trop d'imitation et d'artifice, pas assez de spontanéité artistique. Il ne faut point oublier qu'il fut un traducteur, en même temps qu'un grand érudit : il a traduit Martial, Pétrone, et a donné une traduction juxtalinéaire en vers de l'*Art Poétique* d'Horace. Il en est resté quelque chose dans ses poésies originales.

D'autre part, il manque fréquemment d'imagination, de fantaisie, de légèreté ; son style est concret, mais dépourvu d'images, à une époque où la moindre chanson en débordait ; son vers est varié, mais sans souplesse, très souvent rugueux et difficile. Dryden, parlant de ses traductions en vers, les a heureusement qualifiées de *jaw-breaking translations*. Sous l'influence des Latins, il a voulu introduire, en une langue qui ne le comportait pas, des constructions qui sont de véritables entorses données à la syntaxe anglaise.

En revanche, et c'est comme la récompense de ses défauts mêmes, il a de précieuses qualités, précieuses à l'époque surtout. Si l'originalité de sa poésie est relative, comparée à celle des anciens, elle est grande en regard de la poésie de son temps : il a su faire passer, plus que nul autre avant lui, quelque chose de la beauté propre de l'art antique dans l'art élizabéthain : il a visé à enfermer beaucoup de sens en ses vers, en suivant fidèlement le cours de sa pensée, au lieu de se laisser entraîner comme ses voisins par les écarts d'une fantaisie, pittoresque sans doute, mais trop effrénée. Même en ses plus longues pièces, il a observé une composition sévère et suivie. Enfin, si l'on réfléchit au dévergondage de la pure imagination poétique en ces temps de toute licence et de toute audace, c'est un plaisir indicible que de retrouver cette logique, cette solidité, cette réflexion dirigeant la verve, cette maîtrise de soi, qui donnent à toutes les œuvres de Ben leur accent et leur portée caractéristiques.

Il faut, d'autre part, tenir compte, dans l'estimation de son génie, de l'influence qu'il exerça. Nul homme ne fut plus admiré, plus écouté, entre 1620 et 1637 : il était le roi de ces tavernes que fréquentaient alors les écrivains. Il était le grand homme du

temps, le poète central de l'Angleterre. Autour de lui se réunissaient tous les jeunes gens qui voulaient écrire. On les appelait *The Tribe of Ben* (1). L'un d'eux, Francis Beaumont, l'appelait *O rare Ben Jonson!* Il avait d'autres fidèles, plus soumis encore, dans la toute nouvelle génération, ceux que l'on appelait *The Sons of Ben*. Ainsi il exerçait tout autour de lui une influence considérable et durable. Cette influence, au point de vue littéraire et en dehors de son œuvre dramatique, on peut la résumer d'un mot : c'est l'humanisme. C'est elle, mêlée aux influences distinctes de Spenser et de Donne, qui guide tous les poètes de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Après la Restauration, elle devient prépondérante et triomphe dans l'âge classique de Dryden et de Pope.

E. P.

(1) Voyez, dans *Underwoods* (63), une épître adressée *to one that asked to be sealed of the Tribe of Ben*.

---

# Sujets de devoirs

---

I

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

AGRÉGATION DES JEUNES FILLES

## Education.

Montaigne disait : « Qui veut guérir l'ignorance, il faut la confesser... l'admiration est fondement de toute philosophie ; l'inquisition le progrès ; l'ignorance le bout. Voire dea, il y a quelque ignorance généreuse qui ne doit rien en honneur et en courage à la science, ignorance pour laquelle concevoir, il n'y a pas moins de science qu'à concevoir la science. »

Montrez comment, en effet, l'ignorance peut engendrer autant de science qu'un téméraire dogmatisme d'erreur.

## Littérature.

On a dit du *Charles XII* de Voltaire : « C'est la première histoire qui compte dans notre littérature. » Pourquoi ?

LICENCES ET CERTIFICAT DE LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

## Thème.

FROMENTIN, *La Hollande*, depuis : « Décidément, La Haye... », jusqu'à «... ne fût ici ».

## Version.

HEBBEL. *Siegfrieds Tod*, II<sup>e</sup> acte, III<sup>e</sup> scène.

## Dissertation française.

En quel sens un drame peut-il être historique ?

**Dissertation allemande.**

Kann es eine Weltliteratur geben ?

ANGLAIS

**Version.**

JONSON, *Lives of the Poets, Thomson*, depuis : « As a writer... », jusqu'à : «... the sphere of his contemplations. »

**Thème.**

CORNEILLE, *Nicomède*, A. II, sc. III, jusqu'à : « Porte plus de respect à de tels alliés... »

**Composition française.**

Que pensez-vous de l'appréciation suivante : « *John Halifax, Gentleman*, is altogether harmless, and faultlessly proper, and irredeemably common place » ? (Hugh Walker, *Lit. of the Victorian era*, p. 748.)

**Rédaction anglaise.**

What ideal of conduct does Milton set before us ?

---

## II

## UNIVERSITÉ DE BESANÇON

**Composition française.**

Descartes. — Ce que les chapitres 2 et 3 du *Discours de la méthode* nous apprennent sur son caractère, son esprit, sa manière d'écrire.

**Dissertation philosophique.**

Analyser les éléments concourant à la perception d'un objet sensible.

**Version allemande.**

Schiller, *Mort de Wallenstein*, 53 vers à partir de « War möglich... »

*Commentaire grammatical.*

Etudier les verbes auxiliaires dans les premiers vers de ce morceau de Schiller.

**Thème allemand.**

La Bruyère, *Caractères*, Le Distract, depuis : « Ménelque descend son escalier... », jusqu'à : « Il a, une fois, perdu au jeu... »

**Latin.***Lettres.*

Traduire et commenter le discours de Claude au Sénat. — Tacite, *Annales*, XI, 24.

*Histoire.*

Justin, Préface : « *Cum multi ex Romanis...* »

*Philosophie.*

Sénèque, *De Vita beata*, 20 : « *Ego sic vivam...* »

**Histoire.**

Organisation de la conquête normande de l'Angleterre sous Guillaume le Conquérant et ses successeurs.

**Version grecque.**

Eschine, *Discours sur l'Ambassade*, §§ 34, 37.

**Thème grec.**

Racine, Préface de *Bérénice* : « Ce n'est point une nécessité.... en faire une des siennes. »

**Pour les étudiants étrangers.**

1° Expliquer en quoi la tragédie française du xviii<sup>e</sup> siècle et surtout celle de Voltaire diffèrent des modèles classiques de l'âge précédent.

2° Sainte-Beuve a défini l'auteur classique : « Un auteur qui a enrichi l'esprit humain ». D'après cette définition, quels seraient les classiques du xix<sup>e</sup> siècle ?

3° Parmi les romanciers français contemporains les plus célèbres, quel est celui que vous préférez ? Indiquez les motifs de votre préférence.

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La civilisation intellectuelle en France  
à l'époque de la Renaissance

---

Cours de M. ABEL LEFRANC,

*Professeur au Collège de France.*

---

Josse Bade et Jérôme Aléandro.

Vous avez vu comment l'étude du grec et des langues orientales avait commencé et s'était développée dans notre pays.

D'abord pratiquée dans un but spécial par deux ordres religieux, les Franciscains et les Dominicains, elle avait attiré à elle l'illustre Roger Bacon et d'autres hommes de premier ordre, tels que Lulle ou Pierre Du Bois.

Le Concile de Vienne l'avait mise à l'ordre du jour et le pape Jean XXII, Philippe de Mézières, n'avaient pas médiocrement contribué à son développement. Cependant l'Université de Paris resta adonnée à la philosophie et à la théologie, pendant que les Universités italiennes cherchaient à développer de plus en plus le culte des lettres. Toutefois, on avait commencé à faire expliquer aux étudiants français bon nombre d'auteurs anciens, d'abord sous l'influence de maîtres étrangers, comme le célèbre Hermonyme de Sparte ou Lascaris, puis, au bout de quelque temps, avec des professeurs de notre pays. Ainsi Denys Lefèvre et Budé avaient formé des disciples nombreux. En même temps, vous avez suivi l'histoire des premiers livres grecs. Après l'Italie, où la grammaire

de Constantin Lascaris avait paru dès 1476 et les éditions d'Alde Manuce à partir de 1496, la France s'était mise à l'œuvre à son tour. On avait d'abord publié des ouvrages où ne se trouvaient que quelques phrases grecques, et encore assez incorrectes. Mais grâce à ce François Tissard d'Amboise, dont vous connaissez la vie active et féconde, et grâce à Gilles de Gourmont parut enfin, en 1507, le plus ancien livre grec imprimé à Paris. Le même François Tissard publiait d'ailleurs encore, le 28 octobre 1507, *les Travaux et les jours d'Hésiode*, d'après la publication aldine de Théocrite, avec une belle épître liminaire, et joignant à son rôle d'éditeur celui de professeur, il enseignait le grec à des disciples tels que Beatus Rhenanus, Bruno Auerbach et Michel Hummelsberger. Vous savez de quelle estime ses élèves l'entouraient et quelle conviction noble et touchante il manifeste dans la préface des *Erotemata* de Chrysoloras, qu'il adresse à l'archevêque de Toulouse. Il y met en garde les étudiants contre deux défauts opposés : une trop grande précipitation et une timidité excessive, en ces termes excellents :

« Quelques-uns de ceux-là sont tellement emportés par un désir avide des lettres grecques qu'ils voudraient dévorer, pour ainsi dire, en un seul déjeuner, toute la science du grec et l'absorber en une seule fois. D'autres, leur troupe est plus nombreuse et de beaucoup la plus considérable, ressemblent à ces gens qui s'avancent avec mille précautions et tout craintifs sur un pont de bois qui tremble et menace ruine, n'ayant ni pieu ni bâton sur lesquels ils pourraient s'appuyer pour rendre leurs pas plus sûrs. »

On voit qu'il comprenait toute l'importance de sa tâche, et, certes, c'est par une coïncidence curieuse et significative que ce grand humaniste dédiait justement, le 29 janvier 1509, son *Alphabetum graecum et hebraicum* au jeune prince François de Valois, le futur François I<sup>er</sup>. Il raconte son histoire dans cette édition. A partir de 1508, on n'entend plus parler de lui.

Pourtant il conviendrait de remarquer, à ce propos, une liaison trop souvent inaperçue et pourtant réelle entre l'esprit de la Renaissance incarné par un François I<sup>er</sup> et l'idéal chevaleresque du Moyen Age. Il ne faut pas chercher l'origine des sentiments courtois du xvi<sup>e</sup> siècle dans la seule antiquité. Ils dérivent pour le moins autant du christianisme que des littératures anciennes ; on pourrait même dire que, dans une certaine mesure, ces dernières les contrarient plutôt. En effet, alors que la courtoisie interdit avant tout le mensonge et place son idéal dans la véracité absolue, on sait que les Grecs professaient pour l'habileté et la



dissimulation la même admiration ingénue qu'Athéna pour les ruses et les fables d'Ulysse. Tandis qu'au Moyen Age, aussi bien en Angleterre qu'en France, on avait toujours eu l'habitude de jouer « franc jeu » et que, même entre ennemis, l'usage était de faire assaut de générosité, au contraire, les héros d'Homère, en échangeant des armes, n'essayaient que de se tromper réciproquement. Ajoutez à cela que, grâce à l'épuration progressive des mœurs, vous constatez au Moyen Age une évolution vers le culte de la femme, vers la galanterie, bien plus marquée que dans l'antiquité, et vous vous apercevrez qu'en somme l'idéal courtois du Moyen Age est plus proche que l'antiquité de la Renaissance. Le fait est important ; car il prouve, une fois de plus, qu'il n'y a pas de solution de continuité entre les deux âges qui se suivent et se complètent harmonieusement. Du reste, cette constatation ne nous empêchera nullement de reconnaître les progrès énormes réalisés par la culture universelle sous la Renaissance et la part considérable qu'eut dans ces progrès la diffusion des littératures anciennes.

Un des plus valeureux champions de celles-ci fut certainement le savant Badius Ascensius. A ce grand professeur flamand, qui fut vraiment le premier à publier des « éditions savantes », M. Philippe Renouard a consacré trois volumes excellents, où se trouve notamment une liste chronologique des ouvrages parus depuis 1509. Badius commença par enseigner le latin à Lyon de 1492 à 1499, dans un collège tenu par Henri Valluphinus et fréquenté par les enfants de l'aristocratie lyonnaise. Puis il vint, à partir de 1499, s'établir à Paris, où il publia d'importants commentaires sur les auteurs latins. Il savait le grec ; mais il ne semble pas l'avoir jamais enseigné. D'ailleurs, il était absorbé par sa besogne d'éditeur, et, s'il ne professa pas, il fut néanmoins d'un immense secours à tous les étudiants qui avaient entre les mains ses ouvrages de grammaire et de morale : aussi mérite-t-il une place d'honneur dans notre histoire littéraire. Il aidait de ses conseils une foule de jeunes gens qui travaillaient autour de lui. Sa maison réunissait un véritable cénacle de savants ; elle jouait ce rôle qu'eurent de tous temps les boutiques des libraires et qu'a encore, dans l'Histoire contemporaine d'Anatole France, la célèbre « librairie Paillet » : c'était, à la fois, un atelier et une salle de cours et de conversation.

« Bade, nous dit M. Renouard, avait su grouper autour de lui tous les savants qui s'intéressaient à la renaissance des lettres, et sa maison, comme plus tard celle de son gendre Robert Estienne, servait de lieu de réunion aux humanistes les plus fervents ; ils y

rencontraient les savants étrangers de passage à Paris, s'y entretenaient de leurs travaux et souvent y écrivaient leurs préfaces datées *ex aedibus Ascensianis*. »

Ainsi la maison de Bade, comme plus tard cette maison des Estienne, où, dit la légende, tout le monde, jusqu'aux servantes, ne parlait que latin, furent les deux véritables foyers de culture intellectuelle. Parmi les familiers du *Prelum Ascensianum*, il faut citer entre autres Jacques Lefèvre d'Étaples, Pierre Danès, Guillaume Budé, Jacques Toussain, Jean Vatel, Nicolas Bérault, Louis de Berquin, Beatus Rhenanus et François Du Bois, dit Sylvius. Tous ces savants enseignaient Badius et exerçaient sur la direction de son imprimerie la plus heureuse influence. Ils lui signalaient les meilleurs manuscrits des auteurs anciens, lui en procuraient les copies les plus correctes, bref étaient pour lui de véritables collaborateurs. M. Renouard observe même dans son ouvrage que « les abbés et les moines de Saint-Victor furent les principaux pourvoyeurs de l'imprimerie pour les ouvrages de morale chrétienne et de théologie. Leur remarquable bibliothèque était inépuisable en manuscrits précieux dont ils faisaient un choix judicieux et qu'ils chargeaient Badius de publier. Le confesseur du roi, Guillaume Petit, faisait recueillir à grands frais les anciennes copies d'ouvrages importants, particulièrement ceux concernant l'histoire de l'ancienne France, et les remettait à Badius. » Le fait est à noter ; car, à la suite de Rabelais, on a beaucoup maltraité la bibliothèque de Saint-Victor, qu'on nous a représentée comme mal tenue et sans valeur : c'est une erreur. S'il était de bonne guerre pour Rabelais d'attaquer vivement l'arsenal de cette Scholastique qu'il détestait tant, la bibliothèque n'en était pas moins une collection incomparable. Elle dut beaucoup servir à Badius ; celui-ci avait encore des correspondants en Italie pour lui signaler et lui envoyer tout ce qui paraissait de nouveau ; il le réimprimait souvent presque aussitôt. Enfin il entretenait une active correspondance épistolaire avec tous les savants d'Europe, notamment avec Erasme. Vous voyez quelle immense somme de travail il lui a fallu fournir pour arriver à publier tant d'œuvres antiques, et combien de collaborations il a dû utiliser.

Un rôle, au moins aussi considérable que le sien, a été joué par Jérôme Aléandro, dont la vie nous est maintenant bien connue grâce à la thèse et aux divers travaux de l'abbé Paquier. Celui-ci, né le 14 février 1480, à Uotta di Livenza, petite cité de la Marche Trévisane, y apprit le grec et, en 1498, un juif lui enseigna aussi la langue hébraïque. De bonne heure, sa valeur

attira sur lui l'attention du monde savant et, dès 1504, Alde Manuce lui rendait un éclatant hommage dans la superbe édition d'Homère. C'est en avril 1508 qu'Aléandro vint à Paris. Il y enseigna le grec comme jamais encore on ne l'avait fait avant lui, et il fut certainement le plus brillant et le plus suivi des maîtres parisiens sous Louis XII. Son premier professorat va du 4 juin 1508 au 8 décembre 1510. Très courtoisement accueilli, il commença à donner des leçons à Budé et à un petit cercle choisi, en attendant d'inaugurer un cours public. Il étudia d'abord — et c'est une chose digne d'être notée — les sciences, sous la direction du Français Lefèvre d'Étaples. Ainsi cet Italien, venu pour professer, se mettait de lui-même à l'école de nos savants pour certaines disciplines. Il rend du reste hommage à son maître dans une lettre citée par M. P. de Nolhac (*le Grec à Paris sous Louis XII*) et par M. Paquier (*Jérôme Aléandro*, Paris, Leroux, 1900.)

« M. Budé me conseille de m'abstenir pour le moment ; j'aurais bien, dit-il, une foule d'écoliers dépenaillés et pouilleux, mais de gain fort peu. Il m'a promis de tout disposer pour le mieux ; en attendant, il groupera quelques personnages de marque qui voudraient prendre des leçons de grec. J'espère donc que tout marchera bien pour le profit. Quant au nom (faut-il parler de se faire un nom par ce moyen ?), déjà beaucoup de gens de distinction et autres connaissent le mien et ils me font mainte politesse. Au reste, quand même je n'aurais pas de profit, j'ai trouvé une autre occupation qui me fait espérer de n'avoir pas à me repentir d'être venu en France ; nuit et jour, j'étudie les arts avec enthousiasme, et, bref, j'espère que, lorsque nous serons à l'Académie, nous ferons encore quelque chose de bon en matière péripatétiqua et mathématique. Lefèvre d'Étaples est mon guide, et d'autres personnages de distinction. »

Ainsi Jérôme Aléandro semble avoir trouvé en France profit intellectuel et profit matériel — ce qui, alors, n'était pas à dédaigner ; car il fallait bien vivre. Pourtant il laisse percer un certain dédain pour les Barbares au milieu desquels il se trouve, lorsqu'il parle des débuts de la typographie grecque à Paris. « Après mon dîner, dit-il, je donne une leçon de grec à quelques hommes de marque. D'autres me demandent instamment de leur enseigner les *Erotemata*. Cependant, jusqu'à présent, je n'en ai rien fait, parce qu'on ne trouve pas ici les *Erotemata* de Constantin Lascaris, et je ne veux pas me fatiguer pour un ou deux élèves ; je voudrais en avoir une classe de quinze ou seize à la fois. Il est vrai que, dans ce pays, on a imprimé les *Erotemata* de Chrysoloras, de l'édition de Regius, ainsi que Théocrite. Mais les lettres sont faites ici, et,

bien que je ne les aie pas vues, je crois qu'elles ne sont ni belles ni bonnes. Pourtant, comme c'est bon marché, on en veut : on ne se préoccupe que de dépenser peu dans ce monde-ci. Ils voulaient que je les instruisse avec ces *Erotemata* ; moi, je leur ai proposé les nôtres, comme étant meilleurs pour l'enseignement...

« Parlez-en à Messer Andrea et faites-moi envoyer sans manque, le plus tôt possible, soit pour la prochaine foire à Lyon, soit même auparavant : *Erotemata*, de Constantin, douze exemplaires au moins ; *Lexicon*, six exemplaires ; *Lucien*, six exemplaires ou même davantage, et tout autre livre que vous jugerez bon, de manière à en emplir une caisse ; j'espère vous les faire écouler tous. Dans le nombre, mettez les ouvrages suivants, que m'a demandés spécialement un gentilhomme : Aristote : *De Animalibus*, texte grec ; Théophraste, *De Plantis*, texte grec ; Aristophane, et d'autres livres que vous trouverez dans la liste. Cet usurier de Jean-Pierre vend ici vos livres au prix d'un œil d'homme, de sorte qu'ils ne s'écoulent pas facilement et que beaucoup en sont détournés d'apprendre le grec...

« On commençait à faire bruit autour d'un Français qui sait le grec et à faire imprimer, comme je vous l'ai dit plus haut. Mon arrivée a ruiné ses projets, et je crois qu'il n'enseigne plus. Je ne le connais que de nom ; il s'appelle, je crois, François Tisard.

« Je vous prie donc de me faire faire une caisse de livres et de me l'expédier, avec une lettre à mon adresse, au collège du cardinal Lemoine, qui est voisin de chez moi et dont le principal étudie le grec. Je vous les vendrai avec le zèle que j'apporte à tout ce qui vous touche, et je vous rendrai votre argent, sur votre ordre, de la façon que vous m'indiquerez. Vous ferez votre compte d'après les prix de Venise, je donnerai les livres un peu meilleur marché que Jean-Pierre, parce que, par Dieu, il en est besoin : la différence entre le prix d'achat et le prix de vente servira en partie à payer les dépenses ; le reste sera pour mon bénéfice, car, par Dieu, on n'en fait gros, de bénéfice. Croyez-en ce que je vous dis : dans ce pays-ci, on a tellement l'habitude de payer les maîtres en sous, qu'on se décide à grand'peine à donner des ducats, aussi bien pour des livres que pour des maîtres de grec. »

Cette lettre curieuse ne nous montre pas seulement le mépris de ces Italiens avides pour un pays pourtant plus généreux envers eux que le leur : elle nous indique aussi quels étaient les auteurs vers lesquels se portait le goût des Français, et il est curieux de relever parmi eux le nom de Lucien, le modèle de Rabelais. On apprend encore par elle que, dès 1508, il se trouvait

déjà tout un public de gentilshommes adonnés aux lettres grecques, puisque Aléandro espérait avoir des classes d'une quinzaine d'élèves. Enfin sa lettre nous signale l'existence d'un foyer important de culture littéraire : c'est ce collège du cardinal Lemoine, dont le principal étudiait le grec et où vivait l'illustre Lefèvre d'Étapes.

Lorsque les livres commandés par Aléandro à Venise furent arrivés, et aussi ceux dont il parlait dans sa lettre, Aléandro ne commença pas encore tout de suite à professer. Il fit attendre avec impatience l'ouverture de son cours, et édita, avant son inauguration, chez Gourmont, des opuscules de Plutarque. Ce fut le premier texte qu'il expliqua aux étudiants. A l'enseignement du grec, il joignit bientôt celui du latin et de l'hébreu. En même temps, il devenait bachelier, pour acquérir plus tard le titre de docteur ès arts de l'Université de Paris.

Sa vie était active et régulière. Dans une lettre à l'historien Paul-Emile, il écrit : « Pour moi, j'ai ce que, dans votre dédain d'homme de cour, vous ne vous êtes pas abaissé à venir voir, lorsque vous étiez ici : une maison fort agréable, et cela dans la grande ville de Paris. Oh ! elle n'est pas vaste comme vos palais, mais elle suffit amplement à me contenir ; elle n'est pas ornée de tapis, mais de livres ; elle n'est pas somptueusement aménagée, mais elle est propre ; pleine, en un mot, de toute sorte de biens hormis ceux de la fortune, et pour cela peut-être plus agréable aux Muses, qui n'eurent jamais commerce avec la richesse. Si vous voulez y venir, ce n'est pas comme hôte ou comme un ami ordinaire, mais comme maître du logis que vous y entrerez. En attendant, je me félicite d'être mon maître ; mais c'est en votre absence, car, « au lever du soleil, s'obscurcit le disque sacré de la lune ».

Aléandro avait, d'ailleurs, beaucoup de relations. Il était en correspondance avec Janus Lascaris, qu'il fait remercier par Paul-Emile de lui avoir envoyé des élèves. On a encore de lui une lettre en fort bon grec, adressée à Michel Hummelberg, où il parle d'une édition d'Ausone en préparation chez Josse Bade. Enfin il écrivait à Pietro Bonomo, évêque de Trieste, une lettre qu'on a conservée et où il est question d'une peste qui ravageait alors Paris. Pour fuir ce redoutable fléau, qui, une fois de plus, sévissait dans notre pays, Aléandro se rendit à Orléans.

Il y professa du 10 décembre 1510 au 14 juin 1511. Il commença par enseigner publiquement le grec dans la maison d'Arnould Ruzé, scolastique de Sainte-Croix d'Orléans et chancelier de l'Université ; chaque leçon avait lieu à une heure de l'après-midi, à

raison d'un écu par mois pour chaque auditeur. Enfin, le 24 janvier suivant, à quatre heures du soir, il commençait un enseignement plus spécial pour quelques privilégiés. Parmi les nombreux élèves dont il nous donne les noms, on trouve Milon d'Illiers, doyen de Chartres et plus tard évêque de Luçon, Jean Lodé de Nantes, éditeur des préceptes conjugaux de Plutarque, Nicolas Bérauld et surtout Charles Brachet, qui parle de lui dans la préface de son lexique grec-latin. De plusieurs de ses disciples il s'était fait des amis. Au premier de l'an 1511, le chanoine Bruneau lui envoya deux aunes de drap noir, Milon d'Illiers lui faisait présent, pour quelques heures de leçons, de deux aunes de soie en plus de ses honoraires. En effet, on payait souvent alors en nature.

Aléandro revint à Paris vers le milieu du mois de juin et il y professa du 19 juin 1511 au 4 décembre 1513. « Le 19 juin, écrit-il dans son Carnet, j'entrai au collège de la Marche, à la condition que le principal me donnerait mon logement, 30 écus d'or et 16 à mon serviteur, la pension de Charles Brachet à raison de 30 écus d'or, et celle de son précepteur à raison de 16 écus. »

Dans ce célèbre établissement qui jouissait d'une réputation universelle, Aléandro fit un cours public et donna de nombreuses leçons particulières. Dans ce double enseignement, il suivit la méthode qu'on avait de son temps : il ne fit pas de conférences sur une matière déterminée ; il lut simplement des auteurs et les commenta. De là le nom de lecteurs donné si souvent, alors ou depuis, à certains professeurs. On connaît la plupart des textes choisis par lui. Le matin, dit Chevillier, il enseignait le grec, il expliquait Platon et la grammaire de Théodore Gaza entre autres livres grecs ; l'après-midi était consacrée au latin et notamment aux œuvres de Cicéron. Il est certain de plus qu'il s'occupa aussi de commenter les *Idylles* de Théocrite et la plupart des ouvrages que lui et ses élèves éditèrent alors.

L'enseignement public d'Aléandro eut un éclat et une vogue extraordinaires, dûs certainement, en partie, à la science et à la méthode qu'il avait, mais dûs également à la facilité de son élocution, à son charme personnel et un peu aussi à son sens de la réclame. Aussi le triomphe ne se fit-il guère attendre et la réputation d'Aléandro dépassa-t-elle celle de tous ses devanciers. « Le 30 juillet, écrit-il à Michel Hummelberg, j'ai commencé à lire Ausone en public. Tu sais avec quelle impatience ces leçons étaient attendues ; c'était une telle affluence que ni le portique ni les deux cours du collège de la Marche ne pouvaient contenir les auditeurs. Et quels auditeurs ! Tous de la plus haute condition : des

généraux de finance, des conseillers, des avocats royaux, nombre de recteurs, des théologiens, des jurisconsultes, des principaux, des régents de toute profession, si bien que l'on estime à deux mille le nombre des assistants. De fait, jamais, pour mon compte, ni en Italie ni en France, je n'ai vu plus auguste ni plus nombreuse assemblée d'hommes cultivés. Comme je le prévoyais un peu, j'avais composé un discours qui n'était pas trop mauvais. J'ai pu m'en convaincre en particulier à ceci, que, la leçon ayant duré deux heures et demie, personne, malgré une chaleur suffocante, n'a manifesté la moindre lassitude ; bien plus, ma péroraison achevée, ils restaient là immobiles, attendant je ne sais quoi encore. » Ainsi l'enthousiasme était délirant et l'élite de notre pays témoignait pour les lettres anciennes la soif inextinguible de Gargantua. Jean Kierher pouvait comparer les auditeurs d'Aléandro à une immense armée qui couvrait le professeur d'applaudissements unanimes. La leçon commençait à une heure : deux heures auparavant, tous les sièges étaient occupés. « Quand je passe dans les rues, écrit Aléandro, on me montre du doigt comme une merveille, et, pour peu que je m'absente de Paris, on réclame instamment mon retour. » Cette vogue incomparable offusqua vite la Sorbonne, qui vit en Aléandro un concurrent dangereux et essaya de l'inquiéter. Mais elle n'y réussit pas, et le nombre des auditeurs s'accrut dans de telles proportions, que le professeur se vit obligé de transporter son cours au collège de Cambrai. Un contemporain, Vatable, témoignait son enthousiasme en ces termes : « Jusqu'à notre époque, à cause de l'ignorance du grec, les meilleurs auteurs, la philosophie elle-même qui est toute grecque, la théologie, sont restés dans les ténèbres et, aujourd'hui encore, dépérissent de vétusté. Mais une providence, que j'ose appeler divine, est venue au secours de la république des lettres : elle a poussé vers la France Jérôme Aléandro, homme plein de science, de mœurs très pures, mon professeur vénéré, à qui l'on ne saurait donner trop de louanges. » Et Josse Bade, dans l'épître dédicatoire des *Vies de Plutarque*, disait à Aléandro, en 1514 : « Le premier, tu as appris aux Français à étudier les lettres grecques et non pas seulement les rudiments, comme quelques-uns l'avaient fait avant toi, mais la vraie langue grecque avec toutes ses difficultés et toutes ses beautés. Le premier, tu as fait entendre à des oreilles parisiennes une belle parole latine, en sorte qu'à toi seul on a pu justement dire, dans un éloge public, que tu étais l'éducateur de tout ce que Paris renfermait de noble et de distingué. Avec un bonheur comparable à celui d'Orphée et d'Amphion, tu as attiré en quantité innombrable, autour de ta chaire, des hommes illustres par la

naissance et le mérite et appartenant à toutes les professions. »

En effet, on venait même d'Allemagne ou de Flandre pour s'initier sous sa direction à ces beautés de la langue grecque qui séduisaient alors tant d'esprits.

La réputation d'Aléandro lui valut même d'entrer en relation avec ce roi Louis XII, qu'on a considéré bien à tort comme un homme inculte et incapable de s'intéresser aux lettres. Arnould Ferron nous montre le fils de Charles d'Orléans conversant avec l'humaniste sur les *Commentaires* de César, l'armée de Xerxès et de Sémiramis, et il cite de lui cette curieuse réflexion sur les caractères comparés des trois peuples français, latin et grec : les Grecs avaient beaucoup écrit et peu agi, les Français peu écrit et beaucoup agi, les Latins avaient fait l'un et l'autre. La remarque n'est peut-être pas entièrement juste ; mais elle émane certainement d'un esprit cultivé, et indique que Louis XII était parfaitement apte à comprendre et même à soutenir et à protéger Aléandro.

Celui-ci ne tarda pas à voir affluer les dignités et les honneurs.

Vers 1511, il devint principal du collège des Lombards, et, le 18 mars 1513, l'Université le choisit pour remplir, quoique étranger, les hautes fonctions de recteur : « Du vœu ardent de tous, à l'unanimité et par acclamation générale, écrit Josse Bade à son ami, tu as été appelé au rectorat de la très illustre Académie de Paris, magistrature si enviée et si honorable. »

Pourtant, arrivé au faite de la gloire, comblé de faveurs par notre pays qui l'avait adopté, Aléandro pensait à quitter la France. Dès le 8 mars 1511, il avait annoncé à Michel Hummelberg son intention de se rendre en Allemagne : « En France et en l'alie, il y avait de bons esprits, mais on y était trop guidé par l'amour du gain ; l'Allemagne se laissait diriger par le seul attrait de la vertu et de la gloire. Lacédémone se contentait de sa pauvreté : ainsi l'Allemagne savait travailler pour le bien général et s'intéresser à toutes les manifestations de l'esprit humain. » Dans la suite, Aléandro devait fréquemment revenir sur la même idée. A Paris, il vivait au jour le jour, et son existence était fiévreuse, tourmentée, dispersée. Quoi d'étonnant à ses doléances ? Il espérait trouver en Allemagne plus de calme. De plus il avait des embarras d'argent ; on ne le payait qu'assez irrégulièrement, il n'avait pas d'appointements fixes. Des concurrents ignorants lui disputaient la faveur du public ; son succès lui avait valu une foule d'envieux ; enfin il était malade et éprouvait le besoin de changer de climat. A la pensée qu'Aléandro allait quitter Paris, ce fut une consterna-



tion générale dans le monde littéraire. Un Allemand, Jean Rhegius, essaya vainement de le suppléer, mais dut s'en aller sans succès. Pourtant Aléandro avait une santé trop chancelante pour continuer ses cours, et, malgré les doléances de Jean Kierher qui écrivait : « Il est incroyable combien ces vacances qu'il prend si mal à propos nous ont détournés de la douceur des lettres grecques, » il dut renoncer définitivement à l'enseignement.

A la fin de 1513, il accepta les fonctions moins lourdes de secrétaire d'Etienne Poncher.

Après lui, et surtout de 1520 à 1530, il y eut certainement un affaiblissement très net des études grecques et latines. Il y avait encore d'assez bons professeurs, comme Paul-Emile, Quinziano Stoa ; mais on ne revit plus de telles affluences d'auditeurs enthousiastes, et, jusqu'à la fondation du Collège de France, les Français furent moins bien préparés à s'adonner aux lettres anciennes que dans la période précédente.

Ce ne fut pourtant là qu'un arrêt momentané, ou plutôt un simple ralentissement dans l'évolution de l'humanisme, et le temps était arrivé où les deux hommes qui devaient le plus agir sur leur époque, c'est-à-dire Lefèvre d'Étaples et Erasme, allaient diriger les groupes éclairés. Chose singulière, ces deux savants de petite stature et de modeste aspect, devaient être les vrais initiateurs de la Renaissance dans notre pays. On sait, en effet, la complexion malade d'Erasme, accrue par les mauvaises conditions d'hygiène de ses années d'études parisiennes et le caractère timide de Lefèvre. Par un curieux contraste, cette période de force et d'épanouissement physique et intellectuel allait être justement préparée par deux hommes frêles et d'une apparence chétive. On n'allait pas tarder à voir Erasme remplir de sa renommée toute l'Europe savante, et, chez nous, le glorieux Lefèvre d'Étaples, dont malheureusement on connaît trop peu le portrait physique et moral, renouveler les méthodes critiques et l'interprétation des livres saints.

---

# La Catalogne de 1808 à 1812

---

Cours de M. G. DESDEVICES DU DEZERT,

*Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.*

---

## L'œuvre financière de la Junte supérieure de Catalogne.

Nous connaissons l'histoire générale de la résistance catalane, dont la Junte supérieure de Catalogne fut vraiment l'âme ; il nous reste à étudier les instruments indispensables de cette résistance, à montrer comment la Junte tira d'une province pauvre, et bientôt épuisée, les immenses ressources nécessaires, comment elle créa l'armée, et par quatre fois la réorganisa, l'habilla, lui fournit de nouvelles armes. Nous exposerons, aujourd'hui, l'œuvre financière de la Junte supérieure.

En temps ordinaire la Catalogne payait au roi une somme moyenne de 57.614.611 réaux, équivalente à 14.403.653 francs de notre monnaie. Vous remarquerez immédiatement que, pour un pays égal à 7 départements français et peuplé de 800.000 habitants, la contribution était des plus modérées. Elle donne une somme de 18 francs par tête, alors que la moyenne d'impôts payée par chaque Français monte, aujourd'hui, à un peu plus de 110 francs.

Les revenus royaux en Catalogne provenaient de douze sources principales, que nous passerons rapidement en revue.

Les Catalans étaient assujettis, depuis le commencement du dix-huitième siècle, à une sorte de taille réelle, appelée cadastre (catastro), qui pesait sur tous les immeubles de la province et prélevait sur eux 3 ou 4 % de leur revenu. Le rendement de cet impôt foncier, si modéré, atteignait 11.905.830 réaux, ou environ 4 millions de francs ; ce qui permet d'évaluer à environ 100 millions de francs la valeur approximative du revenu de la propriété immobilière catalane.

La province possédait à Cardona des mines de sel gemme, dont elle tirait un gros profit. La rente du sel figurait à son budget pour une somme de 9.218.781 réaux ou 2.300.000 francs.

Le produit des douanes était beaucoup plus important et formait, à lui seul, la plus grosse branche du revenu public. Les douanes rapportaient 25 millions de réaux ou 6.250.000 francs.

Le papier timbré représentait environ 250.000 francs de recette.

Le clergé payait, en Espagne, une contribution directe appelée le subside des galères, dont l'origine remontait à l'année 1561. Pie IV avait permis, cette année-là, au roi Philippe II de percevoir sur le clergé une somme de 420.000 ducats pour l'armement de 60 galères destinées à combattre les infidèles. Le subside des galères avait été renouvelé, d'année en année, jusqu'en 1757 et rendu alors perpétuel par le pape Benoit XIV. La part contributive du clergé catalan montait à 22.500 francs.

Par une bulle du 21 mai 1571, le pape Pie V avait autorisé le roi à percevoir, dans chaque paroisse, la dîme de la plus riche maison; on appelait *casa excusada* cette maison dont le roi s'excusait d'enlever la dîme au clergé, et l'on désignait sous le nom d'*excusado* l'impôt tout entier. Le 6 octobre 1800, le pape Pie VII accorda au roi d'Espagne le neuvième de toutes les dîmes perçues dans ses royaumes. Ce fut le *noveno*, dont le produit, ajouté à celui de l'*excusado*, versait au trésor catalan un million et demi de francs par année.

Le roi percevait encore sur le clergé les revenus des bénéfices vacants, estimés, bon an mal an, à 25.000 francs.

Un impôt plus curieux était la contribution connue sous le nom de Bulle de la croisade. Au temps de la Ligue de Cambrai (1512), le pape Jules II, paraissant prendre au sérieux les projets de croisade du roi catholique, l'avait autorisé à vendre au profit du trésor royal des bulles d'indulgence et des dispenses permettant l'usage des aliments gras les jours maigres. La concession des bulles de la croisade fut faite d'abord pour six ans. Renouvelée tous les six ans à partir de 1512, elle devint perpétuelle en 1757 et l'usage a duré jusqu'à nos jours. Chaque année, le roi annonçait solennellement la mise en vente des bulles de croisade. Elles étaient promenées en procession par les rues. Il y avait des bulles d'indulgence pour les défunts, des bulles permettant de faire gras le samedi et quatre jours par semaine en Carême. Le prix d'acquisition des bulles variait suivant les personnes et les provinces de 2 réaux à 48 réaux (0 fr. 50 à 12 francs). Personne n'était obligé d'en acheter; mais celui qui n'en achetait pas gagnait renom de mauvais chrétien et s'exposait à toutes sortes de chicanes et de dommages. La bulle de la croisade ajoutait 375.000 fr. par an au budget catalan.

Les droits du patrimoine royal ne montaient qu'à 50.000 francs.

L'impôt de 17 %, perçu sur les biens fonds des municipalités et sur les octrois, donnait au roi 150.000 francs par an.

Les bénéfices vacants de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem rapportaient, en moyenne, 125.000 francs.

Les droits sur le tabac laissaient un bénéfice de 375.000 francs.

Telles étaient les ressources ordinaires du pays.

L'état de guerre devait naturellement faire baisser leur rendement dans des proportions considérables, et on voulait cependant organiser et entretenir une armée de 40.000 hommes, que l'on réduisit, dans la suite, à 18 ou 20.000. Même réduite à ce chiffre, l'armée était trop nombreuse pour subsister avec les ressources ordinaires de la province. Il fallut donc à tous les impôts anciens ajouter des impôts nouveaux, et, comme leur produit donna de gros mécomptes, il fallut avoir recours aux expédients les plus divers et parfois les plus bizarres, user de réquisitions violentes et même faire appel à la force brutale, comme faisait l'ennemi lui-même, pour nourrir le soldat.

La Junte commença par maintenir toutes les taxes anciennes et chercha à leur faire rendre le plus possible. Elle décréta, le 26 juin 1808, le doublement du cadastre, et rendit le nouvel impôt exigible à partir du 1<sup>er</sup> mai. En 1810, elle soumit à la double taille les villes privilégiées qui, en temps ordinaire, ne payaient pas le cadastre. Elle poursuivit énergiquement la rentrée du nouvel impôt. Malgré sa vigilance, le rendement du cadastre alla diminuant d'année en année, avec la richesse même de la province. Les contribuables marquèrent dès l'abord peu d'empressement pour le payer : « On a bien le temps, disaient-ils : payer n'est jamais urgent ; on verra quand viendront les soldats ! » En 1812, le cadastre, même doublé, ne rendait plus ce que donnait en temps de paix le cadastre simple ; la province était à bout de forces, pressurée à sec et ne fournissait plus rien.

La Junte maintint, cela va sans dire, les impôts payés par le clergé ; mais elle eut soin aussi de veiller à ce que les populations acquittassent fidèlement la dime, et le Conseil de Régence l'en félicita à plusieurs reprises.

La bulle de la croisade se vendit pendant la guerre tout comme en temps de paix. On l'achetait même à Girone pendant le siège, et la Junte donna aux défenseurs de la ville une marque toute particulière de son estime en les dispensant de l'obligation d'acheter les bulles.

Les revenus de la croisade ne donnèrent, en 1809, qu'un déficit de 10.500 francs, dans tout le district de Tarragone. On le percevait encore presque en entier en 1811. Il faut arriver à l'année 1812 pour constater un ralentissement marqué dans le zèle des acquéreurs ; l'approvisionnement des bulles n'avait pas été renou-

velé, et beaucoup de gens prenaient la fâcheuse habitude de s'en passer.

L'impôt sur le papier timbré fut augmenté par la Junte, qui chercha aussi à en étendre la consommation, en l'appliquant à une foule d'actes qui se passaient jusqu'alors sur papier libre. Le Congrès de Tarragone faisait l'éloge de cette taxe, « de toutes la moins dommageable, comme l'expérience propre et le témoignage de toutes les nations sages l'avaient démontré ; elle excluait tout arbitraire ; son recouvrement était aisé et économique, et si, dans certains cas, l'usage du papier timbré n'apparaissait pas comme indispensable, il semblait, dans un bien plus grand nombre, vraiment nécessaire dans l'intérêt des parties et pour garantir la foi publique. Combien de crimes se seraient forgés par l'altération et la falsification des dates, si le papier timbré n'eût été inventé ? Quand même le besoin de cette taxe n'eût pas été aussi irrémédiablement nécessaire, l'utilité que les particuliers retiraient du papier timbré et la sécurité qu'il apportait au crédit public eussent exigé son maintien. »

Le revenu des salines fut aussi augmenté. La Junte majora la consommation obligatoire des villes. Ygualada, taxée jusqu'alors à 500 fanègues de sel, dut en consommer 2.000. Le 11 janvier 1809, les salines de Cardona furent incorporées au domaine catalan. Le 22 avril 1810, la Junte vota une surtaxe de 12 réaux par fanègue de sel. La contrebande s'organisa aussitôt. En 1812, la Junte décréta la liberté du commerce du sel, et le monopole des salines de Cardona. On pouvait librement transporter et vendre le sel par toute la province ; mais il fallait l'acheter à Cardona : la facture d'achat tenait lieu d'acquit-à-caution.

La province prit de même à sa charge la perception des droits sur le tabac. Le prix du tabac fut porté à 6 francs la livre castillane (450 grammes). En août 1809, la Junte dut accepter le tarif inférieur établi par le Conseil de Régence, mais demanda que le tabac du Brésil se vendit au moins un demi-duro la livre catalane.

Les douanes formaient, en temps ordinaire, plus du tiers du budget catalan : ce fut à elles que la Junte demanda encore ses plus abondantes ressources ; mais la guerre arrêtait tout commerce avec la France et gênait énormément le commerce avec les autres pays. Il fallait sortir de la routine, modifier des tarifs, adopter une politique économique nouvelle, et rien n'avait préparé les députés à envisager des questions aussi difficiles. Ils firent de l'empirisme et procédèrent par tâtonnements.

Sous l'empire de la passion patriotique, le grand principe

parut être l'interdiction absolue de tout commerce avec la France : plus de marchandises françaises en Catalogne, plus d'exportation de denrées espagnoles en France. Mais la nature s'accommoda mal de prohibitions de cette sorte ; il eût fallu une ligne de postes douaniers sur toute la frontière, et la frontière était, à chaque instant, traversée ; la contrebande se fit très active, insaisissable. La Junte finit par permettre l'entrée des produits français en Catalogne pour un délai de quatre mois ; puis, la famine aidant, elle permit l'entrée en franchise des blés et des comestibles de toute espèce.

Sur mer, la Junte aurait voulu une escadre pour protéger l'entrée des convois de vivres et faire la course au profit de la province ; mais la Régence ne put armer de navires, et la Catalogne ne communiqua avec le gouvernement national que par l'intermédiaire de la croisière anglaise, qui songeait à son ravitaillement avant de penser à celui des villes catalanes. La Junte en vint à offrir des primes aux navires nationaux ou neutres, qui pourraient introduire des vivres dans la province : 200 réaux pour un navire de 150 tonneaux chargé d'orge, 1.600 réaux pour un navire de 500 tonneaux chargé de blé. On arriva ainsi à pouvoir vivre ; mais le produit des douanes devint de plus en plus faible.

Il fallut encore improviser une législation nouvelle pour le commerce avec l'Amérique. En droit, un seul port d'Espagne, celui de Cadix, commerçait avec les Indes. La Junte obtint de la Suprême et de la Régence, l'habilitation de plusieurs ports de la côte catalane au commerce transatlantique ; mais elle crut pouvoir, en même temps, augmenter les droits perçus jusqu'alors sur la cochenille, le café, le sucre, le coton, les bois de teinture, et le commerce languit, alors qu'une législation plus libérale aurait pu être, pour la province, une source de richesse.

Le commerce de la monnaie était régi en Espagne par des lois restrictives très gênantes. L'extraction des monnaies d'or et d'argent était interdite, les négociants étrangers qui avaient fait des achats en Espagne éprouvaient les plus grandes difficultés à rapporter dans leur pays le numéraire représentant le prix de vente ; ils s'adressaient en général à des contrebandiers qui déclaraient faire d'excellentes affaires, s'ils n'étaient pris par la douane qu'une fois sur six. La question de la monnaie se compliqua encore pour la Catalogne envahie ; les Français payaient en monnaie française et fabriquaient à Barcelone une monnaie de fortune. La passion politique voulait que les patriotes catalans rejetassent la monnaie française et la monnaie de Barcelone ; mais, dans la pratique, il était impossible de faire observer de pareilles prohibi-

tions. En fait, la monnaie française circulait partout, et la Junte finit par lui reconnaître le cours légal.

Avec une politique économique aussi hésitante et aussi timide, les revenus des douanes décreurent dans des proportions énormes. En 1809, ils ne donnèrent pas un million de francs. En 1810-1811, la présence de troupes nombreuses, les arrivages incessants en provenance d'Andalousie et des Baléares firent monter les douanes de Tarragone à 4 millions et demi ; mais la chute de la ville amena la disparition à peu près complète des revenus douaniers. Un ordre royal du 11 octobre 1811 attribua, il est vrai, à la Catalogne, la moitié des douanes de Majorque ; mais le capitaine général, marquis de Coupigny, ne voulut rien entendre et ne donna pas un maravédis. La misère devint si grande, que la Junte prit le parti d'abolir tout droit de douanes sur les denrées destinées à la consommation, sur les fourrages, les caroubes, les avoines et la paille. Les esprits étaient si peu faits à l'idée de liberté que bien peu de gens osèrent profiter des facilités qui leur étaient offertes. Beaucoup de municipalités continuèrent à exiger les taxes supprimées, ne comprenant pas qu'on pût cesser de les percevoir. Quelques commerçants avisés achetèrent des blés ; le peuple cria aussitôt à l'accaparement et au monopole, et la liberté elle-même ne put tirer la province de la misère où la guerre l'avait plongée.

Ne tirant presque plus rien de ses douanes, la Catalogne chercha quelques ressources dans l'exploitation des postes et dans l'émission de la monnaie.

Le service des postes était très mal fait et ne rapportait aucun bénéfice à l'Etat. Un employé de l'administration barcelonaise, Juan Lopez de Denia, proposa à la Junte un plan de réformes qui devait lui laisser un bénéfice de 9.000 duros par mois. Le plan fut adopté, le 28 août 1808, et la province dut en tirer peu de profit ; car on la voit, en 1810, augmenter d'un tiers le port des lettres.

La fabrication de la monnaie fut plus productive. Dès le 3 juillet 1808, la gunte décida de battre monnaie ; mais l'hôtel des monnaies de la province était à Barcelone, aux mains des Français ; il fallut créer à nouveau un outillage, faire graver des coins à Valence, acheter un balancier et réinstaller les ateliers à Reus, sous la direction d'un Carme déchaussé, Fr. Joaquin de la Soledad. Le 18 juillet 1809, les juntas de district reçurent les premiers échantillons de la monnaie nouvelle. Au droit de la pièce, le buste du roi Ferdinand VII ; à l'avvers, l'écu des armes du royaume avec la lettre C, initiale du mot *Cataluña*. Tarragone reçut bientôt le droit de frapper la monnaie de cuivre, et la fabrication continua

par la suite à Majorque, lorsque les Français occupèrent Tarragone et Reus. Du 1<sup>er</sup> juillet 1809 au 31 octobre 1811, la monnaie de Reus avait frappé pour 8.916.860 de francs de monnaie d'or et d'argent, qui laissèrent quelques bénéfices dans la caisse de la principauté ; mais ce ne fut jamais une branche importante du revenu public.

L'insuffisance des anciennes taxes obligea la Junte supérieure à recourir à d'autres moyens pour faire face aux besoins croissants de la situation.

La première pensée de l'assemblée fut de solliciter la générosité des patriotes. C'était une idée naturelle ; mais l'expérience a prouvé que les peuples les plus généreux donnent peu, même dans les circonstances les plus critiques.

Il y eut des citoyens magnanimes, qui donnèrent réellement tout ce qu'ils purent donner. Il y en eut un bien plus grand nombre qui firent des offres dérisoires.

Le clergé régulier ne figure pas au nombre des corps les plus généreux. La riche abbaye de Poblet donna d'abord 4.350 francs et, en quinze mois, ses dons s'élevèrent à 40.332 francs ; elle pouvait davantage.

L'évêque de Solsona offrit, tout d'abord, un don gratuit de 11.000 francs et une rente mensuelle de 500 francs. L'évêque de Tortose donna 750 francs par mois et paya trois mois d'avance. Le chapitre de Lérida donna 40.000 francs. Mais tout le monde ne fut pas aussi libéral. Le chapitre d'Urgel proposa 12.000 francs, à titre de prêt seulement ; la Junte dut adresser une circulaire aux chapitres pour stimuler leur zèle patriotique. L'archevêque de Tarragone figure parmi les prélats les plus réfractaires. La Junte est, sans cesse, en conflit avec lui. L'évêque de Barcelone est très prodigue de bonnes paroles, mais très réservé pour les dons. L'évêque de Solsona trouve les taxes décrétées par la Junte illégales et s'irrite des appels énergiques qui lui sont adressés : « Je reste confondu moi-même et n'arrive pas à comprendre les passions désordonnées avec lesquelles le nouveau gouvernement dirige contre l'Etat ecclésiastique les indécentes expressions que V. S. me transcrit dans sa lettre » (17 mars 1810).

Certains curés sont plus généreux que leurs évêques. Le curé d'Alcaraz donne 25 francs par mois, autant à lui seul que le chapitre de Lérida tout entier. D'autres, au contraire, poussent l'économie jusqu'à l'avarice. Le curé de Lardecans offre à la patrie un don de 32 réaux (8 fr.) une fois payés.

La noblesse n'était pas toute riche ; elle compte quelques patriotes à la main largement ouverte. Le marquis d'Alfarras donne



2.500 francs ; le marquis de Ilupia, 500 francs. L'assemblée de l'ordre de Charles III vota 10.000 francs pour les veuves et les orphelins de Girone. Doña Maria Teresa de Vallabriga y Borbon prêta 20.000 francs à la junte de Tarragone.

La bourgeoisie eut des citoyens désintéressés, parmi lesquels figurent au premier rang Manuel Torrents, Ignacio Reges, Buena-ventura Gasso, qui font des dons considérables, et prêtent de grosses sommes à la défense nationale. Quelquefois le contribuable sollicité répond spirituellement en abandonnant à l'Etat ce que lui doit l'Etat pour l'arriéré de son traitement.

Les Catalans émigrés dans les autres provinces ou passés aux Indes firent preuve d'un grand esprit de solidarité et envoyèrent des sommes considérables. La Havane fit un don de 75.000 francs. Les Catalans domiciliés en Andalousie donnèrent 25.000 francs pour secourir Girone ; les Catalans établis à Sainte Marie envoyèrent 8.000 francs ; ceux de Campêche, 15.000 francs.

Toutes ces aumônes n'étaient que des gouttes d'eau dans la mer. La Junte les acceptait avec reconnaissance, mais continuait ses instances auprès du gouvernement central et sollicitait sans relâche ses subsides et ses secours. La Suprême n'était pas plus riche que la province de Catalogne et ne pouvait donner que peu de chose. Un don de 500.000 francs était beaucoup pour elle, elle poussait quelquefois jusqu'au million ; mais l'armée en coûtait presque trois tous les mois, et l'argent de la Suprême était généralement dépensé quand il arrivait. Il servait à donner un acompte aux fournisseurs des vivres, à payer les dettes les plus anciennes, les plus criardes, à faire prendre patience aux commerçants et aux banquiers étrangers qui avaient consenti des avances à la Junte.

Pendant les trois premières années de la guerre, la Junte calculait avoir reçu de la Suprême 10 ou 11 millions de francs. On lui avait envoyé quelques secours en nature : 4.600 quintaux de morue, 6.000 barils de farine représentant 900.000 rations. Les Anglais donnèrent, en 1812, 75.000 francs pour les fortifications de Busa. Tout compté et recompté, la Catalogne reçut peut-être en subsides, dons et aumônes, un dixième de ce qu'elle dépensa. Des impôts seuls, des impôts sérieux et sévèrement perçus pouvaient lui assurer les ressources régulières dont elle avait besoin.

Le principal des impôts de guerre fut la *capitation*, véritable impôt sur le revenu, qui avait été perçu en France dans les dernières années du règne de Louis XIV, et que la Catalogne elle-même avait payé de 1793 à 1795, au cours de la guerre contre la République.

Dès le mois de septembre 1809, la Junte répartit entre les districts une taxe personnelle, variable avec le revenu et représentant, pour toute la principauté, une somme d'environ 7 millions de francs. Personne n'en devait être exempt ; les clercs eux-mêmes devaient l'acquitter. La capitation excita les murmures de tous. Les évêques, chargés de recueillir la part contributive du clergé dans leurs diocèses, temporisèrent, réclamèrent le respect de l'immunité ecclésiastique et firent preuve d'une mauvaise volonté évidente. Les commissions chargées de recueillir dans les districts les contributions dues par les laïques procédèrent avec mollesse et se déclarèrent hors d'état de fournir aucun aperçu sur le nombre et la fortune des contribuables.

Le Congrès de Solsona changea le caractère de la capitation et la rendit moins arbitraire. Au lieu de demander une somme fixe à chaque district, il divisa les citoyens en un certain nombre de classes et les taxa suivant leurs revenus. Tout citoyen qui n'était pas un simple journalier dut payer 2 francs par mois ou 24 francs par an ; le possesseur d'un revenu de 875 francs paya 49 francs. le riche qui possédait 11.250 francs de rente paya 3.000 francs. Le nouvel impôt entra en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1810, et les municipalités furent prévenues d'avoir à verser, dans le délai de six jours, tout l'arriéré de l'ancienne capitation. Ce fut peine perdue ; la nouvelle taxe ne rentra pas mieux que l'ancienne. Au mois de septembre 1810, le congrès de Tarragone, réduit aux abois, doubla la taxe ; mais, si la plupart des Catalans s'étaient refusés à payer 24 francs par an, ils se déclarèrent à plus forte raison incapables d'en payer 48. En mars 1811, le Congrès de Tarragone se plaignait amèrement de la négligence des contribuables. En septembre 1812, la Junte constatait que le district de Manresa s'était arrangé pour ne rien payer du tout. La capitation n'eut, en somme, que très peu de succès. La Junte s'était flattée de remplacer par cette taxe unique tous les impôts extraordinaires votés par elle ; il lui fut impossible d'accorder au peuple cette satisfaction.

La Junte songea à demander au clergé des sacrifices plus sérieux que ceux qui lui étaient imposés d'ordinaire ; mais elle dut procéder dans cette voie avec une extrême prudence. Elle mit la main sur les revenus libres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sur les prébendes et les canonicats vacants, sur les revenus des œuvres pies qui ne s'appliquaient ni au soulagement des pauvres, ni à l'éducation publique. Elle mit un impôt sur les chevaux des ecclésiastiques. Elle assujettit les clercs au logement des militaires. Elle imposa à chaque curé un impôt de 4 mesures de blé.

Quand elle voulut aller plus loin, le clergé se cabra. Au mois de novembre 1810, elle demanda à l'Eglise une contribution de 25.000 francs pour la subsistance des militaires malades. Il y eut peu d'empressement pour la payer. On compta à Solsona 13 payants et 12 réfractaires, à Vich 10 payants contre 7 récalcitrants. Il en fut partout à peu près de même.

La Junte essaya d'atteindre les dîmes. Elle commença par mettre une taxe de 15 % sur les dîmes perçues par des laïques ; l'impôt passa sans protestation, quoique le droit de percevoir les dîmes ou partie des dîmes d'une paroisse fût souvent acquis à titre onéreux, et constituât tout l'avoir d'un particulier.

Le 8 juillet 1810, la Régence décida que la moitié des dîmes ecclésiastiques serait versée dorénavant dans les caisses de l'Etat ; cette loi révolutionnaire fit un si terrible effet, que la Régence la rapporta elle-même, le 20 août suivant, et la remplaça par une taxe volontaire, que le clergé établirait et percevrait lui-même. La Junte dut obéir ; mais le subside volontaire fut si mal payé, que la Junte mit délibérément la main sur la moitié des dîmes, le 29 juillet 1811. Les curés de paroisse furent exemptés de la taxe ; les prélats absents de Catalogne furent taxés aux 2/3 de leurs dîmes. La perception de ces dîmes donna lieu à des réclamations innombrables, et leur rendement fut dérisoire. L'*excusado*, le *noveno* et l'impôt nouveau, qui auraient dû donner environ 5 millions de francs à l'année, n'en donnèrent pas 2, en 1812. L'anarchie générale empêchait le fonctionnement de toute administration.

Comme on taxait les revenus des particuliers, on songea de bonne heure à imposer les traitements des fonctionnaires. On commença par ne plus nommer de titulaires aux commanderies vacantes des Ordres militaires ; on supprima les pensions attribuées aux membres de l'Ordre de Charles III ; on interdit le cumul. La Junte eût voulu ramener tous les gros traitements à 7 500 francs, et ne payer en entier que les traitements inférieurs à 1.000 francs ; le fonctionnaire était si privilégié en Espagne, que la Régence n'osa pas adopter une mesure aussi sévère et se contenta de proscrire les gratifications distribuées deux fois par an aux employés des bureaux de la justice et des finances. Elle eut probablement raison. Les petits fonctionnaires espagnols ne touchaient que des traitements de famine, les recevaient très irrégulièrement, et réduire ces appointements si souvent fictifs et toujours arriérés, n'eût été qu'une cruelle plaisanterie.

Comme on n'osait toucher aux fonctionnaires, on chercha à retomber sur les étrangers ; on mit un droit de 15 pour cent sur

tous les biens possédés en Catalogne par des étrangers. Les Anglais, qui étaient les plus riches, surent s'en faire exempter.

On s'en prit alors aux biens possédés par des Français, ou par des Catalans qui pactisaient avec l'ennemi et que l'on appelait les francisés (*los Afrancesados*). On était regardé comme francisé, si l'on persistait à demeurer dans une localité occupée par l'ennemi. La Junte avait fait dresser la liste de toutes les villes occupées par les Français, avait institué dans chaque district un commissaire des séquestres, et s'emparait des biens de tous les Français et de leurs partisans; elle saisissait l'argent qui leur arrivait des Indes ou des autres parties de l'Espagne, elle mettait la main sur leurs greniers et sur leurs caves, remplaçait leurs gérants par des hommes à son service et percevait tous leurs revenus.

Les Catalans domiciliés dans les autres provinces d'Espagne étaient considérés comme suspects d'antipatriotisme. On faisait payer 3.750 francs aux jeunes gens qui s'étaient réfugiés à Cadix pour échapper un service militaire. On dressait la liste de tous ceux qui avaient passé à Majorque, et on leur doublait leur capitation.

Les Espagnols ont toujours beaucoup aimé les bijoux, les joyaux, la vaisselle d'or, d'argent ou de vermeil; beaucoup de gens, même de fortune moyenne, possédaient quelques pièces d'argenterie. La Junte décida que tous les objets précieux seraient poinçonnés à nouveau et ne seraient rendus à leurs propriétaires qu'après versement d'un dixième de leur valeur. Un nouveau décret, rendu le 4 janvier 1809, porta le droit jusqu'à la moitié de la valeur réelle des bijoux ou des objets poinçonnés. Les églises furent obligées, comme les particuliers, d'exhiber aux employés du fisc tous les objets précieux qu'elles possédaient et qui n'étaient pas indispensables au culte.

Les particuliers s'ingénierent, bien entendu, à cacher leurs richesses; la Junte fit des exemples, mais la loi n'en fut pas moins très mal exécutée. A la fin de l'année 1809, il y avait encore des districts qui n'avaient pour ainsi dire rien payé. Les mauvais patriotes opéraient des ventes fictives de leur vaisselle et de leurs bijoux. La Junte finit par autoriser les délations et les visites domiciliaires, par permettre de payer les contributions en argenterie et en bijoux. On tira, en somme, assez peu de chose de cet impôt tyrannique et presque impossible à percevoir.

L'Eglise ne se montra pas plus curieuse que les particuliers de se laisser dépouiller. Pour les clercs, il n'y avait pas lieu de distinguer entre les objets indispensables au culte et les autres. Tous étaient indispensables. La Junte fit elle-même la distinc-

tion : elle déclara indispensables, dans chaque église, le ciboire, la lampe qui brûle devant le maître-autel, le plateau et les burettes, l'aspersoir, la croix paroissiale, le bâton du maître-chantre. Les ordres ne furent pas exécutés ; et nous devons presque en remercier les clercs catalans, quand on songe aux richesses artistiques qui auraient disparu, si les trésors des églises avaient été moins jalousement gardés. Le mot le plus caractéristique en l'espèce fut dit par le chapitre de Tarragone. L'archevêque avait emporté à Majorque les pièces les plus précieuses du trésor de sa cathédrale ; le chapitre, pressé par la Junte, se récriait et demandait beaucoup plus ; les chanoines répondirent délibérément « que l'archevêque n'avait mis de côté que l'indispensable au service divin, avait agi conformément aux saints canons, fait tout ce qu'il avait à faire et qu'ainsi l'incident était clos. » Dans l'état de l'opinion en Espagne, la Junte ne pouvait aller plus avant.

Elle se rabattit sur de menus droits comme le *sou pour livre de viande*, d'une perception très difficile et d'un petit rendement ; le *droit de 5 % sur les forges*, que la cessation de toute industrie rendit bientôt illusoire ; la *taxe du douzième des loyers*, que les propriétaires firent immédiatement acquitter par les locataires ; la *taxe sur les cafés, les cabarets et les magasins de luxe*, qui ne rapporta presque rien. Elle créa des *certificats de domicile* qui devaient être renouvelés tous les trois mois et servaient en même temps de cartes d'identité. Elle mit un *impôt sur les mules*, qui faisaient le trafic à Villanueva et à Arenys de Mar. Elle perçut la taxe mise par la Régence sur les carrosses. Elle vendit des diplômes et des dispenses d'âge, fit payer les gens qu'elle nommait conseillers municipaux. Elle finit par vendre des dispenses de service militaire. On se racheta du service moyennant 3.000 francs ou en fournissant 8 chevaux, ou 100 fusils, ou 23 habillements complets.

Toutes ces inventions faciles n'eurent que de fort médiocres résultats ; un seul moyen réussit à peu près, *l'emprunt forcé*.

L'emprunt forcé est une mesure révolutionnaire au premier chef, en vertu de laquelle le pouvoir frappe un citoyen d'une taxe arbitraire, calculée d'après ses ressources probables, payable à très bref délai, sous les contraintes les plus terribles, et remboursable dans un avenir éloigné et dans d'improbables conditions de paix et de prospérité publique.

La première tentative d'emprunt forcé fut très mal accueillie. Un habitant de Villaclara affirma tout haut que « s'il devait donner tant d'argent, il aimerait mieux que les Français lui prisent tout de suite tout son bien. » La Junte n'en fit pas moins

usage de cette ressource désespérée. En août 1808, elle décréta un emprunt forcé de 1.500.000 francs, payable en huit jours. Le 8 octobre, elle lança un nouvel appel de fonds : trois millions de francs à percevoir sur les gens les plus aisés ; les commerçants de Tortose durent payer 75.000 francs ; certains particuliers furent taxés à 10.000 francs. Quelques-uns ne répondirent même pas aux sommations qui leur étaient faites ; d'autres quittèrent la province plutôt que de payer. L'emprunt, qui aurait dû être levé en quelques jours, n'était pas encore complètement perçu au bout de six mois.

Le 21 novembre 1809, le Congrès de Manresa vota un nouvel emprunt forcé de 10 millions de francs, dont un quart immédiatement exigible. On permettait de payer une partie de la contribution en caroubes, en orge, en blé, en huile, en vin, en viande et en draps. Cinq mois plus tard, l'emprunt n'était pas encore entièrement souscrit.

On ne voit plus mentionnés, à partir de cette date, que des emprunts locaux, destinés à faire face à un besoin pressant ; ce sont des réquisitions déguisées, qui ne rendent plus rien ; le pays est à bout de forces. Au mois d'avril 1811, on parla encore d'un emprunt forcé de 3 millions de francs. Un mois plus tard, le district de Tarragone, qui devait fournir 500.000 francs, en avait versé 3.000 à peine. Un nouvel emprunt, décrété en août 1812, ne fut pas non plus souscrit.

Le budget catalan resta donc en déficit, en dépit de tous les efforts des patriotes, qui ne se résolurent jamais à adopter les procédés violents usités par la Convention nationale. On serait tenté de les louer ; mais, comme il fallut faire face aux frais de la guerre, ce que l'on ne perçut point légalement fut pris de force, et la condition générale des habitants n'y gagna point. Les autorités municipales ne regardèrent jamais à opérer les virements les plus illégaux, les saisies les plus scandaleuses ; les autorités militaires considéraient comme un droit de disposer de tous les fonds publics, de lever sur les bourgs et villages des contributions arbitraires ; les citoyens récalcitrants étaient injuriés, battus, mis en prison, déportés sans jugement. La Junte proteste sans cesse contre les gaspillages des militaires ; elle cite des faits inouïs. L'intendant demande 3.000 rations de fourrage chaque jour, et il a 120 chevaux à nourrir. A Tarragone, on fournit chaque jour 30.000 rations pour 11.000 hommes de garnison. Les militaires veulent opérer des réquisitions de blé, alors que la famine désole la province et que le blé vaut 70 francs la mesure.

Les militaires exposent, de leur côté, qu'on les laisse dans une

détresse lamentable. Pendant quinze mois de campagne, les volontaires du val d'Aran reçoivent comme effets d'habillement une chemise et une paire de souliers par homme. La division Campoverde manque de chaussures et ne reçoit, le 28 décembre 1810, qu'un quarteron de pain par homme.

Les paysans, pillés par les Français, pillés par les troupes nationales et rançonnés par la Junte, n'opposent à leurs maux que la stoïque endurance des Jacques du xiv<sup>e</sup> siècle. Le village de Batea déclare avoir fourni 75.000 fr. en moins de deux ans; le bourg de Roda, plusieurs fois mis à sac, s'excuse respectueusement de ne pouvoir plus rien donner. Au sein de sa misère, le paysan trouve encore du pain et de l'huile pour le soldat, de la paille et des fèves pour les chevaux de l'armée.

Les veuves et les enfants des soldats morts sont tombés dans un si triste abandon, que la Junte finit par en avoir peur et leur interdit de se rassembler au même endroit. Près d'Urgel, en 1812, de nombreuses familles restent pendant plusieurs semaines sans goûter de pain. On établit dans certaines localités des marmites publiques. La morue devient un objet de luxe et se paie son poids d'argent. Dans la campagne de Tarragone, les Français ont fait la récolte, emprisonné plus de 500 personnes, rançonné les villages et menacé les habitants de brûler leurs maisons. Dans les environs de Girone, les populations terrorisées ne peuvent plus rien pour la cause nationale. Impossible de triompher de leur apathie et de leur désespoir.

De 1808 à 1813, les dépenses militaires ont absorbé 528 millions de réaux et les réquisitions représentent une somme d'au moins 500 millions. La Catalogne a donc fourni à l'armée seule, en cinq ans, plus d'un milliard de réaux, c'est-à-dire 4 fois plus que son budget normal. Rien ne donne mieux la mesure de sa constance et de son héroïsme.

G. DESDEVICES DU DESERT.

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## *Le de Re rustica (Suite).*

J'ai commencé à montrer, dans la dernière leçon, que Caton, cet homme que les anciens nous présentent comme un paysan, un partisan de la vie rustique, était en réalité très moderne, quand il s'agissait d'affaires. C'est par intérêt politique, pour s'assurer les suffrages des campagnards, qu'il a voulu se donner pour un des leurs, en tirant tout le parti possible de ses origines et de ses premières occupations.

Nous trouvons dans Plutarque certains détails qui nous ôteraient toute illusion à cet égard, si nous ne savions déjà par ailleurs à quoi nous en tenir sur cette attitude intéressée. Plutarque nous décrit, en effet, certains trafics très ingénieux de Caton pour gagner beaucoup d'argent sans grands risques, ce qui est l'idéal pour un spéculateur. Si l'on veut gagner de l'argent en prêtant à intérêt, il est nécessaire de prêter à gros intérêt ; par suite, il faut prêter à la grosse aventure, c'est-à-dire commander le commerce maritime. Mais ce commerce est précisément des plus aléatoires. Caton avait donc recours à d'habiles combinaisons pour faire de gros bénéfices sans trop hasarder pour cela ses capitaux. Avant tout, il ne perdait pas de vue qu'il était homme politique, et que, par conséquent, il ne devait pas être soupçonné de se mêler à des spéculations plus ou moins louches et d'avoir recours à des procédés d'usurier plus ou moins déguisés. Jamais Caton n'intervenait dans ces affaires en personne ; il se servait de l'entremise d'un homme de paille, d'un de ses affranchis, Quinction. Si jamais quelqu'un s'était avisé de reprocher à Caton de se livrer à la spéculation, il aurait eu ainsi une défense toute prête ; il pouvait défier ses adversaires de produire une seule preuve de leurs allégations et de citer une seule affaire où son nom fût mêlé.

Examinons, maintenant, comment il s'y prenait pour supprimer les risques de perte dans ce genre de commerce. Il prêtait de l'argent à ceux qui faisaient le trafic par mer, mais à la condi-



tion de ne pas traiter avec un seul négociant : il prêtait à 50 armateurs, par exemple, qui devaient former une société, et c'était cette société que Caton commanditait. La société disposait donc de 50 vaisseaux. Si elle réalisait un bénéfice de 100 pour 100, Caton prélevait sa part du profit pour chaque bateau. Si un bateau faisait naufrage ou était arrêté par des pirates, Caton touchait 49 parts et n'en perdait qu'une seule ; l'opération se soldait encore pour lui par un joli bénéfice. Il pouvait même dire à ses débiteurs que sa dette subsistait toujours, et la société devait payer pour celui de ses membres qui avait fait de mauvaises affaires ; ainsi Caton ne perdait rien de son capital. L'opération était des plus habiles, et peut-être y avait-il encore certains dessous que le bon Plutarque n'a pas percés à jour et qui rendaient l'affaire encore meilleure pour Caton. Celui-ci n'était donc pas un apprenti en fait de spéculations, et il s'entendait fort bien à gagner de gros bénéfices.

Plutarque nous rapporte encore d'autres moyens de faire fortune qui étaient mis en œuvre par Caton : il faisait la traite des esclaves. Toujours par l'intermédiaire de ses affranchis et de ce Quinction dont je citais le nom plus haut, il achetait des esclaves jeunes et les formait ; il en faisait des cuisiniers, des artisans. Ceux qui étaient intelligents recevaient des leçons et devenaient maîtres d'école. C'est ainsi que Chilon, très bon maître d'école, donnait des leçons dont le produit revenait à Caton. Quand ces esclaves, achetés à bon compte, étaient bien formés, Caton les mettait en vente et en tirait un bon prix. La loi romaine ne permettait pas aux esclaves de se marier. Caton trouvait cela fâcheux et autorisait ses esclaves à contracter des unions domestiques ; mais, en bon négociant, il trouvait moyen de tirer des bénéfices de ces unions : il vendait à celui de ses esclaves qui voulait se marier quelque fille achetée toute jeune et élevée dans sa maison.

Caton se montre aussi moderne et ingénieux en matière d'agriculture. Ce n'est pas un paysan qui aime la terre pour elle-même ; il n'a jamais considéré la culture que sous un angle très particulier : il y voit un placement, une spéculation comme une autre, dont on peut tirer profit si l'on sait s'y prendre. Il déclare aussi que l'agriculture forme les meilleurs soldats et les citoyens les plus courageux ; il montre ce qu'il y a de noble dans la profession de laboureur ; mais, au fond, Caton s'inquiète surtout du gain à faire.

Le labourage, pour lui, est une mauvaise affaire ; tandis que c'est la principale occupation du véritable paysan. Il faut être là en personne, ou tout au moins avoir un homme de confiance

qui se lève de bonne heure, qui visite et surveille les travaux des esclaves. Ce régisseur doit s'occuper des semailles, veiller à ce qu'on ne gaspille pas le grain, à ce qu'on fume les terres en temps utile ; il y a ainsi une foule de travaux à surveiller de très près. Il faut en outre avoir un grand attirail, des charrues, des herses, des rouleaux, des fléaux, des râtaux ; il faut aussi des animaux pour tirer les charrues et les herses, et pour produire le fumier nécessaire à l'entretien des champs. Il faut, en un mot, beaucoup d'ustensiles, beaucoup de personnel, beaucoup de bâtiments, et l'on se donne ainsi bien du mal, on fait de grandes avances d'argent, pour ne pas gagner grand'chose à la fin de l'année.

Ce qui rapporte davantage, ce qui, par conséquent, est bien préférable aux yeux de Caton, ce sont les pâturages. Aussi, quand on lui demande quelle est la meilleure manière de tirer parti de son domaine à la campagne, Caton répond qu'il faut entretenir des troupeaux et encore entretenir des troupeaux et toujours entretenir des troupeaux. Le labourage comporte mille embarras ; quoi de plus simple, au contraire, que l'élevage des troupeaux ? On achète plusieurs centaines d'hectares ; il n'est pas nécessaire d'avoir de grands bâtiments, un nombreux personnel. De temps en temps, on prend sur le troupeau les bêtes qui sont à point, et on va les vendre à la ville pour les sacrifices ou pour approvisionner les boucheries : c'est un excellent placement. Les bêtes n'ont presque pas besoin d'être surveillées : quelques bergers suffisent pour un immense troupeau ; elles se nourrissent et se reproduisent toutes seules ; sous un climat chaud comme celui de l'Italie, il n'y a pas besoin d'avoir des étables pour les loger : elles peuvent rester en plein air. On voit dans Plutarque quelle importance Caton attachait à l'élevage des troupeaux ; il n'acquiert pas de terres à blé, mais de bons et gras pâturages.

Caton achète encore des lacs, des étangs ; car le poisson non plus n'exige pas beaucoup de soins : on sous-loue la pêche, et c'est tout bénéfice. Caton exploite également des eaux thermales, qu'on vend aux vrais malades ou aux malades imaginaires. Avec un peu de confiance, ces eaux font des miracles ; en tout cas, elles donnent lieu à un commerce des plus profitables.

On se rend compte facilement, d'après ce qui précède, que ce n'est pas le premier paysan venu qui aurait eu ces idées de spéculateur âpre au gain. Caton recherche encore des emplacements appropriés pour y établir des blanchisseries. Les Romains s'habillaient avec des étoffes de laine, qui avaient souvent besoin

d'être foulées et dégraissées. Pour cela, on les mettait dans une eau alcalinisée, et des ouvriers, des foulons les piétinaient de façon à en faire sortir la graisse ; on se servait aussi d'argiles alcalines spéciales, que l'on trouvait en Grèce et en Ombrie. Quand on avait de cette argile dans son domaine et quand ce domaine était proche d'un aqueduc, c'était une très bonne affaire. Caton acheta des terrains et y établit des blanchisseries, où il employait ses esclaves comme foulons.

Il acquit aussi des taillis et des bois ; cette exploitation est en effet des plus commodes : les arbres poussent tout seuls, il n'y a pas à s'en occuper. De plus, le propriétaire ne dépend pas des caprices de Jupiter : si on a un champ de blé, il peut survenir un orage, de la grêle, une gelée, toutes sortes d'intempéries qui compromettent la récolte et ruinent le cultivateur ; avec des forêts, rien de semblable à redouter, aucun risque de perte. Entre le moment où le blé est semé et celui où on le récolte, il y a autant de place qu'entre la coupe et les lèvres, entre la bouche et le gâteau, comme dirait Caton ; les bois sont une culture de tout repos. On coupe de temps en temps des fagots dans les taillis ; le propriétaire, circulant dans son domaine, voit telle ou telle coupe à faire ; il vend à bon compte ses arbres, comme bois de chauffage ou de charpente : c'est une excellente spéculation, très sûre et très productive.

Tous ces faits concourent à prouver que ce prétendu paysan de Tusculum, qu'on représente quelquefois, sur la foi des anciens, comme un homme des plus rustiques par ses goûts et ses occupations, passionné pour l'agriculture et la terre, est en réalité un citadin et un spéculateur, qui s'entendait fort bien à ménager ses intérêts financiers dans des affaires productives. Ce champion des anciennes mœurs n'a rien de commun avec les Fabricius et les Cincinnatus, ces citoyens et soldats laboureurs qu'on arrachait littéralement à leur charrue pour leur confier la conduite des armées et la dictature. Caton n'a rien de commun avec ces héros du passé ; jamais ses concitoyens ne l'ont arraché à sa charrue pour lui donner le pouvoir, pour l'excellente raison qu'il n'a jamais touché à une charrue.

Ces réflexions préliminaires, qu'il était nécessaire de présenter pour vous faire comprendre le point de vue auquel Caton s'est placé en composant son traité d'agriculture, seront confirmées par l'étude même de cet ouvrage, qu'il est temps maintenant d'aborder.

Ce serait une entreprise impossible que de prétendre analyser le traité en question ; par sa composition, il échappe complè-

tement à toute analyse. On peut, tout au plus, donner une idée des sujets développés dans ce livre singulier, qui n'a rien de commun avec les ouvrages portant le même titre, écrits par les Varron et les Columelle, et qui n'admet aucune définition.

En lisant l'œuvre de Caton, on éprouve une triple déception : déception sur l'auteur, déception sur le sujet, déception sur la mise en œuvre. Je m'attacherai à montrer en quoi consiste cette triple déception, ou plutôt je commencerai, aujourd'hui même, cette étude.

Lorsqu'on ouvre un livre intitulé *Traité d'Agriculture*, on s'attend à trouver un auteur ayant véritablement l'expérience des choses de la campagne, ou tout au moins l'habitude ou le goût. Or Caton a-t-il l'expérience même lointaine de la campagne ? Nous savons en effet, déjà, qu'il n'en a pas la pratique. Jamais Caton n'a touché à un instrument aratoire ou, s'il l'a fait, c'était dans ses premières années passées à Tusculum, et il a eu vite fait de renoncer à ces occupations rustiques ; à moins, encore, qu'il ne se soit imaginé plus tard que sa jeunesse avait été consacrée à l'agriculture et qu'il ne l'ait cru de bonne foi. Quant aux auxiliaires indispensables du cultivateur, aux animaux de la ferme, il ne les connaît pas davantage. Caton n'a jamais mis lui-même la main à la pâte. Toutes les fois qu'il parle de quelque travail fait à la campagne, c'est d'un travail accompli par les esclaves, par le fermier, par le surveillant, le *villicus*. Le propriétaire, lui, n'intervient jamais ; il n'a pas de rôle effectif dans l'exploitation. Il serait possible de citer un très grand nombre de passages qui montrent nettement que Caton voit les choses de loin, sans y participer lui-même et sans s'y intéresser. Telle était la pratique de Caton pour l'agriculture ; on voit que c'était bien peu de chose, sinon rien.

Mais, à défaut de la pratique des travaux ruraux, on peut avoir une certaine expérience de la campagne ; il y a des gentilshommes campagnards, qui ont l'habitude de ces travaux, qui les connaissent, qui y assistent, s'ils n'y prennent pas part en personne. Ils sont présents, quand on laboure ; ils sont présents, quand on moissonne les récoltes, quand on lie les gerbes et quand on bat le grain ; ils assistent également à la vendange et à la cueillette des olives. Sans être un ouvrier, sans avoir une expérience directe, le propriétaire montre par sa seule présence qu'il s'intéresse à ces occupations et il apprend ainsi à les connaître. Or cette expérience indirecte, l'auteur du traité de l'agriculture (que ce soit Caton ou un autre, car la question est sujette à discussion) ne la possède pas. Quand il parle d'une propriété à acheter, à moins que ce ne

soit un terrain destiné à la culture maraîchère et situé par suite près de la ville, il s'agit de domaines qui sont au moins à une journée de Rome, à Velafrum, à Casinum, près de Naples. Le propriétaire ne peut pas faire tous les jours ce voyage ; il ne peut pas non plus habiter constamment dans ces campagnes ; il ne vient donc que de temps en temps inspecter sa propriété.

Dans plusieurs chapitres, notamment au début de l'ouvrage, Caton nous donne l'emploi de sa journée, quand il fait ces visites. Il arrive rempli de bonnes intentions, sachant qu'il n'est, pour voir, que l'œil du maître ; comme il le dit, en citant le proverbe latin, il vaut mieux regarder les choses en face que de leur tourner le dos, *frons occipitio prior est*. Mais il arrive fatigué par une journée de voyage, et il ne lui reste pas beaucoup de temps ; il salue ses Pénates, et fait un tour dans le domaine. Le lendemain, il recommence à passer tout en revue, et, cette fois, plus sérieusement. Il se rend compte de l'état des cultures, des travaux qui sont achevés et de ceux qui sont en cours d'exécution. Avec l'intendant, esclave affranchi chargé de la direction du personnel, il fait ce que font maintenant les inspecteurs généraux : il passe en revue les outils et tout l'attirail de culture. Caton est d'avis que le bon agriculteur est celui dont les instruments sont bien reluisants, *cujus ferramenta splendent*. Comme on sait, à peu de chose près, la date à laquelle le maître vient visiter le domaine, tout a été nettoyé et brille de propreté. Le propriétaire vérifie si le matériel est bien entretenu et en bon état ; il désigne celui qui est hors d'usage et qu'il faut vendre comme vieille ferraille. Puis il visite les magasins où l'on conserve les récoltes, céréales, vin, huile ; il fallait, en effet, garder une partie au moins des produits du domaine, pour attendre que les prix de vente fussent assez rémunérateurs. Ensuite, on passe à l'inspection du bétail : on marque les bêtes qui sont bonnes à vendre ; on désigne aussi les esclaves dont on doit se débarrasser. Le maître demande le compte rendu de ce qui a été fait ; il veut constater que tout a été achevé en temps voulu, et il donne des ordres pour l'ouvrage qui reste à faire. Puis il invite l'intendant à lui apporter les comptes ; celui-ci produit les tablettes où il a tout inscrit. Le maître suit les comptes avec un calendrier à la main ; il demande combien il y a eu de jours de pluie, pendant lesquels le personnel n'a pas travaillé au dehors ; il indique quels travaux il aurait fallu effectuer alors à la maison, travaux de nettoyage et de réparation : balayer partout, laver les futailles pour la prochaine vendange, raccommoder les ustensiles, les hardes des esclaves, faire des corbeilles tressées. On compte combien il y a eu

d'esclaves malades, et pendant combien de temps ils sont restés indisponibles. On compare le nombre des journées de travail avec la quantité de nourriture qui a été donnée. Le maître vérifie les marchandises qui ont été vendues et celles qui restent en magasin ; il fait des additions et des soustractions. Il passe ainsi un, deux, trois, quatre jours à ces vérifications, faites en chambre, de concert avec son intendant. Jusqu'à la fin, sa visite garde le caractère d'une opération commerciale ; c'est une sorte d'inventaire annuel, qui consiste surtout à contrôler des écritures. Puis il disparaît, tant il a hâte de regagner la ville, où sont ses intérêts.

On voit donc que, pour Caton, le souci de la culture se borne à venir rarement, le plus rarement possible, s'enfermer pendant quelques jours avec des livres de comptes dans un coin de chambre, comme ferait un commis de magasin à Rome. Ce n'est certes pas une visite de ce genre qui pouvait donner à Caton l'expérience des choses de la campagne. Il considère cette inspection comme une corvée nécessaire ; il n'a nullement, comme Horace ou Virgile, le goût de la campagne. Il se décide à aller voir ses terres, quand il le croit nécessaire, et qu'il a peur d'être volé par son régisseur ; c'est pour lui une tâche aride, devant laquelle il recule le plus longtemps possible. Il ne cherche pas à dissimuler combien cette besogne lui paraît ennuyeuse et dépourvue d'intérêt, tant il aime la ville et a de répugnance à la quitter, même pour quelques jours. Il s'ingénie à rendre la corvée supportable :

« J'engage le maître, écrit-il, à se construire à côté de sa ferme une maisonnette, placée sur un bon terrain, bien orientée, gentiment meublée, de façon que, une fois arrivé sur son domaine, il trouve plus de plaisir à y rester. »

Ainsi, pour pouvoir admettre la campagne, il faut qu'il y soit retenu par ce qui fait le charme de la ville, de jolis meubles, une maison agréable, en un mot le confortable. C'est précisément tout le contraire de ce qu'on rencontre à la campagne ; il ne l'aime donc pas pour elle-même ; au contraire, il la regarde comme un séjour ennuyeux.

A la suite de cette étude, nous devons conclure que Caton n'a ni l'expérience, ni l'habitude, ni le goût de la campagne. Il n'y a jamais vu une source d'émotion et de plaisirs. Il a été incapable d'en sentir la poésie. En homme pratique, en spéculateur avisé, il regarde les champs comme un des moyens mis à la disposition d'un commerçant pour gagner de l'argent. Dans l'agriculture, il ne voit et n'estime que le côté commercial, et il se désintéresse même des procédés de culture. Il était donc assez mal

qualifié pour composer un traité d'agriculture ; il n'avait ni les connaissances, ni les goûts, qu'on est en droit d'exiger de l'auteur d'un pareil ouvrage. Nous verrons, dans une prochaine leçon, ce qui manque à ce traité pour nous satisfaire.

M. G.



# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Les Etats généraux (Suite).

Il nous reste à traiter les deux dernières périodes que nous avons distinguées dans l'histoire des Etats généraux : celle qui s'étend de 1421 à 1439, sous le règne de Charles VII, et celle qui va de 1439 à 1515, où les Etats ne sont plus réunis qu'à de longs intervalles.

C) *Troisième période (1421-1439)*. — Nous ne connaissons que très mal la façon dont se sont pratiquées, pendant cette période, les élections aux Etats généraux. Les usages établis sur ce point pendant les périodes précédentes semblent s'être maintenus : les nobles et les gens d'Eglise sont convoqués directement, et, pourtant, nous les voyons parfois désigner des représentants ; les villes nomment leurs députés par des modes d'élection très variés. Remarquons que, parfois, les habitants d'une ville ou la municipalité s'entendent avec les dignitaires ecclésiastiques pour élire en commun les députés de la ville et ceux du clergé ; cette pratique va se répandre de plus en plus, surtout dans la période suivante. — Si cette question du mode d'élection des députés a peu attiré l'attention des érudits, on s'est davantage appliqué à dresser une liste aussi complète que possible des Etats généraux convoqués sous le règne de Charles VII. Notre collègue de la Faculté des Lettres, M. Antoine Thomas, s'est adonné à cette tâche et a publié le résultat de ses recherches dans le *Cabinet historique*, 1878 ; la *Revue Historique*, tome XL, 1889 ; les *Annales du Midi*, 1889 et 1892. — Il a distingué les Etats généraux et les Etats régionaux : pour les Etats généraux, il faut observer qu'ils sont formés des députés des seules régions soumises à l'autorité de Charles VII ; les provinces qui étaient au pouvoir des Anglais n'envoyaient pas de représentants aux Etats convoqués par le roi de Bourges, et, d'ailleurs, les Anglais eurent parfois recours à des Etats généraux qu'ils réunirent dans les provinces soumises à leur domination.



Deux des assemblées réunies par Charles VII méritent, seules, le nom d'Etats généraux : les Etats de 1421, tenus à Clermont-Ferrand ; ceux de 1428, réunis à Chinon.

Les Etats de Clermont, réunis en mai, comprirent des députés de langue d'oïl et de langue d'oc ; mais les premiers furent plus nombreux. Ils votèrent un subside de 800.000 livres, que fourniraient les pays de langue d'oïl, et laissèrent à une assemblée particulière des pays de langue d'oc le soin de fixer la quote-part de ceux-ci. Cette assemblée particulière se réunit à Carcassonne, en septembre, et vota un subside de 200.000 livres.

Les Etats de Chinon, réunis en septembre 1428, comprirent des représentants de toutes les provinces qui reconnaissaient le dauphin. Tous les députés accordèrent un subside à Charles VII, excepté ceux du Rouergue, qui prétendirent que, leur pays n'étant pas menacé par l'invasion anglaise, ils ne devaient rien payer. Les députés présentèrent des doléances. Celles des pays de langue d'oc furent consignées dans des cahiers, que M. de Beaucourt a publiés dans les *Notes et documents de la Société de l'Histoire de France*, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de cette société : les députés demandent au roi la promesse de ne plus lever d'impôts sans le consentement des « trois Etats », exigent qu'il y ait une bonne monnaie, que les officiers de justice soient meilleurs, que les marchandises puissent circuler librement.

La royauté fit d'autres tentatives de réunir des Etats généraux, comprenant des députés de toutes les provinces ; mais ces tentatives échouèrent. — Charles VII fixa au 1<sup>er</sup> octobre 1425 une réunion des Etats à Poitiers : la réunion n'eut pas lieu ; il n'y eut que deux assemblées particulières, l'une de langue d'oïl à Poitiers du 16 au 20 octobre, l'une de langue d'oc à Mehun-sur-Yèvre en novembre. — En 1433, nouvelle convocation des Etats généraux à Poitiers ; mais la session n'a pas lieu. A la fin de 1434, Charles VII convoqua les Etats généraux à Montferrand, en Auvergne, sans plus de succès. — Le 13 février 1440, les Etats généraux furent convoqués à Bourges ; mais l'insurrection de la Praguerie les contraignit à se disperser. Si ces convocations d'Etats furent vaines, la faute en revint aux députés du Midi, qui ne voulaient pas quitter leurs provinces.

A côté de ces Etats généraux, il y eut, pendant le règne de Charles VII, quatre réunions particulières des Etats de Languedoc et quinze des Etats de langue d'oïl (la liste en a été publiée par M. Petit-Dutaillis, au tome IV (2<sup>e</sup> volume) de l'*Histoire de France* de M. Lavissee, page 241). Les Etats de langue d'oïl furent parfois

scindés en deux, les députés des provinces du Centre se réunissant à Riom ou à Montluçon, les députés de l'Ouest se réunissant à Mehun-sur-Yèvre ou à Poitiers.

Tous ces Etats n'étaient convoqués que pour donner de l'argent au roi, et lui permettre de poursuivre la guerre contre les Anglais et de reconquérir son royaume. — Le roi avait, en effet, grand besoin d'argent, et ses recettes ordinaires étaient très insuffisantes : c'étaient la gabelle, dont l'administration était très mal organisée, et les revenus du domaine; mais le domaine était alors, en grande partie, aux mains des Anglais. Les subsides votés par les Etats furent fournis par des impôts sur les marchandises, des fouages et aussi des taxes sur le clergé. — Les Etats, tout en votant ces subsides, maintinrent le principe qu'ils ne pouvaient être levés qu'avec leur consentement. Les Etats de Tours, en 1435, protestèrent contre les aides permanentes, et déclarèrent que, « si c'était le bon plaisir du roi de les mettre sus, il devait convoquer et appeler ensemble tous les états de son obéissance »; de plus, les Etats demandèrent des réformes : répression des excès de tous genres commis par les gens de guerre, meilleure administration de la justice, et ils donnèrent d'énergiques conseils au Roi. Les Etats de Chinon de 1428 réclamèrent une action vigoureuse contre les Anglais, la réconciliation de tous les Français et le rappel de Richemond, qui était alors en disgrâce.

Les Etats généraux avaient joué un grand rôle dans l'œuvre de la délivrance de la France, en donnant au roi, sans compter, des subsides qu'il demandait. Le roi, une fois redevenu maître de son royaume, après ses victoires, chercha à s'affranchir de ces Etats et à rendre l'impôt permanent, pour n'avoir plus à les convoquer. Il y réussit, pour les aides d'abord, puis pour la taille. En janvier 1435, des Etats de la langue d'oïl avaient rétabli les aides pour une période de quatre années; des députés, arrivés en retard, protestèrent contre ce vote, et on remplaça les aides par un impôt équivalent; mais, dès l'année suivante, en 1436, les officiers royaux réussirent à obtenir des Etats tenus à Poitiers le rétablissement des aides. — Les Etats avaient eu l'intention de les rétablir provisoirement pour un an; mais le Roi continua à lever les aides, les années suivantes, sans avoir convoqué d'Etats généraux : les aides devinrent donc permanentes.

Il devait en être de même, bientôt, pour la taille. En octobre 1439, les Etats de la langue d'oïl furent convoqués à Orléans; les députés y vinrent très nombreux, et le duc de Bourgogne y envoya quatre ambassadeurs. Ces Etats furent consultés sur la continuation des négociations avec les Anglais, et ils tombèrent d'accord

pour demander qu'on poursuivît ces négociations ; ils firent des remontrances au sujet des excès des gens de guerre, et le roi y fit droit par la célèbre ordonnance du 2 novembre 1439, dont nous aurons à reparler plus tard : l'armée était mise sous la main du Roi, il était interdit à quiconque de lever une compagnie sans le consentement du souverain, et chaque capitaine était rendu responsable des excès commis par les hommes de sa compagnie. Les Etats décidèrent encore que le produit de la taille devrait rentrer tout entier dans les caisses du roi, et défense était faite aux seigneurs d'en retenir une partie à leur profit. On a souvent dit que ces Etats avaient voté la permanence de l'impôt ; c'est inexact. Les députés n'avaient nullement un tel dessein ; ils votèrent une taille extraordinaire de 100.000 livres, mais pour une seule fois. Le roi ne songeait pas non plus, à cette époque, à rendre l'impôt permanent, et la preuve en est qu'il convoqua des États à Bourges le 15 février 1440, pour obtenir de nouveaux subsides. Nous avons vu que cette session des Etats ne put avoir lieu : le Roi, de sa propre autorité, leva tout de même la taille, et personne ne protesta. La royauté avait acquis grand prestige par ses victoires, et on commençait à se plaindre de la fréquence des Etats généraux, surtout les villes, obligées de payer continuellement des indemnités à leurs députés. Il faut remarquer pourtant que, jusqu'en 1451, le Roi fit voter la taille par des assemblées locales, qui ensuite répartissaient l'impôt dans la province ; mais, depuis 1451 le roi ne convoqua plus ni Etats généraux ni Etats provinciaux, et l'impôt devint définitivement permanent.

Nous devons, avant de passer à l'étude de notre quatrième période, nous demander quel avait été le mode de tenue des Etats sous Charles VII. — Les trois ordres semblent, en général, avoir délibéré ensemble, et avoir frappé du même impôt noblesse, clergé et tiers état (dans quelques circonstances exceptionnelles cependant, le clergé délibéra à part et vota un impôt spécial) ; les Etats entendaient, par leurs votes, engager non seulement leurs commettants, mais la nation entière.

*D) Quatrième période (1439-1515).* — Pendant cette période, les Etats ne furent réunis qu'extraordinairement, et nous ne pouvons compter que trois assemblées méritant le titre d'Etats généraux : ce sont les Etats de 1468, de 1484 et de 1506, tous trois réunis à Tours.

Le mode d'élection changea. Les nobles sont encore sans doute convoqués directement, ainsi que les évêques et archevêques, qui siègent aux Etats en vertu de leur titre ; mais nous voyons, en 1468, le roi s'adresser à la fois aux gens d'Eglise et aux bour-

geois, et les inviter à élire en commun leurs représentants : les électeurs de Lyon devaient choisir un clerc et trois laïques. Ce mode d'élection, en 1484, devint général et s'appliqua même à la noblesse ; il n'y eut plus que quelques nobles et quelques grands dignitaires ecclésiastiques à être convoqués individuellement. — Le clergé et la noblesse eurent des députés élus, et les électeurs des trois ordres se réunirent dans une assemblée unique, au chef-lieu du bailliage ou de la sénéchaussée ; l'ordre de convocation était ainsi conçu : « Nous voulons et vous mandons que vous vous « assembliez et élisiez trois personnages de vostre sénéchaussée « et non plus, c'est à savoir, un d'église, un noble et un de l'état « commun ». Il fut ainsi fait en beaucoup d'endroits : par exemple, à Tours, les trois députés de la Touraine furent choisis à l'hôtel de ville de Tours par les mandataires des corps de ville de Tours, Loches, Chinon, Amboise, les mandataires du clergé et de la noblesse. — Dans certains bailliages, on nomma plus de députés qu'il n'en fallait ; de plus, parfois, le clergé ne voulut pas délibérer avec le tiers ; par exemple, à Paris, où le clergé délibéra à part, et choisit son député, tandis que bourgeoisie et noblesse, délibérant en commun, éalisaient, outre le député de la noblesse et du tiers, un député du clergé. Le clergé de Paris se trouva avoir ainsi, malgré lui, deux représentants ; il finit par obtenir que le député élu par lui fût considéré comme le vrai. — Le principe de l'élection en commun par les trois ordres fut appliqué plus tard encore pour les Etats de 1506, 1560, 1576 et 1588.

Il nous faut noter aussi quelques particularités des élections aux Etats de 1484 : la Bourgogne et la Provence, réunies au domaine, la première en 1477, la seconde en 1481, nommaient pour la première fois des députés aux Etats généraux : elles voulurent affirmer le maintien de leurs anciennes libertés, en décidant que les députés aux Etats généraux seraient élus par les Etats de la province ; ceux de la Bourgogne se réunirent à Beaune, et désignèrent pour tout le duché 3 nobles, 3 ecclésiastiques et 5 membres du tiers. — En Dauphiné, ce fut plus compliqué : les Etats d'une part, les bailliages de l'autre nommèrent des électeurs qui se réunirent en une assemblée unique et nommèrent 3 députés aux Etats généraux. — La Bretagne fut la seule province à ne pas être représentée à ces Etats de 1484, qui comptèrent 284 députés (il y en avait eu 800, cent trente ans plus tôt, aux Etats de 1356) ; ce fut à ces Etats que le nom de *tiers état* apparut et remplaça celui d'*état commun*, usité jusqu'alors.

*Etats de 1468.* — Louis XI les convoqua, non pour leur demander de l'argent, mais pour avoir leur appui dans une circonstance

critique. La coalition féodale connue sous le nom de Ligue du Bien public, avait imposé à Louis XI, au mois d'octobre 1465, les deux traités humiliants de Conflans et de St-Maur. Le roi fut contraint d'accorder à son frère, le duc de Berry, le duché de Normandie à titre héréditaire ; de livrer à Charles, comte de Charolais, héritier du duc de Bourgogne, le comté de Boulogne et les villes de la Somme ; et d'accorder toutes sortes de privilèges, de terres, de pensions, aux autres coalisés. — Une fois les traités signés, Louis XI n'eut rien de plus pressé que de les rompre : profitant de certaines difficultés qui s'étaient élevées entre le nouveau duc de Normandie et le duc de Bretagne, il envahit la Normandie, s'en empara (à part quelques places occupées par le duc de Bretagne), et déclara la province domaine inaliénable de la couronne (janvier 1467). — Ce fut une stupeur chez les coalisés, qui décidèrent immédiatement, à l'instigation de Charles le Téméraire, devenu duc de Bourgogne, de s'unir de nouveau pour assurer l'exécution des traités. Louis XI convoqua les Etats généraux à Tours pour intimider ses ennemis, et tâcher d'intéresser la nation à ses griefs.

Les Etats s'ouvrirent à Tours, le 6 avril 1468. Le chancelier, Guillaume Juvénal des Ursins, leur exposa les motifs de la convocation et leur demanda « conseil, confort et aide » sur trois questions :

1. Le duché de Normandie doit-il être séparé de la couronne, et quel apanage doit-on assigner au duc de Berry ?

2. Comment chasser le duc de Bretagne des places de Normandie, qu'il ne veut pas rendre au roi ?

3. Comment empêcher le duc de Bretagne de continuer ses intelligences avec les Anglais ?

Les Etats délibérèrent en commun les jours suivants, sur ces trois questions ; les députés de Rouen déclarèrent qu'ils ne voulaient, à aucun prix, voir la Normandie séparée du royaume. Le 14 avril, les Etats déclarèrent à l'unanimité que la Normandie ne pouvait être détachée du royaume, le roi ayant juré à son sacre de maintenir l'intégrité du royaume ; que le frère du roi n'avait droit, aux termes de l'édit de Charles V sur les apanages, qu'à une pension de 12.000 livres et que le roi était bien généreux de lui en donner 60.000 ; ils flétrirent la conduite du duc de Bretagne et ses « appointements » [connivence] avec les Anglais comme « chose damnable, pernicieuse, de très mauvaise conséquence et qui n'est à permettre, à souffrir, ne tolérer en aucune manière » ; ils engagèrent le roi à faire bonne justice contre son frère et le duc de Bretagne, s'ils refusaient de se soumettre, et ce « sans attendre

aucune assemblée ne congrégation des Etats ». Les Etats donnaient carte blanche à Louis XI. Il fut très peu question de réformes à cette assemblée de 1468. Les Etats nommèrent une commission de 17 membres pour s'en occuper ; mais nous ne connaissons rien de ses travaux.

Louis XI ne convoqua plus du tout les Etats pendant son règne.

*Etats de 1484.* — Le 30 août 1483, Louis XI mourait, laissant le trône à son fils Charles VIII. Celui-ci, alors âgé de 13 ans et 2 mois, était majeur, aux termes de l'ordonnance de Charles V ; mais il n'était pas capable de gouverner par lui-même, et la charge du gouvernement fut prise par sa sœur, Anne de Beaujeu, et le mari de celle-ci, Pierre. — Anne se trouvait dans une situation très embarrassante : les procédés de Louis XI avaient mécontenté tout le monde : la noblesse, qu'il avait combattue avec acharnement ; le clergé, irrité de la suppression de la Pragmatique sanction ; les villes, qu'il avait accablées d'impôts..., et une réaction était inévitable. De plus, la veuve de Louis XI, Charlotte de Savoie, le duc d'Orléans, le duc Jean II de Bourbon ne pardonnaient pas à Anne d'avoir pris le pouvoir. — Anne de Beaujeu fit des concessions : elle disgracia les conseillers de Louis XI et fit pendre Olivier le Daim ; elle donna au duc d'Orléans le gouvernement de l'Ile-de-France et au duc de Bourbon l'épée de connétable : mais ces concessions ne suffirent pas : les princes réclamèrent la convocation des Etats généraux, et Anne le leur accorda. Ces Etats auraient à poser les principes du nouveau gouvernement, à arrêter ou à précipiter la réaction contre l'œuvre de Louis XI.

Nous connaissons fort bien les Etats de 1484 : un des membres de cette assemblée, Jean Masselin, chanoine de Rouen et député de cette ville, nous a en effet laissé un « *journal* », écrit en latin, où il reproduit les discours et raconte ce qui s'est passé aux différentes séances. Ce journal a été publié et traduit en français par M. Bernier (*Documents inédits*, Paris, 1835). De plus, ces Etats rédigèrent des cahiers de doléances, que nous possédons, ainsi que les réponses faites à ces doléances par le Roi.

Les Etats, élus par les procédés que nous avons racontés plus haut, se réunirent, le 15 janvier 1484, à Tours. Le chancelier, Guillaume de Rochefort, exposa la situation dans un discours remarquable, où il y a pourtant quelques traces de mauvais goût : il indiqua que le Conseil du roi avait déjà remédié à certains abus, et invita les Etats à faire connaître les autres, et à travailler, de concert avec la royauté, au relèvement et à la réforme du royaume. Les députés, aussitôt auprès, élurent leur président,

l'abbé de Saint-Denis, puis se répartirent en 6 bureaux régionaux, où les trois ordres étaient mêlés : 1. Paris, — 2. Bourgogne, — 3. Normandie, — 4. Guyenne, — 5. Languedoc, Dauphiné, Provence, — 6. Centre (Saintonge, Anjou, Poitou, Berry, Auvergne, Lyonnais). — Ces bureaux examinèrent les cahiers de doléances des bailliages compris dans chaque région, et rédigèrent chacun un cahier ; les six cahiers ainsi rédigés furent réduits en un seul par une commission de 36 membres élus à raison de six par bureau (2 pour chacun des trois ordres), et ce cahier unique et général fut présenté au roi et lu aux séances royales des 10 et 12 février : le Conseil royal en commença aussitôt l'examen. Ce Conseil prétendit que la mission des Etats était terminée, qu'il pouvait examiner le cahier sans que les députés eussent besoin d'être présents ; et, le 13 février, ordre fut donné aux tapissiers de dégarnir la salle des séances. Les députés protestèrent, déclarant que, eux partis, on se moquerait bien de leurs doléances, et ils restèrent : ils s'occupèrent des finances, votèrent une taille de 1.200.000 livres pour les années 1484 et 1485, plus une somme de 300.000 livres pour subvenir aux frais du sacre, remirent en vigueur le principe qu'aucun impôt ne devait être levé sans leur consentement, et, en conséquence, décidèrent qu'on devrait réunir de nouveau les Etats, en 1486, pour consentir d'autres impôts ; enfin, ils discutèrent la répartition de l'impôt entre les généralités. Le 11 mars, le chancelier les invita à se séparer : force leur fut d'obéir, et, le 14 mars, ils s'en allèrent, laissant des délégués à Paris pour attendre la réponse du roi à leurs doléances.

Pendant ces deux mois de session, les Etats de 1484 avaient réalisé une œuvre importante, et posé de nombreux principes ; un des principaux orateurs, député de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de la Roche, exposa des idées qui nous paraissent très hardies, mais qui étaient, au Moyen Age, très communes : il déclara que le pouvoir est la chose de tout le monde, *res publica*, que la royauté est non une *hereditas*, mais une *dignitas*, et que les Etats ont le droit de révoquer les pouvoirs d'un souverain indigne, et d'en choisir un autre. Les Etats réclamèrent la périodicité de leurs sessions : on le leur promit ; mais, naturellement, on ne tint rien. Ils prétendirent désigner les membres du Conseil ; mais Anne de Beaujeu se borna à désigner quelques-uns des députés comme membres du Conseil. Ils s'occupèrent de réformer la justice, réclamèrent l'inamovibilité des juges et la rédaction des coutumes : sur ce dernier point, on fit droit à leur demande. Les divers ordres n'oublièrent pas de présenter leurs réclamations particulières : c'est ainsi que les nobles demandèrent qu'on leur

confiât les grandes charges de cour, et qu'on leur rendit le droit de chasse sur leurs terres. Le clergé aurait voulu que la Pragmatique fût rétablie ; mais il se heurta au refus de la royauté. Le roi fit droit à quelques réclamations de certains nobles : par exemple, Charles d'Armagnac rentra en possession des Etats de son frère Jean V, confisqués par Louis XI, et on rendit au duc René II de Lorraine le Barrois.

*Etats de 1506.* — Ces Etats rappellent ceux de 1468 : Louis XII les convoqua pour se faire autoriser par eux à rompre le traité de Blois, qu'il avait conclu en 1504 avec l'empereur Maximilien, et dont l'exécution eût fait courir de grands dangers à la monarchie. Ce traité avait, en effet, stipulé que la fille de Louis XII, Claude de France, épouserait Charles de Luxembourg (le futur Charles-Quint), petit-fils de Maximilien, et lui apporterait en dot le royaume de Naples, le Milanais, la Bourgogne, la Bretagne, le comté de Blois, au cas où le roi mourrait sans enfant mâle. Or, en 1506, Louis XII, qui n'avait pas d'enfant mâle, tomba gravement malade, et fut sur le point de mourir : il vit le danger, et, sans aucun scrupule, il décida de rompre le traité et de marier sa fille à l'héritier du trône, son cousin François d'Angoulême ; il voulut se faire appuyer par la nation et convoqua, en 1506, les Etats à Tours. Les Etats supplièrent le roi de marier sa fille à François, et le mariage fut immédiatement célébré en présence des députés ; après quoi, ceux-ci se séparèrent.

Ces Etats sont les derniers qui se soient tenus pendant la période que nous étudions cette année. Jusqu'à la Révolution de 1789, ils ne furent réunis qu'exceptionnellement, cinq fois seulement en près de trois siècles : en 1560, 1576, 1588, 1593 et 1614.

*Conclusion sur les Etats généraux.* — Les Etats généraux n'ont pas réussi à amener en France le gouvernement représentatif ; cet échec tient à deux causes. Tout d'abord, la monarchie française s'est opposée de toutes ses forces à l'établissement d'un tel gouvernement : les rois ont prétendu ne tenir leur autorité que de Dieu seul, n'avoir de comptes à rendre qu'à Dieu, et ils n'ont vu, dans la réunion des Etats, qu'un moyen d'avoir de l'argent quand ils en avaient besoin, ou d'obtenir l'assentiment de la nation quand ils voulaient accomplir quelque acte particulièrement important ; ils n'ont jamais admis — ou n'ont admis que contraints par la nécessité — que les Etats contrôlassent leur autorité. De plus, les Etats eux-mêmes n'ont pas su imposer à la royauté leur autorité : les trois ordres, au lieu de s'unir étroitement et de s'entendre pour mettre un frein à l'absolutisme royal, ont agi isolément, se défiant les uns des autres, se combattant même les



uns les autres, ce qui a permis à la royauté, quand un des trois ordres l'attaquait, de s'appuyer sur les deux autres : tous les trois ont été complices de la royauté : le tiers, en recourant au roi pour qu'il le délivrât de la tyrannie féodale ; la noblesse, en aidant le roi à réprimer les violences et les excès du tiers, par exemple, les violences d'Etienne Marcel en 1358 ; le clergé enfin, qui aurait dû servir de conciliateur, en consentant, surtout après le concordat de 1517, à se mettre entièrement sous la main du roi, à devenir un clergé de cour.

Cependant le rôle des Etats généraux n'a pas été inutile ; ils ont obtenu, surtout dans l'administration financière, des réformes durables, et il ne faut pas oublier qu'ils n'ont cessé de proclamer ce principe, devenu un des principes essentiels des constitutions modernes : le droit, pour la nation, de consentir les impôts qu'elle paie ; c'est un des premiers principes que devaient proclamer, au début de la Révolution, les Etats généraux de 1789 devenus l'Assemblée nationale.

R. B.

---

# Sujets de devoirs.

## UNIVERSITÉ DE RENNES

### Versions latines.

#### LICENCE CLASSIQUE

1. Cicéron, *Pro Murena*, IX, 22, depuis : « *Sed ut hoc omisso...* », jusqu'à : « ... *præsertim cum eadem res plurimas gratias, firmissimas amicitias, maxima studia pariat.* »

2. Tacite, *Dialogue des Orateurs*, XXX, depuis : « *Ita est enim, optimi viri ..* », jusqu'à : « ... *pleræque autem in quibus hæc quoque scientia requiritur.* »

#### LICENCE PHILOSOPHIQUE

1. Cicéron, *De finibus bonorum et malorum*, livre I, chap. XI, depuis : « *Nunc autem explicabo voluptas ipsa...* », jusqu'à : « ... *augeri amplificarique non possit.* »

2. Sénèque, *Naturalium Quæstionum*, liber primus, præfatio, depuis : « *Quantum inter philosophiam interest...* », jusqu'à : « ... *cum calcato omni malo petit altum et in interiorem naturæ sinum venit.* »

#### LICENCE HISTORIQUE

1. Tite-Live, livre XXX, chap. XLV, depuis : « *Pace terra marique data...* », jusqu'à : « ... *cognomina familiarum ceperunt.* »

2. Florus, livre IV, chap. III, depuis : « *Populus Romanus, Cesare et Pompeio trucidatis...* », jusqu'à : « *omne imperii corpus agitatatum est.* »

#### LICENCE DE LANGUES VIVANTES

1. Pline, *Panégryrique de Trajan*, depuis : « *O novum atque inauditum ad principatum iter...* », jusqu'à : « ... *nisi tamen quod æquiore animo ferunt homines quem Princeps parum feliciter genuit quam quem male elegit.* »

2. Aulu Gelle, livre XV, chap. xxii, depuis : « *Sertorius, vir acer...* », jusqu'à : « ... *quanquan in genus hominum esset nobilissimum.* »

### Thème latin.

Montesquieu, *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* : « Quelques jours après que Sylla.... mon àme ne saurait s'en occuper. »

### Version grecque.

Euripide, *Médée*, 1021-1033.

Xénophon, *Mémorables*, livre II, ch. v.

### Composition française.

#### SÉRIE LANGUES CLASSIQUES

1. Etudier, dans *Zim-Zizimi*, le morceau : « Cependant il s'ennuie, etc. » — 1<sup>o</sup> Psychologie du personnage : son état moral, son caractère. — 2<sup>o</sup> Exécution : détailler les effets de style et de versification des six premiers vers, et signaler dans le reste les expressions les plus françaises. — 3<sup>o</sup> Pensée philosophique du morceau.

2. *Misanthrope*, acte III, sc. 1, première tirade d'Acaste, jusqu'à : « Je suis assez adroit... » — 1<sup>o</sup> caractère du personnage ; 2<sup>o</sup> principales particularités du style : les expliquer.

#### SÉRIE LANGUES VIVANTES

1. Sujet sur *Zim-Zizimi* donné ci-dessus.

2. Etudier, dans l'harmonie *l'Humanité*, le passage : « Un homme, un fils... », jusqu'à : « ... et la terre a son roi. » — 1<sup>o</sup> Place de ce passage dans l'ensemble de l'harmonie ; — 2<sup>o</sup> Sens général et idée philosophique du fragment : expliquer les idées de détail ; — 3<sup>o</sup> Style et versification ; expliquer les termes et expressions difficiles ; considérer la structure des strophes et expliquer les différences rythmiques qu'elles présentent avec la strophe de dix vers qui précède le fragment étudié ; — 4<sup>o</sup> Conclusion.

#### SÉRIE LANGUES CLASSIQUES

Etudier le sonnet de Du Bellay n<sup>o</sup> IX dans les « Chefs-d'œuvre poétiques » du recueil Lemercier : nature de l'inspiration ; ex-

pression des sentiments ; forme poétique (Lemercier, p. 247, *Regrets*, n° IX.)

### Littérature anglaise.

#### Versions.

1. Milton, *Paradise Lost*, IV, 598-633.
2. *Id. ib.*, V., 153-191.

#### Thèmes.

1. Montaigne, *Essais*, I, xxvii, De l'Amitié, depuis : « C'est tout ce que j'ai pu recouvrer de ses reliques... », jusqu'à : «... ne se pourraient exercer des enfants aux pères. »

2. *Id. ib.*, depuis : « C'est, à la vérité, un beau nom... », jusqu'à : «... qui n'a rien d'âpre et de poignant ».

#### Dissertations (en français ou en anglais)

1. Milton's *Comus*.
2. Le surnaturel dans l'œuvre de Shakspeare.

#### Commentaires grammaticaux.

Les textes donnés en versions.

### Thèmes allemands.

1. Taine, *Essais de Critique et d'Histoire* (1<sup>re</sup> série) ; fin de l'article sur Madame de La Fayette, depuis « Chaque siècle, avec les circonstances qui lui sont propres... », jusqu'à : «... le paganisme sublime du xvi<sup>e</sup> siècle. »

2. Taine, *ibid.*, depuis : « Ouvrez maintenant un volume de Racine... », jusqu'à : «... ceux qui passent en ce moment sous ses yeux. »

### Versions allemandes.

1. Schiller, *Ueber das Erhabene*, depuis : « Zwei Genien sind es, die uns die Natur zu Begleitern durchs Leben gab... », jusqu'à : «... welches von allen sinnlichen Rührungen unabhängig ist. »

2. H. Heine, *Die Nordsee* (Erster Cyclus) : *Sturm*.

**Histoire moderne et contemporaine.**

1. Les origines des Etats-Unis au xviii<sup>e</sup> siècle et la guerre de l'Indépendance américaine.
2. L'Autriche de 1848 à 1870.

**Géographie.**

1. L'architecture des Antilles.
2. Le climat des Etats-Unis.

**Histoire de la philosophie.**

1. La théorie des sciences dans la *République* de Platon (livres VI et VII).
  2. Les principes de la physique cartésienne.
  3. La critique des preuves de l'existence de Dieu dans le système de Kant.
-

## Bibliographie

---

**L'Année philosophique** (vingt et unième année, 1910), publiée sous la direction de F. PILLON. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 5 fr. (Librairie Félix Alcan).

Ce volume contient, outre la bibliographie philosophique de l'année 1910, les quatre mémoires suivants :

1° *Les « Mémorables » de Xénophon et notre connaissance de la philosophie de Socrate*, par L. ROBIN. — L'objet de cette étude est de montrer qu'on ne peut voir en Xénophon un témoin naïf et entre tous fidèle du socratisme, qu'il ne mérite pas cette réputation, et qu'on aurait tort de faire fond sur les *Mémorables* pour espérer écrire l'histoire de Socrate avec sécurité.

2° *La troisième antinomie de Kant et la doctrine de Schopenhauer*, par F. PILLON. — Dans ce mémoire, M. Pillon soumet à un examen critique la thèse et l'antithèse de la troisième antinomie de Kant, les remarques de Renouvier sur la solution kantienne de cette antinomie et les rapports que présente cette solution avec la doctrine de Schopenhauer.

3° *Les deux mémoires de Maine de Biran sur l'habitude*, par V. DELBOS. — Dans cette étude, M. Delbos expose la doctrine que l'on trouve au fond des deux mémoires de Maine de Biran sur l'habitude. Il met en lumière le développement qu'apportait cette doctrine à celle des idéologues, et qui était une préparation à la philosophie future, complètement originale, de Maine de Biran.

4° *Le réalisme finitisme de F. Evellin*, par L. DAURIAC. — Ce mémoire a pour objet d'exposer la doctrine de F. Evellin et de montrer comment, d'après cette doctrine à la fois réaliste et finitiste, les antinomies kantienues sont résolues par l'opposition de l'imagination et de la raison.

La Bibliographie philosophique contient les comptes rendus de 74 ouvrages parus en France dans le cours de l'année 1910.

---

Le Gérant : FRANCK GAUTRON.

---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La peinture allemande  
à l'époque de la Renaissance

étude de M<sup>lle</sup> ÉLISABETH SCHRADER (1)

---

L'art allemand a été, de tout temps, de ses origines à sa décadence, profondément et passionnément idéaliste, et c'est par là qu'il a exercé une grande influence sur la pensée du monde. L'époque de la Renaissance ne marque point une évolution de l'idéalisme vers le réalisme ; mais les artistes vont chercher à exprimer l'idéal par le moyen du réel. Idéaliser, pour un artiste allemand, c'est agencer un drame, étudier les traits d'un personnage en vue de suggérer un sentiment vif et profond.

*Stephan Lochner.* — Un des premiers maîtres de la nouvelle école est *Stephan Lochner* (1426-1451), généralement connu sous le nom de *maître Etienne de Cologne*.

C'est une des premières personnalités marquantes que présente l'école allemande, au début de sa magnifique floraison, qui va durer près de deux siècles.

Les personnages de *Stephan Lochner* sont heureux et peints par un homme heureux. Parmi ses œuvres, il faut citer le fameux *Dombild*, l'*Adoration des Mages*. Ce tableau est d'une grande simplicité de composition et d'une grande richesse d'effet. Le panneau central représente l'adoration proprement dite ; le panneau de gauche, sainte Ursule et ses compagnes ; celui de droite, saint Géréon et ses compagnons. Mais ces deux groupes semblent continuer le

(1) Nous prions nos lecteurs d'excuser le style de M<sup>lle</sup> Schrader, qui est étrangère.

groupe principal dont ils forment comme les ailes. Avant tout, le regard est attiré et charmé par la figure de la Vierge, placée au centre, avec l'Enfant Jésus sur les genoux. Dans cette tête se retrouve toute la candeur, toute la grâce de la Vierge allemande, telle que la race peut la donner et que Stephan Lochner et les vieux maîtres la révèrent. De chaque côté se tiennent, agenouillés ou debout, des personnages de fière allure, aux accoutrements lourds et compliqués, à la mine grave et bienveillante ; car Lochner ne voit pas tragique ou sévère : sa vision est toujours riante et heureuse. Les figures de saint Géréon et de ses compagnons montrent, malgré leur appareil belliqueux, la satisfaction qu'ils ont d'assister à cette scène. Le panneau de saint Ursule raconte encore plus éloquemment cette simple allégresse. Le peintre est fidèle au fond d'or, et il ne s'avise pas encore d'agencer des paysages, des architectures, de véritables tableaux de fond, comme les maîtres flamands contemporains. Tout au plus l'élément naturel est-il représenté par le sol parsemé de fleurettes que foulent les personnages. Mais les anges familiers s'ébattent toujours dans l'or idéal des vieilles conventions byzantines. Cet or ne tardera pas pourtant à céder la place à de premières et sommaires indications de paysages.

Voici encore la *Madone à la Violette* : c'est toujours le même thème, la même figure ; mais la Vierge tient cette fois une violette à la main. Comme fond, une tapisserie qui s'élève à mi-hauteur du tableau ; tandis que, dans le ciel toujours d'or, se montrent Dieu le père et des groupes de petits anges. Il y a également au musée de Cologne une des œuvres les plus imposantes de Lochner : *le Jugement dernier*, sujet traité souvent et à la perfection par d'autres maîtres. Mais Lochner a réussi à donner aux personnages principaux de son tableau une dignité grandiose, qui les met hors de pair : ce sont les figures du *Christ*, de la *Vierge* et de *saint Jean-Baptiste*.

Nous nous bornerons à citer seulement les autres œuvres :

*La Présentation au Temple* (1477), au musée de *Darmstadt*.

*Sainte Catherine d'Alexandrie entre saint Jean l'Évangéliste et saint Matthieu*, à la *National Gallery* de Londres.

Peu à peu l'influence de la Flandre et des Van Eyck se fait sentir en Allemagne comme dans les autres pays. Les artistes allemands, patients, contemplatifs, s'assimilent lentement les procédés flamands. Toutefois cette lenteur d'assimilation, tout en tenant les Allemands un peu en retard sur leurs brillants voisins et rivaux, a ce grand avantage de ne point les laisser s'adonner aux pastiches, ils n'abandonnent pas le goût de leur race, les



leçons de leur passé et, tout en s'enrichissant, leur art demeure une profonde expression de leur vie, et de leur sol.

Après avoir parlé du premier peintre vraiment remarquable à cette époque, donnons un aperçu des principaux peintres de la Renaissance allemande, qu'on peut classer en différentes écoles selon le pays où ils ont travaillé.

1. *L'École de Cologne* prend la première place, STEPHAN LOCHNER en est le chef; puis le *Maitre de la Passion de Syversberg* qui peint de 1453 à 1486 environ; le *Maitre de la Vie de Marie* de 1463 à 1480; le *Maitre du saint Bartholomé, saint Séverin*, etc.

2. *L'École de Westphalie*: le *Maitre de l'école de Soest* (1470-1500), *Ioest de Calcar* au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, le *Maitre de la Passion de Liesborn* vers 1465, le *Maitre de Cappenberg* (1500-1525).

3. *L'École de Souabe*: MARTIN SCHÖNGAUER vers 1450-1488, LUCAS MOSER vers 1431, *Frédéric Herlen* mort en 1491, *Hans Badung Grien* (1475-1545), *Hans Schüleim*, BARTHOLOMÄUS ZEITBLOOM (1455-1517), *Bernard Strigel* (1460-1528), *Hans Burckmair* (1473-1531), HOLBEIN LE VIEUX (1460-1524), HOLBEIN LE JEUNE (1497-1543).

4. *L'École de Franconie*: MICHAEL WOHLGEMUT (1434-1519), ALBRECHT DÜRER (1471-1528), *Hans von Kulmbach*, *Hans Sebald* (1500-1550), *Albrecht Altdorfer* (1480-1538).

5. *École de Saxe*: LUCAS CRANACH LE VIEUX (1472-1553), *Lucas Cranach le jeune* (1515-1586).

Donnons quelques indications sur les maîtres les plus connus de ces écoles.

Les deux peintres qui inaugurent l'école de Souabe sont *Martin Schöngauer* et *Lucas Moser*.

*Lucas Moser*. — L'œuvre la plus importante de *Lucas Moser* est le rétable de l'église de *Tiefenbronn* près de *Pforzheim*. Il est divisé en plusieurs compartiments: la composition centrale montre le Christ entre les vierges folles et les vierges sages; sur les volets sont peints les épisodes de sainte Marthe, de sainte Madeleine et de saint Lazare. Les traits des figures sont fortement accentués; les mains et les pieds, remarquablement bien dessinés.

*Martin Schöngauer*. — *Martin Schöngauer* aurait très bien pu être, à ce moment, le novateur attendu; car il est impossible de voir plus brillant et plus intrépide propagateur de formules nouvelles. On ne peut le rattacher uniquement à l'école de Souabe; car il a beaucoup voyagé. Il naquit à Augsbourg, en 1450, et y passa ses premières années; mais il étudia à Bruxelles, près du maître *Rogier van der Weylen*.

A son retour de Flandre, il s'établit à Cologne et plus tard on

le voit encore en Alsace. Dans ses œuvres, on retrouve l'influence de Rogier. Mais cette influence est combattue par les traits allemands de sa nature. Chez lui, comme dans toute l'École du Haut-Rhin, on note la tendance à soigner l'expression plutôt que la beauté. La réalité exacte était donc pour Schöngauer non le but, mais le point de départ de son travail artistique. Doué d'une intelligence plus large, il cherchait l'art dans la modération du naturalisme brutal et dans l'expression de sentiments doux et gracieux. Il ne veut point faire revivre l'idéalisme typique d'autrefois ; mais il cherche, sans nier le naturalisme, à dessiner ses personnages d'un trait plus fin et plus intime.

Dans les tableaux qui nous sont restés de lui, nous ne pouvons suivre de très près cette évolution : leur nombre est trop petit. Le meilleur est sûrement sa *Madone au Rosenhag* à *Saint-Martin à Kolmar* (1473).

La Madone est assise devant une haie de roses peuplée d'oiseaux ; à travers la haie, on voit le fond d'or. Dans la figure de la Vierge, comme dans la tenue de l'enfant qui pose sa main droite autour du cou de sa mère, se marque déjà la préférence du maître pour les sentiments tendres. Néanmoins l'expression n'est pas encore parfaite ; les formes accusent encore un peu de maladresse et de dureté.

La *Mise au Tombeau* nous montre l'artiste comme un des maîtres du burin les plus parfaits. La disposition et les types rappellent surtout Rogier : c'est presque une paraphrase, mais avec un sentiment plus pathétique.

Ne pouvant dresser ici un catalogue de l'œuvre gravée de M. Schöngauer, citons du moins la magnifique planche de *saint Jacques de Compostelle combattant les Infidèles*, une mêlée magistrale, dessinée avec une incomparable force, gravée par un des plus habiles graveurs de tous les temps. Une dernière planche attirera notre attention : le *Christ tombant sous sa croix*, une des plus belles de tout l'œuvre par le mouvement et l'exécution.

L'école de Souabe compte encore, à cette époque et en avançant un peu vers le xvi<sup>e</sup> siècle, de nobles et touchants artistes. Au premier rang est le grave et ingénu *Bartholomäus Zeitbloom*. Ses principales œuvres sont les suivantes : un *Ecce Homo* à l'église de *Nordlingen* (au musée de Stuttgart). *Sainte Marguerite* et *saint Jean*, *saint Georges* et *saint Valentin* provenant du cloître d'*Urspring*, les volets d'un autel représentant la *Présentation au Temple*, *saint Jean-Baptiste* et *saint Jean* ; au musée de *Berlin*, la *sainte Face* provenant du même autel ; au musée d'*Augsbourg*, une de ses œuvres les plus nobles et les plus larges de style : la *Vie de*

*saint Valentin*, en quatre panneaux représentant chacun des scènes diverses ou les différents moments d'un même épisode.

Il serait bien difficile de donner, ici, une étude complète de l'École de Souabe ; hâtons-nous d'arriver au plus grand de ses peintres, à Holbein.

Quand on parle de Holbein, c'est généralement du jeune dont on s'occupe ; mais il n'est que justice de faire une place au père, car c'est à lui que le fils doit son goût pour la peinture. Dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, le père Holbein s'adonnait avec enthousiasme à la peinture renouvelée par les artistes de la Renaissance. Dès 1508, ses tableaux appartiennent au nouveau style, par les architectures et les ornements antiques qui accompagnent les figures, et aussi par la vie qui les anime. Il donne plus de rondeur et de mollesse à ses figures ; les vêtements sont plus largement et plus librement drapés et les lignes ont plus d'élan. Son tableau d'autel de *saint Sébastien*, qui se trouve dans la *Pinacothèque de Munich*, est un des bijoux de la peinture de la Renaissance.

*Hans Holbein le jeune.* — *Hans Holbein* dit le jeune, naquit à Augsbourg en 1497 ; dès son premier séjour à Bâle, il attirait l'intérêt sur lui par des travaux hardis et importants. Le musée de Bâle possède l'œuvre la plus ancienne qu'on connaisse de sa main, une petite image de *Marie* de l'an 1514. Cette image a été trouvée dans un village voisin de Constance et on croit que le peintre l'a faite pendant son voyage d'Augsbourg à Bâle.

La Vierge est assise et tient l'Enfant divin sur ses genoux ; elle porte une robe blanche et une jupe noire ; la robe, finement plissée, est ornée de broderies d'or ; la figure, les mains et le corps de l'enfant sont de couleur si claire, qu'ils se rapprochent du blanc. Le tout se détache sur un fond rouge foncé, qui ne touche pas immédiatement le blanc de la chair ni de la robe, mais qui en est séparé par la couleur d'or de la couronne sur la tête de la Vierge et par ses cheveux flottants sur l'épaule. Autour du petit tableau règne un encadrement, dont les formes appartiennent tout à fait au style de la Renaissance. L'ensemble indique surtout un grand sentiment de la couleur.

Ce sont les *tableaux de la Passion* qui doivent nous intéresser avant tout. Presque tous sont dans le musée de Bâle. La *Cène* nous introduit dans une chambre du style Renaissance le plus riche. Le ciel d'un bleu intense apparaît à travers les fenêtres ; le repas est préparé sur deux tables rectangulaires. A l'angle des deux tables, Jésus est assis de façon qu'on le voie de côté ; il tend à Judas, vêtu en jaune, du pain par-dessus la table. — La *Flagellation* est peinte avec un véritable réalisme : le Christ,

dont le corps est admirablement dessiné, est attaché par une corde à une colonne blanche ; avec une autre corde, on a tiré ses mains en haut ; l'immense douleur qu'il endure lui fait serrer ses jambes l'une sur l'autre. Le torse nu du Christ et ses bourreaux, vêtus de vives couleurs, se détachent bien sur un mur de pierres grises. Par une porte pratiquée dans ce mur, Pilate regarde cet affreux spectacle.

En 1515, Holbein se présente déjà comme *peintre de portraits*. Le musée de *Darmstadt* possède de lui le *portrait d'un jeune homme inconnu*, qui est déjà d'un grand coloriste. En 1516, le nouveau maire de Bâle, *Jakob Meyer zum Hansen*, lui donna l'ordre de faire son portrait et celui de sa femme.

Le musée de Bâle ne possède pas seulement les portraits terminés des deux époux, mais toutes les esquisses. Holbein a bien étudié ses modèles. Jakob Meyer était une véritable personnalité : l'énergie s'alliait chez lui à la bonté. Après plusieurs campagnes en Italie, il avait été placé à la tête de sa ville, et fut le premier bourgmestre bourgeois que Bâle se doit donné ; il édicta beaucoup de règlements nouveaux, pour le gouvernement de la cité. Sa femme (c'était sa seconde épouse) était alors jeune et jolie. Holbein a représenté ce beau couple avec amour. Chacun des portraits est un chef-d'œuvre et de l'ensemble se dégage une impression charmante. Une riche architecture italienne, comme les aimait Holbein le vieux, sert de cadre aux deux figures.

En 1521, Jakob Meyer fit une nouvelle commande à Holbein. La Réforme se répandait déjà dans la ville, et Meyer, maire pour la dernière fois, restait fidèle à la vieille foi romaine. Il voulut faire peindre un tableau, très probablement pour l'autel d'une église, et de ce tableau il fit pour ainsi dire sa profession de foi. Il se fit représenter lui-même avec sa famille sous la protection de la Vierge Marie. Ce magnifique tableau se trouve maintenant dans le château de *Darmstadt*. Le tableau atteint presque la hauteur d'un homme, et le premier coup d'œil donne la sensation d'un art consommé et parfait. La reine des cieux n'est point sur un trône ; mais elle se tient debout au milieu de la famille du donateur, sur laquelle s'étend son manteau. L'enfant divin pose sa petite tête sur le sein de sa mère et lève la main gauche pour bénir ses amis. Sur l'un des côtés, J. Meyer est à genoux, priant profondément ; à côté de lui, son fils, âgé d'à peu près 12 ans et dont la prière est un peu troublée par le jeu de son jeune frère, un petit garçon, nu, vraiment charmant, qui se soucie peu des choses divines et qui doit être tenu bien fermement pour ne point tomber. Vis-à-vis sont, à genoux, la première et la deuxième femme du maire et sa fille

unique, dont l'attention semble être partagée entre le rosaire qu'elle tient dans ses mains et le gentil petit frère. La tête du maire est un chef-d'œuvre ; l'expression montre la piété profonde et sincère d'un homme qui, vis-à-vis des amertumes préparées par la vie et par son propre esprit, cherche le repos dans la prière. Cette expression est bien soulignée encore par le contraste des figures si innocentes des garçons. Les deux femmes aussi causent une impression singulière : l'une, la femme vivante, présente le type d'une bonne femme de ménage, saine et active ; l'autre, la défunte, qui n'appartient plus à ce monde, donne l'impression de l'immobilité et de la roideur, sa figure pâle sort d'un costume de drap blanc qui ressemble à un linceul. Vraiment délicieuse est la figure de la mère divine, dans son repos, avec l'expression simple et sérieuse. L'enfant Jésus regarde le spectateur de côté. Ses traits sont contractés, comme s'il venait de pleurer, et on retrouve chez lui l'idée du donateur qui fit attribuer à l'enfant sa propre pensée, sa tristesse et sa désolation, à cause des affaires de l'Eglise à Bâle. L'exécution du tableau est vraiment magistrale. On dit que l'harmonie des couleurs en est telle, qu'on croit entendre, en le voyant, des cloches d'église.

D'après la direction de son imagination, il est facile de comprendre que Holbein aimait surtout représenter des scènes dans lesquelles il pouvait exprimer une pensée profonde, saisissante. L'humour qui lui était propre, augmentait encore l'effet tragique. La force impitoyable de la mort s'était fait sentir cruellement en Allemagne, par la fréquence des guerres et des épidémies. Elle préoccupait également les poètes et les peintres. Quand la mort vous invite pour la danse suprême, il n'y a pas de résistance à lui opposer. De là ces nombreuses *danses macabres* dans les églises et aux murs des cimetières. Holbein aussi fut saisi de l'importance artistique de cette pensée de la mort. Il dessinait un alphabet d'initiales avec des figures de cette danse ; comme ornement d'une lame de poignard, il en dessina aussi ; enfin il peignit une danse pareille dans une série de petites feuilles que d'autres artistes gravaient sur bois. Toute la suite fut éditée, en 1538, en 40 feuilles, à Lyon ; mais la composition en remonte à 1522-1526. Dans l'imagination de Holbein la danse macabre est un drame dont la mort est l'héroïne. Comme prélude, la création d'Eve et le premier péché ; le règne de la mort commence. Des figures affreuses jouent de la musique pour la danse suprême. Toutes les castes et tous les âges sont soumis à la mort. D'après Holbein la Mort est un être diabolique qui tantôt guette sa victime, tantôt se précipite, quelquefois aussi exerce une justice vengeresse. Tou-

jours elle est inattendue, presque jamais la bienvenue, et elle prend sa proie en plein travail et en pleine jouissance de la vie. La fin est formée par la merveilleuse *feuille du Jugement dernier*.

Holbein a été un maître de la gravure sur bois ; il a illustré le vieux Testament de 92 gravures sur bois. Une de ses gravures les plus connues est le portrait de son protecteur, *Erasmus de Rotterdam*, dont il avait illustré également l'œuvre intitulée : *Eloge de la Folie*.

C'est à Erasmus que Holbein dut l'accueil qu'il reçut à la Cour d'Angleterre. Déjà, en 1524, Erasmus avait pensé à procurer à son jeune ami une meilleure position, parce que les fortunes n'étaient pas assez considérables à Bâle pour rétribuer son génie, et il le recommanda à ses amis d'Angleterre. Thomas Morus, le grand savant et homme d'Etat qui plus tard fut Lord Chancelier, lui promit sa protection. Holbein se décida, en 1526, à suivre le conseil de son ami et, en automne, il se rendit par Anvers, à Chelsea, où il fut l'hôte de Morus. De ce premier séjour en Angleterre datent un grand nombre de portraits des hommes les plus connus et les plus renommés de ce temps par leurs positions ou par leurs œuvres. Ainsi Holbein peignit toute la famille de Morus : *William Warham*, archevêque de *Chanterbury* ; *John Fisher*, évêque de *Rochester* ; *Stokesley*, évêque de Londres ; *Sir Henry Guildford*, maître d'hôtel de *Henri VIII*.

En été 1528, Holbein fut de nouveau à Bâle ; mais l'anarchie qui y régnait et aussi la perspective d'un travail mieux rémunéré en Angleterre le décidèrent à quitter de nouveau Bâle et sa famille, qu'il ne revit qu'une fois encore, pour peu de temps, en 1538. Holbein s'acclimata entièrement à Londres. Les industriels allemands, qui résidaient dans le *Stalh*, lui confiaient l'ornementation de leur *Guildhall*. Holbein peignait sur toile *le Triomphe de la Richesse et de la Pauvreté*, de riches compositions allégoriques, mais qui, malheureusement, ne sont conservées que par des copies. L'esquisse pour *le Triomphe de la Richesse* est au Louvre.

Plus tard Holbein entra au service de Henri VIII et ne peignit plus guère que des portraits. Parmi les meilleurs portraits de ce temps, il faut citer : *Morette* à Dresde, le commerçant *Gyce* à Berlin, *Simon George* de *Cornwal* à Francfort, le *Duc de Norfolk* à Windsor Castel, l'*archevêque de Selve* et *Lord Jehan de Dinteville* à Londres. Les portraits de femmes sont moins nombreux ; mais aussi, parmi eux, nous trouvons des bijoux comme ceux de la *Reine Jane Seymour* à Vienne et de la *Princesse Christine de Danemark* à Londres. Les couleurs de ces tableaux, faits en Angleterre, surpassent de beaucoup celles du temps où Holbein peignait à Bâle.

Les ombres grises ont disparu, le coloris est brillant et profond.

Pendant qu'il était au service du roi, Holbein dessina de nombreuses esquisses pour les ciseleurs en or et en fer : des calices, des lames d'épées, dans lesquelles il enlace des ornements de la Renaissance, avec une heureuse sûreté sans être imitateur.

Holbein mourut de la peste, en 1543.

Avant de parler de l'école de Franconie et deses deux plus grands maîtres, *Wohlgemut* et *Dürer*, je voudrais vous introduire dans le milieu intime où ces talents se sont développés. Cette description est empruntée au livre d'un de vos compatriotes, qui m'a fourni beaucoup de renseignements sur la Renaissance allemande, à *Arsène Alexandre* ; il dit : « Nuremberg est redevenu une ville active, commerçante et prospère. Parmi ses diverses spécialités, Albrecht Dürer lui rapporte de grosses sommes. Des milliers de voyageurs, chaque année, viennent pour lui, pour voir ses œuvres et surtout le milieu même où il pensa et peignit. On visite sa maison qui est devenue un petit musée, on le retrouve au vaste et magnifique *Musée Germanique*, et une promenade à travers la ville dans les environs permet, sans grand effort d'imagination, tant tout cela est bien conservé et bien entretenu, de retrouver sa pensée même, ses modèles, ses tableaux tout faits.

« Avec une rare intelligence artistique, non moins que commerciale, les Nurembergeois ont gardé et maintiennent le caractère et la couleur de leur ville telle qu'elle fut au temps de considérable prospérité où leurs ancêtres laissèrent végéter assez péniblement une des plus étonnantes intelligences graphiques de tous les temps et un des plus parfaits ouvriers.

« Aussitôt abandonnées les banalités inévitables d'une gare, d'un square, d'un bureau de poste, sagement placés au dehors de la ville même. et cela ne demande que peu de minutes à passer, que l'on franchit la massive et imposante *porte* de la *Vierge*, la *Frauentor*, et l'on se trouve sans transition dans un décor. Ce décor, à la vérité, l'extérieur de la ville avec ses murailles et ses tours l'annonçait dès le débarquement ; mais on ne l'aurait pas cru si complet. Toutes les maisons sont anciennes ou pastichées, et, le plus souvent, il n'est pas aisé de distinguer à première vue les pastichées des anciennes, tant celles-ci sont bien conservées, tant celles-là sont fidèlement copiées. Ce sont des maisons à pignons découpés bizarrement, à poutres apparentes, à curieuses consoles, à fenêtres en culs-de-bouteilles ou en petits plombs, à enseignes fantaisistes et dans le vieux style, fers forgés découpés, emblèmes commerciaux, bras étendus, bottes ou gants, figurines naïves.

« Ces demeures sont toutes faites pour être peintes ou sont sorties de tableaux anciens, on ne sait pas au juste, mais on incline pour la seconde supposition, puisqu'elles ont été bien peintes jadis dans les petits fonds de paysages et que, maintenant, les peintres ont d'autres visées et ne s'intéressent plus à ces modèles. Elles sont elles-mêmes bariolées plaisamment.

« Les commerçants ou bourgeois riches ont le luxe de décorations historiées, les plus humbles habitants se contentent des tons unis et du simple pittoresque des lignes de la structure. Les rues conduisent tout naturellement le voyageur aux points les plus curieux, par exemple à cette belle église *Saint-Laurent*, avec sa fontaine de bronze mythologique, païenne, morale et allégorique, ou bien encore à la place de *Notre-Dame*, où se dresse la *Frauenkirche* avec son entourage de vieilles maisons archaïques, ses bibelots amusants, comme la fontaine du *bonhomme aux oies*, l'animation archaïque de son marché, car le marché, dans toute ville, par son caractère de simplicité et de vie vraie, est ce qui reporte le plus aisément l'imagination aux temps disparus ou bien enfin la place et l'église de *Saint-Sébald*, extérieurement et intérieurement un véritable musée de la sculpture de la Renaissance allemande. Tout cela se suit, s'enchaîne, et, en chemin, ce sont des surprises et des divertissements de l'œil, des maisons majestueuses ou futiles, un pont qu'on traverse, une rivière tranquille et qui a l'air d'être *vénitienne* au centre de la ville *hollandaise*, dans le *faubourg Est*, où elle se divise pour contourner une île flanquée d'un îlot. Dans ces frubourgs ce sont des métiers et des pauvretés ; mais les métiers, fer ou bois ou cuir, s'exercent dans des boutiques pittoresques et les pauvretés ont des allures bibliques, à ce point qu'on se demande si ce n'est pas encore là une partie du riche décor et si ce n'est pas, comme le reste, réglé par la municipalité, ou par l'intelligence syndiquée des commerçants. Des émotions nouvelles — car tout ceci est émouvant non moins qu'amusant — sont réservées à celui qui fait à pied, sans la suppliante niaiserie d'un guide, le tour des remparts. Il s'y trouve des corruptions actuelles et des majestés passées ; des maisonnettes équivoques font face aux noirs et aux sombres murs, aux portes à tours pointues, à superflus mâchicoulis ; à un autre endroit, on traverse la *Pegnitz*, et c'est une échappée de verdure sombre qui se mire dans l'eau, des paysans, des ouvriers, qui viennent ou s'en vont lourdement par cette porte près de l'eau et plus loin encore, dans le voisinage d'un château, d'un bourg imposant ; c'est, tout contre les remparts, la *maison d'Albrecht Dürer* où l'on ne peut



entrer sans un profond et douloureux respect. Elle n'est point absolument pauvre d'aspect ; c'est une bonne petite maison un peu massive, peinte en rouge sombre, avec un toit noir, des fenêtres à petits plombs. Entre autres pièces, il y a un atelier au rez-de-chaussée, sombre, pas grand, et qui prend jour par une assez étroite baie, haut placée ; une pièce plus grande et plus éclairée est à l'étage supérieur, on y a installé des gravures, des reproductions de dessins, des livres, des souvenirs divers. Les autres chambres ne sont guère vastes et, en somme, si c'est une demeure enviable pour un petit rentier sans ambition, pour un bourgeois pourvu de quelque emploi secondaire, c'est un assez médiocre séjour pour un artiste magnifique, à imagination fulgurante, beau et spirituel autant que savant, de cerveau aussi richement meublé que de main habile à créer des objets précieux, pour un maître, en un mot, qui était accueilli comme un grand seigneur par les artistes des pays où il voyageait et récoltait de la gloire au dehors plus que de l'argent, mais qui, dans sa ville, était plus dédaigné que le dernier hobereau, moins considéré par ses proches qu'un marchand de grains ou de toiles.»

C'est donc dans cette ville que travaillent Michael Wohlgemut et Albrecht Dürer.

Le maître de Dürer est intéressant à étudier, non seulement pour rechercher dans son œuvre ce qu'il a pu communiquer à son illustre élève, mais encore en lui-même ; car c'est un beau tempérament de peintre rude, et probe. D'aucuns lui reprocheront précisément cette rudesse et regretteront que Dürer ait été élevé à cette école, d'où ce que l'on appelle l'idéal, dans la banale acception du mot, était banni. Mais ce fut justement cette première éducation qui empêcha Dürer de s'égarer et qui le maintint dans la recherche du caractère vrai, dans le sentiment même de la race ; au lieu qu'un autre maître italianisant aurait pu l'enseigner de travers et faire, par lui, dévier complètement l'école allemande.

Michael Wohlgemut, né dans la première moitié du x<sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, représente bien l'*art allemand* et, en particulier, l'*école de France* dans son intégrité, école qui s'occupe moins de charmer que l'école de Souabe et qui préfère l'écriture dure, précise, à la séduction de l'enveloppe. On ne sera pas trop surpris d'apprendre que les grands artistes de cette école ont été aptes à la gravure et même à la sculpture ; leur peinture l'indiquerait.

Wohlgemut était sculpteur sur bois, en même temps que peintre, et la sculpture entraît pour part égale dans les grands retables qu'il fabriquait avec ses élèves. Wohlgemut est un maître pro-

fondement germanique et, s'il eut quelque éducation ou préoccupation flamande, cela ne se voit guère, ou du moins ne domine pas dans ses œuvres.

Dürer a laissé de lui, dans un âge avancé, un portrait captivant, qui est une des plus belles œuvres du musée de Munich, et ce n'est pas peu dire. Sa figure décharnée, parcheminée, trahit la volonté, le labeur acharné; l'œil, encore clair et vif, est d'un pénétrant observateur; en même temps, une grande noblesse se mêle à cette énergie implacable, et l'on devine un de ces hommes qui auraient puissamment marqué leur trace dans l'histoire, si leur destinée les avait poussés dans une autre voie que celle de l'art.

Les œuvres connues de Wohlgemut sont encore assez nombreuses. Les plus importantes sont l'autel de *Notre-Dame de Zwickau*, représentant la *Vie* et la *Passion* du *Christ*; les tableaux de l'église de *Schwabach* et de *Heilbronn*, près de *Nüremberg*, et les grandes figures de saints, peintes jadis pour l'autel saint *Maurice*, dans l'église des Augustins à *Nüremberg*. Ces figures sont d'un grand style et d'une exécution raffinée; certaines figures de saintes, telles que celles de sainte *Catherine* et de sainte *Marguerite*, montrent que ce rude et vigoureux artiste savait, à l'occasion, être un tendre et avait un sentiment excellent de la grâce digne et sans fadeur. Ce magnifique retable a été transporté au Musée *Germanique* de *Nüremberg*. Le sujet principal est la *vie* de saint *Vitus*, et les saints dont nous avons parlé sont peints au revers des panneaux; ils se détachent sur un fond bleu. Deux scènes du retable sont exquises: l'une montre saint *Luc* faisant le portrait de la *Vierge*, assise dans une belle cuisine comme une bonne ménagère; l'autre représente saint *Vitus* dans la fosse aux lions, ces féroces bêtes ont bien un peu l'anatomie et l'aspect de gros caniches couchés à côté de terrifiants os rongés, mais le saint est admirable dans sa robe rouge, assis, les mains levées vers le ciel. Le musée de *Nüremberg* possède encore d'autres beaux tableaux de Wohlgemut: un *Christ au Jardin des Oliviers*, une *Crucifixion*, avec de très nombreuses figures et divers portraits, parmi lesquels celui du chanoine *Schönborn*. Au musée de *Munich* se trouvent aussi quelques tableaux importants du maître, entre autres une *Résurrection*, un très beau *Christ en Croix* avec différents personnages et les douze apôtres allant prêcher l'Évangile à travers le monde.

Il nous reste, maintenant, à parler du grand artiste de l'Allemagne, d'*Albrecht Dürer*. *Albrecht Dürer* naquit à *Nüremberg*, le 21 mai 1471. Son père était un orfèvre, émigré de la Bohême. Dans sa jeunesse, il avait été longtemps chez les grands artistes,

dans les Pays-Bas et, en 1455, il était venu à Nüremberg, où il entra dans l'atelier de Hieronymus Holper. En 1467, ils'étaient marié avec la fille de Holper, qui n'avait que 15 ans et, l'année suivante, il avait été nommé citoyen et maire de Nüremberg.

Le jeune Albrecht fut destiné à suivre la carrière paternelle. Après avoir fréquenté l'école, il entra dans l'atelier de son père; mais il avait plus de goût pour la peinture, et, quand il le dit à son père, celui-ci céda. Il nous reste deux preuves de ce talent si tôt développé. La *collection Albertina*, au palais de l'archiduc Albert, à Vienne, possède un portrait de l'apprenti lui-même avec l'inscription ajoutée plus tard : « J'ai fait ce portrait de ma propre personne avec l'aide d'un miroir, en 1484, quand j'étais encore enfant. A. Dürer. » Le *Kupferstichkabinett*, à Berlin, renferme un dessin à la plume représentant la Reine des cieux assise entre deux anges.

Le 30 novembre 1486, Dürer entra dans l'atelier de Wohlgemut, où il devait rester pendant trois ans. De cette époque nous avons un portrait de son père, qui montre que Dürer excellera, un jour, dans ce genre.

Après son apprentissage, il voyagea quatre ans, de 1490 à 1494. A Colmar et à Bâle, il fut très bien accueilli par les frères de Martin Schöngauer, mort récemment. De là il semble avoir voyagé à travers les Alpes et poussé jusqu'à Venise. Pendant ce voyage, il exécuta beaucoup de petites peintures à l'aquarelle. Dürer est peut-être le premier qui ait reconnu l'importance indépendante du paysage. Il savait rendre les formes et les couleurs de la nature avec une grande fidélité. Quelques-uns de ces dessins d'étude sont de véritables paysages dans le sens le plus moderne et le plus réel.

Quand, à la Pentecôte de 1494, Dürer revint chez lui, son père lui avait déjà choisi une fiancée: c'était *Agnès Frey*, fille d'un artiste de bonne famille. Le mariage fut célébré le 14 juillet.

Dürer n'eut pas d'enfants; cependant il eut bientôt à travailler pour une nombreuse famille. Son père mourut, en 1502, et sa mère et plusieurs frères et sœurs tombèrent alors à sa charge. Ses ressources ne furent pas d'abord très considérables; avec le temps, il parvint à une certaine aisance.

Bientôt après son mariage, il ouvrit un atelier. Il n'avait pas besoin de subir d'examen; car, contrairement aux autres villes d'Allemagne, la peinture était libre à Nüremberg. C'est pour cela aussi que Dürer n'a jamais été regardé comme un maître du métier, mais comme un artiste. Les premières commandes qu'il reçut furent exécutées à la manière ordinaire, avec l'aide des apprentis; mais,

même dans ces travaux, on reconnaît la force créatrice du maître et sa sûreté dans la forme.

Dans l'originalité de Dürer, on remarque deux traits fondamentaux : le *trait scientifique* et le *trait fantastique*.

Dürer déclarait que le désir du savoir était le seul qui ne pût jamais être contenté ni rassasié.

Il voulait connaître tout ce qui concernait son art, pour se perfectionner. Ses recherches le conduisirent à cette confession vraiment extraordinaire : « Ce qu'est la beauté, je ne le sais pas. » Mais, de sa jeunesse jusqu'à sa vieillesse, il ne cessa d'examiner avec règle et mesure la forme de l'homme et de la créature la plus parfaite après lui, du cheval, et, s'il ne put en mesurant trouver la beauté, il put cependant reconnaître la régularité qui fait l'harmonie de la forme. Mais il ne se perdit pas dans cette régularité ; car il avait, d'autre part, une imagination puissante, qui le portait à chercher le singulier et l'extraordinaire. Son esprit d'observation et son imagination lui révélèrent la nature : « L'art, nous dit-il, existe tout entier dans la nature ; celui qui sait la comprendre le possède. Personne ne doit penser qu'il saurait faire mieux que Dieu... Mais, après beaucoup d'essais et d'imitations, celui qui s'est rempli l'âme (du spectacle de la nature), voit son art grandir et produire ses fruits. C'est alors que l'œuvre révèle les trésors cachés du cœur, et que les formes que l'on a créées en soi-même se réalisent dans l'œuvre nouvelle. »

C'est surtout dans ses œuvres religieuses qu'il faut étudier Dürer. Le plus ancien de ses retables est conservé à Dresde dans la Galerie des tableaux ; il se compose de trois panneaux peints sur toile : au milieu, la mère de Dieu ; à ses côtés, saint Antoine et saint Sébastien. On retrouve dans ces trois panneaux la manière particulière de Dürer et son génie d'invention. Ces trois tableaux sont déjà tout à fait nouveaux dans leur conception. Sur le panneau du milieu, nous voyons la vierge Marie derrière un rempart où l'Enfant Jésus, dormant, repose sur un coussin. Elle a lu dans un bréviaire qui est ouvert sur un petit pupitre, et elle se retourne vers l'enfant, à qui elle continue à adresser sa prière. Au-dessus d'elle de petits anges balancent des encensoirs, dont la fumée qui monte signifie, d'après un ancien symbole de l'Eglise, que Dieu est favorable à la prière. Deux autres anges tiennent une couronne au-dessus de la tête de Marie. D'autres encore sont descendus dans la chambre qui forme le fond du tableau et s'y occupent à diverses tâches ; d'autres ont gagné l'atelier de Joseph, qu'on aperçoit plus loin. Un des petits anges chasse les mouches de la figure du petit Jésus. Tout cela est peint avec

beaucoup de grâce et d'amour, et on y reconnaît aussi l'application du peintre à faire ressortir chaque détail, depuis le bréviaire jusqu'aux angelots, qu'on aperçoit à peine dans le fond de l'atelier. Beaucoup plus artistiques encore sont les deux saints à côté ; on les voit aussi derrière un rempart ; eux aussi sont entourés de petits anges qui voltigent dans l'air.

*Saint Antoine* est un vieillard tranquille ; ses mains sèches et osseuses sont posées sur la Bible ; il n'a plus peur des figures diaboliques qui sont au-dessus de sa tête et que les anges veulent écarter. Chez *saint Sébastien*, la jeunesse est aussi bien dessinée que la vieillesse chez *saint Antoine* ; on peut la voir dans les cheveux frisés, dans les formes souples de la tête, dans les muscles du corps, comme dans l'expression vive du saint en prières et même dans sa manière de plier les mains. Quelques-uns des gais petits anges sont occupés à mettre un manteau de pourpre sur les épaules nues du croyant ; deux autres, dont l'un tient un paquet de flèches sous le bras comme témoignage du martyr de saint Sébastien, sont prêts à lui poser sur la tête la couronne de la Sainteté. Dürer a voulu remplacer les auréoles par ces couronnes, qui lui semblaient plus conformes à la nature.

Le *retable de Dresde* a été autrefois dans l'église du château, à Wittenberg. Très probablement, Dürer l'a fait sur l'ordre de l'électeur *Frédéric de Saxe*, qui, entre l'an 1494 et 1501, séjourna souvent à *Nuremberg*. Un autre tableau montre encore très bien l'originalité de Dürer : c'est le retable de la *Naissance du Christ*, qui se trouve dans l'ancienne Pinacothèque à Munich. Il est également composé de trois panneaux et a été composé sur l'ordre de la famille *Paumgärtner* ; il est généralement connu sous le nom de l'*Autel de Paumgärtner*. Au milieu, on voit la *naissance du Christ*. Nos regards pénètrent dans l'intérieur d'une ruine pittoresque, dont les colonnes et les ogives appartiennent au style roman, alors que la Renaissance cherchait partout à imiter l'antiquité. Au-dessus de l'enclos, près de l'endroit où l'on a logé l'âne et le bœuf, on a construit un petit toit, et c'est là que l'on a couché le petit Jésus, entouré d'anges qui montrent une joie enfantine. Marie regarde l'enfant avec une émotion joyeuse ; Joseph est agenouillé à côté, également très ému. De dehors, on voit déjà entrer quelques bergers, à qui les anges viennent d'annoncer la nouvelle. Sur chacun des volets du triptyque apparaît la magnifique figure d'un guerrier armé de pied en cap, qui, au milieu d'un paysage sauvage, se tient debout à côté de son cheval. Ces deux hommes représentent probablement les donateurs du tableau. Cependant ces deux figures

peuvent être aussi des saints chevaleresques : saint Georges et saint Eustache.

La Galerie de Dresde possède encore un beau *Christ en croix* d'Albrecht Dürer. L'obscurité vient de s'étendre sur toute la terre ; une ligne de lumière jaunâtre borde l'horizon, et sur ce fond noir se détache admirablement le corps plus clair du Christ. Aucun mouvement du visage n'indique la souffrance ; il lève sa noble tête vers son Père, avec l'expression d'une entière confiance, et nous croyons entendre ces mots : « Père, c'est en tes mains que je remets mon âme. »

En 1526, il acheva aussi la dernière de ses grandes peintures : les *Apôtres saint Jean et saint Pierre et saint Paul et saint Marc*, connus sous le nom des quatre apôtres ou des quatre tempéraments, qui sont maintenant dans la Pinacothèque à Munich. Ils montrent admirablement tout l'amour du grand peintre pour les tableaux de caractère.

Déjà, dans les petits dessins de son enfance, on pouvait reconnaître le talent de portraitiste de Dürer. Un de ces portraits, conservé au musée d'Augsbourg, nous montre une jeune fille en prières, avec des cheveux superbes flottant sur ses épaules. La tête et le front sont couverts d'un voile délicat. On dit que c'est la fille d'une famille de Nüremberg, nommée *Fürleger*, de là le nom : *Fürlegerin*.

Très pittoresque dans les couleurs et dans l'expression est la magnifique tête d'*Oswald Krel*, qui se trouve dans la Pinacothèque de Munich. La tête du jeune homme entourée de boucles châtain clair se détache bien du velours noir et de la fourrure brune de l'habit. Dans le fond apparaissent le ciel bleu et les arbres vert tendre d'un paysage charmant.

Vraiment superbe et pleine de force est la tête d'un homme déjà d'un certain âge, dans lequel on a cru connaître *Hans Imhof* l'aîné, un praticien de Nüremberg. Ce portrait se trouve au musée de Madrid, où il occupe une place parmi les chefs-d'œuvre les plus remarquables de toutes les nations et de tous les siècles.

Un autre portrait aussi fameux est le portrait de *Hieronymus Holzschuber* : c'est une tête de caractère pleine de santé et entourée de cheveux blancs. Les yeux sont des plus beaux ; ils vous regardent avec le feu d'un jeune homme.

La pinacothèque de Munich garde encore un portrait de Dürer, peint par lui-même, en 1500, et que l'on pourrait prendre pour une étude de tête de Christ. Le maître s'est représenté de face, le front encadré de deux masses de cheveux bouclés ; l'expression du regard est vive et pénétrante.

Dürer fut peut-être encore plus célèbre comme graveur que comme peintre. Les tableaux restaient dans les églises ou dans les hôtels de leurs possesseurs ; mais les gravures s'en allaient dans le monde comme des feuilles volantes. En 1498, Dürer publia l'*Apocalypse de l'Évangéliste saint Jean* avec un texte allemand et latin et quinze gravures sur bois de grand format. Par le choix du projet, il convenait au goût du temps. Les esprits agiles qui luttaient pour l'avènement d'un nouvel ordre de choses, ne le concevaient pas encore bien clairement, et se plaisaient aux sentences mystérieuses et si différemment expliquées de l'Apocalypse. Pour Dürer, l'artiste créateur, c'était un domaine d'une richesse infinie. Le dessinateur savait suivre les figures fantastiques de l'auteur dans le vol hardi de l'imagination. La plus admirée et la plus connue de ces planches est celle des quatre chevaliers, représentant la *Volupté*, la *Peste*, la *Guerre* et la *Famine*. Ces chevaliers se précipitent à travers les nuages, par la tempête et les éclairs, et sèment partout la terreur. Le chevalier couronné, un autre avec l'épée et un autre avec la balance ont l'air de guerriers qui sont habitués à vaincre ; ils foulent des hommes sous les pas de leurs chevaux. La Famine s'avance sur une haridelle, et la Mort la suit, symbolisée par un démon qui vient d'égorger un puissant de la terre. L'horreur de l'inévitable est représenté dans ce tableau avec une puissance inouïe.

Ce n'est pas seulement la hardiesse et la grandeur de l'invention qui donnent cette grande importance aux gravures de Dürer : elles marquent un tournant dans l'histoire de la gravure sur bois. Jusque-là les gravures sur bois, pour être regardées comme des tableaux finis, devaient être peintes. Dürer leur donna un tel relief qu'il n'eût pas besoin de couleur ; il fut le premier qui, par des lignes, des contrastes de clair et de sombre, de la lumière et de l'ombre, sut rendre les couleurs inutiles.

La même attention et le même soin qu'il avait donnés à la gravure sur bois, il les appliqua à la gravure sur cuivre. On ne sait pas au juste quand il a commencé à s'adonner à cet art ; peut-être bien s'y est-il essayé dans l'atelier de son père, peut-être aussi a-t-il commencé chez Wohlgenut.

Les trois œuvres les plus remarquables, dues à son burin, sont :  
*Le Chevalier, La Mort et le Diable ;*  
*La Mélancolie ;*  
*Saint-Jérôme dans sa Maison.*

Pour l'explication de la première feuille, on dit qu'elle se rapporte à une histoire racontée par un chevalier Philipp Rinck à l'époque de Dürer. Mais l'image n'a pas besoin d'explication :

elle s'explique toute seule par son réalisme, sa force et sa beauté poétique. Dans un ravin sauvage, un chevalier s'avance sur un sol glissant, la lance à l'épaule. Il fait frais et sombre. Un dernier rayon s'accroche encore au bord du précipice et recule devant l'obscurité qui s'étend. Le chemin se perd dans une ombre mystérieuse. A côté du chevalier, on voit la Mort, pâle revenant, et, derrière elle, le Diable qui lève sa main hideuse. Le cheval et le chien semblent flairer quelque chose d'angoissant. Mais le chevalier lui-même ne connaît pas la peur; il marche sans regarder à droite ni à gauche.

Un tel homme n'est pas tourmenté par les doutes que nous trouvons exprimés dans la *Mélancolie*. C'est une figure qui symbolise la puissance de l'esprit humain, couronné du laurier de la gloire, entouré de toutes sortes de signes de l'intelligence et du savoir. Elle s'est accroupie dans le sentiment de son imperfection. Elle ressemble à l'enfant qui est assis sur une pierre de moulin et fait des exercices d'écriture et de calcul sur un petit tableau noir. Elle voudrait envier l'animal, dont aucun désir de recherche ne trouble le sommeil. Le pot de l'alchimiste, par qui les derniers détails même ne peuvent pas être définis, la boule, dont le contenu ne peut pas être calculé en chiffres, sont les signes des limites de l'esprit humain; une échelle est adossée à la tour, qui semble se dresser inaccessible aux efforts de l'homme. L'espace et le temps marquent les limites de l'entendement. Le sablier et la petite cloche annoncent la fuite rapide du temps. A l'horizon apparaît une comète mystérieuse et se forme un magique arc-en-ciel. La *Mélancolie* sent toute son impuissance; les ailes abattues, pleine de résignation, elle regarde devant elle, et sa main lasse repose sur le livre, qui n'a pas encore résolu l'incompréhensible énigme, et sur la spirale, avec laquelle on n'a pas encore mesuré l'infini.

Faisant contraste à cette image, qui fait penser à Faust, *Saint Jérôme dans sa Maison* nous montre le chercheur qui trouve son plein contentement dans le travail. Tout à fait absorbé dans son œuvre, le saint père de l'Eglise est assis dans sa petite chambre d'étude, enveloppée par la chaleur agréable du soleil, qui entre par la fenêtre. Le lion est paisiblement endormi à côté d'un petit chien.

A part les dates de ses principales œuvres, la biographie de Dürer ne nous fournit plus que deux faits d'une certaine importance: ce sont deux voyages. L'un fut entrepris en 1516; Dürer partit pour Venise, où il séjourna environ un an; il se rendit également à Bologne, Padoue, Mantoue. Dans cette dernière ville



spécialement pour rendre visite au grand *Mantegna*, qui avait manifesté le désir de le connaître et qu'il admirait lui-même extrêmement ; mais, lorsqu'il arriva, le *Mantegna* venait de mourir. A Venise, la bienveillance de *Gentile Bellini* lui fut précieuse, et le vieux maître semble avoir noblement protégé et défendu ce jeune *Tedesco*, que les autres artistes, jaloux, ne ménageaient point et critiquaient sournoisement : « J'ai beaucoup d'amis parmi les Welches, écrit Dürer, qui m'ont averti de ne pas manger ni boire avec leurs peintres, parmi lesquels j'ai beaucoup d'ennemis. Ils contrefont mes ouvrages dans les églises et partout où ils peuvent les avoir ; après ils les dénigrent et disent que ce n'est pas antique et que cela ne vaut rien. Mais Giam Bellini m'a loué en présence de beaucoup de gentilshommes. Il est venu lui-même chez moi ; il m'a prié de lui faire quelque chose et il veut bien me le payer. Tout le monde me dit que c'est un homme pieux, de sorte que je suis plein d'affection pour lui. Il est très vieux, et c'est encore lui le meilleur dans la peinture. »

Son autre voyage lui valut aussi de ces témoignages flatteurs : ce fut en Flandre, pendant les années 1520 et 1521. Il avait entrepris cette expédition pour tâcher de vendre des estampes et il ne recueillit point le profit qu'il avait espéré ; mais les artistes de Gand, d'Anvers et de Bruxelles l'accueillirent avec beaucoup d'enthousiasme et le fêtèrent le plus magnifiquement qu'ils purent. Dürer fit également un voyage en Suisse, et peut-être connut-il Holbein à ce moment. Il y a eu, en faveur de cette idée, quelques présomptions tirées de notes de voyage et d'illustrations d'Erasmus, analogues à celles que fit Holbein ; mais ce n'est pas démontré.

Dürer mourut jeune, d'une maladie de consommation, à l'âge de 57 ans, le 6 avril 1528.

Il nous reste à parler de l'école de Saxe, qui se résume à la vérité en un seul maître, le délicieux *Cranach*.

Cranach est une des natures les plus originales de tout l'art allemand et d'une autre façon que Holbein.

Maître *Lucas*, du nom de sa ville natale nommé *Cranach*, est devenu populaire, surtout grâce à ses relations intimes avec les Réformateurs, par ses vertus bourgeoises et, avant tout, par cette fidélité touchante qu'il eut pour son malheureux maître l'Électeur *Jean Frédéric*. De même les personnalités peintes par lui, comme *Luther*, *Mélancton*, *Catherine de Bora* et d'autres, nous intéressent et font reculer les barrières de son talent artistique. Il est le peintre des réformateurs, mais non de la Réforme, si, par

ce mot, on entend non une séparation de confession, mais plutôt le commencement d'une nouvelle conception.

En 1505, Cranach s'était établi à Wittenberg comme peintre de la cour de *Frédéric le Sage*, et y fonda un atelier qui resta florissant sous la direction de son fils et fit sentir son influence sur la Saxe entière.

Les sujets de ses compositions sont très variés. Ils embrassent le domaine religieux des sciences mythologiques, des scènes antiques, comme *Vénus*, *Lucrèce*, des farces comme *La Fontaine de Jouvence*. Son style est moins varié. Il répète volontiers des types déjà connus et copie presque toujours les mêmes costumes. Il aime un coloris clair; il dessine nettement, mais pas toujours avec justesse, et rarement il sait rendre ses couleurs harmonieuses. D'ailleurs les tableaux qui sortaient de son atelier étaient très inégaux, et le trop grand nombre d'œuvres moyennes, dues à son pinceau, a influencé les jugements que l'on porte sur lui.

Il faut chercher ses meilleurs tableaux dans sa jeunesse. Quelques-uns, comme le *Repos en Egypte* et la *Danse des Anges* (1504), maintenant à Berlin, au Kaiser Friedrich Museum, montrent des beautés aussi bien dans la conception poétique que dans le dessin et le coloris. Le petit tableau de la *Sainte Anne* (dans le même musée) est moins prétentieux, mais d'un coloris merveilleux dans la naïveté de sa conception.

E. SCHRADER.

---

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Les Etats provinciaux.

Nous avons, jusqu'à présent, fait l'histoire des Etats généraux. Or, à côté de ces assemblées qui comprenaient les représentants de la France entière ou, tout au moins, d'une grande partie de la France, nous trouvons d'autres assemblées, plus restreintes, se composant des représentants d'une seule province, à savoir les Etats provinciaux. Longtemps on a négligé de les étudier, bien que leur rôle dans l'histoire de France ait été très important: ce ne fut qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, à la veille de la Révolution, qu'un jurisconsulte de Clermont, Bergier, fit paraître ses *Recherches historiques sur les Etats généraux et plus particulièrement sur l'origine, l'organisation et la durée des anciens Etats provinciaux d'Auvergne*; cette étude était accompagnée d'un recueil de pièces justificatives réunies par un bénédictin de S. Maur, Dom Verdier-Latour. Au xix<sup>e</sup> siècle, jusqu'à ces dernières années, il n'avait paru que deux ouvrages sur les Etats provinciaux :

J. PAQUET. — *Institutions provinciales, communales et corporatives*. — Paris, 1835 (couronné par l'Académie des Inscriptions).

LAFERRIÈRE. — *Etude sur l'histoire et l'organisation comparée des Etats provinciaux aux diverses époques de la monarchie jusqu'en 1789* (dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1860 et 1861).

Tout à fait récemment, plusieurs monographies, faites d'après les documents originaux, ont paru sur cette question; nous citerons entre autres :

AUDIAT. — *Les Etats provinciaux de Saintonge*, 1870.

A. THOMAS. — *Les Etats provinciaux de la France centrale sous Charles VII*, Paris, 1879.

L. CADIER. — *Les Etats de Béarn depuis leurs origines jusqu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1888.

COVILLE. — *Les Etats de Normandie*, Paris, 1894.

LESOURD. — *Les Etats du Vivarais*.

PROST. — *Les Etats de Franche-Comté*, 1905.

JOS. BILIOUD. — *Les Etats du duché de Bourgogne jusqu'en 1498*, Paris, 1911.

Ces trois derniers ouvrages sont l'œuvre d'élèves de l'Ecole des Chartes.

Nous étudierons successivement l'origine des Etats provinciaux, leur *composition* et leur *organisation*, leurs *attributions*, leurs *destinées* et la *cause de leur disparition*.

A) *Origines*. — On a beaucoup discuté sur ce point : les uns ont voulu faire remonter les Etats provinciaux aux assemblées provinciales de Lyon et de Narbonne, sous l'Empire romain ; d'autres ont voulu y voir une survivance des assemblées composées d'ecclésiastiques et de laïques, réunies dans chaque province ecclésiastique sous les Mérovingiens et les Carolingiens. Tout cela n'est pas sérieux. D'autres ont cru que ces Etats étaient le développement de l'ancienne *curia* du comté, comme les Etats généraux de l'ancienne *curia regis* ; nous rejetons cette opinion. Les Etats généraux ne sont pas une survivance de l'ancienne *curia regis*, et les Etats provinciaux ne sont pas davantage un reste de l'ancienne *curia* seigneuriale ; nous en trouvons la preuve dans ce fait que, en Normandie et en Languedoc par exemple, les Etats provinciaux n'apparaissent pas avant le xiv<sup>e</sup> siècle, et, de plus, nous ne voyons pas que ces Etats aient correspondu exactement aux anciens grands fiefs. Nous constatons, au contraire, que les Etats du Haut Limousin, par exemple, comprennent les représentants d'un territoire qui s'étendait sur la Basse Marche, la vicomté de Limoges, et une partie seulement du Limousin proprement dit.

A notre avis, les Etats provinciaux sont une *création royale*, ou *seigneuriale*, dans les fiefs qui sont demeurés indépendants ; ils n'apparaissent qu'après les Etats généraux et ne remontent pas au delà du xiv<sup>e</sup> siècle ; ils ont été créés à l'imitation des Etats généraux, dont ils sont l'image réduite ; et, là où ils ont été établis par des seigneurs féodaux, qui voulaient imiter le roi, ils ont été maintenus après la réunion de la province au domaine royal.

Des Etats de Normandie on ne trouve aucune trace avant le xiv<sup>e</sup> siècle. Après la mort de Philippe le Bel, il y eut une réaction contre sa politique. Les barons, les gens d'Eglise et le peuple de Normandie se soulevèrent et arrachèrent au roi Louis X un grand nombre de concessions, qu'il leur confirma dans sa charte aux Normands (1316) : le roi s'y interdisait et interdisait à ses successeurs de lever « *tallias, subventiones, impositiones aut*

« *exactiones quascumque ultra redditus, census et servitia nobis « debita »*, avec cette réserve : « *nisi evidens utilitas, aut urgens necessitas id exposcat.* » La charte de 1316 ne spécifiait pas qui serait juge de cette nécessité. Le roi voulut lui-même en être juge ; mais il se heurta à de grandes résistances. Pour lever un subside extraordinaire, il lui fallait traiter avec les prélats, les seigneurs, les villes, et il s'adressait aux uns ou aux autres dans des réunions particulières. En 1337, le roi Philippe VI rassembla les trois ordres de la province, au moment où la guerre recommençait avec les Anglais, et tenta d'obtenir d'eux un subside ; ils consentirent à accorder au roi un don gratuit, mais se firent confirmer la charte aux Normands. En 1339, nouvelle demande de subsides. Pour gagner les barons et les gens d'Eglise, le fils du roi, Jean, duc de Normandie, promit d'exempter leurs terres de toute taxe ; mais ils refusèrent, en déclarant que « tout le peuple de Normandie ne formait qu'un ». Les trois ordres étaient donc unis ; ils finirent par mettre à la disposition de Philippe VI une armée et une flotte pour envahir l'Angleterre, et, en revanche, le roi et le duc Jean signèrent une seconde charte aux Normands, plus précise que celle de 1315, et où il était stipulé que le roi ne pourrait lever aucune imposition en Normandie, hors le cas d'invasion ; il devrait réunir les trois ordres, et leur demander leur consentement. Ces réunions des Etats provinciaux se multiplièrent, surtout sous le règne de Jean le Bon ; ces Etats devaient durer jusqu'en 1655.

Les Etats de la langue d'oc sont également une création royale. Ils ne remontent pas du tout au temps où Alphonse de Poitiers gouvernait à Toulouse ; il est également impossible d'admettre l'opinion de M. Molinier, qui leur donnait pour origines les réunions consultatives tenues dans les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, depuis la réunion au domaine en 1229. M. Dognon, dans sa thèse, a démontré qu'il n'y a pas eu d'Etats particuliers du Languedoc avant la réunion des Etats généraux par Philippe le Bel en 1302. Nous avons vu précédemment que, au lieu de convoquer ensemble les représentants de toute la nation, on réunit séparément les députés de la langue d'oïl et ceux de la langue d'oc ; mais, bientôt, ce pays de la langue d'oc, *patria linguæ occitanæ*, fut réduit considérablement par le traité de Brétigny, qui donnait aux Anglais le Périgord, l'Angoumois, le Rouergue, ne laissant à la France que les sénéchaussées de Beaucaire, Carcassonne et Toulouse, et c'est à ces trois sénéchaussées que le nom de Languedoc fut désormais réservé ; elles eurent, dès lors, leur organisation particulière, leurs Etats spéciaux. Plus tard, les pays

donnés aux Anglais rentrèrent dans le royaume ; mais le nom de Languedoc resta appliqué aux trois sénéchaussées que nous venons de nommer. Elles continuèrent à avoir leurs Etats spéciaux, qui furent réunis dès lors chaque année, et même plusieurs fois par an, quand le roi avait besoin de subsides.

Les autres Etats provinciaux, dont nous constatons l'existence dans le domaine royal ou dans la France du centre, ont des origines analogues : le roi, ne pouvant ou ne voulant pas réunir l'ensemble des représentants de la nation pour avoir des subsides, réunissait les représentants d'une région déterminée ; cette région était parfois une province bien nettement délimitée, un ancien Etat féodal, la Champagne, par exemple : c'est ainsi que Charles V a convoqué les Etats de Champagne à Provins et à Vertus, et en a obtenu des subsides pour soutenir la lutte contre Etienne Marcel et Paris (1358) ; parfois, ces Etats n'étaient que la réunion des représentants de plusieurs bailliages ou de plusieurs sénéchaussées.

A l'imitation de la royauté, quelques grands feudataires réunirent des Etats dans leurs fiefs : par exemple, en Bourgogne, en Dauphiné, en Province, en Bretagne ; il y eut même des Etats qui se constituèrent dans des régions alors extérieures à la France, par exemple en Lorraine (Cf. Duvernoy, *les Etats généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III* (1559), Paris, 1904.) C'est aussi à ce moment que les *Stände* deviennent fréquents en Allemagne.

B) *Composition et organisation des Etats.* — En général, les Etats se composaient, comme les Etats généraux, des trois ordres : clergé, noblesse, tiers Etat ; pourtant, le roi s'adressait quelquefois à un seul ou à deux d'entre eux. Le clergé avait la préséance ; mais il ne siégeait qu'en vertu de ses possessions territoriales : aussi les seuls membres du clergé convoqués aux Etats étaient-ils les évêques, les abbés, quelques prieurs et les délégués des chapitres cathédraux ou des collégiales importantes : le clergé inférieur n'y figurait pas. C'est ainsi qu'en Béarn le clergé était, aux Etats provinciaux, réduit aux deux évêques de Lescar et d'Oloron, et à trois abbés ; en Normandie, il y avait en tout 38 députés ecclésiastiques aux Etats. Les nobles étaient plus nombreux ; mais seuls les principaux seigneurs étaient convoqués, et ils ne siégeaient que parce qu'ils possédaient un fief. Les nobles étaient censés représenter les habitants des campagnes soumis à leur suzeraineté. Le tiers Etat ne comprenait que les représentants des villes : il y en avait 29 en Auvergne, 79 en Normandie, en Béarn, le tiers Etat comprenait les représen-

tants de trois groupes de communalités : les quatre bourgs de Morlaas, Orthez, Oloron, Sauveterre, les trois vallées pyrénéennes d'Ossau, d'Aspe, de Barétous, les 35 villes.

Les Etats provinciaux ne pouvaient se réunir sans avoir été convoqués ; le droit de convocation appartenait au roi dans le domaine royal, au seigneur dans son fief ; mais, souvent, le roi convoquait les Etats d'un fief ne faisant pas partie du domaine, sans demander la permission du seigneur. La convocation était faite par lettres closes envoyées aux membres de la noblesse et du clergé et aux villes : les nobles, les évêques et les abbés devaient se rendre aux Etats directement, les femmes qui avaient un fief pouvaient s'y faire représenter par un procureur, les chapitres éalisaient aussi un procureur. Dans les villes les élections se faisaient de diverses manières : les députés étaient élus tantôt par le corps municipal tantôt par la ville entière ; la ville de Rouen, par exemple, élisait cinq députés. Les députés recevaient une indemnité.

Les Etats se réunissaient dans une ville désignée par les lettres de convocation : ce n'était pas toujours la même. C'est ainsi que, sur trente sessions tenues par les Etats d'Auvergne, nous en trouvons sept à Montferrand, six à Riom, six à Clermont, cinq à Issoire, quatre à Aigueperse, une à Billom, une à Thiers ; en Béarn, les Etats se tinrent à Orthez, à Lescar, à Oloron, et, depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle, à Pau ; en Bourgogne, ils se tinrent à Dijon, et exceptionnellement à Beaune, Chalon-sur-Saône, Montbard. Parfois, le roi convoqua des Etats provinciaux hors de la province ; c'est ainsi qu'on vit les Etats de Normandie et de Bourgogne se tenir à Paris.

Les Etats se réunissaient au jour fixé, dans un lieu public de la ville, une église ou un autre édifice religieux le plus souvent ; le chancelier, ou un membre du Conseil, ou, le plus ordinairement, un commissaire désigné par le roi prenait la parole et exposait l'objet de la réunion : c'était généralement une demande de subsides. Le discours du commissaire fini, les députés délibéraient, tantôt en commun, tantôt par ordre, tantôt en deux groupes, le clergé et la noblesse réunis, le tiers à part. Enfin, il y avait une réunion générale, où les Etats rendaient réponse au Roi et, le plus souvent, lui accordaient ce qu'il demandait. La durée des sessions était assez courte (deux ou trois jours seulement) dans le centre de la France ; mais, en Béarn, on vit parfois certaines sessions se prolonger pendant plus d'un mois.

C) *Attributions.* — Les attributions des Etats provinciaux sont de trois sortes : politiques, administratives, législatives.

Leur principale attribution était le vote de l'impôt ; le roi les convoquait pour obtenir des subventions extraordinaires à percevoir sur la province ; et il fut, dès lors, admis en principe qu'aucune subvention extraordinaire ne pourrait être levée sans leur consentement. Ce principe fut, sans doute, violé à plusieurs reprises ; mais il fut maintenu vigoureusement par les Etats, quand le dauphin Charles, le futur Charles VII, chassé de Paris, dut recourir à eux. De 1418 à 1439, toutes les aides levées au centre de la France ont été consenties par les Etats, et, en 1435, les officiers du roi ayant voulu lever dans le franc-alleu qui comprenait une douzaine de paroisses de l'Auvergne, impôt non voté par les Etats, les habitants refusèrent de le payer.

Souvent les commissaires royaux faisaient pression sur les Etats pour obtenir d'eux les subsides demandés ; mais, souvent aussi, les Etats n'accordaient pas la totalité de la somme sollicitée ; ils la réduisaient, sans oser toutefois la refuser complètement. La somme votée était versée intégralement dans les caisses royales. Outre la somme demandée par le roi, les Etats votaient une somme pour les frais de perception, et, parfois aussi, une somme supplémentaire, les « deniers mis sur outre le principal », véritables centimes additionnels qui ne devaient être dépensés que dans la province. Les Etats votaient donc, en même temps, un impôt d'Etat et un impôt provincial : le roi essaya d'empêcher la levée de cet impôt provincial, et finalement y réussit.

Durant les époques troublées, les Etats provinciaux ont essayé de se donner des attributions politiques. Les Etats d'une province concluent de véritables traités avec les Etats des provinces voisines, pour faire en commun, par exemple, la guerre contre les routiers, et fixer le nombre de gens de guerre que chaque province enverra au secours de l'autre. Parfois les Etats concluent un traité avec les Anglais et achètent leur départ à prix d'argent. Naturellement, l'ordre une fois rétabli dans le royaume, les Etats perdirent ces attributions ; le roi, néanmoins, les consulta quelquefois sur des affaires politiques : c'est ainsi que Louis XI, en 1482, fit confirmer par les Etats provinciaux le traité qui stipulait le mariage de son fils, le dauphin Charles, avec Marguerite d'Autriche, fille de Philippe le Beau et de Marie de Bourgogne.

Les Etats intervenaient dans la répartition des impôts votés. En Auvergne, par exemple, on dressait trois rôles : l'un pour les 13 bonnes villes, le second pour la Haute Auvergne, le dernier pour la Basse Auvergne, établis respectivement ; le premier par les députés des 13 bonnes villes, le second par des commissaires que nommaient les gens d'Eglise et les nobles, le



troisième par des commissaires royaux ou ducaux assistés de quelques membres des Etats. En Languedoc, la répartition était faite par diocèses, et c'étaient les Etats qui s'en occupaient. Peu à peu, la centralisation monarchique, au moins dans les provinces du centre, fit de grands progrès : ce furent les officiers royaux appelés *élus* qui, progressivement, se chargèrent de la répartition de la taille ; les receveurs, à qui incombait le soin de percevoir l'impôt, étaient primitivement nommés par les Etats ; mais, bientôt, ce fut le roi qui les choisit.

Les Etats enfin, sans avoir à proprement parler de rôle législatif (sous les Valois, le droit de légiférer n'appartient qu'au Grand Conseil), provoquèrent néanmoins, à plusieurs reprises, des mesures législatives, en présentant leurs cahiers de doléances. Nous avons conservé un certain nombre de ces cahiers, ainsi que les réponses qu'y faisaient le roi ou ses conseillers. Le roi fit souvent droit à leurs demandes, et rédigea des ordonnances particulières en faveur de telle ou telle province, pour introduire quelques réformes : par exemple, l'ordonnance de 1351 pour la Normandie.

D) *Historique des Etats.* -- Les premiers Etats provinciaux furent convoqués par Philippe VI et Jean le Bon, qui leur demandèrent des subsides : c'est à cette époque que nous voyons apparaître ces Etats en Auvergne, Vermandois, Normandie, Amiénois, Limousin, Languedoc ; ce sont de vrais traités de subsides que le roi conclut avec eux, et il leur accorde des privilèges. En 1358, c'est aux Etats provinciaux que s'adresse le dauphin Charles pour en obtenir les subsides qui lui permettront de vaincre Etienne Marcel et les Parisiens insurgés. Devenu roi, Charles V, qui se méfie des Etats généraux, convoque plus souvent les Etats provinciaux ; mais nous connaissons assez mal l'histoire des Etats provinciaux sous ce règne. A la fin du règne de Charles VI, le futur Charles VII, chassé de Paris, déshérité par son père, cherche à se concilier les provinces du Centre et du Midi, abolit les impôts qu'on percevait jusqu'alors, et s'engage à ne lever que des contributions consenties par les Etats. Comme il a besoin d'argent pour la guerre contre les Anglais, il s'adresse souvent aux Etats provinciaux, et la période qui s'étend de 1418 à 1439 est la plus intéressante dans l'histoire de ces assemblées : ce sont elles qui votent, répartissent et lèvent l'impôt. Une fois les Anglais chassés, Charles VII victorieux suivit une tout autre politique ; il ne convoqua plus du tout les Etats généraux, et si, pendant douze ans, de 1439 à 1451, il s'adressa encore aux Etats provinciaux pour obtenir le vote de l'impôt, il fit fixer lui-même par son Conseil le chiffre d'impôts que devrait fournir chaque province ; et les Etats

lui accordèrent tout ce qu'il voulut, sans oser rien rabattre, et se bornèrent à présenter des doléances de plus en plus timides. A partir de 1452, Charles VII cessa même de consulter les Etats au sujet de l'impôt, imposa une somme fixe, d'ailleurs assez légère, à la province, ne laissant aux Etats que le soin de la répartir ; et, bientôt même, il leur enleva ce dernier privilège, en faisant répartir l'impôt par ses officiers, les élus. Dès lors, les Etats, ayant perdu leur attribution essentielle, disparurent peu à peu : Au xv<sup>e</sup> siècle, on ne trouve plus d'Etats provinciaux en Ile-de-France, Orléanais, Picardie. L'Anjou et le Maine n'en ont plus après 1508 ; et, vers la même époque, à peu près, ceux de Guyenne disparaissent ; il n'y en eut plus qu'en Normandie, en Languedoc et dans les provinces nouvellement réunies à la couronne par Louis XI ; mais les Etats ainsi conservés acquièrent une périodicité régulière : on les convoque tous les ans ou tous les deux ans. Ils sont réunis par le Roi, ont un président de droit qui est, soit le gouverneur de la province, soit un prélat, ils délibèrent par ordre ; en principe, ils votent encore l'impôt ; mais ce n'est là qu'une pure formalité, et ils finissent toujours par accorder au roi les sommes qu'il demande. Au xviii<sup>e</sup> siècle cependant, ils refusent d'accepter certains impôts nouveaux, la capitation ou le vingtième par exemple, et obtiennent du roi la faculté de remplacer l'impôt par une somme payée une fois pour toutes : c'est ce qu'on appelle l'*abonnement*. Les derniers Etats provinciaux qui subsistèrent furent ceux de Normandie, qui furent supprimés en 1635 ; du Dauphiné, supprimés en 1635 ; et enfin ceux de Bretagne, Bourgogne, Languedoc, Artois, Flandre, Cambrésis et Hainaut, qui se maintinrent jusqu'à la Révolution.

R. B.

---

# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## L'Art poétique (Suite).

Nous avons étudié, la dernière fois, le premier chant de l'*Art poétique*, et nous y avons joint le quatrième. Puis nous avons parlé du second, qui est consacré aux genres secondaires ; aujourd'hui, nous devons arriver au troisième, qui traite des grands genres, c'est-à-dire de l'épopée, de la tragédie et de la comédie.

Ce chant est de beaucoup le plus important ; aussi ne pouvons-nous songer à l'étudier en entier, dans un seul cours. L'épopée seule nous occupera ; nous réservons pour les leçons qui viendront ensuite la tragédie et la comédie.

Nous devons, au préalable, dire quelques mots de la composition même de ce chant. Vous vous souvenez que nous avons déjà fait une remarque essentielle : c'est que l'*Art poétique* n'est pas un traité méthodique, comme le serait une œuvre en prose. Boileau ne s'est pas astreint à une méthode rigoureusement logique. Nous avons vu ensemble qu'il n'a donné nulle part le plan de son ouvrage, qu'il n'en a même pas indiqué l'objet dans son exorde. En abordant le troisième chant, nous sommes amenés à faire une constatation analogue. Il n'y a pas de transition entre le chant précédent et celui-ci. Nous sommes en présence d'une entrée en matière très brusque et même qui ne va pas sans quelque bizarrerie :

Il n'est point de serpent, ni de monstre odieux,  
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux...

Qu'est-ce à dire ? se demande le lecteur étonné. Où veut en venir le poète ? Il semble vouloir empiéter sur le domaine de la peinture et des arts plastiques. En réalité, il n'a dessein de parler que de la tragédie ; et, pour comprendre le lien de cet exorde avec le sujet, il faut se souvenir du mot d'Horace dans l'*Épître aux Pisons* :

Ut pictura poesis...

Après Melpomène, sera-ce Thalie ? C'est, du moins, ce qu'on attendrait ? Or voici la distribution de ce chant : 160 vers pour la tragédie, 175 pour l'épopée et les 100 derniers pour la comédie.

Ici le lecteur s'arrête étonné. Le poète n'aurait-il pas dû étudier d'abord l'épopée, puis, l'un à la suite de l'autre, les deux genres dramatiques ? C'eût été plus conforme à la logique, et aussi à la chronologie, nous voulons dire à l'ordre que nous présente l'histoire littéraire. Homère est antérieur de plusieurs siècles à Eschyle, à Sophocle et à Euripide. De même, chez nous, les chansons de geste ont précédé les mystères, les soties et les moralités. Boileau, à qui l'enthousiasme lyrique n'a jamais fait oublier la logique, aurait dû, semble-t-il, composer ce chant de la façon suivante : d'abord l'épopée, ensuite la tragédie et enfin la comédie.

Remarquons encore que la qualité des transitions ne rachète pas ce bouleversement de l'ordre logique. Quand il a fini de parler de la tragédie, il passe à l'épopée au moyen de la plus gauche banalité :

Ainsi la tragédie agit, marche et s'explique.  
D'un air plus grand encor la Poésie épique...

Allons 175 vers plus loin, lorsque Boileau change à nouveau de sujet et aborde la comédie : nous retrouvons la même rime en *ique* et l'un des deux vers forme une transition toute naturelle avec ceux où il était question de la tragédie :

Des succès fortunés du spectacle tragique  
Dans Athènes naquit la comédie antique..

Tout s'explique dès lors : Boileau a commencé par le développement sur la poésie épique ; puis il a composé ce qui se rapporte à la tragédie et, en dernier lieu, il a écrit les lois du genre comique. Pourquoi donc a-t-il modifié cet ordre tout naturel, en intercalant l'épopée entre deux genres si voisins ? C'est que Boileau cherchait l'originalité, la variété ; il ne voulait pas que son poème ressemblât à un traité en prose. Il tenait à le commencer d'une façon vive et piquante, il voulait placer en tête ces deux vers qui surprennent, et c'est pourquoi il a fait subir un bouleversement au planque, d'abord, lui avait dicté la raison. Il s'est dit qu'il usait de son droit de poète et qu'ainsi on ne pourrait pas le prendre pour un Aristote ou pour un Quintilien.

Pour nous, nous n'avons qu'à rester méthodique et à nous

attacher à l'ordre à la fois le plus commode et le plus satisfaisant pour la logique. C'est pourquoi nous étudierons d'abord l'épopée, puis la tragédie et, enfin, la comédie.

Qu'est-ce que l'épopée ? D'après l'étymologie, c'est un récit en vers. Mais quel récit ? C'est un récit d'événements mémorables, une geste, comme on disait dans l'ancienne langue.

L'épopée a pour matière les faits héroïques, incroyables, légendaires, ceux dont s'empare le poète épique ; ce sont ceux-là même dont un sculpteur fixe le souvenir sur une colonne Trajane, sur un arc de triomphe de Septime Sévère. Lisons, maintenant, la définition qu'en donne Boileau :

D'un air plus grand encor la Poésie épique  
 Dans le vaste récit d'une longue action  
 Se soutient par la fable et vit de fiction.

Les deux premiers vers correspondent bien à notre attente ; mais le troisième nous cause une surprise. Boileau nous y déclare, en effet : point de fables, point de fictions, point d'épopées. Sans la fable, l'épopée meurt d'inanition. Un tel jugement nous étonne : il nous semble vouloir réaliser l'accord des contradictoires ; il ressemble à ces antinomies, dont parlait un célèbre philosophe ; car, si nous l'analysons, nous arrivons à ce résultat : l'histoire, c'est la fable ; la vérité, c'est le mensonge.

Mais, en réfléchissant mieux, nous comprenons que Boileau a raison. Il est ici de l'avis de son ami La Fontaine dans le *Dépositaire infidèle* :

. . . . . qui mentirait  
 Comme Esope et comme Homère,  
 Un vrai menteur ne serait :  
 Le doux charme de maint songe  
 Par leur bel art inventé,  
 Sous les habits du mensonge,  
 Nous offre la vérité.

En somme, l'avis de Boileau, c'est que

Le mensonge et les vers de tout temps sont amis.

Il veut donc que la mythologie vienne constamment au secours du poème épique. Mais Boileau est « né chrétien et français », comme dira La Bruyère. Il est ainsi amené à se préoccuper du rôle de la mythologie gréco-latine dans les poèmes modernes. Il ne peut pas ne pas s'expliquer sur le rôle du merveilleux dans l'épopée.

Puis Boileau donne un petit nombre de préceptes. Fidèle à sa méthode, il est là-dessus très bref. Nous avons déjà vu que ce

législateur du Parnasse a constamment la préoccupation de ne pas trop légiférer. Il se borne à de rapides indications sur le choix du sujet :

Oh ! le plaisant projet d'un poète ignorant,  
Qui de tant de héros va choisir Childebrand !

Il recommande la sobriété, engage à ne pas charger l'action d'un trop grand nombre d'incidents. Puis il passe à la forme de l'épopée, au style qui lui est convenable :

De figures sans nombre égayez votre ouvrage.

Il termine par un éloge de Virgile et d'Homère ; mais, comme le vieux satirique ne peut se dépouiller complètement de sa personnalité, il place encore à la fin une critique des poètes vaniteux et une attaque détournée contre Desmarets de Saint-Sorlin.

Voilà donc le contenu des 175 vers consacrés à la poésie épique. Fermons le livre ; qu'avons-nous appris ?

Il faut avouer que, après cette lecture, on ne saurait même pas ce que c'est que l'épopée, si, par avance, on n'en avait pas une idée. On ne saurait ni combien il y a de genres différents d'épopées, ni quelle est la façon de les traiter. Le jeune poète qui voudrait — en admettant que l'on puisse encore aujourd'hui composer un poème épique — apprendre les lois du genre, serait, obligé d'avoir recours soit au père Le Bossu et à son *Traité du poème épique*, paru en 1714, soit à Voltaire et à son *Essai sur la poésie épique* qu'il publia en 1724 avec la *Henriade*, soit à Le Batteux et à Marmontel qui ont épuisé la matière.

Disons, pour excuser Boileau, que d'autres avant lui avaient traité le même sujet. Les Scudéry, les Chapelain, les Desmarets s'étaient évertués à traiter ces questions dans les préfaces de leurs épopées, car ils se proposaient de prouver par raison démonstrative que « leurs vers étaient fort bons » et qu'ils méritaient l'admiration de tous. Nous avons vu ensemble, récemment, comment Scudéry, dans la préface de son *Alaric*, prouve la compétence qu'il a en la matière, en citant tous les auteurs qu'il a consultés depuis Aristote jusqu'à Mambrum, en passant par Castelvetro et Piccolomini. Sans doute, ce Scudéry était un extravagant ; mais ce n'était pas un imbécile. Il examine tour à tour la matière, la forme, les ornements, et ses idées sont fort intéressantes et souvent originales. En 1674, il était mort depuis sept ans, et Boileau paraît bien avoir étudié attentivement la préface d'*Alaric*. Il a lu certainement les théories de Scudéry sur le merveilleux,

puisqu'il les réfute. Ecoutez ce passage, et dites si les vers de Boileau ne sont pas une réponse à l'auteur de *Rome vaincue* :

« Or l'illustre sujet du poème épique ne doit point être pris maintenant, à mon avis, des Histoires du paganisme (parce que tous ces Dieux imaginaires détruisent absolument l'épopée, en détruisant la vraisemblance qui en est tout le fondement). Il faut donc que l'argument du poème épique soit pris de l'Histoire chrétienne, mais non pas de l'Histoire sainte ; d'autant qu'on ne peut sans profanation en altérer la vérité et que, sans l'invention, qui est la principale partie du poète, il est presque impossible que l'épopée puisse avoir toute sa beauté. Il en faut pourtant excepter le sujet qu'a pris mon illustre ami, M. de Saint-Amant, car il est certain que la vie de Moïse a tout le merveilleux que l'invention pourrait donner ; et, comme l'art du poète y a sans doute aussi bien mis le vraisemblable, son ouvrage doit être aussi estimé des savants, que j'estime son esprit et que j'aime sa personne. Et certes je ne doute pas que cela ne soit ainsi ; car, encore que je n'aie presque rien vu de ce poème, le mérite de son auteur et le témoignage que m'en a rendu M. l'abbé de Villeloing... ne laisse pas la chose problématique. Mais, comme une exception particulière ne doit pas changer une règle générale, je m'en tiens toujours à ma thèse et je suis fortement persuadé que l'Histoire païenne ni l'Histoire sainte ne sont point propres, présentement, à fournir un sujet épique ; et que la chrétienne profane toute seule, en notre temps, nous peut donner ce merveilleux et ce vraisemblable qui en sont l'âme, pour ainsi dire. »

Boileau a certainement connu cette curieuse page ; il a même dû aller, lui malicieux, à la table qui termine le volume et qui donne la liste des comparaisons contenues dans le poème :

## LIVRE PREMIER

Comparaison d'un ange qui vole avec un faucon.

Comparaison d'un ange qui disparaît avec des nuées qui se dissipent.

Comparaison de la mer qui s'apaise avec un amant qui s'apaise aussi.

Comparaison des abeilles en essaim avec divers avis remis en un seul.

Comparaison d'un voyageur entre deux chemins et d'Alaric entre deux résolutions.

## LIVRE SECOND

Comparaison du bruit des Cyclopes avec celui des bûcherons.

Comparaison de la vitesse d'une flèche avec celle d'un ours.

Comparaison des fourmis avec un peuple.

Comparaison d'un troupeau effrayé avec des chevaux épouvantés.

Comparaison d'un torrent et de la flamme.

Comparaison des hirondelles avec une armée.

Comparaison de la tempête avec la sédition d'un peuple.

Comparaison du son qui apaise un essaim avec la voix d'un roi qui apaise un tumulte.

Si nous réfléchissons que l'*Art poétique* est une œuvre de patience qui a coûté six ans à son auteur, nous ne ferons nulle difficulté pour admettre que Boileau a fait des lectures très nombreuses sur le sujet qu'il se proposait de traiter. Comme il étudia Scudéry, il étudia Desmarets de Saint-Sorlin. Ce vieux fou de Desmarets, déjà auteur de la comédie des *Visionnaires*, du *Clovis* et de l'*Avis du Saint-Esprit au roi*, réédita en 1673, pour la troisième fois, son poème de *Clovis*. Il y joignit un *Discours pour prouver que les sujets chrétiens sont les seuls propres à la poésie héroïque*. Pour lui, le poète épique véritable doit avoir un génie universel. Homère et Virgile n'étaient que des hommes très bornés, qui sont restés très inférieurs dans leur art. Le poète épique doit être à la fois un poète tragique, un poète comique, un satirique, un élégiaque ; il doit encore avoir une connaissance approfondie des beaux-arts et, bien entendu, c'était le cas de M. Desmarets de Saint-Sorlin.

Dès le début, Boileau était attaqué. Dans l'épître au roi, Desmarets critiquait le *Passage du Rhin*, « sans craindre la cabale de ceux qui, ne pouvant fonder aucune invention que sur les fables païennes, tâchent à faire croire que notre sainte religion ne peut fournir un sujet pour un ouvrage héroïque, parce qu'ils se sentent trop faibles pour porter la grandeur de ses admirables sujets » :

Prince chéri du ciel, Clovis s'offre à tes yeux  
 Qui, pour son Créateur, renonça les faux Dieux.  
 Pour célébrer ce Roi par des chants admirables,  
 Devrais-je rappeler ces dieux avec leurs fables  
 Et de leur faux éclat farder nos vérités  
 Pour remettre en honneur ceux qu'il a détestés ?  
 Devons-nous désormais remplir nos grands ouvrages,  
 De ceux qu'il a détruits, en brisant leurs images ;



Et redonner la vie à leur règne étouffé,  
 Dont, pour notre bonheur, son cœur a triomphé ?  
 Je n'ai pu de Clovis embellir le baptême,  
 Que par le pur éclat de la vérité même :  
 Comme pour tes hauts faits, nul ne doit en ses vers  
 Produire de ces Dieux forgés dans les Enfers.  
 Et quand du Dieu du Rhin l'on peint la fière image,  
 S'opposant en fureur à ton fameux passage,  
 On ternit par le faux la pure vérité  
 De l'effort qui dompta ce grand fleuve indompté.  
 Forcer les éléments par un cœur héroïque,  
 Est bien plus que lutter contre un Dieu chimérique.  
 A ta haute valeur c'est être injurieux  
 Que de mêler la fable à tes faits glorieux.  
 Recourir à la feinte offense ta victoire ;  
 Et c'est moins dire en vers que ne dira l'Histoire.

Dans le *Discours*, nous trouvons une réfutation en règle des idées de Boileau :

« Ceux qui veulent faire de nouvelles règles de poésie contraires à la raison et aux règles mêmes des payens qui ont jugé que le merveilleux surnaturel est nécessaire à la poésie, font bien voir qu'ils n'ont autre dessein que de faire mépriser notre religion, et nos poèmes qui en parlent : et qu'ils n'osent entreprendre de si hauts sujets par manque de force, de goût, d'amour et de connaissance. Mais ces finesses sont aussi faibles que des toiles d'araignées qui, après avoir été tendues avec beaucoup de peine et de temps, ne prennent que des mouches. Car ces finesses ne prennent que de petits esprits, qui, sans les apercevoir, volent alentour et s'y laissent prendre. Mais les grands génies et les bons juges passent à travers de ces toiles, les rompent, marchent sur ces araignées et les écrasent avec leur venin. »

C'est à croire que Boileau a eu connaissance de ce *Discours*, paru un an avant la publication de son *Art poétique*. En tout cas, Boileau ne voulut pas répondre, même par la plus légère allusion. Il a tranquillement « suivi son propos », comme si le vieux fou n'avait rien dit.

Si Boileau a bien connu les théories de ses contemporains sur la poésie épique ; s'il possédait à merveille son Homère et son Virgile, il n'a pas lu nos vieilles épopées, il ignorait tout à fait la *Chanson de Roland*. Mais on ne saurait lui en faire un reproche ; personne, avant 1825, n'a connu ce beau poème. Et puis, encore une fois, Boileau ne s'est pas piqué de tout connaître ; prenons son *Art poétique* pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour une causerie poétique, sans pédantisme et sans effort d'érudition. Il n'en est pas moins vrai que les idées qu'il développe sont fort intéres-

santes, notamment sur cette fameuse question du merveilleux, qui est d'une très large portée ; car il ne s'agit pas seulement du poème épique : ce que dit Boileau peut s'appliquer à des œuvres comme les *Martyrs* de Chateaubriand, aux romans chrétiens, évangéliques ou soi-disant tels.

Pour Boileau, il n'y a pas d'épopée sans merveilleux. La preuve, ce sont les exemples variés qu'il cite :

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage ;  
Chaque vertu devient une divinité :  
Minerve est la prudence et Vénus la beauté ;  
Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre.  
C'est Jupiter armé pour effrayer la terre ;  
Un orage terrible aux yeux des matelots,  
C'est Neptune en courroux, qui gourmande les flots.

Il faut ainsi tout transposer dans le domaine de la mythologie classique ; le poète doit se garder de bannir « ces ornements reçus », traditionnels, qui servent à « embellir, à agrandir toutes choses ». C'est bien à tort qu'on a tenté parfois de leur substituer Dieu, les Saints ou la Vierge. Boileau s'élève contre ces auteurs qui

Pensent faire agir Dieu, ses saints et ses prophètes  
Comme ces dieux éclos du cerveau des poètes ;  
Mettent à chaque pas le lecteur en enfer.  
N'offrent rien qu'Astaroth, Belzebuth, Lucifer.

A l'appui de sa thèse, Boileau fait intervenir le sentiment religieux :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles  
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

C'est la foi elle-même qui nous défend de nous servir de Dieu comme d'une machine poétique. On pourrait tirer une objection de l'exemple du Tasse, qui, dans sa *Jérusalem délivrée*, a introduit le merveilleux chrétien. Mais, répond Boileau, « les vers chrétiens qu'a déclamés le Tasse » seraient tombés dans l'oubli, s'il n'avait eu l'heureuse idée d'introduire dans son poème l'immortel épisode des amours de Renaud et d'Armide, si une intrigue amoureuse n'eut égayé la tristesse du sujet. Donc, se priver délibérément du secours de la mythologie, c'est un scrupule absurde.

On peut prendre des exemples dans la littérature du temps pour éprouver la valeur de chacune des deux thèses : celle du merveilleux chrétien et celle du merveilleux païen. Il ne peut pas

être question, ici, de l'épopée homérique ou virgilienne : il ne s'agit que de l'épopée moderne, de celle du xvii<sup>e</sup> siècle. Or ce qui est remarquable, c'est que, depuis la *Franciade*, il ne s'est pas produit en France une seule épopée sur un sujet de mythologie antique. Consultons la liste des nombreuses épopées du temps de Boileau : ce ne sont que *Saint Louis*, *Ataric*, *Clovis*, *Charlemagne*, *Childebrand*, *Moyse*, *Saint Paul*, *Jonas*, *Josué*, *David*. En face de toutes ces œuvres d'inspiration moderne et chrétienne, Boileau plaide pour sa propre cause. Il fait l'apologie de son épître sur le *Passage du Rhin*, où il nous montre le Dieu mythologique du fleuve et la troupe des Naïades ; du même coup, il défend La Fontaine qui, lui aussi, a mis tout l'Olympe dans ses vers. Il nous montre Thétis « chassant Phébus aux crins dorés ; il nous parle de l'oiseau de Minerve, de l'oiseau de Junon ; un berger qui garde ses troupeaux au bord de la mer est un « voisin d'Amphitrite ». C'est même un des charmes du fabuliste, que ce badinage mythologique. Boileau avait cent fois raison de réclamer l'emploi de la mythologie pour les œuvres riantes, légères, spirituelles.

Mais il ne s'agit pas de la fable ou de l'épître, ni même de la comédie : il s'agit de la poésie épique. Négativement, l'opinion de Boileau est très ferme : contre Desmarests, il blâme tout à fait l'intervention du merveilleux chrétien dans l'épopée moderne. Il y voit une faute grave, qui choque non seulement le goût, mais encore la conscience religieuse. Et, certes, les faits ne lui donnent pas tort.

En 1636, le Père Joseph, l'Eminence grise, résolut de faire de la poésie épique et il commença un poème, la *Turciade*, dont le sujet était une croisade nouvelle à entreprendre contre les Turcs. Il nous montre, dans le premier chant, les cieux ouverts et le conseil de guerre du Tout-Puissant. On prépare le plan de l'expédition : saint Michel paraît avec sa lance ; saint Georges s'avance fièrement avec son destrier ; quant à la Vierge Marie, elle s'avoue incapable de suivre ces vaillants guerriers dans les périls des combats, et elle décide alors de leur broder un étendard.

On fit comprendre au Père Joseph qu'un tel épisode et qu'un semblable poème étaient d'une inconvenance souveraine. Le livre fut imprimé ; mais le Père Joseph ne permit pas la circulation de l'ouvrage, qui resta ignoré pendant 200 ans. Ce n'est que de nos jours qu'on a retrouvé, dans la bibliothèque Barberin, un exemplaire de l'œuvre envoyé par l'auteur au cardinal Barberini, qui devint Urbain VIII.

En revanche, on connaissait le *Clovis* de Desmarests de Saint-Sorlin, et Boileau avait lu des passages de ce goût et de ce style :

Quand la mère de Dieu, d'étoiles couronnée,  
 Parut devant son fils humblement prosternée,  
 Tous ces Chœurs différents des Esprits bienheureux  
 Réprimèrent soudain leurs accents amoureux.  
 Le silence partout régna dans l'Empyrée,  
 Pour ouïr ces propos de sa bouche sacrée :  
 « O mon fils et mon Dieu, si l'adorable sang  
 Qui de moi se forme dans mon indigne flanc,  
 Pour laver les mortels, a daigné se répandre ;  
 Si tes divines lois partout doivent s'étendre,  
 D'une sage Princesse accepte les saints vœux,  
 Qui veut t'assujettir les Français courageux,  
 Qui jeûne, qui te prie et nuit et jour soupire  
 Pour soumettre à ta loi Leur Prince et son Empire.  
 Ne souffre pas, mon fils, de la voir sur ces monts,  
 Dans un ennui mortel exposée aux Démons  
 Sans espoir de secours, et que son corps pudique  
 Soit plus longtemps en proie à l'audace magique.  
 Déjà ce fier païen, d'un courroux rigoureux  
 Pense à la renfermer dans ses cachots affreux.  
 Pour nouer l'alliance aux idoles fatales,  
 Permets que je l'arrache à la force infernale. »  
 « En vain, répond Jésus, les hommes criminels  
 S'efforcent de troubler les ordres éternels.  
 En vain s'arme l'Enfer contre la Loi suprême,  
 Par Clotilde, Clovis obtiendra le baptême...  
 Je choisis ce monarque et sa race vaillante  
 Pour rendre mon Eglise à jamais triomphante.  
 J'en jure par moi-même ; et que ses successeurs  
 La sauveront des fers de tous les oppresseurs... »  
 L'Olympe alors fremit sous ces divins serments  
 Et la Terre en sentit crouler ses fondements,  
 Tous les monts étonnés leurs cimes agitèrent ;  
 Le soleil s'arrêta, les foudres éclatèrent ;  
 Les vents furent émus et les profondes mers ;  
 De crainte et de respect trembla tout l'univers.  
 La Vierge part du ciel, sûre de sa puissance,  
 D'un insensible vol vers la lune s'avance.  
 Les Anges, à l'envi, prompts et respectueux,  
 S'assemblent sous son corps saint et majestueux.  
 De sa robe d'azur, mille têtes ailées  
 Portent les riches pans à bordures perlées ;  
 Et ses pieds glorieux sont mollement placés  
 Sur des nuages d'or l'un sur l'autre amassés...

Devant de tels vers, il n'y a que deux sentiments possibles :  
 l'indignation et le dégoût. Desmarests n'est pas le seul auteur de  
 telles pauvretés : Godeau, le bon et pieux évêque de Vence, a  
 écrit un *Saint Paul* en cinq chants, qui n'est pas meilleur ; qu'on  
 en juge par cette description :

Cependant le Seigneur appelle un de ses Anges,  
 Qui, plus près de son trône, entonnent ses louanges :

« Va, vole, lui dit-il, vers la grande Cité  
 Où Paul est dans les fers, pour ma cause arrêté ;  
 Perce de sa prison la profondeur obscure,  
 De l'Eglise apprends-lui la conduite future,  
 Redouble son courage et découvre à ses yeux  
 Le laurier immortel qui l'attend dans les Cieux. »  
 L'Ange part aussitôt de la voûte étoilée.  
 Sous un corps formé d'air sa lumière est voilée ;  
 Mais ce corps emprunté fait voir par sa splendeur  
 De l'Esprit qui le meut l'immortelle grandeur.  
 De ses cheveux dorés les tresses vagabondes  
 Laisent au gré du vent flotter leurs riches ondes ;  
 Les roses et les lis, dont le printemps se peint,  
 Ont un éclat moins vif que l'éclat de son teint ;  
 Le corail est vivant sur ses lèvres vermeilles.  
 Les dents en leur blancheur aux perles sont pareilles,  
 Il reluit dans ses yeux une chaste clarté  
 Et son port sans orgueil a de la majesté.  
 Sa robe est à fonds d'or, ou l'aiguille savante  
 Donne aux fleurs qu'elle y sème une flamme vivante,  
 Et Nature elle-même, avec tout son travail,  
 N'en saurait imiter l'étingelant émail.

Boileau, dont le goût était si sûr et le bon sens si ferme, a été choqué de toutes ces inepties. Il a eu profondément raison de faire la guerre au merveilleux chrétien. Mais, alors, faut-il conclure que Boileau condamne tous les poètes épiques à traiter éternellement les sujets de la guerre de Troie, du retour d'Ulysse et de l'arrivée d'Enée dans le Latium ?

En 1674, Boileau n'a pas osé dire le fond de sa pensée ; mais il nous est permis, à nous, de lire entre ses vers. Il juge que l'épopée païenne est impossible, que les vieux sujets tirés des légendes hellénico-romaines ne peuvent plus être renouvelés. D'autre part, il pense très justement que l'épopée chrétienne avec merveilleux chrétien est condamnable. La conclusion s'impose : il ne faut plus faire d'épopée ; l'épopée est un genre mort. Ce troisième chant de l'*Art poétique*, si on le comprend bien, est l'oraison funèbre de la poésie épique.

Boileau avait raison ; les faits l'ont bien prouvé : la *Henriade* et les *Martyrs* sont venus confirmer son jugement. D'ailleurs, Despréaux semble bien avoir été compris. Toutes les nombreuses épopées du xvii<sup>e</sup> siècle ont été composées avant 1674, date de l'apparition de l'*Art poétique*. Après lui, nous n'en trouvons plus une seule jusqu'à Voltaire.

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## *Le de Re rustica (Suite).*

Dans un traité d'agriculture comme celui de Caton, on s'attend naturellement à trouver une étude détaillée et approfondie des travaux des champs, un traité en règle d'agronomie. Tous ceux qui ont voulu parler de ces matières ont compris ainsi leur tâche ; même Virgile, dans ses *Georgiques*, s'il a été obligé par la forme poétique adoptée de passer sous silence bien des détails, a cependant énuméré les principales occupations des agriculteurs et donné des conseils sur la manière de s'acquitter des travaux champêtres ; il traite du labour, des semailles, des moissons, de la culture de la vigne et de l'élevage des troupeaux. A plus forte raison, ceux qui ont composé des traités en prose ont-ils tenu à présenter de véritables manuels didactiques. On trouve dans Varron et dans Columelle tous les détails techniques nécessaires, et ils ont rempli exactement la tâche qu'on est en droit d'attendre de l'auteur d'un traité d'agronomie. Mais, en ce qui concerne Caton, il n'en est nullement de même : on peut dire, presque sans exagération, que l'on ne trouve pas dans son ouvrage tout ce que l'on y attendrait, et qu'inversement on y trouve tout ce qu'on n'y attendrait pas. A ce point de vue, le *De Agricultura* réserve au lecteur une déception continuelle. Je choisirai quelques exemples, pour montrer en quoi consiste cette déception.

La première question qui se pose, quand on s'occupe des travaux de la campagne, est celle de la nature des terrains. Comment faut-il approprier les cultures à la terre ? Quelles sont les qualités que doit présenter un domaine pour se prêter à telle ou telle culture ? Cette question si naturelle et si importante, tous les auteurs de traités d'agronomie l'ont abordée et ont essayé avant tout de la résoudre. Virgile, dans son poème des *Georgiques*, y consacre quelques développements ; Varron et Columelle s'en préoccupent grandement. Au contraire, on ne trouve à ce propos dans Caton que des données extrêmement brèves et vagues, si vagues qu'elles deviennent presque entièrement inutilisables. Ce

sont des conseils jetés en passant, en quelques phrases rapides, sèches et obscures. On voit clairement que Caton n'entend pas grand'chose à cette question et qu'il a emprunté ses renseignements à droite et à gauche.

« Un sol gras, riche et découvert, écrit-il, convient pour le froment ; un sol gras et où il y a du brouillard, c'est pour les radis et les raves ; un sol gras et chaud, c'est pour les oliviers ; un terrain humide convient aux saules et aux peupliers. »

Quant à la vigne, Caton a une façon des plus simples de se tirer d'affaire : quand on lui demande à quel endroit il faut la planter, il répond : « A l'endroit qu'on dit être le meilleur. »

Certes le renseignement n'est guère précis et ne nous apprend rien ; c'est que Caton serait lui-même bien embarrassé d'en dire davantage ; d'ailleurs, cela ne l'intéresse pas. Ses renseignements sont, encore plus d'une fois, contradictoires. On voit qu'il a puisé à diverses sources et qu'il ne s'est pas préoccupé de tout mettre d'accord. Il y a des conseils qui sont excellents pour telle partie de l'Italie et qui ne valent rien pour telle autre région. Caton ne tient pas compte de ces différences ; il cite, sans critique et sans vérification, ce qu'on lui a indiqué. Ces renseignements n'ont souvent pas d'utilité que les cadrans solaires, réglés sur le méridien de la Grèce ou de la Sicile, que rapportaient les armées romaines. Avec un pareil système, il faut s'attendre à toutes les erreurs.

Une autre question d'importance primordiale est la question du labourage. Tous les travaux des champs commencent par le labourage : la charrue est l'instrument essentiel du paysan ; la charrue et le bœuf tiennent une si grande place dans les travaux des champs que, dans tous les temps et dans tous les pays, ils ont été pris pour les symboles de l'agriculture. On attend donc, dans un traité d'agronomie, des détails sur cette question si sérieuse ; Caton ne peut pas se dispenser d'en parler avant toute autre chose. Et pourtant il n'en est rien, ou tout au moins, s'il parle du labourage, c'est sous une forme qui n'a rien de méthodique ; il donne, en passant, quelques renseignements vagues et incomplets. Ainsi, au chapitre xxxi, il se fait poser la question : « Qu'est-ce que l'agriculture ? *Quid est agrum colere* ? — C'est le labourage, *arare*. — Et, ensuite, qu'y a-t-il encore d'utile ? — C'est de labourer. — Et que faut-il faire en troisième lieu ? — Fumer, *stercorare*. » Ainsi Caton se fait une idée des plus justes de l'importance du labourage ; c'est la première et la deuxième choses qui servent au cultivateur. Le principe est excellent ; mais il ne suffit pas. Une autre question se pose immédiatement :

comment faut-il labourer?— Il faut, répond Caton, bien labourer, *bene arare*. Si la question revient dans le courant de l'ouvrage, Caton reste fidèle à ces prudentes généralités : « *Bene ares*, labourer bien ; — *ne male ares*, ne labourer pas mal. » Mais qu'est-ce que bien labourer ? Comment faut-il s'y prendre pour bien labourer ? Caton ne nous le dit pas.

Ailleurs, il parle de la préparation nécessaire pour un champ de blé ; cette fois, nous espérons qu'il sera moins sobre de détails ; nous allons certainement être renseignés avec quelque précision. Or, il n'en est rien. Voici, en effet, ce que dit Caton : « Lorsque tu laboureras un champ destiné à recevoir du froment, *agrum frumentarium cum ares*, tu auras soin de labourer.... bien et en temps opportun, *bene et tempestive* ». Nous ne sommes pas mieux renseignés que précédemment. Un seul conseil un peu précis est donné dans l'ensemble de ce traité ; le voici : « Il ne faut pas labourer dans un terrain à demi détrempe, c'est-à-dire un terrain dont la surface seulement est mouillée et qui reste sec dans les couches profondes. »

Quant aux instruments du labour, Caton n'en parle que rarement et il ne donne que des indications assez vagues. C'est à peine s'il s'en occupe dans deux ou trois passages.

Au chapitre II, Caton donne une classification des diverses cultures par ordre d'importance, suivant les bénéfices qu'elles peuvent produire. Il place au premier rang les vignes, au deuxième les cultures maraîchères, au troisième les oseraies ; puis viennent les oliviers, ensuite les prés ; le blé n'a que la sixième place ; enfin, les bois et les vergers. Cette classification nous permet d'abord de constater que Caton n'est pas très conséquent avec lui-même. Nous avons vu, en effet, qu'il considérait les prairies et l'élevage des troupeaux comme la meilleure affaire. Maintenant, il ne cite cette branche de l'agriculture qu'au cinquième rang, et il n'en parle que peu au cours de son ouvrage. Il se débarrasse en deux lignes de la question des prairies sèches et humides, et ces deux lignes sont bien insignifiantes : « Si vous avez de l'eau, attachez-vous à avoir des prairies arrosées ; si vous n'avez pas d'eau, attachez-vous à avoir des prairies sèches : c'est le meilleur usage que vous pourrez tirer de votre domaine. »

Comment faut-il entretenir ces prairies ? A quelle époque de l'année convient-il de faucher l'herbe ? Caton donne très peu de détails sur ces sujets de première importance : « Fumez, dit-il, au début du printemps, quand la lune est cachée ; en ce qui concerne les prairies arrosables, fumez-les quand souffle le vent d'ouest. Enlevez avec soin les mauvaises herbes. » Mais, dira-t-on, quand



aura lieu la fenaison ? — C'est bien simple, répond Caton : il faut faucher quand ce sera le moment, *ubi tempus erit*. Il faut prendre garde également de ne pas faucher trop tard, *caveoque ne sero seces*. Puis il ajoute un autre conseil qu'on aurait pu deviner sans lui : « Ayez soin de mettre le foin à part, pour le donner aux bœufs au moment des labours de printemps. »

Une exploitation agricole comprend, outre les terres et le matériel, le bétail, ânes, bœufs, chevaux, moutons, etc... Un traité d'agriculture devrait mentionner longuement les soins à donner à ces animaux et la nourriture qui leur convient. Sur ces sujets, Caton est très bref. Il conseille de changer souvent les litières, d'entretenir proprement les cornes des bœufs et des vaches ; il donne une recette pour éviter la gale des moutons ; une autre pour guérir les maladies des bœufs. Nous étudierons plus loin cette médecine vétérinaire de Caton, et nous verrons qu'elle n'est pas toujours des plus recommandables. Il conseille de donner aux bœufs des feuilles d'arbre pour ménager le fourrage : « Donnez à vos bœufs des feuilles d'orme, de peuplier, de chêne, de figuier, autant que vous en aurez ; distribuez à vos brebis toutes vos feuilles vertes ; conservez le plus possible le fourrage sec amassé pour l'hiver, en tenant compte de la longueur de cette saison. »

Mais on dira peut-être que, si Caton ne donne que des indications sommaires sur ces divers sujets, c'est qu'il n'attache lui-même à ces occupations qu'une importance secondaire ; nous avons vu, en effet, que, dans sa classification, il plaçait la culture de la vigne et de l'olivier avant l'élevage et la culture des céréales.

Mais, quand il aborde ces questions, il va être à son affaire, et, cette fois, nous serons satisfaits. Ici encore, une surprise nous attend : dans la classification, la vigne est au premier rang, l'olivier au quatrième seulement ; dans son ouvrage, Caton parle dix fois moins de la vigne que de l'olivier. Il y a là de quoi nous étonner ; à chaque instant, en traitant du labourage et des prairies, Caton faisait des allusions à la culture de la vigne ; cela nous donnait lieu de croire qu'il avait hâte d'en arriver à cette partie de son sujet, et qu'alors il ne ménagerait plus les détails et fournirait des indications intéressantes. Quelles sortes de vignes faut-il planter ? Columelle fait un véritable catalogue des différentes espèces, dont il donne les noms ; il nous apprend la manière de les planter, de les transplanter, de les soigner ; il parle des qualités des vins produits par chaque espèce, et des terrains qui leur conviennent. Chez Caton, on ne trouve presque rien de tel. Par-ci par-là, un court chapitre contient quelques indications

hâtives sur la manière de tailler la vigne, par exemple, ou sur les échelas qu'il faut employer. Ailleurs, il dit deux ou trois mots sur la façon de lier les plants, de procéder au greffage, à l'élagage, à la fumure ; mais il le fait en passant, sans aucun dessein suivi, sans méthode. Cette partie du traité est un peu plus complète ; mais elle est loin encore de nous satisfaire.

En revanche, si on ne trouve pas, dans ces chapitres, ce qu'on y attendait, on y rencontre ce qu'on n'y attendait pas. Ce qui concerne l'agriculture, c'est la culture proprement dite de la vigne et de l'olivier ; ce n'est pas la fabrication de l'huile ou du vin. Cela, c'est la partie industrielle ; or, si l'on désire trouver des renseignements sur l'industrie du vin ou de l'huile, on est servi à souhait en lisant le traité de Caton. Tout d'abord, pour fabriquer de l'huile ou du vin, il faut un pressoir ; Caton donne tous les détails possibles sur le pressoir, *torcularium*. Nous savons même que le local où il est placé doit être construit d'une certaine façon ; il doit être pavé : « On creusera le sol de ce local, écrit Caton, jusqu'à deux pieds de profondeur, on le battra convenablement ; puis on étendra une couche d'un demi-pied d'épaisseur en menu ciment, composé de chaux et de sable, et d'autres couches semblables jusqu'à ce qu'on ait regagné le premier niveau. »

Nous apprenons, ensuite, comment est constitué le pressoir lui-même. Il y a d'abord un grand arbre vertical solidement planté ; puis, deux arbres latéraux placés un peu en avant ; à l'aide de cordes et de chaînes, on abaisse un levier très lourd, mobile autour d'un essieu. Ainsi on écrase tout ce qui se trouve au-dessous, grappes de raisin ou olives mûres. Le pressoir doit être construit très solidement ; Caton le décrit avec une telle minutie, il donne si exactement les dimensions et les cotes qu'on pourrait reconstituer, à l'aide de son livre seul, un pressoir romain. Ainsi, il nous dit que le treuil doit avoir 9 pieds de longueur, sans compter les tourillons ; l'arbre aura 25 pieds, le câble 55 pieds. La description est complète, et Caton prévoit les moindres détails.

Le pressoir établi, il faut le mettre en place ; Caton décrit toutes les précautions à prendre pour procéder à l'ajustage. Il indique l'assemblage des diverses pièces avec une précision de langage technique, qui fait le désespoir des commentateurs et des traducteurs. Ainsi les plus longs chapitres de ce bizarre traité d'agriculture sont des chapitres de mécanique. Il va jusqu'à indiquer les prix de revient. Au chapitre XXI, il écrit : « Le corps de l'essieu du pressoir pourra être en orme ou en hêtre ; il coûtera, pour la

façon et pour la mise en place, 60 pièces ; pour le plomb, 4 pièces ; pour le salaire de l'ouvrier qui aura ajusté l'essieu et les moyeux dans la pierre, 8 pièces, pour le maître ouvrier, s'entend. La somme totale se montera à 72 pièces, sans compter le salaire des aides. »

A titre d'exemple, Caton donne le prix de certains pressoirs. Ainsi, au chapitre XXI : « Une de ces machines a été vendue près de Suessa pour 400 pièces ; il en a coûté 60 pièces pour la mettre en place ; 62 pièces, tant pour le transport qui en a été fait par des bœufs, que pour les journées de six hommes, y compris les bouviers. L'essieu tout appareillé a coûté 72 pièces et 25 pour l'huile. Le tout se monte à 619 pièces d'argent. — Un autre tout appareillé a été vendu, à Pompéi, 384 pièces d'argent ; il a fallu dépenser 280 pièces pour le transport. Il est toujours indispensable de faire ajuster ces machines chez soi en les mettant en place, et, pour cela, il en coûte 60 pièces ; ainsi, toutes montées, elles reviennent environ à 724 pièces. »

Certes, on ne s'attendait pas à trouver ce luxe de détails mécaniques et de devis de dépenses dans un traité d'agriculture ; cela forme un contraste bizarre avec la sécheresse des chapitres où Caton parle de l'élevage ou du labourage.

Mais Caton va plus loin encore : ce pressoir une fois mis en place, on doit le faire fonctionner ; pour cela, il faut du personnel et du matériel. Caton énumère tous les récipients utiles, les vases, les cuves avec leurs couvercles ; il tient tant à ce qu'on n'oublie pas les couvercles, qu'il le répète trois fois. Dans les chapitres X, XI, XII, qui comportent de 60 à 80 lignes, on trouve une énumération fastidieuse de tous les accessoires nécessaires à la fabrication de l'huile et du vin : « Il faudra, pour le pressoir, cinq séries d'ustensiles ; 5 arbres montés, 3 de rechange, 5 treuils, 1 de rechange, 5 courroies, 5 cordes de retour, 5 câbles, 5 poulies, 10 cordes d'attache, 5 leviers, 5 gonds, 3 cuves, 40 blocs, 40 boucles, 40 frettes en bois, pour empêcher les arbres de se fendre, 5 meules, 10 seaux à puiser, 10 pelles en bois, 10 baquets, 3 râbles en fer. »

Caton prévoit jusqu'aux matelas, aux couvertures, aux casaques pour le personnel, aux récipients pour le ménage : « Il faut une chaudière avec son couvercle pour la cuisine, 3 crochets en fer ; 2 vases pour l'eau ; 1 amphore à trois anses ; 1 bassin, 1 pot à eau ; 1 aiguière, 1 seau ; 1 écumoire, 1 chandelier, 1 vase de nuit, 4 lits, 1 banc, 2 tables, 1 buffet, 1 garde-manger. »

La question des récipients surtout semble préoccuper Caton : c'est qu'il en faut beaucoup, sans quoi on serait forcé de vendre

sur-le-champ sa récolte, même si les cours étaient défavorables, au contraire, avec des récipients en nombre suffisant, on peut garder le vin ou l'huile en magasin jusqu'à ce que les prix soient devenus suffisamment rémunérateurs. C'est pourquoi Caton écrit : « Ayez des futailles en nombre suffisant pour recevoir le produit de 5 vendanges, chaque fût contenant 800 mesures ; ayez aussi 20 futailles pour les marcs, 20 pour le froment, pour chacune d'elles les couvercles nécessaires, 6 urnes, 4 amphores, 2 entonniers, 10 vaisseaux pour le moût, 3 passoires. »

Ces chapitres sont les plus longs ; c'est une preuve que les détails industriels sont les plus intéressants pour Caton. Il est plus industriel qu'agriculteur. Il préfère la partie qui prête au commerce, à la spéculation. Il s'occupe, avant tout, des placements ; il veut avoir dans ses magasins des denrées susceptibles de hausse et de baisse, qu'il garde avec soin pour saisir les bonnes occasions et réaliser de gros bénéfices.

Il donne une très grande place aux détails de la fabrication industrielle de l'huile et du vin. Toutes les manipulations, toutes les précautions à prendre sont décrites minutieusement : « On ne laisse l'olive (chapitre LXV) que le moins de temps possible sur la terre ; si elle est sale, lavez-la, séparez des feuilles et des impurétés ; travaillez les olives le surlendemain de la récolte ou le troisième jour ; cueillez les olives dès qu'elles sont mûres ; l'huile est d'autant plus estimée que les olives sont plus acerbes. Néanmoins, le propriétaire trouvera un grand avantage à ne travailler que des fruits bien mûrs ; si, lors de la récolte, les olives sont frappées de la gelée, il ne faut les pressurer que le troisième ou le quatrième jour. Si vous le jugez convenable, vous les saupoudrez de sel ; ayez soin que les celliers et le pressoir soient le plus chauds possible. »

Plus loin (chapitre LXVI), Caton parle de la surveillance à exercer pendant la fabrication : « Le surveillant aura un œil vigilant sur le pressoir et le cellier ; autant que possible, il ne doit laisser pénétrer aucun étranger. Il fera apporter pendant les manipulations la plus stricte propreté et les soins les plus minutieux. Il veillera à ce qu'on n'emploie que des vases en cuivre et que les noyaux n'entrent pas dans la fabrication, sinon l'huile aura une saveur désagréable. »

Caton insiste encore sur ces prescriptions de propreté et d'ordre : « Les ouvriers occupés au pressoir (chapitre LXVII) tiendront toujours les vases propres... ». Plus loin, au chapitre LXVIII, il dit : « Après la fabrication du vin et de l'huile, relevez les arbres des pressoirs, serrez dans le garde-manger ou sur les

arbres eux-mêmes les câbles et les cordages ; remettez à leur place les poulies, aiguilles, leviers, rouleaux de bois, les paniers, corbeilles, échelles et toutes les barres qu'on aura employées. »

Quant aux vases en terre cuite, Caton donne le conseil de bien les imbiber d'écume d'huile, pour qu'ils deviennent imperméables et n'aient pas de mauvaise odeur.

Caton donne autant de détails pour la fabrication du vin. Quand il s'agit du vin naturel, il est assez bref ; mais, quand il s'agit du vin artificiel, il abonde en recettes. Voulez-vous préparer du vin de Cos, vin de table très estimé ? Rien n'est plus facile ; voici la recette :

« Si vous voulez faire du vin de Cos, prenez de l'eau de mer loin du rivage, quand les flots ne sont pas agités, et dans un endroit où ils ne sont pas altérés par de l'eau douce. Versez dans un tonneau sans le remplir ; trente jours après, tirez au clair, et transvasez dans une autre futaille, en laissant au fond les matières déposées. Vingt jours après, versez dans un autre tonneau. Laissez mûrir sur tige le raisin destiné à la fabrication du vin de Cos ; quand il a été alternativement à la sécheresse et à la pluie, récoltez, exposez au soleil pendant deux jours ou à l'air pendant trois jours, quand le temps n'est pas pluvieux. S'il vient à pleuvoir, étendez les grappes sur des claies à l'abri, retranchez celles qui pourriraient. Mettez l'eau de mer dans une futaille, égrappez les raisins et mettez les grains dans le tonneau, afin qu'ils s'imprègnent d'eau de mer. Trois jours après, retirez les grains, foulez-les sous le pressoir et mettez le vin dans des futailles bien sèches, saines et propres. »

Un autre procédé pour fabriquer du vin de Cos est donné par Caton, tant ces questions l'intéressent. Il consiste à faire bouillir le moût dans des chaudières d'airain, et à y ajouter de l'eau salée aromatisée avec du souchet. Ce vin, paraît-il, peut rivaliser en qualité avec celui de l'île de Cos.

Il peut arriver parfois que le vin prenne un mauvais goût ; Caton donne une recette pour le faire disparaître : c'est le système des Grecs modernes, qui consiste, pour faire disparaître un mauvais goût, à en produire un autre pire encore qui neutralise le précédent :

« Faites rougir au feu un morceau de brique, enduisez-le de poix, suspendez-le à une petite corde et laissez-le plongé dans le vin pendant deux jours ; si le mauvais goût subsiste, répétez la même opération jusqu'à ce que vous ayez obtenu un résultat satisfaisant. »

Il y a un moyen également pour reconnaître si le vin a été

mouillé ou non ; malheureusement, il paraît qu'aujourd'hui le procédé ne vaut plus :

« Préparez un vase en bois de lierre et emplissez-le du vin suspect ; quand le vin contient de l'eau, le vin filtre à travers les parois du vase et l'eau reste, car le bois de lierre laisse passer le vin. »

M. G.



---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La civilisation intellectuelle en France  
à l'époque de la Renaissance

---

Cours de M. ABEL LEFRANC,

*Professeur au Collège de France.*

---

L'œuvre de Lefèvre d'Étaples et d'Erasmus.

Si vous voulez vous rendre compte de l'atmosphère qui entourait les artistes et les humanistes dont nous avons parlé, reportez-vous, en ce qui touche l'Italie, aux curieux *Dialogues* de Michel-Ange et de Vittoria Colonna, recueillis par Francesco de Hollanda et traduits récemment par M. Rouanet. Rappelez-vous aussi comment les Tissard, les Badius, dont vous connaissez maintenant la vie, avaient conquis les sympathies d'une élite de la société française. Vous avez vu que certains des foyers brillants que l'humanisme rencontra sont encore ignorés ou presque. Il est piquant de constater que la bibliothèque de Saint-Victor, que les attaques de Rabelais ont fait passer pour désordonnée et riche en ouvrages peu estimables, a fourni, en plus d'un cas, des matériaux fort utiles aux travailleurs. Vous avez sondé la profondeur de l'enthousiasme que suscitaient, à Orléans comme à Paris, les cours de grec d'un savant comme Aleandro ; et l'affluence extraordinaire qu'il réunissait autour de sa chaire, la patience prodigieuse de ses auditeurs, les lettres admiratives de ses disciples vous ont certainement frappés comme autant de témoignages du succès

des lettres anciennes dans notre pays. Après avoir suivi la carrière d'Alexandre jusque au moment où, fatigué par ses lourdes fonctions de recteur et de professeur, il avait eu envie de quitter la France, et avait fini par se mettre au service d'Etienne Poncher, nous avons constaté un fait assez grave : c'était la décadence momentanée de l'enseignement de 1510 à 1530. Alexandre parti, quoiqu'il y eût encore d'assez bons esprits pour le suppléer et quoique l'humanisme gagnât du terrain chaque jour, il y eut certainement une crise du professorat. Elle devait être heureusement d'assez courte durée pour ne point compromettre sérieusement les magnifiques résultats de la période précédente. D'ailleurs le mouvement continuait ; quatre hommes surtout exercèrent sur lui une influence directrice : c'était ce Badius Ascensius que vous avez déjà vu à l'œuvre, Budé que nous retrouverons plus tard, enfin Erasme et Lefèvre d'Étaples, artisans d'une tâche énorme. Ces quatre noms symbolisent à eux seuls l'activité dévorante et universelle de toute cette époque.

Il y a une question qu'on laisse de côté, ou sur laquelle on se trompe facilement, lorsqu'on étudie ces hommes et leur temps : c'est celle de l'attitude prise à leur égard par l'Université de Paris. Le fait que les *Adages* d'Erasme, parus en 1500 à Paris, aient été commentés et expliqués en public par un professeur spécial de l'Université, prouve au moins la bonne volonté de ce corps, qu'on aurait tort d'accabler sous un anathème impitoyable.

Pourtant, c'était bien une œuvre révolutionnaire que les traditionalistes avaient à craindre de la part d'hommes tels que Lefèvre d'Étaples. L'activité de ce génie s'était portée dans trois domaines : la philosophie, la théologie, la pédagogie. Lefèvre d'Étaples transforma tout l'enseignement de la philosophie en y réintroduisant l'influence directe d'Aristote ; en théologie, il fut pour ainsi dire à l'avant-garde de la Réforme, dont on peut le considérer comme un véritable précurseur ; enfin, en pédagogie il renouvela les méthodes et les manuels de la façon la plus intelligente. Sans être encore le type parfait de l'humaniste que réalisa plus tard Guillaume Budé, l'illustre Lefèvre d'Étaples a donc eu une action considérable sur la civilisation intellectuelle de notre pays.

Il était intéressant de se demander si Rabelais, qui cite sous des noms imaginaires tous les personnages éminents du temps, n'a jamais parlé de ce Lefèvre d'Étaples, et, dans le cas où il ne l'aurait pas fait, pourquoi ? Une telle recherche aboutit au résultat suivant : de même que l'auteur de *Pantagruel* a peint sous



les traits de Raminagrobis le poète Lemaire de Belges, de même sous les traits du théologien Hippothadée se cache sans doute Lefèvre d'Étaples. En effet, le principal trait précis et personnel qui soit glissé dans le portrait est la « modestie incroyable » du père. Or tous les écrivains du temps ont reconnu que notre érudit possédait éminemment cette qualité. De même la réponse : « Mariez vous donc, mon amie ; car trop meilleur est soy marier que ardre au feu de concupiscence, » se trouve en réalité dans les *Épîtres* de saint Paul, commentées par Lefèvre d'Étaples, ouvrage qui fonda véritablement sa réputation. Enfin toutes les paroles du théologien sont incontestablement le reflet de l'enseignement de Lefèvre d'Étaples et de même commentaire. Il disparaît, au chapitre xxxv, après avoir encore cité textuellement l'Apôtre. Ajoutons qu'Hippothadée ne semble point représenter un véritable protestant, mais bien plutôt un esprit modéré et indépendant comme l'était notre philosophe, et aussi que le rôle du personnage est entièrement sérieux : il n'y subit ni la moindre plaisanterie ni la moindre attaque. Autant de raisons qui confirment l'hypothèse que Rabelais a bien voulu nous représenter Lefèvre d'Étaples, dans son Tiers livre de Pantagruel. Ainsi Rabelais doit être cité parmi les admirateurs du grand savant, qui comptait comme élèves et comme amis Budé, Vatable, le dauphinois Farel, Gérard Roussel, Clichtove, qui devint par la suite le fougueux adversaire de Luther, Etienne Poncher, Petit, Briçonnet, Toussant et enfin la reine Marguerite de Navarre.

Pour bien apprécier la portée qu'eut l'œuvre de Lefèvre d'Étaples, il faut savoir, auparavant, quelle était la doctrine officielle, celle de l'Université de Paris, et au nom de quelles idées on résistait au mouvement de réformation intellectuelle et religieuse. C'était le nominalisme qui régnait alors, et l'immense majorité des docteurs se rattachaient au terminisme conceptualiste, qui fait le fond du système de Guillaume d'Ockam. De là les plaisanteries et les quolibets de Rabelais contre ce philosophe trop célèbre, de même que l'animosité contre Buridan, Pierre d'Ailly, Marsile d'Inghen. Comme l'a fort bien vu, en effet, Renaudet, les contemporains de Rabelais étaient encore tout pénétrés de ces doctrines anciennes : « A ce moment, écrit-il, la philosophie critique et négative des nominalistes régnait à peu près sans partage dans les collèges de Paris, et, si les maîtres s'y confinaient de parti pris dans une étude stérile de la logique formelle, c'est que, sur les questions de métaphysique et de morale, ils renonçaient à toute certitude transcendante et s'abandonnaient à l'autorité de l'Église avec un mépris absolu de tout ce qui n'était ni la révélation ni le syllogisme. » On

conçoit la guerre faite par la Réforme à ce système, qui d'une part aboutit au scepticisme philosophique, mais qui d'autre part le corrige par une soumission absolue et sans réserve à l'enseignement de l'Eglise. Cette philosophie négatrice des droits de la raison avait trouvé son représentant le plus parfait dans ce Guillaume d'Ockam, qui, au quatorzième siècle, avait défendu avec tant d'âpreté Louis de Bavière et les Franciscains rigoristes. Elève de Duns Scot, que Rabelais devait aussi railler, ce dialecticien redoutable, ce *doctor invincibilis*, comme on le surnommait, avait été le véritable restaurateur du nominalisme. Il ne se doutait pas qu'il était en même temps le destructeur de la scolastique, puisqu'il l'empêchait d'aboutir à un résultat positif par ses propres forces. Les universaux n'étaient plus des réalités pour lui, mais de simples noms, des abstractions.

« Ockam va si loin dans cette réaction, observe encore Renaudet, qu'il aboutirait à l'indifférence, s'il ne recourait pas à l'autorité de ce même siège apostolique, qu'il a combattu et qui l'a accusé d'hérésie. Lui aussi ne croit pas que la théologie soit une science ; car rien en elle n'est évident et, dès qu'on le veut, on peut contredire toutes ses propositions. Dans son *Centilogium*, qui est un de ses principaux ouvrages, il examine cent thèses théologiques à l'effet de montrer que la raison peut arriver à d'autres résultats que ceux qui sont acceptés par l'Eglise ; mais il ne le fait que pour réduire la raison à l'absurde et pour lui recommander la soumission. Loin de prouver la rationabilité des dogmes, il démontre plutôt leur irrationabilité. Il n'est plus question d'une union de la foi et de la science ; ce qui avait fait l'intérêt de la scolastique antérieure, le *fides quaerens intellectum*, a désormais disparu. » Il y a, en effet, un abîme qui s'est creusé entre les deux domaines jadis connexes des savants et des théologiens : désormais, tous les esprits modernes vont se détacher du nominalisme qui règne depuis cent cinquante ans. Ce détachement ne se fera pas d'ailleurs sans difficultés : il y aura de longs et de confus conflits d'idées, avant que le divorce soit consommé, et l'on peut se rendre compte du travail intellectuel que cela a nécessité, en se reportant au travail de Renaudet sur Jean Standonk (*Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 1908). On trouvera aussi dans cette étude un curieux aperçu de la manière dont, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, on était arrivé à organiser les études théologiques. Elles ne duraient pas moins de quatorze années. Pendant les six premières, les élèves entendaient des cours sur la Bible et le Livre des Sentences, qu'on leur expliquait selon la triple méthode de l'allégorie, de l'analogie et de la tropologie. Après cet appren-

tissage, l'étudiant reçu au premier degré du baccalauréat, enseignait à son tour, suivant les principes de ses maîtres, dont il suivait encore les discussions. Après trois nouvelles années passées de la sorte, il était admis à « la tentative ». Il exposait, durant un an, le Livre des Sentences ; puis, bachelier formé, il n'avait plus que trois ans de stage à faire pour arriver à la maîtrise. Ce dernier stage était surtout consacré à la prédication. Telle était cette longue série d'études, que l'on a qualifiée d'« école du néant » ou de « gymnastique du vide ». Cet enseignement avait un admirable instrument, la dialectique, que l'on avait poussé jusqu'à la plus extrême subtilité. Mais, depuis longtemps, il n'y avait plus, dans cette forme, guère de contenu, et la machine tournait trop souvent à vide.

Aussi la situation était-elle excessivement confuse et difficile à débrouiller, quand apparurent Lefèvre d'Etaples et ses émules. A côté du nominalisme qui régnait officiellement sur l'Université, se rencontrait un assez fort courant de réalisme. Les systèmes les plus différents coexistaient. On ne voyait pas où l'on allait. De même, en ce qui concerne les idées morales, on constatait bien des tendances divergentes. Pour réussir dans la tâche assez difficile de classer, par rapport à une idée centrale, les principaux courants de cette époque, peut-être faudrait-il se servir de la notion d'« ascétisme ». On rangerait d'un côté les gens qui recherchaient la réalisation de cet idéal par le christianisme, et, d'un autre côté, tous les autres. On s'apercevrait ainsi de l'importance du mouvement réformiste qui s'était produit dans le sein même de l'Église, bien avant la Réforme. Renaudet a étudié cette pré-réforme catholique dans son travail sur Standonk. Il y a certainement des points de contact entre cette tentative et l'œuvre d'un Lefèvre d'Etaples. Pourtant celui-ci est fort éloigné de l'idéal ascétique de Jean Standonk : tandis que les ascètes proscrirent les nouveautés intellectuelles, Lefèvre d'Etaples s'y intéresse avec toute la passion des hommes de la Renaissance. Il est donc, en somme, plutôt un ennemi de l'ascétisme. Tandis que Jean Standonk et les partisans de la Réforme sont dans un camp, il est dans le camp opposé. La division des penseurs de cette époque en ascètes et non ascètes fournit donc une classification naturelle et commode.

Quant aux Frères de la vie commune et aux Réguliers de Windesheim, maîtres et inspirateurs de Jean Standonk, il faut faire quelques restrictions sur leur rôle de réformateurs ; il y avait en eux une part d'ascétisme, il y avait d'autre part un fonds de traditionalisme qui les rattache à l'ancienne Église. Mais il est cer-

tain qu'un vent de réforme a soufflé sur tous les couvents, bien avant la Réforme proprement dite : ainsi, dans ce fameux monastère de Saint-Victor, dont Rabelais a dit tant de mal, et dans pas mal d'autres, les mœurs s'étaient sensiblement améliorées.

Après cette vue générale sur les grands courants d'idées et l'état de l'Église, nous pouvons enfin aborder l'œuvre de Lefèvre d'Étaples. Il eut la carrière unie et simple d'un philosophe. Toute sa vie fut consacrée au travail ; tous ses labeurs l'acheminèrent à l'étude de la science du divin. Il était plus porté vers les sciences mathématiques et vers la philosophie, que vers la philologie et la littérature. Il regarda même, dans la suite, l'étude des poètes latins, tels que Térence, Ovide, Tibulle, Lucrèce, comme condamnable et dangereuse pour les mœurs. Esprit sérieux et profond, il s'appliqua toujours à la pensée, au contenu des œuvres plus qu'au langage et à la forme. Initiateur de la Renaissance, il s'aperçut bien vite des conséquences funestes que pouvait avoir pour les modernes une fausse interprétation des textes anciens. Il a eu, l'un des premiers, le sens de la méthode philologique et l'esprit critique. De là son immense succès.

Il avait compris, de bonne heure, combien la scolastique vaine et le formalisme dialectique, qu'on lui avait enseignés, étaient loin de la véritable doctrine d'Aristote, considérée par tous comme leur fondement : l'Aristote dont on se servait était tronqué et inexact. Lefèvre d'Étaples remonta aux sources pour ressusciter la vraie pensée d'Aristote. Ce fut sa première découverte importante. Il recourut aux œuvres elles-mêmes du grand philosophe grec, expliquées et commentées en Italie par des Grecs exilés de leur patrie, ou des Italiens comme Gaza, Argyrophyle, Hemolaüs Barbarus. C'est de là qu'il tira sa doctrine.

Mais il alla bientôt plus loin : « S'il a été, écrit Delaruelle, peu à peu conduit à professer des opinions qui étaient alors hérétiques, c'est malgré lui, si je puis dire, et comme poussé par la force de la vérité. Il n'éprouve aucune hostilité contre l'enseignement de l'Université ; il n'y a pas trace, chez Lefèvre, de ce rationalisme narquois, qui a si bien servi Erasme dans ses attaques contre l'Église et qu'avait développé en lui l'étude des anciens. »

Et, en effet, Lefèvre d'Étaples était avant tout un esprit sérieux et profondément pénétré de la grandeur de sa tâche. Les gens de cette première Renaissance française ont, d'ailleurs, tous le visage et l'aspect graves : ils ne plaisantent jamais ; jamais un sourire ne vient éclairer leur physionomie, comme il arrive souvent à leurs voisins d'Italie.

Cet homme sévère savait à fond le latin ; quant au grec,

on ne sait pas au juste jusqu'à quel point il le possédait ; il le comprenait bien, puisqu'il commentait les deux Testaments ; mais il y a lieu de croire qu'il n'a pas eu la même maîtrise en cette langue que le docte Budé ou Rabelais, et qu'il fût resté embarrassé devant plus d'un passage d'Aristote, sans le secours des commentateurs italiens.

Quoique plus exégète et plus philosophe que philologue, Lefèvre d'Étaples ne resta point à l'écart du groupe d'humanistes qui cultivait avec désintéressement les lettres antiques. Son disciple Clichtove consacra une partie de son temps à publier les traités élémentaires des plus célèbres grammairiens d'Italie. Lui-même, Lefèvre, fit venir de Rome en 1510 neuf chants de l'*Illiadé*, traduits par Nicolas Valla, et chargea Badius de les imprimer. Mais, à côté de ces goûts littéraires, il faut signaler chez cet aristotélicien une curieuse prédilection pour certains mystiques. Lui qui se rattache à la philosophie antique, il s'éprend de Raymond Lulle, il étudie avec admiration Jean Mombaër, le chef des missionnaires de Windesheim en France, Jean Raulin et Philippe Bourgoing, restaurateurs de l'ordre bénédictin. Enfin, il n'a pas été sans éprouver quelque estime à l'égard de Jean Standonk, l'organisateur du collège de Montaigu.

Il faut ajouter, pour se faire une idée complète de la curiosité dévorante d'un tel esprit, qu'il joignait, à sa connaissance parfaite du latin et suffisante du grec, quelque teinture d'hébreu. Il avait étudié attentivement un certain nombre d'écrits rabbiniques.

Le premier ouvrage significatif qu'il donna, en 1492, est intitulé : *Paraphrases à la physique* : pour la première fois, il y exposait avec la plus grande précision l'art d'interpréter correctement un texte philosophique. Il donnait des conseils sur la nécessité d'établir le texte avec soin, de le traduire en faisant autant de comparaisons que possible, et en utilisant les commentaires antiques et modernes ; bref, il donnait une grande leçon de méthode et de prudence.

En regard de cette œuvre de Lefèvre d'Étaples et liée à elle par un rapport étroit, il faut vous signaler une autre œuvre importante, celle d'Érasme. Ce savant illustre, qui poursuivit toujours sa tâche parallèlement à Lefèvre d'Étaples, entretint pendant longtemps avec lui les meilleurs rapports. Il fit paraître, en l'an 1500, un recueil qui eut, pour le progrès des études, une utilité incalculable, intitulé les *Adages*. Ce n'est rien moins qu'un in-folio très volumineux. Son prix était élevé, et pourtant, en moins de huit ans, quatre éditions successives s'en enlevèrent. On commenta cette œuvre universellement répandue,

même dans l'Université. Dans la préface, Erasme affirmait que les chrétiens n'ont pas le droit de négliger la morale antique. On devine le retentissement d'une telle théorie. Puis Erasme publia son fameux *Miles Christianus*, livre où toute théologie était réduite à l'étude de l'Écriture sainte, interprétée selon les règles d'une saine méthode philologique. En 1505, ce furent les *Annotations* de Laurent Valla sur le Nouveau Testament qui parurent; puis, en 1506, plusieurs Dialogues de Lucien, traduits en collaboration avec Thomas More; enfin le fameux *Eloge de la Folie*, dont Budé se souviendra quand, dans le *De Asse*, il se plaindra du désordre de l'Église et accusera Jules II d'avoir manqué à l'esprit chrétien. Erasme étudia ensuite le Nouveau Testament et saint Jérôme avec une telle originalité et une telle profondeur que Budé écrit cette lettre admirative: « Lorsque je lis ces travaux si pleins de piété... que je vois la sainte doctrine, qui apprend à vivre et à mourir, restaurée et rétablie, j'en félicite notre âge et la postérité... C'est Erasme quia fait sortir la vérité sainte des ténèbres des Cimmériens. »

Lefèvre d'Étaples était entouré d'une admiration égale. Lui aussi, il paraissait à tous ses disciples avoir consacré sa vie entière à la recherche opiniâtre de la vérité. Se dégageant peu à peu de son aristotélisme primitif, il arriva finalement aux témérités qui firent de lui le véritable père de la Réforme française. On ne saurait trop insister sur la noblesse idéale de cette figure. Il fut un véritable conducteur d'âmes. Son prestige et son rayonnement incroyables en firent une « manière de Dieu », disait naïvement Beatus Rhenanus. On voyait en lui l'homme qui avait opéré le miracle de débarrasser enfin les sciences philosophiques de la barbarie séculaire qui les compromettait.

Il était né vers 1445 ou 1455 à Etaples; il était donc le compatriote de Calvin, Ramus, Vatable, Picards comme lui. Sa vie ne nous est bien connue qu'à partir de 1490. On sait que, vers 1492, il voyagea en Italie. On raconte même qu'il aurait été jusqu'en Asie et en Afrique; mais c'est une pure légende. En réalité il séjourna surtout à Venise, où il fit la connaissance d'Alde Manuce. Il rencontra aussi Pic de la Miandole et Ermolao Barbaro. A son retour en France, il professa au collège du Cardinal Lemoine.

En 1500, il repartit pour Rome. En 1509, ce fut vers l'Allemagne qu'il se dirigea. Il s'arrêta à Cologne, où il entra en relations avec les Frères de la vie commune. Il était accompagné et secondé par son disciple Josse Clictou ou Clictovée de Nieuport en Flandre, qui, après avoir étudié la philosophie et la théologie à Louvain, avait été reçu en 1505 docteur de l'Université de Paris.

Outre cet élève, Lefèvre d'Étaples avait encore, pour l'aider, le célèbre imprimeur Henri Estienne et le non moins fameux Josse Bade, cet homme d'une activité étonnante et que nous retrouvons partout. En 1507, Lefèvre d'Étaples ; s'établit à Saint-Germain-des-Près, où il jouit d'une admirable bibliothèque. En 1512, on le trouve occupé à son *Commentaire des Épîtres de saint Paul* ; puis, vers 1517, il fréquente le cénacle de Meaux ; et c'est peu de temps après qu'éclate la célèbre querelle des Trois Maries, dont nous aurons à reparler bientôt. En 1523, il s'occupe de traduire et de commenter le Nouveau Testament. En 1525, il s'attaque à l'Ancien. Enfin cette existence si bien remplie se termine à Nérac, en 1537.

Cet homme vraiment supérieur par son génie et par son caractère avait été, pour ainsi dire, recueilli par la reine Marguerite de Navarre, et c'est dans les Etats de cette femme distinguée, à sa cour, qu'il s'éteignit. Nous aurons, avant d'en avoir fini avec lui, à revenir sur certains détails de son œuvre et notamment sur le rôle qu'a joué, dans de très importantes controverses théologiques, cet homme, qu'on a pu justement considérer comme le précurseur de la Réforme.

---

# La Catalogne de 1808 à 1812

---

Cours de M. G. DESDEVISES DU DEZERT,

*Dojen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.*

---

## L'armée catalane.

La Junte ne demandait d'argent aux contribuables que pour pouvoir entretenir des armées. La mise sur pied de guerre de la nation catalane, tel était le grand but poursuivi par elle. Dans quelle mesure fut-il atteint, quelles furent l'importance, la physionomie et la valeur militaire de l'armée catalane, telles sont les questions que nous nous proposons d'étudier aujourd'hui.

La guerre fut, pour la Catalogne comme pour l'Espagne entière, une surprise. Personne n'y pensait encore le 1<sup>er</sup> avril 1808, et le 6 juin avait lieu le premier combat. La province fut entièrement prise au dépourvu.

L'armée espagnole, sous Charles IV, présentait un effectif de 109.000 hommes ; mais Napoléon avait obtenu l'envoi en Danemark d'un corps espagnol de 15.000 hommes, sous le commandement du marquis de la Romana ; un autre corps d'armée avait été rassemblé sur les frontières de Portugal ; le gros des troupes nationales était cantonné au sud de l'Andalousie, en face de Gibraltar. En Catalogne, la garnison de Barcelone resta pendant trois mois en face des Français et finit par se dissoudre. Les soldats de Barcelone vinrent bien renforcer les troupes nationales, mais il fallut les réarmer, les équiper, les encadrer, et ils ne purent prêter un concours immédiat à l'insurrection.

Aux premiers jours du soulèvement, la Catalogne ne put compter que sur les petites garnisons de Rosas, de Girone, de Puigcerda, d'Urgel, de Cardona et sur la garnison de Tarragone, un régiment suisse, que Chabran eut la maladresse de laisser à la garde de la ville.

Il est rigoureusement exact de dire que la Catalogne commença la guerre sans armée. Les premiers qui se battirent furent des paysans, armés, à la diable de tout ce qui leur était tombé sous la main. Les combattants del Bruch, d'Arbos et de San Boy n'eurent que des armes dépareillées, et ne se rendirent redoutables qu'à force de courage et de fureur patriotique.



Le marquis del Palacio amena 6.000 hommes ; et ce fut là, avec l'excellent régiment suisse de Tarragone, le premier noyau de l'armée catalane. Le marquis ne se battit point, mais sut, en quelques mois, mettre l'armée de Catalogne sur un pied redoutable. Il laissa à son successeur Vivès une armée d'environ 18.000 hommes, pourvue d'artillerie et de cavalerie, qui tenait Duhesme bloqué et très inquiet dans Barcelone. Cette première armée de Catalogne fut dispersée par Gouvion Saint-Cyr, à Molins de Rey, le 21 décembre 1808.

Reding consacra les premiers mois de 1809 à la reformer ; elle resta néanmoins très faible pendant toute l'année ; 4.000 hommes tenaient garnison à Gironne ; la garnison de Tarragone devait être plus considérable, et, quand il s'agit de ravitailler Gironne, le capitaine général ne put mobiliser plus de 10.000 hommes. Encore avait-il en eux si peu de confiance, qu'il se refusa à faire avec une pareille armée un sérieux effort contre l'armée assiégeante. L'idée arrêtée des militaires espagnols qui combattaient alors en Catalogne était qu'une bataille rangée conduirait infailliblement à un désastre. Toute leur tactique se réduisait à la défense des places, qui, n'étant pas secourues, devaient fatalement succomber tôt ou tard.

O'Donnell montra, en 1810, un peu plus d'activité. Il remplit les vides de son armée avec des recrues catalanes, il remporta quelques succès partiels, il essaya de manœuvrer. Ses lieutenants obtinrent aussi quelques avantages. L'année n'en fut pas moins désastreuse pour les armées catalanes, puisque quatre places fortes tombèrent cette même année au pouvoir des Français, et que les pertes éprouvées par les armées de la province insurgée montèrent à 22.000 hommes.

En 1811, la moitié de l'armée tient garnison à Tarragone, et l'autre moitié, sous les ordres de Campoverde, assiste impuissante à la chute de la ville. La prise de Tarragone annihile à peu près complètement les forces de la résistance. Les généraux découragés votent l'évacuation de la province, et la Junte, qui s'y oppose, est tellement dépourvue de ressources qu'elle est réduite à mettre la subsistance de l'armée à la charge des habitants. Jamais la province ne fut plus près d'être vaincue que dans ces tristes jours.

Elle se releva cependant, grâce à l'énergie de la Junte, qui proclama la guerre éternelle, grâce à l'activité du capitaine général Lacy, grâce enfin, et surtout, à l'intervention des Anglais, qui fournirent aux Catalans des vivres, des armes et des munitions.

La reconstitution de l'armée fut très lente. Au 1<sup>er</sup> avril 1812,

L'armée de Catalogne avait 5.500 hommes dans les places d'Urgel, Cardona, Berga, Busa et Las Medas. Elle pouvait disposer de 5.500 hommes pour les opérations. L'effectif général était donc réduit à 11.000 hommes. Au 20 mai 1812, les chiffres s'étaient relevés ; mais l'armement laissait toujours à désirer. L'infanterie de ligne, forte de 17.852 hommes, n'en pouvait armer que 13.983. Les divisions du premier ban de réserve comptaient 4.537 hommes ; mais il leur manquait 4.643 fusils. La réserve territoriale comprenait 45.795 hommes ; mais il ne manquait pour l'armer... que 45.390 fusils. Le 29 juin 1812, Lacy déclarait l'armée en très mauvais état ; certains corps avaient perdu les deux tiers de leur effectif.

Ce ne fut guère qu'en 1813 que l'armée de Catalogne put rentrer sérieusement en campagne. Elle réoccupa les places évacuées par Suchet, et le suivit dans sa retraite jusqu'au Fluvia.

Telle est, à grands traits, l'histoire de l'armée régulière de Catalogne. Elle a glorieusement défendu les forteresses de la principauté ; elle paraît avoir été commandée par des généraux médiocres et n'eût certainement pas suffi, à elle seule, à défendre le pays.

Le peuple catalan n'eut jamais que peu de confiance dans cette armée, commandée presque toujours par des chefs castillans ou étrangers. Il comprit vaguement que le triomphe de la cause nationale dépendait non de l'armée, mais de lui-même ; que le pays resterait indépendant, s'il savait vouloir le rester. Il demanda la levée en masse, l'armement de tous les hommes valides de la principauté.

La Junte ne se laissa pas gagner par l'enthousiasme populaire ; elle savait la levée en masse parfaitement inexécutable. Son plan fut moins vaste, plus pratique, et, avec les faibles ressources dont elle disposait, elle fit en somme tout ce qui pouvait être fait.

Elle commença par dresser la liste de tous les hommes en état de porter les armes. Elle constata que la Catalogne renfermait 140.000 adultes mariés et 100.000 adultes célibataires. En prenant un cinquième des célibataires, on pouvait obtenir une armée de 20.000 hommes. Un cinquième des 220.000 hommes non employés donnait une réserve de 44.000 hommes. La province aurait donc pu fournir, pour le service actif et pour la réserve, un total de 64.000 soldats ; mais elle était incapable de les armer, de les vêtir et surtout de les nourrir, et il fallait se borner à organiser sérieusement les forces que les ressources du pays lui permettaient d'entretenir.

Dans le premier feu de son zèle, la Junte vota l'entretien d'une

armée de 40.000 hommes ; plus tard, elle diminua ce chiffre de moitié et n'arriva même pas toujours à avoir 15.000 hommes sous les drapeaux.

Le recrutement se fit très difficilement. Le maréchal de Vauban, qui connaissait les Catalans, les définissait : « Gens un peu pendards, aimant naturellement l'escoupetterie, et se faisant un grand plaisir de chasser à l'homme. » Le Catalan est un peuple militaire ; mais il répugne à l'enrégimentement : il fait un admirable guerrillero et un soldat fantasque et capricieux, d'une docilité médiocre, toujours prêt à désertir quand le joug lui pèse trop.

La première levée, ordonnée en 1808, n'avait encore presque rien donné en novembre 1809, quand le Congrès de Manresa en ordonna une seconde, que la chute de Gironne rendit bientôt inutile.

En 1810, O'Donnell fit procéder rigoureusement à la conscription ; des affiches menacèrent de mort les autorités qui présideraient au tirage au sort ; les riches s'embarquèrent en foule pour Majorque ou pour les Indes. La masse se laissa enrôler dans les Légions catalanes et verser, un peu plus tard, dans les régiments de ligne.

Le 1<sup>er</sup> mai, le Congrès de Solsona vota l'armement général de tous les hommes valides. Le 28 juillet, rien n'avait encore été exécuté. Le 12 août, il manquait 18.000 hommes pour exécuter les plans votés par le Congrès, et l'assemblée elle-même considérait comme impossible de demander un pareil effort au pays. En décembre, on se décida à lever 12.000 hommes ; on en obtint un peu plus de 8.000.

En 1811, les répugnances restent tout aussi vives, malgré le danger imminent. Le capitaine général demande 6.000 hommes en avril, et, le 18 juin, on n'a trouvé encore que 945 conscrits. A la fin de l'année, on ne trouve plus personne ; les municipalités embauchent les infirmes pour se mettre en règle avec l'autorité, et les conscrits désertent en masse le long des chemins.

En 1812, on prend les borgnes de l'œil gauche, les mutilés qui pourront tenir un fusil, les hommes dont la taille atteindra 4 pieds 1/2. La Junte répète sans se lasser ses objurgations, la conscription reste impopulaire, et le Catalan répugne presque autant au service actif dans la réserve que dans l'armée de ligne.

La discipline y était cependant bien moins sévère. Le commandement était aux mains d'officiers catalans, nommés par les juntas de district. On était pour ainsi dire en famille, on maraudait, on faisait parfois un peu de contrebande ; certaines compagnies

déclaraient carrément qu'elles ne voulaient pas sortir des limites du district. Mais on était encore plus mal habillé, plus mal armé, plus médiocrement nourri que les hommes de l'armée régulière, et les soldats et les officiers ne dissimulaient pas leur mépris pour les miliciens. La Junte finit par organiser les meilleurs éléments de la réserve en compagnies, qui collaborèrent avec l'armée et donnèrent des résultats sérieux.

Les bandes de partisans enrôlées par les chefs populaires rendirent de bien plus grands services à la cause nationale, et c'est là peut-être qu'il faut chercher le secret de la résistance catalane. L'armée fut peu manœuvrière et médiocrement commandée. La réserve n'exista guère comme force indépendante que sur le papier : les hommes les plus belliqueux de la province préférèrent suivre les ordres de patriotes résolus et populaires, comme Juan Baget, Juan Claros, le chanoine Rovira, le curé de Las Palmas, le domero de Llorca, le propriétaire campagnard Francisco Montardit, le fabricant de tissus Vicente Salvador, et bien d'autres encore.

Ces petites troupes offrent un aspect très pittoresque. Narciso Gay a remis en honneur un vieux nom de l'histoire catalane : il a levé un bataillon d'*Almogavares*, un nom que portaient les enfants-perdus au XIV<sup>e</sup> siècle. Le drapeau du corps porte une devise catalane :

*Religion, Patria y Rey  
Son los que demanan aquest servey.*

Le chanoine Constans, de la collégiale de Pons, leva, sous le nom de Corps de la Croisade, une compagnie d'ecclésiastiques, et accomplit avec eux, si nous l'en croyons, les plus héroïques exploits ; mais les croisés demandent un domestique laïque pour six hommes « pour remplir les offices mécaniques incompatibles avec leur caractère sacré ».

Les guerrillas furent certainement les ennemis les plus redoutables des Français ; ils étaient partout et on ne pouvait les saisir nulle part. Ce fut, avec eux, la guerre du lion et du moucheron ; nulle tactique ne put prévaloir contre leur audace et leur extraordinaire mobilité.

Ajoutons que, s'il y eut parmi eux beaucoup de braves, il y eut aussi pas mal de fripons, d'une médiocre valeur et d'un goût immodéré pour le pillage. Ils furent parfois pour le pays un fléau presque aussi redoutable que l'ennemi même.

L'armée les considéra toujours avec peu de sympathie, et aurait voulu verser les corps francs dans les régiments. La Junte fut forcée de l'ordonner, mais ne tint pas la main à l'exécution du

décret ; la guerrilla était trop populaire en Catalogne pour pouvoir être régularisée. Joseph Battle, qui organisait une compagnie au moment où cette décision fut prise, avouait lui-même que ses 800 hommes déserteraient, si on voulait les incorporer. Le Catalan, qui voulait bien servir comme volontaire, se refusait à servir comme soldat.

Les hommes de 17 à 40 ans qui n'avaient pas été levés pour l'armée active ou pour les compagnies de marche, et qui ne servaient pas dans les corps francs, faisaient partie de la réserve générale, réserve qui n'eut jamais d'existence réelle, puisqu'on n'avait pas d'armes à lui donner.

Le seul service important qu'elle put rendre, fut de répondre au *somatent*, vieille institution catalane qui reparut pendant la guerre de l'Indépendance comme aux beaux jours du xv<sup>e</sup> siècle. Cette loi voulait qu'au son du tocsin, lancé par la cloche paroissiale, tous les hommes valides sortissent de leurs maisons et courussent s'armer, pour donner la chasse aux larrons ou à l'ennemi. Maintes fois, le *somatent* sonna dans les bourgs catalans à l'approche des Français ; maintes fois, les chefs militaires rassemblèrent au son du tocsin les milices tumultuaires des paroisses pour escorter un convoi, garder un défilé, conduire des prisonniers en lieu sûr, et bien souvent les *somatènes* combattirent, quand ils avaient un fusil, de la poudre et des balles. La Junte décréta, en 1812, un *somatent* général, pour trente jours, afin de tenir l'ennemi en haleine pendant que l'armée se ralliait et se réorganisait.

Telles furent les formes générales dans lesquelles le service militaire fut exigé des Catalans ; elles répondent à peu près, comme on le voit, à ce que nous connaissons sous le nom de service actif, de réserve, d'armée territoriale et de réserve territoriale.

En principe, tout le monde devait le service ; mais il avait bien fallu admettre des cas d'exemption : les fonctionnaires, difficiles à remplacer dans un pays illettré, ne servaient pas, les soutiens de famille ne servaient pas, les infirmes, les malades, les idiots n'étaient point levés ; et bien des gens cherchaient à rentrer bon gré malgré dans une de ces catégories. On vit les employés de l'administration des salpêtres demander l'exonération ; un « zélateur de passe-ports » se prétendit exempt comme fonctionnaire. — « Je n'ai point de père septuagénaire, disait un conscrit ; mais j'ai un oncle de soixante-douze ans ! » — « Je ne puis servir, disait un autre, je suis imbécile » — « Et moi je tousse ! » disait un troisième. D'autres objectaient la faiblesse de leur estomac ou de leurs entrailles. Il y en avait qui n'objectaient rien, mais offraient de servir comme domestiques, comme charretiers, avec leur che-

val et leur voiture, presque sans salaire... à condition de ne pas se battre. Un meunier offrait de moudre le grain pour les approvisionnements militaires, si on le dispensait du service ; il moutrait même le dimanche, même les jours de fête ! La Junte refusait tous ces compromis, et faisait du courage avec cette peur.

Elle finit par vendre l'exonération du service pour 1.000 francs, puis pour 2.500 francs, ou pour 25 habillements complets, ou pour cinq chevaux, ou pour cent fusils.

Ce qui effrayait les recrues, ce n'était peut-être pas tant le péril du combat que la misère endémique dont l'armée avait à souffrir. Kléber dit : « Faire la guerre, c'est marcher, c'est combattre, c'est avoir faim, avoir soif, ne pas dormir, c'est souffrir, c'est obéir. » La guerre était tout cela en Catalogne ; les ressources de la Junte étaient trop restreintes pour que le service ne fût pas horriblement pénible.

L'habillement fut quatre fois renouvelé, de 1808 à 1812, par la Junte Catalane ; mais, si elle fit les frais nécessaires, il serait téméraire de conclure que les soldats reçurent effectivement les effets qui leur étaient destinés. En 1811, la caisse de l'habillement fut un moment supprimée ; rétablie le 11 août, elle avait reçu, le 4 décembre, environ 250.000 francs, ce qui était peu pour habiller 25.000 hommes.

Nous avons l'inventaire d'un régiment de hussards de Catalogne ; on se fera, par ce document, une idée de la détresse où était tombé le soldat. La pièce est datée du 20 mai 1812. Le régiment compte 632 hommes et 270 chevaux. Il lui manque 478 capotes, 403 dolmans, 537 jaquettes, 473 pantalons, 483 shakos, 472 paires de souliers et 1.140 chemises (deux par homme). On se demande comment les hommes étaient vêtus, et l'on se figure que celui qui avait une capote n'avait pas de dolman, et que celui qui avait un dolman n'avait pas de jaquette ; ceux qui manquaient de souliers marchaient pieds nus, ou chaussés d'espadrilles à un franc la paire ; la chemise était un objet de luxe, et le pantalon élimé, effrangé, troué, tenait tant bien que mal à grand renfort de cordes et de tresses de paille.

Nos soldats de l'an II avaient été aussi déguenillés et avaient su garder fière mine sous leurs haillons ; mais leurs armes, du moins, étaient solides et luisantes. Le régiment des hussards de Catalogne est à peine armé. Il lui manque 226 carabines, 237 paires de pistolets, 205 cartouchières, 85 sabres. Les chevaux n'ont ni selles, ni brides, ni harnais de tête, ni couvertures. Réduite à cet état de dénuement, et quel que soit le courage individuel des

soldats, une troupe est hors d'état de se battre et de remplir un rôle militaire quelconque.

D'un bout à l'autre de la guerre, la Junte réclame des armes. Il lui en vient de Minorque, de Majorque, de Portugal, de Séville, de Valence. Les canons furent donnés par la Junte suprême ; les munitions vinrent de Séville, de Cadix, de Gibraltar, de l'escadre anglaise.

Les Anglais, qui donnèrent peu d'argent, qui interceptaient parfois les vivres pour approvisionner leurs escadres, fournirent largement les armes aux Catalans insurgés. Les divers envois d'armes mentionnés dans les archives de la Junte supérieure donnent un total de 26.262 fusils fournis par l'Angleterre. Le 15 mai 1810, le vaisseau anglais l'*Invincible* débarqua un million de cartouches et 50.000 pierres à fusil ; le 24 août 1812, un transport anglais débarqua 500 barils de poudre, 23.000 pierres à fusil, 3 millions de cartouches à balle, 40.000 cartouches pour pistolet, 20.000 cartouches pour carabines et 20.000 sabres.

Mais il y eut tant de pertes, que l'armée catalane fut rarement bien armée et que l'armement ne fut jamais au complet.

La Junte avait des fabriques d'armes à Ripoll et à Berga. Ripoll eût pu donner 330 fusils par semaine ; mais les ouvriers manquaient d'outils et n'étaient pas payés. A Berga, le fer était de mauvaise qualité et la fabrication peu soignée.

La poudre faisait souvent défaut. Il y avait des moulins à poudre sur le Ter, des magasins de salpêtre à Tarréga ; mais tantôt le soufre manquait, tantôt le salpêtre. Quand le pays d'Urgel eut été occupé, le salpêtre, déjà rare, devint introuvable. Sans les envois anglais, la Catalogne eût été désarmée.

Le service de subsistances ne pouvait être aussi complètement négligé que celui de l'habillement ou de l'armement. Un soldat peut être mal armé et mal vêtu ; mais il faut toujours le nourrir : bonne ou mauvaise, il lui faut sa ration quotidienne.

En temps normal, le soldat recevait de l'Etat le pain, une ration de vivres, appelée l'*etapa*, et un prêt en argent.

L'*etapa* se composait de 224 grammes de viande, 112 grammes de pâtes alimentaires, 56 grammes de haricots, et le sel, le poivre et l'huile pour les assaisonner. Le 1<sup>er</sup> avril 1809, l'*etapa* fut légèrement modifiée : on donna un peu moins de viande, mais on y ajouta un peu de lard ; on donna plus de légumes secs et plus de pâtes alimentaires. Le prêt ou la solde était de 3 ou 4 *cuartos* (10 à 15 centimes).

C'était là le régime théorique ; le soldat aurait dû recevoir toutes ces choses ; en pratique, il en allait bien différemment.

Non seulement le prêt ne lui était pas régulièrement payé, non seulement son ordinaire était infiniment moins varié que ne le voulait le règlement ; mais la famine était endémique dans les corps de troupe, et, malgré les sommes énormes qui s'engouffraient dans la caisse de la direction des vivres, l'intendance se plaignait toujours, et avec raison.

Nous possédons le mouvement des entrées de vivres à la direction générale des subsistances pour le mois de janvier 1810. Les chiffres sont extrêmement réduits : 385 hectolitres de blé, 483 kilos de farine, 17.236 kilos de biscuit, 17.704 kilos de riz, 730 kilos de lard. On n'est un peu fourni qu'en morue, 120.547 kilos ; mais on n'a qu'une pipe de vin (environ 600 litres) et 55 litres de sel.

Le 6 février de la même année, la place de Lérída, menacée d'un siège, n'avait pas encore ses vivres au complet. Il lui manquait, entre autres choses, 552.000 kilogrammes de farine et 117.000 kilogrammes de biscuit.

Le 26 avril, le capitaine général menaçait la Junte de disperser l'armée, si on ne lui donnait pas de quoi la nourrir. La Junte répondait qu'elle avait dépensé environ trois fois plus qu'elle n'avait reçu, et se plaignait des effrayants gaspillages de l'administration militaire, qui réclamait 50.000 rations par jour.

Quand on avait un peu d'argent, on achetait du blé ; il était mangé bien souvent avant d'avoir été payé.

Les vivres trop rares n'étaient même pas de bonne qualité ; les troupes se plaignaient des conserves de viande, qui rendaient les hommes malades.

A la fin de 1810, les campagnes ruinées ne fournissaient plus rien aux troupes.

Le 17 avril 1811, l'intendant écrivait à la Junte : « Si la direction des vivres ne reçoit pas, aujourd'hui même, du blé, des pois et de l'orge, demain les troupes seront sans pain et les chevaux sans nourriture. »

En 1812, la Junte, à bout d'expédients, engageait les commandants militaires à opérer des réquisitions à main armée sur les territoires trop voisins de l'ennemi pour qu'il fût possible aux autorités nationales d'y lever des impôts.

Les vivres n'auraient pu être assurés que si le service des transports avait été bien organisé, et ce service était peut-être celui de tous qui fonctionnait le plus mal. Il n'y avait pas de matériel de transports militaires. On louait des chevaux et des voitures à des paysans, moyennant un tarif déterminé et connu de tous ; mais les chevaux et les bêtes de somme étaient rares,



et devinrent de moins en moins nombreux à mesure que la guerre s'éternisa. Les voitures, qu'on ne réparait plus, se brisaient et devinrent bientôt introuvables ; le paysan, durement commandé, mal payé, mené loin de chez lui, mit tout en œuvre pour se soustraire à un service si pénible et si dangereux ; tout homme aisé chercha à se faire dispenser des transports, il ne resta plus pour les exécuter que les pauvres diables sans argent et sans appui, qu'on traînait par les chemins sans leur donner le nécessaire et qu'on payait souvent en coups de bâton.

Quand le soldat valide se voyait menacé de tant de maux et avait à défendre sa vie de si brutale façon, les blessés et les malades étaient, on le pense bien, plus malheureux encore.

Au début de la campagne, le clergé catalan avait très généreusement offert de se charger du service des hôpitaux. Un chanoine de Barcelone dressa le plan général d'organisation, et dut être complimenté pour la belle ordonnance qu'il avait su donner à son travail. Tout était prévu, jusqu'à la ration du soldat et de l'officier malade ou convalescent. L'officier devait avoir, chaque matin, une once de chocolat avec pain rôti, 20 onces de pain, 12 onces de mouton, un quart de poulet et un *quartillo* de vin. Le soldat avait la même ration que l'officier, moins le chocolat et le poulet. Le malade à la diète prenait six bouillons par jour ; on ajoutait parfois à chaque potage deux cuillerées de vin généreux. L'administration recommandait aux médecins de ne pas ordonner trop fréquemment la viande rôtie, la qualité du pot-au-feu devant toujours en souffrir.

Tout alla à peu près bien jusqu'à la fin de l'année 1808 ; mais la défaite de Molins de Rey et la retraite désastreuse de l'armée sur Tarragone mirent le désordre dans tous les services. Tarragone se remplit de blessés, et bientôt après de malades ; la Junte des hôpitaux fut bientôt sans ressources. Les autres villes de la province n'étaient pas mieux pourvues. Villanueva n'avait pas de lits et refusait les malades. Villafranca pouvait coucher 350 malades et en avait reçu 500. Lérida demandait des lits à l'administration militaire, qui refusait de délivrer des lits de troupe, que les malades allaient infecter. A Valls, une souscription fournissait, en quatre jours, du linge et des chemises en assez grande quantité, mais un seul matelas.

Le 15 janvier 1809, Reding demandait 600 lits pour les hôpitaux de Tarragone. A la fin de février, l'intendant se déclarait impuissant à assurer plus longtemps la subsistance des malades. Les hôpitaux ne purent fonctionner que grâce au zèle charitable de Jayme Creus, chanoine doctoral d'Urgel, directeur général

des hôpitaux de Catalogne, qui se prodigua pour assurer les soins à donner aux malades et aux blessés. La Junte lui délivra le plus beau certificat de civisme qu'il soit possible de recevoir: « D. Jayme, dit-elle, a exercé son emploi sans salaire, intérêt ni gratification aucune; il a subvenu lui-même à ses besoins, et payé de sa bourse les frais considérables résultant des mouvements du quartier général, comme aussi des retraites inopinées de l'armée et des voyages incessants qu'il a faits pour établir, organiser et visiter les hôpitaux de campagne. Lors de la retraite de Molins de Rey sur Tarragone, il a travaillé avec un zèle incroyable à installer dans cette cité des centaines de blessés et de malades et à leur procurer tous les secours possibles dans de si tristes circonstances. Malgré les troubles et les périls de ces temps malheureux, d'accord avec l'Excellentissime seigneur capitaine général, et muni de ses pleins pouvoirs, il a visité divers villages de la campagne tarragonaise pour y établir des hôpitaux; par son ordre, trois hôpitaux ont été installés à Reus; il les a meublés et pourvus du nécessaire, à même ses propres ressources et celles de ses collègues ecclésiastiques; il a recueilli des aumônes et contracté des emprunts en multipliant les appels et les exhortations les plus énergiques; alors qu'il n'y avait plus de numéraire dans les caisses de la trésorerie royale, il a su distribuer aux soldats malades des rafraîchissements et des secours, qu'il était alors bien difficile de se procurer à Tarragone. »

Mais tout le monde n'avait pas le zèle du chanoine Creus, et, devant l'insuffisance notoire des ressources et des secours, chacun perdait la tête. L'intendant se faisait pressant, véhément, brutal même. Malmenés par lui, les membres de la Junte des hôpitaux donnaient leur démission; les directeurs des hôpitaux de campagne faisaient de même, un mois plus tard.

L'administration militaire, persuadée de l'incompétence des civils, se fit donner le gouvernement des services sanitaires à partir du 1<sup>er</sup> mai 1809: les chefs de corps durent se charger de leurs malades et les hôpitaux sédentaires furent mis au compte de l'intendance. L'administration militaire se trouva immédiatement aux prises avec toutes les difficultés qui avaient paralysé l'action des autorités ecclésiastiques. La ville de Lérida réclamait à l'hôpital 2.000 francs pour fournitures de viande, ne pouvait se faire payer et menaçait d'arrêter le service. L'hôpital de Tarrasa, ravagé par une épidémie, n'avait pas de médicaments; et le pharmacien en chef de l'armée lui en refusait, parce qu'il n'en avait pas lui-même. A Manresa, trente à quarante malades étaient couchés sur le sol, deux étaient morts de froid dans la même

nuit ; cependant la bibliothèque de l'hôpital était remplie de draps, de couvertures et de paillasses, et personne ne songeait à s'en servir, soit par un effet de la routine invétérée qui régnait dans toutes les administrations, soit par suite de la rivalité de deux contrôleurs. Les aides pharmaciens avaient décampé, et le pharmacien en chef se déclarait lui-même à bout de ressources et de patience. « Il en est de même, ajoutait-il, de toutes les pharmacies de l'armée. »

Le corps médical comprenait 82 médecins, 133 chirurgiens, 126 pharmaciens ; mais tout ce personnel, mal choisi et mal payé, rendait peu de services. On fit un jour un exemple : on renvoya un médecin pour incapacité notoire ; il avait dû avouer qu'il n'avait qu'une année d'études médicales, mais il répliqua pour sa défense qu'il en connaissait beaucoup de moins avancés et de moins habiles que lui.

Avec de pareils praticiens, on imagine aisément ce que souffraient les malades. Au mois de décembre 1809, on embarqua pour Tarragone, par une froide tempête d'hiver, des malades, des blessés et jusqu'à des agonisants ; les souffrances de ces malheureux furent indicibles.

La situation ne s'améliora pas en 1810 ; au mois d'avril, la Junte rétablit l'administration ecclésiastique et mit à la tête des hôpitaux le chanoine Creus, l'abbé de Besalu Melchor de Rocabrana, et le franciscain Escarra. Tous les hôpitaux étaient réduits à la plus affreuse misère, les malades n'avaient ni vêtements, ni remèdes, ni aliments, et mouraient en foule. Joseph Longuet n'avait pas un réal en caisse, pas de crédit, et avait 188 malades à soigner. Felipe Minguet implorait de la Junte de Solsona un secours immédiat de 8.000 réaux ; et la Junte, qui avait à nourrir toute la division Campoverde, refusait toute aumône et renvoyait Felipe au chapitre, qui ne donnait rien et devait encore 1.900 duros sur l'emprunt forcé.

Le 19 janvier 1811, la Junte vota un don de 200.000 francs aux hôpitaux et mit à la tête des services Domingo Sala, chanoine de Tarragone, Jayme Barcelo, chanoine de Tortose, et le P. Casanova, ancien abbé de Poblet. Il y avait 2.557 malades, et l'on dépensait chaque jour 3.000 francs de plus qu'on n'avait. Au mois d'août, il fallut renvoyer 21 chirurgiens ignorants, négligents ou scandaleux, et 14 autres qui ne savaient absolument rien. Le premier médecin Francisco Sanpots, qui n'était pas sans mérite personnel, avait un tel orgueil et se montrait si avide, que tous ses subordonnés réclamaient son départ. Il demandait 2.920 francs d'honoraires supplémentaires pour trois mois et demi de commission.

On gagna ainsi péniblement l'année 1812 ; on dépensait 18.000 francs, quand on en recevait 13.000, ou 24.000 quand il en était rentré 21.000 seulement. On demandait le surplus aux réquisitions, qui finirent par prendre les allures du vol à main armée. Enfin, au mois de juin 1812, la Junte mit dans une même bourse tous les revenus d'origine ecclésiastique ; on exigea le paiement avec la dernière rigueur, et on constitua ainsi un fonds suffisant pour assurer, vaille que vaille, la marche des services sanitaires.

Dans une armée aussi pitoyablement organisée, c'eût été miracle que la discipline fût observée ; on doit remarquer cependant que l'armée catalane continua d'exister dans des conditions telles, qu'une armée française mise à sa place se serait incontestablement dissoute. Le caractère obstiné, la résolution farouche du paysan catalan devenu soldat l'aidèrent à supporter des maux incalculables et lui donnèrent une endurance extraordinaire ; la désertion n'en fut pas moins un mal endémique de l'armée catalane, et le relâchement de la discipline parvint à un tel point que le paysan catalan redoutait presque autant l'approche des troupes nationales que celle de l'ennemi.

Un mois à peine après l'installation de la Junte, la désertion commençait. Au mois de septembre 1808, un déserteur, qui s'était fait voleur de grand chemin, fut condamné à passer deux fois au milieu de 200 hommes armés de baguettes et fut envoyé pour huit ans au bagne. Le 6 mai 1809, la Junte offrait déjà des primes pour l'arrestation des déserteurs.

Le 21 juin, on porta contre eux la peine de mort. Il y en eut tant, qu'il fallut bientôt leur offrir une amnistie.

Dans l'été de 1810, l'armée catalane comptait 2.954 déserteurs, plus du dixième de son effectif total. Le régiment de Grenade en avait 500 à lui tout seul.

Campoverde condamna les administrations des districts à fournir autant d'hommes qu'il y avait de déserteurs dans leur circonscription. Il alla jusqu'à ordonner l'arrestation des mères de déserteurs, jusqu'à encourager la dénonciation, jusqu'à menacer de détruire toute maison où un déserteur aurait trouvé asile.

Après la chute de Tarragone, la Junte dut revenir aux moyens de douceur. Elle adressa une proclamation aux déserteurs, elle leur donna *un jour* pour se présenter ; très peu rejoignirent. Ils préféraient vagabonder, mendier, voler. Ils se présentaient munis de faux passeports, de faux congés, et les bayles n'osaient les faire arrêter. Si, par hasard, ils venaient faire leur soumission,

les autorités municipales n'avaient ni vivres, ni moyens de transport à leur fournir, et ils désertaient à nouveau. Quand on voulait ensuite faire de nouvelles levées dans le pays, les jeunes gens appelés à servir refusaient de partir tant qu'on n'aurait pas rappelé les déserteurs sous les drapeaux. Au mois de mai 1812, il y avait encore 2.136 soldats en état de désertion.

Les soldats qui restaient dans les rangs ne valaient pas bien mieux que ceux qui désertaient. L'indiscipline alla rarement jusqu'à la révolte ; mais il y eut toujours, chez le soldat catalan, un parti pris de nonchalance extraordinaire. Dès le 5 juillet 1808, la Junte se plaint du désordre qui règne à l'armée. A Lérida, on trouve des volontaires ; mais ils ne veulent ni marcher en rangs, ni manger, ni coucher à la caserne. A Granollers, les soldats passent leur temps en fêtes : un grand nombre de femmes circulent autour des camps ; on y donne des bals, et les gens de Barcelone viennent au camp comme au marché et à la foire.

Les officiers donnent l'exemple de la paresse et de l'avidité. Leurs ordonnances aident leurs femmes dans le ménage et encombrant l'armée de bouches inutiles. Ils se font attribuer des gratifications de 200 à 1.000 réaux par mois, qui grèvent le budget. Quand l'état-major est payé, il ne reste plus rien pour le soldat.

En 1810, un anonyme déclare que les maux causés aux campagnes par l'armée nationale ne sont guère moindres que ceux qui proviennent de l'ennemi ; un autre se plaint de voir les grades et les galons donnés à des enfants ; d'autres encore se plaignent de l'âge excessif des généraux, tellement vieux qu'ils n'ont plus la moindre initiative, le moindre élan.

En 1811, les officiers de la division Sarsfield, mécontents de passer sous le commandement du baron d'Eroles, quittent leur corps sans cérémonie ; et l'esprit qui les animait était jugé si mauvais par Eroles, qu'il ne fit rien pour les retenir. On disait que toute la cavalerie était prête à désertir. Lacy ordonnait aux officiers de passer la nuit au milieu de leurs troupes et de tirer sur le premier soldat qui tenterait de seller un cheval. La Junte dénonçait aux Cortès « l'indignation avec laquelle les citoyens voyaient tous les mauvais côtés de l'armée française fidèlement copiés par l'armée espagnole ». Armes, vêtements, coutumes et jusqu'aux noms même, ces noms si détestés, tout était copié et avait produit une si criminelle uniformité, que plusieurs corps espagnols, se prenant pour ennemis, en étaient venus aux mains les uns avec les autres. Le libertinage, le jeu, le luxe des officiers étaient scandaleux.

Il n'y avait dans l'armée nulle entente et nul esprit public.

Les officiers de l'armée régulière traitaient avec le plus superbe dédain les officiers de la réserve et les commandants de guerrillas. Les milices étaient, pour eux, « un fléau pire que les sauterelles de Pharaon ». Les Catalans ne se gênaient pas, de leur côté, pour critiquer en termes injurieux la mollesse des chefs irlandais, suisses ou castillans qu'on leur donnait. La femme de Vivès était insultée sur le quai de Tarragone. On disait à qui voulait l'entendre que Blake était un fripon, une canaille, un traître. Les Castillans attribuaient volontiers à la stupidité naturelle des Catalans leur acharnement passionné contre les Français.

Enfin tous, Suisses, Irlandais, Castillans, Catalans même, à l'occasion, rançonnaient les villages et rappelaient le temps où chrétiens et Mores ravageaient le pays. Ce n'était pas absolument sans raison que le vieux nom d'Almogavares avait été tiré de l'oubli ; les modernes avaient gardé quelque chose de la barbarie de leurs ancêtres.

A quoi servit donc, en somme, une armée pareille ? Si mal organisée, si incohérente, si mal conduite, qu'on ne peut s'expliquer que les armées françaises n'aient pu la détruire ?

A quoi elle servit ?... A éterniser la guerre, à ne jamais permettre à l'étranger de s'organiser sur le sol conquis, à lui tuer du monde, jusqu'au moment où des événements extérieurs que personne ne pouvait prévoir le forcèrent à repasser la frontière et à rentrer chez lui.

La grande leçon qui se dégage de cette étude est une leçon de défense nationale. Un peuple, qui ne veut pas être asservi, n'a pas besoin de vaincre pour triompher. Il n'a qu'à tenir, tenir jusqu'au dernier homme, et il arrive toujours un moment où l'envahisseur se lasse ; parce qu'un peuple, quand il le veut absolument, est toujours plus fort qu'une armée.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Le de *Re rustica* (Suite).

Nous allons continuer, aujourd'hui, l'examen du *de Agricultura*, de ce bizarre traité d'agronomie, très incomplet et très peu instructif au point de vue spécial de l'agriculture. Caton a mis là beaucoup de détails, qui n'ont nul rapport avec l'agriculture ou qui ne s'y rattachent que de très loin. J'ai déjà signalé quelques-uns de ces sujets étrangers au dessein de l'auteur ; mais il y en a d'autres, plus extraordinaires encore. Pour les passer en revue, il sera nécessaire de les grouper suivant un ordre ; car ils sont dispersés dans l'ouvrage lui-même. Je ferai cette étude en examinant successivement quatre chefs : construction et maçonnerie, médecine vétérinaire, médecine humaine, cuisine. Ces sujets assez hétéroclites constituent, chose bizarre, la plus grande partie de ce singulier traité d'agriculture, où il semble que Caton ait eu dessein de parler de tout, sauf du véritable sujet.

*Construction et maçonnerie.* — On est, d'abord, très étonné en rencontrant une pareille question dans le livre de Caton. Qu'est-ce que cela vient faire ici ? Cependant, avant d'incriminer Caton, on se dit qu'il pourrait bien avoir quelque raison d'aborder un semblable sujet. Ne faut-il pas, en effet, des bâtiments, à la campagne, pour loger les hommes et les bêtes ? Il n'y a pas d'architectes à la disposition du fermier, comme à la ville, ou si, par hasard, il y en a, les prix de revient sont trop élevés, et il n'est pas mauvais que le propriétaire puisse se tirer d'affaire tout seul. On peut donc conclure que cette matière, certes, serait mieux à sa place ailleurs ; mais, à la rigueur, on peut l'admettre dans un traité d'agriculture. Seulement, ce que nous serions en droit d'exiger de Caton, c'est qu'il nous donnât des renseignements sur les genres de constructions qui conviennent à la campagne. Il devrait rappeler qu'il ne faut pas construire de la même manière les bâtiments destinés au personnel et ceux destinés aux bêtes, la maison du maître et les logements des esclaves. Il devrait nous

apprendre quels sont la meilleure orientation et le terrain le plus favorable, quelles dimensions il faut donner aux divers édifices. Or, c'est précisément ce que Caton ne fait pas. Il ne dit pas un mot des bâtiments utiles pour une exploitation agricole. Ce qu'il nous donne, ce sont des détails qui peuvent servir à tous.

Ainsi, au chapitre xiv, Caton parle de l'établissement d'un marché de construction. Il faut, dit-il, s'adresser à un entrepreneur et établir un marché très clair. Voici les usages : le propriétaire fournit les matériaux, et Caton en donne le détail ; il faut de la pierre, du bois, de la chaux, du sable, de la terre et même de l'eau. L'entrepreneur fournit seulement la main-d'œuvre. *Succidet*, il coupera ; *dolabit*, il rabotera ; *lineabit*, il tracera ; *secabit*, il taillera : tel est le rôle du *conductor*, de l'entrepreneur.

Qu'y a-t-il là qui se rapporte spécialement à l'agriculture ? Tout cela s'applique aussi bien aux constructions de la ville qu'aux bâtiments de la campagne, et serait à sa place dans un traité de construction à Rome ou dans un manuel de droit usuel. Rien ne justifie de pareils conseils dans un traité d'agriculture. Mais Caton va plus loin : dans les chapitres suivants, il donne des détails techniques sur le choix du terrain et sur la construction.

Tout d'abord, il faut faire attention à ne pas construire sur un terrain maudit, par exemple sur un terrain qui a été frappé par la foudre. On doit, en pareil cas, faire les prières nécessaires pour lever la malédiction. Ensuite il faut songer aux fondations. Quant aux murs, ils doivent avoir telle hauteur, 5 pieds, et autant d'épaisseur ; il faut les construire en moellons. Mais il est nécessaire de ne pas les superposer au hasard : il convient de les lier avec du mortier composé de sable, de chaux, de terre. Le pignon doit avoir assez de largeur et d'épaisseur pour supporter la poutre faîtière. Ensuite, il faut garantir la maison contre la pluie et, pour cela, on la crépit. — Nous avons vu que Caton, en avocat, soutenait jadis, pour sa défense, qu'il n'avait jamais fait crépir ses maisons ; Plutarque nous donne ce détail d'après un discours de Caton. Crépir une maison est un luxe, qu'il faut laisser aux riches et aux partisans des idées nouvelles. Mais c'est là un mot d'avocat, et, dans la pratique, Caton fait comme tout le monde. Il donne même une recette pour crépir les murs : on mélange intimement de la craie, de l'argile ocreuse, de la paille hachée et des résidus de la fabrication de l'huile. Nous voilà déjà assez loin de l'agriculture ; mais il y a ensuite des détails plus techniques encore.

Comment faut-il faire la chaux ? Vous vous procurez de la pierre à chaux et du bois ; car il en faut pour la cuire. Vous vous assurez aussi le concours d'un *calcarius*, d'un chauffournier, qui



construira le four et le fera fonctionner ; puis il le démolira et livrera la chaux. Caton suppose ensuite que le propriétaire ne trouve pas de chaufournier, ce qui est possible à la campagne ; il explique, en ce cas, comment on peut se tirer d'affaire. Il donne un modèle de four, dont il indique avec soin toutes les dimensions : le cendrier sera placé de telle ou telle façon, suivant que le four aura un ou deux foyers. Puis on apprend la manière de charger le bois et la pierre, et les précautions qu'il convient de prendre. Il faut faire attention que le vent du midi n'entre pas dans la gueule du four, car la fumée gâterait la chaux. Caton parle encore des précautions à prendre pour recharger le four : il faut savoir quand l'opération est terminée ; il faut sans cesse veiller à ce qu'il n'y ait pas de fissures. Tout cela ne se rapporte pas à l'agriculture. Ce qui s'y rattache encore moins, c'est le calcul du prix de revient, que Caton établit avec soin, en se basant sur certaines unités.

Signalons, à ce propos, un trait curieux, qui nous étonne de la part de Caton ; celui-ci, en effet, n'ayant jamais passé pour tendre : il se soucie uniquement de son intérêt, et bien peu de l'humanité ; il vend ses vieux esclaves comme de la vieille ferraille. Or, voici la phrase que Caton ajoute à propos de la construction : un bon maître, écrit-il, est celui qui fournit honnêtement, de bonne foi, les matériaux nécessaires, *dominus bonus, qui bene praebeat quae opus sunt*, et qui paye honnêtement, *et nummos fide bona solvat*. Il y a là une délicatesse de procédé qui est bizarre chez Caton.

Puis il ajoute une autre prescription du même genre : quand vous construisez en pays salubre, dit-il, payez les prix du tarif habituel dans la région ; si le pays est insalubre, un bon maître ajoutera un quart en plus, sans qu'on le lui demande, généreusement. Ces traits sont des plus curieux, et méritent d'être signalés.

Mais Caton oublie tout à fait son sujet et se rejette sur des matières, fort intéressantes en soi, mais complètement étrangères à l'agriculture. Nous trouvons ainsi, dans ce traité, des données très utiles, une foule de renseignements que nous n'aurions pas sans cela, et qui forment la base de beaucoup d'articles dans les dictionnaires d'antiquités. Ces renseignements sont précieux, parce qu'ils sont rares ; mais ils ne sont nullement à leur place dans un traité d'agriculture.

*Médecine vétérinaire.* — Avec la médecine vétérinaire, c'est autre chose. Ce sujet semble moins déplacé ; en effet, la vie à la campagne exige qu'on possède des animaux : il y a des bêtes de labour et de somme, pour tirer les charrues et exécuter les

charrois. Ces bêtes constituent un capital, que le propriétaire a intérêt à entretenir ; pour avoir de ses bêtes un bon service, ou pour les vendre sans dépréciation, il faut qu'elles soient en bonne santé. Il y a une médecine empirique, qui enseigne à soigner les bêtes quand elles sont malades, et une hygiène, qui enseigne à les entretenir par des soins particuliers en bon état. Caton ne sortirait donc pas de son sujet, semble-t-il, s'il parlait des soins à donner aux animaux. Mais il y a une difficulté : c'est que Caton ne s'est presque pas occupé du bétail dans son traité. C'est à peine s'il parle des bœufs et des moutons, et il n'en parle qu'en passant et comme d'un sujet secondaire. Ainsi, au chapitre LX, il note la consommation annuelle des bœufs ; mais il ne dit ni comment on les élève ni comment on les entretient. S'il parle brièvement de la disposition des étables et des râteliers, c'est dans l'intérêt du propriétaire et nullement dans l'intérêt des bœufs : il faut arranger les râteliers de telle façon plutôt que de telle autre, pour que le foin ne se perde pas et que les bêtes ne le gaspillent pas. Caton parle de la litière en passant ; il conseille aussi, en quelques mots, de soigner proprement les cornes et les sabots des bêtes. Il signale l'utilité des feuilles d'arbre pour remplacer le foin dans l'alimentation. Mais toutes ces données sont brèves et éparses, il n'y a rien là de méthodique ni de suivi. Caton semble à peine faire entrer le bétail dans ses calculs d'économie agricole. Si l'on mettait bout à bout les passages où il parle des bœufs et des moutons, je ne crois pas qu'on obtiendrait plus de vingt lignes, dans un traité qui compte plus de cent pages.

On est donc, à bon droit, surpris, quand, au chapitre xcvi, Caton donne le détail d'un remède contre la gale des moutons, dont il a paru jusqu'alors ne se soucier que médiocrement. Ce qui constitue la base de ce remède, c'est ce que Caton appelle l'*amurca*, c'est-à-dire une sorte de bouillie grasse, résidu de la fabrication de l'huile d'olives, soit une espèce de marc, soit l'écume que l'on sépare de la bonne huile. Ce résidu joue un grand rôle dans les recettes de Caton. Evidemment, celui-ci s'est préoccupé d'utiliser les résidus de sa fabrication. Rencontrant un remède qui comporte de l'*amurca* dans sa composition, il s'empresse d'en donner la formule. Il enseigne, toujours en se plaçant au même point de vue, comment il faut procéder avec cette matière au graissage des essieux, des courroies et des souliers. Il parle aussi d'une sorte d'enceustique excellente pour les meubles et la vaisselle, composée d'*amurca* concentrée en pains. Au chapitre xcviij, il indique que cette matière est un très bon préservatif contre les mites ; si

on renferme des vêtements de laine dans un coffre badigeonné avec de l'*amurca*, les vêtements resteront à l'abri de toute attaque. Dans le remède cité plus haut contre la gale des moutons, il entre aussi de l'*amurca*, et c'est ce qui explique que Caton ait introduit cette recette dans son traité. Il ne s'intéresse pas aux moutons ; il veut seulement trouver un emploi à ses résidus de fabrication.

Mais ce traité d'agriculture renferme aussi des recettes qui ne se justifient pas par de semblables raisons : aux chapitres LXX, LXXI, CXXIII, Caton donne, par exemple, la recette de préservatifs pour les bœufs. Voici une de ces recettes :

« Quand les raisins commencent à prendre couleur, c'est-à-dire vers le mois de juin, prenez la dépouille d'un serpent, que vous aurez mise en réserve; broyez-la avec du sel, de la farine, du serpollet, et délayez le tout dans du vin. »

A ces remèdes il faut ajouter des prières, comme le prescrit Caton au chapitre LXXXIII. Si l'on craint l'invasion d'une épidémie, il convient de faire prendre aux bœufs une potion ainsi composée :

« 3 grains de sel, 3 feuilles de laurier, 3 feuilles de poireau, 3 oignons, 3 gousses d'ail, 3 grains d'encens, 3 tiges d'herbe sabine, 3 feuilles de rue, 3 tiges de vigne blanche, 3 fèves blanches, 3 charbons ardents, 3 mesures de vin. On aura soin de se tenir debout, quand on récoltera, broiera et administrera cette potion ; l'opérateur et le bœuf devront être à jeun. On fera prendre le remède à chaque bœuf pendant 3 jours, en 3 fois ; on fractionnera la dose de telle sorte, qu'il ne reste rien après avoir administré le remède à tous les bœufs. » Il est essentiel aussi de se servir d'un vase en bois.

Toutes ces prescriptions minutieuses concordent bien avec l'esprit formaliste des Romains ; de plus, l'auteur se réserve une excuse, si son remède n'agit pas : il sera facile d'attribuer un échec à l'oubli d'une des nombreuses pratiques imposées.

Dans tout cela, on ne voit guère ce qui se rapporte à l'agriculture. Pourquoi Caton donne-t-il ces recettes d'art vétérinaire, alors qu'il ne se préoccupe nullement de l'élevage ?

Et pourtant, Caton multiplie ces remèdes ; il en donne un pour les bœufs malades, au chapitre LXXI : il faut tout simplement faire avaler aux bêtes atteintes un œuf de poule cru, mais sans le casser. Le lendemain, on leur fait prendre une tête d'oignon broyée dans du vin. Le bœuf et l'opérateur doivent être encore debout et à jeun.

De pareils détails auraient leur place dans un traité d'agricul-

ture, à la condition que ce traité fit une place à l'élevage ; mais, puisque Caton ne s'occupe guère des bœufs et des moutons, il est singulier qu'il donne tant d'importance à la médecine vétérinaire.

*Médecine humaine.* — Ce qui nous surprend encore bien davantage, c'est de voir tant de chapitres consacrés à la médecine humaine. Pourquoi placer ces détails dans un traité d'agriculture ? N'y a-t-il pas des malades à la ville aussi bien qu'à la campagne ? Oui ; mais, dira-t-on, c'est qu'il n'y a pas de médecins à la campagne. A cette époque, il n'y en avait pas davantage à Rome, ou, du moins, ils y étaient très mal vus. C'est donc un hors-d'œuvre dans le livre de Caton.

Par exemple, au chapitre cu, il donne un remède contre les morsures des serpents, qui s'applique aussi bien aux hommes qu'aux animaux. Il suffit de prendre du vin, mais du bon vin, dans lequel on a broyé des graines aromatiques ; en même temps, il faut appliquer sur la morsure un emplâtre composé de fiente de porc, pendant qu'on respire le vin aromatique.

Il est à remarquer que beaucoup des remèdes donnés par Caton sont à base de vin et de bon vin : c'est le même principe qu'il appliquait dans l'art vétérinaire, en conseillant des remèdes à base d'*amurca*. Caton est, avant tout, un propriétaire soucieux d'écouler ses produits ; le débouché était excellent, car il y a toujours des malades réels ou imaginaires.

Au chapitre cxxiii, Caton donne un remède contre la sciatique : il se compose de copeaux de genévrier, qu'on a fait bouillir dans du vin vieux ; on en prend un verre tous les matins, et cela fait du bien, ajoute Caton, *proderit*.

Au chapitre cxxii, nous trouvons également une recette contre les rétentions d'urine. On prend du chèvrefeuille et du genévrier, qu'on broie et qu'on fait macérer dans du vin ; puis on fait bouillir dans un vase d'airain ou de plomb : c'est excellent, *proderit*.

Au chapitre cxxvi, c'est un remède contre les coliques, les indigestions et les vers intestinaux. Il se compose de vin vieux, dans lequel ont macéré des grenades pendant trente jours. Une autre formule contre les mêmes infirmités est indiquée au chapitre suivant : « Prenez des fleurs de grenadier, faites-les macérer dans du vin vieux avec des racines de fenouil ; on peut s'en servir après un mois. Quand c'est un enfant qui prend ce remède, il doit être à jeun, puis monter sur la meule qui sert à broyer le grain, et sauter à terre, et cela dix fois de suite ; puis, il devra se promener. »

Les chapitres cxiv, cxv et cxxv renferment des recettes de mixtures laxatives ou purgatives, dont je vous épargne le détail.

Cela purge très bien, dit Caton, et sans danger, *perpurgabit sine periculo*. Tous ces remèdes sont constitués par du vin vieux et des plantes aromatiques. Caton recommande même de mettre à part certains plants de vigne préparés spécialement pour cet usage. On déchausse légèrement la racine ; on répand tout autour la cendre d'un certain bois et une bouillie faite de grains d'ellébore pilés. L'ellébore servait beaucoup dans la thérapeutique des anciens ; on sait qu'elle passait pour guérir la folie. On remet la terre ; on récolte à part les raisins provenant des plants ainsi préparés, qui donnent un vin pourvu de propriétés laxatives remarquables. Ce procédé est si bon, que Caton le recommande et le décrit dans deux chapitres successifs.

Dans tous ces remèdes il y a du vin, ce qui justifie encore dans une certaine mesure la présence de cette thérapeutique dans un traité d'agriculture. Mais il est impossible de justifier la recette du chapitre CLIX : « Si vous souffrez d'écorchures mal placées, mettez à l'endroit malade une branche d'absinthe. » — Plus étrange encore est la recette contre les fractures et les luxations (chapitre CLX). On prend un roseau vert, et on le fait tenir au-dessus du membre blessé ; puis on dit : IN ALIO S. F., NOTAS VAETA, DARIES, DARDARIES, ASTATARIES, DISSUNAPITER, et on lie le membre avec le roseau. S'il s'agit d'une fracture, il faut dire : HUAT, HANAT, HUAT, ISTA, PISTA, SISTA, OU ENCORE : HUAT HAUT HAUT ISTA SIS TARSIS ARDANNABON DUNNAUSTER.

On a cherché à donner une signification à ces mots bizarres, qui ont peut-être été défigurés par les copistes ; certains érudits ont cru y reconnaître certains mots du vieux latin. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que ces sortes d'incantations ne présentaient aucun sens pour les contemporains de Caton et pour Caton lui-même ; d'ailleurs ces sortes de formules sont toujours d'autant plus efficaces qu'on les comprend moins.

Mais on voit la médecine de Caton atteindre les dernières limites de l'extravagance dans les chapitres CLVI et CLVII, qui traitent de la thérapeutique du chou. Le chou, au dire de Caton, est un légume merveilleux : c'est d'abord un aliment excellent ; c'est aussi un remède qui guérit toutes les maladies, ou peu s'en faut. Cette thérapeutique remplit six pages, constituant les deux chapitres de beaucoup les plus longs de ce traité d'agriculture. Le chou guérit les maux de tête, d'estomac, d'yeux, les ulcères, les luxations, les plaies de toute nature : c'est un remède pour l'usage interne comme pour l'usage externe ; il triomphe de la mélancolie, des palpitations, des maladies du foie et du poumon, des tiraillements d'entrailles ; il est souverain pour les douleurs in-

ternes, la goutte, l'insomnie, la surdité, les polypes du nez. Ce remède merveilleux agit non seulement par application directe, mais aussi de façon indirecte. C'est ainsi qu'il n'y a pas de meilleur fortifiant que l'urine d'une personne qui a mangé des choux ; on en donne des bains aux enfants ; c'est un fait d'expérience, dit Caton, *hoc expertum est*. La conclusion semble s'imposer : cultivez donc des choux, et suivez telle méthode ; or c'est la seule chose que Caton laisse de côté.

*Cuisine.* — Pour terminer, je dirai quelques mots des recettes de cuisine ; que viennent-elles faire dans le livre de Caton ? Nous avons déjà parlé de certaines recettes d'économie ménagère, par exemple en ce qui concerne l'encausticage des meubles. Les chapitres LXXIV à LXXXVIII, qui, à vrai dire, ne sont pas très longs, sont entièrement consacrés à des recettes de cuisine. Caton y donne le moyen d'avoir du sel blanc, en faisant dissoudre dans de l'eau du sel gris et évaporer à l'air. Nous apprenons ensuite à faire le potage à la carthaginoise, et différentes espèces de bouillies : Caton indique les formules de dix sortes de gâteaux, composés de farine, de lait, de fromage de brebis, de miel bouilli, de plantes aromatiques, qui sont plus ou moins appétissants. Ce qui explique dans une certaine mesure la présence de ces conseils de cuisine, c'est que presque tous ces gâteaux sont des espèces de beignets, qu'on fait sauter dans de l'huile fine. On dira peut-être que tous ces plats comportent du blé, du vin, du fromage ; mais, s'il fallait faire entrer dans un traité d'agriculture toutes les applications plus ou moins lointaines des produits agricoles, on ferait une véritable encyclopédie : il faudrait, en effet, parler, non seulement de la médecine et de la cuisine, mais encore de la tannerie, du chauffage, de l'éclairage, etc.

On voit, d'après ce que je viens de dire, combien on rencontre, dans ce traité d'agriculture, de choses bizarres et absolument inattendues. Cela est parfois si extraordinaire, qu'on ne sait plus, à certains moments, où l'on en est, et qu'on est forcé de se reporter au titre de l'ouvrage pour s'assurer qu'on ne s'est pas trompé, et qu'on a bien entre les mains un traité d'agriculture.

On éprouve donc une première déception sur le sujet du livre ; je vous montrerai comment on en éprouve une autre en ce qui concerne sa composition et sa valeur littéraire.

M. G.

---

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Les finances à l'époque des Valois.

Après avoir étudié, dans les leçons précédentes, l'administration centrale et provinciale, les Etats généraux et provinciaux, nous allons nous occuper maintenant de l'organisation des finances, de l'armée et de la justice, à l'époque des Valois.

Nous devons, tout d'abord, indiquer les livres où nous pouvons puiser des renseignements sur les finances.

VUITRY (Ad.). — *Etudes sur le régime financier de la France avant la Révolution de 1789*, 3 volumes (Tome I<sup>er</sup> : les premiers Capétiens directs ; tome II : Philippe le Bel et ses fils ; tome III : les trois premiers Valois (Philippe VI, Jean le Bon, Charles V)). — L'ouvrage n'a pas été achevé ; c'est une étude très nette, à laquelle il faudra toujours se référer.

VIARD. — *Essai sur l'organisation et l'administration des finances sous Philippe de Valois* (Positions de thèses de l'Ecole des Chartes, 1888).

VIARD. — *Les Ressources extraordinaires de la Royauté sous Philippe VI* (Revue des Questions historiques, 1888).

VIARD. — *Les journaux du Trésor sous Philippe VI*. Paris, 1899 (Documents inédits). — Nous possédons d'autres journaux du Trésor antérieurs au règne de Philippe VI ; il y en a du règne de Philippe le Bel (1298-1301) et de Charles IV, qui sont encore inédits. M. Viard a publié ceux du règne de Philippe VI pour les années 1328-29, 1345-46 et 1349-1350.

VIARD. — *L'Ordinarium Thesauri de 1338-39*. — C'est la liste des personnes ou des corps ayant droit à des revenus sur le Trésor (abbayes à qui le roi a fait des fondations, fonctionnaires payés par le roi).

FINOT. — *Etudes sur les revenus de la couronne et l'administration financière sous le règne de Charles VI* (Positions de thèses de l'Ecole des Chartes, 1888).

JACQUETON. — *Documents relatifs à l'administration financière en France, de Charles VII à François I<sup>er</sup> (1443-1523)*. Paru dans la *Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, 1891.

BORELLI DE SERRES. — *Recherches* (3<sup>e</sup> série). — Donne la liste complète des trésoriers de France jusqu'en 1523, ainsi que les listes des clercs du Trésor, des changeurs, des maîtres et contrôleurs de la Chambre aux Deniers, de l'argenterie.

On pourra consulter aussi une sorte de manuel du candidat à un emploi dans les finances, qui est rédigé sous forme de demandes et réponses, et qui a pour titre le *Vestige des finances* ; il a été publié par M. Jacqueton.

Il y a deux sortes de finances : les finances ordinaires et les finances extraordinaires.

#### A) *Finances ordinaires.*

Les revenus ordinaires du roi peuvent se diviser en trois classes : revenus du domaine ; droits perçus sur les produits du commerce et de l'industrie ; droits de greffe et de justice.

I. — *Revenus du domaine.* — Le roi, dans l'intérieur du royaume, possède des terres qui lui appartiennent en propre, et sur lesquelles vivent des hommes qui les cultivent et payent un certain nombre de redevances.

La première de ces redevances est le *cens*, qui est fixé par la coutume ou par d'anciens contrats ; il est payé par le paysan et aussi par le citadin, en argent ou en nature. Les habitants du domaine paient également la *taille*, qu'il ne faut pas confondre avec l'impôt extraordinaire du même nom, qui, à partir du règne de Charles VII, deviendra permanent. Cette taille est payée trois ou quatre fois par an : le montant en est d'abord variable ; puis, plus tard, il devient fixe. La taille et le cens n'ont plus guère d'importance à l'époque qui nous occupe : ce sont des revenus insignifiants.

Les hommes du domaine doivent au roi un certain nombre de *corvées*, soit pour l'aider à cultiver son champ, quand il est directement exploité par lui, soit pour bâtir son château, soit pour entretenir les routes. Arbitraire au début, la corvée est fixée maintenant par des chartes ou par la coutume ; les corvées sont rachetables, et le prix du rachat est spécifié.

Dans les terres du domaine, dans certaines abbayes ou certaines villes, le roi a le droit de *gîte* (*gista*) ; il peut venir y loger, lui et sa suite, et l'on est obligé de l'entretenir : ainsi la ville de



Reims doit loger le roi pendant le sacre. Le droit de gîte disparut à mesure que le nombre des châteaux royaux se multipliait ; mais il n'en fut pas de même du droit de *prise*, qui consistait en ceci : le roi, dans ses tournées, faisait enlever arbitrairement tous les objets dont il avait besoin, lui et sa suite : volaille, blé, vin, avoine, foin, lits, draps, linge, etc. Les Etats généraux ne cessèrent de s'élever contre cet abus, et on dut défendre, par diverses ordonnances, que le droit de prise fût exercé sans autorisation du roi ou du maître d'hôtel du roi. Des provinces, en accordant au roi certains subsides extraordinaires, obtinrent que le droit de prise ne s'exerçât plus dans leurs limites. L'ordonnance de réforme du 28 décembre 1355 n'autorise plus le roi et la reine, quand ils sont en voyage, qu'à faire enlever les bancs, tables, lits de plumes, coussins, foin, paille et des voitures, et encore en payant le prix de ces objets dès le lendemain ; si un officier royal voulait exercer le droit de prise à son profit, il serait traité comme un voleur. L'ordonnance ne fut, d'ailleurs, pas observée.

Toutes les fois qu'une personne ou qu'un bien du domaine change de condition ou de situation, le roi touche une redevance. Il touche une redevance du serf qui devient libre par l'affranchissement, du bâtard qui se fait légitimer, du roturier qui se fait donner des lettres de noblesse. — Le roi revendiqua le droit exclusif de légitimer les bâtards et d'anoblir les roturiers, non seulement dans son domaine, mais dans tout le royaume, et il finit par avoir gain de cause, malgré les protestations des seigneurs.

Le roi avait également un droit sur les étrangers domiciliés dans son domaine, les *aubains* : quand un aubain mourait, ses biens revenaient au seigneur sur les terres duquel il était mort, donc au roi, s'il mourait sur le domaine royal. Le roi revendiqua ce droit, le droit d'*aubaine*, dans le royaume tout entier : plusieurs provinces, comme la Champagne et la Brie, reconnurent ce droit au roi, d'autres le lui refusèrent ; mais, d'ailleurs, ce droit perdit bientôt de son importance, car l'on en vint à exempter beaucoup d'étrangers de cette servitude, soit par des privilèges conférés individuellement, soit par des exemptions collectives, accordées, par exemple, aux étrangers qui fréquentaient nos grandes foires de Champagne ou du Lendit.

Le roi touche des redevances sur les biens qui changent de maître ou de situation ; il touche le droit de *lods et ventes* sur les terres roturières vendues, le droit de *quints et requints*, sur les biens qui passent par héritage à d'autres mains, le droit de *relief*

ou de *rachat* sur les terres nobles qui changent de possesseurs. — Le droit est variable, suivant les coutumes : parfois il s'élève à  $1/6^e$ , parfois il n'est que du  $1/10^e$  ou du  $1/13^e$  du prix de vente ; le droit est payé par l'acheteur, qui doit en apporter le prix au receveur dans les quarante jours après la vente ; sur les terres nobles, le roi a aussi le droit de *garde-noble*, c'est-à-dire que, quand un fief tombe aux mains d'un mineur, le roi devient le tuteur du mineur, administre ses biens et en touche les revenus ; il peut choisir un mari à l'héritière mineure.

Quand une terre devient bien d'Eglise, le roi touche un droit particulier. Une terre d'Eglise est, en effet, intransmissible par vente ou héritage, puisque le droit canon interdit d'aliéner des biens ecclésiastiques et que l'Eglise ne meurt pas ; aussi, en échange des droits de mutation ou de vente qu'elle ne paierait jamais, l'Eglise doit payer, une fois pour toutes, un droit pour les terres ou biens qu'elle acquiert : c'est le droit d'*amortissement*. Le roi réclama ce droit dans tout le royaume, et il l'obtint ; quand la redevance n'était pas acquittée, les receveurs du roi saisissaient les biens d'Eglise jusqu'au moment où on l'acquittait.

Le roi touche le droit de *franc-fief*, que lui paie un roturier quand il achète une terre noble ; il obtint de pouvoir toucher cette redevance, non seulement dans le domaine, mais encore dans tout le royaume.

Lorsqu'un bien était vacant et qu'aucun héritier ne se présentait, le roi héritait de ce bien lorsqu'il se trouvait sur son domaine ; le seigneur en héritait quand le bien se trouvait sur une terre seigneuriale. Le roi avait aussi, sur son domaine, le droit d'*épaves* ; il le revendiqua dans tout le royaume, mais il ne l'obtint pas partout.

Le domaine ne se compose pas seulement des terres appartenant à la couronne ; en théorie, le roi a une autorité éminente sur les terres de la plupart des églises de France. Quand le siège d'un évêché devient vacant, le roi prend en main l'administration des biens du diocèse, lève pour son compte les redevances dues à l'Eglise, confère les bénéfices ecclésiastiques qui viennent à vaquer, et en use ainsi jusqu'à ce qu'un nouvel évêque soit nommé et lui ait prêté serment ; c'est ce qu'on appelle le droit de *régale* (*regalia*), auquel le roi tient beaucoup ; il se le réserve même dans les terres qu'il donne en apanage.

Parmi les revenus domaniaux, une place à part doit être faite aux revenus des *eaux et forêts*. Dans les dernières années du  $xiii^e$  siècle, l'administration des eaux et forêts se sépare de l'administration du domaine proprement dit : le roi attachait un grand

prix à ses forêts, surtout à cause de la chasse. A la tête de cette administration furent placés des maîtres des eaux et forêts, qui eurent sous leurs ordres des *gruyers* ou *verdiers*, auxquels étaient subordonnés des sergents et des gardes. En 1376, Charles V, par une ordonnance en 52 articles, règle d'une façon claire et précise l'administration des forêts. L'ordonnance fixait à 6 le nombre des maîtres des eaux et forêts (dont 2 pour la Normandie); ils auraient 460 livres de gages, et, en plus, une certaine provision de bois; ils feraient au moins une visite par an dans les forêts, et en rendraient compte; ils exerceraient une juridiction, et on pourrait faire appel de leurs sentences; les gruyers, verdiers, sergents et gardes visiteraient les forêts tous les quinze jours. L'ordonnance réglait enfin le mode de coupe et de vente du bois, le reboisement, l'entretien des hautes futaies. D'autres ordonnances complétèrent, plus tard, celle de 1376. Les officiers des forêts ne se contentèrent plus bientôt de s'occuper des forêts du domaine; ils en vinrent à exercer leur surveillance, leur droit de police et de justice sur les forêts privées, seigneuriales ou abbatiales: cela n'alla pas sans protestations. A la suite de réclamations présentées aux Etats généraux de 1355 et 1356, l'ordonnance du 3 mars 1357 porta que la juridiction des maîtres des eaux et forêts serait limitée aux « propres domaines » du roi; mais les officiers royaux ne tinrent aucun compte de l'ordonnance. De plus, le roi en vint à toucher des droits sur les ventes de bois dans les forêts appartenant à des particuliers: en Normandie, ce droit s'appelait le droit de *tiers et danger*. Le roi touchait  $\frac{1}{3}$  de la coupe de bois, plus  $\frac{1}{10}$ , c'est à-dire, en résumé, les  $\frac{13}{30}$  de la coupe.

Le roi laissa le droit de pêche à tous les gens de son domaine, et les Parisiens eurent le droit de taquiner le goujon toute l'année, même de la mi-mars à la mi-mai; mais le roi tendit à se réserver de plus en plus le droit de chasse. Louis XI, en particulier, voulut contraindre les nobles à lui demander la permission de chasser, même sur leurs propres terres, et il fit couper les oreilles à un gentilhomme normand qui avait enfreint cette prescription. Les Etats de 1484 se plaignirent de ces mesures prises par Louis XI, et les nobles obtinrent de nouveau la faculté de chasser sur leurs terres sans autorisation du roi.

Les mines appartenaient aux seigneurs sur les terres desquels elles étaient situées; le roi chercha bientôt à mettre la main sur toutes les mines du royaume. Nous voyons, par des lettres patentes de Charles VI en date du 30 mai 1413, que le roi se réservait un dixième du produit de ces mines.

Les mines étaient, le plus souvent, exploitées, à cette époque,

par des ouvriers allemands, qui vivaient en commun et étaient soumis à une sorte de gouverneur qui jugeait leur procès.

II. — *Droits perçus sur les produits de l'industrie et du commerce.* — Le roi touchait un droit sur toutes les foires et marchés qui se tenaient dans le domaine, et bientôt il prétendit se réserver le droit exclusif de créer des foires et marchés dans tout le royaume ; il se fit, en général, payer le privilège qu'il donnait à des villes d'établir une foire. Le roi touchait, sur la foire même, les droits de *pesage*, de *mesurage*, d'*étalage*, et, pour ne pas être frustré de ses droits, il interdisait aux boutiquiers et commerçants de vendre à leur boutique les jours de marché ou de foire, et les contraignait de vendre leurs marchandises sur le champ de foire ; c'est ainsi qu'à Paris, les mercredis, vendredis et samedis qui étaient jours de marché, tous les marchands étaient tenus de fermer boutique et de vendre aux Halles. — Les principales foires sur lesquelles le roi touchait des droits étaient celles de Champagne, qui tombèrent en décadence pendant la période que nous étudions, à la suite des trop nombreuses exigences fiscales de Philippe le Bel, et qui furent tuées définitivement par la guerre de Cent Ans.

Le roi touchait sur ses domaines les droits de *péage*, que payaient les marchandises qui utilisaient les routes et les fleuves. Le roi reprocha souvent aux seigneurs et aux villes d'établir trop de péages ; mais lui-même leur donnait l'exemple, en en créant un nombre considérable sur son domaine.

Enfin, depuis Philippe le Bel, le roi touchait des droits de *douane*. A cette époque, ce n'étaient pas les marchandises qui entraient dans le royaume qu'on frappait d'un droit de douane, mais celles qui en sortaient. L'exportation était, en effet, interdite en vertu de ce principe que, plus une nation renferme de marchandises, plus elle est riche ; on permettait cependant à certaines marchandises de sortir du royaume, moyennant le paiement d'une taxe qui était le droit de *haut passage*, ou le droit de *rève*. Ces droits étaient perçus, non à la frontière, mais à l'intérieur du royaume, au lieu d'où les marchandises partaient pour l'étranger. Enfin, quand, en 1360, on eut établi un impôt de 12 deniers par livre sur la vente des marchandises dans les pays de langue d'oïl, les marchandises expédiées en pays de langue d'oc, qui, par là, auraient échappé à l'impôt, durent payer une taxe de sortie, appelé la *traite foraine* : c'est là l'origine des douanes intérieures.

Les villes avaient établi un droit d'octroi sur les marchandises à l'entrée de celles-ci dans leur enceinte ; mais elles n'établissaient

cette taxe qu'avec l'autorisation du roi, qui gardait pour lui une partie de la recette, ou se faisait donner une somme déterminée et une redevance fixe annuelle.

Enfin le roi sur son domaine, comme les seigneurs sur les leurs, avait le monopole de la vente du sel : ce fut ce qu'on appela la *gabelle* ; mais, plus tard, la gabelle fut perçue dans tout le royaume au profit du roi.

Nous pouvons faire rentrer dans la catégorie des droits que le roi levait sur les produits du commerce et de l'industrie, les redevances qu'il exigeait des Juifs et des Lombards.

Quand Philippe VI monta sur le trône, les Juifs, à la suite d'une violente persécution, étaient bannis du royaume ; ils rentrèrent, puis furent chassés, après Crécy, en 1347, et expulsés de nouveau en 1357, après Poitiers. Mais, une fois le traité de Brétigny conclu, on eut besoin d'argent pour payer la rançon du roi Jean ; on les rappela, et on leur donna permission de s'établir pendant 20 ans dans le royaume, d'y acquérir des maisons et d'y posséder des biens, à condition qu'ils payeraient, pour rentrer, 14 florins pour chaque chef de famille et sa femme, et 1 florin pour chacun de leurs enfants et de leurs domestiques, et, en plus, une redevance annuelle de 7 florins, pour le chef de famille et sa femme, et d'un florin, pour chacun de leurs enfants et domestiques. Le roi prit bientôt les Juifs sous sa protection spéciale, leur donna toutes sortes de privilèges, même celui de prêter à intérêt, à condition de ne pas dépasser le taux de 4 deniers par livre et par semaine (c'est-à-dire 87 0/0), les dispensa du service militaire ; mais ils étaient parqués dans des quartiers spéciaux, les *ghettos*, et devaient porter sur leurs vêtements un signe distinctif, la rouelle rouge ou blanche. Charles V leur permit de rester en France 6 ans, puis 10 ans de plus à l'expiration des 20 ans qui leur avaient été accordés, moyennant le paiement de 3.000 francs d'or. Charles V leur emprunta, d'ailleurs, beaucoup d'argent. Charles VI n'eut pas, pour eux, la tolérance de son père : en septembre 1394, à la suite de la disparition d'un juif converti, ils furent tous expulsés du royaume, et beaucoup se réfugièrent en Alsace, en Lorraine, en Italie, et aussi à Avignon, où le pape les accueillit fort bien.

Les Lombards, c'est-à-dire les banquiers italiens, subirent, sous les Valois, à peu près les mêmes vicissitudes que les Juifs. Après Crécy, le Parlement déclara leurs biens confisqués, et supprima les intérêts des sommes qu'ils avaient prêtées, en contraignant d'ailleurs leurs débiteurs à rembourser le capital.

III. — *Droits de greffe et de justice.* — Les principales ressour-

ces que le roi tirait de la justice, sur son domaine, étaient d'abord les *amendes*. Le montant en était fixé par les ordonnances et les coutumes ; il était, en général, très élevé, et c'était une source de bénéfices énormes. De plus, beaucoup de peines infligées par les tribunaux entraînaient, outre l'amende, la confiscation des biens ; celle-ci était prononcée pour crimes de haute trahison, d'hérésie, d'usure, et les biens confisqués étaient acquis au roi. En 1358 et 1359, on affecta le produit des amendes et des confiscations au paiement de la rançon royale.

Un troisième revenu provenant de la justice était le droit de sceau. Aucun acte ne pouvait être produit en justice s'il n'était revêtu d'un sceau authentique, et on devait payer pour faire apposer ce sceau sur l'acte ; il fallait payer également un droit de greffe. Ces droits étaient, en général, affermés.

Dans tous les revenus domaniaux du roi, on finit par distinguer deux catégories de droits : les droits sur le *domaine corporel*, qui correspondaient aux revenus des fiefs dont le roi était propriétaire direct ou seigneur immédiat, et ceux sur le *domaine incorporel*, comprenant les autres revenus, que le roi s'était peu à peu attribués dans toute l'étendue de son royaume, aux dépens de la noblesse féodale, et comprenant aussi les droits de justice.

*L'administration des finances ordinaires.* — A l'origine, cette administration était fort simple : les prévôts, dans chaque prévôté, prenaient à ferme les redevances dues au roi ; les baillis et sénéchaux, dans leurs circonscriptions, levaient les redevances non affermées aux prévôts ; les uns et les autres rendaient, chaque année, leurs comptes à la Chambre des Comptes. Plus tard, dans chaque bailliage et sénéchaussée, il y eut un *receveur des droits royaux*, qui encaissait les revenus du roi, payait les dépenses locales, acquittait les mandats délivrés sur sa caisse, et envoyait au Trésor à Paris l'excédent des recettes. Enfin l'administration supérieure du domaine appartenait aux trésoriers de France. Ceux-ci, à l'origine, centralisaient toutes les recettes, acquittaient les dettes du roi, établissaient recettes et dépenses, préparaient avec la Chambre des Comptes et le Conseil du roi, les ordonnances touchant les matières financières, et avaient le mouvement des fonds de concert avec le *changeur*. Plus tard, ils cessèrent d'être officiers comptables (le changeur seul conserva la direction du mouvement des fonds), et ils eurent la direction d'une des quatre circonscriptions que formait la France, appelées *charges*.

Les dépenses ordinaires étaient de quatre sortes :

1° les *aumônes*, c'est-à-dire les fondations faites par le roi ;

2° *L'entretien du domaine* (réparation des châteaux, construction de routes, etc.) ;

3° Les *gages* des officiers du domaine : baillis, prévôts, avocats, procureurs du roi ;

4° Les *frais de justice* (poursuite des criminels, procès pour soutenir les droits du roi).

Nous étudierons, dans une prochaine leçon, les finances extraordinaires, et nous montrerons comment l'impôt moderne, permanent, est sorti des ressources extraordinaires de la royauté.

R. B.

---

# Sujets de devoirs

---

I

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Dissertation.

L'idée de nombre.

..

AGRÉGATION DES LETTRES

Composition française.

Le naturalisme et le romantisme de Diderot dans les *Lettres à M<sup>lle</sup> Volland*.

Thème latin.

DIDEROT, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, depuis : « On trouve dans Sénèque... », jusqu'à : « ...qu'aux leçons de la sagesse. »

Version latine.

CICÉRON, *De Natura Deorum*, I, ch. xxv.

Thème grec.

BOILEAU, *Réflexions sur Longin*, II, depuis : « Il n'y a rien de plus insupportable... », jusqu'à : « Tous ces excellents critiques... »

Version grecque.

PLATON, *Lois*, VI, depuis : « Πάντες που εἴπομεν ἄν... », jusqu'à : « ...καὶ ἐκαστοῖς ἄρχετω. » (*Devoirs envers les esclaves.*)



\*  
\*\*

## AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

## Composition française.

« Mon principal but est toujours de plaire, dit La Fontaine dans la Préface de *Psyché* : pour en venir là, je considère le goût du siècle. »

Ariste dit (l. I, p. 106) à Polyphile : « Il est bon de s'accommoder à son sujet ; mais il est meilleur de s'accommoder à son génie. »

Examiner comment se marquent, à la fois, dans *Psyché*, l'influence du goût contemporain et le goût propre de l'auteur.

## Thème latin.

M<sup>me</sup> DE STAËL, *Corinne*, l. IX, ch. I (*Pages choisies*, éd. Rochelave, p. 143), depuis : « La langue italienne se prête à toutes les nuances de la gaieté... », jusqu'à : « ...tout ce qui tient à l'imagination est inattendu. »

## Version latine.

TIBULLE, II, S. (ad finem) depuis : « Jam succensa sacris... », jusqu'à : « ...et se jurabit mente fuisse mala. »

## Thème grec.

MICHELET, *Pages choisies*, éd. Seignobos, p. 180 : *l'Éducation par les fêtes*, depuis : « La vie grecque... », jusqu'à : « Comment fait-on des fêtes ? »

\*  
\*\*

## AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

I. Introduction de l'hellénisme à Rome : transformations religieuses et intellectuelles.

II. Le *Culturkampf* et l'organisation de l'Empire allemand (1871-77).

III. Les Vosges.

. . .

### AGRÉGATION DES LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

**Thème.**

HURET, *Bavière et Saxe*, Nuremberg, pp. 203-204.

**Version.**

TREITSCHKE, *Deutsche Geschichte*, V. Theil, depuis p. 6: « Selten... », jusqu'à (p. 7) « ...gefasst ».

**Dissertation française.**

L'originalité de la poésie de Mökrie.

**Dissertation allemande.**

« Wenn die neuen Zeitpoeten in wohlgereimten Versen die Nation beschworen, fortan das Verseschweissen zu lassen, so bekundeten sie durch den wunderlichen Widerspruch nur was dies thatenarme und thatendurstige Geschlecht wirklich empfand. »

. . .

ANGLAIS

**Version.**

SPENSER, *Faery Queen*, BK, IV, C, I (XII-XV).

**Thème.**

MICHELET, *l'Oiseau*, depuis : « Telles sont les terreurs de la nature... », jusqu'à : « ...peu à peu se détourna de côté » (pp. 138-139).

**Dissertation anglaise.**

Write out a literary commentary on *The Ancient Mariner* (Part. II).

**Dissertation française.**

Taine dit, en parlant du théâtre de Congreve, que les personnages en « réduisent les sentiments à l'intérêt, l'honneur aux bienséances et le bonheur au plaisir. » (*Litt. angl.*, III, p. 141.) Montrer, par des exemples empruntés à l'histoire et à la littérature, que Congreve a fidèlement peint son époque.

∴

**AGRÉGATION DES JEUNES FILLES****Morale.**

En quoi consiste, à vos yeux, l'originalité de la philosophie française au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

**Littérature.**

Pourquoi a-t-on pu qualifier les *Martyrs* de Chateaubriand de « sublime naufrage épique ? »

∴

**CERTIFICATS DES LANGUES VIVANTES**

## ALLEMAND

**Thème.**

BALZAC, *Le Père Goriot*, depuis : « Entre ces deux personnages... », jusqu'à : « ...soigneusement enfui. »

**Version.**

LENAU, *Faust*, die Verschreibung.

**Dissertation française.**

Qu'est-ce qu'un drame bourgeois ?

**Dissertation allemande.**

Warum ist das lyrische Epos eine echt moderne Kunstform ?



ANGLAIS

**Version.**

SHAKSPEARE, *Tempest*, A. IV, Sc. I, jusqu'à : « What, Ariel ! My industrious servant, Ariel ! »

**Thème.**

LA FONTAINE, *Fables*, l. VII, fable X, jusqu'à : « On l'appela le Pot au lait... »

**Composition française.**

Commentaire grammatical de la version ci-dessus.

**Rédaction anglaise.**

Shakespeare's use of fairies.



CERTIFICAT DES JEUNES FILLES

**Pédagogie.**

Quels fruits les femmes peuvent-elles retirer de l'étude de l'histoire, qu'on leur a longtemps interdite ?

**Littérature.**

Le sens du comique chez Boileau d'après son œuvre.



ÉCOLE NORMALE DE SÈVRES

**Pédagogie.**

Comment comprendriez-vous cette maxime de Joubert : « En élevant un enfant, il faut songer à sa vieillesse » ?

**Littérature.**

La poétique dramatique de Voltaire d'après son théâtre, et particulièrement les préfaces de ses pièces.

---

## II

**UNIVERSITÉ DE BESANÇON****Composition française.**

« Il faut avouer que Molière est un grand poète comique. Je ne crains pas de dire qu'il a enfoncé plus avant que Térence dans certains caractères ; il a embrassé une plus grande variété de sujets ; il a peint par des traits forts presque tout ce que nous voyons de déréglé et de ridicule. » (*Lettre à l'Académie*, chap. 7.)

C'est en ces termes que Fénelon a loué, chez Molière, la richesse psychologique de la satire et la variété du comique.

Après avoir expliqué, en peu de mots, les parties de ce texte qui paraîtront demander un éclaircissement, *sans vous occuper de Térence*, vous vérifierez cette appréciation, autant qu'il est possible, par l'examen du *Bourgeois Gentilhomme*.

**Philosophie.**

La déduction d'après Stuart-Mill.

**Histoire.**

I. — Liberté de la presse sous l'Ancien Régime (xviii<sup>e</sup> siècle).

II. — Suger abbé de Saint-Denis et ministre.

III. — Introduction de la philosophie grecque dans l'ancienne Rome.

**Allemand.**

Flaubert, *Pages choisies* : *M<sup>me</sup> Bovary*, p. 95 : « Le pharmacien répondit... », jusqu'à : «... allaient tout seuls ».

Schiller, *Abfall der Niederlande*, 1, Buch 1.



### POUR LES ÉTRANGERS

1<sup>o</sup> Discuter les jugements que Lessing (notamment dans ses dissertations sur la fable, sur l'usage des animaux dans la fable) porte sur La Fontaine.

2<sup>o</sup> Talleyrand raconte dans ses *Mémoires* que, à Erfurt, Napoléon désira faire jouer, devant son parterre de rois, *Tancrède* et surtout *Mahomet*, sa pièce de choix, où il croyait se voir lui-même en scène. Goethe lui avait dit qu'il avait traduit ou imité ces deux pièces, et l'empereur en causa longuement avec le poète. Vous imaginerez le dialogue de Goethe et de Napoléon.

3<sup>o</sup> D'après les romans français que vous avez lus, comment vous représentez-vous la femme française ?



---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

La civilisation intellectuelle en France  
à l'époque de la Renaissance

---

Cours de M. ABEL LEFRANC,

Professeur au Collège de France.

---

Le mysticisme de Lefèvre d'Etaples.

Nous avons embrassé, dans notre dernière leçon, la glorieuse carrière de Lefèvre d'Etaples ; et nous nous étions demandé si Rabelais ne nous avait pas tracé, dans son *Pantagruel*, le portrait de ce savant. Et, de fait, sous la robe du théologien Hippothadée, nous avons commencé à entrevoir la silhouette de notre docte philosophe. Nous avons observé que la modestie si appréciée du personnage, sa profonde connaissance des œuvres de saint Paul qu'il commenta, le sérieux et la dignité de sa vie, propres à désarmer la verve satirique de Rabelais, tout, en un mot, contribuait à nous confirmer dans l'idée qu'Hippothadée et Lefèvre ne sont qu'un seul et même personnage. Ajoutons-y cette suggestion qui a frappé plusieurs personnes compétentes : le nom du héros rabelaisien contient certainement l'idée de cheval (ἵππος), c'est-à-dire d'animal habitant une écurie. Ne serait-il pas possible que Rabelais ait joué sur le mot de *stabulensis*, *stapulensis*, qui désigne l'origine de Lefèvre, né à Etaples (*stapulae*) pour former le nom d'Hippothadée ? On sait que ces jeux de mots sont familiers à l'auteur de *Pantagruel*, et l'hypothèse nous semble vraiment très probable.

A son propos, qu'il nous soit permis de préciser, plus qu'on ne le fait généralement, la date de l'apparition de ce fameux *Pantagruel*. On a longtemps cru que c'était le début de l'année 1533. Mais n'est-ce pas plutôt l'année 1532 qui vit naître le chef-d'œuvre ? On ne tient pas compte de l'influence considérable qu'exerçaient alors sur la vente des livres les quatre foires de Lyon. Elles avaient lieu le lundi suivant les Rois, à Pâques, en août et en novembre ; c'était toujours en vue de l'une d'elles qu'on préparait la publication d'un ouvrage. Il semble bien que *Pantagruel* ait été mis en vente dès le 3 novembre 1532, par conséquent composé pour la foire de la Toussaint ; et peut-être faut-il prendre à la lettre les dires de Rabelais lorsque, dans son livre, il parle de la « purée septembrale » qui lui troublait encore la tête au moment où il écrivait. En tout cas, il est intéressant de relever l'importance considérable de ces grandes réunions commerciales qu'étaient les foires lyonnaises sur la diffusion des livres et des idées de la Renaissance (1).

Pourtant l'influence personnelle des grands hommes du temps dépassait encore l'influence des livres, et rien que par leur rayonnement intellectuel sur leurs amis et leurs disciples, des gens comme Erasme, Budé et Lefèvre d'Étaples ont contribué puissamment au triomphe des idées nouvelles. Nous avons aperçu, en effet, en parcourant la vie de Lefèvre d'Étaples, la profondeur de l'enthousiasme qu'il avait suscité, dans sa triple tâche de philosophe, de théologien et de pédagogue. Vous avez vu comment, au terminisme conceptualiste de l'université de Paris, dernier avatar du nominalisme des Ockam, des Buridan, des Scot et des Pierre d'Ailly, à cette étude stérile de la logique formelle, à cette exclusion systématique de tout ce qui n'était ni le syllogisme, ni la doctrine de l'Église, il fallait absolument faire succéder un régime de liberté et de réalisme. Or, si quelqu'un y aida, ce fut bien Lefèvre d'Étaples. Grâce à lui, en effet, on revint à l'aristotélisme véritable et à l'étude directe de la Bible, ce qui était déjà un immense progrès.

Il fallait, à tout prix, qu'on vît clair enfin : jamais la situation n'avait été plus compliquée que dans les derniers temps de la scolastique. Toutes les tendances s'y entrecroisaient ; de vieilles doctrines renaissaient : ainsi le thomisme sous l'influence des Dominicains ; l'église se transformait dans certains pays. Bref, pour discerner quelque chose à travers cette confusion, il faudrait

(1) Le professeur traite la question, avec tout, le détail nécessaire dans la *Revue des Etudes rabelaisiennes*, 1911, 4<sup>er</sup> fascicule.



peut-être, avions-nous dit, se servir du mot d'ascétisme, et classer les hommes et les systèmes par rapport à lui. Il faudrait aussi, comme nous l'avions fait dans la leçon précédente, insister sur le rôle curieux et peu connu du réformateur Jean Standonck et des Frères de la Vie commune. On arriverait ainsi à avoir une idée d'ensemble de la période d'activité intellectuelle où se déroula la carrière de Lefèvre d'Étaples.

Vous savez combien la vie de cet homme fut simple, unie, modeste. Il pensait beaucoup ; mais il parlait peu. De bonne heure, il avait compris combien le formalisme dialectique, qui régnait en Sorbonne, était dangereux et vide. De bonne heure, cet homme de génie avait eu l'intuition de ce que devait être la véritable méthode scientifique. Et, au lieu de s'appuyer, comme tous le faisaient, sur un Aristote déformé et tronqué, il avait enfin songé à recourir aux sources, aux bonnes traductions, aux commentaires de valeur. Certes ce n'était pas un révolutionnaire, et, s'il a été conduit peu à peu à professer des opinions hérétiques, on peut dire que c'est malgré lui et comme poussé par un courant de vérité plus fort que lui. Voilà ce qui fait son originalité, ce qui le distingue d'un rationaliste narquois, ou presque tel, comme Erasme. Nous nous sommes posé, à son propos, la question de savoir jusqu'à quel point il connaissait le grec et aimait les lettres anciennes. Nous avons indiqué les principales dates de sa vie, celle de son voyage en Italie, 1492, qui est aussi celle de ses *Paraphrases à la Physiques* celle de son voyage à Cologne, 1509. Nous avons rappelé sa publication du *Commentaire à Saint Paul*, en 1512 ; son intervention dans la querelle des Trois Maries, en 1517 ; ses études sur le Nouveau et l'Ancien Testament vers 1523-1525 ; enfin ses relations avec le groupe de Briçonnet, avec Marguerite de Navarre, et sa mort survenue à Nérac en 1537.

Cette biographie nous inspire la réflexion que cet homme avait, pour ainsi dire, tout vu et tout entendu. Il avait pu fréquenter les plus grands savants, les plus grands artistes de toute l'Europe ; il avait connu ou pu connaître les Vinci, les Michel-Ange, les Raphaël ; il avait assisté aux débuts de l'imprimerie et vu paraître *Pantagruel*, les œuvres de Marot, bien d'autres œuvres encore ; il avait vu s'ébaucher la Réforme : bref il avait été le témoin des bouleversements de l'humanité les plus universels et les plus féconds, sans avoir jamais eu besoin de prendre une part active à la mêlée et de quitter sa tour d'ivoire.

Pour se faire une idée de l'importance de sa tâche et des difficultés que rencontrait le courant nouveau, lisons cette page d'un des disciples préférés de Lefèvre d'Étaples, ce Clichtove qui devait

plus tard passer au camp des conservateurs. Dans son *Introductio in libros physicos*, parlant des « *questiones* telles que les traitent nos auteurs et des subtilités qu'ils examinent au sujet des points les mieux établis de la philosophie », il ajoute :

« Tout cela ne donne pas, en effet, une véritable formation, mais engendre une facilité futile et un bavardage fatigant, qui sont bien éloignés de la philosophie sérieuse et posée. Ce ramassis de ratiocinations dirigées contre les vérités scientifiques ne conduit pas l'esprit à embrasser la certitude en son intégrité. Il en détourne plutôt et fait tomber en des sophismes qui n'ont rien de commun avec la vraie doctrine. Et, quand les jeunes esprits devraient pouvoir avancer et goûter davantage au fruit de la science, ils se trouvent déjà tout flétris et ne produisent que de folles herbes. »

Ajoutons à ce témoignage ces lignes d'un ouvrage récent : « Erasme voulait à Paris s'adonner à l'étude de saint Jérôme, mais, là, bien peu lisaient ses écrits ; de ceux-là quelques-uns seulement savent les apprécier et deux ou trois à peine les comprendre. En revanche, toutes les écoles retentissent des noms de Scot, d'Albert le Grand et d'autres auteurs encore plus ignorants. Erasme doit se faire violence pour s'accommoder aux mœurs des scotistes. » A ce qu'ils disent, les mystères de la théologie restent inaccessibles à quiconque a fréquenté les Muses ou les Grâces. Ils vous forcent de désapprendre le peu que l'on sait de belles-lettres ; ils vous font revomir tout ce que vous avez bu à la source de l'Hélicon. Vraiment, continue-t-il, y a-t-il cervelles plus imbéciles que celles de ces théologastres ? Pour moi, je ne sais rien de plus barbare que leur langage, rien de plus grossier que leur intelligence, rien de plus épineux que leur doctrine, rien de plus violent que leurs discours. »

Réagissant contre ces gens-là et leur système, Lefèvre d'Étaples restaura d'abord, comme nous l'avons dit, la vraie doctrine d'Aristote. Mais nous verrons qu'ensuite il s'engoua de certains mystiques et du néo-platonisme, pour terminer sa vie par une période de grande ferveur religieuse, employée à l'étude des livres saints et du dogme chrétien.

Avant de faire l'histoire de cette évolution et d'examiner comment Lefèvre passa de l'un à l'autre de ces trois stades, il y a une chose à ne pas négliger : c'est de présenter notre homme sous les espèces d'un pédagogue et d'un des plus grands.

On n'insiste pas assez, dans une histoire de la Renaissance, sur le rôle obscur, mais fécond, des professeurs et des éducateurs de la jeunesse. Il est pourtant certain que l'influence

d'un Melchior Wolmar sur un Calvin a dû être énorme. De même Lefèvre a « passé toute la première partie de sa vie à faire lui-même ou à faire faire par ses élèves des réformes pédagogiques, d'humbles et modestes réformes : celle des livres de classe, des livres élémentaires pour les petits enfants. » Est-ce là une chose négligeable ; et, pour n'avoir pas dédaigné cette besogne ingrate en apparence, notre philosophe n'a-t-il pas droit aux plus grands éloges ? Certes, c'était un maître admirable que celui qui manifestait une telle passion de la vulgarisation, un tel souci de faciliter l'instruction de tous, même des plus petits. Son effort se porta surtout vers la rénovation de l'enseignement des mathématiques. Il édita à nouveau ou commenta les manuels en honneur dans les écoles parisiennes, notamment l'arithmétique de Boèce, la géométrie d'Euclide, la sphère de Sacro Bosco, et, enfin, des traités élémentaires pour servir d'introduction à l'étude de la musique et de l'astronomie. Donc il est bien évident que Lefèvre d'Étapes avait une prédilection marquée pour cette branche de l'enseignement, mais d'ailleurs sans négliger les autres.

Après avoir étudié en lui le pédagogue, revenons au philosophe et essayons de marquer la transition entre son aristotélisme primitif et le mysticisme qui l'envahit ensuite. C'est vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle que Lefèvre d'Étapes semble avoir incliné au néoplatonisme. N'oublions pas qu'on trouve des platonisants dans le groupe qui entourait les frères Ganay. On peut, d'ailleurs, sur cette question, se reporter à nos travaux antérieurs traitant du platonisme de Marguerite de Navarre.

Mais, ce qu'il importe de remarquer spécialement ici, c'est que le moment où l'aristotélisme se propage est précisément celui où Lefèvre s'en détache pour incliner vers les doctrines de l'Académie. « Bien que déjà, — nous dit Renaudet, — dans les *Dialogues sur la Métaphysique*, les déclarations platoniciennes n'aient pas été rares, c'est surtout depuis 1500, depuis son second voyage en Italie, qu'il subit l'influence de Marsile Ficin et de ses disciples. A leur exemple, il se passionne pour le néo-platonisme, pour Plotin et Proclus, pour la thésosophie hellénique et judéo-chrétienne de Denys l'Aréopagite, d'Asclépius et du Trismégiste. » Ce sont surtout ces derniers auteurs qui étaient en vogue : Denys l'Aréopagite avait conquis une influence et une autorité égale à celle des plus grands esprits de l'antiquité. De plus, Lefèvre d'Étapes connaissait, aussi bien que les œuvres de Platon dont ses dialogues sont imprégnés, les écrits attribués à Hermès Trismégiste, notamment le *De potestate et Sapientia Dei* de 1494, qui fut réédité par lui en 1505. Ces études le menèrent à d'autres. Dès 1491, on

le voit étudier les maîtres de la vie intérieure et surtout Lulle, dont il lit avidement les *Contemplations*. Il en reçut même, à ce qu'il dit, une telle impression, que, seul, un concours de circonstances fortuites l'empêcha d'aller s'enfermer dans un couvent.

Pourtant, après comme avant cette conversion au néo-platonisme et ces élans mystiques, Lefèvre continua ses travaux sur Aristote. En somme, il y eut alors en lui deux tendances enchevêtrées l'une dans l'autre. Dans une vie aussi riche, aussi complexe, il y a place pour trop d'éléments différents et même opposés pour qu'on puisse systématiser à tout prix et chercher à établir de l'unité. Prenons Lefèvre d'Étaples et ses contemporains, tels qu'ils sont. Nul plus qu'eux ne nous offre une application plus directe du célèbre aphorisme *Spiritus Dei flat ubi vult*.

Après une telle constatation, nous ne nous étonnerons point de voir Lefèvre d'Étaples terminer sa carrière par une intense activité religieuse. « Ce savant, nous dit-on, fut avant tout un croyant, attaché de cœur au christianisme, une intelligence tendre et forte, conciliant dans une exquise simplicité d'âme le mysticisme et la science. » Et, si nous invoquons le témoignage de Lefèvre d'Étaples lui-même, nous lisons dans la préface du *Psalterium quincuplex* ces lignes significatives : « Pendant longtemps, je me suis attaché aux études humaines et j'ai à peine goûté du bord des lèvres les études divines : car elles sont augustes et ne doivent pas être approchées témérairement. Mais, déjà, dans le lointain, une lumière si brillante a frappé mes regards, que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines ; tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum, dont rien sur la terre n'égale la douceur. »

On voit que cet ouvrage, achevé, nous dit Herminjard, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dénote chez Lefèvre d'Étaples une véritable crise de mysticisme chrétien. C'est peu de temps après qu'il quitta l'asile que lui avait si généreusement offert son ancien élève Guillaume Briçonnet, pour se rendre en Allemagne. Il voyagea sur les bords du Rhin, afin de se procurer les subsides nécessaires pour publier son commentaire sur les épîtres de Saint Paul. Ce livre, qui devait avoir un succès universel et qui contribua certainement à la naissance de la Réforme, était pourtant un ouvrage massif, épais et encombrant. D'ordinaire, lorsqu'à cette époque une œuvre se vend beaucoup, on voit son format diminuer au fur et à mesure que sa diffusion augmente. Ainsi Platon passe de l'in-folio à l'in-quarto, pour prendre, vers 1550, la forme du petit in-seize de poche. Eh ! bien, quoique le livre de Lefèvre

d'Etaples n'eût pas un format modéré et commode, tout le monde intellectuel de l'Europe l'acheta, le lut et le relut.

Il correspondait, en effet, à un besoin presque universel des esprits. Dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, vers 1493, on voit en Angleterre John Colet réclamer un retour vers la vraie doctrine de Saint Paul. En 1505, Erasme formule aussi un vœu dans ce sens. Ce fut le livre de Lefèvre d'Etaples qui, en 1512, réalisa enfin les espérances de ces deux hommes et de milliers d'autres. Or, faire paraître un tel ouvrage, remarque Renaudet, c'était au fond un acte grave de protestation contre le système formaliste et juridique du catholicisme contemporain ; c'était donner le signal d'une véritable révolution. On ne saurait trop insister sur la hardiesse dont témoignait Lefèvre d'Etaples en prétendant donner une traduction nouvelle des épîtres de Saint Paul plus conforme à l'original. C'était proclamer ouvertement que la version dont l'Eglise se servait, depuis des siècles, était inexacte et imparfaite. Mais Lefèvre allait encore plus loin, puisqu'il écrivait dans son *Commentaire* : « L'Eglise suit malheureusement l'exemple de ceux qui la gouvernent et elle est bien loin de ce qu'elle devrait être. Cependant les signes du temps annoncent qu'un renouvellement est prochain, et, pendant que Dieu ouvre de nouvelles voies à la prédication de l'Evangile, par les découvertes et les conquêtes des Portugais et des Espagnols dans toutes les parties du monde, il faut espérer qu'il visitera aussi son Eglise et qu'il la relèvera de l'abaissement dans lequel elle est tombée. »

Ces lignes, qui contiennent un peu d'ironie et beaucoup d'amertume, nous indiquent bien quel était le but de Lefèvre d'Etaples : provoquer un retour à l'Écriture sainte, véritable source de la doctrine du Christ, rompre avec les théologiens, « Ne suivons pas, dit-il, les dogmes des hommes qui n'ont pas de fondement dans la lumière qui a brillé d'en haut. Attachons-nous donc au seul Christ et à la doctrine apostolique. Le reste est peut-être plus superstitieux que religieux ; ce que nous faisons n'est point notre œuvre, mais celle de la bénédiction divine. Attribuer un mérite aux œuvres, c'est presque avoir l'opinion de ceux qui croient que nous pouvons être justifiés par les œuvres. » On voit quelle déclaration de guerre Lefèvre lançait à l'antique théologie de la Sorbonne. Il posait véritablement le problème du libre arbitre, il faisait de la grâce de Dieu le moyen unique du salut ; bref, il remuait tout un monde d'idées nouvelles.

Et pourtant il y a un point qu'il est essentiel de mettre en lumière : c'est que Lefèvre d'Etaples ne croyait pas, ne voulait pas aller trop loin. Certes il attaquait les gens d'Eglise de son

époque ; mais il n'entendait pas rompre avec l'Eglise. Longtemps il crut qu'une conciliation était possible, et ce fut avec une douleur véritable qu'il s'aperçut, enfin, que le fossé se creusait de plus en plus profondément. C'est, d'ailleurs, un trait commun à presque tous ces grands novateurs et même à quelques-uns des précurseurs immédiats de la Réforme. On n'a pas assez dit combien leurs âmes saignèrent de la séparation inévitable et quelles angoisses poignantes furent les leurs, au moment où ils sentirent leur foi orthodoxe s'ébranler. Tous, les Lefèvres d'Étaples et les Mélanchton, on les voit essayer de se rattacher encore, avec l'énergie du désespoir, à cette Eglise dont ils sont déjà si éloignés, et bien souvent leurs ouvrages et leurs lettres laissent, malgré eux, percer leur émotion et leur bouleversement devant les résolutions décisives.

Il n'en est pas moins vrai qu'il était nécessaire d'agir sans délai. « L'ignorance, écrit Clichtove, s'est introduite dans l'Eglise de Dieu ; ceux qui sont employés à chanter les louanges divines sont tombés dans une telle ineptie, qu'il s'en trouve un bien petit nombre à comprendre complètement et exactement ce qu'ils lisent ou ce qu'ils chantent. Loin de développer l'esprit religieux, cette intelligence dessèche le cœur, refroidit l'âme, énerve le ministère sacré. » Ajoutez à cela que l'Eglise était divisée très profondément par de grandes querelles : ainsi la controverse des *epistolae obscurorum virorum*, qui émut toute l'Allemagne et même toute l'Europe occidentale ; ainsi encore la querelle des Trois Maries, où Lefèvre d'Étaples intervint et dont nous allons parler.

La doctrine généralement admise par l'Eglise était alors que Marie Magdeleine, Marie sœur de Lazare et femme pécheresse n'étaient qu'une seule et même personne. Or, contre cette opinion Lefèvre d'Étaples fit paraître, au début de 1518, une dissertation avec préface de Clichtove. Il avait été amené à entrer ainsi en lice à propos de questions posées par des personnes de la cour et par la reine mère elle-même sur ce problème théologique. Sa dissertation lui valut l'animosité de nombre de gens : en effet, il cherchait à y prouver, par des raisons tirées des Évangiles et des Pères, que la sœur de Marthe, Marie-Magdeleine la pécheresse et Marie dont le Seigneur chassa sept démons, étaient trois femmes différentes, faussement fondues en une seule. En même temps, il admettait que la sœur de Marthe et la dernière avaient toutes deux porté le nom de Madeleine. Il ajouta à tout cela une dissertation de *Triduo Christi*, où il s'efforçait de démontrer que le Seigneur était ressuscité pendant le jour et non pendant la nuit.

On devine quel bruit firent ces recherches audacieuses, qui

bouleversaient le culte des saints et même le dogme fondamental de la résurrection. Une polémique considérable s'engagea à ce sujet dans toute l'Europe chrétienne et, chose curieuse, ce fut surtout des Iles britanniques que vinrent les réponses et les réfutations.

Après avoir déchainé ainsi une grande querelle internationale, Lefèvre d'Étaples revint sur la question, riposta à ses contradicteurs. Il chercha à établir non plus qu'il y avait eu sur les trois Maries deux Madeleines, mais bien une seule Marie-Madeleine, celle dont Jésus avait chassé les démons, et, en dehors d'elle, deux autres femmes qui s'appelaient simplement Marie, à savoir la sœur de Marthe et la pécheresse. De plus il fit paraître une nouvelle dissertation *de una ex tribus Maria*, où il s'élevait contre l'opinion qui attribuait à sainte Anne, mère de Marie — trois époux successifs Joachim, Cleophas et Salomas, — et trois filles du nom de Marie. Il prouva qu'Anne n'avait eu qu'un seul mari, Joachim, et une seule fille, Marie mère de Jésus. Il fit remarquer aussi que le prétendu Salomas n'était autre que la Salomé de l'Évangile, dont le nom avait été masculinisé d'une façon singulière. C'est, en effet, un phénomène assez fréquent ; et, d'ailleurs, nous avons un exemple du fait inverse dans la fameuse ballade de Villon sur les *Dames du Temps jadis*. Cette Archépyada mystérieuse, qui y figure, n'a d'autre nom, ainsi qu'on l'a récemment démontré, que celui d'Alcibiade mis au féminin.

De telles remarques sur l'onomastique de l'Évangile paraissent, à coup sûr, irrévérencieuses : mais ce n'étaient encore que des détails. Le grand problème était de concilier la foi chrétienne avec les méthodes et les idées nouvelles, que l'étude de l'antiquité faisait naître en Lefèvre d'Étaples. Ce problème était insoluble, et l'honnête homme se trouvait obligé ou bien de se soumettre aveuglément au joug de l'Église, ou bien, au contraire, de rompre définitivement avec le christianisme. Choix douloureux et pénible, s'il en fut ; car, tandis que, jusqu'alors, on n'avait eu à se déclarer qu'entre l'orthodoxie et telle ou telle hérésie, brusquement on se trouvait obligé entre la foi chrétienne et la libre pensée. Quelles ont dû être alors les angoisses des esprits, c'est ce qu'il vous est facile de deviner. Si nous ne trouvons pas la trace des combats intérieurs, des déchirements des âmes d'alors, c'est qu'il y a des choses qu'une discrétion instinctive empêche de confier au papier. Nous ne savons pas quand la libre pensée a fait son apparition en France ; nous le pressentons confusément, et c'est tout. Il est probable qu'elle fut plus tardive dans notre pays qu'en Italie, et qu'en un certain sens les Français de cette époque là étaient

plus timides dans l'expression de leurs idées, sinon dans leurs idées elles-mêmes, que certains contemporains de Charlemagne.

Vous avez vu, tout à l'heure, quelle part Lefèvre d'Étaples avait prise à la formation d'un état d'esprit hostile à l'Église. D'un autre côté, nous avons étudié l'évolution personnelle du philosophe. D'abord tout pénétré des doctrines d'Aristote, nous l'avions vu subitement incliner au mysticisme ; c'est qu'en effet le rôle des mystiques a été loin de se terminer, comme on le croit souvent, à la Renaissance. De très hautes intelligences ont encore puisé chez eux une poésie mystérieuse, dont elles avaient besoin. Lefèvre d'Étaples le prouve. Ce fait essentiel, que nous avons déjà mis en lumière, en traitant du platonisme de Marguerite de Navarre, relie une fois de plus la période de la Renaissance à celle du Moyen Âge. Il faut bien se pénétrer de cela ; il ne faut pas perdre de vue que, comme bien d'autres, Lefèvre s'est épris de cette littérature aujourd'hui si oubliée. Il a publié la théologie de Jean Damascène (1507), les œuvres de Lulle, d'Hermès Trismégiste, de Denys l'Aréopagite, de Richard de Saint-Victor, de Nicolas de Cuës, ce grand précurseur de la renaissance allemande, de Lefèvre, enfin de Ricold et de Beunon. D'ailleurs, cet engouement pour le mysticisme était universel : partout, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, on se jette dans le néo-platonisme et dans les œuvres des auteurs que nous venons d'énumérer. Et, en même temps, partout se produit un courant en faveur d'une étude sérieuse et méthodique des textes sacrés. On avait mal discerné l'unité de chacun de ces grands mouvements internationaux, jusqu'à ces derniers temps. L'abbé Humbert, dans le premier volume de son ouvrage sur les origines de la théologie moderne, la met fort bien en évidence. De notre côté, nous avons signalé, dans nos précédentes études sur le platonisme, un intéressant exemple de fusion des doctrines néo-platoniciennes avec le christianisme.

Quelle a été la source de toutes ces tendances ? Nous la découvrons en Italie. Il y a là, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, deux esprits mystiques au premier chef, Pic de la Mirandole et Marsile Ficin ; et leur influence a certainement été très considérable, non seulement sur leur entourage, mais sur tous ceux qui se trouvèrent en relations avec eux et qui, plus tard, devaient eux-mêmes compter parmi les plus grands de leur temps.

Mais, si c'est d'eux que part le mouvement, il cesse bien vite d'être confiné à leur pays : en Angleterre John Colet, le futur doyen de Saint-Paul, Linacre, Grocyn, Richard Pace, le célèbre Th. More et Latimer subirent la même influence néo-platoni-



cienne et s'adonnèrent aussi à l'étude mystique de la Bible. Dès 1497, Colet s'inspire des doctrines de Pic de la Mirandole. De même, en France, on voit Bovelles, disciple de Lefèvre d'Étaples, publier un ouvrage sur les propriétés mystiques des nombres. Enfin, en Allemagne, Reuchlin publie, dès 1494, son *De Verbo Mirifico*, suivi, en 1517, du célèbre *De Arte cabalistica*.

On voit que l'intérêt suscité par de telles études était universel. Tout le monde cherchait activement la vérité. Bientôt Erasme, se refusant, à tout prix, à rompre avec le christianisme, allait essayer de coordonner et de fondre en lui tous ces éléments divers. Sa *Philosophia Christi* sera une tentative pour instaurer, enfin, une nouvelle doctrine chrétienne, invulnérable celle-là, espérait-il. C'était à la même tendance, à la même espérance aussi que Budé, dont nous parlerons prochainement, allait se rattacher.

---

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Les finances extraordinaires.

Les revenus extraordinaires du roi se distinguent très nettement de ses revenus ordinaires, que nous avons étudiés précédemment : ces revenus extraordinaires sont ce qu'on a appelé les *aides*.

Ces aides devinrent précisément très nombreuses, à l'époque des Valois, et prirent de plus en plus un caractère permanent ; c'est d'elles que devait sortir l'impôt, tel que nous l'entendons aujourd'hui ; et c'est sous Charles V, puis sous Charles VII, que s'est établi ce caractère permanent de l'impôt.

On a souvent discuté sur l'origine de l'impôt moderne, et, naturellement, beaucoup de systèmes se sont établis pour tenter d'expliquer cette origine ; ces systèmes sont, en général, trop simplistes. Chacun d'eux rattache l'impôt moderne à une seule des anciennes redevances ; mais, en réalité, cet impôt a eu des origines multiples ; l'idée n'en a été conçue que lentement, après bien des essais et des tâtonnements.

Un premier système rattache l'impôt à l'aide dite des *quatre cas*. En vertu du pacte féodal, le seigneur avait, dans certaines circonstances, le droit de lever un impôt exceptionnel sur les hommes de son domaine. Ces cas n'étaient pas partout les mêmes ; mais, en général, le seigneur percevait cet impôt : 1<sup>o</sup> quand il partait pour la croisade ; 2<sup>o</sup> quand il armait chevalier son fils aîné ; 3<sup>o</sup> quand il mariait sa fille aînée ; 4<sup>o</sup> quand il était fait prisonnier et qu'il lui fallait réunir l'argent nécessaire pour payer sa rançon.

Dans chacun de ces cas, le seigneur levait l'impôt de sa propre autorité, sans avoir besoin du consentement des intéressés ; par conséquent, le roi le levait sur ses domaines. Mais le roi, qui est aussi suzerain d'un grand nombre de vassaux, peut-il exiger l'aide

de ses vassaux et arrière-vassaux ? Ou, d'une façon générale, peut-il l'exiger de tous les habitants du royaume en tant que sujets ? La question fut très vivement controversée aux <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles ; mais elle ne fut pas nettement résolue. L'aide fut perçue par le Roi sur ses domaines et dans certains fiefs du royaume, tandis que d'autres fiefs ne payaient pas cet impôt.

Pourtant ceux qui adoptent le premier système d'explication de l'impôt permanent, déclarent que l'impôt n'est autre chose que cette aide devenue permanente : en effet, disent-ils, lors de la captivité de Jean le Bon, le Roi dut faire lever l'aide plusieurs années de suite, pour payer sa rançon, et continua à la percevoir ensuite. Nous ne nions pas qu'il y ait, dans cette opinion, quelque part de vérité.

Voici, maintenant, un second système. — Outre les aides prévues par la coutume féodale, le Seigneur pouvait demander à ses sujets des aides à titre gracieux, dans les moments de grands dangers, ou quand il voulait exécuter quelque projet d'intérêt public ; il devait, dans ces divers cas, demander le consentement des intéressés. Par exemple, si une seigneurie est menacée par la guerre, le seigneur, pour résister à l'ennemi, pour arrêter ou prévenir ses pillages, lève une armée, l'équipe, la paie ; mais les habitants de la seigneurie, par eux-mêmes ou par leurs représentants, doivent être consultés sur la somme à fournir et sur la façon de la lever ou de l'employer. De même, le seigneur veut-il accomplir quelque travail extraordinaire, construire un pont ou une route, par exemple, il réunit les riverains ou les voisins de la route à entreprendre, et leur demande pour ce travail une aide.

Or le Roi doit protection au royaume entier, doit garantir son royaume contre les ennemis ; il lui faut pour cela de l'argent et, au lieu de s'adresser aux habitants d'une seigneurie, il s'adresse au royaume entier ; et les représentants du royaume, s'ils le jugent à propos, votent une aide, en déterminent la qualité et la nature, la lèvent eux-mêmes, en surveillent l'emploi.

Si une pareille aide est levée plusieurs années de suite, elle devient permanente, et vous avez l'impôt. L'impôt, dès lors, doit être consenti par les représentants de la nation ; si le roi se passe de ce consentement, il commet un abus de pouvoir.

Nous ne nions pas non plus qu'il y ait encore, dans ce système, une part de vérité

Il y a, enfin, un troisième suzerain. — Le seigneur, outre les aides que nous venons de voir, peut exiger de ses sujets, et le seigneur peut exiger des ses vassaux le droit d'*ost*, c'est-à-dire, qu'à l'appel du seigneur ou du suzerain, sujets et vassaux doi-

vent venir à l'armée. Mais venir à l'armée est une obligation pénible, et on préfère parfois payer une amende, l'*hériban*. Bientôt même, les rois, au lieu d'exiger le service militaire personnel, permirent à leurs vassaux de se racheter du service par un impôt, qui fut le *rachat de l'ost* : ils préféreraient même toucher l'argent, qui leur permettait de solder des troupes mercenaires, plutôt que de voir à l'armée des seigneurs qui ne formaient qu'une cohue indisciplinée. Les guerres devenues continuelles ont rendu permanents ces rachats de l'ost, et, par suite, l'impôt est né de l'ost : telle est la thèse que soutient avec chaleur M. Callery. Nous ne nions point qu'il ait, en partie, raison.

Nous n'admettons pourtant aucun des trois systèmes que nous venons d'exposer ; c'est de l'ensemble de toutes les aides, aides aux quatre cas, aides pour la guerre, rachats de l'ost, qu'est né l'impôt moderne ; et nous allons étudier les phases de l'évolution qui a abouti à la création de cet impôt moderne. Nous en distinguerons cinq.

1<sup>o</sup> De 1328 à 1355. — Il n'y a pas d'impôt permanent ; le roi se procure, à diverses reprises, comme il peut, des ressources extraordinaires, en vertu des coutumes féodales.

2<sup>o</sup> De 1355 à 1358. — La nation fait un grand effort pour se sauver de l'invasion ennemie, et, à cet effet, elle organise un impôt général, qu'elle veut lever elle-même en créant une administration financière en dehors de la royauté.

3<sup>o</sup> De 1358 à 1380. — La royauté lève un impôt d'une façon permanente, sous le prétexte de la rançon du roi à payer et du royaume à défendre, mais supprime cet impôt.

4<sup>o</sup> De 1380 à 1439. — La royauté, ne pouvant vivre des simples ressources du domaine, rétablit subrepticement les anciens impôts, au moins les aides. En 1418, le dauphin Charles les abolit ; mais, pour reconquérir son royaume, il doit demander des ressources à des Etats généraux ou provinciaux.

5<sup>o</sup> De 1439 à 1515. — La royauté, ayant refait l'unité de la France et assuré la sécurité du royaume par la création de l'armée permanente, lève les impôts selon son bon plaisir. L'impôt est permanent, n'est plus consenti par la nation, et, dans quelques régions seulement, est réparti par les assemblées provinciales.

1. — *De 1328 à 1355.* — Pour toute cette période, nous renvoyons à l'étude que nous avons citée la dernière fois (Viard, *Les ressources extraordinaires de la royauté sous Philippe VI de Valois*).

Durant cette période, nous voyons Philippe VI réclamer, à plusieurs reprises, l'aide féodale.

A la fin de 1332, le Roi, ayant marié sa fille aînée Marie à Jean, duc de Brabant, et armé chevalier, son fils aîné, Jean, ordonna aux baillis et sénéchaux de se transporter dans toutes les villes et châtellenies de leurs circonscriptions et d'y réclamer deux aides. On protesta, et, le 20 décembre 1334, le Parlement décida que les villes du domaine paieraient l'aide en entier ; que les villes qui ne seraient qu'en partie du domaine ne paieraient qu'une partie de l'impôt ; qu'enfin tous les gens qui n'étaient pas du domaine ne paieraient rien du tout ; en fait, d'ailleurs, l'impôt ne rentra pas.

De 1331 à 1336, Philippe VI prépara une croisade, que la guerre contre l'Angleterre lui fit abandonner. Le pape, pour la préparation de la croisade, lui accorda pour six ans des décimes sur les églises du royaume : chaque évêque, chaque bénéficiaire devait donner au Roi le dixième de ses biens. Le Roi ne partant pas, le pape voulut lui faire restituer les décimes ; mais, naturellement, le roi n'en fit rien et garda l'argent.

La guerre de Cent ans, qui commença sous son règne, l'obligea à lever, de plus en plus fréquemment, des subsides. Déjà, en 1328, voulant porter secours au comte de Flandre contre ses sujets rebelles, il leva une armée féodale qui fut victorieuse à Cassel (23 août), et, à cette occasion, perçut un subside pour l'ost de Flandre, qui fut levé dans 26 bailliages et sénéchaussées, et produisit 231.078 livres. Il avait été réparti différemment suivant les bailliages, ici par feu, là par paroisse ; en certaines régions, cet impôt n'avait pesé que sur les villes. Paris ne donna pas de subside, mais équipa pendant quatre mois 400 cavaliers. Ce subside fut, en partie, un rachat de l'ost et, en partie, un subside extraordinaire consenti par les intéressés bon gré mal gré.

A partir de 1335, quand la guerre avec les Anglais devint imminente, Philippe VI s'adressa, pour avoir des subsides, à des villes déterminées, qui, presque toujours, répondirent à son appel : par exemple, en 1335, Saint-Jean d'Angély et La Rochelle lui accordent un impôt de 4 deniers par livre sur les marchandises vendues : 2 deniers payés par le vendeur, 2 par l'acheteur ; et, en 1338, elles lui accordaient un droit de 5 sous tournois sur chaque tonneau de vin emporté, et 3 deniers par livre sur les autres marchandises exportées. Paris, à plusieurs reprises, donna au Roi des subsides. — En 1340, 32 villes de l'Amiénois, du Vermandois, du Beauvaisis, lui accordèrent l'impôt de 4 deniers par livre sur les marchandises, et une taxe sur le vin, en se réservant d'ailleurs une partie du produit. — Dans le Midi, le Roi voulut, en 1341, imposer une taxe de 20 sous par feu ; beau-

coup de villes s'abonnèrent et payèrent une somme fixe, une fois pour toutes.

Au lieu de demander des subsides aux seigneurs et aux villes séparément, Philippe VI et Jean le Bon réunirent aussi des assemblées, pour obtenir d'elles la levée d'aides. Ainsi, en 1337, les Etats d'Auvergne accordèrent une aide, et, en Languedoc, le Roi obtint un fouage de 5 sous tournois pendant quatre mois, et assujettit les nobles qui ne se rendaient pas à l'armée à payer un cinquième de leurs revenus. — Jean le Bon, en 1351, s'adressa à diverses provinces : Vermandois, Normandie, Amiénois, Limousin, Auvergne, Languedoc, qui lui accordèrent des subsides, mais en échange de privilèges nombreux.

Philippe VI tenta même de s'adresser à la nation entière. En 1343, il réunit à Paris les Etats de la langue d'oïl et ceux de la langue d'oc ; de même que, en 1348, après la prise de Calais, il convoqua « ses prélats, barons et nobles, bonnes villes et autres de ses sujets à Paris, au 30 novembre, et illec eut conseil avec eux de la guerre ».

En 1351, Jean le Bon réunit une assemblée de tous les Etats à Paris ; mais cette assemblée ne prit aucune décision, ne se croyant pas le droit d'établir un impôt général. Les députés, très hésitants, voulurent consulter leurs mandants avant de décider quoique ce fut. Le roi dut envoyer en province des commissaires pour traiter avec chaque pays ou chaque seigneur, et obtenir de l'argent : cela n'alla pas sans peine.

Il n'y eut sous, ce règne, qu'un seul impôt général : ce fut la *gabelle*. — L'étymologie de ce mot est incertaine : probablement vient-il de l'arabe *Kabala*, qui veut dire impôt.

La gabelle existait avant Philippe VI : on en attribue l'institution soit à Philippe le Bel, soit à Philippe le Long ; mais, avant lui, c'était non un impôt royal, mais un impôt seigneurial. Ce fut le 16 mars 1341 que le Roi rendit cet impôt général. Ses commissaires allèrent dans tout le royaume acheter et accaparer le sel, pour le revendre ensuite au compte du roi dans ses entrepôts ou greniers publics ; deux ans après, le roi organisa définitivement la gabelle, et créa une administration spéciale : des *grenetiers* royaux, et, au-dessus d'eux, trois maîtres des requêtes clercs et quatre autres personnages « maîtres souverains », qui tous avaient juridiction au contentieux dans les procès auxquels donnait lieu la gabelle. En 1347, la gabelle disparut pour ne reparaitre qu'en 1355.

Ainsi, sous Philippe VI et Jean le Bon, les ressources extraordinaires ont consisté en un seul impôt général, la gabelle ;

en des décimes, levés fréquemment malgré les protestations de l'Eglise, qui gémissait, mais payait toujours ; en nombreux emprunts, souvent forcés et pas toujours remboursés aux villes et aux seigneurs, et surtout en une série d'impositions, d'impôts de consommation consentis par les intéressés.

II. — *De 1355 à 1358.* — Nous n'insisterons pas longtemps sur cette seconde période ; puisque nous avons, dans des leçons précédentes, eu déjà l'occasion de parler des ressources extraordinaires, en nous occupant des Etats généraux.

Les Etats généraux, réunis fréquemment pendant ces trois années de troubles, de discordes civiles et de guerres étrangères, votèrent, à chacune de leurs sessions, un impôt qui devait être perçu sur toute la langue d'oïl ; en décembre 1355, création de l'impôt de 8 deniers par livre sur les marchandises vendues et rétablissement de la gabelle ; en mars 1356, cet impôt est changé en un impôt sur le revenu, dont le taux est modifié en mai ; en octobre 1356, est créé un impôt sur les gens d'église et les nobles, qui devront payer 15 0/0 de leurs revenus, tandis que quatre bonnes villes sont astreintes à entretenir un homme d'armes par cent feux ; en février 1358, on impose au clergé un demi-décime, aux villes l'équipement d'un homme d'armes pour 75 feux, au plat pays l'équipement d'un homme d'armes pour 100 feux.

Toutes ces modifications de l'impôt sont une preuve que celui-ci rentrait mal. N'oublions pas que les Etats créèrent une administration spéciale pour la levée et la répartition de cet impôt : neuf superintendants généraux, des élus dans chaque diocèse pour surveiller la répartition, des receveurs pour centraliser les recettes. — Nous avons vu aussi que les Etats de langue d'oc avaient accordé des aides spéciales, 6 deniers par livre, sur les marchandises vendues et un mouton d'or par feu.

III. — *De 1358 à 1380.* — Pendant cette période, la royauté va s'efforcer de rendre l'impôt permanent, et, au moins au début, en se passant du consentement des Etats : elle put le faire, car elle se trouva dans l'un des cas prévus par les coutumes féodales où elle avait droit d'exiger l'aide.

L'article 13 du traité de Brétigny (8 mai 1360) prescrivait, en effet, au roi Jean le Bon de payer une rançon de 3 millions d'écus d'or, 600.000 écus devant être acquittés tout de suite, et les 2.400.000 écus restants devant être payés en six annuités de 400.000 écus.

Les 600.000 écus, on se les procura par des emprunts, plus ou moins volontaires, au clergé, à la noblesse, aux bonnes villes, emprunts qui ne paraissent pas avoir jamais été remboursés ;

mais il fallait aviser au moyen de payer 400.000 écus par an pendant six ans. Par simple ordonnance, datée de Compiègne le 5 décembre 1360, le roi établit un impôt général sur la langue d'oïl : ce fut d'abord un impôt de 12 deniers par livre sur les marchandises vendues (c'était une taxe de 5 0/0, la plus élevée qu'on eut encore vue); ce fut, ensuite, un impôt de 1/13 sur le vin et autres boissons, qui devait être perçu comme octroi à l'entrée des villes, et, si le vin était revendu dans l'intérieur de la ville, l'acheteur payait encore 1/13 sur le prix de la vente ; enfin, le prix de vente du sel fut augmenté de 1/5 au profit du roi.

Deux élus furent chargés, dans chaque diocèse, d'administrer cet impôt, qu'un receveur, placé à côté d'eux, devait encaisser. L'impôt sur les vins et la gabelle furent perçus par des receveurs spéciaux et les grenetiers royaux. Quant à l'impôt sur les ventes, il était affermé au plus offrant et dernier enchérisseur. Au-dessus de tous ces fonctionnaires, on établit à Paris *six généraux députés*. Par une autre ordonnance (aujourd'hui perdue), le roi essaya d'introduire les mêmes impôts dans le Languedoc ; mais les sénéchaussées du Midi se rachetèrent et payèrent, chaque année, une somme fixe.

Cet impôt fut levé jusqu'en 1367 ; mais le produit n'en fut pas exclusivement consacré à payer la rançon royale ; une partie fut employée à racheter l'évacuation de places fortes occupées par les Grandes Compagnies, à pourvoir à la défense du royaume, et même à des dépenses courantes de l'Hôtel. La rançon du roi ne fut même payée ni régulièrement ni entièrement : sur les 2.400.000 écus, il n'y eut guère que 1 million payé. Naturellement, on cessa le paiement, quand, en 1369, la guerre recommença avec l'Angleterre, ce qui n'empêcha pas de continuer à lever l'impôt créé en 1360, et ce, jusqu'à la mort de Charles V, en 1380.

De plus, outre la grande guerre contre l'Angleterre, la royauté avait à soutenir des guerres partielles : contre Charles le Mauvais jusqu'en 1365, — contre Jean de Montfort, en Bretagne, jusqu'en 1365, — contre le roi de Castille, Pierre le Cruel.

En 1363, le régent Charles réunit des Etats à Amiens et leur demanda un subside pour faire face à ces dépenses extraordinaires. On avait d'abord songé à mettre une *crue* (c'est-à-dire un accroissement) sur les impôts déjà existants ; mais on rejeta cette idée, et on créa alors un impôt de fouage, de trois livres par feu, « le fort portant le faible ». Cet impôt fut perçu jusqu'à la fin du règne de Charles V. En 1369, les Etats généraux réunis à Rouen le supprimèrent et le remplacèrent par un impôt sur la mouture (2 sous



par setier de blé porté au moulin); ils supprimèrent aussi l'impôt de 1/13 sur le vin, en substituant un impôt de 1/6 sur les vins vendus en gros et de 1/4 sur ceux vendus au détail; mais ces mêmes Etats, à une session nouvelle qu'ils tinrent à Paris la même année, revinrent au fouage et à la taxe primitivement établie sur les vins.

Nous devons donner maintenant quelques détails sur ces impôts, qui furent perçus de façon permanente jusqu'à la mort de Charles V : le fouage, — l'impôt sur la vente des marchandises et des vins, — la gabelle, — les douanes et la traite foraine.

1° *Le fouage*. — Les fouages sont fixés à 6 francs par feu dans les villes fermées, et à 2 francs sur le plat pays, « le fort portant le faible ». En d'autres termes, on détermine le contingent pécuniaire, la quote-part de chaque paroisse, à raison du nombre de ses feux (par exemple, s'il y a 100 feux dans un village du plat pays, ce village est taxé à 200 francs), et cette quote-part est ensuite répartie entre les habitants à raison de leur fortune. On fit, à diverses reprises, le recensement des feux dans les villes et paroisses : plusieurs d'entre elles se plaignirent fréquemment qu'on leur eût attribué un trop grand nombre de feux, et demandèrent un dégrèvement : on faisait, en ce cas, après enquête, droit à leur réclamation. La répartition, dans chaque paroisse, était faite par des agents inférieurs, les *asséeurs* et les *collecteurs*, nommés d'abord par les élus, plus tard choisis par les habitants.

Le fouage devait être payé en trois termes, au 1<sup>er</sup> janvier, au 1<sup>er</sup> mai, au 1<sup>er</sup> septembre, et une amende de 1 sou par livre était infligée aux retardataires en sus de la somme dont ils étaient redevables. — Les asséeurs versaient les sommes reçues au receveur du dicoèse, qui les envoyait aux généraux des aides à Paris.

2° *Impôt sur la vente des marchandises et des vins*. — Cet impôt frappait toutes les marchandises sans exception : aliments, vêtements, combustibles, métaux, épices : le vin et les boissons étaient, nous l'avons vu, soumis à une taxe spéciale.

Cet impôt, assez difficile à recouvrer, était affermé, tous les ans, au plus offrant; mais, dans les six mois qui suivaient l'adjudication, tout amateur, pourvu qu'il fût solvable, pouvait surenchérir et obtenir ainsi l'adjudication. L'adjudicataire payait sa ferme par douzième dans les villes fermées, par sixième dans le plat pays.

Si plusieurs des adjudicataires se ruinèrent, la guerre interrompant tout trafic, d'autres firent des fortunes scandaleuses en pressurant le pauvre monde.

3° *La gabelle*. — Elle avait son organisation spéciale, dirigée par des grenetiers et des contrôleurs. Tout le sel amené dans une ville

devait être déposé au grenier du roi. Là, il était vendu au profit du propriétaire du sel; mais le prix de la vente était fixé par le roi, et deux parts en étaient faites : l'une, représentant la valeur de la marchandise, revenait au propriétaire, l'autre, qui était la taxe fiscale, la gabelle proprement dite, était donnée au roi. Le sel ne pouvait être vendu au détail que dans la circonscription où il avait été acheté. Les fraudes étaient punies sévèrement; toute personne qui avait vent d'une fraude était réputée « sergent royal », c'est-à-dire qu'elle pouvait faire arrêter le fraudeur, comme si elle avait été revêtue de l'autorité publique, et un tiers de la prise lui appartenait.

Dans certaines régions, on fixait la quantité de sel que chaque habitant devait consommer : ce fut là le *devoir de gabelle*, qui rendit l'impôt du sel si odieux sous l'ancien régime et qui a maintenu, jusqu'à nos jours, l'impopularité des *gabelous* et de tous les agents des contributions indirectes.

Dans la langue d'oc, la gabelle était moins insupportable : en particulier, l'achat du sel n'était pas obligatoire.

Enfin, dans certaines provinces, la Bourgogne, la Flandre et la Bretagne, la gabelle n'existait pas.

*Les douanes et la traite foraine.* — Jusqu'en 1360, les douanes avaient été considérées comme des ressources ordinaires du domaine, et nous les avons étudiées comme telles dans la précédente leçon; en 1360, on les rattacha à l'administration des aides. Les droits de douane se levaient sur les marchandises qui sortaient du royaume. Il y en eut de trois sortes : le *rève* frappait les marchandises dont l'exportation était, en règle générale, permise : c'était un impôt sur la valeur de la marchandise (4 deniers par livre); le droit de *haut passage* était perçu sur les marchandises dont l'exportation était, en règle générale, prohibée et n'était autorisée que par des permissions individuelles; enfin l'imposition appelée *traite foraine* frappa les marchandises qui, venant des pays où on payait l'aide de 12 deniers par livre, entraient dans les pays où l'on ne payait pas : par exemple, le Languedoc. On la fixa également à 12 deniers par livre, et ce fut là l'origine des douanes, qui furent un si grand obstacle aux progrès économiques de la France, jusqu'à la suppression de l'ancien régime.

Il y avait, en France, des régions qui ne payaient pas les impôts dont nous venons de parler, ou n'en payaient qu'une partie.

Le Languedoc avait une administration financière spéciale; sous Charles V, on y leva une gabelle; mais l'impôt sur la vente

des marchandises n'y frappa que certaines catégories de marchandises et n'y fut pas levé de façon permanente. — Quant au fouage, il fut levé plus régulièrement ; mais le mot fouage prit, en Languedoc, un sens tout différent de celui qu'il avait en langue d'oïl : il ne désignait pas le ménage, la famille, mais bien une portion de territoire supportant une contribution directe (cf. Borrelli de Serres, *Les feux dans le Languedoc*, Recherches, 3<sup>e</sup> série), payant l'unité d'impôt, comme le *caput* chez les Romains.

Au xv<sup>e</sup> siècle, d'ailleurs, le mot changea encore de sens, et ne désigna plus qu'une simple division administrative et fiscale : les impôts étaient répartis par sénéchaussée, dans chaque sénéchaussée par diocèse, dans chaque diocèse par localités, dans chaque localité par feux, et dans chaque feu par *étincelles*.

Le Dauphiné et la Bretagne ne payaient pas non plus les impôts dont nous avons parlé non plus que la Bourgogne.

Le Dauphiné ne paya pas la gabelle ; et, en 1367, si les Etats du Dauphiné octroyèrent 30.000 florins d'or au roi pour défendre la province contre les grandes compagnies, ils choisirent eux-mêmes les commissaires qui devaient lever cette somme.

La Bretagne constituait un Etat presque indépendant ; et, si le duc Jean IV y leva des impôts, ce fut à son profit.

En Bourgogne, en 1360, le roi établit la gabelle et la taxe de 12 deniers par livre sur la vente des marchandises ; mais il demanda le consentement des Etats, qui le lui accordèrent à condition qu'il prendrait à sa charge une dette contractée par la Bourgogne envers l'Angleterre. A partir de 1364, quand Philippe le Hardi fut créé par son frère Charles V, duc de Bourgogne, la province devint en fait indépendante, et les impôts que Philippe y leva furent perçus à son profit ; il donna, de temps en temps, une partie du produit de ces impôts au roi, mais parce qu'il le voulait bien.

La Flandre ne paya pas non plus d'impôts.

Enfin, nous devons signaler, en terminant, que le roi, assez souvent n'établit l'impôt dans certaines seigneuries qu'en demandant l'autorisation au seigneur, qu'il dut parfois consentir à laisser au seigneur une part du produit de l'impôt, qu'il autorisa des seigneurs et même des villes à se racheter de l'impôt, en payant annuellement une somme fixe.

Charles V, quelques heures avant sa mort, par une ordonnance (16 septembre 1380), abolit les fouages. — M. Paul Violet soutient qu'il abolit tous les impôts et que l'ordonnance du 16 septembre 1380 ne respecta pas ses dernières volontés en n'abolissant que le

fouage. — D'ailleurs, deux mois après, comme le peuple, tout joyeux de l'abolition des fouages, ne voulait plus payer non plus les taxes sur les marchandises et les gabelles, les régents qui gouvernaient le royaume au nom du jeune Charles VI abolirent tous ces impôts (16 novembre 1380).

Nous verrons, dans une prochaine leçon, quelles furent les vicissitudes de l'impôt pendant les deux dernières périodes.

R. B.

---

# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## L'Art poétique (suite).

Les trois leçons consacrées déjà à l'*Art poétique* nous ont montré qu'elle en était la véritable originalité. Boileau n'est pas, comme Malherbe, un législateur du Parnasse, un tyran de la poésie. Son *Art poétique* n'est ni un traité didactique, ni une épître familière, comme l'*Épître aux Pisons*. C'est quelque chose d'intermédiaire, de comparable surtout aux *Géorgiques* de Virgile ; c'est, avant tout, une œuvre d'art.

Nous avons étudié, la dernière fois, ce que Boileau a dit de l'épopée dans le III<sup>e</sup> chant. Nous avons vu que, au fond, il ne voulait rien moins que décourager les poètes épiques et les détourner de ce genre ; mais il s'est bien gardé de le leur dire. Il leur a même donné quelques conseils. Cependant, si l'on se donne la peine de lire entre les lignes, on découvre sa « pensée de derrière la tête », comme dit Pascal. Cette pensée, c'est que le merveilleux païen, dans un poème moderne, est absurde ; que, d'autre part, le merveilleux chrétien est condamné par les convenances. La conclusion qui s'impose au lecteur, c'est que l'épopée est aujourd'hui impossible, que c'est un genre mort.

Pour faire entendre de telles idées, Boileau a été obligé de ruser ; et c'est là ce qui peut encore nous expliquer la raison qu'il a eue de bouleverser l'ordre des matières dans son troisième chant. Il a intercalé le poème épique entre la tragédie et la comédie, pour dissimuler ce qu'il voulait insinuer, entre les préceptes les plus fermes et les plus francs.

Nous allons, aujourd'hui, rompre cette ordonnance factice et parler de la tragédie et de la comédie. La première observation qu'il convient de faire à ce sujet, c'est que l'*Art poétique*, publié en 1674, est postérieur de quelques années aux grands chefs-d'œuvre du théâtre classique, qu'il est postérieur aux ouvrages techniques sur l'art dramatique, postérieur au livre de l'abbé d'Aubignac qui est de 1636, aux discours de Corneille, aux préfaces de Racine,

postérieur enfin aux innombrables dissertations sur la tragédie ou la comédie que vit éclore le xvii<sup>e</sup> siècle, notamment à celles de Saint-Evremond. Cela nous fait comprendre que, dans son *Art poétique*, Boileau ne peut avoir et n'a pas, en effet, la prétention d'apprendre leur métier aux dramaturges.

Il entre en matière brusquement, sans transition, et, comparant la tragédie à un tableau où l'art sait prêter des charmes « au plus affreux objet », il la définit un poème qui nous arrache des larmes pour arriver à nous divertir. Qu'est-ce à dire ? Ce n'est pas le divertissement de Pascal ; ce n'est pas non plus le divertissement entendu au sens moderne de jeu, d'amusement ; c'est un sens intermédiaire, celui que donne l'étymologie même, *distrahere*, détourner. Comment la tragédie nous divertira-t-elle, nous détournera-t-elle vers d'autres sentiments, vers d'autres sujets que les sujets habituels de nos pensées ? Elle atteindra ce but en nous touchant par une « douce terreur » ou par une « pitié charmante ». Voilà toute la poétique du théâtre tragique.

Boileau ajoute quelques conseils : il veut une exposition très claire et très rapide :

Le sujet n'est jamais assez tôt expliqué.

Puis vient la règle des trois unités ; il montre la nécessité de la vraisemblance dans l'action, et il insiste enfin sur l'art de ménager le dénouement. Tout cela pour arriver à l'unique résultat qu'il ne faut jamais perdre de vue : plaire en touchant.

Après avoir énoncé ces préceptes en trente-cinq vers, Boileau consacre trente vers à l'histoire de la tragédie. C'est là une sorte d'intermède, ou plutôt c'est un épisode, comme en exigent les règles du poème didactique ; mais il n'a pas du tout le caractère d'un hors-d'œuvre. C'est, au contraire, une façon d'amener des considérations très importantes. C'est ainsi que Boileau nous parle du rôle de l'amour, qui a fini par s'emparer du théâtre comme du roman. On sait combien l'*Astrée* et le roman en général ont influé sur la scène française : le *Timocrate* de Thomas Corneille, le plus grand succès du théâtre au xvii<sup>e</sup> siècle, fut emprunté à un roman en cours de publication ; le *Cyrus*, l'*Astrate* de Quinault sont des romans dialogués. Boileau se sent impuissant à réagir :

Peignez donc, j'y consens, les héros amoureux.

Ce « j'y consens » veut dire « je m'y résigne » ; mais ce à quoi Boileau ne se résigne pas, c'est à la fadeur doucereuse. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne saurait souffrir que des héros toujours

inébranlables. Il veut, au contraire, qu'on donne des faiblesses même aux grands cœurs :

Achille déplairait moins bouillant et moins prompt.

Le grand principe qui inspire toutes ces règles de détail, c'est que le poète tragique ne doit jamais se départir du souci de la vérité, de l'amour de la simplicité ; c'est qu'il doit toujours être sincère.

Malgré tout, il faut avouer que ce que nous dit Boileau sur la tragédie est bien peu de choses. A supposer que le théâtre français du xvii<sup>e</sup> siècle ait disparu, que nous ne possédions rien des œuvres de Rotrou, de Mairet, de Corneille, de Racine, serions-nous renseignés par Boileau ? Nous ne saurions rien sur cet art dramatique, rien sur l'action de la tragédie, rien sur la peinture des caractères, rien sur ce qui est le plus extérieur, la division en actes et la forme du vers. Voltaire en dit plus en vingt lignes de prose, dans ses remarques sur la *Médée* de Corneille, que Boileau en cent soixante vers :

« Resserrer un événement illustre et intéressant dans l'espace de deux ou trois heures ; ne faire paraître les personnages que quand ils doivent venir ; ne jamais laisser le théâtre vide ; former une intrigue aussi vraisemblable qu'attachante ; ne rien dire d'inutile ; instruire l'esprit et remuer le cœur ; être toujours éloquent en vers et de l'éloquence propre à chaque caractère qu'on représente ; parler sa langue avec autant de pureté que dans la prose la plus châtiée, sans que la contrainte de la rime paraisse gêner les pensées ; ne pas se permettre un seul vers ou dur, ou obscur, ou déclamateur : ce sont là les conditions qu'on exige aujourd'hui d'une tragédie, pour qu'elle puisse passer à la postérité avec l'approbation des connaisseurs, sans laquelle il n'y a jamais de réputation véritable. »

Voilà toute une théorie de la tragédie, qui est un véritable petit chef-d'œuvre. Mais nous ne saurions faire un crime à Boileau de n'avoir pas tout dit. Il a été superficiel à dessein ; il n'a pas voulu imiter d'Aubignac, écrire un traité en forme, méthodique et complet. En outre, il s'est imposé comme règle de ne pas nommer les vivants. Il a eu le dessein très net de passer sous silence tel et tel détail qu'il aurait pu donner :

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant.

Voilà sa maxime. Il a voulu ne « prendre que la fleur » et « laisser toujours quelque chose à penser » à son lecteur.

Le peu qu'il a dit est fort judicieux et, comme il le désirait, laisse beaucoup à penser : c'est là l'idéal. Boileau ne vent pas régenter ; il hait l'air pédant d'un maître d'école et l'évite soigneusement. Je n'en donnerai qu'un seul exemple, qui permettra de juger du reste, *ab uno disce omnes*.

Que de malédictions n'avons-nous pas entendues contre le despote des trois unités ! Ces règles, disait-on, pendant un siècle et demi, ont été attachées comme un boulet au pied de la tragédie française jusqu'au moment où la préface de *Cromwell* sonna l'heure de sa libération. Boileau a été le bouc émissaire des jeunes romantiques. D'après eux, sans ce pédant jaloux du génie, tous les poètes auraient pris leur essor vers des hauteurs incalculables. Mais Boileau était toujours là, la montre à la main, disant : « Tu ne dépasseras pas les vingt-quatre heures », ou mesurant le sol avec un mètre et déclarant : « Tu ne feras point sortir tes personnages de ce lieu. »

Lisons, d'abord, le passage incriminé :

Mais nous que la raison à ses règles engage,  
Nous voulons qu'avec art l'action se ménage ;  
Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli  
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

« Nous voulons » est très différent de « Je veux ». Boileau ne parle pas en son propre nom. Il est amené à constater un fait : les auteurs, les acteurs, le public, tous sont d'accord pour exiger le respect des trois unités. Le crime de Boileau ne consisterait donc qu'à avoir ajouté : et c'est avec raison.

Remarquons, d'abord, que l'auteur de l'*Art poétique* est d'accord en cela avec tous les maîtres de l'art, avec Corneille, avec Racine, avec Molière. « Les règles, disait ce dernier dans la *Critique de l'École des Femmes*, ce sont des observations que le bon sens a faites sur ce qui pourrait ôter du plaisir dans ces sortes de poèmes. » Le plaisir du spectateur éclairé, cultivé, du spectateur honnête homme, voilà la règle des règles. Une pièce qui a plu a attrapé son but. Il faut offrir aux spectateurs un divertissement, et non leur causer une fatigue. Or une pièce n'est pas faite pour la lecture. Elle est faite pour être jouée et pour être jouée devant des spectateurs qui ont payé leur place, qui entendent se divertir et qui veulent « en avoir pour leur argent ».

Le spectateur que considèrent surtout les auteurs du xvii<sup>e</sup> siècle, c'est le grand seigneur dédaigneux, ignorant, frivole ; il faut à tout prix l'intéresser, retenir son attention ; mais il n'y a pas de livret, pas de programme, qui puisse lui indiquer le sujet



de la pièce, les changements de lieu, les noms des personnages, etc. Il n'y a même pas d'affiche, pour l'éclairer sommairement. C'est pourquoi, quand il entend une pièce, il veut comprendre dès le début ce dont il est question et être conduit sans fatigue des premiers vers de l'exposition aux derniers vers du dénouement. Si l'on nous transporte brusquement de Saragosse, d'un château espagnol, devant un tombeau souterrain sur lequel est écrit : « Carolus », nous sommes déroutés. Nous avons peine à comprendre que, en passant du 3<sup>e</sup> acte au 4<sup>e</sup> acte d'*Hernani* nous avons franchi, sans nous en apercevoir, la distance qui sépare l'Espagne d'Aix-la-Chapelle. Le spectateur du xvii<sup>e</sup> siècle, n'aurait pas compris ; il n'aurait pas admis une telle liberté.

Ce qui prouve bien que Boileau, loin de légiférer en son propre nom, énonçait ce qui était consacré par le goût public, c'est que, pour sa part, il admirait le *Don Juan* de Molière, qui viole les unités, l'*Esther* de Racine, qui a deux actions, se passe en deux journées, et tantôt dans le gynécée, tantôt dans le palais, tantôt dans les jardins d'Assuérus. *Esther*, en effet, n'était pas destinée à être représentée, et alors les conditions changent.

Boileau ne parle donc pas en son propre nom ; il constate simplement les lois que l'art classique, spontanément, a voulu s'imposer : c'est là son procédé perpétuel. Il n'est pas une des théories qu'il exprime qui lui soit personnelle. Et d'ailleurs, pour cette partie de son *Art poétique*, il s'est donné un collaborateur qui n'est autre que Racine. Boileau a collaboré pour une part à *Britannicus*, puisque, sur son conseil, Racine en a supprimé une scène entière, et Racine qui vient d'achever *Iphigénie* a livré en retour ses secrets à l'auteur de l'*Art poétique*. Ce poème devient ainsi une œuvre très vivante, un plaidoyer *pro domo*, entendez pour la maison de Racine ; c'est en même temps une attaque contre Corneille.

Corneille est perpétuellement visé dans ces 160 vers que Boileau consacre à la tragédie. Il est visé, lorsque Boileau recommande la vraisemblance dans l'action :

Jamais au spectateur n'offrez rien d'incroyable :  
Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

C'est le contre-pied exact de la fameuse phrase de Corneille : « Le sujet d'une belle tragédie doit n'être pas vraisemblable. » Et, d'autre part, c'est l'opinion même de Racine qui disait : « Il n'y a que le vraisemblable qui touche dans la tragédie »...

C'est encore une critique de Corneille que fait Boileau, quand il parle de l'amour dans la tragédie. Ce sentiment, en effet, n'a guère

de place dans ce théâtre héroïque, consacré tout entier à l'exaltation de la volonté. L'auteur de *Polyeucte* disait : « L'amour me paraît une passion trop chargée de faiblesse pour être la dominante dans une tragédie. » Boileau, précisément, demande quelques faiblesses dans le héros tragique, et c'est ce que n'avait pas « la main qui crayonna

L'âme du grand Pompée et l'âme de Cinna.»

Ces grands cœurs, celui d'un Polyeucte, d'un Horace, d'un Nicomède, sont fermes et inébranlables comme des rochers battus par la tempête ; et la devise du héros cornélien, c'est ce vers, qui se trouve à la fois dans le *Cid* et dans *Polyeucte* :

Je le ferais encor si j'avais à le faire.

Chez Racine, au contraire, nous voyons de faibles femmes et des hommes passionnés, tous indécis, flottants, hésitants, en proie aux mille tourments du désir, de l'ambition, aux contradictions de l'amour.

C'est encore à Corneille qu'en veut Boileau, quand il fait l'éloge de la simplicité. La simplicité, Corneille n'en voulait pas. Aucun de ses ouvrages ne lui plaisait autant que cet incompréhensible Héraclius : il disait lui-même, avec une fierté ingénue, qu'il était impossible d'y rien saisir après une seule lecture ou une seule représentation. Racine, lui, n'aimait rien tant que la belle simplicité d'une action « chargée de peu de matière ». Il est dans la joie de son cœur en écrivant cette Bérénice, où il ne se passe rien, où il ne se produit aucun événement matériel. La conclusion qui ressort de tout cela, c'est que Boileau n'aime pas Corneille.

On voit aussi, par là, quelle est l'erreur de ceux qui prétendent que l'*Art poétique* est l'œuvre d'un pédant, d'une sorte de régent de collège : c'est, au contraire, l'œuvre d'un homme très mêlé à son temps, qui dit où vont ses préférences dans le grand débat littéraire auquel chacun s'intéressait. Les contemporains durent lire ces vers avec une curiosité passionnée. Le grand Corneille, notamment, a dû bien souffrir en lisant ce troisième chant, où il se voyait mis au-dessous de son jeune rival. Nous voudrions avoir l'écho des opinions qu'échangèrent là-dessus les honnêtes gens de 1674. Nous voudrions savoir ce que pensèrent de l'*Art poétique* un Thomas Corneille, un Quinault, une M<sup>me</sup> de Sévigné. Malheureusement, nous ne connaissons rien des conversations qui se tièrent dans les salons, dans les ruelles. Il dut être beaucoup question de l'*Art poétique* à l'Académie. Les commentaires

malicieux durent aller leur train. Nous ne pouvons pas assez regretter d'être privé de renseignements sur ce problème d'histoire de la littérature et d'histoire des mœurs.

Nous arrivons, maintenant, à la comédie. La partie de son poème que Boileau lui consacre a moins de développement que celle où il a traité de la tragédie, et c'est facile à comprendre : il veut qu'il y ait un certain équilibre entre les divers chants de son poème. Le premier, le second et le quatrième ont un peu plus de 200 vers. Ici, après avoir parlé de la tragédie et du poème épique, il en est déjà au vers 335. La théorie de la comédie n'aura donc qu'un développement écourté, qui ne comprendra pas cent vers.

Il commence par un historique de la comédie :

Des succès fortunés du spectacle tragique,  
Dans Athènes, naquit la comédie antique...

et par des considérations sur la nature de la comédie antique, qui, personnelle et licencieuse avec Aristophane, devint ensuite générale, élégante et correcte, avec Ménandre, et s'appela la comédie nouvelle. Boileau ne dit pas un mot de la comédie à Rome, pas un mot de nos farces, de nos soties, de nos moralités, pas un mot de l'histoire de la comédie au xvii<sup>e</sup> siècle.

Observer la nature, voilà le seul précepte de Boileau, lorsqu'il traite de la comédie :

Que la nature donc soit votre unique étude.

Tout l'art du poète comique consiste à bien observer et à bien peindre. Il faut que le poète pénètre dans le fond caché des cœurs pour en connaître les qualités et les vices. Il doit s'apercevoir aussi que nos humeurs changent avec le temps et, à ce propos, Boileau nous fait une théorie des différents âges, renouvelée d'Horace.

Boileau semble n'admettre que la comédie de mœurs et la comédie de caractères. Il recommande d'étudier la cour et de connaître la ville. C'est ainsi qu'il est amené à parler de Molière et à porter sur lui un jugement, que nous aurons à expliquer, parce qu'il est assez surprenant.

Après un dernier retour à son idée fixe : connaître la nature, notre poète termine par des traits de mauvaise humeur. Le ton devient celui de l'indignation, lorsqu'il parle de ce

... faux plaisant, à grossière équivoque,  
Qui, pour me divertir, n'a que la saleté.

Boileau perd ici toute sa sérénité ; que s'est-il donc passé ? Pourquoi le satirique reparait-il brusquement à la fin de ce chant ? Le passage relatif à Molière va nous donner le mot de cette énigme et la clef de la difficulté.

Pourquoi Molière est-il nommé dans l'*Art poétique* ? C'est qu'il vient de mourir en 1673 et que, si Boileau s'est interdit de parler des vivants, il s'est laissé le droit de juger les morts. Mais ce qui nous étonne, c'est que Boileau, qui s'est toujours fait gloire d'être l'ami particulier et le plus grand admirateur de Molière, semble ici l'avoir méconnu et même l'avoir diffamé, lorsqu'il nous dit que l'auteur du *Malade imaginaire*

Peut-être de son art eût remporté le prix,  
Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures,  
Il n'eût point fait souvent grimacer ses figures,  
Quitté pour le bouffon l'agréable et le fin,  
Et sans honte à Térence allié Tabarin.  
Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,  
Je ne reconnais plus l'auteur du Misanthrope.

C'est là un éloge, mais un éloge avec une restriction d'une gravité exceptionnelle. Molière, dit Boileau, a parfaitement connu la cour et la ville : il a été un observateur de génie ; mais il s'est mépris lourdement dans sa façon de concevoir son art. Il a été trop ami de la populace ; c'est pour lui plaire qu'il s'est abaissé trop souvent au rang d'un Tabarin. Boileau le prouve par l'exemple des *Fourberies de Scapin*, ce qui ne laisse pas de nous étonner, les *Fourberies* étant de toutes les farces de Molière la plus charmante, la plus délicate ; elle est pleine d'une distinction ravissante, et l'on comprendrait mieux que Despréaux eût reproché à Molière *M. de Pourceaugnac*. Mais Boileau a très bien su ce qu'il faisait : il s'est dit : qui peut le plus, peut le moins ; *Scapin* condamné, le seront à plus forte raison toutes les autres farces de Molière.

On a beaucoup discuté sur le sens de ce vers :

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe...

On a proposé de « lire où Scapin l'enveloppe », en voulant y voir une allusion à ce fait, que Molière lui-même jouait le rôle de Géronte et, par conséquent, était enfermé par Scapin dans un sac. Cette interprétation prouve tout simplement qu'on n'a pas compris le vers de Boileau. Il veut dire que, dans les *Fourberies de Scapin*, l'invention du sac est ridicule (*ridendus* et non *ridiculus*),

et tout à fait indigne de l'auteur du *Misanthrope*, qui n'aurait jamais dû s'abaisser à des procédés aussi vulgaires.

Ce n'est pas la seule fois où Boileau a parlé de Molière. Trois ans plus tard, dans l'Épître à Racine, il lui consacra quelques vers où l'on sent la plus profonde émotion. Il a déjà parlé de lui dans la Satire II ; il a composé des *Stances sur l'École des Femmes* ; il a pris la défense de *Tartuffe*. Une anecdote veut qu'il ait répondu au roi, qui lui demandait quel était le plus grand écrivain de son règne : « Sire, c'est Molière. » Partout, c'est un éloge enthousiaste. Il n'y a qu'une seule restriction : c'est celle-ci, et elle est bien dure.

La pensée de Boileau, c'est qu'on ne doit pas de ménagements aux morts, mais seulement la justice. Pour que Molière serve d'exemple aux autres, il a voulu, pour une fois, frapper et frapper fort. Ce qui explique cette sévérité, c'est que Boileau craignait un retour offensif de ces farces immondes qui pullulaient sous Henri IV et que semblaient ramener les comédies de Montfleury, comme la *Femme Juge et Partie*. Ces pièces, en attendant celles de Dancourt, justifiaient pleinement les appréhensions de Boileau. Voilà pourquoi, dans la fin du chant, il réagit contre la farce et ses grossières équivoques.

Il faut louer Boileau de sa sincérité et de son honnêteté ; mais il est facile de prendre la défense de Molière. Si notre grand comique eût été riche et indépendant, il se serait probablement adonné, en suivant ses goûts personnels, à la tragédie ou à la comédie héroïque, dont le dégoûta l'insuccès de *Don Garcie de Navarre ou le Prince jaloux*. A tout le moins, il aurait composé des comédies de caractères et pas d'autres. Mais Molière est pauvre ; il est directeur de troupe ; comme il faut bien vivre, il compose des farces parce que les farces rapportent de l'argent. On pourrait même, contre Boileau, retourner les choses, et dire : c'est grâce aux farces, que nous avons des comédies comme le *Misanthrope* ; c'est grâce à l'argent que rapportait *M. de Pourceaugnac* que Molière a pu avoir le loisir d'écrire les *Femmes savantes*. Le vrai coupable, au fond, c'est le roi qui n'a jamais vu autre chose en Molière qu'un « amuseur », le roi qui riait aux larmes à la représentation de *Pourceaugnac*. Il faut, d'ailleurs, convenir que Boileau, dans son jugement, a été beaucoup plus modéré que La Bruyère, que Fénelon, que Jean-Jacques Rousseau. Molière lui-même, s'il avait pu lire les vers de son ami, aurait reconnu qu'il avait été parfois trop ami de la populace, et il se serait excusé de la même façon dont nous avons essayé de le justifier.

On perçoit, à la fin de ce chant, une certaine fatigue de Boileau : le souffle semble lui manquer ; mais cela n'ôte rien aux belles qualités que, çà et là, nous avons admirées. L'*Art poétique* est bien réellement ce que Boileau voulait qu'il fût : un discours en vers, écrit en quatre parties comme les *Georgiques*. Boileau, en le composant, n'a jamais eu l'ambition de rivaliser avec un poète créateur. Il reconnaissait lui-même qu'il y avait dans son œuvre un défaut comparable à celui du talon d'Achille. On a cru fort justement que ce défaut secret pourrait bien être l'absence de transitions ; c'est aussi, il faut bien le dire, l'excès de bon sens, le défaut d'enthousiasme et le prosaïsme.

L'*Art poétique* et le *Lutrin* n'ouvrirent pas à Boileau les portes de l'Académie. Il lui fallut attendre dix ans encore après la publication de son poème didactique, pour être admis dans l'illustre assemblée, et il y fut reçu surtout à titre d'historiographe du roi.

Il nous reste à parler de ce poème si curieux du *Lutrin*, dont les mérites sont tout différents de ceux que nous avons rencontrés dans l'*Art poétique*. Ce sera le sujet de nos prochaines leçons.

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Le *De Re rustica* (fin).

J'ai dit, en commençant l'étude du traité d'agriculture de Caton, que ce livre ne nous réservait que des déceptions. Nous avons déjà vu qu'une première nous attendait touchant la personnalité de l'auteur ; on comptait, à première vue, rencontrer un homme d'expérience, ou, tout au moins, un homme ayant du goût pour les travaux de la campagne. Or, ce n'est pas cet auteur qu'on trouve dans la personne de Caton. Une seconde déception nous vient du sujet. Le titre semble indiquer que nous avons affaire à un traité en règle d'agronomie ; or, on y voit fort peu ce qu'on se promettait d'y rencontrer, et, en revanche, on y lit ce qu'on n'aurait pas attendu : c'est ce que j'ai montré dans la dernière leçon.

Nous continuerons, aujourd'hui, cet examen du livre de Caton, et nous constaterons qu'à ces deux déceptions s'en ajoute une troisième, qui est une déconvenue sur la valeur littéraire de l'ouvrage. Le nom de Caton est, pour nous, une promesse. Caton est un très grand esprit, un des plus grands de sa génération : c'est même le plus grand orateur que Rome ait connu avant Cicéron ; il a une intelligence très originale et très personnelle. On s'attend donc, sur le vu du titre et du nom de l'auteur, à trouver une œuvre ayant une véritable valeur littéraire. Nous allons voir, maintenant, combien cette nouvelle attente est déçue.

Tout d'abord une remarque s'impose, dès qu'on commence la lecture des premières pages du livre : c'est qu'il est absolument pauvre d'idées, et pourtant Caton avait des idées. Nous ne ferions pas cette remarque, si l'ouvrage était dû à un rédacteur quelconque, fermier ou intendant de Caton. Mais, quand nous voyons le nom de Caton, nous nous attendons à un vrai régal d'esprit ; car nous savons pertinemment que Caton avait des idées personnelles, et notamment des idées économiques. Nous connaissons

même par ailleurs certaines de ces idées ; on peut tirer des indications à ce sujet non seulement de plusieurs fragments, mais encore de quelques anecdotes significatives.

J'ai déjà cité le passage de Cicéron, dans le *De Officiis*, qui atteste que Caton appréciait surtout les pâturages. Comme on lui demandait quel était le meilleur parti à tirer d'un domaine à la campagne, il répondit : « C'est d'abord d'avoir de bons troupeaux, puis d'avoir d'assez bons troupeaux, enfin d'avoir des troupeaux quels qu'ils soient, fussent-ils même mauvais. » Ainsi, pour Caton, la meilleure des spéculations, c'est l'élevage, encore l'élevage et toujours l'élevage. C'est là une conception économique des plus intéressantes, et tout à fait personnelle, puisqu'elle allait à l'encontre des idées généralement reçues à Rome à cette époque. — Plutarque nous signale une autre des idées chères à Caton. Il faut avoir, disait-il, des propriétés où l'on sème et où l'on fasse paître, non des propriétés où l'on arrose et où l'on balaie. Ce qui indique que Caton proscrit les propriétés de simple agrément et n'admet que les domaines de rapport.

Nous trouvons encore la trace de certaines idées de Caton dans les fragments de ses œuvres disparues, par exemple dans ce qui reste de ses conseils à son fils, c'est-à-dire cinq ou six fragments. De cette véritable poussière de langage sortent des idées économiques curieuses. Par exemple, Caton dit qu'il faut avoir de l'estime pour les grandes propriétés et en cultiver de petites : *laudato ingentia rura, exigua colito*. C'est une idée exprimée par Virgile dans les *Géorgiques*, et un scholiaste nous apprend que cette idée provenait des conseils de Caton à son fils. Le véritable homme de la campagne, dit encore Caton, le bon fermier, est celui dont les outils sont toujours bien reluisants, *cujus ferramenta splendent*. C'était une idée neuve que d'essayer de faire comprendre aux cultivateurs les avantages de la propreté. La propreté, pense Caton, est une richesse ; des outils bien entretenus prouvent le soin et l'attention de celui qui les emploie. La propreté est encore une source d'économies appréciables, parce que les ustensiles bien nettoyés durent beaucoup plus longtemps que ceux qu'on néglige, et font un bien meilleur usage. Une autre idée, que Caton ne se lasse jamais de mettre en relief, est celle-ci : « Si tu veux réussir dans l'agriculture, n'emprunte jamais à personne, aide-toi toi-même, emprunte tout à toi-même, *a te mutare*. » Cette idée était particulièrement intéressante, à une époque où l'usure était le grand fléau des cultivateurs et où les taux exorbitants avaient vite fait de ruiner le petit propriétaire qui se mettait aux mains des prêteurs. Caton



dit encore : « N'achète pas ce dont tu as besoin, achète ce qui est strictement nécessaire : *emas non quod opus est, sed quod necesse est.* »

Ainsi on retrouve un certain nombre d'adages de Caton dans ces fragments de quelques lignes ; il devait donc y en avoir une grande quantité, qui représentaient des idées personnelles sur l'agriculture. Il semble, par conséquent, que, dans un traité en règle sur l'agriculture, on devra trouver un exposé intéressant de conceptions économiques originales, puisque des fragments recueillis au hasard et d'une étendue des plus médiocres renferment déjà des aperçus instructifs et nouveaux. Or, le *De Agricultura* contient fort peu d'idées ; si l'on met bout à bout les idées, ou plutôt les semblants d'idées qui se trouvent dans ce livre, on en recueillera à peine autant que dans cinq ou six lignes de fragments. Caton, par exemple, indique en passant que l'agriculture forme de bons soldats ; il dit qu'il est utile d'avoir de bons voisins ; le propriétaire doit éviter, autant que possible, d'acheter et tout tirer de son domaine. Il faut toujours travailler, s'ingénier pendant la mauvaise saison à trouver des occupations sédentaires ; car l'oisiveté n'arrête pas les frais, et les dépenses d'exploitation courent toujours. On remarque encore cette opinion, qui a été reprise par Caton : il faut avoir plutôt plus que moins de récipients de toutes sortes, tonneaux, coffres, greniers ; cela permet au propriétaire d'attendre la hausse pour vendre ses récoltes. Telles sont les idées que l'on trouve dans le traité de Caton sur l'agriculture ou, plutôt, que l'on est obligé d'y chercher ; car elles sont éparées dans le livre et peu développées. Caton les jette en passant, comme au hasard ; il a l'air de les considérer comme des détails auxquels il n'attache aucune espèce d'importance.

Nous savons que Caton avait, non seulement des idées économiques, mais encore des idées morales. On a pu constater, par l'analyse des fragments de ses discours, qu'il avait la manie de moraliser, de prêcher. Nombre de ses développements ont une valeur morale ; telle est, par exemple, la tirade adressée aux officiers devant Numance. Caton adopte la forme sentencieuse destinée à faire pénétrer l'idée dans l'esprit des auditeurs : le souvenir des bonnes actions ne s'attache à jamais à vous, dit Caton, et celui des mauvaises actions dure également à jamais ; il faut donc tâcher d'agir toujours en hommes d'honneur. — J'ai parlé, en outre, de ses développements sur l'intention qui n'a pas la valeur du fait. On ne doit pas, soutient Caton, rendre quelqu'un responsable, parce qu'il a eu l'intention d'accomplir une mauvaise action, s'il ne l'a pas exécutée. Il ne faut pas non plus faire honneur

à une personne de ses intentions de bien faire, si elle n'a pas réalisé ses promesses. Rappelons-nous surtout l'insistance avec laquelle Caton condamne les idées nouvelles, le luxe notamment, et fait l'éloge des vertus du passé. Il a horreur de la civilisation nouvelle ; il la poursuit avec acharnement dans ses discours et dans ses projets de loi ; il se conduit constamment en prédicateur de vertu et en apologiste de l'ancienne discipline. Il semble bien que c'était l'occasion, on jamais, dans un traité sur l'agriculture, de rappeler ces idées, et de montrer combien les travaux de la campagne sont salutaires pour la conservation des mœurs antiques. Cette simplicité de vie, cette existence laborieuse doivent entraîner la pratique de toutes les vertus. Ces idées auraient dû fournir la matière sinon de longs développements, tout au moins de maximes où nous retrouverions la physionomie du Caton moraliste que nous avons appris à connaître. Or, dans tout l'ouvrage, on trouve cette seule réflexion : les gens de la campagne ne pensent pas à faire le mal, *minime male cogitant qui in eo studio occupati sunt...* et c'est tout.

On n'y remarque pas non plus de ces boutades ironiques, dont Caton avait l'habitude d'émailler ses discours, de ces formules brèves et piquantes, de ces remarques incisives et drôles, qui étaient souvent son fait. On s'attendrait à rencontrer au moins, dans un coin du traité sur l'agriculture, un de ces mots à la Caton. Or, il n'y a rien de tel : tout y est froid, insipide. L'ouvrage serait écrit par un fermier quelconque, au lieu d'être écrit de la main de Caton, que l'on ne s'en étonnerait pas. Ce livre est une table des matières, un résumé aussi sec que possible. On est donc déçu au point de vue des idées, comme on avait été déçu en ce qui concerne la personnalité de l'auteur et le sujet traité.

Quant à la composition, c'est très simple : il n'y en a pas la moindre trace. L'ouvrage est aussi décousu et désordonné qu'il est possible de l'imaginer. Pour donner la preuve de cet étrange désordre, faisons une analyse sommaire des matières traitées.

Le début, les dix premiers chapitres, est trompeur. Dans la préface, Caton a l'air de savoir ce qu'il veut dire ; il y a ensuite une dizaine de chapitres, où Caton montre qu'il sait où il va. Il envisage mentalement, car il ne le dit pas expressément, deux hypothèses : une personne veut acheter un domaine tout constitué, une autre veut acheter des terres et créer un domaine.

S'il s'agit d'acheter une propriété toute constituée, Caton indique les précautions à prendre. Il convient de visiter le domaine à différentes époques et à diverses heures de la journée ; il faut

regarder l'aspect des champs, s'enquérir du voisinage, voir si les voies d'accès sont faciles, s'il existe à proximité une rivière qui puisse servir de débouché. Le domaine acheté, il faut procéder à l'installation : on choisira un intendant, qui répondra à telles et telles conditions ; on mettra à sa disposition un outillage constitué de telle et telle façon. Il est essentiel de se procurer un bon pressoir, puisque la culture de la vigne et de l'olivier sont les plus productives. En somme, tous ces chapitres se lient assez bien.

Ensuite Caton aborde la seconde hypothèse. Si le domaine n'est pas constitué, il faut bâtir, et pour cela s'entendre avec un entrepreneur. Oubliant un peu l'économie rurale, Caton donne alors des conseils sur la manière d'établir un marché de construction. Il apprend au propriétaire comment on construit les murs : pour cela, il faut avoir de la chaux, d'où des indications sur la fabrication de la chaux ; pour fabriquer la chaux, il faut un four chauffé au bois, d'où conseils sur la façon d'abattre le bois. Enfin, Caton montre comment on installe un pressoir. Ici, Caton sort un peu du vrai sujet, et on peut trouver que la digression est trop longue. Ce sont là des indications utiles ; mais Caton les donne avec trop de détails. Quoiqu'il en soit, cependant, il y a une suite logique dans les idées.

Au contraire, à partir du chapitre xxiii, les choses se gâtent. Nous venons de voir que, après avoir parlé de la chaux, Caton décrit le pressoir. Le pressoir évoque tout naturellement l'idée du vin. Le vin fait penser à la vendange ; or la vendange se fait en automne ; l'automne évoque l'idée des saisons. Cette idée des saisons suggère un plan assez naturel : c'est d'examiner les différents travaux des champs au fur et à mesure qu'ils ont lieu, par saisons. On admet aisément ce genre d'ordre ; ainsi l'intendant n'aura qu'à feuilleter le livre pour y trouver les conseils nécessaires suivant les époques. Il n'y a qu'un malheur, c'est que ce classement est mal disposé. On s'attend à ce que Caton parle du vin à propos des occupations de l'automne ; or le vin est rejeté beaucoup plus loin. Pendant l'automne, on fait des semailles, et Caton donne certaines prescriptions à ce sujet ; il parle aussi des arbres qu'on plante en cette saison ; les arbres l'amènent à parler du fumier et de l'élagage. Caton oublie ainsi peu à peu son sujet, et il est obligé de revenir en arrière et de commencer un nouveau chapitre en disant : *redeo ad sementem*, je reviens maintenant aux semailles. Puis il traite des graines fourragères, des graines légumineuses et des céréales.

Ensuite, nous passons à l'hiver. Au chapitre xxxvii, Caton écrit : « Quand arrive le mauvais temps et que les veillées d'hiver sont proches, il faut procéder à un certain nombre de travaux. » Il paraît, d'ailleurs, que l'hiver ne dure pas bien longtemps ; car, au chapitre xl, c'est-à-dire 30 lignes plus bas, nous sommes déjà au printemps : « *Per ver haec fieri oportet*, voici ce qu'il faut faire pendant le printemps. » Dix chapitres plus loin, sans que Caton prononce le nom de l'été, nous comprenons cependant que cette saison est arrivée ; car il est question de la fenaison et de la récolte des olives.

Nous admettons ce cadre des saisons ; mais il faut s'y tenir. Que la composition du livre repose sur le calendrier et l'ordre des saisons, soit ; mais, alors, que cet ordre soit fidèlement observé. Or, au chapitre xxxvi, Caton parle des céréales et des semences ; au chapitre xxxvii il parle des ennemis des céréales, des mauvaises herbes et des racines qui empêchent la germination ; il prescrit de procéder au nettoyage des champs. Avec les racines ainsi recueillies, on fera des fagots ; c'est une occupation pour l'hiver ; on préparera des échaldas pour la vigne ; au chapitre xxxix, il continue l'énumération des travaux à faire pendant le mauvais temps. Vous remarquerez que j'ai passé un chapitre, le chapitre xxxviii : de quoi Caton parle-t-il dans ce chapitre ? De la fabrication de la chaux. Que vient faire là la chaux ? C'est qu'on ne peut pas faire la chaux sans avoir un four et du bois pour le chauffer ; c'est un débouché pour le bois et les fagots.

Les chapitres suivants sont l'incohérence même. Caton parle successivement de la transplantation de la vigne, de la manière de semer les prairies, du bouturage, de la fenaison, de la nourriture des bœufs, des provisions de bois pour le maître, du vin pour le personnel, des vêtements pour le personnel, de la nourriture des bœufs (cette fois, au point de vue de la quantité, et non plus de la nature), du nombre des chars, de la longueur des courroies. On passe ensuite à la cueillette de l'olive. Ainsi se trouvent mêlés, de la façon la plus bizarre, les courroies, les bœufs, les vêtements, le vin. Passant à la cueillette de l'olive, Caton oublie son plan des saisons ; il place toute une série de détails qui se rapportent à l'huile et à sa fabrication. Mais, en somme, ce nouveau plan est acceptable.

Caton commence sa nouvelle étude au chapitre lxiv : il montre comment il faut fabriquer l'huile verte et surveiller les ustensiles. Du chapitre lxiv au chapitre lxix, Caton traite des procédés de fabrication et de la manière de conserver l'huile et d'entretenir les futailles. Du chapitre xci au chapitre ciii, il s'occupe de ce

résidu de la fabrication de l'huile qu'il nomme *amurca*. Mais, dans l'intervalle de ces deux groupes de chapitres se rapportant à la question de l'huile, il est question de tout autre chose ; c'est un incroyable désordre. Au chapitre LXX, nous trouvons une recette contre les maladies des bœufs ; si, encore, il entrait de l'huile dans ces remèdes, cela justifierait l'auteur dans une certaine mesure ; mais ce n'est pas le cas. Les chapitres LXXIV à LXXXVI sont remplis par des recettes de cuisine pour des gâteaux et des bouillies de toute sorte. Puis on tombe sur une prière pour les bœufs et sur une méthode pour engraisser les poules et les pigeonneaux. Le chapitre XC ramène la question de l'huile, en traitant de l'emploi de l'*amurca* dans les remèdes.

Avec le chapitre CIV commence un nouveau sujet : la fabrication du vin. Ce plan, en somme, est admissible ; il y a une première partie traitant de la fabrication de l'huile et, pour faire pendant, une seconde traitant de la fabrication du vin. Les chapitres CIV à CXV donnent des recettes pour le vin. Caton apprend à faire du vin pour les gens, à fabriquer du vin grec avec de l'eau de mer, à entretenir les tonneaux, à corriger les mauvais goûts du vin, à lui donner du bouquet ; puis il aborde les vertus médicinales du vin. Tout à coup, on parle du vinaigre ; à la rigueur, on admet cette digression, car le vinaigre est un produit dérivé du vin. Mais, comme le vinaigre sert à faire des conserves, Caton se laisse entraîner à parler des conserves de lentilles et d'olives. Il revient alors au vin et donne la formule d'un certain nombre de remèdes à base de vin : vin contre la sciatique, vin contre les coliques et les indigestions. Le chapitre CXXIII traite de ce remède contre les coliques, le chapitre CXXV du remède pour la sciatique ; que contient donc le chapitre intermédiaire, le chapitre CXXIV ? Il donne le conseil de renfermer les chiens pendant le jour, afin qu'ils soient plus vigilants pendant la nuit. Ces développements se terminent par un retour à l'*amurca* et à son emploi dans le crépissage des maisons, et par des conseils sur l'établissement d'une aire à battre le grain.

A partir de ce moment, il n'y a plus à chercher même l'ombre d'un plan ; il n'y a pas trace de la moindre association d'idées : c'est le caprice de l'auteur qui règne de façon absolue. Voici, à titre d'indication, un aperçu des matières traitées dans ces chapitres :

Règles pour faire les sacrifices avant les semailles ;

Achat de tuniques pour les gens ;

Moyen de faire les locations et les marchés de vente des récoltes, qu'elles soient sur pied ou rentrées ;

Moyen de vendre les récoltes ;  
 Méthode pour faire des balais ;  
 Propriétés du chou ;  
 Méthode pour guérir les luxations et les fractures ;  
 Salage des jambons.

Ce chapitre sur le salage des jambons est le dernier du livre ; c'est la péroraison de ce singulier ouvrage.

On voit, d'après ce qui précède, quel désordre règne dans le traité de Caton ; on ne peut imaginer quelque chose de moins organisé.

Il me reste, pour finir, à dire quelques mots du style ; ce sera vite fait, car il n'y a pas de style du tout. Le livre n'est pas écrit ; ce sont des notes mises bout à bout. Les phrases ont trois ou quatre mots, sont juxtaposées sans liaison ; elles renferment des impératifs, des subjonctifs, ou des formules comme : il faut, il convient, il est nécessaire. Voici un exemple de cette façon rapide et hachée de s'exprimer, qui est celle de Caton dans tout le cours de l'ouvrage :

« *Villicus ne sit ambulator*, que l'intendant ne soit pas toujours à se promener. — *Sobrius sit semper*, qu'il soit toujours sobre. — *Ad cœnam ne quo eat*, qu'il n'accepte pas les invitations à dîner. — *Familiam exerceat*, qu'il tienne les gens en haleine. — *Consideret quae imperaverit fiant*, qu'il veille à ce que les ordres qu'il a donnés soient exécutés. — *Ne plus censeat sapere quam dominum*, qu'il ne se croie pas plus malin que le maître. »

Ailleurs, ce sont des énumérations d'accessoires et d'ustensiles, sortes d'inventaires insipides, de catalogues où il n'y a pas l'ombre de style. Il n'y a rien là-dedans qui porte la marque d'un écrivain et d'un écrivain comme Caton ; rien qui rappelle sa manière, son esprit, son style.

Pourtant, nous savons que le livre est bien de Caton. Varron, qui a écrit aussi un traité d'économie rurale et qui était un savant sérieux, un homme bien informé, cite le *De Agricultura*. Il signale même un des défauts du livre, qui est d'abonder en digressions. Or, Varron connaissait le descendant de Caton l'Ancien, Caton d'Utique, qui avait des archives, des papiers de famille concernant son grand ancêtre. Cicéron, qui parle aussi de ce traité comme étant de Caton, était dans les mêmes conditions. Varron et Cicéron parlent de passages que nous retrouvons, effectivement, dans le traité que nous avons sous les yeux.

Comment expliquer alors le caractère étrange de cette œuvre ? A défaut de fait précis, on peut faire, à ce sujet, une hypothèse assez vraisemblable. L'ouvrage a été commencé par Caton, à un

moment où il avait l'intention de composer un traité d'agriculture ; puis, n'ayant pas eu le temps de le terminer, Caton a laissé l'ouvrage à sa maison de campagne, et celui-ci est devenu un carnet de notes, où il a inscrit toutes sortes de recettes, au hasard. Cela ressemblerait, si cette hypothèse était vraie, à ces beaux cahiers que commencent avec soin les enfants, puis qu'ils abandonnent et qui servent à inscrire toutes sortes de choses. Cela expliquerait comment il y a un contraste si frappant entre les premiers chapitres et la fin du livre. Caton aurait pris des notes avec l'intention d'en composer un livre ; ces notes, accumulées sans ordre, auraient été recueillies pêle-mêle après sa mort, comme on les aurait retrouvées. Telle serait l'origine du traité qu'on publia comme étant un ouvrage de Caton, alors que les 3/4 étaient simplement des notes éparses que Caton avait fait prendre par son fermier pour servir ultérieurement. Cette hypothèse, qui n'a rien que de vraisemblable, rendrait compte d'une façon très satisfaisante de l'absence de logique et de composition qui fait du *De Agricultura* un ouvrage si singulier.

J'aborderai, dans une prochaine leçon, l'étude des ouvrages historiques de Caton.

M. G.

---

# Sujets de devoirs

---

UNIVERSITÉ DE POITIERS

---

## I. — PHILOSOPHIE

### **Psychologie.**

Les théories de la volonté.

### **Logique.**

Formes principales du raisonnement mathématique.

### **Morale et Sociologie.**

L'idée de patrie.

### **Philosophie générale.**

Le monisme et le pluralisme.

### **Histoire de la Philosophie.**

La théorie platonicienne des Idées-Nombres.

### **Version latine.**

Sénèque, *de Vita beata*, 3, de : « Quin potius quaero... », à :  
« Nam pro voluptatibus... »



..

**II. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE****Histoire moderne.**

La Hollande au xvii<sup>e</sup> siècle.

**Histoire contemporaine.**

La doctrine de Monroë et l'impérialisme américain.

**Histoire ancienne (Grec).**

La Macédoine et son rôle en Grèce, à l'époque de Philippe et d'Alexandre.

**Histoire romaine.**

Le Christianisme et l'Empire, depuis Constantin jusqu'à Théodose.

**Histoire du Moyen-Age.**

I. — L'œuvre politique de Charlemagne.

II. — Le gouvernement des Capétiens au xviii<sup>e</sup> siècle.

**Géographie politique.**

La Perse.

**Géographie économique.**

I. — Les alizés et les moussons.

II. — La région des grands lacs aux Etats-Unis.

III. — La culture des céréales exotiques.

**Version latine.**

Tacite, *Annales*, XIII, de : « Mos habebatur... », à : « Tradunt plerique... ».

**III. — LANGUES ET LITTÉRATURES CLASSIQUES****Version grecque (commentaire).**

Hérodote, III, 140.

**Version latine.**

A. — Quint. *Inst. orat.* XII, 10, 12 : « M. Tullium non illum habemus Euphranorem... de hoc disserendi brevis erit » (avec commentaire).

B. — *Poetae Latini Minores*, Edit. Bachrens, vol. I, p. 138 : *Precatio Terrae* : « Dea sancta Tellus... », à la fin (avec commentaire).

**Composition française.**

Montrez, par une étude de la vie et du caractère de Beaumarchais, les analogies qu'il y a entre lui et son personnage de Figaro.

**IV. — LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES****A. — LANGUE ALLEMANDE.****Thème.**

Musset, *Confession d'un enfant du siècle* : « Un sentiment de malaise inexprimable... ils commencèrent à se mesurer des yeux. »

**Version avec commentaire.**

Hauff, *Lichtenstein*, ch. I : « Nach den ersten trüben Tagen... wie Rahmen um lieblicher Gremalde zogen. »

**Dissertations.**

I. — Romantisches in der Wissenschaft der Brüder Grimm.

II. — Poésie im Bunde mit der Wissenschaft bei Uhland.

## B. — LANGUE ANGLAISE.

**Thème.**

Toppfer, *l'Ane* (Half-Hours, p. 97).

**Version.**

De Quincey, *Dreams of the Opium-Eater*, 1<sup>er</sup> paragraphe (Beljame et Legouis, p. 266-7).

Commentaire grammatical facultatif.

**Dissertation.**

Analyser et apprécier le roman de Mrs Craik : *John Halifax Gentleman*.

\*  
\* \* \*

## V. — ÉCOLE NORMALE.

**Thème latin.**

La Bruyère, *Des biens de fortune*, LXXVIII.

**Thème grec.**

Fontenelle, *Dialogues des Morts*, Socrate et Montaigne, depuis : « Prenez garde à une chose... ».

---

# Agrégation

---

## CONCOURS DE 1911

Nombre maximum des candidats et aspirantes à recevoir à la suite des différents concours :

<i>Agrégation</i> de philosophie. . . . .	7
— des lettres. . . . .	24
— de grammaire. . . . .	22
— d'histoire et de géographie. . . . .	18
— des sciences mathématiques. . . . .	18
— des sciences physiques. . . . .	18
— des sciences naturelles. . . . .	5
— d'allemand . . . . .	12
— d'anglais. . . . .	12
— d'italien . . . . .	1
— d'espagnol . . . . .	1
— d'arabe . . . . .	1
<i>Certificat d'aptitude</i> : allemand (hommes). . . . .	16
— anglais (hommes). . . . .	13
— italien . . . . .	3
— espagnol . . . . .	3
— arabe . . . . .	2
— classes élémentaires . . . . .	16
<i>Agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles.</i>	
<i>Ordre des Lettres :</i>	
1 <sup>o</sup> Section littéraire. . . . .	10
2 <sup>o</sup> Section historique. . . . .	6
<i>Agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles.</i>	
<i>Ordre des sciences :</i>	
1 <sup>o</sup> Section des sciences mathématiques. . . . .	4
2 <sup>o</sup> Section des sciences physiques et naturelles . . . . .	5
Agrégation d'allemand (femmes). . . . .	2
Agrégation d'anglais (femmes). . . . .	3

### MEMBRES DES JURYS

#### Agrégation de Philosophie.

MM. LACHELIER. . . . .	Membre de l'Institut, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, <i>Président</i> .	
— DARLU. . . . .	Inspecteur général de l'Instruction publique, <i>Vice-Président</i> .	

- MM. COLONNA D'ISTRIA. . . . Professeur au lycée Carnot.  
 — RODIER. . . . Professeur à la Faculté des Lettres de  
 l'Université de Paris.  
 — THAMIN. . . . Recteur de l'Académie de Bordeaux.  
 — BRUNSCHVIG . . . . Chargé de cours à la Faculté des  
 Lettres de l'Université de Paris.

#### Agrégation des Lettres.

- MM. DUPUY (Ernest). . . . Inspecteur général de l'Instruction  
 publique, *Président*.  
 — D'ALMEYDA. . . . Professeur de 1<sup>re</sup> au lycée Michelet.  
 — GASTINEL. . . . Professeur de 1<sup>re</sup> au lycée Lakanal.  
 — MAZON. . . . Professeur adjoint à la Faculté des  
 Lettres de l'Université de Dijon.  
 — ROQUES (Mario) . . . Chargé de cours à la Faculté des  
 Lettres de l'Université de Paris.  
 — SALOMON. . . . Professeur de 1<sup>re</sup> au lycée Condorcet.

#### Agrégation de Grammaire.

- MM. BOMPARD. . . . Inspecteur général de l'Instruction  
 publique, *Président*.  
 — BONNET. . . . Professeur à la Faculté des Lettres  
 de l'Université de Montpellier.  
 — DURAND. . . . Chargé de cours à la Faculté des Let-  
 tres de l'Université de Paris.  
 — MAQUET. . . . Professeur au lycée Condorcet.  
 — FOUGÈRES. . . . Professeur adjoint à la Faculté des  
 Lettres de l'Université de Paris.  
 — SUDRE. . . . Professeur au lycée Louis-le-Grand.

#### Agrégation d'Histoire et de Géographie.

- MM. JALLIFFIER. . . . Inspecteur général de l'Instruction  
 publique, *Président*.  
 — CARCOPINO. . . . Professeur au lycée du Havre.  
 — DIEHL. . . . Professeur à la Faculté des Lettres de  
 l'Université de Paris.  
 — MALET. . . . Professeur au lycée Louis-le-Grand.  
 — ZIMMERMANN. . . . Chargé de cours à la Faculté des  
 Lettres de l'Université de Lyon.

#### Agrégation d'Allemand.

- M. FIRMERY. . . . Inspecteur général de l'Instruction  
 publique, *Président*.

- MM. LICHTENBERGER (Henri) Professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, *Vice-Président*.  
 — GODART. . . . . Professeur au Lycée Condorcet.  
 — LÉVY (Albert). . . . . Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy.

#### Agrégation d'Anglais.

- MM. HOVELAQUE. . . . . Inspecteur général de l'Instruction publique, *Président*.  
 — CESTRE. . . . . Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.  
 — CLERMONT. . . . . Professeur au lycée Condorcet.  
 — KOSZUL. . . . . Chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille.

#### Agrégation d'Espagnol.

- MM. MÉRIMÉE. . . . . Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, *Président*.  
 — CIROT. . . . . Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.  
 — MARTINENCHE. . . . . Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

#### Agrégation d'Italien.

- MM. HAUVETTE. . . . . Professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, *Président*.  
 — BOUVY. . . . . Chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.  
 — PAOLI. . . . . Professeur au lycée Louis-le-Grand.

#### Agrégation d'Arabe.

- MM. HOUDAS. . . . . Professeur à l'école spéciale des langues orientales vivantes, *Président*.  
 — BASSET. . . . . Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger.  
 — COLLIN. . . . . Chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger.

---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

---

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

Les œuvres d'inspiration hellénique  
dans la poésie française contemporaine

---

Cours de M. JOSEPH VIANEY

Professeur à l'Université de Montpellier.

---

Les sonnets grecs de Hérédia.

De toutes les œuvres que l'inspiration hellénique a données à notre poésie depuis les *Poèmes antiques* de Leconte de Lisle, aucune n'est plus importante, aucune n'a conquis plus vite l'estime du grand public que quelques sonnets de Hérédia. Dès le lendemain de leur publication, on se mit un peu partout à les réciter. Par eux les oiseaux du lac Stymphale et le lion de Némée devinrent populaires dans des milieux où jusque-là il n'avait guère été parlé d'eux. Le coureur Ladas commença à être presque aussi illustre chez nous qu'il l'avait été à Delphes, et le fils de Calchas le Bleu retrouva dans nos salons les applaudissements qu'il avait reçus jadis au cirque de Byzance. Ce succès mondain fut consacré par la critique la plus sérieuse. Il dure encore. Et voici que, moins de vingt ans après qu'ils ont paru, les sonnets grecs des *Trophées* sont traités comme des textes classiques : un professeur étranger, M. Ziliacus, a examiné ce qu'ils doivent à l'*Anthologie* ; un professeur français, M. Thauziès, en a recherché les sources diverses (1).

(1) Emile Ziliacus, *José-Maria de Hérédia et l'Anthologie grecque*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1910. — R. Thauziès, *Etude*

Hérédia méritait l'honneur d'être soumis au même genre d'étude qu'un Ronsard, un Chénier, un Racine. Son œuvre peut supporter l'épreuve d'être comparée à ses sources; elle n'a rien à y perdre. On en voit mieux, au contraire, le sens et la beauté.

## I

Les sonnets grecs de Hérédia se partagent en deux groupes : les sonnets mythologiques et les sonnets épigrammatiques.

Dans la mythologie, à quoi le poète s'est-il intéressé ?

Brunetière répond : « A son côté plastique ». Il cite le sonnet d'*Andromède au monstre* et ajoute : « Visiblement, tout l'intérêt de son sonnet, l'artiste l'a voulu mettre dans la beauté parfaite de l'exécution. Non que peut-être il ne fût facile, après coup, d'« allégoriser » son *Andromède au monstre*. Mais je ne crois pas que l'intention y soit ! Elle ne s'y sent pas, au moins, et c'est en sculpteur et en peintre que le poète a traité son sujet (1). » Le poète ne fait pas, en effet, sentir son intention, et en cela il est un artiste. Mais qu'il ait eu l'intention de montrer le sens primitif du mythe, s'il n'a pas eu peut-être celle d'y attacher un sens moral, c'est ce qu'on voit immédiatement en ouvrant le livre que Hérédia avait consulté pour préparer ce sonnet : la *Mythologie Grecque* de Decharme. En ce temps-là, on retrouvait au fond de presque tous les mythes un épisode de la vie de la nature. Dans l'histoire de Persée, Decharme reconnaissait une version argienne de l'éternelle histoire de l'orage vaincu par le beau temps. Persée était, comme Hercule, Bellérophon et Œdipe, un dieu solaire. Pégase était la personnification du tonnerre « conçu comme un rapide et vigoureux coursier qui vole dans le ciel, docile à la volonté du héros solaire en lutte avec les démons de l'orage ». Et de là cette image :

Tel qu'un éclat de foudre en un ciel sans éclair,  
Tout à coup retentit un hennissement clair.

Le monstre vaincu par le cavalier était la personnification de la tempête, et de là ces vers, qui nous font assister en quelque sorte à la naissance du monstre ; je veux dire : qui nous font voir l'image devenant un être vivant, l'orage se transformant en un animal :

sur les sources des sonnets antiques de Hérédia, dans la *Revue des langues romanes*, septembre 1910, janvier 1911.

(1) *L'évolution de la poésie lyrique en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 198.



L'océan monstrueux, que la tempête évente,  
 Crache à ses pieds glacés l'âcre haine des flots,  
 Et partout elle voit, à travers ses cils clos,  
 Bâiller la gueule glauque, innombrable et mouvante.

L'intention de nous montrer les origines naturalistes de la légende herculéenne apparaît avec évidence dans le sonnet de *Stymphale*. Hercule était alors, du consentement de tous les mythologues, le restaurateur du beau temps : le soleil ou l'air purificateur, un Apollon ou un autre Zeus. Tous les monstres qu'il abattit étaient des démons de la tempête. Or, Hérédia nous dit : « Partout, devant lui, des milliers d'oiseaux se précipitent sur le lac comme une brusque rafale », et nous comprenons que les populations primitives disaient au contraire : « Sous le coup de la rafale, les nuages se précipitent comme des oiseaux immenses ». Le poète développe ensuite sa comparaison de telle sorte, que les deux images finissent par se pénétrer complètement. Il peint des oiseaux, mais on croirait que ce sont des nuées, et nous comprenons que l'imagination populaire fit de même : elle associa intimement les deux images, et ainsi naquit le mythe : la victoire du soleil sur les nuées devint celle d'un archer sur les oiseaux.

Dans d'autres sonnets, le sens primitif du mythe est indiqué beaucoup plus discrètement ; mais les lecteurs avertis ne s'y trompent pas. La salle où Hercule fait reculer le troupeau des Centaures est *immense* : c'est une épithète qui convient fort bien au ciel. Pour dompter les monstres, le héros *se lève* : c'est l'expression consacrée pour l'apparition des astres. Hercule a le crâne entouré de *crins d'or* : c'est une image qui évoque le souvenir des rayons solaires. Les Centaures sont appelés les *filis de la Nuée* ; leur poitrail est *noir* ; mais leur poil devient *ardent* aux reflets des *flambeaux* : ce sont des termes qui font songer aux ténèbres de l'orage traversées par les feux de l'éclair. Les combattants *huent*, la table s'écroule avec *fracas*, l'airain sonne au *choc des sabots* : ce sont des bruits qui rappellent ceux de la tempête. Entre tant de traits qui pouvaient être pris pour peindre Hercule et les Centaures, le poète en a donc choisi qui fussent capables de faire reconnaître, chez ceux-ci, les démons de l'orage et, chez celui-ci, le soleil victorieux.

Si l'on ignore le grec, on lira le sonnet du *Thermodon* sans se douter aucunement de ce que furent d'abord les Amazones. Mais, si l'on sait le grec, on remarquera que des héroïnes citées par le poète l'une s'appelle Aella, c'est-à-dire la tempête ; une

autre Marpé, c'est-à-dire la dévastatrice ; une autre Astérie, c'est-à-dire la brillante ; une autre Phœbé, c'est-à-dire encore la brillante ; que deux autres enfin, Philipps et Hippolyte, ont dans leur nom le mot qui signifie cheval. Alors on comprendra que la légende asiatique des Amazones vaincues par Thésée n'est qu'un double de la légende thessalienne des Centaures vaincus par Hercule ; c'est encore l'histoire du dieu solaire vainqueur des démons de l'orage ; et, si ces démons sont représentés ici par des femmes aux nombreuses mamelles versant la pluie (*a* augmentatif, *mazôn* = mamelle), ils sont comparés, comme dans le mythe des Centaures, à des chevaux pour leur bruyante impétuosité.

En même temps qu'ils renferment, avec plus ou moins d'apparence, tout le sens primitif d'un mythe, certains sonnets mythologiques de Hérédia renferment, et c'est plus intéressant encore, tout l'esprit qui a présidé à sa naissance. Ils nous apprennent d'abord à retrouver la victoire du soleil sur la tempête dans la victoire d'un athlète sur des monstres ; mais ils nous apprennent ensuite comment a pu se faire cette métamorphose. Elle n'a pu s'accomplir que dans un temps où l'imagination était encore toute fraîche et dans un pays où une population agricole était très intéressée à la fois par les phénomènes atmosphériques et par le ravage des bêtes sauvages. Regardez ce pâtre de Némée, qui, au moment où le dompteur sort de la forêt, s'enfuit épouvanté vers Tyrinthe ; car, halluciné par la peur, il croit voir surgir au coin du bois le grand fauve en arrêt. Eh ! bien, c'est l'imagination de ce berger qui a créé le mythe qu'on nous conte ici, et il y a mis tout son amour pour le soleil, toute son horreur de la tempête, toute sa peur des fauves qui dévorent ses moutons, toute sa reconnaissance pour les braves qui osent affronter les monstres. Ce sonnet de *Némée*, qui ouvre avec un éclat singulier la série des sonnets mythologiques des *Trophées*, contient bien vraiment toute l'histoire de l'origine de la légende herculéenne.

Ce ne sont pas les origines du mythe des Centaures qu'il faut chercher dans les deux sonnets intitulés *Nessus, la Centauresse* ; mais, sous une forme symbolique, le poète y a résumé un moment décisif de l'histoire de l'humanité primitive. Son Nessus est, comme le Khirôn de Leconte de Lisle, le symbole de l'homme préhistorique. Les deux héros regrettent le passé. Khirôn regrette le temps où il vivait la grande vie de la nature, vie simple, vie pleine, vie forte. Nessus se plaint d'avoir entrevu, un jour, une conception de l'amour supérieure à celle qu'il connaissait jusque-là : il a vu dans les bras du héros de Stymphale sourire *l'épouse* —

le mot est significatif. Depuis lors, il veut aimer comme aiment Hercule et Déjanire. Mais il a gardé ses vieux instincts ; et il souffre de rester bête, alors qu'il a des sentiments d'homme. Ce Nessus est donc l'homme primitif parvenu à une période critique de son histoire : celle où il entrevoit une autre vie, un idéal auparavant inconnu. Il ne peut plus se plaire à sa barbarie d'hier, et ne peut pourtant pas s'y soustraire : il souffre cruellement de ce partage. Toute l'histoire de l'humanité commençant à s'épurer est symbolisée dans ce sonnet et dans celui de *la Centauresse*, qui en est la contre-partie, mais qui a le même sens ; ils complètent les précédents, où l'on voit les terreurs de l'homme primitif devant les orages et devant les bêtes, les efforts qu'il tente pour assainir la terre, tuer les monstres, conquérir le sang-froid.

Les deux sonnets *la Chasse*, *Nymphée* ne contiennent aucun symbole. Ils ne nous disent rien non plus sur les origines du mythe d'Artémis. Pas un mot ne nous y rappelle que cette déesse fut d'abord, dans l'hypothèse naturaliste, une personnification de la lune, et que ses compagnes de chasse furent des personnifications des étoiles. Mais, dans l'histoire d'une déesse, il n'y a pas que ses origines qui soient intéressantes : sa popularité ne l'est pas moins. Or, il y eut peu de divinités que les Grecs doriens aimèrent plus tendrement que leur Artémis. Ils avaient fini par ne plus guère voir en elle que la chasseresse tuant les bêtes sauvages sur la montagne et l'artiste présidant aux chœurs de danse. L'hymne, dit homérique, à Artémis nous la montre seulement sous ces deux aspects. Autant dire que les Grecs avaient personnifié dans cette divinité deux de leurs goûts les plus chers : le goût de l'action, mais de l'action utile, de l'action bienfaisante, et le goût des arts. Ce sont ces deux faces de la légende d'Artémis, donc de la vie hellénique, qui sont condensées dans les sonnets jumeaux : *la Chasse*, *Nymphée*. Ce qui ajoute à l'intérêt, c'est que les deux sonnets commencent par des paysages qui se correspondent, s'opposent et se complètent : même nombre de vers et mêmes rimes ; dans l'un, l'ascension du soleil, et, dans l'autre, son déclin, suivi du lever de la lune ; dans l'un, les forêts avec leurs fontaines, et, dans l'autre, la mer. Nous avons ainsi, aux quatre quatrains, les aspects essentiels du paysage grec ; aux tercets, les aspects essentiels de la vie hellénique. Et le poète nous laisse entendre quel rapport unit ceux-ci à ceux-là : c'est l'activité triomphante de leur soleil qui donna aux Grecs le goût de l'action ; c'est la beauté de leurs nuits, c'est le soupir harmonieux de leur mer qui leur mit au cœur l'amour des Muses. Il y a bien autre chose qu'un intérêt artistique dans cette couple de sonnets.

Le seul regret qu'on doive exprimer, c'est que ces deux sonnets d'un sentiment si juste soient précédés d'un des rares sonnets qui me paraissent contenir une note fausse.

Dans l'Hymne grec, Artémis est représentée aimant la chasse ; mais c'est dans un noble dessein que la déesse se réjouit de ses flèches :

Je chante Artémis au fuseau d'or, tumultueuse, vierge vénérable, qui perce les cerfs, qui se réjouit de ses flèches, sœur d'Apollon à l'épée d'or, qui, par les montagnes boisées et les sommets battus des vents, se charme par la chasse, tend son arc tout en or et lance des traits mortels.

Les cimes des hautes montagnes tremblent, et la forêt sombre résonne de la clameur des bêtes fauves. Et la terre frémit, et la mer poissonneuse, tandis que la déesse au cœur ferme, allant de tous côtés, détruit la race des bêtes féroces. (*Traduction de Leconte de Lisle.*)

Dans la *Niobé* de Leconte de Lisle, Artémis se barbarise et devient une buveuse de sang :

Sous la pluie et la neige et de sang altérée,  
Tu poursuis sans repos de ta flèche acérée  
Les grands lions couchés au fond des bois mouvants.  
Nul n'échappe à tes coups, ô reine d'Ortygie !  
La source des forêts lave la main rougie.

Et voici que, chez Hérédia, Artémis pousse l'amour du sang jusqu'au raffinement ; elle aime à voir les grands chiens éventrés épars sur l'herbe rouge ; « bien plus », il lui plaît d'être mordue par la ronce et de sentir la dent ou la griffe s'enfoncer dans son bras ; son cœur goûte « cette douceur cruelle de mêler en ses jeux son sang rouge au sang noir des monstres égorgés ». Soyons-en sûrs : avant de partir pour la chasse, cette Artémis-ci a relu Baudelaire.

Ce n'est pas à dire que la mythologie hellénique ne raconte pas quelques histoires cruelles, attestant ce qu'il pouvait y avoir parfois de violence et d'orgueil dans l'âme grecque. L'histoire de Marsyas est une de celles-là. Aujourd'hui où tout s'explique par le culte des animaux sacrés, l'infortuné satyre est devenu un âne. Ce dernier malheur lui est advenu depuis peu (1). Quand Hérédia fit son sonnet, on enseignait encore qu'à Cellènes une rivière portait le nom de Marsyas, que ce satyre était donc un cours d'eau divinisé, que, chez les populations primitives de la Grèce et de l'Asie, le sentiment musical s'était éveillé à l'harmonie naturelle des eaux et des forêts, que des divinités qui avaient été d'a-

(1) Voir la communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Salomon Reinach, dans la séance du 3 février 1911.

bord seulement des divinités des eaux, comme les Muses, étaient devenues plus tard des divinités de la musique.

Respectueux élève de ceux qui, de son temps, passaient pour savoir la mythologie, et voulant que les lecteurs cultivés pussent se rappeler les origines du mythe, l'auteur des *Trophées* nous montre d'abord le sang de Marsyas confondu avec les eaux que les monts phrygiens épanchent vers la plaine :

Les pins du bois natal que charmaient ton haleine  
N'ont pas brûlé ta chair, ô malheureux ! Tes os  
Sont dissous, et ton sang s'écoule avec les eaux  
Que les monts de Phrygie épanchent vers la plaine.

Ici comme en d'autres sonnets, le sens primitif de la légende est donc très bien indiqué, s'il l'est discrètement. Mais le poète s'est attaché surtout à dire la barbarie du supplice de Marsyas, dans lequel les Grecs avaient fini par symboliser la victoire de la cithare sur la flûte et, d'une façon plus générale, la victoire de l'art hellénique sur l'art asiatique. Seulement, tandis que les poètes antiques applaudissaient tous plus ou moins à la victoire d'Apollon et ne jugeaient pas Marsyas trop puni pour avoir eu l'audace de se mesurer avec le citharède, le poète français prend nettement parti contre Apollon, c'est-à-dire contre l'orgueil hellénique. Marsyas lui paraît un « malheureux ». Sa voix « lamentable et tendre » lui va au cœur. Il traite le citharède de « jaloux » et de « dieu cruel » ; il flétrit ce geste brutal qui brise les roseaux harmonieux, dompteurs des lions et éducateurs des oiseaux ; il gémit que la flûte phrygienne soit désormais réduite au silence. Et ainsi son sonnet condamne les jalousies d'artistes, les vanités de races, les haines entre écoles rivales ; il suggère le regret que des civilisations locales aient été détruites au nom d'une civilisation qui se proclamait supérieure (1). Le sonnet n'a donc pas, on le voit, un intérêt purement historique. Dans un épisode de la mythologie grecque, le poète nous invite à reconnaître l'image de luttes qui existent toujours.

Aussi bien, il a, le plus souvent, dans ses sonnets mythologiques, le même souci des choses universelles et éternelles.

Prenons le sonnet du *Thermodon*. Qu'y voyons-nous ? Une ville en feu, le grand silence après les clameurs de la cavalerie, un fleuve qui charrie pêle-mêle armes, chars, cadavres, une rive jonchée de jeunes corps échevelés et blêmes, un cheval qui hennit,

(1) Le poète belge Albert Giraud dans son poème de *Marsyas* (*la Guirlande des dieux*, Bruxelles, 1910), fait, au contraire, du satyre le symbole de la sottise et de l'envie.

d'autres qui fuient, rouges de sang. Rien, ici, de trop exclusivement grec, sauf le nom de la ville et le nom du fleuve. Rien qui s'applique trop spécialement à des femmes, sauf le mot *guerrières* et le mot *vierges*. Changeons ces mots et ces noms ; il nous reste un tableau d'une grande généralité : un tableau où sont peints tous les soirs et tous les lendemains de bataille ; un tableau qui rappelle particulièrement les batailles perdues d'avance, mais que l'honneur voulait qu'on livrât ; ces vierges dont les corps sont étendus sur les rives du Thermodon deviennent ainsi les symboles de l'héroïsme malheureux, et, en lisant leur histoire, c'est à la nôtre que nous pouvons songer.

Le drame auquel nous fait assister le sonnet de *Némée*, ne fut pas vrai que dans la préhistoire ; c'est l'éternel drame de la peur. Le sonnet qui suit, celui de *Stymphale*, nous offre, par opposition, l'éternel drame du courage. Le combat d'Hercule contre les oiseaux y est raconté très vite : un tercet y suffit. Ce qui est longuement décrit, c'est la descente du héros, c'est le geste par lequel il affirme sa volonté de combattre. Trois vers pour dire la lutte et huit pour dire les apprêts de la lutte. Pourquoi donc ? Parce que l'intérêt moral est bien plus grand pendant les apprêts de la lutte que pendant la lutte elle-même. La première victoire que l'archer doit remporter, en effet, c'est qu'il ne se laisse ni déconcerter, ni intimider, ni écœurer, c'est qu'il n'ait ni peur ni dégoût. Or il n'a ni peur ni dégoût. Il descend sur la berge malgré les oiseaux qui l'occupent par milliers et malgré la fange qui l'infecte. Il prend son arc et ajuste sa flèche en dépit des monstres qui assiègent son front. Dès lors, son triomphe définitif est certain ; car il a vaincu la crainte. Et le dénouement a, comme il convient, un intérêt moral. Le dénouement, ce n'est pas, remarquons-le, la victoire d'Hercule, c'est son sourire : quoique couvert de sang et de boue, le héros oublie la fatigue, les blessures et les souillures dans la joie de revoir le grand ciel bleu rendu à la terre purifiée. Et ainsi le sonnet de *Stymphale* fait mieux que peindre sous des aspects éternellement vrais la puissance du courage humain : il l'exalte et il le fait aimer.

Même peinture, mêmes conseils dans le sonnet *Fuite des Centaures* ; car la horde farouche, qui fuit l'ombre herculéenne, fait songer à toute armée en déroute et, d'une façon générale, à toute troupe humaine ou animale, prise de panique. Ce n'est pas seulement dans la Grèce préhellénique qu'on a vu la force intelligente et morale d'un héros triompher de la violence indisciplinée d'une multitude.

Ce n'est pas non plus seulement alors qu'on a vu des Nessus.

Le Nessus du poète n'est pas mort depuis que l'homme s'est civilisé davantage. Quiconque découvre un idéal, essaie de l'atteindre, reste très en dessous, et en souffre, est semblable à ce Nessus. Tout homme l'est donc, puisque tout homme est, comme lui, suivant le mot bien connu, ange et bête, ou, si l'on veut, homme et bête (1).

Et la Centauresse, elle aussi, vit encore de nos jours. Sa plainte est celle de toutes ces malheureuses à qui l'homme demande un moment d'amour sensuel et qu'il abandonne ensuite, parce qu'elles sont de condition ou de culture inférieure. A l'exemple des vrais classiques, d'Euripide et de Racine, l'auteur des *Trophées* sait nous montrer dans les histoires des héros mythologiques des histoires qui se passent tous les jours et dans tous les mondes.

Ses paysages ont souvent la même généralité. Les vers les plus admirés de *Stymphale* nous décrivent des spectacles vrais de tous les pays : la violence de la rafale et le clapotis des eaux. Si nous avons retrouvé tout à l'heure, dans les quatrains de *la Chasse* et de *Nymphée*, les aspects caractéristiques de la nature grecque, il nous faut maintenant ajouter que le poète a éliminé de cette nature tout détail trop local : pas d'olivier, pas de cytise, pas d'abeilles, comme dans les paysages analogues de Leconte de Lisle, dont ceux-ci sont imités : rien que des choses essentielles, de celles qui appartiennent à tous les pays de lumière et de sources fraîches ; rien que de celles qui se rencontrent au moins parfois dans tous les pays du monde, s'ils se rencontrent habituellement sur la terre de Grèce. Et le paysage de *Pan* n'est pas conçu autrement.

Hérédia a été victime de la perfection de son art, puisqu'elle a empêché de bons esprits de découvrir tout ce qu'il avait mis de savoir ou de pensée dans ses sonnets mythologiques. Oui, il s'est intéressé à la mythologie en peintre à qui elle fournissait d'admirables sujets de tableaux. Mais il s'y est intéressé aussi autrement, et l'on voit même qu'il n'a presque ignoré aucune des façons de s'y intéresser. Tantôt il nous dit ou nous indique le sens le plus ancien du mythe (*Stymphale*, *Andromède au monstre*, *Centaures et Lapithes*), et tantôt il nous dit plutôt l'esprit de la population qui a créé le mythe (*Némée*). Ailleurs il prend la légende à un moment moins ancien de son développement, au

(1) En parlant du *Centaure* de Maurice de Guérin, Sainte-Beuve raconte qu'un jour Vitet regrettait devant lui que Guérin n'eût pas mis en conflit dans son héros les deux natures. Le critique désapprouve l'idée de Vitet et préfère celle de Guérin. Hérédia a adopté celle de Vitet, peut-être après avoir lu l'article de Sainte-Beuve.

moment où elle s'est fixée et popularisée, et il demande à cette popularité de le renseigner sur les goûts essentiels de la race hellénique (*Nymphée, la Chasse*). D'autres fois il « allégorise », et alors il fait encore de l'histoire, quoiqu'il soutienne quelque thèse d'une portée générale (*Nessus, Marsyas*).

L'auteur des *Trophées* est, sans doute, un artiste ; mais il est, en même temps, un historien, bien renseigné et il est un humaniste qui dans l'homme grec sait connaître l'homme de tous les temps.

Tel il nous est apparu dans les sonnets mythologiques, tel nous le retrouverons dans les sonnets épigrammatiques.

## II

Les sonnets épigrammatiques nous offrent de la vie privée des Grecs une peinture précise, où bien des traits sont d'un intérêt éternellement humain. Ils sont inspirés des épigrammes de l'*Anthologie grecque* : épigrammes votives, épigrammes funéraires, épigrammes descriptives.

Les épigrammes votives sont très nombreuses dans l'*Anthologie*. C'est toujours une petite pièce de vers accompagnant l'offrande faite à un dieu. Un guerrier consacre son bouclier ou son arc ; un laboureur vieilli, sa herse et sa faux ; un cuisinier, sa broche ; un chasseur, ses filets, son arc ou une partie de sa prise ; une vieille femme, son miroir ; un jeune homme, sa première barbe ; un ivrogne, son tonneau... après l'avoir vidé. Que sais-je encore ?

A l'imitation de ces épigrammes votives, Hérédia en a fait quatre, qui lui ont permis de peindre trois aspects intéressants de la vie grecque.

Dans le sonnet intitulé *Épigramme votive*, c'est la vie militaire. En fondant ensemble deux épigrammes de l'*Anthologie* (1), le poète a voulu évoquer l'image de tous les genres de combat connus des Grecs. Pour cela, il a mis en scène un vieux guerrier consacrant à Arès son lourd bouclier, ses glaives ébréchés, son casque rompu qu'un crin sanglant déborde, son arc, et la gaine de cuir où il mettait ses flèches. Il suppose donc que ce soldat a employé, tour à tour, les armes les plus diverses : hypothèse peu acceptable, car déjà les Grecs connaissaient la spécialisation des armes et l'on ne voit pas, je crois, dans les épigrammes helléniques

(1) *Anthologie grecque*, traduction Jacob, t. I, p. 82, *épigr.* 81 ; p. 70, *ép.* 9.



un seul archer qui se vante d'avoir aussi combattu avec le glaive. La vérité historique subit donc, ici, une entorse pour avoir prétendu être trop complète. Mais, ce qui vaut mieux dans ce sonnet que cet étalage d'armes différentes, c'est l'esprit guerrier, bien antique et cependant bien moderne, dont il est tout animé.

Le sonnet du *Laboureur* est aussi sorti de la combinaison de plusieurs épigrammes votives (1). Ici, ce qui nous est montré — et admirablement — ce sont d'abord les principaux instruments du laboureur antique : le semoir, la charrue, les socs, la herse, l'aiguillon, la faux, la fourche, et, du même coup, c'est le travail de la moisson ; ce sont ensuite ces sentiments qui reviennent si souvent dans les épigrammes votives de laboureurs, le respect pour la terre sacrée, la résignation stoïque à la lourde et monotone tâche.

Toute l'antique vie pastorale revit dans les deux sonnets : à *Hermès Criophore*, les *Bergers*, composés par une *contaminatio* du même genre : le troupeau broutant aux berges du Galèse, la brebis et son agnellet, les fromages, le lait, le toit de roseau du pâtre hospitalier, les sacrifices rustiques d'un vieux bouc velu, la terre sacrée qu'inspire le dieu Pan.

D'autres aspects de la vie hellénique sont peints — et, en général, avec le même souci d'associer à la vérité locale la vérité humaine — dans des sonnets inspirés par les épigrammes funéraires de l'*Anthologie*.

Ces épigrammes ne nous apprennent pas seulement les idées des Grecs sur la mort. Elles sont plus intéressantes encore peut-être, parce que, en nous racontant comment des malheureux ont trouvé la mort, elles nous renseignent clairement sur les dangers dont la vie antique était remplie. Toutes ces épitaphes d'hommes, ou assassinés par des brigands, ou dévorés par des loups, ou frappés par la foudre, ou surpris par le froid, ou noyés au passage d'une rivière, ou ayant sombré sur mer, nous disent l'insécurité des voyages, la mauvaise qualité des routes, le manque de ponts, l'insuffisance de la police, l'inclémence des mers ; elles nous font voir le paysage hellénique sous une face qu'on ne nous montre pas d'habitude.

Hérédia imite, en général, ces épigrammes funéraires comme il imite les votives : il choisit celles qui ont le plus de sens, et, pour condenser autant de substance qu'il peut dans un sonnet, il apporte des traits glanés dans plusieurs modèles.

Sa *Prière du Mort* réunit dans une même aventure deux infor-

(1) *Anthologie grecque*, t. 1, p. 84, ép. 93 ; p. 86, ép. 104 ; p. 76, ép. 41.

tunes différentes : le héros a été assassiné, puis son corps a été dévoré par les loups. Ce comble de disgrâce n'a rien d'in vraisemblable. Ce qui est plus contestable, c'est que la tendresse dont est pleine l'épigramme de Damagète, principal modèle du poète (1), a été remplacée par un sentiment tout différent, l'indignation et la douleur de n'être pas vengé :

Ma chair assassinée a servi de repas  
Aux loups. Le reste git en ce hallier funèbre.  
Et l'Ombre errante aux bords que l'Erèbe enténébre  
S'indigne et pleure. Nul n'a vengé mon trépas.

Ce Grec devient ainsi un Corse, ou plutôt un Scandinave. Il fait songer à Hjalmar ou à Angantyr.

Si ce sonnet : la *Prière du Mort* nous dit les dangers des voyages sur terre, la rencontre des brigands et des bêtes sauvages, le sonnet du *Naufragé* nous dit les dangers des voyages sur mer (1). Admirable sonnet celui-ci, où au tableau le plus synthétique de la nef quittant le port succède le tableau tout différent, mais aussi complet, de la rive désolée sur laquelle le corps du malheureux naufragé a été jeté par les flots, où ensuite est si fortement traduit un sentiment qui revient souvent dans les épigrammes funéraires de l'antiquité et qui n'a pas cessé d'être humain : le besoin du repos après une vie agitée (2).

Tout autre, mais non moins fréquent chez les épigrammatistes grecs, et non moins éternel, est le sentiment exprimé dans la *Jeune morte*. Ce sonnet est inspiré de plusieurs poèmes anthologiques, qui nous racontent l'aventure lamentable d'une jeune femme morte le jour de son mariage (3). Seulement, tandis que les modèles de Hérédia ne s'étaient tous intéressés qu'à la coïncidence de la mort et des noces, lui-même a fait passer cet intérêt au second plan. Son sonnet a un titre général : la *Jeune morte*, et il tient les promesses du titre. Ce qu'il dit, en effet, c'est l'horreur de la mort, c'est l'amour de la vie chez tous les êtres jeunes. Ah ! que le passant respecte tout ce qui a existence : la colombe, les fleurs ! Et la seule consolation qu'on suppose être laissée aux jeunes mortes est celle de pouvoir écouter encore les bruits de la vie, le bruit de la fourmi qui va ou du lierre qui rampe :

Qui que tu sois, vivant, passe vite parmi  
L'herbe du terre où git ma cendre inconsolée ;

(1) *Anthologie grecque*, t. I, p. 210, ép. 540. Voir aussi les ép. 550 et 542.

(2) *Id.*, t. I, p. 204, ép. 300 ; p. 224, ép. 628 ; p. 467, ép. 278 ; p. 210, ép. 539.

(3) *Id.*, t. I, p. 455-456, ép. 482, 486, 488.

Ne foule point les fleurs de l'humble mausolée  
D'où j'écoute ramper le lierre et la fourmi.

Les épigrammes descriptives n'ont pas été utilisées par Hérédia avec moins de bonheur que les épigrammes votives. Il en a tiré le sonnet du *Coureur* et celui du *Cocher*, qui, dans la galerie de ses tableaux de la vie privée des Grecs, représentent à merveille la vie sportive. Ces deux sonnets représentent aussi l'art de la sculpture, puisqu'ils sont des épigrammes sur des statues élevées, l'une à la gloire d'un fameux coureur et l'autre à la gloire d'un fameux cocher.

Le sonnet du *Cocher* combine plusieurs épigrammes décrivant des statues dont Byzance honora Porphyre, fils de Calchas, cocher de la faction des Bleus. Le sonnet du *Coureur* est la refonte d'une épigramme où est décrite la statue du coureur Ladas, œuvre du grand sculpteur Myron. Peut-être, dans l'épigramme grecque, la description se termine-t-elle par un trait (le souffle des lèvres) qui dit mieux à la fois la perfection d'un art capable de rendre la vie et la force du coureur :

« Tel que tu étais, lorsque Thymus te suivait léger comme le vent, lorsque, penché en avant, tu effleurais le sol de tes pieds ; tel, ô Ladas, vivant encore, Myron t'a coulé en bronze, en imprimant sur tout ton corps l'attente de la couronne olympique. Le cœur palpite d'espérance ; sur les lèvres, on voit le souffle intérieur de la poitrine haletante (1). »

Je ne sais si Hérédia a été bien inspiré de terminer sa description en disant l'effort des muscles :

Il palpite, il frémit d'espérance et de fièvre,  
Son flanc halète, l'air qu'il fend manque à sa lèvre  
Et l'effort fait saillir ses muscles de métal.

Il se souvient ici de l'*Héraklès au taureau* de Leconte de Lisle, mais sans doute à tort ; car, si, quand un homme renverse un taureau, c'est évidemment aux muscles de ses bras qu'il doit attribuer l'honneur de sa victoire, quand il gagne le prix de la course, c'est à son souffle qu'il doit son triomphe. A ce détail près, combien le poème de Hérédia est plus complet que l'épigramme grecque ! Quel sentiment de l'art hellénique ! Comme revivent ici et la statue de Myron et le coureur lui-même !

Dans cette peinture si variée de la vie privée des Grecs, on regrette qu'une place trop mince soit faite à l'amour. Un seul

(1) *Anthologie grecque*, t. II, p. 640, ép. 54.

sonnet y est consacré, celui de *la Magicienne*. C'est la plainte d'un jeune homme victime d'une passion irrésistible qui est une véritable maladie. Est-ce un amant abandonné? Est-ce un amant au contraire trop aimé par une femme méprisable? On ne sait : ce qui est sûr, c'est que sa passion est d'une telle violence qu'il se demande s'il serait né d'une exécration race. Il est odieux à lui-même. La colère des dieux l'a ensorcelé. Pour cela, ils n'ont pas employé, semble-t-il, d'autres charmes que la bouche enivrante et les yeux sombres de la femme aimée :

Car les grands dieux ont fait d'irrésistibles armes  
De sa bouche enivrante et de ses sombres yeux  
Pour armer contre moi ses baisers et ses larmes.

Quand il a peint cette passion antique, qui se considère comme une malédiction divine, le poète s'est visiblement souvenu de la Phèdre racinienne, du Jeune Malade de Chénier, et de la Magicienne de Théocrite, dont la plainte est comme la contre-partie de celle que nous avons ici. Chez Théocrite, on entend les lamentations d'une femme qui n'est plus aimée et qui recourt aux sortilèges pour reconquérir son ami ; ici, on entend les lamentations d'un jeune homme ou qui n'est plus aimé ou plus vraisemblablement qui aime, mais condamne sa passion, parce qu'elle est un supplice, une faute, une honte. Ces lamentations sont intéressantes. Cependant ce n'est pas impunément qu'on évoque le souvenir écrasant de l'héroïne racinienne. Et puis, le héros a le tort de finir son discours par une pointe. Et puis, il y a dans le sonnet deux vers un peu pédantesques ; car ils ne peuvent être compris sans un commentaire :

L'Eumolpide vengeur n'a point dans Samothrace  
Secoué vers le seuil les longs manteaux sanglants (1).

(1) Quand quelqu'un avait profané les mystère d'Eleusis, les prêtres le maudissaient. C'est ce qui fut fait pour Alcibiade. Voici comment Al. Maury (*Religion des Grecs*, t. II, p. 355) décrit la cérémonie : « Les prêtres et les prêtresses d'Eleusis prononcèrent contre le célèbre Athénien leurs formidables imprécations. Conformément à l'usage, ils secouèrent, en se retournant du côté du couchant, leurs robes teintes de pourpre, en même temps qu'ils lançaient leurs tristes malédictions. »

— Le sacerdoce de Déméter à Eleusis était héréditaire dans la famille d'Eumolpe. C'étaient les Eumolpides qui connaissaient des crimes d'impiété. Or Eumolpe avait été gendre d'un roi de Thrace. D'autre part, Samothrace était le centre de la religion des Cabires, et celle-ci était analogue à celle de Déméter à Eleusis : les noms seuls différaient. Hérédia suppose donc que les punitions contre les profanateurs des mystères étaient les mêmes à Samo-

Nos poètes ont tellement abusé de la peinture de l'amour que peut-être ne faut-il pas trop se plaindre si l'auteur des *Trophées* l'a réduite à la portion congrue. Chénier peut, d'ailleurs, ici compléter Hérédia. On ira chercher chez celui-là, si on le veut, la vie amoureuse des Grecs, après avoir assisté chez celui-ci à leur vie militaire et sportive, pastorale et agricole, à leurs voyages sur mer et sur terre : en une quinzaine de sonnets, que d'aspects de la vie hellénique !

JOSEPH VIANEY.

(A suivre.)

thrace qu'à Eleusis, près d'Athènes. Il suppose, en outre, que les prêtres de Samothrace et d'Eleusis étaient de la même famille, et les fait les uns et les autres descendre d'Eumolpe. — Ces deux vers offrent d'ailleurs une combinaison de sons très heureuse. M. Grammont les cite pour montrer comme les sifflantes conviennent à exprimer le glissement accompagné d'un bruissement.

---

# La Catalogne de 1808 à 1812

---

Cours de M. G. DESDEVISES DU DEZERT,

*Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.*

---

## Conclusion.

La lutte épique de l'Espagne contre Napoléon est l'un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire contemporaine et offre aux peuples menacés dans leur existence par un voisin trop puissant et trop ambitieux les leçons les plus utiles et l'exemple le plus probant.

En 1808, quand Napoléon attenta à l'indépendance de l'Espagne, il était au comble de la puissance et de la gloire, il venait de signer la paix de Tilsitt, qui le faisait maître de l'Europe occidentale. Empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, il avait assis son frère Joseph sur le trône de Naples, son frère Louis sur le trône de Hollande, son frère Jérôme sur le trône de Westphalie. L'Empereur d'Autriche et le roi de Prusse vaincus semblaient réduits à l'impuissance, le tzar était son allié. L'Angleterre seule restait en armes contre lui ; sa puissance, appuyée sur une armée de 800,000 hommes, semblait invincible.

Le Portugal refusa d'adhérer au blocus continental, et Junot, avec une poignée de conscrits, envahit le Portugal sans chemins, entra dans Lisbonne et força la dynastie à s'exiler au Brésil. L'Espagne somnolait, mais avait paru vouloir secouer le joug impérial. Napoléon l'envahit sans déclaration de guerre, occupa Barcelone, Pampelune, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, Madrid, les passages de la Sierra-Morena, installa plus de soldats en Espagne que l'Espagne n'en avait pour se défendre, et il crut avoir paralysé toute velléité de résistance : « Si l'entreprise devait me coûter 80.000 hommes, disait-il, je ne la tenterais pas ; elle ne m'en coûtera que 10 à 12.000. » Elle lui coûta en réalité plus de 300.000 hommes et 400 pièces de canon. Elle lui fut aussi onéreuse que la Russie. Une des ailes de l'aigle a été coupée en Moscovie, et l'autre en Espagne.

L'Espagne s'est dressée contre Napoléon dans un grand coup de passion nationale et religieuse, dans un accès de folie mystique, que d'autres nations auraient pu éprouver comme elle ; mais son courage n'a point faibli pendant six ans, et cette ténacité indomp-

table, c'est elle seule qui en a donné l'exemple. La somme des maux qu'elle a endurés dépasserait toute créance, si on la pouvait calculer. La guerre a été pour elle un long martyre. Le caractère particulier de la guerre de l'indépendance lui a donné la physionomie d'une véritable guerre civile, et c'est bien ainsi qu'il faut envisager la lutte fratricide des deux grands peuples latins, si bien faits pour s'estimer et pour s'aimer. Le Latin révolutionnaire et libre penseur a voulu faire la conquête morale du Latin conservateur et catholique, et cette conquête, qui se continue lentement sous nos yeux, et qui finira par se faire, le Français a voulu l'obtenir trop vite ; de là des violences sans fin, brutalités odieuses, haines féroces, qui ne se remarquent d'ordinaire qu'entre partis opposés.

Présentée avec cet appareil d'injustice et de sauvagerie, la domination française a été rejetée par l'Espagne, et ç'a été chose juste et chose due. Pour une fois dans l'histoire, le droit a triomphé de la force.

Mais, quoique Napoléon eût perdu de vue son rôle de missionnaire armé de la Révolution, la France qu'il entraînait à sa suite ne l'avait pas oublié comme lui, et l'idéal moderne qui la poussait en avant, elle l'a tout de même fait entrevoir à la nation espagnole, au cours de la lutte barbare et grandiose des six ans. Tandis que l'Espagne se battait contre Napoléon, pour conserver son indépendance nationale, elle réunissait à Cadix ses premières Cortès constituantes et se donnait sa première Constitution, imparfaite encore et en plus d'un point inapplicable, comme notre Constitution de 1791, mais inspirée d'un grand souffle libéral et d'un sincère désir de progrès. Aujourd'hui, l'Espagne n'a pas encore conquis définitivement les libertés dont jouissent les peuples civilisés ; mais aucune comparaison n'est possible entre l'état politique et social où elle vit, et celui où elle vivait jadis. L'Espagne de 1911 est, sans contestation possible, plus peuplée, plus riche, plus prospère, plus instruite et plus libre que l'Espagne de 1811, et les progrès accomplis ne sont dus ni à la Monarchie ni à l'Eglise pour lesquelles elle a combattu, ils sont dus à la force des idées représentées, depuis 120 ans, par la France, contre laquelle elle s'est armée. Si bien que l'on peut soutenir que le vaincu de 1814 est demeuré, en réalité, le vainqueur, et que le vainqueur de 1814 n'a remporté en dernière analyse qu'une victoire stérile. Mais telle ne sera pas notre conclusion ; car, dans l'état actuel de l'humanité, l'indépendance est pour une nation le premier et le plus précieux des biens, et il en sera longtemps encore ainsi.

L'échec militaire des guerres d'Espagne est dû à des causes très nombreuses, qui ont été peu à peu dégagées par les historiens, mais qu'ils mettent généralement en valeur d'après leurs idées nationales ou politiques ; nous essaierons de les exposer sans parti pris, en toute impartialité.

La guerre d'Espagne a échoué, parce que ç'a été la guerre d'une armée contre une nation. Dans tout duel de ce genre, la victoire définitive doit appartenir au plus constant, et il est naturel que le peuple opprimé obtienne le prix de la constance à l'encontre de l'armée d'invasion. Les guerres soutenues jusqu'en 1808 par la France n'avaient pas préparé ses soldats à une lutte semblable aux guerres d'Espagne. Nos armées avaient surtout bataillé en Italie et en Allemagne, dans des pays fragmentés, où la notion d'Etat n'existait pour ainsi dire pas, où l'idée de patrie n'apparaissait nettement à personne. Un Italien était piémontais, milanais, vénitien, il n'était Italien nulle part. L'Italie de l'ancien régime n'était qu'une expression géographique. C'est Napoléon qui a créé l'Italie et éveillé le sentiment national italien. L'Allemagne, poussière d'Etats, conglomérat informe de villes libres, de duchés, de principautés et de baronnies, ne formait pas un Etat. L'Autriche n'existait que par sa dynastie, la Prusse que par son armée ; s'il y avait une patrie allemande, elle était dans les nuages, dans le royaume des lettres et de la philosophie. C'est Napoléon qui a éclairci la vieille forêt germanique et jeté les fondements de l'Allemagne contemporaine. Il a été le premier « rassembleur de la terre allemande » ; il a éveillé en Allemagne l'idée nationale et patriotique, la légende le transformera peut-être, un jour, en héros allemand, comme elle a fait pour Charlemagne, qui, cependant, ne passa jamais le Rhin qu'en ennemi.

Tout autre était l'Espagne. Trois siècles de vie commune avaient soudé très solidement, en un bloc compact et résistant, toutes les pièces détachées qui avaient composé longtemps la fédération espagnole. L'œuvre de l'unité nationale était même plus complète au commencement du xix<sup>e</sup> siècle qu'elle ne l'est aujourd'hui. Si médiocre que fût le roi Charles IV, l'Espagne tout entière était royaliste et prêtait généreusement au prince des Asturies, Ferdinand, les vertus que nul ne pouvait attribuer à son père. L'Espagne était fière de son passé, fière de commander à la moitié du Nouveau-Monde, fière des richesses des Indes et peut-être plus fière encore de sa pauvreté. L'Espagnol ne s'estimait pas en raison de son argent, et comprenait vaguement que ce dédain de l'argent le mettait au-dessus de l'homme vulgaire et grossier. Comme le disait Palafox, il n'y avait pas un paysan



d'Aragon qui ne s'estimât plus vraiment noble que tous les ducs et grands ducs créés par Napoléon. L'esprit religieux s'était conservé dans la nation presque aussi intact qu'au Moyen-Age, et, bien que la religion de l'Espagnol fût souvent mal entendue et puérile, elle n'en était pas moins pour lui une cause de force, une source intarissable de dévouement et d'héroïsme. A dire vrai, l'Eglise était la patrie de l'Espagnol, comme la philosophie était la patrie de l'Allemand, comme l'art était la patrie de l'Italien; mais la Foi faisait de l'Espagnol un soldat, tandis que l'intellectualisme philosophique ou esthétique tendait à faire de l'Allemand et de l'Italien des pacifiques.

Napoléon sembla menacer à la fois la royauté traditionnelle, l'honneur national et la pureté de la Foi; touché sur tous les points qui lui étaient les plus sensibles, l'Espagnol ne calcula plus rien et se changea en bête fauve. L'armée espagnole perdit de grandes batailles, les villes espagnoles soutinrent des sièges héroïques et tombèrent sous les assauts furieux des premiers soldats de l'Europe; mais le vainqueur ne fut jamais maître que du champ de bataille, ou de la ville en ruines éventrée par ses bombes. « Que faire, disait un général de l'Empire, dans un pays où chaque habitant est un ennemi, et où l'on ne trouve pas un espion ? »

La population civile, qui, partout ailleurs, soupire après la paix, en Espagne comprenait la guerre, la voulait et la soutenait. A l'approche de l'ennemi, toute la population valide quittait les villages et les villes ouvertes, et le Français furieux ne trouvait devant lui que des vieillards et des enfants; il pillait, saccageait, brûlait parfois les bourgades désertes, et s'en allait découragé, plus exécré, plus maudit que jamais.

Tout Espagnol en état de porter les armes était soldat ou partisan. Soldat, il se pliait mal à la discipline, se battait parfois médiocrement, mais se refaisait vite et revenait au combat avec l'acharnement fataliste qu'on notait déjà chez les vieux Ibères. Partisan, il était réellement admirable. Commandé par un chef choisi par lui, homme de sa race et de son pays, donnant l'exemple de l'entrain et de la vaillance, traité en libre volontaire de la plus noble des causes, habillé et armé à sa fantaisie, la guerre devenait pour lui le plus passionnant des sports; la vie guerrière était, à son gré, la vie inimitable. Il ne l'eût échangée pour aucune autre; il s'y trouva si bien que, la guerre finie, il inventa mille prétextes pour la continuer, et que cette folie guerrière n'a pris fin qu'en 1876, avec l'avènement d'Alphonse le Pacificateur.

La guerrilla a été la forme nationale de la guerre et n'a jamais

été plus terrible que dans les derniers mois de la lutte. Les Espagnols assurent qu'elle eût suffi, à elle seule, à avoir raison de l'envahisseur ; nous ne le pensons pas, mais elle explique pour une bonne part l'effroyable consommation d'hommes qui s'est faite dans la Péninsule.

Si l'on doit voir dans la résistance nationale de l'Espagne la première cause et peut-être la plus puissante cause de l'échec des armes françaises, Napoléon ne saurait échapper aux responsabilités très sérieuses qui pèsent sur lui.

Il s'est lancé dans cette dangereuse aventure sans avoir voulu se renseigner, sans savoir à quel peuple il allait avoir affaire. Dans son ignorance des choses d'Espagne, il a pris les Espagnols pour des Italiens et a cru qu'il viendrait facilement à bout d'une nation gouvernée par des moines.

Il a envoyé en Espagne 80.000 hommes, force suffisante pour troubler les esprits et les préparer à envisager l'hypothèse d'une guerre imminente, mais insuffisante pour occuper tous les points stratégiques importants et pour imposer à tous le respect de la suprématie impériale.

Les éléments de cette armée trop peu nombreuse n'avaient pas été choisis avec soin. Les plus belles troupes de l'Empire occupaient l'Allemagne, et la plupart des soldats de Duhesme, de Moncey et de Dupont étaient des conscrits, dont les longues marches et l'ardeur du climat épuisèrent bien vite les forces. Le premier coup d'œil jeté par les Espagnols sur les troupes françaises leur fit concevoir l'espoir de les vaincre.

Aux mesures militaires incomplètes et mal coordonnées s'ajoutèrent les mauvais choix politiques. Murat se conduisit en Espagne avec la plus coupable légèreté. Savary, plus clairvoyant, n'avait pas l'autorité nécessaire pour se faire obéir. Joseph et Jourdan furent tout à fait au-dessous de leur tâche. Napoléon connaissait son frère ; Napoléon ne lui marchandait ni les conseils, ni les reproches, ni les avanies, ni les injures, et cependant ce fut à lui qu'il confia, au moment le plus critique, le commandement général des armées d'Espagne, et à lui remonte ainsi la responsabilité première du désastre de Vitoria, qu'on a appelé le Leipzig du Midi.

A la fin de 1808, Napoléon a eu l'intuition de son devoir militaire. Sa campagne d'Espagne n'est certes pas l'une des plus glorieuses qu'il ait conduites et la disproportion des forces explique la rapidité de ses succès ; ses lieutenants commettent, presque sous ses yeux, des fautes impardonnables. Cependant cette campagne ramena Joseph à Madrid, disloqua la résistance espagnole et força

l'armée anglaise de secours à se rembarquer. Ces grands résultats obtenus en trois mois, frappèrent vivement les imaginations et montrèrent ce qu'il fallait faire pour vaincre.

Admettons, ce qui n'est pas prouvé, que Napoléon ait dû quitter l'Espagne dès le mois de janvier 1809, pour préparer la campagne contre l'Autriche ; du moins est-il inexcusable de n'y être pas revenu sitôt après la paix de Vienne. L'Autriche écrasée, son devoir impérial l'appelait à Madrid ; son devoir lui commandait de jeter Wellington à la mer. Il préféra retourner à Paris, et y perdre trente mois dans les parades et les fêtes.

Comme il avait mal choisi le roi d'Espagne et son major-général, il choisit mal le général de l'armée de Portugal. Les officiers qui étudiaient aujourd'hui la campagne de Portugal, affirment que Masséna pouvait emporter les lignes de Torresvedras. Napoléon, qui avait eu tort de choisir un chef vieilli et usé, eut le tort plus grave de ne pas lui donner les renforts qu'il demandait. La campagne de Portugal, qui aurait dû être décisive, consacra, au contraire, la renommée de Wellington et lui rouvrit le chemin de la Castille.

Napoléon commit un véritable acte de folie en engouffrant la plus grosse partie de ses forces dans les steppes russes. Avec la moitié de l'armée qu'il alla perdre en Russie, il aurait achevé la conquête militaire de l'Espagne, et aurait fini par avoir raison de la résistance espagnole. Son ignorance des choses d'Espagne, ses demi-mesures militaires, son manque de courage personnel et sa coupable négligence contribuèrent, peut-être autant que l'héroïsme des Espagnols, à l'échec de son entreprise.

Il faut faire aussi une part à l'intervention anglaise et aux talents de son chef. Wellington n'est pas un génie militaire comparable à Napoléon ; mais c'est le type accompli de l'homme de guerre anglais. Administrateur incomparable, il eut toujours en main une armée bien recrutée, bien vêtue, bien nourrie, et propre à toute mission, L'armée de Wellington était aussi bien tenue que l'escadre de Nelson. Il connaissait merveilleusement l'esprit de ses soldats, et les menait comme l'Anglais aime être mené, durement et franchement. Attentif au bien-être des soldats, il leur demandait en échange une obéissance et une discipline absolues ; mais, quand ils avaient triomphé d'une épreuve extraordinaire, il lâchait la bride pendant quelques heures à leurs passions furieuses, comme un mécanicien habile laisse échapper la vapeur de sa chaudière après avoir poussé ses feux. Badajoz et Saint-Sébastien concurrent les excès de la soldatesque anglaise livrée à elle-même.

La tactique qu'il employa contre nos troupes fut toujours la

même : opposer la lénacité britannique à la *furia* française. Son mot d'ordre à Waterloo : « Tenir, tenir jusqu'au dernier homme ! » le résume tout entier. Il s'établissait sur une hauteur, dont son artillerie et sa mousqueterie battaient les pentes. Il rangeait ses réserves à quelques mètres en arrière de la crête. Les Français se lançaient à l'assaut de la position, perdaient leurs rangs à la montée, laissaient des morts derrière eux, arrivaient sur la crête en désordre, hors d'haleine ; et, tandis qu'ils respiraient et se reformaient pour la charge définitive, un feu terrible de toutes les réserves les rejetait sur les pentes. Tant qu'il leur plaisait de renouveler leurs tentatives, ils retrouvaient les mêmes obstacles et venaient se briser contre le même mur de flammes. C'est la tactique de Vimeiro, de Busaco, de Fuentes de Onoro, des Arapiles, de Sorauren, et ce sera celle du Mont-Saint-Jean à Waterloo. Il est étonnant que nos généraux, Napoléon lui-même, se soient toujours laissé prendre à ce piège et n'aient jamais essayé de bloquer ou de tourner l'armée anglaise. Masséna livra sans résultat l'inutile bataille de Busaco ; mais, lorsqu'il eut tourné l'armée anglaise, le lendemain de la bataille, comme il aurait très bien pu le faire la veille, il vit toute l'armée ennemie battre en retraite précipitamment, preuve évidente qu'à la tactique anglaise il y avait une tactique à opposer : leçon de choses qui fut perdue, comme tant d'autres.

Les Anglais prétendent que, sans leur aide, les Espagnols eussent perdu définitivement la partie : c'est fort possible ; mais rien ne dit que les Anglais l'eussent gagnée à eux seuls. Wellington resta en somme trois ans sur la défensive, retranché en Portugal, et, pendant ce temps, l'Espagnole battit avec acharnement. Quand Wellington rentra en campagne, dans l'été de 1812, il trouva devant lui un ennemi mécontent et fatigué, et il lui fallut quinze mois de guerre pour le rejeter de l'autre côté des Pyrénées. Les Espagnols se battirent avec un entrain magnifique à côté de ses troupes ; si les Anglais ont pris Saint-Sébastien, ce sont les Espagnols qui ont arrêté le maréchal Soult à San Marcial.

La guerre d'Espagne aurait eu, d'ailleurs, de tout autres résultats, si les généraux français avaient eu un sentiment plus vif de leur solidarité, avaient montré plus d'entente de la grande guerre et avaient su tirer meilleur parti des excellents éléments qu'ils avaient entre leurs mains. L'histoire de ces campagnes ajoute peu de chose à la gloire militaire de Napoléon, et moins encore à celle de ses lieutenants.

Dupont agit, à Baylen, comme un véritable insensé ; Junot n'est pas mieux inspiré en Portugal, Moncey manque de vigueur devant

Valence; Neyse montre indécis en Galice; Soult se laisse surprendre à Porto, s'éternise devant Cadix pendant deux ans, sans rien tenter pour emporter la place ou pour la détruire. Il perd, en 1812, l'occasion à peu près sûre de battre Wellington. Avec l'armée qu'il avait encore en 1813, il aurait pu mieux faire que ce qu'il a fait.

En Catalogne, Duhesme avec 15.000 hommes se laisse bloquer par la mauvaise armée du marquis del Palacio, et se laisse chasser de devant Girone par les somatènes de Rovira. Gouvion Saint-Cyr ne sait pas pousser à fond son succès de Molins de Rey. Le siège de Girone est mal conduit. Augereau ne montre qu'impéritie pendant son court séjour en Catalogne. Suchet est un des rares militaires français, dont la réputation se soit faite en Espagne. Il s'y montre ferme et habile. Les grands sièges de Lérida, de Tortose, de Tarragone, de Valence, font honneur à ses talents et à son audace; mais il sait mal lier ses opérations avec celles de Macdonald. Une publication en cours de M. le commandant Picard nous renseignera bientôt sur l'activité du général Deçaen en Catalogne; Deçaen sera peut-être, avec Foy et Clausel, un des officiers qui gagneront le plus à une étude détaillée de leurs services.

D'une manière générale, il reste juste de dire que la guerre d'Espagne, mal engagée par Napoléon, compromise par Dupont, remise en meilleur train par l'Empereur, a été mal conduite par ses lieutenants et perdue par son frère.

- En ce qui concerne l'Espagne elle-même, son histoire intérieure pendant la guerre de l'Indépendance, et son histoire subséquente au dernier siècle, l'étude que nous venons d'esquisser sur la Junte Supérieure de Catalogne permet de présenter quelques conclusions générales, qui ne nous semblent pas dénuées d'intérêt.

La Catalogne insurgée s'est donné une Junte Supérieure d'observation et de défense, à l'imitation de ce qu'avaient fait Valence et Saragosse. L'institution de cette Junte ne put avoir lieu qu'à la faveur des troubles et de l'anarchie qui régnaient dans toute l'Espagne, le roi étant captif de l'ennemi, le Conseil Royal paralysé, et le capitaine général de la province prisonnier à Barcelone. La Junte a donc, au premier chef, le caractère d'une institution révolutionnaire. C'est quelque chose comme un Comité de salut public, ou, si vous aimez mieux, comme un Gouvernement provisoire de défense nationale.

Une première conséquence de l'érection de la Junte est que la Catalogne, sans représentants légaux depuis 1714, se trouve à nouveau représentée, et renaît à la vie politique. Le 16 septembre 1714, Patino a signifié leur congé aux autorités catalanes: la Catalogne n'a plus été, à dater de ce jour, qu'une province castillane

administrée par les agents directs du pouvoir royal castillan. Le 18 juin 1808, se sont réunis à Lérida, sous la présidence de l'évêque, les députés de la principauté de Catalogne, qui ont assumé toutes les fonctions et toutes les responsabilités de la souveraineté dans la province, ont rendu la justice, maintenu l'ordre, perçu des impôts, battu monnaie, armé des troupes, créé des commissions de toute espèce et fait des lois exécutoires dans toute la province. La Junte Catalane n'a pris le pouvoir, il est vrai, qu'au nom du roi, et pour le temps de son absence; elle a cherché à se rattacher au gouvernement central de l'Espagne sitôt que ce gouvernement a été reconstitué, elle a fait preuve de la plus grande déférence à son égard, elle a laissé subsister toutes les autorités existantes, elle s'est même soumise à l'autorité du capitaine général. En dépit de son origine révolutionnaire, elle a montré l'esprit le plus loyaliste et le plus conservateur qu'il soit possible d'imaginer. Rien de tout cela n'empêche que, pendant cinq ans, le gouvernement de la province ait été, en fait, à peu près autonome; que des Catalans ne se soient occupés pendant tout ce temps de la conduite de leurs affaires, n'aient appris à discuter leurs intérêts, ne se soient initiés à la vie politique. Ils n'ont pas, sans doute, réclamé en faveur des vieilles libertés supprimées en 1714; ils n'ont pas, comme ils l'auraient pu, rétabli leurs vieilles cortès, ni leur généralité; mais quelques documents prouvent que le souvenir des anciens privilèges ne s'était pas complètement effacé de leur mémoire. La Junte comprend confusément la force de l'opinion publique: elle cherche à l'éclairer par des journaux; elle la consulte dans des circonstances graves; elle réunit des congrès d'un aspect tout démocratique, où siègent des paysans à côté des ecclésiastiques et des nobles titrés. Si la démagogie tarragonaise lui fait peur, elle ne perd jamais confiance dans la nation catalane; elle lui adresse souvent des manifestes enflammés, elle lui parle parfois dans sa langue. La langue catalane, reléguée pendant tout le dix-huitième siècle au rang de patois, reparait dans quelques proclamations officielles. Le pays est secoué d'un bout à l'autre; un air nouveau souffle sur les têtes, qui ne se remettent plus au joug aussi patiemment que par le passé. L'esprit régional n'est pas encore ressuscité; mais ces cinq années d'autonomie ont incontestablement préparé sa résurrection.

La Junte Catalane a commis une grosse erreur politique en n'affirmant pas, dès le premier jour de son existence, sa suprématie sur le capitaine général, chef du pouvoir exécutif. Elle s'est ainsi réduite d'elle-même à un rôle subalterne; elle a ouvert la voie à la dictature militaire et a fini par en être victime.

L'erreur est patente et fut très grave ; mais il nous semble bien que la Junte ne pouvait l'éviter. L'Espagne, il ne faut jamais l'oublier, est un pays de tradition, où l'on n'innove que le moins possible, où le comble de la sagesse est de faire un jour ce qu'on a fait la veille, où l'on ne risque une action que s'il y a des précédents qui la justifient. La Junte, issue d'un mouvement inconstitutionnel et révolutionnaire, n'eut pour première pensée que d'arrêter ce mouvement. Le peuple avait eu raison de vouloir une Junte, mais, maintenant qu'il l'avait, il fallait veiller à ce qu'il ne voulût plus rien ; et, pour cela, il importait de faire rentrer au plus vite la Junte elle-même dans le cadre constitutionnel. La Junte prit aussitôt la place d'une institution ancienne, que les événements empêchaient justement de fonctionner : elle se substitua au Conseil royal et eut, dès lors, sa sphère d'action très nettement délimitée ; mais elle passa au second rang et laissa la première place au capitaine général.

Après avoir à peu près choisi le premier chef militaire de la province, le marquis del Palacio, elle fut sans action sur la nomination de ses successeurs et ne trouva en presque tous que des hommes mal disposés à son endroit, tout prêts à méconnaître ses services et à l'opprimer. Vivès la mit presque aux avant-postes et l'entraîna dans sa déroute. Coupigny demeura sourd à toutes ses objurgations ; Blake démissionna plutôt que d'obéir au vœu unanime de la province sanctionné par la Suprême. O'Donnell se battit bravement, mais passa le meilleur de son temps à se quereller avec la Junte et avec l'intendant Guinart. Campoverde fut pour la Junte un ennemi redoutable et un despote brutal. Elle songea, un instant, à le destituer ; elle n'osa le faire, ne sachant si le nouveau chef qu'elle aurait choisi vaudrait mieux que l'ancien. Lacy lui témoigna la plus grande défiance, et finit par obtenir de la Régence sa suppression.

La Junte n'en fut pas moins l'âme de la résistance catalane. Elue pour mener la province à la guerre, elle ne lui permit jamais de changer d'attitude, elle lui insuffla jusqu'à son dernier jour l'esprit patriotique qui l'animait. On se tromperait, si l'on voyait dans la plupart des députés à la Junte des hommes de tempérament militaire, comme le furent en France certains représentants de la Convention, commissaires aux armées de la République. Les députés catalans furent presque tous des hommes paisibles, des bourgeois que les violences du combat effrayaient profondément. Lorsqu'ils se virent enfermés dans Tarragone assiégée par Suchet, ils se hâtèrent de sortir de la ville ; et les plus braves d'entre eux n'y restèrent qu'à condition de cou-

cher chaque soir, à bord d'un bâtiment en rade. Mais ces mêmes gens, qui estimaient que leur métier n'était pas de se battre, n'en étaient que plus résolus à continuer une guerre où ils ne payaient pas de leur personne, et, quoique leur conduite puisse paraître peu courageuse, elle fut éminemment politique. Ils ne permirent pas à la vision immédiate et atroce de la guerre d'influer sur leur résolution et réussirent à maintenir autour d'eux, dans toute la nation catalane, la volonté ferme de ne jamais traiter avec l'ennemi.

Ils portèrent si loin l'entêtement patriotique, qu'ils triomphèrent sur ce point des militaires eux-mêmes. Il vint un jour où les généraux désespérèrent du salut et votèrent l'évacuation de la province, et, ce jour-là, la Junte leur fit honte de leur faiblesse et les força par son seul ascendant moral à demeurer au poste qu'ils allaient délaissier : c'est le plus beau fait de son histoire, et il semble bien prouver que le droit d'arrêter la guerre ne doit pas être laissé à ceux qui la font.

La Junte a accompli en Catalogne une double tâche : elle a trouvé des ressources et elle a entretenu des armées.

La Catalogne était un pays de richesse très moyenne et de population peu dense. Elle fournissait au roi, année commune, environ 14 millions de francs en impôts et redevances. Dès le début de la guerre, la capitale de la province, qui représentait le septième de la population totale, était tombée aux mains de l'ennemi. L'interruption du commerce réduisait à presque rien le revenu des douanes, l'un des plus importants de la province. Dans ces conditions défavorables, avec l'ennemi sur son territoire, la guerre en maint endroit et l'anarchie partout, la Junte parvint en cinq ans à tirer 130 millions de francs de la Catalogne et à lui faire fournir pour 129 millions de denrées, effort immense, si l'on considère la médiocrité des ressources du pays et l'inexpérience économique des hommes d'Etat catalans. Le pays fut taxé au quadruple de son rendement ordinaire, et, ployant sous le faix de l'invasion et de la famine, il paya.

La Junte laissa scrupuleusement à l'autorité militaire la conduite des opérations. On ne la voit intervenir auprès des généraux que dans les circonstances d'une gravité tout à fait extraordinaire : quand il s'agit de secourir Gironne, de faire lever le siège de Tarragone, d'empêcher les généraux d'évacuer la province. Dans toutes ces occasions, elle se fait l'avocat de la patrie, elle supplie les chefs de penser à leur devoir, de faire les derniers efforts pour repousser l'ennemi, de donner au moins un jour de gloire aux armes nationales ; elle parle le langage de la raison et du patriotisme ; elle remplit les devoirs de sa charge.



. Si elle ne se mêle pas de la guerre proprement dite, elle s'occupe de la préparer et de réunir tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de la machine militaire. A la vérité, elle ne trouve pas un Carnot parmi ses membres ; mais l'armée n'en possède pas davantage parmi ses généraux.

Les meilleurs chefs de guerre envoyés en Catalogne sont imbus du vieil esprit militaire et ne voient d'autres troupes que les troupes régulières. Ils ne veulent marcher que bien armés et bien pourvus de vivres et de munitions. Ils ne veulent se battre que si presque toutes les chances sont de leur côté. Leur tactique se réduit surtout à occuper des positions et à les garder. Quelques-uns défendent héroïquement les places confiées à leur courage. D'une manière générale, presque tous s'acquittent correctement de leur devoir militaire. Très peu savent manœuvrer, dresser le plan d'une expédition, combiner leurs mouvements avec ceux d'un autre chef. O'Donnell a une belle journée, Campoverde donne, un moment, l'illusion d'un général ; aucun n'est vraiment homme de guerre, comme le fut Mina en Navarre.

Cette armée est dispersée, une première fois, à la fin de 1808 après Molins de Rey. Elle perd son temps en 1809, sans pouvoir secourir Gironne. Elle laisse, en 1810, succomber Lérida et Tortose. En 1811, elle perd Tarragone et se dissout presque tout entière. Elle se reforme lentement et pauvrement en 1812, grâce aux subsides des Anglais. C'est la Junte qui, pendant ces quatre ans et demi, lui assure des recrues, l'arme, l'habillement, la nourriture. A la vérité, les recrues servent en rechignant et désertent souvent. L'armement laisse à désirer, l'habillement est misérable, la nourriture médiocre ; les transports mal organisés ruinent le pays, les hôpitaux sont des charniers, rien ne fonctionne vraiment bien ; mais cette armée en haillons et sans solidité subsiste comme par miracle, empêche l'ennemi d'occuper le pays, contrarie ses mouvements, coupe ses convois, combat même, à l'occasion, et même battue, même dispersée, se reforme pour combattre encore ; elle tue du monde à l'ennemi, et n'est-ce pas là tout ce que peut prétendre une armée trop faible pour vaincre ?

A côté de l'armée soi-disant régulière, régiments décharnés, que viennent à chaque instant remettre en forme les recrues catalanes, la Junte organise peu à peu ses réserves. Le Catalan s'est soulevé jadis contre la conscription, et s'y montre toujours très rebelle. La présence même de l'ennemi sur son territoire ne suffit pas à la lui faire accepter de bon cœur ; mais, s'il est rebelle à la discipline formelle de la vieille école militaire, il n'est point lâche et ne répugne pas au service, sous des officiers de sa race, de sa

langue et, pour ainsi dire, de son choix. Il fait peu de cas de l'armée proprement dite, il n'a en elle qu'une très médiocre confiance ; mais la Catalogne lui paraît toujours invincible, et il appelle de tous ses vœux le jour où toute la province se dressera en armes contre l'ennemi. Ce jour-là, le *Gavaix* saura ce que c'est que la Catalogne ! La levée en masse est impossible, parce qu'on manque d'argent, de vivres et d'armes : mais la Junte appelle les enfants perdus de la nation, les célibataires, les veufs sans enfants ; elle en forme des compagnies de marche, des légions catalanes, qui se fondent bientôt avec l'armée.

A côté de cette réserve appelée à l'activité, les chefs populaires de la province, Jean Baget, Jean Claros, Rovira, le baron d'Eroles, Milans, lèvent des corps francs, et là le Catalan hardi trouve le poste de son choix.

Il n'est pas jusqu'aux somatènes qui n'aient joué leur rôle dans la terrible lutte. On se demande parfois d'où ils sortent et comment on les armait, puisque la réserve manquait d'armes. Cependant on les retrouve à chaque instant, on les voit partout ; ils sortent de la masse populaire elle-même ; ils s'arment de tout ce qui leur tombe sous la main ; ils se font parfois voleurs après la bataille, puis redeviennent soldats après le maraudage.

Et la Junte dresse toujours des plans de recrutement et de mobilisation, ordonne l'enrôlement des conscrits, l'organisation des réserves, autorise la formation des corps francs, réglemente le *somatent*, prêche à tous le respect des biens et des personnes, le dévouement à la patrie, la guerre à outrance à l'envahisseur. Mal comprise, peu écoutée, elle recommence sans relâche, sans trêve, sans colère, sans découragement, sa prédication patriotique ; elle donne par sa constance et sa fermeté l'impression d'une force naturelle, d'une manifestation irrésistible du sentiment national.

La Junte ne disposait pas de la force et ne fût jamais venue à bout de sa tâche, si le sentiment national n'eût été unanime. Cette autorité révolutionnaire, que nous avons comparée au Comité de salut public, n'a jamais eu besoin de mettre la terreur à l'ordre du jour. Elle n'a point mis le pays en état de siège, elle n'a point procédé à des arrestations en masse, elle n'a point connu de suspects, elle n'a point érigé de tribunaux d'exception.

La Junte n'a, évidemment, pas été obéie comme l'a été la Convention ; la Catalogne lui a opposé une force d'inertie presque invincible. Beaucoup de contribuables n'ont pas payé l'impôt, beaucoup de conscrits sont restés chez eux ou ont déserté ; mais la Junte n'a pas eu non plus à combattre de révoltes comme celles de Lyon ou de la Vendée ; elle a toujours eu pour elle l'immense

majorité, la presque unanimité des citoyens. On lui a obéi, comme on avait obéi aux pouvoirs qui l'avaient précédée, comme on consentait à obéir en Catalogne, et elle a eu le bon sens de se contenter de ce qu'on lui offrait. Elle savait que nul n'aurait obtenu davantage.

Enfin cette longue guerre a remis, malgré tout, l'armée au premier plan, et en a refait le premier corps de l'Etat, ce qu'elle n'était plus depuis Rocroy. Au xviii<sup>e</sup> siècle, la monarchie espagnole est devenue une grande bureaucratie, et l'armée n'est guère qu'une administration. Le roi chasse, le roi préside des conseils, jamais il ne passe une revue, jamais il n'assiste à une manœuvre. Son plus beau régiment de cavalerie n'a jamais été rassemblé et est incapable de charger en ligne.

Six ans de guerre changent le caractère de cette armée. L'esprit militaire de la nation s'est réveillé, l'émulation est née entre les chefs ; des hommes de tout rang social se sont élevés dans la hiérarchie militaire, ont pris goût au commandement, à la vie de périls et d'aventures. Quand la paix sera rétablie, Ferdinand VII, aussi pacifique, aussi bourgeois que son père et son aïeul, voudra replonger l'armée dans son ancienne obscurité ; elle lui répondra par des conspirations, par la révolution, par la guerre civile, et la force des choses fera du soldat espagnol le champion du droit constitutionnel et, somme toute, de la liberté.

Tout le sang que nous avons versé en Espagne n'a donc pas été répandu en pure perte.

G. DESDEVICES DU DEZERT.

---

# La vie et les œuvres de Caton l'Ancien

---

Cours de M. JULES MARTHA,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Caton historien. — L'histoire à Rome avant Caton.

Nous avons, dans les leçons précédentes, considéré Caton l'Ancien successivement comme homme de guerre, comme homme d'État, comme orateur, comme agronome ; nous allons l'examiner maintenant comme historien. Son universelle curiosité l'a porté, en effet, vers l'histoire. Cette science cherchait alors sa voie ; elle n'était pas encore en possession de sa méthode et de son style ; elle était seulement en train de se constituer. Certes, Caton ne lui donna pas tout ce qui lui manquait ; mais il lui apporta ses idées si neuves, si originales, si fécondes, que, bien qu'il ne soit pas le créateur de l'histoire à Rome, les anciens le considéraient presque comme le père de l'histoire. Quintilien lui décerne le titre de fondateur de l'histoire, *historiæ conditorem*. C'est l'œuvre de cet historien que je me propose d'étudier, dans la mesure du moins où cette étude est possible ; car il ne nous reste que des fragments des ouvrages historiques de Caton.

Mais, avant d'aborder ce problème, il est indispensable de placer quelques explications préliminaires, sans lesquelles on ne comprendrait pas toute la valeur et le mérite propre de Caton. Il faut se reporter en arrière, jusqu'aux origines de l'histoire, et examiner à quel point en étaient arrivées les études historiques, quand Caton les prit en main.

Les origines de l'histoire, à Rome, remontaient à une époque très reculée. En effet, les Romains avaient l'esprit conservateur, aristocratique et religieux. Or, ce sont là trois caractères qui vivent surtout du respect du passé. Si on supprime le passé, il n'y a plus d'esprit religieux ; la vanité aristocratique perd ses titres, et les traditions, ainsi que le goût du passé, disparaissent avec la connaissance des époques primitives. C'est ce qui explique que, dès les premiers siècles de Rome, nous trouvons, non pas des historiens à proprement parler, mais comme un vague instinct de curiosité historique. Dès que les Romains ont eu con-

science de leur existence sociale, ils ont enregistré leurs faits et gestes. De là un grand nombre de dépôts d'archives, qui remontent à une très haute antiquité. Ces archives, nous n'en avons rien conservé ; mais leur existence nous est attestée par des témoignages et des textes assez nombreux, et nous sommes suffisamment renseignés pour savoir ce qu'elles contenaient.

Nous savons qu'il y avait, d'abord, des archives religieuses. La religion, à Rome, était une affaire d'Etat ; elle était conservée et dirigée par différents collèges sacerdotaux : collège des pontifes, collège des augures, collège des quindecemvirs, collège des Saliens, etc. Ces collèges constituaient des sortes de confréries de prêtres, ayant dans leurs attributions le culte d'un dieu particulier et se groupant autour d'un sanctuaire, qui jouait le rôle de centre de la confrérie. Chacun de ces collèges devait conserver les rites obligatoires dans les cérémonies du culte. Les rituels formaient des livres écrits sur parchemin, sur toile, sur des plaques de marbre ou sur des tablettes de cire ; on les nommait *libri lintei, marmorei*, etc., et on les conservait précieusement. Il fallait, en effet, suivre fidèlement les rites, qu'on ne pouvait savoir par cœur, et la moindre omission aurait été regardée par ces Romains formalistes comme un véritable sacrilège. A côté de ces rituels on conservait dans les archives religieuses des *commentarii*, ou procès-verbaux.

Les collèges de prêtres tenaient, plusieurs fois par an, des assemblées pour célébrer des fêtes, préparer l'organisation des cérémonies religieuses, délibérer sur les intérêts de la corporation, prendre des sanctions disciplinaires contre un des membres du collège ou une personne étrangère ; il y avait ainsi toute une série d'affaires à régler, pour lesquelles la confrérie se réunissait. Les actes étaient enregistrés, et on les conservait avec soin pour servir de précédents, au cas où une affaire semblable se reproduirait ultérieurement. On constituait ainsi des registres de procès-verbaux, des recueils de jurisprudence sacerdotale. De plus, les collèges de prêtres conservaient les listes des titulaires, qui formaient des catalogues très considérables. Voilà, en résumé, ce que renfermaient les archives religieuses de Rome.

Il y avait, en outre, des archives politiques. Nous savons que, de bonne heure, on eut l'habitude de noter sur des tables de marbre ou de bronze, année par année, les noms des magistrats en exercice. On enregistrait également les actes de l'autorité publique. Quand une loi nouvelle était votée, il fallait bien en conserver le texte, pour la faire connaître aux générations suivantes ; c'était une mesure indispensable et un usage suivi dans toutes les républiques antiques. En Grèce, on employait à cet usage des

tables de marbre placées autour des temples. A Rome, il y avait de même au Capitole, près du temple de Jupiter Capitolin, des dalles de pierre, ou plus probablement de bronze, où étaient gravés les lois, les sénatus-consultes, les plébiscites. Avec ces décisions et ces lois, on gravait aussi le texte des traités de paix conclus avec les peuples italiens ou étrangers, celui des traités de commerce, et tous les documents ayant une valeur diplomatique. Outre les listes de magistrats citées plus haut, on gardait les procès-verbaux des conseils de magistrats. Les procès-verbaux des séances des tribunaux étaient conservés par écrit ; car il fallait bien avoir une trace durable de l'acquiescement ou de la condamnation des accusés. Tous les actes de l'autorité officielle étaient donc scrupuleusement gardés. Comment l'étaient-ils ? Tous ces documents étaient-ils gravés, comme les lois, sur des tables de marbre et de bronze ? Les textes principaux étaient conservés ainsi ; mais il est probable que les moins importants étaient simplement transcrits sur toile ou sur parchemin. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'il y avait au Capitole un immense bâtiment, le *tabularium*, c'est-à-dire le dépôt des *tabulæ*, qui servait de dépôt d'archives. Ce bâtiment fut brûlé lors de l'incendie du Capitole par les Gaulois, en 390.

Indépendamment des archives religieuses et politiques, les Romains conservaient encore des archives privées. Dans les familles, dans les familles aristocratiques bien entendu, il y avait, à côté de l'*atrium* ou cour centrale de la maison, une espèce de resserre, de chambre spéciale, que l'on appelait le *tablinum*. Ce mot est, à peu près, le même que *tabularium* : c'est l'endroit où l'on garde les tablettes ; c'est le dépôt d'archives de la famille, comme le *tabularium* est le dépôt d'archives de la cité. On plaçait là les portraits des ancêtres. Il était d'usage, à partir d'une certaine époque, de faire des masques en cire des ancêtres qui avaient exercé des magistratures curules. On gardait aussi dans le *tablinum* tous les souvenirs de famille : si un membre de la famille avait eu le droit de s'asseoir sur une chaise curule, on conservait cette chaise curule ; s'il avait obtenu le droit de porter une toge bordée de pourpre, on conservait cette toge. On voyait aussi dans ce musée de la famille les généalogies, les récompenses militaires, les *phalære* et les couronnes méritées en temps de guerre par des actions d'éclat, en un mot tout ce qui pouvait constituer un souvenir ou relever la gloire de la famille. Ce n'était pas seulement pour le plaisir de les exposer aux regards que l'on conservait ainsi les images et les souvenirs des ancêtres ; c'était pour satisfaire à un usage consacré. Lors des funérailles d'un membre de la famille,

on faisait figurer au cortège non seulement les parents vivants, mais aussi les ancêtres. Ceux-ci étaient représentés dans le défilé par des acteurs, des esclaves, portant les masques des ancêtres et leur costume de cérémonie. Dans ce même ordre d'idées, on enregistrerait encore les discours funèbres prononcés aux obsèques des membres de la famille. Ces éloges ont disparu ; mais il ne faut pas trop le regretter, car nous savons qu'ils n'étaient pas très intéressants : c'était toujours le même modèle qui servait ; on ne prenait la peine que de changer quelques formules. Cicéron, qui a consulté quelques-uns de ces documents, ne nous cache pas qu'il a éprouvé une certaine déception. Mais, tout au moins, il y avait là le rappel de faits importants et de dates marquantes dans l'existence des grands personnages de Rome : c'étaient autant de documents pour un historien. Malheureusement, ces discours étaient non seulement incomplets, mais encore inexacts, parce qu'ils cherchaient à satisfaire la vanité des familles aristocratiques. C'est pourquoi Cicéron prétend que les archives de famille ont fait plus pour gêner l'histoire que pour l'aider.

Outre ces documents amassés dans les archives de la ville ou des familles, il semble qu'il y ait eu une espèce de chronique officielle, composée avec une arrière-pensée religieuse : c'étaient des annales rédigées par le grand pontife, *pontifex maximus*, ou tout au moins écrites sous sa surveillance ; de là vient leur nom de Grandes Annales, *Annales Maximi*. Ces annales nous sont connues par plusieurs textes anciens, dont je citerai les deux plus importants ; c'est, d'abord, un passage de Cicéron, dans le *De Oratore*, II, VIII : « Pour conserver le souvenir des faits publics, écrit Cicéron, depuis l'origine de Rome jusqu'au pontificat de Mucius Scaevola, le Grand Pontife recueillait par écrit les événements de chaque année et les reportait sur un tableau blanchi, qu'il exposait devant sa maison, afin que le peuple pût en prendre connaissance. Voilà ce que, aujourd'hui encore, on désigne sous le nom de Grandes Annales. »

Voici, maintenant, ce que dit Servius, le commentateur de Virgile : « Les Annales se faisaient de la manière suivante : tous les ans, le Grand Pontife écrivait en haut d'un tableau blanchi les noms des consuls et des autres magistrats. Puis il consignait, à la suite, les événements mémorables qui se produisaient à l'intérieur et à l'extérieur, sur terre et sur mer, *terra marique*, chacun à son jour, *per singulos dies*. Les anciens en firent un recueil en quatre-vingts volumes, et du nom des Pontifes, leurs auteurs, ces annales furent appelées Grandes Annales. »

Les deux textes en question divergent donc sur quelques points.

D'après Servius, qui soutient l'opinion la plus vraisemblable, le Pontife commençait son tableau au début de l'année ; tandis que, d'après Cicéron, il faisait un résumé des événements en fin d'année. Il est plus probable que Servius a raison et que le Pontife tenait son tableau au jour le jour, au fur et à mesure que les faits importants se produisaient. On recopiait ces tableaux ; car il est évident qu'il aurait été embarrassant de conserver dans les archives ces documents encombrants, quoique Servius ne le dise pas. C'est la collection de ces copies qui constituent les Annales en 80 volumes. Ces données incomplètes et contradictoires ont suscité un grand nombre de discussions sur des points de détail. Je ne m'attarderai pas à l'examen de ces discussions ; car une question plus importante pour notre sujet se pose maintenant.

Que renfermaient au juste ces Annales ? Que faut-il entendre par ces événements mémorables, *memoratu digna*, dont parle Servius ? Il est hors de doute que les Annales contenaient énormément de détails religieux ; puisqu'elles étaient rédigées par le chef de la religion officielle, elles devaient tout naturellement faire une large part aux choses de la religion, d'autant plus que, d'après les idées anciennes, c'étaient là les sujets importants entre tous. Tout événement considérable était même envisagé comme une manifestation de la puissance et de la volonté divines. C'est pourquoi le Grand Pontife enregistrait les orages et les coups de foudre, pour le cas où ces phénomènes se reproduiraient l'année suivante et prendraient ainsi le caractère d'un présage à interpréter. Il indiquait également avec soin les disettes, les inondations, les épidémies, les marques diverses de la colère ou de la bienveillance des dieux ; de même, les éclipses de soleil et de lune. Nous savons, par Tite-Live et les autres historiens de Rome, qu'on ne manquait jamais d'enregistrer tous ces phénomènes. On faisait une place aux divers prodiges, naissance de veaux à deux têtes, statues qui parlent et qui suent du sang. Il y avait tellement de détails de ce genre, que Caton les trouvait fastidieux et ne voulait pas les transcrire : « Il ne me plaît pas d'écrire, dit-il, *non lubet scribere*, tous les renseignements qui sont rapportés dans le tableau des Pontifes, comme la cherté du blé, les éclipses de soleil et de lune, etc. » Il y avait là un excès de précision un peu ridicule.

Mais, à côté des faits religieux, les Pontifes notaient les faits politiques, qui participaient au caractère de la religion, d'après les idées antiques : guerres sur terre et sur mer, batailles, lois, assemblées populaires, en un mot tout ce qui intéressait la vie publique du peuple romain. Au fur et à mesure qu'on s'est éloigné de



l'époque primitive, la part de la religion est devenue plus restreinte, et celle de la politique plus étendue. C'est là un fait frappant et dont on se rend bien compte en lisant les historiens qui ont eu recours à ces Grandes Annales. Plus on avance dans l'histoire, plus ces historiens abondent en détails : c'est que les Grandes Annales elles-mêmes étaient plus développées. D'abord elles n'ont été qu'une sorte d'almanach sommairement annoté et faisant mention de phénomènes astronomiques et météorologiques ; puis elles se sont considérablement amplifiées, de façon à former une véritable chronique.

Une partie de ces chroniques présente un caractère légendaire. La question est délicate ; il est possible cependant d'arriver à une conclusion vraisemblable. Cicéron, à propos des calculs et des progrès de l'astronomie, dit qu'en 403, à la suite d'une éclipse de soleil, des mathématiciens calculèrent à quelles dates le même phénomène se produirait. Puis ils firent le calcul inverse, en remontant dans le passé, et calculèrent les dates auxquelles l'éclipse avait eu lieu ; ils calculèrent ainsi toutes les éclipses depuis l'an 754, c'est-à-dire depuis la fondation de Rome. Si l'on fut obligé de reconstituer ces tables astronomiques, c'est donc que les Annales étaient muettes sur ce point. Or, les Annales ont mentionné, dès l'origine, les éclipses, qui sont les premiers phénomènes que les Pontifes prirent soin de consigner dans leurs observations. Il faut donc conclure de là que les Annales n'existaient pas avant cette date de 403. En outre, Cicéron dit que les Annales remontent aux premiers temps de Rome, *ab initio rerum romanarum* ; or elles ne remontent certainement pas à Romulus : elles ne peuvent remonter que jusqu'à Numa, puisque Numa est le créateur des institutions religieuses de Rome et que les Pontifes chargés de la rédaction n'existaient pas sous Romulus. Servius dit aussi que les Pontifes inscrivaient, d'abord, le nom des consuls de l'année ; les Annales, d'après ce texte, ne remonteraient donc que jusqu'aux premiers temps de la république romaine, car il n'y a eu de consuls que deux siècles après la fondation de Rome. Il y a donc des contradictions singulières entre ces différents textes. Avant 403, les Annales n'existaient pas, ou, du moins, elles avaient disparu. Elles avaient été brûlées, comme les autres pièces d'archives, lors de l'incendie du Capitole, en 390. On a dû essayer de reconstituer plus ou moins exactement les documents perdus et, quand on publia le recueil en 80 volumes dont parle Servius, une partie a été refaite, c'est-à-dire qu'on a résumé tant bien que mal les événements marquants qui avaient eu lieu avant la prise de Rome par les Gaulois.

Ces Annales ne présentaient naturellement aucun caractère littéraire ; ce n'était pas une histoire, à proprement parler. La langue en était très rudimentaire ; c'était une sorte d'almanach, avec des notes dont les phrases n'étaient pas faites. Les écrivains qui en parlent déclarent que le style en était tout à fait nu et sans ornement. Cicéron leur attribue comme caractère principal la brièveté, mais une brièveté qui n'empêche pas leur lecture d'être des plus ennuyeuses. Horace dit ironiquement que les Annales furent dictées par les Muses, mais non par les Muses grecques : les inspiratrices étaient les Muses du mont Albain. Ovide dit qu'il n'y a rien de plus négligé que ces Annales, *nihil hirsutius illis*.

Tel était l'état de l'histoire à Rome au commencement des guerres puniques. A ce moment, des particuliers eurent l'idée d'écrire pour leur compte des annales : cela tenait au développement du goût littéraire et au désir d'imiter les lettres grecques. Le premier de ces historiens fut Fabius Pictor. Il appartenait à une des plus grandes familles de Rome, à la gens Fabia, dont était originaire le fameux dictateur, Fabius Cunctator. Cette famille aristocratique avait certainement des archives très riches. Le surnom de Pictor venait à cette branche de la gens Fabia, du fait que les ancêtres de ce Fabius s'étaient occupés de peinture ; un des membres de la famille avait exécuté, au IV<sup>e</sup> siècle, des peintures dans un sanctuaire de Rome. Fabius Pictor était un homme instruit et savait le grec. A la suite des désastres de la 2<sup>e</sup> guerre punique, quand on décida d'envoyer une ambassade à Delphes, on choisit Pictor comme chef de l'ambassade. Il avait joué un rôle diplomatique et militaire dans les événements de la 2<sup>e</sup> guerre punique. Il se mit donc en tête de composer des annales historiques.

Son exemple fut suivi par d'autres Romains de marque. Citons parmi eux Censius Alimentus, qui, à vrai dire, n'était pas patricien, mais joua un rôle important dans les opérations militaires de la 2<sup>e</sup> guerre punique, et remporta des succès remarquables ; il était d'ailleurs membre d'une grande famille et fut magistrat et sénateur. Ayant été fait prisonnier par Annibal, il rapporta de sa captivité une foule de documents ; car Annibal le traita avec beaucoup d'égards. Citons aussi le fils du premier Africain, qui, d'après son épitaphe, aurait certainement surpassé la gloire de ses illustres ancêtres, si sa santé très chancelante ne l'avait forcé à mener une vie sédentaire. Un autre auteur d'annales est Acilius Glabrio, parent du vainqueur des Thermopyles, grand personnage lui aussi, sénateur, et très versé dans la connaissance des

choses de la Grèce. C'est ce qui le fit choisir comme interprète, lors de l'ambassade de Carnéade à Rome ; car le Sénat ne pouvait reconnaître d'autre langue officielle que le latin. Enfin, rappelons le nom de Postumius Albinus, issu d'une famille de la plus haute aristocratie, qui était célèbre à Rome pour sa grécomanie. Il aimait tellement la Grèce, dit Plutarque, qu'il en dégoûta les trois quarts des Romains. Lucius s'est moqué de lui à plusieurs reprises. Dans la préface de son histoire, il éprouvait le besoin de s'excuser des fautes qu'il avait pu commettre, en disant que le latin était sa langue maternelle. « Pourquoi donc, raillait Caton, écris-tu en grec, si tu ne t'y connais pas ? »

Le caractère commun de toutes ces histoires, c'est qu'elles renferment une partie historique et une partie légendaire. Cette dernière partie remonte aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire de Rome, jusqu'à la fondation de la ville, et même bien avant. On remontait couramment jusqu'à la guerre de Troie et à Enée. Nous apprenons par des fragments que Fabius Pictor signalait l'origine phénicienne de l'alphabet et de son introduction en Italie par Evandre. Fabius parle encore d'un songe d'Enée, de la fondation de la ville d'Albe, tous événements antérieurs à la fondation de Rome. Censius Alimentus parle aussi de l'origine de l'alphabet et du développement du culte du dieu Faunus en Italie. Acilius traite des origines arcadiennes du roi Evandre et du culte de Vertumne en Italie. Il donne des anecdotes sur la jeunesse de Romulus et de Rémus, anecdotes pieusement reproduites par Plutarque ; celui-ci nous dit que les deux frères allaient à l'école dans la ville de Gabies. Ces détails proviennent des ouvrages des annalistes. Albinus remontait à la jeunesse d'Enée, et citait le nom de sa nourrice. Scipion introduit dans son œuvre des détails aussi peu vraisemblables et se fait l'écho complaisant des grandes familles romaines, préoccupées de se trouver des ancêtres dans les compagnons d'Enée.

Quant à la partie historique, elle renferme deux périodes : la période intermédiaire entre les temps légendaires et les temps contemporains d'une part et les temps contemporains d'autre part. La première partie est très brièvement résumée. Cela nous est attesté, pour l'ouvrage de Fabius Pictor, par le témoignage de Denys d'Halicarnasse. Les autres annalistes ont certainement fait de même ; car ils ont tous, plus ou moins, copié Fabius. Les historiens ultérieurs qui ont utilisé les annales primitives passent rapidement sur les premiers temps de Rome ; c'est ainsi qu'Ennius consacre 12 livres à parler des événements qui se sont déroulés depuis Pyrrhus jusqu'à la première guerre de Macédoine, c'est-à-

dire pendant 75 ans ; quant aux deux siècles et demi antérieurs à Pyrrhus, il les renferme en 3 livres seulement. Cela vient toujours de ce fait que, pour la période antérieure à 390, on n'avait d'autres documents que ceux qu'on avait incomplètement reconstitués.

Pour la période contemporaine, au contraire, on disposait de toutes sortes de renseignements. Les annalistes, grands personnages, avaient joué un rôle dans les événements et ils avaient beaucoup à raconter. C'est ce qui fait leur prix aux yeux des historiens postérieurs.

Pour la 2<sup>e</sup> guerre punique, Polybe, historien du plus grand mérite, se sert de l'ouvrage de Fabius Pictor ; c'est d'après lui qu'il note les forces des adversaires et qu'il raconte la bataille de Trasimène. Il regarde donc Fabius comme un témoin digne de foi. Les détails étaient même si abondants, que les annalistes faisaient place à des anecdotes. Telle est l'anecdote rapportée par Pline le Jeune : les Romains assiégés dans une ville de Ligurie cherchaient à communiquer avec une armée de secours, qui venait débloquer la ville. Un des assiégés réussit à franchir les lignes ennemies en emportant une hirondelle. Le chef de l'armée de secours, le moment venu, lâcha cette hirondelle et fit ainsi connaître, au moyen d'un ruban portant des nœuds convenus, l'heure de l'attaque et divers renseignements qui firent réussir l'opération.

Censius Alimentus connaissait fort exactement les ressources d'Annibal ; il faisait la statistique des forces qu'il emmenait à son départ d'Espagne et de celles qui lui restaient au moment de franchir les Alpes et d'entrer en Italie. Il avait perdu 36.000 hommes en arrivant devant le Rhône.

Acilius, lui aussi, abonde en détails et en anecdotes. C'est ainsi qu'il raconte l'histoire suivante : Annibal choisit une fois dix prisonniers qu'il emmena à Carthage et qu'il chargea ensuite d'aller négocier à Rome pour l'échange des prisonniers, après leur avoir fait jurer de revenir. Tous revinrent ; mais l'un d'eux prétendit qu'il avait oublié quelque chose, et on le laissa partir de nouveau. Une fois arrivé à Rome, il dit qu'il avait tenu son serment, puisqu'il était revenu la première fois, mais qu'il était libre maintenant ; le Sénat ne l'entendit pas ainsi et le renvoya à Annibal. C'est Acilius également qui rapportait la célèbre anecdote de l'entrevue de Scipion l'Africain et d'Annibal, alors exilé à Ephèse. « Quel est, à votre avis, le plus grand général, demanda Scipion ? — Alexandre. — Et ensuite ? — Pyrrhus. — Et le troisième ? — Moi-même, répondit Annibal. — Que diriez-

vous donc, ajouta Scipion, si vous m'aviez vaincu? — Je me placerais au premier rang de tous. »

Albinus racontait aussi des anecdotes de ce genre. En voici une comme exemple. On sait que les Stoïciens avaient la prétention de se distinguer des autres hommes et de se proclamer citoyens du monde. Quand Carnéade et ses collègues, notamment le stoïcien Diogène, attendaient l'audience du Sénat, Albinus, alors préteur, vint à passer. Les Grecs ne le saluèrent pas. Le magistrat, un peu dépité, dit à Carnéade : « Tu es, sans doute, un de ces sages qui nous méprisent, nous autres Romains, parce que nous ne sommes pas des sages ; tu crois que Rome n'est pas une ville et que les Romains ne sont pas des citoyens ? » Carnéade, pour donner une petite leçon à Diogène, chef de l'école rivale de la sienne, répliqua tranquillement à Albinus : « Adresse-toi à mon collègue. » L'anecdote vient certainement du livre d'Albinus, puisqu'il était alors le seul Romain à connaître le stoïcisme.

On voit ainsi quel était le caractère de ces annales, très sommaires pour les premiers temps de Rome, et beaucoup plus riches pour ce qui concerne la période contemporaine. En outre, et c'est là un fait des plus caractéristiques, toutes ces annales étaient écrites en grec.

M. G.

---

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## Les Finances (suite).

*Quatrième période (1380-1439).* — Nous avons vu comment Charles V, sur son lit de mort, pris d'un doute sur la légitimité des impôts qu'il avait levés pendant son règne, abolit les fouages; l'ordonnance qui proclamait cette abolition fut promulguée dans tout le royaume, le 16 septembre 1380, le jour même de la mort du roi. Mais le peuple prétendit que non seulement les fouages, mais aussi les aides devaient être abolis, et il y eut quelque agitation à Compiègne, Saint-Quentin; à Paris, une émeute éclata le 14 novembre, et les quatre oncles du nouveau roi Charles VI, qui gouvernaient le royaume, cédant à la pression populaire, proclamèrent l'abolition des aides et de la gabelle. L'avocat Jean des Mares annonça la nouvelle au peuple en ces termes: « *Novus rex, nova lex, novum gaudium* », et la foule cria: « Noël, Montjoie Saint-Denis! » et courut piller les maisons des Juifs.

Mais la royauté ne pouvait plus se passer d'impôts extraordinaires; les rouages administratifs s'étaient compliqués; les besoins d'argent étaient pressants, car on s'attendait d'un moment à l'autre à ce que la guerre recommençât avec les Anglais. Les régents, dans leur détresse, durent recourir aux Etats généraux et aux Etats provinciaux pour leur demander des subsides; mais la levée de ces subsides fut l'occasion de révoltes: ce fut à Rouen, en février 1381, la révolte de la *Harelle*, les habitants se refusant à payer une taxe sur les draps et une autre sur les boissons. A Paris, les représentants des métiers consentirent à accorder une aide de 12 deniers par livre sur les marchandises vendues, qui devait être levée à partir du 1<sup>er</sup> mars 1381. Ce jour-là, un collecteur de l'impôt vint réclamer la taxe à une pauvre femme qui vendait du cresson: une émeute éclata aussitôt, ce fut

la révolte des *Maillotins*. Les deux révoltes furent réprimées : la ville de Rouen fut châtiée, et Paris, peu après, fut également puni. En décembre 1381, Charles VI, qui venait de vaincre les Flamands à Roosebecke (27 novembre 1381), rentra à Paris par la brèche, supprima la fonction de prévôt des marchands, fit pendre les rebelles par centaines aux fenêtres de leurs propres maisons, et établit de nouveaux impôts de sa propre autorité. Disons quelques mots des divers impôts qui furent ainsi levés sous le règne de Charles VI.

L'aide sur la vente des marchandises était de 12 deniers par livre ; dans certaines villes, Paris et Melun par exemple, le pain ne fut pas frappé par l'impôt. En 1388, la taxe fut portée de 12 à 18 deniers ; mais, quand Charles VI prit lui-même le gouvernement en main, il rétablit la taxe primitive. Le vin et les autres boissons étaient taxés, quand on les vendait au détail, à 2 sols 6 deniers par livre ; en 1384, on porta la taxe à 3 sols par livre, et on lui donna le nom de *quatrième des vins et menus breuvages*. La gabelle fut enfin partout rétablie, et, en 1383, on en fixa le tarif à 20 francs par muid de sel. En 1388, la taxe fut portée à 40 francs par muid ; mais ne fut pas maintenue longtemps à ce taux exorbitant ; la taxe primitive fut rétablie. Les fraudes étaient réprimées avec la plus grande rigueur : toute personne était tenue, sous peine d'amende, de prêter main-forte aux officiers royaux contre les fraudeurs. Enfin, les douanes furent, elles aussi, maintenues.

La royauté leva encore, outre ces impôts indirects, d'autres taxes. Les fouages, notamment, furent rétablis à plusieurs reprises, mais pour peu de temps : par exemple, en 1383, 1385, 1388, 1398 ; en mars 1396, une aide fut levée pour le mariage d'Isabelle de France, fille du roi, avec Richard II d'Angleterre. Cette aide était d'ailleurs régulière et conforme aux règles féodales. Le roi leva aussi, à plusieurs reprises, des taxes sur le clergé, des décimes sous prétexte de travailler à l'union de l'Eglise détruite par le grand schisme ; il en fut ainsi en 1386, 1399, 1411. Le roi contraignit aussi les villes et les particuliers à lui prêter de l'argent, qu'il ne rendait pas toujours ; il institua des commissaires pour rechercher dans les villes les usuriers, ou les gens qui avaient fait des contrats illicites ou des ventes malhonnêtes, les fit condamner à restituer, non aux personnes lésées, mais à lui-même. Enfin le roi, pour avoir de l'argent, recourut au moyen traditionnel des altérations de monnaies, et fit même de la fausse monnaie ; il engagea bien souvent aussi les bijoux et les diamants de la couronne.

Tous ces impôts étaient mal perçus, bien qu'on eût multiplié le nombre des fonctionnaires chargés de les percevoir. La comptabilité était falsifiée ; surtout le roi accordait de trop nombreuses exemptions d'impôts, ce qui irritait tous ceux qui ne jouissaient pas de ces exemptions : les clercs, prélats, abbés se firent exempter des impôts directs, de même que les officiers du roi et les nobles servant à l'armée. Parfois le roi livrait aux grands seigneurs le produit des aides levées sur leurs domaines. Enfin cet argent était mal employé : au lieu de l'utiliser pour la guerre et la défense du royaume, Charles VI le gaspillait en prodigalités dont bénéficiaient les personnes de la famille royale : sa femme, ses oncles, son frère, ses cousins et les courtisans, ou en fêtes magnifiques et bals masqués, où le roi acheva de perdre la raison.

Il fallait remédier à ces abus. L'ordonnance cabochienne de 1413 n'abolit ni les aides ni la gabelle, car l'utilité de ces impôts était reconnue : bien plus, elle les reconnut comme permanents, puisqu'elle les organisa comme s'ils devaient durer perpétuellement ; mais elle prit des mesures pour que l'argent qui en proviendrait ne se perdît pas en route. Le nombre des fonctionnaires des aides fut diminué ; on ne maintint à la Chambre des généraux des aides qu'un président et deux conseillers élus à la Chambre des Comptes et, dans chaque diocèse, il n'y eut plus que deux élus, qui durent résider, et un seul receveur, désigné par la Chambre des Comptes ; on supprima enfin les fonctionnaires inférieurs, les sergents des aides. On prit des mesures pour rendre plus précise la vérification des comptes, pour défendre à tous de solliciter des cadeaux du roi, et surtout pour que l'argent fût bien employé à la guerre, et qu'au moins une moitié des recettes fût, à cette intention, déposée dans la grosse tour du Palais, en lieu sûr et secret.

L'ordonnance cabochienne ne put être appliquée ; dès leur retour à Paris, le 3 septembre 1413, les Armagnacs l'abrogèrent. La guerre civile éclata alors, et les deux partis, Armagnacs et Bourguignons, levèrent l'impôt chacun pour son compte, et se disputèrent le produit des aides, gabelle et douanes ; bien plus, ils levèrent des taxes nouvelles : aides extraordinaires, décimes sur le clergé, emprunts forcés. Mais, bientôt, les deux partis changèrent de tactique : voulant conquérir le plus de partisans possible, ils ne trouvèrent rien de mieux que de supprimer les impôts extraordinaires et même la plupart des autres. Le 1<sup>er</sup> octobre 1417, Jean sans Peur promet une suppression générale de toutes les taxes. Le 30 janvier 1418, la reine Isabeau de Bavière, régente, donne pouvoir à des commissaires d'abolir les impôts dans les



villes d'Auvergne, Languedoc et Guyenne, qui se remettraient sous l'obéissance du roi, de la reine et du duc de Bourgogne ; seule, la gabelle était maintenue. Cette mesure fut accueillie avec enthousiasme, et, dès le début de 1418, presque tout le Languedoc avait passé au parti bourguignon. Le Dauphin Charles ne put rester en arrière : par ordonnance du 9 juillet 1418, lui aussi abolit toutes les aides, qui ne furent plus levées qu'en 1436, et avec le consentement des trois ordres de la nation réunis à Poitiers ; la gabelle seule demeura, mais reprit son caractère primitif d'impôt domanial.

Le Dauphin Charles ne pouvait pourtant pas soutenir sans argent la guerre contre les Bourguignons et les Anglais. Aussi, pour se procurer des ressources, il altéra les monnaies, et surtout il demanda des subsides aux villes et aux Etats provinciaux. Nous avons vu, dans une précédente leçon, qu'à cet effet il réunit, entre 1421 et 1440, deux fois les Etats généraux, quatre fois les Etats de langue d'oc, quinze fois ceux de langue d'oïl. Ces assemblées ne lui marchandèrent pas les subsides, et leur inaltérable dévouement contribua pour une large part à la délivrance du territoire : le clergé offrit des décimes, et le tiers accorda surtout des fouages qu'il leva lui-même. Ces impôts, que la royauté demanda presque chaque année pendant ces vingt années de guerre, prirent ainsi un caractère permanent ; on les appelle d'un nom qui devait leur rester jusqu'en 1789, la *taille*.

*Cinquième période (1439-1515).* — En 1436, Charles VII était vainqueur, et il songea alors à rétablir les aides qu'il avait abolies en 1418 ; les Etats de langue d'oïl, réunis à Poitiers en janvier 1436, votèrent les aides, mais pour quatre ans seulement ; cette mesure n'eut aucun effet, les Etats provinciaux y ayant fait une forte opposition. Un mois après, à une nouvelle session, les Etats rétablirent les aides ; et une ordonnance royale de février 1436 sanctionna aussitôt ce rétablissement, régla le mode de perception des aides, et celles-ci dès lors devinrent permanentes. L'aide consista, comme avant 1418, en une taxe de 12 deniers par livre sur les marchandises vendues : étaient seules exemptes de la taxe les marchandises dont le prix ne dépassait pas cinq sous et qu'on appelait les *quincailleries*. Sur les vins vendus au détail, la taxe était de 30 deniers par livre. Le Languedoc ne paya pas l'aide ; il offrit au roi 83.000 livres, en une seule fois, et se chargea de lever lui-même une taxe équivalente, qui fut un impôt de consommation, portant sur la vente au détail « de la chair et du poisson ». (Cf. Spont, *L'équivalent aux aides en Languedoc, de 1450 à 1515*, Revue du Midi, 1891.)

Presque en même temps que les aides, la taille devint aussi permanente : ce fut la grande ordonnance de novembre 1439 qui édicta cette grave mesure. Nous citons textuellement les articles 41 et 44, où cette réforme importante est contenue :

Art. 41. — « Et pour ce que, souventes fois, après que, du *consentement des Etats*, le Roy a fait mettre sus aucune taille sur son « peuple pour le fait de la guerre et lui subvenir et aider à ces « nécessités, les seigneurs, barons et autres empeschent et font « empescher les deniers de ladicte taille et aussi des aides du « Roy en leurs terres et seigneuries, et les aucuns les prennent « sous couleur qu'ils ont été assignés, ou disent aucune somme « leur estre due ou avoir été promise par le Roi; et aucuns autres « croissent et mettent avec et par dessus la taille du roy sur leurs « raptis et autres, grande somme de deniers qu'ils font lever avec « et sous couleur de la taille du roy, à leur profit, par quoi le roy « est empesché et ne peut estre payé des deniers de la taille par « son peuple, le roy ordonne, mande et commande que toutes « telles voies dorenavant cessent. »

Art. 44. — « Et pour ce que plusieurs mettent tailles sur leurs « terres, sans l'auctorité et le congé du roi, pour leur volonté et « autrement, dont le peuple est mortellement opprimé, le roy « prohibe et défend à tous, sous peine de confiscation de biens, « que nul de quelque état, condition ou qualité qu'il soit, ne mette « ou impose taille ou autre aide ou tribut sur ses sujets ou « autres, pour quelque cause ou couleur que ce soit, sinon que « ce soit l'auctorité et congé du roi, et par ses lettres patentes ; « et déclare, dès à présent, le roy les terres ou seigneuries où « telles tailles ou aides seraient mises sus sans ses auctorités « et congés, commises et confisquées envers lui. »

Ces deux articles indiquaient clairement que les tailles, levés par les Etats généraux, comme les aides, seraient perçues dans tout le royaume, même sur les terres des seigneurs ; que les seigneurs n'auraient droit à aucune part du produit de cette taille, et ne pourraient mettre, à leur profit, aucune « crue » sur la taille royale ; de plus, que personne ne pourrait lever de taille ni d'aide dans le royaume sans l'assentiment du roi. Il ne devait plus y avoir de tailles seigneuriales, mais une taille royale unique.

Ces principes, posés par l'ordonnance de 1439, n'entrèrent pas tout de suite en vigueur. Par le traité d'Arras (1435), le roi avait renoncé à lever la taille dans les Etats du duc de Bourgogne. Le comte Gaston IV de Foix défendit qu'on levât la taille sur ses Etats, et Charles VII, encore trop faible, n'osa insister ; mais, bientôt, la taille fut levée presque partout en France. Le roi, en effet,

ayant le droit d'accorder à des seigneurs l'autorisation de lever des tailles, se donna ce droit à lui-même et en usa, même quand les Etats généraux ne pouvaient se réunir. — En juillet 1440, Charles VII leva 200.000 livres et, en décembre, 200.000 ; en juin 1441, 100.000 livres ; en septembre, 200.000 ; en septembre 1442, 200.000 ; en mai 1443, 240.000 ; en février 1444, encore 240.000 livres, et ainsi de suite ; on voit que, certaines années, le roi levait deux fois la taille. Cette taille fut supprimée à la fin de la guerre de Cent Ans ; mais, depuis la création des compagnies d'ordonnance, on avait établi une autre taille pour l'entretien de ces compagnies, et celle-ci subsista. On l'employa, d'ailleurs, à bien d'autres usages que cet entretien des troupes. Le roi accorda souvent des exemptions de taille, d'abord aux étudiants de Paris, Orléans, Angers, Poitiers et autres lieux ; puis au clergé, aux officiers royaux, aux nobles vivant noblement. Il y eut bientôt deux sortes de tailles : la taille réelle, surtout en Languedoc, qui ne frappait que la terre, qu'elle appartint à un noble ou à un roturier, et la taille personnelle, ne frappant que la personne, et dont les nobles furent peu à peu exempts.

Charles VII continua aussi à lever la gabelle ; mais la gabelle ne fut pas levée de la même manière dans tout le royaume ; il perçut aussi les douanes, comme ses prédécesseurs. Enfin il recourut également à des expédients, en faisant, par exemple, rendre gorge à quelques-uns de ses sujets qu'il trouvait trop riches, tel son argentier Jacques Cœur.

Bien que la taille n'eût pas été trop lourde sous Charles VII (elle ne semble pas avoir dépassé 1.055.000 livres par an), les sujets du roi espéraient, quand le roi mourut, que son successeur les déchargerait encore plus de ce fardeau. Ils se trompaient du tout au tout, et ils ne tardèrent pas d'ailleurs à être détrompés. Sous Louis XI, en effet, le chiffre de la taille monta dans de fortes proportions, et, pour employer l'expression de Commines, le roi rendit la taille « très excessive et cruelle ». En 1461, elle fut portée à 4.600.000 livres, et, après la paix d'Arras, maintenue à 3.900.000 livres. Louis XI, sans doute, permit aux Etats de Normandie de s'abonner et affranchit certaines villes des tailles et aides : mais ce n'étaient là que concessions apparentes : car, à la place des impôts réguliers, il en établit d'autres, dont il disposait souverainement. Il exigeait ces contributions supplémentaires sous n'importe quel prétexte : le rachat des villes de la Somme, l'entretien de l'armée. Les villes récalcitrantes étaient condamnées à payer de fortes amendes. Si la taille royale était lourde, elle était, au moins en partie, fixe ; ces contributions

extraordinaires, au contraire, laissaient le champ libre à l'arbitraire royal. Le roi eut aussi recours à l'emprunt : par exemple, en 1477, toutes les villes affranchies de la taille durent payer une somme déterminée, pour la conquête de la Bourgogne. Il frappa même les villes qu'il voulait ménager : Tours, près de laquelle il réside ; Lyon, ville frontière ; bref, les villes furent sans cesse rançonnées par le roi. (Cf. H. Sée, *Louis XI et les villes.*) Le roi se procura encore des ressources en vendant des privilèges de noblesse, en extorquant de l'argent aux acquéreurs de fiefs et de biens de mainmorte, enfin en confisquant les biens de ses adversaires. Nul roi peut-être n'a, plus que lui, usé et abusé des confiscations ; mais il ne s'y enrichit pas beaucoup, car il partageait les dépouilles de ses victimes entre ses créatures. Il eut, en somme, une politique financière brouillonne, comme toute sa politique : il prenait tout, mais il dépensait tout. Sa mort fut un réel soulagement, pour le menu peuple surtout, à qui il n'avait témoigné aucune pitié.

Louis XI mort, il y eut aussitôt une réaction contre son règne, qui se manifesta surtout aux Etats généraux de 1484. Ceux-ci protestèrent contre tous les abus du règne précédent, et surtout contre l'aggravation des impôts, en particulier de la taille. « Et « plusieurs hommes, femmes et enfants, par faute de bestes, sont « contraints à labourer, la charrue au col, et les autres labou-  
« raient de nuit, pour crainte qu'ils ne fussent de jour prius et  
« appréhendés pour lesdites tailles ». Ils ajoutaient encore que ces charges étaient non seulement importables (insupportables), mais encore « charges mortelles et pestifères », et que le peuple était encore plus misérable que le serf. Les Etats consentirent néanmoins à voter 1.200.000 livres « par manière de don et octroi, et sans qu'on l'appelle dorénavant taille », pour deux ans seulement ; les deux ans révolus, on devrait les convoquer à nouveau et, si besoin était, ils voteraient alors un nouveau subside. Ils réclamèrent aussi une répartition plus équitable de l'impôt entre les généralités ; mais ils ne purent s'entendre sur leur demande. Le roi abolit un certain nombre de péages, et promit de n'exiger la traite foraine qu'à la sortie du royaume. En 1486, on ne convoqua pas du tout les Etats, et la royauté leva la taille à son bon plaisir ; elle dépassa de beaucoup les chiffres votés par les Etats, et le porta à 2.700.000 livres en 1490. Le chiffre n'atteignit jamais cependant ce qu'il avait été sous Louis XI, même pendant les guerres d'Italie. En 1490, le gouvernement voulut tenter la perception de la taille entre les généralités, mais n'y put parvenir.

Le règne de Louis XII fut, pour le peuple, un règne heureux.

Le roi commença par ne pas demander de don de joyeux avènement ; puis il réduisit la taille d'un dixième, et, bientôt après, d'un quart. Le chiffre de la taille s'abaisa à 1.673.000 livres. Cependant, dans les trois dernières années du règne, à cause des guerres d'Italie et de l'invasion de la France, le gouvernement mit d'assez fortes crues sur la taille ; les impôts indirects ne furent pas augmentés. Louis XII fit face aux dépenses par une administration ferme, réprima les excès des gens de guerre, supprima bien des privilèges et rappela aux receveurs, aux élus, aux grainetiers, l'obligation de la résidence. Il recourut à quelques mesures exceptionnelles : en 1510, il demanda un don gratuit au clergé ; il fit des emprunts aux villes, aliéna d'avance les revenus de certains impôts, mit en vente des offices ; et, sous son règne, la vénalité des charges fit de grands progrès.

Les impôts extraordinaires ont une organisation spéciale, qui rappelle celle du domaine. A la tête de cette administration sont, depuis 1443, les généraux des finances, au nombre de quatre, et dirigeant chacun une circonscription appelée *généralité*. Les quatre généralités sont : Langue d'oïl, Languedoc, Normandie, pays situés sur et outre Seine et Yonne. Les généraux n'ont pas le maniement des fonds, qui est confié dans chaque généralité à un receveur général, résidant au chef-lieu : Tours, Montpellier, Rouen et Paris. Chaque généralité est divisée en *élections*, dont les limites se confondent d'ordinaire avec celles des diocèses. Dans chaque élection, il y a deux élus, assistés d'un greffier et d'un procureur royal ; ils sont chargés du contentieux au sujet des aides, et n'ont pas le maniement des fonds, qui est confié à un receveur des tailles et à un receveur des aides (souvent ces deux personnages ne font qu'un). Chaque année, les aides sont données à ferme par les élus au plus offrant et dernier enchérisseur ; mais aucune ferme ne peut être attribuée aux officiers du roi, aux gens d'église et aux nobles. Les élus doivent surveiller de près les fermiers, recevoir leur cautionnement. La taille est levée directement ; chaque année, le conseil du roi en fixe le chiffre, la répartit entre les généralités, les généraux entre les élections, les élus entre les paroisses, et, dans chaque paroisse, la taille est levée par des collecteurs choisis par les habitants. On tient compte, pour l'établissement des rôles, de l'augmentation ou de la diminution de la population.

Dans les pays où les Etats provinciaux ont subsisté, ce sont ces Etats qui font lever l'impôt par des commissaires, qu'ils nomment et qui tiennent la place des élus : ce sont les *pays d'Etats*, s'opposant ainsi aux *pays d'élection*.

Pour la gabelle, le pays est partagé en greniers ayant chacun à sa tête un grenetier et un contrôleur ; dans les pays de quint et de quart, la levée est affermée.

Les généraux des finances, lorsqu'ils ne chevauchaient pas dans leurs généralités respectives, résidaient à la cour, et, réunis aux quatre trésoriers de France, formaient une commission centrale qui était consultée par le roi sur toutes les questions de finances, et élaborait, chaque année, l'*état général*, ce que nous appelons le budget.

Les élus et les grenetiers jugent en première instance le contentieux financier, et on peut appeler de leurs sentences à la *Chambre des généraux conseillers sur le fait de la justice des aides* ; à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, il y eut trois de ces chambres : Paris, pour les deux généralités de langue d'oïl et d'outre-Seine ; Montpellier, pour la langue d'oc ; Rouen (créée en 1483), pour la Normandie.

R. B.

---

*Le Gérant* : FRANCK GAUTRON.

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

Les œuvres d'inspiration hellénique  
dans la poésie française contemporaine

---

Cours de M. JOSEPH VIANEY,

*Professeur à l'Université de Montpellier.*

---

Les sonnets grecs de Hérédia.

III

On a tellement répété que Hérédia était surtout un peintre, qu'il semble paradoxal d'avancer que sa principale originalité parmi les artistes du sonnet fut peut-être tout autre : à mon sens, elle fut d'avoir introduit dans le sonnet l'intérêt dramatique. Presque toujours chez lui il y a une véritable action, prise, naturellement, très près du dénouement ; il y a une péripétie, qui change tout, donne à tout une face imprévue ; la dernière phrase apporte, en même temps qu'un tableau saisissant, une explication nécessaire et qui est souvent annoncée par un *car* :

Car l'ombre grandissante avec le crépuscule  
Fait, sous l'horrible peau qui flotte autour d'Hercule,  
Mélant l'homme à la bête, un monstrueux héros.

.....  
Car il a vu la lune éblouissante et pleine  
Allonger derrière eux, suprême épouvantail,  
La gigantesque horreur de l'ombre herculéenne.

Tous les petits drames du poète sont conduits avec une remarquable entente de l'intérêt de curiosité. Dans celui dont le pâtre de Némée est le héros, on craint jusqu'au bout de voir reparaitre vainqueur le lion ; du moins, on se demande comment le pâtre croit à la victoire du monstre ; on a la réponse seulement avec les deux derniers vers, et c'est alors seulement qu'on a aussi le nom du dompteur : Hercule. — Dans la *Fuite des Centaures*, on se demande jusqu'au bout pourquoi ce troupeau de monstres court éperdu, et il faut attendre le dernier vers, ou plutôt le dernier mot, pour connaître la raison de leur épouvante : ils ont vu s'allonger derrière eux l'ombre d'Hercule. De même Chénier nous donne seulement, avec le dernier mot du poème, le nom de son aveugle : Homère. — Le sonnet *Centaures et Lapithes* n'a pas plus de quatorze vers — comme tout sonnet — mais en ce court espace, que d'action ! D'abord, une exposition à grand spectacle : un festin nuptial, beau, étrange, tumultueux ; puis, un coup de théâtre : « Rires ! tumultes ! l'épouse est offensée » ; puis, un revirement et une reconnaissance : « Quelqu'un se lève ! Qui donc ? C'est Hercule » ; enfin, renouvellement de l'intérêt de curiosité : car, après s'être demandé quel est celui qui se lève, les lecteurs se demandent quel sera l'effet de son intervention et ils ne le savent que par le dernier vers :

Le troupeau monstrueux en renâclant recule.

*Sphinx* est un dialogue ; *Nessus et la Centauresse* sont des monologues : c'est le héros, c'est l'héroïne qui parlent, et dans les deux sonnets un problème est posé à notre sagacité, puis résolu ; une étrange situation nous est décrite, puis expliquée.

Autrefois Nessus vivait heureux et presque insouciant de la centauresse ou de la cavale ; aujourd'hui, il est malheureux et ne songe qu'à la femme. Pourquoi donc ? Parce qu'ayant été témoin des amours d'Hercule et de Déjanire, il aime comme un homme, tout en restant bête. — Le sonnet de *la Centauresse* offre le même intérêt, et il est construit sur le même plan, à quelques détails près.

En combinant dans le sonnet de *Pan* deux poèmes de Leconte de Lisle : *Pan et la Source*, Hérédia a entièrement renouvelé le sujet pour avoir su y introduire l'intérêt dramatique. Avec le dieu nous entrons dans la forêt ; il se glisse et se cache. Avec lui nous attendons la nymphe, nous la voyons venir, s'arrêter. Tout à coup, conformément à nos prévisions, le chèvre-pied s'élançait et la nymphe est prise. Comme dans *le Barbier de Séville* et comme



dans *Athalie*, — *si parva licet componere magnis*, — nous avons assisté à l'exécution d'un plan arrêté d'avance ; nous avons vu triompher l'audace et la volonté mises au service de la passion.

Drame, *le Bain des Nymphes* ; drames, *la Naissance d'Aphrodite* et *le Réveil d'un dieu* ; drames, *Andromède au Monstre* et *Persée et Andromède* ; drames, les paysages de *la Chasse* et de *Nymphée* : car tous les deux sont conçus comme des luttes ; dans l'un, le lever du soleil est une victoire sur l'ombre :

La forêt masse en vain ses feuillages plus lents ;  
Le soleil à travers les cimes incertaines  
Et l'ombre où rit le timbre argentin des fontaines,  
Se glisse, darde et luit en jeux étincelants ;

dans l'autre, le coucher de l'astre est une défaite :

Le dieu retient en vain de la quadruple rène  
Ses étalons cabrés dans l'or incandescent.  
Le char plonge. . . . .

C'est en faisant de ses sonnets épigrammatiques de petits drames que le poète a su être très original alors qu'il imitait de près, et qu'il a pu mettre de l'unité dans des pièces faites de traits empruntés à des sources diverses. — Le vieux guerrier de l'*Épigramme votive* vient d'arriver au temple d'Arès, accompagné d'un jeune ami. « Aide-moi, lui dit-il, car je suis vieux, à suspendre au pilier ces glaives, ce bouclier, ce casque. » Cela fait : « Joins-y cet arc », ajoute-t-il ; mais il demande conseil : « Faut-il tordre le chanvre autour du bois, faut-il tendre la corde ? » Puis il veut qu'on pendre le carquois. Puis il voit que le jeune homme cherche des yeux les flèches. Alors triomphant : « Mes flèches, je ne les ai plus ; va, si tu veux, les chercher à Marathon, tu les trouveras dans la gorge du Perse. » — Dans ce sonnet, celui qui parle, c'est le guerrier, c'est celui qui fait l'offrande. Dans le sonnet *A Hermès Criophore*, celui qui parle est au contraire l'ami, et il parle pour conseiller l'offrande à quelqu'un qui, sans doute, y met peu d'empressement : « Allons ! honorons Hermès ; dressons-lui un autel ! » Le tour est différent ; mais il n'est pas moins dramatique : on voit des gestes, on entend une voix, on assiste à un effort. — Plus animée encore est l'action dans le sonnet des *Bergers*. Les héros arrivent. « Viens », dit l'un, et il montre les lieux où le dieu se plaît à dormir. Puis il donne ses ordres : « Attache à ce vieux tronc moussu la brebis pleine. » Il fait ensuite sa prière : « Sois-nous propice, ô Pan. » Et voici qu'il se croit exaucé : « J'ai vu

tressaillir l'arbre. » Alors il part avec son ami et, en route, il tire la morale du drame : « Le don du pauvre vaut un autel de marbre, s'il est fait d'un cœur simple et pur. » — Combien dramatique encore le dernier des sonnets grecs du recueil : *Sur l'Othrys* ! Un pâtre reçoit la visite d'un ami : « Il est trop tard, lui dit-il, pour repartir, reste avec moi, cher hôte envoyé par les dieux ; viens boire mon lait fumant, et, du seuil de ma cabane, tu contempleras toute la Thessalie. » Les deux amis vont, en effet, à la cabane, et de là le pâtre montre les lieux qui lui sont familiers : « Vois la mer, et vois l'OËta dont Hercule fit son bûcher, et là-bas voici

Le Parnasse, où, le soir, las d'un vol immortel,  
Se pose, et d'où s'envole, à l'aurore, Pégase !

Dans ce sonnet le poète a traité au moins trois sujets : l'hospitalité antique, la vie pastorale, le paysage grec, admirable à voir et fertile en légendes ; mais les trois sujets sont étroitement unis par l'intérêt dramatique.

#### IV

Hérédia a trop le sens du drame pour aimer les tableaux inertes. Les siens se composent devant nous. Il ne décrit donc pas, il raconte. Et les traits qu'il choisit pour les peindre sont en général ceux qui sont utiles à l'action, ceux qui expliquent les mouvements ou les sentiments. — Les Centaures en fuite nous sont montrés foulant l'hydre et le stellion, franchissant ravins, torrents, halliers : car ce qui prouve leur terreur, c'est qu'ils ne regardent pas où ils passent. — Le pâtre de Némée nous est montré de même fuyant à travers le hallier, la ronce et le guéret : car ce qui prouve son épouvante, c'est qu'il ne prend garde ni aux ronces qui déchirent sa jambe ni aux guérets qu'il abîme ; dans le monstre qu'il croit voir surgir au bord du bois, il nous est montré remarquant seulement la tête : car ce qui le glace d'effroi, c'est la gueule armée de sinistres crocs. — Est-ce simplement parce que le mot est pittoresque, que la berge où dévale le héros qui va combattre les monstrueux oiseaux du lac Symphale est qualifiée de *fangeuse* ? Non, mais parce que le mot caractérise le personnage. Si Hercule est un héros de combattre des ennemis d'une telle vigueur, il en est un aussi de combattre bravement au milieu de la *fangé*. — Dans les tableaux du sonnet d'*Andromède au Monstre*, on trouve certainement le grand peintre que Brunetière y admire ; mais encore faut-il observer que le peintre s'y subor-

donne au dramaturge ; il ne fait rien voir, sauf ce que son héroïne a vu, sauf ce dont elle est émue ou étonnée. — De même, dans le sonnet d'*Ariane* : l'héroïne n'est pas seulement le centre du tableau ; le cortège de Bacchus n'est décrit que parce qu'il est l'orgueil et la joie d'Ariane, sa revanche sur l'infidélité de Thésée.

Par les exemples que je viens de citer, on a pu remarquer que l'art pittoresque de Hérédia, qui a le grand mérite de savoir soumettre les tableaux à l'action, a encore celui d'être très synthétique. Chaque peinture forme un ensemble. Et d'abord le personnage n'est pas séparé du décor. Quand le fauve néméen surgit, c'est au bord du bois ; la gueule, la crinière, les crocs se profilent sur le ciel sanglant ; Hercule, avec la peau qui flotte autour de lui, nous apparaît au milieu de l'ombre crépusculaire. — Le gracieux insecte de l'*Épigramme funéraire*, cette verte sauterelle dont l'aile vibre sous un pied dentelé, nous est présenté au milieu du décor où il vit, c'est-à-dire :

Bruissant dans le pin, le cytise, ou l'airelle.

Puis son humble tombe nous est présentée « blanche au milieu d'une touffe de thym ». — L'*Esclave*, du sonnet qui porte ce titre, ne revoit pas son golfe aux belles lignes, sans revoir en même temps la montagne qui y mire ses bleus sommets, ni les yeux si purs de sa Cléariste, sans revoir aussitôt le ciel natal qui s'y reflète. Ainsi toujours un coin de paysage autour du héros, toujours un petit décor pour encadrer l'action, toujours des ensembles.

Des ensembles, parce que l'homme est sans cesse placé dans la nature. Des ensembles, parce que de ce décor naturel tout nous est offert en même temps : ce qui s'adresse aux yeux, ce qui s'adresse à l'oreille, ce qui s'adresse à l'âme. C'est par le même vers qu'on voit le lac, qu'on entend le clapotis de l'eau, qu'on reçoit l'impression que ce paysage est triste :

Sur le lugubre lac où clapotaient les eaux.

C'est par le même vers qu'on voit tomber la pluie d'oiseaux, qu'on entend leurs cris, qu'on reçoit l'impression que tout cela est horrible :

Avec des cris stridents plut une pluie horrible.

C'est dans le même distique qu'on voit la pourpre des nuages et qu'on entend le soupir de la mer :

...La mer de son soupir puissant  
Emplit le ciel sonore où la pourpre se traîne.

C'est dans le même distique qu'on voit la lune s'argenter et que l'oreille cesse de percevoir des bruits :

Et plus clair en l'azur noir de la nuit sereine,  
Silencieusement, s'argente le croissant.

Ainsi, partout les sensations s'associent. Partout où il y a un effet, soit de lumière, soit de couleur, pour le charme de l'œil, il y a pour le charme de l'oreille un effet d'harmonie.

Cet art pittoresque est, enfin, très complexe par ses moyens d'expression.

Des mots bien concrets, au besoin crus, parfois un peu rares : *guéret, crinière, croc, gueule, crâne, laver, musle, poil, crin, renâcler, sabots, rein, rut, étalon, brute, hennissement, cavale, stellion, bupreste*. — Des noms propres pour la couleur, mais peu nombreux, par crainte d'être obscur ; *Chrysaor, Omphale, le Galèse, le Callidrome, l'Œta, l'Othrys*. — Des noms abstraits, au contraire, et de sens large, surtout quand ce sont des adjectifs : *monstrueux, sinistre, superbe, horrible, formidable*. — Une grande habileté à faire valoir les mots par leur place, surtout les adjectifs. Très longs, ils s'appuient sur des substantifs très courts ou réciproquement, et peut-être le poète a-t-il un peu abusé de cet effet :

Sur le *lugubre lac* où clapotaient les eaux.  
(*Stymphale.*)

Ont fait onduler l'*or bariolé* des plaines.  
(*La Chasse.*)

Dans la *mouvante nuit* darde l'or de ses flèches.  
(*Pan.*)

Car les grands dieux ont fait d'*irrésistibles armes*.  
(*La Magicienne.*)

*Seul un rugissement* a trahi leur étreinte.  
(*Némée.*)

Et l'*ombre grandissante* avec le crépuscule.  
(*Némée.*)

Le dieu retient en vain de la *quadruple rêne*...  
La lune tiède luit sur la *nocturne danse*...  
(*Nymphée.*)

Tel adjectif a un sens qui s'oppose à celui de son substantif : « le monstrueux héros ». — Tel autre, qui se place d'habitude après

le substantif, est placé avant : « la formidable empreinte ». — Dans deux vers consécutifs, les deux adjectifs sont d'abord à la même place, chacun après le substantif, puis ils sont aux places opposées, le premier après le substantif, le second avant :

Qui sur le ciel sanglant ouvre sa gueule armée,  
Et la crinière éparse et les sinistres crocs.

(*Némée.*)

Des antithèses en grand nombre, des antithèses de tout genre et de fort complexes. Ainsi dans le seul sonnet du *Thermodon* : contraste entre la ville en feu et le fleuve dans l'ombre, entre le bruit du jour et le silence de la nuit, entre le mouvement de tout à l'heure et l'immobilité de maintenant, entre les guerrières mortes et les chevaux vivants, entre la blancheur des étalons et le sang rouge des vierges. Ainsi dans le seul vers final de *Stymphale* : contraste de couleur entre le rouge du sang et le bleu du ciel, contraste moral entre le sang qui est sur le corps et le sourire qui est sur les lèvres, contraste de son entre les voyelles éclatantes des mots *sanglant* et *grand*, qui sont expressives de la grandeur et de l'éclat, et les voyelles claires des mots *ciel*, *bleu*, *sourire*, qui sont expressives de la grâce :

Hercule, tout sanglant, sourire au grand ciel bleu.

## V

Expressifs par leurs sons, par leur longueur, par leur place, par la façon dont il les rapproche et les oppose, les mots le sont encore chez Hérédia par leur sonorité. Peu de nos poètes ont connu aussi bien que lui la valeur expressive des voyelles et des consonnes, les effets qu'on obtient par leur répétition ou par leurs contrastes. Le meilleur théoricien du vers français que nous ayons a tiré des sonnets de Hérédia un grand nombre d'exemples, analysés avec une rare finesse et précision (1).

Citons nous-même quelques exemples. Et prenons-les d'abord dans deux sonnets seulement, *la Chasse*, *Nymphée*.

Voyelles éclatantes pour exprimer l'éclat de la lumière :

Le quadrigé au galop de ses étalons blancs.  
a o a o a on an  
Les étalons cabrés dans l'or incandescent.  
a on a an o an an

(1) Grammont, *Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie.*

Voyelles éclatantes pour exprimer l'éclat des bruits :

Dans les clameurs de mort le sang et les abois.  
 an            a            o            an            a oua

Voyelles éclatantes pour exprimer la grandeur et aussi l'éclat de la chaleur :

La terre sent la flamme immense ardre ses flancs.  
 a            an a a            an a            an

Voyelles nasalisées — ce sont les plus molles de toutes — pour exprimer le silence :

Silencieusement s'argente le croissant.  
 an            an            an            an

Voyelles nasalisées pour exprimer la langueur de la musique :

Et Pan ralentissant ou pressant la cadence.  
 an    an    an            an            an

Voyelles claires pour exprimer le rire des sources :

Et l'ombre où rit le timbre argentin des fontaines.  
 è            i            in            in é            ai

(Noter que la voyelle aiguë *i* est deux fois nasalisée ; ce rire, qui est *clair*, est donc en même temps *doux*. Et noter les explosives : timbre, argentin des fontaines, pour dire les bruits saccadés, répétés, produits par la course de l'eau sur le gravier ; mais en même temps il y a roulement, d'où les *r* : rit, argentin, timbre).

Voyelles claires pour exprimer la grâce du clair de lune ; l'effet en est renforcé par des nasales et des voyelles nasalisées :

La lune tiède luit sur la nocturne danse  
 u    iè    ui            u  
 n            n    n    an

Liquides pour évoquer l'image d'une moisson ondulant comme un fleuve qui coule :

Ont fait onduler l'or bariolé des plaines.  
 lé lor            lé            lai

(Noter que, dans *bariolé*, on a la voyelle la plus éclatante : *a* et la plus aiguë : *i* ; l'éclatante *o* et la claire *é*. Tout le jeu des voyelles

est donc dans ce mot expressif, qui est un vrai bariolage de sons.)

Explosives pour exprimer une série de bruits secs et répétés, ceux des traits lancés par l'arc :

Faisant voler les traits de la corde tendue.  
t d c d t d

Glanons dans des sonnets divers quelques exemples de vers d'une harmonie complexe :

S'envolèrent ainsi qu'une brusque rafale.

La siffante *s* exprime le sifflement ; la spirante *v*, le vol ; l'explosive *q*, un bruit sec ; la vibrante *r*, le grondement ; la spirante *f*, le souffle ; les voyelles aiguës *i u u*, l'élan ; la voyelle éclatante *a*, le bruit éclatant de l'orage.

Sur le lugubre lac où clapotaient les eaux.

Cinq fois la liquide *l* : glissement ; six momentanées (*g, b, c, p, d, t*) : bruit répété ; trois *u* : plainte des eaux ; *a* et *o* : bruits sonores.

La peur les précipite : ils sentent la mort prête.

Mouvement qui se prolonge très longtemps, donc répétition de sons : quatre fois *p*, deux fois *é*, deux fois *i*. — Mouvement rapide, donc des voyelles claires et aiguës : *é, i*. — Mouvement saccadé, donc des explosives : *p, t*.

Et, pour insister un peu sur l'effet produit par des sons répétés, parce que Hérédia offre un nombre considérable de ces répétitions, citons encore ces quelques vers :

Parfois l'un des fuyards de la farouche horde.  
f f f  
Et la chair héroïque au reflet des flambeaux.  
fl fl  
Errait le fier troupeau des Centaures sans nombre.  
r r r san r san r  
Tel qu'un éclat de foudre en un ciel sans éclair,  
t q c d c  
Tout à coup retentit un hennissement clair.  
t t c t t c

Ajoutez le bonheur des coupes.

Le vers alexandrin classique se compose de quatre parties ou mètres séparés par des coupes. La coupe principale est toujours

au milieu ; mais la place des coupes secondaires varie. Si elles sont à la même place, si, par suite, les quatre mètres ont chacun trois syllabes, le vers est monotone. Or, tout peut devenir un moyen d'expression, même la monotonie du rythme. Qu'est-ce que celle-ci peut rendre ? Hérédia le sait bien : une chose qui indéfiniment se répète :

Et partout | devant lui | par milliers | les oiseaux.  
(*Stymphale.*)

Dans un vers où les mètres sont inégaux, un mètre de moins de trois syllabes sera court et par suite lent ; il sera donc employé par le poète pour nous faire assister à un spectacle qui se prolonge, dont notre œil suit le développement :

*Ils vont.* | L'Afrique plonge au gouffre flagellé.  
(*Le Ravissement d'Andromède.*)  
Rejetant tes cheveux en arrière, | *tu pars.*  
(*Artémis.*)

Et Hérédia utilise aussi très bien l'alexandrin dit romantique, celui qui a trois mètres au lieu de quatre, donc deux coupes au lieu de trois. Il sait que c'est un vers plus rapide que l'autre, par conséquent excellent pour exprimer le mouvement :

Bondissant | au milieu des molosses | superbe ;  
(*Artémis.*)  
Les flèches | que le vent des batailles | disperse ;  
(*Épigramme votive.*)

particulièrement un mouvement qui commence :

L'archer superbe | fit un pas | dans les roseaux ! (1).  
(*Stymphale.*)  
Où sont Phœbé, Marpé, | Philipis, Aella,  
Qui, suivant Hippolyte | et l'ardente Astérie,  
Menèrent | l'escadron royal | à la tuerie ?  
(*Le Thermodon.*)

Tel est l'art de Hérédia. Singulièrement complexe, il utilise toutes les ressources de la versification et toutes celles de la langue ; il connaît la force d'un terme bien choisi et mis à sa place ; il sait opposer et rapprocher les mots de toutes façons. Il s'adresse tout ensemble à l'œil, à l'oreille, aux sens, à l'âme.

(1) Si l'on coupe le vers ainsi : « l'archer superbe | fit || un pas | dans les roseaux », le sens devient différent et grotesque, comme le remarque M. Grammont : le vers dit alors qu'Hercule ne fit qu'un pas.



Il associe l'intérêt plastique à l'intérêt dramatique. Et cette complexité de l'art répond à celle du fond. Car, suivant le mot de M. Jules Lemaitre, chaque sonnet de Hérédia « résume à la fois beaucoup de savoir et beaucoup de rêve » ; il résume en général beaucoup d'humanité. Dans cette série de sonnets grecs sont condensés les aspects essentiels de la vie privée des Grecs et les caractères principaux de leur mythologie ; mais, en même temps, ce sont des sentiments d'une vérité éternelle, qui percent au fond de tout cela.

## VI

Une poésie si complexe ne pouvait être que le produit d'une longue patience, et l'on sait combien chaque pièce a coûté d'efforts. Elle n'eût point pu exister non plus, si le poète ne s'était mis à l'école de quelques maîtres (1).

Il doit beaucoup à Leconte de Lisle, et il ne s'en est jamais caché. Dans le sonnet de *l'Esclave*, où il s'est inspiré de lui pour peindre la Sicile et la Sicilienne, il lui a même rendu un très délicat hommage : il a donné à la jeune femme, aimée de son héros, le nom de l'héroïne de Leconte de Lisle qu'il a prise comme modèle : Cléariste. Son coureur a des muscles qui font songer à ceux d'Héraklès (*Héraklès au taureau*). Son Nessus est frère de *Khiron* ; et, en empruntant à Leconte de Lisle le personnage du Centaure, il lui a aussi emprunté l'idée de le faire parler ; il lui a même emprunté un des vers importants de son sonnet, car ces deux vers de *Khiron* :

Tel je vivais heureux sur la terre sublime...  
J'avais erré sauvage et libre sous les airs

donnent, fondus ensemble, celui-ci de *Nessus* :

Tel j'ai grandi ; beau, libre, heureux, sous le soleil.

Le sonnet de *Pan* combine les poèmes de *la Source* et de *Pan*. Tous les éléments essentiels des paysages de la *Chasse* et de *Nymphée* sont dans *Paysage*, dans *Thestylis*, et surtout dans le *Réveil d'Hélios* : Leconte de Lisle parle des « quatre étalons de neige »

(1) Je vais avoir le plaisir d'utiliser les recherches intelligentes d'un de mes anciens étudiants, M. Thauziès, qui a fait un mémoire sur les sources de sonnets antiques de Hérédia et l'a publié dans la *Revue des langues romanes*, numéros de novembre 1910 et de janvier 1911.

que le dieu soumet au joug, et Hérédia du char qui « monte au galop de ses étalons blancs » ; Leconte de Lisle dit : « Et du quadruple effort de ses rênes solides, le fils d'Hyperion courbe leurs cols nerveux », et Hérédia : « Le Dieu retient en vain de la quadruple rêne ses étalons... » ; Leconte de Lisle appelle le char du soleil « le quadrigé immortel », et Hérédia : « le quadrigé céleste » ; Leconte de Lisle dit : « l'air sonore s'emplit de flamme et d'harmonie », et chez Hérédia, si l'air devient le ciel, il reste sonore ; il s'emplit toujours de flamme et d'harmonie, seulement la flamme devient *pourpre* et l'harmonie devient « le soupir puissant de la mer ».

Mais, bien plus que par ces réminiscences qui lui ont suggéré des vers, des tableaux, des sonnets entiers, Hérédia est disciple de Leconte de Lisle pour avoir développé à son contact son amour de la Grèce, son goût de la mythologie, son entente de la composition, et aussi pour lui avoir pris quelques-uns des secrets de son art. — Avant Hérédia, en effet, Leconte de Lisle n'avait pas craint d'adosser les longs adjectifs aux courts substantifs :

Courbez, ô monts d'Hellas, vos prophétiques crêtes.  
(*Hélène*, petite éd. Lemerre, p. 84.)

Des bondissantes nefs gonfle la voile pleine.  
(*Hélène*, p. 83.)

Avant lui, et beaucoup plus que lui, il avait aimé les vers entièrement composés de deux substantifs flanqués chacun d'une épithète :

Et la biche craintive et le cerf bondissant.  
(*Hélène*, p. 90.)

Et le glaive homicide et la pique d'airain.  
(*Hélène*, p. 121.)

Ces procédés sont, d'ailleurs, aussi chez André Chénier, dont l'influence s'est confondue bien souvent pour Hérédia avec celle de Leconte de Lisle. En certains domaines, cependant, celle de Chénier a été prépondérante. Ainsi Chénier et Hérédia ont tous deux, bien plus que Leconte de Lisle, le souci de l'intérêt de curiosité et le sens de l'action. On reconnaît aussitôt l'élève de Chénier à la brusquerie de ces débuts qui vous jettent en pleine action :

Depuis que le Dompteur entra dans la forêt...  
Et partout, devant lui, par milliers, les oiseaux  
S'envolèrent...

On le reconnaît à cet art de tenir la curiosité en haleine jusqu'au dernier vers, parfois jusqu'au dernier mot, de faire attendre le nom du héros jusqu'à son dernier geste, de laisser l'action suspendue jusqu'au moment où le poème va s'achever. On le reconnaît encore à la plasticité des tableaux. Mais Hérédia est beaucoup plus coloré que Chénier, et, beaucoup plus facilement, il admet dans son vocabulaire pittoresque les mots propres, techniques, crus.

Ici, s'est exercée l'influence de Victor Hugo, que l'on ne distingue pas toujours chez Hérédia de l'influence de Chénier et de Leconte de Lisle, mais qui, sur certains points, apparaît manifeste. Comme versificateur, par exemple, Hérédia relève de Hugo plus que de personne autre. C'est de Hugo notamment qu'il a appris, s'il l'a appris de quelqu'un, le sens de la valeur expressive des voyelles et des consonnes ; car il y a dans *les Trophées* des vers d'une harmonie infiniment plus complexe qu'il n'y en a dans *les Poèmes antiques* et surtout dans *les Bucoliques*, des vers comme il n'y en a nulle part ailleurs que dans *la Légende des Siècles*. Mais, de *la Légende des Siècles*, quelque chose d'autre et de plus important a passé dans *les Trophées* : c'est le souffle héroïque qui anime certains sonnets et particulièrement ceux où l'on assiste aux exploits bienfaisants d'Hercule. Racontant la fin du combat de Roland contre les oncles du Petit Roi de Gallice, Hugo avait dit :

. . . . . Tous ces monts radieux  
Ou lugubres, jadis hantés des demi-dieux,  
S'éveillaient, étonnés, dans le blanc crépuscule,  
Et, regardant Roland, se souvenaient d'Hercule.

Hérédia, lui, pour faire agir son Hercule, s'est visiblement souvenu de Roland, et non pas seulement de Roland, mais d'Eviradnus. Vrai chevalier errant de l'antiquité, cet Hercule n'a qu'à se montrer et tout tremble. Son apparition est imprévue, son action immédiate. Il se lève, et aussitôt les monstres reculent en renâclant comme un Sigismond et un Ladislas, comme des infants d'Asturie. Peut-être même est-ce le vers hingolien, où le nom d'Hercule est rapproché de celui de Roland, qui a suggéré à Hérédia la première idée du sonnet sur *Hercule et les Centaures*. Il y a des hypothèses plus invraisemblables, puisqu'il est évident que le plus fameux sonnet des *Trophées* est né d'un vers de Victor Hugo :

Car, sur elle courbé, l'ardent Imperator  
Vit dans ses larges yeux étoilés de points d'or  
Toute une mer immense où fuyaient des galères.  
(*Antoine et Cléopâtre.*)

Si quelqu'un pouvait voir dans l'œil de ce fantôme,  
 Ce qu'on distinguerait, c'est, mirage mouvant,  
 Tout un vol de vaisseaux en fuite dans le vent.  
 (*La Rose de l'Infante.*)

Avant de susciter l'Hercule des *Trophées*, les chevaliers errants de la *Légende des Siècles* avaient suscité les tueurs de monstres, des *Exilés*. Or Hérédia, en même temps que de Hugo, s'est souvenu de Théodore de Banville. Il lui doit l'idée de quelques-uns de ses plus beaux vers, et probablement l'idée première de plusieurs sonnets.

Dans un poème intitulé *Némée*, Banville avait raconté le combat d'Hercule et du lion. Dans le sonnet de Hérédia qui a le même titre, on assiste à l'épouvante du pâtre, et rien n'est plus original que cette conception ; mais le trait final du sonnet : « Car l'ombre fait...

Mêlant l'homme à la bête un monstrueux héros »

vient certainement de ces deux vers, d'ailleurs bien inférieurs, de Banville :

Ils étaient à la fois deux héros et deux bêtes  
 Mêlant leurs noirs cheveux...

C'est Banville aussi qui a suggéré le vers final du sonnet de *Stymphale* : « Enfin, le soleil vit...

Hercule tout sanglant sourit au grand ciel bleu. »

*Le Tueur de monstres* finit d'une façon toute semblable :

... Et, sans que ce cri l'eût troublé,  
 Il regardait blanchir le grand ciel étoilé.

Les sonnets des *Trophées* ont été précédés par les sonnets des *Princesses*, et trois de ceux-là sont manifestement apparentés à trois de ceux-ci.

L'Ariane de Hérédia est bien différente de celle de Banville. L'héroïne de Banville, indolente, rieuse, folle, admirant la douceur des fauves léopards, ravie de sa revanche, amusée de l'aventure extraordinaire qui lui donne comme amoureux le dompteur des tigres, n'est qu'une grisette parisienne sans rapport avec l'Ariane de la tradition. L'héroïne de Hérédia a oublié l'infidèle Thésée, elle n'entend pas le rugissement du tigre qui la porte ; dans le cortège orgiastique, elle ne voit qu'Iacchos ; elle a trouvé

celui qui sera tout pour elle : il est l'amant, il est l'époux, il est le roi, il est le héros, et voilà bien l'Ariane traditionnelle, type de l'amoureuse passionnée et en qui l'on peut reconnaître (si l'explication naturaliste est juste) l'exaltation de la nature au printemps. Mais son sonnet n'en est pas moins une refonte du sonnet de l'auteur de *Princesses*, et il en a retenu quelques détails intéressants.

De même les sonnets banvillesques d'*Antiope* et d'*Andromède* sont les premières ébauches des sonnets hérédiens du *Thermodon* et d'*Andromède au monstre* ; il suffit de rapprocher les tercets des deux sonnets sur Andromède, pour qu'on voie immédiatement et la dette d'Hérédia et son éclatante supériorité comme poète, comme narrateur, comme forgeron de vers, comme mythologue :

Ame enfantine et douce, elle agonise, hélas !  
Mais Persée aux beaux yeux, le meurtrier d'Atlas  
Vient et fend l'air, monté sur le divin Pégase.

Il vient échevelé, tenant son glaive d'or,  
Et la jeune princesse, immobile d'extase,  
Suit des yeux dans l'azur son formidable essor.

(Banville.)

Tel qu'un éclat de foudre en un ciel sans éclair,  
Tout à coup, retentit un hennissement clair.  
Ses yeux s'ouvrent. L'horreur les emplit, et l'extase ;

Car elle a vu, d'un vol vertigineux et sûr  
Se cabrant sous le poids du fils de Zeus, Pégase  
Allonger sur la mer sa grande ombre d'azur.

(Hérédia.)

A Louis Ménard, Hérédia ne doit que très peu de détails ; mais probablement lui doit-il une chose essentielle, s'il est vrai, comme je le crois, qu'il lui doit de s'être intéressé à la Grèce. Car les plus anciens sonnets du poète ne sont pas ses sonnets helléniques, mais *le Lit*, mais *le Récif*, mais ceux qui sont rangés sous ce titre « la Nature et le Rêve » et ceux qui sont inspirés par la Renaissance. Quand Hérédia eut fait la connaissance de Ménard, alors il s'enthousiasma à ses côtés pour la Grèce, pour les choses helléniques, pour la mythologie. Sans Ménard, dont l'influence, il est vrai, ne peut être distinguée ici de celles de Leconte de Lisle et de Chénier, Hérédia n'aurait peut-être pas chanté Hercule, Thésée, Andromède.

Après avoir subi profondément l'influence de ses devanciers, Hérédia a exercé lui-même de profondes influences sur ses successeurs. Il a mis à la mode, pour longtemps encore peut-être,

non seulement le sonnet, mais une certaine façon de le construire. Même en dehors des sonnettistes, il y a quelque chose de lui depuis vingt ans chez la plupart de nos poètes. Quelques-uns, qui ont fini par être très différents de lui, ont commencé cependant par l'imiter de près. Pour ne parler que de ses sonnets grecs, l'admiration qu'ils continuent à inspirer contribue probablement, plus qu'aucune autre cause, à entretenir en France le goût des poèmes helléniques. On trouverait difficilement dans l'histoire de notre poésie une œuvre qui en ait suscité autant d'autres que les trente-neuf premiers sonnets des *Trophées*.

JOSEPH VIANEY.

---

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

Professeur à l'Université de Paris.

---

## L'armée sous les Valois.

L'histoire de l'armée, à l'époque des Valois, se divise en deux grandes périodes : la première s'étend de 1328 jusqu'au règne de Charles VII, la seconde commence avec les réformes militaires de ce prince, qui donna à la France une armée permanente.

*Première période.* — Sous les Capétiens directs, l'armée se composait de trois éléments :

1° Les *contingents féodaux*. — Les vassaux du roi lui devaient le service militaire ; mais ce service était limité à la fois dans l'espace et dans le temps : dans l'espace, parce que le vassal ne devait servir qu'à telle ou telle distance de son domaine ; et dans le temps, car il ne devait, en général, servir que quarante jours ;

2° Le *ban* et l'*arrière-ban*, qu'on convoquait seulement dans les circonstances extraordinaires, par exemple quand un grand péril menaçait le royaume ;

3° Les *troupes soldées* entretenues par le roi ; c'étaient ou des mercenaires proprement dits, ou simplement des contingents féodaux que le roi gardait après les quarante jours de service obligatoire, et qu'il payait pendant les journées de service supplémentaire qu'il exigeait d'eux.

Nous allons voir, maintenant, ce que devinrent, sous les Valois, ces trois éléments de l'armée monarchique.

1° Les *contingents féodaux*. — Le roi y eut très souvent recours. Sous Philippe VI, tous les grands vassaux prirent part à la bataille de Cassel, en 1328 ; et, en 1337, quand éclata la guerre avec l'Angleterre, le roi leva ces troupes féodales dans les différents bailliages. Les suzerains possesseurs de fiefs importants convoquaient les *bannerets*, c'est-à-dire leurs vassaux, qui devaient rassembler sous leur bannière 50 hommes d'armes ; mais, en pratique, ils n'en amenaient guère que 4 ou 5. Ces hommes d'armes étaient ou

des chevaliers, c'est-à-dire des gens reçus dans l'ordre de la chevalerie, ou des écuyers, c'est-à-dire des gens qui n'avaient pas encore l'âge d'être armés chevaliers, ou qui étaient trop pauvres pour le devenir ; les chevaliers et écuyers étaient eux-mêmes accompagnés de leurs valets et de leurs pages. Depuis l'avènement des Valois, ces contingents féodaux étaient soldés, et, par suite, leurs services n'étaient plus limités, ni dans le temps ni dans l'espace. Cette solde variait suivant le rang dans la hiérarchie féodale : le banneret touchait 20 sous par jour ; le chevalier, 10 ; l'écuyer, 5. La solde attira à l'armée royale nombre de seigneurs besogneux, qui vinrent même de l'étranger, surtout des Pays-Bas ou d'Allemagne. Ces bannerets, chevaliers, écuyers, formaient la cavalerie féodale ; mais, à côté d'eux, les contingents des communes constituaient l'infanterie, qui se composait surtout d'archers et d'arbalétriers ; ils touchaient également une solde : l'arbalétrier, 7 sous, et le sergent à pied, 1 son par jour.

Cette armée féodale était très médiocre et l'armement défectueux : les cavaliers ployaient sous le poids de leur lourde armure et de leur équipement compliqué ; ils ne pouvaient faire aucun mouvement. Leurs chevaux, bardés de fer comme eux, ne pouvaient s'élaner, et, dans une bataille, un cavalier désarçonné était un homme mort : il restait à la merci du premier fantassin venu. Quant à l'infanterie, les arbalétriers étaient mal exercés. Enfin ces deux parties de l'armée ne marchaient pas d'accord : les cavaliers méprisaient les hommes de pied, et, par un faux point d'honneur, pour courir plus vite au combat, leur passaient sur le corps, en criant : « Tuez cette ribaudaille ». Les défaites de Crécy et de Poitiers ont été causées surtout par cette déplorable tactique.

2<sup>o</sup> *Le ban et l'arrière-ban.* — Dans ces moments de crise, les Valois, comme les Capétiens, levèrent le ban et l'arrière-ban, par exemple, en 1337, 1338, 1347, 1348, 1355 ; et, plus tard encore, Charles V s'en servit. C'étaient les baillis qui faisaient *crier le ban*, chacun dans leur bailliage, « et tous, bourgeois et autres gens des « bonnes villes et plat pays du bailliage, doivent estre armés dument « et montés, et les autres qui montures ne pourront bonnement « avoir doivent estre souffisamment armés chacun selon son état et « selon sa faculté. » Ces levées générales ne donnaient pas, d'ailleurs, beaucoup de soldats. Les hommes arrivaient en retard, et l'on n'avait pas de moyens de coercition suffisants pour les forcer à arriver au jour fixé ; de plus, même quand ils venaient, ils étaient mal équipés et peu exercés au maniement des armes. Pour que la convocation de l'arrière-ban eût porté ses fruits, il eût fallu que,



au lieu d'être un expédient provisoire, une ressource suprême en cas de péril, elle devint une institution permanente ; il eût surtout fallu astreindre, comme la chose se passait en Angleterre, les gens à de fréquents exercices ; mais il n'en fut rien.

De bonne heure, d'ailleurs, les villes et les provinces préférèrent, au lieu de laisser leurs habitants partir eux-mêmes pour l'armée, mettre à la disposition du roi une troupe qu'elles levaient, équipaient et entretenaient ; c'est ainsi qu'en 1338 Paris offrit au roi 400 hommes d'armes. Les Etats d'Auvergne et de Normandie équipèrent souvent des troupes. Les Etats généraux de 1356 ne firent que généraliser cet usage, en permettant au roi de lever une armée, en lui donnant l'autorisation de percevoir des impôts dans tout le royaume pour l'entretien de ces troupes.

Les troupes qu'entretenaient ainsi les villes étaient recrutées un peu au hasard et n'étaient attirées que par l'appât de la solde ; dès le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, en effet, il se forma des bandes recrutées par n'importe qui, le plus souvent par quelque noble à court d'argent et en quête d'émotions. Tous les membres de cette bande obéissaient au chef, et celui-ci vendait ses services à qui voulait les lui acheter. Telle fut l'origine des *compagnies*, qui constituaient un corps intermédiaire entre les troupes féodales et les troupes soldées. Le chef de la compagnie entrait en pourparlers avec les villes, les provinces, le roi, débattait avec elles le prix, et répartissait ensuite entre ses compagnons la somme convenue. Se mettait à la tête d'une compagnie qui voulait (c'est là un point important) : c'était un métier choisi librement.

Le roi, souvent, prit à son service plusieurs de ces compagnies ; et cela nous amène à parler maintenant du troisième élément de l'armée monarchique sous les Valois : les troupes soldées.

3<sup>o</sup> *Les troupes soldées.* — Le roi chargeait souvent ces compagnies de défendre une ville et ses environs ; par exemple, en 1365, le chambellan de Charles V, Jean de la Rivière, est chargé de garder Vernon avec 200 hommes ; il lui est alloué 3.000 francs par mois pour les gages de ses 200 hommes, et 500 francs à lui personnellement « pour soutenir son état ». Quelquefois le roi leur confie la défense d'une contrée déterminée ; c'est ainsi qu'en 1364 Duguesclin est nommé capitaine général de la Basse-Normandie pour combattre le roi de Navarre et ses partisans, et on lui donne une solde pour lui et ses gens « et pour plus grand « nombre, s'il l'avait plus grand, selon la montre qu'il en aurait « faite. » En 1369, ces bandes, disséminées sur tout le territoire, deviennent plus nombreuses, et soutiennent contre les Anglais une guerre continuelle, non en batailles rangées, mais en une

série d'escarmouches et de petits combats, où elles avaient l'avantage sur l'ennemi ; parfois, cependant, elles agissent de concert avec le contingent féodal, et ces deux éléments tendent peu à peu à se confondre.

A ce moment (1369), on ne voit plus de compagnies levées par les villes, les provinces, ou même par la nation représentée par les Etats généraux. En effet, depuis 1360, la royauté touchait un impôt qui devait lui servir à payer la rançon du roi Jean ; mais quand, en 1369, Charles V eut rompu le traité de Brétigny et recommencé la guerre avec les Anglais, on ne paya plus — bien entendu — la rançon de Jean le Bon, et l'argent fut consacré à payer les gens de guerre, que la royauté leva elle-même, puisqu'elle percevait directement l'argent nécessaire pour les solder : l'armée devint donc, pendant cette période, une armée royale, comme l'impôt devint l'impôt royal.

Ce n'étaient pas seulement des aventuriers qui exerçaient ainsi pour de l'argent le métier de la guerre : des gentilshommes, des nobles, propriétaires de fiefs, mirent aussi au service du roi des compagnies, moyennant une solde. Ces compagnies, ainsi recrutées, se composaient de deux éléments : 1<sup>o</sup> les recrues volontaires qui se donnaient à eux moyennant un prix convenu ; 2<sup>o</sup> leurs vassaux qui leur devaient le service militaire en vertu de la coutume féodale. Ces deux éléments se réunirent et s'amalgamèrent, et, comme la guerre était à l'état permanent, ils finirent par se confondre et former un corps homogène, que le seigneur, devenu capitaine au service du roi, mettait à la disposition de celui-ci. L'élément féodal proprement dit s'absorba dans ces compagnies.

Le roi alla plus loin : il ne se contenta pas d'accepter les compagnies que lui amenaient les grands vassaux du royaume ; mais, quand il eut besoin de troupes, il envoya à des chefs de guerre qui s'étaient déjà distingués commission de lever un certain nombre de soldats, et leur donna un brevet de capitaine royal. L'armée ainsi levée était davantage sous sa main, et le capitaine qu'il désignait lui était plus dévoué.

Charles V fit encore un pas de plus : il émit la prétention que personne ne levât de compagnies dans le royaume sans l'aveu d'une autorité constituée ; c'est ce qu'indiquait l'article 15 de la grande ordonnance de Vincennes (13 janvier 1374) : « Dorénavant  
« nul ne sera capitaine de gens d'armes sans nostre lettre et auto-  
« rité, ou de nos lieutenans ou chefs de guerre, ou d'autres prin-  
« ces et seigneurs de nostre royaume pour nostre service, def-  
« fence, bien et seureté sous peine de perdre chevaux et harnois,  
« et tous biens meubles et héritages. »

Jusqu'à Charles V, les compagnies avaient un effectif variable, tantôt 25, tantôt 40, tantôt 100 et parfois même 800 hommes. Charles V tenta de fixer cet effectif ; l'article 13 de l'Ordonnance du 13 janvier 1374 porte ceci : « Les gens d'armes que nous « tiendrons dorés en avant à nos gages seront divisés par routes « (c'est-à-dire par compagnies), chacune de cent hommes d'armes, « et, en chacune route, aura un capitaine ; et au-dessous dudit « nombre de cent hommes d'armes n'aura capitaine aucun. » Les compagnies qui avaient un effectif inférieur à cent hommes étaient réunies en une seule, de manière à parfaire ce nombre de cent hommes. Le capitaine touchait une solde de cent francs par mois, et il devait être « sous le gouvernement des lieutenants, « chefs de guerre et autres officiers. » Ces lieutenants et chefs de guerre touchaient un traitement fixé également par le roi.

Ces compagnies formaient la cavalerie ; mais l'infanterie eut une origine différente. Les anciennes milices, que nous avons trouvées dans les communes, continuaient à subsister ; elles veillaient à la sûreté de la ville, faisaient le guet, etc. ; mais ce ne fut pas d'elles que sortit l'infanterie. Au xiv<sup>e</sup> siècle, dans chaque ville un peu importante, les jeunes gens se réunissaient en sociétés, pour s'exercer au tir de l'arbalète ; les membres de ces sociétés étaient inscrits sur un registre spécial, et ils formaient souvent une confrérie, se réunissant dans une chapelle spéciale ou devant un des autels de l'église principale. Ces tireurs acquéraient souvent une très grande habileté, et il fallait déjà justifier de son adresse pour entrer dans la Confrérie du « noble et plaisant jeu de l'arbalète ». Le roi accorda aux membres de ces sociétés de très grands privilèges et, entre autres, des exemptions d'impôts. A la tête de ces archers ou arbalétriers était un chef, nommé par le roi ou choisi par la société elle-même. Le roi recommanda aux arbalétriers de s'exercer tous les dimanches, et, pour exciter encore davantage les jeunes bourgeois à faire partie de ces sociétés de tir à l'arbalète, il défendit, par ordonnance de 1369, « tous jeux de dés, de paume, de quilles... et tous autres qui « n'exercent pas à l'usage des armes, sous peine de quarante « sous parisis d'amende. »

Quand la guerre éclatait, ces archers ou arbalétriers étaient convoqués à l'armée ; le roi leur payait une solde pour toute la durée de la campagne, mais leur équipement et leurs frais d'entretien étaient souvent à la charge de leur ville. En 1373, nous trouvons, au siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dans le Cotentin, les arbalétriers de Châlons-sur-Marne, qui sont entretenus aux frais de cette ville. En 1387, les arbalétriers sont convoqués pour

s'embarquer et faire une descente en Angleterre. En 1415, à Azincourt, il y a 4.000 arbalétriers ; mais la noblesse dédaigne leurs services. Ce fut surtout sous Charles VII, comme nous le verrons plus loin, que ces sociétés, analogues à nos sociétés de tir actuelles, formèrent les éléments d'une infanterie nationale française.

Nous devons signaler que, à côté de ces arbalétriers français, le roi avait à son service des archers et des arbalétriers étrangers, Ecosais et surtout Génois.

Charles V, outre les troupes soldées qu'il employait, avait besoin de forteresses pour arrêter l'ennemi et protéger les populations des campagnes, du plat pays, contre les déprédations de l'ennemi, en leur permettant d'y trouver un refuge. Le roi avait la surveillance de toutes les forteresses, non seulement dans le domaine royal, mais dans tout le royaume. Charles V s'en occupa très sérieusement. Il ordonna aux seigneurs de réparer leurs châteaux, pourvoyant même à la dépense, quand le seigneur était trop pauvre pour faire cette réparation entièrement à ses frais, il prescrivait de démolir les châteaux qui n'auraient pu être défendus convenablement, et derrière lesquels l'ennemi aurait trouvé un refuge. Il fit faire de nombreuses *visitations* de ces châteaux et forteresses, et en chargea soit les baillis assistés de deux chevaliers, soit des commissaires spéciaux, et assura ainsi l'inspection permanente des forteresses. Les inspecteurs avaient même le droit de pénétrer sur les domaines des pairs de France ; mais on leur recommandait de s'adjoindre, en l'occurrence, les officiers des pairs ; ils devaient surtout s'occuper de garnir d'artillerie et de munir de vivres les forteresses, aux frais du seigneur.

De même que les seigneurs étaient tenus d'entretenir leurs châteaux, les villes étaient obligées d'entretenir leurs remparts ; et, si la ville était pauvre, le roi contribuait pour sa part aux dépenses nécessaires, en abandonnant à la ville une partie du produit de l'impôt royal. Dans les villes fortifiées, le roi nommait un gouverneur, quelquefois pour un an, le plus souvent à vie ; ce gouverneur (qu'on appelait aussi le capitaine de la ville) exerçait son autorité non seulement sur la ville, mais sur toute la campagne environnante. Nous devons signaler ici que, sous Charles V, l'enceinte fortifiée de Paris fut étendue : des tours furent élevées, de profonds fossés creusés, et deux véritables forteresses flanquèrent les deux extrémités du mur d'enceinte : à l'ouest, le Louvre, qui existait déjà avant Charles V, et, à l'est, la Bastille, qui fut élevée sous ce règne.

A la tête de l'armée se trouvait le *connétable*, auquel tous les

gens de guerre, même les fils du roi, étaient tenus d'obéir. Il dirigeait les opérations militaires, livrait combat quand il le jugeait à propos ; alors il rangeait l'armée en bataille et assignait à chacun sa place dans le combat ; il avait un traitement assez élevé, de 50 sous parisis par jour, et, en temps de guerre, il touchait la solde de cent hommes d'armes. Comme insigne, il avait l'épée, qui figurait dans ses armes, tenue par une main recouverte d'un gantelet de fer. Au-dessous de lui étaient les deux *maréchaux*, qui commandaient l'armée à sa place, quand le poste de connétable était vacant, et qui touchaient 500 livres tournois par an, et le *grand maître des arbalétriers*, créé par saint Louis, et qui avait sous ses ordres toute l'infanterie. Dans les provinces, les pouvoirs militaires étaient exercés par les lieutenants du roi, qui faisaient les levées de troupes, commandaient en chef ces troupes, donnaient des ordres aux gouverneurs des places fortes ou aux capitaines chargés de la défense d'une partie de la province ; les baillis et sénéchaux perdirent, dès lors, peu à peu, leurs attributions militaires, qui passèrent à ces lieutenants du roi.

L'armée avait son drapeau : c'était l'oriflamme rouge suspendue à une lance dorée ; elle était confiée, en temps de guerre, à un chevalier porte-oriflamme, qui touchait une solde assez élevée : 2.000 francs par an.

L'armée avait son administration propre. Deux trésoriers des guerres étaient chargés de payer la solde des troupes (l'un d'eux fut Jean Le Mercier, qui déploya une grande activité et, quand il eut besoin d'argent, alla en chercher à Avignon auprès du pape). Ce grand maître des arbalétriers avait à côté de lui un clerc spécial, chargé de payer les hommes placés sous ses ordres. La solde n'était acquittée aux divers capitaines qu'après que les maréchaux de France, les maîtres des arbalétriers ou leurs lieutenants avaient passé la *montre*, c'est-à-dire, la revue des troupes, et constaté que les hommes étaient réellement présents et bien armés. Il était interdit à tous ces officiers de recevoir aucun présent des gens de guerre, et ils devaient réprimer toutes les fraudes avec énergie : aussi, pour cette raison, devaient-ils passer des revues très fréquentes, et inscrire sur des rôles les hommes des compagnies ; les soldats morts devaient être aussitôt remplacés. On passait également en revue les chevaux, et tous ceux d'une même compagnie étaient marqués au fer chaud.

Charles V s'occupait aussi de prendre des mesures, pour réprimer les excès des gens de guerre : à ce point de vue, l'ordonnance du 13 janvier 1374 est assez curieuse. Les capitaines ne doivent pas s'absenter sans congé, il leur est interdit de causer aucun dom-

mage aux sujets du roi, et ils doivent faire prêter à leurs hommes serment de ne rien prendre sans payer, et de rentrer paisiblement et sans désordre dans leurs foyers, dès qu'ils auront été licenciés. Les capitaines sont rendus personnellement responsables des désordres que leurs soldats commettent sur les routes, et sont tenus de réparer les dommages causés par ceux-ci ; au besoin, s'ils ne connaissent pas les délinquants, ils doivent obliger leurs camarades à les dénoncer. Les capitaines doivent expulser de l'armée les vagabonds et les femmes de mauvaise vie, et ne doivent souffrir, à la suite des troupes, que les marchands et les gens de métier nécessaires au service.

Quand Charles V fut mort, et surtout durant les sombres années du règne de Charles VI, les anciens abus reparurent. De nombreuses bandes se formèrent sans autorisation, et on eut beau prononcer des peines sévères contre ceux qui s'armeraient sans l'ordre du roi ou de ses officiers, rien n'y fit. La multiplicité même des ordonnances promulguées à ce sujet, en mai 1388, mars 1396, novembre 1405, février 1411, montre combien le mal était profond. De plus, à côté de ces bandes irrégulières, les troupes régulières commettaient, elles aussi, toutes sortes d'excès : elles refusaient de se dissoudre, quand on signait une trêve ou la paix, et, sous le prétexte, parfois justifié, qu'elles n'avaient pas été payées, elles séjournèrent dans le pays et vivaient de pillages et de rapines. En temps de guerre, c'était encore pis : les capitaines, pour toucher de plus fortes soldes, grossissaient leurs effectifs, les jours de revue, et introduisaient dans les rangs de faux soldats, qu'on renvoyait sitôt la revue passée ; c'était ce qu'on appelait les *fausses postes* (trois siècles plus tard, sous Louis XIV, on les appellera les *passé-volants*).

L'ordonnance cabochienne voulut porter remède à tous ces abus : elle interdit formellement d'assembler des gens d'armes sans l'aveu du roi, et porta contre les coupables des peines très sévères, en assimilant cette infraction au crime de lèse-majesté ; elle interdit sévèrement les pillages, et ordonna aux baillis, sénéchaux et prévôts, de courir sus aux coupables ; elle interdit aussi les *fausses postes*.

Les capitaines des places fortes étaient devenus trop nombreux et touchaient des gages considérables ; mais beaucoup d'entre eux résidaient à la cour et ne se faisaient conférer la charge que pour toucher le traitement sans remplir les fonctions. En mars 1396, on supprima beaucoup de places fortes et on ne maintint que les places frontières, celles situées sur les côtes ou au passage des rivières, et on diminua les traitements des capi-

taines. L'ordonnance cabochienne reprit ces dispositions de l'ordonnance de 1396, et, de plus, défendit aux capitaines de cumuler le gouvernement de plusieurs places et d'opprimer les habitants sous le prétexte de leur imposer le service du guet.

L'ordonnance cabochienne ne fut pas observée : à peine était-elle promulguée, que la guerre civile et la guerre étrangère reprirent presque en même temps, et alors, tous les abus et tous les excès recommencèrent de plus belle. De toutes parts il se forme des bandes d'aventuriers qui se vendent au plus offrant, passant du service des Anglais à celui des Armagnacs, ou de celui des Armagnacs à celui des Bourguignons, pillant et massacrant, et commettant les plus épouvantables excès. Toutes les chroniques du temps sont remplies du récit de ces horreurs. Les campagnes sont désertes, la misère générale. Tout le monde réclame un terme à ces maux et demande que, seul, le roi puisse lever des troupes. Mais rien n'y fit de 1413 à 1439, ce fut vraiment l'âge d'or pour tous ces gens de guerre, et même après 1435, quand la guerre cessa entre Charles VII et le duc de Bourgogne, leurs bandes continuèrent à ravager le territoire : c'est alors le règne des *Ecorcheurs*. (Cf. Tuetey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII*, Paris, 1874, 1 vol.)

Charles VII résolut alors de faire de profondes réformes.

*Seconde période.* — Charles VII, une fois rentré à Paris, s'occupa aussitôt de la réorganisation de l'armée ; cette réorganisation se fit en trois temps :

1° Par l'ordonnance du 2 novembre 1439, il prend des mesures générales pour réformer les abus et mettre fin aux exactions des gens de guerre ;

2° En 1445, il crée les *compagnies d'ordonnance*, qui deviennent le noyau d'une cavalerie nationale permanente ;

3° En 1448, il établit les *francs-archers* : ce fut une tentative (d'ailleurs malheureuse) de création d'une infanterie nationale permanente.

*L'ordonnance de 1439.* — Cette ordonnance avait été précédée de plusieurs autres, dont deux surtout sont importantes : l'une, d'avril 1431, datée de Poitiers, qui avait rendu les capitaines personnellement responsables des excès de leurs soldats, et porté la peine de mort contre les coupables ; l'autre, qui est l'ordonnance de Blois, du 13 septembre 1438, renouvelait ces prescriptions. L'ordonnance de 1439 fut bien plus importante : elle aggravait les peines portées contre les soldats coupables de pillage et contraignait les capitaines à livrer ces coupables à la justice royale ; mais, surtout, cette ordonnance posait les principes de réorgani-

sation de l'armée, en décidant que, *seul*, le roi désormais pourrait lever des troupes, et que tous ceux qui lèveraient des troupes sans la permission du roi seraient coupables du crime de lèse-majesté et punis comme tels. De même, le roi seul nommait les capitaines et fixait l'effectif des troupes (100 hommes par compagnie) ; il leur affectait une garnison, qu'il leur était interdit de quitter sans son autorisation.

Le roi, de par cette ordonnance, se constituait donc en maître unique de son armée. Nous étudierons, dans une prochaine leçon, la création des compagnies d'ordonnance et des francs-archers.

R. B.

---



# Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Le Lutrin.

En 1674, Boileau donna une édition de ses œuvres, qui comprenait les *Satires*, deux *Épîtres* nouvelles, l'*Art poétique* et quatre chants du *Lutrin*. Il écrivit une préface qui servit à l'édition de 1674 in-4° et à l'édition de 1675 petit in-12, et qui est intéressante à examiner : « J'avais médité, dit-il, une assez longue préface, où, suivant la coutume reçue parmi les écrivains de ce temps, j'espérais rendre un compte fort exact de mes ouvrages et justifier les libertés que j'y ai prises ; mais, depuis, j'ai fait réflexion que ces sortes d'avant-propos ne servaient ordinairement qu'à mettre en jour la vanité de l'auteur, et, au lieu d'excuser ses fautes, fournissaient souvent de nouvelles armes contre lui... » Ainsi voilà une introduction écrite pour dire qu'il ne fera pas d'introduction ; il continue : « D'ailleurs, je ne crois point mes ouvrages assez bons pour mériter des éloges, ni assez criminels pour avoir besoin d'apologie. Je ne me louerai donc, ni ne me justifierai de rien... » Boileau prend donc le parti du silence. Après avoir simplement énuméré les différentes parties dont son livre est composé, il termine en disant : « Voilà tout ce que j'ai à dire au lecteur. Encore ne sais-je si je ne lui en ai point déjà trop dit et si, en ce peu de paroles, je ne suis point tombé dans le défaut que je voulais éviter. »

Dans cette préface, Boileau ne nous dit donc que ce qu'il évitera de faire. Cette introduction, toute négative, est bien singulière, placée en tête d'une œuvre aussi considérable. Il est difficile d'être plus laconique et, en apparence, plus indifférent. En réalité, c'est là un artifice de ce Nicolas Boileau Despréaux, qui, très connu de tous, s'obstinait encore, en 1674, à donner ses poésies sous le voile de l'anonymat. C'est une sorte de coquetterie, la même qui lui fera mettre, jusqu'en 1701, sur la première page de ses livres : *Œuvres du sieur D<sup>\*\*\*</sup>*.

Venons, maintenant, au *Lutrin*. Il mérite de nous retenir assez

longtemps ; car c'est le plus original et le plus parfait des ouvrages de Boileau. Nous ferons, d'abord, l'histoire littéraire du poème ; puis nous analyserons les six chants qui le composent ; et, enfin, nous l'étudierons à un point de vue plus général, en le considérant comme un manifeste littéraire, et, si l'on veut, comme un complément de l'*Art poétique*.

En 1674, quand le *Lutrin* parut, il était intitulé : poème héroïque. Il garda ce sous-titre dans les éditions de 1683 et de 1694. Ce n'est que dans l'édition de 1701, l'édition favorite de Boileau, celle qu'il donna pour la première fois sous son nom, que le *Lutrin* est appelé poème héroï-comique. Or un poème héroïque, c'est une épopée. Scudéry n'appelait pas autrement son *Alaric*, ni Coras son *Jonas*, et même Desmarets de Saint-Sorlin donnait à son *Clovis* ce simple sous-titre : poème. Le *Lutrin* se présente donc, d'abord, comme une épopée ordinaire. Le privilège du roi « parle d'un poème intitulé le *Lutrin* », sans en marquer l'intention parodique et le caractère satirique. C'est que Boileau veut donner son ouvrage comme une sorte d'application des règles qu'il a formulées dans l'*Art poétique*. Or, parmi celles-ci, nous trouvons au premier rang :

Faites choix d'un héros propre à intéresser,

et plus loin :

N'offrez point un sujet d'incidents trop chargé.

Quel est donc le héros de cette épopée ? Boileau nous le disait en ces termes dans la première édition :

Je chante les combats et ce prélat terrible  
 Qui, par ses longs travaux et sa force invincible,  
 Dans une illustre église exerçant son grand cœur,  
 Fit placer à la fin un lutrin dans le chœur.  
 En vain, deux fois le chantre, abusant d'un faux titre,  
 Contre ses hauts projets arma tout le chapitre ;  
 Ce prélat généreux, aidé d'un horloger,  
 Soutint jusques au bout l'honneur de son clocher.

Ce ne fut qu'en 1682 que Boileau remplaça les quatre derniers vers par ceux que tout le monde a lus dans les éditions modernes.

Après ce début, viennent les deux invocations de rigueur dans tout poème épique, l'invocation à la muse et l'invocation à un haut personnage, protecteur de l'ouvrage, qui n'est autre, ici, que le premier président de Lamoignon.

En 1674, l'entrée en matière était la suivante :

Parmi les doux plaisirs d'une paix fraternelle,  
Pourges voyait fleurir son antique chapelle.

Arrêtons-nous en passant, si vous le voulez bien, sur un détail minuscule. Dans la première édition in-4°, on avait imprimé : Bourges. Avant que le livre fût livré au public, Boileau fit gratter la partie inférieure du B, ce qui donna Pourges. Dans les éditions postérieures, on lut simplement P\*\*\*. Ce fut en 1683, enfin, que Boileau imprima en toutes lettres :

Paris voyait fleurir son antique chapelle.

Ce début du *Lutrin* peut paraître bien court. De fait, il ne donne que des indications très brèves et sans netteté. Aussi Boileau l'a-t-il senti et, en 1674, a-t-il fait précéder son poème d'un avertissement qui fournit quelques indications sur sa composition. « Tout le poème du *Lutrin*, déclare-t-il, n'est qu'une pure fiction. Il est né d'une dispute de salon sur la nature du poème épique. » Boileau soutenait « qu'un poème héroïque, pour être excellent, devait être de peu de matière et que c'était à l'invention à le soutenir et à l'étendre ». Un provincial, un moment après, en vint à raconter un démêlé qui s'était produit dans une petite église entre un trésorier et un chantre sur la place où un lutrin serait placé. Là-dessus, Boileau fut mis au défi de composer un poème sur cette petite anecdote. Il fit d'abord vingt vers qui furent trouvés bons, puis vingt autres, et c'est ainsi que naquit le *Lutrin*.

Boileau a très bien vu l'originalité de son œuvre. Il nous dit, dans le même avertissement, qu'il s'est avisé là d'un burlesque nouveau. En effet, le burlesque ordinaire lui semble à rejeter ; c'est une façon de traiter bassement les choses les plus nobles : il dégrade les héros et avilit les légendes. Ainsi Scarron, dans son *Virgile travesti*, traitait Didon de « grosse Dondon ». Le burlesque de Boileau consiste, au contraire, à grandir outre mesure les choses les plus basses, à raconter dans la langue pompeuse de la poésie épique un petit fait insignifiant.

En 1674, le *Lutrin* était encore inachevé : il n'avait que quatre chants.

Les six chants parurent, en 1683, avec un nouvel avertissement moins énigmatique, moins en style d'oracle que celui de 1674. Boileau ne fait plus difficulté d'avouer que le différend s'est ému entre le trésorier et le chantre de la Sainte-Chapelle. Il assure, d'ailleurs, le chapitre de son respect et déclare que « les chanoines sont tous gens non seulement d'une fort grande probité, mais de beaucoup d'esprit » et qu'entre eux il en est « tel à

qui je demanderais aussi volontiers son sentiment sur mes ouvrages qu'à beaucoup de Messieurs de l'Académie ». Il termine par un éloge ému du président de Lamoignon, qui était mort en 1677. Il n'a pas cru devoir refuser ce poème à son amitié, et l'avertissement finit sur ces mots où l'on sent toute la douleur du poète, ému par le souvenir de celui qui n'eut pour lui que la plus affectueuse cordialité : « Je ne m'étendrai pas davantage sur un sujet si triste : car je sens bien que, si je continuais à en parler, je ne pourrais m'empêcher de mouiller peut-être de larmes la préface d'un ouvrage de pure plaisanterie. »

Ces deux préfaces nous apprennent bien d'autres choses. Le déti porté par le premier président fut accepté, tout de suite et presque sans hésitation, par un homme qui, au même moment, travaillait à son *Art poétique*, qui avait des idées très personnelles sur le rôle de la poésie épique, sur l'emploi du merveilleux et qui était en train de les formuler. N'oublions pas cela ; nous aurons à revenir sur cette remarque, qui est très importante.

Demandons-nous, pour le moment, qui est ce président de Lamoignon, que nous venons de voir être l'inspirateur, l'auteur responsable du *Lutrin*. Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, appartenait à une vieille famille parlementaire, qui avait conservé le culte des vieilles vertus et un amour traditionnel du bien public. Certes, on a pu railler la morgue, les prétentions nobiliaires, de ces familles parlementaires ; elles exaspéraient Saint-Simon ; mais ces défauts étaient amplement compensés par l'indépendance dont leurs membres avaient souei et dont ils faisaient montre dans chaque cas. Jamais, en eux, la moindre servilité :

La cour rend des arrêts et non point des services.

Le premier président de Lamoignon était l'idéal du magistrat intègre et du jurisconsulte éminent. Mazarin, en le nommant à sa charge, avait dit : « Si j'avais connu dans le royaume quelqu'un qui fût plus homme de bien, c'est lui que j'aurais nommé. »

Il habitait dans son hôtel de la rue Pavée (aujourd'hui rue Malher), non loin de la maison de M<sup>me</sup> de Sévigné. Il avait là une belle et riche bibliothèque, qui était ouverte à ses amis.

Il était plus âgé que Nicolas Boileau de dix-neuf ans. Le père de ce dernier, le greffier Gilles Boileau, était un de ses subordonnés ; mais il n'avait d'abord aucune relation avec Nicolas. Ce fut son amour de la littérature qui l'attira vers notre poète. Il recherchait, en effet, la société des gens de lettres. Il se plaisait à leur com-

merce. Ce fut lui qui alla au-devant de Boileau, après avoir lu les premières satires, tant il avait été étonné et ravi de voir enfin un satirique réservé, décent, un satirique qui était « chrétien et français ».

Boileau répondit à ses avances et devint un des hôtes familiers du premier président. Il fréquenta à l'hôtel de la rue Pavée, à Baille, où il composa la fameuse chanson à boire :

Que Baille me semble aimable  
 Quand des magistrats le plus grand  
 Permet que Bacchus, à sa table,  
 Soit votre premier président !

On connaît les deux derniers couplets, où Bourdaloue est visé :

Si Bourdaloue, un peu sévère,  
 Nous dit : « Craignez la volupté ».  
 — Escobar, lui dit-on, mon père,  
 Nous la permet pour la santé.

Contre ce docteur authentique,  
 Si du jeûne il prend l'intérêt,  
 Bacchus le déclare hérétique  
 Et janséniste, — qui pis est.

L'illustre jésuite, dit-on, prit mal la plaisanterie et déclara : « Que Despréaux fasse attention à lui : je me charge de le prêcher. » Mais la réconciliation se fit, Lamoignon ayant pris soin d'apaiser l'irritable Bourdaloue. Cette anecdote nous est un indice des sentiments du premier président pour ses hôtes : c'était un homme profondément religieux, austère, mais sans rigorisme, montrant toujours la plus aimable tolérance. Il ménageait les jésuites ; c'est ainsi qu'il avait confié ses fils aux jésuites de la rue Saint-Jacques, c'est-à-dire du collège de Clermont. Il avait chez lui comme précepteur le fameux Père Rapin, dont les mémoires sont un exemple parfait de la haine mensongère ; mais il n'aimait pas la congrégation. Il était l'ami du janséniste Godefroi Hermant, dont les Mémoires sont la réfutation de ceux du Père Rapin. Son bibliothécaire était Adrien Baillet, un autre janséniste.

Mais la meilleure preuve de sa largeur d'esprit, c'est d'avoir, en 1659, poussé vivement Boileau à composer le *Lutrin*, qui est au fond une satire, à l'instar de celles du Moyen Âge, contre le clergé, quelque chose comme les caricatures en pierre qui sont aux façades des cathédrales gothiques. Lamoignon est un catholique sévère ; mais il admet toutes les plaisanteries sur l'em-

bonpoint des chanoines et le vermillon des moines. Il souffre que son ami Boileau écrive dans le *Lutrin* :

Pour soutenir tes droits que le ciel autorise,  
Abîme tout plutôt : c'est l'esprit de l'Eglise.

Et pourtant, en 1667, Lamoignon a interdit la représentation de *Tartuffe*. Cet ami de Boileau, cet ennemi des bigots, c'est lui, dit-on, qui fit à Molière, lorsque ce dernier lui demandait de lever l'interdiction qui empêchait de jouer sa pièce, cette réponse évasive, que le grand comique n'a pas laissé perdre et qu'il a mise dans la bouche de son faux dévot :

Certain devoir pieux me demande là-haut.

Or le *Lutrin* est un poème qui raille le bigotisme, un poème d'allure toute gauloise et presque rabelaisienne. Il faudrait donc se garder de juger Lamoignon d'après son seul rôle dans l'histoire du *Tartuffe*.

Qu'est-ce qu'ont pensé du *Lutrin* les dignitaires de la Sainte-Chapelle? Et d'abord qu'était-ce que ce fameux chapitre? Tout le monde connaît cette merveille d'architecture qu'est la Sainte-Chapelle de Paris, cette châsse idéale, vrai bijou d'orfèvrerie, construite par Pierre de Montereau de 1242 à 1247. En 1674, sa flèche dominait depuis plus de quatre cents ans les bâtiments du Palais de Justice. Elle comprenait deux parties : la Chapelle basse, qui était une paroisse et sous les dalles de laquelle était enterré le propre père du satirique ; la Chapelle haute.

Le chapitre était composé de douze chanoines et d'un grand nombre de chapelains et de clercs. A la tête du chapitre était le trésorier, gardien de deux trésors : le trésor des reliques insignes de la Passion que l'on ne pouvait voir qu'avec un ordre exprès du roi, un deuxième trésor dont le trésorier avait la clef. Le trésorier portait la mitre et l'anneau, comme un évêque ; il n'avait pas la crosse toutefois. Il donnait la bénédiction dans la cour de la Sainte-Chapelle.

Le second dignitaire du chapitre était le chantre. Il était chargé d'organiser la partie liturgique, de veiller au chant des offices. Devant la stalle du chantre était placé un lutrin, qui lui permettait d'avoir devant lui un antiphonaire, sur lequel il suivait les particularités du chant. Le trésorier était alors Claude Auvry, ancien évêque de Coutances ; le chantre était l'abbé Barrin, de la famille de La Galissonnière.

Au-dessous des chanoines étaient les sacristains, les bedeaux et le perruquier du Palais, Didier l'Amour.

Tout cela constituait une sorte de petite ville dans la Cité ; elle avait sa vie propre, sa physionomie particulière. Tous les ans, à la rentrée du Parlement, on célébrait dans la Chapelle haute la messe rouge et, pendant tout le cours de l'année, des cérémonies spéciales. C'est ainsi que, en 1713, Massillon y prononça la célèbre oraison funèbre de Louis XIV, qui commençait par ces mots : « Dieu seul est grand... » C'est dans la Sainte-Chapelle que s'éleva le différend immortalisé par Boileau, entre le trésorier et le chantre, sur la place à donner à un lutrin. Lamoignon arrangea l'affaire entre les deux prélats, et c'est alors qu'il engagea Boileau à traiter en vers ce sujet léger.

Boileau prit toutes les précautions pour ne froisser personne. Pour que les dignitaires ne fussent pas bafoués, il travestit ses personnages. Voici le portrait qu'il nous trace du trésorier :

La jeunesse en sa fleur brille sur son visage ;  
Son menton sur son sein descend à double étage ;  
Et son corps ramassé, dans sa courte grosseur,  
Fait gémir les coussins, sous sa noble épaisseur.

Or Claude Auvry, le trésorier, était vieux, maigre et très élancé. De même, avant 1701, Boileau ne fit pas figurer dans son poème le perruquier Didier l'Amour, qui demeurait dans la cour du Palais, avait soin des perruques parlementaires, ou bien, le fouet à la main, chassait de la cour les chiens et les gamins et terrorisait le quartier. Il en fit d'abord un horloger et ce n'est que dans sa dernière édition qu'il substitua à ce personnage de son invention le perruquier véritable.

Grâce à cette réserve, personne ne se sentit offensé. Aucune réclamation ne s'éleva pour protester contre une hardiesse ou une indécente liberté. On raconte même que le portier du chœur Brunot, désolé de ne pas être désigné par son nom, protesta contre ces vers de Boileau :

Le vigilant Girot court à lui le premier ;  
C'est d'un maître si saint le plus digne officier.  
La porte dans le chœur à sa garde est commise,  
Valet souple au logis, fier huissier à l'église.

Cette discrétion délicate de Boileau n'empêcha pourtant pas Desmarets et Pradon de crier à l'impiété. Cependant les railleries de Boileau sont bien innocentes, si on les compare aux mordantes

satires de La Fontaine dans le *Rat retiré du monde* et dans le *Curé et le Mort*.

Voilà une œuvre toute mondaine, frivole même. Il est étrange qu'elle ait paru en même temps qu'un ouvrage aussi grave que l'*Art poétique* ou que la traduction du traité de Longin sur le *Sublime*. C'est qu'en réalité le *Lutrin* est une sorte de complément au chapitre obscur, incomplet de l'*Art poétique*, consacré au Poème épique. Nous avons là une contre-épopée, une parodie de Chapelain, de Scudéry, de Desmarets de Saint-Sorlin : c'est une satire littéraire, c'est un commentaire de sa théorie sur le merveilleux.

Quels modèles Boileau a-t-il pu avoir sous les yeux ? Voulant montrer l'impertinence, l'absurdité des épopées de son temps, il n'a pu éviter de songer à Scarron qui a raillé Virgile. Mais le *Virgile travesti* est un ouvrage dont cinquante vers amusent, dont cent vers ennui, dont deux cents dégoûtent. Boileau le jugeait insupportable. Pareillement il était indigné en songeant à ce genre de parodie que Richelieu, ennemi du *Cid*, avait applaudi :

Rodrigue, as-tu du cœur ?

— Je n'ai que du carreau.

Les parodies de cette sorte, Boileau les tenait bonnes pour « les plaisants du Pont-Nœuf ». Lui, il a cru faire du nouveau en traitant avec la solennité du poème épique un fait absolument insignifiant, la plus commune des anecdotes. Mais Boileau n'a jamais été un créateur ; même ici, il imite. Lui qui s'est défini « un gueux revêtu des dépouilles d'Horace », il a cherché son inspiration autour de lui. Or les Italiens de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et du début du xvii<sup>e</sup> ont fait le même genre de satire : un Tassoni, par exemple, dans son *Seau enlevé*. Là, comme dans le *Lutrin*, c'est une satire contre l'abus de la mythologie, contre l'emphase des poèmes épiques. Boileau connaissait l'italien ; il a certainement été inspiré par l'ouvrage de Tassoni.

Il doit aussi beaucoup, sans aucun doute, à Sorel et à son *Berger extravagant* (1627). Cet ouvrage fut très manié au xvii<sup>e</sup> siècle ; il a été beaucoup lu par Molière qui lui a emprunté plusieurs traits : par exemple le : « ne plus, ne moins que la statue de Memnon », ou le vers du *Misanthrope* :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet.

La *Pastorale burlesque* de Thomas Corneille n'est pas autre chose que la mise au théâtre du roman de Sorel. Boileau a pris



à ce dernier le procédé fondamental de son *Lutrin*. Sorel nous dit dans sa préface : « Le désir que j'ai de travailler pour l'utilité publique m'a fait prendre dessein de composer un livre qui se moquât des autres et qui fût comme le tombeau des romans et des absurdités de la poésie. » De fait, le titre de son œuvre est significatif : « *Le Berger extravagant, où, parmi des fantaisies amoureuses, on voit les impertinences des romans et de la poésie.* » L'imitation de Boileau est manifeste. Sorel avait composé un roman pour montrer l'absurdité des romans ; notre satirique, pour montrer l'absurdité des épopées, compose un poème épique.

Néanmoins, il y a bien quelque différence entre Sorel et Boileau : l'auteur du *Berger extravagant* a beaucoup de pédantisme, de lourdeur ; Boileau, au contraire, est un homme du monde, qui a une parfaite aisance et qui sait faire une parodie avec la plus grande légèreté. C'est ce dont nous nous apercevrons mieux, à mesure que nous entrerons plus avant dans l'étude du *Lutrin*.

---

# Les religions orientales dans les provinces danubiennes de l'empire romain

---

Leçon de M. JACQUES ZEILLER,

Professeur à l'Université de Fribourg.

---

Les provinces danubiennes de l'Empire romain, de la Rhétie à la Mœsie et à la Dacie, en passant par le Norique et la Pannonie, étaient des provinces, frontières, très fortement défendues ; l'élément militaire y formait donc une partie relativement importante de la population (1). Une des conséquences les plus intéressantes de ce développement de la population militaire, en ces régions, fut la diffusion des cultes orientaux, qu'on voit presque partout les soldats contribuer plus que personne à propager.

On sait, surtout depuis les beaux travaux de M. Cumont (*Textes et monuments figurés relatifs au culte de Mithra*, Bruxelles, t. I, (introduction et conclusion), 1899, et t. II, 1896 ; et *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1906), combien, à partir du I<sup>e</sup> siècle principalement, les religions de l'Orient se sont répandues dans le monde romain, où un curieux mouvement de syncrétisme tendit à les amalgamer à la fois entre elles, au vieux polythéisme gréco-romain et aux doctrines philosophiques du stoïcisme et plus encore du néo-platonisme. Mais la propagande fut plus intense en certaines contrées, et notamment dans celles qui avoisinaient le Danube, limite, sur une partie de son cours, du territoire romain. De nombreux monuments attestent le succès qu'y avaient obtenu les cultes de la Grande Mère phrygienne, des Baals syriens, entre autres de Jupiter Dolichenus, qui, sous son nom romain, n'est que l'un d'entre eux, et du dieu perse Mithra. Cette influence fut si profonde que certains cultes nationaux, assez enracinés dans le pays pour ne pas être évincés par cette poussée nouvelle, subirent à son contact une véritable transformation.

(1) Ce caractère militaire des provinces danubiennes a été étudié dans une précédente leçon.

## I

La *Magna Mater deum Idaea* ou Cybèle, originaire du Pessinnonte et de l'Ida en Phrygie, avait été reçue officiellement à Rome dès l'an 204 avant Jésus-Christ ; mais elle y fut longtemps mal vue. C'est seulement sous le règne de Claude, qui voulut, en favorisant ce culte en Italie, y empêcher une prépondérance trop marquée de l'Égyptienne Isis, alors très en vogue, que la popularité vint en Occident à la Grande Mère. De là elle devait s'imposer, avec la religion romaine, dans les provinces latines de l'Empire, comme la Bretagne, la Gaule et l'Illyricum. Ce n'est pas que la religion de Cybèle attirât spécialement par elle-même les soldats, qui devaient être les principaux propagateurs des croyances orientales dans ces parages. Mais l'armée comptait de nombreux Asiatiques, et de plus une divinité de caractère militaire s'était de bonne heure associée à la Grande Mère dans l'adoration de ses dévots : je veux parler de la déesse des deux Comane, Mâ, la Bellone cappadocienne, que des textes qualifient de suivante de la Grande Mère, *pedisequa*. Le culte de la grande déesse voisina promptement aussi avec celui de Mithra, si en faveur dans les légions. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait possédé maint fidèle dans les rangs de l'armée.

Mais les dieux solaires de Syrie, et surtout le Baal de Comagène, vénéré sous le nom de Jupiter Dolichenus, devaient en avoir davantage, et l'extension que son culte prit entre le Danube et l'Adriatique ou le Balkan nous est par cela seul expliquée. Innombrables sont les monuments qui en ont été retrouvés dans cette vaste zone et dont une monographie érudite a donné, il y a quelques années, une liste soigneusement dressée et pourtant encore incomplète (A. H. Kan, *De Jovis Dolicheni cultu*, Groningue, 1902) : qu'il suffise de citer Pfunze en Rhétie, Virunum en Norique, Carnuntum et Sirmium en Pannonie, Ratiaria en Mésie supérieure, Mururatu dans l'actuelle Dobroudja, Sarmizegethusa et Apulum (Carlsbourg) en Dacie, où a été relevée une dédicace « à la divinité éternelle et à Jupiter Dolichenus » particulièrement curieuse, et l'on aura une idée de l'amplitude de l'aire où le dieu asiatique avait recruté des sectateurs.

Mais celui qui en gagna sans doute le plus, ce fut Mithra. D'origine indo-iranienne, il est devenu surtout un dieu perse. C'est essentiellement le dieu de la lumière, investi, comme le soleil babylonien, du contrôle sur les actes des hommes. Aussi l'évolution de la théologie mithraïque fait-elle bientôt de lui un dieu

solaire, subordonné au Temps éternel, commel'est au *Deus æternus* le Jupiter Dolichenus, dont le syncrétisme le rapprochera. Il apparaît alors comme un dieu intermédiaire, *μεσιτης* (Plutarque, *De Iside*, 46), entre la divinité supérieure et inaccessible et le monde inférieur. Intermédiaire, est-il aussi médiateur et rédempteur, comme on l'avance souvent ? Aucune des nombreuses inscriptions gravées en l'honneur de Mithra ne l'appelle médiateur, et, pour ses adeptes, il était en fait le dieu suprême ; car le Temps personnifié, Zervan-Kronos, ne représentait guère qu'une abstraction. Le nommer rédempteur pourrait constituer un autre abus de termes ; mais on peut le dire sauveur, entendons par là propice à ses fidèles et disposé à les guérir matériellement et moralement, comme l'Apollon ou le soleil gréco-romain, auquel il n'est pas surprenant qu'on l'ait assimilé.

Nous n'avons, d'ailleurs, pas à entrer ici dans le détail de la doctrine et des pratiques mithriaques. Mais il nous faut insister sur sa diffusion dans les pays danubiens, surtout par le moyen de l'armée. La religion mithraïque est surtout une religion de soldats, et ce n'est pas sans motif que les initiés d'un certain grade y étaient dénommés *milites*. Cette propagande des religions orientales, que ce soit celle de Mithra, celle de Syrie ou celle de Phrygie, par les soldats le long de la frontière danubienne, pourrait, il est vrai, surprendre tout d'abord, si l'on se rappelle que le recrutement régional avait été établi par Hadrien. Mais ce système comportait des exceptions : ainsi, pendant longtemps les Asiatiques concoururent à la formation des effectifs de Dalmatie et de Mœsie. En outre le soldat qui, après quelques années de service, était promu centurion changeait généralement de garnison et, à mesure qu'il franchissait les degrés du centurionat, ces changements se répétaient encore plus d'une fois : ces déplacements de sous-officiers originaires de l'Orient furent un moyen puissant de propagation pour les religions de ce pays, et d'autant plus que les centurions pouvaient exercer une influence sérieuse sur les hommes qu'ils étaient chargés d'instruire. Des transports, provisoires ou définitifs, de détachements, quelquefois de légions entières, dans des camps ou des forteresses danubiennes, y achevèrent le mélange des races et des croyances. Enfin, partout, à côté des légionnaires, citoyens romains, on rencontre « un nombre égal, sinon supérieur, d'*auxilia* étrangers, qui n'avaient pas, comme les premiers, le privilège de servir dans leur patrie. Au contraire, on s'attachait, pour prévenir les soulèvements, à éloigner les pèrigrins de leur pays d'origine. Ainsi, sous les Flaviens, les ailes ou cohortes indigènes ne formaient qu'une

fraction minime des auxiliaires qui gardaient les frontières du Rhin et du Danube. » (F. Cumont, *les Mystères de Mithra*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1902, pp. 34-35). Or, parmi ces auxiliaires, les Asiatiques étaient encore très nombreux, et, entre autres, ceux de la Commagène, où, à côté du culte local de Jupiter Dolichenus, le culte de Mithra avait jeté de profondes racines.

Tout cela nous explique que les monuments mithraïques abondent dans les provinces danubiennes. La Mœsie Inférieure, qui n'a été fouillée que depuis une quinzaine d'années, en a déjà donné une assez longue liste : les villes de Tomi, Troesmis, Tropaeum, Traiani, d'autres encore, connurent le culte mithriaque. En Mœsie Supérieure, il avait pris pied au moins à Viminicum. En Dacie, où l'on avait envoyé pour la repeupler, à partir de 107, des colons venus de toutes les parties de l'empire, *ex toto orbe romano* (Eutrope, viii, 6), les Asiatiques étaient en nombre ; aussi le mithriacisme y prit-il un développement prodigieux : à Sarmizegethusa, la capitale, dans les villes grandes près des camps, à Potaissa, à Apulum surtout, et ailleurs, on a relevé en foule des inscriptions, des autels et des sculptures mithriaques. Il en est de même en Pannonie ; à Intereisa, à Aquincum, à Brigetio, à Carnuntum, à Vindobona, on a découvert des souvenirs matériels de la religion de Mithra.

C'est surtout dans les deux chefs-lieux d'Aquincum et de Carnuntum qu'elle fut puissante. A Aquincum *campa* longtemps la *legio II<sup>a</sup> adjutrix*, créée en 70 par Vespasien, qui la composa de marins empruntés à la flotte de Ravenne, affranchis parmi lesquels la proportion d'Orientaux était considérable. A Carnuntum, c'était la *legio XV<sup>a</sup> Apollinaris*, ramenée d'Orient par Vespasien : les vides que les guerres des Parthes et de Judée avaient faits dans ses effectifs avaient été comblés à l'aide de soldats d'Asie.

Evidemment, les mithriacistes en représentaient un fort contingent ; car Carnuntum devint le centre mithriaque le plus important des deux Pannonie : on y a mis au jour trois *mithraea*, dont un était contigu à un *dolichenum* ou sanctuaire de Jupiter Dolichenus. De là le mithriacisme a dû rayonner dans toute la province ; Carnuntum fut comme l'église mère et maîtresse du mithriacisme pour toute une partie de l'Illyricum. Au Norique, il existait un bourg de *Commagenae*, dont le nom provient sans doute d'une *ala Commagenorum*, aile de cavalerie auxiliaire de Commagéniens, qui y avait été cantonnée ; il n'est pas étrange qu'on y ait retrouvé un bas-relief mithriaque.

Il faut observer toutefois qu'en cette dernière province, ainsi que dans celle de Rhétie, qui lui fait suite à l'Occident, ce n'est

pas l'armée qui semble avoir fait preuve du plus vif prosélytisme mithriaque. Les esclaves, les hommes d'affaires des grands seigneurs ou des puissants financiers, qui se déplaçaient beaucoup et dont une bonne part étaient des Orientaux, furent là les plus ardents propagandistes des religions syrienne ou madéenne : aussi Teurnia, Virunum, Emona, Siscia, Paetovio, villes du Norique intérieur, qui jalonnent les grandes routes commerciales de l'Adriatique au Danube, ont-elles toutes possédé leurs confréries mithriaques. A chaque étape, les fidèles que leurs affaires conduisaient sur ces chemins étaient accueillis par des coreligionnaires, et ils rencontraient aux deux extrémités du parcours les deux grandes métropoles de leur église, Aquilée et Carnuntum.

## II

Ainsi s'étendait partout, à travers la Haute-Germanie et l'Illyricum, le réseau des communautés mithriaques, syriennes ou phrygiennes, qui fréquemment se composaient, au moins pour une forte fraction, des mêmes membres : car la parenté, réelle ou forcée, entre tous ces cultes alla s'affirmant. La puissance des idées religieuses qui se répandaient de la sorte à travers le monde romain devint, à un certain moment, si intense qu'elles marquèrent de leur empreinte des cultes plus anciennement établis dans les pays qu'elles conquéraient et qui en étaient à l'origine très distincts.

Rien de plus curieux à ce point de vue que l'évolution du culte de l'Hercule de Dacie et de Mœsie (cf. L. Poinsot, *Inscriptions de Bulgarie* [*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1899]). De tout temps, il avait été florissant dans cette région ; de multiples inscriptions en font foi ; et nous en pouvons inférer tout de suite que, sous ce nom d'Hercule, se cache un dieu national, assimilé à une divinité romaine, comme le Baal phénicien sous le Saturne d'Afrique. Ce dieu avait pour caractère distinctif d'être un dieu guérisseur, caractère que l'Héraklès traditionnel a bien quelquefois, mais exceptionnellement. Ainsi l'Hercule danubien est vénéré conjointement avec Esculape et avec les Nymphes, appelées *salutiferae* ; lui-même, parfois, reçoit le qualificatif de *salutifer*. Il semble donc présider aux eaux bienfaisantes, comme un des dieux nationaux de la Gaule, *Borvo*, identifié avec Apollon. N'oublions pas qu'Apollon et Hercule sont tous deux fils de Jupiter, et nous n'éprouverons nul étonnement, si l'Hercule dacique tend à se confondre avec le dieu du soleil.

Mais plus significatif peut-être encore, pour démontrer l'indigénat de cet Hercule, est son identification ou son rapprochement, attesté aussi par des textes épigraphiques, avec Liber ou Dionysos. Liber est une divinité essentiellement thrace. L'Hercule dacique a donc bien, dans la contrée où l'on constate les traces de son culte, les traits d'un dieu national ; c'est une divinité gétique.

Ce culte, né sur une terre de civilisation peu avancée, qui ne savait mettre à son service ni l'écriture ni la représentation figurée, était destiné à se couler pour ainsi dire dans le monde que lui offrait le vainqueur après la conquête du pays par Rome. Il prit un nom et des formes romaines. Et, à une époque antérieure, il n'est pas douteux que le dieu romain eût fini par absorber tout à fait le dieu indigène. Mais, à partir du II<sup>e</sup> siècle, la vieille religion romaine se désagrège elle-même devant l'invasion grandissante des cultes orientaux. Son action, en Dacie ou en Mésie, fut partiellement neutralisée par la rivalité des religions asiatiques, et le dieu dacique, assimilé à l'Hercule romain, ne fut pas absorbé par lui ; mais il s'orientalisa, en revanche, dans la mesure même où il échappa à la romanisation.

Nous en avons un témoignage décisif dans l'épithète d'*invictus* que diverses inscriptions accolent à son nom et qui est propre aux divinités solaires de l'Orient, et spécialement à Mithra. Déjà, par sa nature ancienne de dieu guérisseur et de dieu des eaux, il avait les affinités que nous avons dites avec Apollon. Et ces attributs complexes caractérisent précisément les dieux asiatiques, dieux sidéraux et dieux guérisseurs à la fois, tels que Mithra ou que Jupiter Dolichenus, dont l'association avec Esculape est également révélée par les monuments. L'adjectif *invictus*, ajouté à son nom à partir du III<sup>e</sup> siècle, nous montre que la transformation de l'Hercule dace en divinité solaire est dès lors accomplie.

Il est essentiel de remarquer que ce mouvement d'orientalisation fut accentué du fait des empereurs eux-mêmes. A partir de Septime-Sévère, le titre d'*invictus* commence à être décerné aux empereurs : il deviendra usuel à partir de Caracalla. Or Septime-Sévère entourait Hercule d'une dévotion toute spéciale. Il y avait donc là une raison de plus pour qualifier comme lui la divinité dont cette dévotion le faisait plus particulièrement le protégé. L'influence religieuse de l'Orient et l'influence impériale agissent ici de concert.

Mais, à vrai dire, cette influence impériale se rattache elle-même à l'Orient et à ses cultes. L'attribution de l'épithète d'*invictus* aux empereurs est un effet des théories religieuses de l'Orient sur les rapports du souverain terrestre et de la divinité. Pour les Perses

et pour les Syriens, comme pour les Egyptiens, le roi est un délégué, disons plus, un fils et même une incarnation de celle-ci. C'est pour légitimer sa royauté, fruit de la conquête, sur ses nouveaux sujets des bords du Nil et de l'Euphrate, qu'Alexandre s'était fait saluer comme fils du dieu par les prêtres de Jupiter-Ammon ; ses successeurs Lagides ou Séleucides sont toujours pour leurs peuples, comme autrefois le Grand Roi ou le Pharaon, des représentants de la puissance divine ; et c'est parce qu'Auguste hérite d'eux que s'organise, dès les premiers temps de l'Empire, le culte de la divinité impériale, dont l'origine orientale n'est pas discutable. Dioclétien ne fera que mettre en œuvre ses antiques principes, en s'identifiant lui-même à Jupiter et en faisant de son collègue subordonné, Maximien, un Hercule. Et, déjà avant lui, Aurélien n'avait pas hésité à se faire appeler *deus*.

Mais ces empereurs, qui renchérissent de la sorte, si l'on peut ainsi parler, sur la tradition qui, dans le monde romain, remonte à Auguste, sont des fervents des cultes orientaux, et il n'est pas sans intérêt de constater d'autre part qu'ils appartiennent par leur naissance aux pays danubiens. Aurélien est né aux environs de Sirmium d'un ancien soldat et d'une prêtresse du Soleil, et c'est lui qui constitue la religion du Soleil en culte d'État : le *Deus Sol* fut alors reconnu comme dieu suprême de l'Empire, un temple fut construit à Rome et des fêtes périodiques furent instituées en son honneur et un second collège de pontifes fut créé pour desservir ce culte. L'organisation culturelle d'Aurélien dura autant que son règne, c'est-à-dire peu de temps. Mais ne voyons-nous pas, en 307, Dioclétien, Galère et Licinius, tous Illyriens, consacrer, lors de leur entrevue de Carnuntum, un temple à Mithra, « protecteur de l'Empire, *fautori imperii sui* » ? Les princes de la seconde dynastie flavienne, sortie de la Mœsie, Constance Chlore, Constantin avant sa conversion au christianisme, plus tard Julien sont acquis à des idées analogues ; ils professent le vague monothéisme solaire auquel avait abouti le syncrétisme qui combinait ensemble les religions orientales et le paganisme gréco-romain ; Julien s'en fera le théologien diffus et confus dans son *Discours sur le Roi Soleil* (Orat. IV) et dans son *Discours sur la Mère des dieux* (Orat. V).

Ainsi, du milieu du III<sup>e</sup> siècle, sinon plus tôt, jusqu'au cours du IV<sup>e</sup>, la faveur impériale, déjà manifestée dans le passé, s'est résolument attachée aux cultes orientaux depuis longtemps introduits dans l'Empire, et les empereurs illyriens ont, sinon imprimé une impulsion nouvelle, du moins octroyé une sorte d'authentification souveraine, gage, pouvait-on croire, d'un triomphe définitif et



total, à ces religions orientales, à demi unifiées dans une synthèse conciliante, qui paraissait ôter tout prétexte aux oppositions. Les pays danubiens, qui, à cette époque, jouent un si glorieux rôle politique dans l'histoire du monde romain, puisqu'ils lui fournissent les empereurs qui le raffermissent momentanément, se décèlent aussi comme des facteurs essentiels du mouvement religieux concomitant : domaine d'élection du prosélytisme asiatique, les princes qui en proviennent semblent installer avec eux sur le trône impérial une religion renouvelée. A cette religion syncrétiste, la domination du monde a pu alors sembler assurée. Cette domination était pourtant à la veille de lui échapper. De la race illyrienne des seconds Flaviens naissait l'empereur qui, en accordant ses préférences au christianisme, allait prononcer l'arrêt de mort du mithriacisme et des autres religions orientales un instant presque victorieuses dans l'Empire. Le christianisme s'était d'ailleurs passé jusque-là de la protection du prince pour gagner sans cesse du terrain, et l'hostilité déclarée n'avait pu en arrêter la croissance ; mais, dès que cette sympathie impériale manqua à ses rivaux, leur décadence se précipita.

Jacques ZEILLER,

*Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).*

---

# Sujets de devoirs

---

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

**Dissertation.**

L'usage des passions en morale selon Descartes.

\*  
\*  
\*

AGRÉGATION DES LETTRES

**Composition française.**

César et Lucain historiens de la guerre civile.

**Thème latin.**

ERNEST RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse, Préface*, depuis : « Heureux ceux qui auront été les collaborateurs... », jusqu'à la fin.

**Version latine.**

QUINTILIEN, *Inst. Orator.*, l. IX, ch. I.

**Thème grec.**

PASCAL, *Pensées*, éd Brunschvicg, 172 : « Nous ne nous tenons jamais au temps présent... », jusqu'à : « .. que nous ne le soyons jamais. »

**Version grecque.**

SOPHOCLE, *les Trachiniennes*, v. 1143-1178.

**Version latine.**

LUCAIN, *Pharsale*, l. IV, v. 799-824.

**Thème grec.**

J.-J. ROUSSEAU, *Contrat social*, I, IV, depuis : « Si un particulier... », jusqu'à : «... la folie ne fait pas le droit. »

∴

**AGRÉGATION DE GRAMMAIRE****Composition française.**

L'inspiration antique dans la poésie de Leconte de Lisle : ce qu'il lui doit, ce qu'il y ajoute.

**Thème latin.**

CHATEAUBRIAND, *Les Martyrs*, l. XI, depuis : « Ce fut en vain que je cherchai cette sage et sérieuse Égypte... », jusqu'à : «... une tête hideuse du milieu des tombeaux. »

∴

**AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE**

I. — Lois de Solon.

II. — Politique économique et sociale de Bismarck (1878-1885).

III. — Répartition des pluies sur le globe.

∴

**AGRÉGATION DES LANGUES VIVANTES****ALLEMAND.****Thème.**

JULES HURET, *Bavière et Saxe*. Dresde, pp. 363 et 364, jusqu'à : « Florence saxonne... »

**Version.**

*Der Gang um Mitternacht*, dans les *Gedichte eines Lebendigen* de Herwegh.

**Dissertation française.**

L'idée de « résignation » chez Goethe et chez Hebbel.

**Dissertation allemande.**

Warum haben die deutschen Universitäten ihren Einfluss verloren ?

## ANGLAIS.

**Version.**

COLERIDGE, *Kubla Khan*, jusqu'à : «... a suny pleasure-dome with caves of ice ! »

**Thème.**

CORNEILLE, *le Cid*, a. I., sc. vi, jusqu'à : «... et l'autre indigne d'elle. »

**Dissertation anglaise.**

Influence of ballad-poetry in English literature.

**Dissertation française.**

Dans le n° 419 du *Spectator* (1<sup>er</sup> juillet 1712), Addison affirme que le rêve est propre à la poésie anglaise ; car, dit-il, « The English are naturally fanciful, and very often disposed... to many wild notions and visions, to which others are not so liable. » Que pensez-vous de cette opinion ?

**AGRÉGATION DES JEUNES FILLES****Morale.**

Montaigne nous dit : « A quoi faire ces pointes élevées de la philosophie sur lesquelles aucun être humain ne se peut rasseoir ? et ces règles qui excèdent notre usage et notre force ? Je vois souvent qu'on nous propose des images de vie, lesquelles ni le proposant, ni les auditeurs n'ont aucune espérance de les suivre, ni, qui plus est, envie... » D'autre part, un moraliste moderne, Joubert, déclare : « En morale, pour atteindre le milieu, il faut aspirer au faite. »

Où vous paraît devoir se trouver la meilleure règle de conduite ?

**Littérature.**

Est-il vrai que le romantisme ait été une révolution plus durable en morale qu'en littérature ?

---

## Bibliographie

---

**L'idée d'une science du droit universel comparé**, par M. **GIORGIO DEL VECCHIO**, professeur à l'Université de Messine, traduction de M. **RENÉ FRANCEZ**. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1910.

..

**Le Jubilé des Lycées et Collèges de Jeunes Filles et de l'Ecole normale de Sèvres**. 1 vol. grand in-8° avec portraits et gravures, cartonné à l'anglaise, 6 fr. (Librairie Félix Alcan).

Ce volume est dédié aux personnes dirigeant l'enseignement des lycées et collèges de jeunes filles.

Il reproduit les discours prononcés dans la Salle du Palais du Trocadéro et à l'Ecole Normale de Sèvres, et le compte rendu des fêtes du 25<sup>e</sup> anniversaire de la création des lycées de jeunes filles et de l'école des professeurs femmes.

Il est enrichi des portraits du promoteur, du ministre de l'Instruction publique et des rapporteurs dont l'effort a contribué à faire voter ces lois, de ceux qui ont été chargés de leur application et des maîtres qui ont fait la renommée de l'Ecole de Sèvres.

C'est le livre d'or de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Il sera un souvenir précieux pour le personnel en même temps qu'un document des plus instructifs et des plus attrayants pour tous ceux qui s'intéressent à cet enseignement.

---

*Le Gérant* : **FRANCK GAUTRON**.

REVUE HEBDOMADAIRE  
DES  
COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

---

---

Boileau et son temps

---

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

Le Lutrin.

Nous avons déjà vu, ensemble, que Boileau avait publié, en 1674, quatre chants de son poème du *Lutrin*, en même temps que son *Art poétique* et sa *Traduction de Longin*. Nous avons constaté aussi que ce poème héroï-comique était une œuvre née dans un salon, d'une discussion littéraire sur la poésie épique et qu'elle fut composée sur la prière expresse de Lamoignon. Ce magistrat, qui était aussi un honnête homme, connaissait la querelle qui s'était élevée, à propos d'un lutrin, entre le trésorier et le chantre de la Sainte-Chapelle. Il lui sembla que l'ami Boileau pouvait chanter gaiement cette guerre de sacristie. Ce chrétien convaincu, ce dévot très sincère, qu'on a dit même affilié à la Compagnie du Saint-Sacrement, ne pensa pas se rendre coupable d'une impiété en engageant notre poète à traiter ce sujet, où des gens d'église paraissaient avec une figure quelque peu ridicule.

Mais, dans la pensée de Boileau, le *Lutrin* était autre chose qu'une pure plaisanterie. Intitulé « poème héroïque » jusqu'en 1701 et « poème héroï-comique » seulement à partir de cette date, nous avons vu qu'il fallait l'interpréter comme une critique très sérieuse des épopées qui pullulaient alors. Boileau, écrivant le

*Lutrin*, est un imitateur de Sorel, mais un imitateur plus judicieux, possédant les qualités qui manquaient à l'auteur du *Berger extravagant*, la finesse, la grâce et le talent qui sait éviter le pédantisme. Pris ainsi, le *Lutrin* se présente à nous comme une sorte de complément des théories émises au III<sup>e</sup> chant de l'*Art poétique*.

Nous avons encore observé que le burlesque du *Lutrin* est, si nous pouvons ainsi parler, un burlesque à rebours. Tandis que Scarron, parodiant Virgile, nous représente Didon comme une femme de la Halle, comme une harengère, et avilit ainsi les belles figures de l'*Enéide*, Boileau, au contraire, poétise, divinise tous ses personnages. Le chantre de la Sainte-Chapelle devient une sorte d'Achille et le trésorier une façon d'Agamemnon. Le *Lutrin* est ainsi composé à la manière antique; on y retrouve tout ce qui constitue la grande épopée. Etudions donc, maintenant, le *Lutrin* en lui-même, comme une œuvre littéraire.

Boileau, dans l'*Art poétique*, nous dit sa façon de concevoir le poème épique : c'est « le vaste récit d'une longue action » ; il ne doit pas être chargé « de trop d'incidents », mais « se soutenir par la fable et vivre de fiction » ; il y faut des narrations, des descriptions et des « figures sans nombre ». Voilà le plan d'une étude littéraire du *Lutrin*, et nous ne pouvons mieux faire que de le suivre.

Mais il y a une condition préliminaire pour étudier ce poème et le bien goûter : il faut sortir de soi-même et considérer l'œuvre de Boileau, comme le faisait le lecteur du xvii<sup>e</sup> siècle, du xviii<sup>e</sup> ou même du début du xix<sup>e</sup>. Il ne faut pas, en effet, aborder le *Lutrin* avec un esprit positif, avec les dispositions du lecteur moderne, qui n'est qu'un très mauvais humaniste et qui ignore tout de la mythologie et de la poésie latine. Si l'on n'est pas très familier avec Homère et Virgile, on ne saurait prendre plaisir à cette œuvre simili-classique. Au xvii<sup>e</sup> siècle, on a traduit le *Lutrin* en vers latins. L'abbé Denis Bizot, en 1708, traduisit ainsi le premier et le cinquième chant. En 1760, un professeur du collège Louis-le-Grand, nommé Neveu, fit tout le reste de la traduction. Il est intéressant de lire, dans une forme imitée de Virgile, cette épopée burlesque; en voici le début :

Praesulis ingentes iras, dextramque potentem,  
 Bellaque dira cano, sacra dum victor in aede  
 Restituit tandem Pluteum tela omnia contra.  
 Hostis nequicquam titulos animosus inanes  
 Opponit Cantor, sociisque juvantibus, illum  
 Vi multa de sede iterum deturbat; at acer  
 Erigit Antistes, propriumque reportat in axem  
 Cantoremque invisâ iterum circumtegit umbra.



Musa, mihi memora præsens, quis vincula pacis  
 Concordesque animos furor, et blandae otia vitae  
 Ruperit, et sanctos in mutua jurgia fratres  
 Impulerit ? Tantaene piis in mentibus irae !

En lisant successivement le texte de Boileau et la traduction latine, on arrive à mieux comprendre le *Lutrin*, à en mieux goûter toute la spirituelle ironie.

L'épopée est une narration. Tout poème épique est un récit, ce qui ne l'empêche pas de comporter, comme une pièce de théâtre, une exposition, un nœud, un épilogue. Mais il est un procédé traditionnel dans l'épopée : c'est la précaution que le poète prend au début pour annoncer son dénouement. De la sorte, au cours des diverses péripéties, les émotions trop fortes seront évitées au lecteur. En outre, le poète a tout loisir de développer son action aussi abondamment qu'il voudra ; le lecteur, connaissant l'issue des événements, pourra le suivre sans avoir trop la fièvre. Boileau ne manque pas à cette habitude. Il nous avertit du dénouement, dès le début, avec précision et netteté : nous savons que le *Lutrin* sera placé, à la fin, dans le chœur.

Aussi, lorsque Boileau arrive à la fin de son poème, lui est-il permis de terminer brusquement :

Muse, c'est à ce coup que mon esprit timide,  
 Dans sa course élevée, a besoin qu'on le guide  
 Pour chanter par quels soins, par quels nobles travaux,  
 Un mortel sut fléchir ces superbes rivaux.  
 Mais, plutôt, toi qui fis ce merveilleux ouvrage.  
 Ariste, c'est à toi d'en instruire notre âge ;  
 Seul, tu peux révéler par quel art tout-puissant  
 Tu rendis, tout à coup, le chantre obéissant, etc.

Mais ce 6<sup>e</sup> chant ne fut connu qu'en 1683. Or, à cette date, Ariste est mort et ne peut plus raconter partant le dénouement du poème : ce qui prouve que le dénouement est insignifiant dans l'épopée et particulièrement ici.

Entre ces deux parties extrêmes sont intercalés les différents épisodes qui ne troublent pas, le moins du monde, la quiétude du lecteur, rassuré dès le début sur la façon dont tourneront les événements. Il faut bien remarquer que la composition du *Lutrin* diffère de celle des grandes épopées classiques. Dans *l'Odyssée*, nous sommes jetés *in medias res* ; de même, dans *l'Enéide*. Ulysse chez les Phéaciens, Enée à Carthage, nous font connaître par des récits les événements antérieurs ; mais ce sont là des épopées en 24 et en 12 chants. Le *Lutrin* ne compte que 1250 vers et 6 chants.

Ce procédé y eût été déplacé. Boileau a banni de son œuvre les longs récits et il a suivi exactement l'ordre chronologique, la succession historique des faits.

La Discorde excite le trésorier à humilier le chantre. Les deux ennemis, unis par la Chicane, se rencontrent près de la boutique de Barbin et se livrent combat. La Piété, la Justice interviennent, et Lamoignon remet tout en ordre. Cette action fait penser à une comédie de Molière ; mais le comique y est tout extérieur. Nous trouvons là tout un monde : le chantre, le trésorier, les chanoines, les aumôniers, les bedeaux, les huissiers, les sacristains, le perruquier du Palais et sa femme. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'il y a, dans le poème, un seul et unique rôle de femme. Boileau n'est nullement un La Fontaine ; il n'imité en rien celui qui nous a raconté l'histoire du Curé et du Mort. Il ne pouvait pas, d'ailleurs, introduire, comme le fabuliste, « certaine nièce assez proprette » ni « la chambrière Paquette ». Il avait été déjà en butte à des attaques très vives de Desmarets et de Pradon, qui l'avaient accusé d'impiété. En outre, Lamoignon et sa sœur, la très pieuse Mademoiselle de Lamoignon, auraient protesté, si Boileau s'était permis des plaisanteries polissonnes sur le clergé. Boileau a même eu regret du rôle qu'il avait donné à la perruquière : il l'avait représentée comme une Didon éplorée de voir son époux partir pour une expédition nocturne. Plus tard, il a fait disparaître des passages entiers, qui figuraient dans l'édition de 1674. Cette suppression fut très judicieuse, et nous pouvons même trouver que l'épisode de la perruquière est trop long et contient des détails déplacés.

Tous les autres personnages sont très bien en valeur. Chacun d'eux a son rôle bien déterminé, son caractère propre. C'est d'autant plus remarquable que leurs actes, pour ainsi parler, ne leur sont pas imputables ; car ils sont amenés par l'intervention d'êtres supérieurs. L'épopée vit de merveilleux. C'est pourquoi les personnages principaux ne sont pas le trésorier, le chantre, les chanoines, etc. ; c'est la Discorde, c'est la Mollesse, c'est la Nuit, la Chicane, la Renommée et, ce qui détonne, la Piété à côté de la Justice, l'allégorie chrétienne mêlée à la païenne Thémis.

Dans ce poème, qui est de pure plaisanterie, Boileau avait une liberté entière. Mais il ne s'est pas cru autorisé à user de toutes les licences. Le lieu de la scène est la Sainte-Chapelle, où sont conservées les reliques insignes de la Passion. Il n'était pas possible d'y faire intervenir Neptune et Jupiter, Iris et Eole. Il était déjà bien hardi de mettre la Piété à côté de Thémis, de faire paraître la Discorde, cette « Déesse Discorde ayant brouillé les dieux ». Ce sont là des inconséquences que Boileau n'a pas voulu s'interdire. Ce sont, en

effet, autant de preuves nouvelles, qui démontrent l'impossibilité, pour l'épopée moderne, de recourir à un merveilleux quelconque.

Les narrations du *Lutrin* sont très vives, animées, toujours amusantes. Les descriptions en sont précises et pompeuses. Les unes et les autres sont toujours parfaitement en leur place, et le poème mériterait d'être étudié plus attentivement qu'il ne l'est dans l'enseignement secondaire, à cause de l'art de sa composition. Tous les épisodes sont autant de petits chefs-d'œuvre ; tous sont imités de l'antique, et jamais on n'y sent la moindre pédanterie. Il n'y a jamais disproportion entre le sujet et la manière dont il est traité ; c'est l'adaptation parfaite de la forme au fond. Dans les descriptions les plus soignées, le poète ne perd jamais le souci de la rapidité, et il réalise cette « concision ornée, beauté unique du style », comme dit Joubert ; et, à travers tous les détails, court la plus franche, la plus vive gaieté.

Il en est de même pour l'emploi des figures ; chacune est en sa place ; aucune n'est de trop. Elles sont, d'ailleurs, aussi nombreuses que variées. On pourrait faire un traité des tropes, en prenant tous les exemples exclusivement dans le *Lutrin*. La figure la plus employée dans l'épopée est la comparaison ou similitude. Vous vous rappelez que Scudéry était si fier de celles qu'il avait semées dans son *Alaric*, qu'il en avait dressé une table à la fin de son poème. Boileau aurait pu être tenté, pour se moquer du procédé, de multiplier les comparaisons. Il ne l'a pas voulu : son goût, son tact, son sentiment de la mesure lui défendaient de se porter à l'exagération, même dans une caricature.

Au moment où il se piquait d'inaugurer un burlesque nouveau, burlesque délicat, discret, distingué, il ne voulait point, comme nous disons, forcer la note. Il n'y a pas plus d'une douzaine de comparaisons dans le *Lutrin* : comparaison d'un taureau piqué par les guêpes ; comparaison de deux taureaux qui se mesurent du regard ; comparaison d'un chêne abattu ou d'un vieux toit qui s'effondre ; comparaison des écoliers surpris par un préfet à jouer aux cartes en cachette ; comparaison du prince de Condé à Lens ; comparaison de Louis XIV conquérant ; comparaison de l'auteur avec un malheureux avocat troublé devant Lamoignon par le prestige et l'autorité du magistrat, etc.

Le style a des qualités de premier ordre. Sur un tel sujet, Boileau risquait de n'être pas naturel, d'enfler la voix et de grossir les choses. Il a su garder un air naturel et allier partout la vigueur et la simplicité. Mais, ici, rien ne vaut d'entendre le poète lui-même. Nous sommes à la fin du III<sup>e</sup> chant :

En achevant ces mots, la déesse guerrière  
 De son pied trace en l'air un sillon de lumière,  
 Rend aux trois champions leur intrépidité  
 Et les laisse tout pleins de sa divinité.  
 C'est ainsi, grand Condé, qu'en ce combat célèbre  
 Où ton bras fit trembler le Rhin, l'Escaut et l'Ebre,  
 Lorsqu'aux plaines de Lens nos bataillons poussés  
 Furent presque à tes yeux ouverts et renversés,  
 Ta valeur, arrêtant les troupes fugitives,  
 Rallia d'un regard leurs cohortes craintives,  
 Répandit dans leurs rangs ton esprit belliqueux  
 Et força la victoire à te suivre avec eux.  
 La colère, à l'instant, succédant à la crainte,  
 Ils rallument le feu de leur bougie éteinte ;  
 Ils rentrent ; l'oiseau sort, l'escadron raffermi  
 Rit du honteux départ d'un si faible ennemi :  
 Aussitôt, dans le chœur, la machine emportée  
 Est sur le banc du Chantre à grand bruit remontée.  
 Ses ais demi pourris, que l'âge a relâchés,  
 Sont, à coups de maillet, unis et rapprochés ;  
 Sous les coups redoublés, tous les bancs retentissent,  
 Les murs en sont émus, les voûtes en mugissent  
 Et l'orgue même en pousse un long gémissement.

Il y a là quelques imperfections de détail ; mais l'ensemble est excellent, et il est permis de dire que le *Lutrin* est mieux écrit que la plus grande partie des comédies en vers de Molière.

Il nous reste à parler, maintenant, de la versification et du talent poétique de Boileau. Jusque-là, nous avons été assez sévères pour l'auteur des *Satires* et des *Épîtres*, à cet égard. Il n'avait pas, nous l'avons vu, la prétention d'être un grand poète, et à juste raison. Il manque tout à fait de cette facilité heureuse que possédaient un Quinault, un Thomas Corneille. Il est tyrannisé par la rime. Dans les *Satires* (sauf dans la *Satire IX*), dans toutes les *Épîtres*, on sent la gêne ; dans l'*Art poétique*, nous pouvions remarquer une contrainte perpétuelle et l'absence constante de poésie proprement dite.

Ici, c'est tout différent ; ce n'est plus de la prose mise en vers que nous lisons. Il y a là de la vraie poésie ; il y a des images frappantes, des tableaux animés et vivants. C'est si vrai, que l'on a pu faire, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une édition du *Lutrin* admirablement illustrée. Si vous pouviez jeter les yeux sur cette édition que j'ai là, entre les mains, vous admireriez une série de gravures, non signées, mais qui ne sont indignes ni d'un Eisen, ni d'un Saint-Aubin, ni d'un Cochin ; car elles sont d'une finesse de burin dont rien ne peut donner l'idée. Ce n'est pas tout. Outre ce pittoresque, cette vie et cette couleur, il y a, dans le *Lutrin*, un sentiment de l'harmonie

qu'on ne s'attendrait pas à trouver chez Boileau. Il y a de remarquables exemples d'harmonie imitative :

Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort...  
Et l'orgue même en pousse un long gémissement... etc.

Chaque fois, Boileau trouve la rime avec un rare bonheur ; elle est souvent riche, presque toujours intéressante, amusante. Il n'y a pas plus d'une demi-douzaine d'hémistiches de remplissage, comme on en trouvait tant dans les *Épîtres* ou dans les *Satires*. J'ai déjà parlé du procédé cher à Boileau, qui consistait à faire d'abord le second vers et à remplir ensuite le premier avec la plus plate banalité, procédé qui aboutissait à des résultats aussi impardonnables que ce vers :

La Mort seule, ici bas, en terminant sa vie...

Dans le *Lutrin*, on sent que ce procédé n'a pas été appliqué. Les vers sont tous prestes et lestes, et se succèdent avec la plus légère rapidité.

Le *Lutrin* est donc une œuvre charmante : c'est le chef-d'œuvre de Boileau ; on peut même dire que c'est un chef-d'œuvre à parler absolument. Nisard regrette que tant de talent ait été dépensé pour si peu de chose, sur un aussi mince sujet.

Ce regret ne nous semble pas fondé. Qui oserait reprocher à Racine d'avoir écrit les *Plaideurs*, à Molière d'avoir composé le *Médecin malgré lui* ? Le *Lutrin*, d'ailleurs, n'a pas fait tort au reste de l'œuvre de Boileau. Nous ne sommes pas obligés d'opter entre le *Lutrin* et la *Satire IX*. Nous pouvons admirer et l'un et l'autre.

En outre, nous avons remarqué qu'il fallait bien voir dans ce poème autre chose qu'une simple plaisanterie. Il a une portée littéraire très grande ; il achève une démonstration commencée dans l'*Art poétique* : il condamne définitivement la poésie épique.

L'année 1674 est la belle année de la production poétique de Boileau, l'année la plus féconde, où son talent, maître de lui-même, se dépense avec le plus de facilité. En effet, outre l'*Art Poétique* et le *Lutrin*, il donnait, au même moment, une traduction en prose de Longin. C'est cette traduction accompagnée de réflexions et de commentaires, qui, plus tard, servira d'arme à Boileau dans la fameuse « querelle des anciens et des modernes ».

Nous étudierons, la prochaine fois, le rôle de notre poète dans cette bataille littéraire.

(A suivre.)

# La littérature anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle

---

Cours de M. ÉMILE LEGOUIS,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## Giles Fletcher (1585-1623).

Les poètes anglais de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle sont, tous, plus ou moins des disciples de Spenser, de Donne et de Ben Jonson. Daniel et Drayton s'étaient inspirés directement de Spenser, en modifiant son art selon leur tempérament personnel; mais nous arrivons, maintenant, à une nouvelle génération de poètes, qui, n'étant plus des contemporains de Spenser, ont connu son œuvre alors qu'ils étaient encore jeunes et ont façonné leurs vers sur elle.

Tel est Giles Fletcher, frère de Phineas Fletcher, fils de Giles Fletcher, tous poètes, et cousin de John Fletcher, le dramatisle qui écrivit en collaboration avec Beaumont. Les deux frères furent ainsi, de tous côtés, entourés de poésie. Ce fut le cas de plusieurs familles anglaises du temps d'Elizabeth et de Jacques : celle des Beaumont, par exemple. Ces vastes patrimoines poétiques étaient le résultat naturel de la haute faveur dont jouissait alors la poésie, considérée comme l'expression naturelle du sentiment et de la pensée.

Les deux frères Fletcher allèrent d'abord à Cambridge, puis entrèrent dans les ordres. On sait peu de chose de leur vie. Giles naquit vers 1585 ou 1588; la première de ces dates semble préférable, la seconde faisant de lui un poète extraordinairement précoce. Il meurt en 1623. L'atmosphère de Cambridge l'a enveloppé toute sa vie, alors même qu'il remplissait ses humbles fonctions de clergyman dans le comté de Suffolk, poète et mystique perdu parmi une population de paroissiens grossiers.

Son œuvre est une œuvre de piété ardente et exaltée, caractère que l'on rencontre également chez son frère, quelles que soient les différences qui les séparent par ailleurs. Il publia, à 22 ans ou à 25 ans (1610), son grand poème religieux intitulé *Christ's victory and triumph*, qui comprend deux mille vers. C'est bien, évidemment, une œuvre de jeunesse, qui présente toute l'exubérance, toute l'imagination riche et fraîche, mais peu contrôlée, de

la Renaissance, dont il exagère les défauts : préciosité, joliesse, enjolivements extravagants, qui gâtent la majesté et la sincérité de son œuvre. Ce poème est un curieux trait d'union entre les deux premiers livres de la *Faerie Queen* et le *Paradise Regained* ; le sujet annonce Milton, mais la manière rappelle Spenser.

Le poème raconte la vie du Christ sur terre, sa tentation, sa victoire, son triomphe, et la vision béatifique de la Jérusalem céleste.

Le poète a deux patrons poétiques : Spenser et Du Bartas. Nous avons eu déjà mainte occasion de signaler l'influence singulière et profonde qu'exerça ce poète français et protestant, qui, le premier, traita de vastes sujets religieux. Nous avons signalé au passage l'éloge que lui décernait Spenser dans son sonnet à Du Bellay. Quant à Fletcher lui-même, dans sa préface *To the reader*, il unit les deux noms de Spenser et Du Bartas dans la même vénération : « *Thrice-honoured Bartas andour (I Know no other name more glorious than his own) Edmund Spenser (two blessed Souls)* ». Il appelle encore Du Bartas *my sacred sovereign*, un des *miracles of the recent Age*. En 1605-06, Sylvester avait fait paraître une traduction de la *Semaine*.

Par l'ampleur de son sujet, par la manière dont il avait transformé la poésie religieuse, Du Bartas a exercé une forte influence sur Fletcher. Spenser a agi plutôt, par son style et son vocabulaire : Fletcher lui a emprunté sa stance, en y apportant de légères modifications : de la forme *ab ab bc bc c*, il a fait *ab ab bc c c*. Les trois derniers éléments de la stance se trouvent ainsi sans lien harmonique avec les premiers, d'où un grand inconvénient au point de vue de l'unité et du mouvement de cette stance.

Quant à son style, il est harmonieux, riche, un peu trop redondant, accumulant les épithètes analogues ; en revanche, si l'on y remarque moins d'archaïsmes que chez Spenser, on y constate la recherche d'un vocabulaire assez spécial et excentrique parfois, une tendance trop prononcée à l'antithèse euphuistique balancée :

When I remember Christ our burden bears,  
 I looke for glorie, but finde miserie ;  
 I looke for joy, but finde a sea of tears ;  
 I looke that we should live, and finde him die ;  
 I looke for Angels'songs, and heare him crie :  
 Thus what I looke, I cannot finde so well,  
 Or rather, what I finde, I cannot tell, [swell.  
 These bankes so narrowe are, those streames so highly

Entrons, maintenant, dans l'analyse du poème lui-même. Le premier des quatre chants a pour titre : *Chrit's victory in heaven*,

et nous fait assister à un débat au ciel pour savoir si l'homme devra être sauvé, s'il ne vaut pas mieux en finir avec l'humanité. Cette idée nous est présentée sous la forme allégorique d'une discussion entre Justice et Miséricorde. La représentation de la première n'est pas sans grandeur :

But Justice had no sooner Mercy seen  
Smoothing the wrinkles of her Father's brow,  
But up she starts, and throws herself between.  
As when a vapour, from a moory slough,  
Meeting with fresh Eous, that but now  
Open'd the world, which all in darkness lay,  
Doth heavens bright face of his rays disarray,  
And sads the smiling orient of the springing day.

She was a Virgin of austere regard,  
Not as the world esteems her, deaf and blind,  
But as the Eagle, that hath oft compar'd  
Her eye with heav'ns, so, and more brightly shin'd  
Her lamping sight : for she the same could wind  
Into the solid heart, and with her ears,  
The silence of the thought loud speaking hears,  
And in one hand a pair of even scoals she wears.

No riot of affection revel kept  
Within her breast, but a still apathy  
Possessed all her soul, which softly slept,  
Securely, without tempest, no soft cry  
Awakes her pity, but wrong poverty,  
Sending his eyes to heav'n swimming in tears,  
With hideous clamours ever struck her ears,  
Whetting the blazing sword, thad in her hand she bears.

Appuyée sur les deux tables de pierre du Décalogue, la Justice vient dénoncer à Dieu les crimes de l'humanité. La lecture du terrible livre fait trembler tous ceux qui l'écoutent :

On this dead Justice, she, the Living Law,  
Bowing herself with a majestic awe,  
All heav'n, to hear her speech, did into silence draw.

Elle énumère les péchés commis depuis Adam, les idolâtries, les blasphèmes, et finit en réclamant la fin de la race humaine. La Miséricorde est mauvaise, dit-elle, qui défend le mal contre le bien.

L'impression saisissante produite par son discours véhément revêt un certain accent miltonien :

She ended, and the heav'nly hiérarchies,  
Burning in zeal, thickly imbrandeb wear :  
Like to an army, that alarum cries,  
And every one shakes his ydraded tear.



And the Almighty's self, as he would tear  
The earth, and her firm basis quite in sunder,  
Flamed all in just revenge, and mighty thunder,  
Heav'n stole it self from earth by clouds that moistered under.

Mais les ténèbres qui s'ensuivent seront courtes comme une éclipse du soleil causée par la lune, car Miséricorde va intervenir. Le portrait de *Mercy* est d'une richesse exubérante et d'un lyrisme exalté, malheureusement surchargé d'épithètes imprécises et redondantes : les allégories s'y mêlent aux traits empruntés à la Nature. C'est du Spenser plus fervent et moins réglé :

If any ask why roses please the sight,  
Because their leaves upon thy cheeks do bower ;  
If any ask why lilies are so white,  
Because their blossoms in thy hand do flower ;  
Or why sweet plants so grateful odours shower ;  
It is because thy breath so like they be :  
Or why the orient Sun so bright we see ;  
What reason can we give, but from thive eyes, and thee ?

Il y a dans ce portrait trop d'enjolivements : le sublime y est gâté par le joli. Il y a bien des traits gracieux cependant, dont la préciosité excessive et répétée diminue l'agrément réel :

So faire thou art that all would thee behold,  
But none can thee behold, thou art so fair.

Miséricorde parle : elle rejette la faute sur le serpent qui a séduit Eve. C'est lui qui mérite la mort. L'homme était fragile ; il faut lui pardonner, lui donner les moyens de racheter son péché. Il ne faut pas le traiter avec justice, mais avec clémence. Signalons une fois encore le pathétique et le lyrisme de la répétition :

Ah ! if but those that only worthy be,  
None should thee ever see, none should thee ever see !

Miséricorde dit le sacrifice de Jésus, qui vient de naître d'une femme pour sauver la terre déjà réjouie de sa venue. Dieu est convaincu ; Miséricorde a triomphé. Le Christ va pouvoir accomplir sur terre sa mission de souffrance et de rédemption.

Le deuxième chant, *Christ's triumph on earth*, est intéressant par les rapprochements qu'il suggère : il est intermédiaire entre Spenser et Milton. Par les aventures qu'il raconte et les allégories dont elles se revêtent, il appelle la comparaison avec les livres I et II de la *Reine des Fées*, le Red-Cross Knight triomphant du

désespoir, et Sir Guyon des tentations de l'enchanteresse Acrasie. Fletcher reprend le thème de très près, calquant souvent ses stances et ses vers sur ceux de Spenser; mais, parce qu'il substitue à Sir Guyon ou au Red-Cross Knight la grande figure du Christ, tenté par Satan, il annonce le *Paradise Regained* de Milton.

Le Christ est dans le désert (un désert, en passant, qui rappelle beaucoup la campagne anglaise, avec ses prés et ses collines herbeuses semées de primevères); il s'étend sur le sol pour s'y reposer. Ses cheveux sont noirs et bouclés; une lumière radieuse émane de sa face. Ses yeux sont adorables et irrésistibles. Le poète, prenant la parole, vous dit de lui-même :

« Je suis une âme, entre dix mille et plus,  
qui me plains de ces yeux et de leurs douces blessures ;  
douces sont les blessures de l'amour, si cruelles qu'elles  
[soient.

Ah ! puisse-t-il souvent encore me tuer ainsi !

A quoi bon être sur ses gardes ? Malgré tous mes efforts, ces  
[yeux-là,  
se fixant sur les miens, ont dérobé mon cœur :  
en eux l'Amour tend son arc, et lance sa flèche enflammée ? »

Il y a là un accent de ferveur religieuse, de mysticisme ardent et sincère, qui nous touche étrangement; mais la description du Christ ne tarde pas à s'affadir en s'enjolivant :

« Ses joues, pareilles à des pommes neigeuses trempées dans  
[le vin,  
avaient leurs roses rouges éteintes par des lis blancs,  
et brillaient comme des fraises de jardin  
lavées dans un bol de lait, ou comme d'éclatants boutons de  
[rose  
dont le sein se déclôt à la lumière.

Là les âmes malades d'amour mangeaient, et buvaient, et  
[faisaient  
des bouquets embaumés, qui ne se pouvaient jamais fa-  
[ner. »

Le Christ reste deux mois dans ce désert, sans manger ni boire. Enfin vient vers lui un vieillard chenu et perclus, qui semble un saint ermite, mais qui est Satan déguisé. Il prodigue au Christ les adorations, et le prie de venir se reposer dans son humble cabane: en fait, cette cabane est une caverne qui ressemble beaucoup à celle du désespoir, de même que le faux ermite rappelle Archinago.



Love is the blossom where there blows  
 Every thing that lives or grows,  
 Love doth make the heav'ns to move,  
 And the sun doth burn in love ;  
 Love the strong and weak doth yoke,  
 And makes the ivy climb the oak,  
 Under whose shadows Lions wild  
 Soft'ned by Love, grow tame and mild...  
 And of all loves joyful flame.  
 I the bud and blossom am.  
 Only bend thy knee to me,  
 Thy wooing shall thy winning be.

See, see, the flowers that below  
 Now as fresh as morning blow,  
 And of all the virgin rose.  
 That as bright Aurora shows  
 How they all unleaved die  
 Loosing their virginity :  
 Like unto a summer-shade,  
 But now born, and now they fade....  
 All the stars in heav'n that shine,  
 And ten thousand more, are ruine :  
 Only bend thy knee to me,  
 Thy wooing shall thy winning be.

Inutile de dire que le Christ reste sourd à ces appels. Les charmes de la sorcière se dissipent ; elle plonge dans l'enfer avec Satan, son père. Au contraire, vers le Christ volent des milliers d'anges, qui apportent un céleste bouquet au divin jeûneur et chantent des hymnes sublimes, auxquelles les voix de la terre répondent par des accents joyeux et triomphaux.

Il reste encore deux chants. Nous passerons rapidement sur le chant III, *Christ's triumph over Death*, qui raconte les affres du Christ à sa montée sur la croix, sa passion, sa glorieuse résignation, et les effets de son sacrifice dans le ciel et sur la terre ; remords de Judas, qui se pend ; larmes de Joseph d'Arimatee, qui rend au Christ les derniers devoirs.

Mais le chant IV doit nous retenir plus longtemps, *Christ's triumph after Death*. C'est un hymne fervent, une description extatique des joies de la terre et de l'homme régénérés après la résurrection du Sauveur ; puis un tableau exalté des félicités paradisiaques, des jouissances béatifiques accordées aux saints, aux élus. Il n'y a pas ailleurs, dans la littérature anglaise, de paradis décrit avec une plus belle ardeur. Sûrement celui de Milton paraît, à côté de celui-ci, trop retenu, trop sévère et trop classique. Il fallait, ici, les transports de l'éloquence et de l'imagination spensériennes appliquées à un thème religieux.

Ce chant s'ouvre par une description de printemps terrestre ; c'est une poussée de fleurs, une profusion de rayons, un concert de chants, un ravissement des êtres enivrés :

But now the second Morning from her bower,  
 Began to glister in her beams, and now  
 The roses of the day began to flower  
 In th' eastern garden ; for heav'ns smiling brow  
 Half insolent foi joy began ro show  
 The early Sun came lively danieng out...

Puis, à cette description exubérante et éperdue, succède un mouvement vraiment lyrique : le poète demande au monde d'où lui viennent cette beauté et cette exaltation soudaines :

« Pourquoi ?

Dis-moi, Terre, pourquoi as-tu revêtu ces atours neufs,  
 et piques tu sur la robe ces pâquerettes rouges ?  
 On dirait que tu aspiras à quelque sublime chose  
 et que tu le disposes à épouser un jeune fiancé... »

C'est que tout, oiseaux, arbres, fleurs, veut aller au triomphe du Sauveur, pour y voir le Christ dans sa gloire, et y revêtir une beauté nouvelle. Ici Fletcher chante l'ascension du Christ au ciel ; les patriarches et les prophètes viennent le couronner ; les saints et les chérubins entonnent un hymne, qui fait retentir les voûtes creuses des cieux. Il y a, dans cette vaste apothéose, des bizarreries (les fleurs qui poussent sur le corps même des saints) et aussi des visions proches de l'Apocalypse. Fletcher exprime l'idée béatifique, incorporelle, ineffable, dont il essaie de faire sentir la douceur infinie :

It is no flaming lustre, made of light,  
 No sweet consent, or well-tim'd harmony,  
 Ambrosia, for to feast the appetite,  
 Or flowery odour, mixed with spicery,  
 No soft embrace, or pleasure bodily  
 And yet imis a kind of inward feast  
 A harmony, that sounds within the breast,  
 An odour, light, embrace, in which the soul doth rest...

Il y a, dans ces peintures, quelque chose de Piers the Ploughman et quelque chose de Milton : mais Piers the Ploughman est plus rempli de colère et de satire, et Milton est plus sobre et plus sévère. Le jeune poète Giles Fletcher avait par nature plus d'onction ; l'esprit de l'Évangile régnait en lui, et il n'avait rien de la rigueur de l'Ancien Testament. Avec tous ses éclatants

défauts, il occupe une place honorable parmi les poètes religieux d'Angleterre. C'était un anglican très pur, mais nullement puritain, et ses vrais compagnons sont les mystiques catholiques, ceux qui trouvaient dans la religion une source de visions bienheureuses, non de scrupules rongeurs et d'épouvantes.

F. P.

---

# Les institutions de la France à l'époque des Valois (1328-1515)

---

Cours de M. PFISTER,

*Professeur à l'Université de Paris.*

---

## L'armée.

Nous avons vu, dans la précédente leçon, que Charles VII prit d'importantes décisions à propos de l'armée ; que, par une ordonnance de novembre 1439, il fit disparaître les abus les plus criants, essaya d'imposer la discipline aux routiers et aux écorcheurs, posa le principe que nul ne pourrait lever de compagnie sans permission du Roi, et fixa définitivement le nombre d'hommes qui devaient former une compagnie, c'est-à-dire 100. Nous allons nous occuper, aujourd'hui, des deux ordonnances de 1445 et 1448. Par la première, il créa 15 compagnies de cavalerie, qui formèrent le noyau de la cavalerie française ; par la seconde, il organisa les francs-archers, c'est-à-dire un noyau d'infanterie nationale.

*Ordonnance de 1445 : les compagnies d'ordonnance.* — La création des 15 compagnies de cavalerie fut une mesure de circonstance ; on l'a souvent mal comprise, et nous allons tâcher d'en définir le caractère véritable. En 1444, Charles VII avait signé avec les Anglais une trêve, qui devait durer jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1446 et qu'on espérait prolonger. La France allait donc rester deux ans en paix ; mais qu'allait-on faire des bandes de routiers et d'écorcheurs qui resteraient désormais sans emploi ? Charles VII, en 1444, en envoya une partie, sous le commandement de son fils le Dauphin, soutenir Frédéric III contre les Suisses : le Dauphin battit les Suisses à la bataille de Saint-Jacques, mais beaucoup de routiers y périrent. La même année, Charles VII lui-même alla assiéger la ville de Metz, qu'il voulait réunir au domaine, et y amena plusieurs de ces bandes. Il ne put prendre la ville ; mais, par contre, la ville d'Epinal, qui dépendait de Metz, se donna à lui. Charles VII se décida à rentrer en France ; mais il ne voulait, à aucun prix, y ramener avec lui ces routiers et ces écorcheurs ; qu'en faire ? Il négocia alors avec les chefs de bandes, et il fut

décidé que le Roi garderait à son service quelques-uns de ces chefs de bandes, avec ceux de leurs hommes qui étaient les moins indisciplinés et les mieux équipés. Tous les autres furent renvoyés chez eux ; mais on leur donna des lettres de rémission collectives, qui leur pardonnaient tous leurs pillages et brigandages des années passées, et on leur recommanda de ne plus piller à l'avenir. Puis, de Nancy où il résidait alors, Charles VII promulgua une ordonnance, en mars 1445, qui est malheureusement perdue, mais qu'on peut reconstituer en se servant des renseignements que nous fournissons sur elle les chroniqueurs, entre autres Mathieu d'Escouchy et Thomas Bazin, et aussi des actes officiels postérieurs.

L'ordonnance répartissait les routiers restés au service du roi en quinze compagnies : « Et lors fut ordonné qu'il y aurait 15 capitaines, lesquels auraient chacun sous eux cent lances » ; il y aurait donc en tout 1.500 lances. La lance elle-même devait comprendre 6 hommes, ayant chacun un cheval, à savoir : un homme d'armes, avec un coutillier et un page, et deux archers avec un page ou un valet de guerre. Ce dernier renseignement nous est fourni par Thomas Bazin. Mathieu d'Escouchy ne parle pas du second page, compte trois archers au lieu de deux ; il est probable que ces divergences s'expliquent par la latitude laissée au capitaine pour la composition de ses lances. Cette division des compagnies en lances et cette répartition des hommes dans la lance semblent originales : on avait voulu former dans chaque compagnie des groupements plus petits, égaux en nombre, placés sous la direction d'un chef responsable. Le capitaine choisissait ses hommes d'armes, et chaque homme d'armes choisissait lui-même les cinq autres hommes de la lance dont il était le chef ; les archers furent souvent des nobles ; quant au coutillier et aux pages, ils n'étaient pas des combattants, mais étaient plutôt des domestiques au service de l'homme d'armes, dont ils soignaient l'équipement, l'armement et la monture.

Les capitaines étaient nommés par le roi et révocables par lui ; ils devaient jurer d'observer et de faire observer l'ordonnance ; ils étaient tenus de présenter leurs compagnies, d'en faire la *montre* aux commissaires du roi, chaque fois que ceux-ci les voudraient inspecter. Nous ignorons les noms des quinze premiers capitaines choisis : mais on dut tenir compte, pour les nommer, de leur fortune et de leurs qualités militaires.

Les troupes devaient être logées dans les provinces et dans les villes ; on les répartit, non seulement à la frontière, mais, ce qui était nouveau, dans l'intérieur du royaume. Le Poitou dut loger



130 lances, la Basse-Auvergne 160, le Berry 100, la Saintonge 60, etc. Des commissaires, choisis par le roi et par les États provinciaux, procéderont à cette répartition, qui changea d'ailleurs plus tard, notamment après 1453, quand la guerre avec l'Angleterre eut cessé. Dans chaque province, les soldats étaient répartis dans les villes, même dans les petites villes et les bourgs : par exemple, sur les dix lances qui devaient être logées dans l'élection de Senlis, six l'étaient dans la ville même de Senlis, deux à l'Isle-Adam, deux à Crépy-en-Valois. Les soldats étaient logés chez l'habitant ; l'idée de réunir les soldats en un seul local, dans une caserne, est tout à fait moderne. Les premières casernes ne furent construites qu'au début du xviii<sup>e</sup> siècle. Les premières bâties furent celles de Metz. Cette dispersion des troupes rendait leur mobilisation très difficile.

En créant les quinze compagnies de cavalerie, qu'on appela les *compagnies d'ordonnance*, parce qu'elles étaient instituées par l'ordonnance de 1445, Charles VII n'avait nullement l'intention d'établir une armée permanente : il avait simplement voulu prendre ses précautions, au cas où la trêve serait rompue et où la guerre recommencerait avec les Anglais. « Et aussi pendant « ladite trêve qui encore dure et jusques à ce que nous voyons si nous aurons paix, nous est besoin d'entretenir nosdits gens « d'armes », dit une ordonnance du 4 décembre 1445. La trêve fut rompue, et la guerre recommença ; mais, en 1453, quand les Anglais eurent été définitivement chassés de France, il n'y eut pas de paix signée entre les deux peuples. Charles VII garda donc son armée, et on s'habitua ainsi à l'idée d'avoir une armée même en temps de paix. Comme le dit très bien M. Cosneau, Charles VII a créé, non l'armée permanente, mais une armée qui devint permanente.

L'armée ne comprenait pas seulement les 1.500 lances, c'est-à-dire les 9.000 hommes qui formaient les compagnies d'ordonnance. L'ordonnance de 1445 ne s'appliquait, en effet, qu'aux pays de langue d'oïl, et le Languedoc avait une armée à part. Dans une ordonnance de 1446, il est question des 300 lances de la langue d'oc. De plus, il y avait d'autres troupes, touchant une solde moindre que les compagnies d'ordonnance et que, pour cette raison, on appelait les *petites payes* ou *mortes payes*, ou encore *compagnies de la petite ordonnance* : c'étaient, ce semble, des troupes de seconde ligne, non montées, en garnison dans les villes.

Les soldats étaient entretenus par les populations. Les habitants devaient fournir les vivres, notamment la viande, et, pour les jours maigres, ils donnaient une somme d'argent ; mais, peu à peu,

on leur laissa le choix entre les fournitures en nature et l'argent de la solde, et, finalement, les habitants payèrent en argent : environ 31 livres par lance et par mois. Ils payaient deux tailles : la taille ordinaire, dont le produit rentrait tout entier dans les coffres du roi, et la *taille des gens d'armes* ; plus tard, ces deux tailles se confondirent en une seule.

L'ordonnance de 1445 produisit de très bons résultats ; pourtant, il ne faudrait pas croire que, du jour au lendemain, les pillages cessèrent ; les premières compagnies d'ordonnance étaient composées de routiers habitués à piller depuis de longues années, et une ordonnance ne suffit pas à changer radicalement des habitudes invétérées. De plus, il ne faudrait pas croire, comme on le fait trop souvent, que la réforme fut accueillie avec enthousiasme. Sans doute, le plat pays, qui avait eu tant à souffrir des brigandages, fut satisfait de les voir disparaître ; mais les villes qui, garanties par leurs murailles, avaient moins souffert pendant la guerre, ne furent pas enchantées, tant s'en faut, d'avoir à loger les gens de guerre, et elles manifestèrent un vif mécontentement ; elles finirent pourtant par s'y habituer. La France, peu à peu, fut complètement pacifiée ; et ces troupes, dispersées partout, formèrent souvent une excellente police intérieure.

*Ordonnance de 1448 : les francs-archers.* — L'ordonnance de Nancy, d'avril 1445, avait créé la cavalerie française ; le 28 avril 1448, l'ordonnance de Montils-les-Tours créa une infanterie, en instituant les *francs-archers*. On pourra consulter, sur cette question des francs-archers, Spout, *La milice des francs-archers* (Article paru dans la *Revue des Questions historiques*, 1897, II), et Barnoult d'Houet, *Les francs-archers de Compiègne*, 1897.

Nous avons dit, dans une précédente leçon, que, sous Charles V, il existait de nombreuses corporations d'archers ou d'arbalétriers. Beaucoup d'entre elles étaient venues, pendant la guerre de Cent ans, se mettre à la disposition du roi, et avaient paru souvent sur les champs de bataille ; mais ces corporations se recrutaient par engagements volontaires, et n'existaient que dans les grandes villes. Charles VII, s'inspirant de l'exemple de l'Angleterre et aussi de celui donné par le duc de Bretagne, Jean V, qui, en 1425, avait établi une infanterie des « gens du commun », fournie par chaque paroisse et dispensée du service du guet et de la taille (Cf. l'article de Bellier-Dumaine, dans les *Annales de Bretagne*, tome XVI), Charles VII, disons-nous, décida d'étendre l'institution des archers à tout le royaume, et rendit, à cet effet, l'ordonnance de Montils-les-Tours, dont l'article 1<sup>er</sup> portait : « En chacune paroisse de nostre « royaume aura un archer qui sera et se tiendra continuellement en

« habillement suffisant, et armé de salade [sorte de casque], dague, « épée, arc, trousse [c'est-à-dire carquois] jaque [sorte de pourpoint rembourré]. » Chaque paroisse, qu'elle fût grande ou petite, riche ou pauvre, devait donc fournir un archer. Cette disposition parut bientôt peu équitable, et, dès 1431, une ordonnance décida qu'il y aurait un archer, non plus par paroisse, mais par groupe de 50 feux; et, en 1460, on invita les élus, qui étaient chargés de choisir les francs-archers, à tenir compte de la richesse de chaque paroisse, et à veiller à ce qu'aucune paroisse ne fût, en proportion, plus chargée que les autres.

Les francs-archers, désignés par les élus et les prévôts, devaient avant tout prêter serment au roi de le bien servir, d'accourir aux guerres toutes les fois qu'ils seraient mandés; leurs noms étaient inscrits sur un registre spécial, que tenaient les élus, et dont un double devait être envoyé au roi. Ils devaient être toujours équipés à leurs frais, ou, s'ils étaient trop pauvres, aux frais de leur paroisse. Tous les dimanches et jours de fêtes, ils devaient revêtir leur équipement et tirer de l'arc, et on leur recommandait de se réunir, autant que possible, à d'autres francs-archers pour s'exercer en commun; mais, en fait, les francs-archers aimaient mieux souvent passer leur dimanche au cabaret que s'adonner au noble jeu de l'arc. Tous les mois, les francs-archers d'une châtellenie étaient inspectés par le seigneur châtelain, et, quand il n'y avait pas de châtelain, les élus ou commissaires devaient y pourvoir. Deux ou trois fois par an, il y avait une *montre* ou grande revue d'archers; les archers qui habitaient à plus de cinq lieues de l'endroit où avait lieu la montre étaient dispensés de s'y rendre. Les francs-archers touchaient une solde de 4 francs par mois, et étaient exemptés d'un certain nombre d'impôts: tailles, entretien des gens d'armes, garde des portes, service du guet; mais ils payaient la gabelle. Leur nom de francs-archers leur vient de cette exemption d'impôts. Beaucoup de gens, même riches, et souvent incapables de servir, tâchaient de se faire choisir comme francs-archers, uniquement pour ne pas payer d'impôts.

Il fallait donner des chefs à cette milice des francs-archers. Dans les campagnes de 1450 et 1451, on les avait, semble-t-il, simplement encadrés dans les troupes féodales, et ce ne fut qu'en 1451 qu'on leur donna des capitaines spéciaux. Il y eut probablement un capitaine de francs-archers par bailliage; mais ce dernier point n'est pas très sûr. Les capitaines devaient prêter serment au roi, représenté par les baillis et sénéchaux, et veillaient à ce que les francs-archers sous leurs ordres fussent bien équipés et au complet; ils les passaient en revue deux ou trois

fois par an, envoyaient au roi un état de leurs compagnies, en y joignant les observations qu'ils jugeaient utiles. Ils recevaient 120 livres tournois pour leurs gages et 8 livres pour leurs chevauchées.

Combien y avait-il de francs-archers sous Charles VII ? On a parlé de 8.000, qui auraient formé 16 compagnies ; mais ce chiffre a été contesté. On ne peut guère le savoir : sous Charles VII, en effet, on n'a jamais levé la totalité des archers du royaume ; on n'employait que ceux des provinces les plus voisines du théâtre de la guerre, et, à côté des francs-archers, figuraient les contingents envoyés par les villes et les corporations d'archers et d'arbalétriers. Ce fut Louis XI, qui, comme nous le verrons plus loin, compléta l'organisation des francs-archers.

Charles VII, bien qu'ayant une cavalerie et une infanterie permanentes, recourut parfois au service féodal, et convoqua le ban et l'arrière-ban. Une ordonnance du 30 janvier 1455 enjoignit aux nobles de déclarer aux baillis et sénéchaux en quel accoutrement ils pouvaient servir, et ils devaient toucher une solde selon leur accoutrement : celui qui aurait un équipement d'homme d'armes toucherait 15 francs par mois, celui qui viendrait en archer ou arbalétrier aurait 7 francs  $1/2$ , celui qui viendrait en coutillier, 5 francs.

Charles VII eut aussi à sa disposition des archers génois et une garde écossaise, qui formèrent de petits corps permanents. Sous son règne, enfin, l'artillerie commença à jouer un grand rôle : on garnit les murs des villes de bombardes de cuivre et de fer, montées sur affûts, et les canons parurent même sur les champs de bataille : plusieurs des grands chefs anglais, comme Talbot à la bataille de Castillon, furent tués par des boulets : on a exagéré le rôle joué par les frères Bureau dans l'organisation de l'artillerie sous Charles VII : s'ils se sont occupés de l'artillerie, c'est comme comptables plutôt que comme capitaines.

*L'armée sous Louis XI.* — Sous Louis XI, l'armée permanente se maintint et fut même augmentée. Le roi eut souvent recours à l'arrière-ban ; il demanda aussi le service militaire aux villes, et ce furent les milices parisiennes qui lui évitèrent la défaite à Montléry. Il garda les compagnies d'ordonnance, mais les augmenta, en en portant l'effectif de 1.500 à 2.000 lances, c'est-à-dire de 9.000 à 12.000 hommes. Il décida que, tous les trois mois, les maréchaux ou les commissaires devaient en passer les *montres*, et les maréchaux en personne devaient passer au moins deux de ces montres par an. Il fixa, en 1467, les règles à suivre pour le logement des gens d'armes : chaque lance aurait droit à une chambre à feu, 3 lits, 12 écuelles, 4 plats, etc., et à une étable pour

les six chevaux ; les soldats ne pourraient rester plus de six mois dans le même logis, et les hôtes toucheraient par mois 30 sous sur la solde. Les juges des lieux désigneraient les logements, et jugeraient de toutes les questions relatives au logement.

Les capitaines durent prêter le serment suivant : « Je promets  
« et jure à Dieu et à Nostre-Dame, ou qu'elle me peut nuire en  
« tous mes affaires et besoins, que je garderay justice et feray  
« garder par ceux dont j'ai la charge, et ne souffrirai faire aucune  
« pillerie et pugnirai tous ceux de ma charge que je trouveray avoir  
« failli, sans y épargner personne et sans aucune affection, et feray  
« faire réparation des plaintes qui viendraient à ma cognois-  
« sance, a mon pouvoir, avec la pugnition dessus dicte et promets  
« faire faire à mon lieutenant semblable serment que dessus. »

Les soldats trop vieux ou infirmes devaient être réformés par les maréchaux et commissaires, et rangés parmi les petites payes.

Une ordonnance du 13 mai 1470 confirma ces dispositions : un soldat est nommé chef de chambrée et rendu responsable des excès commis dans la chambrée ; l'homme d'armes ne peut avoir qu'un cheval en sus de ceux portés par l'ordonnance ; les soldats doivent payer le logement et l'ustensile, dès qu'ils auront reçu la solde. Aucun capitaine ne peut recevoir dans sa compagnie les soldats d'un autre sans le consentement de celui-ci. Louis XI rendit donc la discipline plus rigoureuse.

Pour ce qui est de l'infanterie, Louis XI réorganisa les francs-archers ; en 1469, il en fixa le nombre à 16.000, divisés en 4 corps de 4.000 hommes. Chaque corps avait à sa tête un capitaine général (les 4 capitaines généraux furent Arymon de Prisieu, Pierre Aubert, Ruffet de Balzac et Comberel), et, dans chaque corps, il y avait 8 compagnies de 500 hommes chacune, l'une commandée par le capitaine général lui-même, les 7 autres par un capitaine. Les capitaines généraux avaient 800 livres de traitement ; les capitaines, 120 livres, et 10 livres pour les chevauchées. Le premier corps comprit le pays entre Bretagne, Seine, Oise et Somme, avec Rouen, Beauvais, Saint-Lô, Chartres comme chefs-lieux ; le second, les pays entre Loire, Bourgogne, Somme et Oise, avec Sens, Melun, Reims et Troyes comme chefs-lieux ; le troisième et le quatrième, le reste de la Langue d'oïl. Le Languedoc demeurait en dehors de cette organisation. Louis XI régla aussi le costume et l'armement des francs-archers : à côté des archers armés de l'arc ou de l'arbalète, il plaça des soldats armés de piques ; les francs-archers devaient faire transporter leurs bagages sur des charrettes, fournies par les habitants de leurs paroisses, à raison d'une charrette pour quinze archers.

Les francs-archers ne rendirent pas les services qu'on attendait d'eux : ils ne surent pas défendre le pont de Charenton, en 1465, contre les coalisés de la ligue du Bien public, et, en 1479, à la bataille de Guinegatte, ils s'enfuirent. On les chansonna : tout le monde connaît le monologue du franc-archer de Bagnolet, qui tremble devant un mannequin et ne retrouve son arrogance qu'après s'être aperçu de son erreur : il passe triomphalement son épée à travers l'épouvantail. On connaît aussi la chanson du franc-taupin, avec son arc vermoulu et ses flèches de papier. Bref le franc-archer est un sujet de quolibets perpétuels pour ses concitoyens. Après la bataille de Guinegatte, Louis XI, sans les supprimer (il ne supprima que ceux de la province de Normandie), ne les employa plus que comme troupes auxiliaires, assimilées aux compagnies de morte paye, pour tenir garnison dans les places.

Charles VIII maintint les francs-archers. Par l'ordonnance du 8 décembre 1485, il décida qu'il y aurait un franc-archer par 55 feux, choisi par les habitants, recevant de la paroisse son équipement et une solde de 60 sous par mois ; quelques-uns de ces francs-archers prirent part aux guerres d'Italie.

Louis XI eut une autre infanterie que les francs-archers. Comme dauphin, en 1444, il avait pu apprécier la valeur et le courage des Suisses, qu'on l'avait envoyé combattre ; il avait vu ces Suisses vaincre, à deux reprises, à Granson et à Morat, le puissant Charles le Téméraire ; il se résolut à les utiliser. Il négocia avec les villes de Berne, Lucerne, Zurich et Fribourg, leur donna une somme de 20.000 livres par an, moyennant quoi il put lever 6.000 soldats suisses, qu'il paya à raison de 14 florins par mois. Ces Suisses furent d'excellents soldats. Les autres puissances suivirent l'exemple de Louis XI, si bien que, pendant les guerres d'Italie, les batailles ne furent souvent que des batailles de Suisses contre d'autres Suisses.

De plus, Louis XI leva, en 1480, par mode d'enrôlement volontaire, 20.000 Français, les réunit dans un camp à Pont-de-l'Arche, sur la frontière de Flandre, et les fit instruire par des officiers suisses ; puis, une fois instruits, il les envoya en garnison dans les places d'Artois et de Picardie : ce furent les *bandes picardes*, qu'on envoya aussi servir en Italie. Ce système fut maintenu par Louis XII, sur les conseils du maréchal de Gié : c'est ainsi que, en 1509, Louis XII décréta une nouvelle levée de fantassins en France. La levée fut faite surtout en Limousin, en Gascogne et en Normandie, et on forma ainsi les *bandes de Piémont*, qui servirent dans la guerre contre Venise. Le 24 juillet 1534,

François I<sup>er</sup> supprima les francs-archers et créa les *légions provinciales* : 7 légions de 6.000 hommes, levées chacune dans une circonscription : Normandie, Bretagne, Bourgogne et Champagne, Picardie, Dauphiné et Provence, Languedoc, Guyenne. Chaque légion, commandée par un colonel, comprenait six compagnies commandées par un capitaine ; les soldats pouvaient arriver au grade de lieutenant. Cette organisation nouvelle ne réussit pas, et l'infanterie française ne devait se constituer définitivement qu'avec la création des régiments, à la fin du règne de Henri II.

\* \*

### La marine.

*La marine.* — Nous devons indiquer, au préalable, les ouvrages principaux qui traitent de cette question.

CHARLES DE LA RONCIÈRE. — *Histoire de la marine française* : 4 volumes parus jusqu'à présent, et traitant cette histoire jusqu'à la mort de Richelieu.

SPOUT. — *La marine française sous le règne de Charles VIII* (dans la *Revue des questions historiques*, Avril 1894).

TERRIER DE LORCET. — *Jean de Vienne, amiral de France*. Paris, 1877.

DUFOURMANTELLE. — *La marine militaire sous Philippe de Valois* (dans le *Spectateur militaire* de 1878).

La France, sous les Valois, a-t-elle eu une marine ? Avant la période que nous étudions, Philippe le Bel avait essayé d'en créer une ; il établit à Rouen le *clos des galées*, en un endroit où les plus gros navires pouvaient remonter, aidés par la marée, et où aucune attaque de l'ennemi n'était à redouter ; ce fut une sorte d'arsenal, entouré d'un fossé qui servait de bassin pour les navires. On y construisait les navires, c'était donc un chantier de construction ; mais c'était aussi un magasin d'approvisionnement, où l'on conservait tout ce qui était nécessaire à l'armement des navires : avirons, mâts, ancres, canons, etc. A la tête de cet arsenal était le maître du *clos des galées*, qui était un grand personnage et touchait un fort traitement. Bref, en 1328, la France possédait 50 bâtiments des meilleurs types, bâtis dans cet arsenal : galères, barges et nef, qu'on pouvait respectivement assimiler à nos croiseurs, vaisseaux de ligne et transports de guerre.

Sous le règne de Jean le Bon, la marine fut un peu délaissée ; mais Charles V rendit quelque activité aux chantiers. En 1376,

l'amiral Jean de Vienne fit mettre en chantier « de grandes quantités de barges et bargotes », et, à cet effet, on lui ouvrit des crédits illimités qui devaient être fournis par des aides levées dans la province ; il put bientôt mettre à flot six grandes barges d'un modèle nouveau, imitées des galères espagnoles. En 1377, 35 vaisseaux de guerre, avec leur armement complet, prirent la mer, sans compter des bateaux de moindre dimension. Toute cette flotte, de 1377 à 1380, fit des incursions sur les côtes anglaises, s'empara de Jersey et Guernesey, brûla Winchelsea et Gravesend, ce qui jeta Londres dans la terreur. Le *clos des galées* construisit encore des vaisseaux au début du règne de Charles VI, car on voulait faire une descente en Angleterre en 1386 et 1387 ; mais, en 1418, le roi d'Angleterre, Henri V, vint mettre le siège devant Rouen, et les gens de la ville, avant de se rendre, brûlèrent le *clos des galées* et les galères. On ne rétablit que plus tard le *clos des galées*. Dès lors, le roi de France n'eut plus ni chantier ni flotte ; pourtant, tout le monde réclamait la reprise de la guerre maritime. Rouen se rendit à Charles VII, en 1449, et ce fut alors que le roi rétablit l'arsenal, où l'on construisit des brigandines. Sous les règnes suivants, quand la Provence d'abord, en 1480, puis la Bretagne, en 1491, furent réunies au domaine, les flottes de ces deux provinces s'ajoutèrent à la flotte royale, que Louis XI avait encore accrue d'autre façon, en achetant (1478) des galères à Jean des Villages, neveu de Jacques Cœur.

Un deuxième élément contribuait à former les flottes de guerre françaises en cas de guerre maritime. La flotte royale étant insuffisante, le roi ordonnait aux baillis et sénéchaux de se transporter dans les ports de leur circonscription, de visiter les navires de commerce qui s'y trouvaient, de convoquer les propriétaires de ces navires et d'exiger d'eux d'armer ces navires après les avoir réparés, s'il en était besoin ; on payait à ces propriétaires une indemnité qui variait, suivant les cas, de 700 à 1.200 livres par an. C'est ainsi que, au début de la guerre de Cent Ans, les Normands avaient mis à la disposition du roi une flotte équipée à leurs frais. Le nombre de ces navires s'accrut avec le renouveau du commerce. Jacques Cœur créa une flotte pour entretenir les relations de la France avec les pays du Levant ; il fit venir les matériaux de Seyssel, en Savoie, et construisit sept navires qui voguèrent sous le pavillon de la sainte Vierge, et, pour se procurer des équipages, obtint la permission de faire des rafles pour arrêter les vagabonds, les *caïmands*, se fit donner les criminels prisonniers, les forçats ; il mit cette flotte à la disposition du roi. Son



neveu, Jean des Villages, en 1461, fut envoyé avec cette flotte par Louis XI contre les Catalans révoltés, et le Roi s'en servit encore à d'autres reprises ; il employa aussi les vaisseaux des gens de Rouen ou de Bordeaux.

Enfin, le roi nolisait également des navires étrangers, surtout génois et castillans ; à la bataille de l'Ecluse, qui fut la première grande bataille navale, il y eut de nombreux navires génois. Sous Charles V, la flotte de Castille aida la flotte royale. Louis XI utilisa aussi une centaine de navires castillans.

A côté de la flotte royale, grossie de navires marchands et de vaisseaux étrangers, il y avait les *corsaires*. Les habitants d'une même ville étant solidaires, quand, par exemple, un habitant de Marseille était créancier d'un habitant de Gênes, et ne pouvait obtenir d'être payé, il demandait aux consuls de Marseille des *lettres de marque*, qui faisaient de lui un corsaire ; il équipait un navire, et donnait la chasse aux navires génois, prenait tous ceux qu'il pouvait, et se remboursait ainsi aux dépens des compatriotes de son débiteur. Il en était de même, quand la guerre était déclarée entre deux nations : les autorités du pays (en France, c'était le Parlement) donnaient des lettres de marque à leurs corsaires, qui couraient sus aux navires ennemis, et les capturaient à leurs risques et périls.

Pour constituer une flotte, ce n'est pas tout de posséder des navires : il faut avoir des marins. A la tête de la marine française, il y avait l'amiral de France, qui, à l'origine, commandait toute la flotte : il était nommé par le roi (Cf. Rosenneig, *Office de l'amiral de France du XIII<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle*. Vannes, 1855). Il était chargé, outre le commandement de la flotte, de pourvoir à la sécurité des côtes : nul particulier ne pouvait équiper un navire pour un voyage au long cours sans sa permission ; il nommait les officiers qui composaient l'*amirauté*, tribunal chargé de tous les litiges et procès en matière navale, et les sentences de ce tribunal étaient rendues en son nom ; il avait le droit de *bris et naufrage*, et les deux tiers des épaves. Il avait sous ses ordres deux vice-amiraux.

Il n'y avait, primitivement, qu'un amiral ; mais, quand le frère de Louis XI, Charles de France, reçut la Guyenne en fief, il nomma un amiral de Guyenne, qui fut maintenu en charge après 1473, quand la Guyenne revint définitivement au domaine. L'amiral de France, Louis de Bourbon, dut se résigner à partager sa charge avec le nouveau venu, et, pour les droits qu'il perdait, il reçut en dédommagement 4.000 livres. Plus tard, la Bretagne, après sa réunion à la France, garda aussi son

amiral particulier ; cette charge ne fut supprimée que sous François 1<sup>er</sup>, et l'amiral de France porta désormais le nom d'amiral de France et de Bretagne. Enfin, la flotte de la Méditerranée était commandée par un amiral spécial, l'amiral du Levant. En somme, sous Charles VIII et Louis XII, il y eut quatre amiraux, et, par conséquent, quatre escadres, sans aucun lien entre elles.

Chaque bâtiment était commandé par un capitaine appelé gouverneur, maître ou patron ; souvent, ce gouverneur n'était qu'un homme d'armes, n'entendant rien aux choses de la mer, et il était alors assisté d'un vrai marin (qui était, en général, le propriétaire du navire, quand c'était un navire de commerce mobilisé, et qu'on appelait le manouvrier). Le gouverneur et le manouvrier étaient nommés par l'amiral, et les maîtres des navires de commerce étaient désignés par les armateurs, mais avec approbation de l'amiral. Les marins étaient recrutés par engagements volontaires ; ils touchaient une solde mensuelle de 60 sous par mois. Pour le service, ils étaient divisés en quatre *sillages*, commandés chacun par un *quartenier* (nous dirions, aujourd'hui, un quartier-maître) ; les marins étaient appelés *matelots*, d'un nom néerlandais, *mattegenotte*, ce qui veut dire : compagnon de *matte* ou de matelas ; ils avaient un uniforme aux couleurs royales bleu et rouge, mais cet uniforme était encore exceptionnel.

\* \*

### La justice.

Nous allons aborder, maintenant, l'étude de l'organisation judiciaire du royaume sous les Valois ; mais nous n'en parlerons que brièvement, puisque nous avons déjà examiné plusieurs points de ce sujet, en étudiant le Parlement, le Grand Conseil et les attributions judiciaires des baillis. Nous avons vu comment la justice royale s'était constituée : au bas de la hiérarchie judiciaire, le prévôt ; puis, à un degré supérieur, le bailli ou sénéchal, bientôt supplanté par le lieutenant du bailliage ; au sommet, enfin, le Parlement avec ses trois Chambres (Grand'Chambre, Enquêtes, Requêtes), d'abord unique, puis voyant peu à peu se dresser à côté de lui les Parlements provinciaux.

Nous connaissons aussi déjà les diverses justices royales, leur composition, leur organisation, leur compétence. Dans la période qui nous occupe, il n'y eut pas de grande réforme, soit de la procédure, soit de la pénalité, mais seulement quelques réformes de détail, que nous allons signaler.

On s'efforça d'abord de rendre la justice moins coûteuse. Pour les moindres enquêtes, prévôts, baillis, sénéchaux, etc., exigeaient des gages excessifs, et ne craignaient pas parfois de faire comparaître plusieurs fois les parties devant eux, pour en exiger chaque fois de l'argent. L'ordonnance cabochienne essaya de porter remède au mal ; elle régla rigoureusement les frais et interdit aux juges de contraindre les parties à comparaître plusieurs fois devant eux. La justice, devenue moins coûteuse, devint aussi plus humaine. Les saisies furent moins fréquentes ; et une ordonnance de 1484 interdit de saisir le bétail et les instruments aratoires, même pour le recouvrement des impôts royaux.

Primitivement, les parties devaient comparaître en personne. La représentation par procureur n'était admise que dans les pays de droit écrit ; et, dans les pays de droit coutumier, il fallait que le plai leur obtint de la chancellerie des *lettres de grâce* pour être admis à se faire représenter en justice par un procureur. Naturellement, on n'obtenait cette autorisation que moyennant finances, et les procès n'en étaient que plus longs. Les Etats de Tours, en 1484, protestèrent contre cet abus : « Semble auxdits Etats que ès causes civiles chascunes parties tout en demandant comme en deffendant ès premières instances et ès causes d'appel doivent estre recues à plaider par procureur sans grâce. » L'ordonnance de 1484 satisfit à cette demande des Etats.

Pour en appeler d'un tribunal inférieur à un supérieur, il fallait demander des *lettres de justice* que la chancellerie pouvait refuser. Les Etats de 1484 protestèrent, et le Conseil du Roi promit que la chancellerie ne refuserait les lettres de justice que lorsque l'appel serait notoirement non recevable « selon disposition de droit ».

Le duel judiciaire, que saint Louis avait interdit dans toute l'étendue du domaine royal, disparut définitivement sous les Valois, sans que pourtant aucun édit ou ordonnance l'eût aboli ; notons qu'il ne disparut que comme moyen de preuve judiciaire : il se maintint comme moyen de régler les différends entre gentilshommes.

Les privilèges judiciaires de certaines corporations et, en particulier, de l'Université, disparurent également pendant la période que nous étudions. L'Université avait le privilège de ne relever, au criminel, que de la juridiction ecclésiastique, et, au civil, que du Roi. En 1446, quelques étudiants, à la suite de bagarres, furent saisis par la police du prévôt de Paris. Le recteur les réclama, et, comme le prévôt ne voulait pas les relâcher, l'Université se mit en grève et cessa tous ses cours. Charles VII intervint alors, et

déclara que le Parlement était la cour souveraine et capitale de tout le royaume, que les princes du sang lui obéissaient, et que, par suite, l'Université devait se soumettre à sa juridiction. « Injonction est faite au Parlement de connaître toutes les causes de l'Université et de ses suppôts et de punir toutes les personnes coupables de la cessation. »

Le roi avait le droit d'évoquer devant lui n'importe quelle affaire, et les plaideurs influents essayaient tous les moyens pour obtenir des *lettres d'évocation*, c'est-à-dire pour faire juger leur procès par le roi. Charles V s'en plaignit, et, par une lettre qu'il adressa au Parlement le 22 juillet 1370, interdit qu'on laissât venir à lui les petites causes; l'abus n'en subsista pas moins. Les Etats de 1484 demandèrent la suppression des évocations, qui ne servaient, le plus souvent, qu'à ajourner indéfiniment une affaire; mais ils n'obtinrent pas gain de cause sur ce point, et une nouvelle section se forma dans le Grand Conseil pour juger les causes évoquées : ce fut le Conseil des parties.

Le roi créait parfois des commissions judiciaires extraordinaires, pour juger les personnages qui lui étaient particulièrement hostiles et qu'il voulait frapper sévèrement. Charles VII usa rarement de ce procédé; il s'en servit pourtant pour juger Jacques Cœur et le duc d'Alençon, choisit comme membres de ces commissions des ennemis personnels des accusés, et présida lui-même les débats; mais, en 1460, il laissa juger le comte d'Armagnac par le Parlement seul, dans les formes ordinaires. Sous Louis XI, les commissions extraordinaires se multiplièrent et devinrent l'instrument des vengeances royales : les accusateurs recevaient comme récompense les biens confisqués des accusés. Contre cela encore les Etats de 1484 protestèrent, et demandèrent « que toujours les formes du droit fussent gardées », réclamèrent la punition des juges qui avaient servi les rancunes de Louis XI. Sous Louis XI, d'ailleurs, on avait vu des gens exécutés sans jugement.

Une grande œuvre, à laquelle s'attachèrent les Valois, fut la rédaction officielle des diverses coutumes. Vers 1330, Guillaume du Breuil, avocat au Parlement, compila le *Stylus novus Parlamenti*, recueil complet de procédure, qui fut édité à diverses reprises et l'a été en dernier lieu par M. Aubert. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, apparut une compilation des *Coutumes notoires du Châtelet*, contenant les sentences rendues par ce tribunal entre 1300 et 1387, et destinée à fixer, en matière de droit civil et de procédure, les points douteux de la coutume observée dans la prévôté de Paris. Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle apparut la *Somme rurale*, de Jean Boutillier. Jean Boutillier fut successivement lieutenant

du bailli de Vermandois, bailli de Vermandois, puis lieutenant du bailli de Tournai ; il mourut en 1395 (Cf. de Meulenaen, *Jean Boutillier*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit* (1891). Son ouvrage rapporte les coutumes du nord de la France ; mais, en même temps, l'auteur s'efforce de fondre le droit coutumier et le droit romain, de donner au droit plus d'équilibre et plus d'unité ; il consacre un de ses deux livres à définir les droits royaux. Son ouvrage est une *somme*, c'est-à-dire l'ensemble des coutumes, et une *somme rurale*, parce qu'elle est écrite en langue vulgaire, en roman. Cette *somme* eut grand succès, et il nous en reste un grand nombre d'éditions ; dès 1479, elle fut imprimée à Bruges ; la meilleure édition est celle de Charondas le Caron, qui date de 1603.

A la même époque que la *Somme rurale* parut la *Très ancienne coutume de Bretagne*, dont l'auteur nous est inconnu. Son ouvrage nous permet de nous rendre compte que c'était un esprit précis, clair, qui connaissait bien le droit romain et le droit canonique, et aussi le droit breton ; on a même voulu faire de lui un celtisant. Une bonne édition de son œuvre a été donnée par M. Planiol (Rennes, 1896). Enfin, nous citerons la compilation connue sous le nom très impropre de *Coutumier de Charles VI*, ou encore, *Grand Coutumier de France* (France voulant dire, ici, Ile-de-France). C'est un recueil de morceaux disparates : ordonnances sur la juridiction royale, style du Parlement, règles de la coutume de Paris ; on finit par le diviser en quatre livres, deux pour le droit civil, deux pour le droit criminel. Cette division du recueil est due à Jacques d'Ableiges, secrétaire du duc de Berry en 1371, puis bailli d'Evreux (Cf. Léop. Delisle, *L'auteur du Coutumier de Paris*, dans les *Mémoires de la Société de la Ville de Paris*, t. VIII) ; il termina son travail vers 1388. Nous en avons une bonne édition donnée par Dareste et Laboulaye, Paris, 1868.

Tous ces ouvrages n'étaient que des ouvrages de jurisconsultes ; mais il fallait, à côté de ces compilations, des recueils officiels de coutumes. Dès 1315, la comtesse Mahault prescrivit la rédaction des coutumes d'Artois ; ce recueil est, aujourd'hui, perdu. En 1417, des praticiens furent officiellement chargés de rédiger la coutume du Poitou ; nous possédons leur travail en manuscrit. Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, le lieutenant général du bailli de Berry convoqua les praticiens du Pays, et rédigea avec eux les coutumes locales. Le travail fut approuvé par le roi Charles VII. Charles VII, par le dernier article de sa célèbre ordonnance de Montils-les-Tours (avril 1454), déclara et statua que « les coutumes, usages, stiles de tous les pays de nostre royaume soient

« rédigés et mis par écrit, accordés par les coutumiers, praticiens et gens de chacun estat desdits pays de nostre royaume, lesquels coutumes, usages et stiles ainsi accordés seront mis et écrits en livres, lesquels seront apportés par devers nous pour les faire voir et visiter par les gens de nostre grand Conseil ou de nostre Parlement et par nous les décréter et confirmer. » Charles VII, en arrêtant ces dispositions, n'avait d'autre but que de rendre service aux habitants des différents pays, en fixant une fois pour toutes la coutume, en choisissant entre des coutumes contradictoires, et en donnant aux juges d'appel le moyen de connaître exactement la coutume qu'ils devaient appliquer. Pourtant, sous Charles VII, la rédaction complète de toutes les coutumes ne put avoir lieu ; en août 1459, les coutumes officielles de Bourgogne furent rédigées et approuvées par le duc Philippe le Bon.

Sous Louis XI, le travail n'avança pas plus vite : en 1461, il approuva les coutumes de Touraine. Ce roi n'avait pas seulement eu la pensée de continuer l'œuvre de rédaction des coutumes ; mais, si nous en croyons Commynes, il aurait voulu les unifier : « Désirait fort qu'en son royaume on usât d'une coutume, d'un poids, d'une mesure... » ; mais il ne put réaliser ce dessein.

En 1495, Charles VIII manda à ses baillis et sénéchaux de faire mettre par écrit les coutumes. Une commission de 8 membres devait réunir à Paris les coutumes ainsi rédigées, signaler les difficultés qui s'y rencontreraient, et soumettre leurs observations au président du Parlement, Jean de la Vacquerie, qui devait en conférer avec des conseillers du roi. Jean de la Vacquerie mourut, et la méthode fut simplifiée.

Quand les commissaires de Paris reconnaissaient quelques difficultés, deux d'entre eux, désignés par leurs collègues, se rendaient dans la province dont ils venaient d'examiner la coutume, convoquaient les représentants de la province, tâchaient de résoudre avec eux les difficultés, puis proclamaient la coutume. Sept coutumes furent ainsi rédigées au temps de Charles VIII.

Le système se poursuivit sous Louis XII. Le roi complétait la commission centrale, lorsque des vides s'y produisaient. Quand la rédaction fut à peu près achevée, cette commission centrale permanente disparut, et le roi nomma des commissaires spéciaux toutes les fois qu'il s'agissait d'examiner telle ou telle coutume. La plupart des coutumes furent rédigées de 1506 à 1510 : en 1506, parut la coutume de Melun ; en 1509, celle d'Orléans ; en 1510, celle de Paris, etc. ; en tout, 25 coutumes parurent sous le règne de Louis XII.

Cette rédaction officielle des coutumes était un grand progrès : elle fut la première ébauche de notre droit civil ; elle présente cependant des inconvénients. Le droit reste dès lors immobile, il est en retard sur le mouvement des idées, et il n'y a pas de puissance législative qui le puisse modifier ; de plus ces coutumes ne sont pas complètes : beaucoup de points de droit ne sont pas réglés ; enfin, ces coutumes varient trop suivant les pays. Voltaire a dit qu'on changeait en France plus souvent de coutumes que de chevaux de poste. Dans le Midi, le droit romain, le droit écrit restait en vigueur, mais modifié et altéré par la coutume féodale.

(A suivre.)

R. B.

# Les jurys universitaires

---

ANNÉE 1911.

---

## Certificat d'espagnol.

- MM. MÉRIMÉE . . . . . Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, *Président*.  
CIROT. . . . . Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.  
MARTINENCHE. . . . . Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

## Certificat d'italien.

- MM. HAUVETTE. . . . . Professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, *Président*.  
BOUVY. . . . . Chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.  
PAOLI. . . . . Professeur au lycée Louis-le-Grand.

## Certificat d'arabe.

- MM HOUDAS. . . . . Professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, *Président*.  
BASSET. . . . . Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger.  
COLLIN. . . . . Chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger.

## Certificat des classes élémentaires.

- MM. \*\*\*. . . . . Inspecteur d'Académie, en résidence à Paris, *Président*.  
FLOT. . . . . Professeur au lycée Charlemagne.  
LANUSSE. . . . . Professeur au lycée Lakanal.  
MARCHAL. . . . . Professeur à l'École normale d'instituteurs de Versailles.



- BOURGOGNE. . . . Professeur au Lycée Condorcet  
(adjoint pour les épreuves de  
langues vivantes).
- SIMONNOT. . . . Professeur au lycée Chaptal (adjoint  
pour les épreuves de langues vivan-  
tes.)

### Certificat des jeunes filles.

#### ORDRE DES LETTRES

- MM. CAHEN. . . . Inspecteur d'Académie, en rési-  
dence à Paris, *Président*.
- CARDON . . . . Professeur au collège Rollin.
- MELINAND. . . . Maître de conférences à l'Ecole nor-  
male supérieure de Sèvres.
- FREY.. . . . Professeur au lycée Michelet (adjoint  
pour l'épreuve orale de gram-  
maire).
- M<sup>me</sup> BOUILLAT. . . . Professeur au lycée Lamartine  
(adjointe pour les épreuves de  
langues vivantes. Allemand.)
- M<sup>lle</sup> BOURGOIN. . . . Professeur au lycée Fénelon (adjointe  
pour les langues vivantes. Anglais).
- MM. MARTINENCHE. . . . Maître de conférences à la Faculté  
des Lettres de l'Université de  
Paris (adjoint pour les épreuves de  
langues vivantes. Espagnol).
- PAOLI. . . . Professeur au lycée Louis-le-Grand  
(adjoint pour les épreuves de  
langues vivantes. Italien).
-

# Sujets de devoirs

---

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

LICENCES ET CERTIFICATS DE LANGUES VIVANTES

ALLEMAND

**Thème.**

JULES HURET, *Bavière et Saxe*, Leipzig, pp. 381 et 382.

**Version.**

*Der letzte Krieg* de HERWEGH, dans les *Gedichte eines Lebendigen*.

**Dissertation française.**

Pourquoi la littérature allemande a-t-elle paru plus romantique que la nôtre ?

**Dissertation allemande.**

« Kalt und stolz, ein Gletscher... » (Herwegh über Platen).

ANGLAIS.

**Version.**

SHELLEY, *Sensitive Plant*, jusqu'à : « Grew in that garden in perfect prime. »

**Thème.**

MOLIÈRE, *Bourgeois Gentilhomme*, acte III, sc. ix jusqu'à :  
« Tous les défauts que tu peux voir en elle... »

**Composition française.**

Le sentiment de la nature dans Chaucer.

**Rédaction anglaise.**

Define the word « gentleman ».

∴

**CERTIFICAT DES JEUNES FILLES****Morale.**

« Connaitre la vie, a-t-on dit, est plus un mal qu'un bien, si cette connaissance ne sert pas à la vivre de toutes ses forces, de toute sa bonne volonté. » — La moralité vous paraît-elle pouvoir exister hors des réalisations pratiques ?

**Littérature.**

« Le vrai successeur, affaibli mais reconnaissable, de Molière, a dit un contemporain, ce n'est point Regnard : c'est Émile Augier, nature saine, copieuse et forte comme l'auteur du *Misanthrope*. » — Acquiescez-vous à ce jugement ?

∴

**ÉCOLE NORMALE DE SÈVRES****Morale.**

Pensez-vous, avec un moraliste contemporain, V. Cherbuliez, que « du moment que l'on aime le bien encore plus que soi-même,

il devient plus facile de le découvrir hors de soi, et c'est à l'humanité seule qu'il est réservé de réconcilier l'homme avec les réalités du monde » ?

### Littérature.

Quelles sont, à vos yeux, les qualités distinctives du français actuel ?

Vous paraît-il avoir gagné ou perdu en valeur intellectuelle, comme instrument de haute culture et de civilisation, depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, époque de son hégémonie en Europe ?

Peut-il encore espérer même fortune ? Quel avenir lui assignez-vous ?

---

## Bibliographie

---

**Le Faust de Goethe**, *essai de critique impersonnelle*, par ERNEST LICHTENBERGER, professeur honoraire à la Sorbonne. 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 2 fr. 50. (Librairie Félix Alcan.)

Dans cette étude, l'auteur s'est efforcé de se faire le *rapporteur de l'humanité* sur tous les problèmes essentiels que présente le poème de Goethe. Au lieu d'augmenter le nombre des commentaires déjà publiés, il a jugé plus utile de recueillir et d'ordonner tous les témoignages typiques, de permettre ainsi au lecteur de s'orienter facilement dans le dédale de la critique *faustienne* et de choisir lui-même, sur chaque question, les appréciations les plus appropriées à son tempérament et à son esprit.

M. Ernest Lichtenberger s'est trouvé en face de deux types principaux d'études sur Faust.

D'après le premier, la critique suit l'ordre des scènes et étudie les problèmes au fur et à mesure qu'ils s'offrent dans l'esprit du lecteur ou du spectateur ; le plan se confond donc avec l'analyse du poème.

Dans le second plan, la critique, au lieu de suivre le lecteur, suit le poète ; il nous fait assister à la naissance et au développement de l'œuvre ; ici, le plan s'identifie avec la genèse du poème.

L'auteur a puisé ses renseignements dans ces deux ordres de travaux, ne prétendant être que l'écho de tous ; son exposé de l'ensemble des solutions proposées jusqu'ici sur *Faust* sera certainement le meilleur guide pour l'étude de ce poème.

..

**La Renaissance Tchèque au dix-neuvième siècle**, par LOUIS LÉGER, de l'Institut, professeur au Collège de France. 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 3 fr. 50. (Librairie Félix Alcan.)

La renaissance des nations slaves, disait Renan, est l'événement capital du dix-neuvième siècle. Parmi ces nations, les Tchèques occupent, à coup sûr, la première place. M. Louis Léger a commencé à les étudier à une époque où leur nom était encore ignoré

chez nous, il les a visités bien des fois depuis 1864 ; il a été associé à leur vie politique, morale et intellectuelle. Dans le volume qu'il publie aujourd'hui, il nous présente le résumé de ses recherches et de ces observations. C'est un document de premier ordre pour l'histoire de la race slave et qu'offre pour notre pays un intérêt national. L'auteur était d'ailleurs tout spécialement désigné pour écrire cet ouvrage, étude approfondie d'une nation à laquelle il s'est toujours intéressé et qu'il n'a cessé de suivre dans toute son œuvre littéraire.

---

## A nos lecteurs

---

Avant de nous séparer de nos fidèles lecteurs et abonnés, nous tenons à les remercier, à leur souhaiter de bonnes vacances et à leur dire : « A l'an prochain, plus nombreux encore, s'il est possible ! »

N. D. L. D.

---

# Table des Matières

ANNÉE 1910-1911

## LITTÉRATURE FRANÇAISE

### XVI<sup>e</sup> siècle.

Date du N<sup>o</sup>. Page. Tome.

La civilisation intellectuelle en France à l'époque de la Renaissance ( <i>suite</i> ) ; les origines de la Renaissance :				
— l'indépendance intellec- tuelle au Moyen-Age. . . . .	A. Lefranc.	24 nov. 10,	49,	I
— la fin du Moyen-Age. . . . .	—	1 déc. 10,	97,	I
— le XIV <sup>e</sup> siècle. . . . .	—	1 déc. 10,	102,	I
— le XV <sup>e</sup> siècle ; civilisation et littérature. . . . .	—	8 déc. 10,	145,	I
— les romans du XV <sup>e</sup> siècle.	—	15 déc. 10,	193,	I
— —	—	22 déc. 10,	241,	I
— —	—	29 déc. 10,	289,	I
— les farces au XV <sup>e</sup> siècle. . . . .	—	29 déc. 10,	297,	I
— les poètes du XV <sup>e</sup> siècle. . . . .	—	5 janv. 11,	337,	I
— les humanistes (XV <sup>e</sup> siècle).	—	5 janv. 11,	345,	I
— origines de l'imprimerie.	—	5 janv. 11,	348,	I
— —	—	12 janv. 11,	385,	I
— les savants et les lettrés (XV <sup>e</sup> siècle) . . . . .	—	12 janv. 11,	393,	I
— la Renaissance italienne.	—	19 janv. 11,	433,	I
— les guerres d'Italie . . . . .	—	19 janv. 11,	444,	I
— la Renaissance en Alle- magne. . . . .	—	19 janv. 11,	452,	I
— la Renaissance aux Pays- Bas. . . . .	—	26 janv. 11,	481,	I
— les grands rhétoriciens.	—	26 janv. 11,	489,	I
— —	—	2 mars 11,	721,	I

	Date du N°.	Page.	Tome.
— vue d'ensemble sur les ori- gines de la Renaissance. <i>A. Lefranc.</i>	2 févr. 11,	529,	I
— la société et les arts à la fin du xv <sup>e</sup> siècle. . . . .	— 16 févr. 11,	625,	I
— — . . . . .	— 23 févr. 11,	673,	I
— les grandes divisions de la Renaissance . . . . .	— 23 févr. 11,	680,	I
— Le Maire de Belges. . . . .	— 9 mars 11,	769,	I
— — . . . . .	— 30 mars 11,	97,	II
— — . . . . .	— 6 avril 11,	145,	II
— Jean Parmentier. . . . .	— 6 avril 11,	149,	II
— — . . . . .	— 13 avril 11,	223,	II
— la chanson aux xv <sup>e</sup> et xvii <sup>e</sup> siècles . . . . .	— 13 avril 11,	229,	II
— Jean Bouchet. . . . .	— 27 avril 11,	289,	II
— le théâtre au xv <sup>e</sup> siècle. . . . .	— 11 mai 11,	385,	II
— l'hellénisme et l'orienta- lisme. . . . .	— 25 mai 11,	481,	II
— Josse Bade . . . . .	— 1 juin 11,	529,	II
— Jérôme Aléandro . . . . .	— 1 juin 11,	532,	II
— Lefèvre d'Étaples . . . . .	— 15 juin 11,	625,	II
— — . . . . .	— 22 juin 11,	673,	II
— Erasme. . . . .	— 15 juin 11,	631,	II

XVII<sup>e</sup> siècle.

## Boileau et son temps :

— objet et plan du cours. <i>A. Gazier.</i>	5 janv. 11,	362,	I
— la poésie satirique. . . . .	— 15 déc. 10,	193,	I
— la vie de Boileau. . . . .	— 26 janv. 11,	515,	I
— les <i>Satires</i> de Boileau. . . . .	— 9 févr. 11,	577,	I
— — . . . . .	— 23 févr. 11,	708,	I
— la satire littéraire. . . . .	— 9 mars 11,	790,	I
— les victimes de Boileau. . . . .	— 16 mars 11,	16,	II
— — . . . . .	— 23 mars 11,	80,	II
— les épîtres. . . . .	— 30 mars 11,	127,	II
— — . . . . .	— 20 avril 11,	264,	II
— — . . . . .	— 27 avril 11,	311,	II
— — . . . . .	— 4 mai 11,	362,	II
— l' <i>Art poétique</i> . . . . .	— 11 mai 11,	407,	II
— — . . . . .	— 18 mai 11,	433,	II
— — . . . . .	— 8 juin 11,	605,	II
— — . . . . .	— 22 juin 11,	695,	II
— le <i>Lutrin</i> . . . . .	— 6 juil. 11,	795,	II
— — . . . . .	— 13 juil. 11,	817,	II
— La vie de Boileau. . . . . <i>N. M. Bernardin.</i>	13 avril 11,	493,	II



XVIII<sup>e</sup> siècle.

		Date du N <sup>o</sup> .	Page.	Tome.
La comédie en France après Molière ( <i>suite</i> ):				
— le théâtre de la Foire . . . . .	A. Gazier.	17 nov. 10,	15,	I
— Beaumarchais. . . . .	—	24 nov. 10,	65,	I
— — . . . . .	—	1 déc. 10,	124,	I
— Florian . . . . .	—	8 déc. 10,	180,	I
— Andrieux. . . . .	—	8 déc. 10,	181,	I
— Colin d'Harleville. . . . .	—	8 déc. 10,	182,	I
— Fabre d'Eglantine . . . . .	—	8 déc. 10,	187,	I

XIX<sup>e</sup> siècle.

Les <i>Harmonies</i> de Lamartine et le manuscrit d'Angers. . . . .	G. Allais.	17 nov. 10,	1,	
— — . . . . .	—	1 déc. 10,	118,	I
Le mélodrame et le drame populaire. . . . .	P. Morillot.	25 mai 11,	500,	II
Les sonnets grecs de Hérédia. . . . .	J. Vianey.	29 juin 11,	721,	II
— — . . . . .	—	6 juil. 11,	769,	II

## LITTÉRATURE LATINE

La vie et les œuvres de Caton l'Ancien :				
— Rome au temps de Caton. J. Martha.		22 déc 10,	250,	I
— l'éducation de Caton. . . . .	—	12 janv. 11,	402,	I
— sa carrière militaire. . . . .	—	26 janv. 11,	507,	I
— sa carrière politique. . . . .	—	9 févr. 11,	587,	I
— Caton censeur. . . . .	—	23 févr. 11,	683,	I
— Caton orateur. . . . .	—	2 mars 11,	744,	I
— — . . . . .	—	16 mars 11,	27,	II
— — . . . . .	—	23 mars 11,	63,	II
— — . . . . .	—	6 avril 11,	169,	II
— — . . . . .	—	13 avril 11,	215,	II
— — . . . . .	—	20 avril 11,	254,	II
— — . . . . .	—	4 mai 11,	352,	II
— — . . . . .	—	18 mai 11,	457,	II
— le <i>De Agricultura</i> . . . . .	—	25 mai 11,	492,	II
— — . . . . .	—	1 juin 11,	554,	II
— — . . . . .	—	8 juin 11,	616,	II
— — . . . . .	—	15 juin 11,	649,	II
— — . . . . .	—	22 juin 11,	705,	II
— Caton historien . . . . .	—	29 juin 11,	750,	II

## LITTÉRATURE ALLEMANDE

	Date du N <sup>o</sup> .	Pages.	Tome
Le mysticisme allemand ( <i>suite</i> ) :			
— Suso ; son mysticisme spé-			
culatif. . . . .	<i>H. Lichtenberger.</i>	17 nov. 10, 7,	I
— la <i>Vie de Suso</i> . . . . .	—	24 nov. 10, 73,	I
— — . . . . .	—	8 déc. 10, 155,	I
— — . . . . .	—	15 déc. 10, 203,	I
Goëthe de 1800 à 1832 :			
— l'invasion française et le			
patriotisme de Goëthe.	<i>M. Andler.</i>	22 déc. 10, 260,	I
— le <i>Réveil d'Epiménide</i> . .	—	22 déc. 10, 265,	I
— — . . . . .	—	12 janv. 11, 430,	I
— Goëthe et la tragédie an-			
tique. . . . .	—	2 févr. 11, 551,	I

## LITTÉRATURE ANGLAISE

La littérature anglaise au xvii <sup>e</sup> siècle :			
— Spenser ; ses pastorales. .	<i>E. Legouis.</i>	5 janv. 11, 356,	I
— — . . . . .	—	19 janv. 11, 451,	I
— — ses poésies di-			
verses . . . . .	—	9 févr. 11, 595,	I
— — la <i>Reine des Fées</i> . . .	—	23 févr. 10, 690,	I
— les poèmes narratifs de la			
Renaissance. . . . .	—	9 mars 11, 800,	I
— Samuel Daniel. : . . . .	—	23 mars 11, 72,	II
— Michaël Drayton. . . . .	—	30 mars 11, 118,	II
— — . . . . .	—	13 avril 11, 231,	II
— Joseph Hall. . . . .	—	20 avril 11, 274,	II
— John Marston. . . . .	—	20 avril 11, 279,	II
— John Donne. . . . .	—	20 avril 11, 280,	II
— — . . . . .	—	4 mai 11, 372,	II
— Ben Jonson. . . . .	—	11 mai 11, 397,	II
— Giles Fletcher. . . . .	—	13 juil. 11, 824,	II

## LITTÉRATURE HONGROISE

L'époque de Széchenyi (1825-1848). .	<i>I. Kont.</i>	22 déc. 10, 269,	I
--------------------------------------	-----------------	------------------	---

## HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

Les Stoïciens :			
— Histoire extérieure du stoï-			
cisme. . . . .	<i>M. Rodier.</i>	2 févr. 11, 558,	I
— — . . . . .	—	16 févr. 11, 617,	I

		Date du N°.	Page.	Tome
—	la philosophie stoïcienne .	<i>M. Rodier</i>	9 mars 11,	778, I
—	la physique stoïcienne. .	—	9 mars 11,	783, I
—	— . . . . .	—	20 avril 11,	241, II

## HISTOIRE

## Histoire romaine

—	Les religions orientales dans les provinces danu- biennes de l'empire ro- main . . . . .	<i>G. Zeiller.</i>	6 juil. 11,	804, II
---	---	--------------------	-------------	---------

## Histoire des Temps modernes.

## L'apogée de la maison carolingienne :

## Charlemagne et Louis le Pieux :

—	l'empire d'Occident. . . . .	<i>J. Calmette.</i>	17 nov. 10,	24, I
—	la politique impériale de Charlemagne. . . . .	—	15 déc. 10,	220, I
—	la succession de Charle- magne . . . . .	—	29 déc. 10,	317, I
—	Louis le Pieux; le gouver- nement de Wala . . . . .	—	5 janv. 11,	370, I
—	l'acte de Worms et ses con- séquences . . . . .	—	19 janv. 11,	462, I
—	l'empire carolingien de 830 à 840. . . . .	—	9 févr. 11,	602, I
—	le régime carolingien au IX <sup>e</sup> siècle. . . . .	—	23 févr. 11,	699, I

Les institutions de la France à l'époque  
des Valois (1328-1515) :

—	introduction . . . . .	<i>M. Pfister.</i>	24 nov. 10,	61, I
—	les accroissements du do- maine royal. . . . .	—	8 déc. 10,	168, I
—	— . . . . .	—	29 déc. 10,	301, I
—	— . . . . .	—	12 janv. 11,	419, I
—	— . . . . .	—	2 févr. 11,	510, I
—	les institutions monarchi- ques . . . . .	—	2 févr. 11,	545, I
—	l'autorité royale. . . . .	—	16 févr. 11,	658, I
—	les organes du pouvoir central . . . . .	—	16 févr. 11,	665, I
—	— . . . . .	—	2 mars 11,	753, I
—	le <i>Conseil du roi.</i> . . . .	—	16 mars 11,	36, II

		Date du N <sup>o</sup> .	Pages.	Tome.
—	le <i>Parlement</i> . . . . .	<i>M. Pfister</i> 16 mars 11,	39,	II
—	— . . . . .	— 30 mars 11,	107,	II
—	— . . . . .	— 6 avril 11,	177,	II
—	la <i>Chambre des Comptes</i> . . . . .	— 6 avril 11,	182,	II
—	— . . . . .	— 27 avril 11,	321,	II
—	la <i>Cour des Aides</i> . . . . .	— 27 avril 11,	323,	II
—	l'administration locale . . . . .	— 27 avril 11,	327,	II
—	les baillis, sénéchaux, prévôts, etc. . . . .	— 14 mai 11,	416,	II
—	les <i>Etats généraux</i> . . . . .	— 48 mai 11,	465,	II
—	— . . . . .	— 4 juin 11,	562,	II
—	les <i>Etats provinciaux</i> . . . . .	— 8 juin 11,	597,	II
—	les finances . . . . .	— 15 juin 11,	637,	II
—	— . . . . .	— 22 juin 11,	684,	II
—	— . . . . .	— 29 juin 11,	760,	II
—	l'armée . . . . .	— 6 juil. 11,	785,	II
—	— . . . . .	— 13 juil. 11,	833,	II
—	la marine . . . . .	— 43 juil. 11,	841,	II
—	la justice . . . . .	— 43 juil. 11,	844,	II
La Catalogne de 1808 à 1812 :				
—	les archives de la couronne d'Aragon . . . . .	<i>D. du Dezert</i> 26 janv. 11,	492,	I
—	la Catalogne . . . . .	— 16 févr. 11,	634,	I
—	la nation catalane . . . . .	— 2 mars 11,	731,	I
—	les Français à Barcelone . . . . .	— 16 mars 41,	4,	II
—	la Catalogne et les Français . . . . . en 1808 . . . . .	— 23 mars 11,	49,	II
—	— . . . . . en 1809 . . . . .	— 6 avril 11,	153,	II
—	— . . . . . en 1810 . . . . .	— 27 avril 11,	297,	II
—	— . . . . . en 1811 . . . . .	— 4 mai 11,	337,	II
—	— . . . . . en 1812 . . . . .	— 18 mai 11,	443,	II
—	l'œuvre financière de la <i>Junte supérieure</i> . . . . .	— 1 juin 11,	540,	II
—	l'armée catalane . . . . .	— 15 juin 11,	634,	II
—	Conclusion . . . . .	— 29 juin 11,	736,	II
Rapports de l'Eglise et de l'Etat en France depuis 1814 :				
—	Mentana et le concile du Vatican . . . . .	<i>M. Debidour.</i> 1 déc. 10,	106,	I
—	la question romaine et la guerre de 1870 . . . . .	— 1 déc. 10,	116,	I

### HISTOIRE DE L'ART

La peinture allemande à l'époque de la Renaissance . . . . .	<i>E. Schrader.</i> 8 juin 11,	577,	II
---	--------------------------------	------	----



		Date du N <sup>o</sup> .	Page.	Tome.
Hariri: <i>Oeuvres</i> . . . . .	R. Basset	9 févr. 11,	612,	I
Ibn Khaldoun: <i>Extraits des Prolégomènes</i> . . . . .	—	16 mars 11,	46,	II
Ibn Batouta: <i>Voyage au Soudan</i> . . . . .	—	16 mars 11,	47,	II

---

**Sujets de devoirs, leçons et compositions. — Soutenances de thèses. — Programmes des cours et des examens. — Listes d'auteurs. — Bibliographie. — Renseignements divers.**

---



---

*Le gérant* : FRANCK GAUTRON.

---







P  
La  
R

Revue des Cours.  
Année 19,  
Mars- Juillet, 1911..

122312

DATE

**University of Toronto  
Library**

**DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET**

Acme Library Card Pocket  
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

